

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,

CHEF DU GOUVERNEMENT

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Le social au cœur de l'action gouvernementale

COMPOSANTE A : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE

REALISATION DE CENT (100) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS DIX-SEPT (17) REGIONS DE LA COTE D'IVOIRE

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

Rapport Final

Août 2024

SUIVI QUALITÉ

Description du sous-projet	
Sous-projet	Travaux de réalisation de cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire
Prestation	Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)
Maître d'Ouvrage	Etat de Côte d'Ivoire, Cabinet du Premier Ministre, Chef du gouvernement
Coordination du sous-projet	Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv)
Localisation du sous-projet	La zone du projet de réalisation des cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) s'étend à dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire : Agnéby-Tiassa, Bagoué, Bélier, Cavally, District Autonome de Yamoussoukro, Folon, Gbèkè, Gontougo, Guémon, Grands-Ponts, Haut-Sassandra, Indénié Djuablin, Kabadougou, Marahoué, Nawa, Poro, San Pedro, Tchologo et Tonkpi
Type de document	Rapport provisoire

Liste des révisions		
Version n°	**Date**	**Description / Objet de la révision**
Rapport Provisoire1	14/01/2024	Rapport initial
Rapport Provisoire 2	05/06/2024	Rapport provisoire validé par le PA-PS Gouv et la BAD
Rapport Final	14/08/2024	Rapport provisoire validé par l'ANDE avec prise en compte totale des recommandations des membres de la commission de validation

SOMMAIRE

Sigles et acronymes....6
Liste des tableaux....8
Liste des figures....10
Liste des photos....13
Liste des planches photo....13
Liste des annexes....15

RESUME EXECUTIF....17

Contexte et objectif de l'ETUDE....18
I. Description des composantes du projet y compris les alternatives du projet....19
II. description de l'état initial des sites du projet....22
III. Cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du projet....125
IV. Impacts potentiels significatifs des sous-projets....126
V. Information et sensibilisation du public....126
VI. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)....127
Conclusion....156

EXECUTIVE SUMMARY....158

Background and objective of the study....159
I. DESCRIPTION OF PROJECT COMPONENTS INCLUDING PROJECT ALTERNATIVES....160
II. description of the initial state of the project sites....163
III. Legal and institutional framework for project implementation....266
IV. Potential significant impacts of sub-projects....267
V. Public information and awareness....267
VI. Environmental and Social Management Plan (ESMP)....268
Conclusion....295

INTRODUCTION....297

A. Contexte, justification et nécessité de l'étude....298
B. Objectifs de l'étude....299
C. Procédure et portée de l'étude....300
D. Principaux acteurs responsables de l'étude....301
E. Méthodologie de l'étude....302
F. Plan du rapport de l'étude....305

I. ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS....306

A. CONTEXTE des sous-projet....307
B. Localisation géographique....307
C. Justification du choix des localités cibleEs....312
D. Etat des lieux....312
E. Descriptif des Sous-Projets....369
F. Description du processus de mise en œuvre du sous-projet....372
G. Analyse des alternatives et des contraintes du sous-projet....374
H. Délimitation de la zone d'influence du sous-projet....376
I. Identification et mode de gestion des nuisances....377
J. Services assurés dans le cadre du sous-projet....379

II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS 380

A. Cadre politique 381
B. Cadre institutionnel en lien avec les sous-projets 386
C. Cadre juridique en lien avec les sous-projets 414
D. Analyse comparative des exigences des Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales applicables au sous-projet et dispositions nationales pertinentes 452

III. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET 462

A. Délimitation de la zone d'influence directe et indirecte du sous-projet 463
B. Description des différentes composantes de l'environnement initial du sous-projet 465

IV. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 769

A. Objectifs 770
B. Calendrier de la consultation des parties prenantes 770
C. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes 774

V. IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LES SOUS-PROJETS 854

A. Méthodologie d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux 855
B. Phase chantier (préparation, réhabilitation et construction) 859
C. Phase Exploitation et d'Entretien 863
D. Synthèse de l'identification des impacts et risques environnementaux et sociaux 865
E. Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux 869

VI. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS 874

A. Contexte, justification et objectif de la gestion des risques 875
B. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques 875
C. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités du sous-projet 879
D. Actions de gestion des risques 883
E. Mesures préconisées pour la gestion des risques 898

VII. RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS 902

A. Mesures de prévention et de gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet sur l'environnement 903
B. Synthèse des mesures de bonification environnementales et sociales des impacts positifs 907
C. Synthèse des mesures d'atténuation environnementales et sociales des impacts et des risques environnementaux et sociaux 909

VIII. CHANGEMENTS CLIMATIQUES 916

A. Engagements prises par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique 917
B. Rôle de l'ANDE dans le processus le lutte contre le changement climatique 918
C. Cartographie des émissions potentielles de GES du sous-projet 919

D. Synthèse des émissions.....921
E. Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs (proposition d'une technologie propre) 922

IX. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)..... 924

A. Implication des parties prenantes et mécanismes de règlement des griefs 925
B. Surveillance environnementale et sociale.....927
C. Mécanisme de suivi-évaluation du PGES.....928
D. Matrices de synthèse du PGES.....931

X. ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 944

A. Gestion environnementale et sociale des activités du sous-projet.....945
B. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale du sous-projet.....945
C. Estimation des coûts du PGES.....946

CONCLUSION 950

BIBLIOGRAPHIE..... 952

ANNEXES..... 954

SIGLES ET ACRONYMES

ANAGED	:	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	:	Agence Nationale De l'Environnement
AOP	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
AOT	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEA	:	Bail Emphytéotique Administratif
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	:	Contributions Déterminées au niveau National
CEC	:	Constat d'Exclusion Catégorielle
CGP	:	Coordination Générale du Projet
CIAPOL	:	Centre Ivoirien Antipollution
CIE	:	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIES	:	Constat d'Impact Environnemental et Social
CLEP	:	Consentement libre éclairé et préalable
CMU	:	Couverture Maladie Universelle
CNDHCI	:	Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire
CNLS	:	Comité National de Lutte contre le SIDA
CNPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTS	:	Centre National de Transfusion Sanguine
COV	:	Composés Organiques Volatils
CPP	:	Comité de Pilotage du Projet
CSE	:	Cellule Sectorielle d'Exécution
DEEE	:	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGETE	:	Direction Générale de l'Environnement et de la Transition Ecologique
DGDD	:	La Direction Générale et du Développement Durable
DGH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DGSULN	:	Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances
DGUF	:	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DHPSE	:	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement
DREDD	:	Direction Régionales de l'Environnement et du Développement Durable
DRPS	:	Directions Régionales de la Protection Sociale
ESPC	:	Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts
E&S	:	Environnemental et Social
GIEC	:	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GSPM	:	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
HSE	:	Hygiène Sécurité Environnement
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IF	:	Intermédiaires financiers
INHP	:	Institut National d'Hygiène Publique
INS	:	Institut National de la Statistique
INSP	:	Institut National de la Santé Publique
LAI	:	Lutte antiparasitaire intégrée
LNSP	:	Laboratoire National de la Santé Publique
MCLU	:	Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
MEPS	:	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MINEDDTE	:	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique
MINHAS	:	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MIS	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

MMR	:	Mesures de Maitrise des Risques
MRTV	:	Minorités rurales très vulnérables
MSHPCMU	:	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OFT	:	Observatoire de la Fluidité du Transport
OGM	:	Organismes génétiquement modifiés
ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
ONPC	:	Office National pour la Protection civile (ONPC)
OSER	:	Office de la Sécurité Routière
PAE	:	Plan d'Assurance Environnement
PA-PS Gouv	:	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
PCEC	:	Plan de Contrôle Environnemental de Construction
PFSP	:	Projets Filets Sociaux Productifs
PGES	:	Plan de Gestion Environnement et Sociale
PGES-C	:	Plan de Gestion de l'Environnement et du Social de Chantier
PGMO	:	Procédures de gestion de la main-d'œuvre
PMH	:	Pompes à Motricité Humaine
PMR	:	Plan de lutte contre les ravageurs
PMU	:	Plan de Mesures d'Urgence
PNAE	:	Plan National d'Action Environnemental
PNCC	:	Programme National de lutte contre le Changement Climatique
PND	:	Plan National de Développement
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNGDS	:	Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires
POP	:	Polluants Organiques Persistants
PPGD	:	Plan Particulier de Gestion des Déchets
PPP	:	Principe pollueur-payeur
PPRT	:	Plans de Prévention des Risques Technologiques
PPSPS	:	Plan de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PS Gouv	:	Programme Social du Gouvernement
RGPH 2021		Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2021
RSTI	:	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	:	Registre Social Unique
SACO	:	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SDIIC	:	Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées
SDS	:	Spécialiste en Développement Social
SNDD	:	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNVBG	:	Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre
SO	:	Sauvegardes Opérationnelles
SODECI	:	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SSE	:	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré
SSP	:	Soins de Santé Primaires
SST	:	Santé et sécurité au travail
TDR	:	Termes De Référence
USEP	:	Unité Sectorielle d'Exécution des Projets

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les localités cibles 20
Table 2 Target locations 161
Tableau 3 : Localités cibles 307
Tableau 4 : Nombre de forage par département 310
Tableau 5 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions des Grands Ponts et de l'Agneby-Tiassa 313
Tableau 6 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles de la région du Gbêkê, du Bélier et du District autonome de Yamoussoukro 319
Tableau 7 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles de la région de San-Pedro, du Nawa et du Cavally 326
Tableau 8 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions du haut Sassandra et de la Marahoue 337
Tableau 9 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo 343
Tableau 10 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles dans les régions du Kabadougou, Folon et Bagoué 352
Tableau 11 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions du Guémon et du Tonkpi 361
Tableau 12 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles dans les régions du Gontougo et de l'Indénié-Djuablin 365
Tableau 13 : Débits à considérer pendant le pompage selon les paliers sont estimés 371
Tableau 14 : Equipements à mobiliser pour la réalisation des travaux des forages équipés de PMH : affectation des matériels par équipe 373
Tableau 15 : Analyse comparative des alternatives du sous-projet 375
Tableau 16: Récapitulatif des rejets et nuisances à toutes les phases du sous-projet 377
Tableau 17 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les sous-projets 387
Tableau 18 : Sauvegardes Opérationnelle de la BAD déclenchées dans le cadre du projet 406
Tableau 19 : Sauvegarde Opérationnelle E&S de la BAD applicables au sous-projet 410
Tableau 20 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable au sous-projet 416
Tableau 21 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire 449
Tableau 22 : Comparaison de la législation nationale Système de Sauvegarde Intégré de la BAD 453
Tableau 23 : Liste des départements et localités de la zone d'influence indirecte 463
Tableau 24 : Situation de morbidité dans le Département de Bangolo 516
Tableau 25 : Caractéristiques de l'environnement physique et biologique des sites du sous-projet 555
Tableau 26 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites du sous-projet 577
Tableau 27 : Calendrier de ces différentes entretiens et réunions publiques 771
Tableau 28 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées 780
Tableau 29 : Éléments Valorisés de l'Environnement 855

Tableau 30 : Indicateurs physique et biologiques, atmosphériques et socio-économiques 856
Tableau 31 : Critères d'évaluation d'importance d'impacts 858
Tableau 32 : Grille de détermination de la conséquence des impacts (Grille de Fecteau) 859
Tableau 33 : Matrice de synthèse des impacts et des risques environnementaux et sociaux pour la phase des travaux 866
Tableau 34 : Matrice de synthèse des impacts et des risques environnementaux et sociaux pour la phase d'exploitation et d'entretien 868
Tableau 35 : Matrice d'évaluation des impacts positifs du sous-projet 870
Tableau 36 : Matrice d'évaluation des impacts et des risques négatifs du sous-projet 871
Tableau 37 : Échelle de gravité 876
Tableau 38 : Échelle de probabilité 877
Tableau 39 : Matrice de criticité 878
Tableau 40 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction. 879
Tableau 41 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien 882
Tableau 42 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier 888
Tableau 43 : Évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien 895
Tableau 44 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception 897
Tableau 45 : Évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier 898
Tableau 46 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées 901
Tableau 47 : Synthèse des mesures de bonification environnementales et sociales des impacts positifs 907
Tableau 48 : Synthèse des mesures d'atténuation environnementales et sociales des impacts et des risques environnementaux et sociaux 909
Tableau VIII-1 : Grandes priorités sectorielles de la Côte d'Ivoire 918
Tableau 2 : Facteurs d'émission de référence 919
Tableau 3 : Besoin en termes de matériau de construction 920
Tableau 4 : Besoins en équipement 920
Tableau 5 : Emissions de gaz à effet de serre liées aux travaux 921
Tableau 6 : Principales activités du suivi environnemental 928
Tableau 7 : Matrice de synthèse du PGES en phase chantier 932
Tableau 8 : Matrice de synthèse du PGES en phase exploitation et entretien 940
Tableau 9 : Quelques thèmes de séances de renforcement des capacités des acteurs 945
Tableau 10 : Estimation des coûts du PGES des travaux 947
Tableau 11 : Sources de financement des coûts du PGES par phase et par acteurs 949
Tableau 12 : Principes du MGP 956
Tableau 13 : Coût estimatif de mise en œuvre du MGP par département 968

LISTE DES FIGURES

Figure 0-1 : Localisation de sites bénéficiaires 21
Figure 0-1 Location of beneficiary sites 162
Figure I-1 : Procédure du CIES du projet.....300
Figure I-1 : Localisation de sites bénéficiaires 311
Figure I-2 : Les étapes de la réalisation d'un forage 370
Figure III-1 : Carte pédologique des zones du sous-projet.....467
Figure III-2 : Carte géologique des zones du sous-projet.....469
Figure III-3 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020.....470
Figure III-4 : Situation géographique de la localité de Tchedjebo.....583
Figure III-5 : Situation géographique de la localité de Dipo M'po 585
Figure III-6 : Situation géographique de la localité Segbevi 587
Figure III-7 : Situation géographique de la localité d'Akakro (Taabo) 590
Figure III-8 : Situation géographique de la localité de Gnankangnankanssou 592
Figure III-9 : Situation géographique de la localité Akakro (Tiassalé).....594
Figure III-10 : Situation géographique de la localité Poundiou 596
Figure III-11 : Situation géographique de la localité de Sogo 598
Figure III-12 : Situation géographique de la localité de Katiéré 599
Figure III-13 : Situation géographique de la localité Sokourani 601
Figure III-14 : Situation géographique de la localité de Kakologo 603
Figure III-15 : Situation géographique de la localité Kapégué 605
Figure III-16 : Situation géographique de la localité d'Assankro.....607
Figure III-17 : Situation géographique de la localité N'Dakouassikro 609
Figure III-18 : Situation géographique de la localité d'Adjudankro 611
Figure III-19 : Situation géographique de la localité de Paris-Léona 613
Figure III-20 : Situation géographique de la localité de Zro 615
Figure III-21 : Situation géographique de la localité Kridy 616
Figure III-22 : Situation géographique de la localité Ditrouda-Béoué 618
Figure III-23 : Situation géographique de la localité Fiela 619
Figure III-24 : Situation géographique de la localité Mafindougou.....621
Figure III-25 : Situation géographique de la localité Keningouara 623
Figure III-26 : Situation géographique de la localité Koyarabo 625
Figure III-27 : Situation géographique de la localité Pli-Akakro 628
Figure III-28 : Situation géographique de la localité de Mangredan 630

Figure III-29 : Situation géographique de la localité de Nindo 632
Figure III-30 : Situation géographique de la localité Sakassou-Ottoukro 634
Figure III-31 : Situation géographique de la localité de Kahakro 636
Figure III-32 : Situation géographique de la localité de Golibo 638
Figure III-33 : Situation géographique de la localité de Kohui 641
Figure III-34 : Situation géographique de la localité de Pelegodi 643
Figure III-35 : Situation géographique de la localité de Méré 644
Figure III-36 : Situation géographique de la localité de Gbané 645
Figure III-37 : Situation géographique de la localité de Koffi-Bango 647
Figure III-38 : Situation géographique de la localité de Katiepli 648
Figure III-39 : Situation géographique de la localité de Petit Bouna 650
Figure III-40 : Situation géographique de la localité de Kogodjan 653
Figure III-41 : Situation géographique de la localité de Konou 655
Figure III-42 : Situation géographique de la localité de Kangakro 657
Figure III-43 : Situation géographique de la localité de Yomankro 658
Figure III-44 : Situation géographique de la localité de Taobly 659
Figure III-45 : Situation géographique de la localité de Tobly 661
Figure III-46 : Situation géographique de la localité de Békiprea 662
Figure III-47 : Situation géographique de la localité de Lobia 664
Figure III-48 : Situation géographique de la localité de Kotakouakoukro 666
Figure III-49 : Situation géographique de la localité de Tolakro 668
Figure III-50 : Situation géographique de la localité de Badékro 670
Figure III-51 : Situation géographique de la localité de Bétékélédougou 672
Figure III-52 : Situation géographique de la localité de N'ziplikro 674
Figure III-53 : Situation géographique de la localité de Kouakro PK 675
Figure III-54 : Situation géographique de la localité de Wagandé 676
Figure III-55 : Situation géographique de la localité d'Issoufkro 678
Figure III-56 : Situation géographique de la localité de Fandasso 679
Figure III-57 : Situation géographique de la localité de Badioula 681
Figure III-58 : Situation géographique de la localité de Baradjan 683
Figure III-59 : Situation géographique de la localité d'Amarakro 685
Figure III-60 : Situation géographique de la localité de Sangbani 2 687
Figure III-61 : Situation géographique de la localité Robertkro 689
Figure III-62 : Situation géographique de la localité de Karamokokro 691
Figure III-63 : Situation géographique de la localité de Toklossou 693
Figure III-64 : Situation géographique de la localité de N'Gorankro 695

Figure III-65 : Situation géographique de la localité de Kouakoukankro.....697
Figure III-66 : Situation géographique de la localité de Krakro 2.....698
Figure III-67 : Situation géographique de la localité d'Assoumankro.....700
Figure III-68 : Situation géographique de la localité d'Angakro.....702
Figure III-69 : Situation géographique de la localité de M'Brakro.....704
Figure III-70 : Situation géographique de la localité de Kra-Kangakro.....706
Figure III-71 : Situation géographique de la localité d'Amanikro.....708
Figure III-72 : Situation géographique de la localité de Fatama.....710
Figure III-73 : Situation géographique de la localité de Toubadougou.....712
Figure III-74 : Situation géographique de la localité de Latamakaha.....714
Figure III-75 : Situation géographique de la localité de Tonfindé.....716
Figure III-76 : Situation géographique de la localité de Yardjoumakaha.....718
Figure III-77 : Situation géographique de la localité de Nagounonkaha.....720
Figure III-78 : Situation géographique de la localité de Gbonkaha.....722
Figure III-79 : Situation géographique de la localité de Kopiemavogo.....724
Figure III-80 : Situation géographique de la localité de Natiemboro.....726
Figure III-81 : Situation géographique de la localité de Favongakaha.....728
Figure III-82 : Situation géographique de la localité de Tagbonkaha.....730
Figure III-83 : Situation géographique de la localité de Nagnonkaha.....732
Figure III-84 : Situation géographique de la localité de Pont-Brimé.....734
Figure III-85 : Situation géographique de la localité de Djirognepahio.....736
Figure III-86 : Situation géographique de la localité de Monogaga.....737
Figure III-87 : Situation géographique de la localité de Klotou.....739
Figure III-88 : Situation géographique de la localité de Golikro.....740
Figure III-89 : Situation géographique de la localité de Loukoukoffikro.....742
Figure III-90 : Situation géographique de la localité de Grand-Gabo.....743
Figure III-91 : Situation géographique de la localité de Tépréadji (Pont bascule).....745
Figure III-92 : Situation géographique de la localité d'Abouvogo (Vavoua).....747
Figure III-93 : Situation géographique de la localité de Doudouvogo.....749
Figure III-94 : Situation géographique de la localité de Largatonvogo.....751
Figure III-95 : Situation géographique de la localité de Peteinimpouvogo.....753
Figure III-96 : Situation géographique de la localité de Santokaha.....755
Figure III-97 : Situation géographique de la localité de Karagboko.....757
Figure III-98 : Situation géographique de la localité de Gouetidie.....759
Figure III-99 : Situation géographique de la localité de Blita.....761
Figure III-100 : Situation géographique de la localité de Yebegouin.....764

Figure III-101 : Situation géographique de la localité de Trohville 765
Figure III-102 : Situation géographique de la localité de Bloma 767
Figure 0-1 : Principales étapes du mécanisme de gestion des plaintes 965
Figure 0-2 : Principaux niveaux du mécanisme de gestion des plaintes 966

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : PMH du village de Yébégouin 765

LISTE DES PLANCHES PHOTO

Planche photo III-1 : Kleketekro 582
Planche photo III-2 : Tchedjebo 584
Planche photo III-3 : Dibo M'po 586
Planche photo III-4 : Segbevi 588
Planche photo III-5 : Localité d'Akakro 595
Planche photo III-6 : Poundiou 597
Planche photo III-7 : Sogo 598
Planche photo III-8 : Katiéré 600
Planche photo III-9 : Sokourani 602
Planche photo III-10 : Kakologo 604
Planche photo III-11 : Kapegue 606
Planche photo III-12 : Assankro 608
Planche photo III-13 : N'dakouassikro 610
Planche photo III-14 : Adjutdankro 611
Planche photo III-15 : Paris-Léona 613
Planche photo III-16 : Zro 615
Planche photo III-17 : Kridy 617
Planche photo III-18 : Béoué 618
Planche photo III-19 : Fiela 620
Planche photo III-20 : Mafindougou 622
Planche photo III-21 : Keningouara 624
Planche photo III-22 : Koyarabo 626
Planche photo III-23 : Pli-Akakro 629
Planche photo III-24 : Mangrédan 631
Planche photo III-25 : Nindo 633
Planche photo III-26 : Sakassou-Ottoukro 635
Planche photo III-27 : Kahakro 637

Planche photo III-28 : Golibo 639
Planche photo III-29 : Moloukro 640
Planche photo III-30 : Village de Katiékpli 649
Planche photo III-31 : Petit Bouna 651
Planche photo III-32 : Kogodjan 654
Planche photo III-33 : Konou 656
Planche photo III-34 : Yomankro 659
Planche photo III-35 : Takourably 661
Planche photo III-36 : Békipréa 663
Planche photo III-37 : Lobia 665
Planche photo III-38 : Kotakouakoukro 667
Planche photo III-39 : Tolakro 669
Planche photo III-40 : Badékro 671
Planche photo III-41 : Bétékélédougou 672
Planche photo III-42 : Fandasso 680
Planche photo III-43 : Badioula 682
Planche photo III-44 : Baradjan 684
Planche photo III-45 : Amarakro 686
Planche photo III-46 : Sangbani 2 688
Planche photo III-47 : Robertkro 690
Planche photo III-48 : Karamokokro 692
Planche photo III-49 : Toklossou 694
Planche photo III-50 : Toklossou 696
Planche photo III-51 : Kouakoukankro 697
Planche photo III-52 : Krakro 2 699
Planche photo III-53 : Assoumankro 701
Planche photo III-54 : Village d'Angakro 702
Planche photo III-55 : M'Brakro 704
Planche photo III-56 : Kra-Kangakro 707
Planche photo III-57 : Amanikro 708
Planche photo III-58 : Fatama 710
Planche photo III-59 : Toubadougou 712
Planche photo III-60 : Latamakaha 715
Planche photo III-61 : Toufindé 717
Planche photo III-62 : Yardjoumakaha 719
Planche photo III-63 : Nagounonkaha 721

Planche photo III-64 : Gbonkaha 723
Planche photo III-65 : Kopiemavogo 725
Planche photo III-66 : Natiemboro 727
Planche photo III-67 : Favongakaha 729
Planche photo III-68 : Tagbonkaha 731
Planche photo III-69 : Nagnonkaha 733
Planche photo III-70 : Pont-Brimé 734
Planche photo III-71 : Monogaga 738
Planche photo III-72 : Klotou 739
Planche photo III-73 : Golikro 741
Planche photo III-74 : Loukoukoffikro 742
Planche photo III-75 : Grand-Gabo 744
Planche photo III-76 : Tépréadji 745
Planche photo III-77 : Abouvogo 748
Planche photo III-78 : Doudouvogo 750
Planche photo III-79 : Largatonvogo 752
Planche photo III-80 : Peteinimpouvogo 754
Planche photo III-81 : Santokaha 756
Planche photo III-82 : Karagboko 758
Planche photo III-83 : Gouetidie 760
Planche photo III-84 : Blita 762
Planche photo III-85 : Singouin 763
Planche photo III-86 : Bloma 768
Planche photo IV-1 : Illustration des rencontres avec les autorités préfectorales 774
Planche photo IV-2 : Illustration des quelques séances de consultations publiques 776
Planche photo IV-3 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives 776
Planche photo IV-4 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives 777

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Mécanisme de gestion des plaintes 955
Annexe 2: Courriers de mission 970
Annexe 3: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes 997
Annexe 4: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email) 1087

Annexe 5: Illustrations de Quelques Rencontres et Réunions 1183
Annexe 6: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES).....1187
Annexe 7: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques.....1220
Annexe 8 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.) 1230
Annexe 9:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO 1236
Annexe 10 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO.....1239
Annexe 11: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit 1246
Annexe 12: Procédure en cas de découverte fortuite 1248
Annexe 13: PV de la séance d'examen technique du 12 aout 2024 du rapport de CIES du projet de réalisation de cent (100) forages équipes de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept régions de la Côte d'Ivoire.....1251
Annexe 14: Matrice de correspondance de la prise en compte des observations du comité interministériel du 12 août 2024 de l'examen technique du rapport de CIES du projet de réalisation de cent (100) forages équipes de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept régions de la Côte d'Ivoire.....1256

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude actuelle et les sous-projets qu'elle aborde sont enracinés dans l'initiative du gouvernement ivoirien, qui remonte à 2018, visant à établir le Programme Social du Gouvernement (PS Gouv). L'objectif principal du PA-PS Gouv est d'augmenter l'impact des actions sociales du gouvernement en renforçant les services sociaux de base et en développant les capacités des jeunes en améliorant les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté. Le PA-PS Gouv est articulé autour de deux (2) grandes composantes : la première se consacre au développement d'infrastructures sociales, à l'amélioration de l'accessibilité des zones rurales, ainsi qu'à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable (**Composante A**). La seconde composante se concentre sur l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, et notamment la sécurité alimentaire (**Composante B**). Le Projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien est soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre de la Composante A du PA-PS Gouv, quatre (4) missions distinctes ont été définies, à savoir :

1. La Mission 1/USEP SANTÉ qui se concentre sur la réhabilitation et l'équipement d'Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) ;
2. La Mission 2/USEP HYDRAULIQUE qui se focalise sur la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH). ;
3. La Mission 3/USEP PROTECTION SOCIALE qui a pour mission la réhabilitation et l'équipement de centres sociaux existants, ainsi que la construction d'un nouveau centre social ;
4. La Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER qui est chargée de la construction d'ouvrages hydrauliques.

En ce qui concerne la Mission 2/USEP HYDRAULIQUE relative la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), (l'objet du présent rapport), il est essentiel de souligner qu'il vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv) – le volet Hydraulique est piloté par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP) Hydraulique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), il est prévu, comme sous-projet hydraulique, la construction de cent (100) forages équipés de PMH dans les régions cibles du projet. Ces forages devront être implantés dans des villages au niveau de dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire afin d'améliorer les conditions de vie des populations dans ces localités. De plus, selon les études diagnostics réalisées, de nombreux forages équipés de PMH sont devenus obsolètes et nécessitent d'être réhabilitées.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de l'exécution du PS Gouv, celui-ci s'est vu classer en catégorie environnementale « 2 » selon les critères de catégorisation environnementale du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et les cinq (5) Sauvegardes Opérationnelles (SO) de son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) sont déclenchées à savoir : (i) SO1 « Evaluation Environnementale et Sociale » (ii) SO2 « réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation) » ; (iii) SO3 « biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques » ; (iv) SO4 « prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources » et (v) SO5 « conditions de travail, santé et sécurité ».

Le sous-projet de la présente mission hydraulique a été classée au niveau local à l'annexe 2 (point 11 : Projets d'infrastructures) du décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. L'instrument environnemental et social a préparé pour le sous-projet est donc un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

La réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) s'impose en raison de la nature et de l'envergure des travaux planifiés, conformément aux règles et procédures établies par la réglementation ivoirienne et celles de la BAD pour les projets de développement, notamment la loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement, le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement en République de Côte d'Ivoire et les politiques de Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD liées à l'environnement et à la sécurité.

Le présent CIES revêt une importance cruciale pour évaluer et atténuer les possibles impacts environnementaux et sociaux des présents sous-projets, tout en garantissant leur conformité aux normes et réglementations en vigueur.

Les principales institutions et structures sous tutelles impliquées dans la mise en œuvre des du sous-projet sont :

- Comité de Pilotage du Projet (CPP) : assurer la bonne conduite du PS Gouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement ;
- Coordination Générale du Projet (CGP) : point focal entre le Comité de Pilotage et la Cellule d'Exécution Sectorielles ;
- Cellule Sectorielle d'Exécution (CSE) : MINHAS au travers de l'USEP Hydraulique, coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions relevant du secteur de l'hydraulique dans le cadre du projet ;
- L'ANDE, structure sous-tutelle du Ministère en charge de l'Environnement : accompagner les activités, valider les différents rapports d'évaluation environnementale et sociale et délivrer un permis environnemental avant le démarrage des travaux ;
- Collectivités ciblées par le projet : participer à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale et identifier les acteurs cibles qui vont bénéficier des retombées du Projet ;
- Entreprises en charge des travaux : en charge des travaux/contractantes ;
- Les entreprises devront rédiger sous la supervision du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SDS) et du Spécialiste en Développement Social (SDS) de la CGP, un PGES des travaux qui sera validé par le Maître d'ouvrage.
- Organisations de la Société Civile (OSC) et associations locales : contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, bénéficiaires du sous-projet.
- Banque Africaine de Développement (BAD) : organisme de financement du Projet.

I. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET Y COMPRIS LES ALTERNATIVES DU PROJET

❖ Description technique des Travaux

La consistance des travaux de construction de forages équipes de PMH, comprend pour l'essentiel :

- Réalisation de forages positifs ;
- Equipement des forages ;
- Développement des forages ;
- Les essais ;
- Analyse de l'eau ;
- Désinfection au chlore de l'eau des forages (si applicable) ;
- Fourniture et installation des pompes PMH ;
- Confection de margelles et des superstructures.

Le délai de réalisation des travaux pour chaque localité est de trois (3) mois.

La phase d'exploitation consistera à la vérification périodique de la qualité des eaux du forage et aux entretiens ainsi que les maintenances préventives ou de réparation des PMH.

La liste des localités bénéficiaires du sous-projet (Mission Hydraulique de cent (100) forages) est la suivante.

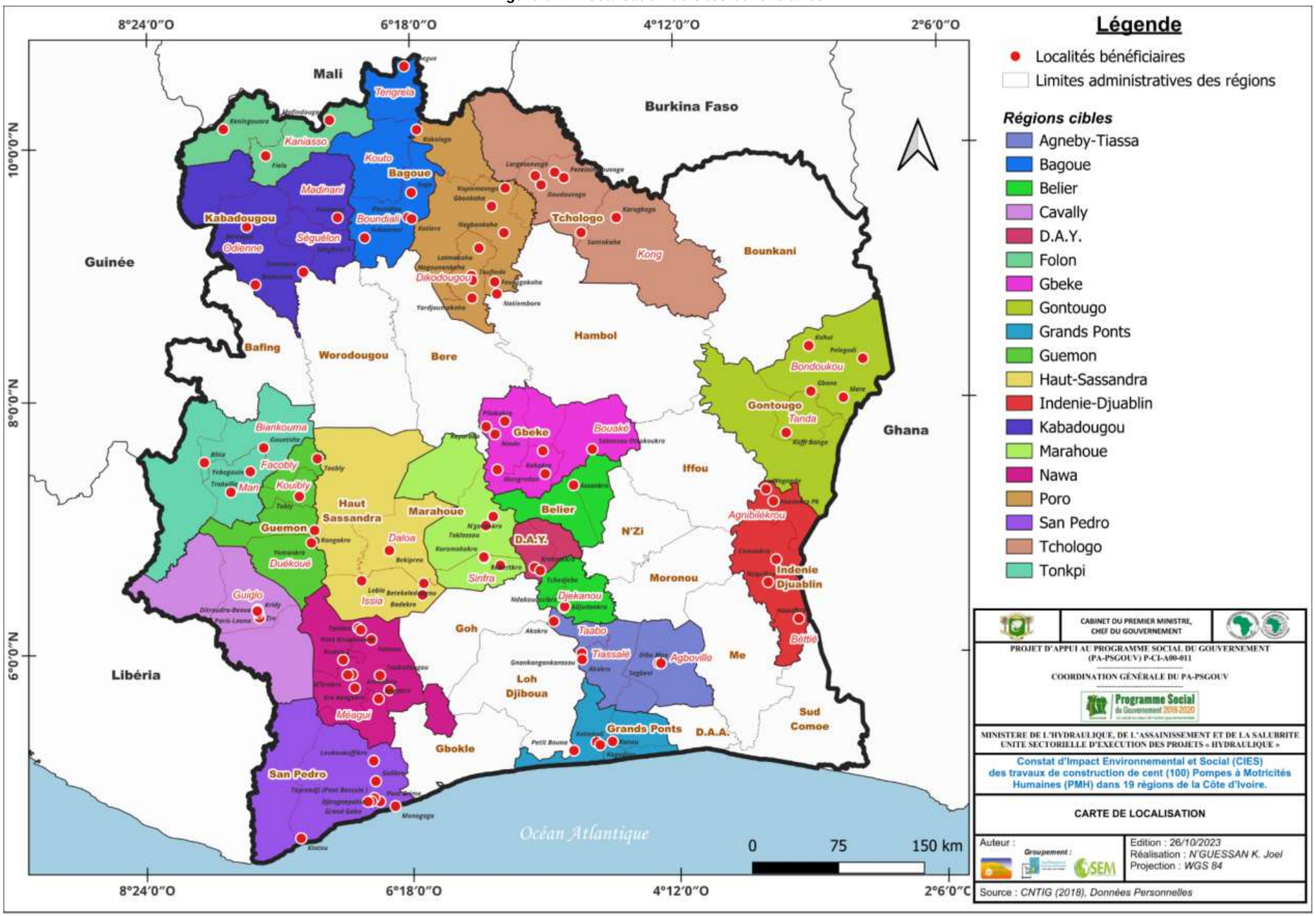
Tableau 1 : Les localités cibles

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE FORAGE		DEPARTEMENTS	NOMBRE DE FORAGE
AGBOVILLE	2		DALOA	1
TAABO	3		ISSIA	5
BOUNDIALI	4		ABENGOUROU	2
TENGRELA	2		AGNIBILEKRO	2
DIDIEVI	1		BETTIE	1
DJEKANOU	2		MADIANI	1
GUIGLO	4		ODIENNE	3
YAMOUSSOUKRO	2		SEGUELON	1
KANIASSO	2		BOUAFLE	4
MINIGNAN	1		SINFRA	1
BEOUMI	4		MEAGUI	5
BOUAKE	1		SOUBRE	3
SAKASSOU	3		DIKODOUGOU	4
BONDOUKOU	4		KORHOGO	6
TANDA	1		SAN-PEDRO	8
GRAND-LAHOU	4		FERKESSEDOUGOU	4
BANGOLO	1		KONG	2
DUEKOUE	1		BIANKOUMA	2
FACOBLY	1		MAN	3
KOUIBLY	2		SIPILOU	1
			Total	**104**

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM Internationnal, Octobre 2023

La figure suivante présente la localisation de sites bénéficiaires.

Figure 0-1 : L**ocalisation de sites bénéficiaires**



Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM Internationnal, Octobre 2023

❖ **Présentation des alternatives sans le projet**

On traduit l'option sans Sous-projet par l'absence de tout investissement requis. Aussi, la mise en œuvre d'un projet est conditionnée par sa viabilité d'un point de vue technique, économique et aussi environnemental. L'harmonie entre ces trois composantes permet d'avoir un projet efficace et efficient. Ainsi, dans le cadre de ce Sous-projet, certaines considérations notamment techniques ou environnementales peuvent conduire à ne pas le mettre en œuvre. Par exemple, si on a un grand coût pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales.

Cette option n'est pas envisageable car elle conduira les localités dans une situation de régression en termes d'accès à l'eau potable et de retard en termes de développement ainsi qu'une surexposition aux contraintes liées à la non-disponibilité.

II. DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DES SITES DU PROJET

1. DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO

a) Localité de Kleketekro

Kleketekro est village baoulé situé à 27 km du District Autonome de Yamoussoukro avec une population s'élevé à environ 100 personnes et regroupée dans une dizaine de ménage ou l'habitat est de type traditionnel. La qualité de l'air est conforme aux normes et seuils en vigueur de même que le le niveau sonore moyen. Les altitudes du relief varient entre 200 et 20 m. avec des sols en majorité de type ferrallitique de couleur marron. La végétation est essentiellement composée de jachère et la faune sauvage est quasi inexistante laissant place à la faune domestique. Aucun cours d'eau dans les alentours du village.

Les populations pratiquent essentiellement l'agriculture dominée par les cultures vivrières destinées à la consommation et la commercialisation. L'habitat est de type de cours communes en matériaux durable ou de fortune soit en banco couvert de palmes ou de plastiques noirs.

Le village ne dispose pas d'école, d'électricité et de centre de santé. La route principale est n'a connu aucun entretien depuis plusieurs années laissant ainsi le village dans un état d'enclavement total. Le village dispose d'un forage équipé de PMH qui de façon récurrente tombe en panne.



b) Localité de Tchedjebo

Tchedjebo est à environ 17 km de de la sous-préfecture de Yamoussoukro. La population est estimée à environ 2000 habitants, Elle est majoritairement Baoulé Akoué de Yamoussoukro. La qualité de l'air, est conforme aux normes et seuils en vigueur ainsi que le niveau sonore moyen créant ainsi un environnement relativement calme. Le relief est monotone avec de légères pentes en certains endroits. La localité a majoritairement des sols ferrallitiques avec une végétation de typique d'une zone de transition entre la forêt et la savane. Le site n'abrite aucun cours d'eau. La faune variée est dominée par les animaux domestiques et quelques espèces sauvages. Aucune espèce majeure ou endémique de la biodiversité n'a été identifiée. La chefferie est une alternance entre les deux grandes familles et les notables sont issus de ces deux familles. Chaque famille est détentrice de parcelles de terre qu'elle gère.

L'activité économique dominante est l'agriculture. Le village n'est pas encore loti et les habitations en majorités construites en terre avec des toitures en tôle métallique sont regroupées en cours familiales.

Le village est doté d'une école primaire avec cantine et toilette. Il ne dispose pas de centre de santé. La route principale menant au village n'est pas bitumée et présente un état de dégradation avancée. Le village ne dispose pas d'électricité. Le village est équipé de trois (3) pompes hydrauliques villageoise donc une encore opérationnelle mais sans entretien.



2. RÉGION DE L'AGNEBY-TIASSA

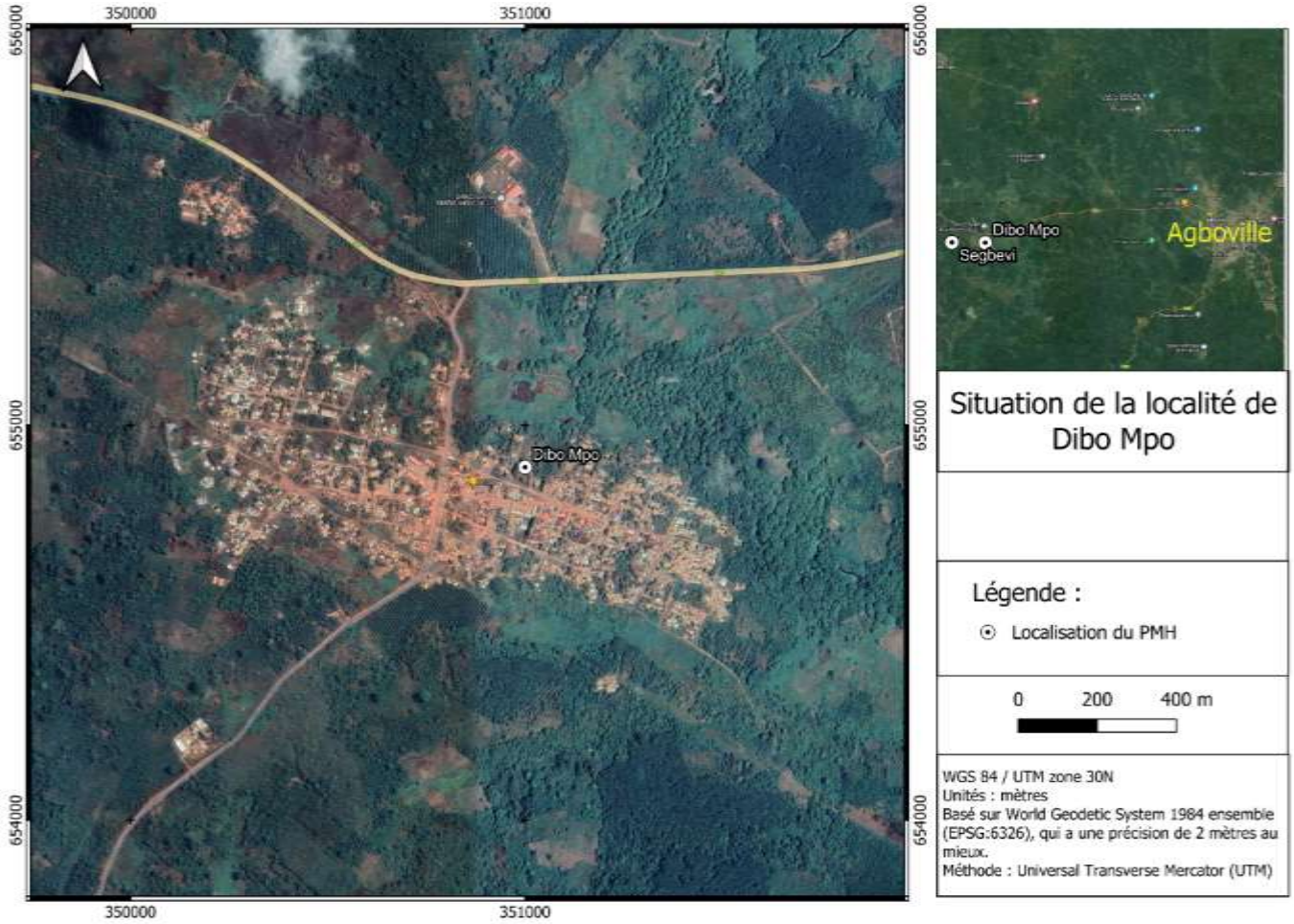
a) Département d'Agboville

(1) Localité de Dibo M'po

Le village de Dibo M'po est situé à 10 km du Département. Dibo M'po. La population est estimée à plus de 500 habitants. La communauté autochtone est composée d'Abbey. La qualité de l'air et le niveau de bruit sont acceptables du point de vue des seuils règlementaires et normatives en vigueur. Le relief est monotone avec des sols essentiellement ferralitiques et argileux rendant l'accès difficile. Aucune espèce ou habitat naturel ou critique de la biodiversité d'intérêt pour la conservation n'a été observé. Le site n'abrite aucun cours d'eau.

La chefferie est du système électoral fondé sur le choix du chef proposé par chaque grande famille. La gestion du foncier est assurée par un chef de terre. Toutefois, il y existe un comité de gestion foncière composé des chefs des quatre (4) grandes familles. L'habitat est de type mixte. Il présente des constructions de type traditionnel, moderne et évolutif avec une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures jonchant les rues et des rues impraticables envahies par les herbes. Les principales activités économiques du village sont la culture du café, du cacao, l'hévéa et le palmier à huile pour les cultures de rente et pour les cultures vivrières : la banane, le manioc, le riz, le maïs, etc.

Le village est raccordé au réseau électrique national. Le village dispose d'une école primaire. Il ne dispose pas d'infrastructure sanitaire. Le village dispose d'une PMH actuellement non opérationnelle.



(2) Localité de Segbevi

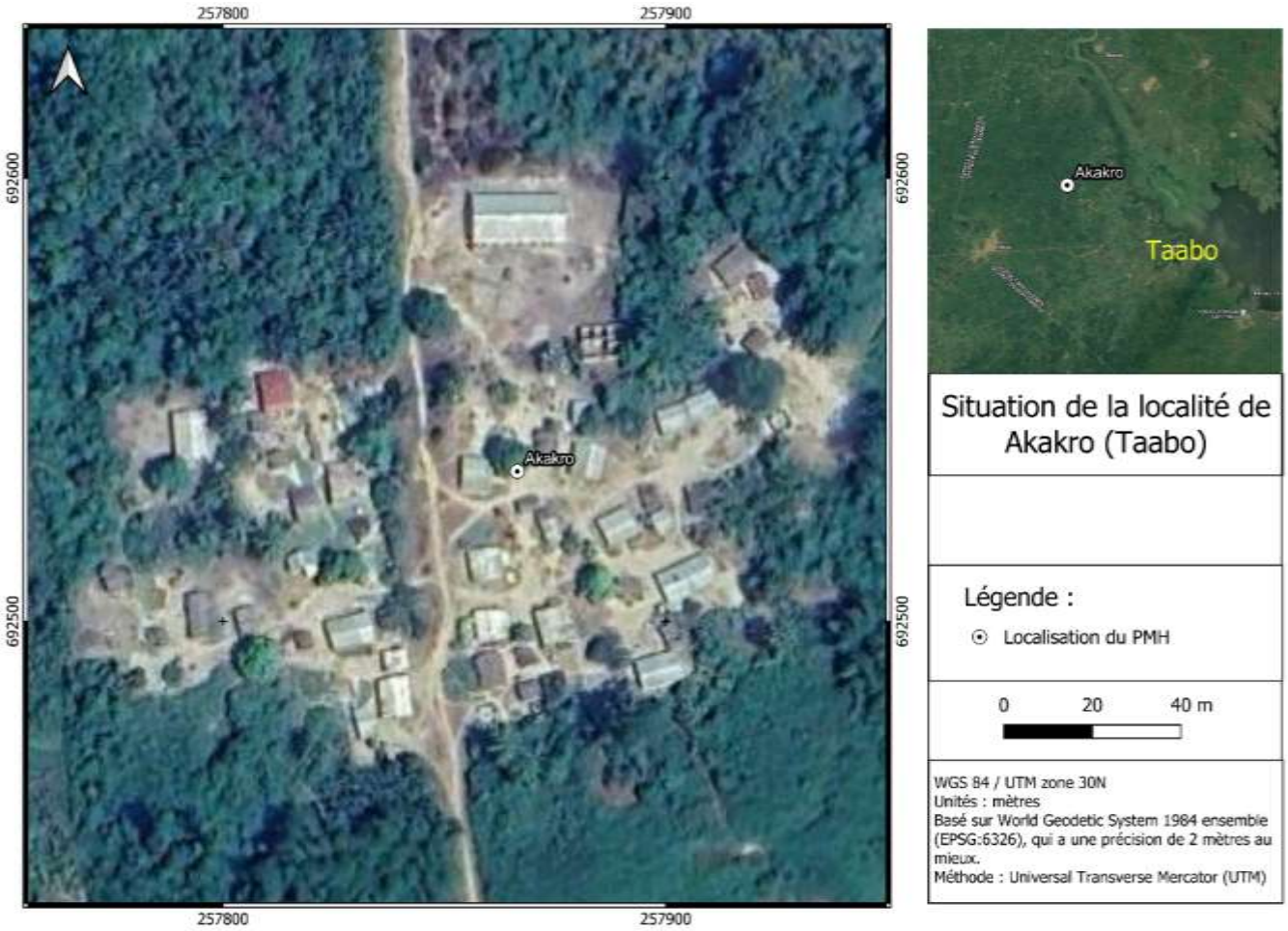
Segbevi est un village Abbey situé à 12 km d'Agboville et 8 km de la sous-préfecture de Rubino. La population est estimée à plus de 600 habitants dont la majorité est Abbey. On note des ressortissants sénoufos, baoulé, agni, lobi, burkinabé, malien, etc. A l'instar des précédentes localités, la qualité de l'air et le niveau acoustique sont acceptable du point de vue des seuils en vigueur. Avec un relief monotone, le site présente des sols majoritairement ferralitiques et argileux. Le site n'abrite pas d'habitats ou d'espèces de la biodiversité avec un intérêt pour la conservation. Aucun cours d'eau n'a été identifié sur le site du projet. Le village est dirigé par un chef issu de ces quatre (4) grandes familles. L'habitat est de type mixte. Il présente des constructions de type traditionnel, moderne et évolutif avec une absence totale d'ouvrage de drainage, et des rues envahies par les herbes. L'aspect économique est dominé par les travaux champêtres. La gestion foncière se fait au niveau de chaque famille qui dispose d'une délimitation de parcelle agricole offert par son tuteur. Il y a néanmoins un comité de gestion foncière composé des chefs de famille avec à sa tête le chef du village. Au niveau des infrastructures de base, le village est raccordé au réseau électrique national. Il y existe une école primaire en construction. Le village ne dispose pas de centre de santé. Le village s'approvisionne en eau de surface (rivière et marigot) et en eau de puits.



b) Département de Taabo

(1) Localité d'Akakro

Akakro est un campement situé à 28 km du département de Taabo. Avec une population estimée à plus de 300 habitants, le campement regroupe majoritairement les baoulés qui cohabitent avec la communauté Burkinabé. Akakro bénéficie d'un niveau de qualité de l'air appréciable en matière de particules PM2,5, PM10 et TSP. Aussi, le niveau de bruit est conforme à la norme avec 57,2 dBA en moyenne. Avec un relief relativement plat et homogène, le site représente un sol argilo-sableux. La végétation est composée de petites herbes et arbuste, le site n'abrite aucun cours d'eau mais on observe un cours d'eau à 50m qui sert de consommation pour la population. La faune est dominée par les animaux domestiques et des petits rongeurs.



c) Département de Tiassalé

(1) Localité de Gnankangnankanssou

Gnankangnankanssou est situé à 25 km de Tiassalé. Il est délimité au Nord par le village de Sokorogbo, au Sud par le village d'Eticoun, à l'Ouest par Gnansonbly et à l'Est par le village de N'vodjokro. La localité de Gnankagnankasou présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 39,5 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme. Avec une caractéristique pédologique dominée par des Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux, l'on peut observer aux alentours du site quelques herbes et des cultures maraichères. Aucun cours d'eau n'a été observé sur le site et une faune dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs.



(2) Localité d'Akakro

Akakro est un campement situé à 18 km du département de Tiassalé. Il fut créé avant 1962. Le campement est délimité au Nord par Gnankangnankanssou, au Sud par Eticoun, à l'Ouest par Gnansonbly et l'Est par Broukro. Le niveau de bruit dans la localité présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 43, 1 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit. Avec un relief relativement plat caractérisé par une pédologie dominée par des sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux. La végétation est composée de petites herbes et arbustes, le site n'abrite aucun cours d'eau. Comme dans les localités voisines, faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs.

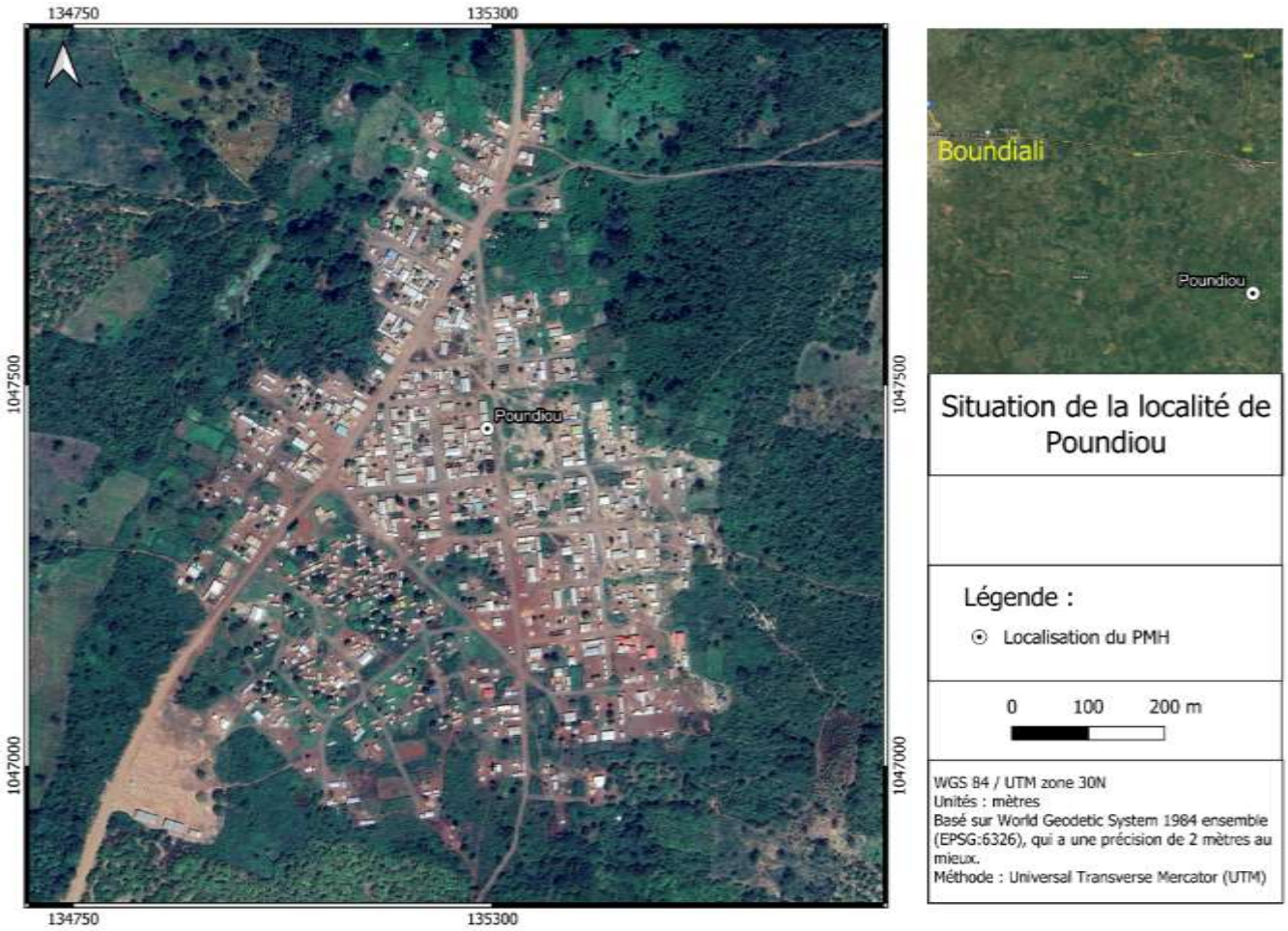


3. RÉGION DE LA BAGOUÉ

a) Département de Boundiali

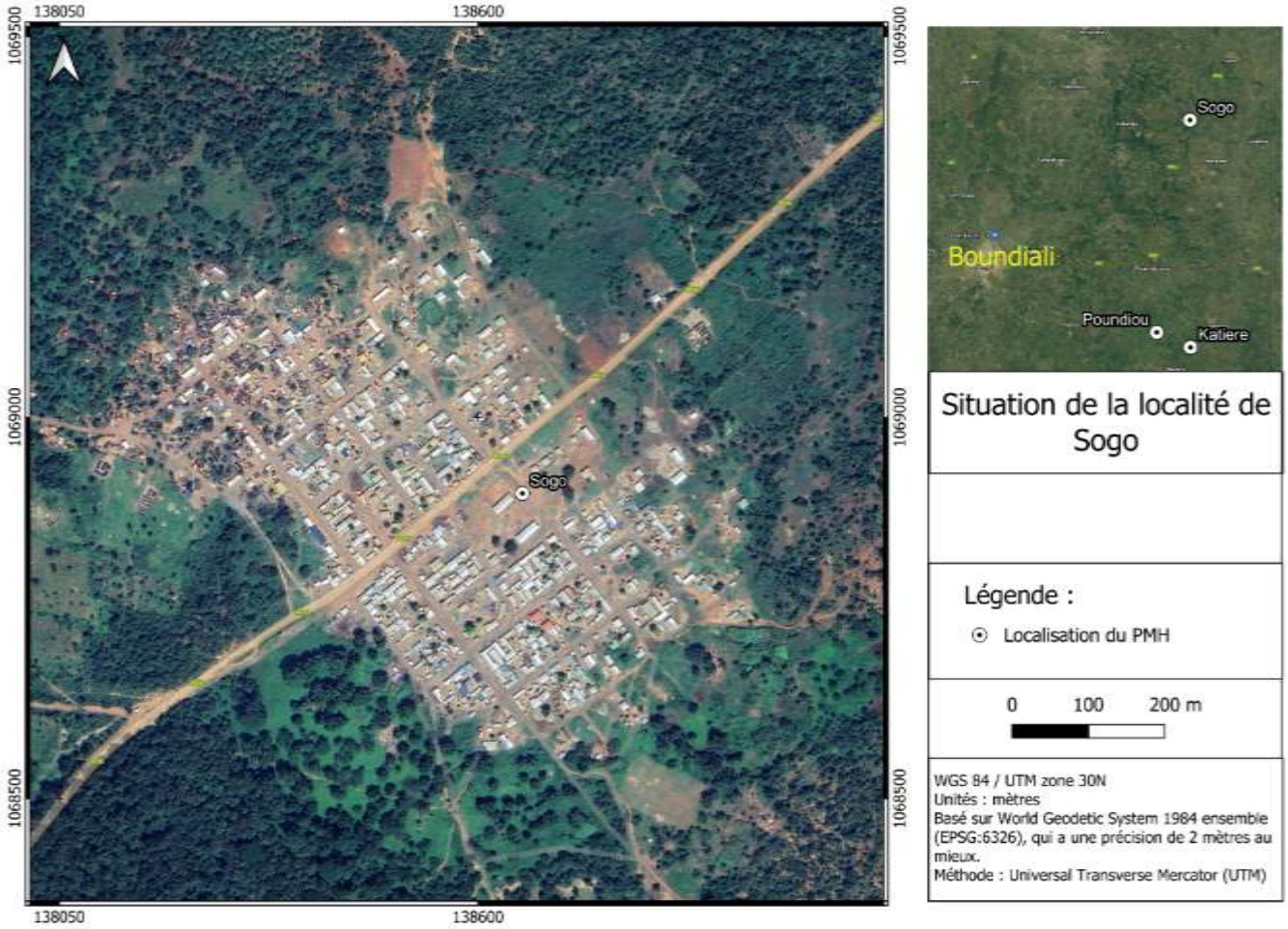
(1) Localité de Poundiou

Poundiou est village Senoufo de canton Kassemblé situé dans la Sous-Préfecture de Siempurgo à 35 km de celle-ci et 35 km de Boundiali. Le village est limité au Nord par le village de Ponondougou, au Sud par Kounoumon, à l'Est par Katieré et à l'Ouest par Boundiali.



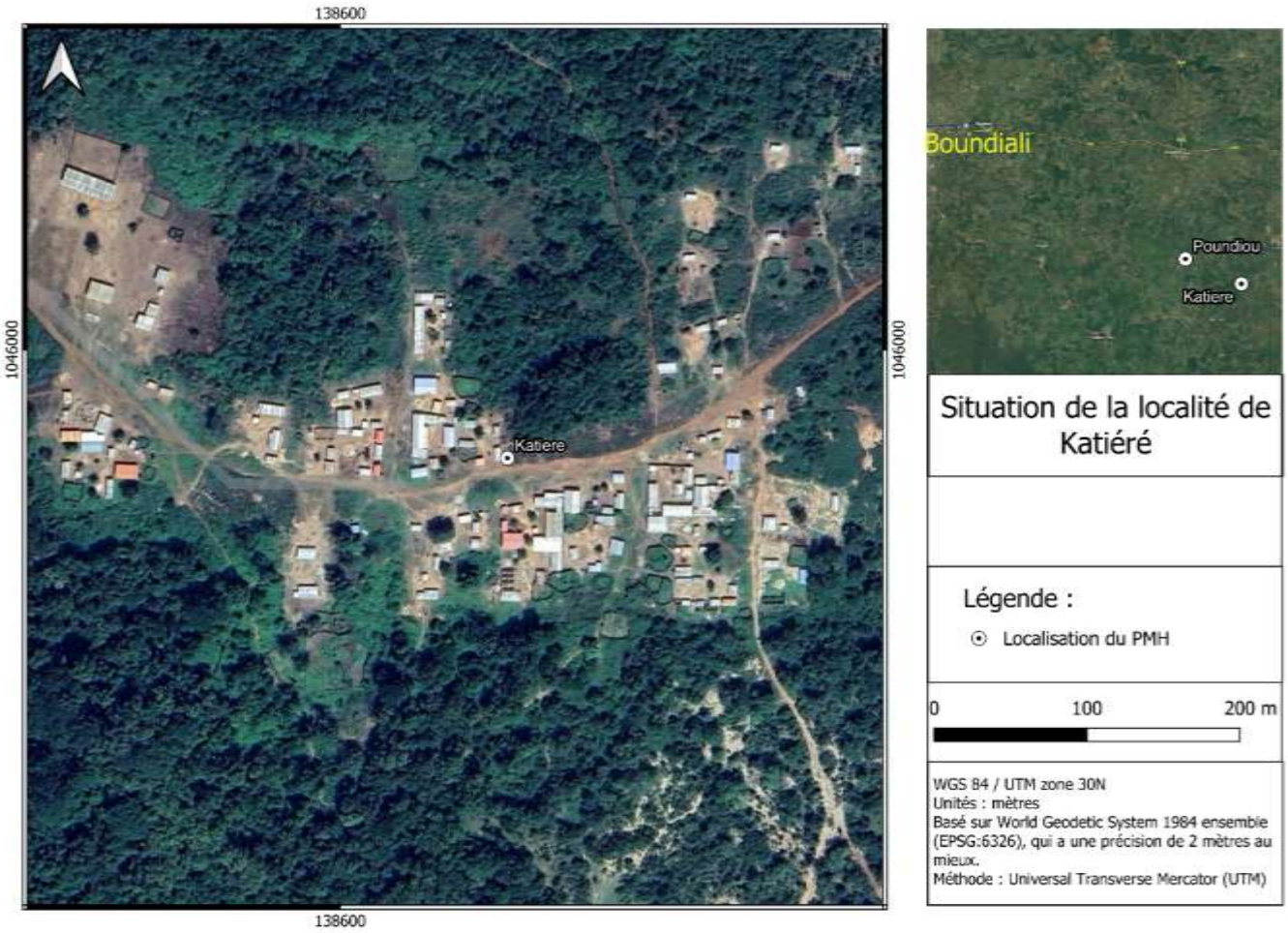
(2) Localité de Sogo

: L'agriculture est la première source de revenue des populations, les activités secondaires que sont le commerce et l'élevage sont l'affaire des étrangers.



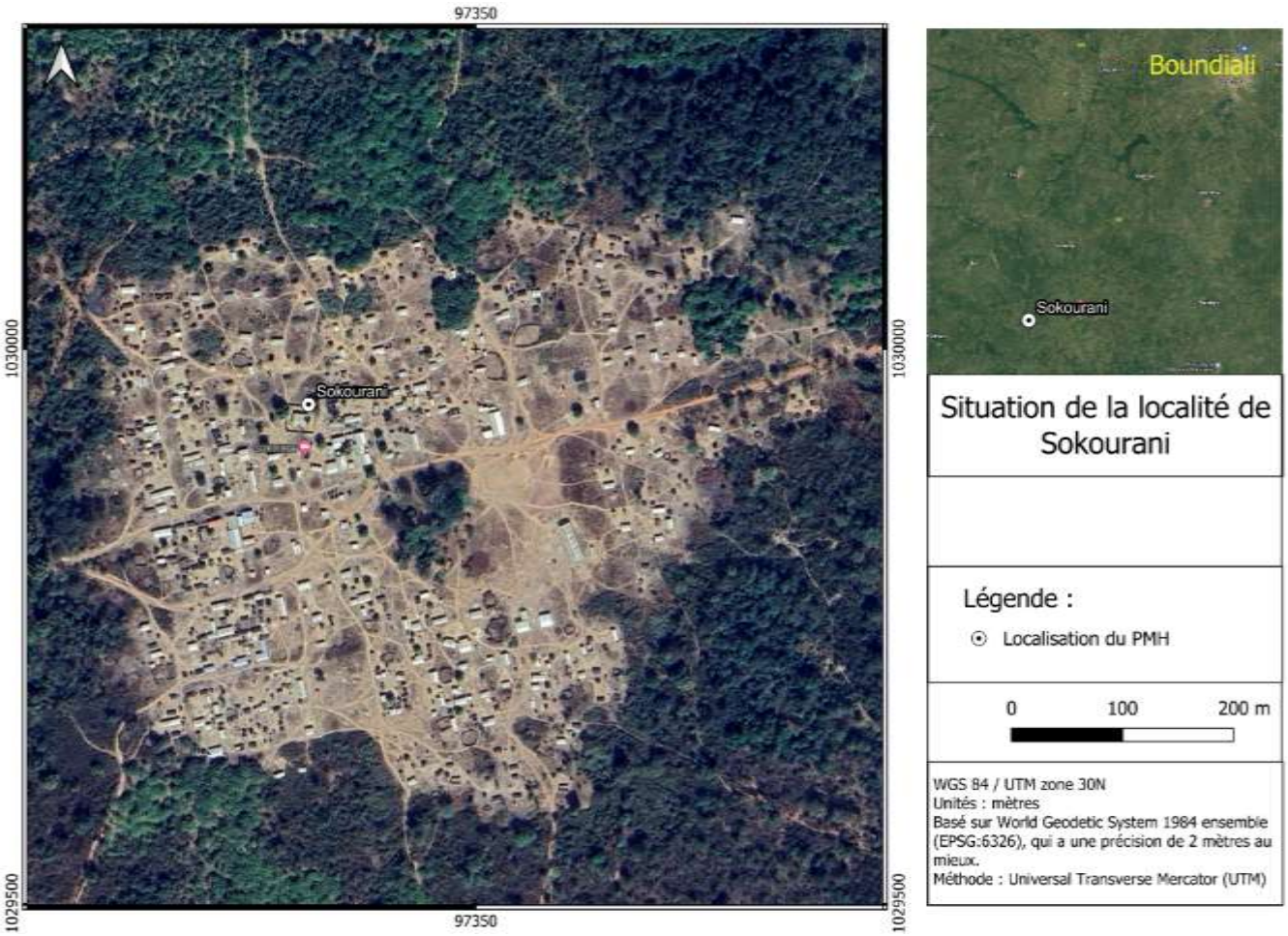
(3) Localité de Katiéré

Katiere est un petit village d'autochtone Senoufo. Ses habitants sont du canton Kassemblé et se réfèrent à la tribu des Yassa.



(4) Localité de Sokourani

Sokourani est un village fondé par redoutable guerrier très renommé du nom de Yeo Yedio vers 1850 (XVIIIème siècle) situé dans le département de Boundiali.



b) Département de Kouto

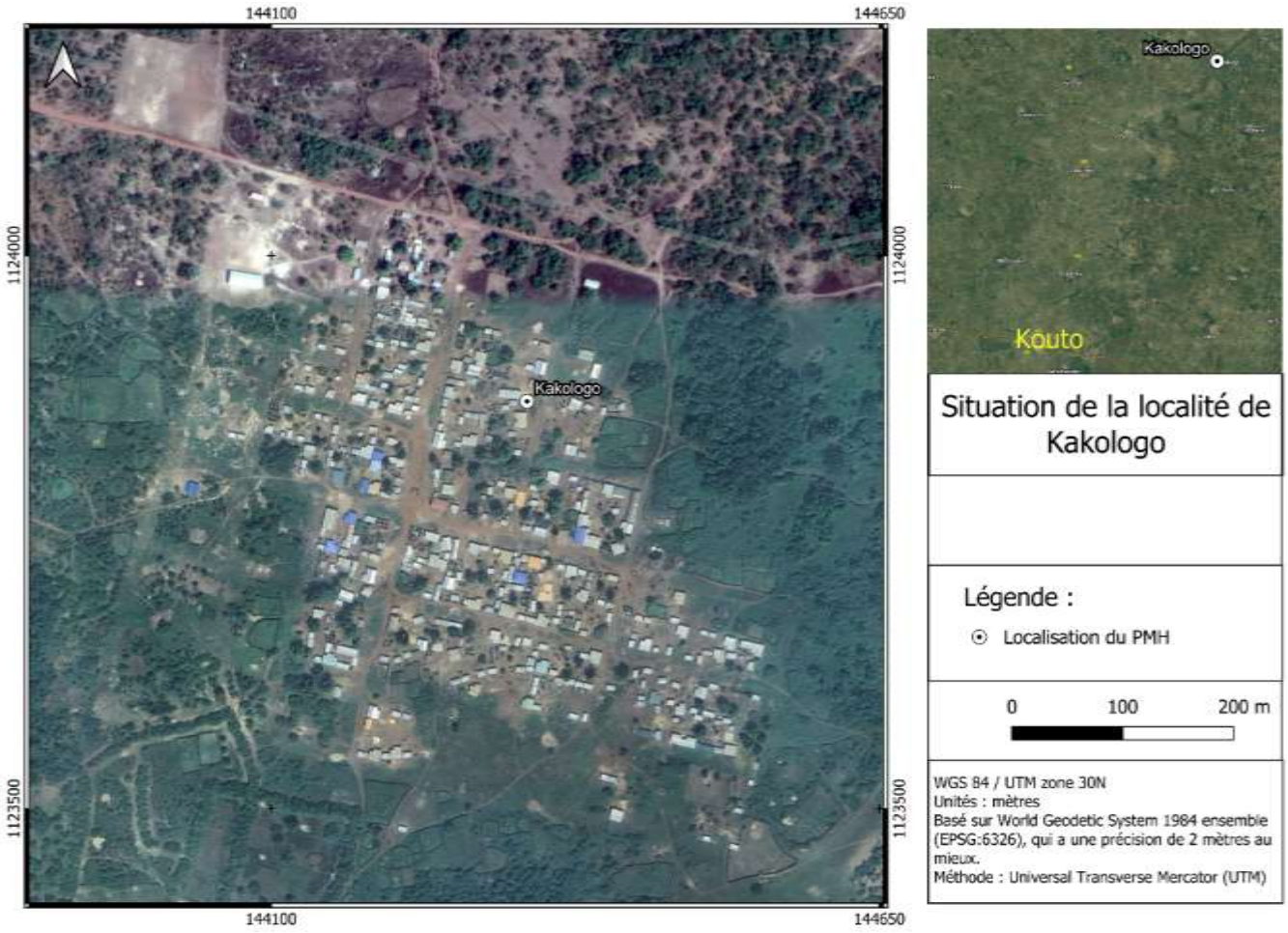
(1) Localité de Kakologo

Kakologo est un village situé dans le département de Kouto et plus précisément dans la Sous-préfecture de Blésségué. Il est respectivement situé à 28 km et à 21 km des dites localités. Kakologo est limité au sud par le village de Tiorotiéri (6km), au nord par la localité de Tiogo (6km)

Le niveau de bruit dans le village de Kakologo présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,5 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit., à l'Est par le village de Gbéni (9km) et à l'Ouest par la localité de Wora (11km). Caractérisé par un relief relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs dominé par des sols gravillonnaires. La végétation est composée de plantes herbacées, de graminées.

Le village abritant le site du forage est loti et habité. Toutefois, le site identifié pour l'implantation du forage se trouve dans du village. Cette partie n'est pas encore habitée. Le site appartient au chef du village et la zone d'influence directe du site est dépourvue de végétation. Cependant, le voisinage (hors de l'emprise du projet) est composé d'herbe et abrite un enclos de bœuf. Le site abrite un cours d'eau, le seul cours d'eau présent est le Bagoue qui se trouve à 1 km du village.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

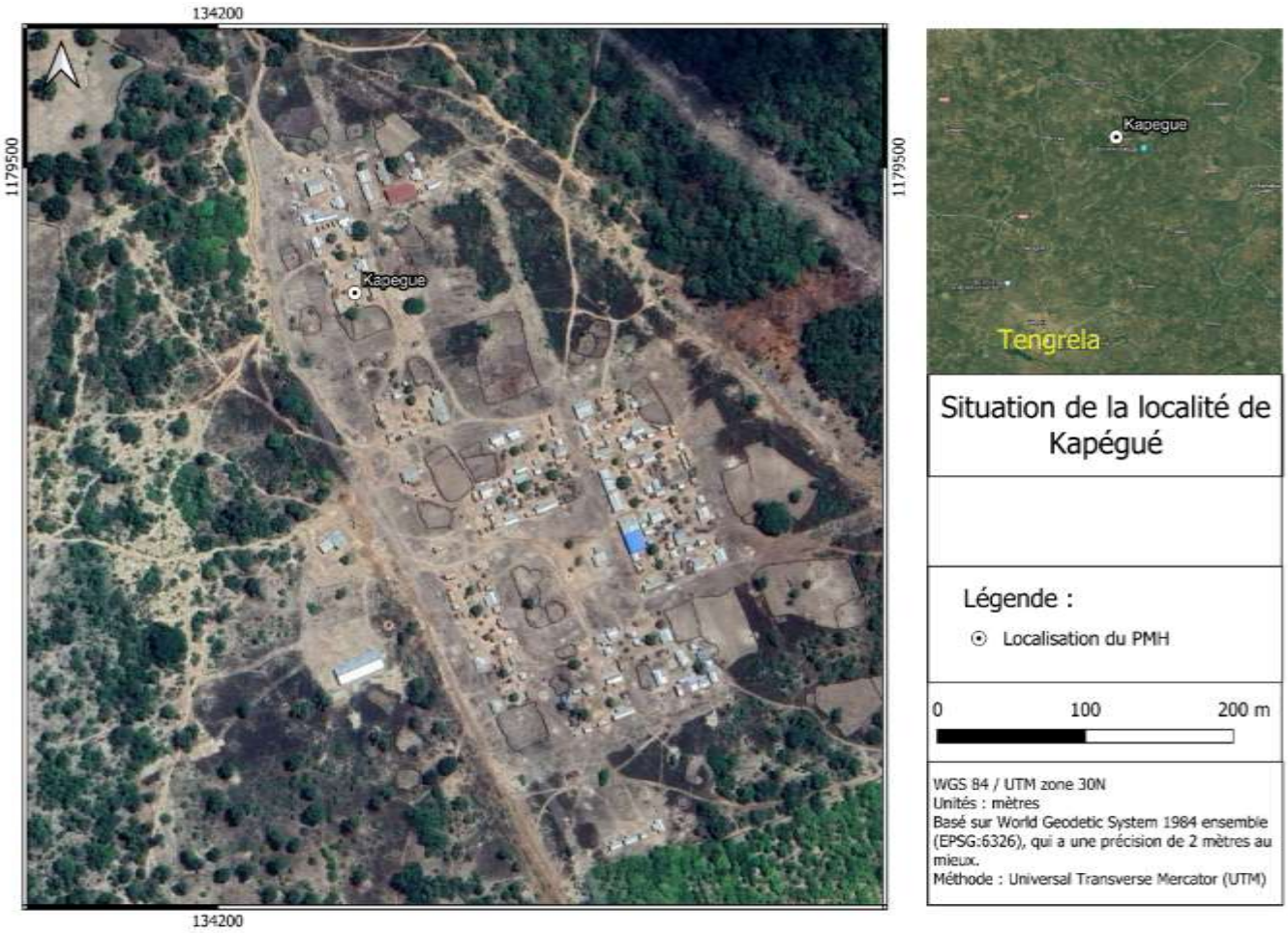


c) Département de Tengrela

(1) Localité de Kapégué

Kapégué est un village situé dans le département de Tengrela et plus précisément dans la Sous-préfecture de Papara. Il est respectivement situé à 28 km de Tengréla et à 12 km de la Sous-préfecture. Kapegue est limité au sud par le village de Kokari (3km), au nord par la localité de Koulousson (6km), à l'Est par le village d'Irribasso (5km) et à l'Ouest par la localité de Doubasso (10km).

Le niveau de bruit dans la localité présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 46,2 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit. Caractérisé par un relief non accidenté, légèrement en pente dans le sens Nord-sud, présentant un affleurement rocheux au Sud et un plateau à l'extrême Nord du site. Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux avec une végétation composée de plantes herbacées. Le site abrite un cours d'eau, le seul cours d'eau présent est le Dago se trouvant à 1 km du village. La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc.…)



4. RÉGION DU BÉLIER

a) Département de Didiévi

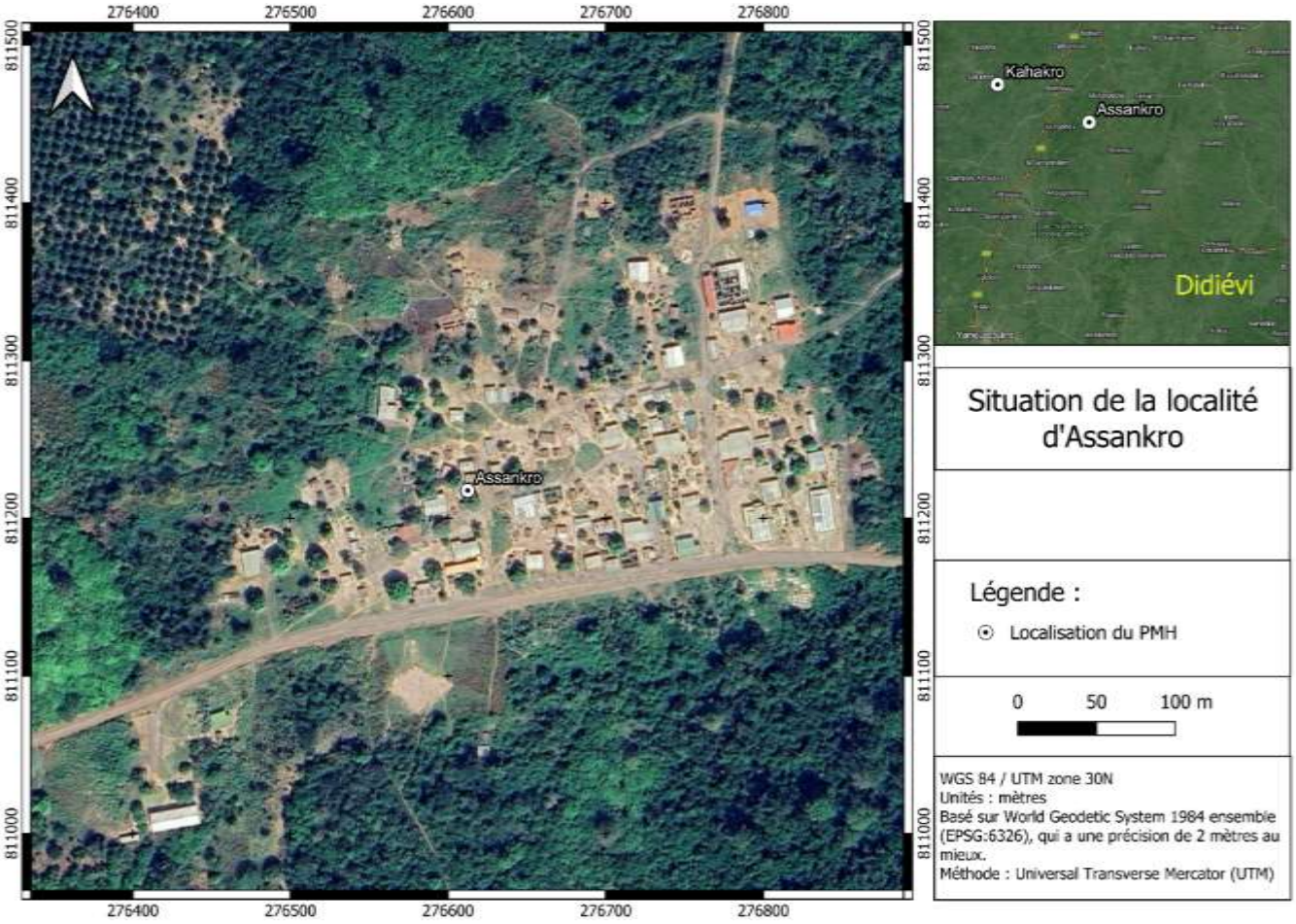
(1) Localité d'Assankro

Situé à plus de 30 km de Didiévi et à 22 km de la sous-préfecture de Molonoublé, le village d'Assankro a été créé en 1963. Il est délimité dans le Nord par le village Kouokoukro et Allialikro ; au Sud par les villages N'djoukro et Assabonou ; à l'Est par Senikro et Kahabo Okoubonou ; à l'Ouest par le village Manfai. La qualité de l'air au niveau du village est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 57,77 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.

La zone d'étude se distingue par un relief globalement doux, présentant des zones vallonnées parsemées de bas-fonds et de plaines. Quelques collines et chaînes de montagnes s'élèvent à des altitudes comprises entre 300 et 400 mètres. Le site de Assankro affiche une légère inclinaison du sud au nord, présentant une variation d'altitude allant de 165 à 160 mètres. Le sol du site de Assankro appartient, de façon générale, aux classes des sols ferralitiques moyennement et faiblement dénaturés. Leur mise en valeur de façon intensive doit être précédée d'une étude pédologique de détail. Comme dans toutes les régions dominées par les modelés granitiques, on peut noter que la très forte altération qui se développe donne aux formations superficielles des caractères particuliers : elles sont arénacées, poreuses et par conséquent très perméables.

Le site de Assankro est situé dans une zone rurale, marquée par les habitats qui restent dominer majoritairement par des bâtis en matériaux de construction moderne (tôle, ciment, etc.).

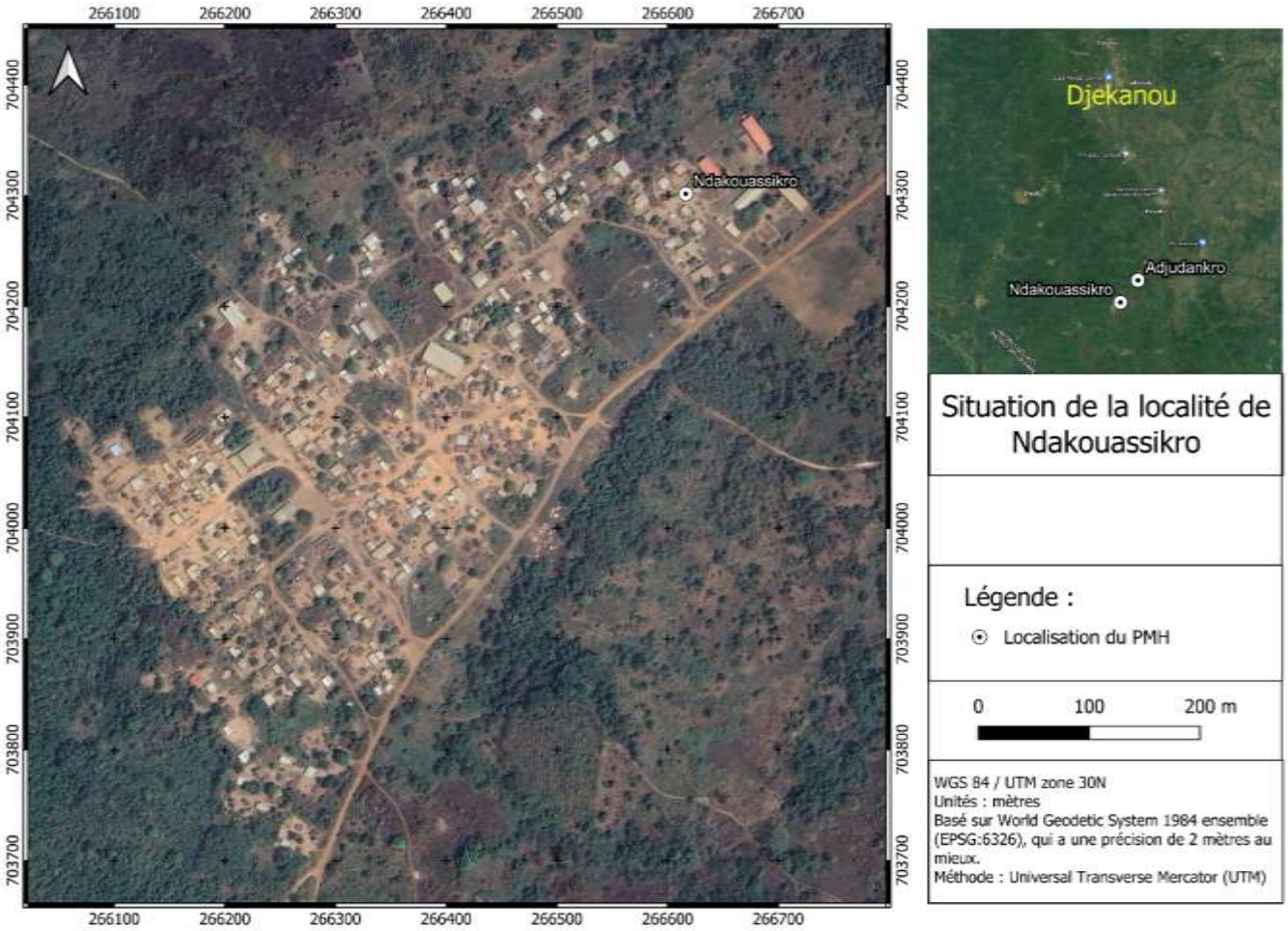
Nous notons la présence de quelques fourrée dominé par les graminacées et une jachère. Pas de cours d'eau. Le site de Assankro est situé dans une zone rurale, de ce fait la faune est composée pour l'essentiel de faune domestique (de bovins, caprins, ovins et porcins élevés).



b) Département de Djékanou

(1) Localité de N'Dakouassikro

Créé vers 1930 N'Dakouassikro est situé à 13 km de Djekanou. Le village fait limite au Nord avec les villages Gbakokro et Juekoikro ; au Sud par Adjutdankro et N'kouakro ; à l'Est par le village Gnabo et à l'Ouest par N'dadibikro. En ce jour le village compte un seul campement rattaché qui est le campement Zegoukro.



(2) Campement Adjutdankro

Le campement Adjutdankro est rattaché au village N'klodjo situé à une dizaine de kilomètres de Djékanou. Il compte une population estimée plus de 100 habitants tous d'ethnie Baoulé et exerçant dans l'agriculture.

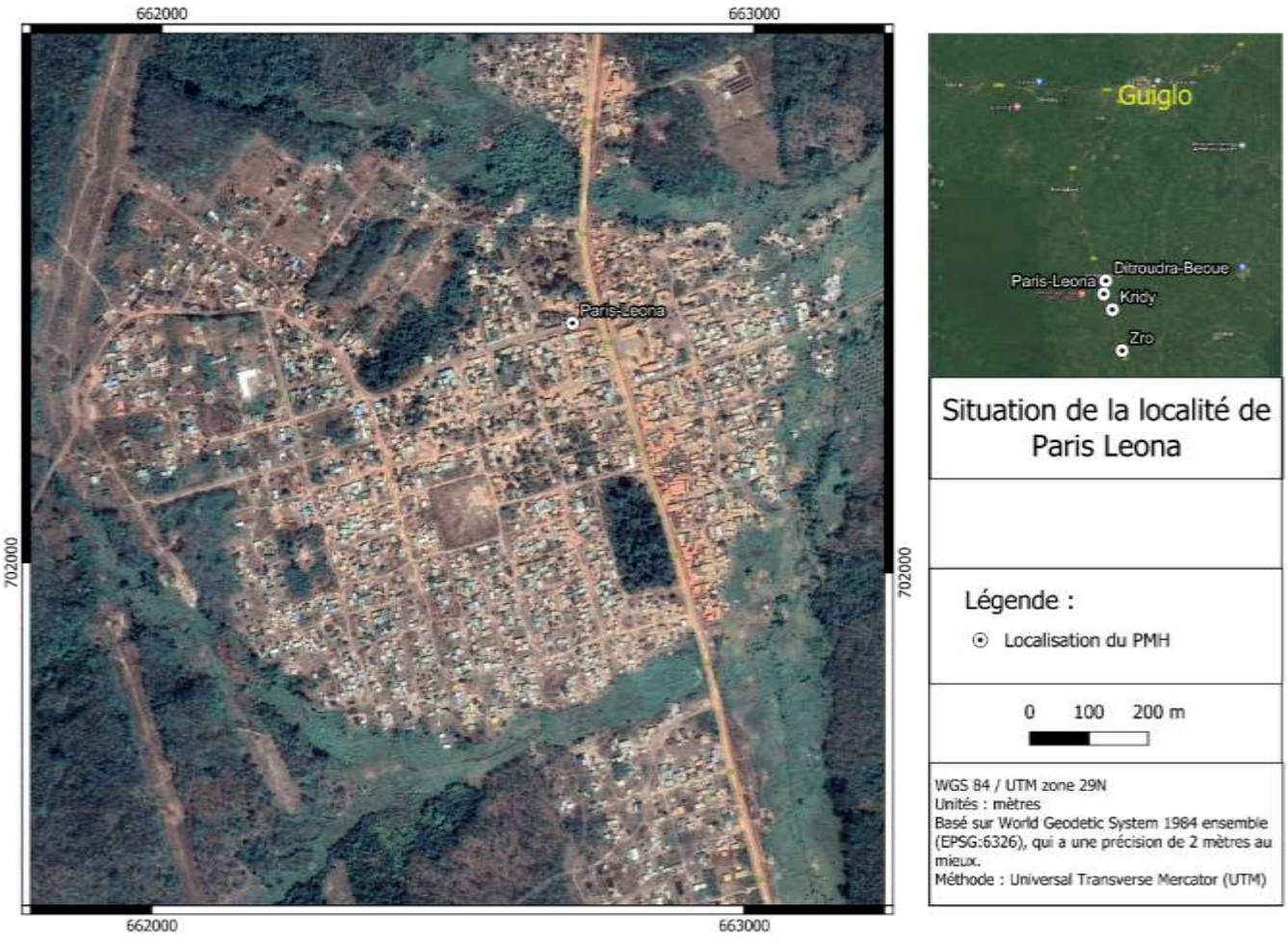


5. RÉGION DE CAVALLY

a) Département de Guiglo

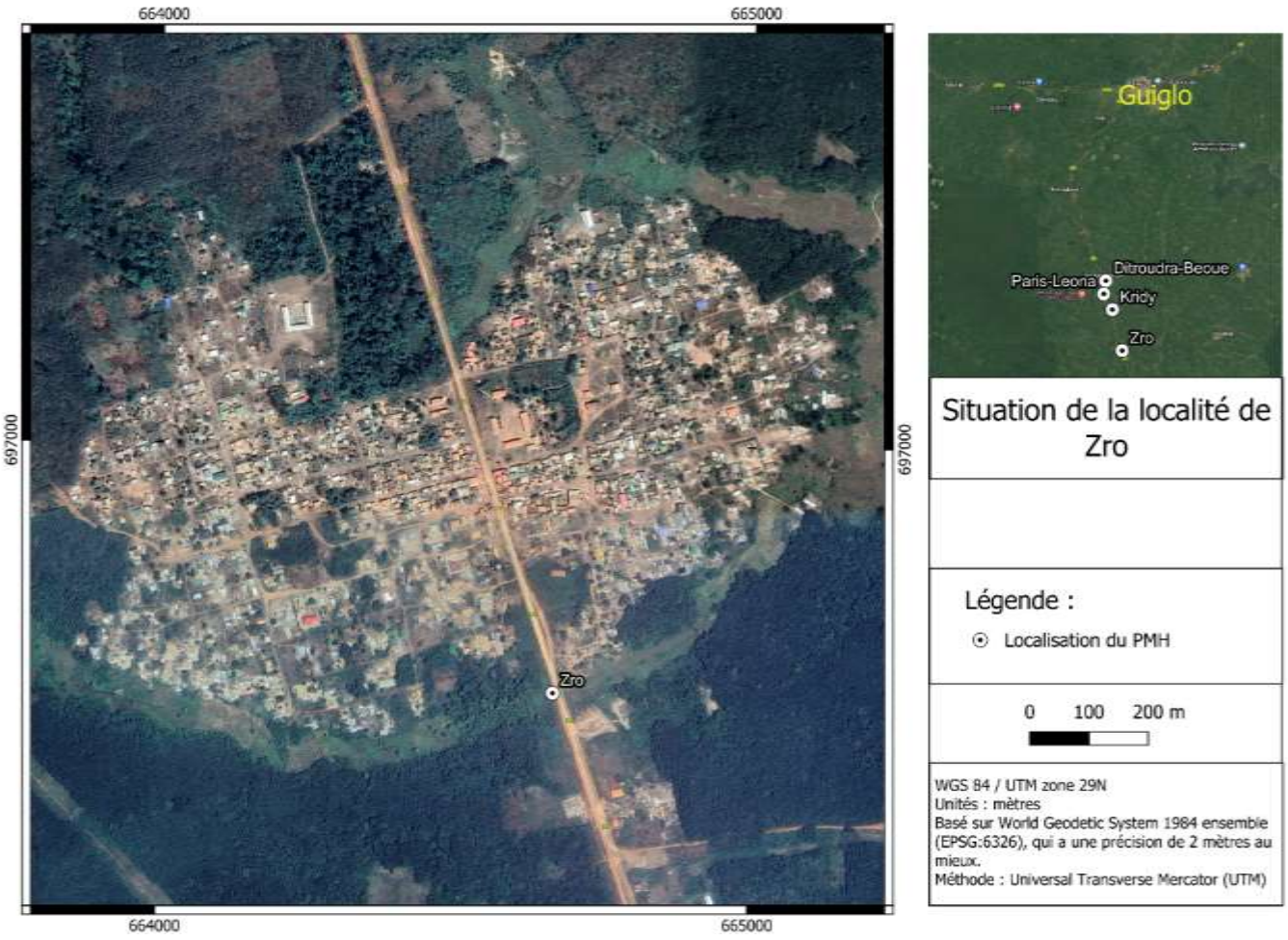
(1) Localité de Paris-Léona

Paris-Léona est une localité de la Sous-Préfecture de Guiglo, qui est située sur la route menant au département de Taï et distante de 28 km de la ville de la ville de Guiglo. Elle limitée par le village de Kridy au nord (4 km), au sud Ditroudra-Béoué (200m) ; à l'Est par le campement N'Guessankro (5 km) et à l'ouest Sous-Préfetkro (3 km). La voie d'accès est en mauvais état. C'est un village grand de par sa surface, et qui est électrifié et développé avec un habitat tant traditionnel que moderne. Plusieurs activités socioéconomiques s'y déroulent et l'on rencontre des secteurs d'activités de divers ordres. Un marché opérationnel tous les samedis, attire les populations des localités voisines, qui y viennent pour s'approvisionner en diverses marchandises.



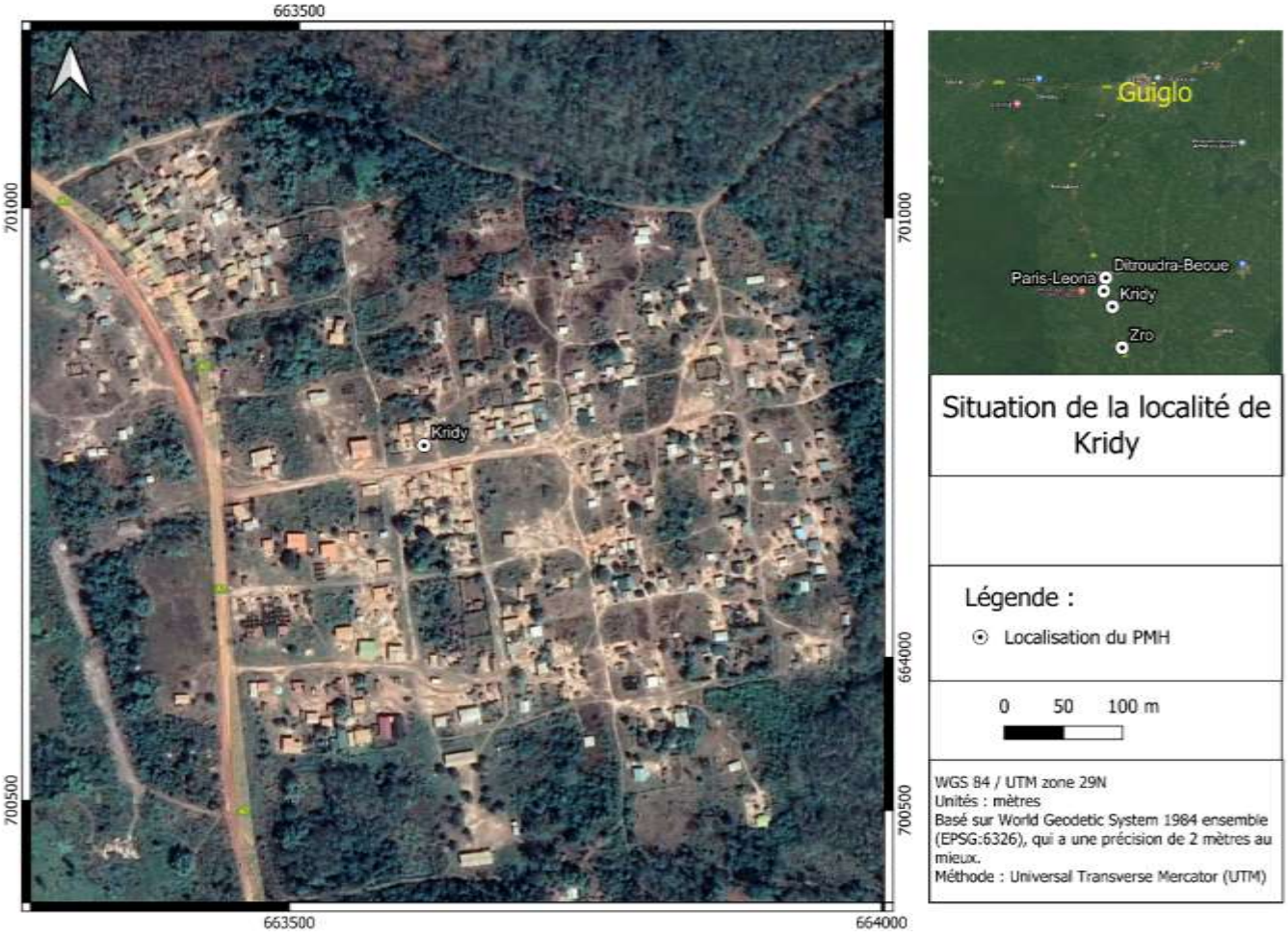
(2) Localité de Zro

Zro est distant de 36 km de la ville de Guiglo. Le village fait partie du canton Fleo. Il est limité au nord par la localité de Troya (6 km), au sud, Kridy (4 km) ; à l'Est, le CNRA (5 km) et à l'Ouest, le campement chantier (4 km). Il a été créé en 1943 par le peuple autochtone Guéré. Ces derniers cohabitent aujourd'hui, en parfaite harmonie avec plusieurs communautés ivoiriennes et étrangères, provenant essentiellement de la sous-région. A l'instar des autres localités du département de Guiglo, bénéficiaires du sous-projet, Zro est également un grand village ayant plusieurs atouts de développement (électricité, habitat traditionnel et moderne, activités socioéconomiques développées, etc.).



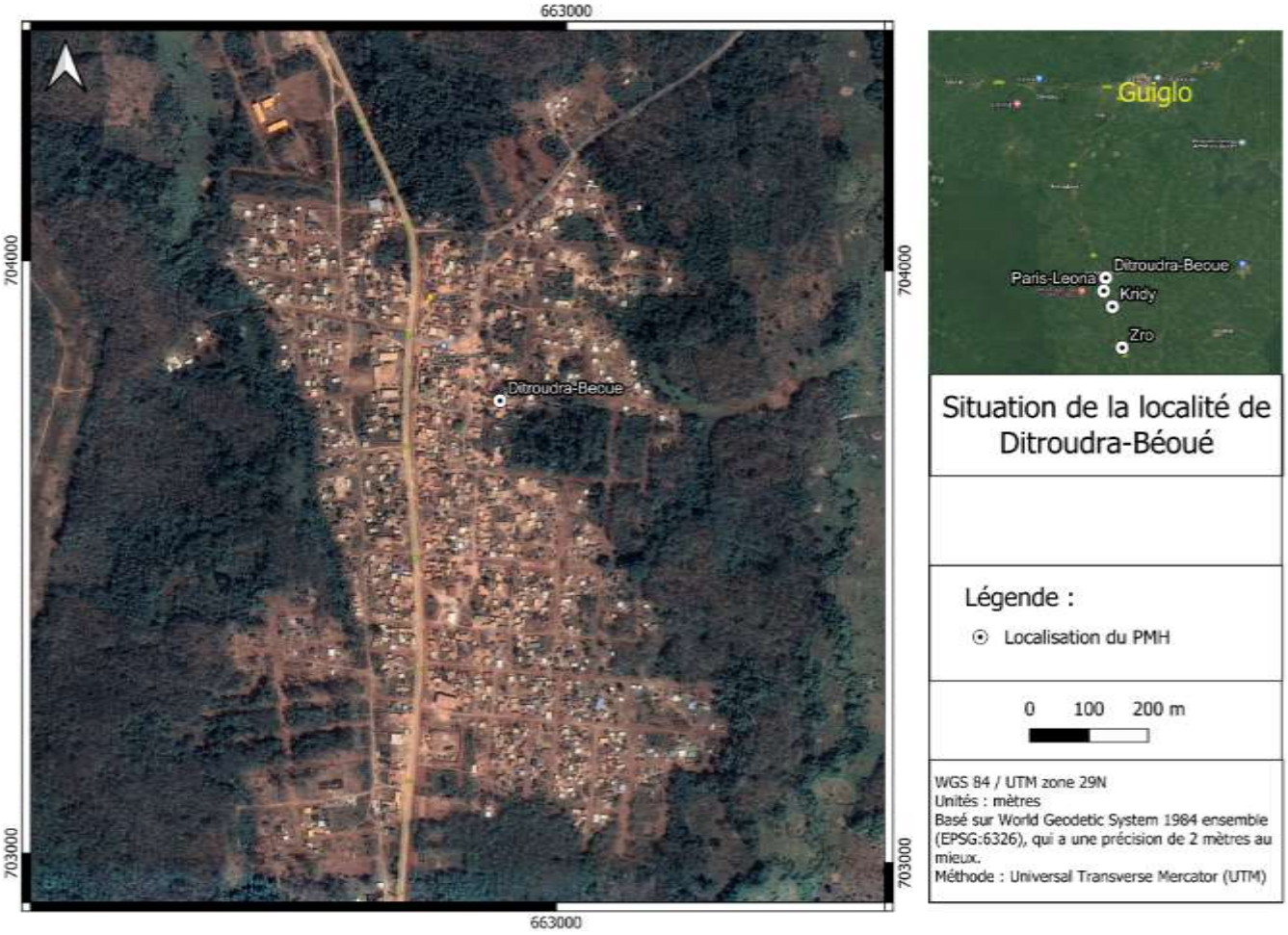
(3) Localité de Kridy

Située à 25 km du département de Guiglo, Kridy est limité au nord par la localité de Zro (4 km), au sud, Paris Léona (1 km) ; à l'Est, Jean Lory (7 km) et à l'Ouest, Sitakro (4 km). C'est un gros village crée par le peuple guéré en 1967. Des peuples allochtones et allogènes y vivent en harmonie avec les guérés. Les populations pratiquent en majorité l'agriculture et par moment le commerce.



(4) Localité de Ditroudra-Béoué

Située à 22 km du département de Guiglo, le village de Ditroudra-Béoué est limitée par les localités de : Paris-Léona au nord (200 m) ; Pona Guiglo au sud (1km) ; le campement de Bloc Gbohou à l'Est (5km) et Bloc Souhani à l'ouest (4 km).

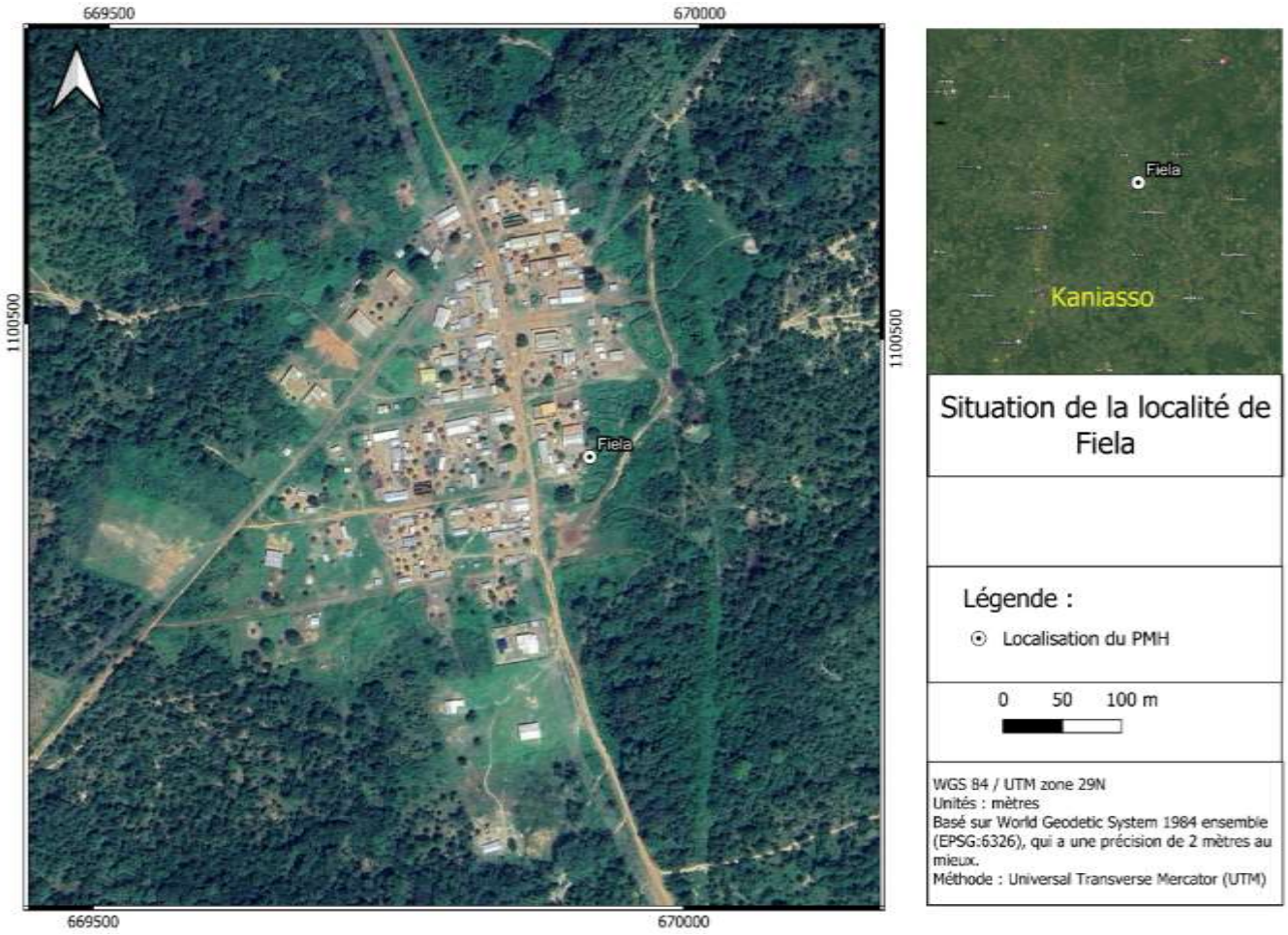


6. RÉGION DU FOLON

a) Département de Kaniasso

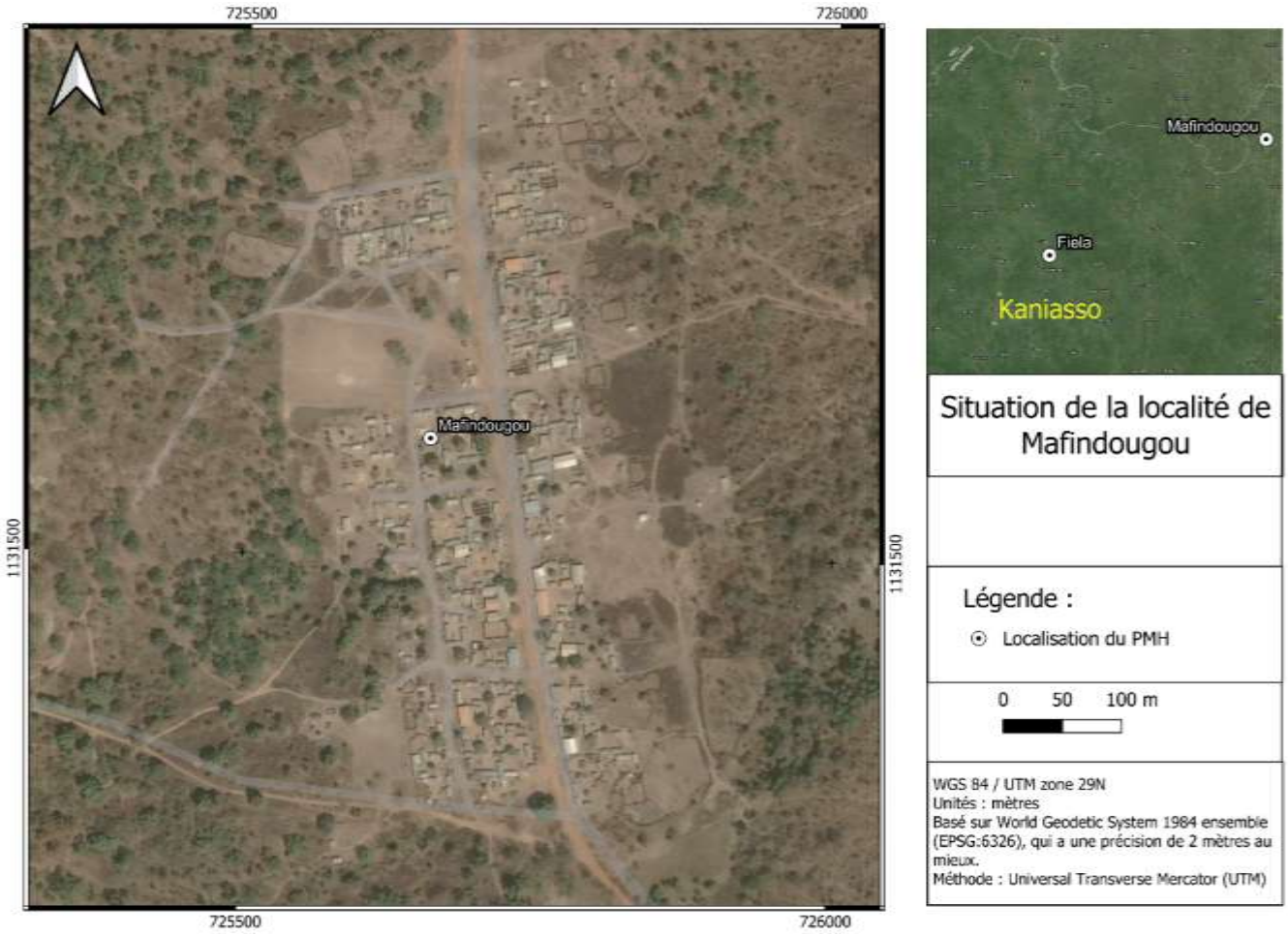
(1) Localité de Fiela

Le village se compose de trois grandes familles, dont la chefferie est réservée à la famille Doumbia, descendants du fondateur Fakô Doumbia.



(2) Localité de Mafindougou

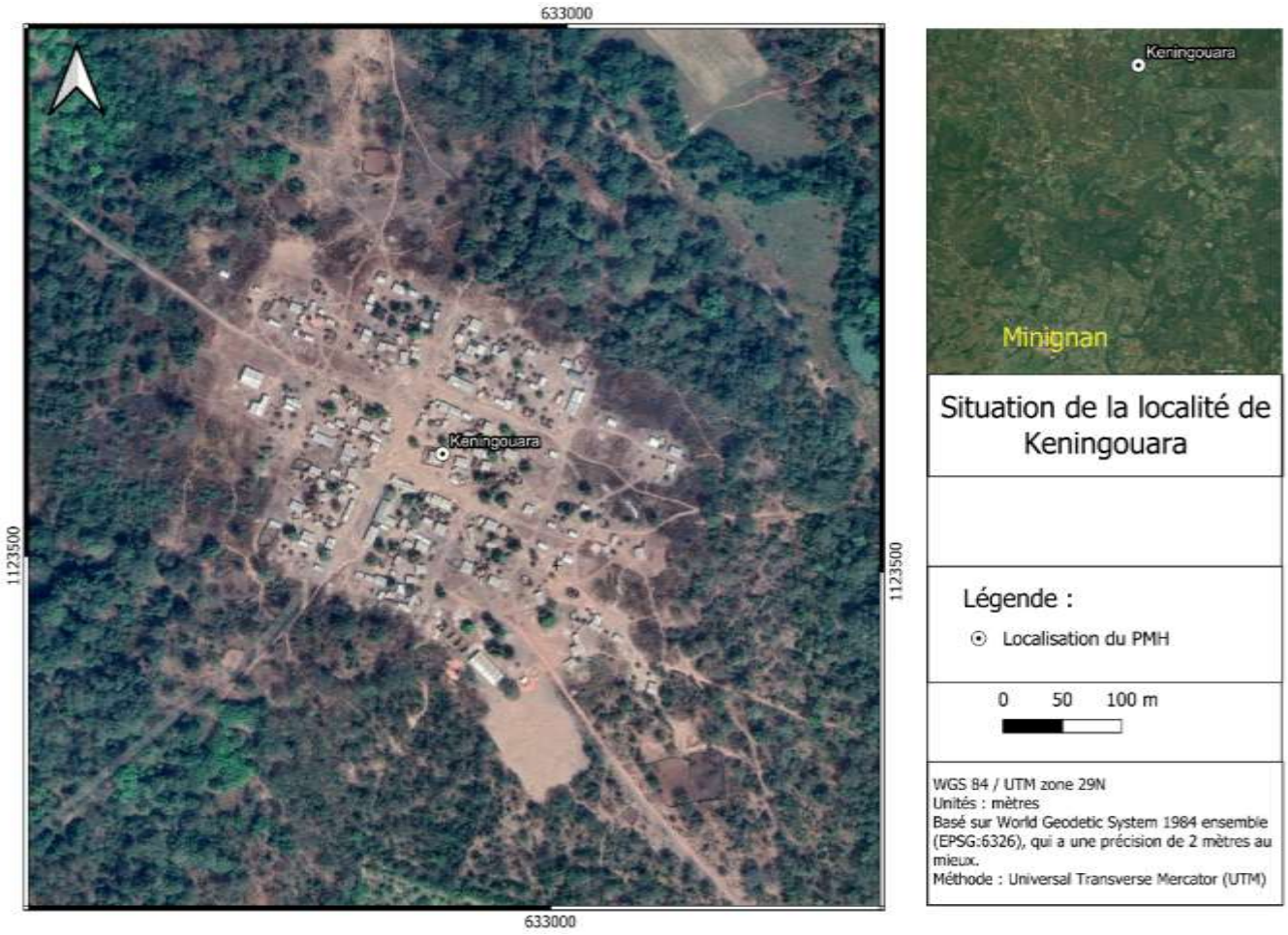
Mafindougou est situé dans le canton Vandougou de la Sous-Préfecture de Mahandiana-Sokroini, à 30 km de celle-ci et 105 km du département de Kaniasso.



b) Département de Minignan

(1) Localité de Keningouara

Keningouara est un village situé dans la Sous-Préfecture de Sokoro à 6 km de celui et à 30 km de Minignan chef-lieu de département. Le village a été créé lors de la période de conquête de Samory Touré par Lamine Gbê à la recherche de terre propice à l'agriculture s'est installé pour fonder un campement. Keningouara est limité au Nord par Madina, au Sud par Gouenbou, à l'Est par Zagala et à l'Ouest par Sokoro.



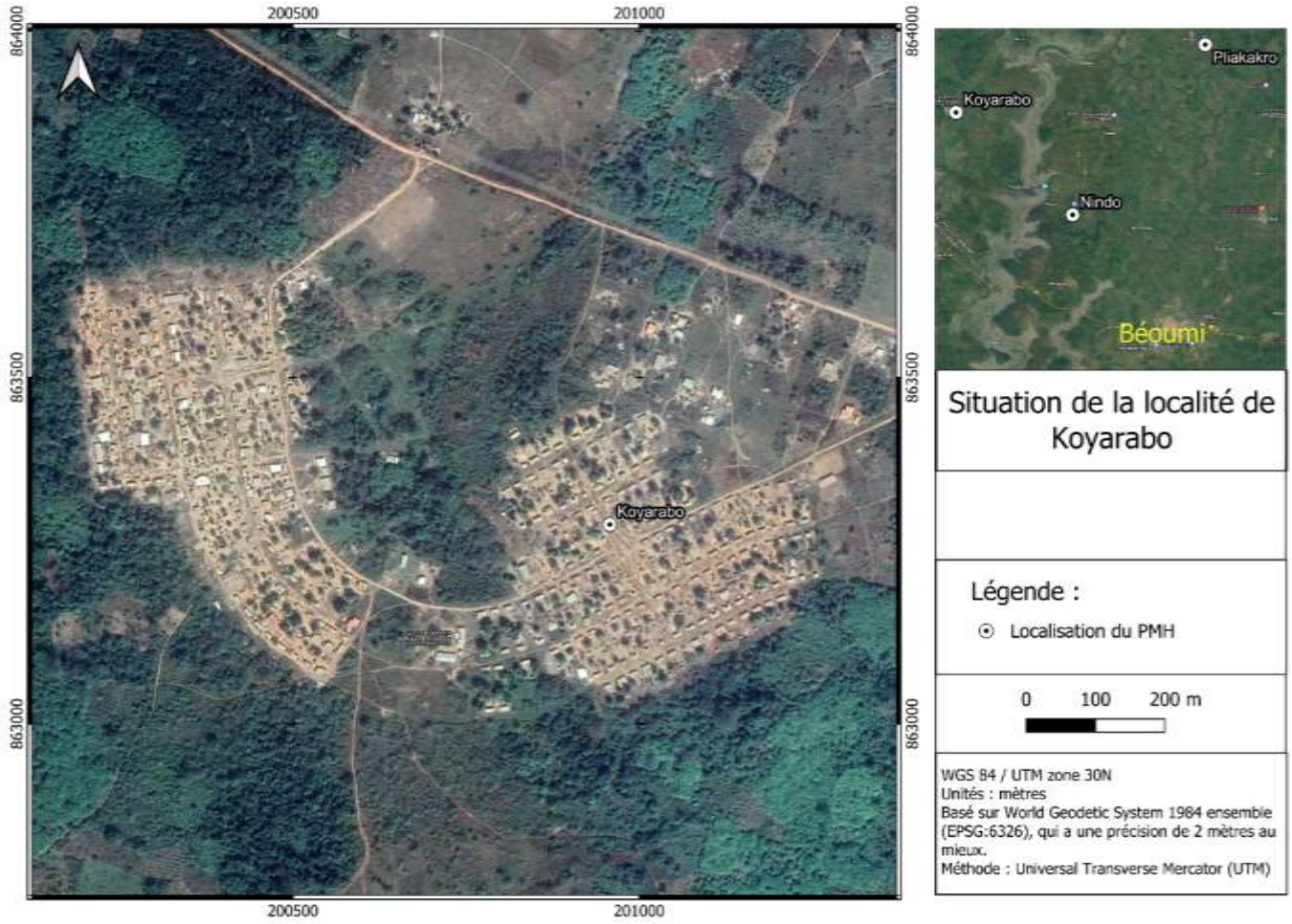
7. RÉGION DU GBÊKÊ

a) Département de Béoumi

(1) Localité de Koyarabo

Koyarabo est un village du peuple Godé construit par le projet d'aménagement de la vallée du Bandama dénommé projet AVB. Il est situé à plus de 27 km de Béoumi et à 6 km de Kodrobo la sous-préfecture. Il est délimité au Nord par le village Roussé, au Sud par ancien Kouadio Sakassou, à l'Ouest par Kokofle et à l'Est par le Bandama. La qualité de l'air au niveau de la localité Koyarabo est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le relief de la commune de la localité Koyarabo est relativement plat avec d'altitude variant entre 250 et 290 m. Le site de la localité Koyarabo présente un profil topographique relativement plat avec un dénivelé global de quatre (4) m de hauteur (de 265 m à 261 m) selon un axe Est/Ouest. Les caractéristiques pédologiques de la commune sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques fortement désaturés, caractérisés par un horizon associé à des particules de sable. La localité Koyarabo est principalement rurale, on note la présence de quelques îlots de broussailles, caractérisés par des graminées et parsemés d'arbustes. Dans les environs, la végétation est variée, comprenant une mosaïque de zones telles que des ilots de forêt claire avec de grands arbres disséminés, ainsi que des zones agricoles. Le site n'est à proximité d'aucun cours d'eau. La zone du projet du fait de la présence humaine et des exploitation agricoles ne regorge d'aucune faune significative ou espèce endémique, il n'existe que quelques animaux domestiques (mouton, poulet, etc.)

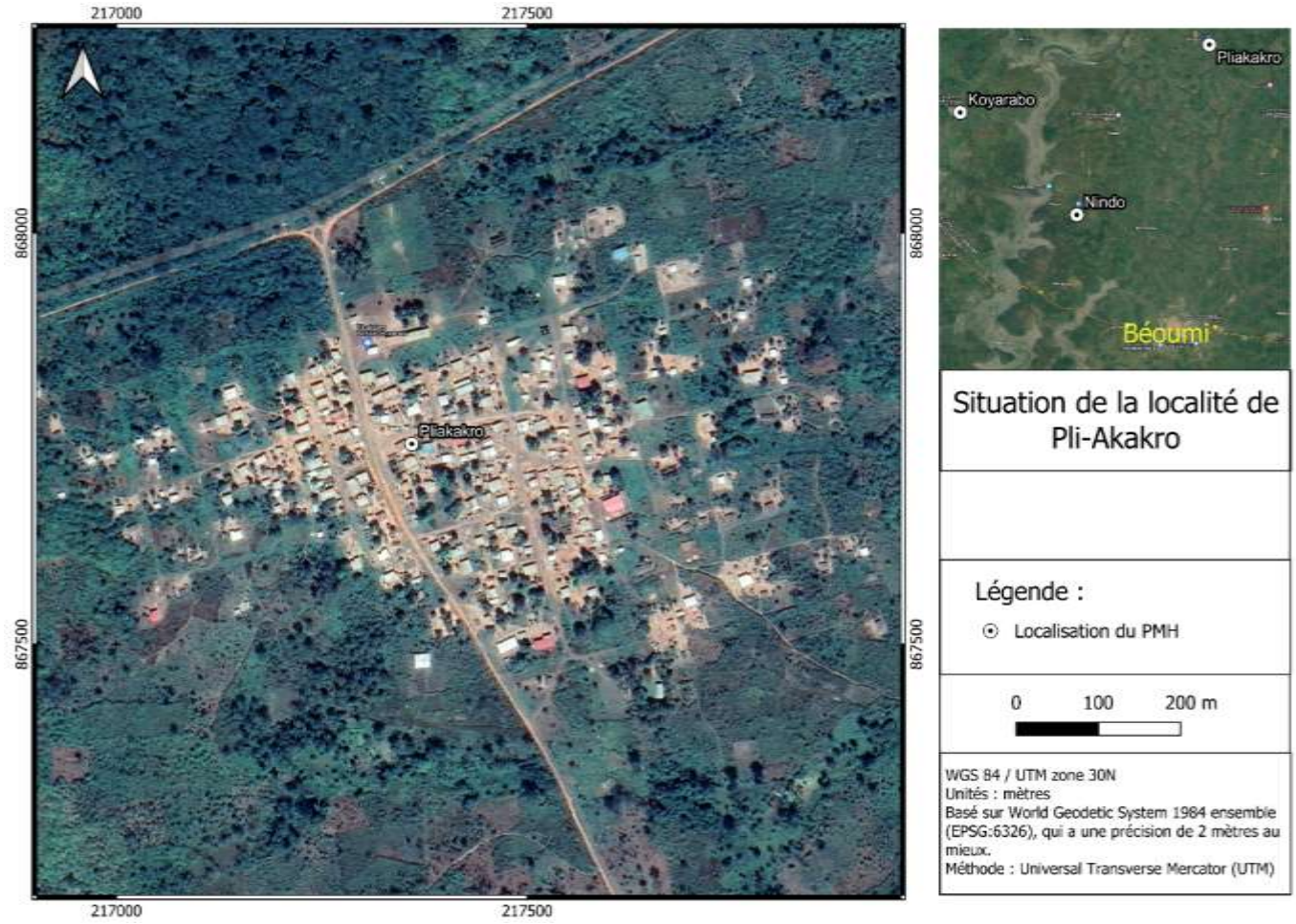


(2) Localité de Pli-Akakro

Créé avant 1945 le village Pli-Akakro du canton Goli est situé dans la sous-préfecture de Bodokro et du Département de Béoumi. Il est délimité au Nord par les villages Kogodjan et N'dakro ; au Sud par Kogobo et Melebo ; à l'Est par Alloukou yaokro ; à l'Ouest par Zangokro et ancien Fitabro. Les mesures enregistrées dans la localité de Pliakakro présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

De plus, le niveau sonore moyen est de 35,05 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme. La topographie du site de la localité de Pliakakro présente un terrain essentiellement plat. Le sol la localité de Pliakakro est principalement un sol ferralitique, caractérisé par une forte désaturation et une faible teneur en argile. En raison des activités, la localité de Pliakakro affiche une végétation extrêmement restreinte et marqué par les jachères. Pas de cours d'eau dans cette localité.

En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la localité de Pliakakro. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux.

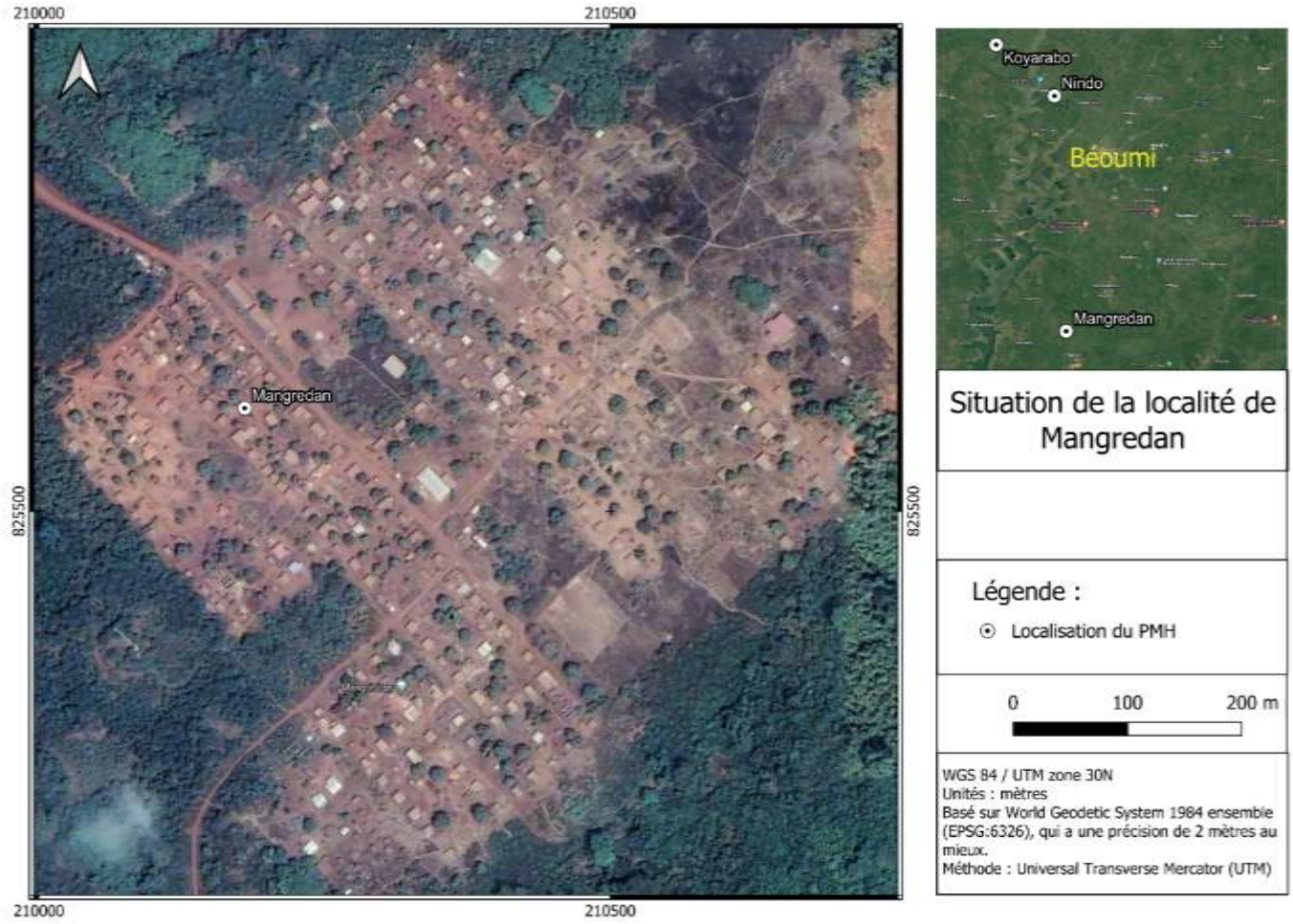


(3) Localité de Mangredan

Situé à 34 km du Département de Béoumi et à 09 km de la sous-préfecture d'Ando-Krekenou, Mangredan est un village délocalisé créé le 18 février 1972 par le projet AVB. Il est limité au nord par Assanabo, au sud par Agonanssou, à l'est par Kouadio Sakassou et à l'ouest par Leguebo. La qualité de l'air au niveau du village de Mangredan est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Cependant, le niveau sonore moyen est de 75,8 dBA, dépassant les normes et créant un environnement sonore bruyant, cela est lié au passage ponctuelle de moto.

Le relief de la localité de Mangredan présente une topographie généralement plane, avec des altitudes qui oscillent entre 25 et 75 mètres. Les propriétés du sol dans la localité de Mangredan sont principalement caractérisées par la prédominance de sols ferralitiques, une topographie généralement plane, avec des altitudes qui oscillent entre 25 et 75 mètres.

La zone du projet présente une végétation relativement limitée. Cependant, on peut noter la présence de quelques zones de broussailles principalement peuplées de graminées, agrémentées de quelques arbustes. Pas de cours d'eau. En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la localité de Mangredan. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux.



(4) Localité de Nindo

Situé à 15 km de Béoumi, Nindo est délimité au Nord par le village N'drikro, à l'Est par Kenefoue, Mangredan, et Assakra, à l'Ouest par Menankrogbasse. Les mesures enregistrées dans la localité de Nindo présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 35,05 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.

La localité de Nindo présente un relief généralement plat, avec une légère inclinaison presque négligeable en direction du nord-ouest vers le sud-est. Le sol de la localité de Nindo est principalement un sol ferralitique, caractérisé par une forte désaturation et une faible teneur en argile. En raison des activités, la localité de Nindo affiche une végétation extrêmement restreinte et marqué par les jachères, aucun cours d'eau n'a été identifié il convient de noter que la faune dans la localité de Nindo est pratiquement inexistante.



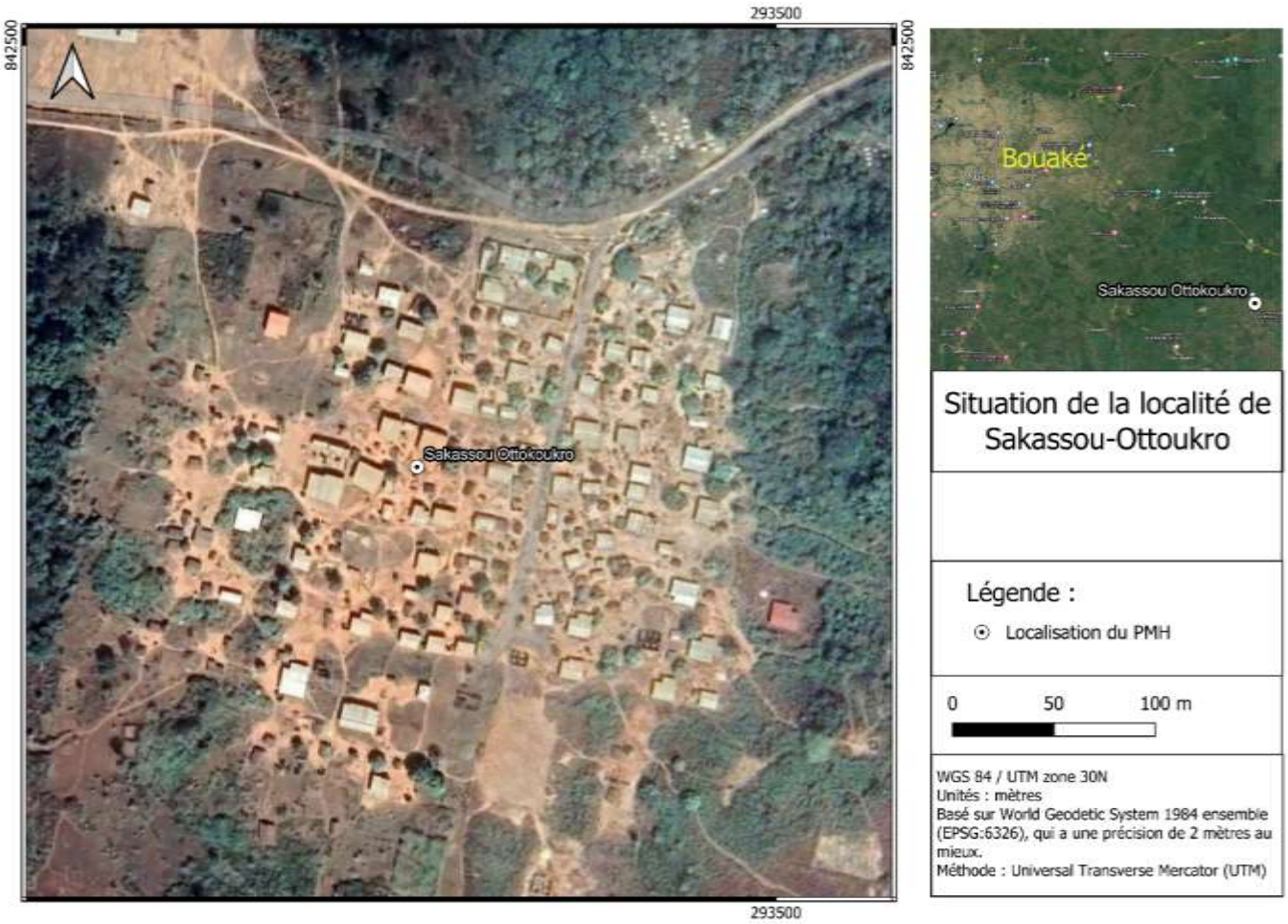
b) Département de Bouaké

(1) Localité de Sakassou-Ottoukro

Créé en 1973, le village est situé à 25 km de Bouaké et à 7 km de Brobo. Il est limité au Nord par le village Sran-messou, au Sud par Mébo, à l'Est par Koffikoffikro et à l'Ouest par Koloikro qui est un campement rattaché. La population est estimée à plus de 1200 habitants. Elle est majoritairement composée de Baoulé Fahafouè en cohabitation avec quelques Agni et Senoufo.

Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Sakassou Ottoukro offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.

La topographie de la localité de Sakassou Ottoukro est caractérisée par un relief plat, affichant des altitudes oscillantes entre 200 et 220 m. Une légère inclinaison se dessine dans la direction sud-est vers le nord-ouest. Les caractéristiques du sol au niveau de la zone du centre social sont principalement définies par la prédominance de sols ferralitiques. La localité de Sakassou Ottoukro se caractérise par un couvert végétal relativement modeste, principalement composée de quelques arbustes dispersés et d'herbes. Le site de la localité de Sakassou Ottokoukro n'abrite aucun cours d'eau. La localité de Sakassou Ottokoukro est située dans une zone où la faune est relativement rare en raison de l'urbanisation croissante. Les espaces naturels sont devenus de plus en plus restreints, ce qui a conduit à une diminution significative de la biodiversité.



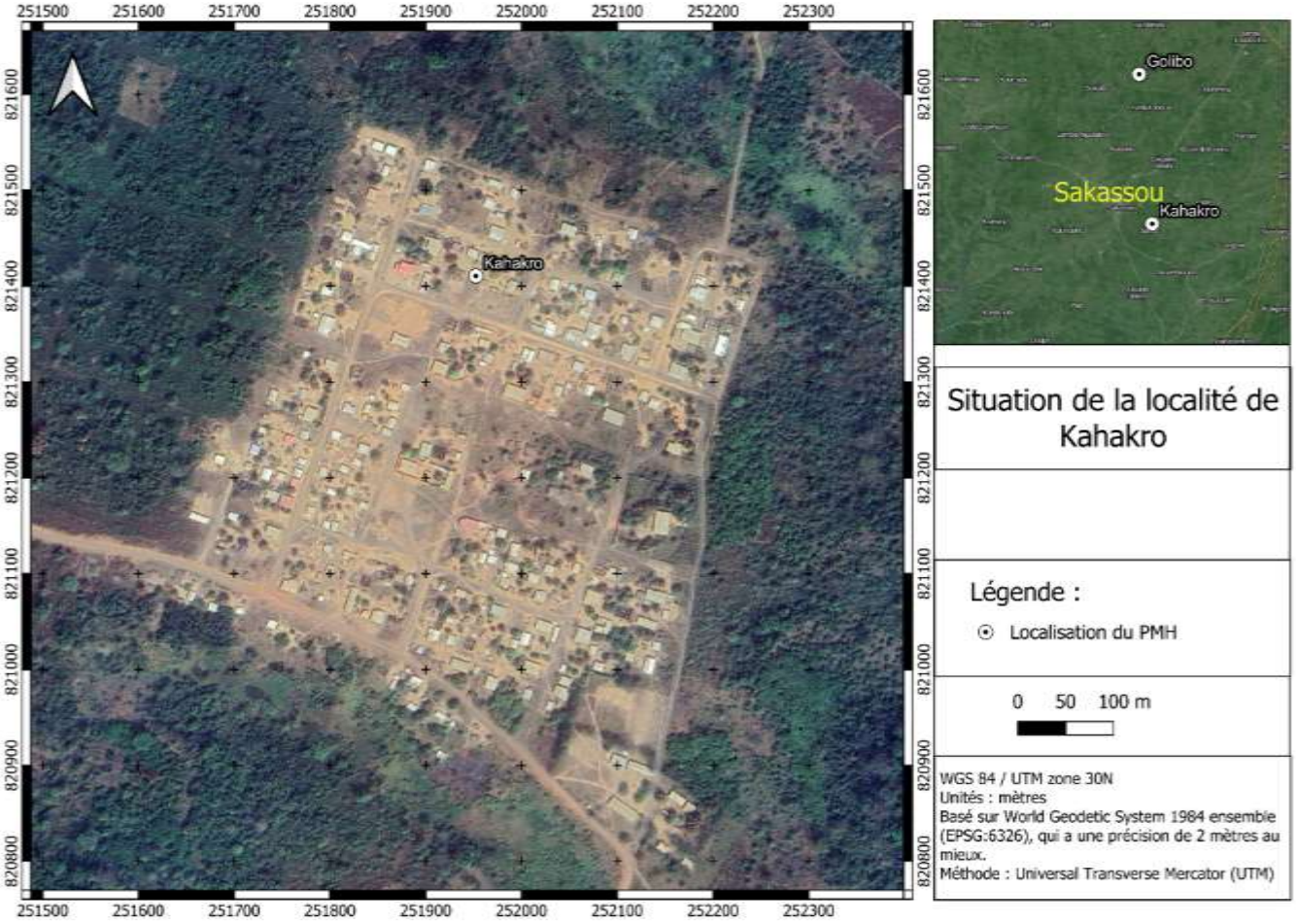
c) Département de Sakassou

(1) Localité de Kahakro

Le village Kahakro est une localité baoulé située sud-ouest à 5 km de la Ville de Sakassou. Il fait limite au Nord avec Sando, Adjekro, Attiakro, au sud avec Gbanigokro et Kananga, à l'Est avec Attiakro et à l'Ouest avec SANDO.

Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Kahakro offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme La topographie de la localité de Kahakro présente une variation d'altitude comprise entre 160 et 180 mètres.

Le sol la localité de Kahakro du site est principalement de type ferralitique. La localité de Kahakro est caractérisée par une variété de végétation qui mélange des zones urbaines et des espaces plus naturels. La présence de zones boisées, de parcs et d'espaces verts apporte une diversité végétale. Pas de cours d'eau. La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles.



(2) Localité de Golibo

Située à 12 km de la sous-préfecture de DIBRI ASRIKRO et à 20 km du Département de Sakassou, la localité de Golibo a ses limites au Nord avec Sahebo, au Sud-Ouest avec Odoukoupli et à l'Est avec Kouadio Bonou, Apiakro.

Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Golibo offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes bruit, créant un environnement relativement calme. La topographie de la localité de Golibo présente une variation d'altitude comprise entre 160 et 220 mètres.

La pédologie de la localité de Golibo est principalement caractérisée par la présence de sols de type ferralitique. Les sols ferralitiques sont courants dans les régions tropicales et subtropicales et sont souvent riches en fer. Cependant, dans ce cas particulier, ces sols sont fortement désaturés, ce qui signifie qu'ils ont une faible saturation en eau. La localité de Golibo se caractérise par une variété de végétation, la végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. Pas de cours d'eau. En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la localité de Golibo. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux.



8. RÉGION DU GONTOUGO

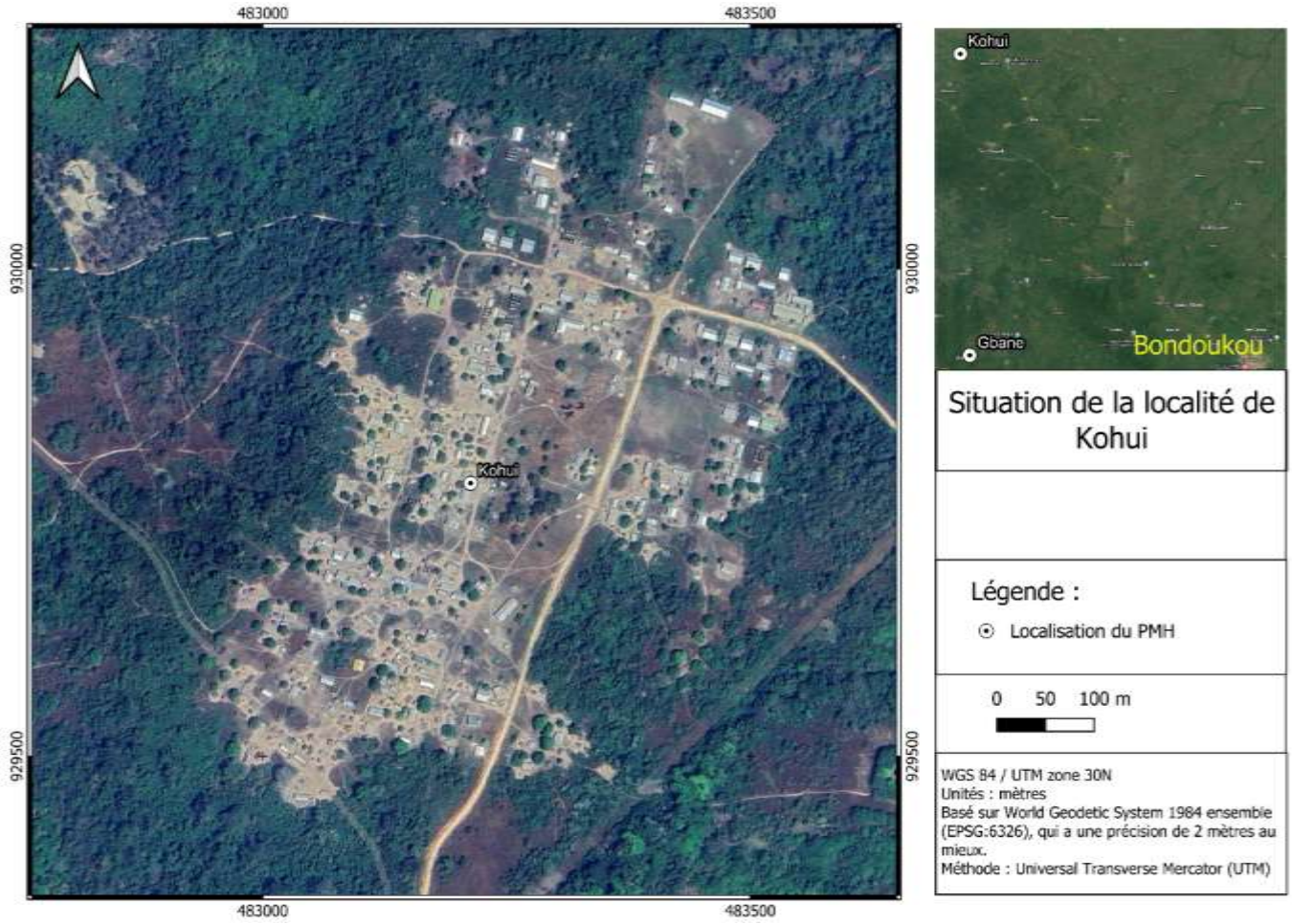
a) Département de Bondoukou

(1) Localité de Kohui

Situé à 64 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 28 km de Laoudi-Bâ (chef-lieu de Sous-préfecture), le village Kohui est limité : à l'Est par Flakièdougou ; au Sud par Brogodon ; au Nord par le département de Nassian ; à l'Ouest par le village Bracodi.

Les mesures enregistrées dans la localité de KOHUI présentent un excellent niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 34,1 dBA, respectant les normes pour le bruit. Le terrain de la localité est légèrement relativement plat. Les eaux pluviales convergent cependant vers la rivière Bolabi. L'altitude moyenne est de 403 m. Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur jaunâtre avec une végétation essentiellement composée de jachère. La rivière Bolabi à proximité de la localité coule vers le fleuve Comoé.

La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet.

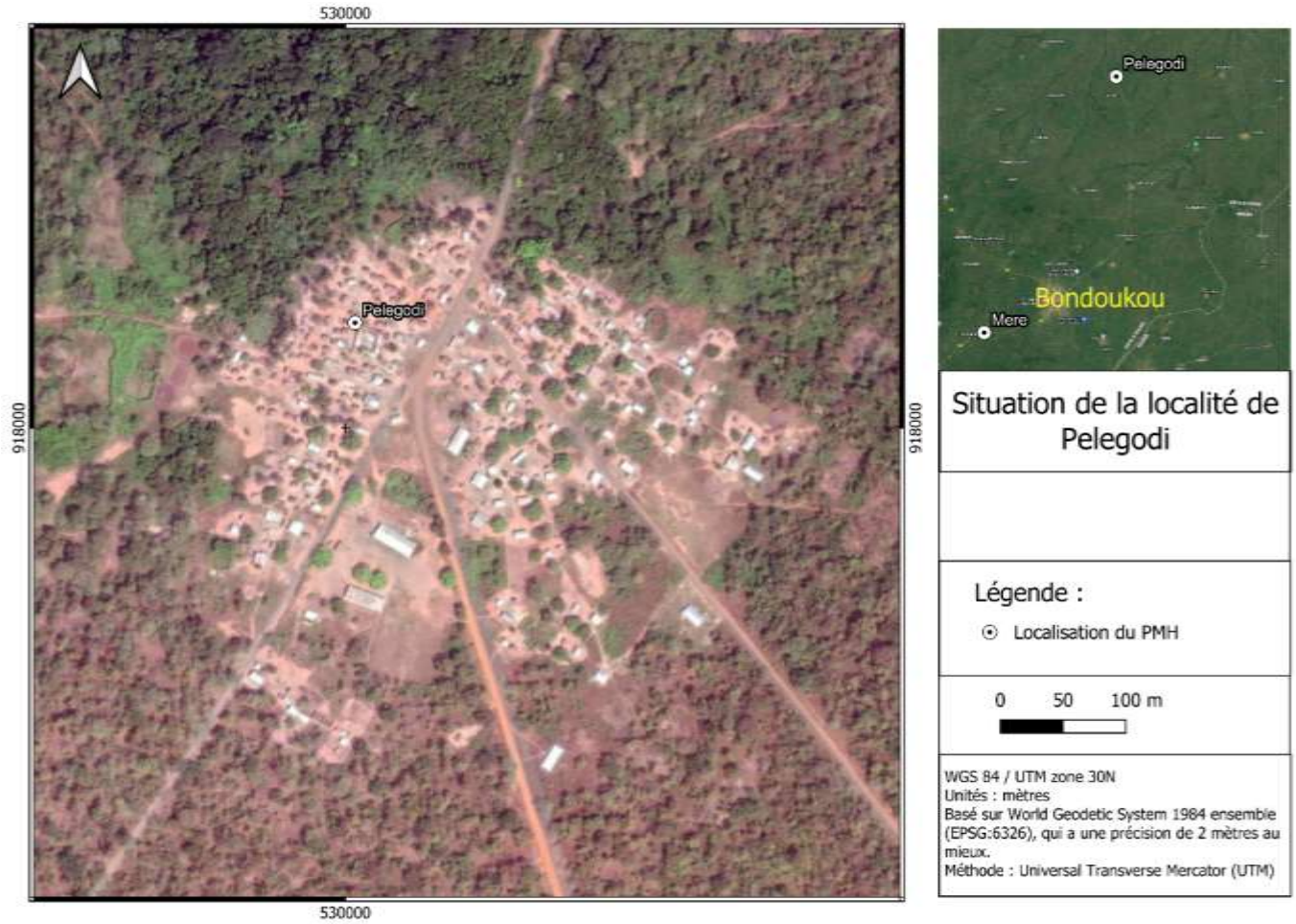


(2) Localité de Pelegodi

Situé à 35 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 15 km de Sorobango (chef-lieu de Sous-préfecture), le village est limité : à l'Est par le village Débango ; au Sud par Ouawé ; au Nord par Yérékaye-Oualago ; à l'Ouest par le village Bozangui.

La localité de PELEGODI présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 36,8 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.

L'altitude moyenne est de 350 m Les sols sont de type sableux et ferrugineux tropicaux de couleur Marron par endroit La végétation est principalement composée de savane arborée dans le voisin La rivière KPANGA coule à proximité de la localité. Cependant, il existe une forêt sacrée plus arborée à la sortie de la localité La faune se compose de biches, de gazelles, de singes, d'agoutis, etc.



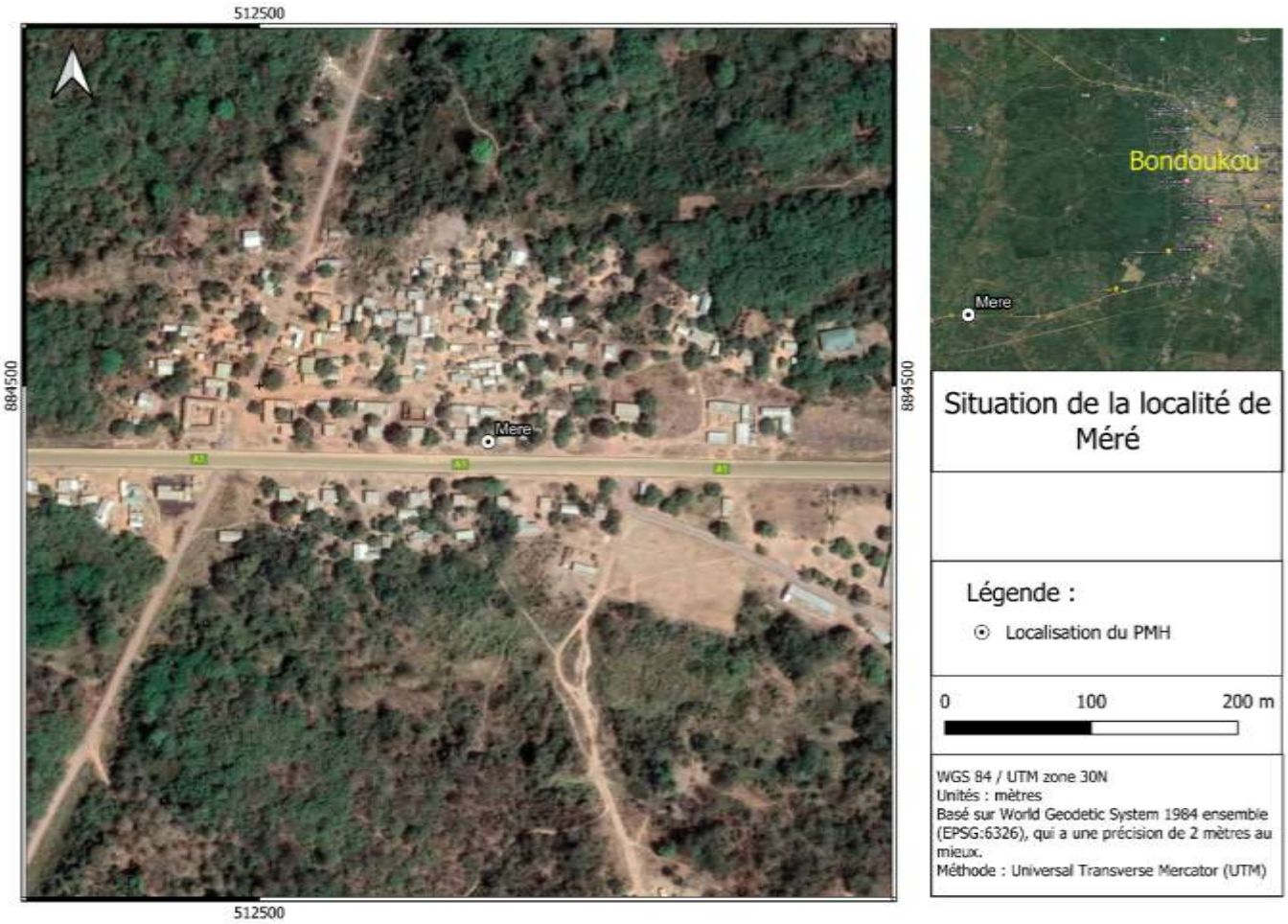
(3) Localité de Méré

Situé à 9 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 15 km de Gouméré (chef-lieu de Sous-préfecture), le village est limité : au Sud-Est par le village Affouavamé ; au Nord par la ville de Bondoukou ; à l'Ouest par le village Assima.

Les mesures enregistrées dans la localité de MERE présentent un très bon niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 35,9 dBA, respectant ainsi les normes de niveau de bruit. L'altitude moyenne est de 298 m.

Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur rougeâtre avec des intrusions de roche La végétation est essentiellement composée de jachère. Aucun cours d'eau n'est présent à proximité de la localité. La faune se compose de biches, de gazelles, de singes, d'agoutis, etc.

Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins sont loin de la zone du sous-projet



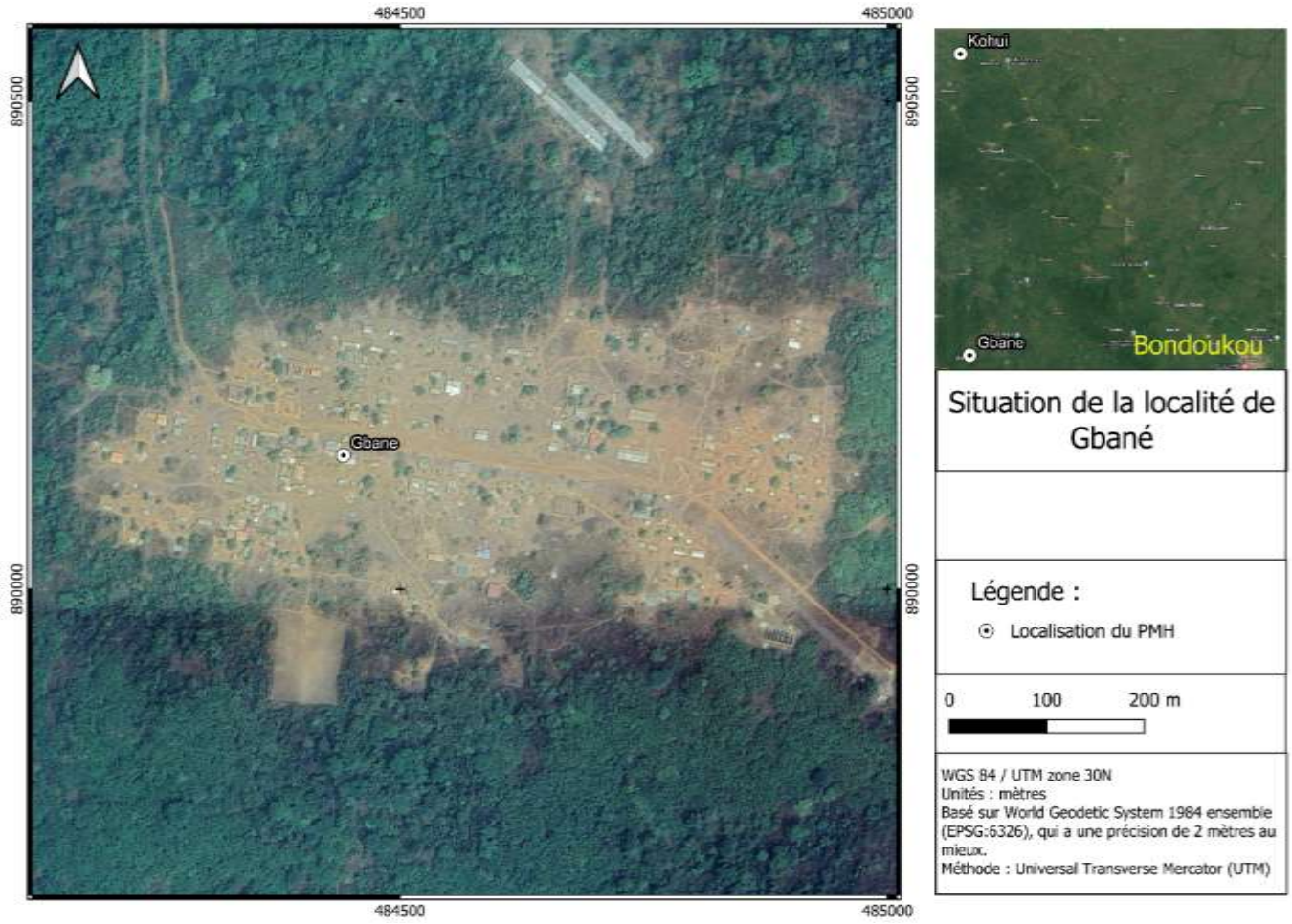
(4) Localité de Gbané

Le village Gbané est Situé à 65 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 11 km de Tabagne (chef-lieu de Sous-préfecture).

Les mesures enregistrées dans la localité de GBANÉ présentent un bon niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 33,2 dBA, respectant ainsi les normes de niveau de bruit.

Le terrain de la localité est légèrement relativement plat. Les eaux pluviales convergent cependant vers la rivière Koyo. L'altitude moyenne est de 283 m. Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur rougeâtre avec des intrusions de roche La végétation dans les environs de la localité est essentiellement dominée par les jachères. Cependant la forêt sacrée « Gbamlè » teste mieux conservée La rivière Koyo à proximité de la localité coule vers le fleuve Comoé.

La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet.



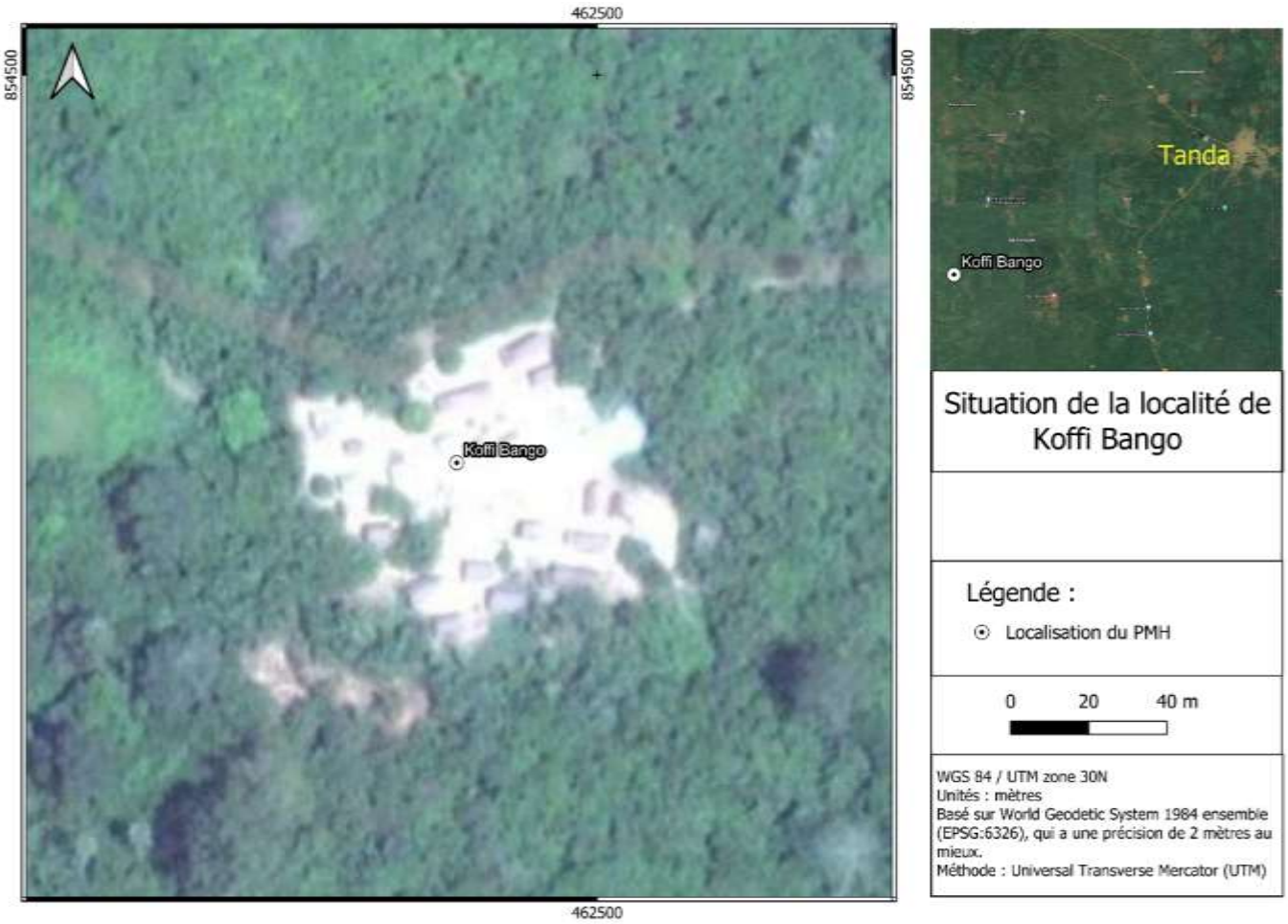
b) Département de Tanda

(1) Localité de Koffi-Bango

Koffi-Bango est situé à 25 km du Chef-lieu de département et 15 km du Chef-lieu de Sous-préfecture. C'est un campement du village Pala, situé dans le département de Tanda ; précisément dans la Sous-préfecture de Diamba.

La localité de KOFFI BANGO présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 37,1 dBA, respecte les normes pour le bruit. L'altitude moyenne est de 190 m. Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur rougeâtre avec des intrusions de roche

La végétation est essentiellement composée de jachère Aucun cours d'eau n'est présent à proximité de la localité.



9. RÉGION DES GRANDS PONTS

a) Département de Grand Lahou

(1) Localité de Katiepli

Le village Katiepli est une localité baoulé située à 22 km de la Ville de Grand Lahou. Il fait limite à 8 km au Nord avec Tiéviéssou, à 2 km sud avec parc Azagni, à 3 km à l'Est avec kogodjan et à 2 km à l'Ouest avec Guiguikro.

Le relief du village est relativement plat avec des caractéristiques pédologiques dominées par des sols sableux.

Le site n'abrite aucun cours d'eau et possède une végétation marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre *chromolaena odorata*, des herbes, des palmiers et des bananiers.

La faune de Katiepli est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs.

La zone de Grand-Lahou étant beaucoup moins polluée, Katchekpli bénéficie donc de cet avantage avec un niveau sonore moyen mesuré à environ 47,5 dBA. Le niveau de qualité de l'air pour les particules PM2,5, PM10 et TSP est également bon avec des valeurs conformes à la norme.



(2) Localité de Petit Bouna

Le campement Petit Bouna a été créé en 1980. Il a ses limites au Nord avec le village de Taboué, au Sud avec lagune Ebrié et à 10 km à l'Est avec la ville de Grand Lahou.

Le relief du campement est monotone avec la présence de collines et des affleurements rocheux. Les points bas sont décaissés par endroits et constituent des retenues d'eau pluviale. Pendant la saison des pluies, la piste est impraticable.

Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols argilo sableux à structure gravillonnaire.

La végétation de Petit Bouna végétation est marquée par des plantes envahissantes. À proximité des trois sites proposés on rencontre *chromolaena odorata,* des herbes, des palmiers et des bananiers. Et sa faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs.

Le site n'abrite aucune cour d'eau mais à 100m du village on rencontre la présence de l'eau de source provenant de roche dont les populations s'en servent pour consommation.

La localité de Petit Bonoua enregistre un bon niveau de qualité de l'air pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau de bruit est également appréciable avec une valeur moyenne de 46,8dBA.



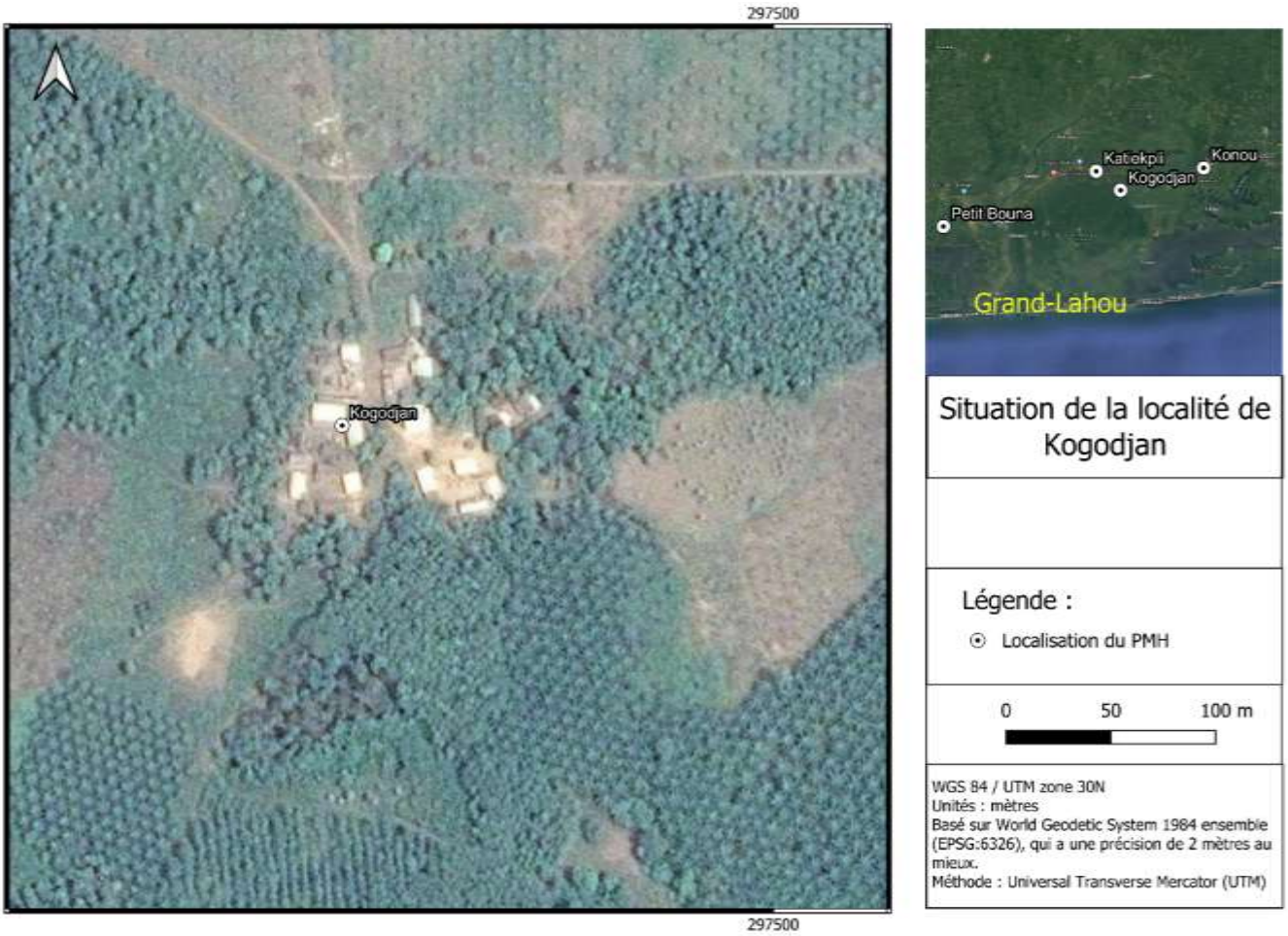
(3) Localité de Kogodjan

Créé au 19è siècle, le campement est situé à 22 km de Grand Lahou. Il est limité au Nord par le village Gboyo, au Sud par PHCI, à l'Est par Irobo et à l'Ouest par Katiékpli.

Le village possède un relief relativement plat, des caractéristiques pédologiques dominées par des sols sableux et une végétation marquée par des plantes envahissantes, et des bananiers à proximité des trois sites proposés.

La faune est, quant à elle, dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs. Le site n'abrite aucun cours d'eau.

A Kongodja, la qualité de l'air et de bruit au niveau de Kongodja respecte les normes en matière de qualité de l'air et de niveau de bruit estimé moyennement à 51,4 dBA.



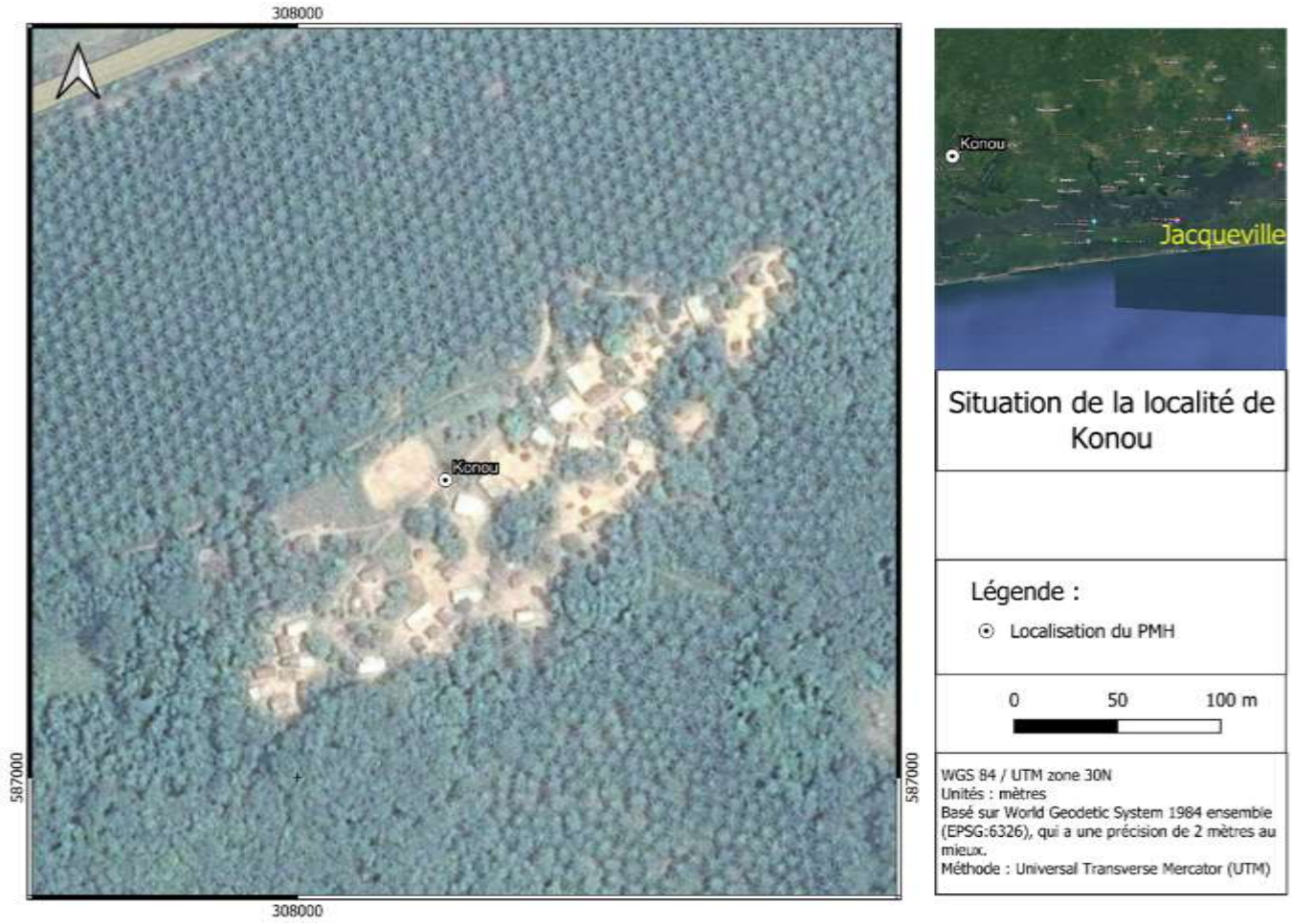
b) Département de Jacqueville

(1) Localité de Konou

Le campement Konou a été créé au 19è siècle. Il fait limite au Nord avec le village de Magne Pierre, au Sud avec lagune Ebrié, l'Est avec Grebézoué et à l'Ouest avec le campement Djôbô.

Konou possède un relief incliné, un sol argilo-sableux, une végétation marquée par des plantes envahissantes, des herbes et des arbustes et une faune dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs. Le site n'abrite aucun cours d'eau.

Le niveau moyen de bruit estimé à 48,7 dans la zone de Konon est conforme à la norme. De plus la qualité de l'air en matière de particules PM2,5, PM10 et TSP est très appréciable au regard des valeurs enregistrées.



10. RÉGION DU GUÉMON

a) Département de Bangolo

(1) Localité de Kangakro

Kangakro est un village composé de 600 personnes dont les autochtones sont les Baoulés.

Le village est situé sur une colline à une altitude moyenne d'environ 220m. Toutefois, le terrain au niveau du villages est relativement plat.

Concernant les sols, Au vu des observations et de l'analyse de la carte pédologique de la Côte d'Ivoire, le sol au niveau du village est un mélange complexe de sols hydromorphes minéraux et de sols peu évolués.

Kangakro possède une végétation quasi absente mis à part la présence de quelques ilots d'herbes et quelques pieds d'arbres fruitier (citron, orange, mangue, coco, etc.) et d'ombrage.

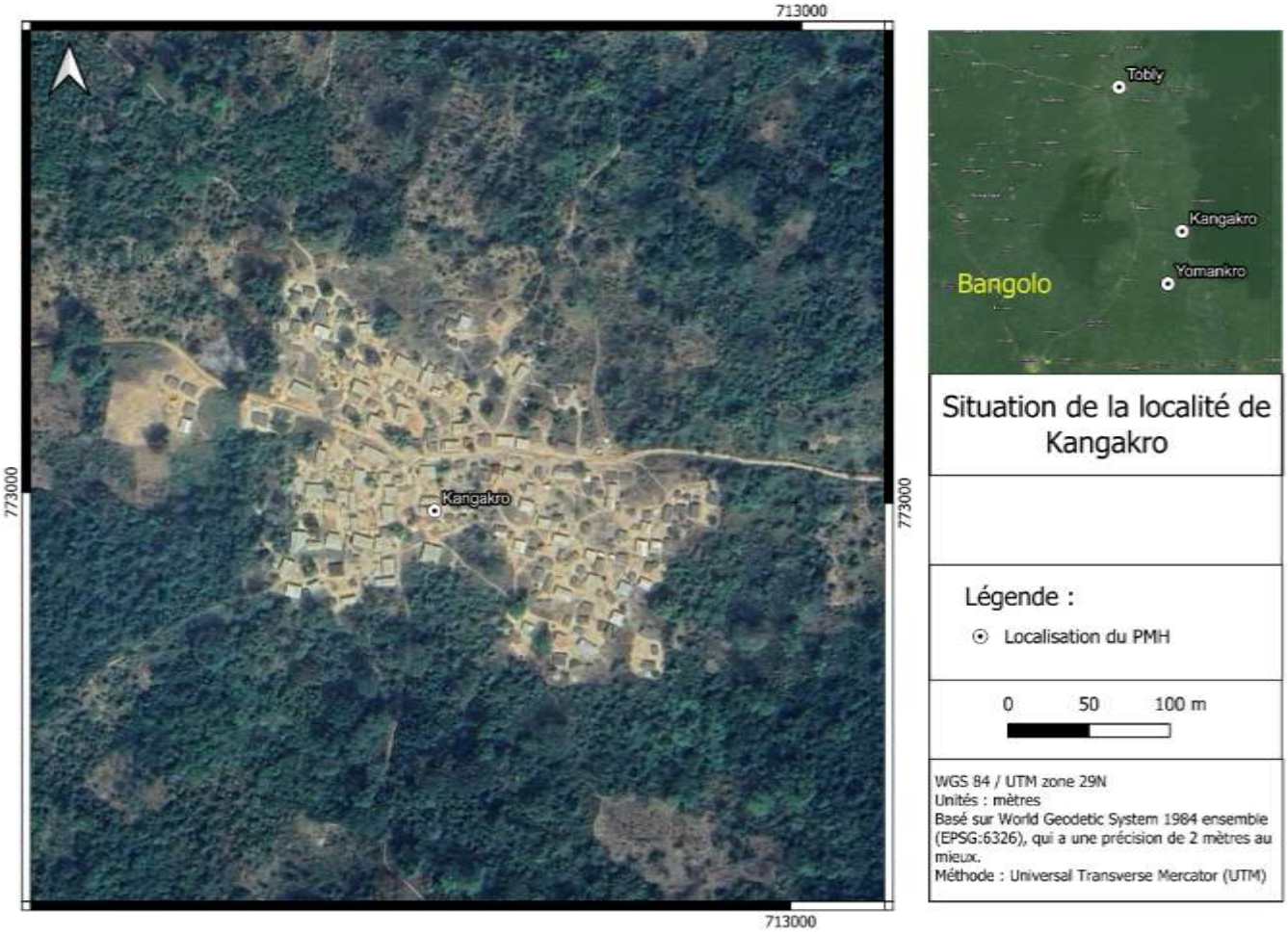
Notons que le village est entouré d'arbres et d'arbustes, indiquant une végétation assez dense. La localité n'est traversée par aucun cours d'eau. Toutefois, on note la présence du Sassandra à l'est, à environ 1,3 km du village.es arbres sont de taille moyenne.

La faune domestique de la zone du projet est, quant à elle, composée de bovins, caprins, ovins et porcins. Les gazelles, les agoutis, les rats palmistes, les pythons et les serpents constituent la faune sauvage selon les villageois.

Les mesures enregistrées dans la localité de Kangakro présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 41,1 dBA, respecte les normes pour le bruit.

Le village possède des zones sensibles notamment le cimetière à : X :7°04'25.96''W ; Y : 6°59'23.31''N.

Les zones recommandées sont situées à : X :7°04'26.11''W, Y : 6°59'21.05''N



b) Département de Duékoué

(1) Localité de Yomankro

Il existe 04 grandes familles dans le village. Il s'agit des familles Yoman, Diby (famille du chef de village), Angoua (famille du président des jeunes) et Kouassi Kouamé (famille de la présidente des femmes). Le choix du chef de village se fait par consensus entre les 04 grandes familles. Quant aux notables, ils sont choisis à l'intérieur des grandes familles. On y retrouve les chrétiens, les animistes et les musulmans.

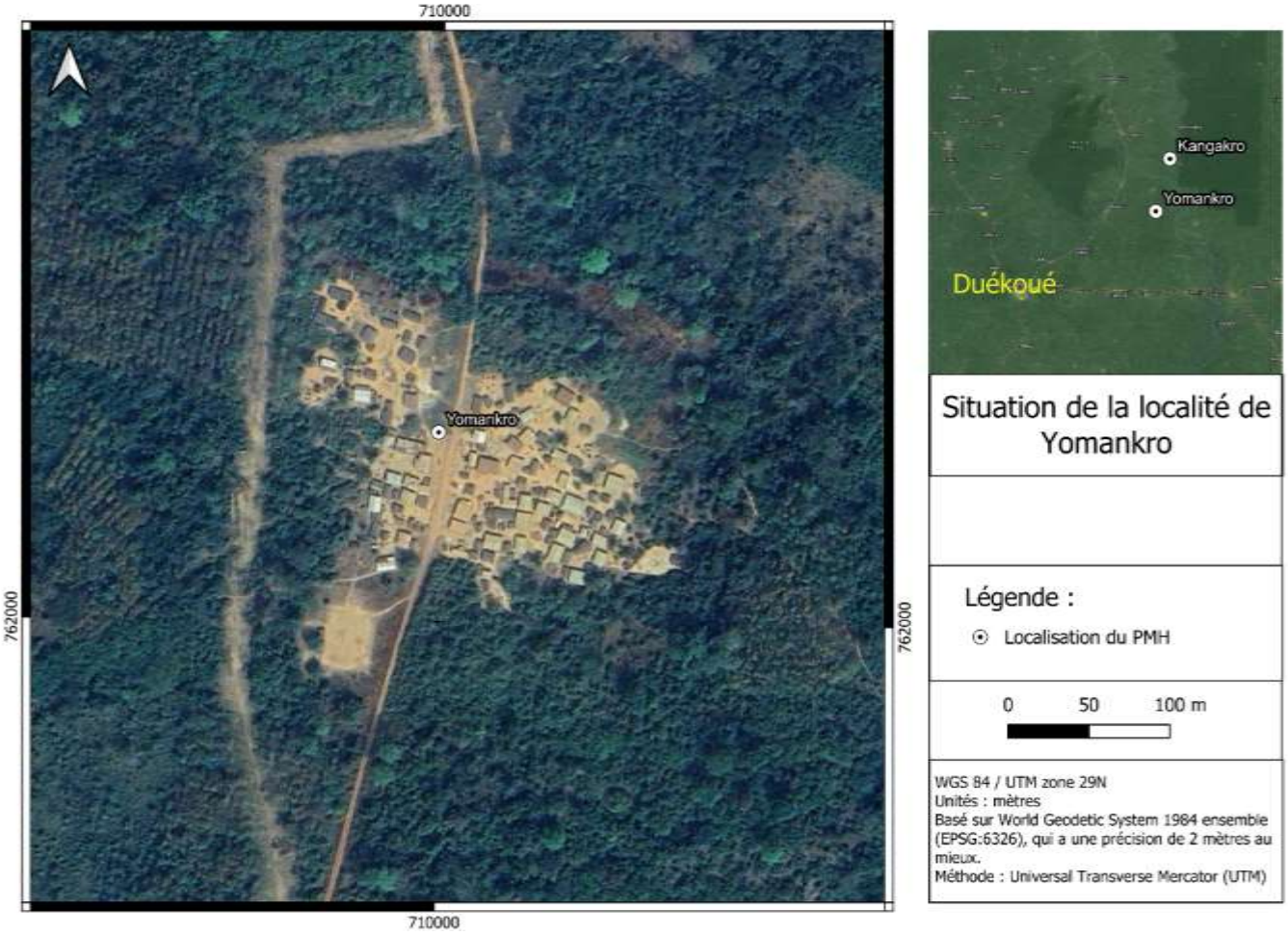
Le village de Yomankro, est situé sur un terrain relativement plat à une altitude moyenne d'environ 226 m ; a des sols de type ferrallitique moyennement voir faiblement désaturé et un réseau hydrographique caractérisé par de nombreux petits ruisseaux et une petite rivière qui confluent avec le fleuve Sassandra.

Le campement est encastré au milieu d'une végétation tropicale luxuriante, formant une scène exotique et verdoyante. À l'intérieur du village, peu voire aucun arbre fournissant de l'ombre n'a été repéré. Cependant, des palmiers, des cocotiers et une variété d'arbres s'érigent fièrement autour du campement, offrant une ombre bienvenue aux résidents du village.

Yomankro possède une faune dominée par les animaux domestiques et selon les populations par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste, tisserand, calao dans les environs).

Dans ce campement, La qualité de l'air respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 38,8 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site possède desz zones sensibles notamment le cimetière à X : 7° 6' 0" W ; Y : 6° 53' 24" N.



c) Département de Facobly

(1) Localité de Taobly

La population totale de TAOBLY est estimée à environ 6000 personnes. La localité est située dans les montagnes à une altitude moyenne d'environ 285 m. Elle est située sur le flanc d'une colline ayant une altitude de 364 m, avec une pente plus ou moins raide d'un côté et une pente plus douce de l'autre.

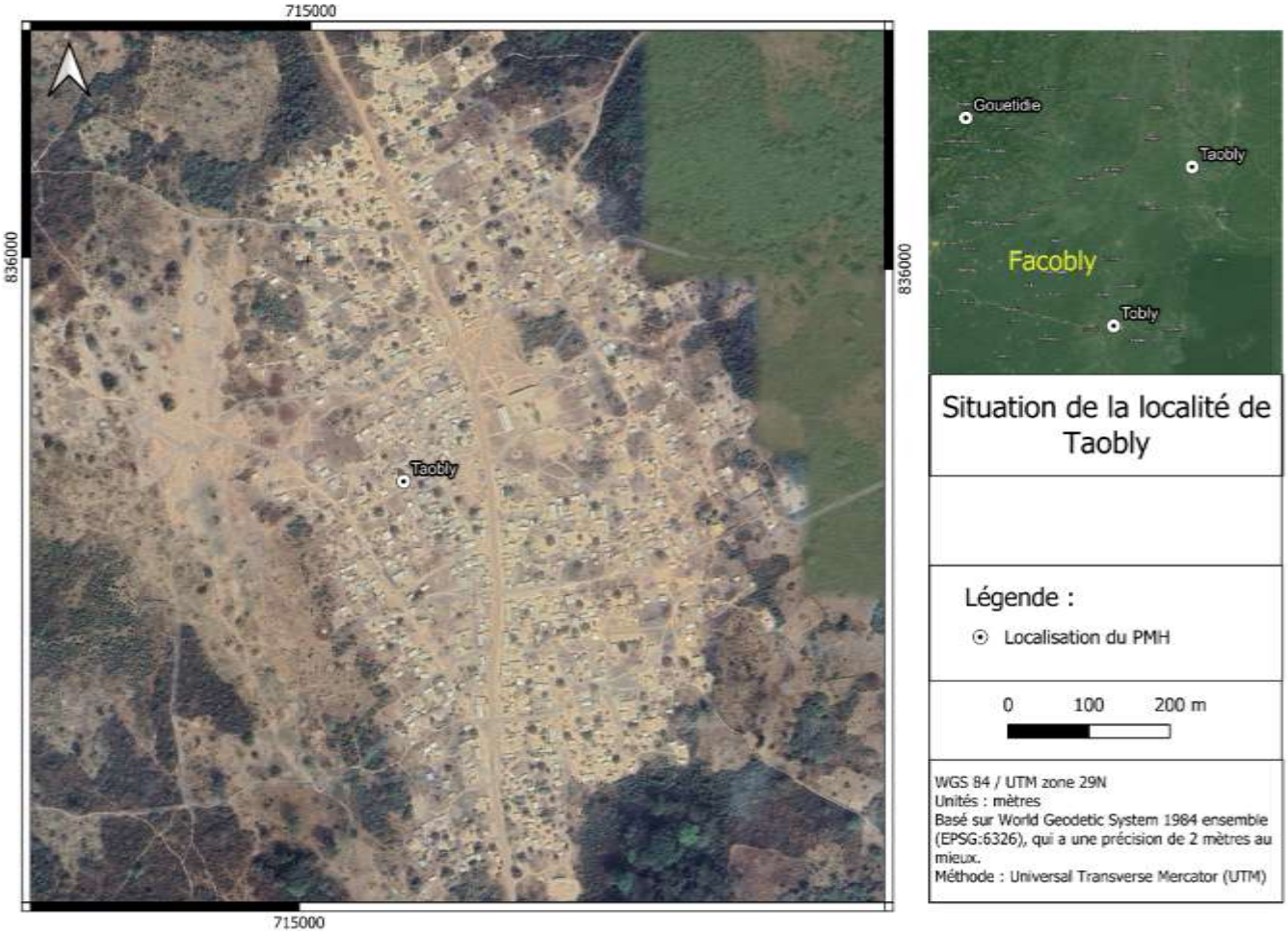
Le campement possède des sols de type ferrallitiques moyennement voire faiblement désaturé ; possède une végétation constituée d'un mélange d'arbres, d'arbustes et de graminées ; possède une faune composé de de bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, etc. Au cours des entretiens, les populations ont été affirmé la présence de mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons, tisserins, crapauds, grenouilles.

Le réseau hydrique de la localité de Taobly se distingue par la présence de rivière temporaire de taille modeste, convergents vers le fleuve Sassandra, repérable à l'entrée et à la sortie du village dans une orientation Nord-Sud.

A Taobly, la qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore également est conforme avec une valeur moyenne de 47,9 dBA.

Le site possède des zones sensibles notamment la forêt sacrée et le cimetière respectivement à : X : 7°02'51.40''W ; Y : 7°33'11.40''N et X : 7°2'55.50''W ; Y : 7°33'0.55''N.

Les zones recommandées sont à : (1) X : 7°3'1.20''W ; Y : 7°33'14.60''N (2) X : 7°3'0.00''W ; Y : 7°33'16.80''N et (3) X : 7°2'49.70''W ;Y : 7°33'25.20''N.



d) Département de Kouibly

(1) Localité de Tobly

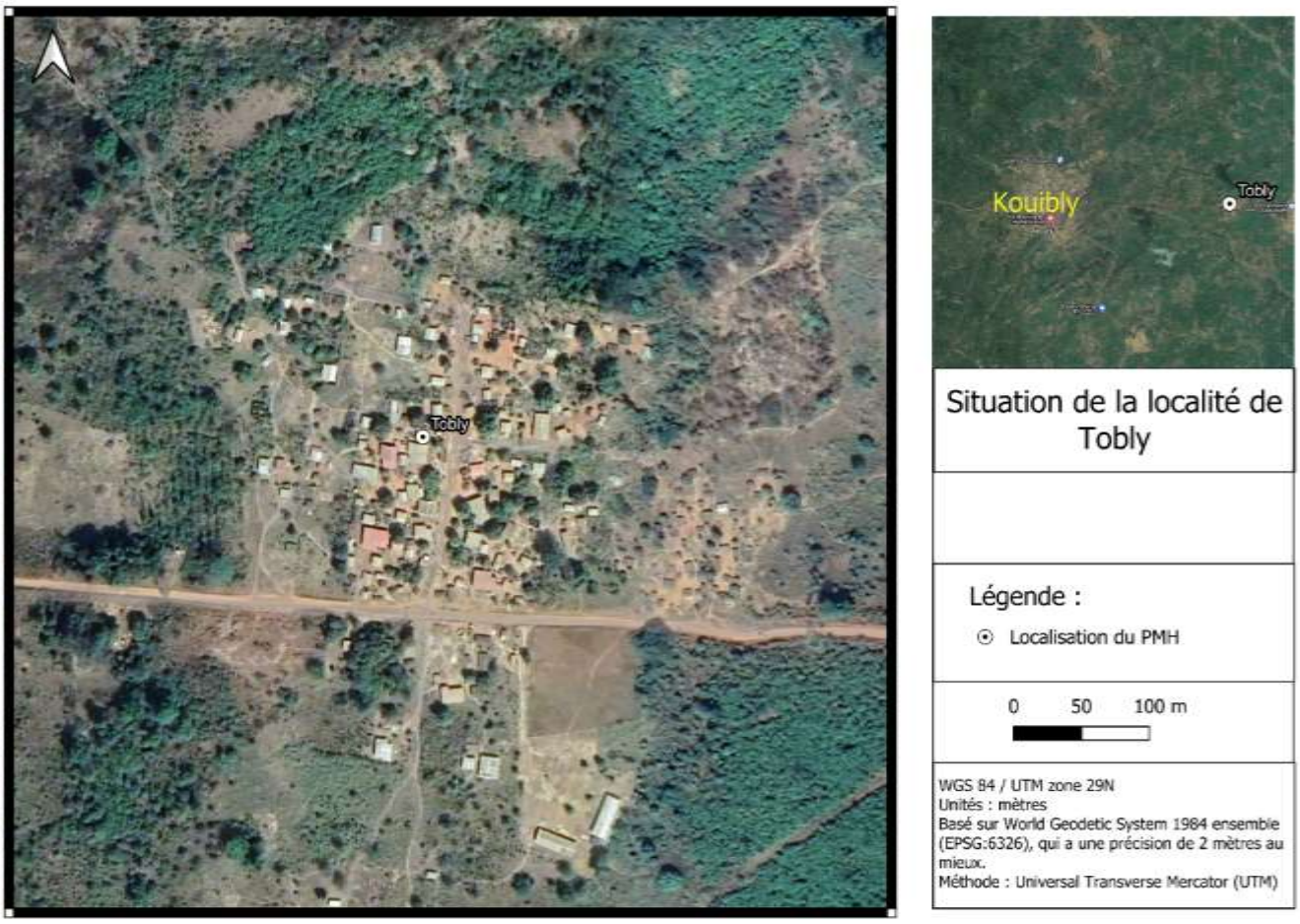
La population de Tobly peut être estimée à environ 900 habitants. Le village est situé sur un terrain relativement plat à une altitude moyenne d'environ 248 m. Ses sols sont de type ferrallitique fortement désaturé et sa végétation est quasi absente mis à part la présence de quelques ilots d'herbes et quelques pieds d'arbres fruitier (citron, orange, mangue.) Notons que le village est entouré d'arbres, d'arbustes et de culture de banane, cacao et palmier à huile, indiquant une végétation assez dense.

La faune rencontrée est dominée par les animaux domestiques et selon les populations par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste, tisserand, calao dans les environs).

Le village ne possède aucun cours d'eau. Dans ce village, la qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore également est conforme avec une valeur moyenne de 45,2 dBA.

Le site possède des zones sensibles (un cimetière) à : X : 7° 11' 46" W ; Y : 7° 15' 24" N.

Les zones recommandées sont à : (1) X : 7° 11' 38" W ; Y : 7° 15' 33" N et à (2) X : 7° 11' 42"W ; Y : 7° 15' 29" N.



11. RÉGION DU HAUT-SASSANDRA

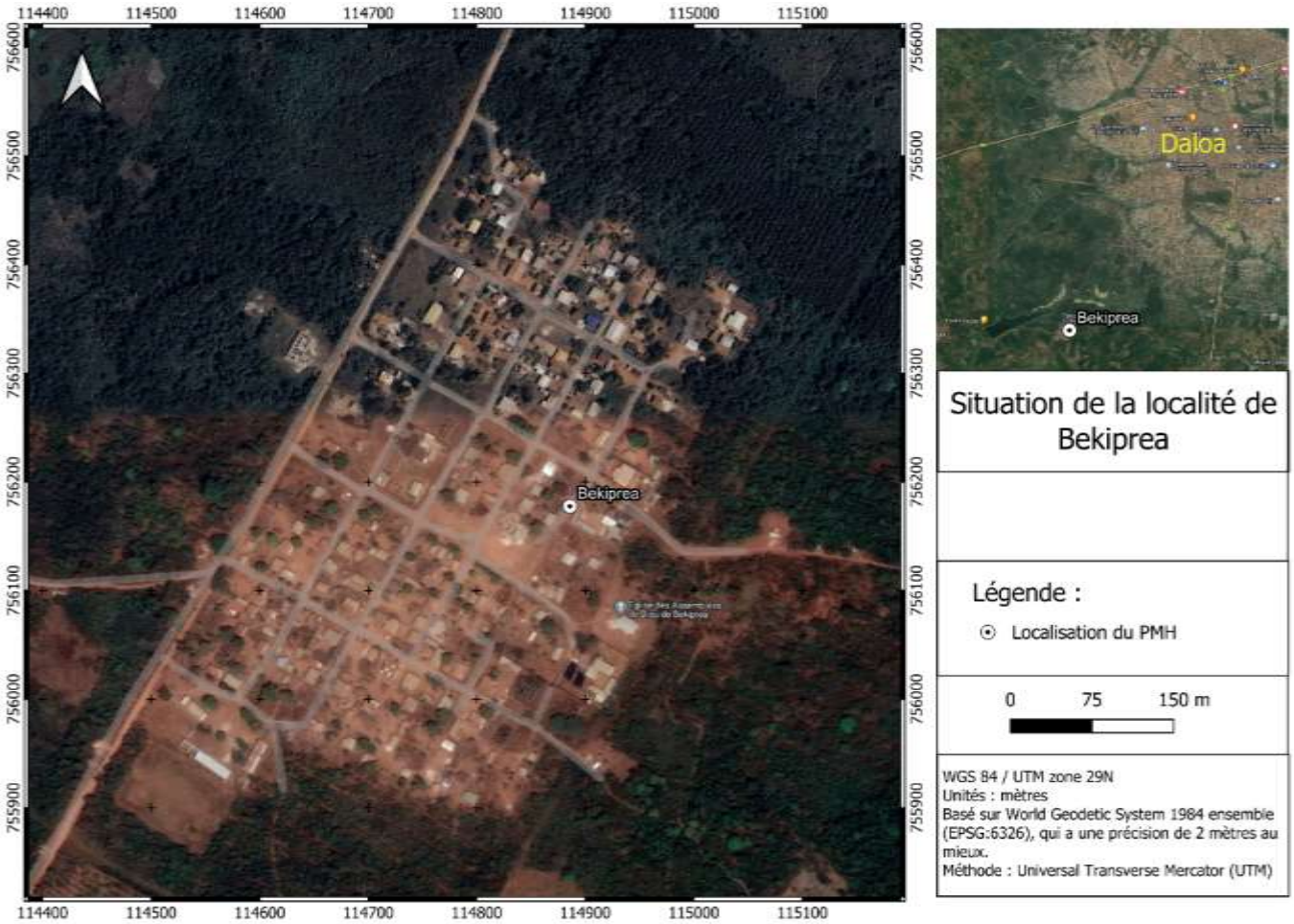
a) Département de Daloa

(1) Localité de Békipréa

La localité de Békipréa possède un relief relativement plat, un sol de type argileux de couleur rouge, une végétation de type jachère et une faune domestique composée de bovins, caprins, ovins et porcins. Les gazelles, les agoutis, les rats palmistes, les pythons et les serpents constituent la faune sauvage.

La localité ne possède aucun cours d'eau dans un rayon de 500 mètres. La qualité de l'air au niveau de Békipréa est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore est également conforme avec une valeur moyenne de 48,1 dBA.

Le site possède une zone sensible (un cimetière) à : X :6.827 439 ; Y : -6.486 706. Les points potentiels (centre du village) sont situés à : X :6.828 415 ; Y : -6.483 341 et à X :6.829 253 ; Y : -6.485 242.

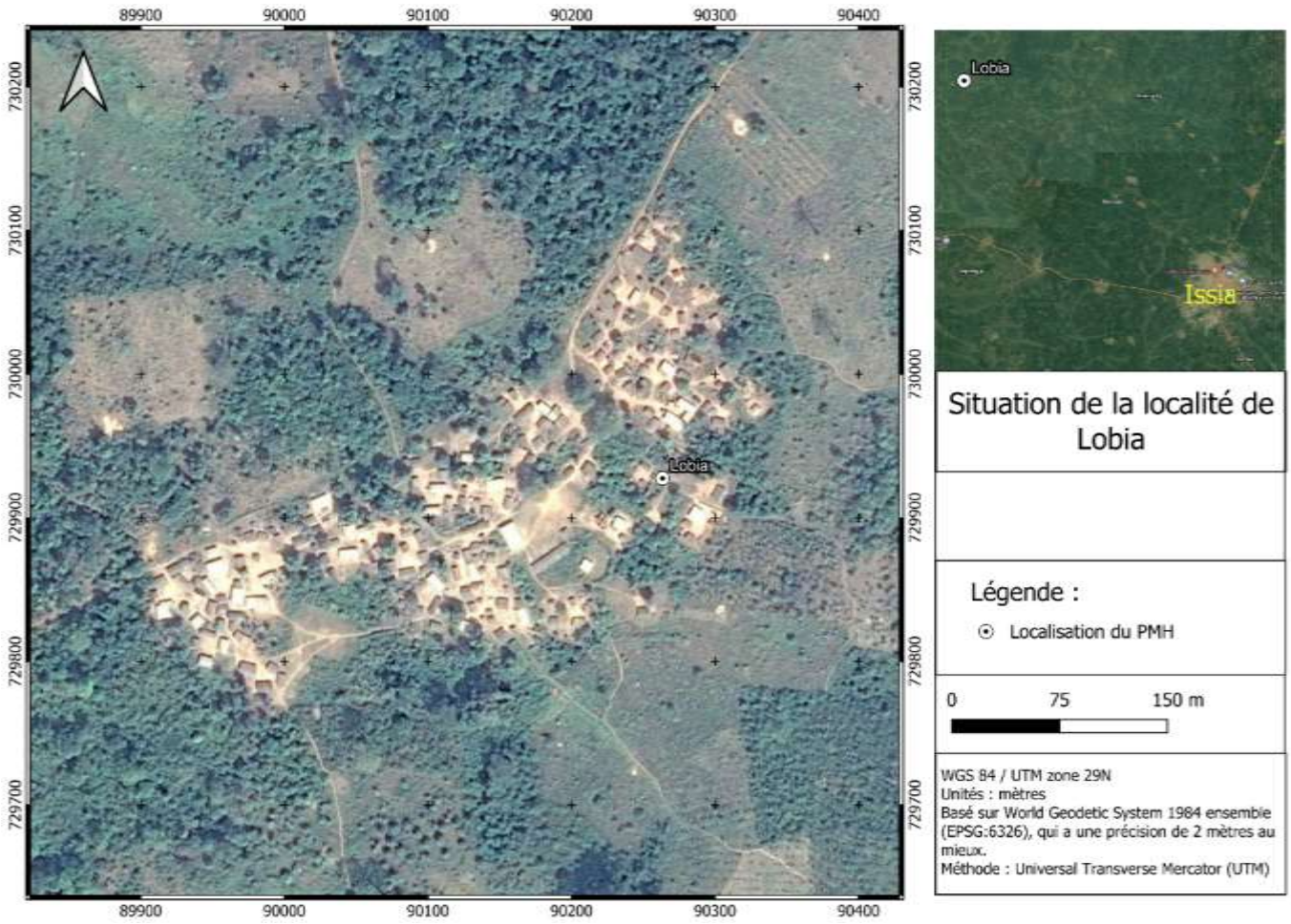


b) Département d'Issia

(1) Localité de Lobia

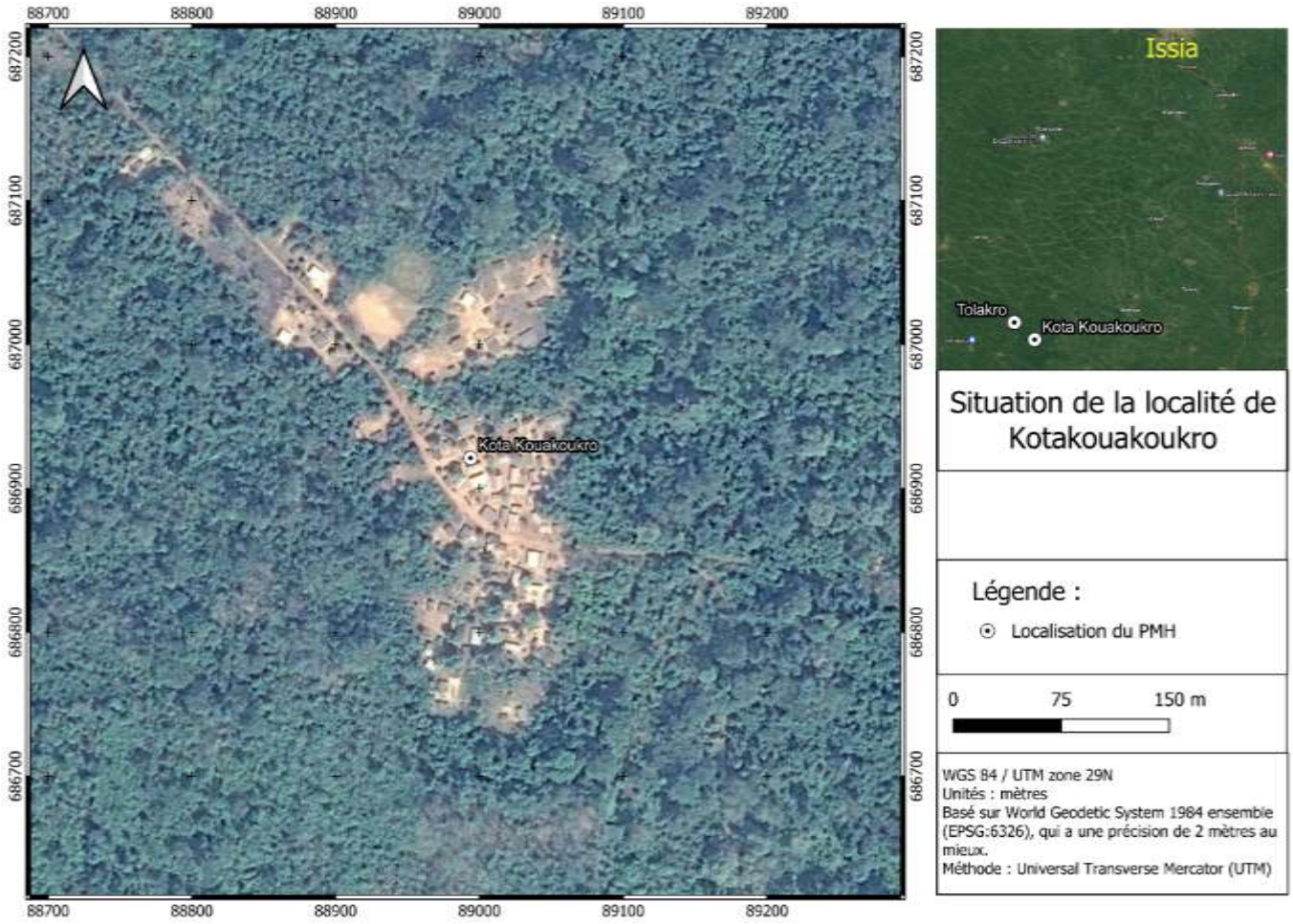
Située dans la sous-préfecture, Lobia est un campement dépendant du village de Dadéguhé, à 21 km du département d'Issia. La qualité de l'air au niveau du village est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore est également conforme avec une valeur moyenne de 49,05 Dba. Le relief caractérisé par une Interfluve plat, le sol est de type argileux de couleur rouge à texture moyenne et de structure granulaire. La végétation à la périphérie de Lobia est caractérisée par la jachère. Pas de cours d'eau, la faune rencontrée est dominée par les animaux domestiques et par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste, tisserand, calao dans les environs calao dans les environs.

Le cimetière est une zone sensible avec pour coordonnées (X : 6.588.793 ; Y : 6.705 082), le puits un point potentiel du site avec pour coordonnées pour coordonnées (X : 6.588.793 ; Y : -6.704 962 ; P : +20m). Il y a une perturbation de l'acheminement du matériel.



(2) Localité de Kotakouakoukro

Située à 62 km du département d'Issia, la localité de Kotakouakoukro est un campement rattaché au village de Sédibia, dans la sous-préfecture de Namané. La qualité de l'air au niveau de la localité est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Avec un niveau sonore également conforme avec une valeur moyenne de 46,9 dBA. Le relief caractérisé par un sommet plat d'une colline, le sol est argileux de couleur rouge à texture moyenne et à structure granulaire. La végétation à la périphérie de la localité est de type forêt tropicale. Aucun cours d'eau n'est rencontré aux alentours de la localité. Ainsi, les animaux domestique, le petit mammifère, les rongeurs, les reptiles et les oiseaux constituent la faune de la localité. L'embourbement des engins de forage pendant le transport sera un impact sur la population.



(3) Localité de Tolakro

Tolakro est un campement rattaché au village de sédibia, dans la sous-préfecture de Namané. Situé à 24 km du département d'Issia.

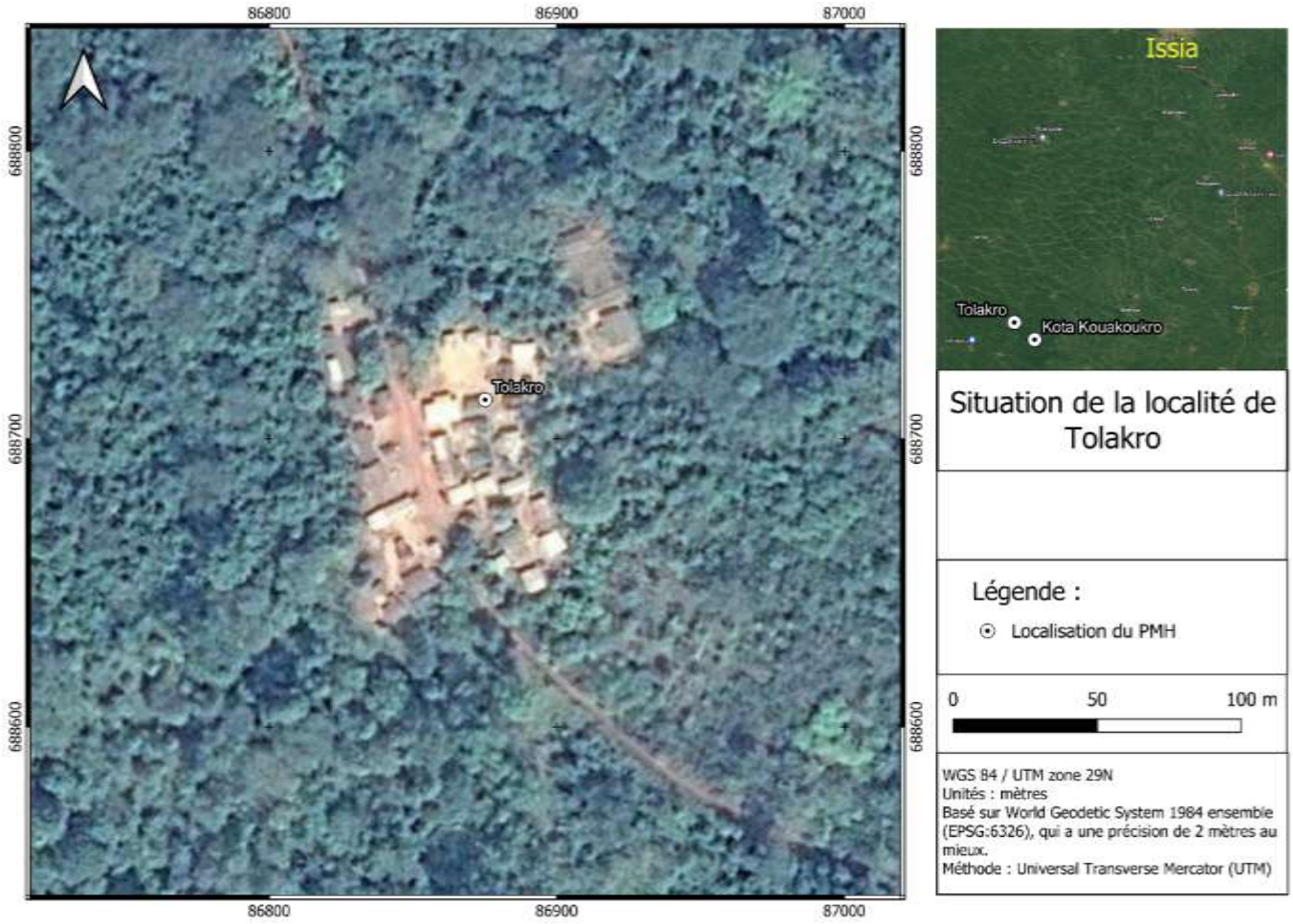
Le relief du campement est relativement incliné ; le sol est argileux de couleur rouge avec une texture moyenne et une structure granulaire ; la végétation est de type forêt tropicale et la faune est composée, hormis les animaux domestiques, de gazelles, de biches, de rongeurs, de reptiles et d'oiseaux. Le site ne possède pas de cours d'eau.

Dans le village, la qualité de l'air respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 51,2 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site possède des zones sensibles (cimetière 1 et cimetière 2) à : Cimetière1 : X :6.217 559 ; Y : -6.731 597 et à : Cimetière 2 X :6.216 374 ; Y : -6.731 741.

Les points potentiels du projet sont à : Puits 1 X :6.217 534, Y : -6.731832, P : 15m Puits 2 X : 6.216 964, Y : -6.731763, P : 20 m.

Il y'a Risque d'embourbement des engins de forage pendant le transport.



(4) Localité de Badékro

Badékro est un campement rattaché au village de Guébia, dans le ressort territorial de la sous-préfecture de Saïoua. Située à environ 40 km du département d'Issia.

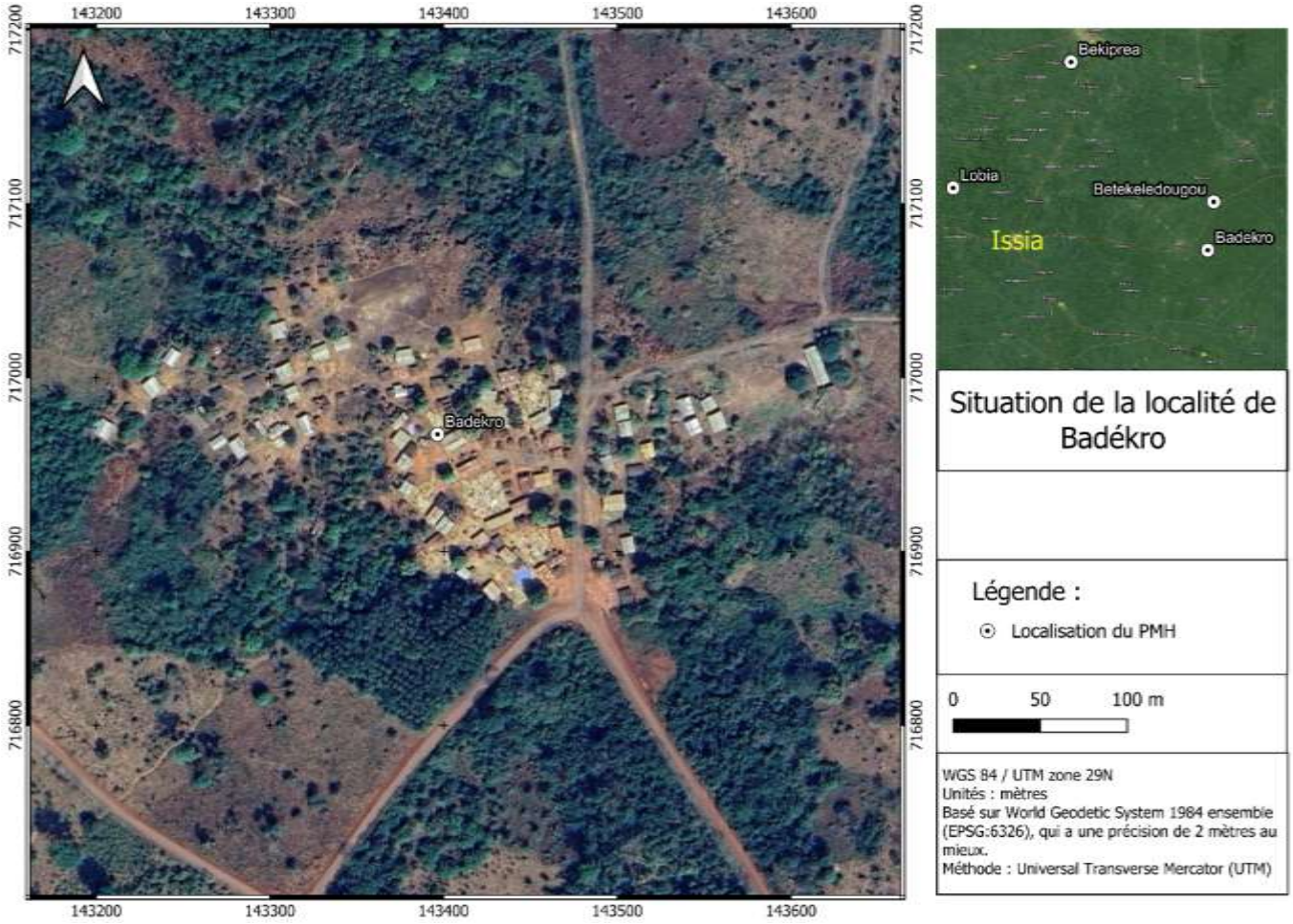
Le relief est faiblement incliné et les caractéristiques du sol sont : argileux, texture moyenne et structure granulaire.

Le couvert végétal de la localité est de type forêt tropicale et le réseau hydrographique est constitué d'un marigot (N'Zue Bla) servant de source d'approvisionnement à environ 500 m du village.

La faune de la localité est constituée d'animaux domestiques, de gazelles, de biches, d'agoutis, de rats palmistes, de reptiles et d'oiseaux.

La qualité de l'air au niveau de Badekro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 47,57 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site possède une zone sensible à : X : 6.476 565 ; Y : -6.224 341 et un point potentiesl à : X :6.474 750 ; Y : -6.223 474.



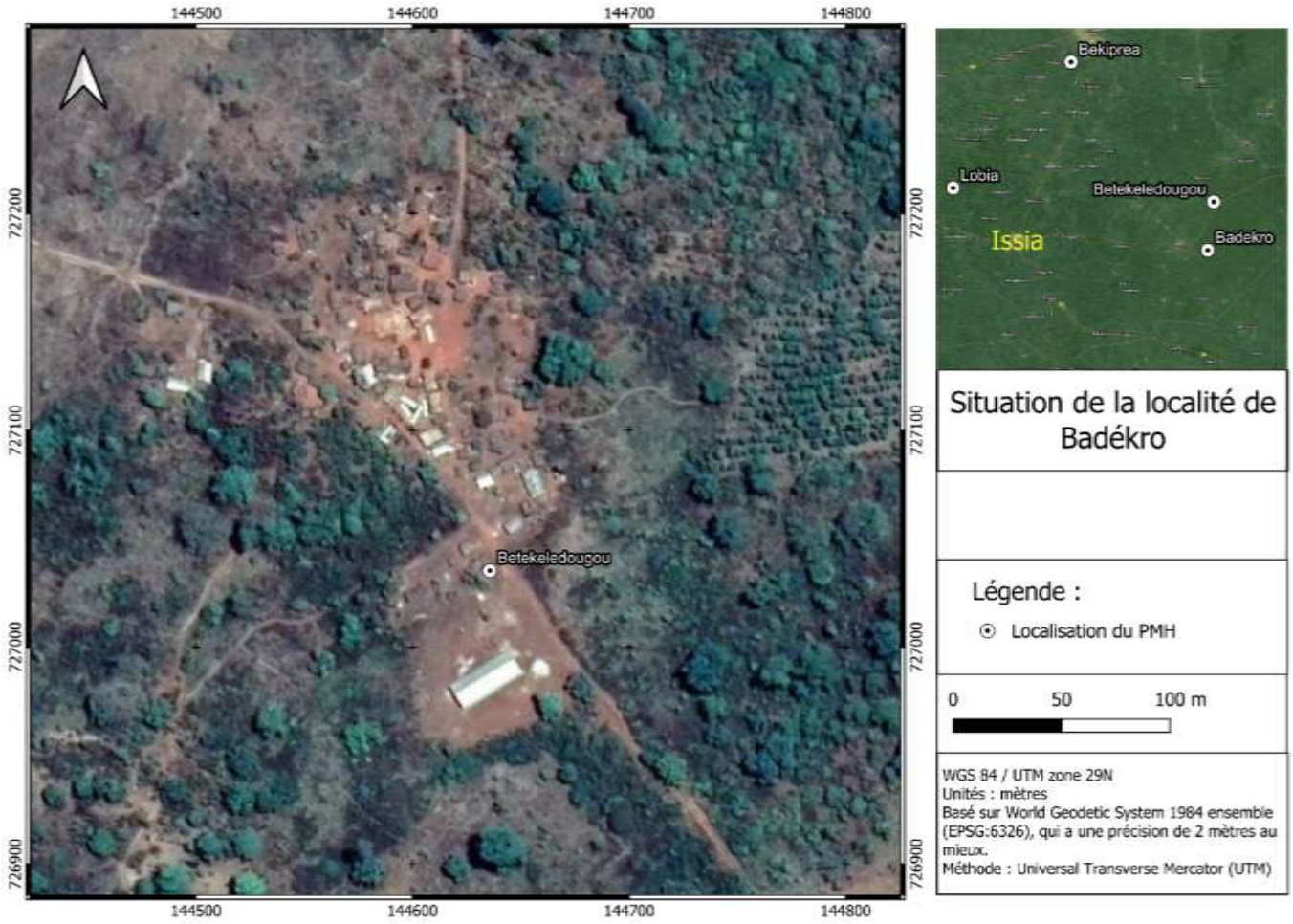
(5) Localité de Bétékélédougou

Située à 58 km du département d'Issia, la localité de Bétékélédougou est un campement qui dépend du village de Godoua 2, dans le ressort territorial de la sous-préfecture de Saïoua.

Le relief de la localité est Interfluve d'une colline ; la végétation est une végétation de forêt tropical ; le sol est de type argileux avec une texture fine et une structure granulaire et la faune est composée d'animaux domestiques, de gazelles, de biches, de rongeurs ; de reptiles et d'oiseaux sont rencontrées. Le site ne présente aucun cours d'eau.

Les mesures enregistrées dans la localité de Betekeledougou présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,1 dBA, respecte les normes pour le bruit.

Points essentiels du projet à : Puits 1 : X :6.567 169 ; Y : -6.212 656 ; P :23 m Puits 2 : X :6.568 286 ; Y : -6.214.211 ; P : 20 m.



12. RÉGION DE L'INDÉNIÉ-DJUABLIN

a) Département d'Abengourou

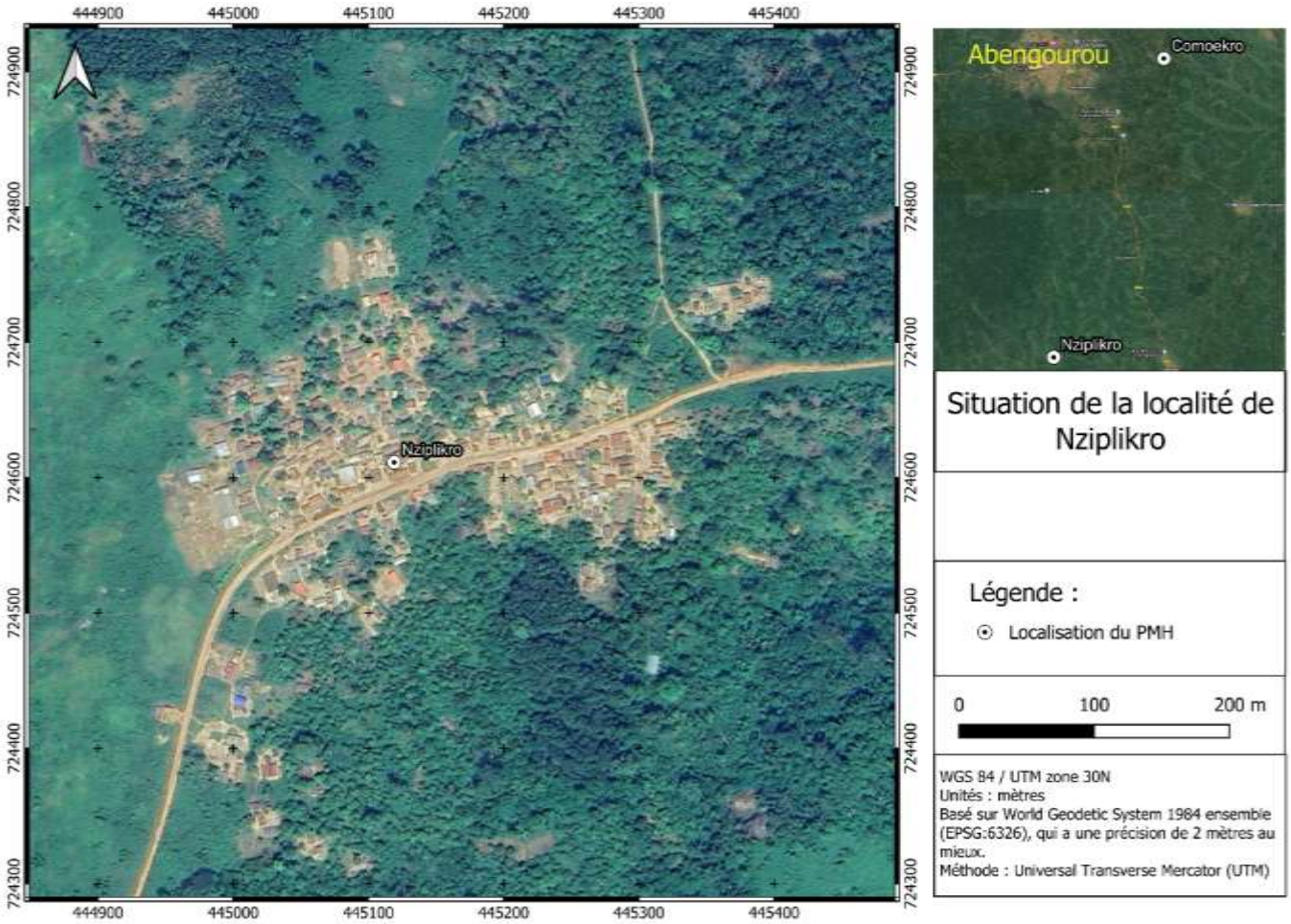
(1) Localité de N'ziplikro

N'ziplikro est un village situé dans la Sous-préfecture d'Abengourou. Situé à 29 km de la ville d d'Abengourou, Chef-lieu de Sous-préfecture et de département, il est limité au Nord par le village Babiana ; au Sud par le campement Bouakro, à l'Est par le campement Kouabenan-Bi, à l'Ouest par les villages Dêdêbouakro, Pokoukro.

Les mesures enregistrées dans la localité de N'ZIPRIKRO présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen de 41,2 dBA, respecte ainsi les normes pour le niveau de bruit.

Le relief de la localité est légèrement incliné vers le cours d'eau. Qui contourne la localité. Les sols sont de type ferralitiques de couleur marron. La localité s'insère harmonieusement au milieu des plantations de café et de cacao.

Il existe des basfonds principalement au sud de la localité avec une altitude moyenne qui est de 151 m. La rivière Abossoumaké coule en permanence à proximité de la localité vers le fleuve Comoé. La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet.



b) Département d'Agnibilékrou

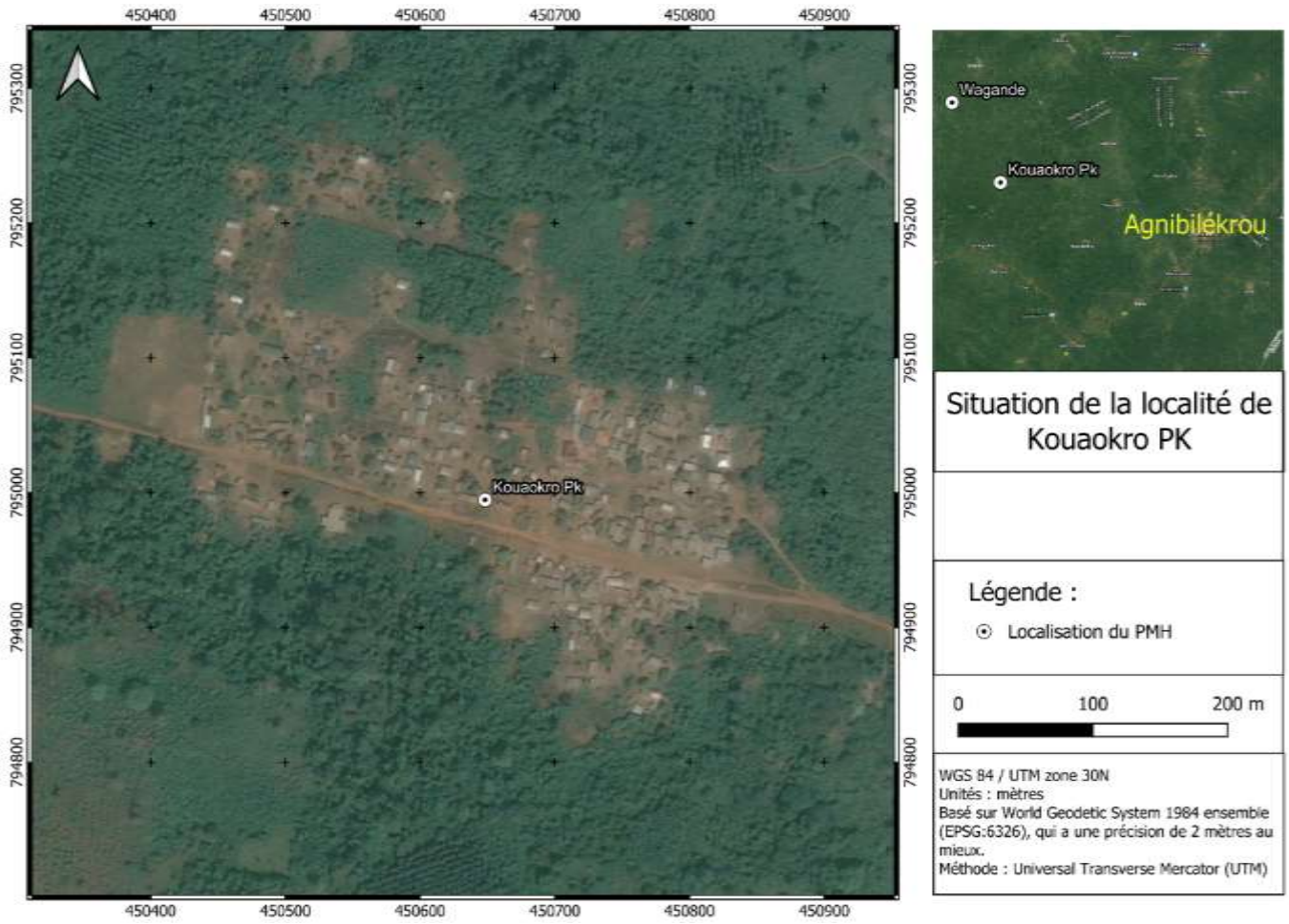
(1) Localité de Koyarabo / Kouaokro PK

Situé à dix-sept (17) km du Chef-lieu de Sous-préfecture et 55 km de la ville d'Agnibilékro, Chef-lieu de département, le village est limité au Nord par le village par le village Caterpillar ; au Sud-Ouest par Duffrebo ; à l'Est par Djane-Yaokro.

La zone de KOUAOKRO PK bénéficie d'un très bon niveau sonore caractérisé par sa valeur moyenne mesurée estimée à 33,4 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente également un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le relief de la localité est légèrement incliné vers le plan d'eau. L'altitude moyenne est de 234 m. Une colline est visible à l'ouest de la localité, le sol est de type ferralitique sur roche schisteuse de couleur rouge La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'anacarde. La forêt sacrée « la terre » reste mieux conservée.

Une retenue d'eau à proximité du village assure l'alimentation en eau de la population de la localité en complément de la seule PMH fonctionnelle la faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet.



(2) Localité de Wagande

Situé à 35 km du Chef-lieu de Sous-préfecture et 50 km de la ville d'Agnibilékro, chef-lieu de département Wagandé est un campement du village Bangoua situé dans la Sous-préfecture Duffrebo, le village est limité au Nord par le village Tchimpanikro ; au Sud par Tchênikro ; à l'Est par Chantier ; à l'Ouest par Moriyiri.

La localité de WAKANDÉ présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 35,8 dBA, respecte les normes pour le bruit Le terrain de la localité est légèrement incliné vers le ruisseau à l'entrée de celle-ci. L'altitude moyenne est de 147 m.

Le sol est de couleur jaunâtre typique des Ferri sols sur roche schisteuse avec une végétation essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'anacarde. La rivière Malikibanka coule intermittemment à l'entrée de la localité à proximité de la seule PMH de la localité. À l'état initial, la faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins sont loin de la zone du sous-projet.



c) Département de Béttié

(1) Localité d'Issoufkrou

Issoufkro est campement situé dans la Sous-préfecture de Diamarakro. Situé 14 km de Diamarakro, Chef-lieu de Sous-préfecture, à 36 km de la ville de Bettié, Chef-lieu de Département, le village est limité au Nord par le village Apprompron Afèwa ; au Sud par le campement Djatokro, à l'Est par le campement Adama-Ecole, à l'Ouest par Diamarakro.

La zone de Béttié à laquelle appartient Issoufoukro jouie d'un très bon niveau sonore. Ce niveau est caractérisé par sa valeur moyenne mesurée estimée à 31,3 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente également un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TS.

Le relief de la localité est relativement plat avec une altitude moyenne de 178 m.

Le sol de couleur jaunâtre est de type ferralitique sur roche schisteuse caractérisé par une végétation essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'hévéa.

Celle de la forêt classée reste mieux conservée. Aucun cours d'eau ni plan d'eau n'a été observé à proximité de la localité. La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet.

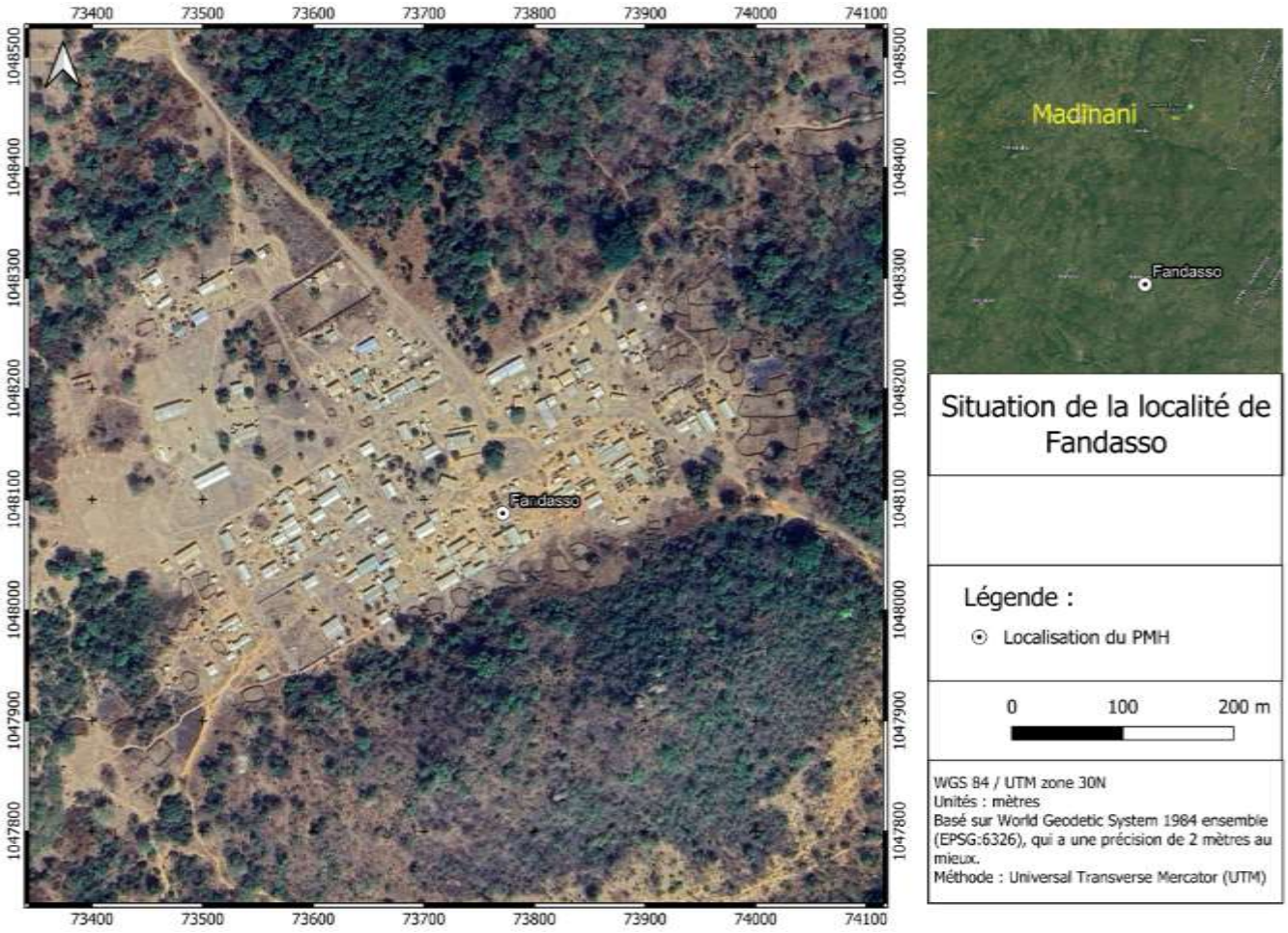


13. RÉGION DU KABADOUGOU

a) Département de Madinani

(1) Localité de Fandasso

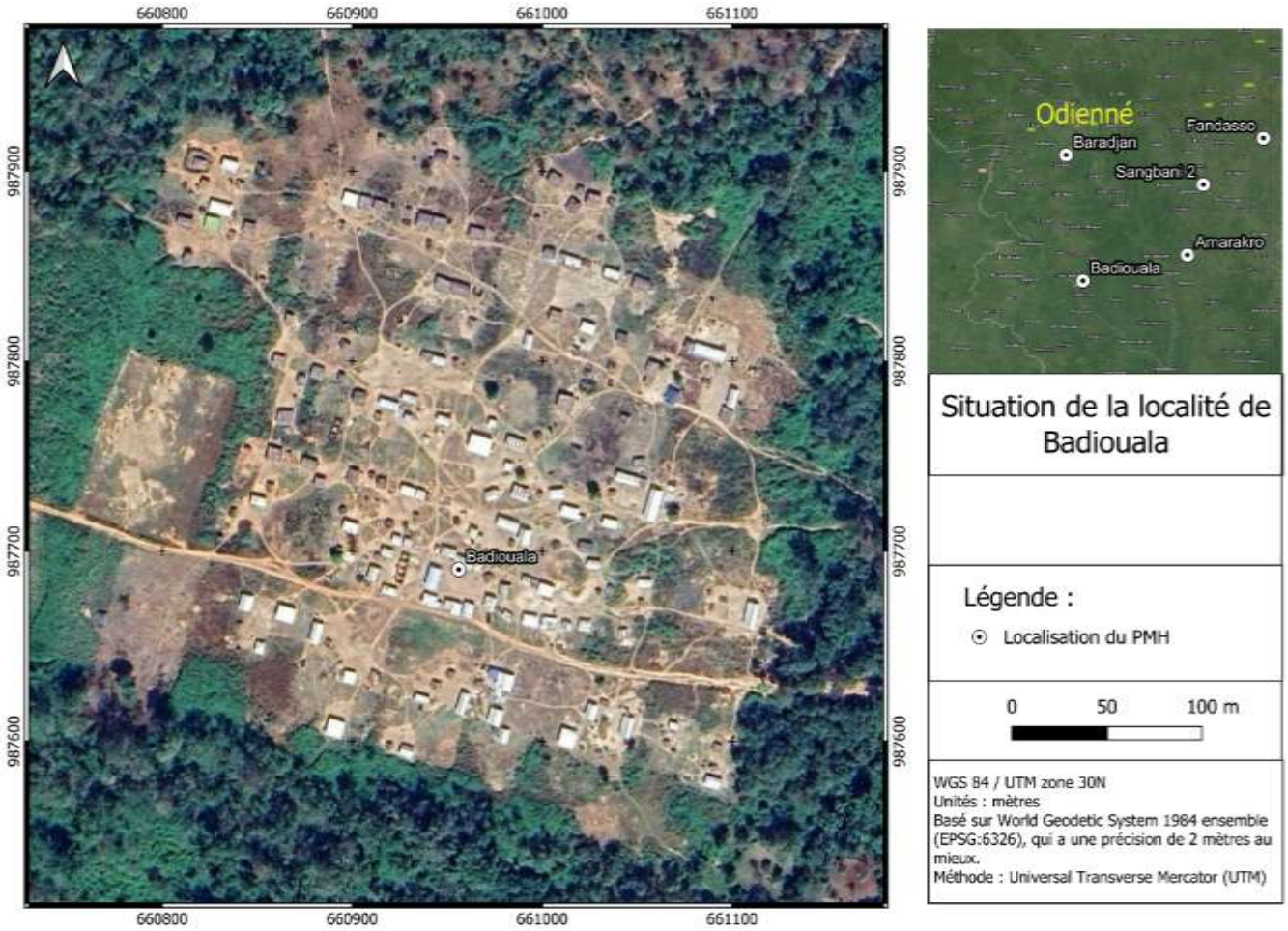
Fandasso est situé dans le canton Nawolo, Sous-Préfecture de Madinani, entouré par une forêt classée au nord, Mangnanna au sud, Tôra à l'est et Djogo à l'ouest. Distance de 25 km depuis la Sous-Préfecture.



b) Département d'Odienné

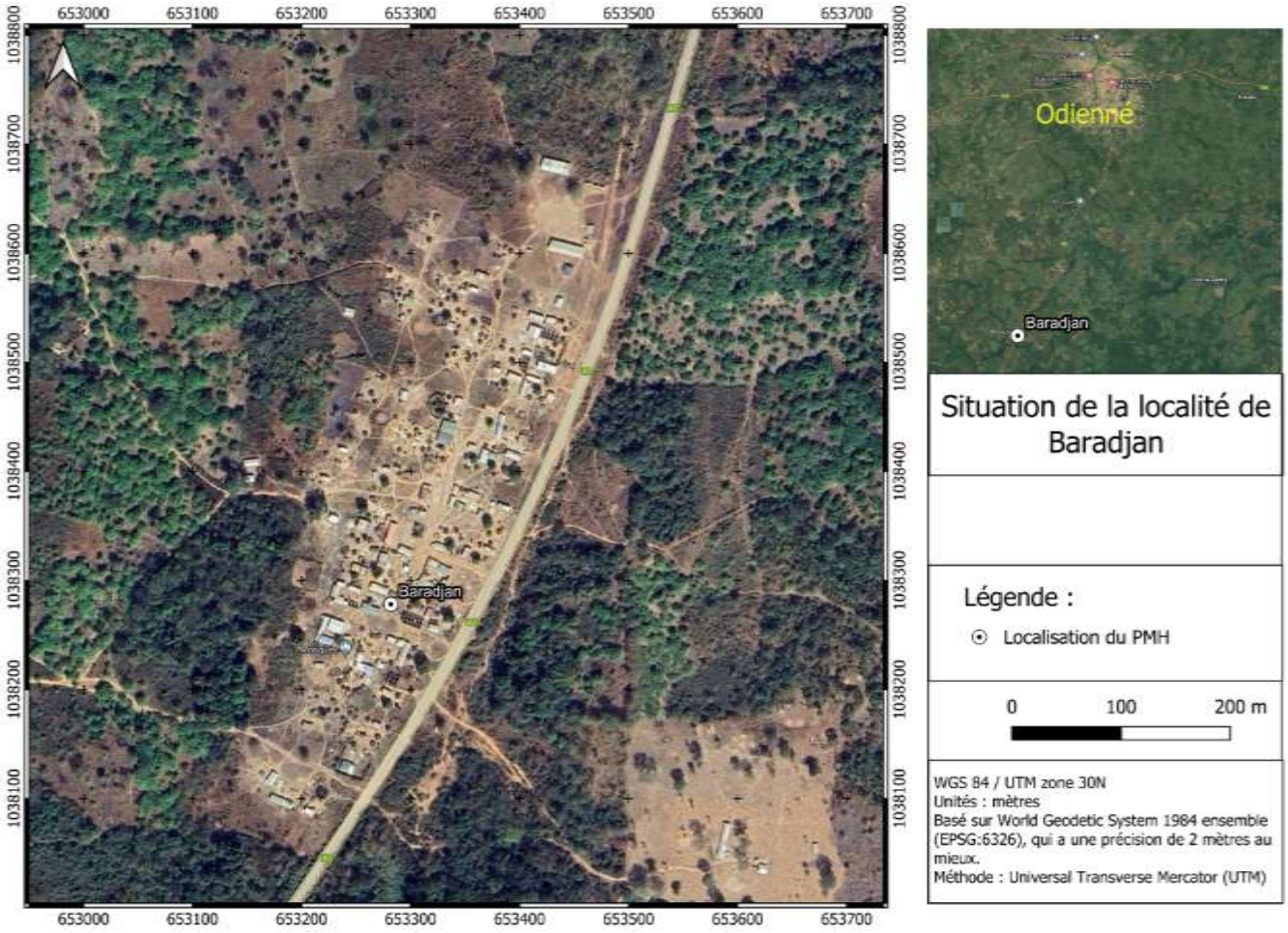
(1) Localité de Badiouala

Badiouala est situé dans le Département d'Odienné à 73 km de celui-ci et à 27 km de Bako sa Sous-Préfecture. Le village est limité au Nord par Fremandougou, au Sud par Moya 2, à l'Est par Zandougou et à l'Ouest par Man-Moya.



(2) Localité de Baradjan

Baradian est un village situé en bordure de route sur l'axe bitumé reliant Odienné à Séguéla dans le Département d'Odienné à 15 km de celui-ci qui est également sa Sous-Préfecture. Le village est bordé au Nord par Zevasso, au Sud par Nieninso, à l'Est par Sianso et à l'Ouest par Daga.



(3) Localité d'Amarakro

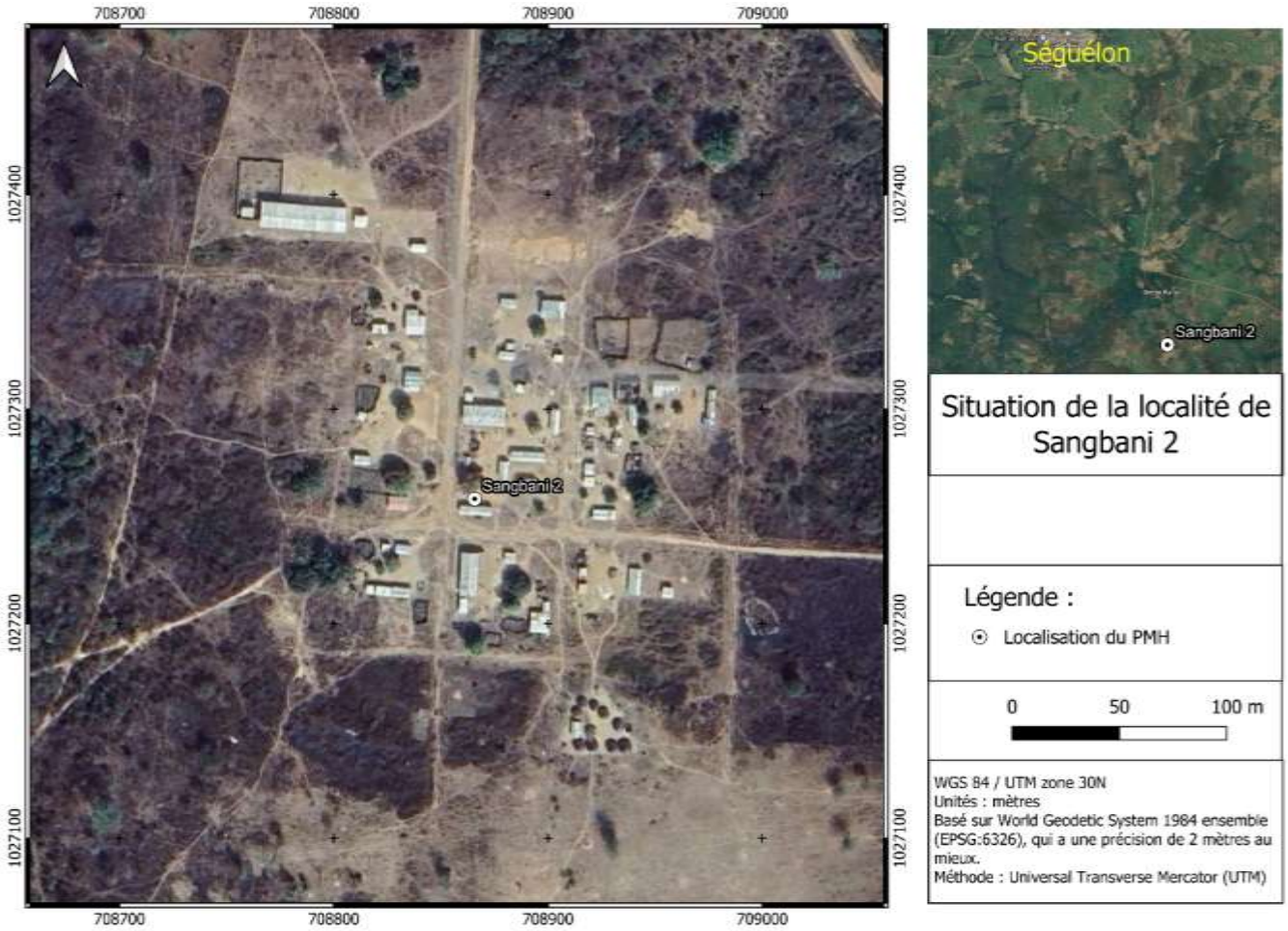
Amarakro est un campement situé dans la Sous-Préfecture de Dioulatiédougou à 13 km de celui et à 93 km d'Odienné chef-lieu de région. Le village a été créé en 2005 par Amara Fofana venu de Zandougou à la recherche de nouvelle terre cultivable. Le village est limité au Nord par Dioulatiédougou, au Sud par Zandougou, à l'Est par Tchekrodougou et à l'Ouest par Metro.



c) Département de Seguelon

(1) Localité de Sangbani 2

Sangbani 2 est situé dans le canton Nawolo, Département de Seguelon, Sous-Préfecture de Seguelon. Distance de sept (7) km de la Sous-Préfecture et de 47 km du chef-lieu de Département, Madinani.



14. RÉGION DE LA MARAHOUÉ

a) Département de Bouaflé

(1) Localité de Karamokokro

Localité située à 27 km du Département de Bouaflé, Karamokokro est un campement créé en 1953, relié au village de Liadjénoufla 1 ou Zonfla, dans la sous-préfecture de Bouaflé.

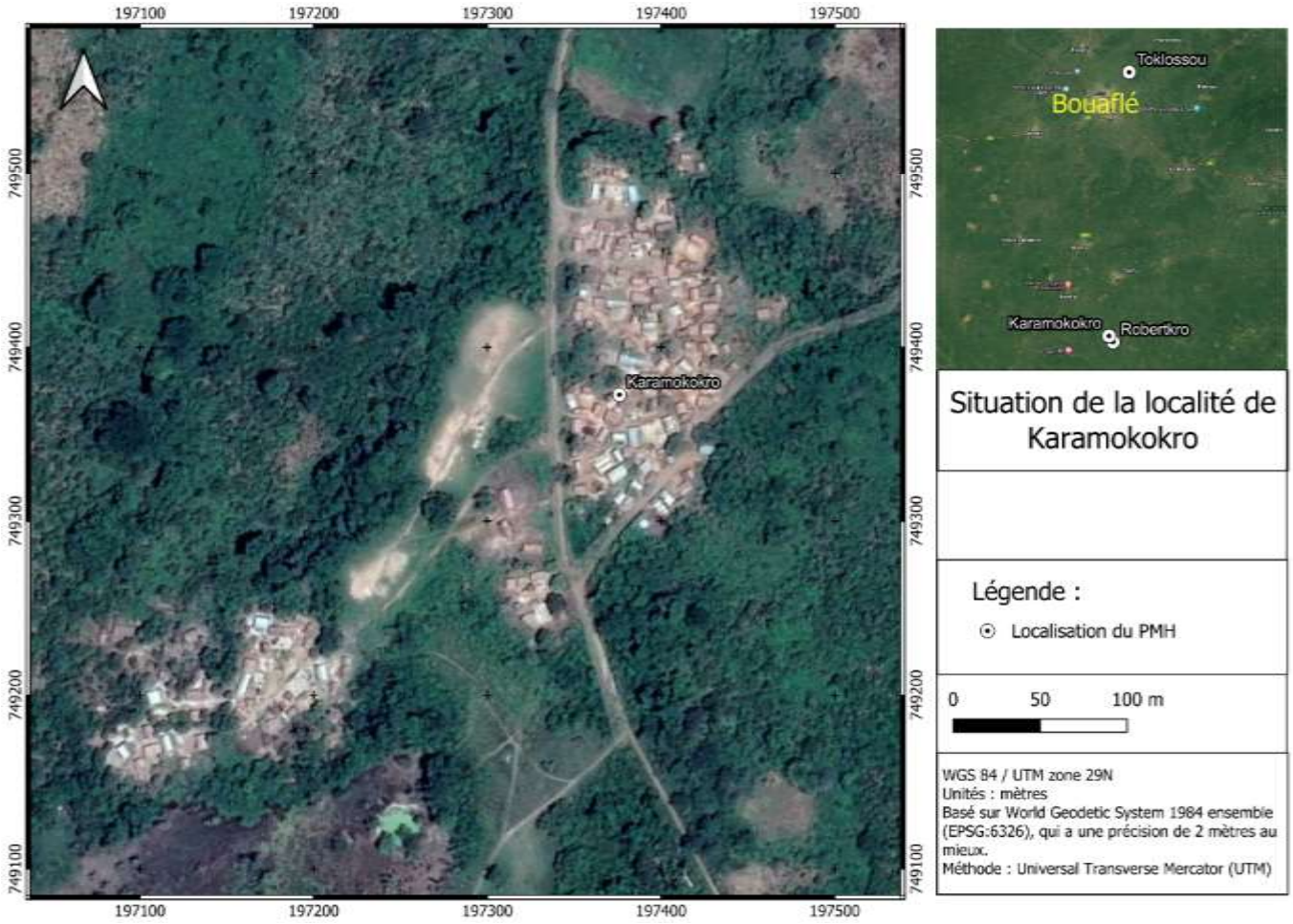
Le relief est plat, le sol est sableux et est de couleur blanche avec une texture fine et une structure granulaire. La localité possède une végétation de forêt de jachère avec une faune constituée de moutons, de cabris, de poulets, de petits mammifères, de rongeurs, d'oiseaux. Le site ne possède pas de cours d'eau.

La qualité de l'air au niveau de Karamokokro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 44,25 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site possède des zones sensibles (cimetière 1 et cimetière 2) à : Cimetière1 : X :6.770 077 ; Y : -5.738 351 et Cimetière 2 : X :6.771 259 ; Y : -5.735 915. Les points potentiels du projet sont à : PMH HS : X : 6.771 745 ;Y : -5.737 522 ; P :45 m

Puits 1 :X :6.770 745 ; Y : -5.739 110 ; P :10 m Puits 2 : X :6.771 449 ; Y : -5.737 547 ; P : 12 m Puits 3 : X : 6.772 815 ; Y : -5.737 661 ; P : 10 m.

Il y'a un risque d'effondrement d'un point en saison des pluies pendant l'acheminement du matériel.

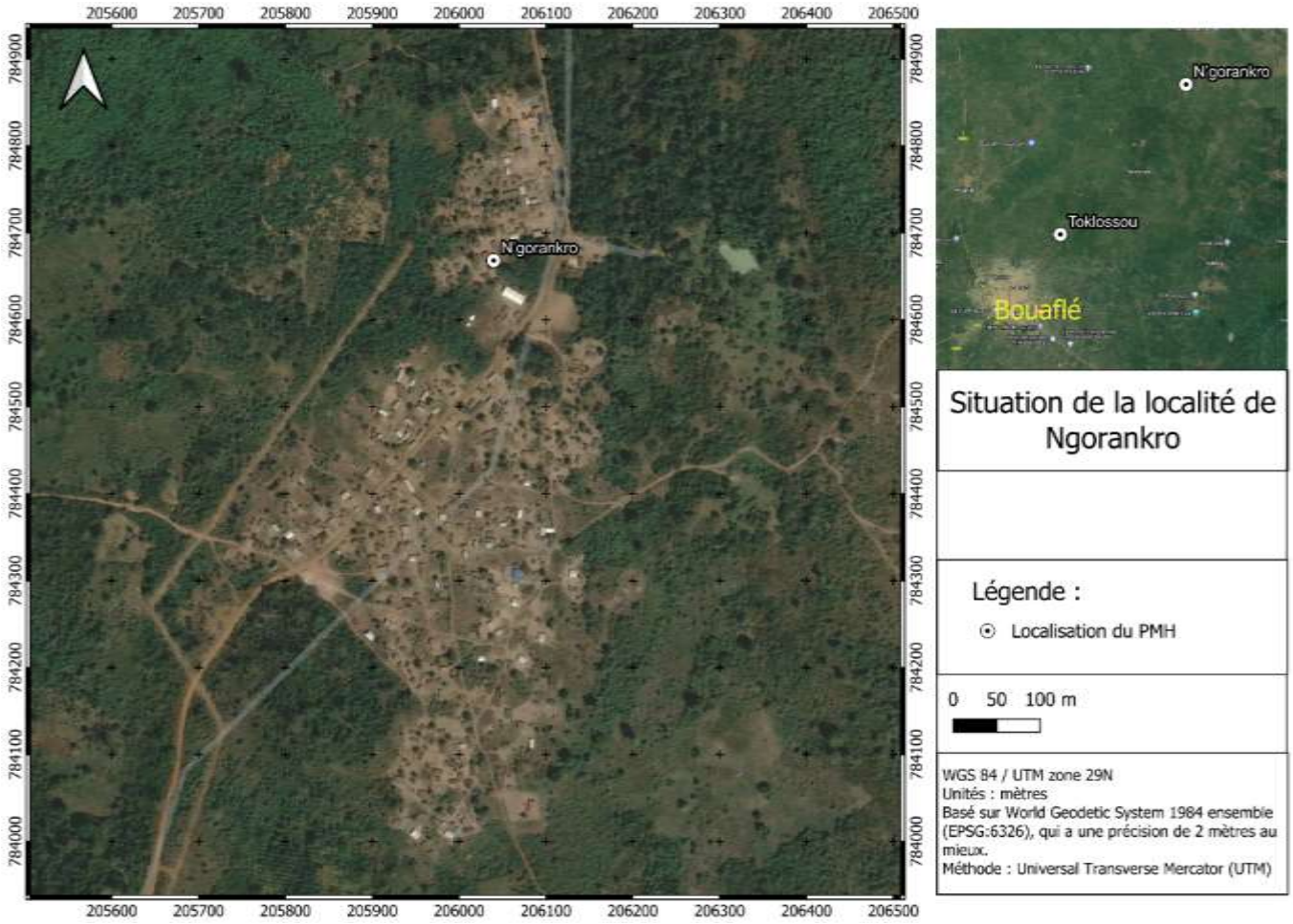


(2) Localité de N'Gorankro

N'Gorankro est un campement situé à 12 km de Bouaflé, dans la sous-préfecture de Bégbessou.

La qualité de l'air au niveau de N'Gorankro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 54,7 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site est sur une faible inclinaison L'argile rouge à texture moyenne et à structure de plaque constitue le sol de la localité, il convient de noter la présence de quelques affleurements de conglomérat. La localité a une végétation de forêt de jachère. Aucun cours d'eau ne traverse la localité, la faune de la localité est représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux.) Zone sensible ancien lieu d'adoration et le cimetière respectivement (X : 7.091 709 ; Y : -5.660 596 / X : 7.093 423 ; Y : -5.660 596) et point potentiel fonctionnel (PMH= X : 7.092 430 ; Y : -5 .659 965 ; P : 39 m/ PMH HS= X : 7.091 575 ; Y : -5.660 392 ; P : 51 m).



(3) Localité de Toklossou

Toklossou fait partie du ressort administratif de la sous-préfecture de Bouaflé, à 5 km du département et est relié au village de Koubi dont l'autochtonie relève des Yaouré. Le relief de la localité est plat ; le sol est de type sableux, de couleur blanche à texture moyenne et structure granulaire ; la végétation est de forêt de jachère et la faune est représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux. La qualité de l'air au niveau de Toklossou respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 54,7 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Les zones sensibles (cimetière et dépotoir sauvage) sont à : Cimetière : X :7.021 812 ; Y : -5 718 133 Dépotoir sauvage : X : 7.020 624 ; Y : -5.719 671. Les points potentiels sont à : Puits 1 : X :7.020 864 ; Y : -5.718 874 ; P : 5 m. Puits 2 : X : 7.020 994 ; Y : -5.719 434 ; P : 5 m.

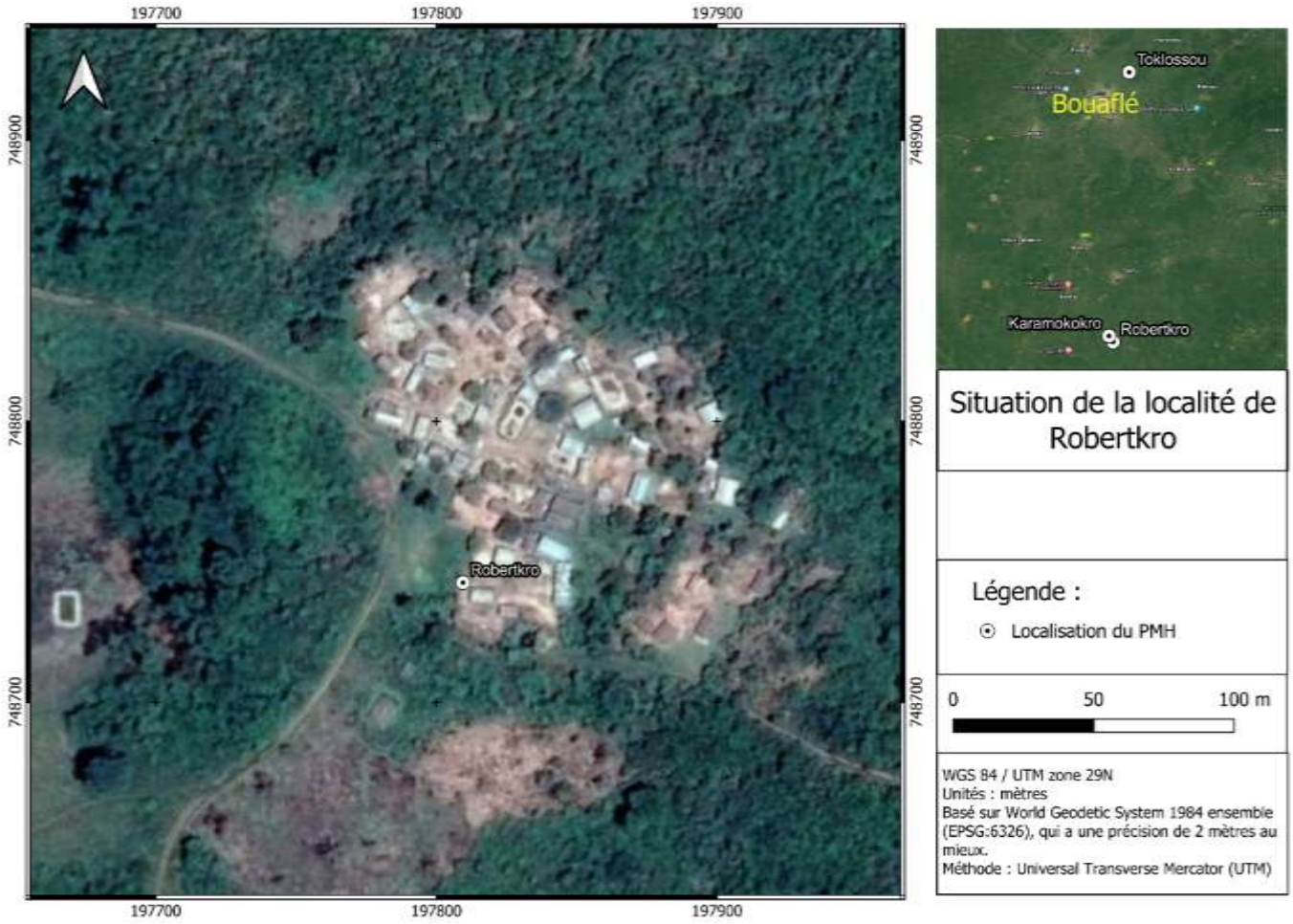
Il y'a un risque de panne des engins ou accident de circulation au cours de l'acheminement du matériel.



(4) Localité de Robertkro

Robertkro est un campement rattaché au village autochtone Gouro de Liadjénoufla, dans la sous-préfecture de Bouaflé. La qualité de l'air au niveau de Robertkro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 49,06 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Relativement plat le site est caractérisé par un sol sableux de couleur blanche à texture fine et structure granulaire La périphérie de la localité est couverte par une forêt de jachère Aucun cours d'eau ne traverse la localité Les moutons, les cabris, les poulets, les petits mammifères, les rongeurs, les oiseaux constituent les espèces fauniques rencontrées dans la localité. Le cimetière est une zone sensible avec les coordonnées suivantes (X :6.767 197 ; Y : -5.734541), point potentiel PMH (X :6.766 073 ; Y : -5.733 572 ; P : 12m) et le forage hors service (X : 6.766 849 ; X : 6.766 849 ; P : 15).



b) Département de Sinfra

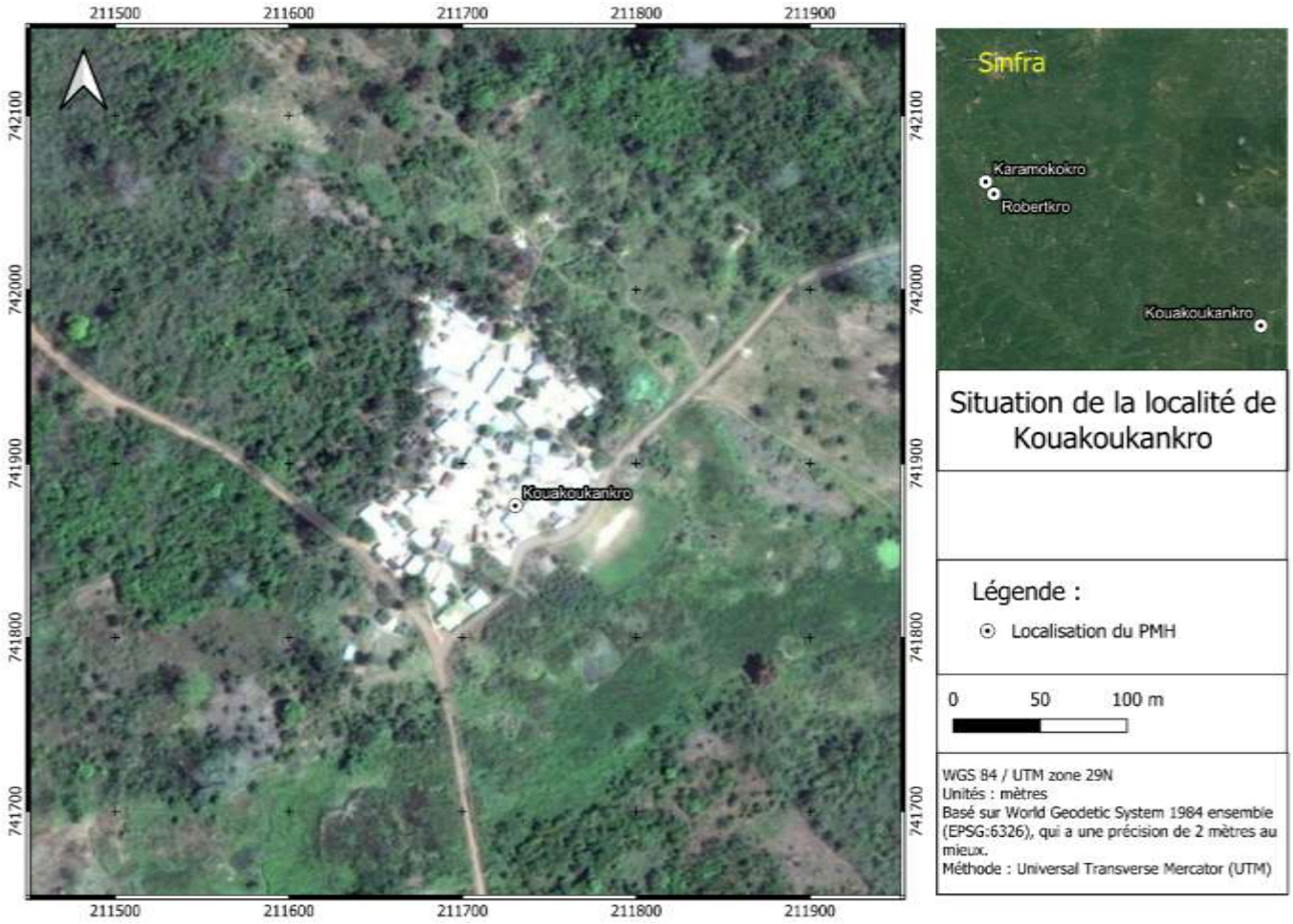
(1) Localité de Kouakoukankro

La Pompe à Motricité Humaine à construire est localisée à Kouakoukankro, campement relié au village autochtone Gouro de Djénoufla dans la sous-préfecture de Kononfla. Le projet à réaliser dessert une population d'environ 700 habitants, qui sont à majorité des Baoulé originaires de Tiébissou. Ceux-ci se sont installés dans la zone à la suite d'une migration effectuée depuis 1960.

Kouakoukankro possède un relief plat, un sol de type sableux de couleur blanchâtre avec une texture fine et une structure granulaire, une végétation de forêt de jachère et une faune représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux).

Le village ne possède pas de cours d'eau. La qualité de l'air au niveau de la localité respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 50,51 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

Le site possède comme zone sensible un cimetière à X :6.704627 et Y : -5.608 286. Le point potentiel du PMH (X :6.766 073 ; Y : -5.733 572 ; P : 12m) et le forage hors service (X : 6.766 849 ; X : 6.766 849 ; P : 15).

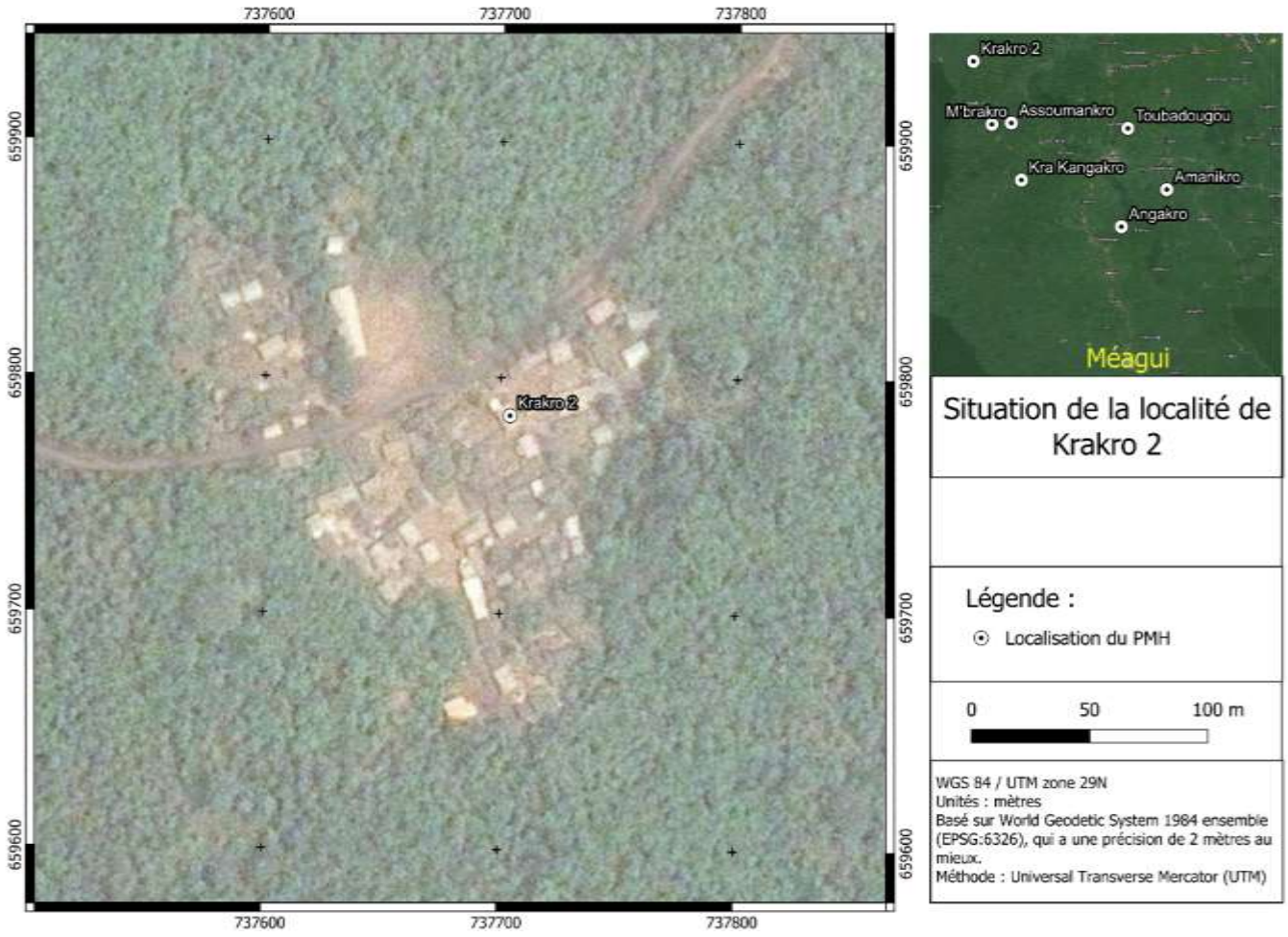


15. RÉGION DE LA NAWA

a) Département de Méagui

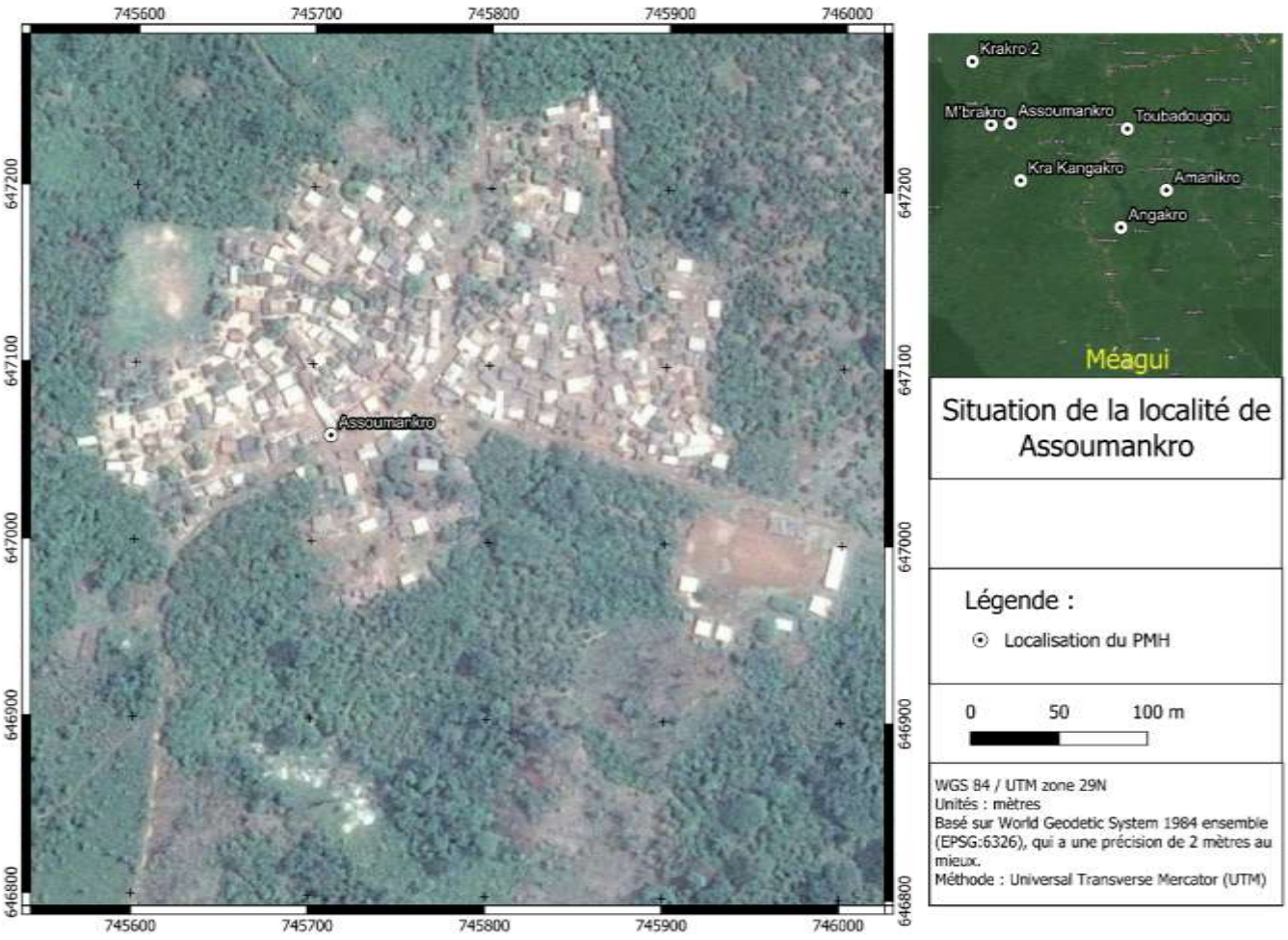
(1) Localité de Krakro 2

La localité de Krakro 2 fait partie de la Sous-Préfecture de Gnamagui. Celle-ci a été créée en 1978 et est localisée à une distance de 104 km du département de Méagui, et 33 km de la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée.



(2) Localité d'Assoumankro

Assoumankro est une localité du département de Méagui, qui est située à 85 km de celui-ci et à dix-sept (17) km de la sous-préfecture de Gnamagui, à laquelle elle est rattachée. La localité est limitée au Nord, par celle de M'Brakro (6 km) ; au sud, celle de Kouassikouadiokro (1 km) ; à l'Est, Petit Odienné (7 km) et à l'Ouest, la localité d'Allayaokro (2 km). Elle est accessible par une route en terre très dégradée, qui est marquée par de nombreuses retenues d'eau. Cette voie est pratiquée par des motocyclistes, des camionnettes transportant des produits agricoles et rarement par des véhicules de type 4x4.



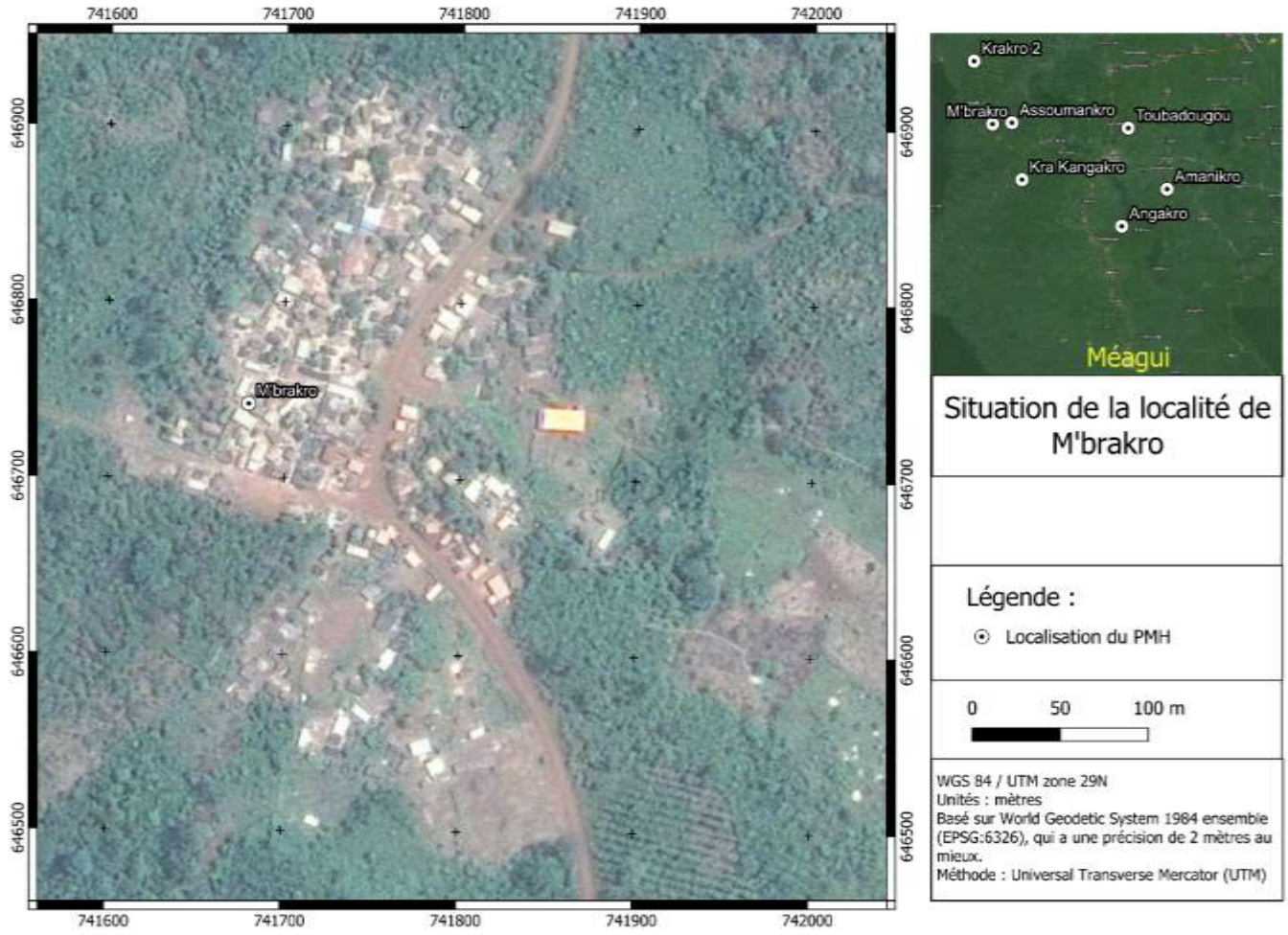
(3) Localité d'Angakro

La localité d'Angakro est située au nord de la ville de Méagui à 20 km. Elle fait partie de la Sous-préfecture d'Oupoyo. Elle est limitée au Nord, par une forêt abritant quelques champs ; au sud, par la localité de Blatakro (800m) ; à l'Est, Katiokro (1 km) et à l'Ouest, Morikro (1,5 km). Cette localité est accessible par une voie non bitumée, en mauvais état et qui est, par moment, infestée par de la broussaille. C'est un campement non électrifié et n'ayant pas accès à l'eau potable. Une PMH y est installée, mais celle-ci est non fonctionnelle depuis 1999. Les populations se rabattent ainsi, dans les bas-fonds environnants la localité et les puits du village (qui tarissement fréquemment), pour s'approvisionner en eau. Ces différentes sources sont la cause de maladies récurrentes liées à la mauvaise qualité de ces eaux.



(4) Localité de M'Brakro

Située à 85 km du département de Méagui, la localité de M'Brakro fait partie de la sous-Préfecture de Gnamagui, dont elle est distante de 20 km. Elle est limitée au Nord, par la localité d'Adamadji (2 km) ; au sud, par la localité Srakadji (3 km) ; à l'Est, Kouakousui N'Guessankro (1 km) et à l'Ouest, Assoumankro (5 km). Elle est accessible par une route en mauvaise état.



(5) Localité de Kra-Kangakro

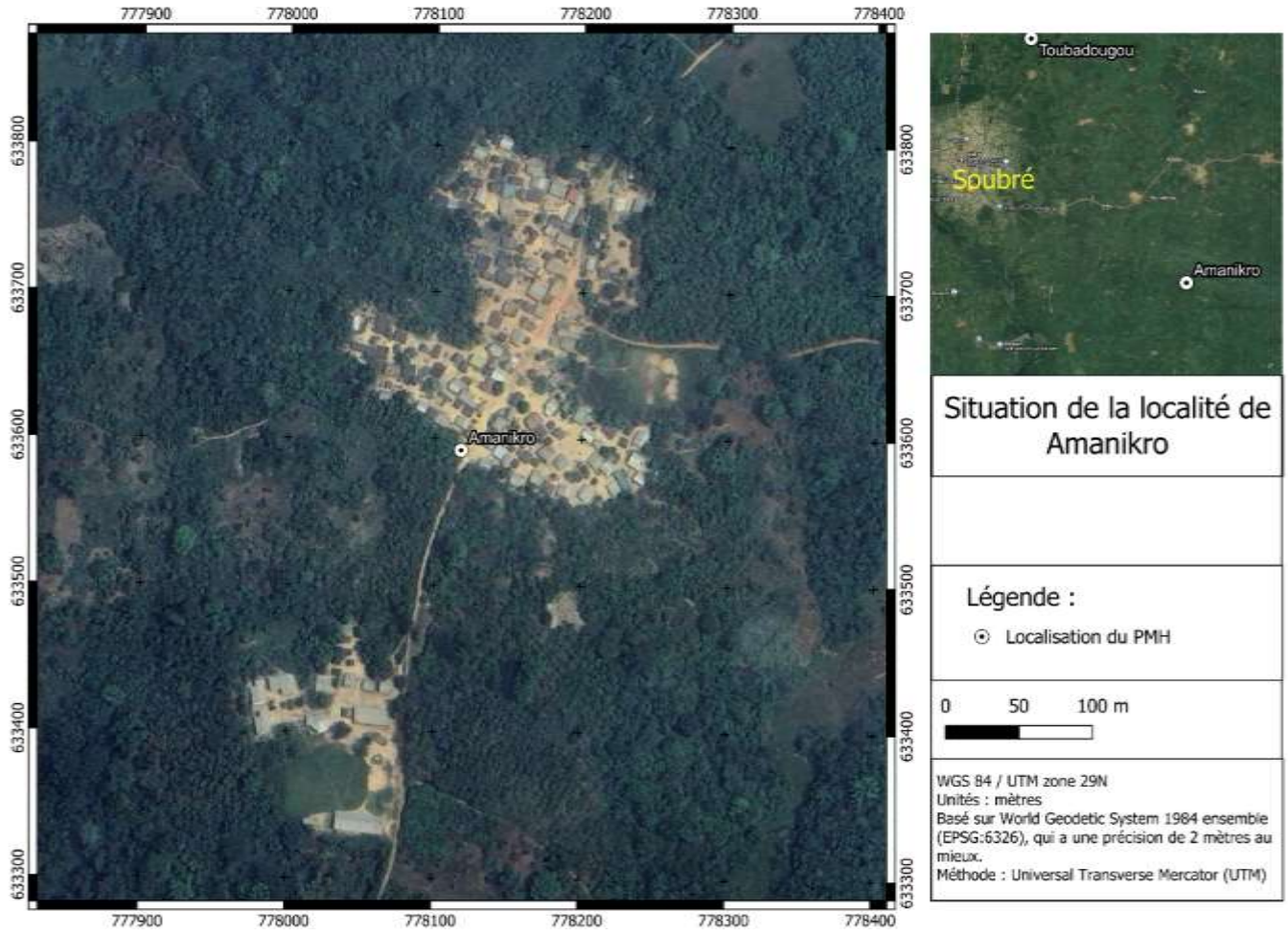
Cette localité bénéficiaire du sous-projet est située à 53 km du département de Méagui et 14 km de la sous-préfecture de Gnamagui. Elle est limité par les localités suivantes :Takoradi au nord (4 km), Pokouadi au sud, Abehonkro à l'est et Kouamédankro à l'ouest.



b) Département de Soubré

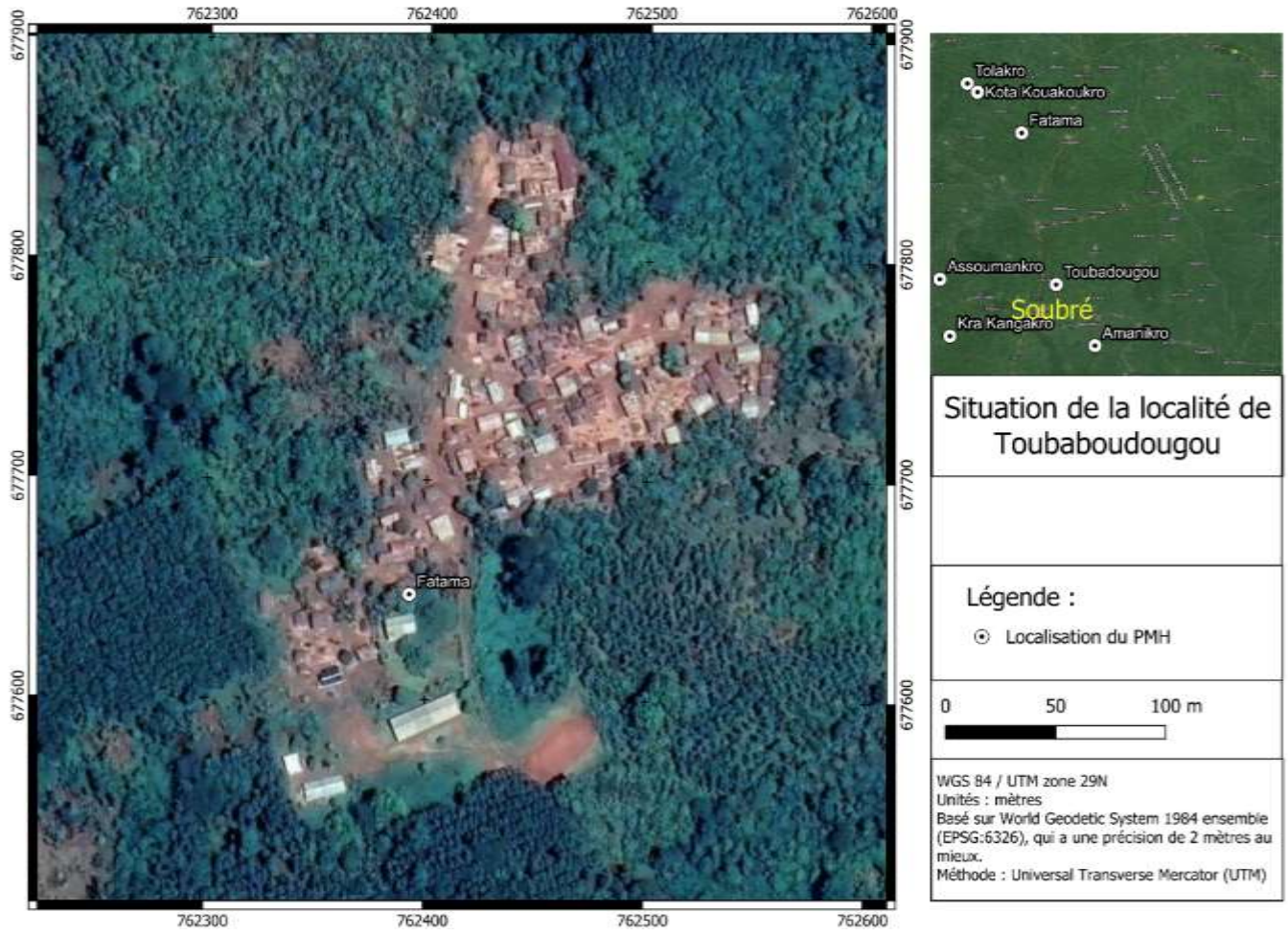
(1) Localité d'Amanikro

Amanikro est un campement situé dans le département de Soubré. Il est limité au Nord, par la localité de Djuékro ; au sud, par la localité d'Emilkro ; à l'Est, Emmanuelkro (1 km) et à l'Ouest, Georgeskro (5 km). La voie d'accès à la localité est pratiquée seulement par des motocyclistes du fait de son mauvais état.



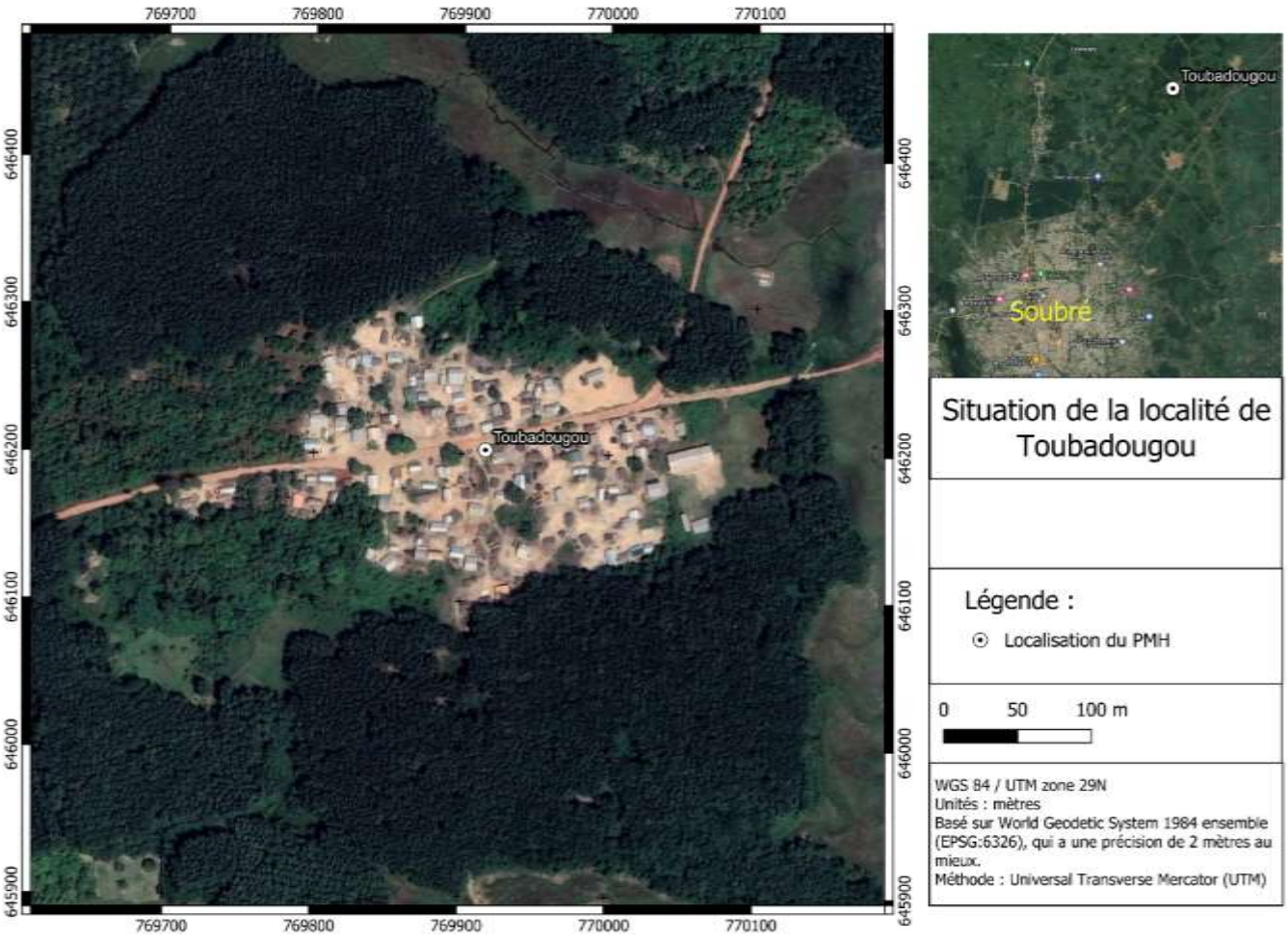
(2) Localité de Fatama

Le campement de Fatama est situé au nord de la ville de Soubré à 35 km de celle-ci et 15 km de la sous-préfecture de Grand-Zattry, à laquelle elle est appartient. Elle est limitée au nord par le campement de Mossikro, au sud, par celui de Barthélémykro ; à l'Est et à l'Ouest, par une forêt abritant des champs. La route menant à cette localité est dans un état de dégradation avancée. Celle-ci n'est donc pratiquement pas fréquentée par les véhicules personnels hormis les camionnettes servant à transporter les produite agricoles ; les motocyclistes et parfois des tricycles.



(3) Localité de Toubadougou

Toubadougou fait partie de la Sous-préfecture de Soubré et est située à 06 km du département de Soubré. Elle est limitée au nord par la localité de Kodatchad, au sud, Gagnoadougou ; à l'Est, Petit-Boundiali et à l'Ouest, la localité de Dioulabougou. La voie d'accès à la localité est en bon état. Celle-ci n'est pas électrifiée. Elle ne comporte pas de centre de santé et a une école primaire en son sein. Le peuple autochtone est le malinké qui cohabite avec des guinéens, maliens et moré. La population pratique essentiellement l'agriculture, l'élevage (volaille, porcins et caprins). On y trouve également quelques commerçants, en minorité. L'habitat rencontré est purement traditionnel.



16. RÉGION DU PORO

a) Département de Dikodougou

(1) Localité de Latamakaha

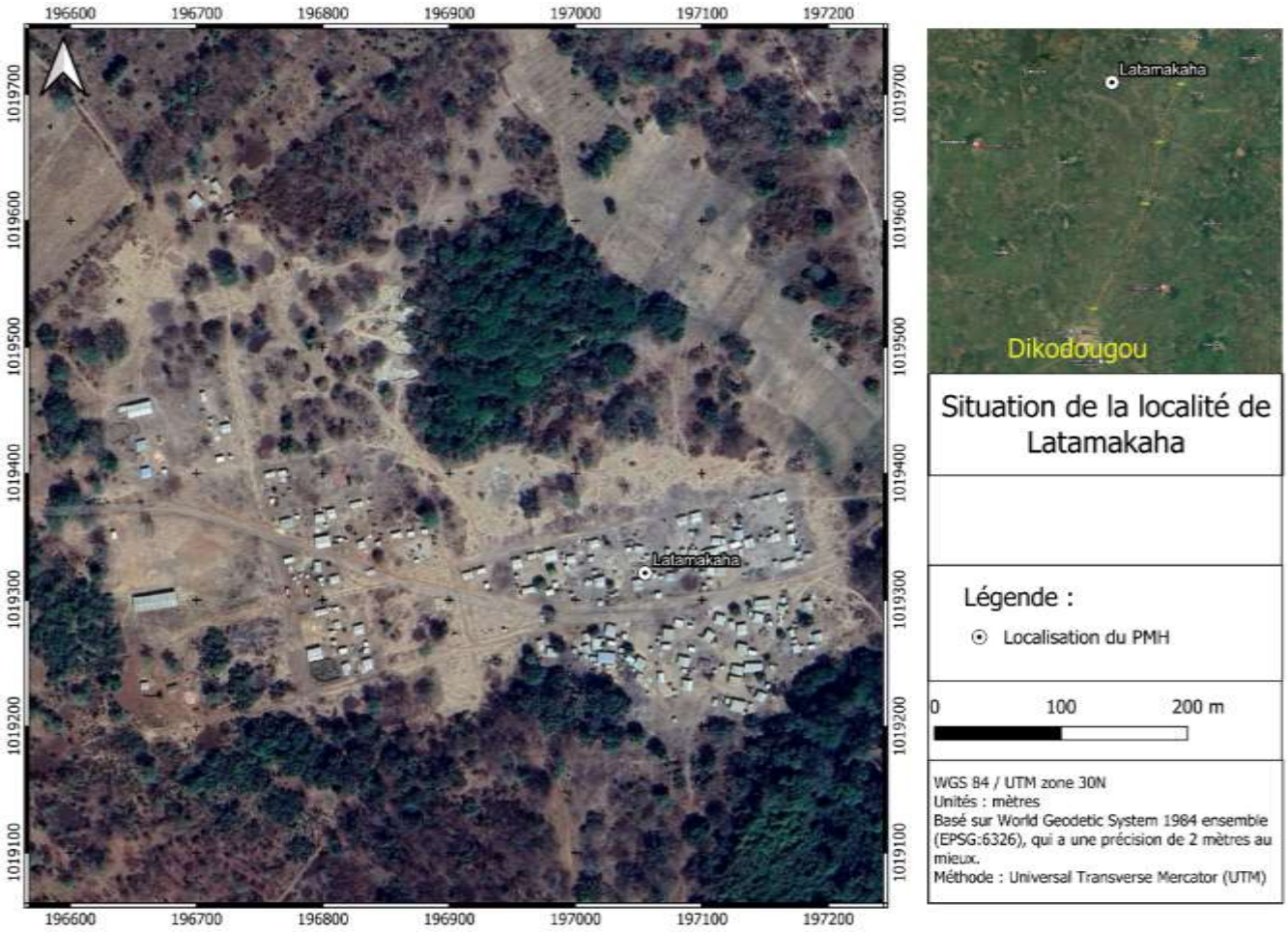
Latamakaha est un village situé dans le département de Dikodougou et plus précisément dans la Sous-préfecture Guiembé. Il est respectivement situé à 25 km à l'Est et à 5 km à l'Ouest desdites localités. Il est limité au Sud par le village de Noufré (7 km), au Nord par la localité de Soumon (5 km), à l'Est par le village de Katiorokpo (5 km) et à l'Ouest par la localité de Tapé (5 km).

Le relief du village est plat avec des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux.

La végétation est composée par endroit de forêts de tecks atteignant les 10 m de haut et des jeunes pousses de tecks fraichement reboisées et la faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Le site ne présente aucun cours d'eau à l'excepté du Solomongou qui se trouve à quelques kilomètres du village.

Le village présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP et le niveau sonore moyen s'élevant à 38,94 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.



(2) Localité de Toufindé

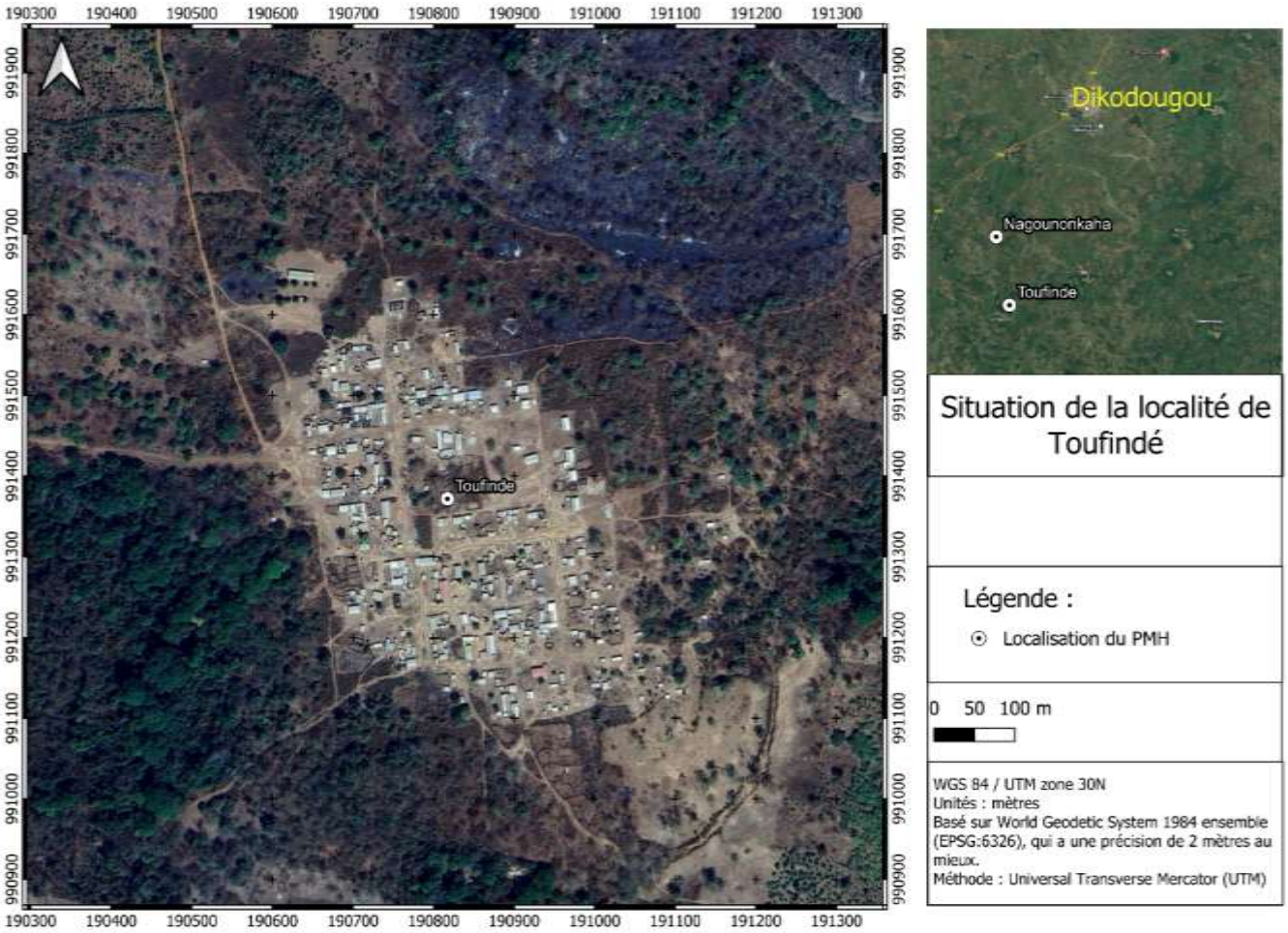
Toufindé est un village de la Sous-préfecture de Dikodougou et est situé à 17 km au Sud de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Farakro (17km), au Nord par la localité de Poundia (12 km), à l'Est par le village de Ploro (5 km) et à l'Ouest par la localité de Kadioha (7 km).

Le relief du village de Toufinde est relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs. Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, épais et gris, un horizon d'accumulation riche en argiles et fortement concrétionné.

Le site ne présente aucun cours d'eau et la végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. On observe également à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières faisant office de verdure.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Les mesures du niveau sonore et de la qualité de l'air présentent un niveau sonore moyen de 42,4 dBA (Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit) et un niveau de la qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.



(3) Localité de Yardjoumakaha

Yardjoumakaha est un campement rattaché au village de Wèrèlokaha qui est situé dans la Sous-préfecture de Dikodougou. Il est limité au Sud par le village de Fianankaha (3 km), au Nord par la localité de Tionankaha (4 km), à l'Est par le village de Wèrèlokaha (2 km) et à l'Ouest par la localité de Samatiguila (5 km).

Le relief rencontré dans ce campement est un relief quelque fois accidenté par endroit avec des sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.

La végétation dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. On observe aussi à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières faisant office de verdure.

Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant. Cependant, à quelques encablures du site, se trouve un cours d'eau intermittent (Diminin).

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

À YARDJOUMAKAHA la qualité de l'air est bonne et conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen quant à lui, s'élève à 39,4 dBA et respecte également les normes pour le bruit.



(4) Localité de Nagounonkaha

Nagounonkaha est un campement rattaché au village de Poundia et est situé dans la Sous-préfecture de Dikodougou, précisément à 15 km au Sud de cette circonscription. Il est limité au Sud par le village de Toufindé (4 km), au Nord par la localité de Poundia (6 km), à l'Est par le village de Floro (5 km) et à l'Ouest par la localité de Tokaha (11 km).

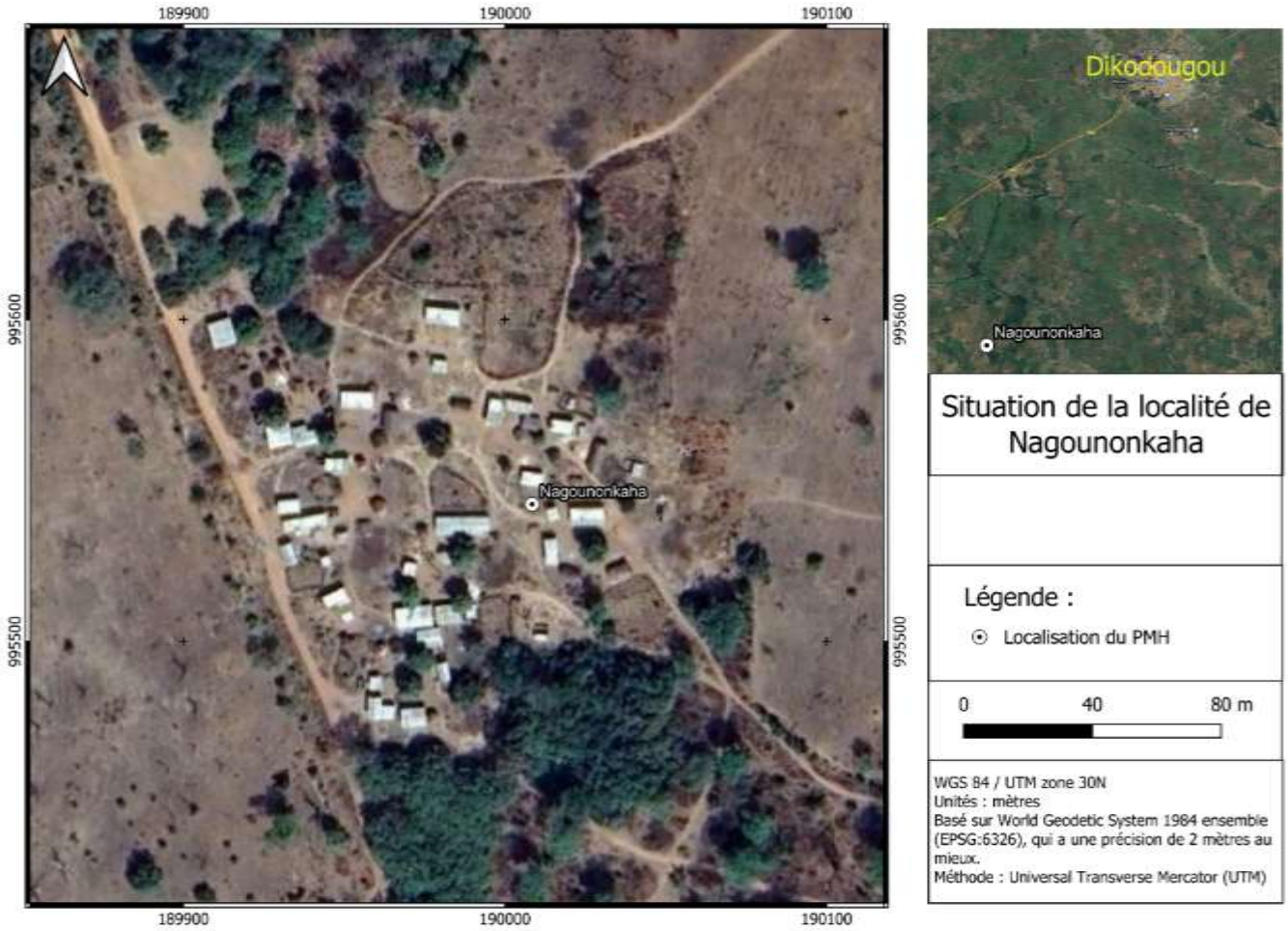
Le relief dans le village est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence et les types de sols rencontrés sont ferralitiques moyennement désaturés. A côté de ces sols ferralitiques dominants, il existe des sols hydromorphes et aussi des sols argileux.

La végétation est composée par endroit de forêts de tecks atteignant les 10 m de haut et des jeunes pousses de tecks fraichement reboisées.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

L'hydrographie du site est presque inexistante avec la seule présence du Solomongou à quelques kilomètres du village.

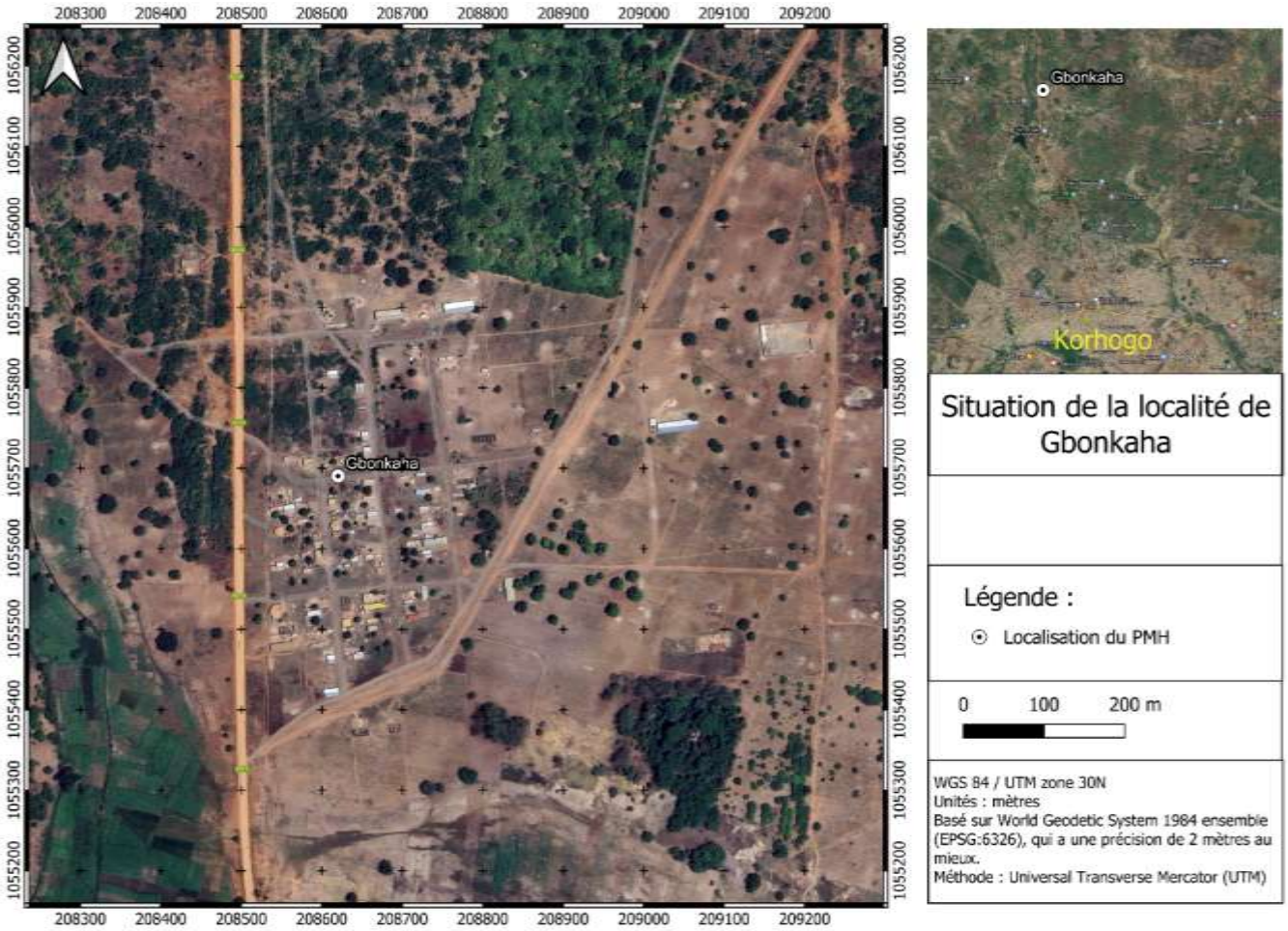
Les mesures du niveau sonore et de la qualité de l'air du village présentent un niveau sonore moyen de 39,5 dBA (Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit) et un niveau de qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.



b) Département de Korhogo

(1) Localité de Gbonkaha

Gbonkaha est un village situé dans la Sous-préfecture de Korhogo (6km). Il est limité au sud par le village de Nalourougokaha (3km), au Nord par la localité de Lofiné (4km), à l'Est par le village de Nouplé (2km) et à l'Ouest par la localité de Fodonition (1km). A Gbonkaha, Le Relief est caractérisé par la présence de plaines et les sols sont essentiellement ferralitiques et caractérisés par un horizon humifère sableux. Concernant le niveau sonore, il est de 56,2 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le village a un niveau de qualité d'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Ce site n'abrite aucun cours d'eau et sa faune est essentiellement composée de biches, de gazelles etc.



(2) Localité de Kopiemavogo

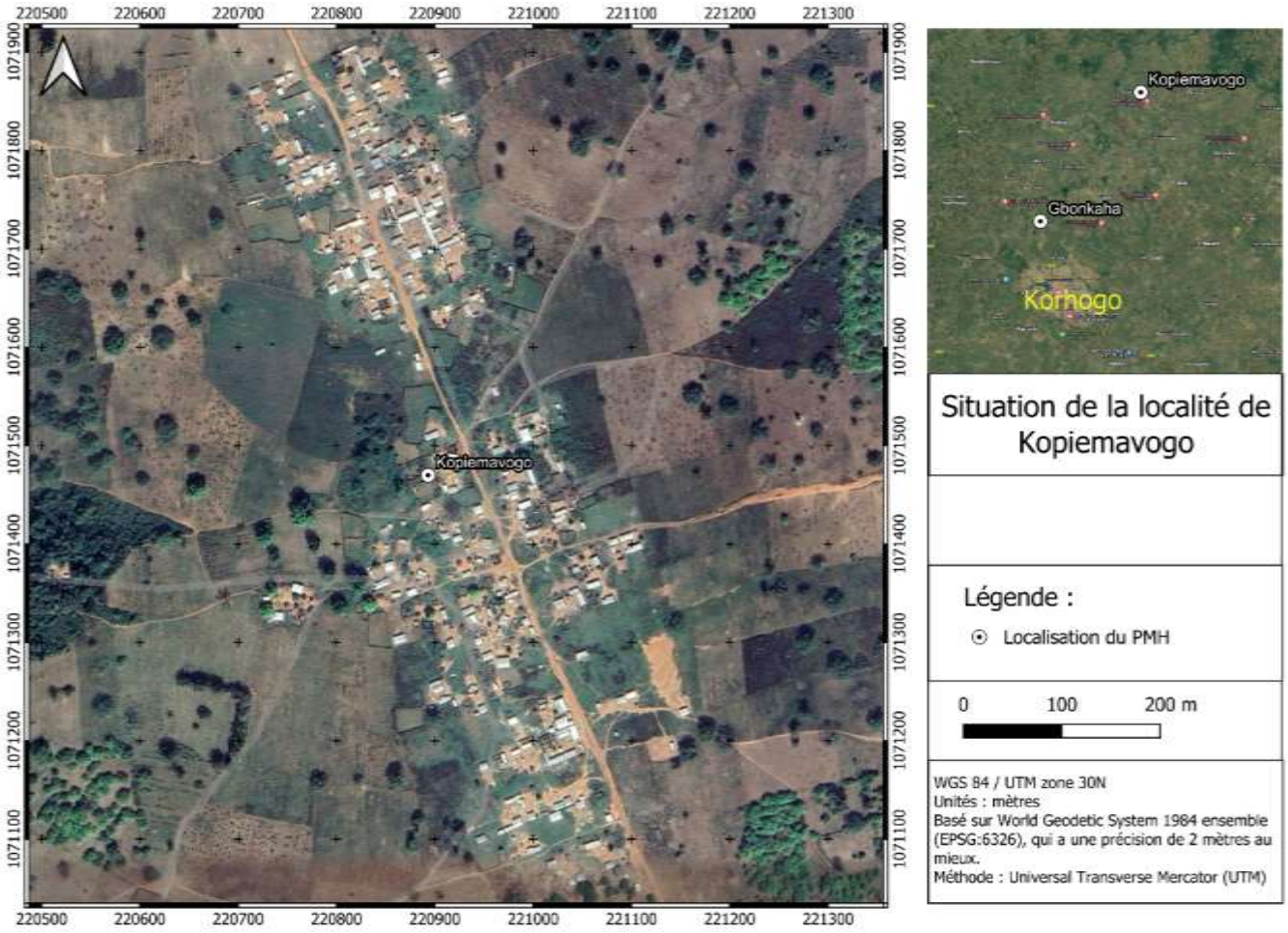
Kopiemavogo est un village situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Lataha. Il est respectivement situé à 35 km à l'Est de Korhogo et à 12 km au Nord de Lataha. Kopiemavogo est limité au Sud par le village de Tionvorvogo (3km), au Nord par la localité de Fonovogo (1km), à l'Est par le village de Nagalevogo (5km) et à l'Ouest par la localité de Sortiovogo (5km). On y observe un relief quelque fois accidenté par endroit et des sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.

La zone du projet possède une végétation habitée et parsemée de quelques herbacées. On observe aussi à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthropisée par les cultures saisonnières faisant office de verdure.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Quant au niveau sonore et à la qualité de l'air, à Kopiemavogo, on a un niveau sonore moyen de 44,6 dBA (Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit) et un niveau de la qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

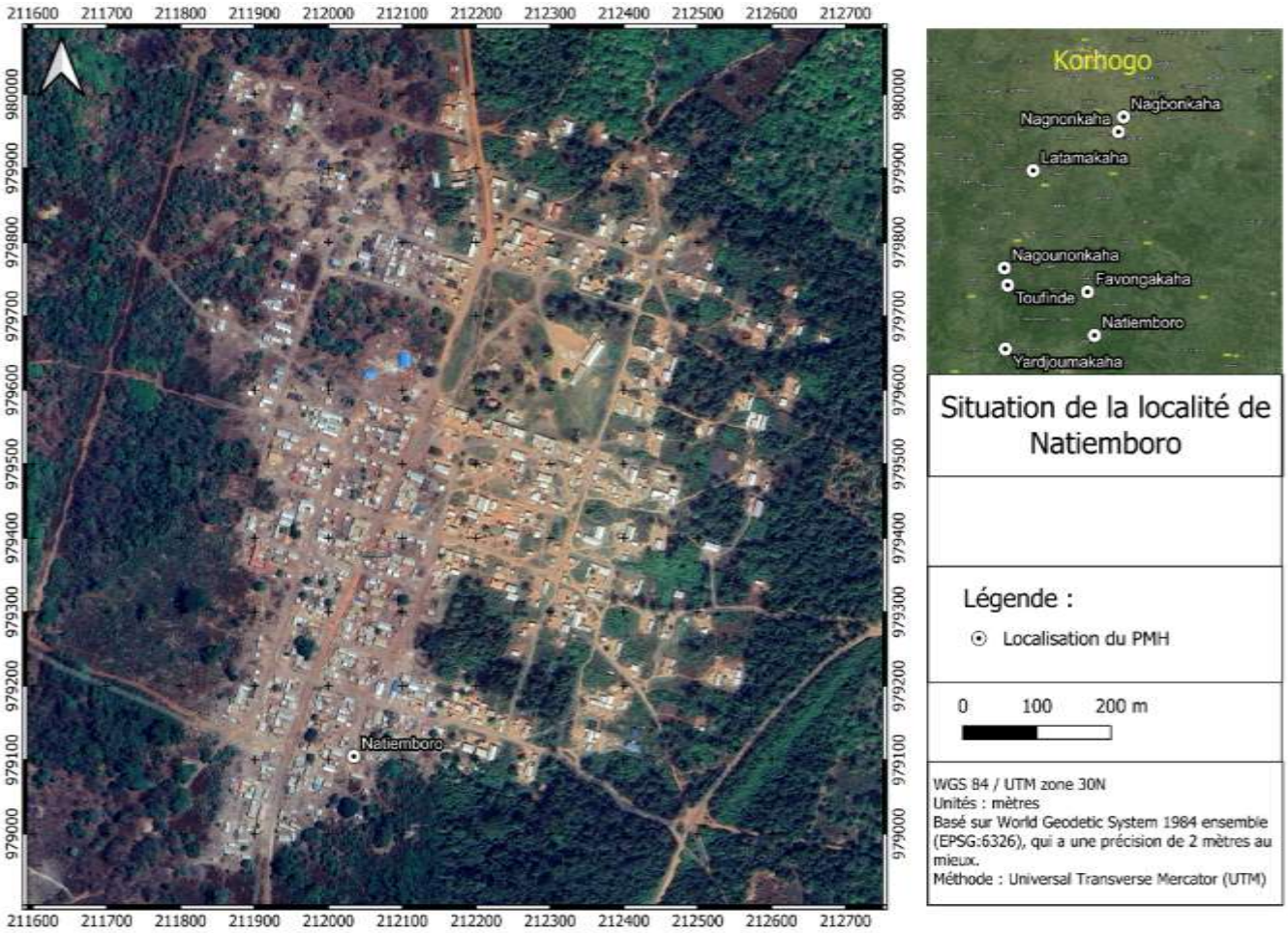
Le site ne présente aucun cours d'eau mais il y'a cependant à quelques encablures, un cours d'eau permanent.



(3) Localité de Natiemboro

Le village de Natiemboro est situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Kiémou. Il est respectivement situé à 80 km et à 30 km desdites localités. Natiemboro est limité au Sud par le village de Noufré (4km), au Nord par la localité de Cerlokaha (5km), à l'Est par le village de Madénakaha (5km) et à l'Ouest par la localité de Tenimkaha (3km). Le relief du village est relativement plat avec quelques arbres par endroit.

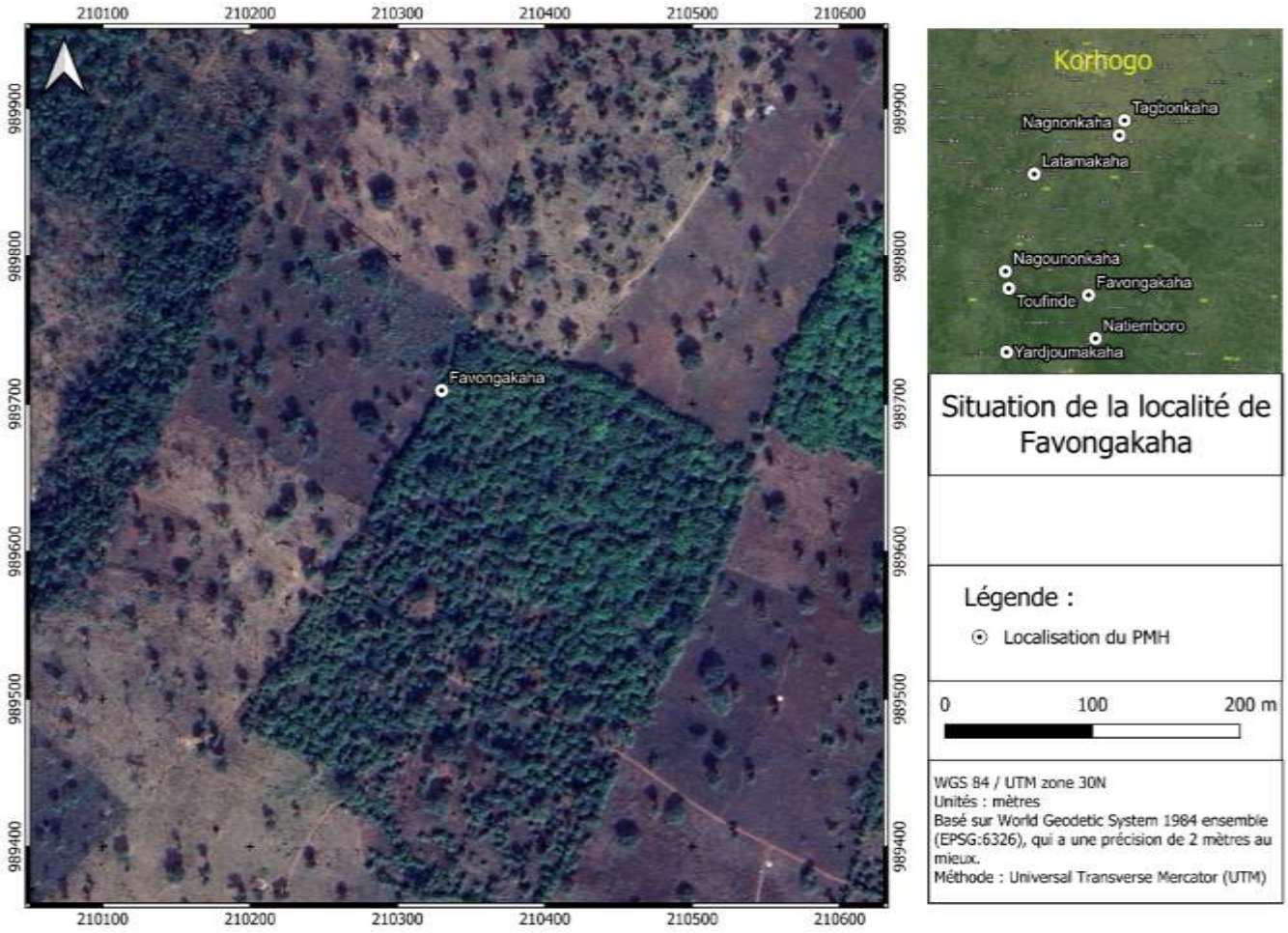
La végétation est composée d'herbes (mais La zone d'influence directe du site est dépourvue de végétation dense). Les caractéristiques pédologiques quant à elles, sont dominées par des sols sableaux. Dans le village, Le niveau de bruit présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,5 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.



(4) Localité de Favongakaha

Favongakaha est une localité située dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Kiémou. Il est respectivement situé à 74 km et à 24 km desdites localités. Il est limité au Sud par le village de Nanwolôkaha (3km), au Nord par la localité de Petankaha (1km), à l'Est par le village de Laminekaha (2km) et à l'Ouest par la localité de Dofonankaha (1km). Favongakaha est un campement appartenant au village de Petankaha. Son relief est caractérisé par la présence de plaines dont les altitudes s'élèvent imperceptiblement dans un paysage sans ligne directrice. Les sols dans ce campement sont ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux. Pendant la saison des pluies, la piste est impraticable à certains endroits, notamment dans les zones où il y a une forte concentration d'argile.

Les mesures de la qualité de l'air enregistrées dans la localité de Favongakaha présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 47,2 dBA, respecte les normes pour le bruit.



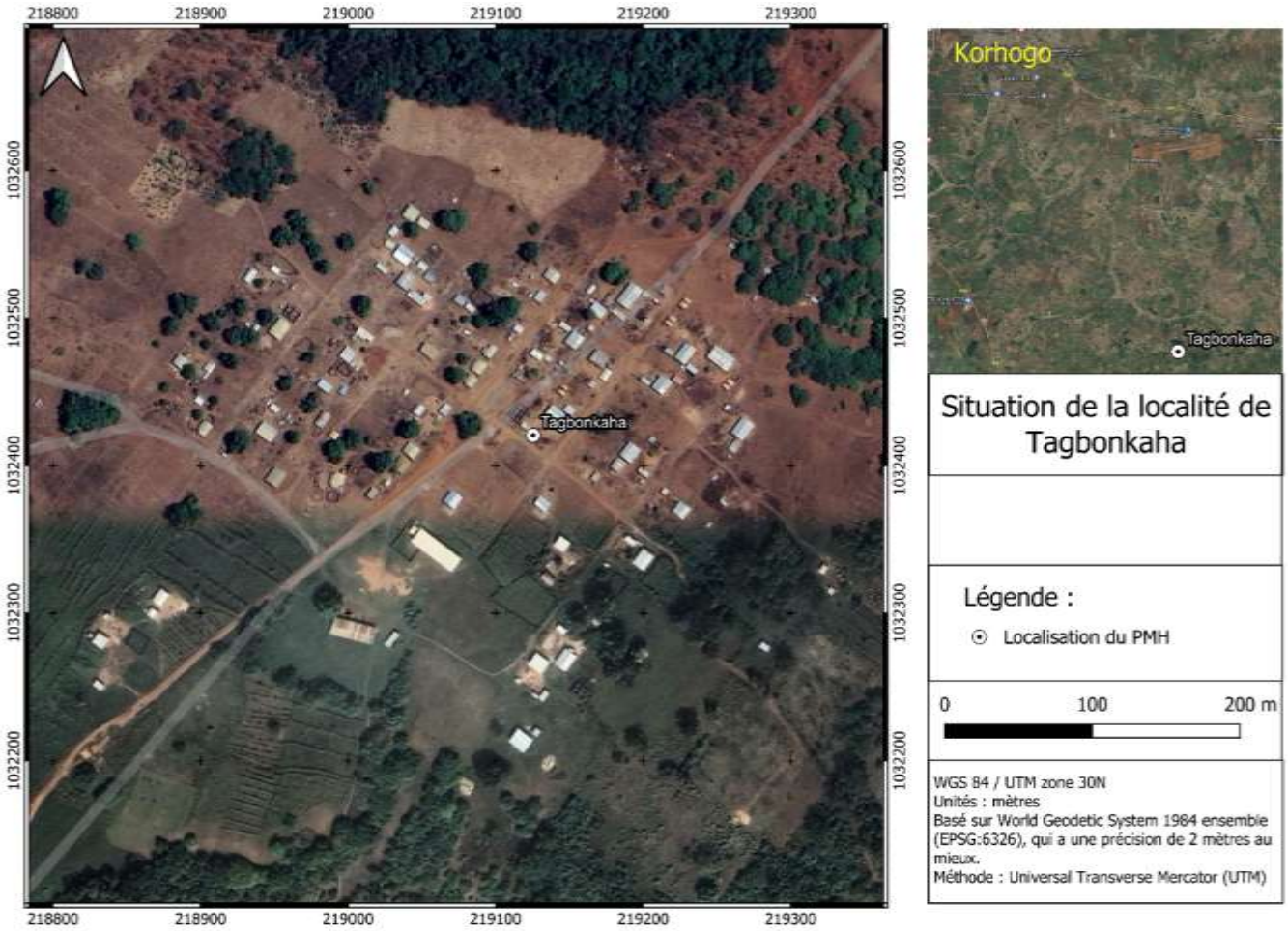
(5) Localité de Tagbonkaha

Tagbonkaha est un village situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Karakoro. Il est respectivement situé à 9 km à l'Est et à 8 km à l'Ouest desdites localités. Tagbonkaha est limité au Sud par le village de Djélikaha (500m), au Nord par la localité de Moroviné (3km), à l'Est par le village de Nanbodjélikaha (2km) et à l'Ouest par la localité de Naviguékaha (1km). Le relief de la localité est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence avec des sols essentiellement ferralitiques et moyennement dénaturés. A côté de ces sols ferralitiques dominants, il existe aussi des sols hydromorphes.

Le site proposé ne présente aucun cours d'eau et est situé dans un jardin de maraichère (Gombo et aubergine) et la végétation est composée d'herbes.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores.

Les mesures de bruits dans le village présentent un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Aussi, le niveau sonore moyen est de 41,9 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.



(6) Localité de Nagnonkaha

Nagnonkaha est situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture Napié. Il est respectivement situé à 24 km au Sud et à 5 km au Nord desdites localités. Nagnonkaha est limité au Sud par le village de Ouanankaha (1 km), au Nord par la localité de Kassiélé (2km), à l'Est par le village de Tchingakaha (3 km) et à l'Ouest par la localité de Navononkaha (30m).

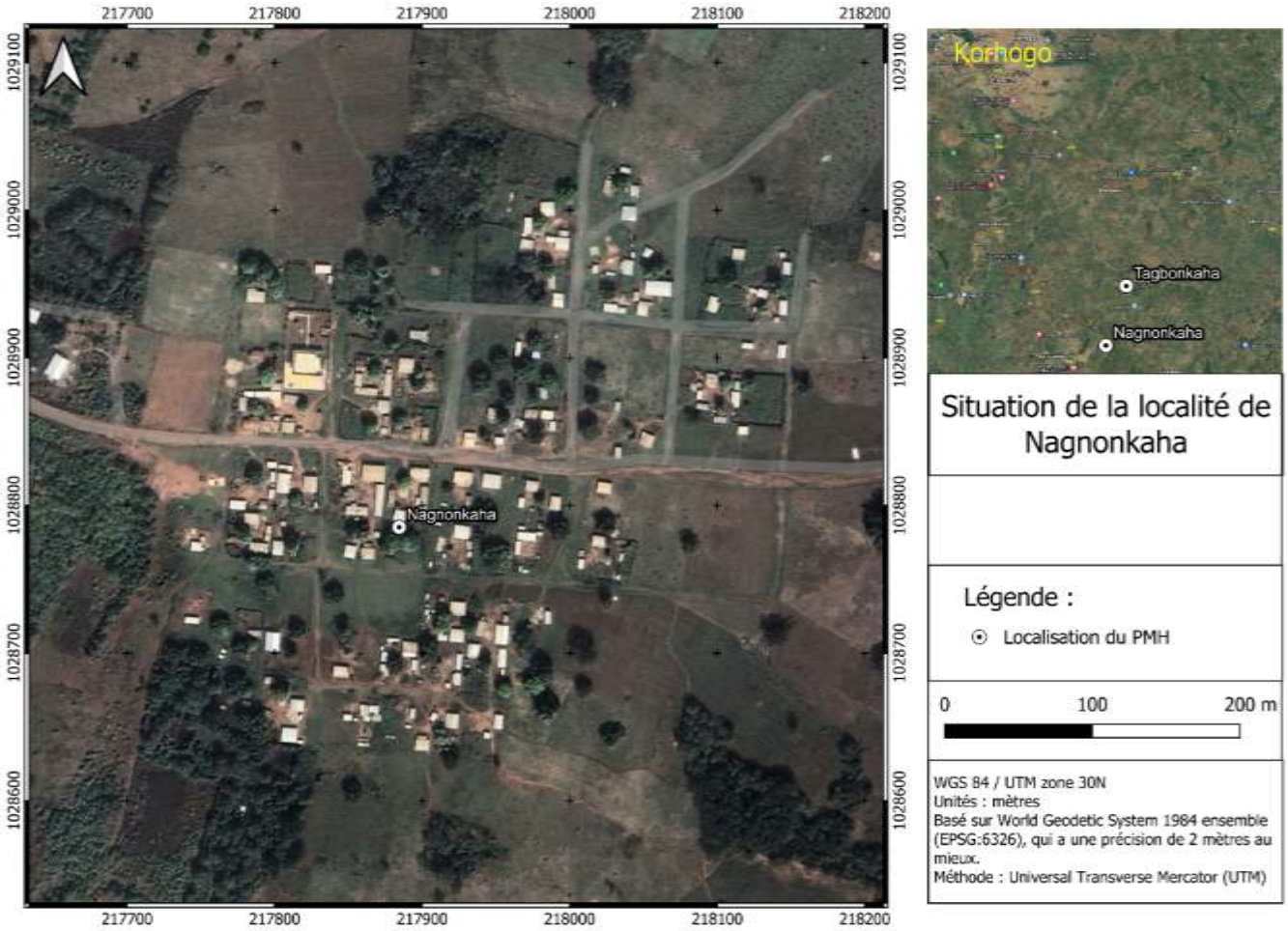
Le relief du village est relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs. Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, épais et gris, un horizon d'accumulation riche en argiles et fortement concrétionné.
Quant à la végétation du village, on observe une zone habitée et parsemée de quelques herbacées. On observe à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthropisée par les cultures saisonnières. Faisant office de verdure.

L'hydrographie du village est presque inexistante avec pour présence qu'un seul cours d'eau : un lac se trouvant à 2 km à vol d'oiseau du site du projet, à la lisière du village.

La zone du projet présente une faune domestique composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible.

Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Les mesures du niveau sonore et de la qualité de l'air présentent un niveau sonore moyen à NAGNONKAHA de 48,15 dBA (Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit et un niveau de qualité d'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.

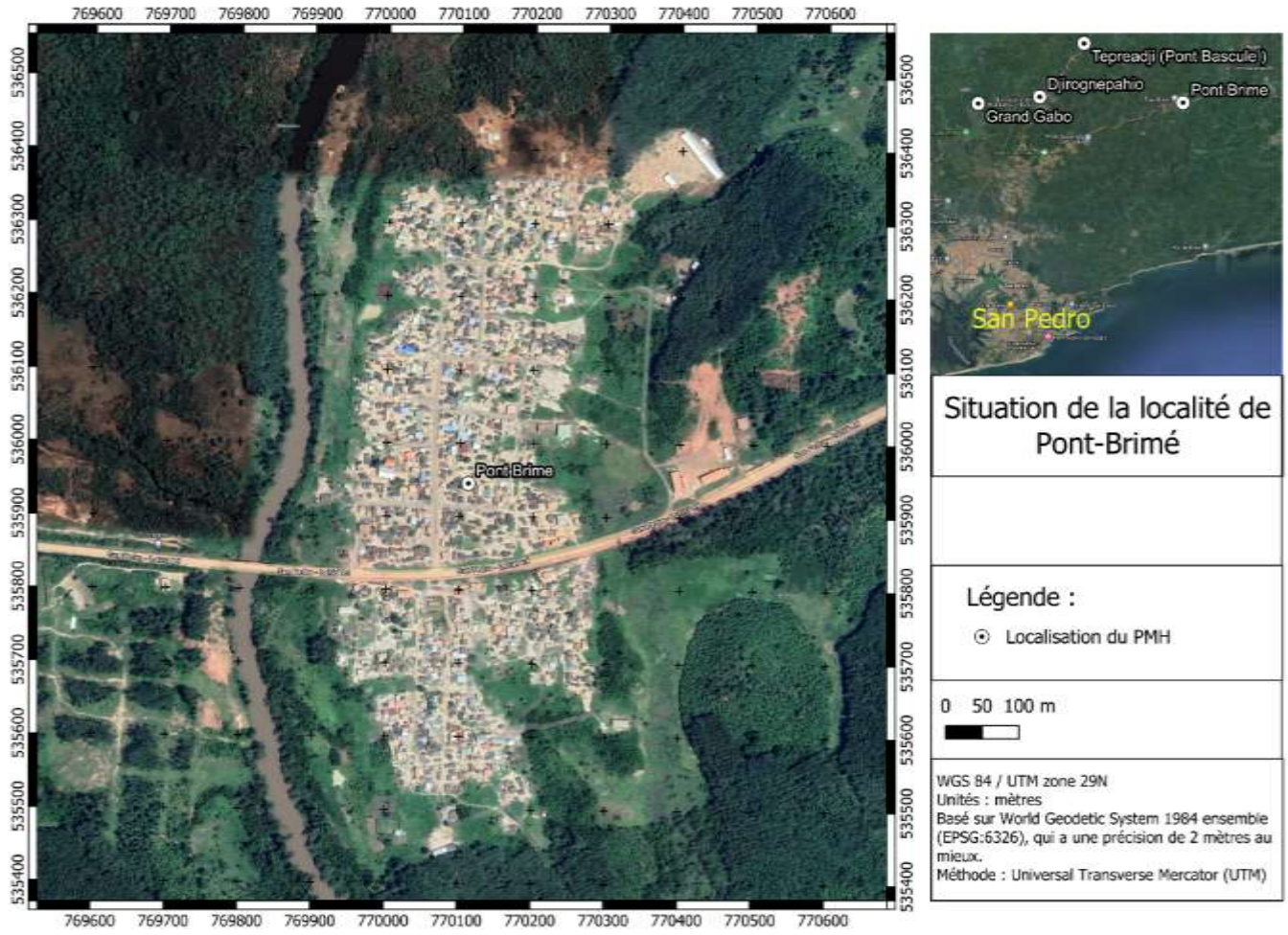


17. RÉGION DE SAN-PEDRO

a) Département de San-Pedro

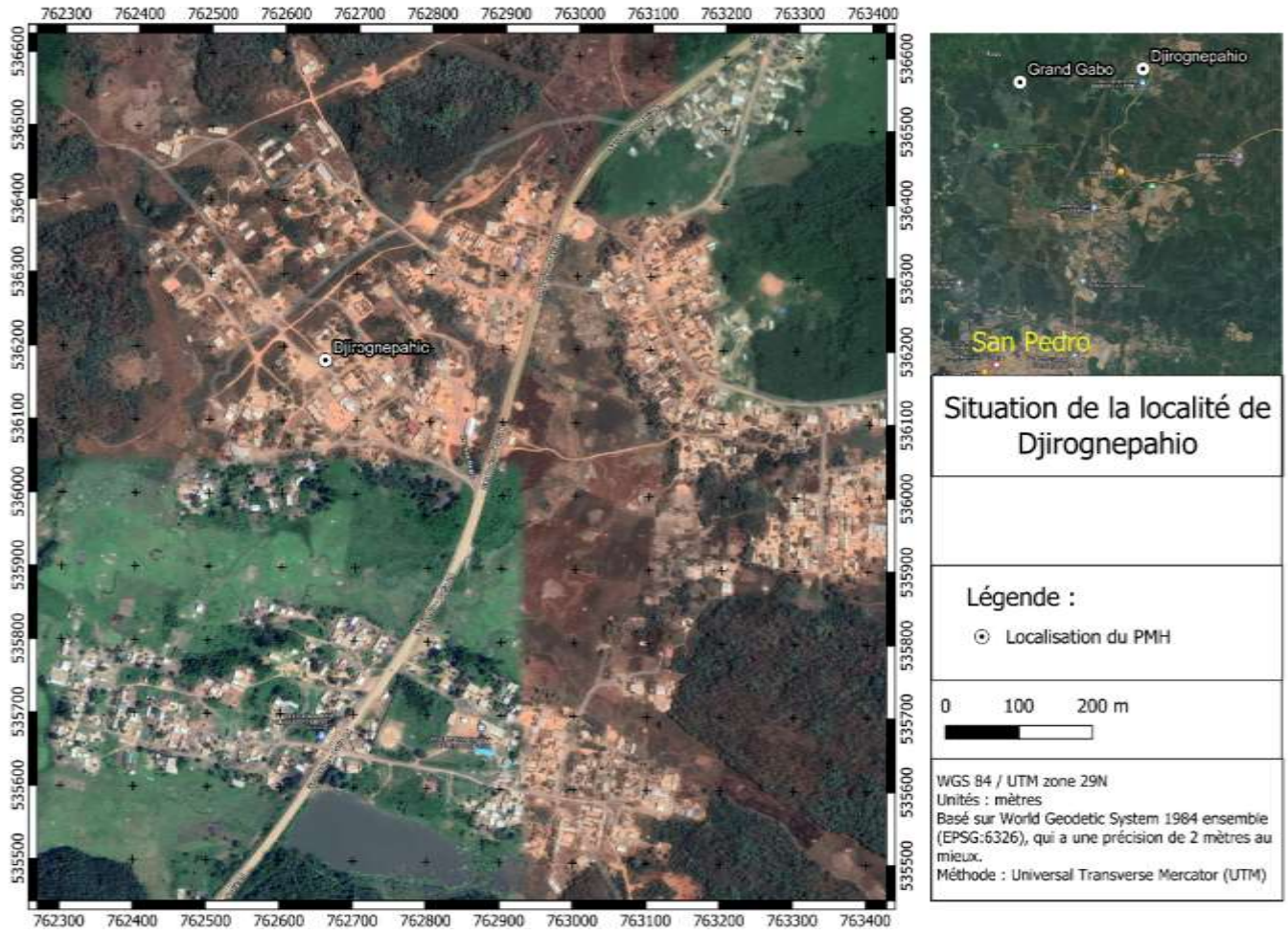
(1) Localité de Pont-Brimé

Située au sud du département de San-Pedro, à 10 km de celui-ci, Pont -Brimé est une localité qui se trouve en bordure de la voie bitumée principale de San-Pedro. Le pont qui se trouve tout juste à l'entrée de ce village justifie cette appellation. Celui-ci est limité au Nord, par la localité de Mapri (1,5 km) ; au sud, l'océan Atlantique ; à l'Est, la localité de Gnadji (2 km) et à l'Ouest, la localité d'Inno (5 km). La localité est habitée par les autochtones winnin qui cohabitent avec d'autres peuples de la Côte d'Ivoire et certains étrangers de divers pays d'Afrique.



(2) Localité de Djirognepahio

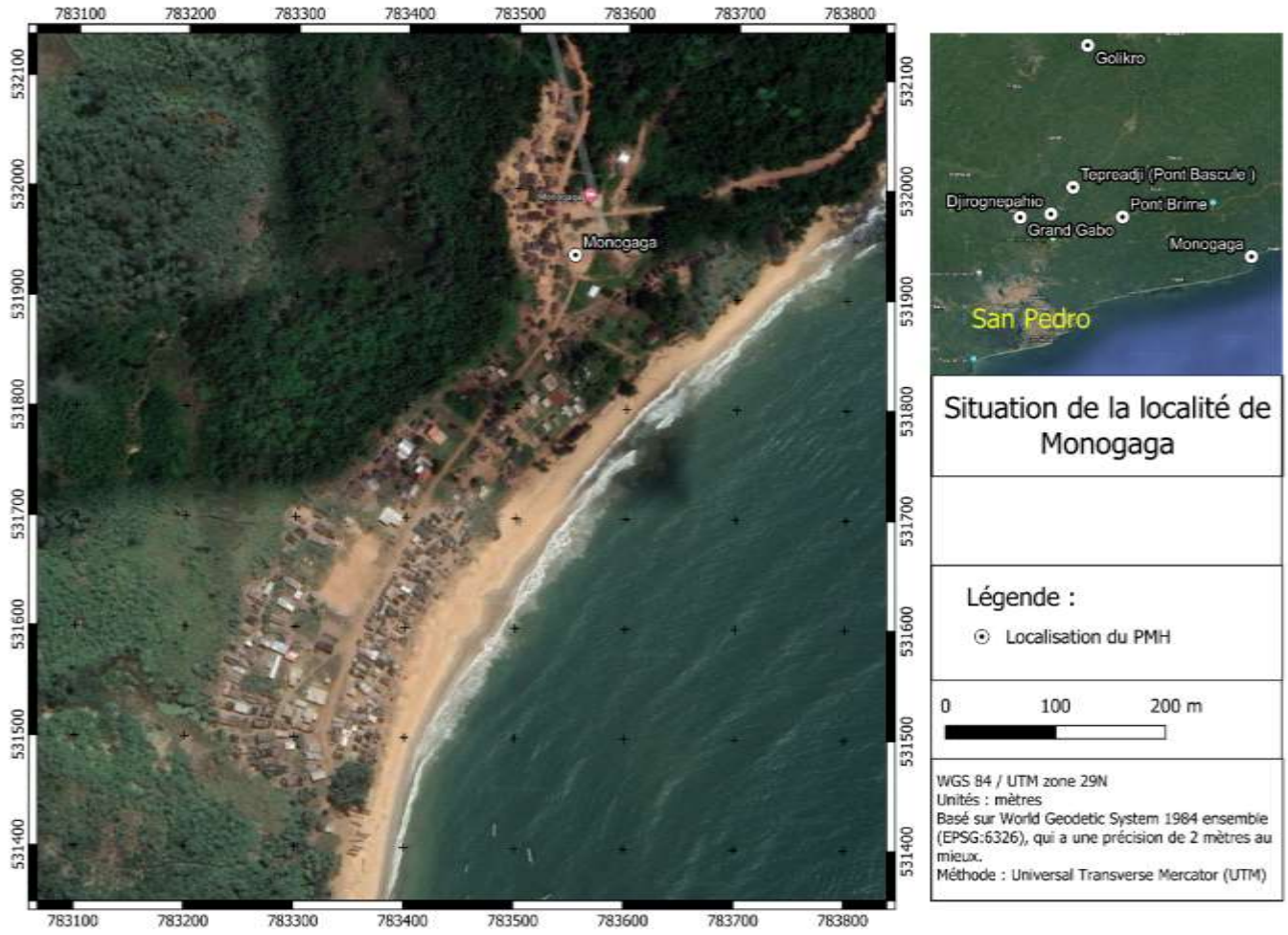
La localité de Djirognepahio se situe à l'Est de la ville de San-Pedro et distante de 7 km de ce département. Elle est rattachée à la sous-préfecture de San-Pedro et est limitée au Nord, par la localité de Petit-Gabo (1 km) ; au sud, la ville de San-Pedro (7 km) ; à l'Est, la localité de Grand-Gabo (1,5 km) et à l'Ouest, le fleuve San-Pedro (3,5 km). Les populations autochtones sont les winnin qui vivent en harmonie avec d'autres communautés ivoiriennes et étrangères de la CEDEAO.



(3) Localité de Monogaga

Monogaga est une localité appartenant à la sous-préfecture de San-Pedro. Elle est distante de ce département de 31 km. Elle est limitée par les localités suivantes : au nord, Podio (31 km) ; au sud, Poboko (42 km) ; à l'ouest Doulaïkro ; et à l'Est, l'Océan Atlantique.

Le village a pour population autochtone, les wélés avec qui vivent des communautés ivoiriennes dont les baoulés et lobis, ainsi que des étrangers de la sous-région (burkinabés, mauritaniens, libériens et une forte communauté ghanéenne).



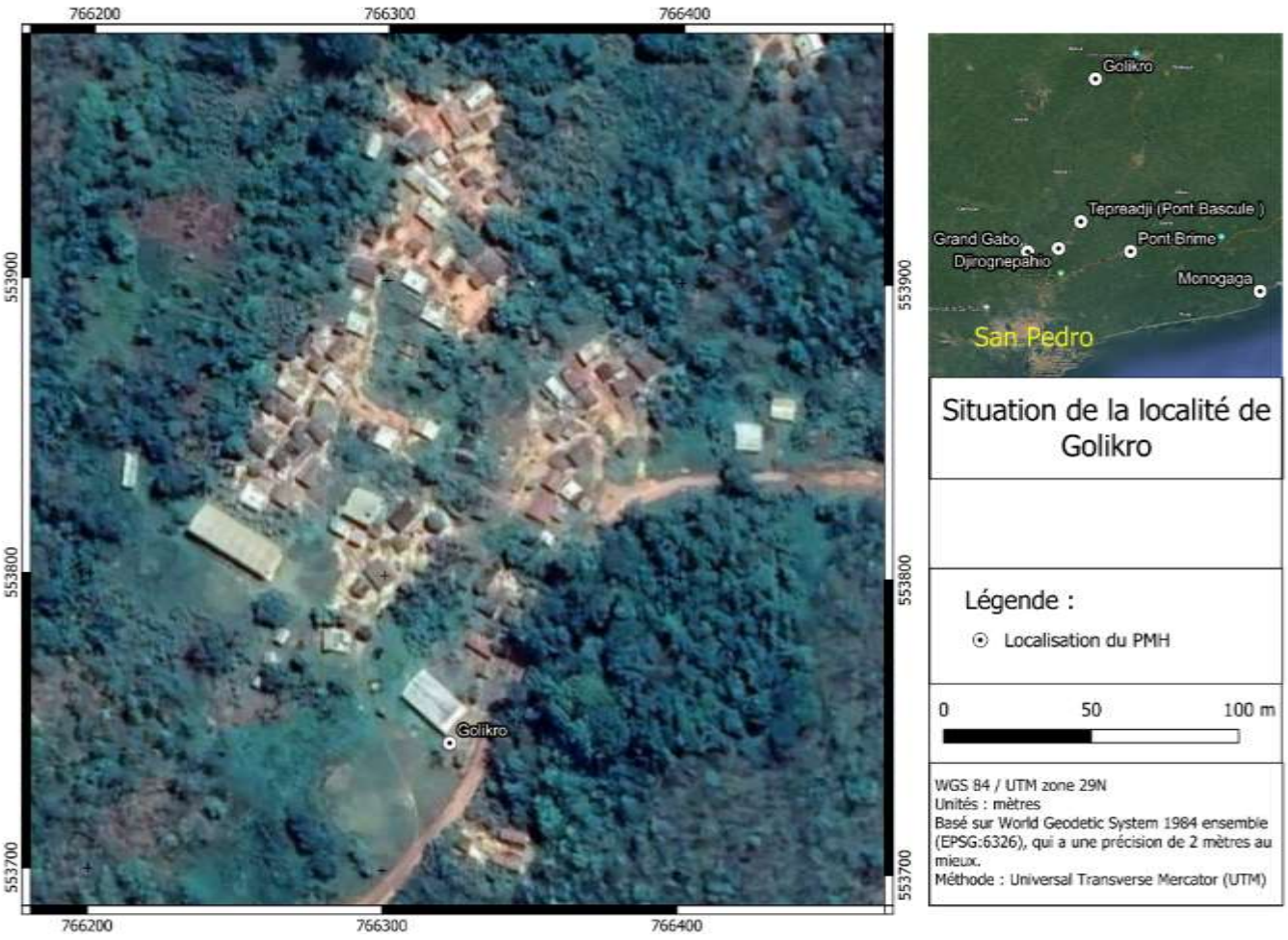
(4) Localité de Klotou

Klotou est situé à l'est du département de San-Pedro à 64 km et à 23 km de la Sous-préfecture de Gabiadji à laquelle elle est rattachée. Une route bitumée en très mauvais état permet d'accéder à cette localité. Cette voie est dans un état de dégradation très avancé et comporte plusieurs points critiques où l'on n'aperçoit plus le bitume qui laisse place à une voie non bitumée en mauvais état. Les autochtones sont les kroumens. Il existe également d'autres communautés vivant avec ces derniers. Un centre de santé, une école primaire et un collège public sont quelques infrastructures que l'on retrouve dans le village.



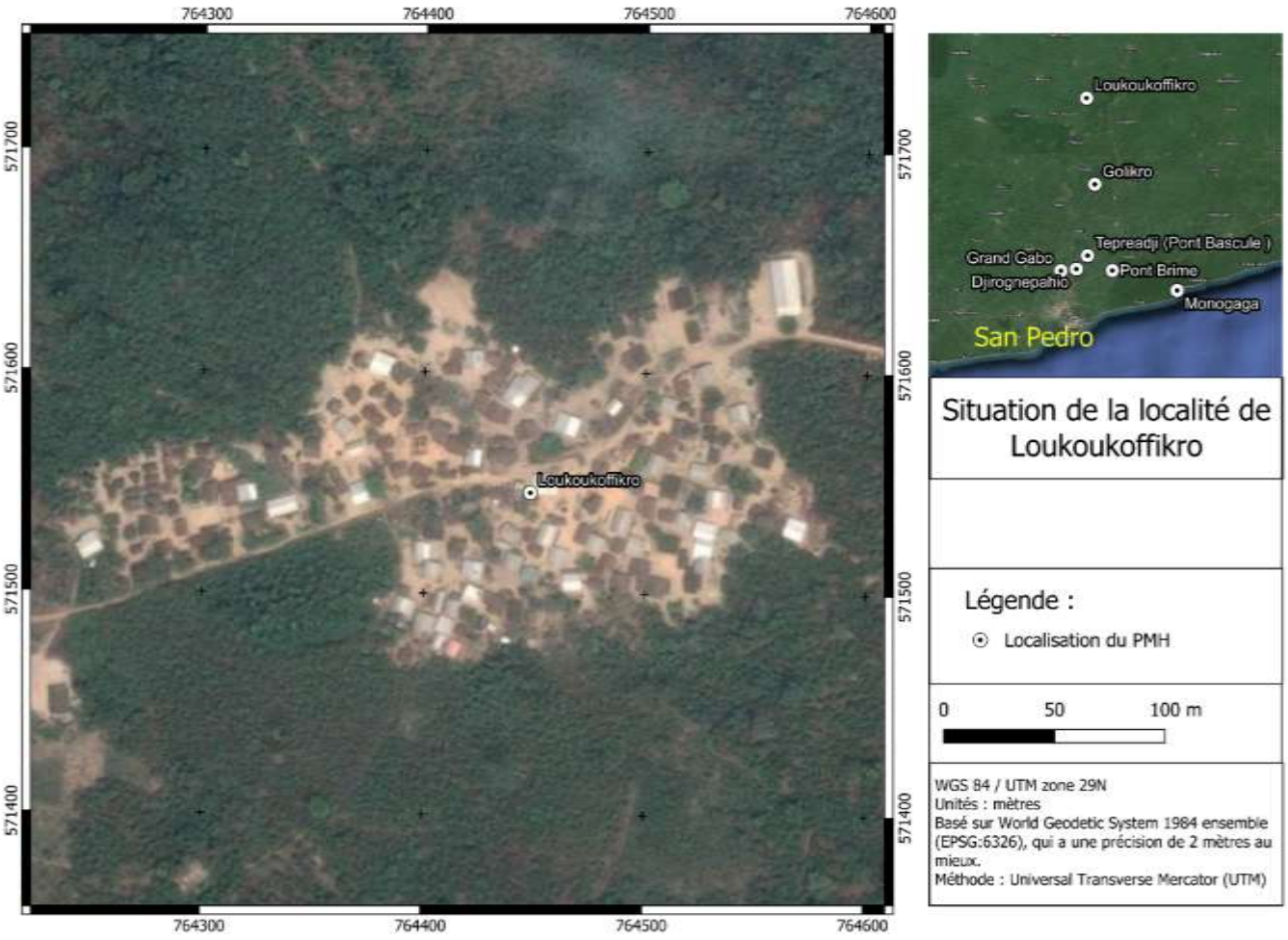
(5) Localité de Golikro

Golikro est une localité de la Sous-préfecture de Gabiadji, située à 39 km du département de San-Pedro et à 5 km de la sous-préfecture. Elle est limitée par les localités de Fahé au Nord, Koffikro au Sud, Petit-Libéria à l'Ouest et par une forêt à l'Est.



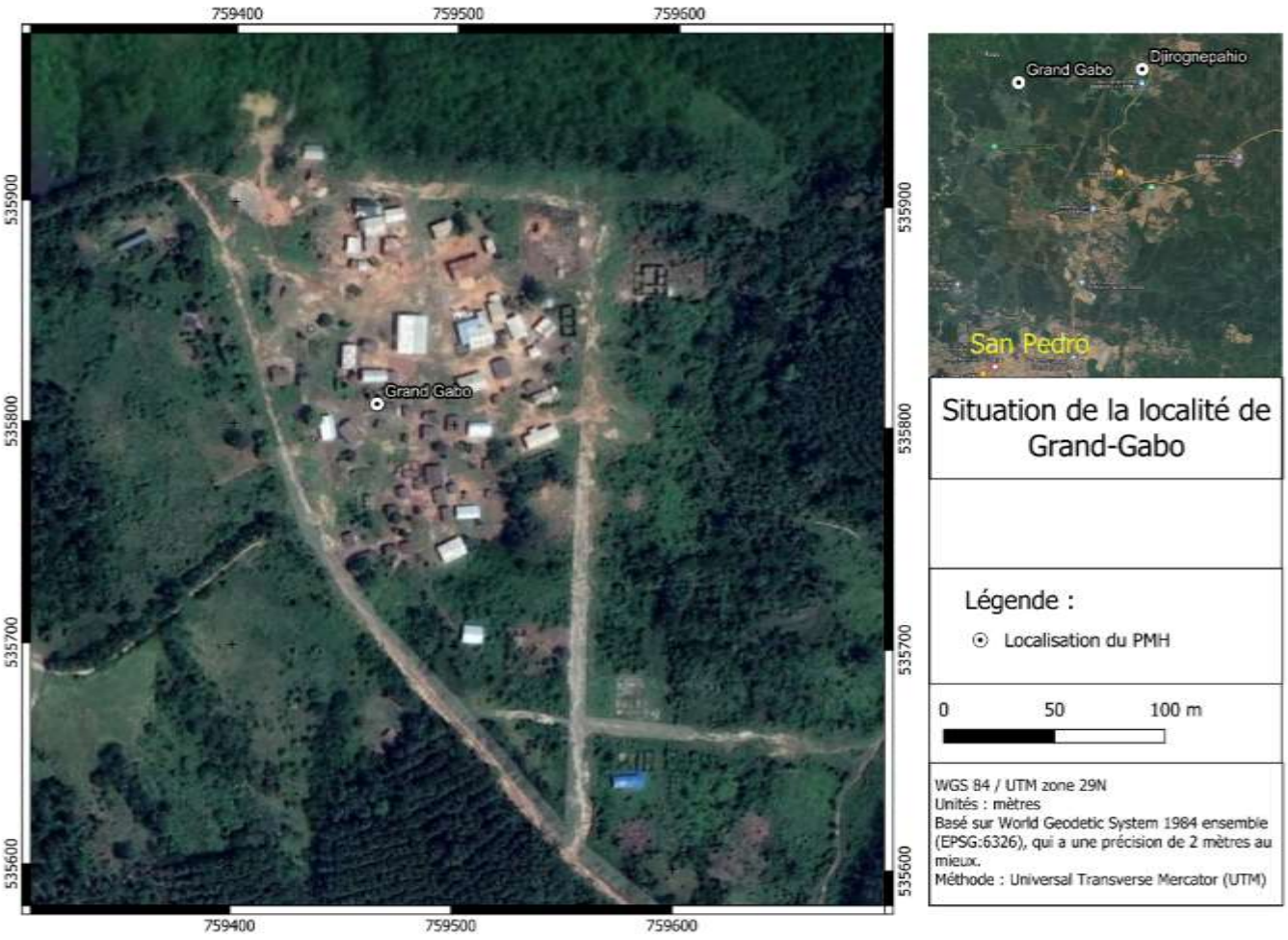
(6) Localité de Loukoukoffikro

Située dans la souscription administrative de la Sous-préfecture de Gabiadji, la localité de Loukoukoffi est limitée au nord par le campement de Koumokro (1 km), au sud celui de Koffibakro (500 m), à l'Ouest Petit-Béoumi 2 et à l'Est, le campement d'Aboulayekouakoukro (2 km).



(7) Localité de Grand-Gabo

Grand-Gabo est situé à 4,5 km du département et de la Sous-Préfecture de San-Pedro dont elle fait partie. Le village est limité au nord, par le fleuve San-Pedro (1 km), au sud par, Magni (4,5 km), à l'Est par Deniskro (1,5 km) et à l'ouest par Djirognepahio (1,5 km).



(8) Localité de Tépréadji (Pont bascule)

La localité de Tépréadji est située à 10 km du département de San-Pedro, en bordure de la route principale menant à la ville de San-Pedro. La localité est subdivisée en deux (2) zones, de part et d'autre de la route bitumée. Elle abrite à sa limite sud, la station de pesage du pont bascule de San-Pedro.



18. RÉGION DU TCHOLOGO

a) Département de Ferkessédougou

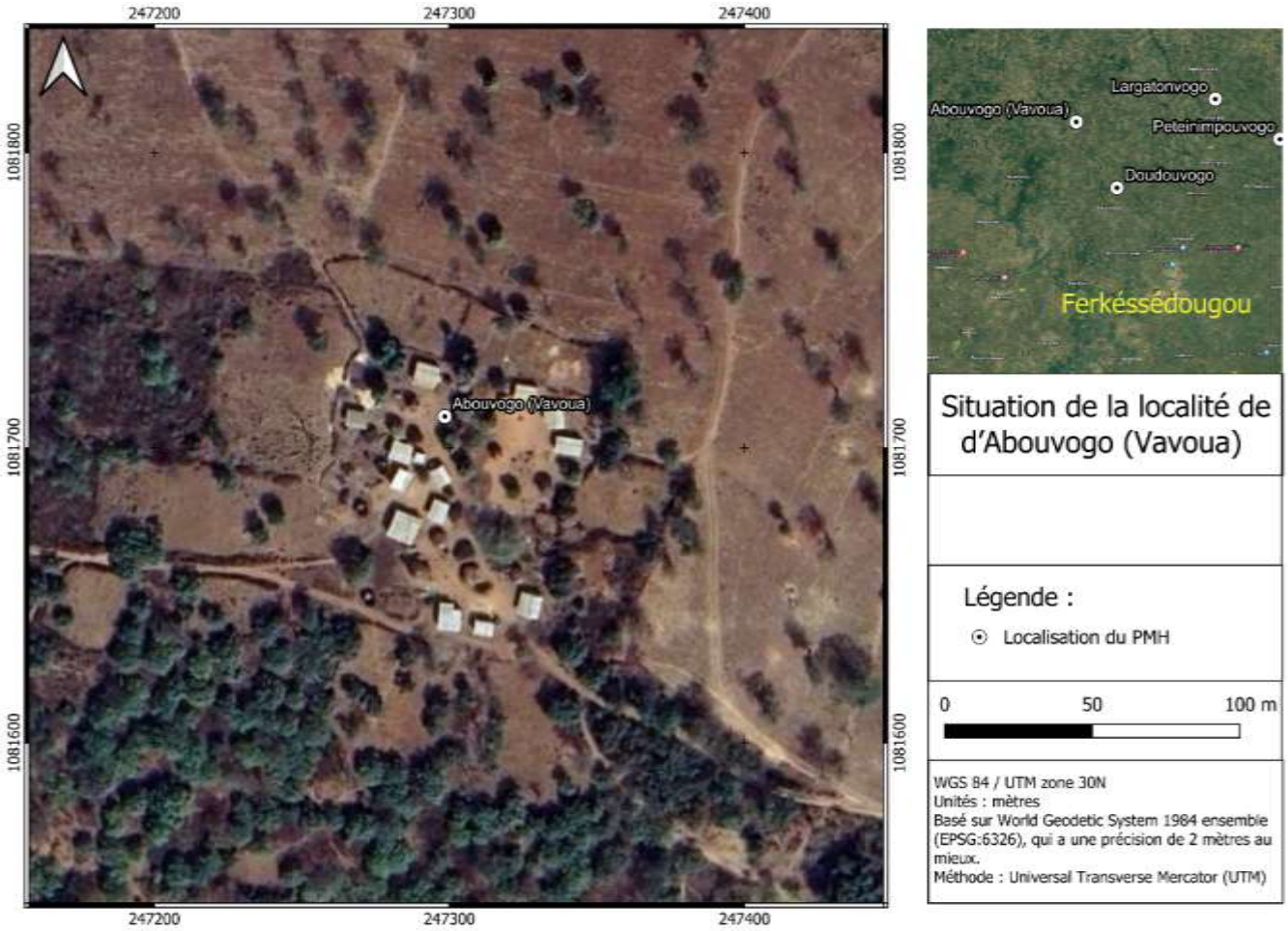
(1) Localité d'Abouvogo (Vavoua)

Abouvogo est un campement rattaché au village de Kafoukpô et est situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 36 km au Nord de ladite circonscription. Le village est limité au Sud par le village de Wamanivogo (3km), au Nord par la localité de Ladjivogo (6km), à l'Est par Issoufvogo (1km) et à l'Ouest par la localité de Kokodjan (2km).

Le relief du campement est plat, les sols sont ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, et l'hydrographie est inexistante.

La végétation est constituée de savane arborée et la faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Tout comme à Vavoua, le niveau sonore moyen dans la localité de Abouvogo est de 43,4 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.



(2) Localité de Doudouvogo

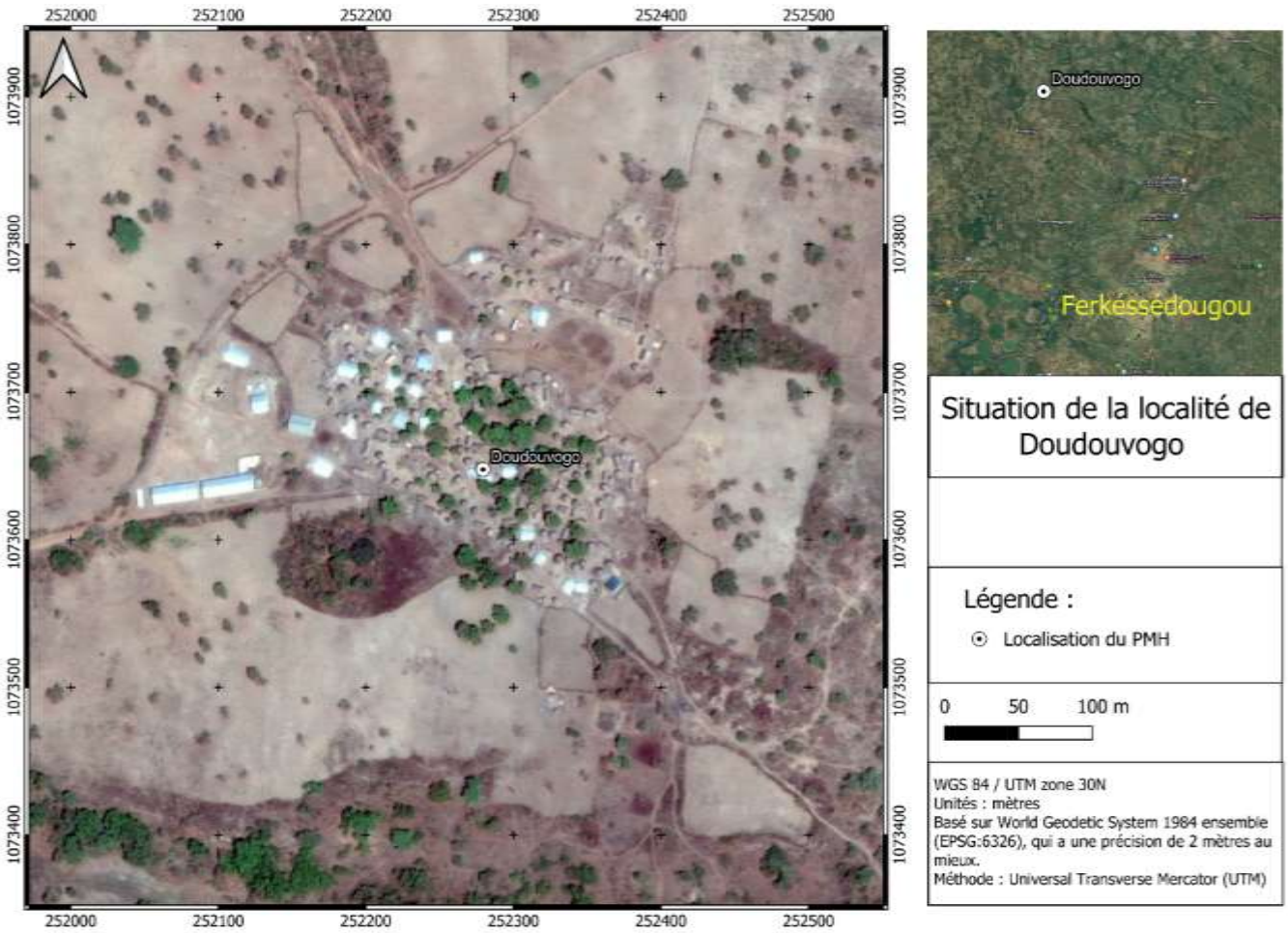
Doudouvogo est un campement rattaché au village de Sekouro et est situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 29 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Nagbininvogo (2 km), au Nord par la localité de Dénevirévogo (3 km), à l'Est par Doulamanvogo (4 km) et à l'Ouest par la localité de Naviguévogo (6 km).

Le relief à Doudouvogo est relativement plat favorable aux cultures saisonnières et les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques gravillonnaires.

L'hydrographie du site est inexistante et la végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement avec des ilots de forêt par endroit. On observe également, à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

La localité de Largatonvogo présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 38,8 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.



(3) Localité de Largatonvogo

Largatonvogo est un campement rattaché au village de Naniévogo et situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 24 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Naniévogo (2km), au Nord par la localité de Sepinindjo (3km), à l'Est par Kouleyalevogo (4km) et à l'Ouest par la localité de Doufanavogo (5km).

Le relief de la localité est plat, les Sols sont ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux et l'hydrographie est inexistante.

La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement avec des ilots de forêt par endroit. On observe également, à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Largatonvogo présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 38,8 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.



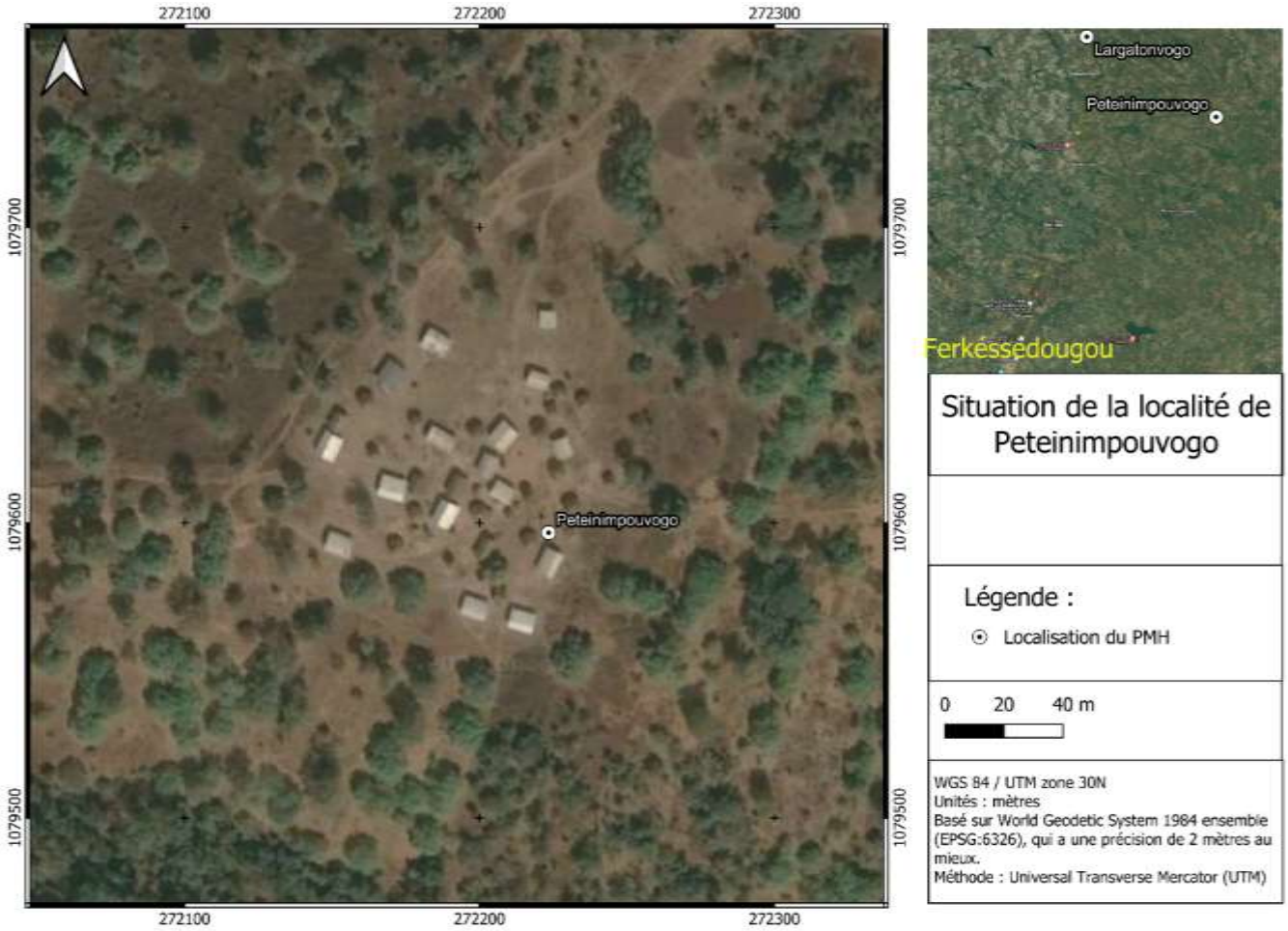
(4) Localité de Peteinimpouvogo

Peteinimpouvogo est un campement rattaché au village de Worossontcha et situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 29 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Yéfarignonvogo (1 km), au Nord par la localité de Siakavogo (3 km), à l'Est par Noucrougo (4 km) et à l'Ouest par la localité d'Oumarvogo (2 km).

À Peteinimpouvogo, l'hydrographie est inexistante, le relief est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence, les types de sols rencontrés sont ferralitiques moyennement désaturés. A côté de ces sols ferralitiques dominants, il existe des sols hydromorphes.

La végétation est constituée de savane arborée et la faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Le niveau sonore moyen dans la localité de Peteinimpouvogo est de 46,5 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.



b) Département de Kong

(1) Localité de Santokaha

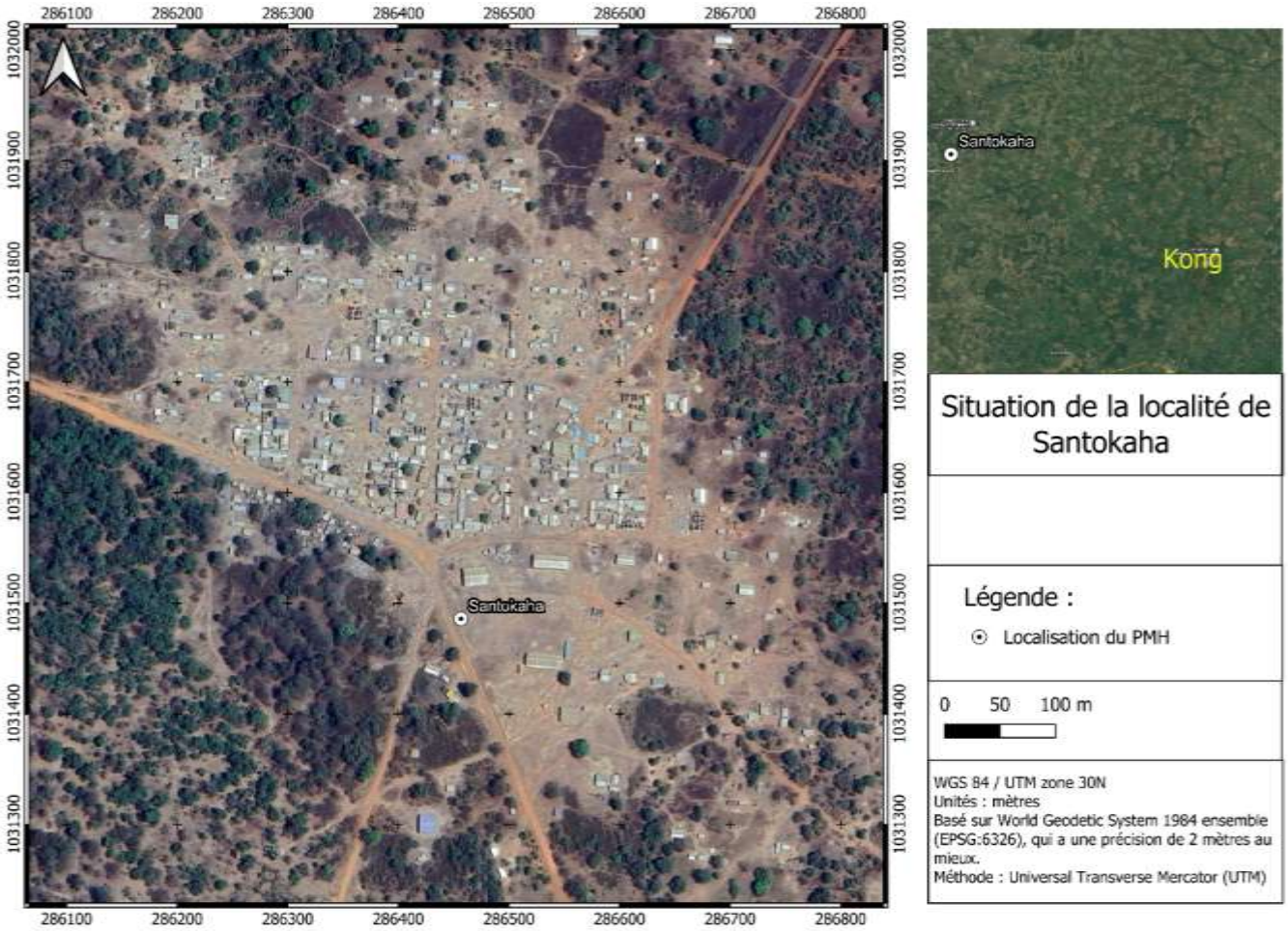
Santokaha est un village situé dans le département de Kong et plus précisément dans la Sous-préfecture de Nafana. Il est respectivement situé à 40 km à l'Ouest et à dix-sept (17) km à l'Ouest desdites circonscriptions. Limité au Sud par le village de Nandélikaha (16 km), au Nord par la localité de Bassélé (30 km), à l'Est par le village de Djédanan (6 km) et à l'Ouest par la localité de Yédianekaha (9 km).

Le relief du village est relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs, les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques, et l'hydrographie est inexistante.

La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. On observe également, à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Santokaha présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 40,02 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.



(2) Localité de Karagboko

Karagboko est un village situé dans le département de Kong et plus précisément dans la Sous-préfecture de Sikolo. Il est respectivement situé à 53 km au Nord et à 5 km à l'Est desdites circonscriptions. Il est limité au Sud par le village de Soumandougou (6km), au nord par la localité d'Irinékoro (5 km), à l'Est par le village de Linguekoro (4km) et à l'Ouest par la localité de Sikolo (5km).

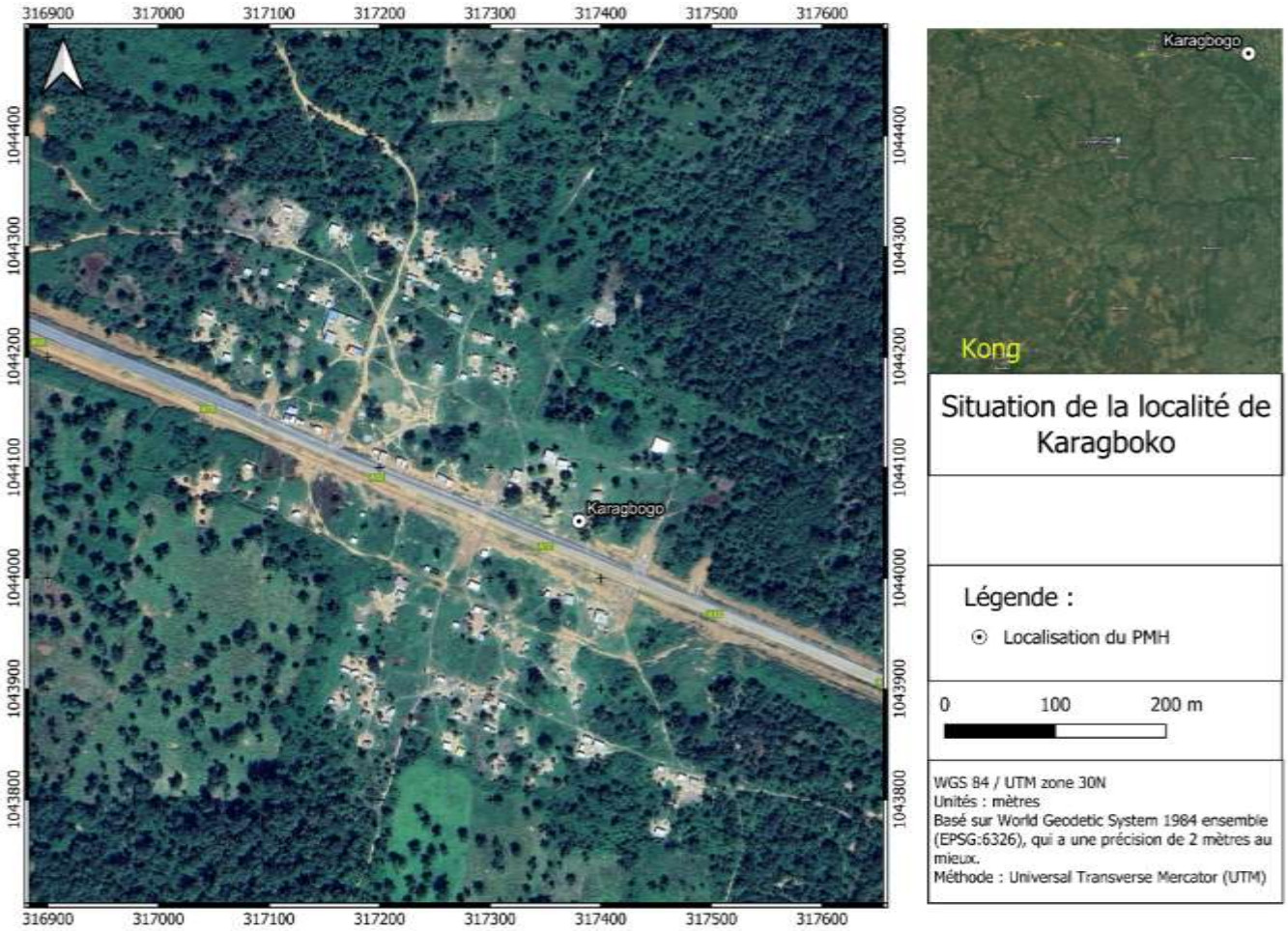
Le relief du village est plat, les sols sont ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux et il n'y a aucun cours d'eau présent.

La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. On observe également, à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières.

La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible.

Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Karagboko présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 41,3 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.



19. RÉGION DU TONKPI

a) Département de Biankouma

(1) Localité de Gouetidie

Le village est subdivisé en 03 grandes familles que sont : Dosso, Shérif (Bogbé) et Koné (Gogbé). A la tête de chaque famille, se trouve un chef désigne par les membres de sa famille selon les critères de sagesse et sa capacité à diriger une famille. Pour être désigné chef de village, la population fait fi de l'appartenance familiale de l'individu. Il suffit juste d'avoir un bon comportement. Le chef dans son exercice est assisté par des notables dont leur choix est fait en se basant sur certains critères à savoir la disponibilité, le caractère tolérant et surtout être un fils du village. La vie religieuse du village est marquée par l'animisme, le christianisme et l'islam pratiquée majoritairement par la communauté malinké.

Gouetidie est situé à une altitude moyenne d'environ 490 m, dans une zone montagneuse. Le relief est donc caractérisé par des montagnes couvertes d'arbres.

Les observations de terrain et l'analyse des cartes pédologique et géologique illustre la présence de roches ignés (les anorthosites, les norites et les charnockites) et de sols ferrallitiques fortement désaturé.

Le village est entouré d'une végétation luxuriante et d'arbres avec une flore diversifiée et abondante, typique de la région du Tonkpi. Au niveau du village, on note la présence de petite herbe et fleure tels que la petite fleur soleil (Tithonia diversifolia), le dartrier (Senna alata), de culture de maïs, etc.

Concernant son hydrographie, le village est situé à environ 100 mètres du fleuve Kouen.

Gouetidje possède une faune composée de bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, etc. Au cours des entretiens, les populations ont été affirmé la présence de mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons, tisserins, crapauds, grenouilles.

Le niveau sonore dans la zone est conforme avec une valeur moyenne de 46,7 dBA.

La qualité de l'air au niveau de la localité est également conforme à la norme.

Le village possède des zones sensibles telles que la forêt sacrée et le cimetière (X : 7°28'31.80" W ; Y : 7°38'35.30" N). Ainsi, les zones recommandées pour le projet sont celles situées à : (1) X : 7° 11' 38" W ; Y : 7° 15' 33" N et (2) X : 7° 11' 42" W ; Y : 7° 15' 29" N.



(2) Localité de Blita

La population du village est estimée à environ 14000 personnes et composée d'autochtones Yacouba, d'allochtones Baoulé, Sénoufo et Lobi et d'allogènes Burkinabé, Guinéen, Malien, Nigérien et Togolais. Le relief du village est vallonné et accidenté : le village est situé dans une vallée à une altitude moyenne de 594 m.

Concernant les caractéristiques pédologiques, les observations de terrain et l'analyse des cartes pédologique et géologique illustre la présence de roches ignés (les anorthosites, les norites et les charnockites) et de sols ferrallitiques fortement désaturé.

Blita possède une végétation typique des zones rurales. Elle est principalement composée d'arbres, de buissons et d'herbes. Le village est entouré par des forêts clairsemé et de diverses plantations.

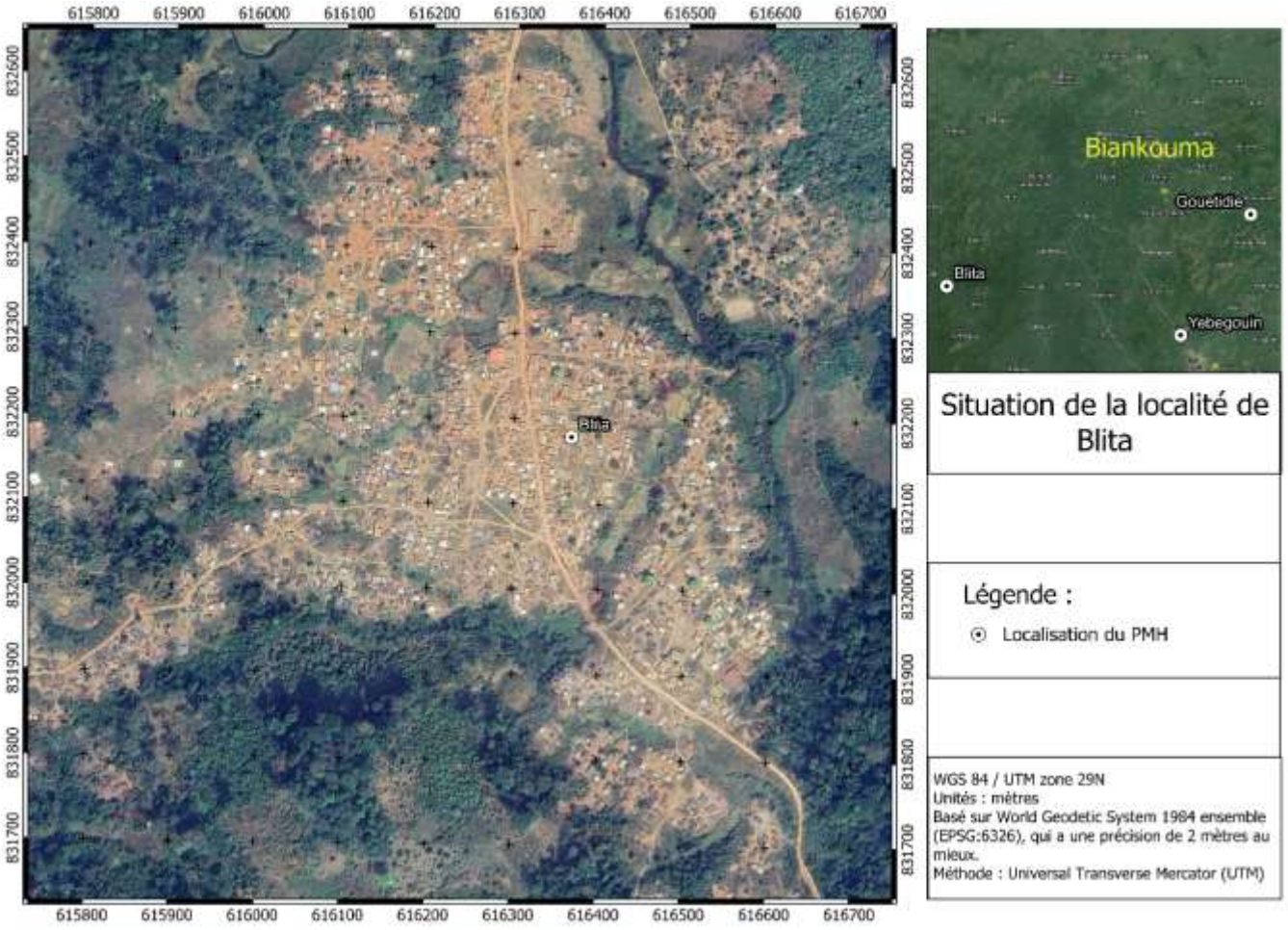
La faune de Blita est constituée, hormis les animaux domestiques, de gazelles, de biches, de rongeurs ; de reptiles et d'oiseaux.

Quant à ses cours d'eaux, le village est traversé par une rivière permanente dénommé "Gbê". Hormis le Gbê, on note également, la présence de cours d'eau temporaire, le Kéwé et le Sanpoué. Ce dense réseau hydrographique est utilisé pour la plupart pour l'irrigation et l'abreuvage.

Dans ce village, La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen s'élevant à 45,8 dBA, reste conforme à la norme.

Le village possède des zones sensibles éloignées, telles que la forêt sacrée, le cimetière.

Les zones recommandées sont situées à : (1) X : 7°56'42.80''W ; Y : 7°31'38.10''N et (2) X : 7° 56' 40" W ; Y : 7° 31' 30" N et (3) X : 7° 56' 47" W ; Y : 7° 31' 37" N.



b) Département de Man

(1) Localité de Yebegouin

Le village est composé de 02 grandes familles à savoir les familles Seu Klapleu et Yébégouin (chef de terre) composent le village de Yebegouin. A Yébégouin, la chefferie se transmet de père en fils. Quant aux notables, ils sont choisis en fonction de l'âge et du comportement. La famille fait des propositions qui sont validées par le village.

Le village se situe à une altitude moyenne d'environ 375 m avec un terrain relativement plat. Toutefois, le village se situe dans la vallée de la rivière Kô.

Yebegouin possède des sols de type ferrallitiques fortement désaturé, une végétation de forêts tropicales humides abritant une importante biodiversité végétale (On y trouve de grands arbres tels que le fromager, le kapokier ou le palmier à huile, ainsi qu'une riche strate arbustive). À l'intérieur du village, la végétation est plus anthropisée, constituée d'un mélange d'arbres d'origine naturelle ou plantés (manguiers, orangers, etc.), d'arbustes, et de placettes enherbées.

Concernant ses cours d'eaux, le village est traversé par la rivière Kô, cours d'eau permanent qui draine le bassin versant environnant. La rivière Kô serpente le long de la limite nord du village, matérialisant la

frontière avec le village voisin de Bantéguien. Elle prend sa source une quinzaine de kilomètres en amont et s'écoule vers le sud-ouest avant de rejoindre la rivière Nzi, principal affluent du fleuve Bandama.

Aussi, du fait de sa localisation en lisière de forêt tropicale humide, le village de Yébégouin et ses environs abritent une faune diversifiée. On retrouve des bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons, tisserins, crapauds.

A Yebegouin, La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP, le niveau sonore moyen est estimé à 47,9 dBA, respectant ainsi les normes et créant un environnement relativement calme et vivable.

Le village possède une zone sensible qu'est *l'eau sacrée « IPOU »* à : X : 7° 34' 53" W ; Y :7° 26' 51" N

Les zones recommandées pour le projet sont à : (1) X : 7°34'55.00''W ; Y : 7°27'19.90''N, (2) X :7°34'53.90" W ;Y : 7°27'18.60" N et (3) X :7°34'55.50" W ; Y :7°27' 18.90" N.



(2) Localité de Trohville

La population est composée d'environ 658 personnes dont les autochtones sont les Yacouba. Ils y vivent avec les allochtones Lobi, Senoufo, Baoulé et les allogènes Burkinabé et Guinéenne.

Le village est situé sur une colline à une altitude moyenne d'environ 342 m. Toutefois, le terrain au niveau du villages est relativement plat et les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitique fortement désaturé.

A Trohville, la végétation est dominée par une forêt secondaire de jachère, constituée d'arbres et d'arbustes ayant repoussé après l'abandon des cultures sur défrichement de la forêt primaire. On y trouve généralement des espèces pionnières et à croissance rapide comme le palmier. La strate herbacée est diversifiée.

Le réseau hydrographique de la localité est très peu développé du fait du terrain plat et de la petite superficie de la localité. Aucun cours d'eau permanent et temporaire n'a été identifié à Trohville ou dans ses environs immédiats.

Le village possède une faune marquée par la présence d'espèces domestiques (volailles, caprins, porcins) élevées dans les campements. On note aussi divers animaux sauvages dans les zones forestières alentour : gazelles, biches, agoutis, rats palmistes ainsi que de nombreux oiseaux. Des reptiles comme des serpents et des lézards sont communs.

Les mesures de la qualité de l'air et du niveau sonore présentent, un niveau de qualité d'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP et un niveau sonore également conforme avec une valeur moyenne de 50,4 dBA.



c) Département se Sipilou

(1) Localité de Bloma

Le village est composé de quatre (4) grandes familles qui sont la famille Srou ; la famille Zoh ; la famille Gbéssé ; et la famille Guissi. Le chef est choisi par le clan des neveux appelé en langue locale *Goumin nou.* Quant aux notables, ils sont désignés par le patriarche et le chef de terre.

En dehors de la fête du nouvel l'an et des différentes fêtes religieuses, le village célèbre la fête de la nouvelle lune appelé *Seheussou* qui est destinée à faire un don aux aïeux. Elle se fait après le ramadan. Aussi, célèbre-t-il la fête de la circoncision qui se fait après les récoltes.



20. DÉLIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DIRECTE ET INDIRECTE DU SOUS-PROJET

La zone d'étude englobe l'ensemble des zones d'influence du sous-projet, où l'impact, qu'il soit direct ou indirect, sera perceptible. En conséquence, elle englobe bien au-delà des zones spécifiques du sous-projet qui regroupent les emplacements prévus pour les ouvrages et les installations. Les limites des zones d'influence du sous-projet ont été établies de manière à englober l'ensemble des activités prévues dans ces zones, y compris toutes les activités connexes liées aux travaux du sous-projet, et à circonscrire tous les effets directs, indirects et cumulatifs à long terme du sous-projet sur les environnements physiques, biologique et humain. Il s'agit donc à la fois de la zone d'influence indirecte et de la zone d'influence directe.

La zone d'influence indirecte est constituée par les départements des villages cibles. Elle est présentée comme suit :

Liste des départements et localités de la zone d'influence indirecte

DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO
	ABENGOUROU	NZIPRIKRO
AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO
	RUBINO	SEGBEVI
AGNIBILEKRO	DUFFREBO	KOUAOKRO PK
	DUFFREBO	WAGANDE
BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO
BEOUMI	BEOUMI	KOYARABO
	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN
	BEOUMI	NINDO
	KONDROBO	PLIAKAKRO
BETTIE	DIAMARAKRO	ISSOUFKRO
BIANKOUMA	SANTA	BLITA

DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
	GBONE	GOUETIDIE
BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE
	LAOUDI-BA	KOHUI
	GOUMERE	MERE
	SOROBANGO	PELEGODI
BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO
	BEGBESSOU	N'GORANKRO
	BOUAFLE	ROBERTKRO
	BOUAFLE	TOKLOSSOU
	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO
BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE
	SIEMPURGO	POUNDIOU
	SIEMPURGO	SOGO
	MAHANDIANA-SOKOURANI	SOKOURANI
DALOA	DALOA	BEKIPREA
DIDIEVI	MOLONOU-BLE	ASSANKRO
DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA
	DIKODOUGOU	TOUFINDE
	GUIEMBE	LATMAKAHA
	DIKODOUGOU	YARDJOUMAKAHA
DJEKANOU	DJEKANOU	ADJUDENTKRO
	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO
DUEKOUE	BAGOHOUO	YOMANKRO
FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY
FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ABOUVOGO(VAVOUA)
	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO
	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO
	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO
GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KATIEKPLI
	GRAND LAHOU	KOGODJAN
	ATTOUTOU	KONOU
	GRAND LAHOU	PETIT BOUNA
GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE
	GUIGLO	KRIDY
	GUIGLO	PARIS-LEONA
	GUIGLO	ZRO
ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO
	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU
	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO
	ISSIA	LOBIA
	NAMANE	TOLAKRO
KANIASSO	GOULIA	FIELA
	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU
KONG	SIKOLO	KARAGBOGO
	NAFANA	SANTOKAHA
KORHOGO	KIEMOU	FAVONGAKAHA
	KORHOGO	GBONKAHA
	LATAHA	KOPIEMAVOGO
	KARAKORO	NAGBONKAHA
	NAPIE	NAGNONKAHA
	KIEMOU	NATIEMBORO
KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY
	KOUIBLY	TAKOURABLY
MADIANI	MADINANI	FANDASSO
MAN	SANGOUINE	TROHVILLE

DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
	MAN	YEBEGOUIN
	MAN	SINGOUIN
MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO
	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO
	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO
	GNAMAGUI	KRAKRO 2
	GNAMAGUI	M'BRAKRO
MINIGNAN	SOKORO	KENINGOUARA
ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO
	BAKO	BADIOUALA
	ODIENNE	BARADJAN
SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO
	SAKASSOU	KAHAKRO
	SAKASSOU	MOLOUKRO
SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO
	GABIADJI	GOLIKRO
	SAN-PEDRO	GRAND GABO
	GRAND-BEREBY	KLOTOU
	GABIADJI	LOUKOUKOFFIKRO
	SAN-PEDRO	MONOGAGA
	SAN-PEDRO	PONT BRIME
	SAN-PEDRO	TEPREADJI (PONT-BASCULE)
SEGUELON	SEGUELON	SANGBANI 2
SINFRA	KONONFLA	KOUAKOUKANKRO
SIPILOU	SIPILOU	BLOMA
SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO
	GRAND-ZATRY	FATAMA
	SOUBRE	TOUBADOUGOU
TAABO	TAABO	AKAKRO
	TIASSALE	AKAKRO
	TIASSALE	GNANKANGANKANSSOU
TANDA	DIANDA	KOFFI BANGO
TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO
TENGRELA	PAPARA	KAPEGUE
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO
	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, Octobre 2023

La zone d'influence directe est constituée par les emprises mêmes des forages à réaliser

21. ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

De l'analyse de l'environnement physique et biologique et socio-économique, il est ressorti un certain nombre d'enjeux auxquels revêtant une attention particulière pendant l'exécution du projet. Il s'agit notamment de :

- Pendant les travaux :
  - Enjeux environnementaux :
    - la préservation de la qualité de l'air, de l'état acoustique, des sols et des eaux souterraines sur le chantier ;
    - la gestion du chantier ;
    - la gestion des déchets solides et liquides sur le chantier ;
    - la préservation des zones d'emprunt éventuelles ;
  - Enjeux socioéconomiques :

- La préservation du cadre de vie des populations riveraines : La nécessité de limiter pendant les travaux de construction des forages, les nuisances sonores émanant des véhicules de transport de matériaux, de la foreuse et de l'ensemble des activités sur les différents chantiers.
- Les accidents sur les chantiers : La nécessité de gérer et de maîtriser tous les risques liés au projet notamment ceux liés à la sécurité du personnel des entreprises en charge de réaliser les travaux et des populations des localités cibles. Pour éviter tout risque d'accident, des dispositions particulières doivent être prises.
- La santé et sécurité des communautés et des travailleurs vis-à-vis des IST/VIH/SIDA et des Violences Basées sur le Genres (VBG : Exploitation et Abus Sexuel (EAS), Harcèlement Sexuel (HS)) : Le flux et les relations interpersonnelles entre travailleurs et populations riveraines pourraient déboucher sur des rapports sexuels, occasionnant la transmission des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)-SIDA.
- Les conditions de travail ;
- Les emplois temporaires ;
- L'obtention des droits ou autorisations d'installation des forages et des PMH sur les terrains ;
- La préservation des lieux sacrés, des us et coutumes ainsi que le patrimoine immatériel ;

- Pendant l'exploitation et d'entretien des PMH :
  - Enjeux environnementaux :
    - la gestion du chantier ;
    - la gestion des déchets solides et liquides sur le chantier ;
  - Enjeux socioéconomiques :
    - la potabilité et la pérennité de l'eau qui sera mise à la disposition des populations ;
    - La maintenance périodique des équipements ;
    - Les nuisances sonores, les émissions dans l'air ;
    - Les conditions de travail ;
    - La gestion locale des PMH ;
    - La santé et sécurité des communautés et des travailleurs ;
    - Les conditions de travail.

III. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Exigences législatives et règlementaires

- **Nationale**
  - Exigences en termes d'autorisations administratives :
    - Permis de construire : Décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 réglementant le permis de construire ;
    - Autorisation de prélèvement d'eau : Loi n° n°2023-902 du 23 novembre 2023 (Article 12) et Décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères ;
    - Autorisation d'élimination des eaux usées : Arrêté n° 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 sur les normes de rejet et traitement des eaux usées ;
  - Respect des normes nationales en matière de rejets, de bruit, de qualité de l'air et de l'eau (Décrets n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air, n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage) ;

- Conformité aux réglementations relatives à la gestion des déchets, substances dangereuses et carrières (Lois n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement, n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier) ;
- Protection de la santé, sécurité et conditions de travail des employés (Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail, Décrets n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail, n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs).

- **Internationale** :
  - Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire : Gestion durable des ressources, prévention de la pollution, protection de la biodiversité, du climat et du patrimoine culturel
  - SSI de la Banque Africaine de Développement en matière environnementale et sociale
  - Principes fondamentaux de l'OIT relatifs aux droits humains et conditions de travail

IV. IMPACTS POTENTIELS SIGNIFICATIFS DES SOUS-PROJETS

Dans le cadre du présent sous-projet les impacts et les risques Environnementaux et Sociaux (E&S) modérés et majeurs sont présentés ci-après :

- Phase de chantier : Les impacts et risques E&S en phase de travaux sont relativement mineurs compte tenue de la nature des activités du sous-projet et du milieu dans lequel elles s'exécuteront.
- Phase d'exploitation et d'entretien :
  - Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant : il est courant de constater que les ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau ne bénéficient pas dans 72 % des cas de maintenance et d'entretien régulier, et font l'objet d'agression par dépôt anarchiques. Ce sont des facteurs de risque de dégradation assez important ;
  - Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner : Les nombreuses demandent émises et confirmés lors des consultations publiques démontrent le besoin en eau potables des communautés. Cela pourrait susciter des conflits dans la mesure ou la ressource serait plus solliciter par les communautés qui n'en disposent pas.

Les mesures d'atténuation sont reversées dans le PGES

V. INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Au terme des différents entretiens avec les populations cibles ainsi que des consultations avec les parties prenantes, il ressort que les communautés des zones concernées ont manifesté leur intérêt pour les travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire. La construction permettra donc d'améliorer considérablement l'accès à l'eau potable. L'enthousiasme manifesté par les communautés démontre l'importance qu'elles accordent à ces infrastructures communautaires.

Voici une synthèse des principaux éléments exprimés par les communautés et les parties prenantes rencontrées concernant les travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire.

Attentes et préoccupations :

- Démarrage rapide des travaux pour améliorer l'accès à l'eau potable et les maladies d'origine hydrique ;
- Prise en compte des recommandations issues des consultations ;

- Gestion adéquate des risques, impacts et nuisances pendant les travaux ;
- Information et implication des populations tout au long du sous-projet ;
- Recrutement local et équitable pour les emplois générés.

Suggestions et recommandations :

- Associer les autorités et services techniques locaux au suivi des travaux ;
- Mettre en place des dispositifs de gestion des déchets et de réduction des nuisances ;
- Utiliser des matériaux et équipements de qualité pour les travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH.

Dans l'ensemble, les communautés ont donc exprimé à la fois leurs craintes face aux nuisances potentielles, mais également leur enthousiasme pour la concrétisation rapide d'un sous-projet attendu qui améliorera leurs conditions de vie. Leurs suggestions traduisent un souci de qualité, de pérennité et d'appropriation locale du sous-projet. Une communication et un engagement continu avec les populations seront essentiels pour répondre à ces attentes.

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Les opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques en phase des travaux représenter un impact positif important. En effet, la construction de 100 PMH dans dix-sept (17) régions représentent une occasion de profits pour les entreprises de travaux et de vente de matériaux de construction qui pourraient embaucher temporairement aux moins cinq (5) personnes par PMH et solliciter des quantités de béton et d'autre matériaux en quantité suffisante pour améliorer les chiffres d'affaires de ces entreprises. Les entreprises devront s'assurer de mettre en place des PGES permettant de juguler leur et présenter la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés. Elles devront privilégier les embauches des travailleurs locaux et les fournisseurs locaux de matériau de construction.

La mise à disposition d'eau potable et la réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau suite à la construction et la réparation des PMH dans 100 localités pourraient représenter une adduction d'eau potable à moins 50 000 personnes en comptant 500 personnes par localités ce qui correspond à au moins 0,2 % de la population de la Côte d'Ivoire. Ce serait également des opportunités d'affaires pour les structures d'entretien, de maintenance et de réparation qui pourraient voir leurs chiffres d'affaires s'améliorer en acceptant des contrats pour des entretiens périodiques de ces 100 PMH.

La Matrice du PGES est la suivante.

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
	IMPACTS POSITIFS															
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PCIMP 001	Recrutement des entreprises des travaux	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Majeure	PC-MES001	Recommander aux entreprises des travaux de recruter des sous-traitants locaux pour le développement local et le transfert de compétences	Entreprise des travaux	Dès le démarrage des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de sous-traitants locaux contractualisés/Chiffres d'affaires des sous-traitants locaux contractualisés dans le cadre du sous-projet	Contrats de travail et de sous-traitance Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 002	Acquisition des matériaux de construction	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	PC-MES002	Recommander aux entreprises de s'approvisionner localement pour le matériel et les matériaux de construction	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de structures locales de fournitures de matériaux contractualisées/Chiffres d'affaires des structures locales de fournitures de matériau contractualisées dans le cadre du sous-projet	Contrats de travail et de sous-traitance Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Socio-économie	Opportunités d'emplois	Mineure	PC-MES003	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du projet	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'emplois locaux non qualifiés créés	Contrats de travail Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES004	Privilégier le recrutement sans	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Taux de féminisation des postes / politique de recrutement	Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								distinction de sexe								
							PC-MES005	Déclarer les travailleurs à la CNPS	Entreprise des travaux	Pendant les travaux à chaque recrutement	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de travailleurs déclarés à la CNPS sur nombre d'emplois / fiche de déclaration CNPS	Registre de déclaration RH	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES006	Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie des travailleurs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (à chaque paiement)	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	100% de Conformité des salaires aux dispositions en vigueur / grille salariale des travailleurs	Bulletins de salaire	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 004	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Socio-économie	Renforcement des capacités de tous les acteurs	Mineure	PC-MES007	Elaborer le plan de formation en fonction des besoins identifiés	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de personnes ayant bénéficiées du renforcement de capa cités comparés au nombre prévu dans le plan de formation	Rapport de formation (y compris liste de présence) Attestation/ certificat de formation	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES008	Octroyer des attestations de travail pour tous les travailleurs	Entreprise des travaux	A la fin de chaque contrat pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'attestations octroyées sur le nombre d'emplois	Registres RH Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 005	Installation de petits commerces	Socio-économie	Développement d'Activités	Mineure	PC-MES009	Informer et inciter les femmes des	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation sur	Rapport de sensibilisation sur les	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
			autour des chantiers		Génératrices de Revenus (AGR)			quartiers autour du projet à ce genre activités (activités de restauration par exemple, …)			CGP		les AGR et les petits commerce	AGR et les petits commerce (y compris liste de présence)		
							PC-MES010	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'AGR et de petits commerces encadrés	Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	IMPACTS NEGATIFS ET RISQUES E&S															
	Zone du sous-projet	PCIMP006	Sélection du site d'implantation	Socio-économie	Risques de conflit lié à la terre	Mineure	PC-MES011	Utiliser des terres appartenant à toute la communauté villageoise exempt de conflits et de patrimoine matériel ou immatériel, soigneusement et gracieusement offertes par l'ensemble de la communauté pour l'implantation	USEP Hydraulique	Avant le démarrage des travaux	CGP	ANDE BAD	Superficie de la portion terre octroyée par la communauté	Accord communautaire ou PV validé par le préfet de département sur le site choisie	6 000 000	PA PS GOUV

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								du forage et de la PMH Obtenir de la chefferie et de la notabilité une note officielle autorisant l'installation de la PMH sur la portion de terre choisie								
	Zone du sous-projet	PCIMP 007	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Mineure	PC-MES012	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits et leurs devoirs. Inclure dans les contrats des entreprises des clauses environnementales incluant le PGES du présent rapport, les conventions de l'OIT et un code de bonne conduite précisant les attentes	USEP Hydraulique	Pendant la sélection des entreprises des travaux et de la Mission de Contrôle	CGP	ANDE BAD	Exigences et clauses E&S et HSE des contrats signés	Contrats des entreprises des travaux incluant les clauses E&S	100 000	PA PS GOUV

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								éthiques et sociales à appliquer								
							PC-MES013	Développer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes de travailleurs traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes des travailleurs au total Mécanisme de gestion des plaintes en place et divulgué	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de gestion des plaintes Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 008	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Cadre de vie	Défécation à l'air libre	Mineure	PC-MES014	Disposer de toilettes mobiles pour les travailleurs	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de toilettes pour les travailleurs	Rapport de supervision E&S mensuel Constat de terrain	1 500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES015	Fare vider régulièrement ces toilettes par une structure d'enlèvement agréées par l'ONAD	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de vidanges / contrat de vidanges avec une structure agréée par l'ONAD	Contrat de vidanges avec une structure agréée par l'ONAD Bordeaux de vidanges	2 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 009	Travaux de construction de cent (100) forages	Humain	Risque de VBG (EAS, HS)	Mineure	PC-MES016	Sensibiliser les travailleurs et les communautés locales sur les	Entreprise des travaux	Pendant les travaux		ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des travailleurs et des communautés	Rapport de sensibilisation sur les VBG (y compris	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
			équipés de PMH					VBG et les conséquences encourues					locales sur les VBG et les conséquences encourues	liste de présence)		
							PC-MES017	Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes prenant en compte les plaintes sensibles	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes sensibles traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes reçues Mécanisme de gestion des plaintes sensibles en place et divulgué	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de gestion des plaintes Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP010	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Mineure	PC-MES018	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans	Entreprise des travaux	Avant tout recrutement lors des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Zéro emploi tenu par les mineurs (cible = 0 emplois)	Procédure de recrutement Rapport de supervision E&S mensuel	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES019	Suivre les conditions de recrutement en vigueur et l'âge limite des travailleurs	Entreprise des travaux	Avant tout recrutement lors des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Zéro recrutement de mineur	Procédure de recrutement Rapport de supervision E&S mensuel	200 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
		PCIMP 011		Socio-économie	Non recrutement de la main d'œuvre local / risque de conflits sociaux	Mineure	PC-MES020	Privilégier le recrutement local (Prévoir, si possible, un comité de présélection de la main d'œuvre locale)	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'emplois locaux non qualifiés créés	Contrats de travail Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES021	Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes des communautés traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes reçues Nombre de personnes informées de l'existence du MGP	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de gestion des plaintes Rapport de sensibilisation sur le MGP (y compris liste de présence)	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 012	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Santé et sécurité des communautés	Risque d'accident	Mineure	PC-MES022	Baliser les zones des fouilles	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de balisages installés sur le nombre d'excavation encore ouverte	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES023	Utiliser si nécessaire des rampes d'accès dans le cas ou des	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de balisages installés sur le nombre d'excavation encore ouverte	Constat visuel sur site Rapport de supervision	500 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								chemins sont traversés par des fouilles						E&S mensuel		
	Zone du sous-projet	PCIMP 013	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sol	Érosion et éboulement du sol	Mineure	PC-MES024	Réaliser les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Mesures préliminaires de l'étude géotechnique prises dans les zones érodables avec un risque d'éboulement	Rapport d'étude géotechnique	5 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES025	Procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) autour des margelles	Entreprise des travaux	A la fin des travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Superficie autour de la margelle engazonné	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 014	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sous-sol	Risque de découvertes fortuites	Mineure	PC-MES026	Elaborer et mettre en œuvre une procédure en cas de découverte fortuite dont la base est en Annexe 12 du présent rapport	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de découvertes fortuites ayant fait l'objet de l'utilisation de la procédure sur le nombre global	Procédure de découverte fortuite	1 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP 015	Circulation des véhicules et de la foreuse	Air	Emission de poussières et rejets atmosphériques / Dégradatio	Mineure	PC-MES027	Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des camions de transports de matériaux sont bâchés	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
					n de la qualité de l'air		PC-MES028	Mettre à l'abri des vents les matériaux lors de leur stockage	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Matériau stocké de manière à éviter les envolements de poussières Constat visuel sur site	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES029	Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Chaque travailleur dans les zones poussiéreuses doit avoir un cache-nez adéquat (100%	Registre des EPI	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES030	L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et disposant de certificats à jour de visite technique	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins disposent de visite technique à jour	Certificat de visite technique Rapport d'inspection HSE	2 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES031	Effectuer des inspections visuelles régulières des véhicules sur leurs état de fonctionnement et prendre les mesures idoines	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (hebdomadaire)	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins sont inspectés quotidiennement	Registre des EPI	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES032	Des consignes strictes seront données aux	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations et	Rapport de sensibilisation des	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions					de formations HSE Nombre de véhicules tournant inutilement	chauffeurs (y compris liste de présence) Constat visuel sur site		
	Zone du sous-projet	PCIMP 016	Fonctionnement du chantier réalisation de la foration	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	Mineure	PC-MES033	Utiliser autant que possible des équipements moins bruyants	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des équipements disposent de certificat de maintenance et d'entretien	Certificat de maintenance et d'entretien	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES034	Privilégier les travaux en journée et éviter le travail de nuit	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Travaux bruyants réservés uniquement en jour	Planning des travaux	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES035	Veiller au respect du niveau de bruit des engins (foreuse/machine-outil) par rapport à la valeur maximale de 45 dB (jour) et 35 dB (nuit) en milieu rural ou résidentiel	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission des travaux	ANDE BAD	100% des engins sont inspectés quotidiennement	Rapport d'inspection HSE	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES036	Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des engins sont inspectés quotidiennement	Rapport d'inspection HSE	50 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								matériels utilisés par les entreprises de travaux								
							PC-MES037	Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation HSE sur l'utilisation rationnelle des engins et des équipements	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES038	Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins disposent de visite technique à jour	Certificat de visite technique Rapport d'inspection HSE	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES039	Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux travailleurs et les sensibiliser au port régulier	Entreprise des travaux	Pendant les travaux		ANDE BAD	Chaque travailleur dans les zones bruyantes doit avoir un casque anti-bruit ou bouchon d'oreilles (100%)	Registre des EPI	1 000 000	Entreprise des travaux
		PCIMP017					PC-MES040	Informer en avance les communautés sur le planning des travaux en occurrence sur	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle P	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés sur les heures des travaux bruyants	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	50 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								les heures les plus bruyantes								
	Zone du sous-projet	PCIMP 018	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail (blessure par les outils de travail, exposition à la poussière, exposition au bruit, au produit (ciment, à la peinture), chute dans une fosse, chute de plain-pied et chute en hauteur, etc.) Risque de morsure ou piqures par les animaux venimeux (serpents, scorpions, etc.)	Mineure	PC-MES041	Clôturer entièrement chaque base-chantier (si disponible), interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de base-chantier balisés	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES042	Localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								Réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale								
							PC-MES043	Fournir des EPI adéquat au personnel de chaque chantier	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Chaque travailleur doit avoir des EPI selon les risques auxquels il est exposé (100%)	Rapport d'inspection HSE	3 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES044	Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des départements concernée par le sous-projet	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de trousses de premières urgences disponibles sur le chantier	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	2 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES045	Disposer d'assurances maladies d'individuel accident pour les travailleurs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de travailleurs disposant d'une assurance maladie.	Registres RH	5 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES046	Prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité d'eau potable disponible	Constat visuel sur site	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ;						Rapport de supervision E&S mensuel		
							PC-MES047	Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de travailleurs formés et sensibilisés sur le port des EPI (100%)	Registre des EPI	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP019	Défrichement, dégagement du site	Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	PC-MES048	Eliminer les déchets dangereux via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES049	Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets ménagers et assimilés éliminés via les structures agréées par l'ANAGED	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par l'ANAGED	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES050	Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique,	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de matériel récupérable revalorisé ou mis au rebut	Bordereaux d'élimination	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								verre, etc.) via des structures de revalorisation								
				Biodiversité	Destruction de la végétation très localisée	Mineure	PC-MES051	Préserver les arbres, éviter les destructions non justifiées de la végétation	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre d'arbres préservés sur le nombre d'arbres dans les emprises	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP020	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Mineure	PC-MES052	Installer les matières dangereuses, les groupes électrogènes, les engins dans des retentions sous des abris avec une surveillance étroite des accès	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de rétention sous abri disponibles pour matières dangereuses, les groupes électrogènes, les engins (cible : 100%)	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES053	Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES054	Circonscrire et récupérer les terres polluées par des entreprises	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures	Bordereaux d'élimination fourni par les structures	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								agréées par le CIAPOL suivi de leur élimination					agréées par le CIAPOL	agréées par le CIAPOL		
	Zone du sous-projet	PCIMP021	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	Mineure	PC-MES055	Informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des travailleurs et des communautés locales sur les risques d'accident liés à la circulation des engins et camions	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES056	Informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (à chaque séance sécurité)	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations et de formations HSE faites aux chauffeurs Rapport HSE	Rapport de sensibilisation des chauffeurs (y compris liste de présence)	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES057	Eviter l'excès de vitesse, limiter la vitesse à 20 km/h au sein des villages	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation (vitesse)	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES058	Prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque site du	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								Projet, chaque base-chantier et de chaque site								
	Zone du sous-projet	PCIMP022	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque	Mineure	PC-MES059	Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA et la COVID-19. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux Et chaque mois	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations sur les IST/VIH/SIDA	Rapport de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA (y compris liste de présence)	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux Faire une campagne de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque avec l'appui de l'INHP								
							PC-MES060	Mettre à la disposition des travailleurs des préservatifs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de préservatifs distribués	Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
IMPACTS POSITIFS																
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Site du sous-projet	PEX-IMP001	Disponibilité d'une PMH	Cadre de vie	Mise à disposition d'eau potable et réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau	Majeure	PEX-MES001	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	1 000 000	MINAHS
							PC-MES002	Encourager le Projet à multiplier ce type de sous-projet	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de nouveaux PMH prévues	Rapport d'activités du Projet	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP002	Gestion de la PMH	Socio-économie	Emplois temporaires lors des entretiens	Mineure	PC-MES003	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	ONEP	Pendant les travaux d'entretien	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre d'emplois locaux créés	Contrats de travail	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES004	Déclarer les travailleurs à la CNPS	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque recrutement	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Nombre de travailleurs déclarés à la CNPS sur nombre d'emplois / fiche de déclaration CNPS	Registre de déclaration RH	200 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES005	Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie	Entreprise de maintenance et d'entretien	Pendant les travaux (à chaque paiement)	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	100% de Conformité des salaires aux dispositions en vigueur / grille salariale	Bulletins de salaire	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								des travailleurs					des travailleurs			
	Site du sous-projet	PEX-IMP003	Maintenance du forage de la PMH	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les structures d'entretien	Majeure	PC-MES006	Confier l'entretien des PMH à des structures locales pour contribuer au développement local	ONEP	Après la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre d'entreprises locales contractualisées	Contrats d'entretien	1 000 000	MINAHS
IMAPCTS NEGATIFS ET RISQUES E&S																
PHASE D' EXPLOITATION /ENTRETIEN	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant	Majeure	PC-MES007	Développer avec les unités sectorielles et régionales des programmes d'entretien qui seront rigoureusement suivis	ONEP	Après la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre programmes d'entretien développés avec les unités sectorielles et régionales des programmes	Contrats d'entretien	5 000 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP005	Maintenance du forage de la PMH	Agents d'entretien /techniciens de maintenance	Risques d'accident de travail	Mineure	PC-MES008	Pour préserver les maintenanciers à des risques professionnels, des séances de formation doivent être organisées sur risques. Concernant	ONEP	A chaque période d'entretien des ouvrages	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de formation HSE organisées pour les maintenanciers	Rapport de formation HSE	1 000 000	MINAHS

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								les chutes de plain-pied et les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.								
		PEX-IMP006		Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Mineure	PC-MES009	Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES010	Contrôler la qualité des eaux souterraines alimentant la PMH en cas de déversement de matières dangereuses lors des entretiens	ONEP	Mensuellement et en cas de risque de pollution	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Qualité physicochimiques et microbiologiques 100% acceptables des eaux par un laboratoire accrédité	Rapport d'Analyses physicochimiques du laboratoire accrédité	5 000 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
		PEX-IMP007		Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	PC-MES011	Eliminer les déchets dangereux via des filières	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages ou en cas	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise de maintenance et d'entretien

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
								agréées par le CIAPOL		d'insalubrité relevée	ONEP		agréées par le CIAPOL			
							PC-MES012	Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages ou en cas d'insalubrité relevée	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de déchets ménagers et assimilés éliminés via les structures agréées par l'ANAGED	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par l'ANAGED	200 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES013	Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique, verre, etc.) via des structures de revalorisation	Entreprise de maintenance et d'entretien	Pendant la maintenance et les réparations	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de matériel récupérable revalorisé ou mis au rebut	Bordereaux d'élimination	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner	Moyenne	PC-MES014	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	1 000 000	MINAHS

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risques de détournement de l'infrastructure pour un profit illégal à l'endroit d'un groupuscule	Mineure	PC-MES015	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	100 000	MINAHS
							PC-MES016	Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de comité de gestion des plaintes mise en place et formés	Rapport d'activités du comité de gestion des plaintes	1 000 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits du fait de la marginalisation ou de restriction faite à certaines personnes ou encore de la mauvaise gestion du PMH	Mineure	PC-MES017	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	100 000	MINAHS
							PC-MES018	Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de comité de gestion des plaintes mise en place et formés	Rapport d'activités du comité de gestion des plaintes	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP011	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de dégradation précoce de l'infrastructure	Moyenne	PC-MES019	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	MINAHS

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (FCFA)	Source de financement
	Site du sous-projet	PEX-IMP012	Gestion de la PMH	Socio-économie	Pollution des alentours du PMH par les ordures ménagères et des dépotoirs anarchiques	Moyenne	PC-MES020	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP013	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque d'une eau non potable ou contaminée	Moyenne	PC-MES021	Contrôler régulièrement la qualité physicochimique et microbiologique des eaux à la PMH par un laboratoire accrédité et prendre des mesures de traitement si nécessaire	Entreprise de maintenance et d'entretien	Mensuellement et en cas de risque de pollution	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Qualité physicochimiques et microbiologiques 100% acceptables des eaux effectuées par un laboratoire accrédité	Rapport d'analyses physicochimiques du laboratoire accrédité	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, mai 2024

1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

L'organisation suivante est proposée pour la mise en œuvre du PGES du projet :

Comité de Pilotage du Projet (CPP)

Ce comité a pour mission d'assurer la bonne conduite du PS Gouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement, de la faire connaître et apprécier par les populations, de soutenir la performance de l'offre sociale et d'accélérer la mise en œuvre des mesures et actions du PS Gouv.

Coordination Générale du Projet (CGP)

Cet organe constitue le point focal entre le Comité de Pilotage et la Cellule d'Exécution Sectorielles pour coordonner et traiter, au quotidien, les questions transversales et le suivi de l'exécution des activités du PS Gouv.
Son rôle est de s'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu. Dans la réalisation du PGES, son rôle est d'informer les parties prenantes et de s'assurer de la parfaite coordination et mise en œuvre du PGES. La CGP assurera la supervision, en rapport avec les missions de supervision de la BAD, pour veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du sous-projet. Un audit de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales sera effectué par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) et le Spécialiste en Développement Social (SDS) de la CGP. La CGP va aussi s'assurer de la bonne exécution du présent CIES ; la sensibilisation, mobilisation et l'accompagnement social des populations ; la formation des acteurs en gestion environnementale et sociale ; le suivi/évaluation de la mise en œuvre du présent sous-projet. Elle assurera la diffusion du PGES du présent CIES.

Cellule Sectorielle d'Exécution (CSE)

Cette cellule mise en place par le MINHAS (USEP Hydraulique) dans le cadre du secteur du présent sous-projet, est animée par un point focal technique qui est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions relevant du secteur dont il relève. Il collabore avec la Coordination Générale dans le cadre du suivi-évaluation.

Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

L'ANDE, structure sous telle du Ministère en charge de l'Environnement, devra accompagner les activités, valider le présent rapport d'évaluation environnementale et sociale (CIES) et délivrer un permis environnemental (arrêté d'approbation environnementale) avant le démarrage des travaux.
L'ANDE doit réaliser le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PGES,
Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait au besoin avoir recours aux compétences de personnes physiques et morales.

Collectivités ciblées par le projet

Elles participeront à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale et identifieront les acteurs cibles qui vont bénéficier des retombées du sous-projet. Elles assureront aussi la diffusion des informations relatives au PGES.

Mission de Contrôle (MdC)

Dans le cadre de ce sous-projet, le bureau de contrôle des travaux (Mission de Contrôle) qui sera sélectionné par appel d'offre pour suivre l'exécution de l'ensemble des travaux, aura en plus du contrôle traditionnel des aspects techniques des travaux, la charge de veiller à la mise en œuvre effective du PGES chantier et d'évaluer l'efficacité des recommandations. Cette MdC devra disposer d'un environnementaliste qui sera mobilisé pendant toutes les phases d'exécution des travaux. Il est

responsable au même titre que l'environnementaliste de l'entreprise, de la qualité de l'environnement dans les zones des travaux. Ses missions seront :

- approuver les documents élaborés par l'entreprise pour gérer les questions environnementales et sociales (Plan de Gestion Environnementale et Sociale chantier (PGES-chantier), Plan Hygiène Sécurité Environnement (PHSE), Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED) et le Plan d'installation de la base du chantier ;
- assurer durant les travaux, une présence régulière (quotidienne) sur le chantier pour vérifier l'application et le suivi des règles et procédures Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) pendant les travaux;
- surveiller les activités génératrices d'impact ;
- évaluer les impacts réels, prévus ou non, positifs et négatifs des travaux, et le constat de l'efficacité des mesures correctives ;
- proposer des mesures correctives, en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus;
- participer aux réunions hebdomadaires de chantier pour faire le bilan des activités réalisées, du suivi des recommandations et des propositions des mesures correctives si nécessaire ;
- compiler mensuellement les comptes rendus quotidiens des activités de suivi environnemental et social afin de transmettre à la CGP ou l'USEP Hydraulique, les informations de terrain relatives aux aspects HSE (niveau de mise en œuvre du PGES, accidents de travail, plaintes, problèmes rencontrés, etc.).

NB : Si le sous-projet ne recrute pas de Mission de contrôle alors ces tâches reviendront au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage délégué.

Entreprises en charge des travaux

Les entreprises en charge des travaux/contractantes devront appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales inscrites dans le PGES.
Les entreprises mettront à disposition à plein temps un expert en environnement avec des capacités en HSE qui sera chargé de veiller au respect des clauses techniques environnementales et sociales.
Les entreprises devront rédiger sous la supervision de le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SDS) et du Spécialiste en Développement Social (SDS) de la CGP, un PGES des travaux (PGES chantier) qui sera validé par le Maître d'ouvrage.

Organisations de la Société Civile (OSC) et associations locales

Les membres des différentes formes d'organisations et d'acteurs non gouvernementaux exerçant dans les localités (Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Communautaires de Base (OCB) et les organisations socio-professionnelles qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, seront les principaux bénéficiaires du sous-projet. Ces organisations pourront appuyer le sous-projet dans l'information, l'éducation et la sensibilisation des populations sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux travaux ainsi qu'à l'exploitation des infrastructures et des biens réalisés.

Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD assistera le Gouvernement ivoirien pour une meilleure prise en compte des politiques de sauvegardes. Pour ce faire, la BAD donnera son avis de non-objection sur le présent rapport de CIES et des rapports trimestriels et annuels du volet environnement et social du sous-projet.

2. PLAN DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

La surveillance, le suivi environnemental et social devront être effectués comme suit :

- **Surveillance** : elle sera assurée par un ingénieur commis par la CGP sur le terrain pendant toute la durée des travaux ;
- **Supervision** : elle sera assurée par les Spécialistes en sauvegarde Environnemental et Social de la Coordination Générale du Projet et de l'USEP Hydraulique ;
- **Suivi** : il est dévolu à l'ANDE, qui contrôlera le respect de la réglementation nationale en vigueur en matière d'environnement, le suivi environnemental et social. Le suivi se fera avec la participation des services de la Direction Régionale de l'hydraulique.

3. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le plan de renforcement des capacités, sur :

- L'information et la sensibilisation sur les travaux, avec pour acteurs cibles, localités cibles, et les usagers des différentes zones impactées par les sous-projets ;
- La formation et la sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail, avec pour acteurs cibles le personnel de chaque Entreprise d'exécution des travaux ;
- l'appui dans le cadre du suivi environnemental et social, avec pour acteur cible l'ANDE ;
- l'appui dans le cadre de la supervision environnementale et sociale, avec pour acteur cible les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CGP.

4. COÛT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Le cout des mesures environnementales et sociales est présenté ci-après.

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA / *USD*)
1	Acquisition des EPI et EPC	PC-MES022 PC-MES023 PC-MES024 PC-MES025 PC-MES027 PC-MES028 PC-MES029 PC-MES030 PC-MES031 PC-MES033 PC-MES034 PC-MES035 PC-MES036 PC-MES038 PC-MES039 PC-MES041 PC-MES042 PC-MES043 PC-MES057 PC-MES058 PC-MES046	17 750 000 / 29 168
2	Gestion des déchets liquides et solides	PC-MES014 PC-MES015 PC-MES048 PC-MES049 PC-MES050	6 700 000 / 11 010

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA / *USD*)
		PC-MES052 PC-MES053 PC-MES054 PEX-MES009 PEX-MES011 PEX-MES012 PEX-MES013	
3	Campagne de vaccination, de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, la COVID-19, les VBG, la sécurité routière dans chaque localité	PC-MES016 PC-MES059 PC-MES060 PEX-MES002 PEX-MES019 PEX-MES020	3 300 000 / 5 423
4	Santé des travailleurs - Acquisition de boîtes à pharmacie et contrat avec un centre de santé dans chaque département	PC-MES044	2 000 000 / 3 286
5	Mesures pour les recrutements et les contrats, CNPS, gestion des AGR	PC-MES001 PC-MES002 PC-MES003 PC-MES004 PC-MES005 PC-MES006 PC-MES007 PC-MES008 PC-MES009 PC-MES010 PC-MES012 PC-MES018 PC-MES019 PC-MES020 PC-MES045 PEX-MES003 PEX-MES004 PEX-MES005	7 150 000 / 11 749
6	Gestion des plaintes	PC-MES017 PC-MES021 PC-MES013 PEX-MES016 PEX-MES018	2 600 000 / 4 272
7	Mesures pour la gestion des ouvrages	PEX-MES001 PEX-MES006 PEX-MES007 PEX-MES010 PEX-MES014 PEX-MES015 PEX-MES017 PEX-MES019 PEX-MES021	13 400 000 / 22 020
8	Mesures communautaires pour la gestion des sites des PMH	PC-MES011 PC-MES051	6 050 000 / 9 942

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA / *USD*)
9	Gestion des découvertes fortuites	PC-MES026	1 000 000 / 1 643
10	Elaboration des modules et organisation des séances de formation sur la sécurité (santé sécurité travail, secourisme, équipier de première intervention, etc.) pour les travailleurs et les communautés	PC-MES032 PC-MES037 PC-MES040 PC-MES047 PC-MES055 PC-MES056	1 950 000 / 3 204

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, mai 2024

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet s'élève à soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs CFA (64 995 000 F CFA) ou cent six mille huit cent trois (106 803) Dollars américain[1] à partager sur les phases de chantier et d'exploitation/entretien et entre les acteurs : PA PS GOUV, MINHAS et les entreprises des travaux. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de la CGP ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

CONCLUSION

Les travaux de construction de 100 forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire constituent une réponse à l'engagement du gouvernement ivoirien envers l'amélioration des conditions de vie de sa population, en particulier dans le domaine de l'accès à l'eau potable. Ils s'inscrivent dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv) et visent à renforcer l'offre de services sociaux de base, et à favoriser la cohésion sociale au niveau local, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des citoyens.

En analysant les risques et les impacts environnementaux du sous-projet, nous avons constaté que, d'une part, il génère des effets positifs bénéfiques pour les populations locales, notamment la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. D'autre part, les impacts négatifs potentiels, après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, sont quasiment insignifiants.

Les impacts positifs sont nombreux et offrent de nombreuses opportunités pour des améliorations. L'atténuation et/ou l'amélioration de l'ensemble de ces impacts contribueront à l'atteinte des objectifs du sous-projet dans les délais requis.

Cependant, les travaux auront des conséquences significatives en ce qui concerne la cohabitation avec les communautés locales, notamment sur les questions liées à la gestion et l'utilisation de la pompe qui pourraient entraîner des conflits au sein de la communauté, en particulier, à cause de la présence ponctuelle de l'entreprise des travaux en phase travaux et l'entreprise de maintenance ou de réparation en phase d'exploitation/entretien si des règles claires et équitables ne sont pas préalablement établies.

Par ailleurs, la phase de chantier entraînera des nuisances relativement importantes, mais ponctuelles (de courte durée : deux (2) jours par site de foration) notamment des perturbations des sols, des pollutions de l'air (poussières), des bruits liés aux engins, des risques d'accidents, et des rejets anarchiques de déchets de chantier. Cependant, l'impact de ces nuisances sera considérablement réduit si les dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène sont strictement appliquées.

[1] 1 F CFA = 0,0016 Dollar américain, Google Finances, 19 févr., 12:20:01 UTC

Les impacts négatifs potentiels, pour la plupart, peuvent être atténués de manière significative et ne devraient pas compromettre la réalisation du sous-projet. Les mesures prévues dans le PGES, y compris les mesures sanitaires, d'hygiène, et de sécurité, ainsi que le dispositif de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation et d'entretien, permettront d'éviter ou de réduire considérablement les impacts négatifs potentiels identifiés précédemment.

En conclusion, sur la base des évaluations décrites ci-dessus, il est raisonnable de considérer que les présents sous-projets, dans leurs formes proposées, est une option viable du point de vue environnemental et social, à condition que toutes les mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale soient intégralement et rigoureusement mises en œuvre, tout en respectant les normes de conformité.

Le montant global du PGES est de **soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs CFA (64 995 000 F CFA) ou cent six mille huit cent trois (106 803) Dollars américain**[2] à partager sur les phases de chantier et d'exploitation/entretien et entre les acteurs : PA PS GOUV, MINHAS et les entreprises des travaux.

[2] 1 F CFA = 0,0016 Dollar américain, Google Finances, 19 févr., 12:20:01 UTC

EXECUTIVE SUMMARY

BACKGROUND AND OBJECTIVE OF THE STUDY

The current study and the sub-projects it addresses are rooted in the Ivorian government's 2018 initiative to establish the Government Social Program (PS Gouv). The main objective of the PA-PS Gouv is to increase the impact of the government's social actions by strengthening basic social services and developing the capacities of young people, improving living conditions in rural areas and combating poverty. The PA-PS Gouv is structured around two (2) major components: the first focuses on developing social infrastructure, improving accessibility in rural areas, and meeting basic drinking water needs (**Component A**). The second component focuses on youth employment, entrepreneurship and, in particular, food security (**Component B**). The Ivorian government's multi-sectoral project is supported by the African Development Bank (ADB).

Under Component A of the PA-PS Gouv, four (4) distinct missions have been defined, namely:

5. Mission 1/USEP SANTÉ, which focuses on rehabilitating and equipping Primary Health Care Facilities (ESPC);
6. Mission 2/USEP HYDRAULIQUE, which focuses on the construction of boreholes equipped with Human-Motor Pumps (HMPs) ;
7. Mission 3/USEP PROTECTION SOCIALE is responsible for refurbishing and equipping existing social centers, as well as building a new social center;
8. Mission 4/USEP ROAD MAINTENANCE, which is responsible for building hydraulic structures.

With regard to Mission 2/USEP HYDRAULIQUE concerning the construction of boreholes equipped with Human Motricity Pumps (HMPs), (the subject of this report), it is essential to emphasize that it aims to contribute to meeting the basic drinking water needs of rural populations.

As part of the implementation of the Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv) - the Hydraulic component is steered by the Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP) Hydraulique of the Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), the hydraulic sub-project involves the construction of one hundred (100) boreholes equipped with Human-Powered Pump (HPP) in the project's target regions. These boreholes are to be installed in villages in seventeen (17) regions of Côte d'Ivoire, in order to improve living conditions for local populations. Moreover, according to the diagnostic studies carried out, many boreholes equipped with HPP have become obsolete and need to be rehabilitated.

Due to the nature, characteristics and scope of the activities envisaged as part of the execution of the Gouv SP, it has been classified as environmental category "2" according to the environmental categorization criteria of the African Development Bank (AfDB) group, and the five (5) Operational Safeguards (OS) of its Integrated Safeguards System (ISS) have been triggered, namely: (i) SO1 "Environmental and Social Assessment" (ii) SO2 "Involuntary resettlement (land acquisition, population displacement and compensation)"; (iii) SO3 "Biodiversity, renewable resources and ecosystem services"; (iv) SO4 "Pollution prevention and control, hazardous materials and resource efficiency" and (v) SO5 "Working conditions, health and safety".

The sub-project of the present hydraulic mission has been classified at local level in appendix 2 (point 11: Infrastructure projects) of decree n°96-894 of November 8, 1996 determining the rules and procedures applicable to studies relating to the environmental impact of development projects. The environmental and social instrument prepared for the sub-project is therefore an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

An Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) is required in view of the nature and scope of the planned works, in accordance with the rules and procedures established by Ivorian regulations and those of the ADB for development projects, in particular Law no. 2023-900 of November 23, 2023 on the environmental code, Decree no. 96-894 of November 8, 1996 determining the rules and procedures

applicable to environmental impact studies for development projects in the Republic of Côte d'Ivoire, and the AfDB's Operational Safeguards (OS) policies relating to the environment and safety.

The present CIES is of crucial importance in assessing and mitigating the possible environmental and social impacts of the present sub-projects, while ensuring their compliance with current standards and regulations.

The main institutions and structures involved in the implementation of the sub-project are :

- Project Steering Committee (Comité de Pilotage du Projet - CPP): to ensure the smooth running of the PS Gouv, and to reinforce the impact of the Government's social action;
- General Project Coordination (GPC): focal point between the Steering Committee and the Sectoral Implementation Unit;
- Cellule Sectorielle d'Exécution (CSE): MNHAS through USEP Hydraulique, coordinate the implementation and monitoring of actions in the hydraulics sector within the framework of the project;
- ANDE, a structure under the aegis of the Ministry in charge of the Environment: overseeing activities, validating the various environmental and social assessment reports and issuing an environmental permit before work begins;
- Communities targeted by the project: participate in awareness-raising and social mobilization activities and identify the target actors who will benefit from the Project's spin-offs;
- Companies in charge of the work: in charge of the work/contractors ;
- Under the supervision of the CGP's Environmental Safeguard Specialist (SDS) and Social Development Specialist (SDS), companies must draw up an ESMP for the works, which will be validated by the project owner.
- Civil society organizations (CSOs) and local associations: contribute to improving the living environment and conditions of the people benefiting from the sub-project.
- African Development Bank (AfDB): project financing organization.

I. DESCRIPTION OF PROJECT COMPONENTS INCLUDING PROJECT ALTERNATIVES

❖ Technical description of the work

The scope of work for the construction of boreholes and HPP teams essentially comprises :

- Positive drilling ;
- Drilling equipment ;
- Drilling development ;
- Testing ;
- Water analysis ;
- Chlorine disinfection of borehole water (if applicable) ;
- Supply and installation of HMP ;
- Manufacture of coping stones and superstructures.

The completion deadline for each locality is three (3) months.

The operating phase will consist of periodic checks on the quality of the borehole water, as well as preventive maintenance and repairs to the HMP.

The list of localities benefiting from the sub-project (Hydraulic Mission of one hundred (100) boreholes) is as follows.

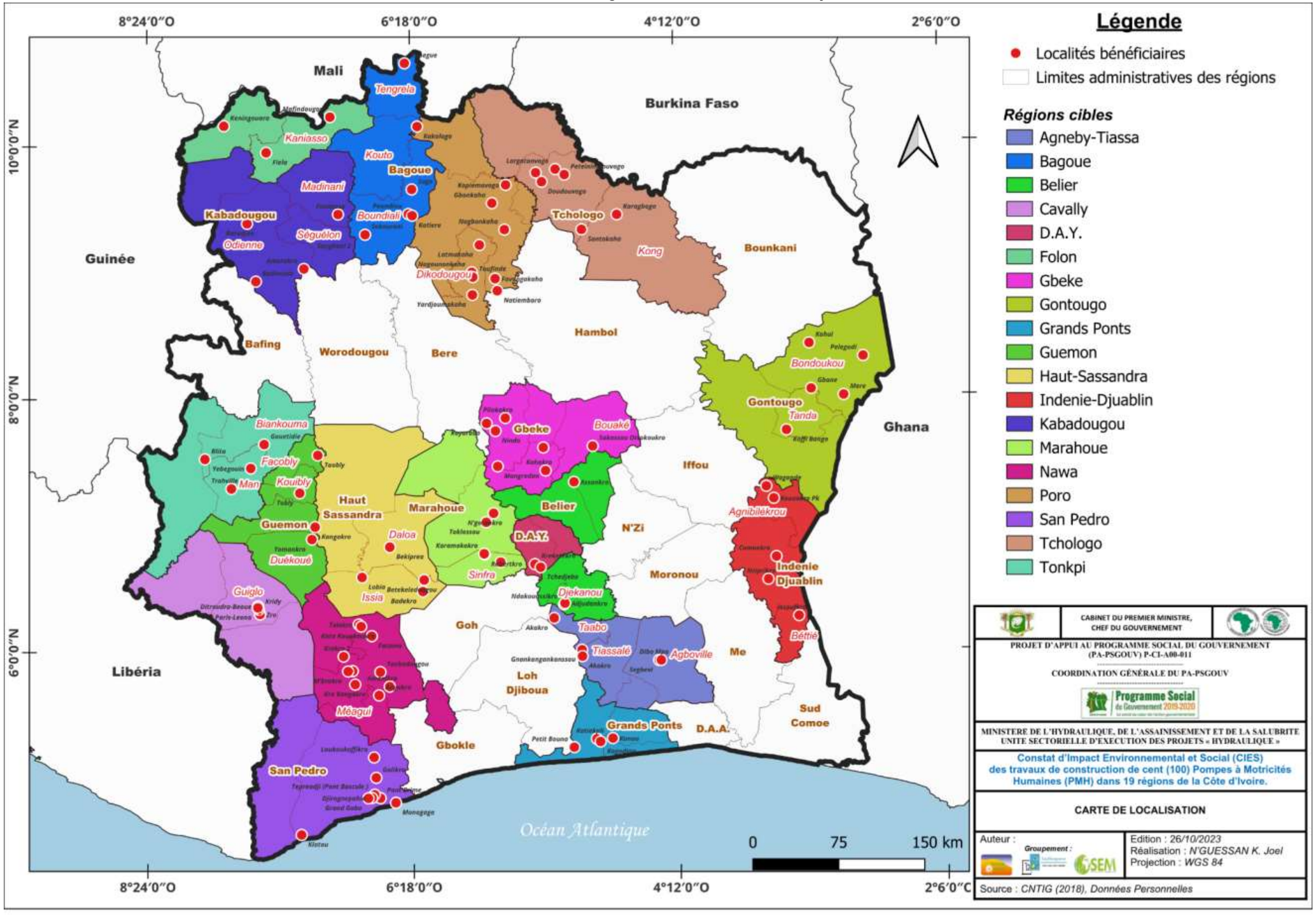
Table 2 Target locations

DEPARTMENTS	NUMBER OF DRILLINGS		DEPARTMENTS	NUMBER OF DRILLINGS
AGBOVILLE	2		DALOA	1
TAABO	3		ISSIA	5
BOUNDIALI	4		ABENGOUROU	2
TENGRELA	2		AGNIBILEKRO	2
DIDIEVI	1		BETTIE	1
DJEKANOU	2		MADIANI	1
GUIGLO	4		ODIENNE	3
YAMOUSSOUKRO	2		SEGUELON	1
KANIASSO	2		BOUAFLE	4
MINIGNAN	1		SINFRA	1
BEOUMI	4		MEAGUI	5
BOUAKE	1		SOUBRE	3
SAKASSOU	3		DIKODOUGOU	4
BONDOUKOU	4		KORHOGO	6
TANDA	1		SAN-PEDRO	8
GRAND-LAHOU	4		FERKESSEDOUGOU	4
BANGOLO	1		KONG	2
DUEKOUE	1		BIANKOUMA	2
FACOBLY	1		MAN	3
KOUIBLY	2		SIPILOU	1
			Total	**104**

Source: ID Sahel/EasyManagement/SEM International, October 2023

The following figure shows the location of beneficiary sites.

Figure 0-1 Location of beneficiary sites



Source: ID Sahel/EasyManagement/SEM International, October 2023

❖ **Presentation of alternatives without the project**

The option without a Sub-Project is translated as the absence of any required investment. Also, the implementation of a project is conditioned by its viability from a technical, economic and also environmental point of view. The harmony between these three components makes for an effective and efficient project. Thus, in the context of this Sub-Project, certain considerations, particularly technical or environmental ones, may lead to its non-implementation. For example, if there is a large cost for the implementation of environmental and social mitigation measures.

This option is not feasible because it will lead localities to a situation of regression in terms of access to drinking water and backwardness in terms of development, as well as overexposure to constraints related to non-availability.

II. DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE PROJECT SITES

1. YAMOUSSOUKRO AUTONOMOUS DISTRICT

a) Kleketekro locality

Kleketekro is a Baule village located 27 km from the Yamoussoukro Autonomous District, with a population of around 100, grouped into ten or so traditional households. Air quality complies with current standards and thresholds, as does the average noise level. Elevations vary between 200 and 20 m, with soils mostly of the brown ferrallitic type. Vegetation is mainly fallow, and wildlife is almost non-existent, leaving the area to domestic animals. There are no watercourses in the vicinity of the village.
The population is mainly engaged in agriculture, dominated by food crops for consumption and marketing. They live in communal courtyards made of durable or makeshift materials, either banco covered with palm fronds or black plastic.
The village has no school, electricity or health center. The main road to the east has not been maintained for several years, leaving the village in a state of total isolation. The village has a borehole equipped with a PMH, which repeatedly breaks down.



b) Locality of Tchedjebo

Tchedjebo is about 17 km from the Yamoussoukro sub-prefecture. The population is estimated at around 2,000, and is predominantly Baoulé Akoué from Yamoussoukro. Air quality complies with current standards and thresholds, as does the average noise level, creating a relatively calm environment. The terrain is monotonous, with slight slopes in some places. The locality has mostly ferrallitic soils, with vegetation typical of a transition zone between forest and savannah. The site has no watercourses. The varied fauna is dominated by domestic animals and a few wild species. No major or endemic species of biodiversity have been identified. The chiefdom alternates between two large families, and the notables are drawn from both. Each family owns and manages plots of land.

Agriculture is the dominant economic activity. The village has not yet been subdivided, and most of the earthen houses with tin roofs are grouped together in family yards.

The village has an elementary school with canteen and toilet. There is no health center. The main road leading to the village is unpaved and in an advanced state of disrepair. The village has no electricity. The village is equipped with three (3) village hydraulic pumps, one of which is still operational but without maintenance.



2. AGNEBY-TIASSA REGION

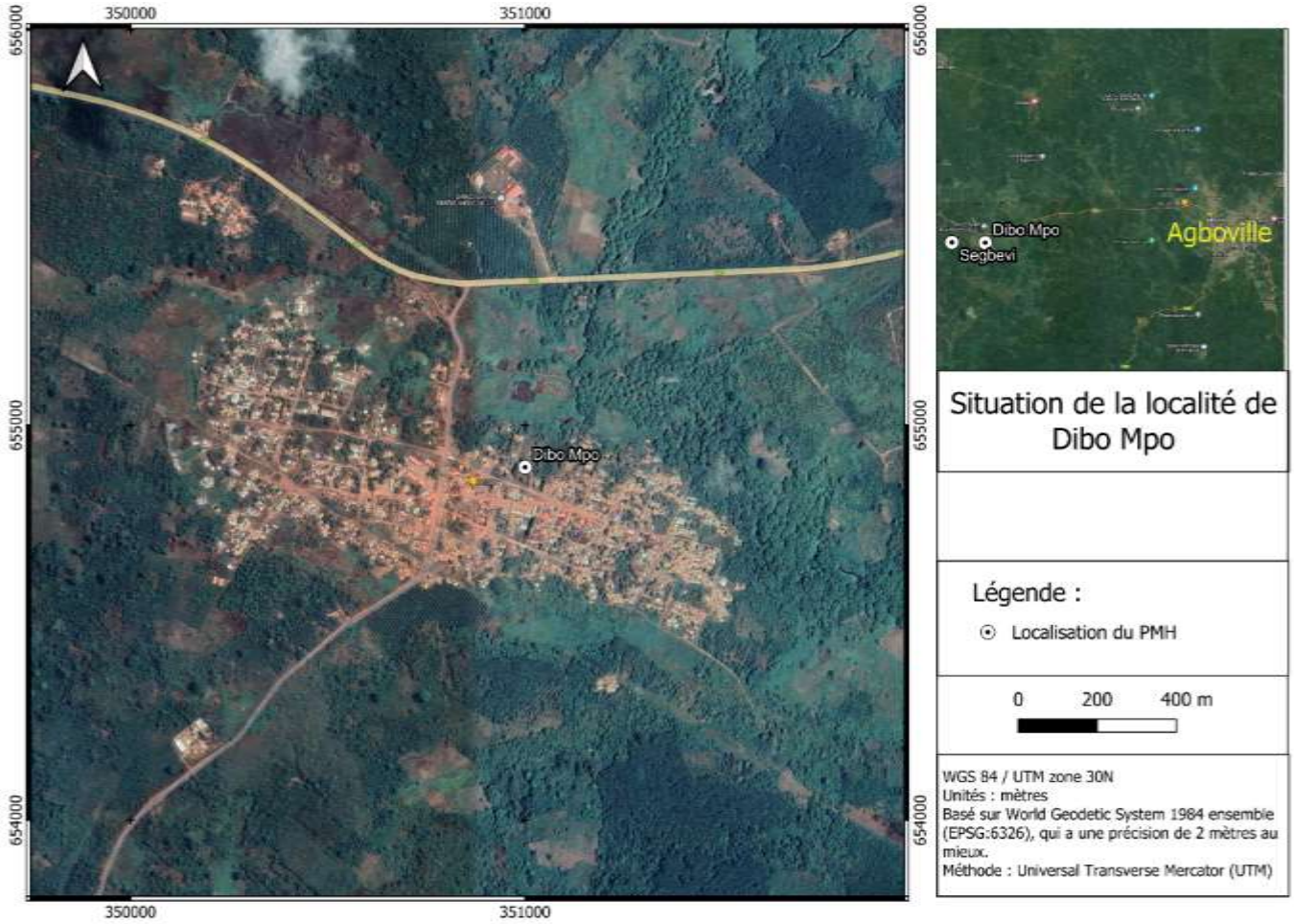
a) Department of Agboville

(1) Locality of Dibo M'po

The village of Dibo M'po is located 10 km from the Department. Dibo M'po. The population is estimated at over 500. The indigenous community is made up of Abbey. Air quality and noise levels are acceptable in terms of current regulations and standards. The terrain is monotonous, with mainly ferralitic and clayey soils making access difficult. No natural or critical biodiversity species or habitats of conservation interest have been observed. The site has no watercourses.

The chiefdom is an electoral system based on the choice of a chief proposed by each large family. Land management is the responsibility of a land chief. However, there is a land management committee made up of the chiefs of the four (4) large families. Housing is of the mixed type. It is made up of traditional, modern and evolutionary constructions, with a total absence of drainage works, garbage dumps and garbage strewn about the streets, and impassable streets overgrown with weeds. The village's main economic activities are the cultivation of coffee, cocoa, rubber and oil palm as cash crops, and bananas, manioc, rice, corn, etc. as food crops**.**

The village is connected to the national grid. The village has an elementary school. It has no health infrastructure. The village has a PMH, which is currently non-operational.



(2) Town of Segbevi

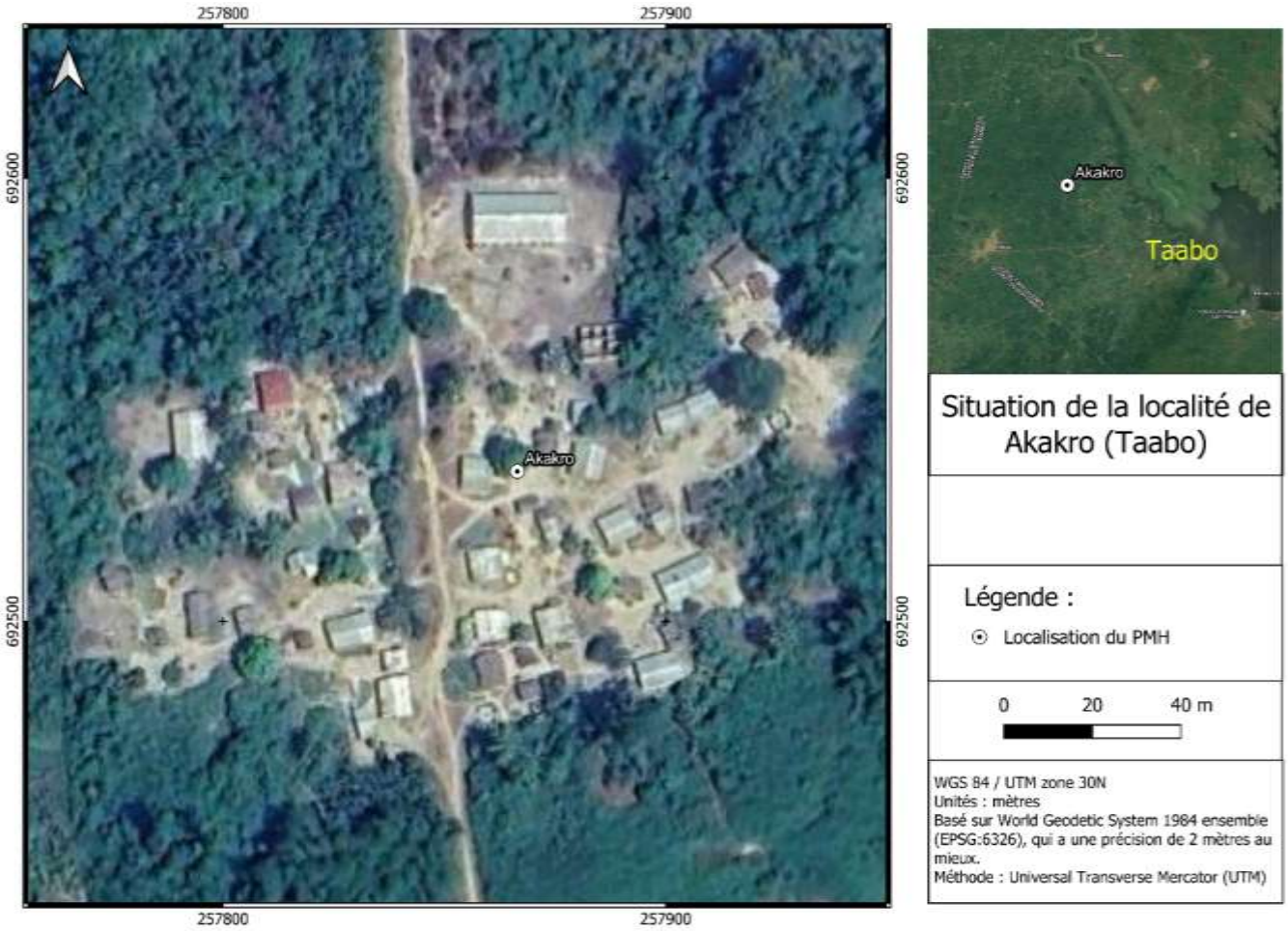
Segbevi is an Abbey village located 12 km from Agboville and 8 km from the Rubino sub-prefecture. The population is estimated at over 600, the majority of whom are Abbey. There are also Senegalese, Baule, Agni, Lobi, Burkinabe and Malian nationals. As in previous localities, air quality and noise levels are acceptable in terms of current thresholds. With its monotonous topography, the site's soils are predominantly ferralitic and clayey. The site is not home to any biodiversity habitats or species of conservation interest. No watercourses have been identified on the project site. The village is headed by a chief from four (4) large families. The habitat is mixed. It is made up of traditional, modern and evolutionary constructions, with a total absence of drainage structures, and streets overgrown with weeds. The economic aspect is dominated by work in the fields. Land management is carried out at the level of each family, which has its own agricultural plot demarcation offered by its guardian. However, there is a land management committee made up of family heads, headed by the village chief. In terms of basic infrastructure, the village is connected to the national electricity grid. An elementary school is under construction. The village has no health center. The village is supplied with surface water (river and marigot) and well water.



b) Taabo Department

(1) Akakro locality

Akakro is a camp located 28 km from the Taabo department. With an estimated population of over 300, the camp is predominantly inhabited by the Baoule people, who cohabit with the Burkinabé community. Akakro benefits from an appreciable level of air quality in terms of PM2.5, PM10 and TSP particles. Noise levels are also up to standard, with an average of 57.2 dBA. With a relatively flat and homogeneous relief, the site represents a sandy-clay soil. The vegetation is composed of small grasses and shrubs, and the site has no watercourses, although there is a stream 50m away which serves as a drinking water source for the local population. The fauna is dominated by domestic animals and small rodents.



c) Tiassalé Department

(1) Locality of Gnankangnankanssou

Gnankangnankanssou is located 25 km from Tiassalé. It is bordered to the north by the village of Sokorogbo, to the south by the village of Eticoun, to the west by Gnansonbly and to the east by the village of N'vodjokro. Gnankagnankasou has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP. The average noise level of 39.5 dBA complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment. Soil characteristics are dominated by ferralitic gravelly or sandy-clay soils, with a few grasses and market garden crops in the vicinity of the site. No watercourses have been observed on the site, and the fauna is dominated by domestic animals and small rodents.



(2) Akakro locality

Akakro is a camp located 18 km from the Tiassalé department. It was created before 1962. The settlement is bounded to the north by Gnankangnankanssou, to the south by Eticoun, to the west by Gnansonbly and to the east by Broukro. Noise levels in the locality comply with standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 43.1 dBA, well within noise standards. With a relatively flat topography characterized by a pedology dominated by ferralitic gravelly or sandy-clay soils. Vegetation consists of small grasses and shrubs, and the site has no watercourses. As in neighboring localities, the fauna is dominated by domestic animals and small rodents.

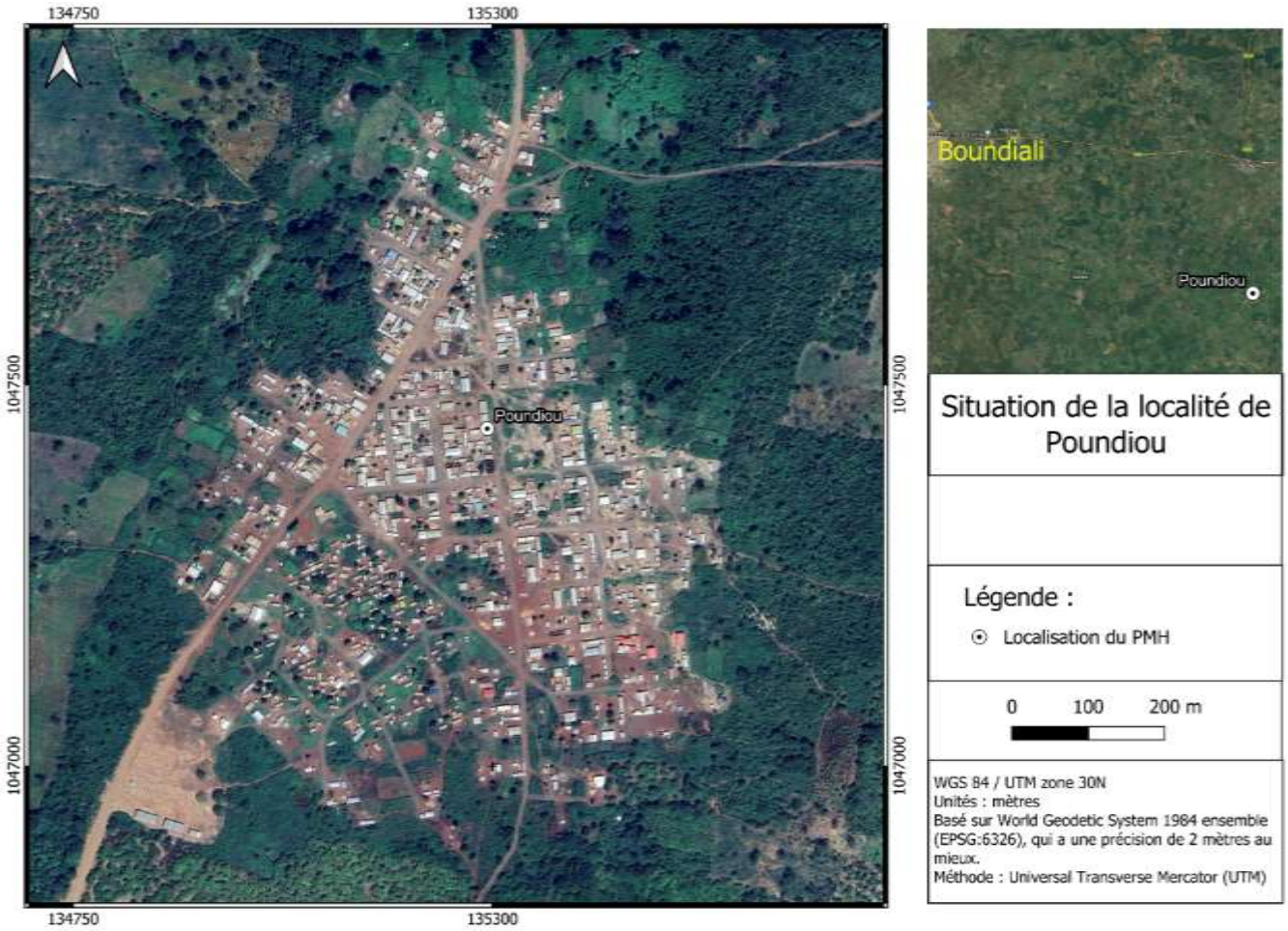


3. BAGOUÉ REGION

Boundiali Department

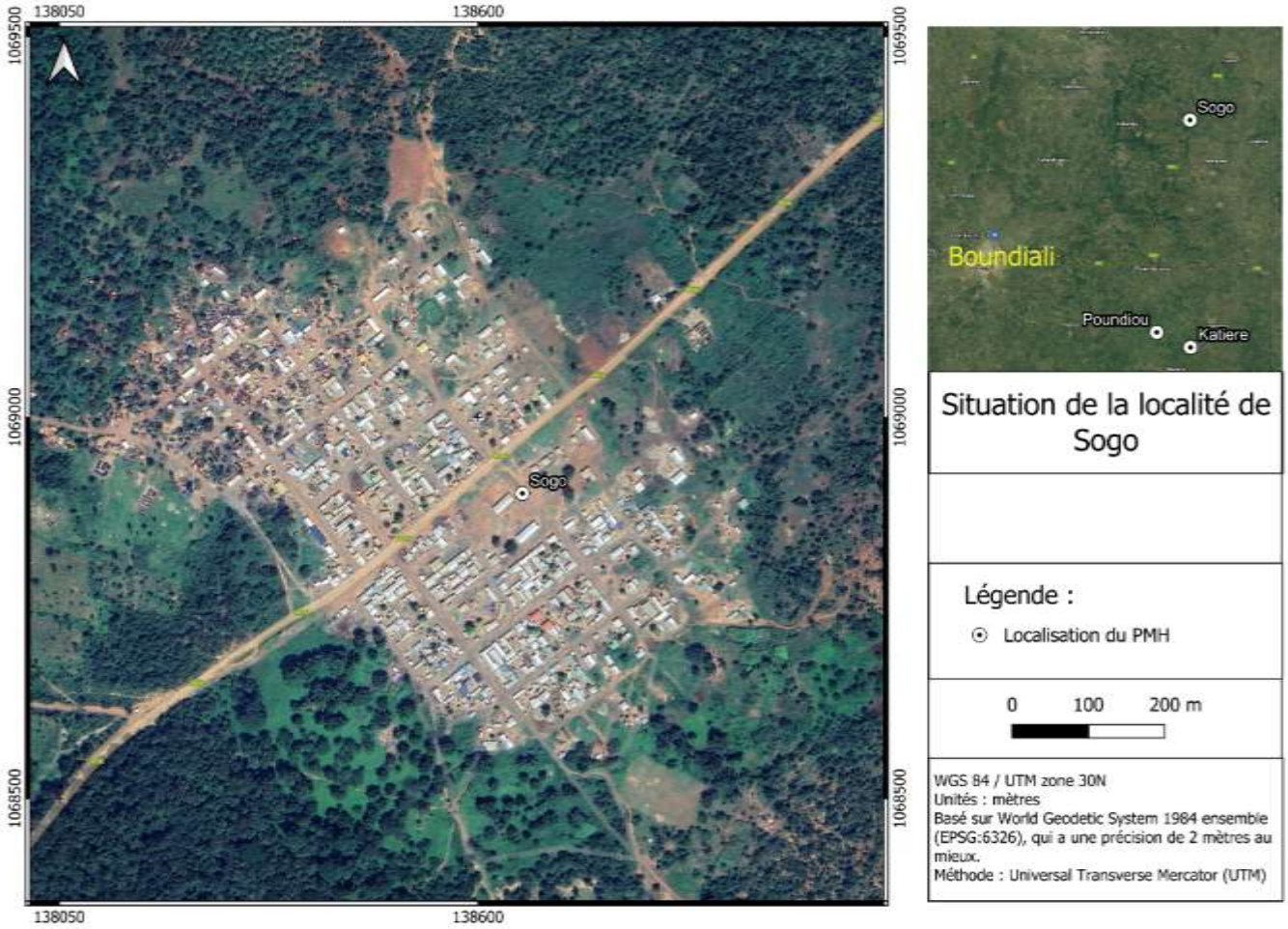
(1) Locality of Poundiou

Poundiou is a Senoufo village in Kassemblé canton, located in the Siempurgo sub-prefecture, 35 km from Siempurgo and 35 km from Boundiali. The village borders Ponondougou to the north, Kounoumon to the south, Katieré to the east and Boundiali to the west.



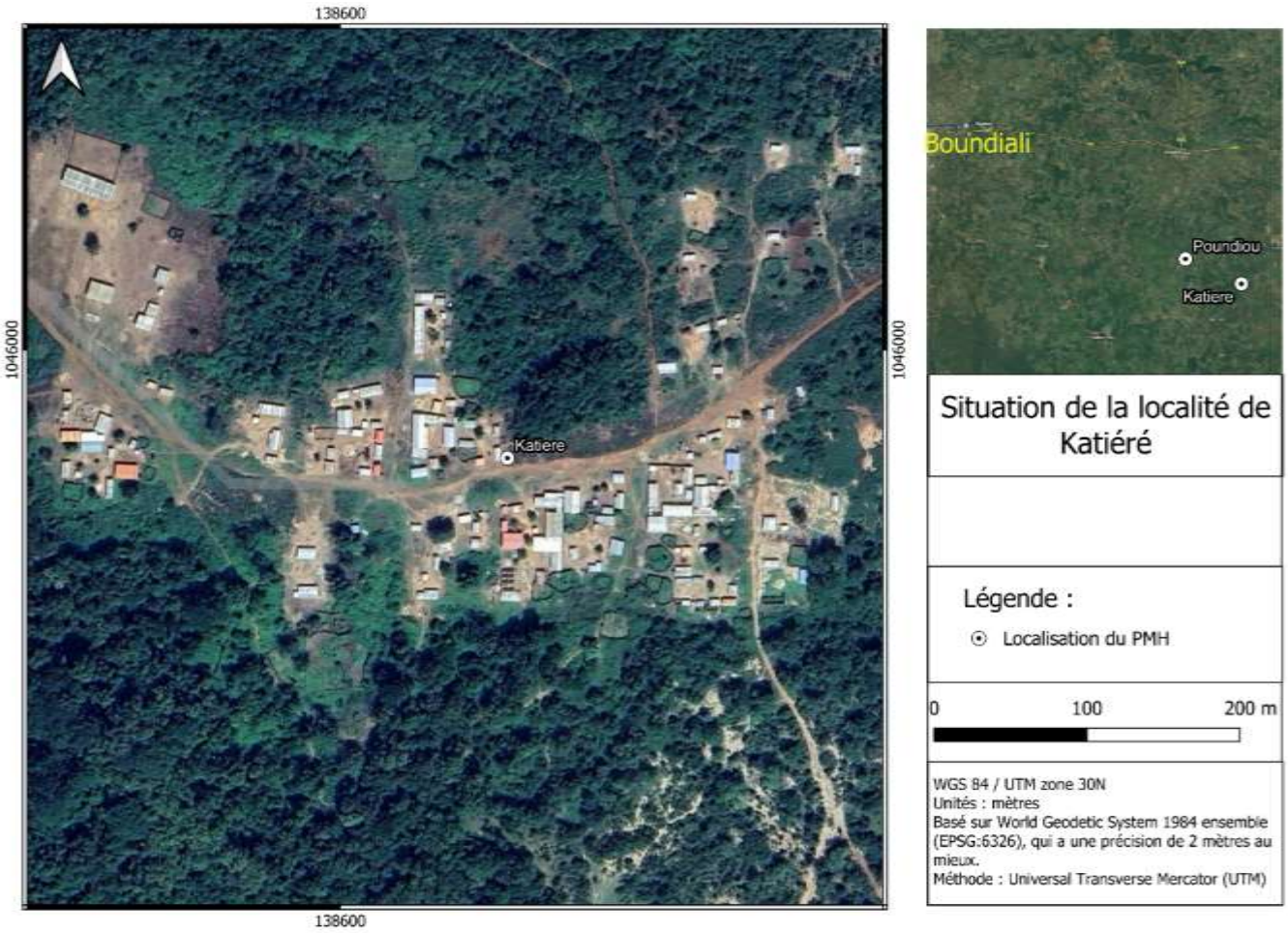
(2) Locality of Sogo

Agriculture is the main source of income for the local population, while secondary activities such as trade and livestock breeding are the business of foreigners.



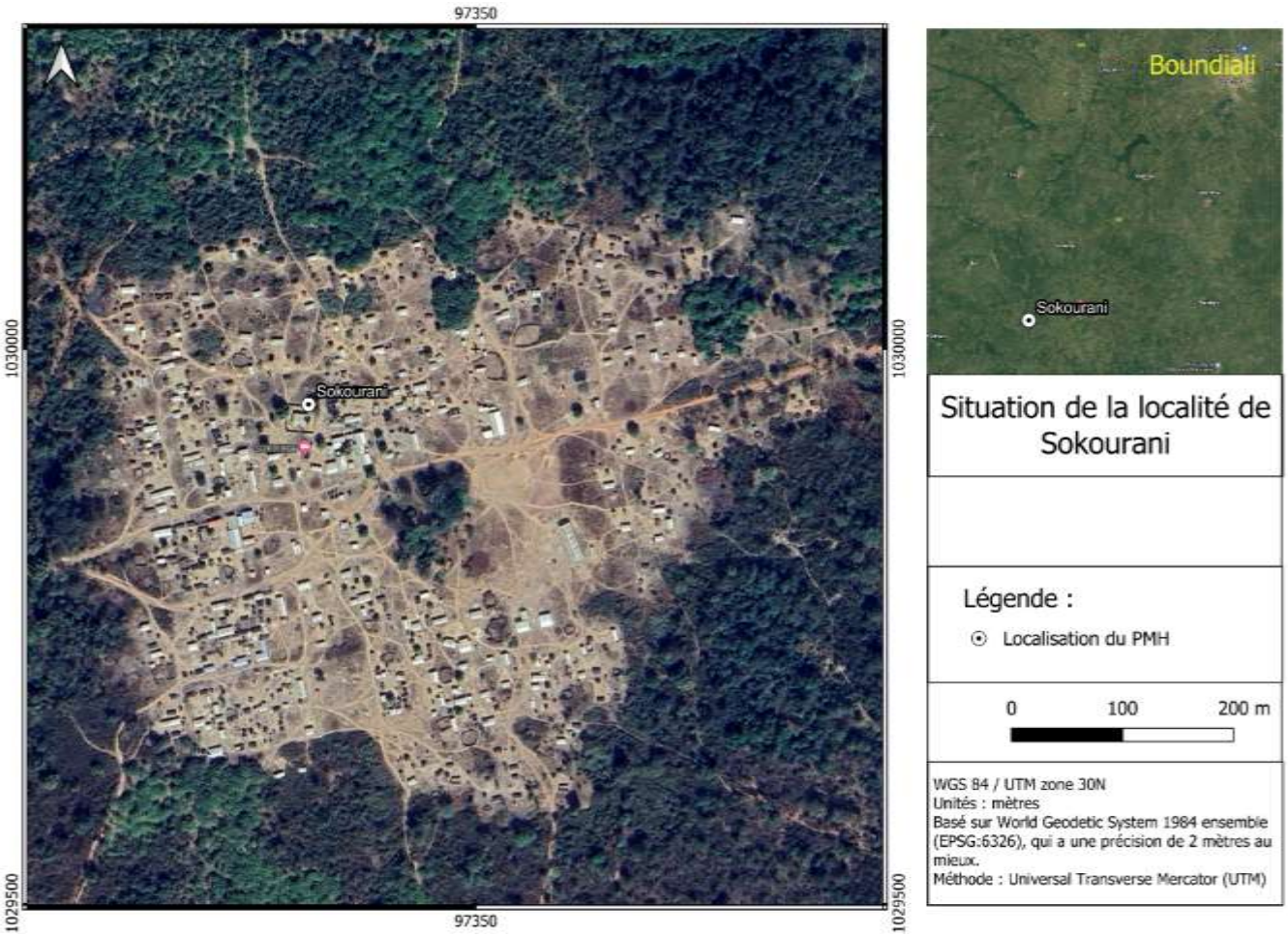
(3) Locality of Katiéré

Katiere is a small village of indigenous Senoufo people. Its inhabitants are from the Kassemble canton and refer to the Yassa tribe.



(4) Locality of Sokourani

Sokourani is a village founded by the renowned warrior Yeo Yedio around 1850 (18th century) in the Boundiali department.



b) Kouto Department

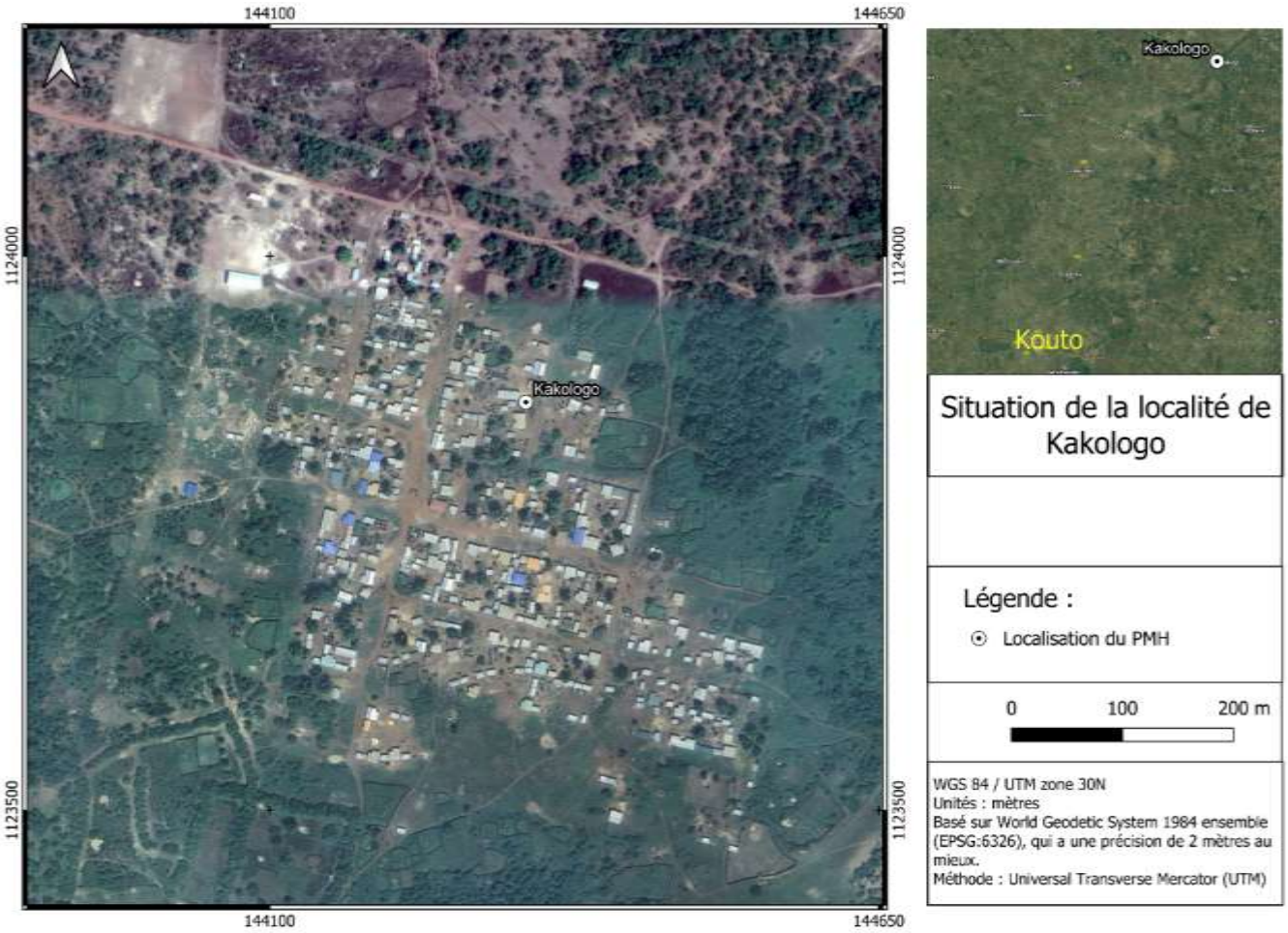
(1) *Locality of Kakologo*

Kakologo is a village in the Kouto department, more precisely in the Blésségué sub-prefecture. It is 28 km and 21 km respectively from the above-mentioned localities. Kakologo is bordered to the south by the village of Tiorotiéri (6km), and to the north by the locality of Tiogo (6km).

Noise levels in the village of Kakologo comply with standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 45.5 dBA, in compliance with noise level standards, to the east by the village of Gbéni (9km) and to the west by the locality of Wora (11km). Characterized by a relatively flat topography, with a few gentle slopes in places but no major hazards, dominated by gravelly soils. Vegetation consists of herbaceous plants and grasses.

The village in which the drilling site is located is well-developed and inhabited. However, the site identified for the borehole is within the village. This part is not yet inhabited. The site belongs to the village chief, and the area directly under the site's influence is devoid of vegetation. However, the surrounding area (outside the project right-of-way) consists of grass and is home to a cattle pen. The only watercourse on the site is the Bagoue, 1 km from the village.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

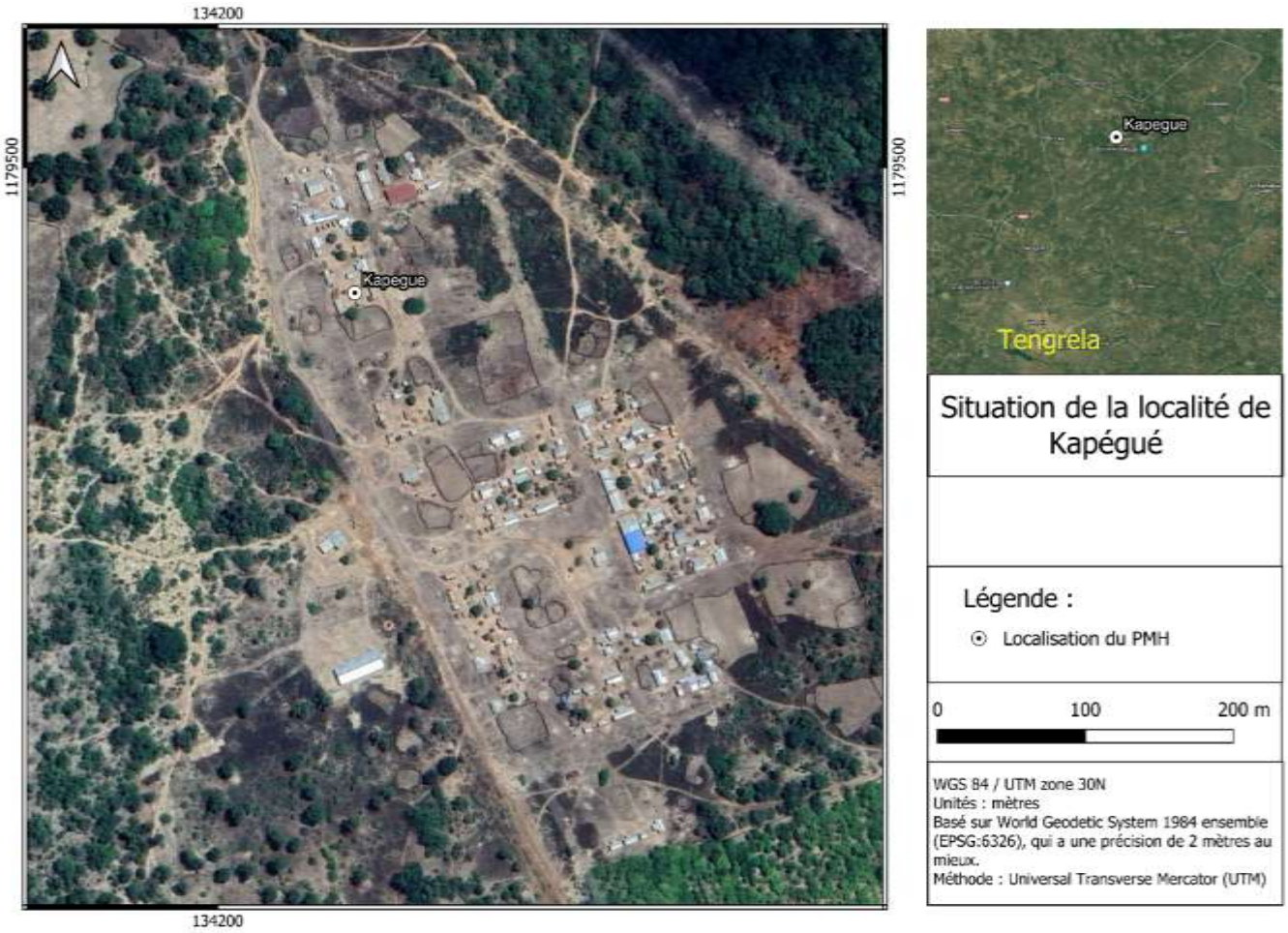


c) Tengrela Department

(1) Kapégué locality

Kapégué is a village in the Tengrela department, more precisely in the Papara sub-prefecture. It is respectively 28 km from Tengréla and 12 km from the Sous-préfecture. Kapegue is bordered to the south by the village of Kokari (3km), to the north by the locality of Koulousson (6km), to the east by the village of Irribasso (5km) and to the west by the locality of Doubasso (10km).

Noise levels in the locality comply with standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 46.2 dBA, in compliance with noise level standards. Characterized by a gentle, slightly north-south sloping topography, with a rocky outcrop to the south and a plateau to the far north of the site. Soil characteristics are dominated by predominantly ferralitic soils characterized by a sandy humus horizon and herbaceous vegetation. There is no watercourse on the site, the only watercourse being the Dago, located 1 km from the village. Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis), herbivores (hinds, gazelles etc....)



4. ARIES REGION

Department of Didiévi

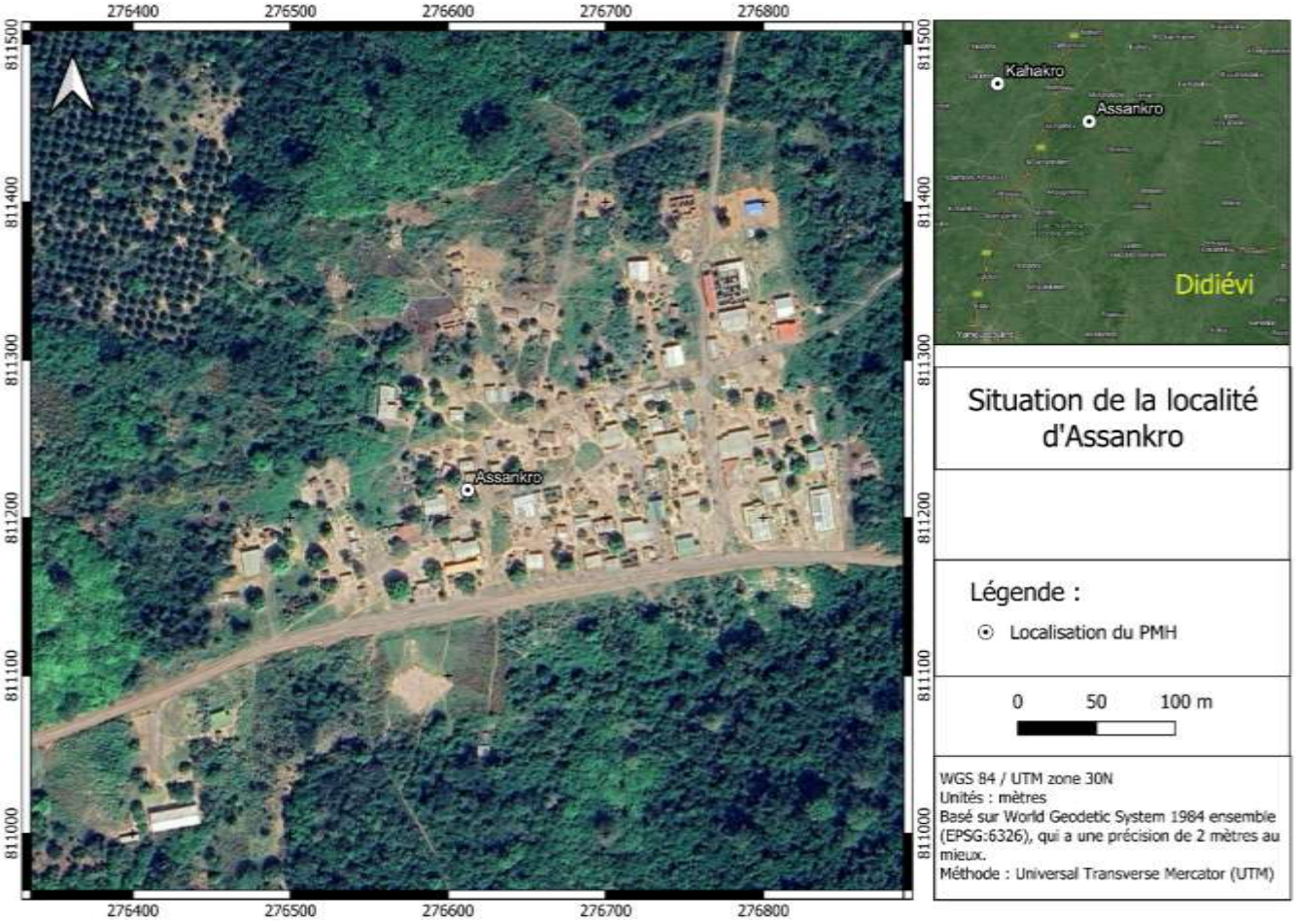
(1) Assankro locality

Located over 30 km from Didiévi and 22 km from the sub-prefecture of Molonoublé, the village of Assankro was created in 1963. It is bordered to the north by the villages of Kouokoukro and Allialikro; to the south by the villages of N'djoukro and Assabonou; to the east by Senikro and Kahabo Okoubonou; and to the west by the village of Manfai. Air quality in the village meets standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 57.77 dBA, within noise standards, creating a relatively quiet environment.

The study area is characterized by a generally gentle relief, with undulating areas dotted with lowlands and plains. A few hills and mountain ranges rise to altitudes of between 300 and 400 meters. The Assankro site slopes slightly from south to north, with a variation in altitude from 165 to 160 meters. The soil at the Assankro site generally belongs to the medium and slightly denatured ferralitic soil classes. Intensive development should be preceded by a detailed soil survey. As in all regions dominated by granitic landforms, it is worth noting that the very strong weathering that takes place gives the surface formations special characteristics: they are arenaceous, porous and therefore highly permeable.

The Assankro site is located in a rural area, where the majority of dwellings are still made of modern building materials (sheet metal, cement, etc.).

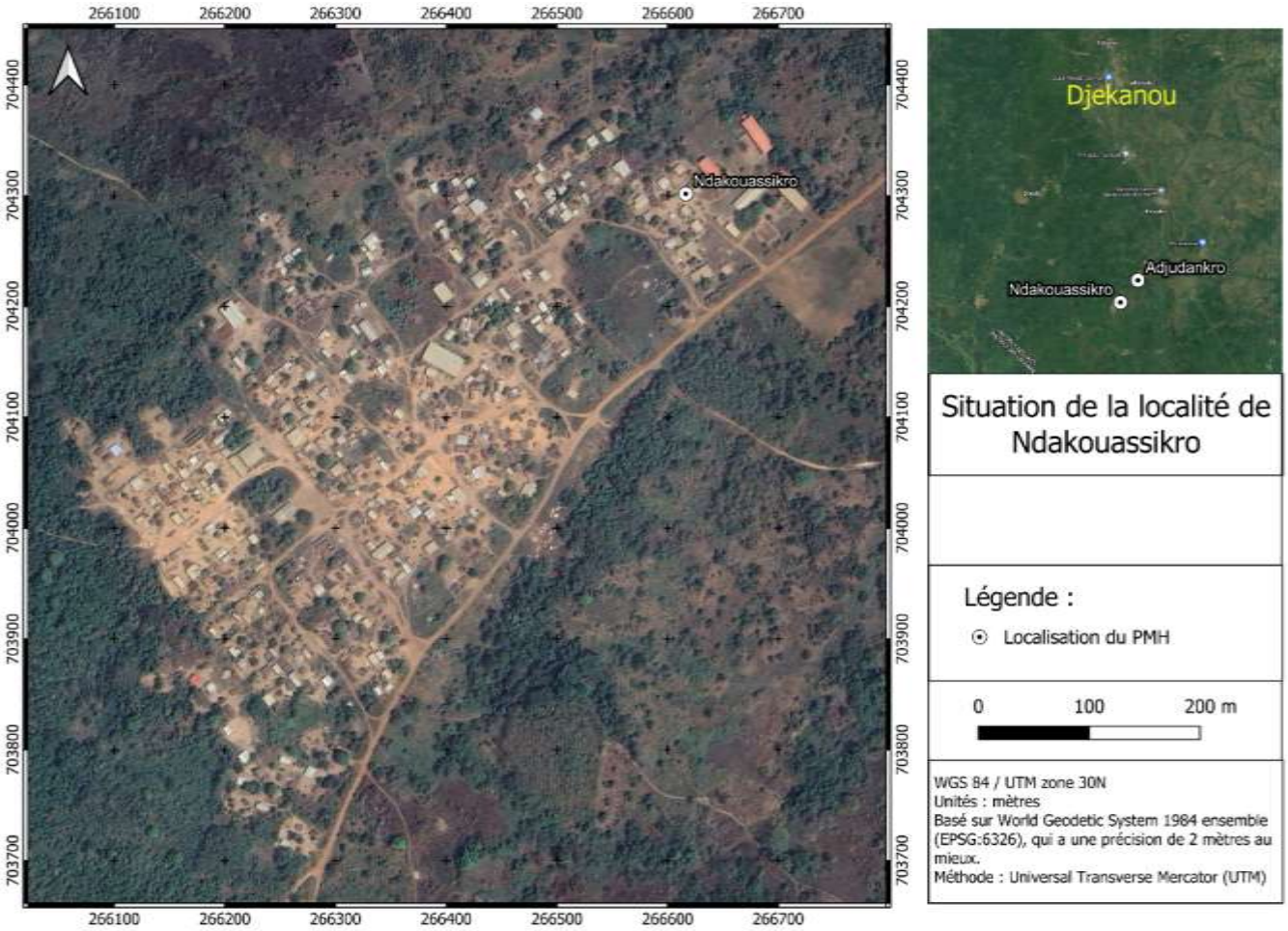
We note the presence of some grass-dominated thickets and a fallow field. No watercourses. The Assankro site is located in a rural area, so the fauna is mainly composed of domestic animals (cattle, goats, sheep and pigs).



b) Department of Djékanou

(1) Town of N'Dakouassikro

Created around 1930, N'Dakouassikro is located 13 km from Djekanou. The village borders the villages Gbakokro and Juekoikro to the north, Adjutdankro and N'kouakro to the south, Gnabo to the east and N'dadibikro to the west. At present, the village has only one encampment attached, the Zegoukro encampment.



(2) Adjutdankro camp

The Adjutdankro camp is attached to the N'klodjo village, some ten kilometers from Djékanou. It has an estimated population of over 100 inhabitants, all of whom are ethnic Baoulé and work in agriculture.

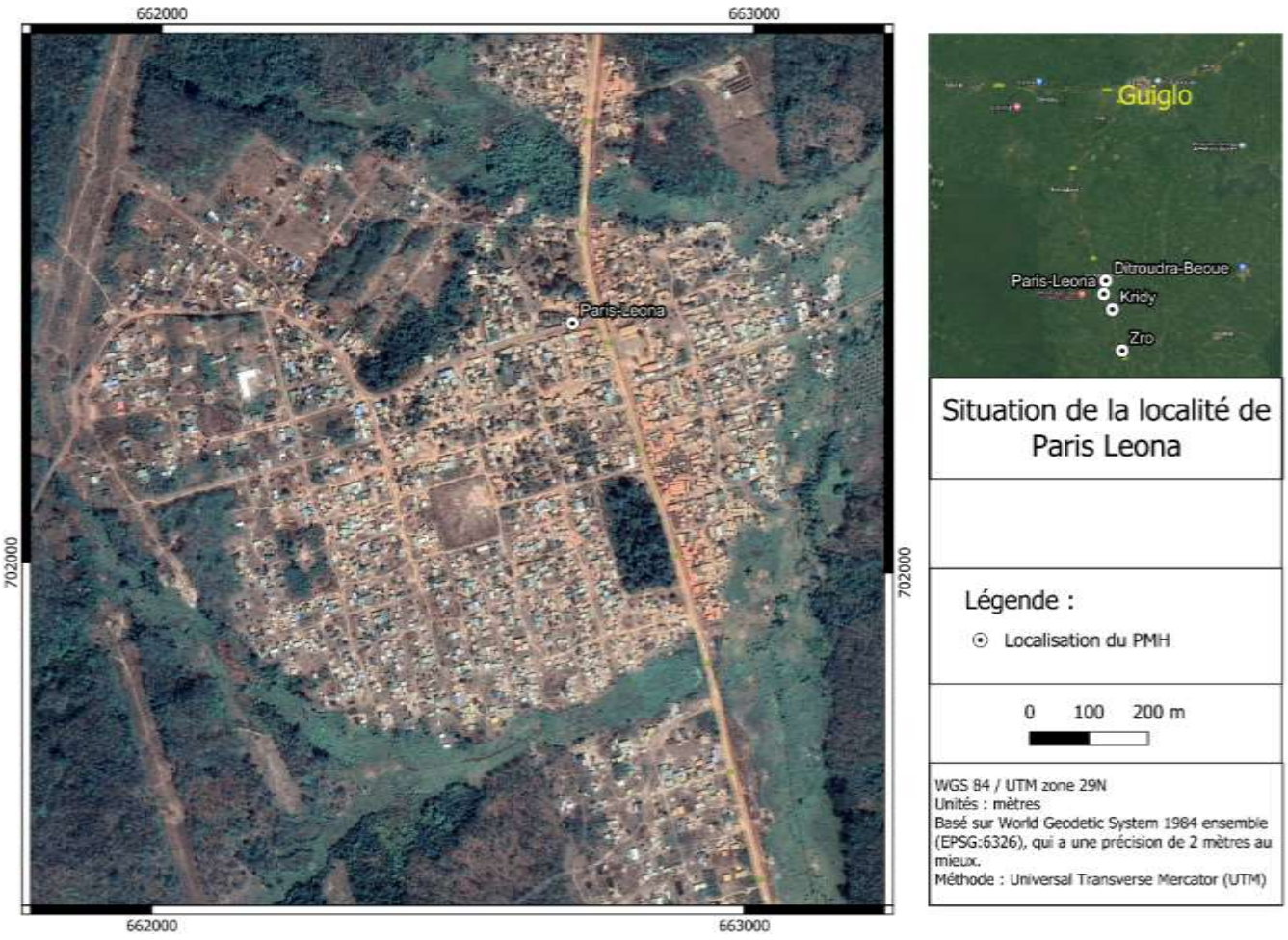


5. CAVALLY REGION

Department of Guiglo

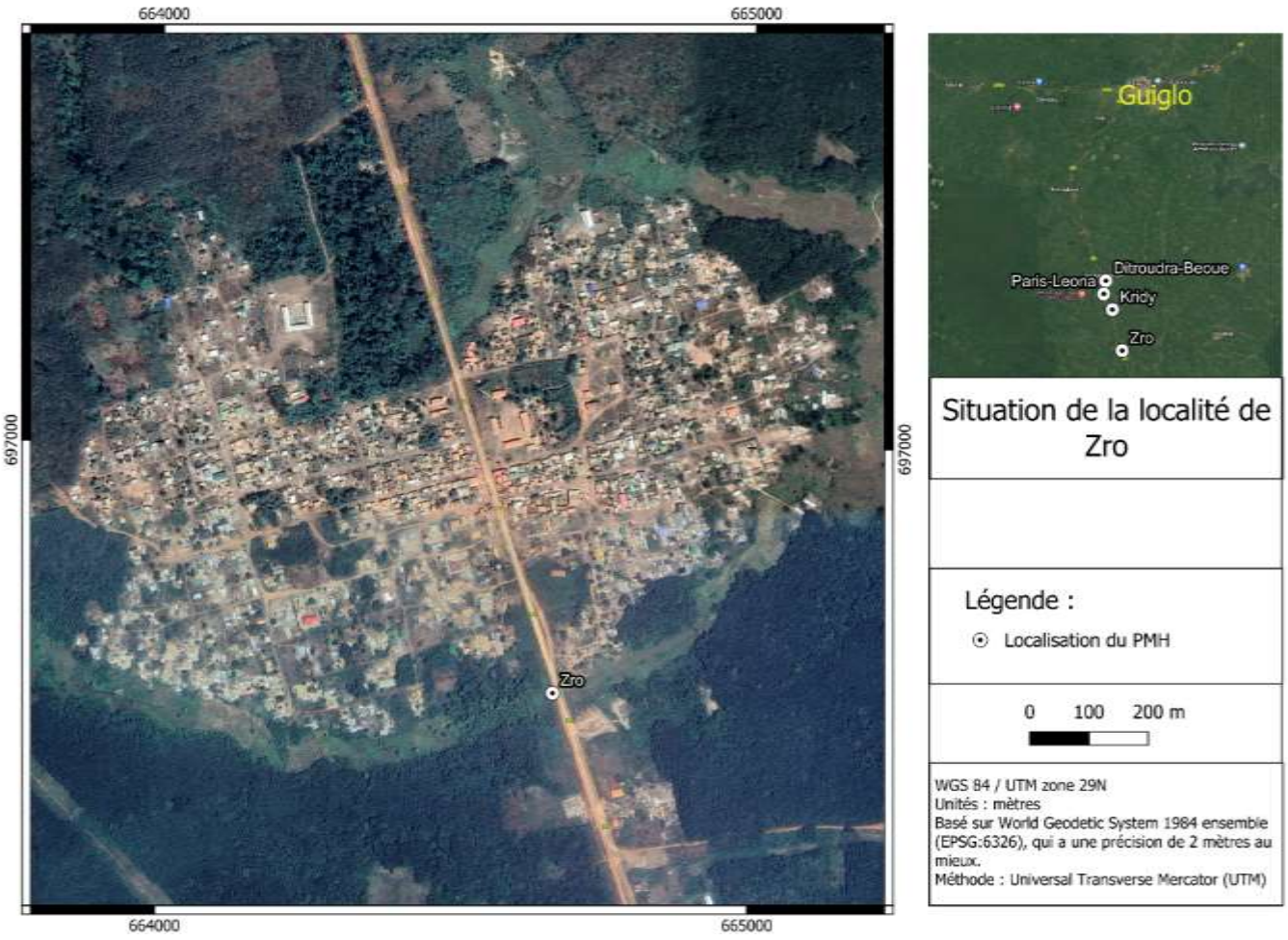
(1) Locality of Paris-Léona

Paris-Léona is a locality in the Guiglo sub-prefecture, on the road leading to the Taï department, 28 km from the town of Guiglo. It is bounded by the village of Kridy to the north (4 km), Ditroudra-Béoué to the south (200m), the N'Guessankro camp to the east (5 km) and Sous-Préfetkro to the west (3 km). The access road is in poor condition. The village is large in area, electrified and well-developed, with both traditional and modern housing. A number of socio-economic activities are carried out here, in a variety of sectors. A market that operates every Saturday attracts people from neighboring towns, who come to stock up on a variety of goods.



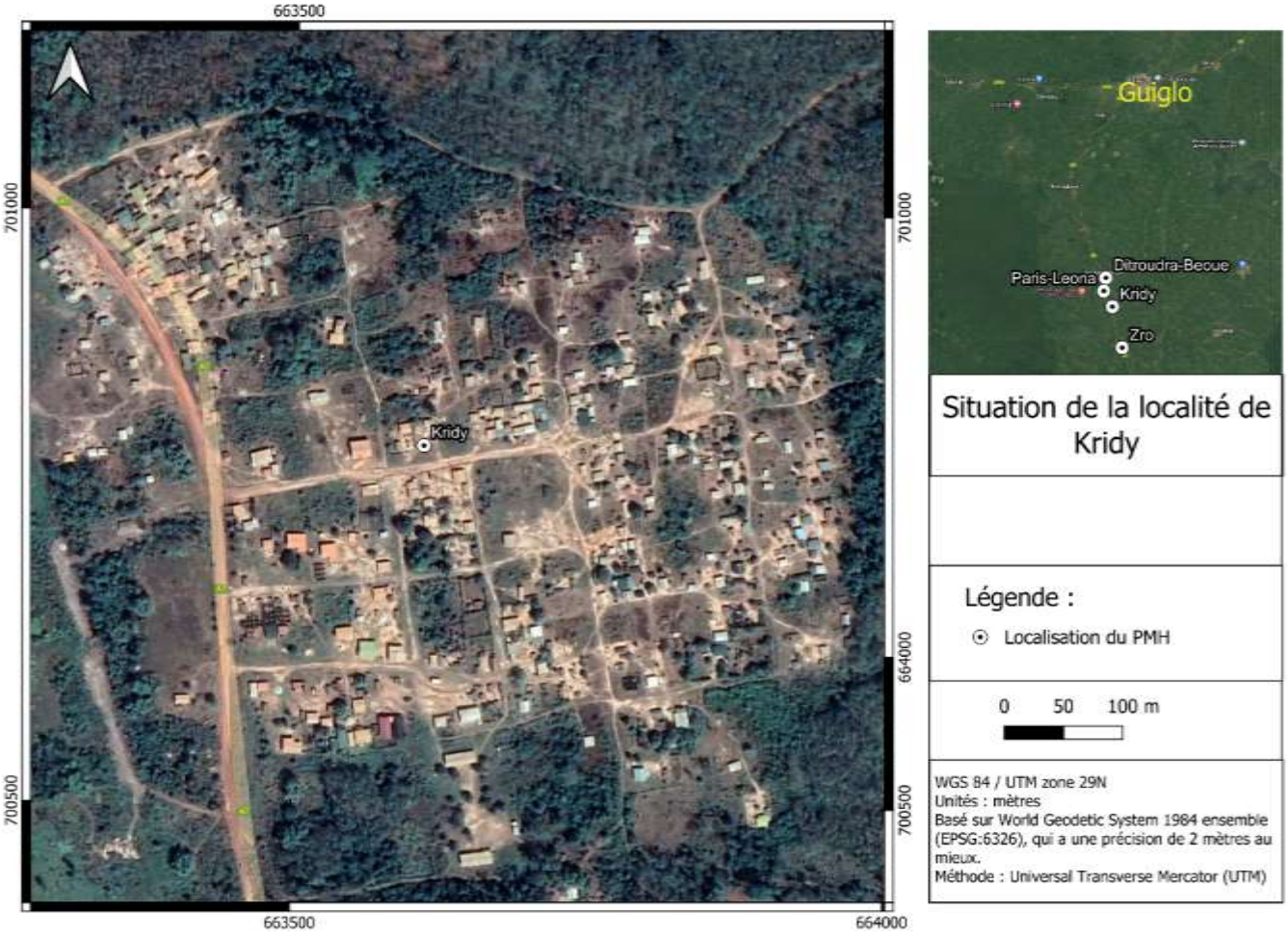
(2) Town of Zro

Zro is 36 km from the town of Guiglo. The village is part of the Fleo district. It is bordered to the north by Troya (6 km), to the south by Kridy (4 km), to the east by the CNRA (5 km) and to the west by the chantier camp (4 km). It was created in 1943 by the indigenous Guéré people. Today, they live in perfect harmony with several Ivorian and foreign communities, mainly from the sub-region. Like the other localities in the Guiglo department benefiting from the sub-project, Zro is also a large village with several development assets (electricity, traditional and modern housing, developed socio-economic activities, etc.).



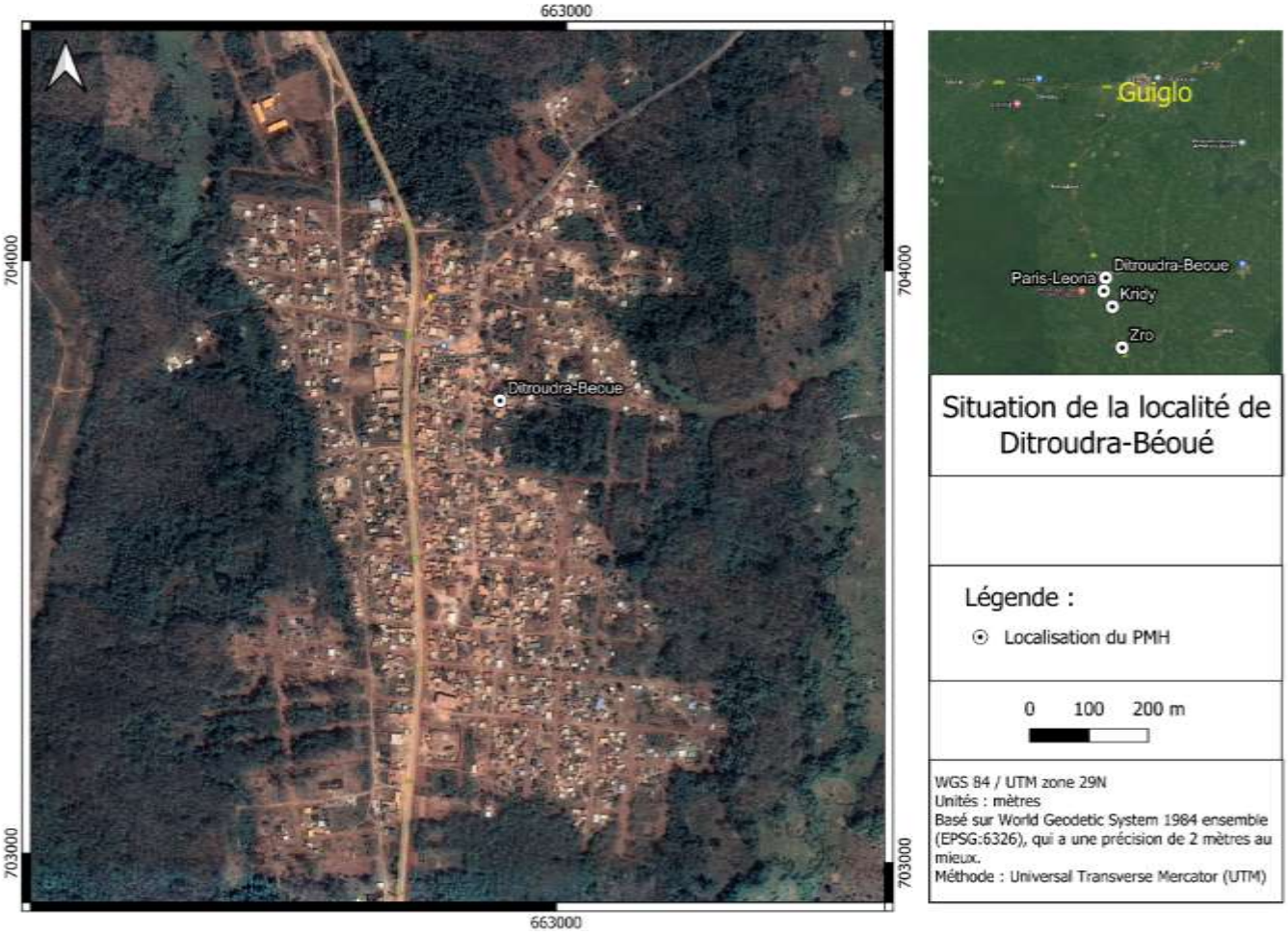
(3) Locality of Kridy

Located 25 km from Guiglo department, Kridy is bordered to the north by Zro (4 km), to the south by Paris Léona (1 km), to the east by Jean Lory (7 km) and to the west by Sitakro (4 km). This is a large village created by the Guéré people in 1967. Allochthonous and non-allochthonous peoples live here in harmony with the Guérés. The majority of the population is engaged in farming and occasionally in commerce.



(4) Locality of Ditroudra-Béoué

Located 22 km from Guiglo department, the village of Ditroudra-Béoué is bordered by the localities of: Paris-Léona to the north (200 m); Pona Guiglo to the south (1km); the Bloc Gbohou camp to the east (5km) and Bloc Souhani to the west (4 km).

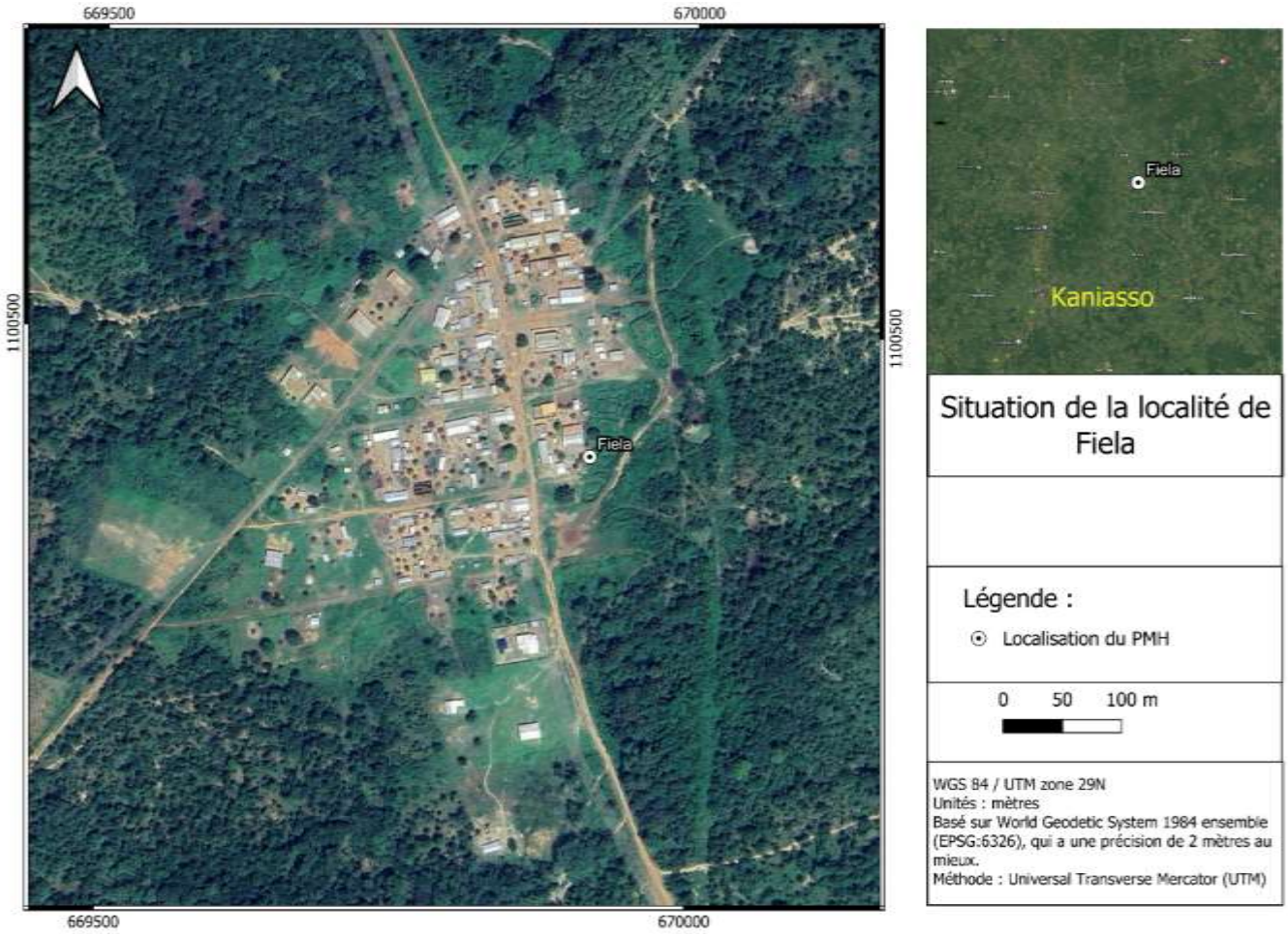


6. FOLON REGION

Kaniasso Department

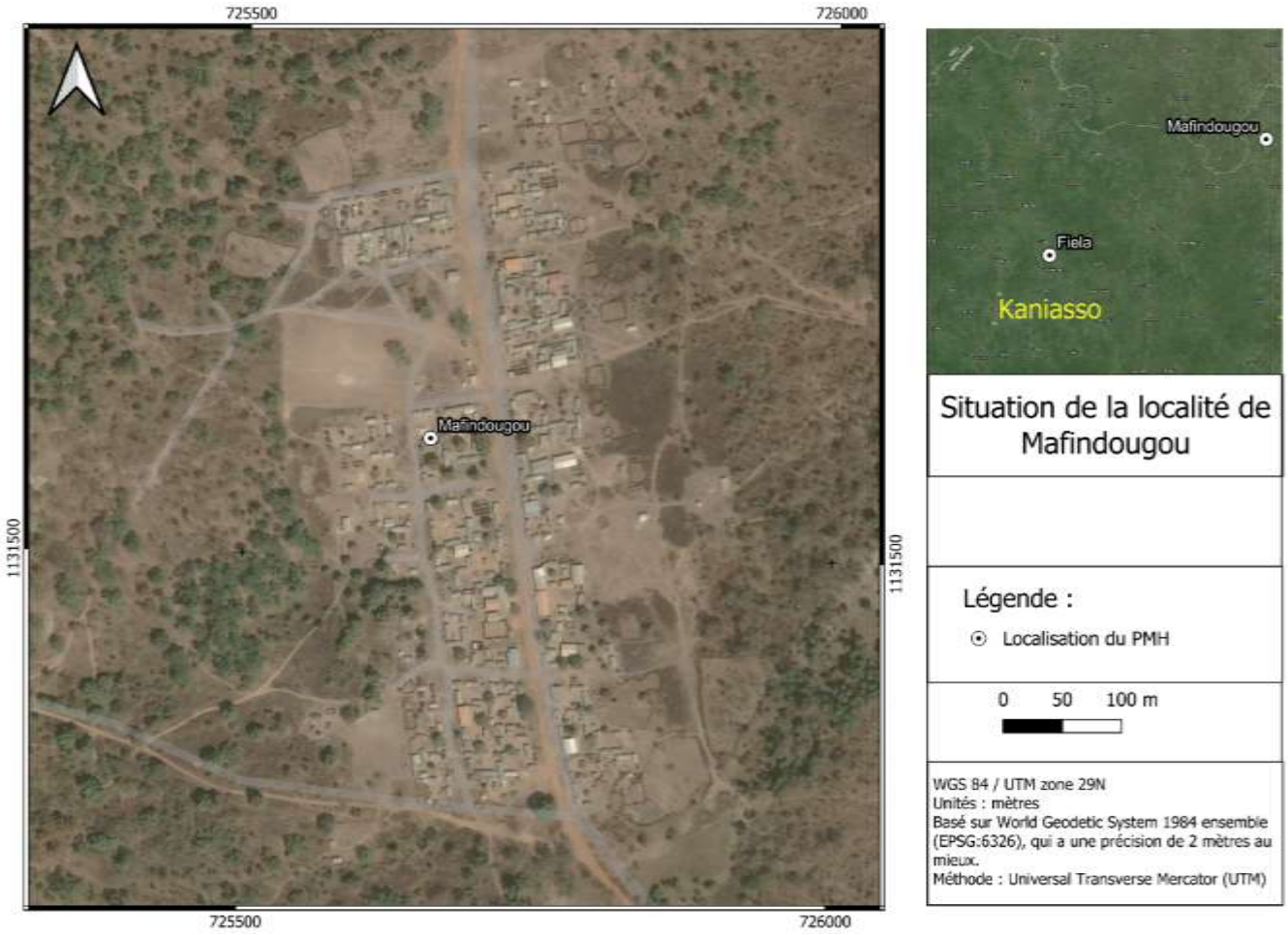
(1) Locality of Fiela

The village is made up of three large families, with chieftaincy reserved for the Doumbia family, descendants of founder Fakô Doumbia.



(2) Locality of Mafindougou

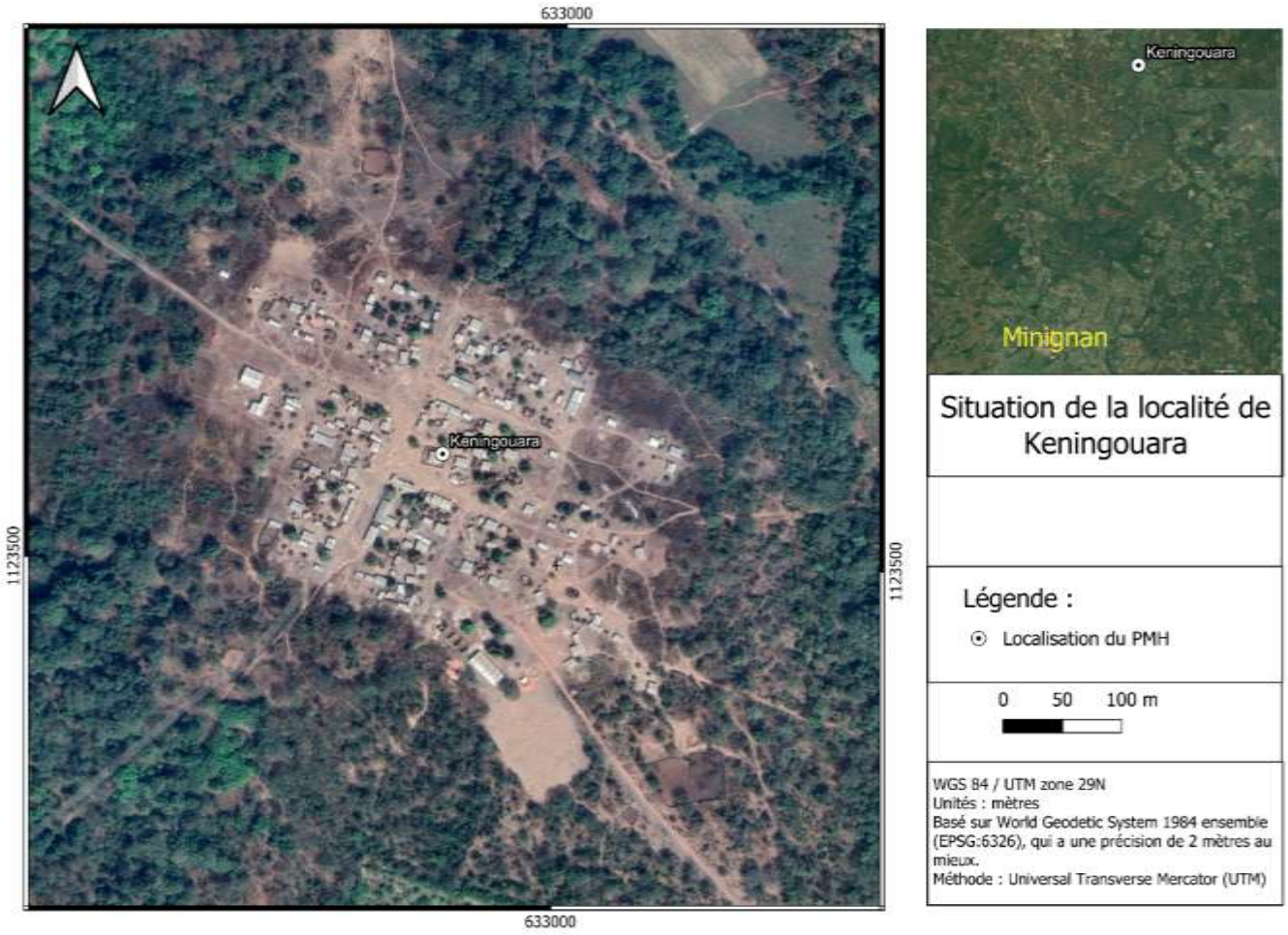
Mafindougou is located in the Vandougou canton of the Mahandiana-Sokroini sub-prefecture, 30 km from the latter and 105 km from the Kaniasso department.



b) Minignan Department

(1) Locality of Keningouara

Keningouara is a village in the Sous-Préfecture of Sokoro, 6 km from Sokoro and 30 km from Minignan, the departmental capital. The village was created during Samory Touré's period of conquest, when Lamine Gbê set up camp in search of land suitable for farming. Keningouara is bordered to the north by Madina, to the south by Gouenbou, to the east by Zagala and to the west by Sokoro.



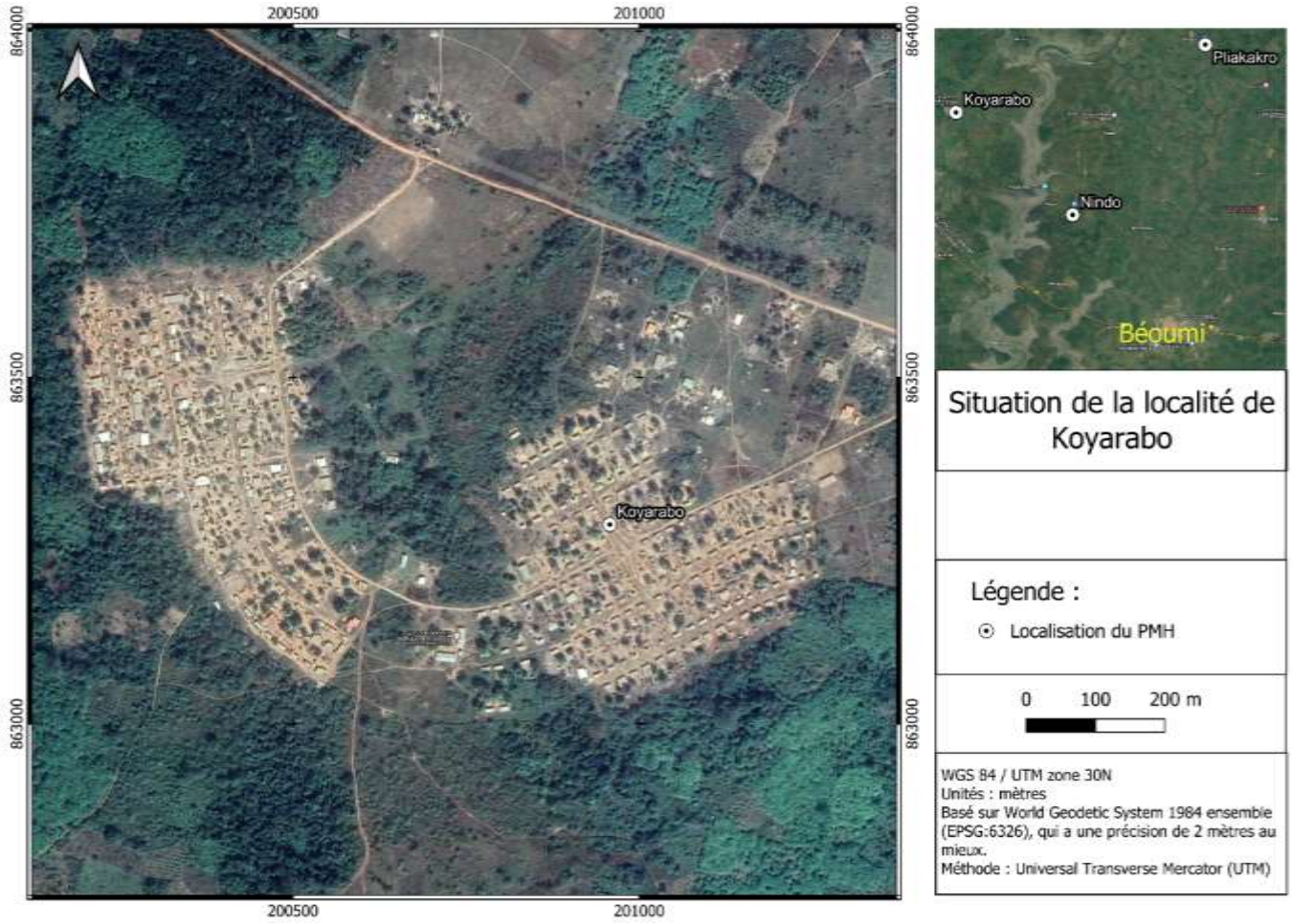
7. GBÊKÊ REGION

Department of Béoumi

(1) Locality of Koyarabo

Koyarabo is a village of the Godé people built by the Bandama valley development project known as AVB. It is located more than 27 km from Béoumi and 6 km from Kodrobo, the sub-prefecture. It is bounded to the north by the village of Roussé, to the south by the former Kouadio Sakassou, to the west by Kokofle and to the east by the Bandama river. Air quality in the Koyarabo locality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.

The relief of the commune of the locality Koyarabo is relatively flat with altitude varying between 250 and 290 m. The Koyarabo locality has a relatively flat topographical profile with an overall drop of four (4) m in height (from 265 m to 261 m) along an East/West axis. The commune's soil characteristics are dominated by essentially ferralitic, highly desaturated soils characterized by a horizon associated with sand particles. The Koyarabo locality is mainly rural, with a few patches of scrubland, characterized by grasses and dotted with shrubs. In the surrounding area, the vegetation is varied, comprising a mosaic of zones such as patches of open forest with scattered large trees, as well as agricultural areas. The site is not close to any watercourses. Due to the presence of humans and farming operations, the project area is not home to any significant fauna or endemic species, with only a few domestic animals (sheep, chickens, etc.).

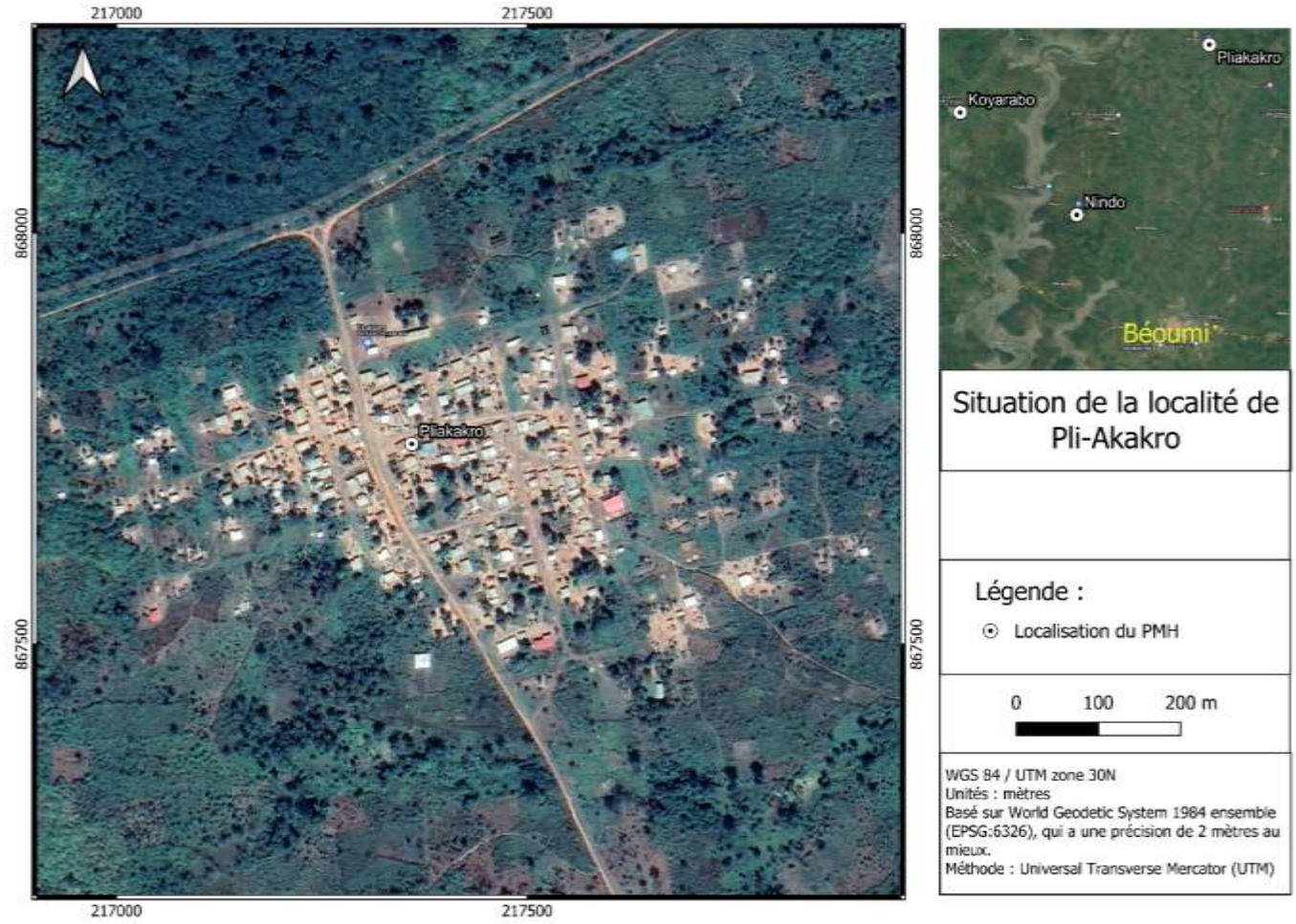


(2) Locality of Pli-Akakro

Created before 1945, the village of Pli-Akakro in Goli canton is located in the Bodokro sub-prefecture and Béoumi department. It is bordered to the north by the villages of Kogodjan and N'dakro; to the south by Kogobo and Melebo; to the east by Alloukou yaokro; to the west by Zangokro and old Fitabro. Measurements recorded in the Pliakakro locality show good air quality, in compliance with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.

In addition, the average noise level is 35.05 dBA, in compliance with noise standards, creating a relatively quiet environment. The topography of the Pliakakro site is essentially flat. The soil at Pliakakro is mainly ferralitic, with high desaturation and low clay content. The vegetation in Pliakakro is extremely sparse and marked by fallow land. There are no watercourses in the area.

Due to the high level of human activity in the area, fauna is practically non-existent in Pliakakro. However, rodents and a few bird species can be observed on the outskirts of the village.

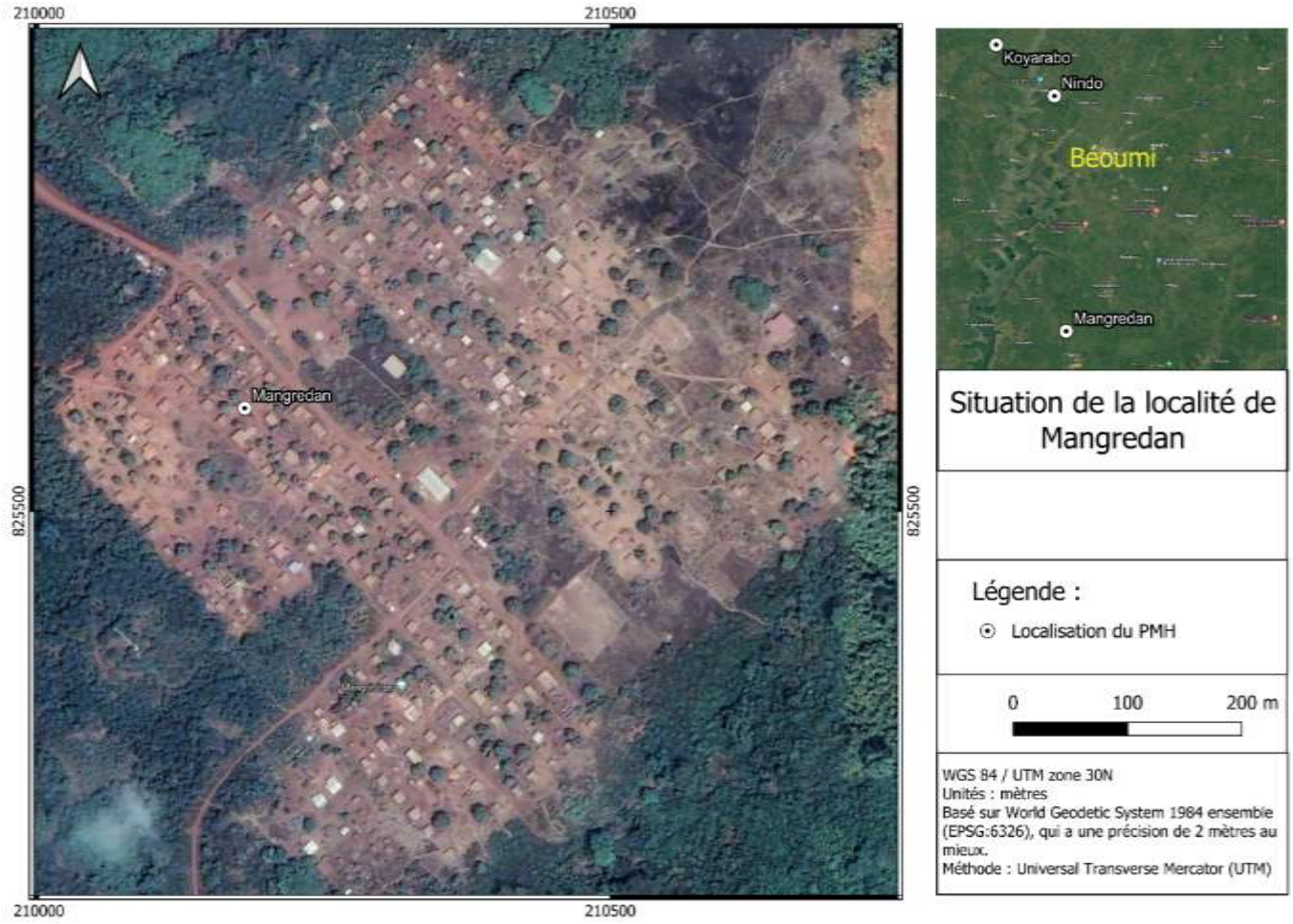


(3) Locality of Mangredan

Located 34 km from the Béoumi department and 09 km from the Ando-Krekenou sub-prefecture, Mangredan is a delocalized village created on February 18, 1972 by the AVB project. It is bordered to the north by Assanabo, to the south by Agonanssou, to the east by Kouadio Sakassou and to the west by Leguebo. Air quality in the village of Mangredan complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP. However, the average noise level is 75.8 dBA, exceeding standards and creating a noisy environment, which is linked to the occasional passage of motorcycles.

The topography of Mangredan is generally flat, with elevations ranging from 25 to 75 meters. Soil properties in the Mangredan locality are mainly characterized by the predominance of ferralitic soils, a generally flat topography, with altitudes oscillating between 25 and 75 meters.

The project area is relatively sparsely vegetated. However, there are a few areas of scrub, mainly grass, with a few shrubs. No watercourses. Due to the area's high level of human activity, wildlife is virtually non-existent in Mangredan. However, rodents and a few species of birds can be observed on the outskirts of the village.



(4) Town of Nindo

Located 15 km from Béoumi, Nindo is bordered to the north by the village of N'drikro, to the east by Kenefoue, Mangredan and Assakra, and to the west by Menankrogbasse. Measurements recorded in the Nindo locality show good air quality, in compliance with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level is 35.05 dBA, within noise standards, creating a relatively quiet environment.

Nindo 's relief is generally flat, with a slight, almost negligible slope from northwest to southeast. The soil in Nindo is mainly ferralitic, with high desaturation and low clay content. The vegetation in Nindo is extremely sparse and marked by fallow land, and no watercourses have been identified. It is worth noting that fauna in Nindo is practically non-existent.



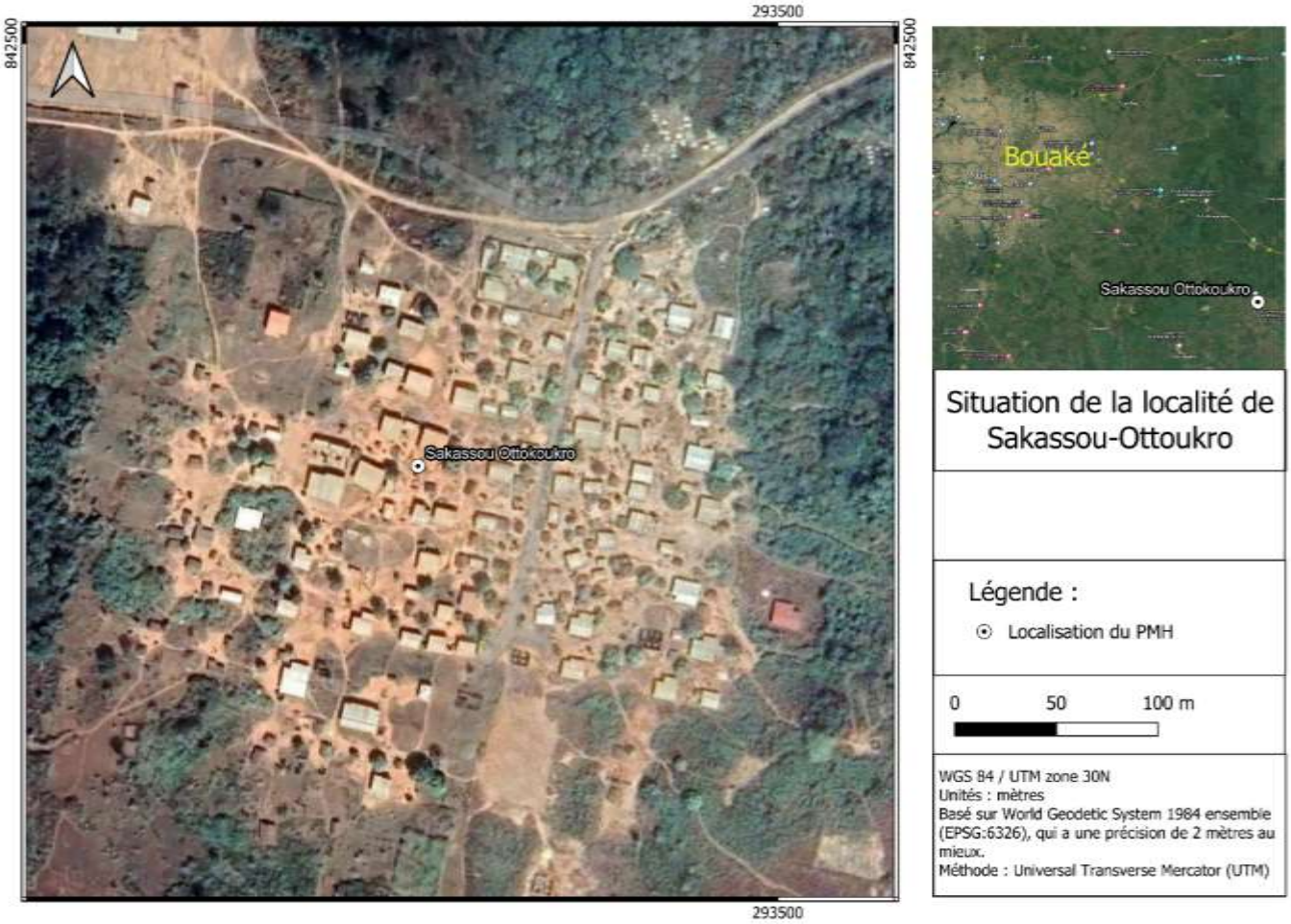
b) Bouaké Department

(1) Locality of Sakassou-Ottoukro

Created in 1973, the village is located 25 km from Bouaké and 7 km from Brobo. It is bordered to the north by the village of Sran-messou, to the south by Mébo, to the east by Koffikoffikro and to the west by Koloikro, which is an attached camp. The population is estimated at over 1,200. The majority are Baoulé Fahafouè, with a few Agni and Senoufo.

The values recorded in the Sakassou Ottoukro locality offer air quality in line with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level is 36.385 dBA, within noise standards, creating a relatively quiet environment.

The topography of the Sakassou Ottoukro locality is characterized by a flat relief, with altitudes varying between 200 and 220 m. There is a slight slope from south-east to north-west. The soil characteristics of the social center area are mainly defined by the predominance of ferralitic soils. The locality of Sakassou Ottoukro is characterized by a relatively modest vegetation cover, mainly composed of a few scattered shrubs and grasses. The Sakassou Ottokoukro site has no watercourses. Sakassou Ottokoukro is located in an area where wildlife is relatively scarce due to increasing urbanization. Natural areas have become increasingly restricted, leading to a significant reduction in biodiversity.



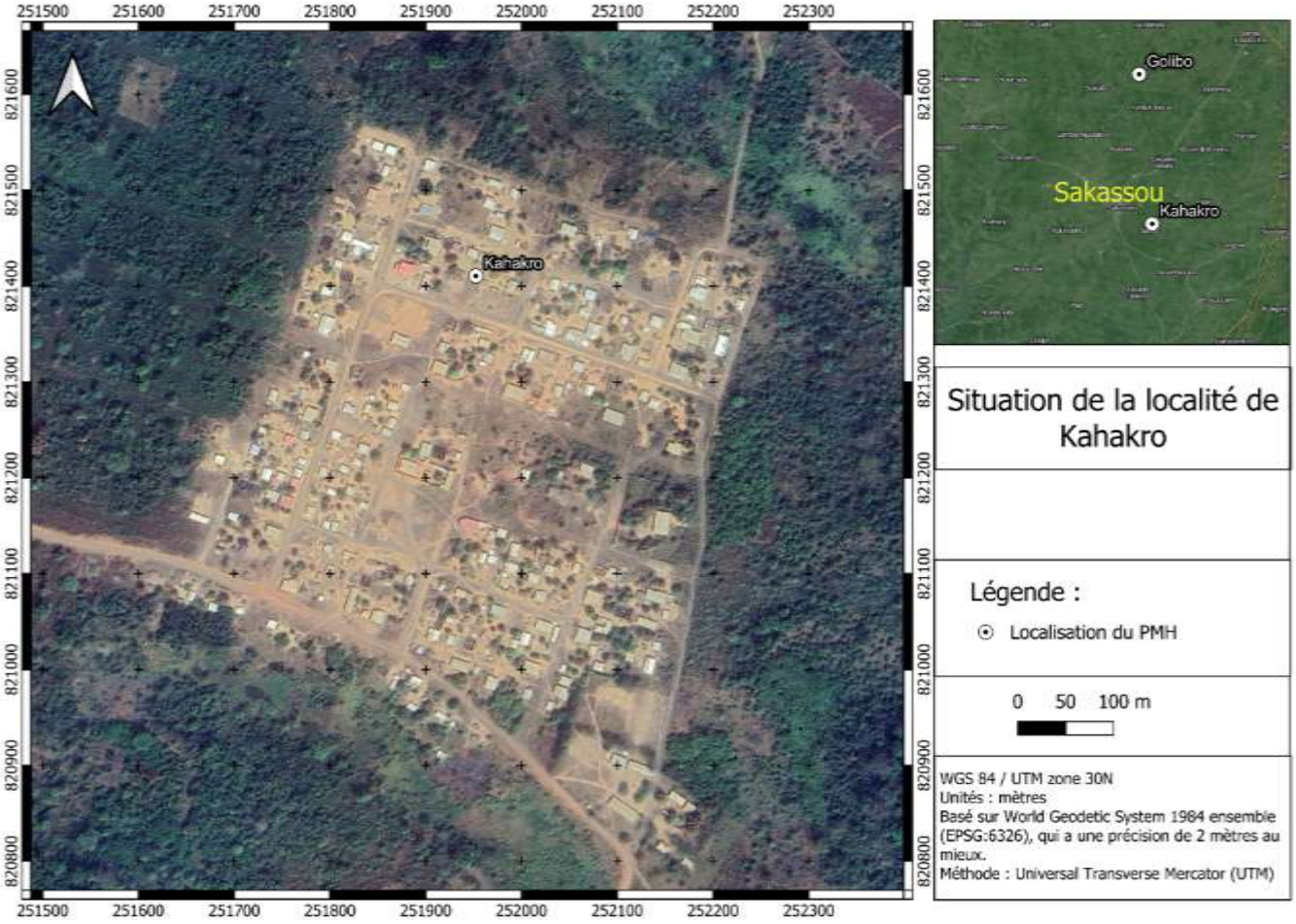
c) Sakassou Department

(1) Locality of Kahakro

The village of Kahakro is a Baule locality located 5 km southwest of the town of Sakassou. It borders Sando, Adjekro and Attiakro to the north, Gbanigokro and Kananga to the south, Attiakro to the east and SANDO to the west.

The air quality in Kahakro complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 36.385 dBA, in line with noise standards, creating a relatively calm environment. The topography of Kahakro varies in altitude between 160 and 180 meters.

The soil in Kahakro is mainly ferralitic. The locality of Kahakro is characterized by a variety of vegetation that mixes urban areas with more natural spaces. The presence of wooded areas, parks and green spaces provides plant diversity. No watercourses. The fauna of the locality hosting the sub-project consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles.



(2) Locality of Golibo

Located 12 km from the DIBRI ASRIKRO sub-prefecture and 20 km from the Sakassou department, Golibo borders Sahebo to the north, Odoukoupli to the south-west and Kouadio Bonou, Apiakro to the east.

The values recorded in the Golibo locality offer air quality in line with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level is 36.385 dBA, in line with noise standards, creating a relatively quiet environment. The topography of Golibo varies in altitude from 160 to 220 meters.

The pedology of the Golibo locality is mainly characterized by the presence of ferralitic soils. Ferralitic soils are common in tropical and subtropical regions and are often rich in iron. However, in this particular case, these soils are highly desaturated, meaning they have low water saturation. The locality of Golibo is characterized by a variety of vegetation, the vegetation encountered in the project area is generally composed of a mosaic of vegetation including wooded savannah, clear forest composed of large scattered reforestation. No watercourses. Due to the area's high level of human activity, wildlife is virtually absent from Golibo. However, rodents and a few bird species can be observed on the outskirts of the village.



8. GONTOUGO REGION

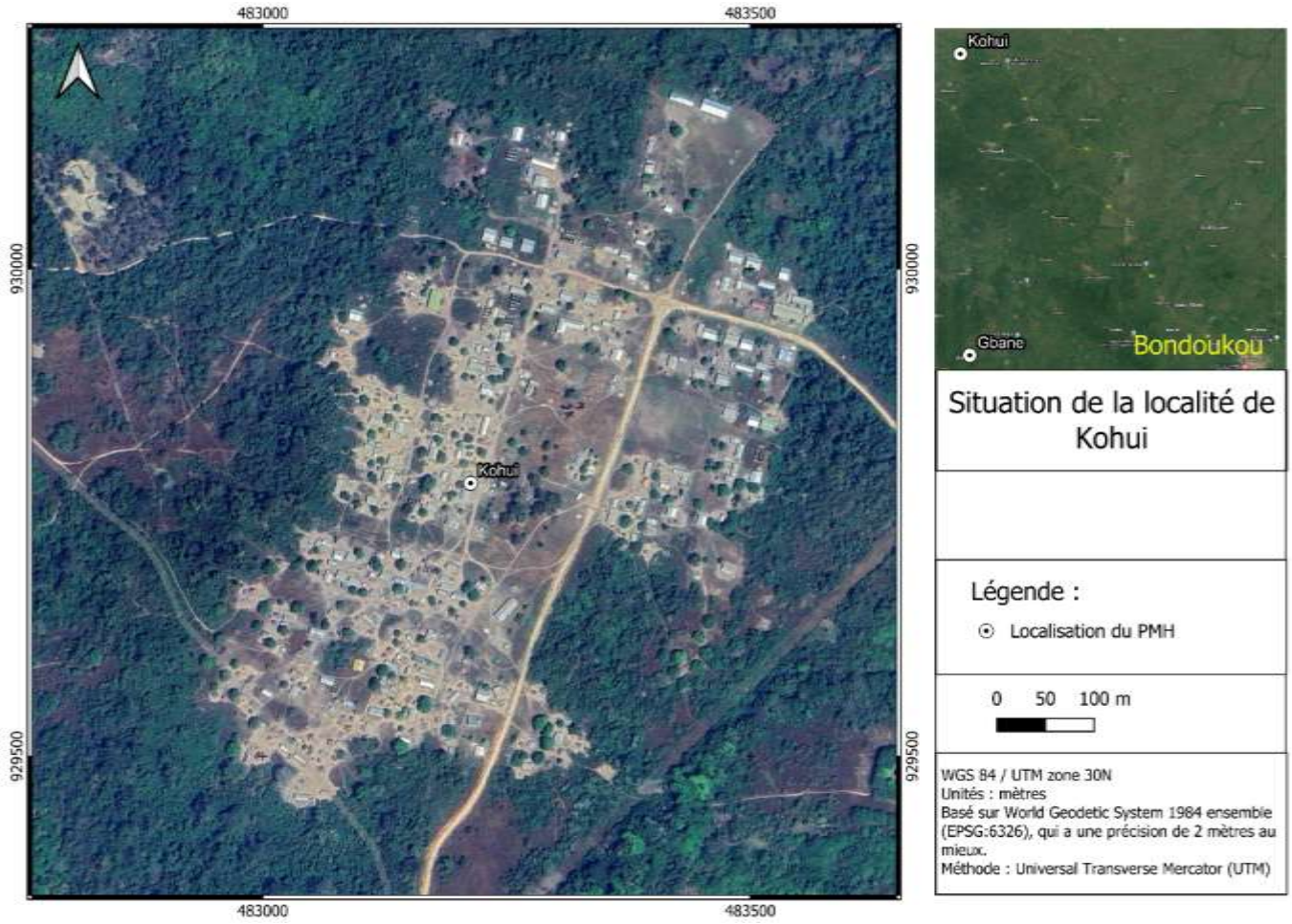
Bondoukou Department

(1) Kohui municipality

Located 64 km from Bondoukou (departmental capital) and 28 km from Laoudi-Bâ (sub-prefecture capital), Kohui village borders Flakièdougou to the east, Brogodon to the south, Nassian to the north and Bracodi to the west.

The measurements recorded in the KOHUI locality show an excellent level of air quality. This level complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level is 34.1 dBA, in line with noise standards. The locality's terrain is relatively flat. Rainwater, however, converges on the Bolabi River. The average altitude is 403 m. Soils are yellowish tropical ferruginous, with mainly fallow vegetation. Nearby, the Bolabi River flows into the Comoé River.

The fauna of the locality hosting the sub-project consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Wildlife species that are threatened, vulnerable or likely to be so designated, including pangolins and pythons, live in the vicinity of the subproject area.

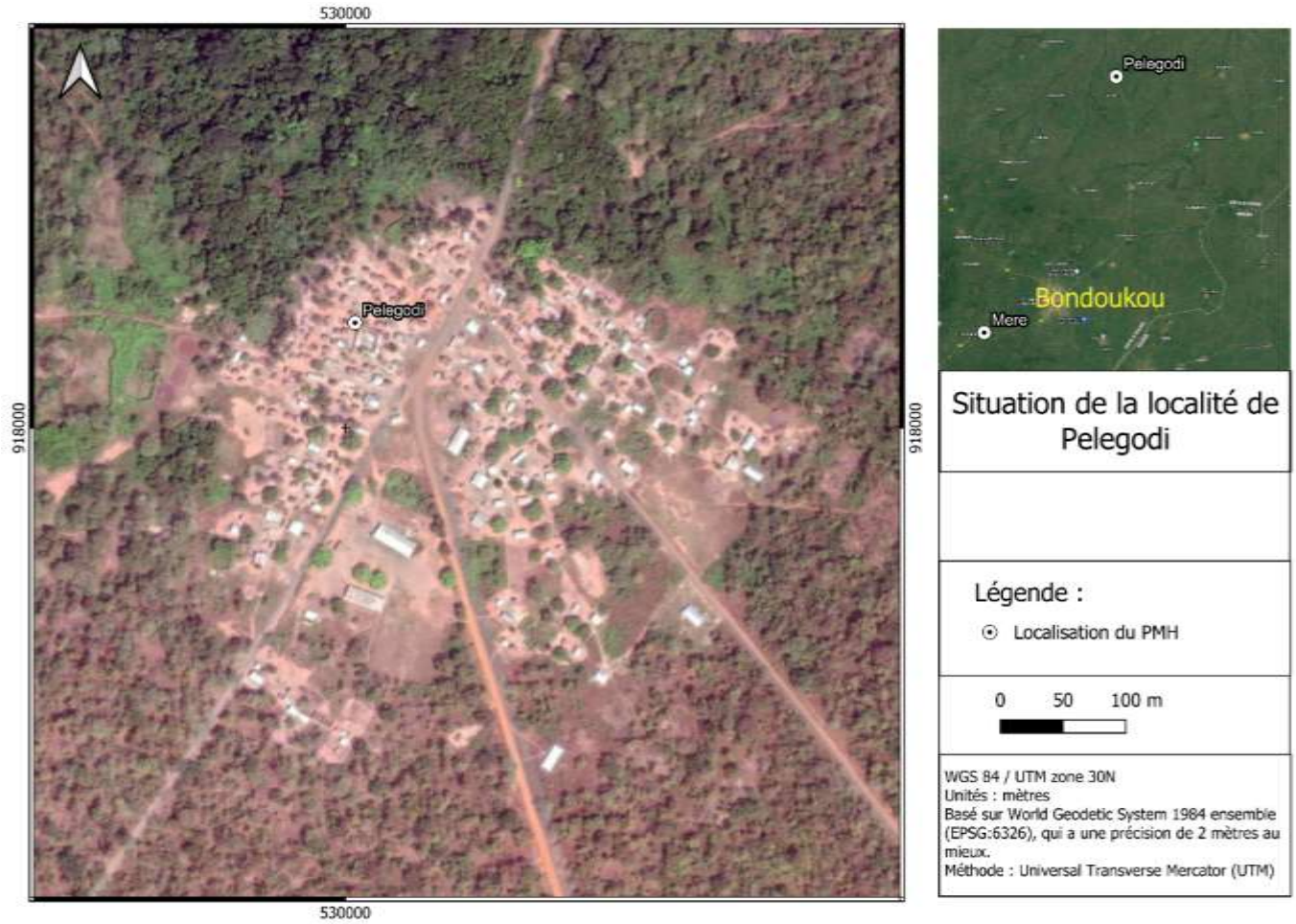


(2) Locality of Pelegodi

Located 35 km from Bondoukou (departmental capital) and 15 km from Sorobango (sub-prefecture capital), the village is bordered to the east by the village of Débango, to the south by Ouawé, to the north by Yérékaye-Oualago and to the west by the village of Bozangui.

PELEGODI has good air quality, complying with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level, at 36.8 dBA, complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment.

The average altitude is 350 m The soils are tropical sandy and ferruginous, brown in places The vegetation is mainly wooded savannah in the neighboring area The KPANGA river flows close to the locality. However, there is a more wooded sacred forest on the outskirts of the village. Fauna includes deer, gazelles, monkeys, agoutis, etc.



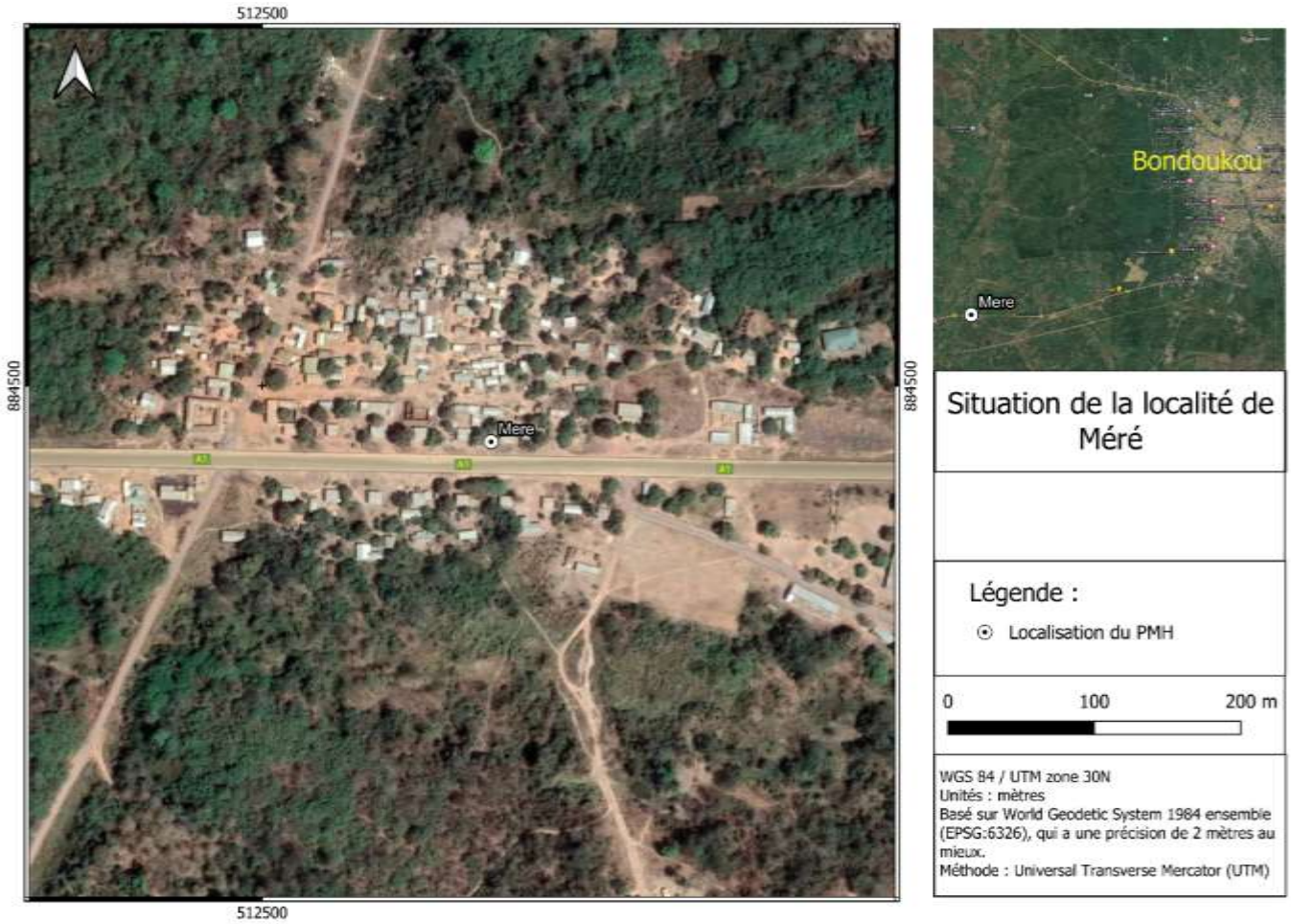
(3) Locality of Méré

Located 9 km from Bondoukou (department capital) and 15 km from Gouméré (sub-prefecture capital), the village is bordered to the southeast by the village of Affouavamé, to the north by the town of Bondoukou and to the west by the village of Assima.

The measurements recorded in MERE show a very good level of air quality. This level complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level in this locality is 35.9 dBA, thus complying with noise level standards. The average altitude is 298 m.

Soils are reddish tropical ferruginous with rock intrusions. Vegetation is mainly fallow. There are no watercourses in the vicinity. Fauna includes deer, gazelles, monkeys, agoutis, etc.

Threatened, vulnerable or potentially so-designated wildlife species, including pangolins, are far from the subproject area.



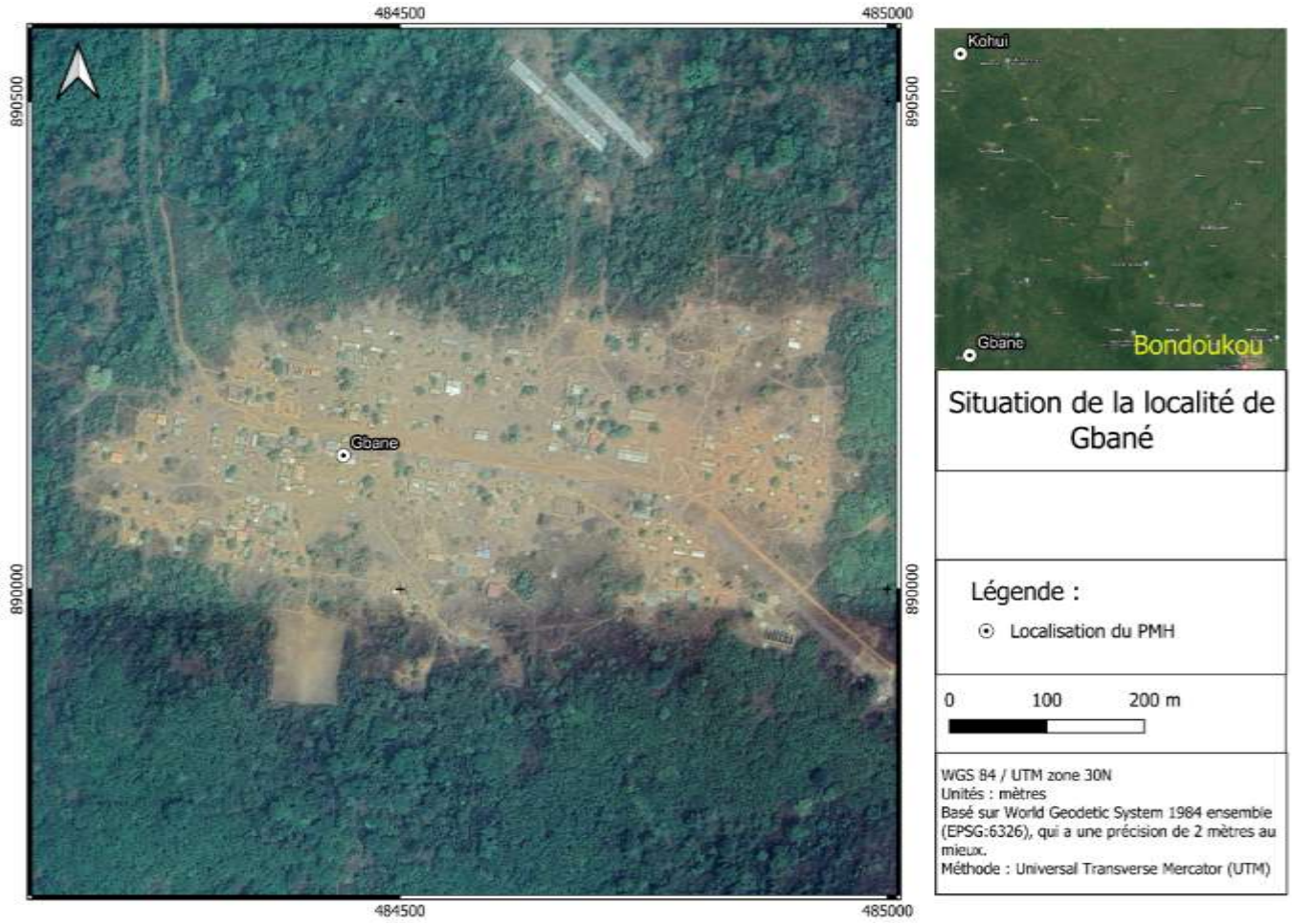
(4) Locality of Gbané

The village of Gbané is located 65 km from Bondoukou (department capital) and 11 km from Tabagne (sub-prefecture capital).

The measurements recorded in the GBANÉ locality show a good level of air quality. This level complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level in this locality is 33.2 dBA, thus complying with noise level standards.

The local terrain is relatively flat. Rainwater, however, converges on the Koyo River. The average altitude is 283 m. The soils are reddish-tropical ferruginous with rock intrusions. The vegetation around the locality is essentially dominated by fallow land. However, the "Gbamlè" sacred forest is better preserved. The Koyo River flows into the Comoé River near the town.

The fauna of the locality hosting the sub-project consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Wildlife species that are threatened, vulnerable or likely to be so designated, including pangolins and pythons, live in the vicinity of the subproject area.



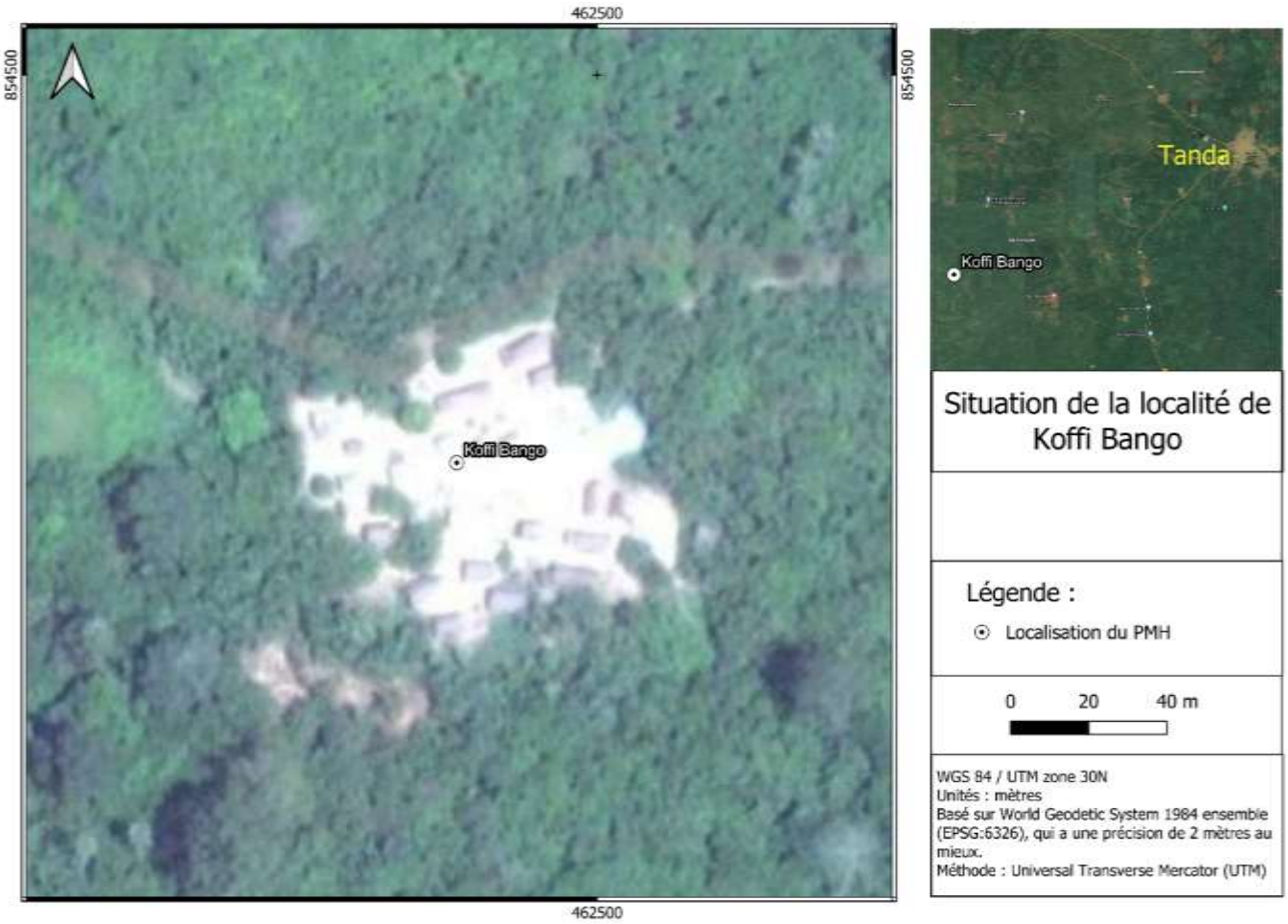
b) Tanda Department

(1) Locality of Koffi-Bango

Koffi-Bango is 25 km from the chief town of the department and 15 km from the chief town of the sub-prefecture. It is an encampment of the Pala village, located in the Tanda department, precisely in the Diamba sub-prefecture.

KOFFI BANGO has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level, at 37.1 dBA, complies with noise standards. The average altitude is 190 m. Soils are reddish tropical ferruginous with rock intrusions.

The vegetation is mainly fallow. There are no watercourses in the vicinity of the site.



9. GRANDS PONTS AREA

Grand Lahou Department

(1) Municipality of Katiepli

Katiepli village **is** a Baule locality located 22 km from the town of Grand Lahou. It borders Tiéviéssou 8 km to the north, Parc Azagni 2 km to the south, Kogodjan 3 km to the east and Guiguikro 2 km to the west.

The village's topography is relatively flat, with sandy soils dominating the soil characteristics.

The site has no watercourses, and its vegetation is marked by invasive plants: *chromolaena odorata*, grasses, palms and banana trees can be found in the vicinity of the three proposed sites.

Katiepli's fauna is dominated by domestic animals and small rodents.

As the Grand-Lahou area is much less polluted, Katchekpli benefits from this advantage, with an average noise level measured at around 47.5 dBA. Air quality levels for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP are also good, with values in line with standards.



(2) Locality of Petit Bouna

The Petit Bouna camp was created in 1980. It is bordered to the north by the village of Taboué, to the south by the Ebrié lagoon and 10 km to the east by the town of Grand Lahou.

The relief of the camp is monotonous, with hills and rocky outcrops. Low-lying areas are sunken in places, forming rainwater reservoirs. During the rainy season, the track is impassable.

Soil characteristics are dominated by sandy-clay soils with a gravelly structure.

Petit Bouna vegetation is marked by invasive plants. *Chromolaena odorata,* grasses, palms and banana trees can be found in the vicinity of the three proposed sites. The fauna is dominated by domestic animals and small rodents.

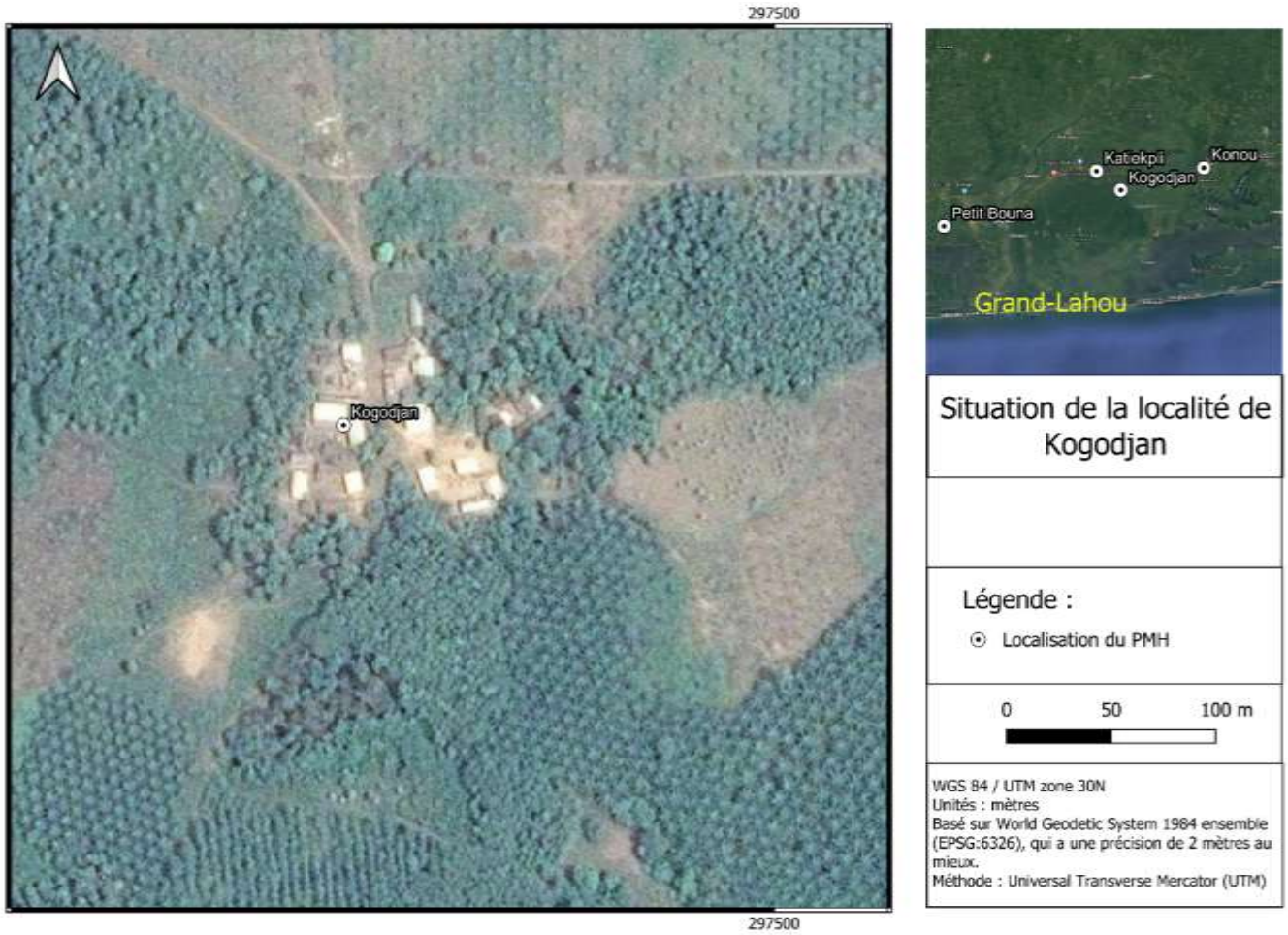
There are no watercourses on the site, but 100 m from the village you'll come across spring water from rocks, which people use for drinking.

The locality of Petit Bonoua records a good level of air quality for PM2.5, PM10 and TSP particles. Noise levels are also appreciable, with an average value of 46.8dBA.



(3) Locality of Kogodjan

Created in the 19th century, the camp is located 22 km from Grand Lahou. It is bordered to the north by the village of Gboyo, to the south by PHCI, to the east by Irobo and to the west by Katiékpli.
The village has a relatively flat topography, soil characteristics dominated by sandy soils and vegetation marked by invasive plants, and banana trees in the vicinity of the three proposed sites.
The fauna is dominated by domestic animals and small rodents. There are no watercourses on the site.
In Kongodja, air quality and noise levels meet standards for air quality and noise levels, estimated at an average of 51.4 dBA.



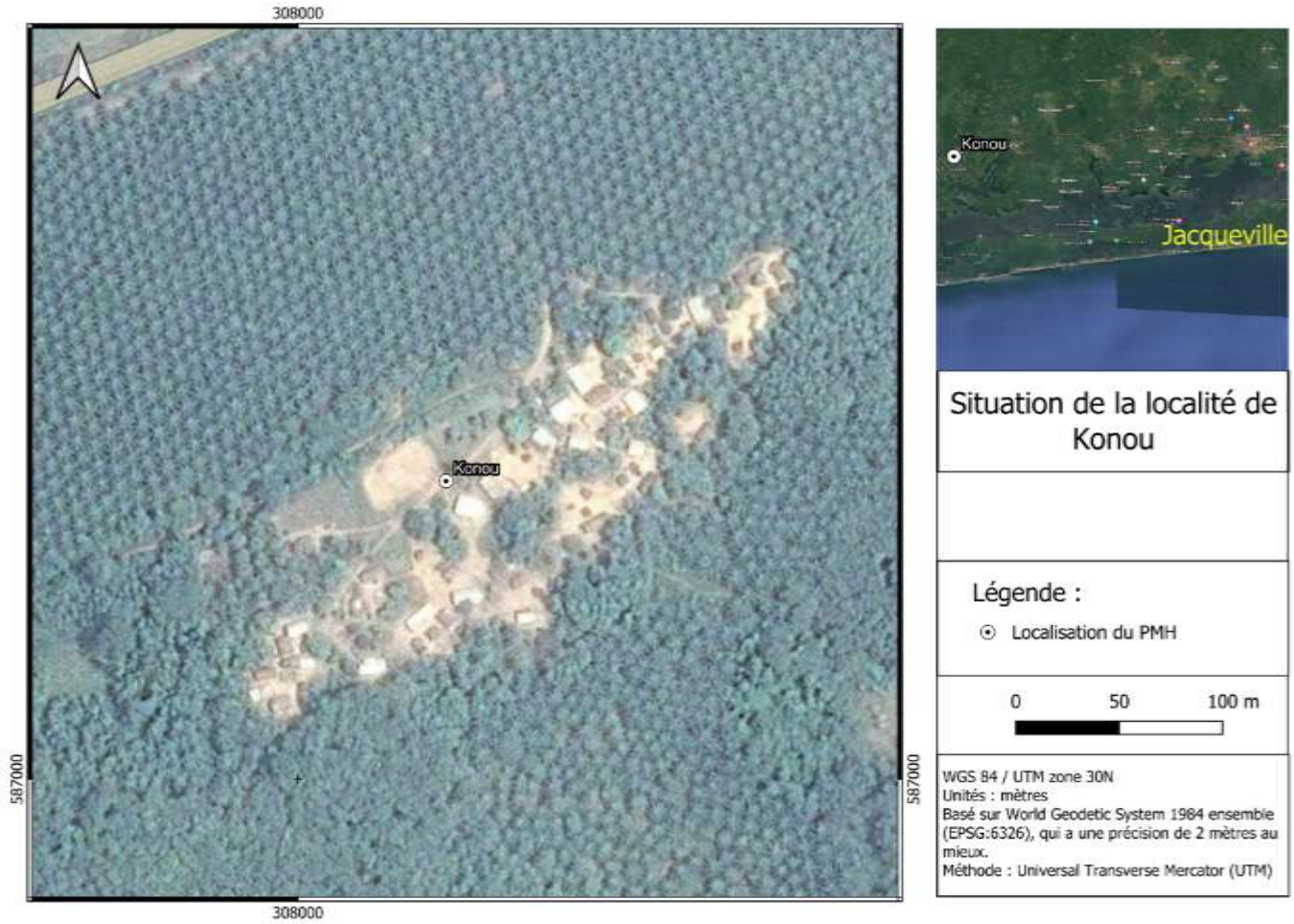
b) Jacqueville Department

(1) Konou locality

The Konou encampment was created in the 19th century. It borders the village of Magne Pierre to the north, the Ebrié lagoon to the south, Grebézoué to the east and the Djôbô camp to the west.

Konou has a sloping topography, sandy-clay soil, vegetation marked by invasive plants, grasses and shrubs, and a fauna dominated by domestic animals and small rodents. The site has no watercourses.

The average noise level, estimated at 48.7 in the Konon zone, is within the norm. In addition, air quality in terms of PM2.5, PM10 and TSP is very good, given the values recorded.



10. GUÉMON REGION

Bangolo Department

(1) Locality of Kangakro

Kangakro is a village of 600 people, whose native people are the Baoule.

The village is situated on a hill at an average altitude of around 220m. However, the terrain around the village is relatively flat.

Regarding soils, based on observations and analysis of the Côte d'Ivoire soil map, the soil in the village is a complex mixture of hydromorphic mineral soils and soils that are not very advanced.

Kangakro is almost devoid of vegetation, apart from a few patches of grass and a few fruit trees (lemon, orange, mango, coconut, etc.) and shade trees.

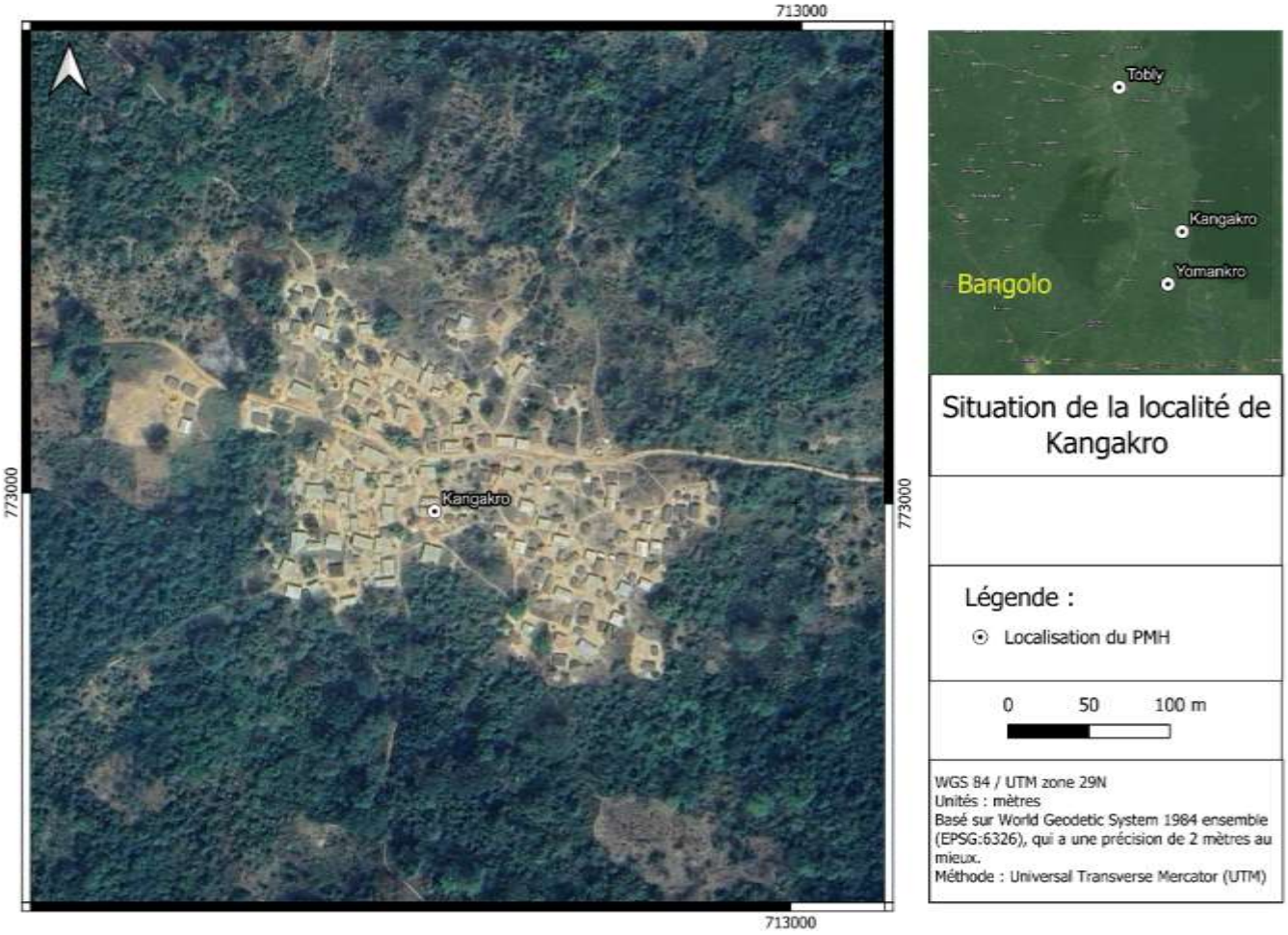
The village is surrounded by trees and shrubs, indicating fairly dense vegetation. There are no watercourses running through the village. However, there is the Sassandra River to the east, some 1.3 km from the village.

Domestic wildlife in the project area includes cattle, goats, sheep and pigs. Gazelles, agoutis, palmetto rats, pythons and snakes make up the wild fauna, according to the villagers.

The measurements recorded in the Kangakro locality show good air quality, complying with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level was 41.1 dBA, well within noise standards.

The village has a number of sensitive areas, including the cemetery at : X :7°04'25.96"W ; Y : 6°59'23.31"N.

The recommended zones are located at : X :7°04'26.11"W, Y : 6°59'21.05"N



b) Department of Duékoué

(1) Locality of Yomankro

There are 04 large families in the village. These are the Yoman, Diby (family of the village chief), Angoua (family of the youth president) and Kouassi Kouamé (family of the women's president) families. The village chief is chosen by consensus between the 04 major families. As for the notables, they are chosen from within the large families. They include Christians, animists and Muslims.

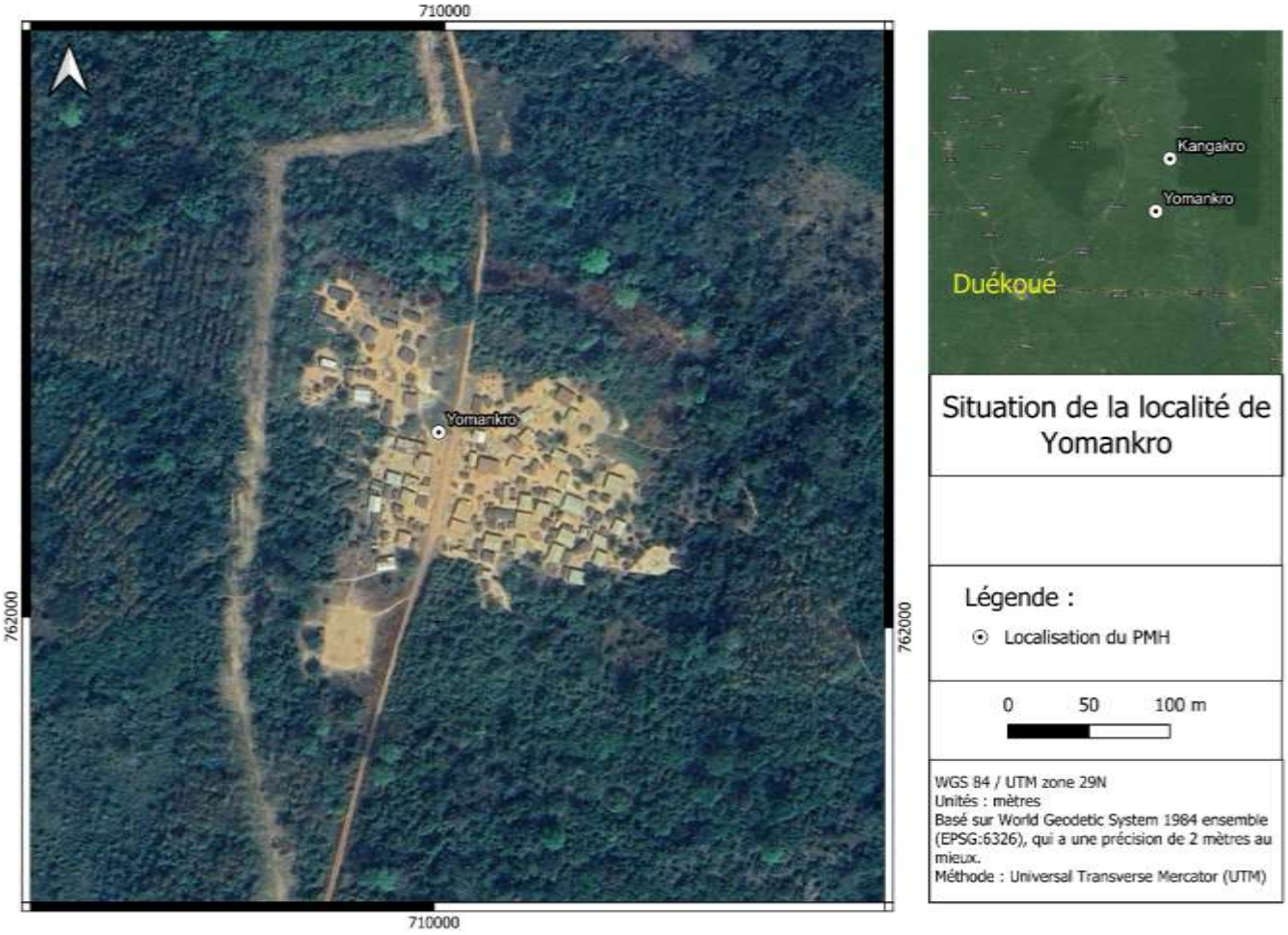
The village of Yomankro is located on relatively flat land at an average altitude of around 226 m; its ferrallitic soils are moderately to slightly desaturated, and its hydrographic network is characterized by numerous small streams and a small river that confluences with the Sassandra River.

The camp is embedded in lush tropical vegetation, forming an exotic, verdant scene. Inside the village, few if any shade-providing trees have been spotted. However, palms, coconut palms and a variety of trees stand proudly around the camp, offering welcome shade to village residents.

Yomankro's fauna is dominated by domestic animals and, depending on the population, by wild animals (doe, gazelle, agouti, palm rat, weaver, hornbill in the surrounding area).

At this camp, air quality is up to standard, and the average noise level of 38.8 dBA complies with current standards. Air quality meets standards for PM2.5, PM10 and TSP.

The site has sensitive zones, notably the cemetery at X: 7° 6' 0" W; Y: 6° 53' 24" N.



c) Facobly Department

(1) Town of Taobly

The total population of TAOBLY is estimated at around 6,000. The village is located in the mountains at an average altitude of around 285 m. It is situated on the side of a hill with an altitude of 364 m, with a more or less steep slope on one side and a gentler slope on the other.

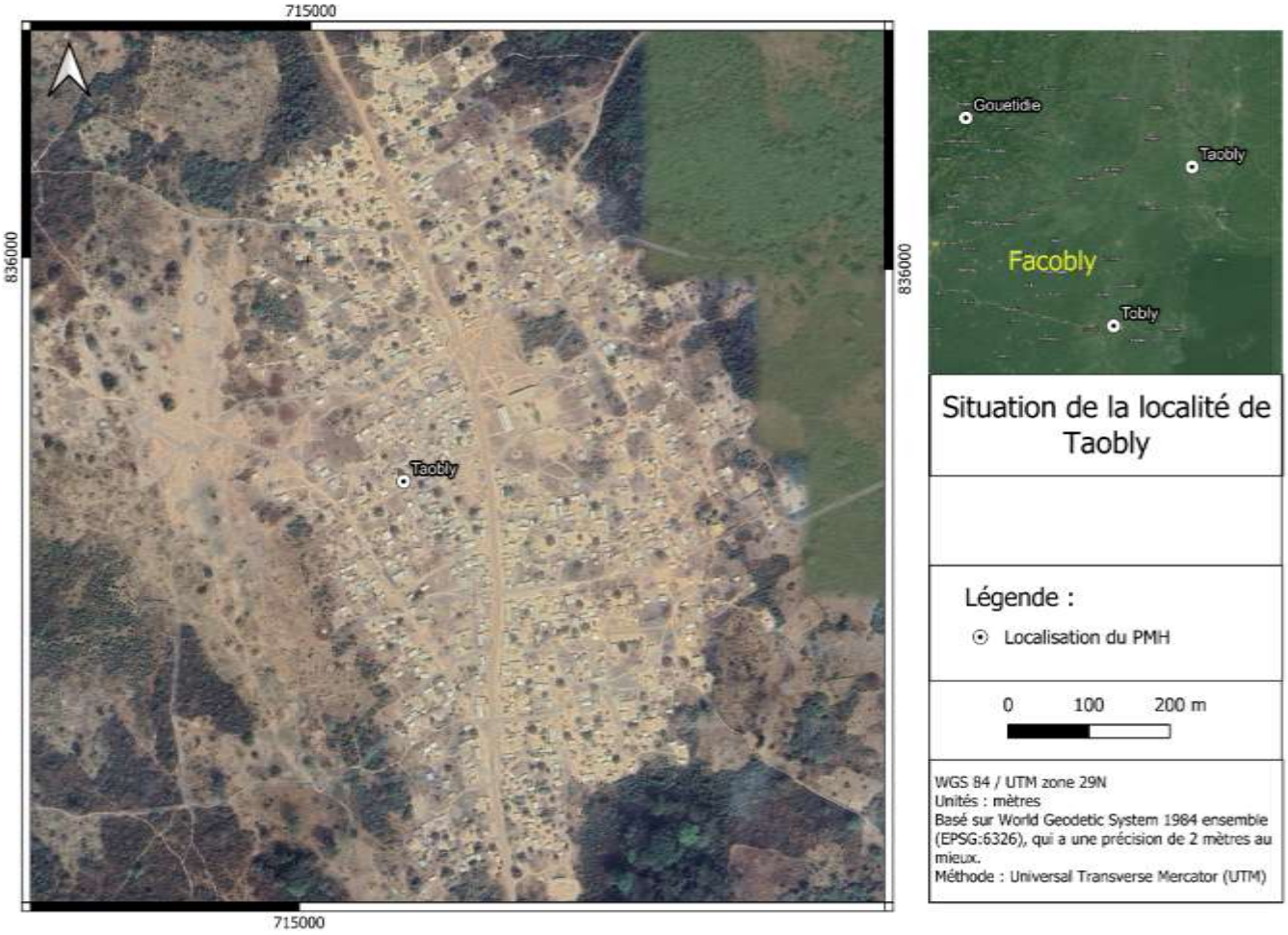
The camp's ferrallitic soils are moderately to slightly desaturated; its vegetation is a mixture of trees, shrubs and grasses; and its fauna includes cattle, goats, sheep, lizards, poultry, etc. The local people have been told of the presence of mongooses, rats, mice, shrews, dogs, reptiles, guinea fowl, pigeons, weavers, toads and frogs. During our interviews, people reported the presence of mongooses, rats, mice, shrews, dogs, reptiles, guinea fowl, pigeons, weaverbirds, toads and frogs.

The water system in Taobly is characterized by the presence of small temporary rivers converging on the Sassandra River, which can be seen running north-south at the entrance and exit of the village.

Air quality at Taobly complies with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP. Noise levels are also compliant, with an average value of 47.9 dBA.

The site has sensitive areas, notably the sacred forest and the cemetery, respectively at : X: 7°02'51.40''W; Y: 7°33'11.40''N and X: 7°2'55.50''W; Y: 7°33'0.55''N.

Recommended zones are : (1) X: 7°3'1.20''W ; Y: 7°33'14.60''N (2) X: 7°3'0.00''W ; Y: 7°33'16.80''N and (3) X: 7°2'49.70''W ;Y: 7°33'25.20''N.



d) Department of Kouibly

(1) Town of Tobly

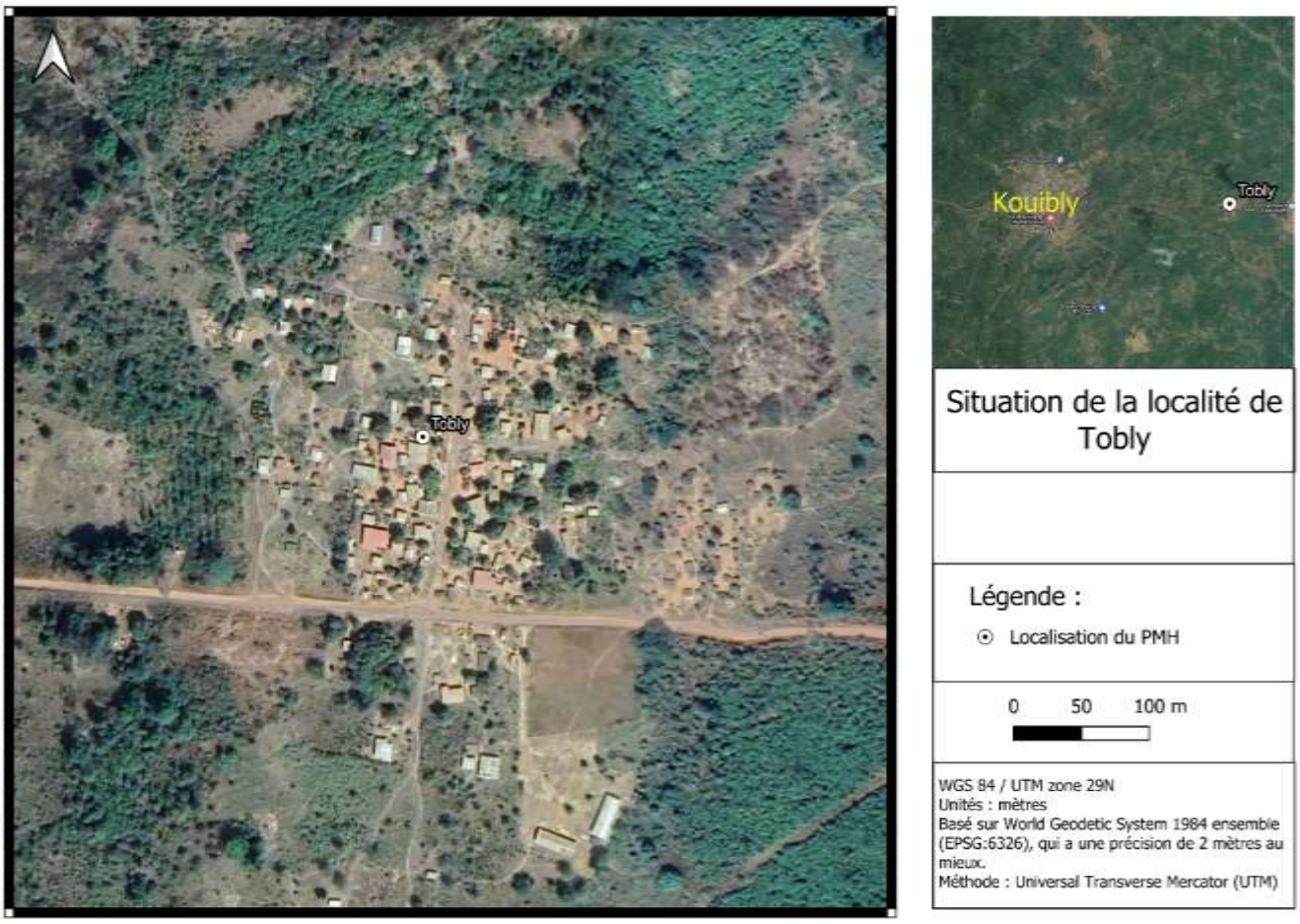
Tobly's population can be estimated at around 900. The village is located on relatively flat land at an average altitude of around 248 m. Its soils are ferrallitic and highly desaturated, and its vegetation is almost non-existent, apart from the presence of a few patches of grass and a few fruit trees (lemon, orange, mango.) It should be noted that the village is surrounded by trees, shrubs and banana, cocoa and oil palm crops, indicating fairly dense vegetation.

The fauna encountered is dominated by domestic animals and, depending on the population, by wild animals (doe, gazelle, agouti, palm rat, weaver, hornbill in the surrounding area).

The village has no watercourses. Air quality in the village complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP. Noise levels are also compliant, with an average value of 45.2 dBA.

The site has sensitive areas (a cemetery) at : X: 7° 11' 46" W; Y: 7° 15' 24" N.

Recommended zones are: (1) X: 7° 11' 38" W; Y: 7° 15' 33" N and (2) X: 7° 11' 42 "W; Y: 7° 15' 29" N.



11. HAUT-SASSANDRA REGION

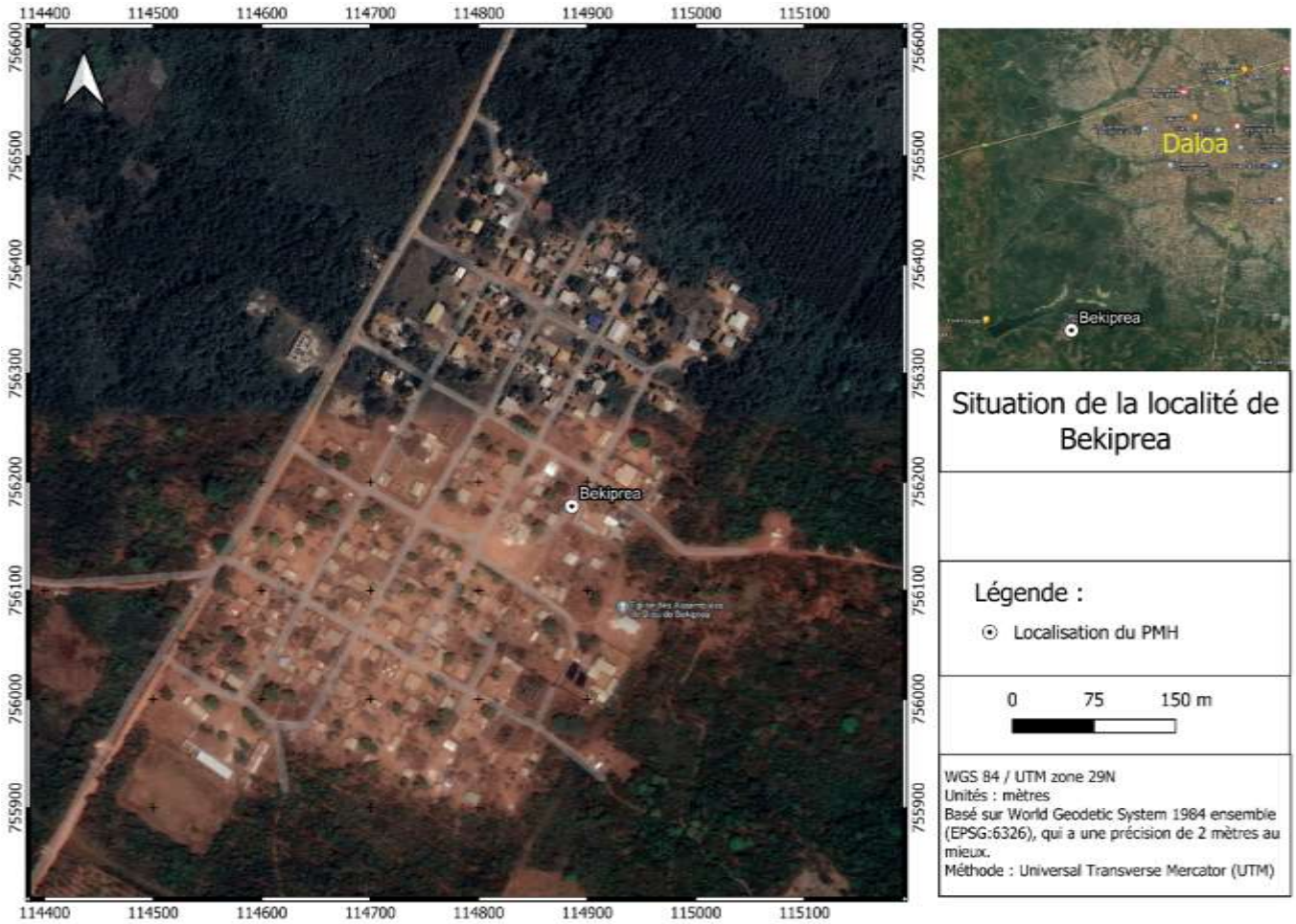
Department of Daloa

(1) Locality of Békipréa

Békipréa has a relatively flat topography, red clay soil, fallow vegetation and a domestic fauna comprising cattle, goats, sheep and pigs. Wildlife includes gazelles, agoutis, palm rats, pythons and snakes.

There are no watercourses within a 500-meter radius. Air quality in Békipréa complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP. Noise levels are also compliant, with an average value of 48.1 dBA.

The site has a sensitive area (a cemetery) at : X: 6,827,439; Y: -6,486,706. Potential points (village center) are located at: X :6.828 415 ; Y : -6.483 341 and at X :6.829 253 ; Y : -6.485 242.

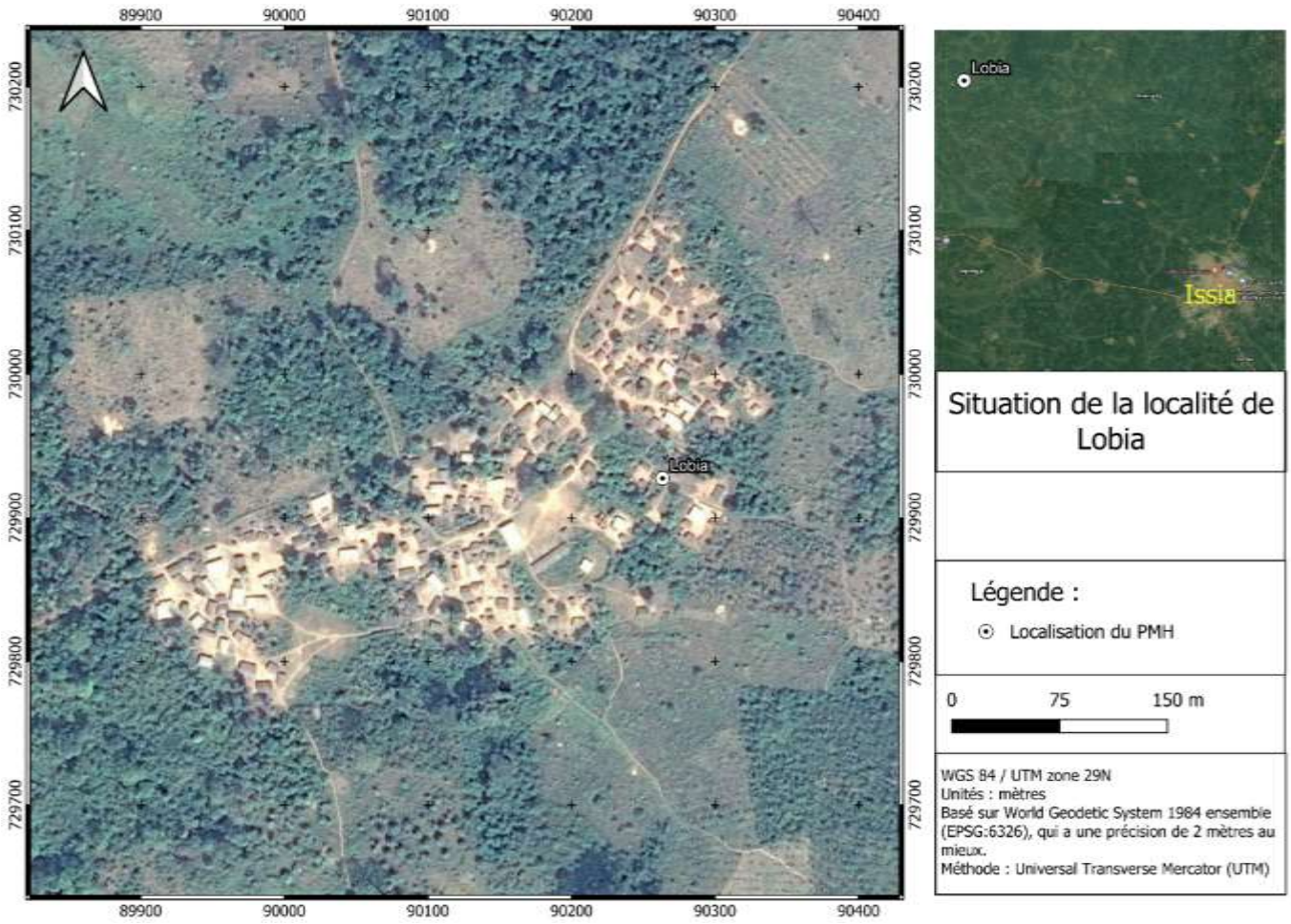


b) Issia Department

(1) Locality of Lobia

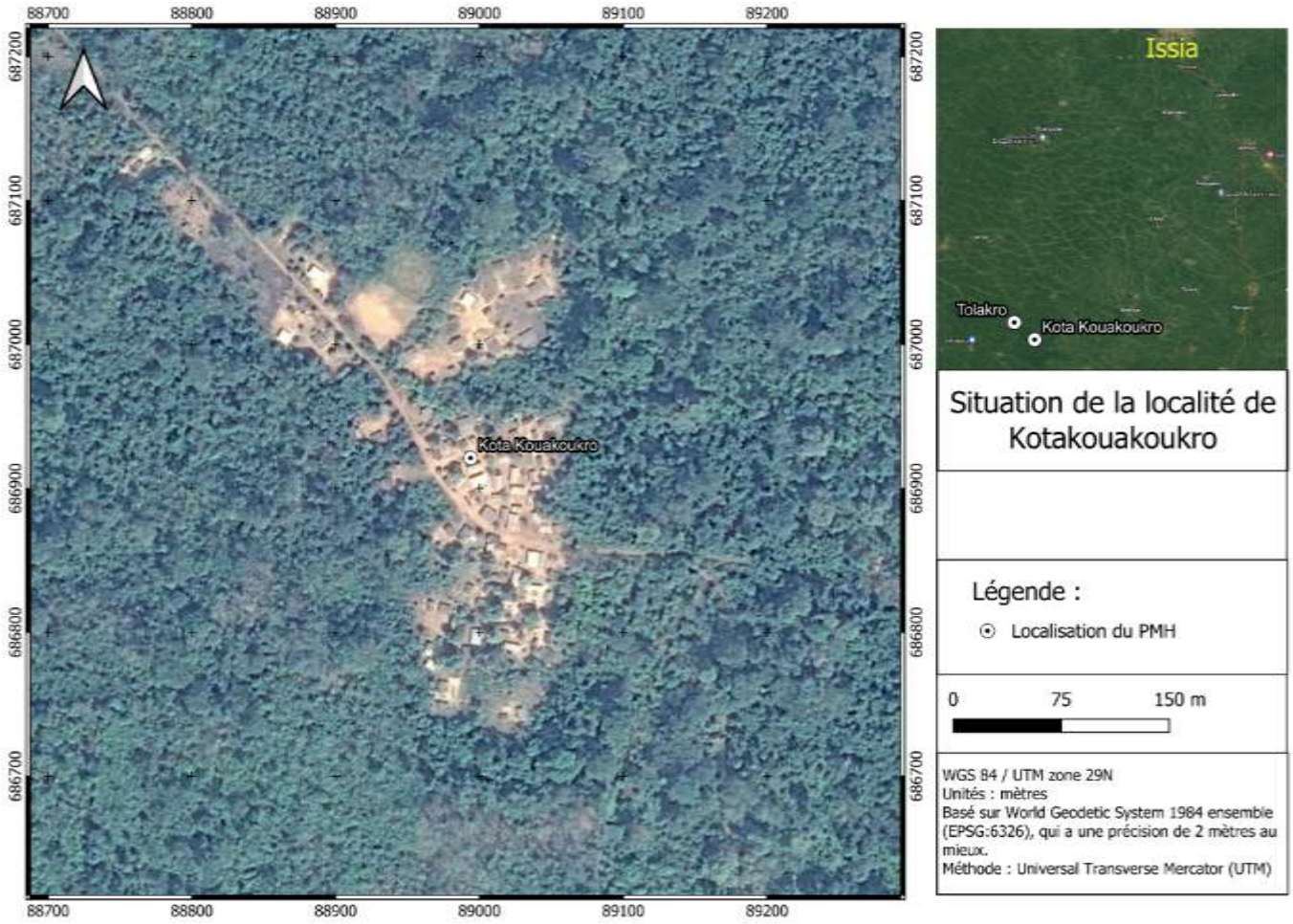
Located in the sub-prefecture, Lobia is an outpost of the village of Dadéguhé, 21 km from the department of Issia. Air quality in the village meets standards for PM2.5, PM10 and TSP. Noise levels are also compliant, with an average value of 49.05 Dba. The terrain is characterized by a flat Interfluve, and the soil is red clay with a medium texture and granular structure. Vegetation on the outskirts of Lobia is characterized by fallow land. No watercourses, the fauna encountered is dominated by domestic animals and wild animals (doe, gazelle, agouti, palm rat, weaver, hornbill in the vicinity hornbill in the vicinity.

The cemetery is a sensitive area with coordinates (X: 6.588.793; Y: 6.705 082), the well a potential site point with coordinates (X: 6.588.793; Y: -6.704 962; P: +20m). There is a disruption to the material flow.



(2) Locality of Kotakouakoukro

Located 62 km from Issia department, Kotakouakoukro is a settlement attached to the village of Sédibia, in the sub-prefecture of Namané. Air quality in the locality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. Noise levels are also compliant, with an average value of 46.9 dBA. The terrain is characterized by a flat hilltop, with red clay soil of medium texture and granular structure. Vegetation on the outskirts of the locality is of the tropical forest type. There are no watercourses in the vicinity. Domestic animals, small mammals, rodents, reptiles and birds make up the local fauna. Bogging down of drilling rigs during transport will have an impact on the population.



(3) Locality of Tolakro

Tolakro **is a** camp attached to the village of Sédibia, in the sous-préfecture of Namané. Located 24 km from the department of Issia.

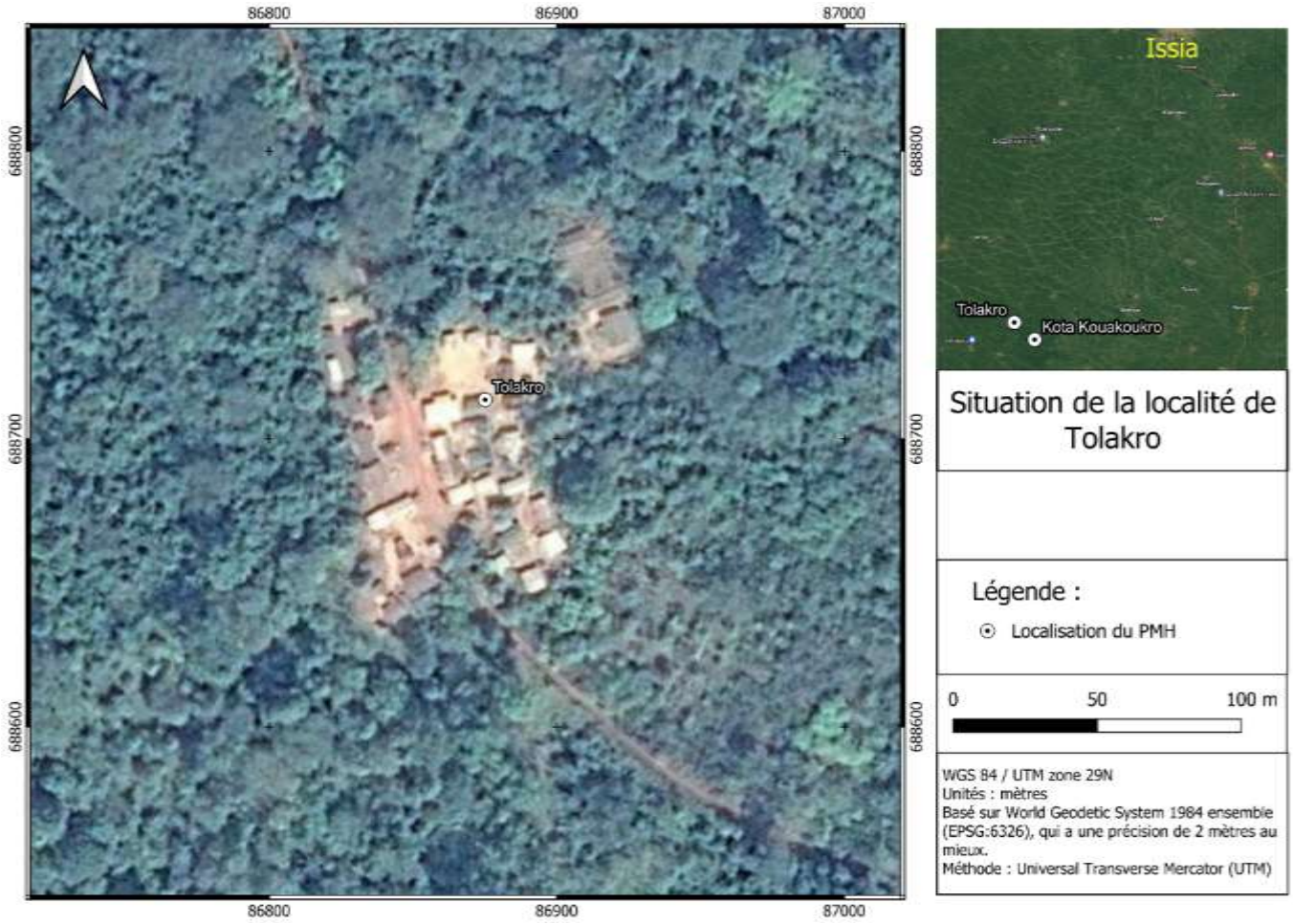
The relief of the camp is relatively sloping; the soil is red clay with a medium texture and granular structure; the vegetation is tropical forest type and the fauna is composed, apart from domestic animals, of gazelles, deer, rodents, reptiles and birds. The site has no watercourses.

Air quality in the village meets standards, and the average noise level of 51.2 dBA complies with the current standard. Air quality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.

The site has sensitive areas (cemetery 1 and cemetery 2) at : Cemetery1 : X :6.217 559 ; Y : -6.731 597 and at : Cemetery 2 X :6.216 374 ; Y : -6.731 741.

Potential project points are at : Well 1 X :6.217 534, Y : -6.731832, P : 15m Well 2 X : 6.216 964, Y : -6.731763, P : 20 m.

There is a risk of drilling rigs getting bogged down during transport.



(4) Town of Badékro

Badékro is a camp attached to the village of Guébia, in the territorial jurisdiction of the Saïoua sub-prefecture. It is located around 40 km from the department of Issia.

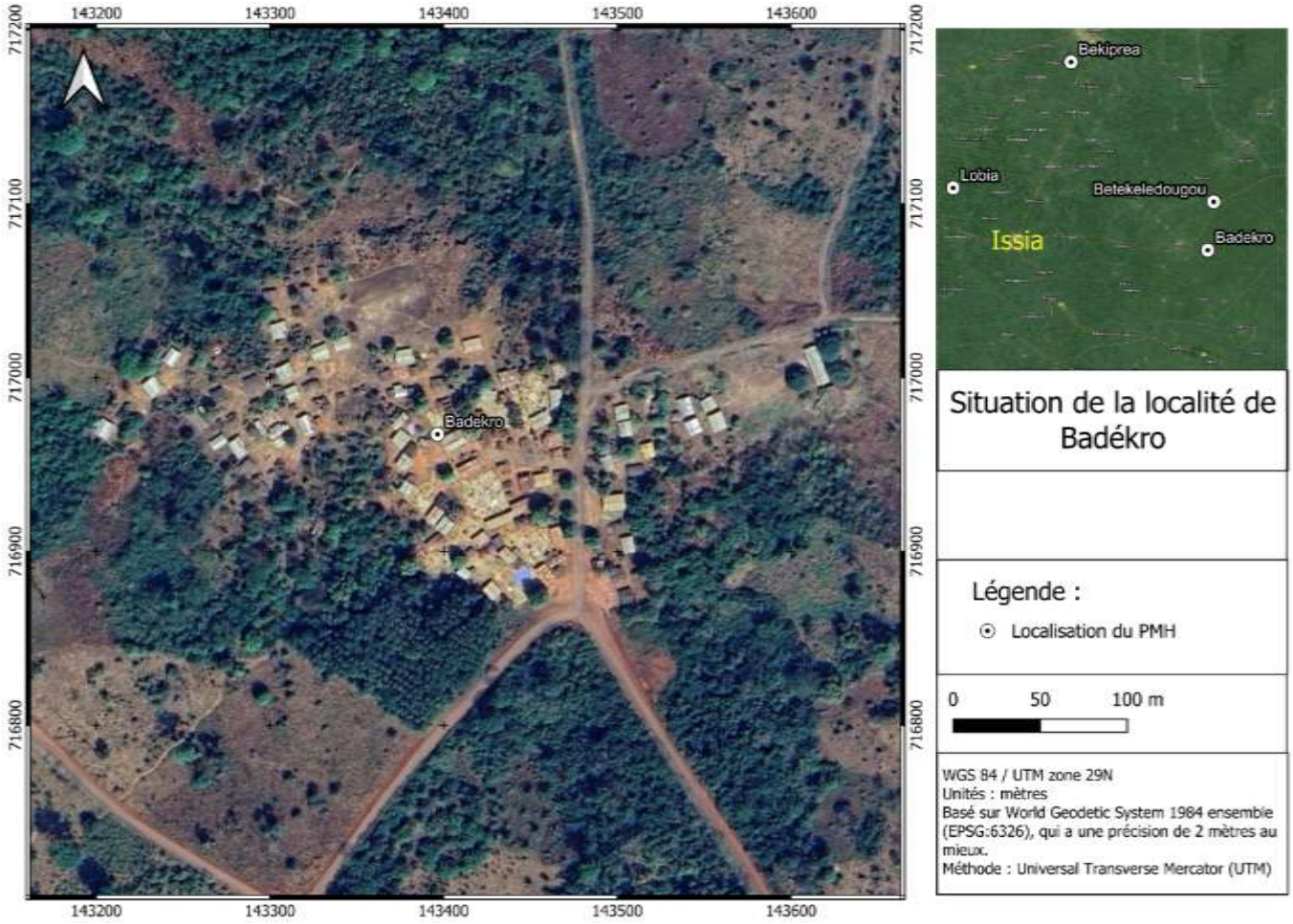
The terrain is gently sloping and the soil characteristics are clayey, medium-textured and granular.

The vegetation cover of the locality is tropical forest type, and the hydrographic network consists of a marigot (N'Zue Bla) serving as a source of water about 500 m from the village.

The local fauna includes domestic animals, gazelles, hinds, agoutis, palm rats, reptiles and birds.

Air quality at Badekro meets standards, and the average noise level of 47.57 dBA complies with current standards. Air quality complies with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP.

The site has a sensitive area at : X : 6.476 565 ; Y : -6.224 341 and a potential point at : X :6.474 750 ; Y : -6.223 474.



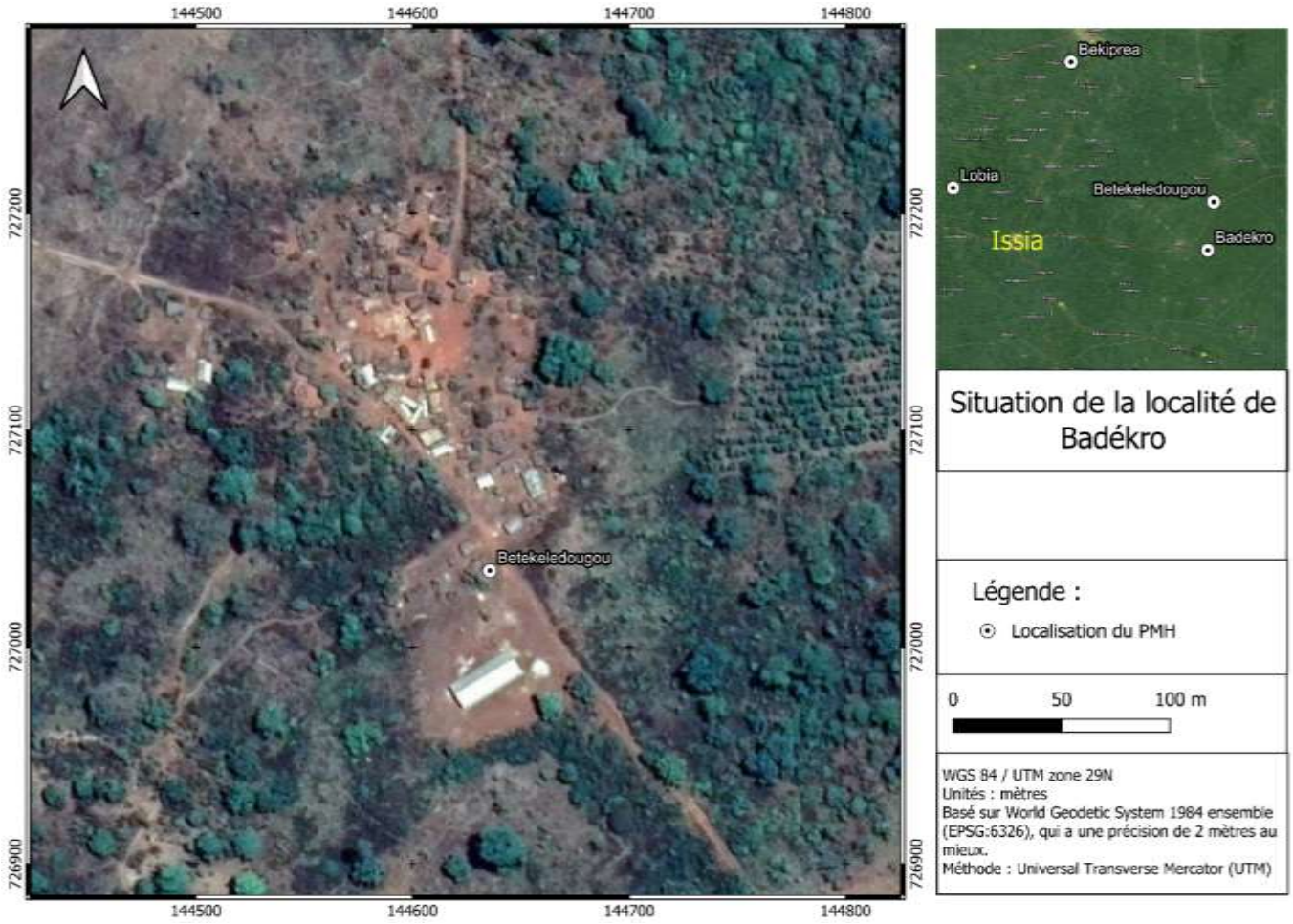
(5) Locality of Bétékélédougou

Located 58 km from the Issia department, Bétékélédougou is an encampment belonging to the village of Godoua 2, within the jurisdiction of the Saïoua sub-prefecture.

The relief of the locality is Interfluve of a hill; the vegetation is tropical forest vegetation; the soil is of clay type with a fine texture and granular structure and the fauna is composed of domestic animals, gazelles, deer, rodents; reptiles and birds are encountered. The site has no watercourses.

Measurements recorded in the Betekeledougou locality show good air quality, in compliance with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level was 45.1 dBA, in compliance with noise standards.

Key points of the project at : Well 1: X :6.567 169 ; Y : -6.212 656 ; P :23 m Well 2: X :6.568 286 ; Y : -6.214.211 ; P : 20 m.



12. INDÉNIÉ-DJUABLIN REGION

Abengourou Department

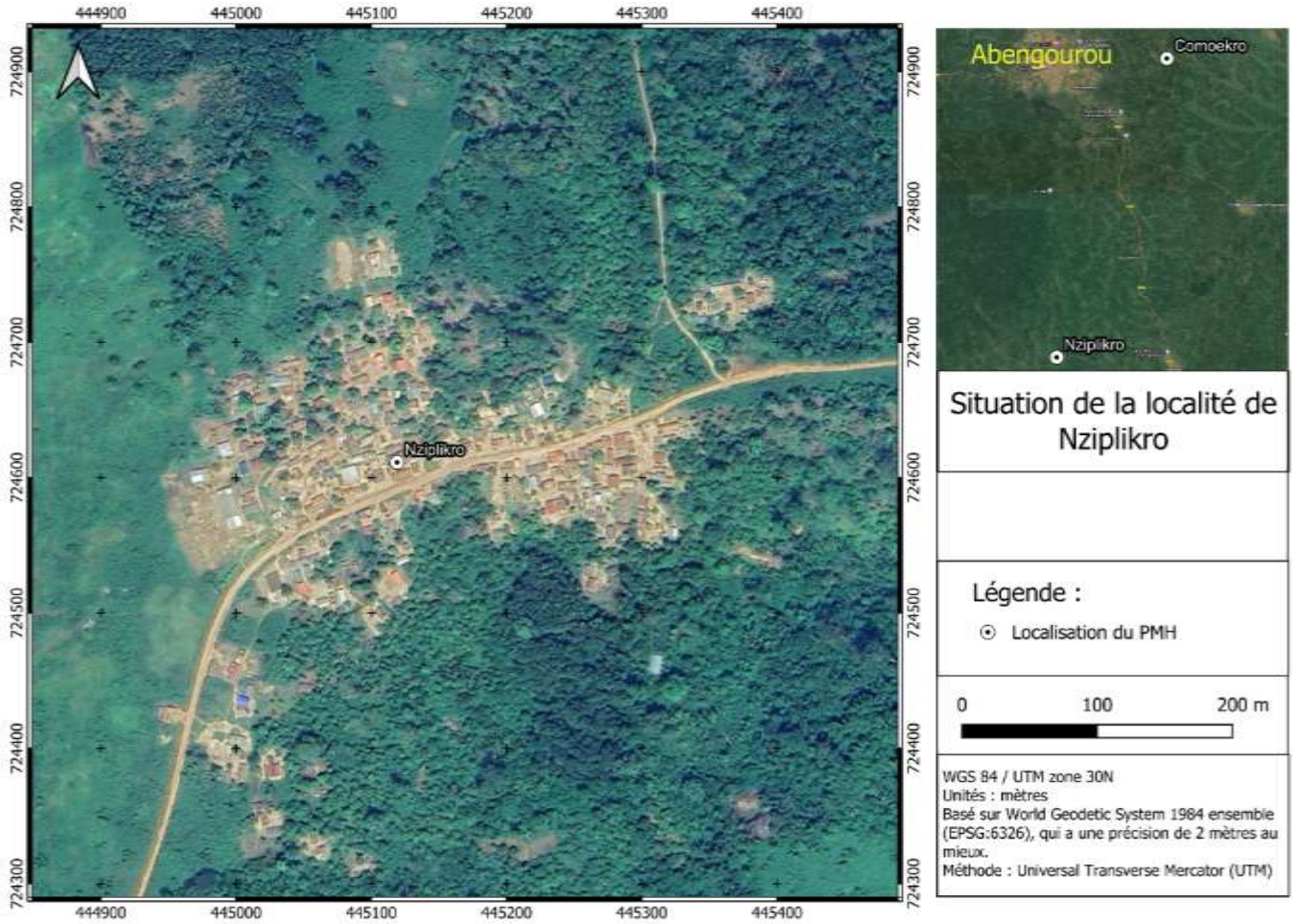
(1) Locality of N'ziplikro

N'ziplikro is a village in the Abengourou sub-prefecture. Located 29 km from the town of Abengourou, chief town of the sub-prefecture and department, it is bordered to the north by the village of Babiana, to the south by the Bouakro camp, to the east by the Kouabenan-Bi camp, and to the west by the villages of Dêdêbouakro and Pokoukro.

The measurements recorded in the N'ZIPRIKRO locality show good air quality, complying with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level of 41.2 dBA complies with noise standards.

The topography of the village slopes gently towards the river. which flows around the village. The soils are brown ferralitic. The town is harmoniously set amidst coffee and cocoa plantations.

There are low-lying areas, mainly to the south of the town, with an average altitude of 151 m. The Abossoumaké River flows permanently through the locality towards the Comoé River. The fauna of the locality's sub-project area consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Threatened, vulnerable or likely to be so designated wildlife species, including pangolins and pythons, live in the vicinity of the sub-project area.



b) Department of Agnibilékrou

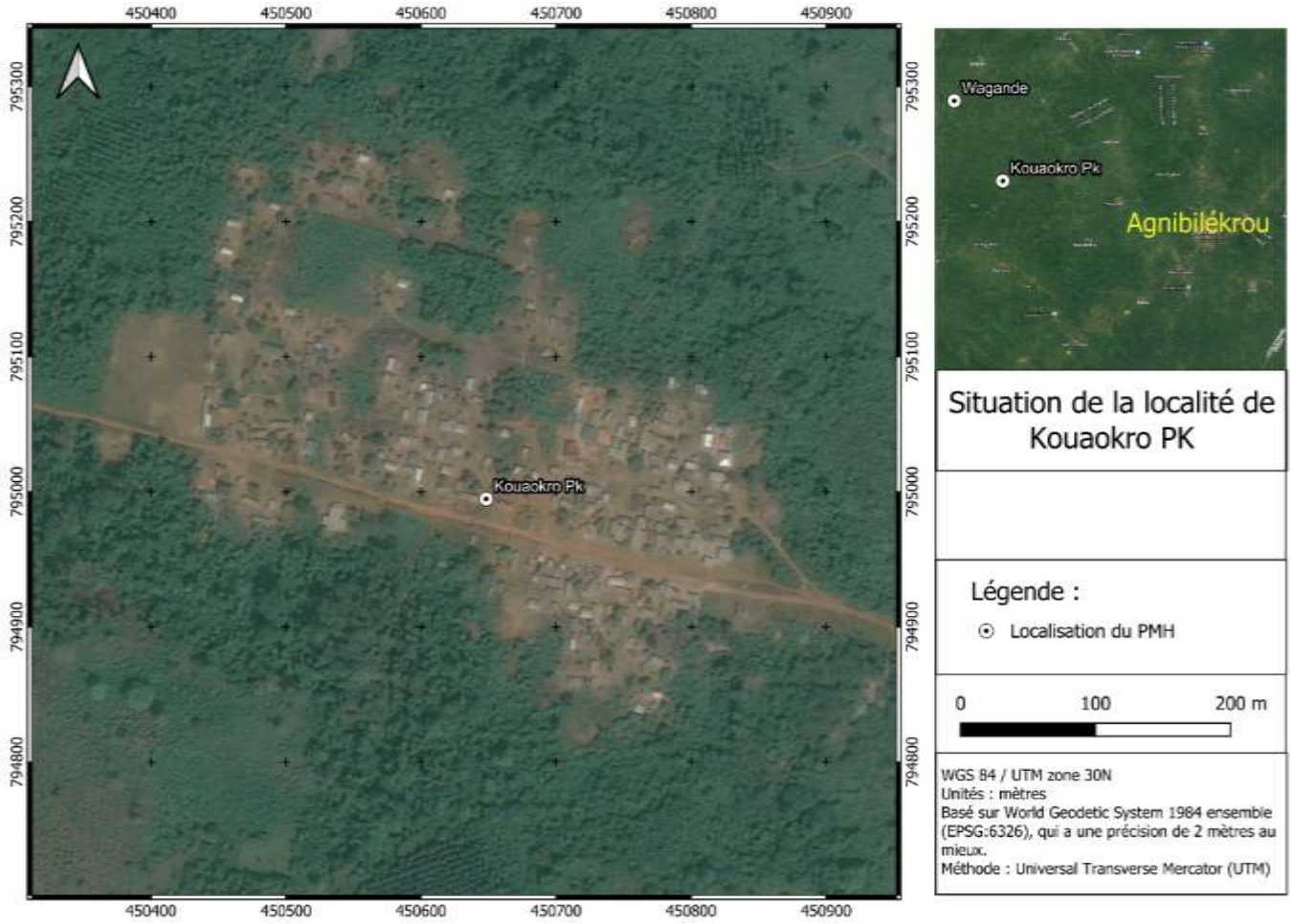
(1) Locality of Koyarabo / Kouaokro PK

Located seventeen (17) km from the Sous-préfecture chief town and 55 km from Agnibilékro, the department chief town, the village is bordered to the north by the village Caterpillar; to the south-west by Duffrebo; and to the east by Djane-Yaokro.

The KOUAOKRO PK area enjoys a very good noise level, with an estimated average measured value of 33.4 dBA. This value complies with noise standards. Air quality also complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP.

The local relief slopes gently towards the water. The average altitude is 234 m. A hill can be seen to the west of the town, and the soil is ferralitic on red schistose rock. The vegetation consists mainly of fallow land and cocoa and cashew plantations. The sacred forest "la terre" remains better preserved.

A water reservoir near the village provides the local population with a water supply to supplement the only functional PMH the fauna in the locality's sub-project area consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Threatened, vulnerable and likely to be so designated wildlife species, including pangolins and pythons, live in the vicinity of the sub-project area.



(2) Locality of Wagande

Located 35 km from the Sous-préfecture capital and 50 km from the town of Agnibilékro, the department capital, Wagandé is a Bangoua village settlement in the Duffrebo Sous-préfecture, bordered to the north by the village of Tchimpanikro; to the south by Tchênikro; to the east by Chantier; and to the west by Moriyiri.

WAKANDÉ has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP. The average noise level, at 35.8 dBA, complies with noise standards. The locality's terrain slopes slightly towards the creek at its entrance. The average altitude is 147 m.

The soil is yellowish, typical of Ferri soils on schistose rock, with vegetation consisting mainly of fallow land and cocoa and cashew plantations. The Malikibanka River flows intermittently at the entrance to the locality, near the only PMH in the area. In its initial state, the fauna of the locality hosting the sub-project consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Wildlife species that are threatened, vulnerable or likely to be so designated, such as pangolins, are far from the subproject area.



c) Bettié Department

(1) Issoufkrou locality

Issoufkro is a camp located in the Sous-préfecture of Diamarakro. Situated 14 km from Diamarakro, chief town of the sub-prefecture, and 36 km from the town of Bettié, chief town of the department, the village is bordered to the north by the Apprompron Afèwa village, to the south by the Djatokro camp, to the east by the Adama-Ecole camp, and to the west by Diamarakro.

The Béttié area, to which Issoufoukro belongs, enjoys a very good noise level. This level is characterized by its average measured value, estimated at 31.3 dBA. This value complies with noise level standards. Air quality also complies with standards for PM2.5, PM10 and TS particles.

The local relief is relatively flat, with an average altitude of 178 m.

The yellowish soil is ferralitic on schistose rock, characterized by vegetation consisting mainly of fallow land and cocoa and rubber plantations.

That of the classified forest remains better preserved. No watercourses or bodies of water have been observed in the vicinity of the locality. The fauna of the locality hosting the sub-project consists of birds, reptiles, small rodents and insects, and large mammals such as gazelles. Wildlife species that are threatened, vulnerable or likely to be so designated, including pangolins and pythons, live in the vicinity of the subproject area.

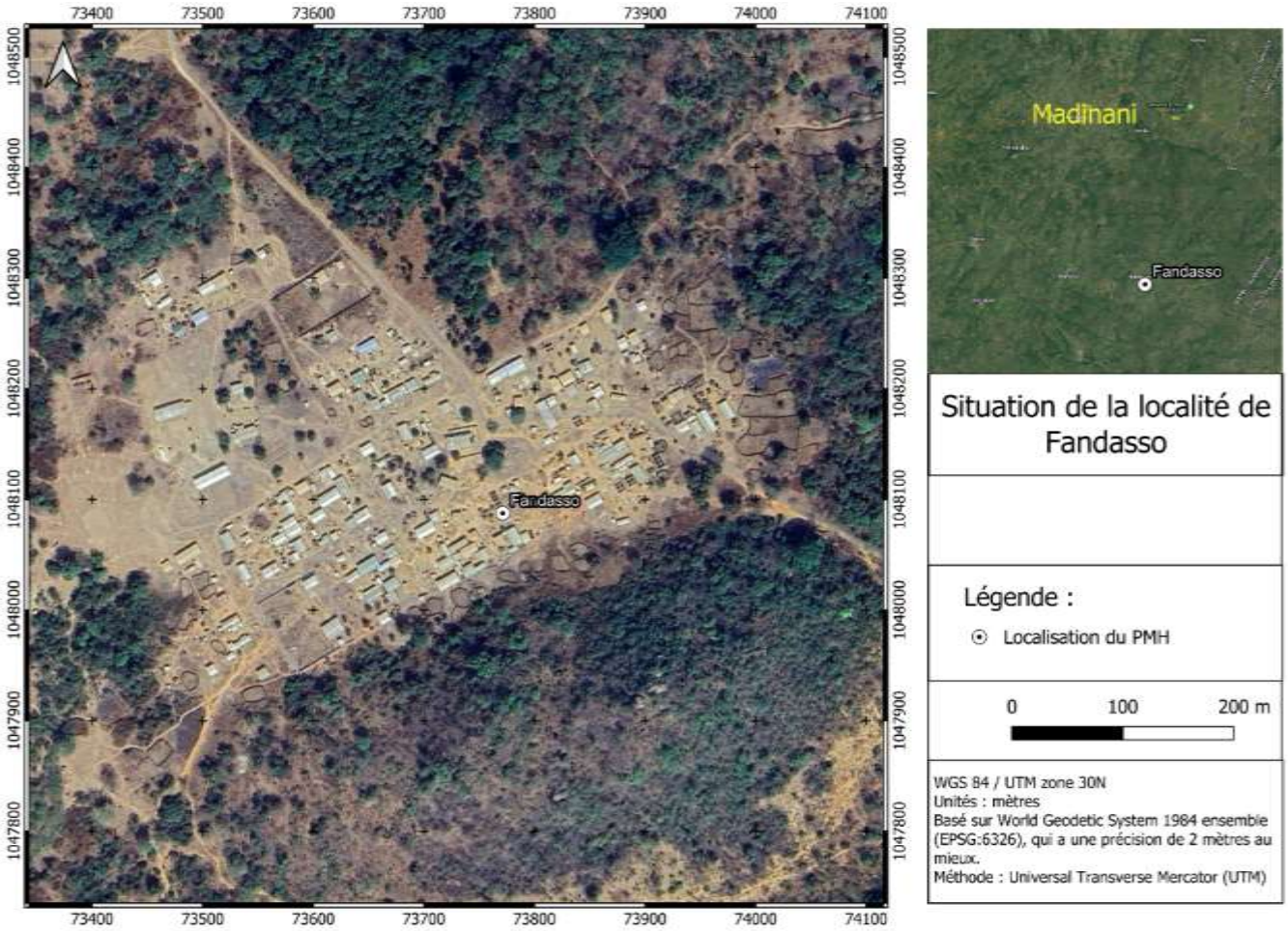


13. KABADOUGOU REGION

a) Madinani Department

(1) Town of Fandasso

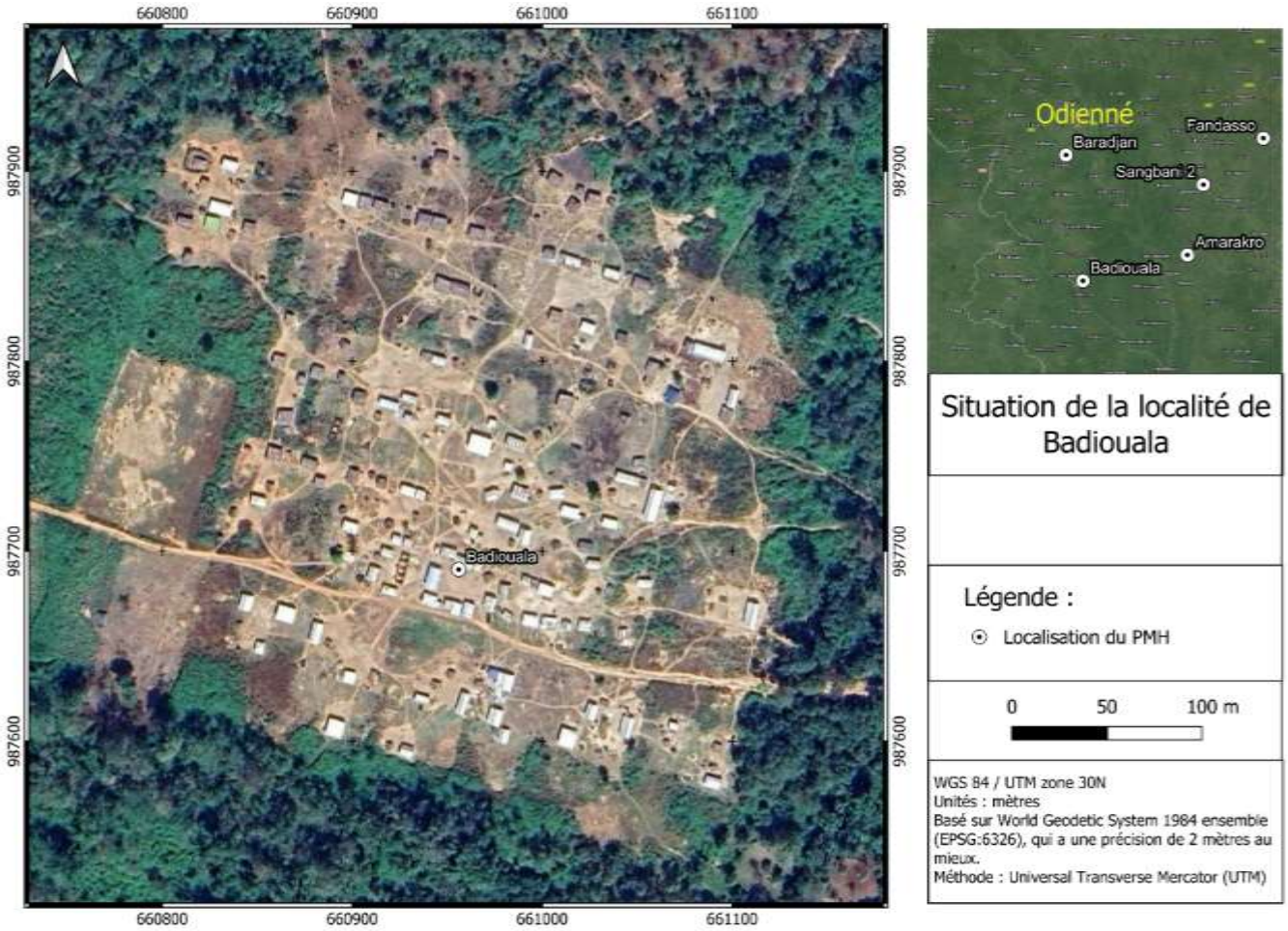
Fandasso is located in Nawolo canton, Madinani sub-prefecture, surrounded by classified forest to the north, Mangnanna to the south, Tôra to the east and Djogo to the west. Distance from the sub-prefecture: 25 km.



b) Department of Odienné

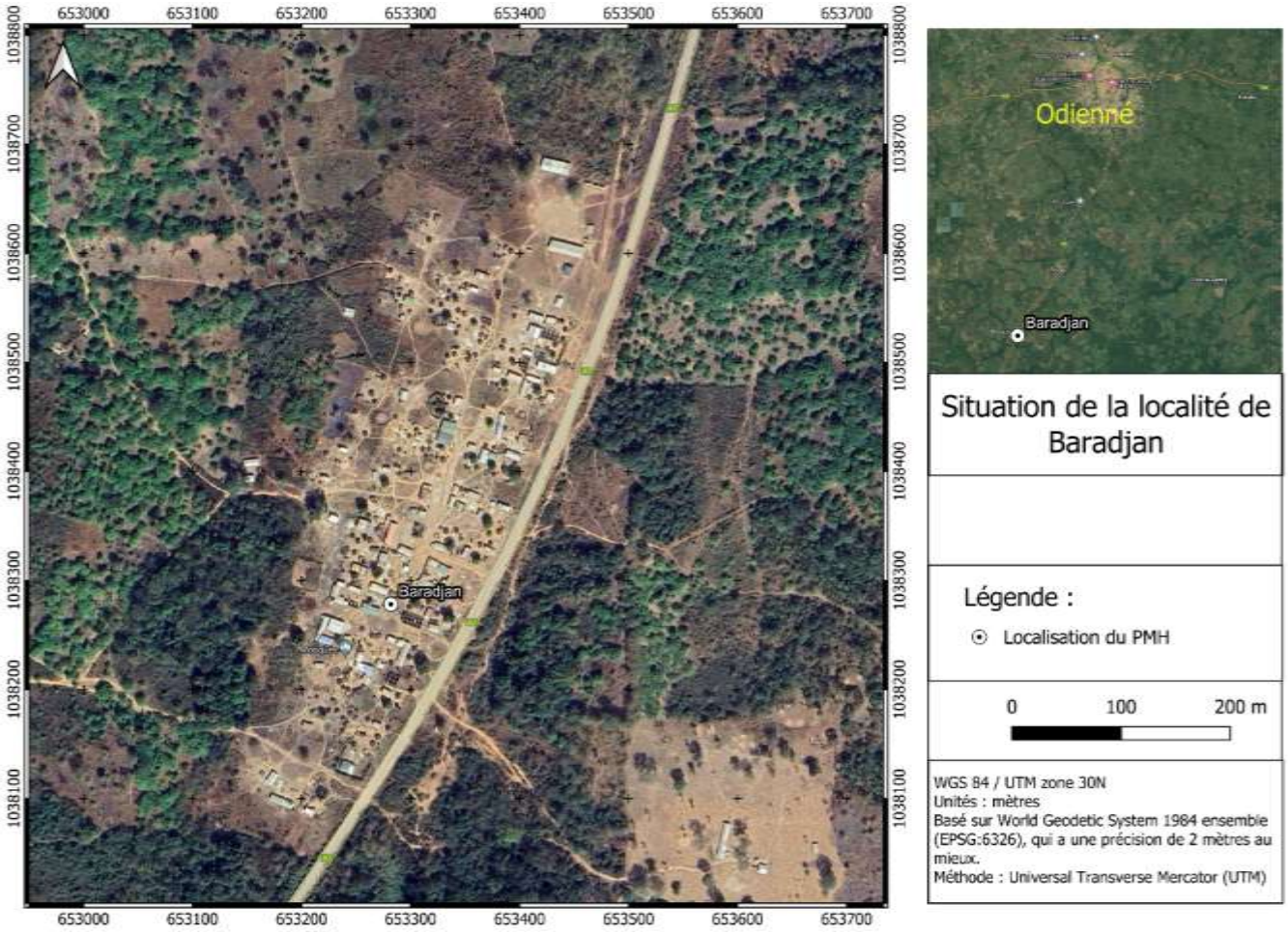
(1) Town of Badiouala

Badiouala is located in the Odienné department, 73 km from Odienné and 27 km from Bako, its sub-prefecture. The village borders Fremandougou to the north, Moya 2 to the south, Zandougou to the east and Man-Moya to the west.



(2) Locality of Baradjan

Baradian is a roadside village on the asphalt road linking Odienné to Séguéla in the Odienné department, 15 km from the latter, which is also its sub-prefecture. The village is bordered to the north by Zevasso, to the south by Nieninso, to the east by Sianso and to the west by Daga.



(3) Amarakro locality

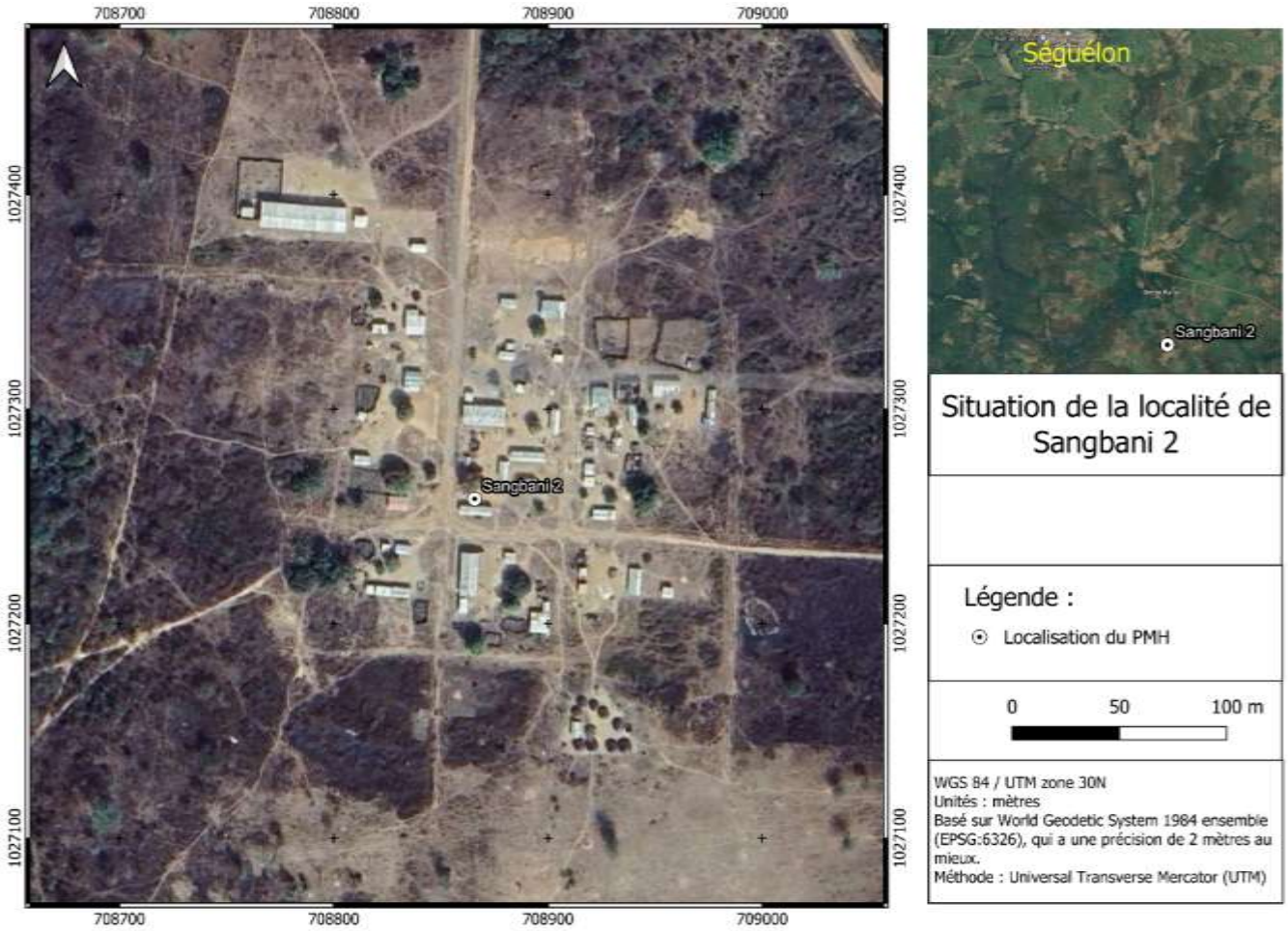
Amarakro is a camp located in the Dioulatiédougou sub-prefecture, 13 km from Dioulatiédougou and 93 km from Odienné, the regional capital. The village was created in 2005 by Amara Fofana, who came from Zandougou in search of new farmland. The village borders Dioulatiédougou to the north, Zandougou to the south, Tchekrodougou to the east and Metro to the west.



c) Department of Seguelon

(1) Sangbani 2 locality

Sangbani 2 is located in Nawolo canton, Seguelon department, Seguelon sub-prefecture. Seven (7) km from the sub-prefecture and 47 km from the department capital, Madinani.



14. MARAHOUÉ REGION

Bouaflé Department

(1) Locality of Karamokokro

Located 27 km from the Bouaflé department, Karamokokro is a camp created in 1953, linked to the village of Liadjénoufla 1 or Zonfla, in the Bouaflé sub-prefecture.

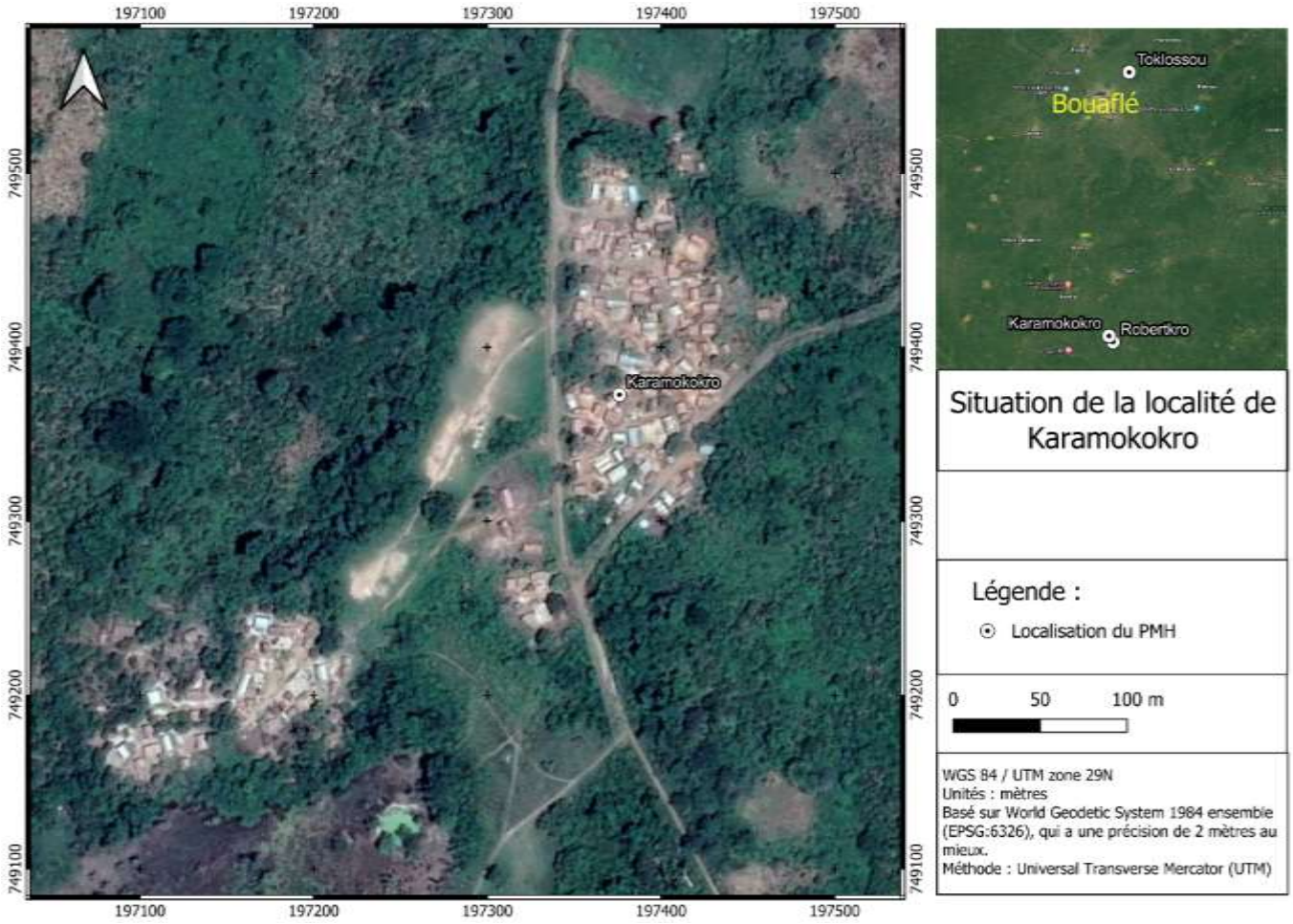
The terrain is flat, sandy and white in color, with a fine texture and granular structure. The locality has fallow forest vegetation with a fauna consisting of sheep, goats, chickens, small mammals, rodents and birds. The site has no watercourses.

Air quality at Karamokokro meets standards, and the average noise level of 44.25 dBA complies with current standards. Air quality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.

The site has sensitive areas (cemetery 1 and cemetery 2) at : Cemetery1: X:6.770 077; Y: -5.738 351 and Cemetery 2: X:6.771 259; Y: -5.735 915. Potential project points are at : PMH HS : X : 6.771 745 ; Y : -5.737 522 ; P :45 m

Well 1 :X :6.770 745 ; Y : -5.739 110 ; P :10 m Well 2 : X :6.771 449 ; Y : -5.737 547 ; P : 12 m Well 3 : X : 6.772 815 ; Y : -5.737 661 ; P : 10 m.

There's a risk of a point collapsing during the rainy season while materials are being transported.

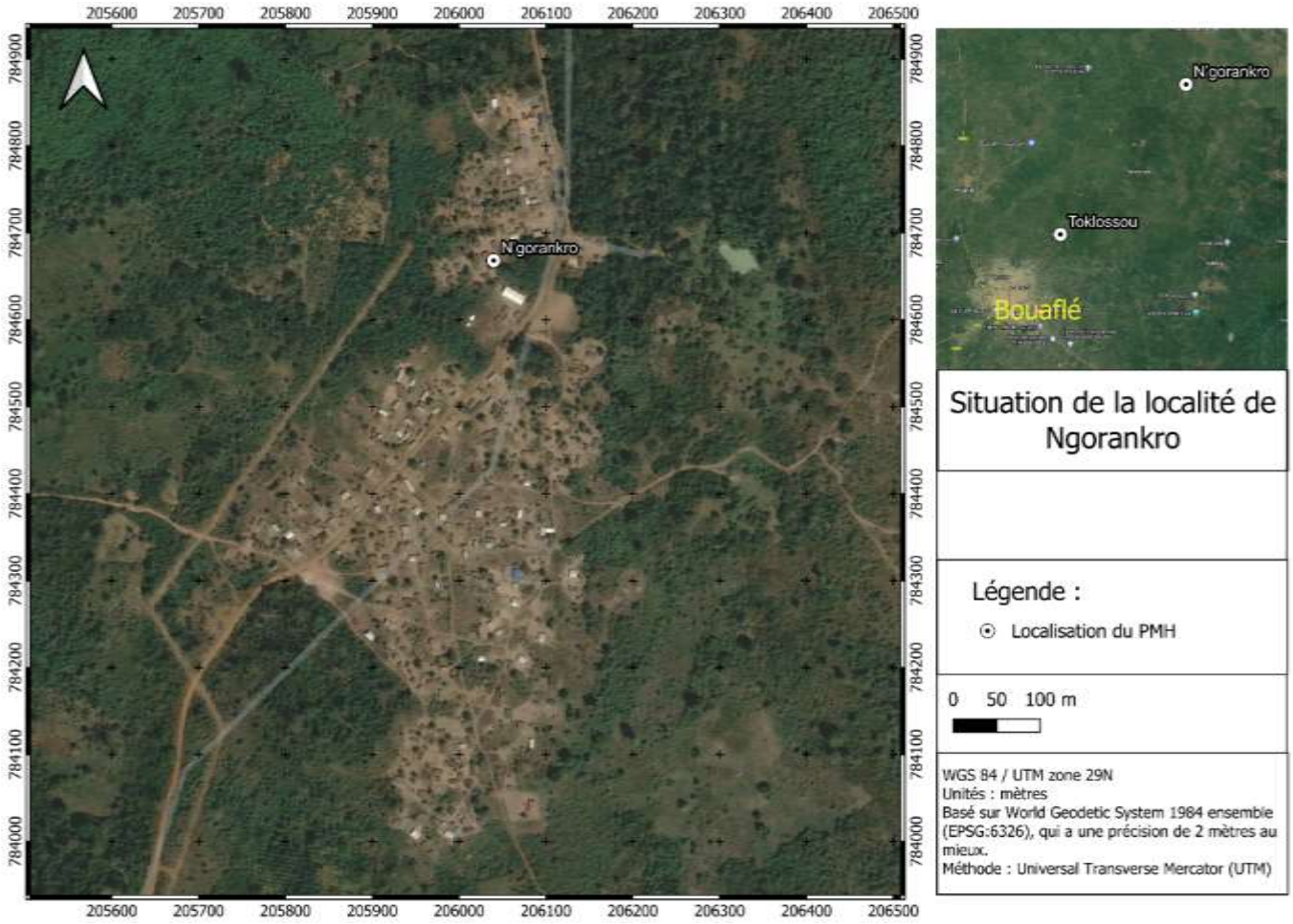


(2) Locality of N'Gorankro

N'Gorankro is a camp located 12 km from Bouaflé, in the Bégbessou sub-prefecture.

Air quality at N'Gorankro meets standards, and the average noise level of 54.7 dBA complies with current standards. Air quality meets standards for PM2.5, PM10 and TSP.

The site is on a gentle slope. Medium-textured, slab-structured red clay forms the local soil, with a few conglomerate outcrops. The vegetation is fallow forest. No watercourse crosses the locality, and the fauna is represented by domestic animals and wild animals (gazelle, doe, agoutis, rat palmist snake, and birds.) Sensitive area former place of worship and cemetery respectively (X : 7.091 709 ; Y : -5.660 596 / X : 7.093 423 ; Y : -5.660 596) and potential functional point (PMH= X : 7.092 430 ; Y : -5 .659 965 ; P : 39 m/ PMH HS= X : 7.091 575 ; Y : -5.660 392 ; P : 51 m).



(3) Town of Toklossou

Toklossou is part of the Bouaflé sub-prefecture, 5 km from the department, and is linked to the village of Koubi, which is indigenous to the Yaouré people. The locality's relief is flat; the soil is sandy, white with a medium texture and granular structure; the vegetation is fallow forest and the fauna is represented by domestic animals and wild animals (gazelle, doe, agoutis, rat palm snake and birds). Air quality at Toklossou meets standards, and the average noise level of 54.7 dBA complies with current standards. Air quality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP.

Sensitive areas (cemetery and rubbish dump) are at : Cemetery: X:7,021,812; Y: -5,718,133 Dump site: X: 7,020,624; Y: -5,719,671. Potential points are at : Well 1: X :7.020 864 ; Y : -5.718 874 ; P : 5 m. Well 2: X: 7.020 994; Y: -5.719 434; P: 5 m.

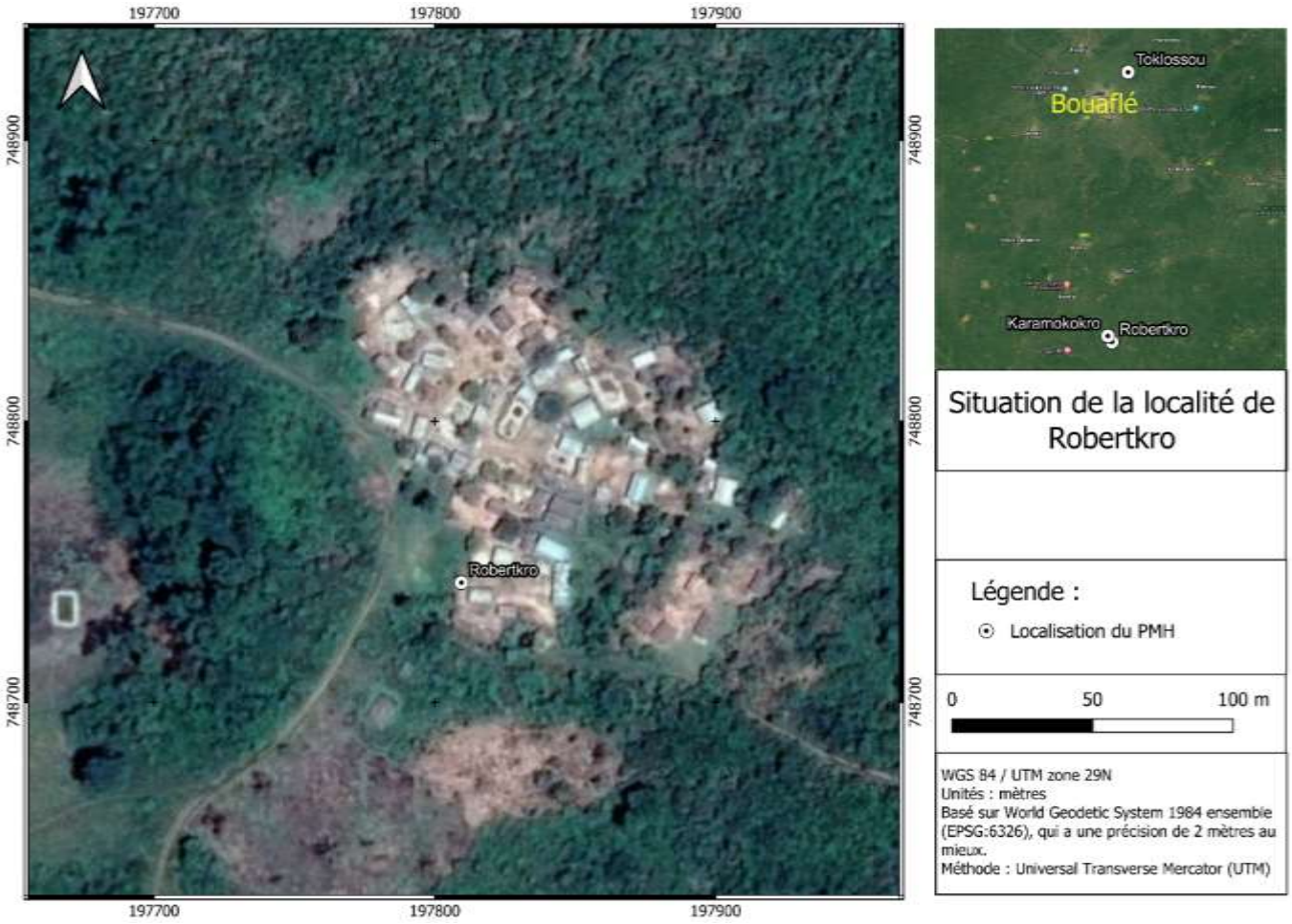
There is a risk of machine breakdowns or traffic accidents during the transport of materials.



(4) Locality of Robertkro

Robertkro is part of the indigenous Gouro village of Liadjénoufla, in the Bouaflé sub-prefecture. Air quality in Robertkro meets standards, and the average noise level of 49.06 dBA complies with current standards. Air quality meets standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.

Relatively flat, the site is characterized by white sandy soil with a fine texture and granular structure. The periphery of the locality is covered by a fallow forest No watercourse crosses the locality Sheep, goats, chickens, small mammals, rodents and birds are the wildlife species found in the locality. The cemetery is a sensitive area with the following coordinates (X :6.767 197 ; Y : -5.734541), potential TDC point (X :6.766 073 ; Y : -5.733 572 ; P : 12m) and the borehole out of service (X : 6.766 849 ; X : 6.766 849 ; P : 15).



b) Sinfra Department

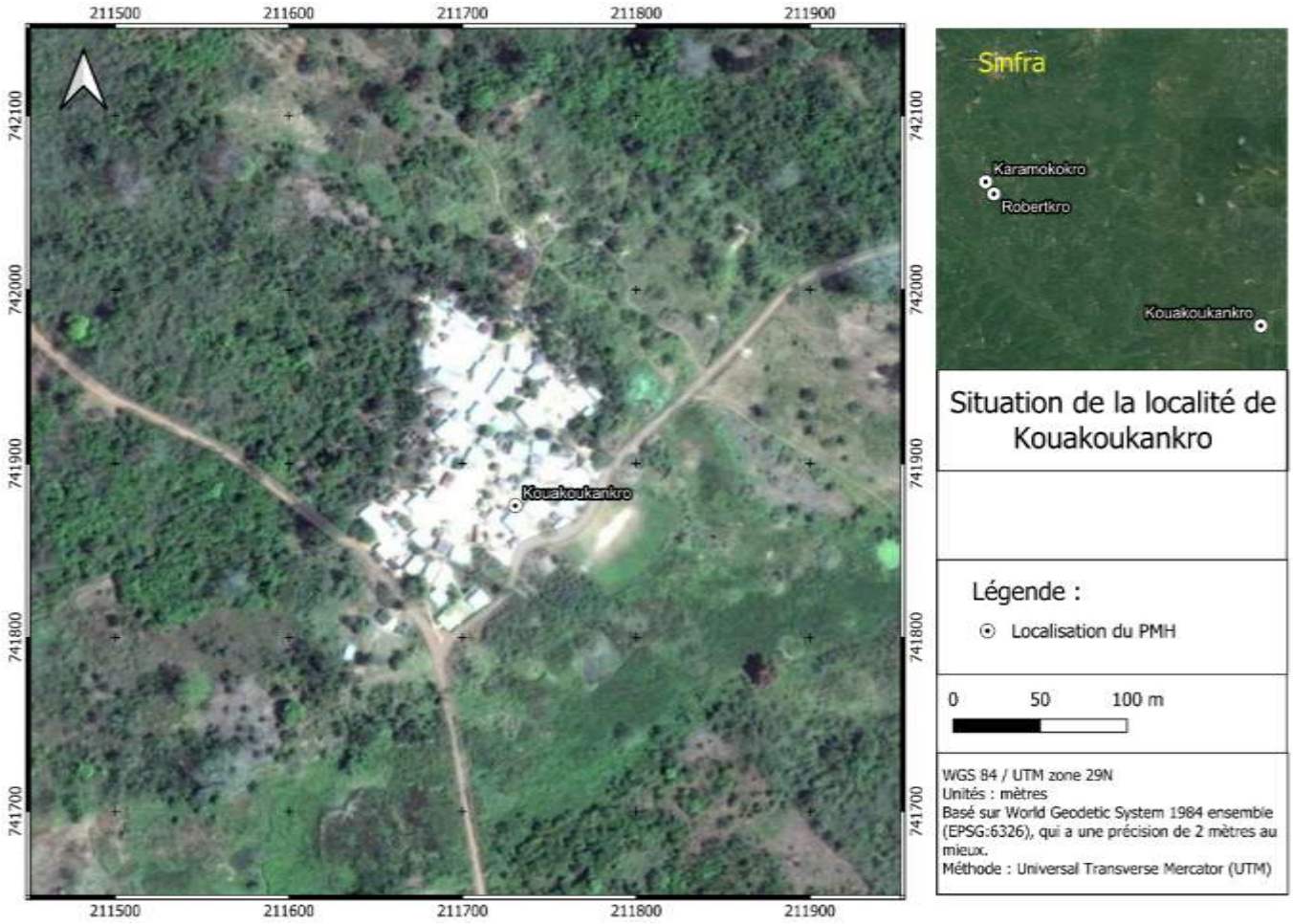
(1) Locality of Kouakoukankro

The Human Powered Pump to be built is located in Kouakoukankro, a camp linked to the indigenous Gouro village of Djénoufla in the Kononfla sub-prefecture. The project serves a population of around 700, the majority of whom are Baoulé from Tiébissou. They settled in the area following a migration that began in 1960.

Kouakoukankro has a flat topography, whitish sandy soil with a fine texture and granular structure, fallow forest vegetation and a fauna represented by domestic animals and wild animals (gazelle, doe, agoutis, rat palm, snake and birds).

The village has no watercourses. Air quality in the locality is up to standard, and the average noise level of 50.51 dBA complies with current standards. Air quality meets standards for PM2.5, PM10 and TSP.

The site's sensitive area includes a cemetery at X:6.704627 and Y:-5.608 286. The potential TDC point (X :6.766 073 ; Y : -5.733 572 ; P : 12m) and the decommissioned borehole (X : 6.766 849 ; X : 6.766 849 ; P : 15).

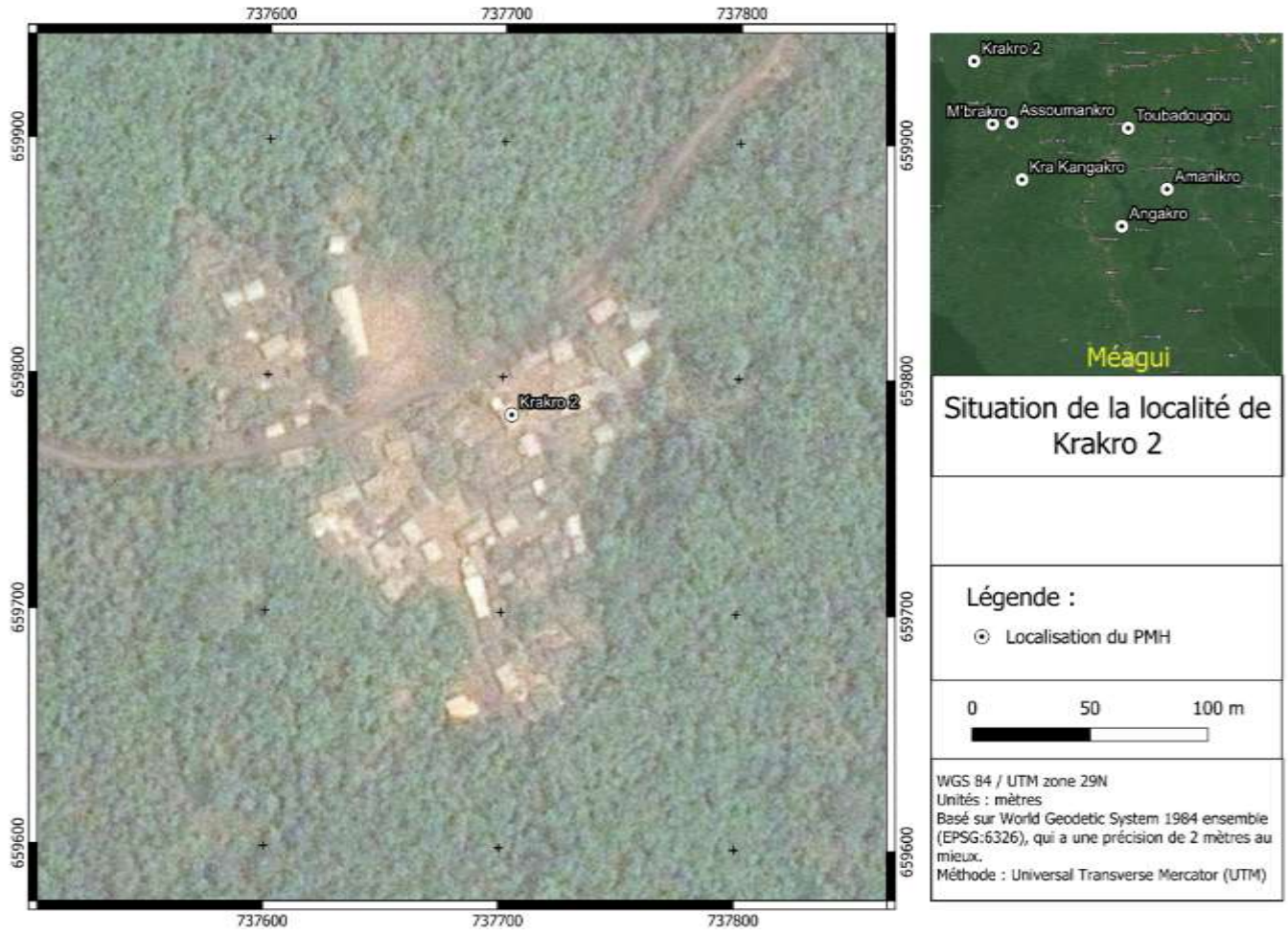


15. NAWA REGION

Méagui Department

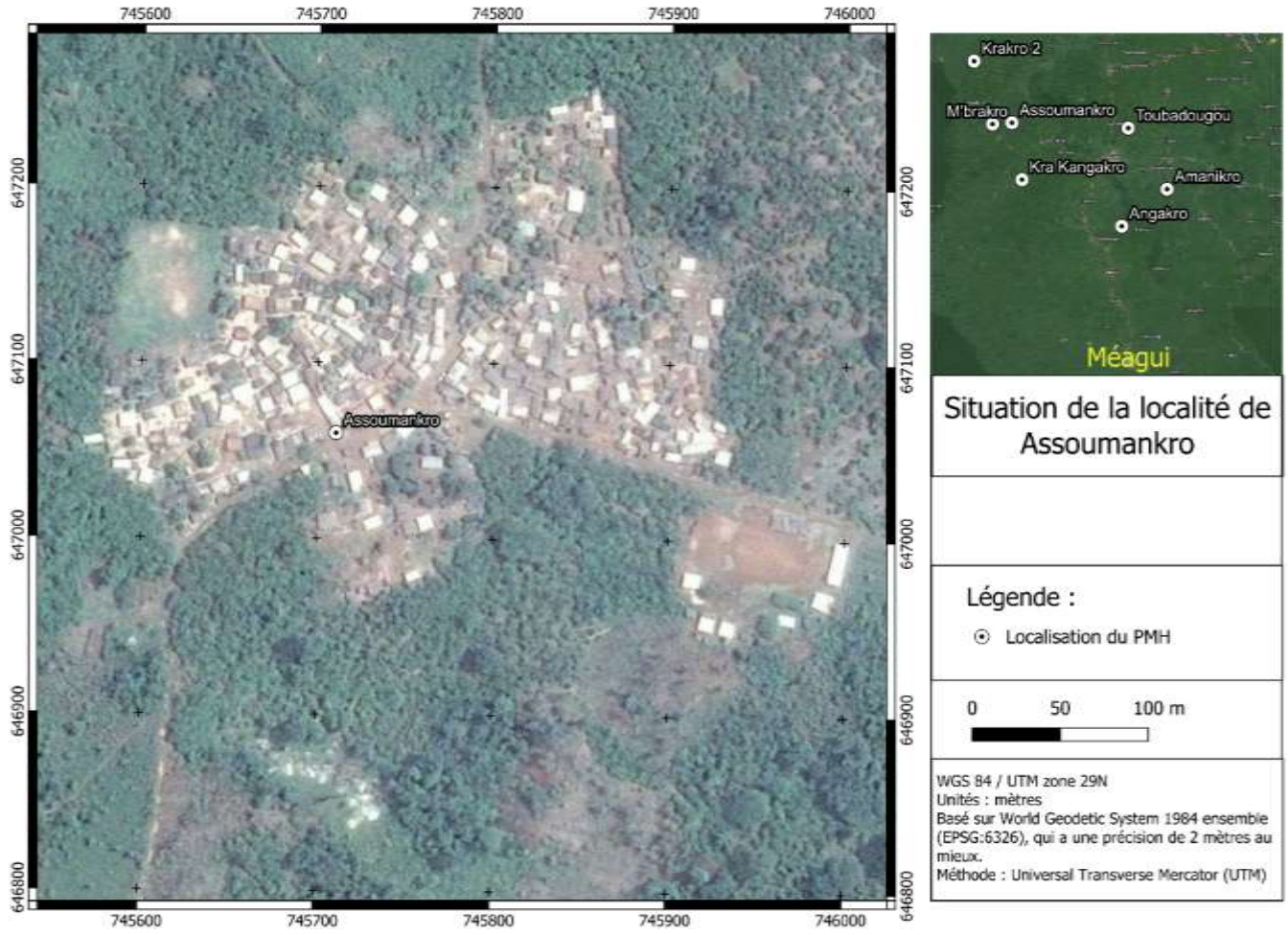
(1) Krakro 2 locality

Krakro 2 is part of the Gnamagui sub-prefecture. It was created in 1978 and is located 104 km from Méagui department, and 33 km from the sub-prefecture to which it is attached.



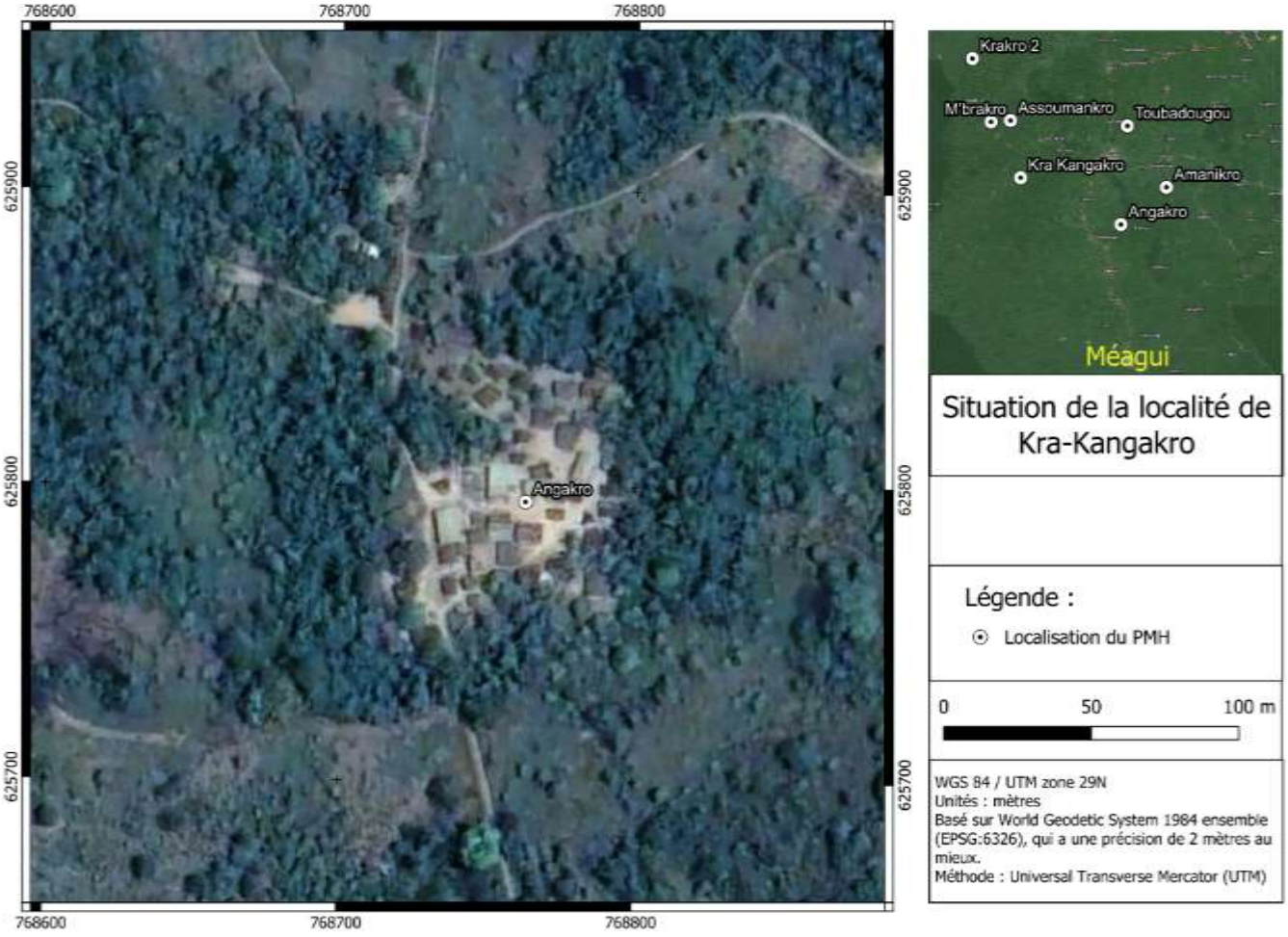
(2) Assoumankro locality

Assoumankro is a locality in Méagui department, 85 km from the latter and seventeen (17) km from the Gnamagui sub-prefecture, to which it is attached. It is bordered to the north by M'Brakro (6 km), to the south by Kouassikouadiokro (1 km), to the east by Petit Odienné (7 km) and to the west by Allayaokro (2 km). It can be reached via a dirt road that is very poorly maintained and marked by numerous water reservoirs. This road is used by motorcyclists, pick-up trucks transporting agricultural produce and rarely by 4x4 vehicles.



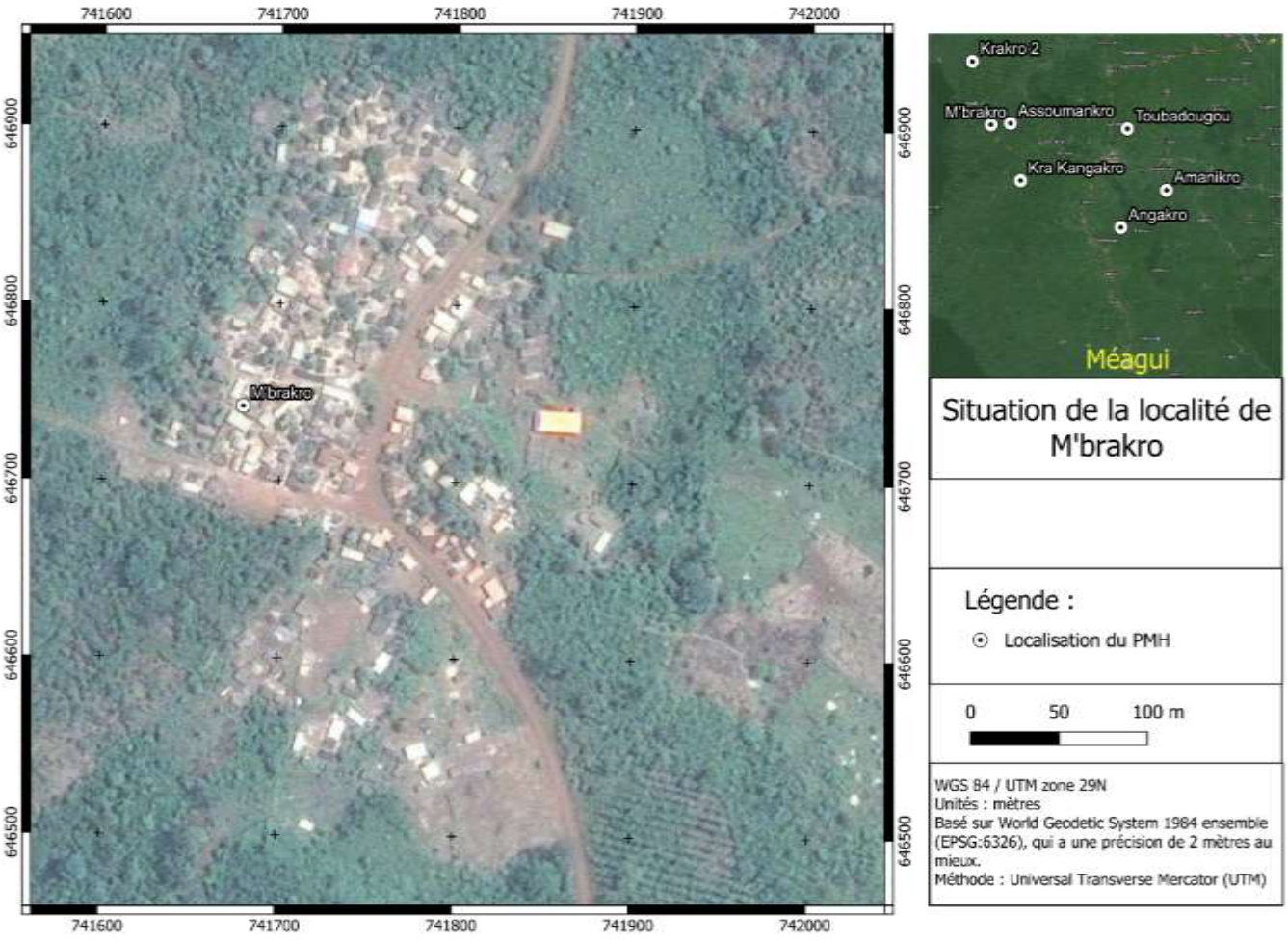
(3) Angakro locality

Angakro is located 20 km north of the town of Méagui. It is part of the Oupoyo sub-prefecture. It is bordered to the north by a forest with a few fields, to the south by Blatakro (800m), to the east by Katiokro (1 km) and to the west by Morikro (1.5 km). This locality is accessible via an unpaved road, in poor condition and at times overgrown with scrub. The camp is not electrified and has no access to drinking water. A PMH has been installed here, but it has been non-functional since 1999. As a result, people have to rely on the surrounding lowlands and village wells (which frequently run dry) for their water supplies. These different sources are the cause of recurrent illnesses linked to the poor quality of the water.



(4) Locality of M'Brakro

Located 85 km from Méagui department, M'Brakro is part of the Gnamagui sub-prefecture, from which it is distant 20 km. It is bordered to the north by Adamadji (2 km), to the south by Srakadji (3 km), to the east by Kouakousui N'Guessankro (1 km) and to the west by Assoumankro (5 km). Access is via a road in poor condition.



(5) Kra-Kangakro locality

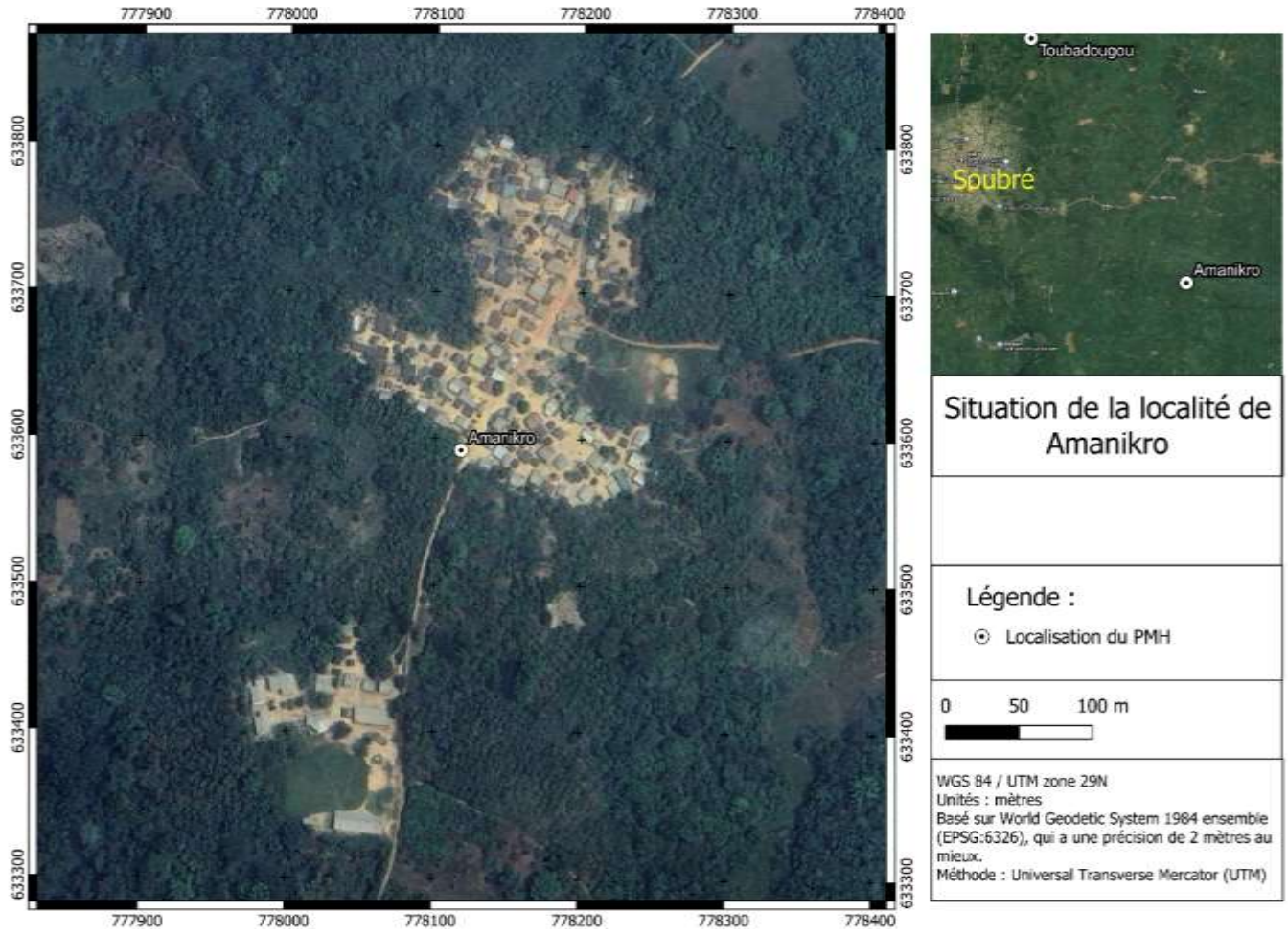
This sub-project area is located 53 km from the Méagui department and 14 km from the Gnamagui sub-prefecture. It is bordered by Takoradi to the north (4 km), Pokouadi to the south, Abehonkro to the east and Kouamédankro to the west.



b) Soubré Department

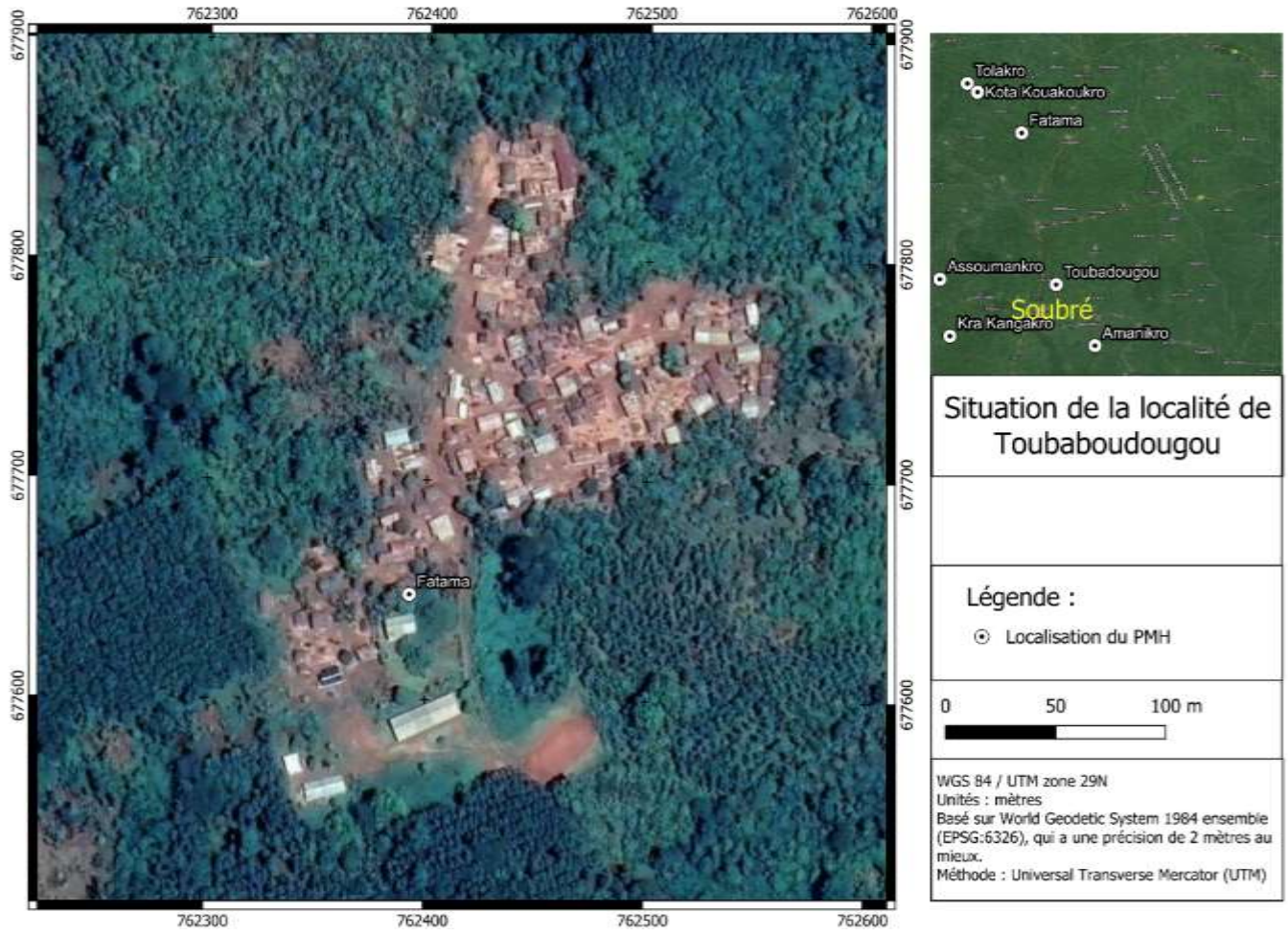
(1) Locality of Amanikro

Amanikro is a camp located in the Soubré department. It is bordered to the north by Djuékro, to the south by Emilkro, to the east by Emmanuelkro (1 km) and to the west by Georgeskro (5 km). The access road to the locality is used only by motorcyclists, due to its poor condition.



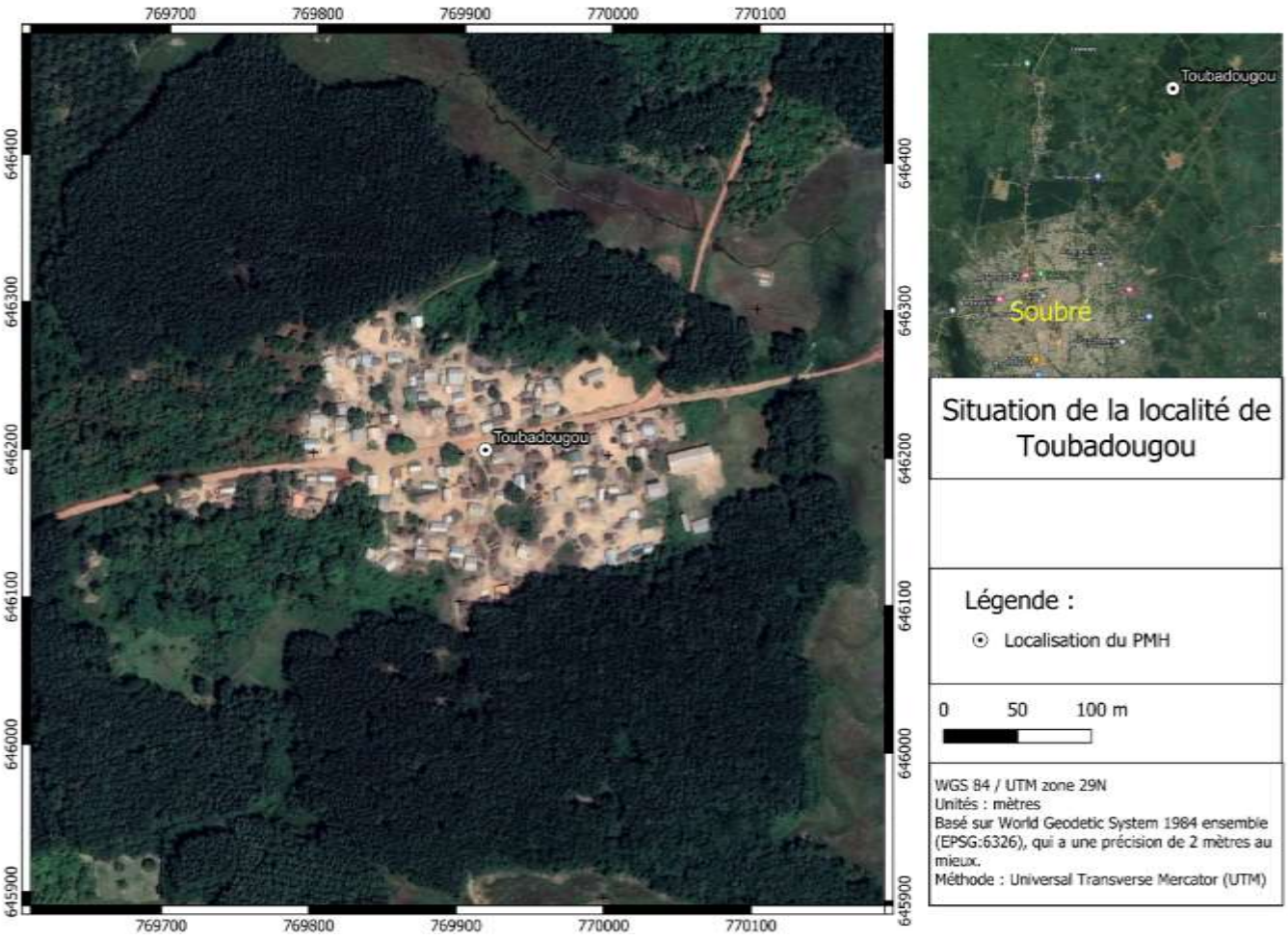
(2) Locality of Fatama

The Fatama camp is located north of the town of Soubré, 35 km from the latter and 15 km from the Grand-Zattry sub-prefecture, to which it belongs. It is bordered to the north by the Mossikro camp, to the south by the Barthélémykro camp, and to the east and west by a forest with fields. The road leading to this locality is in an advanced state of disrepair. As a result, it is hardly used by personal vehicles, apart from pick-up trucks used to transport agricultural produce, motorcyclists and the occasional tricycle.



(3) Locality of Toubadougou

Toubadougou is part of the Soubré sub-prefecture and is located 06 km from Soubré department. It is bordered to the north by Kodatchad, to the south by Gagnoadougou, to the east by Petit-Boundiali and to the west by Dioulabougou. The access road to the locality is in good condition. It is not electrified. It has no health center and one elementary school. The indigenous people are Malinké, who live alongside Guineans, Malians and Moré. The population mainly farms and raises livestock (poultry, pigs and goats). There are also a few shopkeepers, albeit in the minority. Housing is purely traditional.



16. PORO REGION

Department of Dikodougou

(1) Locality of Latamakaha

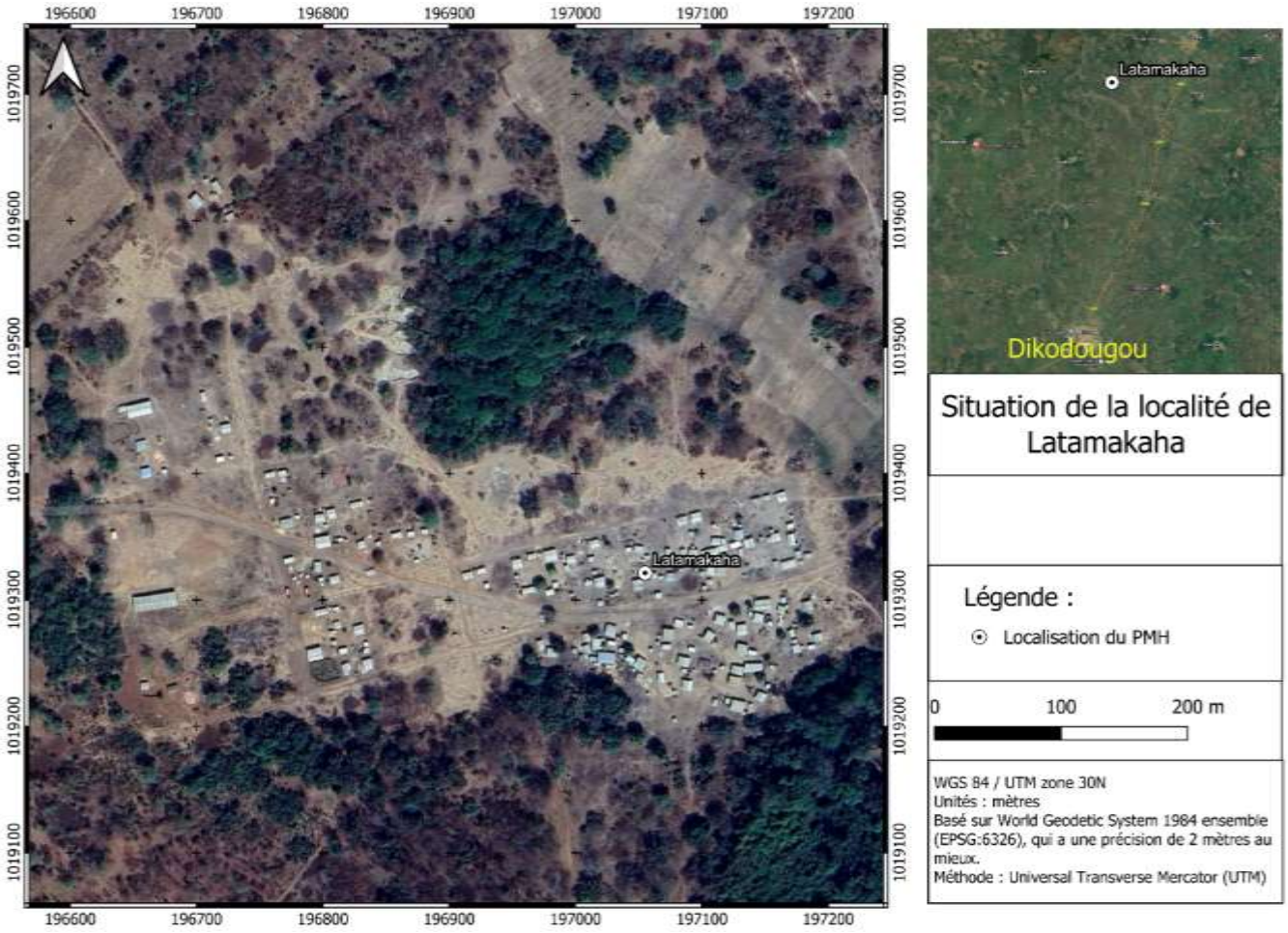
Latamakaha is a village in the Dikodougou department, more precisely in the Guiembé sub-prefecture. It is located 25 km to the east and 5 km to the west respectively. It is bordered to the south by the village of Noufré (7 km), to the north by the village of Soumon (5 km), to the east by the village of Katiorokpo (5 km) and to the west by the village of Tapé (5 km).

The village's relief is flat, with predominantly ferralitic soils characterized by a sandy humus horizon.

The vegetation is made up in places of teak forests up to 10 m high and freshly reforested teak saplings, and the domestic fauna in the project area consists of free-range cattle, goats, sheep and pigs. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis), herbivores (hinds, gazelles etc.).

There are no watercourses on the site, except for the Solomongou, a few kilometers from the village.

The village has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP particles, and the average noise level, at 38.94 dBA, meets noise standards, resulting in a relatively quiet environment.



(2) Toufindé locality

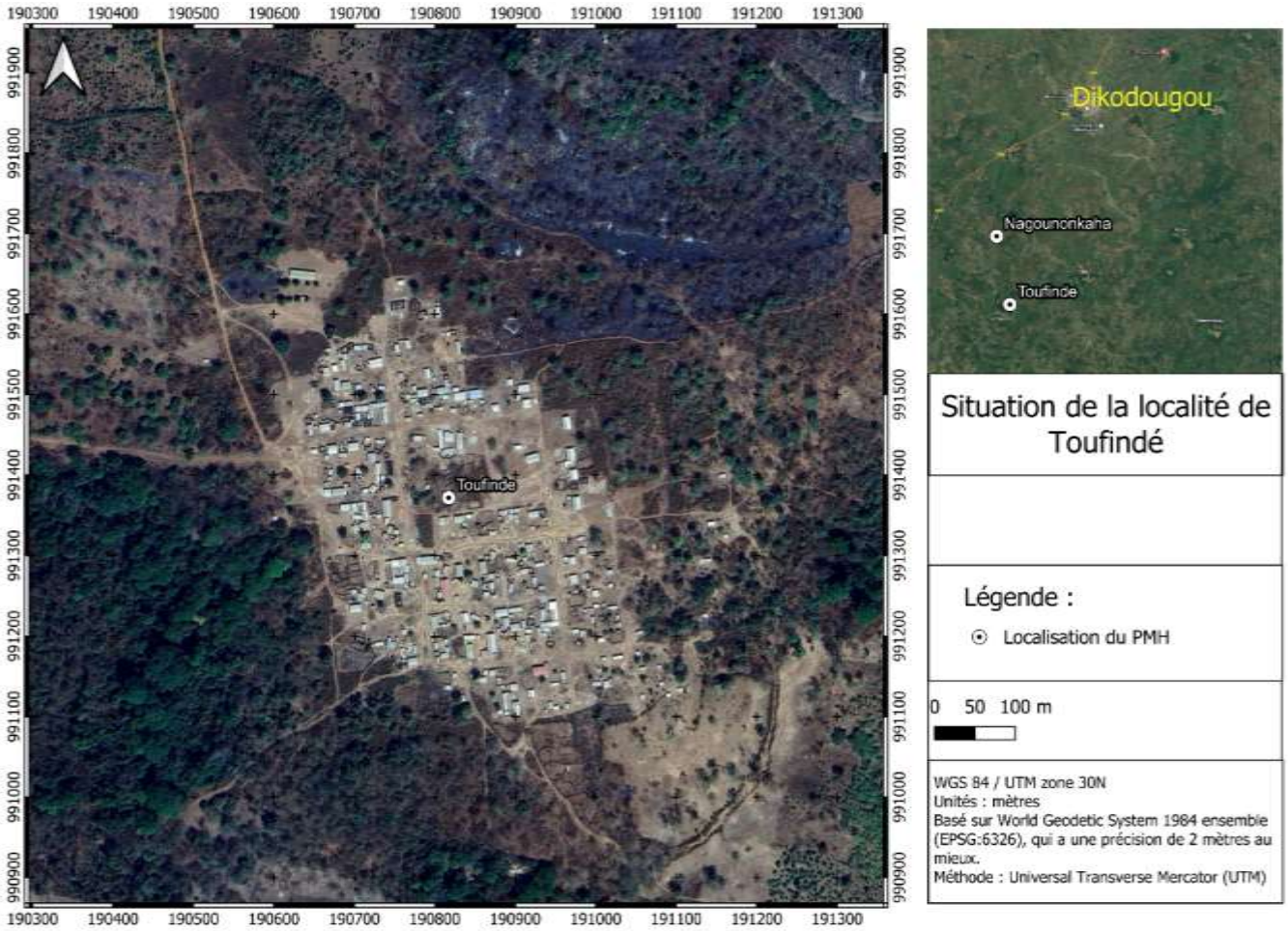
Toufindé is a village in the Dikodougou sub-prefecture, 17 km south of the district. It is bordered to the south by the village of Farakro (17km), to the north by the village of Poundia (12km), to the east by the village of Ploro (5km) and to the west by the village of Kadioha (7km).

The topography of Toufinde village is relatively flat, with a few gentle slopes in places that pose no major risks. Soil characteristics are dominated by essentially ferralitic soils characterized by a thick, gray, sandy humus horizon, and an accumulation horizon rich in clays and heavily concretioned.

There are no watercourses on the site, and the vegetation found in the project area is generally composed of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah and open forest composed of large scattered reforestation trees. At the edge of the project area, the vegetation is literally anthrophized by seasonal crops.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

Noise and air quality measurements show an average noise level of 42.4 dBA (in compliance with noise standards) and air quality levels in compliance with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles.



(3) Locality of Yardjoumakaha

Yardjoumakaha is a camp attached to the village of Wèrèlokaha, which is located in the Sous-préfecture of Dikodougou. It is bordered to the south by the village of Fianankaha (3 km), to the north by the village of Tionankaha (4 km), to the east by the village of Wèrèlokaha (2 km) and to the west by the village of Samatiguila (5 km).

The terrain in this camp is sometimes uneven, with ferralitic, gravelly or sandy-clay soils.

The vegetation in the project area is generally made up of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah and open forest composed of large scattered reforestation stands. At the edge of the project area, the vegetation has been literally eroded by seasonal cultivation.

There are no watercourses on the site. However, just a short distance from the site, there is an intermittent stream (Diminin).

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

Air quality at YARDJOUMAKAHA is good and complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level is 39.4 dBA, also in compliance with noise standards.



(4) Locality of Nagounonkaha

Nagounonkaha is a camp attached to the village of Poundia and is located in the Sous-préfecture of Dikodougou, precisely 15 km south of this district. It is bordered to the south by the village of Toufindé (4 km), to the north by the village of Poundia (6 km), to the east by the village of Floro (5 km) and to the west by the village of Tokaha (11 km).

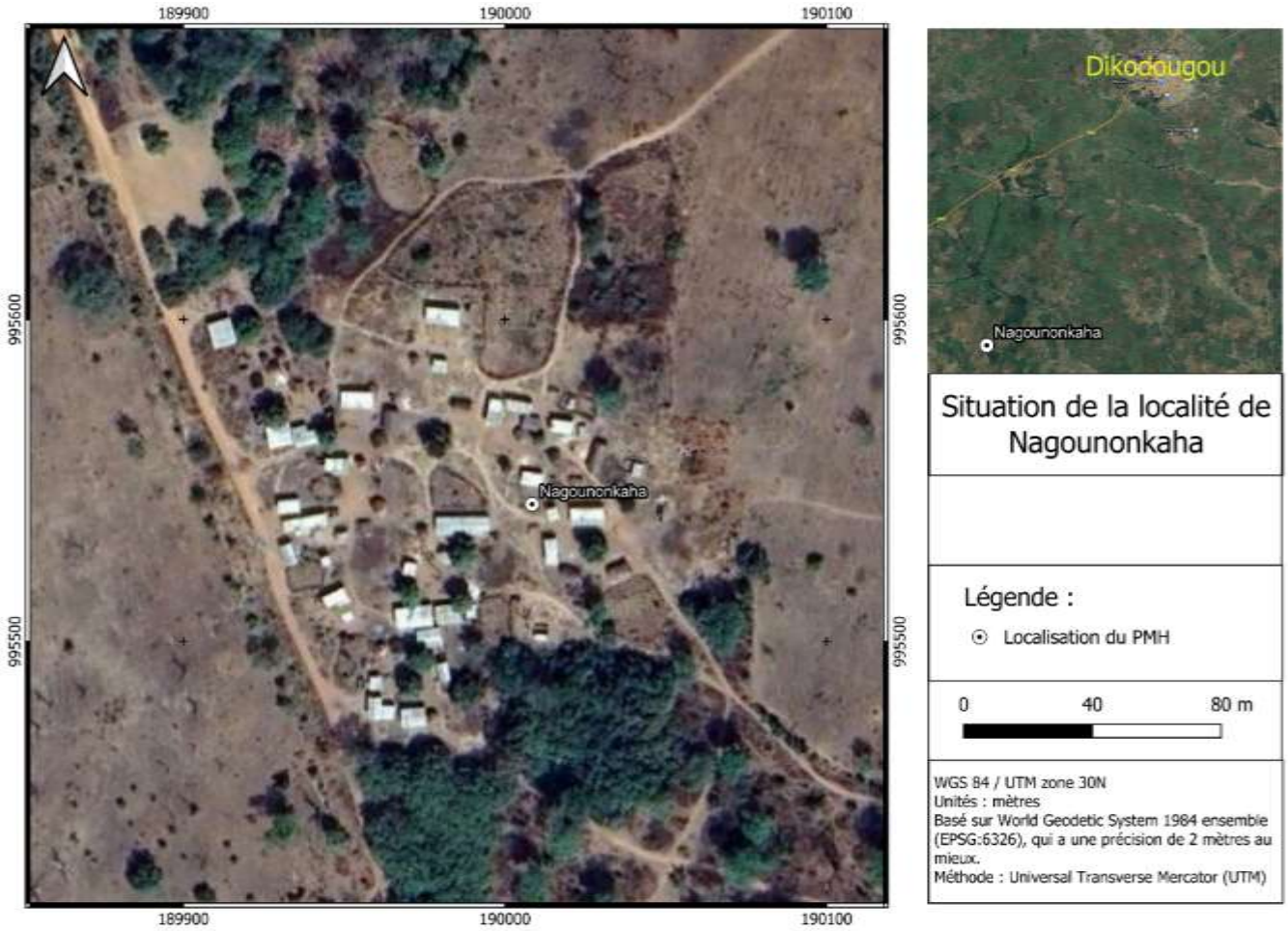
The topography of the village is relatively uneven, with a few gentle slopes, and the soil types encountered are moderately desaturated ferralitic. Alongside these dominant ferralitic soils, there are hydromorphic soils and also clay soils.

In places, the vegetation is made up of teak forests reaching 10 m in height and freshly reforested teak saplings.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

The site's hydrography is almost non-existent, with only the Solomongou River a few kilometers from the village.

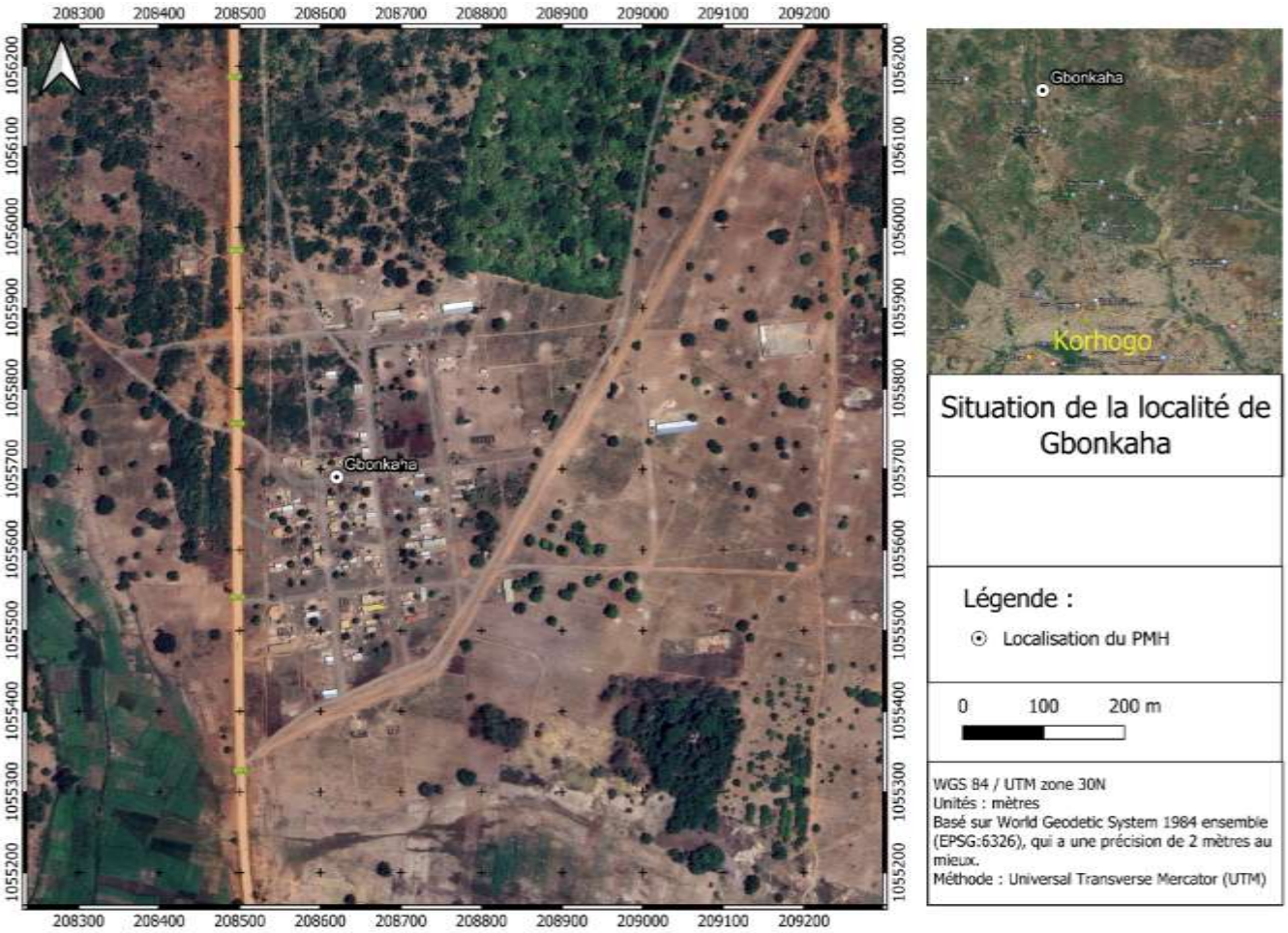
Noise level and air quality measurements for the village show an average noise level of 39.5 dBA (this value complies with noise level standards) and an air quality level in line with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP.



b) Korhogo Department

(1) Locality of Gbonkaha

Gbonkaha is a village located in the Korhogo sub-prefecture (6km). It is bordered to the south by the village of Nalourougokaha (3km), to the north by the locality of Lofiné (4km), to the east by the village of Nouplé (2km) and to the west by the locality of Fodonition (1km). In Gbonkaha, the relief is characterized by the presence of plains and the soils are essentially ferralitic and characterized by a sandy humus horizon. The noise level is 56.2 dBA. This value complies with noise level standards. Air quality in the village complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP. There are no watercourses on the site, and the fauna consists mainly of deer, gazelles and other animals.



(2) Locality of Kopiemavogo

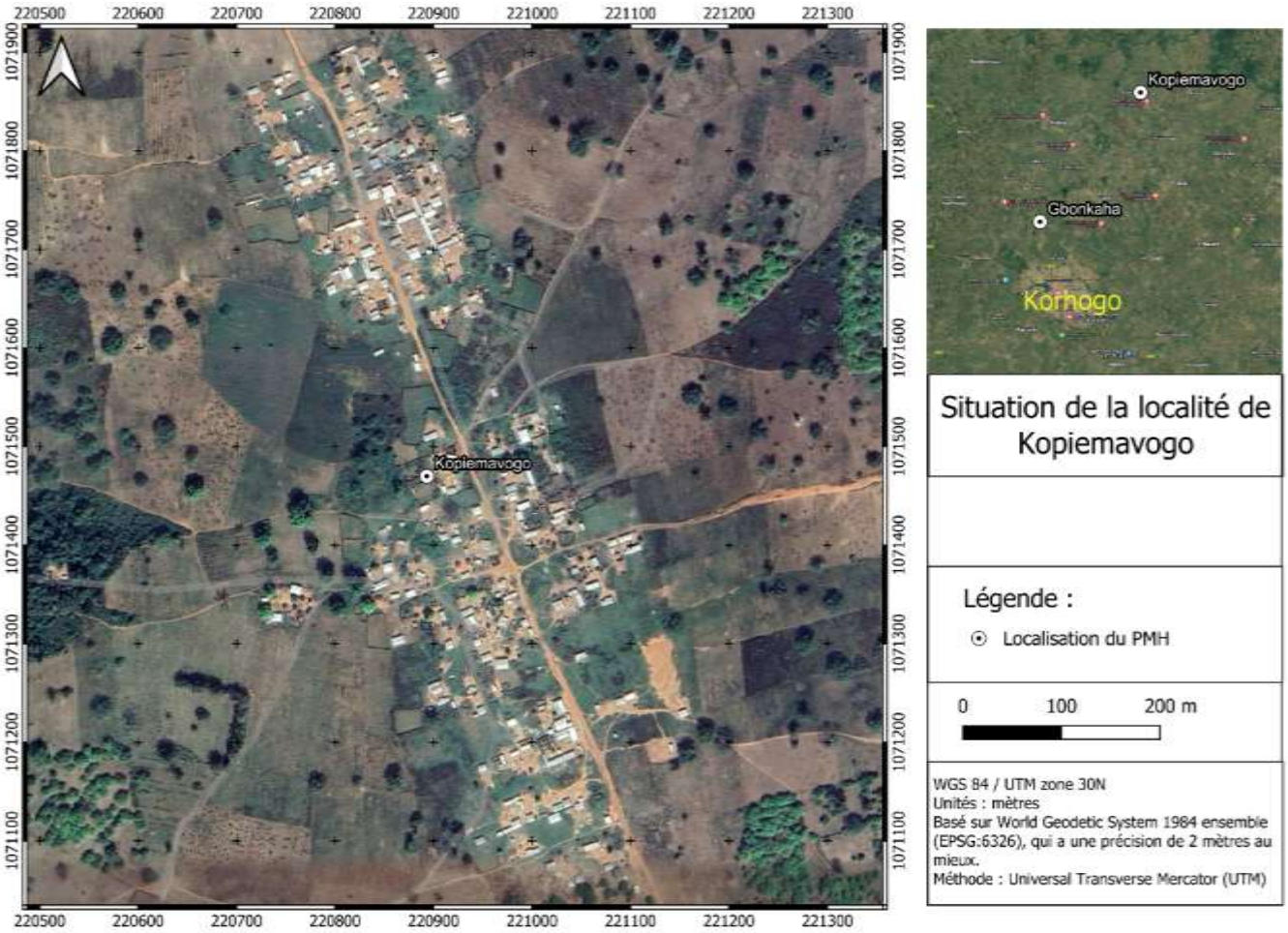
Kopiemavogo **is a** village in the Korhogo department, more precisely in the Lataha sub-prefecture. It is located 35 km east of Korhogo and 12 km north of Lataha. Kopiemavogo is bordered to the south by the village of Tionvorvogo (3km), to the north by the village of Fonovogo (1km), to the east by the village of Nagalevogo (5km) and to the west by the village of Sortiovogo (5km). The terrain is hilly in places, with ferralitic, gravelly or sandy-clay soils.

The vegetation in the project area is inhabited and scattered with a few herbaceous plants. At the edge of the project area, however, the vegetation is literally anthropized by seasonal crops.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

As for noise levels and air quality, Kopiemavogo has an average noise level of 44.6 dBA (this value complies with noise level standards) and an air quality level that complies with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP.

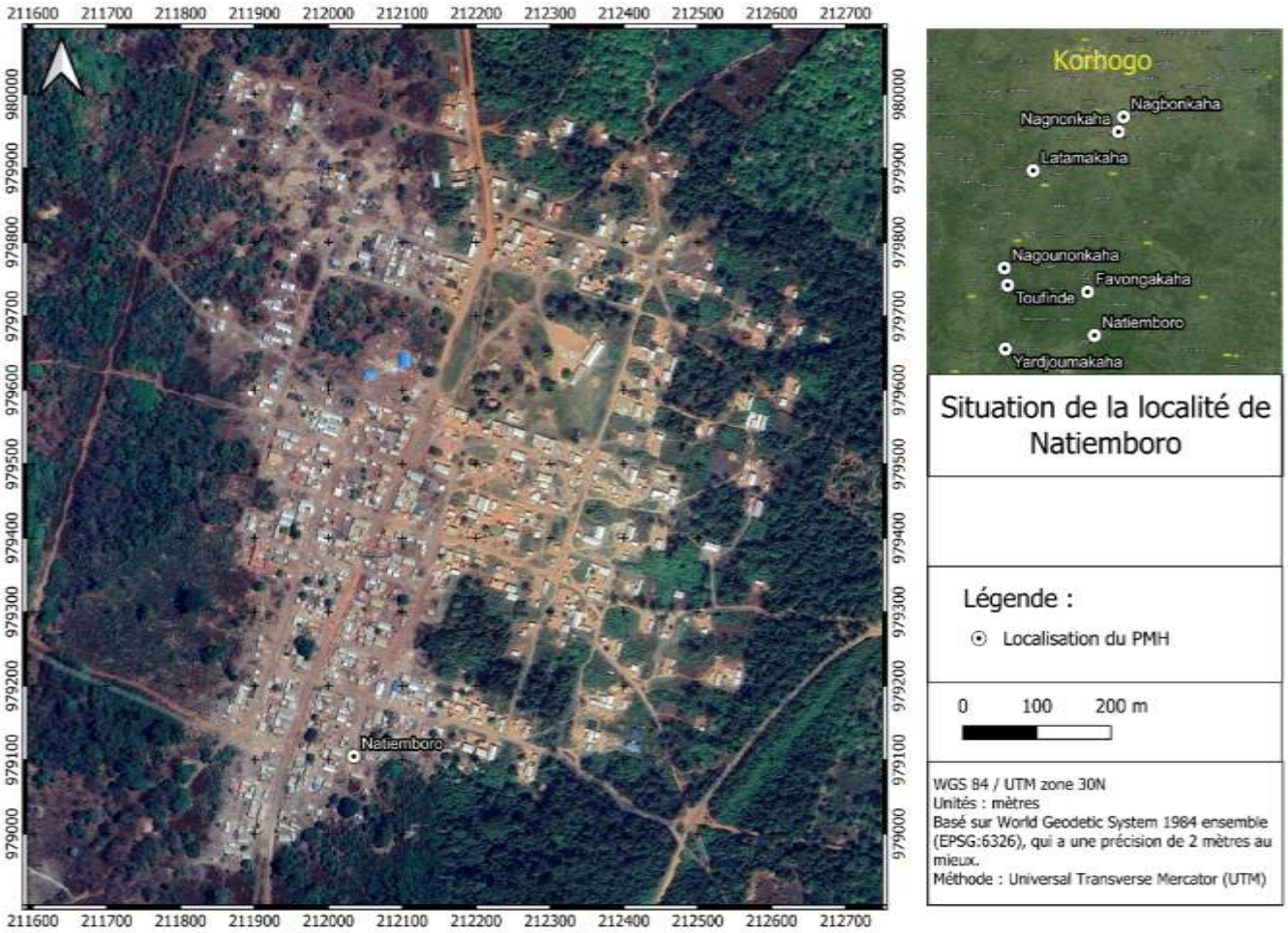
There are no watercourses on the site, but there is a permanent stream a short distance away.



(3) Locality of Natiemboro

The village of Natiemboro is located in the Korhogo department, more precisely in the Kiémou sub-prefecture. It is 80 km and 30 km respectively from the said localities. Natiemboro is bordered to the south by the village of Noufré (4km), to the north by the village of Cerlokaha (5km), to the east by the village of Madénakaha (5km) and to the west by the village of Tenimkaha (3km). The village's terrain is relatively flat, with a few trees in places.

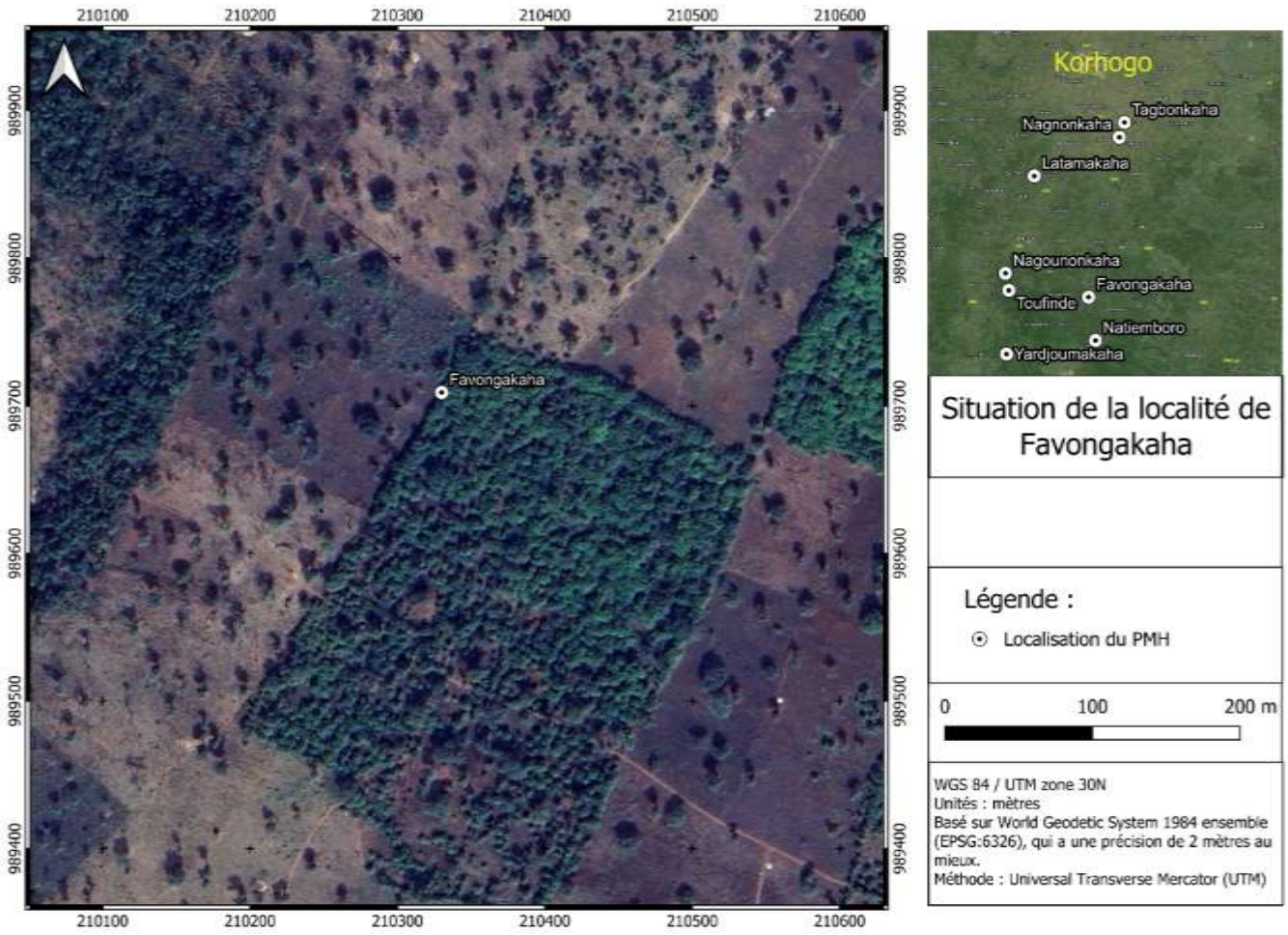
The vegetation is composed of grasses (but the site's zone of direct influence is devoid of dense vegetation). Soil characteristics are dominated by sandy soils. Noise levels in the village comply with standards for PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level is 45.5 dBA, in line with noise standards.



(4) Locality of Favongakaha

Favongakaha **is** located in the Korhogo department, more precisely in the Kiémou sub-prefecture. It is 74 km and 24 km respectively from the said localities. It is bordered to the south by the village of Nanwolôkaha (3km), to the north by the village of Petankaha (1km), to the east by the village of Laminekaha (2km) and to the west by the village of Dofonankaha (1km). Favongakaha is a camp belonging to the village of Petankaha. Its relief is characterized by the presence of plains whose altitudes rise imperceptibly in a featureless landscape. The soils are ferralitic, gravelly or sandy-clayey. During the rainy season, the track is impassable in some places, particularly in areas where there is a high concentration of clay.

Air quality measurements recorded in the Favongakaha locality show good air quality, in compliance with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. In addition, the average noise level is 47.2 dBA, in line with noise standards.



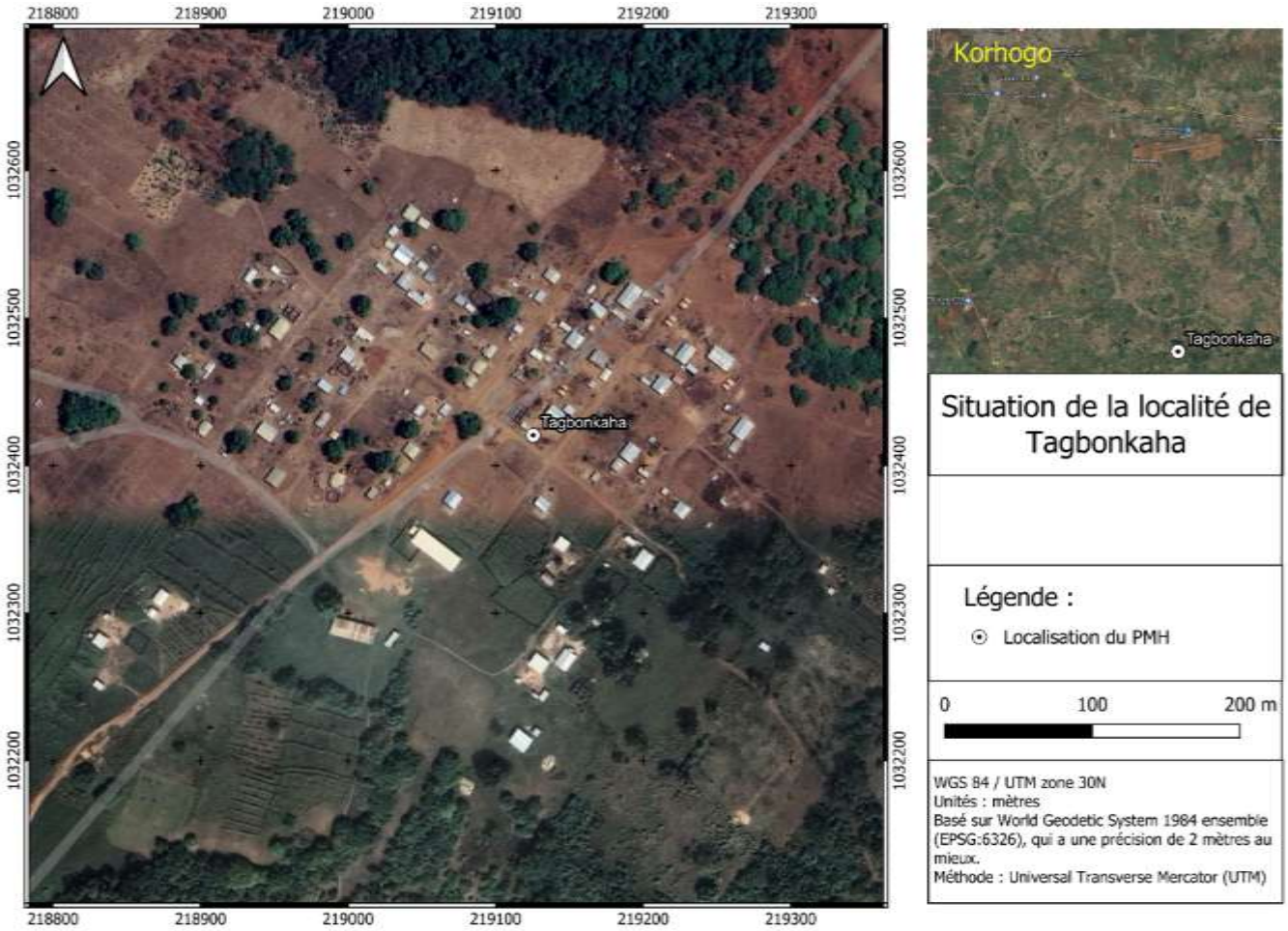
(5) Tagbonkaha locality

Tagbonkaha **is a** village in the Korhogo department, more precisely in the Karakoro sub-prefecture. It is located 9 km to the east and 8 km to the west respectively. Tagbonkaha is bordered to the south by the village of Djélikaha (500m), to the north by the village of Moroviné (3km), to the east by the village of Nanbodjélikaha (2km) and to the west by the village of Naviguékaha (1km). The relief of the locality is relatively uneven, with a few unaffected slopes and predominantly ferralitic, moderately denatured soils. Alongside these dominant ferralitic soils, there are also hydromorphic soils.

The proposed site has no watercourses and is located in a market garden (okra and eggplant) with grass vegetation.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that wildlife consists of rodents (rats, agoutis) and herbivores.

Noise measurements in the village show levels in line with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. Also, the average noise level is 41.9 dBA, in compliance with noise level standards.



(6) Locality of Nagnonkaha

Nagnonkaha is located in the Korhogo department, more precisely in the Napié sub-prefecture. It is located 24 km to the south and 5 km to the north of the said localities. Nagnonkaha is bounded to the south by the village of Ouanankaha (1 km), to the north by the village of Kassiélé (2km), to the east by the village of Tchingakaha (3 km) and to the west by the village of Navononkaha (30m).

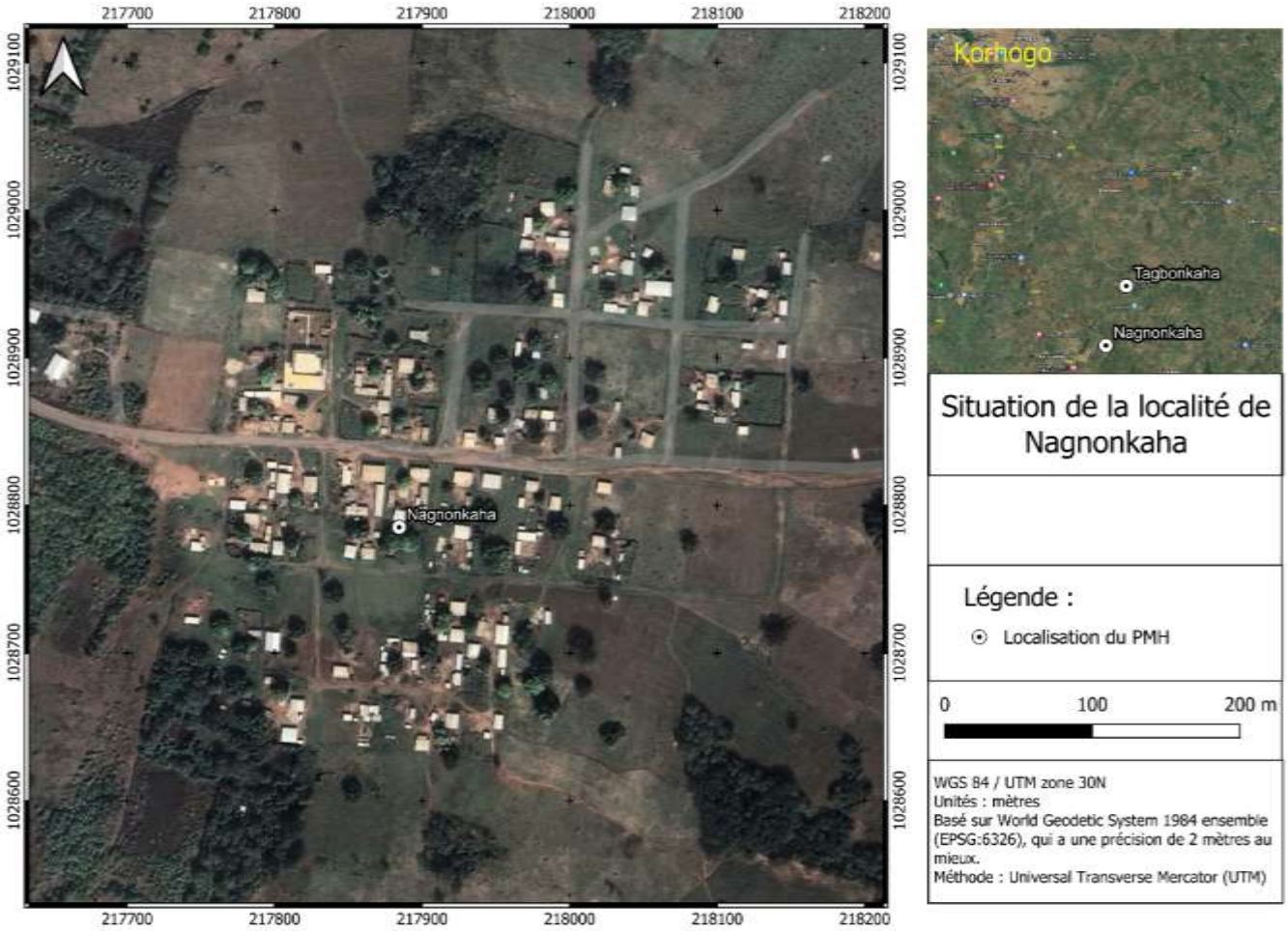
The village's topography is relatively flat, with a few gentle slopes in places but no major hazards. Soil characteristics are dominated by essentially ferralitic soils, characterized by a thick, gray, sandy humus horizon, and an accumulation horizon rich in clays and heavily concretioned.
The vegetation in the village is inhabited and dotted with a few herbaceous plants. At the edge of the project area, the vegetation is literally anthropized by seasonal crops. This acts as greenery.

The village's hydrography is almost non-existent, with only one watercourse: a lake located 2 km as the crow flies from the project site, at the edge of the village.

The project area is home to domestic animals such as cattle, goats, sheep and pigs raised outdoors. There is little evidence of wildlife.

However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (hinds, gazelles, etc.).

Noise level and air quality measurements show an average noise level at NAGNONKAHA of 48.15 dBA (This value complies with standards for noise level and an air quality level that complies with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP.

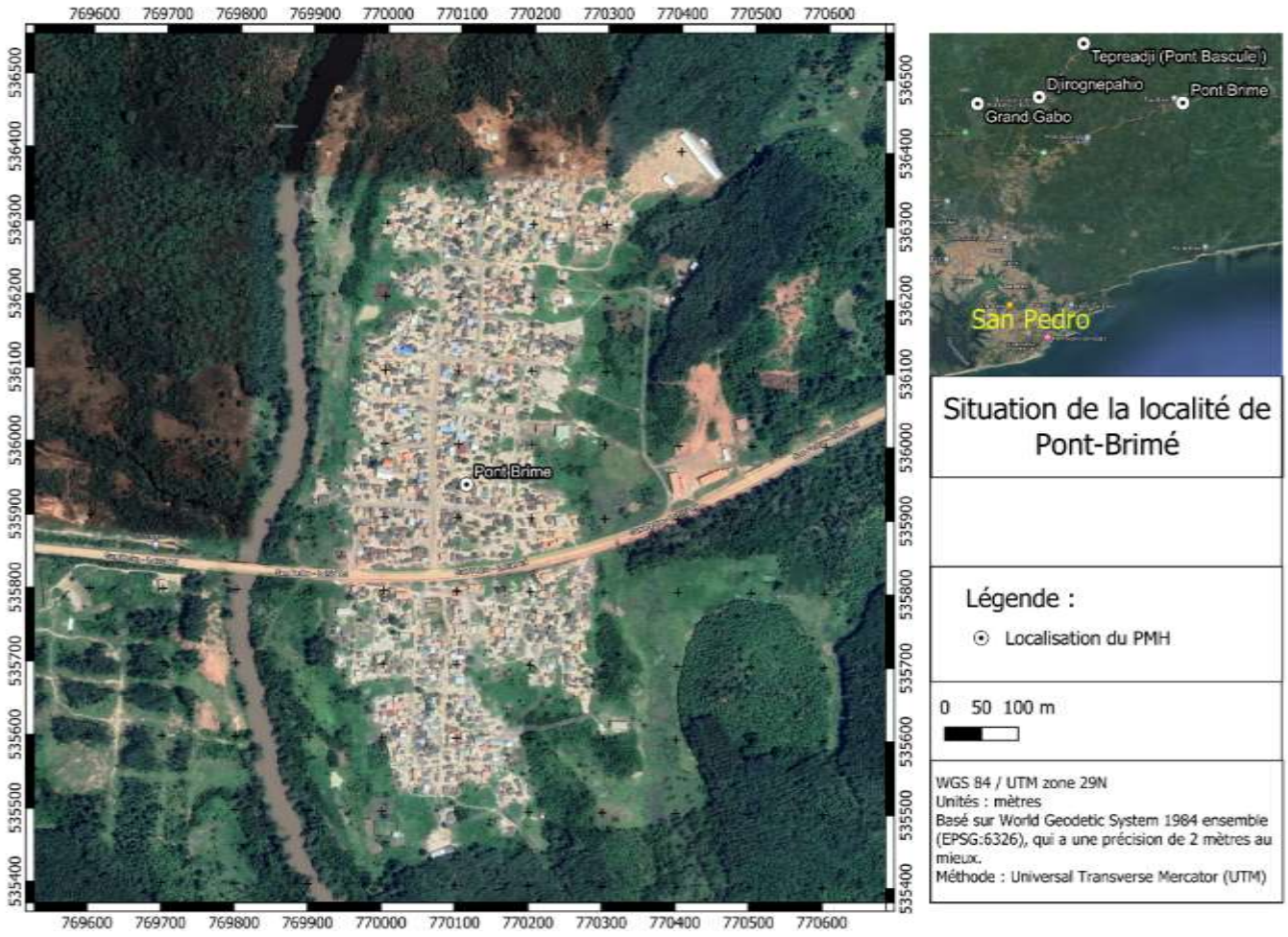


17. SAN-PEDRO REGION

Department of San-Pedro

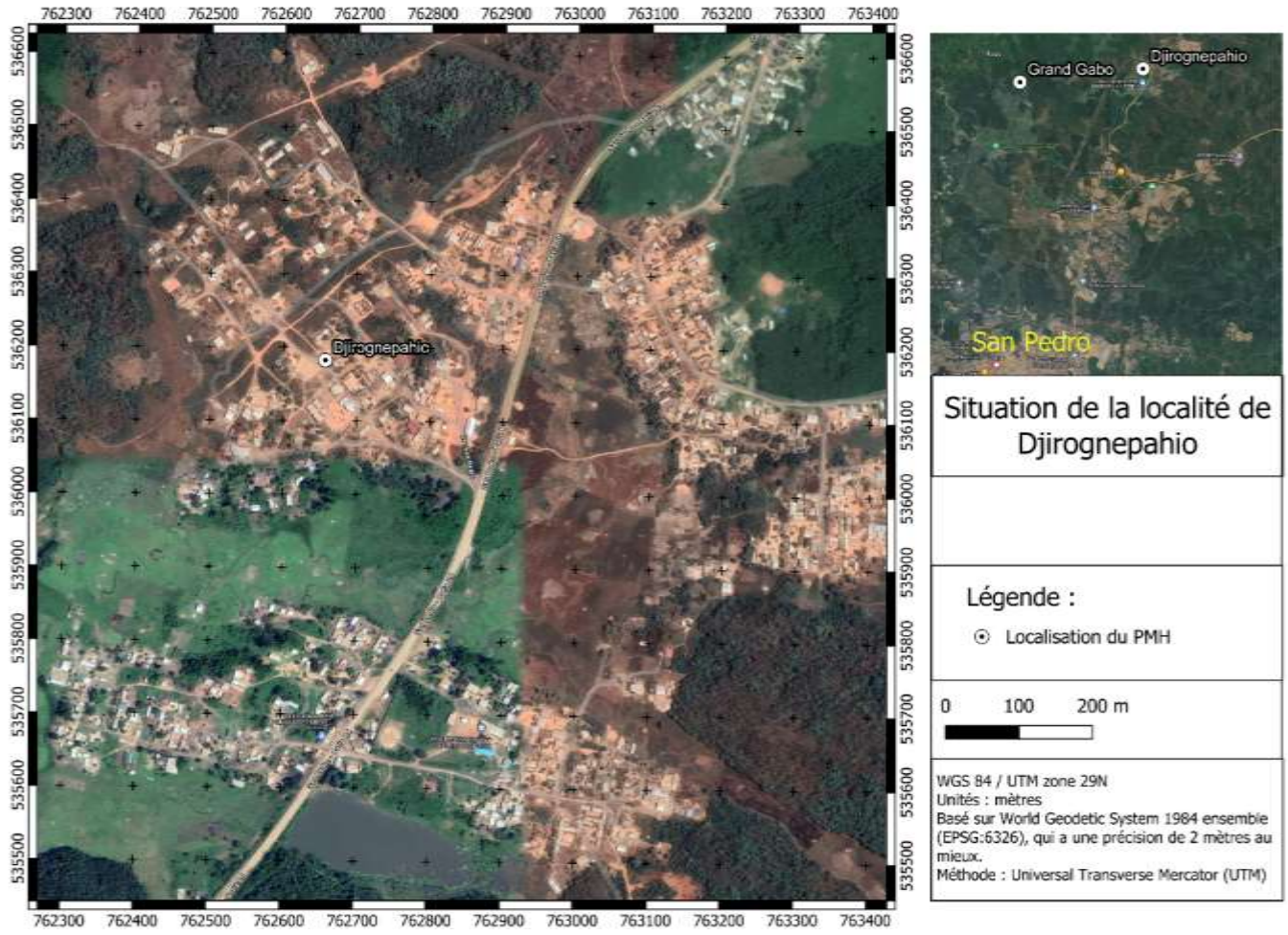
(1) Locality of Pont-Brimé

Located in the south of the department of San-Pedro, 10 km from it, Pont-Brimé is a village bordering San-Pedro's main asphalt road. The bridge at the entrance to the village justifies its name. The village is bordered to the north by Mapri (1.5 km), to the south by the Atlantic Ocean, to the east by Gnadji (2 km) and to the west by Inno (5 km). The locality is inhabited by the indigenous Winnin people, who cohabit with other Côte d'Ivoire peoples and some foreigners from various African countries.



(2) Locality of Djirognepahio

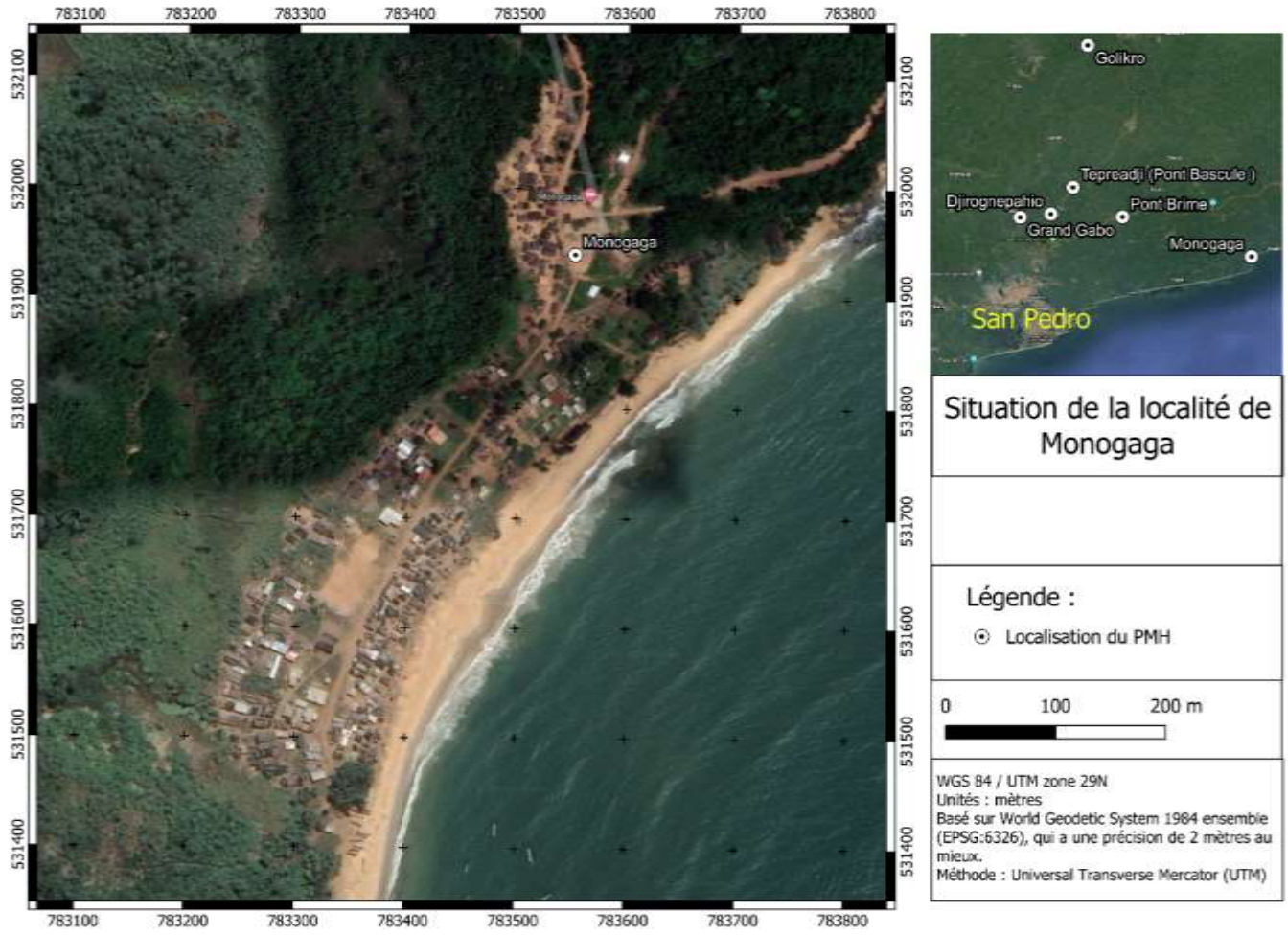
Djirognepahio is located to the east of the town of San-Pedro, 7 km from this department. It is part of the San-Pedro sub-prefecture and is bordered to the north by Petit-Gabo (1 km), to the south by the town of San-Pedro (7 km), to the east by Grand-Gabo (1.5 km) and to the west by the San-Pedro river (3.5 km). The indigenous populations are the Winnin, who live in harmony with other Ivorian and foreign ECOWAS communities.



(3) Locality of Monogaga

Monogaga is part of the San-Pedro sub-prefecture. It is 31 km from this department. It is bounded by the following localities: to the north, Podio (31 km); to the south, Poboko (42 km); to the west, Doulaïkro; and to the east, the Atlantic Ocean.

The village's indigenous population is made up of the Wélés, who are joined by Ivorian communities including the Baoulés and Lobis, as well as foreigners from the sub-region (Burkinabés, Mauritanians, Liberians and a large Ghanaian community).



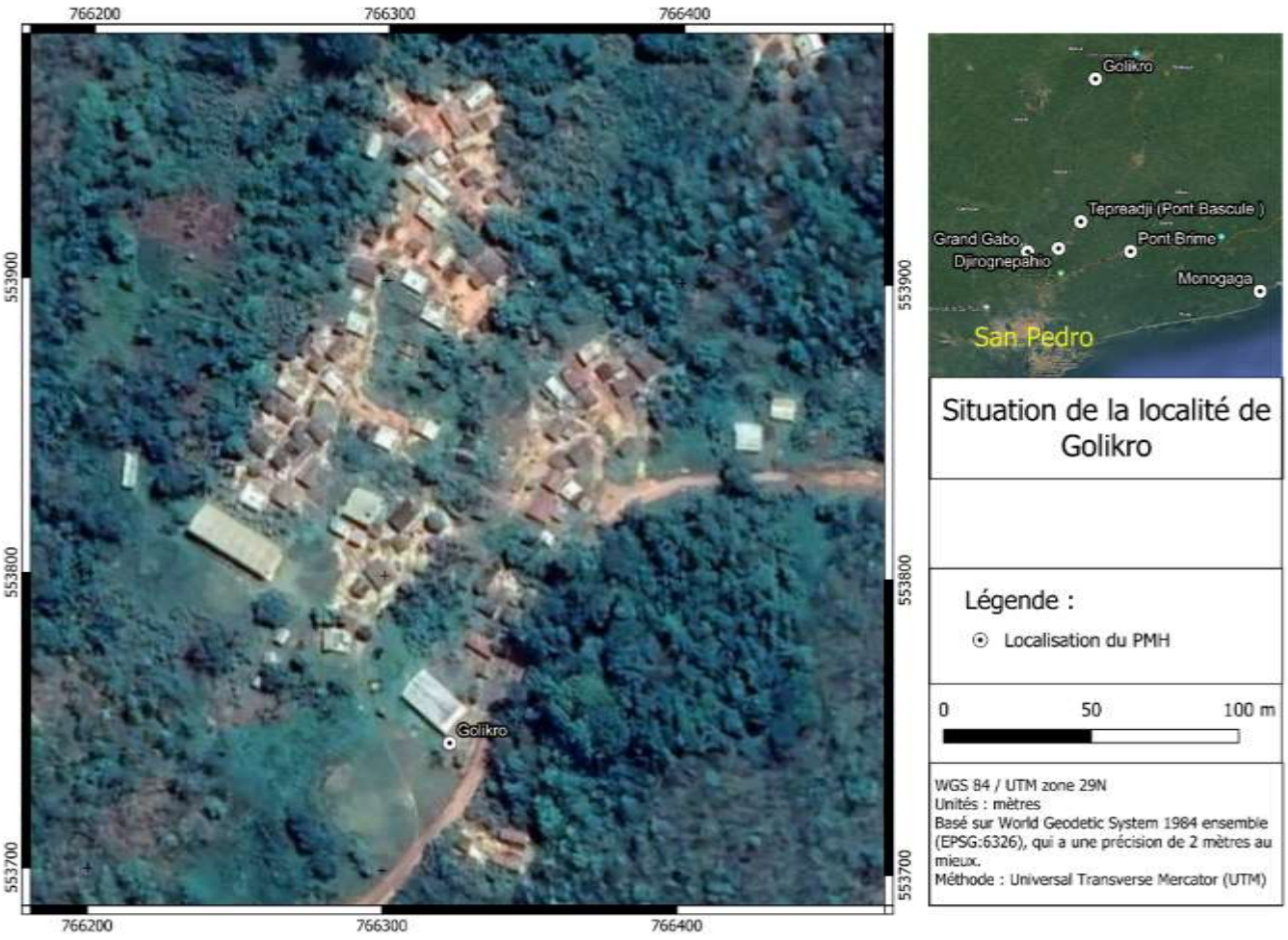
(4) Klotou municipality

Klotou is located ***in*** the east of the San-Pedro department, 64 km from the town and 23 km from the Gabiadji sub-prefecture, to which it is attached. Access to the village is via an asphalt road in very poor condition. This road is in a very advanced state of deterioration, with several critical points where the asphalt is no longer visible, giving way to an unsealed road in poor condition. The local inhabitants are the Kroumens. There are also other communities living with them. A health center, an elementary school and a public secondary school are just some of the facilities to be found in the village.



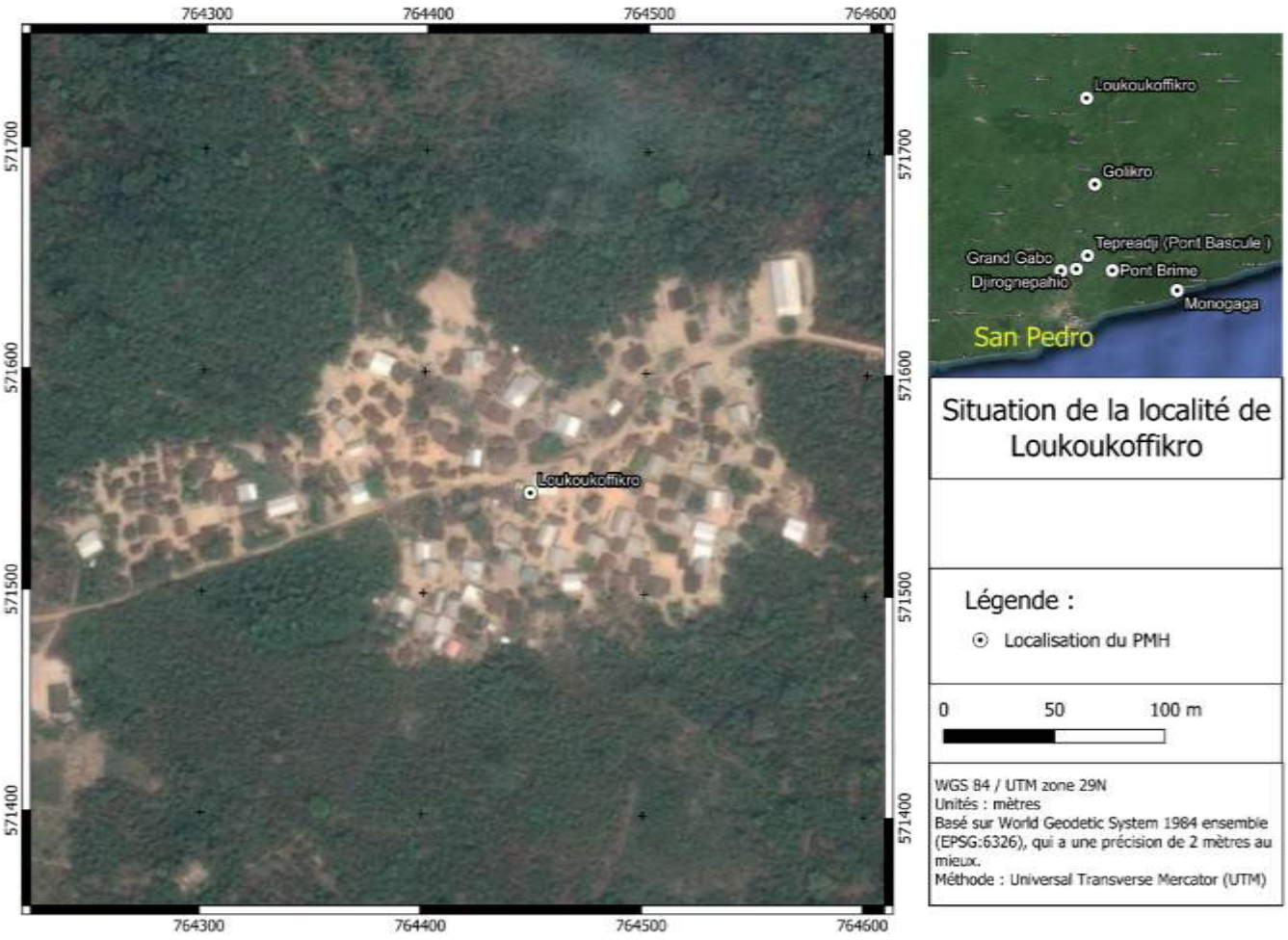
(5) Locality of Golikro

Golikro is part of the Gabiadji sub-prefecture, located 39 km from San-Pedro department and 5 km from the sub-prefecture. It is bordered by the towns of Fahé to the north, Koffikro to the south, Petit-Libéria to the west and a forest to the east.



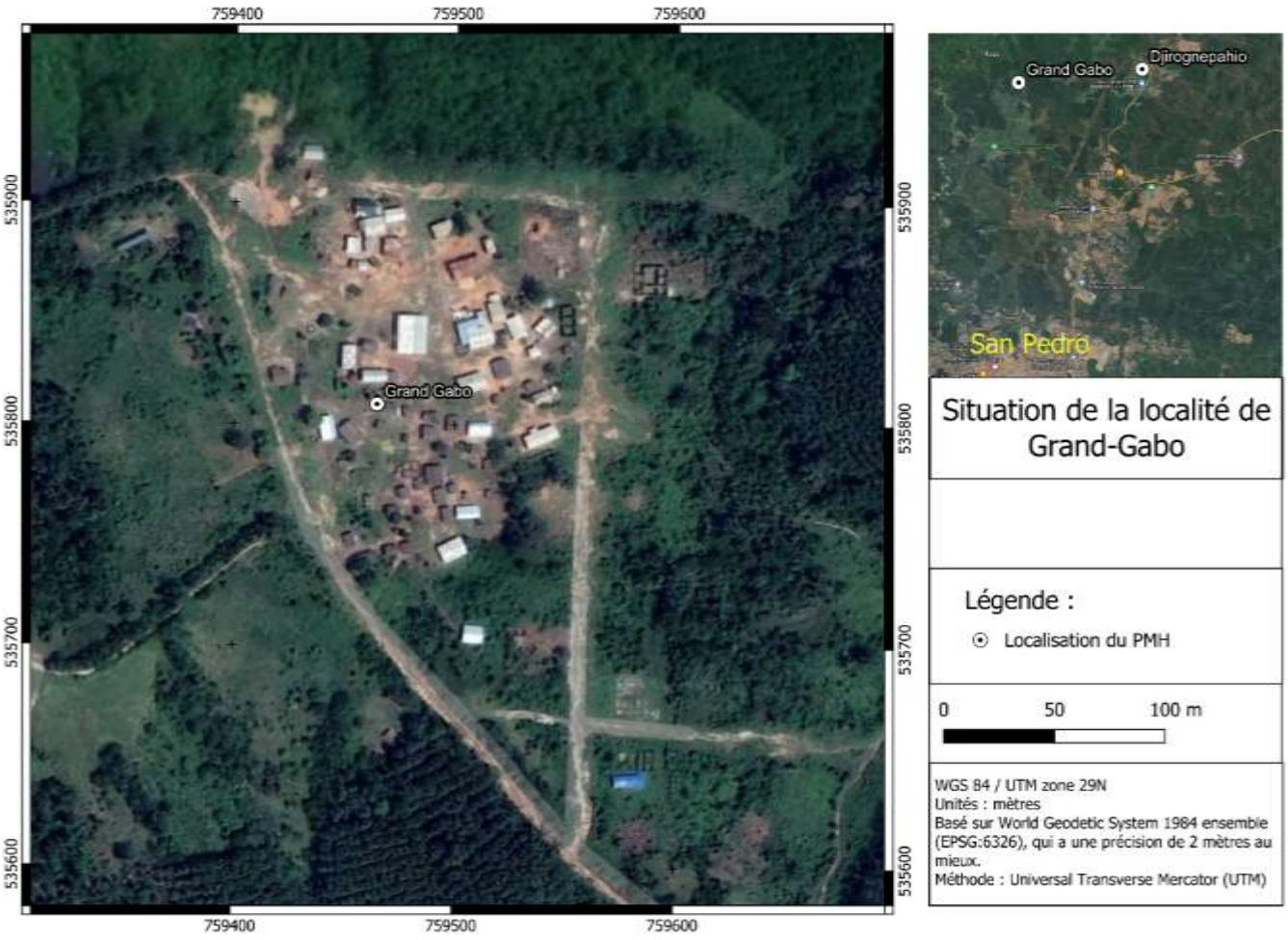
(6) Loukoukoffikro locality

Located in the administrative subdivision of the Gabiadji sub-prefecture, Loukoukoffi is bordered to the north by the Koumokro camp (1 km), to the south by the Koffibakro camp (500 m), to the west by Petit-Béoumi 2 and to the east by the Aboulayekouakoukro camp (2 km).



(7) Grand-Gabo locality

Grand-Gabo is located 4.5 km from the department and sub-prefecture of San-Pedro, to which it belongs. The village is bounded to the north by the San-Pedro river (1 km), to the south by Magni (4.5 km), to the east by Deniskro (1.5 km) and to the west by Djirognepahio (1.5 km).



(8) Tépréadji locality (Weighbridge)

Tépréadji is located 10 km from the department of San-Pedro, along the main road leading to the town of San-Pedro. The town is divided into two (2) zones, on either side of the asphalt road. At its southern limit, it is home to the weighing station of the San-Pedro weighbridge.



18. TCHOLOGO REGION

Ferkessédougou Department

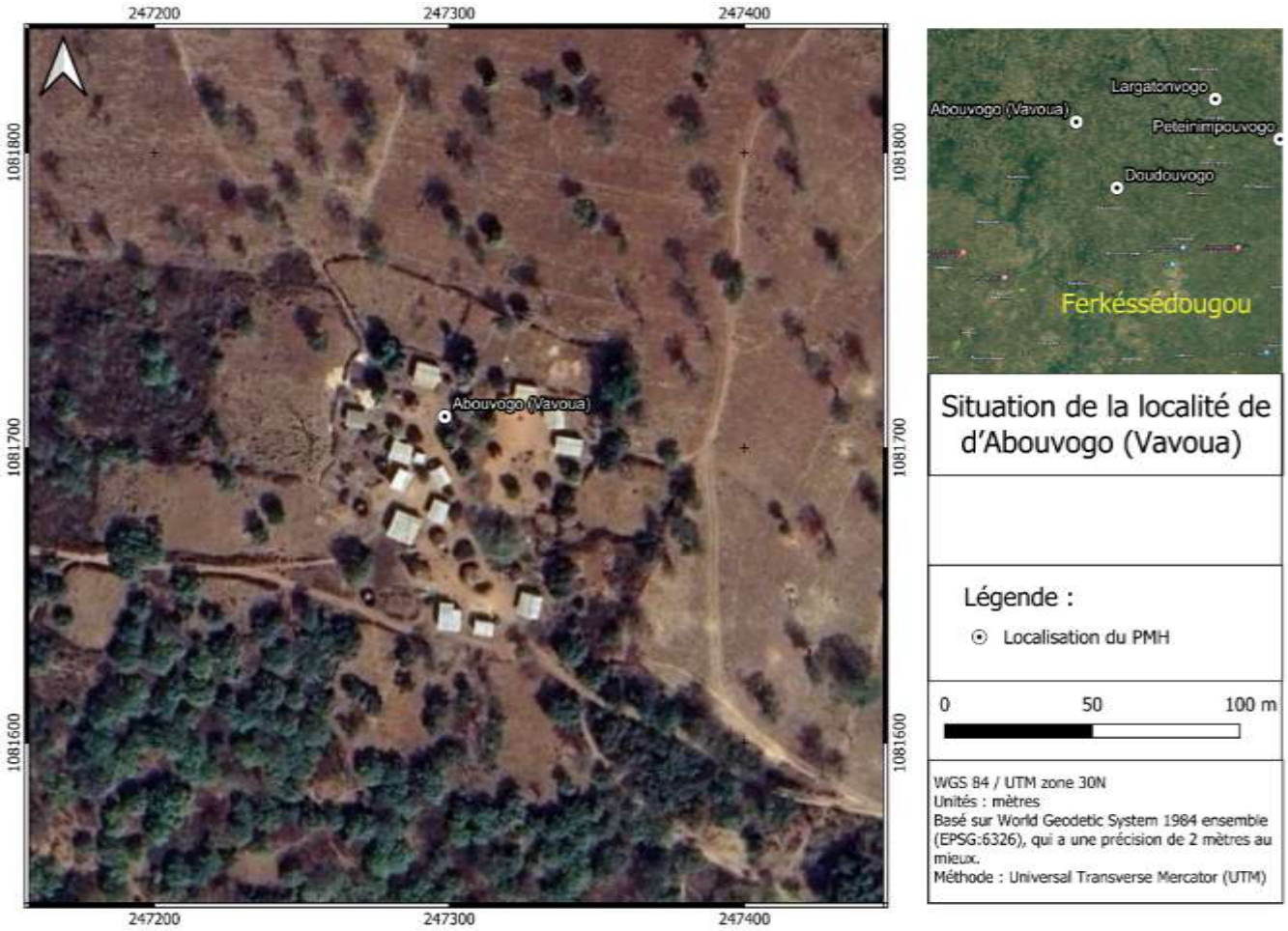
(1) Locality of Abouvogo (Vavoua)

Abouvogo is a camp attached to the village of Kafoukpô and is located in the Sous-préfecture of Ferkessédougou, precisely 36km north of the aforementioned district. The village is bordered to the south by the village of Wamanivogo (3km), to the north by the locality of Ladjivogo (6km), to the east by Issoufvogo (1km) and to the west by the locality of Kokodjan (2km).

The relief of the camp is flat, the soils are ferralitic and characterized by a sandy humus horizon, and hydrography is non-existent.

The vegetation is wooded savannah, and the domestic fauna in the project area consists of free-range cattle, goats, sheep and pigs. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (hinds, gazelles, etc.).

As in Vavoua, the average noise level in Abouvogo is 43.4 dBA. This value complies with noise standards. Air quality is in line with standards for PM2.5, PM10 and TSP.



(2) Locality of Doudouvogo

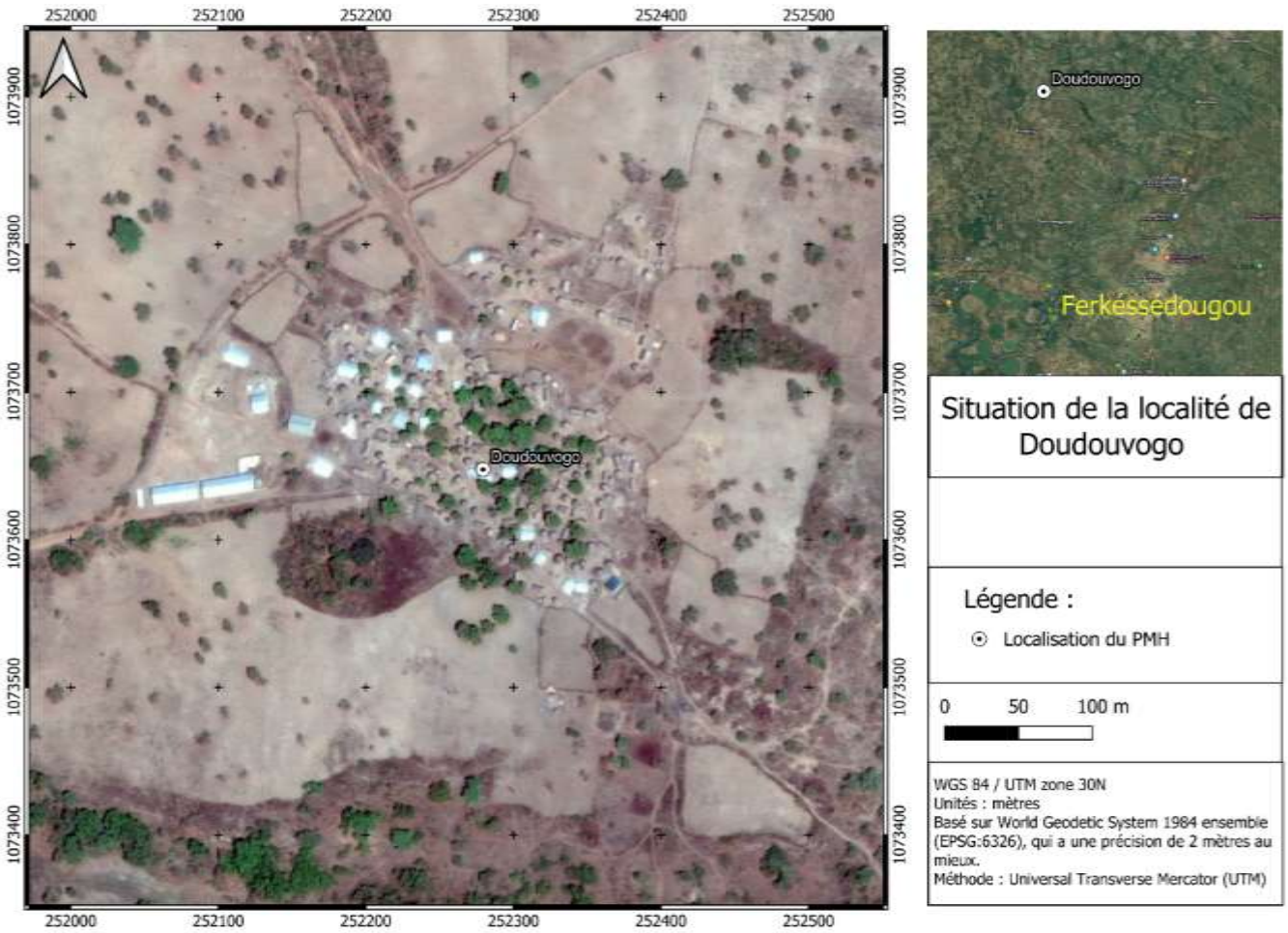
Doudouvogo is a camp attached to the village of Sekouro and is located in the Sous-préfecture of Ferkessédougou, precisely 29 km north of the aforementioned district. It is bordered to the south by the village of Nagbininvogo (2 km), to the north by Dénevirévogo (3 km), to the east by Doulamanvogo (4 km) and to the west by Naviguévogo (6 km).

The relief at Doudouvogo is relatively flat, favorable to seasonal crops, and soil characteristics are dominated by essentially ferralitic, gravelly soils.

The site's hydrography is non-existent, and the vegetation found in the project area is generally made up of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah, light forest composed of large scattered reforestation trees, with patches of forest in places. At the edge of the project area, the vegetation has literally been destroyed by seasonal cultivation.

The domestic fauna in the project area consists of cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

The air quality in Largatonvogo is good, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level, at 38.8 dBA, complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment.



(3) Locality of Largatonvogo

Largatonvogo is an encampment attached to the village of Naniévogo and located in the Sous-préfecture of Ferkessédougou, precisely 24km north of the aforementioned district. It is bordered to the south by the village of Naniévogo (2km), to the north by the locality of Sepinindjo (3km), to the east by Kouleyalevogo (4km) and to the west by the locality of Doufanavogo (5km).

The local relief is flat, the soils are ferralitic gravelly or sandy-clayey, and hydrography is non-existent.

The vegetation found in the project area is generally made up of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah, light forest made up of large scattered reforestation trees, with patches of forest in places. At the edge of the project area, the vegetation has literally been destroyed by seasonal cultivation.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

Largatonvogo has good air quality, complying with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level of 38.8 dBA complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment.



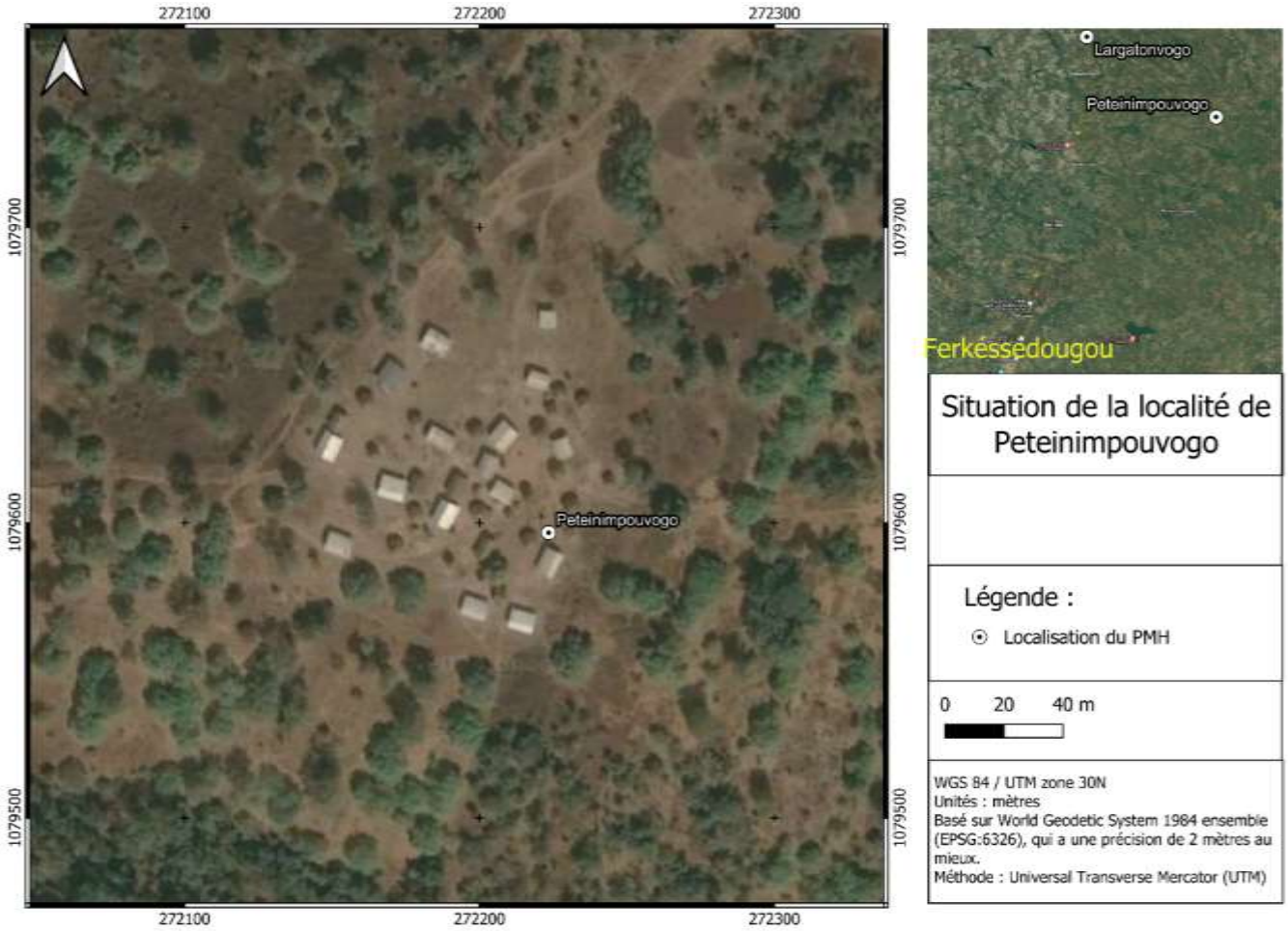
(4) Locality of Peteinimpouvogo

Peteinimpouvogo is a camp attached to the village of Worossontcha and located in the sub-prefecture of Ferkessédougou, precisely 29 km north of the aforementioned district. It is bordered to the south by the village of Yéfarignonvogo (1 km), to the north by the locality of Siakavogo (3 km), to the east by Noucrougo (4 km) and to the west by the locality of Oumarvogo (2 km).

At Peteinimpouvogo, hydrography is non-existent, the relief is relatively rugged with a few unaffected slopes, and the soil types encountered are moderately desaturated ferralitic. Alongside these dominant ferralitic soils, there are also hydromorphic soils.

The vegetation is wooded savannah, and the domestic fauna in the project area consists of free-range cattle, goats, sheep and pigs. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (hinds, gazelles, etc.).

The average noise level in Peteinimpouvogo is 46.5 dBA. This value complies with noise level standards. Air quality is in line with standards for PM2.5, PM10 and TSP.



b) Kong Department

(1) Santokaha locality

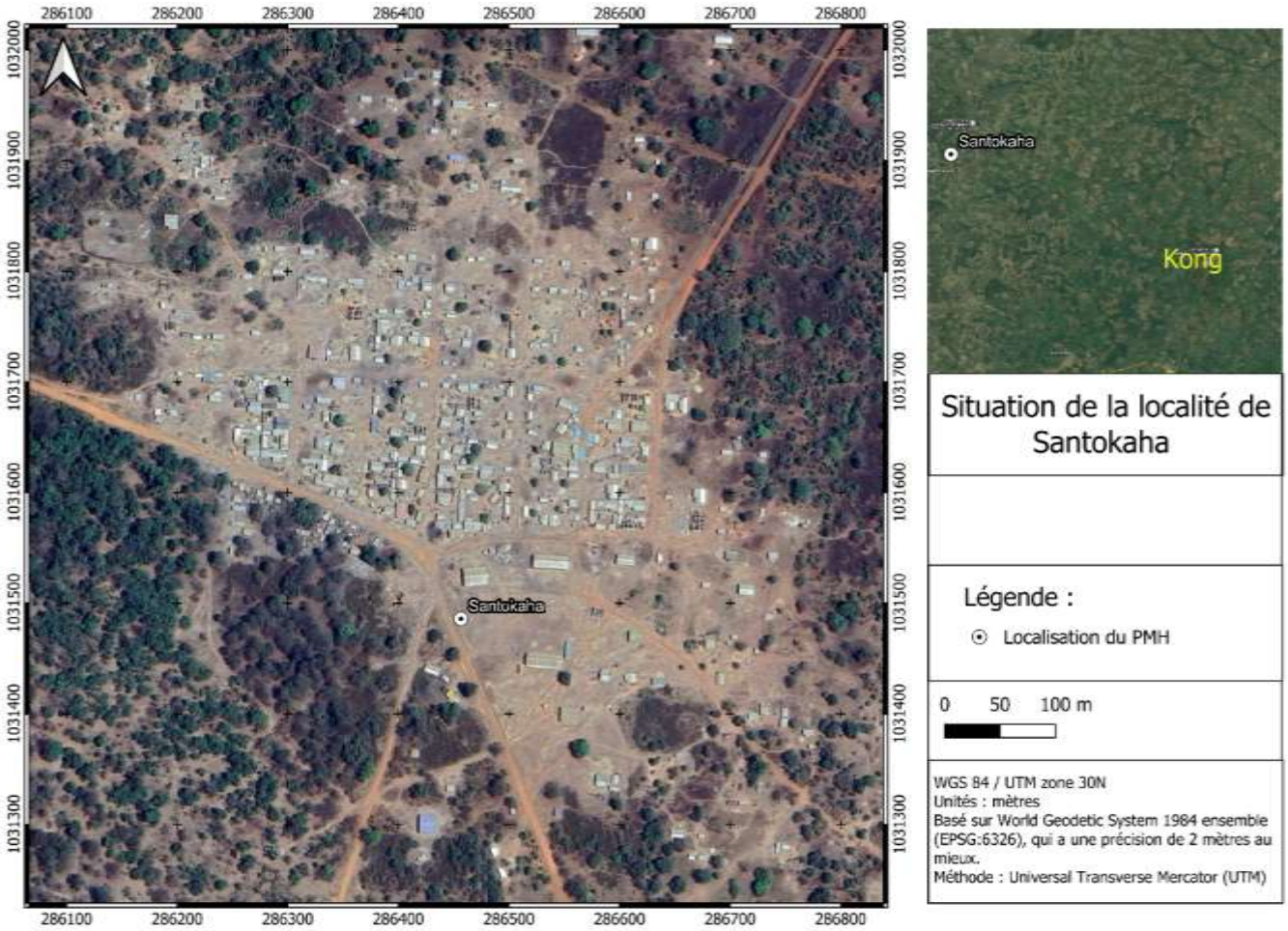
Santokaha is a village in the Kong department, more precisely in the Nafana sub-prefecture. It is located respectively 40 km to the west and seventeen (17) km to the west of the said districts. It is bordered to the south by the village of Nandélikaha (16 km), to the north by the locality of Bassélé (30 km), to the east by the village of Djédanan (6 km) and to the west by the locality of Yédianekaha (9 km).

The village's topography is relatively flat, with a few gentle slopes in places that pose no major risks. Soil characteristics are dominated by essentially ferralitic soils, and there is no hydrography.

The vegetation found in the project area is generally made up of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah and open forest composed of large scattered reforestation trees. At the edge of the project area, the vegetation has been literally destroyed by seasonal cultivation.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife. However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (deer, gazelles, etc.).

Santokaha has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level of 40.02 dBA complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment.



(2) Karagboko locality

Karagboko is a village in the Kong department, more precisely in the Sikolo sub-prefecture. It is located 53 km to the north and 5 km to the east of the aforementioned districts. It is bordered to the south by the village of Soumandougou (6km), to the north by the locality of Irinékoro (5km), to the east by the village of Linguekoro (4km) and to the west by the locality of Sikolo (5km).

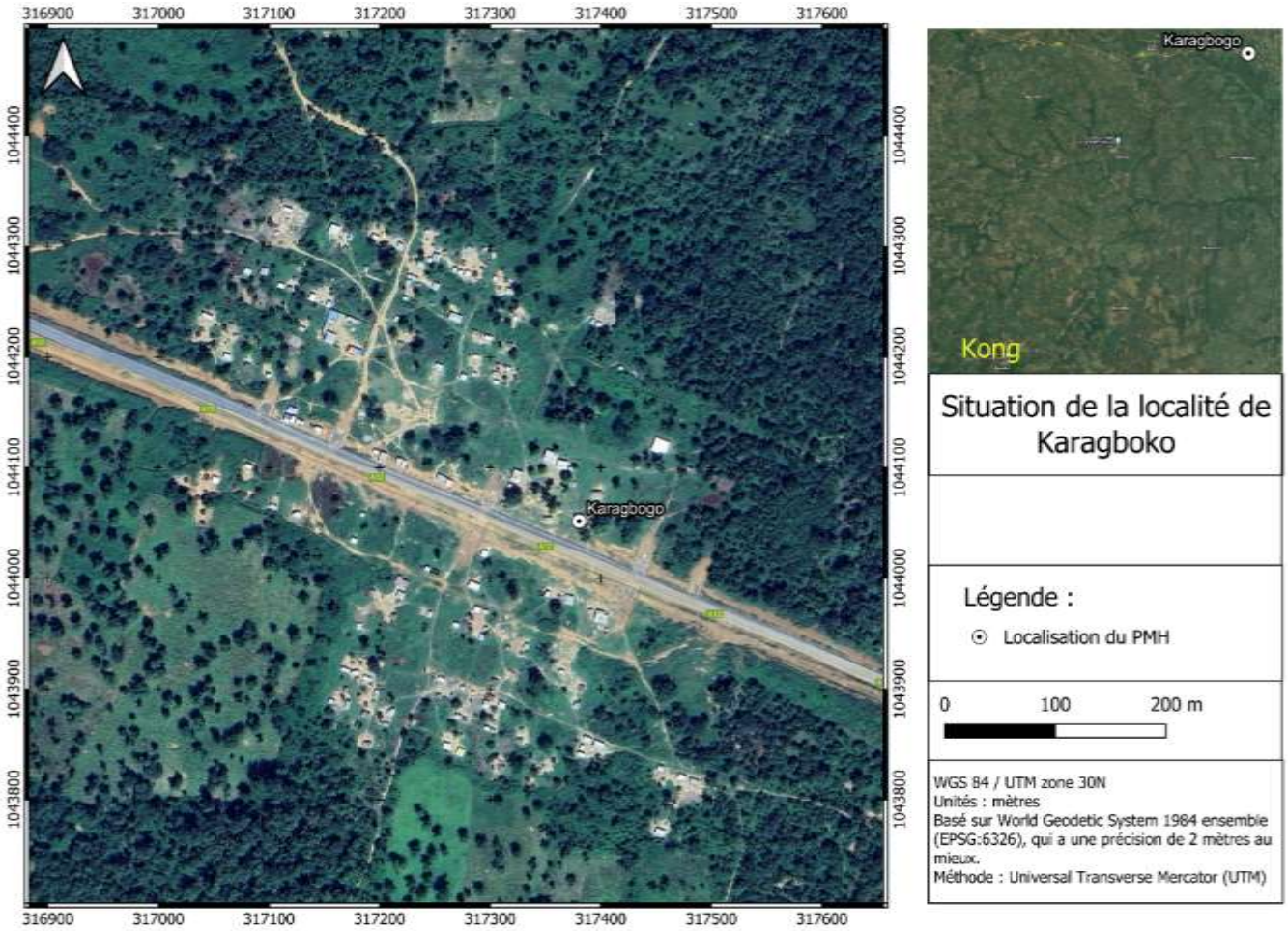
The village's relief is flat, the soils are ferralitic gravelly or sandy-clayey, and there are no watercourses.

The vegetation found in the project area is generally made up of a mosaic of vegetation, notably wooded savannah and open forest composed of large scattered reforestation trees. At the edge of the project area, the vegetation has literally been destroyed by seasonal cultivation.

Domestic animals in the project area include cattle, goats, sheep and pigs raised in the open air. There is little evidence of wildlife.

However, hunters' catches reveal that the fauna is made up of rodents (rats, agoutis) and herbivores (hinds, gazelles, etc.).

Karagboko has good air quality, meeting standards for PM2.5, PM10 and TSP particles. The average noise level of 41.3 dBA complies with noise standards, resulting in a relatively quiet environment.



19. TONKPI REGION

Biankouma Department

(1) Locality of Gouetidie

The village is subdivided into 03 large families: Dosso, Shérif (Bogbé) and Koné (Gogbé). At the head of each family is a chief appointed by the members of his family according to the criteria of wisdom and his ability to lead a family. To be appointed village chief, the population ignores the individual's family affiliation. All that is required is good behavior. The chief is assisted by notables whose choice is based on certain criteria: availability, tolerance and, above all, being a son of the village. Religious life in the village is marked by animism, Christianity and Islam, practiced mainly by the Malinke community.

Gouetidie lies at an average altitude of around 490 m, in a mountainous area. The relief is therefore characterized by tree-covered mountains.

Field observations and analysis of the soil and geological maps illustrate the presence of igneous rocks (anorthosites, norites and charnockites) and highly desaturated ferrallitic soils.

The village is surrounded by lush vegetation and trees with a diverse and abundant flora, typical of the Tonkpi region. The village is home to small grasses and flowers such as the little sunflower (Tithonia diversifolia), the dart tree (Senna alata), corn crops, etc.

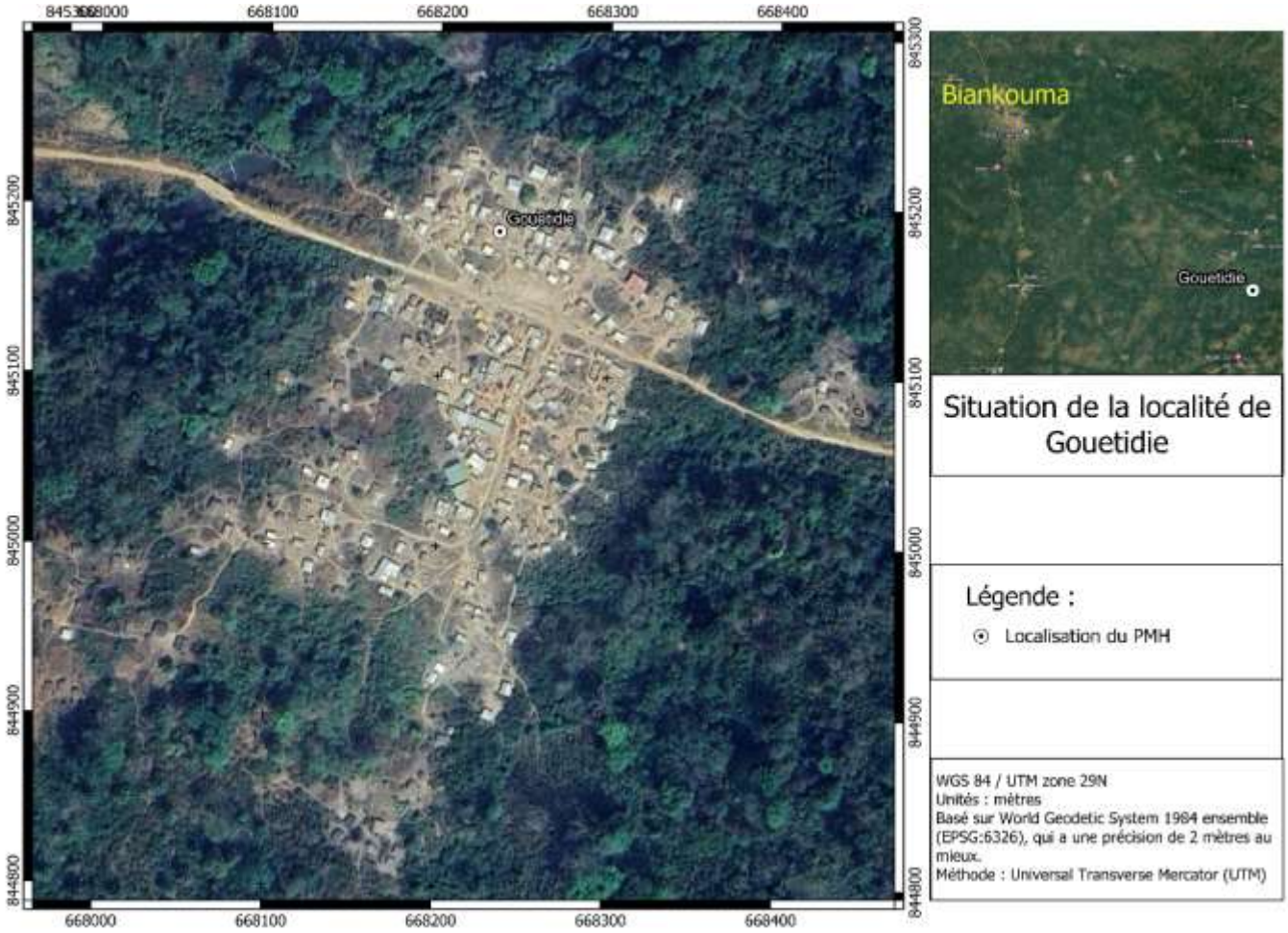
In terms of hydrography, the village is located around 100 meters from the Kouen River.

Gouetidje's fauna includes cattle, goats, sheep, lizards, poultry and more. During our interviews, people reported the presence of mongooses, rats, mice, shrews, dogs, reptiles, guinea fowl, pigeons, weaverbirds, toads and frogs.

Noise levels in the area are compliant, with an average value of 46.7 dBA.

Local air quality is also up to standard.

The village has sensitive areas such as the sacred forest and the cemetery (X: 7°28'31.80" W; Y: 7°38'35.30" N). Thus, the recommended zones for the project are those located at: (1) X: 7° 11' 38" W; Y: 7° 15' 33" N and (2) X: 7° 11' 42" W; Y: 7° 15' 29" N.



(2) Town of Blita

The village has an estimated population of around 14,000, made up of Yacouba natives, Baoulé, Sénoufo and Lobi non-natives, and Burkinabe, Guinean, Malian, Nigerien and Togolese non-natives. The village's terrain is hilly and rugged: it is situated in a valley at an average altitude of 594 m.

With regard to soil characteristics, field observations and analysis of soil and geological maps illustrate the presence of igneous rocks (anorthosites, norites and charnockites) and highly desaturated ferrallitic soils.

Blita's vegetation is typical of rural areas. It consists mainly of trees, bushes and grasses. The village is surrounded by sparse forests and various plantations.

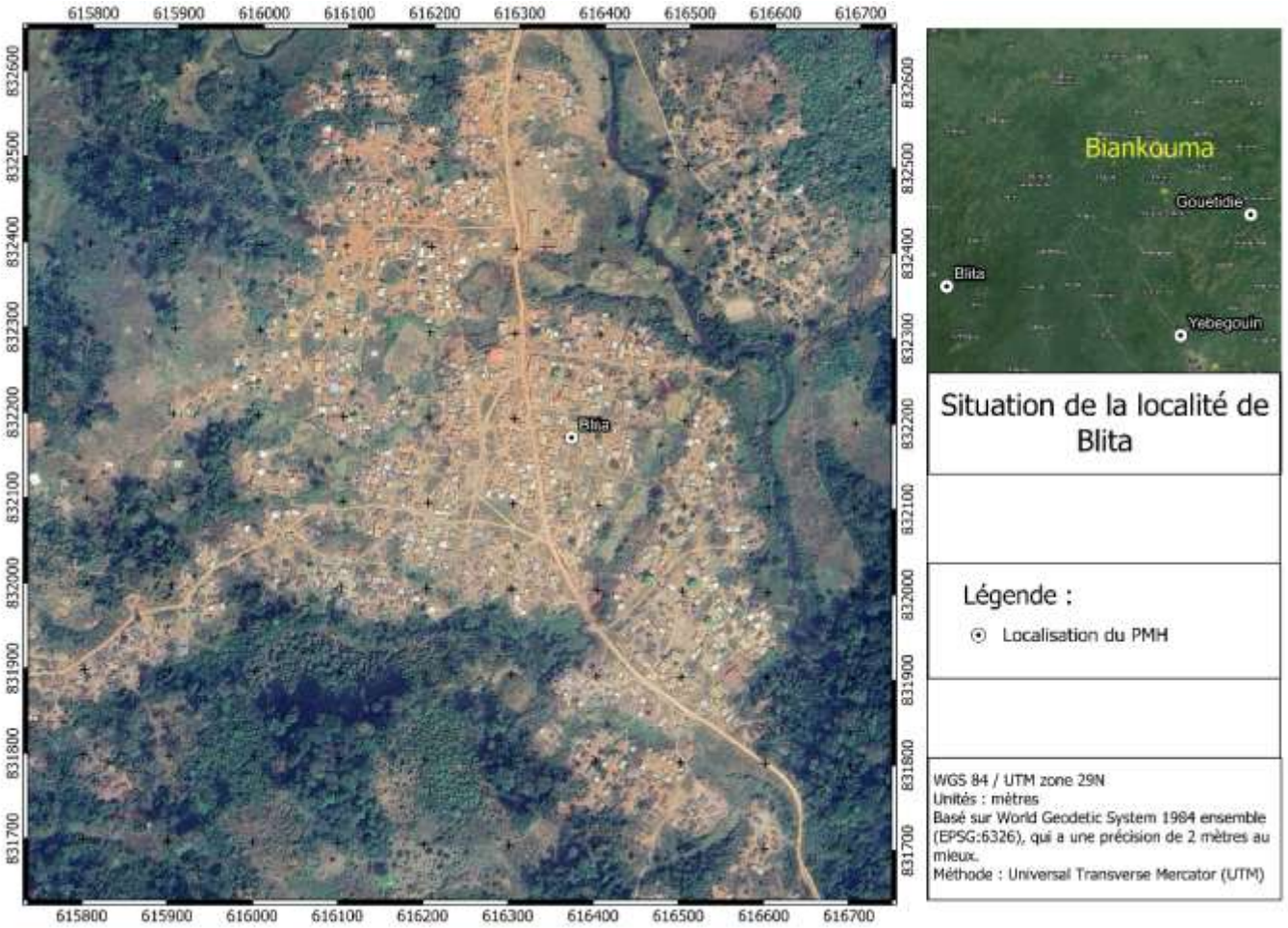
Apart from domestic animals, Blita's fauna includes gazelles, deer, rodents, reptiles and birds.

A permanent river, the Gbê, runs through the village. In addition to the Gbê, there are two temporary rivers, the Kéwé and the Sanpoué. This dense hydrographic network is mostly used for irrigation and watering.

Air quality in the village complies with standards for particulate matter PM2.5, PM10 and TSP. In addition, the average noise level, at 45.8 dBA, remains within the norm.

The village has remote sensitive areas, such as the sacred forest and the cemetery.

The recommended zones are located at: (1) X: 7°56'42.80"W; Y: 7°31'38.10"N and (2) X: 7° 56' 40" W; Y: 7° 31' 30" N and (3) X: 7° 56' 47" W; Y: 7° 31' 37" N.



b) Department of Man

(1) Town of Yebegouin

The village is made up of 02 large families: the Seu Klapleu and Yébégouin (land chief) families make up the village of Yebegouin. In Yébégouin, chieftaincy is passed down from father to son. Notables are chosen on the basis of age and behavior. The family makes proposals that are approved by the village.

The village lies at an average altitude of around 375 m, with relatively flat terrain. However, the village lies in the Kô river valley.

Yebegouin's ferrallitic soils are highly desaturated, with tropical rainforest vegetation harboring significant plant biodiversity (large trees such as cheese, kapok and oil palm, as well as a rich shrub layer). Inside the village, the vegetation is more anthropized, consisting of a mixture of natural or planted trees (mango, orange, etc.), shrubs and grassy plots.

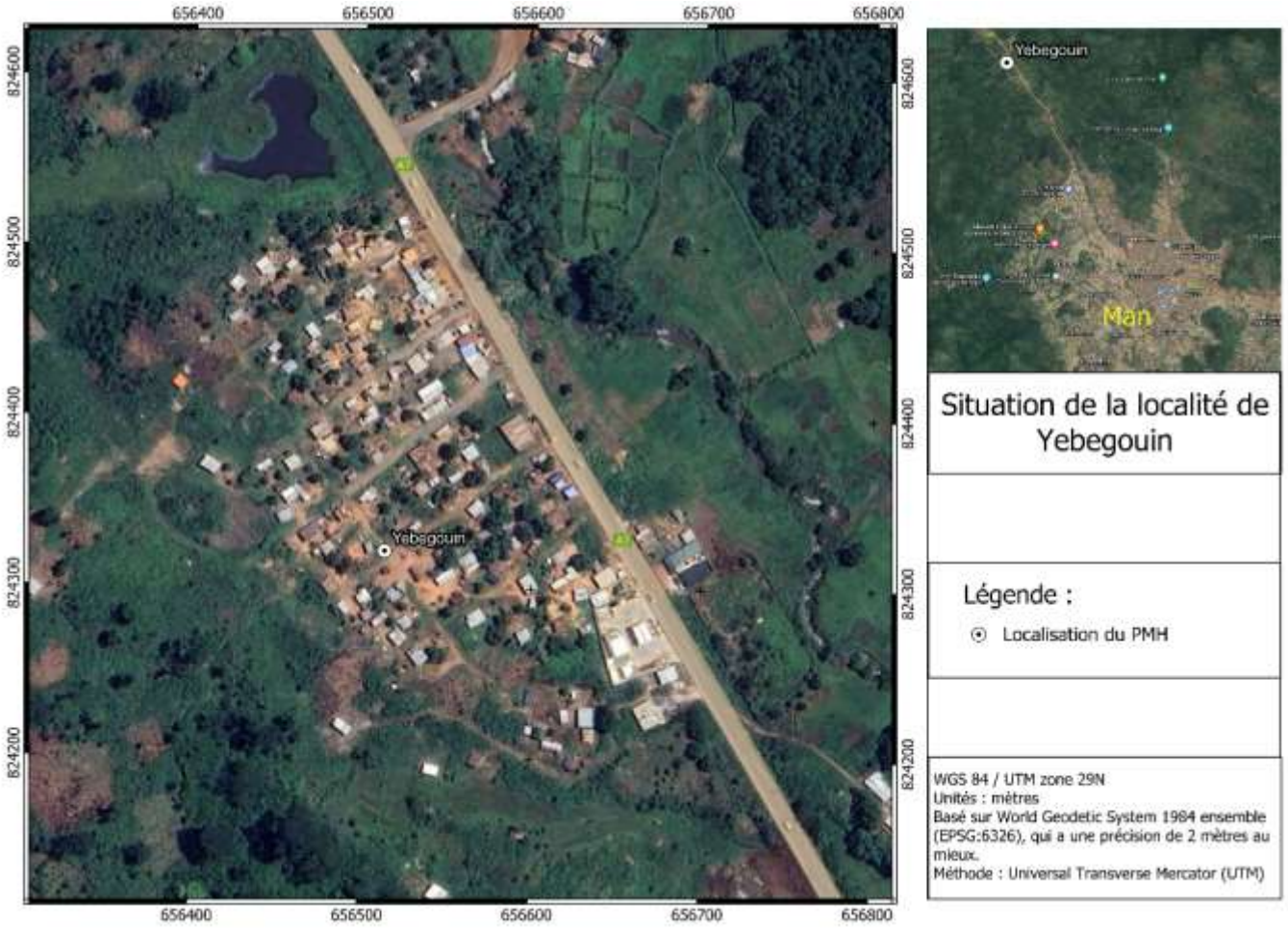
The village is crossed by the Kô River, a permanent watercourse that drains the surrounding watershed. The Kô river meanders along the northern boundary of the village, marking the border with the neighboring village of Bantéguien. It rises some 15 km upstream and flows south-west before joining the Nzi river, the main tributary of the Bandama river.

Because of its location on the edge of the tropical rainforest, the village of Yébégouin and its surroundings are home to a diverse range of wildlife. These include cattle, goats, sheep, lizards, poultry, mongooses, rats, mice, shrews, dogs, reptiles, guinea fowl, pigeons, weaverbirds and toads.

At Yebegouin, air quality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles, and the average noise level is estimated at 47.9 dBA, thus complying with standards and creating a relatively calm and liveable environment.

The village has a sensitive area known as *the sacred water "IPOU"* at : X : 7° 34' 53" W ; Y :7° 26' 51" N

The recommended zones for the project are : (1) X: 7°34'55.00"W; Y: 7°27'19.90"N, (2) X :7°34'53.90" W ;Y : 7°27'18.60" N and (3) X :7°34'55.50" W ; Y :7°27' 18.90" N.



(2) Locality of Trohville

The population is made up of around 658 Yacouba natives. They live alongside Lobi, Senoufo and Baoulé non-natives, as well as Burkinabe and Guinean non-natives.

The village is located on a hill at an average altitude of around 342 m. However, the terrain at village level is relatively flat, and the soils identified at camp level are of the highly desaturated ferrallitic type.

At Trohville, the vegetation is dominated by secondary fallow forest, made up of trees and shrubs that have grown back after the primary forest was cleared and cultivation abandoned. Fast-growing pioneer species such as palms are generally found here. The herbaceous layer is diversified.

The local drainage network is very poorly developed, due to the flat terrain and small size of the locality. No permanent or temporary watercourses have been identified in Trohville or its immediate vicinity.

The village's fauna is marked by the presence of domestic species (poultry, goats, pigs) raised in the camps. There are also a number of wild animals in the surrounding forest areas: gazelles, hinds, agoutis, palm rats and many birds. Reptiles such as snakes and lizards are common.

Measurements of air quality and noise levels show that air quality complies with standards for PM2.5, PM10 and TSP particles, while noise levels also comply with standards, with an average value of 50.4 dBA.



c) Sipilou Department

(1) Locality of Bloma

The village is made up of four (4) large families: the Srou family, the Zoh family, the Gbéssé family and the Guissi family. The chief is chosen by the clan of nephews, known in the local language as *Goumin nou.* As for the notables, they are appointed by the patriarch and the chief of the land.

Apart from New Year's Eve and the various religious festivals, the village celebrates the new moon festival called *Seheussou*, which is intended as a gift to ancestors. It takes place after Ramadan. It also celebrates the feast of circumcision, which takes place after the harvest.



20. DELINEATION OF THE SUB-PROJECT'S DIRECT AND INDIRECT ZONE OF INFLUENCE

The study area encompasses all the zones of influence of the sub-project, where the impact, whether direct or indirect, will be perceptible. As a result, it extends far beyond the specific sub-project areas that encompass the planned locations of structures and facilities. The boundaries of the subproject's zones of influence have been established to encompass all activities planned in these zones, including all related activities associated with the subproject work, and to circumscribe all the subproject's direct, indirect and cumulative long-term effects on the physical, biological and human environments. It therefore covers both the zone of indirect influence and the zone of direct influence.

The zone of indirect influence is made up of the departments of the target villages. It is presented as follows:

List of departments and towns in the zone of indirect influence

DEPARTMENTS	SUB-PREFECTURE	VILLAGE
ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO
	ABENGOUROU	NZIPRIKRO
AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO
	RUBINO	SEGBEVI
AGNIBILEKRO	DUFFREBO	KOUAOKRO PK
	DUFFREBO	WAGANDE
BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO
BEOUMI	BEOUMI	KOYARABO
	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN
	BEOUMI	NINDO
	KONDROBO	PLIAKAKRO
BETTIE	DIAMARAKRO	ISSOUFKRO
BIANKOUMA	SANTA	BLITA

DEPARTMENTS	SUB-PREFECTURE	VILLAGE
	GBONE	GOUETIDIE
BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE
	LAOUDI-BA	KOHUI
	GOUMERE	MOTHER
	SOROBANGO	PELEGODI
BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO
	BEGBESSOU	N'GORANKRO
	BOUAFLE	ROBERTKRO
	BOUAFLE	TOKLOSSOU
	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO
BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE
	SIEMPURGO	POUNDIOU
	SIEMPURGO	SOGO
	MAHANDIANA-SOKOURANI	SOKOURANI
DALOA	DALOA	BEKIPREA
DIDIEVI	MOLONOU-BLE	ASSANKRO
DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA
	DIKODOUGOU	TOUFINDE
	GUIEMBE	LATMAKAHA
	DIKODOUGOU	YARDJOUMAKAHA
DJEKANOU	DJEKANOU	ADJUDENTKRO
	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO
DUEKOUE	BAGOHOUO	YOMANKRO
FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY
FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ABOUVOGO(VAVOUA)
	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO
	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO
	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO
GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KATIEKPLI
	GRAND LAHOU	KOGODJAN
	ATTOUTOU	KONOU
	GRAND LAHOU	PETIT BOUNA
GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE
	GUIGLO	KRIDY
	GUIGLO	PARIS-LEONA
	GUIGLO	ZRO
ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO
	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU
	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO
	ISSIA	LOBIA
	NAMANE	TOLAKRO
KANIASSO	GOULIA	FIELA
	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU
KONG	SIKOLO	KARAGBOGO
	NAFANA	SANTOKAHA
KORHOGO	KIEMOU	FAVONGAKAHA
	KORHOGO	GBONKAHA
	LATAHA	KOPIEMAVOGO
	KARAKORO	NAGBONKAHA
	NAPIA	NAGNONKAHA
	KIEMOU	NATIEMBORO
KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY
	KOUIBLY	TAKOURABLY
MADIANI	MADINANI	FANDASSO
MAN	SANGOUINE	TROHVILLE

DEPARTMENTS	SUB-PREFECTURE	VILLAGE
	MAN	YEBEGOUIN
	MAN	SINGOUIN
MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO
	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO
	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO
	GNAMAGUI	KRAKRO 2
	GNAMAGUI	M'BRAKRO
MINIGNAN	SOKORO	KENINGOUARA
ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO
	BAKO	BADIOUALA
	ODIENNE	BARADJAN
SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO
	SAKASSOU	KAHAKRO
	SAKASSOU	MOLOUKRO
SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO
	GABIADJI	GOLIKRO
	SAN-PEDRO	GRAND GABO
	GRAND-BEREBY	KLOTOU
	GABIADJI	LOUKOUKOFFIKRO
	SAN-PEDRO	MONOGAGA
	SAN-PEDRO	PONT BRIME
	SAN-PEDRO	TEPREADJI (WEIGHBRIDGE)
SEGUELON	SEGUELON	SANGBANI 2
SINFRA	KONONFLA	KOUAKOUKANKRO
SIPILOU	SIPILOU	BLOMA
SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO
	GRAND-ZATRY	FATAMA
	SOUBRE	TOUBADOUGOU
TAABO	TAABO	AKAKRO
	TIASSALE	AKAKRO
	TIASSALE	GNANKANGANKANSSOU
TANDA	DIANDA	KOFFI BANGO
TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO
TENGRELA	PAPARA	KAPEGUE
YAMOUSSOUKRO AUTONOMOUS DISTRICT	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO
	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO

Source: ID Sahel/Easy Management/SEM International, October 2023

The zone of direct influence consists of the actual rights-of-way of the boreholes to be drilled.

21. ENVIRONMENTAL AND SOCIAL SENSITIVITY ANALYSIS

An analysis of the physical, biological and socio-economic environment revealed a number of issues requiring particular attention during project implementation. These include

- During construction :
  - Environmental issues :
    - preserving the quality of air, acoustics, soil and groundwater on site;
    - site management ;
    - management of solid and liquid waste on site;
    - preservation of potential borrow areas;
  - Socio-economic issues :

- Preserving the quality of life of local residents: The need to limit noise pollution from material transport vehicles, the drilling machine and all activities on the various construction sites during drilling construction work.
- Accidents on construction sites: The need to manage and control all project-related risks, in particular those relating to the safety of the personnel of the companies in charge of carrying out the work and of the local population. To avoid any risk of accident, special measures must be taken.
- The health and safety of communities and workers with regard to STI/HIV/AIDS and Gender-Based Violence (GBV: Sexual Exploitation and Abuse (SEA), Sexual Harassment (SH)): The flow and interpersonal relations between workers and local populations could lead to sexual relations, resulting in the transmission of Sexually Transmitted Infections (STIs), Human Immunodeficiency Virus (HIV)-AIDS.
- Working conditions ;
- Temporary jobs ;
- Obtaining rights or authorizations to install boreholes and PMH on land;
- Preservation of sacred sites, customs and intangible heritage;

- During TDC operation and maintenance :
  - Environmental issues :
    - site management ;
    - management of solid and liquid waste on site;
  - Socio-economic issues :
    - the potability and sustainability of the water that will be made available to the population;
    - Periodic maintenance of equipment ;
    - Noise pollution, air emissions ;
    - Working conditions ;
    - Local TDC management ;
    - Community and worker health and safety;
    - Working conditions.

III. LEGAL AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK FOR PROJECT IMPLEMENTATION

Legislative and regulatory requirements

- **National**
  - Administrative authorization requirements :
    - Building permits: Decree no. 2014-363 of June 12, 2014 amending decree no. 92-398 of July 1, 1992 regulating building permits.
    - Water withdrawal authorization: Law no. 2023-902 of November 23, 2023 (Article 12) and Decree no. 86-961 of August 30, 1989 on the operating tax for water withdrawal from aquifers.
    - Authorization for wastewater disposal : Order no. 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC of November 4, 2008 on wastewater discharge and treatment standards
  - Compliance with national standards on discharges, noise, air and water quality (Decrees no. 2017-125 of February 22, 2017 on air quality, no. 2016-791 of October 12, 2016 on neighborhood noise emissions).
  - Compliance with regulations relating to the management of waste, hazardous substances and quarries (Laws no. 2023-900 of November 23, 2023 on the Environmental Code, no. 2014-138 of March 24, 2014 on the Mining Code).

  - Protection of employee health, safety and working conditions (Law no. 2015-532 of July 20, 2015 on the Labor Code, Decree no. 98-38 of January 28, 1998 on general workplace hygiene measures, Decree no. 98-40 of January 28, 1998 on the technical advisory committee for the study of issues relating to worker health and safety).

- **International** :
  - International conventions ratified by Côte d'Ivoire: Sustainable resource management, pollution prevention, protection of biodiversity, climate and cultural heritage.
  - African Development Bank's SSI on environmental and social issues
  - ILO Fundamental Principles on Human Rights and Working Conditions

IV. POTENTIAL SIGNIFICANT IMPACTS OF SUB-PROJECTS

In the context of this sub-project, the moderate and major environmental and social (E&S) impacts and risks are presented below:

- Construction phase: E&S impacts and risks during the construction phase are relatively minor, given the nature of the sub-project activities and the environment in which they will be carried out.
- Operation and maintenance phase :
  - Risk of lack of maintenance or inadequate maintenance: in 72% of cases, water supply structures are not regularly maintained or serviced, and are subject to damage caused by uncontrolled dumping. These are major risk factors for deterioration;
  - Risk of conflicts with other communities (outside the village) coming to obtain water: The numerous requests made and confirmed during the public consultations demonstrate the need for drinking water in the communities. This could give rise to conflicts, as the resource would be more in demand by communities that don't have it.

Mitigation measures are included in the ESMP

V. PUBLIC INFORMATION AND AWARENESS

At the end of various interviews with target populations and consultations with stakeholders, it emerged that communities in the areas concerned had expressed interest in the construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH in seventeen (17) regions of Côte d'Ivoire. Construction of these boreholes will considerably improve access to drinking water. The enthusiasm shown by the communities demonstrates the importance they attach to these community infrastructures.

Here is a summary of the main points made by the communities and stakeholders we met concerning the construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH in seventeen (17) regions of Côte d'Ivoire.

Expectations and concerns :

- Quick start to work to improve access to drinking water and prevent water-borne diseases;
- Taking into account recommendations from consultations ;
- Adequate management of risks, impacts and nuisances during construction ;
- Informing and involving the population throughout the sub-project ;
- Local and fair recruitment for the jobs generated.

Suggestions and recommendations :

- Involve local authorities and technical services in monitoring the work;
- Set up waste management and nuisance reduction systems;

- Use quality materials and equipment for the construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH.

Overall, the communities expressed both their fears about potential nuisance, and their enthusiasm for the rapid realization of a long-awaited sub-project that will improve their living conditions. Their suggestions reflect a concern for quality, sustainability and local ownership of the sub-project. Ongoing communication and engagement with the local population will be essential to meet these expectations.

VI. ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)

Business opportunities for economic operators during the construction phase will have a significant positive impact. In fact, the construction of 100 HMPs in seventeen (17) regions represents a profit-making opportunity for construction and building materials sales companies, which could temporarily employ at least five (5) people per DMC and request sufficient quantities of concrete and other materials to improve their turnover. The companies will have to ensure that ESMPs are put in place to control their activities and protect the health and safety of workers and communities. They should give priority to hiring local workers and local suppliers of construction materials. Providing drinking water and reducing the hassle of finding water following the construction and repair of HMPs in 100 localities could mean providing drinking water to at least 50,000 people, counting 500 people per locality, which corresponds to at least 0.2% of the population of Côte d'Ivoire. There would also be business opportunities for the maintenance and repair structures, which could see their turnover improve by accepting contracts for the periodic maintenance of these 100 HMP.

The ESMP Matrix is as follows.

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Sub-project area	PCIMP 001	Recruitment of construction companies	Socio-economics	Business opportunities for economic operators	Major premise	PC-MES001	Recommend to construction companies to recruit local subcontractors for local development and skills transfer	Works company	As soon as the work starts	Control mission	ANDE BAD	Number of local subcontractors contracted/Turnover of local subcontractors contracted under the sub-project	Employment and subcontracting contracts Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 002	Acquisition of building materials	Socio-economics	Business opportunities for economic operators	Average	PC-MES002	Recommend that companies source construction equipment and materials locally	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of local material supply structures contracted/Turnover of local material supply structures contracted under the sub-project	Employment and subcontracting contracts Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 003	Recruitment of staff for construction/equipment works	Socio-economics	Job Opportunities	Minor	PC-MES003	Promote the direct recruitment of young people from the project localities for unskilled jobs	Works company	During the work	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of unskilled local jobs created	Employment contracts Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES004	Prioritizing gender-neutral recruitment	Works company	During the work	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Rate of feminization of positions / recruitment policy	Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES005	Declare workers to the NSIF	Works company	During the work at each recruitment	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of workers declared to the NSIF on the number of jobs / NSIF	HR Reporting Registry	200 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
													declaration form			
							PC-MES006	Offer wages at least equal to the local provisions in force according to the category of workers	Works company	During the work (with each payment)	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	100% Conformity of salaries with the provisions in force / workers' salary scale	Payslips	100 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 004	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Socio-economics	Capacity building for all actors	Minor	PC-MES007	Develop the training plan according to the needs identified	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of persons who have benefited from the capacity building compared to the number foreseen in the training plan	Training report (including attendance list) Certificate/certificate of training	200 000	Works company
							PC-MES008	Granting work certificates for all workers	Works company	At the end of each contract during the works	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of certificates granted on the number of jobs	HR Registries Monthly I&O monitoring report	50 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 005	Installation of small shops around construction sites	Socio-economics	Development of Income-Generating Activities (IGAs)	Minor	PC-MES009	Inform and encourage women in the neighbourhoods around the project to this kind of activities (catering activities for example, etc.)	Works company	At the start of the work	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of awareness-raising campaigns on IGAs and small-scale trade	Awareness-raising report on IGAs and small businesses (including attendance list)	100 000	Works company
							PC-MES010	Facilitate the installation of stalls for the	Works company	At the start of the work	USEP Hydraulique	ANDE BAD	Number of IGAs and small	Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								exercise of small businesses by women preferably			CGP		businesses supervised			
	Sub-project area	PCIMP 006	Site selection	Socio-economics	Risks of land-related conflict	Minor	PC-MES011	Use land belonging to the entire village community free of conflict and tangible or intangible heritage, carefully and graciously offered by the whole community for the implementation of the borehole and the PMH Obtain an official note from the chiefdom and notability authorizing the installation of the PMH on the selected portion of land	USEP Hydraulique	Before the start of the work	CGP	ANDE BAD	Area of the land granted by the community	Community agreement or minutes validated by the prefect of the department on the chosen site	6 000 000	BY PS GOU V
	Sub-project area	PCIMP 007	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Human	Poor working conditions / Violation of workers' health and safety rights	Minor	PC-MES012	Provide subcontractors with clear contracts regarding the terms and conditions of employment, including their rights and duties.	USEP Hydraulique	During the selection of the works companies and the Control Mission	CGP	ANDE BAD	E&S and HSE requirements and clauses of signed contracts	Contracts of construction companies including E&S clauses	100 000	BY PS GOU V

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								Include environmental clauses in companies' contracts, including the ESMP in this report, ILO conventions and a code of conduct specifying ethical and social expectations to be applied								
							PC-MES013	Develop and implement a worker complaint management mechanism	Works company	Before the start of the works and the implementation during the works	Control mission/USEP Hydraulics CGP	ANDE BAD	Number of Worker Complaints Addressed with Satisfaction Out of the total number of worker complaints Complaint management mechanism in place and disclosed	Complaint Logs Complaint Management Committee Activity Report Monthly I&O monitoring report	500 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 008	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Living environment	Open defecation	Minor	PC-MES014	Have mobile toilets for workers	Works company	At the start of the work	Control mission	ANDE BAD	Number of toilets for workers	Monthly I&O monitoring report Field report	1 500 000	Works company
							PC-MES015	Fare regularly empty these toilets by a collection facility	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of emptyings / emptying contract with a structure	Emptying contract with a structure approved by the NADO	2 000 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								approved by the NADO					approved by the NADO	Bordeaux of garbage		
	Sub-project area	PCIMP 009	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Human	Risk of GBV (EAS, HS)	Minor	PC-MES016	Raising awareness among workers and local communities about GBV and the consequences it incurs	Works company	During the work		ANDE BAD	Number of awareness-raising campaigns for workers and local communities on GBV and its consequences	GBV awareness report (including attendance list)	1 000 000	Works company
							PC-MES017	Establish a complaint management mechanism that takes into account sensitive complaints	Works company	Before the start of the works and the implementation during the works	Control mission USEP Hydrauliq ue CGP	ANDE BAD	Number of sensitive complaints dealt with with satisfaction out of the number of complaints received Sensitive complaints management mechanism in place and disclosed	Complaint Logs Complaint Management Committee Activity Report Monthly I&O monitoring report	500 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 010	Recruitment of staff for construction/equipment works	Human	Child employment	Minor	PC-MES018	Verify workforce identity documents and terminate any employment/assignment of children and minors <16 years old	Works company	Before any recruitment during the works	Control mission	ANDE BAD	Zero jobs held by minors (target = 0 jobs)	Recruitment procedure Monthly I&O monitoring report	200 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
							PC-MES019	Follow the current recruitment conditions and the age limit of workers	Works company	Before any recruitment during the works	Control mission	ANDE BAD	Zero recruitment of minors	Recruitment procedure Monthly I&O monitoring report	200 000	Works company
		PCIMP 011		Socio-economics	Non-recruitment of local labour / risk of social conflicts	Minor	PC-MES020	Prioritize local recruitment (Provide, if possible, for a pre-selection committee for the local workforce)	Works company	During the work	Control mission/USEP Hydraulics CGP	ANDE BAD	Number of unskilled local jobs created	Employment contracts Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES021	Establish a Complaint Management Mechanism (CMM)	Works company	Before the start of the works and the implementation during the works	Control mission/USEP Hydraulics CGP	ANDE BAD	Number of complaints from communities treated with satisfaction out of the number of complaints received Number of persons informed of the existence of the MGP	Complaint Logs Complaint Management Committee Activity Report MGP Awareness Report (including attendance list)	500 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 012	Foundation excavation work for civil engineering	Community Health and Safety	Risk of accident	Minor	PC-MES022	Marking out excavation areas	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of markings installed on the number of excavations still open	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES023	If necessary, access ramps should be used	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of markings installed on	Visual observation on site	500 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								in the event that paths are crossed by excavations					the number of excavations still open	Monthly I&O monitoring report		
	Sub-project area	PCIMP 013	Foundation excavation work for civil engineering	Ground	Erosion and landslides	Minor	PC-MES024	Carry out foundation excavations taking into account the soil structure	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Preliminary measurements of the geotechnical study taken in erodible areas with a risk of landslides	Geotechnical study report	5 000 000	Works company
							PC-MES025	Proceed with landscaping (grassing) around the coping stones	Works company	At the end of the work	Control mission/USEP Hydraulics CGP	ANDE BAD	Area around the grassed edge	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	1 000 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 014	Foundation excavation work for civil engineering	Basement	Risk of chance discoveries	Minor	PC-MES026	Develop and implement a procedure in the event of a fortuitous discovery, the basis of which is in Annexe 12 of this report	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of incidental discoveries that were the subject of the use of the overall number procedure	Incidental discovery procedure	1 000 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 015	Vehicle and drill traffic	Air	Dust emissions and atmospheric emissions / Deteriorati	Minor	PC-MES027	Use a protective tarpaulin on trucks transporting materials	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	100% of material transport trucks are covered	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES028	Shelter materials from winds during storage	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Material stored in such a way as to	Visual observation on site	50 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
					on of air quality								prevent dust from flying Visual observation on site	Monthly I&O monitoring report		
							PC-MES029	Provide regular mufflers to workers and make them aware of the daily wearing of masks during the dry season	Works company	During the work	Command mission	ANDE BAD	Every worker in dusty areas must have an adequate muffler (100%	PPE Registry	1 000 000	Works company
							PC-MES030	The contractor must use vehicles in good condition and with up-to-date technical inspection certificates	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	100% of vehicles and machines have up-to-date technical inspections	Technical inspection certificate HSE Inspection Report	2 000 000	Works company
							PC-MES031	Carry out regular visual inspections of vehicles on their operating condition and take appropriate measures	Works company	During the works (weekly)	Control mission	ANDE BAD	100% of vehicles and machinery are inspected daily	PPE Registry	50 000	Works company
							PC-MES032	Strict instructions will be given to drivers so as not to leave the engines of machines and trucks running unnecessarily	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of awareness campaigns and HSE training Number of vehicles running unnecessarily	Driver Awareness Report (including attendance list) Visual observation on site	100 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
	Sub-project area	PCIMP016	Operation of the site carrying out the drilling	Sound level	Increased noise	Minor	PC-MES033	Use less noisy equipment as much as possible	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	100% of the equipment has maintenance and service certificates	Maintenance and service certificate	1 000 000	Works company
							PC-MES034	Favor daytime work and avoid night work	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Noisy work booked only during the day	Work schedule	50 000	Works company
							PC-MES035	Ensure that the noise level of the machines (drill/machine tool) is respected in relation to the maximum value of 45 dB (day) and 35 dB (night) in rural or residential areas	Works company	During the work	Mission of the works	ANDE BAD	100% of the machines are inspected daily	HSE Inspection Report	50 000	Works company
							PC-MES036	Comply with current noise standards in relation to the equipment used by construction companies	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	100% of the machines are inspected daily	HSE Inspection Report	50 000	Works company
							PC-MES037	Avoid the simultaneous use of the noisiest equipment;	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of HSE awareness campaigns on the rational use of machinery and equipment	Awareness report (including attendance list)	100 000	Works company
							PC-MES038	Use machines and trucks in good condition,	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	100% of vehicles and machines	Technical inspection certificate	100 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								maintain them and regularly update their technical inspection					have up-to-date technical inspections	HSE Inspection Report		
							PC-MES039	Provide earmuffs or earplugs to workers and make them aware of the need to wear them regularly	Works company	During the work		ANDE BAD	Every worker in noisy areas must have noise-cancelling headphones or earplugs (100%)	PPE Registry	1 000 000	Works company
		PCIMP 017					PC-MES040	Inform communities in advance about the schedule of the work, in particular during the noisiest hours	Works company	During the work	Control mission P	ANDE BAD	Number of community awareness campaigns on noisy work hours	Awareness report (including attendance list)	50 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 018	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Site personnel	Risk of work accident (injury by work tools, exposure to dust, exposure to noise, to the product (cement, paint), fall into a pit, fall on the same	Minor	PC-MES041	Completely fence off each site base (if available), prohibit its access to the public, light it and guard it 24 hours a day by a recognized security company	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of base-site signposted	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	500 000	Works company
							PC-MES042	Locate and arrange the exits of machinery and trucks in such a way as to	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of traffic signs and traffic signs with	Visual observation on site	1 000 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
					level and fall from a height, etc.) Risk of bite or sting by venomous animals (snakes, scorpions, etc.)			present no risk to the safety of pedestrians and motorists from the point of view of visibility, signage and traffic regulations on the roads serving each site Regulate and make possible the entry and exit of vehicles and machinery without disrupting local traffic					traffic regulation	Monthly I&O monitoring report		
							PC-MES043	Provide adequate PPE to staff at each site	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Each worker must have PPE according to the risks to which he or she is exposed (100%)	HSE Inspection Report	3 000 000	Works company
							PC-MES044	Provide first aid kits at the site base and sign a protocol with the general hospitals of the departments concerned by the sub-project	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of first aid kits available on the job site	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	2 000 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
							PC-MES045	Individual accident health insurance for workers	Works company	During the work	Control mission/USEP Hydraulics CGP	ANDE BAD	Number of workers with health insurance.	HR Registries	5 000 000	Works company
							PC-MES046	Provide drinking water cylinders on the site base and the site to supply the staff;	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Amount of drinking water available	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	1 000 000	Works company
							PC-MES047	Regularly train and raise awareness among site personnel on the use and wearing of PPE.	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of workers trained and sensitized on PPE (100%)	PPE Registry	100 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 019	Land clearing, site clearance	Soil and living environment	Waste generation	Minor	PC-MES048	Dispose of hazardous waste via CIAPOL-approved channels	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Quantity of hazardous waste disposed of via structures approved by CIAPOL	Disposal slips provided by structures approved by CIAPOL	500 000	Works company
							PC-MES049	Dispose of household and similar waste via structures approved by ANAGED or in the municipality's waste disposal network	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Quantity of household and similar waste disposed of via structures approved by ANAGED	Disposal slips provided by structures approved by ANAGED	200 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
							PC-MES050	Dispose of recoverable material (metal, plastic, glass, etc.) via recycling structures	Works company	During the work	Command mission	ANDE BAD	Amount of salvageable material repurposed or discarded	Disposal slips	100 000	Works company
				Biodiversity	Destruction of very localized vegetation	Minor	PC-MES051	Preserving trees, avoiding unjustified destruction of vegetation	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of trees preserved out of the number of trees in rights-of-way	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	50 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 020	Construction of one hundred (100) boreholes equipped with PMH	Soil/sub soil, groundwater	Accidental spillage of hazardous materials (hydrocarbons, oils, etc.)	Minor	PC-MES052	Install hazardous materials, generators, machinery in retention tanks under shelters with close monitoring of access	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of sheltered storage facilities available for hazardous materials, generators, machinery (target: 100%)	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	500 000	Works company
							PC-MES053	Capturing spills and treating them via CIAPOL-approved channels	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Quantity of hazardous waste disposed of via structures approved by CIAPOL	Disposal slips provided by structures approved by CIAPOL	100 000	Works company
							PC-MES054	Contain and recover polluted soil by companies approved by CIAPOL followed by its disposal	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Quantity of hazardous waste disposed of via structures approved by CIAPOL	Disposal slips provided by structures approved by CIAPOL	100 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
	Sub-project area	PCIMP 021	Transporting materials and construction equipment	Population and road users	Risk of traffic accidents	Minor	PC-MES055	Inform and raise awareness among the population, as well as road users, of the risks of accidents related to the traffic of machinery and trucks	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of awareness campaigns for workers and local communities on the risks of accidents related to the traffic of machinery and trucks	Awareness report (including attendance list)	1 000 000	Works company
							PC-MES056	Inform, train and raise awareness among machine operators on compliance with the Highway Code	Works company	During the works (at each safety session)	Control mission	ANDE BAD	Number of awareness campaigns and HSE training for drivers HSE Report	Driver Awareness Report (including attendance list)	100 000	Works company
							PC-MES057	Avoid speeding, limit the speed to 20 km/h in villages	Works company	During the work	Control mission	ANDE BAD	Number of traffic signs and traffic signs with traffic regulation (speed)	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
							PC-MES058	Provide signage at the entrance and exit of the access to each Project site, each site base and each site	Works company	At the start of the work	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of traffic signs and traffic signs with traffic regulation	Visual observation on site Monthly I&O monitoring report	100 000	Works company
	Sub-project area	PCIMP 022	Arrival of site personnel	Populations	Risks of transmission and spread of STI/HIV/AIDS, early	Minor	PC-MES059	Particular emphasis should be placed on raising awareness among local	Works company	At the start of the work And every month	Control mission	ANDE BAD	Number of awareness campaigns on STI/HIV/AIDS	STI/HIV/AIDS Awareness Report (including attendance list)	1 000 000	Works company

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
					and at-risk pregnancies			populations and construction workers, by including an awareness campaign on the fight against HIV/AIDS and COVID-19 in the intervention plan. The aim will be to develop a targeted intervention to provide prevention service packages to high-risk groups (such as mobile populations such as workers, women and young people living in the localities they pass through) through the financing of mass campaigns. This intervention will take place during the work To carry out an awareness campaign on STI/HIV/AIDS, early and at-risk pregnancies with							

Project phase	Area concerned	Code Impact	Activities/ source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Head of Supervision	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								the support of the INHP								
							PC-MES060	Making condoms available to workers	Works company	During the work	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Number of condoms distributed	Monthly I&O monitoring report	1 000 000	Works company

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
POSITIVE IMPACTS																
OPERATION / MAINTENANCE PHASE	Sub-project site	PEX-IMP001	Availability of an HMP	Living environment	Provision of safe drinking water and reduction of the hassle of searching for water	Major premise	PEX-MES001	Raising awareness among communities about the preservation of the common good, its cleanliness and its maintenance	ONEP	Upon delivery or inauguration of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of community awareness campaigns	Awareness report (including attendance list)	1 000 000	MINAHS
							PC-MES002	Encourage the Project to increase this type of sub-project	ONEP	Upon delivery or inauguration of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of new TDCs planned	Project Activity Report	100 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP002	Management of the PMH	Socio-economics	Temporary jobs during interviews	Minor	PC-MES003	Prioritising the recruitment of local labour	ONEP	During maintenance work	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of local jobs created	Employment contracts	100 000	Maintenance and upkeep company
							PC-MES004	Declare workers to the NSIF	Maintenance and upkeep company	With each recruitment	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	Number of workers declared to the NSIF on the number of jobs / NSIF declaration form	HR Reporting Registry	200 000	Maintenance and upkeep company
							PC-MES005	Offer wages at least equal to the local provisions in	Maintenance and upkeep company	During the work (with each payment)	Directorate-General for	ANDE	100% Conformity of salaries with the provisions in	Payslips	100 000	Maintenance and upkeep company

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								force according to the category of workers			Hydraulics ONEP		force / workers' salary scale			
	Sub-project site	PEX-IMP003	Maintenance of the PMH borehole	Socio-economics	Business opportunities for maintenance structures	Major premise	PC-MES006	Entrust the maintenance of PMH to local structures to contribute to local development	ONEP	After the commissioning of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of local companies contracted	Maintenance Contracts	1 000 000	MINAHS
NEGATIVE IMAPCTS AND E&S RISKS																
OPERATION / MAINTENANCE PHASE	Sub-project site	PEX-IMP004	Management of the PMH	Socio-economics	Risk of non-maintenance or inadequate maintenance	Major premise	PC-MES007	Develop maintenance programs with the sectoral and regional units that will be rigorously followed	ONEP	After the commissioning of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of maintenance programmes developed with sectoral and regional programme units	Maintenance Contracts	5 000 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP005	Maintenance of the PMH borehole	Cleaners/Maintenance Technicians	Risks of occupational accidents	Minor	PC-MES008	To protect maintainers from occupational risks, training sessions must be organized on risks. Concerning falls on the same level and maintenance workers	ONEP	At each maintenance period of the structures	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of HSE training courses organised for maintenance workers	HSE Training Report	1 000 000	MINAHS

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								must be equipped with PPE and made aware of their regular wear and the risks associated with the tasks performed.								
		PEX-IMP006		Soil/subsoil, groundwater	Accidental spillage of hazardous materials (hydrocarbons, oils, etc.)	Minor	PC-MES009	Capturing spills and treating them via CIAPOL-approved channels	Maintenance and upkeep company	At each maintenance period of the structures	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	Quantity of hazardous waste disposed of via structures approved by CIAPOL	Disposal slips provided by structures approved by CIAPOL	500 000	Maintenance and upkeep company
							PC-MES010	Control the quality of the groundwater supplying the PMH in the event of a spill of hazardous materials during maintenance	ONEP	Monthly and in case of risk of pollution	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	100% acceptable physicochemical and microbiological quality of water by an accredited laboratory	Physicochemical Analysis Report of the Accredited Laboratory	5 000 000	Maintenance and upkeep company
		PEX-IMP007		Soil and living environment	Waste generation	Minor	PC-MES011	Dispose of hazardous waste via CIAPOL-approved channels	Maintenance and upkeep company	At each maintenance period of the structures or in the event of	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	Quantity of hazardous waste disposed of via structures approved by CIAPOL	Disposal slips provided by structures approved by CIAPOL	500 000	Maintenance and upkeep company

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
										unsanitary conditions						
							PC-MES012	Dispose of household and similar waste via structures approved by ANAGED or in the municipality's waste disposal network	Maintenance and upkeep company	At each maintenance period of the structures or in the event of unsanitary conditions	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	Quantity of household and similar waste disposed of via structures approved by ANAGED	Disposal slips provided by structures approved by ANAGED	200 000	Maintenance and upkeep company
							PC-MES013	Dispose of recoverable material (metal, plastic, glass, etc.) via recycling structures	Maintenance and upkeep company	During maintenance and repairs	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	Amount of salvageable material repurposed or discarded	Disposal slips	100 000	Maintenance and upkeep company
	Sub-project site	PEX-IMP008	Management of the PMH	Socio-economics	Risk of conflicts with other communities (outside the village) coming to obtain supplies	Average	PC-MES014	Provide an effective local management committee for the PMH	ONEP	As soon as the structure is put into service	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Membership and responsibilities of work place committee	Minutes of the establishment of the committees signed by the prefect of the department	1 000 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP009	Management of the PMH	Socio-economics	Risks of misuse of infrastructure for illegal profit against a small group	Minor	PC-MES015	Provide an effective local management committee for the PMH	ONEP	As soon as the structure is put into service	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Membership and responsibilities of work place committee	Minutes of the establishment of the committees signed by the prefect of the department	100 000	MINAHS

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
							PC-MES016	Ensure the awareness and functioning of the MGP	ONEP	As soon as the structure is put into service	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of Complaint Management Committees Established and Formed	Complaints Management Committee Activity Report	1 000 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP010	Management of the PMH	Socio-economics	Risk of conflict due to marginalization or restriction of certain people or poor management of the PMH	Minor	PC-MES017	Provide an effective local management committee for the PMH	ONEP	As soon as the structure is put into service	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Membership and responsibilities of work place committee Minutes of the establishment of the committees signed by the prefect of the department	Minutes of the establishment of the committees signed by the prefect of the department	100 000	MINAHS
							PC-MES018	Ensure the awareness and functioning of the MGP	ONEP	As soon as the structure is put into service	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of Complaint Management Committees Established and Formed	Complaints Management Committee Activity Report	100 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP011	Management of the PMH	Socio-economics	Risk of early degradation of infrastructure	Average	PC-MES019	Raising awareness among communities about the preservation of the common good, its cleanliness and its	ONEP	Upon delivery or inauguration of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of community awareness campaigns	Awareness report (including attendance list)	100 000	MINAHS

Project Phase	Area concerned	Code Impact	Activities / source of impact	Affected Community Component	Potential impact	Importance de l'impact	Measurement Code	Mitigation measure/ Enhancement measure	Executing manager	Time frame for completion of the action	Supervisor	Follow-up manager	Monitoring indicators	Source of Audit	Cost of implementation (CFA francs)	Source of funding
								maintenance								
	Sub-project site	PEX-IMP012	Management of the PMH	Socio-economics	Pollution of the area around the PMH by household waste and anarchic dumps	Average	PC-MES020	Raising awareness among communities about the preservation of the common good, its cleanliness and its maintenance	ONEP	Upon delivery or inauguration of the structure	Directorate-General for Hydraulics	ANDE	Number of community awareness campaigns	Awareness report (including attendance list)	100 000	MINAHS
	Sub-project site	PEX-IMP013	Management of the PMH	Socio-economics	Risk of unsafe or contaminated water	Average	PC-MES021	Regularly monitor the physicochemical and microbiological quality of water at the PMH by an accredited laboratory and take treatment measures if necessary	Maintenance and upkeep company	Monthly and in case of risk of pollution	Directorate-General for Hydraulics ONEP	ANDE	100% acceptable physicochemical and microbiological quality of water carried out by an accredited laboratory	Physicochemical analysis report from the accredited laboratory	100 000	Maintenance and upkeep company

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, mai 2024

1. INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS FOR IMPLEMENTATION AND MONITORING

The following organization is proposed for the implementation of the project's ESMP:

Project Steering Committee (PPC)

The mission of this committee is to ensure the proper conduct of the PS Gouv, to ensure the strengthening of the impact of the Government's social action, to make it known and appreciated by the population, to support the performance of the social offer and to accelerate the implementation of the measures and actions of the PS Gouv.

General Project Coordination (PMC)

This body is the focal point between the Steering Committee and the Sectoral Implementation Unit to coordinate and deal with cross-cutting issues on a daily basis and the monitoring of the implementation of the activities of the PS Gov.
Its role is to ensure that each party involved plays its role effectively. In the implementation of the ESMP, its role is to inform stakeholders and ensure the perfect coordination and implementation of the ESMP. The CGP will provide supervision, in conjunction with the AfDB's supervisory missions, to ensure that all environmental and social requirements are taken into account in the implementation and monitoring of the sub-project. An audit of the implementation of environmental and social measures will be carried out by the Environmental Safeguard Specialist (ESS) and the Social Development Specialist (SDS) of the CGP. The CGP will also ensure the proper execution of this CIES; awareness-raising, mobilization and social support for the population; training of actors in environmental and social management; monitoring/evaluation of the implementation of this sub-project. It will ensure the dissemination of the ESMP of this CIES.

Sectoral Execution Unit (CSE)

This unit, set up by the MINHAS (USEP Hydraulics) within the framework of the sector of this sub-project, is led by a technical focal point who is responsible for coordinating the implementation and monitoring of actions in the sector to which it belongs. It collaborates with the General Coordination in the context of monitoring and evaluation.

National Environment Agency (ANDE)

ANDE, a structure under the Ministry of the Environment, will have to support the activities, validate this environmental and social assessment report (CIES) and issue an environmental permit (environmental approval order) before the start of the work.
ANDE must monitor the implementation of the environmental and social measures of the ESMP.
For the proper performance of its mission, it could use the skills of natural and legal persons if necessary.

Communities targeted by the project

They will participate in raising awareness among the population, in social mobilization activities and will identify the target actors who will benefit from the benefits of the sub-project. They will also ensure the dissemination of information relating to the ESMP.

Control Mission (MdC)

Within the framework of this sub-project, the work control office (Inspection Mission), which will be selected by call for tenders to monitor the execution of all the works, will have, in addition to the traditional control of the technical aspects of the works, the responsibility of ensuring the effective implementation of the ESMP and evaluating the effectiveness of the recommendations. This MdC will have to have an environmentalist who will be mobilized during all phases of the execution of the work. He is responsible, in the same way as the company's environmentalist, for the quality of the environment in the work areas. Its missions will be:

- approve the documents drawn up by the company to manage environmental and social issues (Environmental and Social Management Plan for the construction site (ESMP-site), Health, Safety and Environment Plan (PHSE), Special Safety and Health Protection Plan (PPSPS), Special Waste Management and Disposal Plan (PPGED) and the Site Base Installation Plan;
- ensure a regular (daily) presence on the site during the work to check the application and monitoring of the Health, Safety and Environment (HSE) rules and procedures during the work;
- monitor impact-generating activities;
- evaluate the actual, planned or not, positive and negative impacts of the work, and the assessment of the effectiveness of the corrective measures;
- propose corrective measures, in the event of malfunctions or unforeseen events;
- participate in weekly site meetings to take stock of the activities carried out, the follow-up of recommendations and proposals for corrective measures if necessary;
- compile monthly daily reports of environmental and social monitoring activities in order to transmit to the CGP or the USEP Hydraulics, field information relating to HSE aspects (level of implementation of the ESMP, work accidents, complaints, problems encountered, etc.).

NB: If the sub-project does not recruit a control mission, then these tasks will fall to the Project Owner or the Delegated Project Owner.

Companies in charge of the work

The companies in charge of the works/contractors will have to effectively and efficiently apply the environmental requirements set out in the ESMP.
Companies will provide a full-time environmental expert with HSE capabilities who will be responsible for ensuring compliance with environmental and social technical clauses.
Under the supervision of the CGP's Environmental Safeguard Specialist (SDS) and Social Development Specialist (SDS), the companies will have to draw up a works plan (site ESMP) which will be validated by the project owner.

Civil Society Organizations (CSOs) and Local Associations

Members of the various forms of non-governmental organizations and actors operating in localities (Non-Governmental Organizations (NGOs), Community Base Organizations (CBOs) and socio-professional organizations that contribute to the improvement of the environment and living conditions of the populations, will be the main beneficiaries of the sub-project. These organizations will be able to support the sub-project in informing, educating and raising awareness among the population on the environmental and social aspects related to the work as well as the operation of the infrastructure and assets carried out.

African Development Bank (AfDB)

The AfDB will assist the Ivorian Government to better take into account safeguard policies. To this end, the AfDB will give its No Objection on this CIES report and the quarterly and annual reports of the environmental and social component of the sub-project.

2. MONITORING AND FOLLOW-UP PLAN

Monitoring, environmental and social monitoring should be carried out as follows:

- **Supervision** : it will be carried out by an engineer appointed by the CGP in the field for the duration of the work;
- **Supervision** : it will be provided by the Environmental and Social Safeguard Specialists of the General Coordination of the Project and the USEP Hydraulics;
- **Monitoring** : it is the responsibility of ANDE, which will monitor compliance with the national regulations in force on the environment, environmental and social monitoring. The monitoring will be done with the participation of the services of the Regional Directorate of Hydraulics.

3. CAPACITY-BUILDING, INFORMATION AND COMMUNICATION PLAN

The capacity-building plan, on:

- Information and awareness-raising on the works, with target actors, target localities, and users of the different areas impacted by the sub-projects;
- Training and awareness-raising on health and safety at work, with the staff of each company carrying out the work as target actors;
- support in the context of environmental and social monitoring, with ANDE as a target actor;
- support in the context of environmental and social supervision, with the CGP's specialists in Environmental and Social Safeguard as a target actor.

4. COST OF ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MEASURES

The costs of environmental and social measures are presented below.

No.	Mitigation measures	Measurement Code	Estimated cost for implementation (CFA francs/ *USD*)
1	Acquisition of PPE and EPC	PC-MES022 PC-MES023 PC-MES024 PC-MES025 PC-MES027 PC-MES028 PC-MES029 PC-MES030 PC-MES031 PC-MES033 PC-MES034 PC-MES035 PC-MES036 PC-MES038 PC-MES039 PC-MES041 PC-MES042 PC-MES043 PC-MES057 PC-MES058 PC-MES046	17 750 000 / 29 168
2	Liquid and solid waste management	PC-MES014 PC-MES015 PC-MES048 PC-MES049 PC-MES050 PC-MES052 PC-MES053 PC-MES054 PEX-MES009 PEX-MES011 PEX-MES012 PEX-MES013	6 700 000 / 11 010

No.	Mitigation measures	Measurement Code	Estimated cost for implementation (CFA francs/ *USD*)
3	Vaccination campaign, awareness campaign on STI/HIV/AIDS, COVID-19, GBV, road safety in each locality	PC-MES016 PC-MES059 PC-MES060 PEX-MES002 PEX-MES019 PEX-MES020	3 300 000 / 5 423
4	Workers' health - Acquisition of pharmacy boxes and contract with a health centre in each department	PC-MES044	2 000 000 / 3 286
5	Measures for recruitment and contracts, CNPS, management of Contracts	PC-MES001 PC-MES002 PC-MES003 PC-MES004 PC-MES005 PC-MES006 PC-MES007 PC-MES008 PC-MES009 PC-MES010 PC-MES012 PC-MES018 PC-MES019 PC-MES020 PC-MES045 PEX-MES003 PEX-MES004 PEX-MES005	7 150 000 / 11 749
6	Complaint Management	PC-MES017 PC-MES021 PC-MES013 PEX-MES016 PEX-MES018	2 600 000 / 4 272
7	Measures for the management of the works	PEX-MES001 PEX-MES006 PEX-MES007 PEX-MES010 PEX-MES014 PEX-MES015 PEX-MES017 PEX-MES019 PEX-MES021	13 400 000 / 22 020
8	Community measures for the management of HMP sites	PC-MES011 PC-MES051	6 050 000 / 9 942
9	Management of chance discoveries	PC-MES026	1 000 000 / 1 643
10	Development of modules and organization of safety training sessions (occupational health and safety, first aid, first responder, etc.) for workers and communities	PC-MES032 PC-MES037 PC-MES040 PC-MES047 PC-MES055 PC-MES056	1 950 000 / 3 204

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, mai 2024

The cost of implementing the environmental and social measures of the sub-project amounts to sixty-four million nine hundred and ninety-five thousand CFA francs (64,995,000 CFA francs) or one hundred and six thousand eight hundred and three (106,803) US dollars[3] to be shared on the construction and operation/maintenance phases and between the actors: PA PS GOUV, MINHAS and the construction companies. It takes into account the cost of monitoring, monitoring, the cost of awareness-raising activities, it should be noted that most of the costs of environmental and social measures and the cost of technical measures to be implemented by the company carrying out the works are generally included in the contract of the company in charge of the works. The costs of the environmental experts of the CGP and ANDE are not taken into account because they are already included in operating budgets.

CONCLUSION

The construction of 100 boreholes equipped with HMP in seventeen (17) regions of Côte d'Ivoire is a response to the Ivorian government's commitment to improving the living conditions of its population, particularly in the area of access to drinking water. They are part of the Government's Social Programme (PS Gouv) and aim to strengthen the supply of basic social services and foster social cohesion at local level, thereby helping to reduce poverty and improve citizens' well-being.

In analysing the risks and environmental impacts of the sub-project, we found that, on the one hand, it generates positive beneficial effects for local populations, in particular job creation and improved quality of life. The positive impacts are numerous and offer many opportunities for improvements.

Mitigating and/or improving all of these impacts will help to achieve the sub-project's objectives within the required timeframe. However, the works will have significant consequences in terms of cohabitation with the local communities, particularly on issues relating to the management and use of the pump, which could lead to conflicts within the community, especially due to the occasional presence of the works company during the works phase and the maintenance or repair company during the operation/maintenance phase if clear and fair rules are not established beforehand.

In addition, the construction phase will result in relatively significant but occasional nuisances (of short duration: two (2) days per drilling site), in particular soil disturbance, air pollution (dust), noise from machinery, risks of accidents and uncontrolled dumping of construction site waste. However, the impact of these nuisances will be considerably reduced if the provisions of the Environmental and Social Management Plan (ESMP) and health and safety standards are strictly applied. Most of the potential negative impacts can be significantly mitigated and should not compromise completion of the sub-project. The measures provided for in the ESMP, including health, hygiene and safety measures, as well as the environmental monitoring system during the operation and maintenance phase, will make it possible to avoid or significantly reduce the potential negative impacts identified above.

In conclusion, on the basis of the assessments described above, it is reasonable to consider that the present sub-projects, in their proposed forms, is a viable option from an environmental and social point of view, provided that all the measures set out in the Environmental and Social Management Plan are fully and rigorously implemented, while meeting compliance standards.

The total cost of the ESMP is **sixty-four million nine hundred and ninety-five thousand CFA francs (64,995,000 CFA francs) or one hundred and six thousand eight hundred and three (106,803) US**

[3] 1 CFA F = 0.0016 US Dollar, Google Finance, Feb 19, 12:20:01 UTC

dollars, to be shared between the construction and operation/maintenance phases and between the stakeholders: PA PS GOUV, MINHAS and the construction companies.

INTRODUCTION

A. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE

En 2018, le gouvernement ivoirien, conscient de l'urgence d'améliorer les conditions de vie, en particulier en milieu rural, a pris la décision de mettre en place un programme social multisectoriel appelé Programme Social du Gouvernement (PS Gouv) pour la période 2019-2020. L'objectif principal de ce programme est d'accroître l'action sociale du gouvernement afin d'avoir un impact plus significatif sur la vie quotidienne de la population, en particulier les groupes les plus vulnérables. Il vise à répondre aux attentes des Ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus accessibles et en améliorant considérablement leur pouvoir d'achat pour lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du gouvernement ivoirien, soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), est appelé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv) et se compose de deux (2) composantes principales :

- **Composante A** : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : Cette composante vise à améliorer et renforcer les capacités des services publics sociaux et sanitaires, à désenclaver les zones rurales en facilitant l'accès, la communication, les échanges et la libre circulation des biens et des personnes grâce à l'amélioration des pistes rurales et des routes en terre, ainsi qu'à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales ;
- **Composante B :** Emploi des jeunes et entrepreneuriat : Cette composante a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les capacités des jeunes. Elle comprend une sous-composante axée sur la sécurité alimentaire, visant à améliorer les techniques de production, à augmenter les productions et à promouvoir l'égalité des genres.

Dans le cadre de la composante A du PA-PS Gouv, il est prévu la :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réhabilitation/ construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation de cent (100) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.
- **Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER** : Construction de cent trente-cinq (135) ouvrages hydrauliques.

En ce qui concerne la Mission 2/USEP HYDRAULIQUE relative la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), (l'objet du présent rapport), il est essentiel de souligner qu'il vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv) – le volet Hydraulique est piloté par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP) Hydraulique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), il est prévu, comme sous-projet hydraulique, la construction de cent (100) forages équipés de PMH dans les régions cibles du projet. Ces forages devront être implantés dans des villages au niveau de dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire afin d'améliorer les conditions de vie des populations dans ces localités. De plus, selon les études diagnostics réalisées, de nombreux forages équipés de PMH sont devenus obsolètes et nécessitent d'être réhabilitées.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de l'exécution du PS Gouv, celui-ci s'est vu classer en catégorie environnementale « 2 » selon les critères de catégorisation environnementale du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et les Sauvegarde E&S Opérationnelle (SO) qui s'appliquent au sous-projet sont les suivantes : Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale ; Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ; Sauvegarde Opérationnelle 3 (SO 3) : Biodiversité et services écosystémiques ; Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO 4) :

Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources et Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité.

La SO 3 portant sur la « Biodiversité et services écosystémiques » ne s'applique pas au sous-projet.

Le sous-projet de la présente mission hydraulique a été classée au niveau local à l'annexe 2 (point 11 : Projets d'infrastructures) du décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. L'instrument environnemental et social a préparé pour le sous-projet est donc un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

La réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) s'impose en raison de la nature et de l'envergure des travaux planifiés, conformément aux règles et procédures établies par la réglementation ivoirienne et celles de la BAD pour les projets de développement, notamment la Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement, le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement en République de Côte d'Ivoire et les politiques de Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD liées à l'environnement et à la sécurité.

Le présent CIES revêt une importance cruciale pour évaluer et atténuer les possibles impacts environnementaux et sociaux des présents sous-projets, tout en garantissant leur conformité aux normes et réglementations en vigueur.

Le présent document constitue le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relative à la Mission 2/USEP HYDRAULIQUE portant sur les travaux de construction de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire.

B. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude vise principalement à déterminer les mesures qui peuvent être mises en place afin de prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs à des niveaux acceptables avant le démarrage des travaux de construction de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire, , conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement en Côte d'Ivoire, et en accord avec les Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

De manière spécifique, cette démarche impliquera la mise en place de mesures lors de la phase de chantier (comprenant la préparation, l'installation et la construction) ainsi que pendant la phase d'exploitation et d'entretien, et ce, dans le but de :

- Identifier les impacts environnementaux potentiels des projets sur les différents milieux naturels, tels que l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore ;
- Évaluer l'ampleur et la portée de ces impacts, en utilisant des méthodes et des indicateurs pertinents ;
- Proposer des mesures pour minimiser ou atténuer ces impacts, ainsi que des mesures pour compenser les perturbations inévitables ;
- Examiner les impacts cumulatifs potentiels des projets en combinaison avec d'autres projets ou activités dans les régions cibles ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux projetés ;
- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations environnementales applicables.

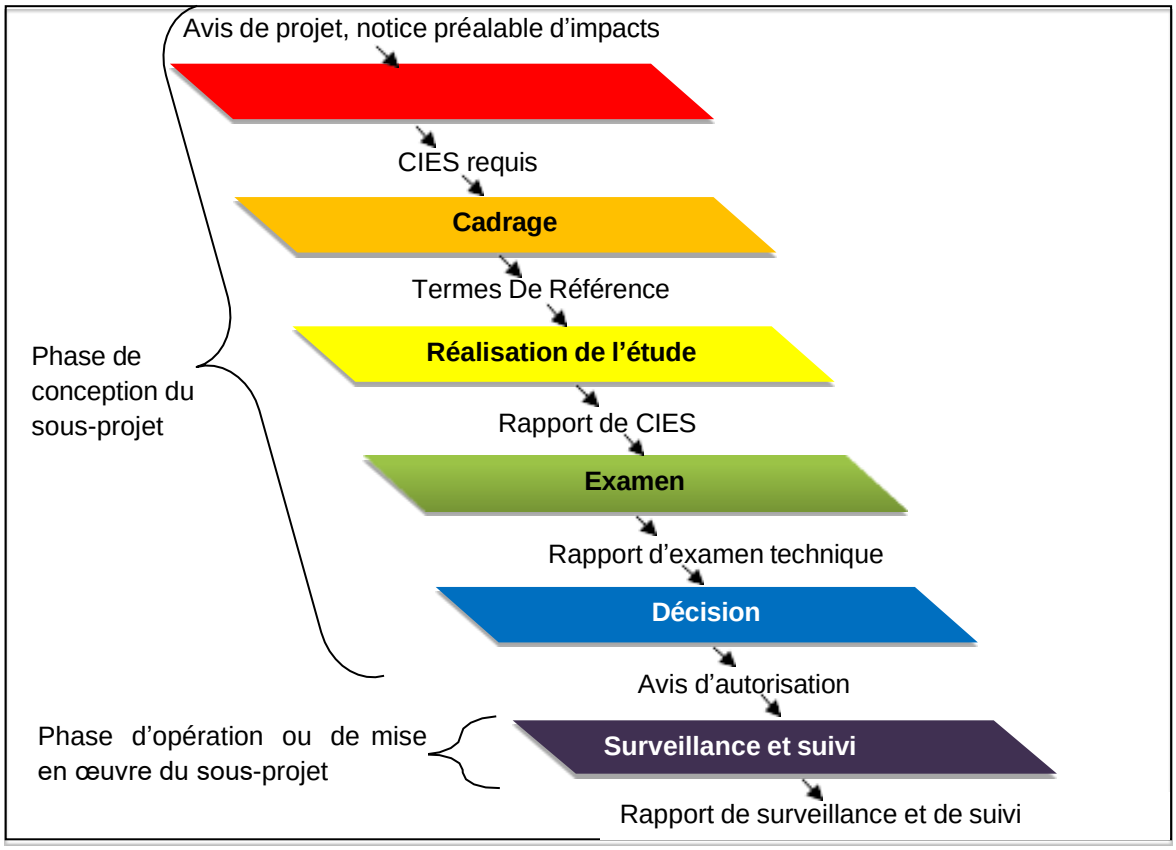
C. PROCÉDURE ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

1. PROCÉDURE DE L'ÉTUDE

La procédure de l'élaboration du présent CIES obéit à la procédure réglementaire du Code de l'Environnement, la Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement et du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, notamment en son Article 12.

Elle se déroule de la manière suivante :

Figure I-1 : Procédure du CIES du projet



Source : Décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, modifiée par ID Sahel / EasyManagement, SEM International, décembre 2023

2. PORTÉE DE L'ÉTUDE

La portée d'une évaluation environnementale soulève des questions concernant l'étendue et la temporalité de l'étude, ainsi que les éléments du milieu récepteur à prendre en considération dans cette étude.

En ce qui concerne la durée, elle peut être soit ponctuelle ou temporaire, soit permanente en fonction de la durée des impacts environnementaux et sociaux potentiels. Dans le cas du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), elle est ponctuelle car les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés aux projets concerneront uniquement la perturbation due à la construction. Quant à l'étendue d'une étude, elle est définie par son échelle géographique, qui peut être locale, nationale, régionale ou internationale. Pour le présent CIES, nous pouvons dire que l'étendue est nationale, car il couvre diverses localités réparties dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la portée de cette étude est donc ponctuelle et nationale.

D. PRINCIPAUX ACTEURS RESPONSABLES DE L'ÉTUDE

1. MAITRE D'OUVRAGE

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par le Cabinet du Premier Ministre, est le Maître d'Ouvrage principal des présents sous-projets. Ainsi, par le biais du Cabinet du Premier Ministre, l'État ivoirien, assume la responsabilité de la supervision et de la réalisation de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire.

2. COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères Techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par la Coordination Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.

3. COORDINATION GÉNÉRALE DU PROJET

La Coordination Générale est l'organe de pilotage opérationnel du PS Gouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques. La Coordination Générale est appuyée dans son action par un Contrôleur Financier, un Agent Comptable et une Cellule constituée d'Experts.

La CGP est chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre opérationnelle du projet au nom du Maître d'Ouvrage (l'État de Côte d'Ivoire). Elle assure le suivi, la gestion administrative, financière, et technique des travaux de construction de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire. Elle travaille en étroite collaboration avec l'USEP Hydraulique pour s'assurer que les objectifs du Programme sont atteints.

4. CELLULE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

La Cellule de suivi et d'accompagnement des Unités Sectorielles d'Exécution des Projets (USEP) assiste l'ensemble des USEP dans les tâches quotidiennes, notamment pour l'élaboration de documents financiers, la gestion de marchés publics, le suivi de l'état d'avancement physique et financier des projets, de même que l'élaboration de rapports à l'attention de la Coordination Générale. Cette Cellule comprend un Spécialiste en Suivi-Evaluation, un Spécialiste en Passation de Marchés, un Responsable Administratif et Financier, un Spécialiste en Environnement et un Spécialiste en Développement Social et du Genre.

La cellule de suivi et accompagnement du Programme Social du gouvernement est représenté dans le cadre de la présente étude par l'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) Hydraulique. Composé d'agents du Ministère de l'Hydraulique de l'Assainissement et de la Salubrité, l'USEP Hydraulique assume la responsabilité de la réalisation de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions, dans le contexte du Programme Social du Gouvernement. Ses principales tâches englobent notamment :

- La surveillance et la supervision des activités de réalisation des forages équipés de PMH relevant du secteur l'hydraulique humaine ;
- La gestion des ressources allouées au sous-projet, y compris les fonds et les contrats associés à la réhabilitation / construction ;
- La passation de marchés publics pour les travaux de réhabilitation/ construction ;
- Le suivi de l'évolution physique et financière du sous-projet ;
- La préparation de rapports périodiques sur l'avancement des travaux, destinés à être soumis à l'Unité de Coordination Générale du Programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement.

E. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

1. DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE

Le CIES se déroule avant toute prise de décision ou engagement significatif dans un projet. Son objectif est d'évaluer et de documenter les possibilités, les capacités, les fonctions des ressources des systèmes naturels et humains pour faciliter la planification du développement et la prise de décision générale. Il vise également à anticiper et à gérer les impacts, tant positifs que négatifs, ainsi que les conséquences des propositions d'aménagement, en particulier dans le cadre des travaux de réalisation de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire.

L'approche du CIES et le format du rapport seront conformes aux critères définis dans les Termes De Référence (TDR) présentés en Annexe 6 du présent rapport, tout en s'inspirant des directives énoncées dans ces TDR.

a) Première étape

Cette étape commence par la définition de l'étendue et du cadre de l'étude conformément aux TDR. Elle est suivie d'une phase de collecte de données visant à établir l'état initial de la zone d'étude. Sur la base de cet état initial, l'évaluation des impacts est réalisée et des mesures d'atténuation sont proposées. Enfin, la première étape implique la tenue de réunions publiques formelles organisées pour la participation du public.

b) Deuxième étape

Cette étape consiste à recueillir toutes les données nécessaires pour :

- Définir le projet, ce qui englobe la détermination des contraintes techniques, l'identification des technologies de construction optimales et la logistique requise pour la réalisation du sous-projet. Sur la base de ces éléments, une évaluation des impacts et des risques est effectuée.
- Établir le profil environnemental du sous-projet, en d'autres termes, définir l'état initial environnemental et social de la zone d'étude. La description de l'état initial doit être suffisamment détaillée pour :
    - Identifier l'état initial et la sensibilité des zones potentiellement touchées par les travaux ;
    - Fournir des données de base pour évaluer la situation actuelle ;
    - Offrir une base de données adéquate pour faciliter l'identification et l'évaluation des impacts possibles ;
    - Établir des liens en vue de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées ;
    - Fournir un état initial pour pouvoir évaluer les changements et mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation.

À partir des informations recueillies au cours des deux premières étapes, l'identification et l'évaluation des impacts sont réalisées en quatre (4) phases successives :

- Identification des impacts potentiels sur les écosystèmes et les populations ;
- Évaluation des impacts en se basant sur des critères prédéfinis ;
- Proposition de solutions et de moyens pour réduire l'impact du sous-projet sur l'environnement et les populations ; cette phase identifie et décrit à la fois les impacts positifs et négatifs ;
- Enfin, identification et mesure des impacts résiduels.

c) Troisième et dernière étape

Cette étape consiste à proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issu du CIES aux autorités de l'environnement et à mener une communication autour du sous-projet grâce à des consultations publiques.

2. ARTICULATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

a) Collecte des données

La collecte des données a été précédée de l'appropriation des TDR de l'étude, de l'inventaire des données à collecter, de l'identification des parties prenantes (institutions, personnes-ressources, groupes d'intérêt, communautés, etc.) et de l'élaboration des outils de collecte (guides d'entretien et questionnaires).

Cette tâche a été réalisée à partir d'une compilation de la documentation existante. Les documents que nous avons exploités sont les suivants :

- Les TDR de l'étude ;
- La documentation existante sur les travaux projetés fournie par la CGP ;
- Recherches bibliographiques (climatologie, géologie, hydrologie, hydrogéologie, etc.) ;
- Les données de l'Institut national de la statistique (INS) ;
- Les rapports d'études environnementales et sociologiques réalisées dans les zones cibles du sous-projet ;
- Les fiches monographiques des régions, départements et communes cibles du sous-projet ;
- Les rapports du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2021 (RGPH 2021).

b) Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter auprès de CGP, de l'USEP Hydraulique, des Directions Régionales de l'hydraulique et aussi à partir d'études antérieures et d'internet, les informations de base relatives à la description du sous-projet et de toutes ses composantes. Il était également question de passer en revue la législation et la réglementation applicables dans le cadre du sous-projet, les caractéristiques physiques et biologiques et humaines des zones d'insertions des travaux projetés, etc.

c) Visites de sites et enquêtes de terrain

Les visites de sites se sont déroulées du 17 septembre au 19 octobre 2023 et ont consisté à reconnaître l'emprise des travaux, situer et cerner les limites des emprises pouvant accueillir les forages et les aménagements connexes, les activités, les bâtis et les équipements susceptibles d'être affectés par les travaux, valider ou infirmer certaines données collectées lors de la revue documentaire et apprécier la sensibilité environnementale et sociale des emprises. Elles ont été couplées à des enquêtes environnementales et socio-économiques, dont les principaux résultats ont été intégrés dans ce document.

d) Entretiens avec les parties prenantes

Les enquêtes de terrain ont également permis d'organiser et de réaliser des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes identifiées. Ces entretiens se sont déroulés en plusieurs étapes bien définies, présentés comme suit :

- **Interviews**

Dans cette première phase, des entretiens ont été menés auprès des partenaires clés du sous-projet, en l'occurrence, les structures administratives publiques, les directions régionales de l'hydraulique, les ONG intervenant dans le domaine de l'hydraulique et de l'accès à l'eau potable et la CGP. Ces entretiens visaient à recueillir des informations cruciales et à établir une base de compréhension des enjeux du sous-projet.

- **Réalisation d'enquête socio-économique**

Cette enquête avait pour objectif de mettre en lumière les structures et infrastructures de développement déjà présentes dans les zones d'influences du sous-projet. Elle cherchait également à identifier le potentiel socio-économique de ces zones. Ces données sont essentielles pour comprendre le contexte et les opportunités liés au sous-projet.

- **Information et consultation du public**

Cette étape visait à garantir la participation des populations locales à la réalisation du sous-projet. Elle impliquait la collecte d'opinions et l'évaluation du niveau d'acceptation du sous-projet par les communautés. Le public a été informé de tous les aspects du sous-projet, y compris les questions environnementales et sociales, pour assurer une compréhension complète. La participation du public est considérée comme un élément crucial de l'étude.

- **Organisation et déroulement des enquêtes**

L'ensemble du processus d'enquête a été organisé en deux étapes distinctes : l'organisation pratique et le déroulement des enquêtes proprement dit.

L'organisation pratique a commencé par l'envoi de courriers aux autorités préfectorales des 17 régions ciblées pour les sous-projets de réalisation de cent (100) forages équipes de PMH. Ces autorités ont, à leur tour, diffusé des circulaires aux parties prenantes pertinentes, les conviant à des rencontres avec les enquêteurs. Ces courriers contenaient un calendrier détaillé des rendez-vous, offrant une structure claire pour ces réunions.

Pour la collecte des données, des questionnaires ont été utilisés. Ces questionnaires contenaient des questions fermées ou semi-ouvertes et étaient destinés à toutes les personnes ayant un intérêt dans les différentes zones du sous-projet. Ils ont permis de recueillir des informations quantitatives et qualitatives.

Les entretiens ont été menés avec des acteurs sociaux et administratifs, en utilisant un guide d'entretien structuré. L'analyse de ces entretiens a permis de mieux comprendre l'environnement social du site, les interactions du sous-projet sur les communautés locales et d'identifier leurs attentes.

Les procès-verbaux des consultations publiques et communautaires, avec les listes de présence respectives, figurent respectivement en Annexe 3 et en Annexe 4 du présent rapport.

3. SYNTHÈSE DE L'INFORMATION

La synthèse de l'information s'est axée sur le traitement et l'analyse des données, ainsi que la rédaction du rapport CIES.

Le traitement des données a porté sur le réassemblage des informations recueillies permettant d'identifier les réponses aux différentes questions issues de la collecte des données et sur l'ordonnancement et le classement des informations identifiées par leur regroupage selon leur degré de pertinence. Pour ce faire, les logiciels tels que Word, Excel, Envi, Qgis et ArcGis ont été utilisés.

L'analyse des données a consisté à identifier les impacts à travers des listes de contrôle, à les évaluer avec la grille d'évaluation de l'importance des impacts, à proposer des mesures de réduction basées sur des études similaires dans le monde entier et à proposer un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Elle a aussi consisté à identifier les risques, à les analyser et à les évaluer, de manière à proposer des mesures sécuritaires en vue de réduire les risques et aboutir à un niveau acceptable de ces risques.

La rédaction du rapport CIES s'est fait conformément aux TDR de l'étude, à partir des informations qui ont résulté du traitement et de l'analyse des données.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA COLLECTE DES DONNÉES

Les difficultés peuvent être organisées en deux (2) catégories : institutionnelles et organisationnelles.

- ***Difficultés Institutionnelles :***
  - Réception des courriers d'informations au niveau des préfectures ;
  - Chevauchement de projets similaires (Mission Santé et Mission sociale) dans les localités ;
  - Indisponibilité des personnes à rencontrer (consultations publiques) ;
  - Indisponibilité des parties prenantes au projet (autorités préfectorales et administratives).
- ***Difficultés Organisationnelles :***

- Accessibilité et localisation des localités cibles du projet (problèmes liés à l'orthographe des noms des localités, état des routes, etc.) ;
- Problèmes de mobilité dus à des véhicules inadaptés à l'état des routes ;
- Inadéquation de la période d'exécution de la mission terrain avec la saison des pluies dans les régions visées par les sous-projets.

Toutefois, ces difficultés ont été surmontées et le consultant a pu obtenir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

F. PLAN DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

Le rapport de la présente étude s'articule autour de dix (10) sections, comme suit :

- **Introduction ;**
- **1 :** Description du sous-projet ;
- **2 :** Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du sous-projet ;
- **3 :** Situation environnementale et socio-économique de référence des zones des sous-projet.
- **4 :** Consultation des parties prenantes ;
- **5 :** Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par les sous-projets ;
- **6 :** Gestion des risques et des accidents ;
- **7 :** Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs ;
- **8 :** Changements Climatiques ;
- **9 :** Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- **10** : Estimation monétaire de la mise en œuvre du PGES ;
- **Conclusion.**

I. ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS

A. CONTEXTE DES SOUS-PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du programme social du Gouvernement (PS GOUV 2019-2020), l'État de Côte d'Ivoire a exprimé le besoin d'un soutien financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la réalisation de plusieurs projets cruciaux. Ces projets découlent de nombreuses discussions initiées à partir de juillet 2019, impliquant la BAD et divers organismes gouvernementaux, notamment le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MIHNAS).

L'objectif de ce partenariat était de concevoir un Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv) conçu pour obtenir rapidement des résultats tangibles et des impacts immédiats sur les populations. Plus précisément, au niveau hydraulique humaine, le PA-PS Gouv a été élaboré pour améliorer la disponibilité d'eau potable pour les besoins des populations en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Les principales réalisations attendues dans le cadre de ce sous-projet comprennent la réalisation de cent (100) forages équipés de PMH dans les dix-sept (17) régions cibles du projet .

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité a pris l'initiative, dans le cadre du PS Gouv, de lancer un projet visant à réaliser 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) qui couvre à dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire : Agnéby-Tiassa, Bagoué, Bélier, Cavally, District Autonome de Yamoussoukro, Folon, Gbèkè, Gontougo, Guémon, Grands-Ponts, Haut-Sassandra, Indénié Djuablin, Kabadougou, Marahoué, Nawa, Poro, San Pedro, Tchologo et Tonkpi.

B. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Les dix-sept (17) régions sur lesquels s'étend le présent sous-projet sont présentés dans le tableau ci-après avec en termes de départements, de sous-préfectures et de villages.

Tableau 3 : Localités cibles

N°	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
1	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO
2		AGBOVILLE	RUBINO	SEGBEVI
3		TAABO	TAABO	AKAKRO
4		TAABO	TIASSALE	AKAKRO
5		TAABO	TIASSALE	GNANKANGANKANSSOU
6	BAGOUE	BOUNDIALI	MAHANDIANA-SOKOURANI	SOKOURANI
7		BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE
8		BOUNDIALI	SIEMPURGO	POUNDIOU
9		BOUNDIALI	SIEMPURGO	SOGO
10		TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO
11		TENGRELA	PAPARA	KAPEGUE
12	BELIER	DIDIEVI	MOLONOU-BLE	ASSANKRO
13		DJEKANOU	DJEKANOU	ADJUDENTKRO
14		DJEKANOU	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO
15	CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE
16		GUIGLO	GUIGLO	KRIDY
17		GUIGLO	GUIGLO	PARIS-LEONA
18		GUIGLO	GUIGLO	ZRO
19	DISTRICT AUTONOME DE	YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO
20		YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO

N°	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
	YAMOUSSOUKRO			
21	FOLON	KANIASSO	GOULIA	FIELA
22		KANIASSO	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU
23		MINIGNAN	SOKORO	KENINGOUARA
24	GBEKE	BEOUMI	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN
25		BEOUMI	BEOUMI	KOYARABO
26		BEOUMI	BEOUMI	NINDO
27		BEOUMI	KONDROBO	PLIAKAKRO
28		BOUAKE	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO
29		SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO
30		SAKASSOU	SAKASSOU	KAHAKRO
31		SAKASSOU	SAKASSOU	MOLOUKRO
32	GONTOUGO	BONDOUKOU	GOUMERE	MERE
33		BONDOUKOU	LAOUDI-BA	KOHUI
34		BONDOUKOU	SOROBANGO	PELEGODI
35		BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE
36		TANDA	DIANDA	KOFFI BANGO
37	GRANDS PONTS	GRAND-LAHOU	ATTOUTOU	KONOU
38		GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KATIEKPLI
39		GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KOGODJAN
40		GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	PETIT BOUNA
41	GUEMON	BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO
42		DUEKOUE	BAGOHOUO	YOMANKRO
43		FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY
44		KOUIBLY	KOUIBLY	TAKOURABLY
45		KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY
46	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	BEKIPREA
47		ISSIA	ISSIA	LOBIA
48		ISSIA	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO
49		ISSIA	NAMANE	TOLAKRO
50		ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO
51		ISSIA	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU
52	INDENIE-DJUABLIN	ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO
53		ABENGOUROU	ABENGOUROU	NZIPRIKRO
54		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	KOUAOKRO PK
55		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	WAGANDE
56		BETTIE	DIAMARAKRO	ISSOUFKRO
57	KABADOUGOU	MADIANI	MADINANI	FANDASSO
58		ODIENNE	BAKO	BADIOUALA
59		ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO
60		ODIENNE	ODIENNE	BARADJAN
61		SEGUELON	SEGUELON	SANGBANI 2
62	MARAHOUE	BOUAFLE	BEGBESSOU	N'GORANKRO

N°	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
63		BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO
64		BOUAFLE	BOUAFLE	ROBERTKRO
65		BOUAFLE	BOUAFLE	TOKLOSSOU
66		SINFRA	KONONFLA	KOUAKOUKANKRO
67		MEAGUI	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO
68		MEAGUI	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO
69		MEAGUI	GNAMAGUI	KRAKRO 2
70	NAWA	MEAGUI	GNAMAGUI	M'BRAKRO
71		MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO
72		SOUBRE	GRAND-ZATRY	FATAMA
73		SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO
74		SOUBRE	SOUBRE	TOUBADOUGOU
75		DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA
76		DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	TOUFINDE
77		DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	YARDJOUMAKAHA
78		DIKODOUGOU	GUIEMBE	LATMAKAHA
79		KORHOGO	KARAKORO	NAGBONKAHA
80	PORO	KORHOGO	KIEMOU	FAVONGAKAHA
81		KORHOGO	KIEMOU	NATIEMBORO
82		KORHOGO	KORHOGO	GBONKAHA
83		KORHOGO	LATAHA	KOPIEMAVOGO
84		KORHOGO	NAPIE	NAGNONKAHA
85		SAN-PEDRO	GABIADJI	GOLIKRO
86		SAN-PEDRO	GABIADJI	LOUKOUKOFFIKRO
87		SAN-PEDRO	GRAND-BEREBY	KLOTOU
88		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO
89	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GRAND GABO
90		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	MONOGAGA
91		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	PONT BRIME
92		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	TEPREADJI (PONT BASCULE)
93		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ABOUVOGO(VAVOUA)
94		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO
95	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO
96		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO
97		KONG	NAFANA	SANTOKAHA
98		KONG	SIKOLO	KARAGBOGO
99		BIANKOUMA	GBONE	GOUETIDIE
100		BIANKOUMA	SANTA	BLITA
101	TONKPI	MAN	MAN	SINGOUIN
102		MAN	MAN	YEBEGOUIN
103		MAN	SANGOUINE	TROHVILLE

N°	REGIONS	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
104		SIPILOU	SIPILOU	BLOMA

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, Octobre 2023

Le tableau suivant résume le nombre de forage par département.

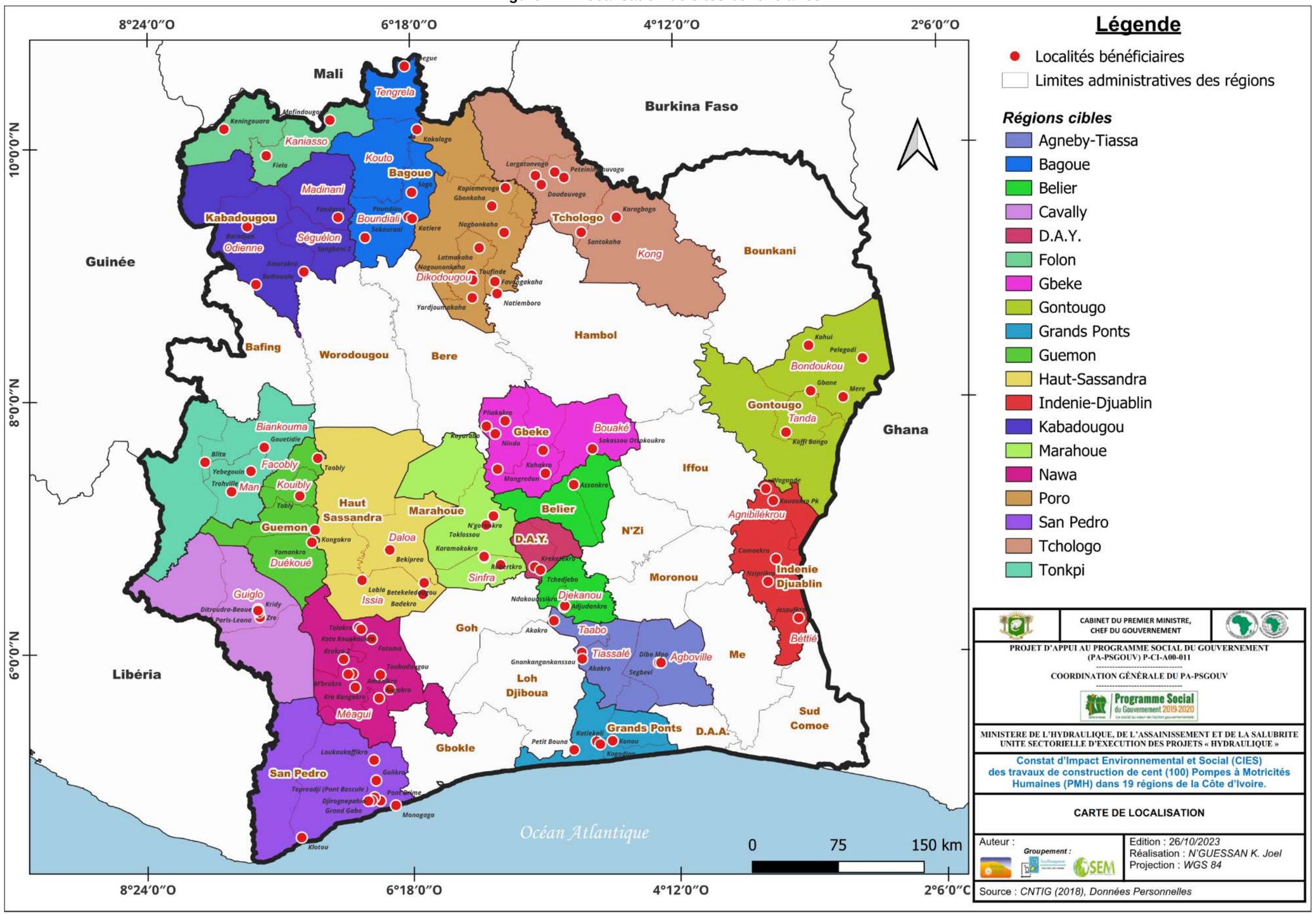
Tableau 4 : Nombre de forage par département

DEPARTEMENTS	DE FORAGE		DEPARTEMENTS	DE FORAGE
AGBOVILLE	2		DALOA	1
TAABO	3		ISSIA	5
BOUNDIALI	4		ABENGOUROU	2
TENGRELA	2		AGNIBILEKRO	2
DIDIEVI	1		BETTIE	1
DJEKANOU	2		MADIANI	1
GUIGLO	4		ODIENNE	3
YAMOUSSOUKRO	2		SEGUELON	1
KANIASSO	2		BOUAFLE	4
MINIGNAN	1		SINFRA	1
BEOUMI	4		MEAGUI	5
BOUAKE	1		SOUBRE	3
SAKASSOU	3		DIKODOUGOU	4
BONDOUKOU	4		KORHOGO	6
TANDA	1		SAN-PEDRO	8
GRAND-LAHOU	4		FERKESSEDOUGOU	4
BANGOLO	1		KONG	2
DUEKOUE	1		BIANKOUMA	2
FACOBLY	1		MAN	3
KOUIBLY	2		SIPILOU	1
			Total	**104**

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM Internationnal, Octobre 2023

La figure suivante présente la localisation de sites bénéficiaires.

Figure I-1 : Localisation de sites bénéficiaires



Source : ID Sahel/Easy Management/SEM Internationnal, Octobre 2023

C. JUSTIFICATION DU CHOIX DES LOCALITÉS CIBLEES

✓ **Choix des forages retenus**

Au vu du faible taux de couverture en points d'eau par localité, la priorité a été donnée aux localités où le nombre de pompes est en deçà de la norme et ayant un forage défectueux. De même, les localités où les forages sont intermittents, ont tari ou dont l'eau est de mauvaise qualité ont été également priorisées.

Certains ouvrages sont abandonnés par les populations. Les causes souvent de l'abandon sont multiples, allant de la mauvaise qualité de l'eau, à l'intermittence, au tarissement, en passant par un déplacement de village dans des zones rédhibitoires, ou des causes socioculturelles, etc.

Il a été question de détecter par exemple les causes liées à l'intermittence de l'ouvrage, à son tarissement, à la mauvaise qualité de l'eau.

Ainsi :

- l'intermittence est liée à une remontée de boue qui bouche les orifices ou arrivées d'eau des forages, lesquels orifices sont indispensables à la recharge de la ressource ;
- le tarissement est lié surtout à l'impact de la récession pluviométrique se traduisant par la baisse du niveau des nappes et une augmentation du coefficient de ruissellement.
- la mauvaise qualité de l'eau est due à l'infiltration importante de matière organique pouvant entraîner des déficits notables en oxygène dissous, perturbant ainsi l'équilibre biologique ; etc. Elle est aussi due à un taux élevé de fer dans l'eau présentant une odeur ou un goût inhabituel ou elle est brune ou rougeâtre.

D. ETAT DES LIEUX

Les tableaux ci-après présente une évaluation détaillée de l'état actuel de l'accès en eau potable, permettant ainsi de comprendre les besoins urgents en matière d'amélioration et de mises aux normes.

Tableau 5 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions des Grands Ponts et de l'Agneby-Tiassa

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
1	Katièkpli	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Katièkpli est composé de trois (3) PMH dont deux (2) en panne et une fonctionnelle	  Une vue des PMH en panne	Nécessité d'une autre PMH pour couvrir le besoin eau potable des populations

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
2	Petit Bouna	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Petit Bouna est composé d'un marigot et d'une PMH en panne	  Une vue de la PMH en panne et du marigot	Besoin d'une autre PMH pour couvrir le besoin en eau potable des populations
3	Kogodjan	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Kogodjan est composé de rivière de marigot	 Source d'approvisionnement en eau de surface marigot  Kogodjan source d'approvisionnement en eau : puits  Pompe en panne	Besoin d'une PMH pour couvrir le besoin eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
4	Konou	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Konou est composé d'un puit	 Vue du puits	Besoin d'une PMH pour couvrir le besoin eau potable
5	Ségbévi	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Ségbévi est composé de deux (2) PMH : une fonctionnelle et l'autre en panne	 Vue : PMH fonctionnelle  PMH en panne	Besoin d'une autre PMH pour couvrir le besoin eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
6	Dibo M'po	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Dibo M'po est composé d'une PMH en panne	 Vue de la PMH en panne	Besoin d'une autre PMH pour couvrir le besoin eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
7	Gnankangnankanssou	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Gnankangnankanssou est composé de PMH	  Vue de la PMH en panne et celle fonctionnelle	Besoin d'une autre PMH pour couvrir le besoin eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES		OBSERVATIONS
8	Akakro	Le système d'alimentation en eau potable de la localité d'Akakro est composé d'une PHM privée et de l'eau de surface	 Vue de la PMH privée	 Vue de l'eau de surfaace	Besoin d'une PMH autonome pour le village afin de couvrir le besoin en eau potable et les rendre plus indépendante en eau potable
9	Akakro	Le système d'alimentation en eau potable de la localité d'Akakro est composé de PMH et eau de surface	 Vue de l'eau de surface à faible débit	 Vue de la PMH	L'eau de surface est celle du pont à l'entrée du village Très faible débit de la PMH. La PMH ne peut pas couvrir les besoins en eau Besoin d'une autre PMH

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 6 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles de la région du Gbêkê, du Bélier et du District autonome de Yamoussoukro

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
1	Kahakro	Une pompe a motricité humaine	  Une vue de la prise d'eau	La pompe est sans clôture et implantée dans la cour d'une famille. En période de fête tout comme en saison sèche, cette pompe est insuffisante
2	Moloukro	Approvisionnement des installations de la SODECI	  Une vue de la prise d'eau	Le village bénéficie de façon parcelle du réseau de la SODECI. Cette distribution est fréquemment interrompue et ne couvre pas l'ensemble du village.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
3	GOLIBO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE SURFACE	  Une vue de la prise d'eau	La seule pompe PMH du village est en panne depuis plusieurs mois. Les populations utilisent une eau de surface située non loin du village.
4	KOYARABO	APPROVISIONNEMENT EAU DE PMH, FORAGE AMELIORE ET DE PUITS	  Une vue de la prise d'eau	Certains forages du village autrefois PMH sont en ce jour utilises comme des puits.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
5	PLI-AKAKRO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE PMH ET DES FORAGES AMELIORES	  Une vue de la prise d'eau	La population a transformé deux PMH en forage amélioré. Elle a bénéficié d'un forage amélioré moderne de la part de la banque islamique
6	MAGREDAN	AUCUNE SOURCE D'EAU DISPONIBLE	 Une vue de la prise d'eau  PMH non opérationnelle	La seule PMH du village est en panne. Ainsi, les populations s'approvisionnent depuis les villages voisins

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
7	NIDO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE SURFACE ET DE PLUIE	 Une vue de la prise d'eau  PMH non opérationnelle	La seule PMH du village n'a jamais fonctionné. Les populations utilisent l'eau d'une rivière située à plus de trois km.
8	SAKASSOU - OTTOUKRO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE SURFACE ET DE PLUIE	  Une vue de la prise d'eau	Les deux PMH du village sont en panne ; les populations utilisent l'eau du barrage situe à plus d'un kilomètre amené pour les cultures maraichères.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
9	TCHEDJEKRO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE PMH	  Une vue de la prise d'eau	les pmh tombent tres souvent en panne d'ou la difficulte des populetions
10	KLEKETEBO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE PMH	  Une vue de la prise d'eau	La PMH est dans un état très vieillissant et depourvu de cloture.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
11	N'DAKOUASSIKRO	APPROVISIONNEMENT EN EAU DE PMH	  Une vue de la prise d'eau	PMH insuffisantes en période de fête ou en saison sèche
12	ADJUDANTKRO	APPROVISIONNEMENT EN PMH	 Une vue de la prise d'eau	PMH suffisant pour une population de moins de cent habitants

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
13	ASSANKRO	APPROVISIONNEMENT EN PMH	 Une vue de la prise d'eau	la PMH est situee a plus de 1,5 km du village rendant ainsi la complexite de l'approvisionnement. egalement insuffisante dans les periodes de grand rassemblement et de saison seche.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 7 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles de la région de San-Pedro, du Nawa et du Cavally

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
1	Monogaga	Une (1) PMH fonctionnelle Puits du village	 Vue de la PMH  Vue d'un puits	Il existe une seule PMH fonctionnelle dans la localité de Monogaga, ce qui est insuffisant pour l'ensemble de la population. Des attroupements et querelles sont récurrents autour du recueil de l'eau.
2	Grand-Gabo	-Une (1) Pompe hydraulique -Puits du village	 Vue de la PMH fonctionnelle	La PMH est difficilement manipulable et régulièrement défaillante.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
3	Tépréadji (Pont bascule)	Puits du village	  Vue de quelques puits	Plusieurs requêtes ont été menées par les populations pour l'obtention d'une PMH, mais sont restées sans suite.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
4	Djirognepahio	Puits du village	 Vue d'un puits  Vue PMH transformée en puits	Il existait des PMH non fonctionnelles qui ont été démantelées par les populations pour les transformer en puits.
5	Pont Brimé	Puits du village Ville de San-Pedro	 Vue d'un puits	Les populations s'approvisionnent également en eau potable au sein de la ville de San-Pedro. Besoin d'une PMH

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
6	Golikro	Puits du village Marigot	 Vue du site d'une ancienne PMH	Besoin d'une PMH
7	Loukoukoffikro	Une PMH fonctionnelle	 Vue de la PMH	La PMH est insuffisante pour les besoins de la population. Elle approvisionne également les campements voisins et est située à l'extrémité du village, rendant difficile le déplacement pour les personnes ne résidant pas à proximité de celle-ci.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
8	Klotou	Puits du village	 Vue d'un robinet non fonctionnel  Vue du château d'eau non alimenté	Présence d'un château d'eau non alimenté du fait de la faiblesse de la nappe phréatique du village.
9	Kra Kangakro	Puits du village Marigots Basfonds	 Vue du site de la PMH non fonctionnelle	Il existe une (1) PMH non fonctionnelle depuis son installation il y a plus de 20 années.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
10	Krakro 2	Une (1) pompe hydraulique	 Vue de la PMH du village	Insuffisance de la PMH pour alimenter l'ensemble de la population.
11	M'brakro	Une (1) pompe hydraulique	 Vue de la PMH	La PMH est difficilement manipulable et fréquemment en panne. Lors de la saison pluvieuse, l'eau produite par la pompe est de mauvaise qualité et inutilisable par les populations.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
12	Assoumankro	Puits du village 2 PMH défaillantes	 Vue d'une PMH  Vue de l'eau produite par les PMH	L'eau produite par les PMH est inutilisable pour la consommation et les tâches quotidiennes pour cause de présence d'une substance huileuse en son sein. Ainsi, les populations s'approvisionnent en eau dans les différents puits du village, ainsi que dans un marigot situé à 300m de celui-ci.
13	Angakro	Marigot et Puits	 Vue de la PMH non fonctionnelle	Une PMH est installée dans la localité mais celle-ci est non fonctionnelle depuis 1999. Les populations se rabattent ainsi, dans les bas-fonds environnants la localité et les puits du village (qui tarissement fréquemment. Ces différentes sources sont la cause de maladies récurrentes liées à la mauvaise qualité de ces eaux.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
14	Fatama	Puits Marigots	 Vue de la PMH non fonctionnelle	Une PMH non fonctionnelle dans la localité. Les populations parcourent des distances pour s'approvisionner en eau dans un marigot. Faiblesse de la nappe phréatique du village, rendant difficile la production d'eau dans les puits du village.
15	Amanikro	Une PMH fonctionnelle	 Vue de la PMH fonctionnelle	Insuffisance de la seule PMH pour les besoins de la population du village et celles environnantes.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS		OBSERVATIONS
16	Toubadougou	Puits ; Marigots	 Vue d'un puits	 Vue du marigot	Mauvaise qualité de l'eau du marigot où s'approvisionnent les populations. Présence d'une PMH défaillante au sein de la localité.
17	Paris Léona	Puits du village Trois (3) PMH dont une (1) seule fonctionnelle. Le village a recours à l'eau de bas-fond	 Vue d'un puits	 Vue d'un bas-fond	Deux pompes hydrauliques défaillantes sur trois au total. La troisième subit des pannes récurrentes

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS		OBSERVATIONS
18	Ditroudra-Beoue	Puits Une PMH fonctionnelle	 Vue PMH fonctionnelle	 Vue PMH non fonctionnelle	Trois (3) PMH existantes dont deux (2) défaillantes et une (1) seule fonctionnelle pour l'ensemble de la population de la localité.
19	Kridy	Une PMH Puits du village	 PMH défaillante	 PMH fonctionnelle	Défaillance régulière des PMH du village. Les pièces sont vieillissantes et doivent être remplacées.

N°	LOCALITES	SOURCE	ILLUSTRATIONS	OBSERVATIONS
20	Zro	Deux (2) PMH fonctionnelles Puits	  Vue des deux (2) PMH fonctionnelles	Cinq (5) PMH installée au sein du village dont deux (2) fonctionnelles. Un projet de construction d'un château d'eau au sein de la localité, a été entamé en 2021, par la Direction régionale de l'Hydraulique (études prospectives) et laissé pour compte jusqu'à ce jour.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 8 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions du haut Sassandra et de la Marahoue

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
1	Békipréa	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Békipréa est composé de deux PMH.		Les populations observent un tarissement de cette source d'eau pendant les périodes de forte utilisation. Elles témoignent également que son usage entraine des blessures et entorses aux femmes.
2	Lobia	La localité utilise un puits pour s'approvisionner en eau.		A faible teneur en eau. Constat de tarissement en période de sècheresse Besoin d'une autre PMH

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
3	Kotakouakoukro	La localité ne dispose que d'un puits		Besoin d'une PMH pour couvrir le besoin en eau des populations
4	Tollakro	La localité de Tolakro ne bénéficie pas d'équipement en matière d'adduction en eau potable. A défaut de puits et de pompe hydraulique, les populations s'abreuvent au moyen d''un marigot.		Besoin d'une PMH pour alimenter le village en eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
5	Badékro	Badékro ne dispose d'aucun moyen moderne d'adduction d'eau. Deux puits assurent ce service pour la communauté. On note également que le besoin en eau est pourvu par une rivière.		Besoin d'une PMH pour alimenter le village en eau potable
6	Bétékélédougou	Le village ne dispose que de puits		Besoin d'une PMH pour alimenter le village en eau potable
7	Kouakoukankro	L'approvisionnement en eau dans la localité de Kouakoukankro est possible grâce à deux puits.		Besoin d'une PMH pour alimenter le village en eau potable

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
8	N'gorankro	La localité de N'Gorankro est équipée d'une PMH pour les besoins d'alimentation hydraulique.		Le problème majeur réside dans la difficulté récurrente de la montée de l'eau.
9	Karamokokro	Karamokokro dispose d'un puits pour l'alimentation des populations en eau.		Le problème de ce puits est le tarissement pendant les périodes de forte utilisation et la saison sèche.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
10	Robertkro	La localité bénéficie de deux (2) PMH constamment en panne et à faible débit	 	Besoin d'une autre PMH pour couvrir le besoin en eau des populations

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
11	Toklossou	Existence d'une PMH dans la localité.		On observe cependant un amenuisement de la quantité d'eau. Les populations notent également l'apparition d'eau boueuse durant l'utilisation de la pompe.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 9 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
1	Kapegué	Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		Le forage est en très mauvais état et est situé sur l'ancien site du village à environ 3km du nouveau site.
2	Kakologo	Le village dispose de l'installation de deux forages qui servent d'approvisionnement en eau potable à la population		Les forages sont vétustes et tombent régulièrement en panne.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
3	Kopiemavogo	Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		L'équipement est vieillissant et le forage tombe régulièrement en panne.
4	Gbonkaha	Le village dispose d'une installation d'un forage équipé de PMH qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		Il est vieillissant et tombe régulièrement en panne. La population utilise l'eau de marigot pour pallier ses besoins en eau.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
5	Natiemboro	Le village dispose de l'installation de trois forages équipés de PMH dont un seul est opérationnel		La seule pompe fonctionnelle est souvent source de querelles entre les femmes qui cherchent à se ravitailler en eau potable.
6	Favongakaha	Le village n'est pas approvisionné en eau potable. Il dispose seulement de quelques puits pour assoupir leurs besoins en eau.		

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
7	Tagbonkaha	Le village dispose de l'installation de deux forages équipés de PMH qui servent d'approvisionnement en eau potable à la population.		L'un est hors d'usage et l'autre en bon état.
8	Nagnonkaha	Le village dispose de l'installation de deux forages équipés de PMH dont l'un est hors d'usage et l'autre fonctionnel.		La pompe opérationnelle est vétuste et tombe régulièrement en panne et n'arrive pas à satisfaire la population.
9	Latamakaha	Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		L'équipements est vétuste et la pompe tombe régulièrement en panne.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
10	Toufindé	Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		Les équipements sont vétustes et la pompe tombe régulièrement en panne.
11	Yardjoumakaha	Le village ne dispose d'aucune installation hydraulique en eau potable. Les habitants utilisent un puit et l'eau du marigot pour assoupir leurs en besoins en eau.		

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
12	Nagounonkaha	Le village ne dispose d'aucune installation hydraulique en eau potable. Les habitants utilisent un puit et l'eau du marigot pour assoupir leurs en besoins en eau.		
13	Santokaha	Le village dispose de l'installation de deux forages qui servent d'approvisionnement en eau potable à la population.		Les pompes tombent régulièrement en panne.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
14	Karagboko	Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		Les équipements sont vétustes et la pompe tombe régulièrement en panne.
15	Largatonvogo	Le village a bénéficié d'une pompe hydraulique réalisée par Conseil Régional de Tchologo en 2022 mais elle est tombée en panne juste 3 jours après son installation.		La population consomme actuellement l'eau du marigot située à 1 km du village.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
16	Peteinimpouvogo	Le village dispose de l'installation d'un forage réalisée par le Conseil Régional de Tchologo en 2022.		La pompe est très bon état et arrive à satisfaire les habitants de Peteinimpouvogo.
17	Doudouvogo	Le village dispose de l'installation d'un forage équipé de PMH qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.		La pompe est vieillissante et tombe régulièrement en panne.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE	OBSERVATION
18	Abouvogo(Vavoua)	Le village disposait d'une pompe hydraulique mais elle est en panne depuis février 2023.		La population consomme actuellement l'eau du marigot située à 1 km du village.

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 10 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles dans les régions du Kabadougou, Folon et Bagoué

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
1	Poundiou	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Poundiou est composé de cette PMH en état de dégradation et d'un puit.		La PMH avec des pannes fréquentes est la seule source d'eau potable du village Le puits, de cette source d'eau tarisse pendant les périodes sèches.
2	Katiere	Cette PMH est la seule source d'eau de Katiéré.		La PMH est la seule source d'eau du village, son utilisation s'avère parfois difficile avec des pannes régulières.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
3	Sokourani	Le village ne compte que deux ouvrages hydrauliques que sont un puits et une PMH	 	La PMH est souvent en panne. Son volume d'eau est insuffisant pour couvrir le besoin en eau potable. Le puits qui alimente le village tarit sous la fréquence de l'approvisionnement et en saison sèche.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
4	Sogo	Le système d'approvisionnement en eau potable de Sogo est composé de ces deux PMH.	 	La PMH fonctionnel est un don conseil régional. L'autre en état d'abandon et de dégradation cause des blessures parfois pendant son utilisation déclare les femmes du village.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
5	Fandasso	Les sources d'eaux disponibles sont deux puits et un PMH	  	Ces deux puits tarissent en saison sèche. Quant à la PMH, son l'utilisation est difficile avec des pannes régulières.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
6	Keninggouara	Ces deux puits et la pompe solaire sont les moyens d'approvisionnement en eau du village.	  	L'eau provenant de ces deux puits est parfois médiocre, ces puits tarissent en période sèche. La pompe solaire est la seule source d'eau potable. Son utilisation est très facile et rapide selon la population.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
7	Fiela	Ces deux PMH et ce puits avec une poulie sont les sources d'eau disponible dans le village	  	Au niveau de ces deux PMH il y a la difficulté récurrente de la montée de l'eau et des pannes fréquentes. Le puits tarit en période sèche.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
8	Mafindougou	Mafindougou dispose de deux ouvrages hydrauliques à savoir d'un puits et d'une PMH pour l'alimentation des populations en eau.	 	Problème récurrent de panne au niveau de la seule PMH du village. Le puits tarit dans le village. Les populations se rabattent sur des cours d'eaux.
9	Amarakro	Le village ne dispose d'aucune source d'eau en son sein.		Un marigot situé à 1,5 km du village est considéré comme la source d'eau.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
10	Baradjan	Le village est alimenté en eau par des puits. Les systèmes d'approvisionnement en eau potable que sont les PMH ne sont plus fonctionnel	  	Baradjan ne dispose pas de PMH fonctionnelle à l'exception de celle transformée en puits

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATION POTORAPIQUE	OBSERVATION
11	Badiouala	Cette PMH est la seule source d'eau disponible dans le village.		Les pannes fréquentes de cette PMH causées par sa forte utilisation ont été évoquées par les habitants.
12	Sangbani 2	Le village de Sangbani 2 est alimenté par cette seule PMH		Cette PMH est la seule source d'eau disponible dans le village.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 11 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles des régions du Guémon et du Tonkpi

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
1	Bloma	Le village dispose de trois (3) pompes hydrauliques. Les populations s'alimentent également en eau de puits et de marigots.		En saison sèche, les pompes tarissent.
2	Toably	Le village dispose de neuf (9) points d'eau dont six (6) pompes villageoises fonctionnelles et une source d'eau.		Tarissement de la source d'eau à partir du mois de novembre (saison sèche)

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
3	Singouin	Il existe deux (2) pompes villageoises dans le village		Il existe un comité de gestion de la pompe. Pour l'entretien de la pompe, une cotisation de 200 F CFA par mois est effectuée par la population.
4	Trohville	Les populations s'alimentent en eau de puits.	 	Les puits tarissent en saison sèche
5	Yebegouin	Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots.		Il existe un forage dans le village mais qui n'est plus fonctionnel

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
6	Takourably	Les populations s'alimentent en eau potable à l'aide de quatre (4) forages.		Il y a trois (3) trous sans pompe et aucune existence de comité de gestion des pompes.
7	Tobly	Les populations s'alimentent en eau de pompe et de puits. Sur les trois (3) pompes du village, seulement une (1) pompe est fonctionnelle.		
8	Yomankro	Elles s'alimentent en eau de puits et de marigots.		L'eau issue du puits n'est pas de bonne qualité
9	Kangakro	Elles consomment l'eau des marigots et des puits		Un site a été présenté par la population pour la construction de la pompe

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
			Vue du site de la PMH non fonctionnelle	
10	Blita	Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots.		Des pompes non fonctionnelles. En saison sèche, les puits tarissent
11	Gouetidie	Les populations s'alimentent en eau de source à environ 300 m du village exposant ainsi les populations à des maladies diarrhéiques		

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

Tableau 12 : Etat des lieux et mode d'alimentation en eau des localités cibles dans les régions du Gontougo et de l'Indénié-Djuablin

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
1	Kohui	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Kohui est composé de forage équipé d'HVA privées.		- Le village bénéficie de deux (2) PMH non fonctionnelle. - Deux (2) HVA servant de source d'approvisionnement en eau, appartiennent à des personnes tierces.
2	Pelegodi	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Pélégodi est composé de forage équipé d'une seule PMH.		- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau est insuffisante pour satisfaire les besoins en eau des populations.
3	Méré	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Méré est composé de forage équipé d'une seule PMH.		- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
4	Gbane	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Gbané est composé de forage équipé d'une seule PMH.	 **Vue de la source d'eau potable de Gbané**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.
5	Koffi-Bango	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Koffi-Bango est composé de deux (2) forages équipés de PMH.	  **Vue de la source d'eau potable de Koffi-Bango**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
6	Kouaokro-PK	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Kouakro-PK est composé de forage équipé d'une seule PMH.	 **Vue de la source d'eau potable de Kouakro-PK**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.
7	WAGANDE	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Wagandé est composé de forage équipé d'une seule PMH.	 **Vue de la source d'eau potable de Wagandé**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La montée de la boue et la mauvaise qualité de l'eau

N°	LOCALITE	SOURCE	ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	OBSERVATIONS
8	COMOEKRO	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de Comoékro est composé de forage équipé d'une seule PMH.	 **Vue de la source d'eau potable de Comoékro**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.
9	N'ZIPLIKRO	Le système d'alimentation en eau potable de la localité de N'ziplikro est composé de forage équipé d'une seule PMH.	 **Vue de la source d'eau potable de N'ziplikro**	- Le village bénéficie d'une PMH fréquemment en panne. - La seule source d'eau reste insuffisante pour satisfaire les besoins des populations en eau.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

E. DESCRIPTIF DES SOUS-PROJETS

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SOUS-PROJETS

La consistance des travaux de réalisation de forages équipes de PMH, comprend pour l'essentiel :

- Réalisation de forages positifs ;
- Equipement des forages ;
- Développement des forages ;
- Les essais ;
- Analyse de l'eau ;
- Désinfection au chlore de l'eau des forages (si applicable)
- Fourniture et installation des pompes PMH ;
- Confection de margelles et des superstructures.

Les travaux à réaliser sont décrits comme suit.

2. IMPLANTATION DES FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH

Afin de réduire les risques de forage sec tout en recherchant une implantation la plus proche possible du village (moins de 500 m), les études bibliographiques, les investigations géologiques et hydrogéologiques de terrain et la prospection géophysique précèdent l'implantation des forages.

3. LES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Il s'agit de collecter toutes les données existantes sur le contexte hydrogéologique de la zone d'intervention, auprès des administrations, des collectivités territoriales, des ingénieurs conseils, etc. Les éventuelles bases de données existantes mises à jour, les cartes hydrogéologiques ainsi que les photographies aériennes sont très utiles

4. LES INVESTIGATIONS GÉOLOGIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES DE TERRAIN

Les investigations géologiques et hydrogéologiques de terrain visent :

- La localisation d'accidents géologiques dans les formations à porosité de fracture ;
- La précision de la structure géologique des formations alluviales ;
- La localisation de nappes salées ;
- La mesure des niveaux statiques des forages environnant ;
- La localisation des zones préférentielles de réalisation.

5. PRINCIPES DE CONCEPTION

Les opérations de réalisation des forages correspondent à des activités de foration, l'équipement des forages positifs, le développement pour donner au forage les caractéristiques hydrodynamiques de départ, les essais de pompage, analyse et désinfection de l'eau des forages. Enfin, interviendra la fourniture et la pose de PMH et la construction de clôture.

6. LA FORATION : EXÉCUTION DES FORAGES ET CAPTAGE DES NAPPES

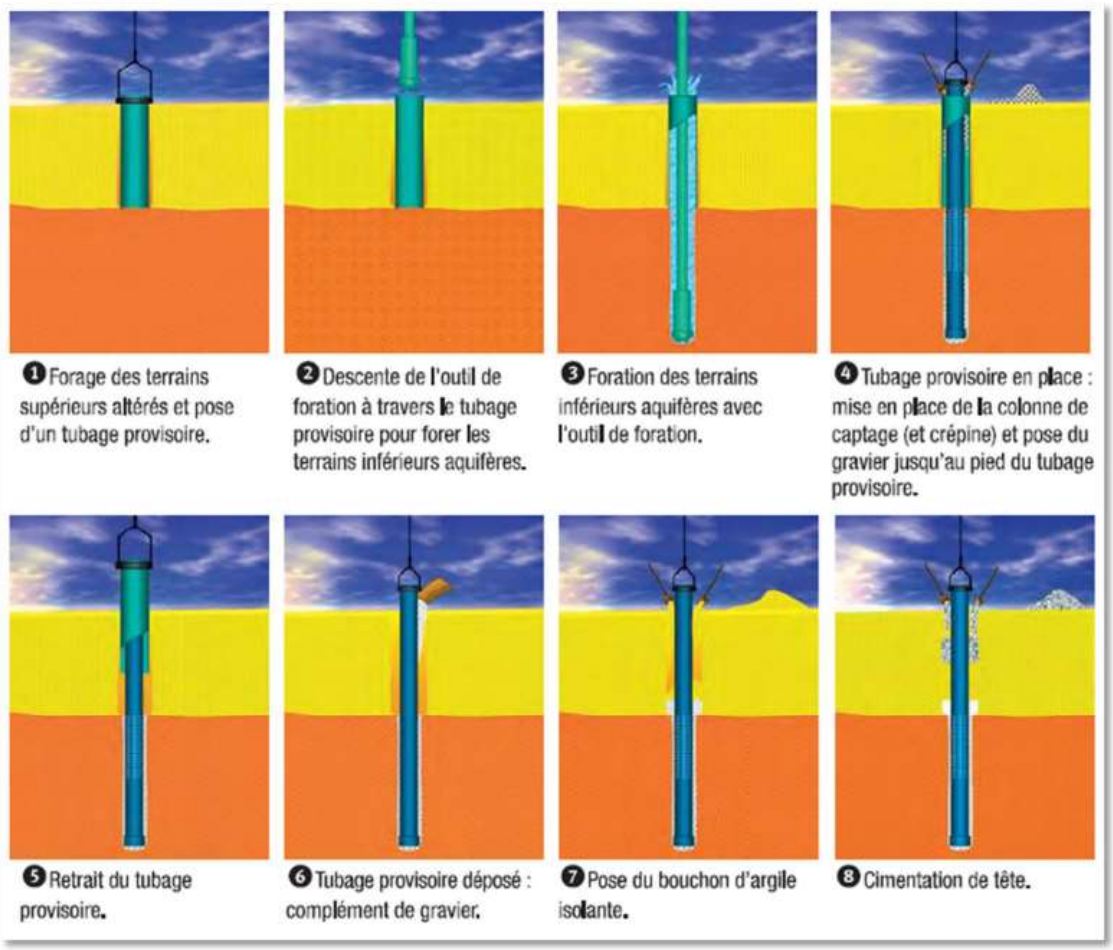
Deux techniques de foration sont communément utilisées en hydraulique villageoise :

- Forage rotary utilisé dans les terrains sédimentaires et très souvent dans les terrains supérieurs d'altération du socle, le creusement est assuré par abrasion du terrain.
- Forage en percussion à l'air comprimé (marteau fond de trou), particulièrement adapté pour traverser les terrains durs. L'air comprimé permet le fonctionnement du piston du marteau et sert en même temps à remonter les cuttings à la surface.

En phase opérationnelle, Il sera procédé à la préparation d'un chantier permettant de forer à une profondeur maximale de 110 m. L'entreprise des travaux pourra forer à une profondeur minimale de 50 m. Les diamètres de foration seront de 8"3/8 à 12"3/4 dans les altérites jusqu'au toit du socle. Dans le socle, la foration se poursuivra avec un diamètre de 6"1/2 jusqu'à une profondeur de 110 m. Ensuite il sera mis en place une colonne de captage de 6" en PVC et d'un massif de gravier roulé quartzeux (2 à 4mm).

Les étapes de la foration sont définies sur l'image ci-dessous :

Figure I-2 : Les étapes de la réalisation d'un forage



Source : Jos Besselink, 2007

7. EQUIPEMENT DES FORAGES

Les forages productifs seront équipés sur toute la hauteur d'une colonne de captage en PVC de diamètre 6". La colonne sera crépinée au droit des venues d'eau sur une longueur de trois (3) à 12m, par éléments de trois (3) à 6m (fentes : 1mm). La base de la colonne sera constituée d'un tube de décantation en PVC, diamètre 6", longueur de deux (2) m, vissé à la dernière crépine et obturé à sa base par un sabot de pied. L'espace annulaire entre terrain et colonne sera gravillonné sur la hauteur des crépines, plus 5 m au-dessus du sommet des crépines, sauf indications contraires du maitre d'ouvrage ou l'ingénieur conseil. La granulométrie du gravier sera de deux (2) à 4mm. Le gravier sera constitué par un matériau quartzeux bien roulé. Au-dessus du gravier, l'Entrepreneur installera un bouchon d'argile de 1m d'épaisseur le tubage dépassera de 0,50 m la surface du sol. Le tubage sera momentanément fermé par un bouchon en acier d'une épaisseur minimum = à 0,25cm fixé fermement au tubage (= tête de forage). La construction d'une dalle en béton armé, 1x1,5 x 0,8m (dont 0,5m fondation).

8. DÉVELOPPEMENT DES FORAGES

Le développement des forages se fera à l'air lift à l'aide d'une colonne d'injection d'air en tuyaux galvanisés ou souples de coté 1"1/2. Le tube d'eau sera constitué par le PVC du forage.

Le développement sera poursuivi jusqu'à l'obtention d'une eau claire. Un contrôle de la teneur en sable par la méthode dite de la "tâche de sable (dépôt de moins d'un centimètre de coté de la tache de sable au fond d'un sceau de 10 litres centrifugée et décantée). Le soufflage s'effectue par des arrêts – démarrages brusques supposés nettoyer le fond du forage et le massif filtrant le long de la crépine.

La durée minimum du développement sera de quatre heures.

Les débits seront mesurés toutes les 15 minutes pendant toute la durée du développement.

Le niveau d'eau et la profondeur du forage seront mesurés obligatoirement avant et après le développement. Seul le représentant habilité du maître d'ouvrage décidera de l'arrêt ou de la poursuite du développement.

9. ESSAI DE POMPAGE ET DÉSINFECTION DES FORAGES

Le pompage d'essai permet de connaitre le débit et la durée de pompage autorisée par le forage ainsi que la profondeur d'installation de la pompe. A cet effet, un pompage d'essai simplifié est suffisant pour l'hydraulique villageoise. Trois pompages successifs sont (correspondant à trois paliers) sont réalisés à débit croissant.

Les essais de débit seront exécutés par unité(s) indépendante(s), à l'aide d'une pompe immergée d'une capacité minimale de 15m3/h ou en fonction du débit du forage. Dans le cas de forages à gros débit (>10m3/h), l'Entrepreneur devra utiliser des pompes ayant le débit minimum pour tester la capacité réelle du forage en question.

Les essais (tests) en paliers de courtes durées seront réalisés à débits croissants de durée constante, visant à s'assurer des capacités de production du forage. L'essai permettra de déterminer le débit à ne pas dépasser en cours d'exploitation (débit critique) sous peine de détérioration de l'ouvrage et le débit d'exploitation optimum. Les caractéristiques de la pompe dépendent des résultats obtenus.

Les tests consisteront en quatre (4) pompages à débit croissant mais de durée constante 1 h. Les débits des différents paliers sont choisis sur la base du débit atteint en fin de développement.

Les débits à considérer pendant le pompage selon les paliers sont estimés comme suit :

Tableau 13 : Débits à considérer pendant le pompage selon les paliers sont estimés

Palier(n)	Débit (m^3/h)	Observations
1er palier	Q1= Q_P	Avec Q_P =1/4*(Débit obtenu à la fin du développement de quatre (4) heures)
2ème palier	Q2= 2*Q_P	a.
3ème palier	Q3= 3*Q_P	b.
4ème palier	Q4= 4*Q_P	c.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

Le pompage sera accompagné de la mesure simultanée des niveaux d'eau dans le forage.

Des mesures de conductivité en début et en fin d'essai pourront être faites si des anomalies de salinité sont observées durant la foration et le développement.

A la suite de ces essais en palier. Il sera procédé à un essai de pompage longue durée de 84 heures (72 heures de descente et 12 heures de remontée).

Les mesures de profondeur du niveau d'eau seront effectuées à la sonde électrique.

A la fin de l'essai de pompage le forage sera désinfecté sous sa seule responsabilité à l'aide d'hypochlorite de calcium en solution préparée dosée à 1 %. Le volume de la solution sera fonction du volume d'eau dans le forage.

A la fin des travaux de construction de forages, avant la réception provisoire, l'Entrepreneur désinfectera le forage à l'hypochlorite de calcium dosé à 1%.

10. QUALITÉ DE L'EAU : ANALYSE DE L'EAU

Une analyse bactériologique et physico-chimique (pour apprécier notamment le degré de corrosivité) de l'eau du forage doit être réalisé en respectant les règles de prélèvement et d'échantillonnage et de conservation jusqu'au laboratoire.

11. LES OPÉRATIONS DE POMPAGE D'ESSAIS SERONT ACCOMPAGNÉES DE MESURES DE CONDUCTIVITÉ.

A l'issue des pompages d'essais, des prélèvements d'échantillons d'eau seront réalisés afin de faire réaliser des analyses sur les ions majeurs dans un laboratoire agréé par le maitre d'ouvrage.
L'analyse d'eau devra permettre de définir la qualité de l'eau et son agressivité.

12. FOURNITURE ET INSTALLATION DE POMPES PMH

Les pompes PMH à fournir et à installer seront de type Vergnet. Le type de pompe dépendra de la profondeur du niveau dynamique.

13. CONFECTION DE MARGELLES ET SUPERSTRUCTURES (GÉNIE CIVIL)

Les travaux de construction de génie civil comprennent :

- Une margelle qui est une dalle en béton pour la fixation de la pompe : La margelle permet de poser la pompe dans de cours délais et sans attendre la réalisation de la superstructure. La margelle en béton armé sera de 0,8 m de hauteur. Elle sera adaptée au type de pompe retenu.
- Un mur de protection en parpaing de ciment avec deux ouvertures opposées comme portes d'accès et de sortie. Ce mur comprendra tous les accessoires (Poteaux, semelles, longrines et béton de couronnement etc..) ;
- Un trottoir anti-bourbier cimenté entre la margelle et le mur de clôture avec des rigoles de collecte des eaux de ruissellement ;
- Un canal d'évacuation en béton acheminant les eaux du forage,
- Un puits perdu chargé de récupérer l'eau provenant du trop-plein et de la vidange. Le puits sera gravillonné au 1/3 de sa capacité avec des moellons et du chardon actif grossier.

14. INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHLORATION SANIKIT 1 M3/H (SI APPLICABLE)

Elle consiste en une installation d'une pompe doseuse, le dispositif de chloration doit être disposé en amont de la pompe pour un meilleur contact avec l'eau.

F. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET

1. PHASE CHANTIER (PRÉPARATION, AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT)

- **Préparation du site et du sol**

La préparation des différents sites débutera par les terrassements généraux, le débroussaillage, etc.

Une fois le site est préparé pour accueillir les équipes en charge de la réalisation du forage et l'approvisionnement du chantier.

- **Construction des forages**

Les travaux de réalisation de cent quatre (104) forages productifs équipés en ouvrages d'exploitation, comprenant les activités de forages, de fourniture et pose des pompes, de réalisation des aménagements autour des forages seront exécutés à cette étape.

- **Les travaux de foration**

Les travaux de foration comportent les activités suivantes :

- Procéder aux opérations de foration à l'aide de matériels, personnel et techniques appropriées pour une exécution des travaux dans les règles de l'art ;
- Mettre en place dans les forages productifs les colonnes de captage, assurer le remplissage de l'espace annulaire par gravillonnage, cimentation, bouchon étanche et matériaux de remblai ;
- Procéder au développement des forages, immédiatement après leur équipement ;
- Procéder aux essais de débit selon les directives du Maître d'œuvre ;
- Procéder à l'analyse physico-chimique de l'eau.

- **Margelle et pose de la pompe**

Après l'essai de pompage et si les résultats de l'analyse de l'eau sont concluants, il sera construit une margelle qui servira à fixer la pompe.

- **Travaux d'aménagement**

Les travaux d'aménagement comprennent : les terrassements, les fouilles, les constructions en béton, les maçonneries, les remblais, les travaux de finition.

Le type d'aménagement retenu comprend : le muret de protection, le canal d'évacuation, le puisard d'assainissement.

2. CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS À MOBILISER

Les équipements à mobiliser pour la réalisation des travaux sont présentés comme suit :

Tableau 14 : Equipements à mobiliser pour la réalisation des travaux des forages équipés de PMH : affectation des matériels par équipe

Equipe	
Equipe de forage	- Une foreuse Bonne Espérance - Un camion d'accompagnement - Un compresseur - Un groupe électrogène - 100 mètres de flexible - 100 mètres de tubes galva - Trois sondes lumineuses et de profondeurs - Trois chronomètres - Un débitmètre - Accessoires
Equipe de développement et d'essai de pompage	-Un servicing - Un camion plateau - Un groupe électrogène - Equipe de forage - 100 mètres de flexible - 100 mètres de tubes galva - Trois sondes lumineuses et de profondeurs - Trois chronomètres - Un débitmètre - Accessoires
Equipe de génie civil	- Un camion - Deux caisses à outils - Des brouettes - Des jeux de moules margelles et abreuvoirs

Equipe	
	- Des accessoires pour maçons (truelles, niveau, fils à plomb…)
Equipe d'installation de pompes	- Un camion - Des caisses à outils pour les artisans - Accessoires

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

3. CALENDRIER DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des travaux de forages positifs à équiper de PMH est de trois (3) mois.

4. RESSOURCES HUMAINES

La phase des travaux engagera, pour chaque forage et installation des PMH, une moyenne de 10 travailleurs.

5. REPLI DU CHANTIER

Pendant la phase de replis de chantier, les travaux suivants devront être réalisés :

- la réception provisoire de tous les travaux qui auront été exécutés
- le démantèlement des équipements,
- Le nettoyage général du chantier.

6. PHASE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

Cette phase couvre la gestion quotidienne des forages positifs équipés de PMH une fois les travaux terminés. Elle englobe la fourniture des services aux bénéficiaires, à la coordination des activités, à l'entretien et maintenance des divers équipements fournis.

L'entretien des forages positifs équipés de PMH se fera de façon continue et visera à garantir que les installations restent en bon état de fonctionnement au fil du temps. Cela comprend la maintenance préventive, la réparation en cas de dysfonctionnements.

G. ANALYSE DES ALTERNATIVES ET DES CONTRAINTES DU SOUS-PROJET

1. ALTERNATIVE 0 : SANS LE SOUS-PROJET

On traduit l'option sans Sous-projet par l'absence de tout investissement requis. Aussi, la mise en œuvre d'un projet est conditionnée par sa viabilité d'un point de vue technique, économique et aussi environnemental. L'harmonie entre ces trois composantes permet d'avoir un projet efficace et efficient. Ainsi, dans le cadre de ce Sous-projet, certaines considérations notamment techniques ou environnementales peuvent conduire à ne pas le mettre en œuvre. Par exemple, si on a un grand coût pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales.

Cette option n'est pas envisageable car elle conduira les localités dans une situation de régression en termes d'accès à l'eau potable et de retard en termes de développement ainsi qu'une surexposition aux contraintes liées à la non-disponibilité de l'eau potable et à se tourner vers des ressources non saines avec le lot de maladies hydriques.

2. ALTERNATIVE 1 : AVEC LE SOUS-PROJET

La solution 1 correspond à la réalisation du sous-projet tel que décrit dans le présent rapport, avec les éventuels amendements et autres modifications résultant de l'analyse par le comité d'examen du rapport de CIES.

❖ **Synthèse des alternatives**

Le tableau ci-après présente les alternatives du sous-projet, les avantages et inconvénients de celles-ci sur les plans économique, technique et environnemental.

Tableau 15 : Analyse comparative des alternatives du sous-projet

	Alternative 0 *(Sans le Sous-projet)*	**Alternative 1** *(Avec le Sous-projet)*
Aspects économiques	**Avantage :** - aucune dépense pour PA PS GOUV **Inconvénients** : - pas de revenus supplémentaires à l'Etat - ralentissement de l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations cibles	**Avantages :** - bénéfices financiers supplémentaires pour l'Etat de CI - revenus supplémentaires à l'Etat (recettes fiscales et redevances) des entreprises des travaux - création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) - augmentation de l'Indice de Développement Humain (IDH) - amélioration des conditions socio-économiques des localités cibles **Inconvénient** : - coût d'investissement du sous-projet
Aspects techniques	**Avantage :** - pas d'apport de risque technologique lié au sous-projet dans la zone **Inconvénients :** - en désaccord avec la politique gouvernementale en matière d'eau potable	**Avantage :** - participation à la disponibilité d'eau potable au niveau national **Inconvénient :** - risque d'accidents, technologiques ou chimiques
Aspects environnementaux	**Avantage :** Pas de destruction du sol et sous-sol liés aux opérations de forage **Inconvénient :** - Surexploitation des eaux de surface en absence de PMH et augmentation du risque de pollution de ces eaux de surface	**Avantage :** Préservation des ressources en eau de surface suite à la construction des PMH en évitant une surexploitation et à une pollution des cours d'eaux de surface **Inconvénients :** - Destruction du sol et sous-sol liés aux opérations de forage - dégradation du cadre de vie (production de déchets, bruit, vibration etc.) pendant les travaux
Aspects sociaux	**Avantages :** - pas de conflits fonciers - préservation du cadre de vie sociale - pas d'impact visuel lié à la modification du paysage généralement lors de travaux **Inconvénients :**	**Avantages :** - création d'emplois - création d'AGR - embellissement de l'espace **Inconvénients :** - perturbation du cadre de vie sociale - recrudescence des pathologies liées aux activités du sous-projet en phase travaux

	- pas de création d'emplois - pas de développement local - grondement de la population par manque d'eau potable	- impact visuel

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

3. CONTRAINTES DES SOUS-PROJETS

Les contraintes liées à la réalisation du sous-projet et auxquelles seront confrontées les responsables de celui-ci sont d'ordre technique, socio-économique et environnementale.

- ***Contraintes techniques***

Les contraintes techniques du sous-projet sont :

- la nécessité de disposer dans les zones du sous-projet de matériaux naturels (gravier, sable) ;
- la nécessité d'utiliser des matériaux naturels de très bonne qualité ;
- la nécessité d'utiliser des équipements les moins polluants ;
- la nécessité d'un personnel de travail qualifié et disponible ;
- le délai d'exécution des travaux ;
- le déplacement des équipements et des engins dans des zones difficiles d'accès ;
- l'apport de nouveaux risques technologiques dans la zone du sous-projet ;
- l'identification des points favorables à un forage positif pour les nouveaux forages.

- ***Contraintes environnementales et socio-économiques***

Les contraintes environnementales et socio-économiques probables du sous-projet sont les suivants :

- la nécessité de prendre toutes les dispositions sécuritaires lors de la circulation des engins de chantiers et des engins transportant les matériaux de construction sur les sites des travaux ;
- la nécessité de prendre des dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de chantier et des populations riveraines ;
- la nécessité de ne pas exacerber le phénomène d'érosion des sols déjà observé dans les zones cibles de chantier et des riverains ;
- l'éloignement par rapport aux principaux centres économiques ;
- l'obtention d'accord auprès de localités pour les sites d'implantation des nouveaux forages ;
- la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux souterraines ainsi que leur disponibilité.

Au regard des sites, le constat de terrain montre que le sous-projet devra tenir compte de certains aspects techniques, environnementaux et socio-économiques contraignants.

H. DÉLIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SOUS-PROJET

Le périmètre d'étude est la zone à l'intérieur de laquelle l'étude d'impact sera menée. Afin de définir un périmètre adéquat, on analyse les relations existantes entre les composantes du sous-projet ses diverses phases (aménagement et réalisation, exploitation et entretien) et les composantes du milieu physique, biologique et humain.

1. ZONE D'INFLUENCE DIRECTE DE L'ÉTUDE

Il s'agit des sites immédiats de réalisation du sous-projet (site de travaux, ouvrages et équipements) et leurs environnements immédiats, qui vont effectivement subir les impacts directs du projet. Ce périmètre comprend tous les 100 villages concernés.

2. ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE

La zone d'influence indirecte correspond à la zone qui englobe l'ensemble des composantes environnementales (naturelles et humaines) susceptibles d'être impactées par le sous-projet à l'échelle locale. Dans le cadre de cette étude, cette zone couvre les dix-sept (17) départements : ABENGOUROU, AGBOVILLE, AGNIBILEKRO, BANGOLO, BEOUMI, BIANKOUMA, BONDOUKOU, BOUAFLE, BOUAKE, BOUNDIALI, DALOA, DIDIEVI, DIKODOUGOU, DUEKOUE, FACOBLY, FERKESSEDOUGOU, GOULIA, GRAND-LAHOU, GUIGLO et ISSIA.

I. IDENTIFICATION ET MODE DE GESTION DES NUISANCES

1. REJETS ET NUISANCES

Les rejets et nuisances du sous-projet ont été identifiés dans les tableaux ci-après.

Tableau 16: Récapitulatif des rejets et nuisances à toutes les phases du sous-projet

		Phases du sous-projet	
		– **Pré-construction** – **Construction et installation des équipements**	– **Exploitation et entretien des ouvrages**
Rejets	Solides	–Matériel de travail –Plastiques –Chiffons souillés –Déchets ménagers et assimilés –Terres excavées/ polluées –Déchets de chantier (gravats) –Déchets de ferrailles (ancienne PMH, équipements défectueux)	–Rejets de produits chimiques –Déchets ménagers et assimilés –Déchets de ferrailles (ancienne PMH, équipements défectueux) –Gravats
	Liquides	–Huiles et graisses usagées –Carburant –Eaux pluviales et eaux vannes	–Huiles et graisses usagées –Carburant
	Atmosphériques	–Gaz d'échappement –Poussières	–Gaz d'échappement et rejets atmosphériques –Poussières
Nuisances	Sonores	–Bruit	–Bruit
	Olfactives	–Odeur des produits	–Odeur des produits
	Dues aux vibrations	–Vibration	–Vibration

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

2. INTRANTS ET EXTRANTS

Les schémas de procédés précisant les intrants, les extrants, leur mode de gestion et leurs points de rejet dans l'environnement sont présentés dans les tableaux ci-après, par phase :

❖ **Préparatoire et construction et installation des équipements**

Solides	Liquides	Atmosphériques	Humain
–Matériel de travail –Installations de travail –Plastiques	–Boissons –Eau	–Gaz d'échappement	–Travaux –Emplois

– Aliments solides – Matériaux de construction (ciment, gravier, sable) – PMH – Huiles et graisses	– Hydrocarbures (carburant, …) – Huiles et graisses		
INTRANTS EXTRANTS			
Solides	**Liquides**	**Atmosphériques**	**Humain**
– Matériel de travail – Déchets ménagers et assimilés – Gravats – Déchets de chantier (terres, végétaux, Chiffons souillés, etc.) – Terre excavées – Déchets de ferrailles (ancienne PMH, équipements défectueux)	– Huiles et graisses usagées – Hydrocarbures (carburant, …) – Eaux pluviales – Eaux vannes – Peintures et diluants (usagés)	– Gaz d'échappement – Poussières	– Bruit – Odeurs de gaz d'échappement – Vibration – Emplois

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

❖ **Exploitation et entretien**

Solides	**Liquides**	**Atmosphériques**	**Humain**
– Matériel de travail / installations industrielles – Matériel et équipements de maintenance – Aliments solides – Huiles et graisses – PMH de remplacement	– Boissons – Eau – Hydrocarbures (carburant, …) – Huiles et graisses	– Gaz d'échappement – Poussières – GES	– Travaux – Emplois – Locataires
INTRANTS EXTRANTS			
Solides	**Liquides**	**Atmosphériques**	**Humain**
– Déchets ménagers et assimilés – Déchets industriels (huiles et graisses, chiffons souillés) – Déchets de chantier (gravats) – Déchets de ferrailles (ancienne PMH, équipements défectueux)	– Huiles et graisses usagées – Hydrocarbures (carburant, …) – Eaux pluviales – Eaux vannes	– Gaz d'échappement – Poussières – GES	– Bruit – Odeurs de gaz d'échappement et produits – Vibration – Emplois

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

3. GESTION DES DÉCHETS

La typologie des déchets produits pendant la phase de préparation et de construction sera la suivante :

- les déchets ménagers ;
- les eaux usées ;
- les déchets produits en phase de construction comme les gravats, la ferraille, les plastiques et autres, les résidus d'huiles et de graisses, les sols contaminés (par des déversements accidentels), les peintures et les solvants, et les récipients ou conditionnements vides.

Tous les déchets produits pendant la phase de préparation et de construction du sous-projet seront stockés provisoirement puis évacués à travers une structure agréée d'enlèvement et de traitement des déchets.

Les déchets dangereux feront l'objet de traitement par les voies dédiées ou seront enlevés et traités par des structures agréées par le CIAPOL.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques sont constituées de poussière, des Composés Organiques Volatils (COV) et de gaz d'échappement issus de la circulation des engins et véhicules.

Les envols de poussières liées à la circulation des engins puis camions et aux déchargements de matériaux (gravier, sable) seront gérés par la mise en place d'un système de limitation d'envols de poussières à savoir l'arrosage régulier des espaces de travail et de limitation de vitesse sur le site du sous-projet et ses environs.

J. SERVICES ASSURÉS DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET

1. APPROVISIONNEMENT EN EAU

La source d'approvisionnement en eau potable lors des travaux et de la maintenance pour les travailleurs se fera par la fourniture de l'eau conditionnée.

L'eau pour les travaux sera captée dans les cours d'eau avoisinants les sites du sous-projet ou les eaux souterraines des forages. Tout captage sera déclaré auprès de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

2. ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET HYDROCARBURE)

En phase chantier et en phase de maintenance, les entreprises des travaux utiliseront des générateurs mobiles (groupes électrogènes) pour l'éclairage des chantiers et les équipements électriques. Ces groupes seront alimentés par des cuves intégrées de gasoil. Le carburant proviendra des stations-services des chefs-lieux de sous-préfectures ou de départements selon les procédures en vigueur d'achats et de conditionnement des hydrocarbures.

II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS

A. CADRE POLITIQUE

Inquiets des signes préoccupants du changement climatique, les autorités de Côte d'Ivoire ont depuis de nombreuses décennies fait de la protection de l'environnement une priorité centrale lors de la création et de la réalisation de leurs politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement. En effet, la détérioration constante des ressources naturelles a poussé le gouvernement à mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement.

1. POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La Politique Nationale de Protection Sociale, adoptée par le Gouvernement en mai 2014, identifie l'insécurité alimentaire et la malnutrition comme faisant partie des risques les plus graves auxquels les populations, en particulier les plus pauvres, sont confrontées.

LA CGP devrait prendre en compte les aspects liés à l'inclusion sociale, aux services sociaux de base, à la formation et à l'employabilité. Il est essentiel que les forages équipés de PMH construits offrent un environnement inclusif qui encourage la participation de tous, en particulier des groupes vulnérables.

2. POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a instauré diverses réglementations en matière environnementale. Les premières étapes de ce processus incluent la création du Comité National de la Protection de la Nature par le décret n°60-355 du 02 novembre 1960, suivi de sa réorganisation conformément au décret n°64-415 du 04 novembre 1964.

Le tournant majeur dans la politique environnementale ivoirienne a été marqué par la participation du pays à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain à Stockholm en 1972. Cette participation a conduit à la création du tout premier ministère de l'Environnement en 1981-1983. La Conférence sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 a donné naissance à l'Agenda 21 et au Plan National d'Action Environnemental (PNAE) en 1996. Ce plan englobe dix programmes orientés vers :

(i) Le développement agricole durable ;
(ii) La préservation de la diversité biologique ;
(iii) La gestion des établissements humains ;
(iv) La gestion de la zone littorale ;
(v) La lutte contre les pollutions et les nuisances industrielles ;
(vi) La gestion intégrée de l'eau ;
(vii) L'amélioration de la gestion des ressources énergétiques ;
(viii) La recherche, l'éducation, la formation ;
(ix) La gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale, et ;
(x) L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

D'autres mesures ont également été mises en place, telles que le Code de l'Environnement et le Code de l'Eau, en plus de programmes dédiés à la gestion des déchets urbains et à la réduction de la pauvreté. Ces plans et programmes intègrent des considérations environnementales cruciales dans le processus de développement, mais le principal défi réside dans leur mise en œuvre cohérente.

Cette politique environnementale exige la prise en compte de l'impact environnemental du sous-projet et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Par conséquent, dans le cadre des travaux construction des forages équipés de PMH, la CGP est tenue de prendre des mesures appropriées pour préserver les ressources naturelles telles que les eaux souterraines, la flore, la faune, etc.

3. POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

La politique en matière d'alimentation en eau potable est placée sous la responsabilité du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) à travers l'Office National de l'Eau Potable

(ONEP) qui élabore et mène sur le terrain la politique et les stratégies nationales en matière d'alimentation en eau potable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau. En matière d'alimentation en eau potable, la stratégie en milieu urbain porte sur l'amélioration de la qualité de vie des populations urbaines par l'approvisionnement en eau en quantité suffisante, en qualité acceptable et d'accès facile.

Le sous-projet de construction des forages équipés de PMH est dans cette dynamique en assurant l'amélioration de la qualité de vie des populations des localités cibles, par l'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante, en qualité acceptable et d'accès facile.

4. POLITIQUE NATIONALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement ivoirien, par le biais du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), a entrepris des actions majeures, dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012. La Stratégie Nationale de Changement Climatique repose principalement sur sept (7) axes stratégiques, lesquels englobent les cinq piliers initialement définis à Bali lors de la COP13 en 2007, à savoir : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement.

Ces axes stratégiques se détaillent comme suit :

- Axe stratégique 1 : Promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du Programme National CC ;
- Axe stratégique 3 : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs (REDD+, MDP, etc.) ;
- Axe stratégique 4 : Renforcer et promouvoir les actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- Axe stratégique 5 : Promouvoir la recherche, le développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- Axe stratégique 6 : Gérer les risques de catastrophes naturelles ;
- Axe stratégique 7 : Renforcer la coopération internationale et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la Politique Nationale CC.

À la lumière de cette stratégie, la CGP est tenue de prendre des mesures spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière de changement climatique. En d'autres termes, Elle doit aligner ses actions sur les objectifs de la politique nationale de changement climatique et prendre des mesures concrètes pour préserver l'environnement et contribuer à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ses projets de développement.

5. POLITIQUE SANITAIRE ET D'HYGIÈNE DU MILIEU

La politique de santé en Côte d'Ivoire s'appuie sur les Soins de Santé Primaires (SSP) et est gérée par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU). Au niveau régional, cette politique est déployée par les Directions Régionales et leurs structures décentralisées. Le ministère accorde une attention particulière aux domaines de la santé et de l'hygiène, incluant des initiatives telles que l'élimination des excréta et des déchets, y compris les déchets biomédicaux, la sensibilisation des communautés aux bienfaits de l'hygiène environnementale, la promotion de solutions d'assainissement abordables, la diffusion et l'application des règles d'hygiène, et bien d'autres encore.

Dans le cadre des travaux actuels, les organes locaux du ministère (Mairie et Sous-préfecture) seront sollicités pour encourager les meilleures pratiques en matière d'hygiène et de santé. L'objectif est de prévenir les maladies et les accidents professionnels en sensibilisant la population et en favorisant des conditions de vie plus saines.

6. POLITIQUE GENRE ET ÉQUITÉ

La Politique Nationale du Genre a abouti à l'adoption de la Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre (SNVBG). Cette stratégie a pour but de prévenir efficacement les violences basées sur le genre, de poursuivre les auteurs de ces violences, de réformer le secteur de la sécurité et le DDR pour y intégrer la prévention et la répression de ces violences, de fournir une prise en charge multisectorielle aux survivants, et de recueillir des données éthiques, fiables et à jour sur les VBG. Elle repose sur cinq axes prioritaires visant à instaurer l'égalité en droits et en dignité entre les femmes et les hommes, conformément à l'article 4 de la constitution ivoirienne qui consacre l'égalité entre les sexes, principe également retrouvé dans plusieurs lois (Code du travail, loi portant statut général de la fonction publique, loi sur le mariage, loi relative aux successions).

En un mot, cette stratégie vise à promouvoir l'égalité en droits et en dignité pour tous les citoyens, ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Les principaux axes et effets de cette stratégie sont les suivants :

- Axe Prioritaire 1 : Prévention
- Effet : Prévention efficace des violences basées sur le genre par les communautés, les autorités, les forces de sécurité et de maintien de la paix.
- Axe prioritaire 2 : Justice et lutte contre l'impunité
  Effet : Poursuite en justice des auteurs de VBG et exécution des jugements.
- Axe prioritaire 3 : Réforme du Secteur de la Sécurité, DDR et Violences Sexuelles
  Effet : Intégration de la prévention et de la répression des violences sexuelles et d'autres violences basées sur le genre dans la réforme du secteur de la sécurité et le DDR.
- Axe prioritaire 4 : Prise en charge multisectorielle
  Effet : Les survivants ont accès à des services médicaux, psychosociaux, juridiques et judiciaires, ainsi qu'à un soutien pour une réintégration socio-économique de qualité adaptée à leur âge.
- Axe prioritaire 5 : Coordination et collecte des Données
  Effet : Disponibilité de données éthiques, fiables et actualisées sur les VBG.

Dans le cadre du sous-projet en cours, il est impératif de se conformer aux dispositions de cette stratégie afin de contribuer à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

7. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Plan National de Développement (PND) intègre l'amélioration des conditions de vie des populations par le biais de plusieurs priorités gouvernementales. Ces priorités englobent l'assainissement du milieu, l'accélération de la croissance économique, la transformation de l'économie ivoirienne, le renforcement du capital humain, l'instauration d'un équilibre économique et social, ainsi que la stabilité budgétaire.

La mise en œuvre du sous-projet contribuera d'une manière ou d'une autres à concrétiser ces objectifs. En effet, la construction des forages équipés de PMH fournit des services essentiels, renforcent les compétences, créent des emplois locaux, favorisent l'inclusion sociale et stimulent le développement économique local, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

8. POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est responsable de la mise en place et du suivi de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire. À travers ce processus de décentralisation et de régionalisation, le gouvernement ivoirien poursuit plusieurs objectifs fondamentaux, notamment : (i) assurer un partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales, (ii) responsabiliser la population

dans la gestion de son développement, (iii) renforcer la démocratie locale, et (iv) encourager une approche participative du développement.

Lors de la mise en œuvre du sous-projet, il est impératif d'intégrer toutes les parties prenantes au niveau communal et sous-préfectoral, tout en respectant la politique de décentralisation du pays. Cette démarche consiste à engager les autorités locales, la population et les acteurs concernés, dans le but de promouvoir une approche participative et collaborative en vue d'atteindre les objectifs du projet.

9. PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND)

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025 intègre la préservation de l'environnement au sein de son cinquième axe, intitulé "Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique". Le PND accorde une grande importance à la protection de l'environnement, à la promotion d'une économie verte, et à la réduction de la déforestation. Dans le cadre de son objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, l'axe stratégique 5 se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les travaux construction des cent (100) forages équipés de PMH, doivent être exécutés en conformité avec les normes environnementales pour préserver la qualité de vie des populations locales et protéger les ressources naturelles.

10. STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DES DÉCHETS (SNGD)

La vision de la SNGD est de gérer les déchets de manière intégrée, durable, et en partenariat, assurant ainsi la protection de l'environnement et le bien-être des populations d'ici 2020, en favorisant la récupération, le recyclage, et le réemploi des déchets valorisables.

LA CGP devra établir un système de gestion des déchets qui favorise la récupération, le recyclage et le réemploi des déchets valorisables. En outre, des partenariats pour promouvoir une gestion responsable des déchets doivent être envisagés. Cela garantit une gestion écologique des déchets dans les travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH.

11. STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION DE L'HYGIÈNE

Cette stratégie vise à créer des conditions propices à la vie et au travail dans un environnement sain, conforme à la loi fondamentale et aux valeurs de responsabilité, d'équité, de justice sociale, d'éthique, de solidarité, et de civisme dans la perspective de l'émergence de l'Ivoirien nouveau.

La CGP en collaboration avec le MEPS devra veiller à mettre en place des conditions d'hygiène, sensibiliser le personnel et les usagers à l'importance de l'hygiène, et promouvoir des pratiques d'hygiène et de civisme sur les sites des cent (100) forages équipés de PMH. Cela garantira un cadre de vie propre et sain pour tous.

12. STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), adoptée en décembre 2011, vise à initier la promotion du développement durable en créant les conditions propices à son avancement. Son objectif est de définir des mesures et des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, tout en inversant la tendance à l'appauvrissement des ressources environnementales. Cette stratégie cherche également à assurer une croissance économique équitable avec un impact social positif, tout en préservant l'environnement pour les générations futures.

La SNDD repose sur sept orientations stratégiques, dont les objectifs sont les suivants :

1. Orientation stratégique 1 : Information, sensibilisation, participation et gouvernance.

- Faire connaître le concept du développement durable à l'ensemble de la société.

- Créer des conditions favorables à la participation du public dans le processus décisionnel, à l'accès à l'information, et à l'accès à la justice.

2. Orientation stratégique 2 : Éducation et formation.

- Intégrer l'Éducation pour le développement durable dans le système éducatif formel.
- Favoriser la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel.
- Renforcer les capacités des professionnels.

3. Orientation stratégique 3 : L'État, avant-garde du développement durable.

- Mobiliser les pouvoirs publics au plus haut niveau.
- Améliorer la cohérence des politiques.
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement de l'administration centrale et des établissements sous tutelle.

4. Orientation stratégique 4 : Villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire.

- Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des collectivités territoriales.
- Intégrer le développement durable dans l'aménagement du territoire.

5. Orientation stratégique 5 : Environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur.

- Consolider le cadre juridique et les normes du développement durable.
- Actualiser le dispositif institutionnel.
- Instaurer une fiscalité favorable aux initiatives volontaires.
- Améliorer la gouvernance des systèmes de financement du développement durable.

6. Orientation stratégique 6 : Engager la société dans une économie respectueuse de la planète.

- Mettre en place les conditions pour que les entreprises assument leurs responsabilités écologiques et sociétales.
- Développer les « filières vertes ».
- Promouvoir les achats publics durables.

7. Orientation stratégique 7 : Coopération régionale et internationale.

- Défendre les intérêts nationaux au niveau régional et international.
- Participer à la solidarité régionale et internationale.

La mise en œuvre de la politique du gouvernement ivoirien en matière d'environnement et de développement durable nécessite la collaboration des acteurs relevant du MINEDDTE ainsi que des acteurs des départements sectoriels concernés par les questions d'environnement et de développement durable.

13. STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La Stratégie Nationale de Protection Sociale, adoptée en 2013, repose sur des dispositions constitutionnelles, les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement, ainsi que sur les engagements régionaux et internationaux, notamment l'Initiative du Socle de Protection Sociale des Nations Unies et le Cadre de Politique Sociale Africaine de l'Union Africaine, pris par la Côte d'Ivoire.

La vision de la Stratégie est la suivante : « La Côte d'Ivoire est une nation solidaire, équitable et prospère, dotée d'un système de protection sociale qui protège ses populations, en particulier les plus vulnérables, des risques économiques et sociaux, tout en renforçant leur capacité à s'auto-suffire de manière autonome et durable ».

L'objectif général est de progressivement établir un système de protection sociale renforçant la résilience des ménages et individus les plus vulnérables, et leur permettant de mieux gérer les risques. Quatre (4) axes et orientations stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif : (i) améliorer le niveau de vie des

plus pauvres, (ii) faciliter l'accès aux services sociaux essentiels et investir dans le capital humain, (iii) accompagner les groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, de violence, d'exploitation, de discrimination et d'exclusion, et (iv) progressivement parvenir à des niveaux de protection sociale plus élevés.

LA CGP devrait veiller à la mise en place d'une véritable inclusion sociale en réduisant les risques d'abus, de violence, d'exploitation, de discrimination et d'exclusion. Cela pourrait se traduire par la création de programmes de sensibilisation et de prévention autour des cent (100) forages équipés de PMH.

B. CADRE INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LES SOUS-PROJETS

1. CADRE INSTITUTIONNEL NATIONAL

Les principales institutions et structures sous tutelles impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les sous-projets

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
Primature/ Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement	La Primature de Côte d'Ivoire est l'organe gouvernemental chargé de coordonner les activités gouvernementales sous l'autorité du Premier Ministre, qui est le chef du gouvernement. Ses principales missions comprennent la coordination du gouvernement, la formulation des politiques, l'exécution des décisions gouvernementales, le conseil au Président de la République, et la direction générale de l'action gouvernementale. Les attributions de la Primature incluent l'élaboration de projets de lois et de décrets, la représentation du gouvernement, la gestion des relations avec le Parlement, la gestion des situations de crise, et la communication gouvernementale. La Primature joue un rôle central dans la gouvernance du pays en veillant à la cohérence et à l'efficacité de l'action gouvernementale.	Cabinet du Premier Ministre / Comité de Pilotage du Projet (CPP)	Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre assisté par un Conseiller Spécial du Premier Ministre. Il est composé i) des Directeurs de cabinet des différents Ministères impliqués dans le Programme ; ii) de deux représentants des Collectivités Territoriales ; iii) de trois représentants du secteur privé ; iii) d'un représentant des organisations de la société civile ; et iv) de deux représentants des partenaires techniques et financiers. Ce comité a pour mission d'assurer la bonne conduite du PS Gouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement, de la faire connaître et apprécier par les populations, de soutenir la performance de l'offre sociale et d'accélérer la mise en œuvre des mesures et actions du PS Gouv sur la période 2019-2023		Toutes les phases
		CGP	La CGP est composée d'un Coordonnateur de projet et d'une équipe composée de personnes ayant une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). LA CGP a pour but d'assurer la mise en œuvre au quotidien des activités du Projet.		Toutes les phases
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	**En matière d'emploi :** - identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et handicapés, en liaison avec le ministre chargé de l'emploi des jeunes - élaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail en	Direction de l'inspection du travail	- veille au contrôle de l'application de la législation et de réglementation du travail - assure le conseil en milieu professionnel		Toutes les phases
		Direction de la santé et de la sécurité au travail	- définit les normes d'hygiène, de santé et sécurité au sein des entreprises et sur les lieux de travail - veille à l'application et l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail		Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	liaison avec le ministre chargé de la justice, de l'intérieur et de l'enfant - renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le ministre chargé de la santé - élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le ministre chargé de la santé **En matière de protection sociale :** - promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale - mise en œuvre de la couverture maladie universelle		- veille à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.		
		Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	- gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé - contrôle les conditions d'hygiène, de sécurité, etc. des employés et pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de décès et d'allocations familiales		Toutes les phases
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Le ministère de l'hydraulique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'assainissement et de salubrité. À ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Assainissement et de Salubrité. À ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : **- En matière d'Assainissement,** • élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la	Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances (DGSULN)	Ses missions : - approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures et déchets industriels ou ménagers, en zones urbaines et suburbaines ; - supervision et suivi de la gestion des déchets domestiques ; - réglementation et contrôle de la salubrité urbaine, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets domestiques et industriels ; - participation à l'élaboration de la réglementation en matière de voiries et de l'assainissement en milieu urbain, en liaison avec le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;	Elle veille à ce que les infrastructures d'élimination des déchets, les normes de gestion des déchets, et la réglementation environnementale soient respectées pour assurer la qualité de vie des citoyens.	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville et de l'Intérieur ; • assistance aux collectivités territoriales en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur et de l'Urbanisme ; • contrôle du bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville et de l'Environnement ; • élaboration, approbation et promotion des schémas directeurs d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Intérieur. **- En matière de Salubrité,** • élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ; • maîtrise d'ouvrage, approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et assimilées et tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les ministères concernés ; • supervision et suivi de la gestion de tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison		- prévention et alertes en matière de pollutions urbaines ; - promotion de la Propreté et l'esprit civique en matière de salubrité et de confort de vie en cité ; - échanges d'expériences internationales en matière de Salubrité Urbaine.		
		Direction Générale de l'Hydraulique (DGH)	La Direction Générale de l'Hydraulique est composée : • La Direction de l'Alimentation en Eau Potable; • La Direction de l'Hydrologie ; • La Direction de l'Hydraulique Rurale En ce qui concerne le volet hydraulique, le MINHAS est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique. À ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : • Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ; • Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ; • Développement des infrastructures d'alimentation en eau	la DGH joue un rôle clé dans la gestion et la supervision des aspects techniques et réglementaires liés à l'approvisionnement en eau potable en Côte d'Ivoire, ce qui inclut le projet de construction des cent (100) forages. **Le MINHAS au travers de cette direction est également concerné par les travaux projetés car il est le maitre d'ouvrage délégué**	Toutes les Phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement ; • réglementation et contrôle de la salubrité, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets ménagers ; • élaboration de la réglementation en matière de propreté, en liaison avec les ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de la Ville ; • prévention et alerte en matière de pollutions, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville, de l'Environnement, de l'Industrie et des Mines ; • lutte contre les nuisances et pollutions, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville, de l'Industrie, de l'Environnement et des Mines ;		potable en milieu urbain et rural ; • Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique.		
		Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de tous types de déchets solides - l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion de tous types de déchets solides en mettant l'accent sur la valorisation des déchets en vue de promouvoir une économie circulaire - la régulation de la gestion de tous types de déchets solides	L'ANAGED jouerait un rôle essentiel dans la gestion des déchets solides produits dans le cadre des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH, en veillant à ce qu'ils soient collectés, traités et éliminés de manière responsable, tout en favorisant la valorisation des déchets et une économie circulaire.	Toutes les phases
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladies Universelle (MSHP-CMU)	Au titre du décret n°2016-598 du 3 août 2016, le MSHP-CMU est chargé de : **En matière de santé :** - protection sanitaire des populations **En matière d'hygiène publique :** - Élaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène Il intervient en tant que maître d'ouvrage du sous-projet	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement (DHPSE)	- promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement - évaluer, prévenir et gérer les risques sanitaires liés au manque d'hygiène et à l'insalubrité - sensibiliser les communautés à la pratique de l'hygiène publique et au respect de l'environnement - élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion des déchets sanitaires	La DHPSE participera à la sensibilisation et à la promotion de l'hygiène publique sur les sites du sous-projet.	Phase Chantier
		Institut National d'Hygiène publique (INHP)	L'INHP créé par le décret n°91-656 du 9 octobre 1991 est chargé notamment de l'application de la	L'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) procèdera aux	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
			politique sanitaire nationale en matière d'hygiène générale. Elle est en outre chargée de la prophylaxie et du contrôle des endémies transmissibles bactériennes, virales et parasitaires.	contrôles sanitaires afin de vérifier les conditions d'hygiène dans lesquelles seront réalisées les activités de l'entreprise dans l'intérêt de la santé des travailleurs et des riverains du sous-projet.	
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Au titre de l'Environnement : - planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan - mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement - mise en place des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les ministres du Tourisme et des eaux et forêts ; - protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides - gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le ministre des Eaux et forêts - contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - coordination de la gestion des risques naturels majeurs - participation au contrôle du fonctionnement des réseaux	Direction Générale de l'Environnement	Elle assure : - la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie	Dans le cadre du sous-projet, la DGEDD a pour rôle de veiller à la prise en compte des exigences environnementales dans la mise en œuvre du sous-projet, de valider le rapport CIES et d'assurer le contrôle du suivi environnemental des activités	Toutes les phases
		La Direction Générale de et du Développement Durable (DGDD)	La Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGDD) est chargée d'une double mission : 1/ de coordonner les activités des Directions d'Administration Centrale placées sous son autorité, d'élaborer la politique de l'environnement, d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des matrices environnementales et la protection de la nature, de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir les infrastructures et les technologies	Elle intervient dans la mise à disposition de données environnementales de base pour la réalisation du CIES. Elle est également chargée de l'approbation du rapport validé par l'ANDE. Elle veillera à l'intégration des	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	d'assainissement et drainage, en liaison avec le ministre de la Construction de l'assainissement et de l'urbanisme Au titre du Développement Durable : - élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable - préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie - élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique - promotion d'une gestion durable des ressources rares - participation aux négociations internationales sur le climat - veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale		environnementales, d'organiser la quinzaine nationale de l'environnement et de coordonner les services extérieurs. 2/ de coordonner les activités des Directions d'Administrations Centrales placées sous son autorité, d'élaborer les Politiques et Stratégies du Développement Durable, d'élaborer les normes et de faire la Promotion du Développement Durable, d'innover et de développer l'Économie verte. La DGEDD a aussi pour mission d'amener les entreprises à avoir dans le cadre de leurs activités quotidiennes, des objectifs sociaux.	principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution du sous-projet	
		Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution)	Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution) a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. En outre, par le biais de sa Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC), le CIAPOL s'assure aussi de la mise en œuvre et du respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement. Le CIAPOL est l'organisme responsable dans le domaine de tous les déversements de polluants dans la nature en Côte d'Ivoire.	Le CIAPOL interviendra en cas de pollution quelconque (atmosphérique, sol, eau, etc.).	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
		Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	Elle assure - la coordination de l'exécution des Projets de développement à caractère environnemental - le suivi et de procéder à l'évaluation des Projets du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) - la constitution et la gestion du portefeuille de Projets d'investissement environnementaux -la garantie de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Projets et programmes de développement -la mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macroéconomiques -la mise en œuvre des conventions internationales dans le domaine de l'environnement	- Valider les TDR du CIES - Évaluer le rapport CIES - Suivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale assorti	Toutes les phases
Ministère d'État, Ministère de la Défense	- Application et suivi de la réglementation en matière de prévention, de sensibilisation des populations et du secourisme - Organisation, direction et coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine - Coordination et suivi des plans techniques d'urgences - Planification des secours et des équipements	Ministère d'État, ministre de la Défense	Ce Ministère est chargé de l'exécution de la politique de Défense et en particulier, de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des Forces Armées ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. En clair, il leur revient la charge d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et	Planification et maintien de l'ordre en cas de sinistre et, déclenchement immédiat du plan ORSEC, en cas de sinistre (catastrophe naturelle) en général et, inondation particulièrement.	Phase d'exploitation

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
			l'intégrité du territoire, ainsi que des populations.		
		Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	Il est chargé d'assurer la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national à l'occasion d'événements nécessitant l'intervention immédiate de ses personnels et la mise en œuvre de ses matériels spécifiques. Pour ce faire, il doit : - Prévenir et évaluer les risques ; - Préparer les mesures de sauvegarde et organiser les secours ; -Protéger les personnes, les biens et l'environnement ; - Porter secours d'urgence aux victimes de sinistres ou de catastrophes	Le GSPM interviendra pour secourir les personnes en cas de besoin et pour circonscrire les sinistres sur les différents sites du sous-projet.	Toutes les phases
		Gendarmerie Nationale	Conformément à la Loi N°67-331 du 1er août 1967, portant règlement sur le service de la Gendarmerie Nationale, la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens. Placée sous l'autorité directe du Ministre de la Défense, elle accomplit trois types de mission	Assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre, en particulier lors des situations d'urgence ou de catastrophe.	Toutes les phases
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	Le ministère de l'Intérieur est au cœur de l'administration ivoirienne. Il	Préfecture d'Abidjan	En tant que division administrative territoriale est créée pour assurer	Elle est chargée de faire des rapports au	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	assure sur tout le territoire le maintien et la cohésion des institutions du pays. Le MIS est concerné par la protection de l'environnement en raison de l'implication des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales qui lui sont rattachées. Il intervient dans l'administration du territoire et est garant de la sécurité intérieure de l'État.	Mairie de Cocody	l'intégrité territoriale et de concert avec les collectivités territoriales de gérer l'environnement, la santé publique et l'action sociale	ministère de l'Intérieur sur le déroulement du sous-projet dans le cadre de l'administration du territoire.	Phase Chantier
		Police nationale	Ils concourent, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens.	Elle a pour rôle de veiller sur le volet sécuritaire du sous-projet dans le but de la protection des personnes et des biens.	Phase Chantier
		L'Office National pour la Protection civile (ONPC)	L'ONPC a pour mission, la protection des populations contre les accidents et les calamités naturelles	L'ONPC participera à la validation du plan d'urgence des installations le cas échéant de la base chantier des travaux et sera également mis à contribution pour la gestion d'éventuels sinistres qui surviendraient lors de la mise en œuvre du sous-projet	Phase Chantier
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Il est chargé des missions suivantes :- définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'urbanisme, de foncier, d'habitat et d'architecture- gérer le domaine urbain- gérer le foncier urbain- promouvoir l'aménagement foncier- élaborer, approuver et promouvoir les outils de planification urbaine, notamment les schémas directeurs d'urbanisme-	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)	- Assure la bonne gestion du foncier urbain, - Assure le rôle de facilitateur pour les questions de purges des droits coutumiers, - Établit l'ACD, mais aussi informé sur les aménageurs autorisés à vendre des terrains urbains,- Oriente les acquéreurs vers les aménageurs reconnus.	La DGUF interviendra dans le processus de sécurisation foncière des emprises des cent (100) forages équipés de PMH	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'assainissement et drainage- définir et mettre en œuvre la politique nationale de maintenance des ouvrages et édifices publics-rénover et restructurer les quartiers urbains et moderniser les communautés villageoises-promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions immobilières-encadrer les professions intervenant dans le domaine de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat-participer à la mise en œuvre de la promotion de la qualité architecturale- promouvoir l'accession à la propriété foncière-promouvoir l'accession à la propriété immobilière- purger les droits coutumiers- constituer et gérer les réserves foncières pour le compte de l'État- élaborer et mettre en œuvre un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement	La Direction Régionale et Départementale de la Construction	Elle assure la gestion des infrastructures, la définition et l'application des réglementations en matière d'assainissement et de protection de l'environnement à travers son service d'assainissement au niveau de la région concernée	il apportera son expertise pour l'évaluation des biens immobiliers qui pourraient être affectés par les travaux	Phase Chantier
Ministère des Eaux et Forêts	**En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore :** - mise en œuvre du code forestier **En matière de gestion durable et de protection des eaux :** - mise en œuvre du code de l'eau, en liaison avec les ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques	Direction générale des ressources en eau	Cette direction est chargée : - de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau - de coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques - d'assurer la mise en œuvre du code l'eau - de mettre en œuvre le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	Cette direction interviendra dans la protection et la gestion des ressources en eau pendant la mise en œuvre du sous-projet	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	En matière de protection de la faune et de la flore : - mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore - protection des sols et des eaux, en liaison avec les ministres chargés de l'agriculture et de ressources animales et halieutiques		- de promouvoir la coopération dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau - de promouvoir l'appui et le suivi des projets et programmes de développement et de gestion des ressources en eau dans les organismes de bassins nationaux et internationaux - d'assurer le suivi des conventions et accords internationaux en matière de gestion et de protection des ressources en eau - de promouvoir les activités d'éducation, de recherche et de développement dans le domaine de l'eau - d'assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes aquatiques - d'assurer la mise en place et le contrôle des agences et structures de bassins ; d'élaborer et d'assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau - d'assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants - d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets - d'étudier et d'organiser la mise en place d'un observatoire sur les ressources en eau de veiller au		

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
			respect de la législation en vigueur sur les ressources en eau. -la définition des modalités de gestion du domaine public hydraulique ; - le développement des systèmes d'information pour la gestion du patrimoine hydraulique ; - l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau et la mise en œuvre du Code de l'Eau ; - l'évaluation, la protection, la mobilisation et la gestion des ressources en eau ; - le suivi du cadre institutionnel de définition du rôle des intervenants en matière d'utilisation des ressources en eau ;		
Ministère des Transports	- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaire et maritimes - initiation, application et contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers, aériens, ferroviaires, fluvio-lagunaires et maritimes	Office de la Sécurité Routière (OSER)	Lutte contre les accidents de la route.	Ce ministère interviendra notamment pour la gestion de la fluidité, de la sécurité routière et du contrôle des travaux de réhabilitation du bitume endommagé	Phase Chantier
		Observatoire de la Fluidité du Transport (OFT)	Suivi et mis en œuvre de toutes les actions pouvant assurer la fluidité de toute la chaîne de transport en liaison avec les organismes et structures dont l'activité interfère avec les transports.		Phase Chantier
Ministère des Finances et du Budget	**En matière budgétaire :** - gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'État - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique en liaison avec le ministre auprès du	Direction Générale des Douanes	Mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire	Dans le cadre du sous-projet, ce ministère interviendra via la direction générale des douanes pour les taxes liées à l'importation des	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances - gestion du portefeuille de l'État et représentation de l'État dans les assemblées constitutives, les assemblées générales et les conseils d'administration des sociétés à participation financière publique - gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État et des sociétés d'économie mixte en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances et, pour les biens immobiliers, en liaison avec le Ministre chargé de la Construction - participation aux négociations et signatures de tous les accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'État, les collectivités décentralisées, les établissements publics nationaux et les sociétés d'État en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances **En matière fiscale :** - élaboration et mise en œuvre de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale			équipements et des produits.	

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	- préparation, négociation et mise en œuvre des conventions fiscales internationales - conservation de la propriété foncière et des hypothèques - promotion du civisme fiscal **En matière douanière** - élaboration et mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires en matière douanière - préparation et suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux **En matière de gestion du portefeuille de l'État :** - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique et les personnes morales de droit privé - suivi et gestion de l'endettement des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances - suivi des opérations de privatisation et de post privatisation des sociétés d'État, des Sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances et les Ministres chargés de la tutelle technique				

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	- gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier,				
Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Ce ministère est chargé de : − la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme : − le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relative aux droits humains ; − la promotion de l'assistance judicaire	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme est chargée de : - créer un cadre de lutte contre l'impunité et du suivi de son application ; - procéder à des enquêtes non judiciaires relatives à la protection et la défense des droits de l'homme ; -veiller au respect des personnes vulnérables.	Ce ministère veillera à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme à toutes les phases du sous-projet	Toutes les phases
		Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI).	La commission doit : - rendre compte, en tant que besoin, de la situation des Droits de l'Homme sur le territoire national - recevoir les plaintes et dénonciations portant sur les cas de violations des Droits de l'Homme - interpeller toute autorité ou tout détenteur d'un pouvoir de coercition sur les violations des Droits de l'Homme et proposer les mesures pour y mettre fin		
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Ce Ministère est le premier interlocuteur officiel des opérateurs miniers. La gestion du patrimoine minier est assurée par la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) du Ministère de l'Industrie et des Mines. La Direction Générale des Mines et de la Géologie conçoit et coordonne la	la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)	Dans le présent sous-projet, le Ministère est représenté par la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG), et précisément par la Direction de l'Exploitation Minière, Artisanale et des Carrières (DEMAC) qui est concernée par le choix des carrières. Dans le cadre de ce sous-projet, ce ministère est concerné par	Les entreprises en charges des travaux devraient s'approvisionner en matériaux auprès des carrières déjà en exploitation (recommandation), autorisées par ce Ministère.	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	mise en place de la politique nationale en matière des mines. Ce Ministère est le premier interlocuteur officiel des opérateurs du secteur pétrolier. Il conçoit et coordonne la mise en place de la politique nationale en matière d'énergie et d'hydrocarbures. Il a un droit de regard sur toutes les activités liées aux hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national. Les institutions spécifiques qui lui sont associées sont : - le Laboratoire Nationale d'Essai de Métrologie et d'Analyse (LANEMA) ; - la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).		l'exploitation et la gestion d'éventuelles de carrières (zones d'emprunt) pendant l'exécution des travaux.		
		La Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)	La DGH est l'organe du Ministère du Pétrole et de l'Energie qui est responsable de l'application de la politique nationale en matière d'hydrocarbures. Il s'occupe, entre autres, de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations diverses, et du contrôle et du suivi des activités d'exploration et de production pétrolière, de raffinage, de stockage, de distribution et de transport des hydrocarbures sur l'étendue du territoire national. La Direction Générale des Hydrocarbures est constituée de trois directions centrales comprenant chacune des sous-directions et trois services rattachés. Ce sont : - la Direction de l'Exploration et de la Production des Hydrocarbures (DEPH) ; - la Direction de l'Approvisionnement, du Raffinage et de la Distribution des Hydrocarbures (DARD) ; - la Direction du Suivi et de la Réglementation des Hydrocarbures (DSRH) ; o le Service de l'Evaluation, du	Ce ministère interviendra également dans la mise en œuvre du sous-projet notamment par l'attribution d'autorisation de transport d'hydrocarbure nécessaire aux activités des entreprises des travaux. De ce fait, il pourra contrôler les installations de stockage d'hydrocarbure sur les sites et vérifier les conditions sécuritaires de ces installations (base travaux).	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
			Suivi Economique et de la Statistique ; o le Laboratoire des Hydrocarbures ; o le Service de l'Administration et du Matériel.		
		Laboratoire Nationale d'Essai de Métrologie et d'Analyse (LANEMA)	Les activités du LANEMA sont multiples, mais principalement orientées vers les analyses, les essais et les travaux de métrologie. Toutefois, il intervient dans d'autres domaines comme la formation, l'assistance conseil et la sensibilisation à l'hygiène. Le laboratoire exerce ses compétences dans les domaines suivants : - analyses des produits agro-industriels, Alimentaires et Chimiques; - analyses des Produits pétroliers et des Pollutions Industrielles; - essais des matériels électromécaniques et de la Métrologie ; maintenance et réparation des accessoires d'avions.	Le LANEMA pourrait procéder au contrôle des déchets rejetés dans la nature par les entreprises adjudicataires. Elle est la structure partenaire dans le domaine de l'analyse des essais et des travaux de métrologie à laquelle ces entreprises auront recours dans le cadre de leurs activités.	Phase Chantier
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Ce ministère a pour attribution la mise en œuvre de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Ses principales actions visent à veiller sur les principaux indicateurs macroéconomiques. Dans ce cadre, il élabore une stratégie efficace de gestion de la trésorerie et de traitement qualitatif des engagements de l'État. Enfin, sa mission consiste à assurer une bonne coordination du contrôle et d'inspection des finances publiques.			Ce ministère s'occupera du contrôle des décaissements et de la gestion efficace de la trésorerie des activités en cours.	Toutes les phases
Les Bureaux de Contrôle ou de maîtrise d'œuvre des travaux	La réalisation du projet prévoit de recruter des bureaux d'Ingénieurs-Conseils pour la surveillance des travaux. Ayant en leur sein un Expert en Environnement, celui-ci est chargé du suivi au jour le jour de la mise en œuvre du PGES et l'élaboration d'un rapport de suivi environnemental et social à transmettre à la CGP.				Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les sous-projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les sous-projets	Rôle / lien avec le sous-projet	Niveaux d'Interventions
	Les Bureaux de Contrôle doivent s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers (surveillants de chantier, entrepreneurs, chef de chantier, techniciens, ouvriers, autres) soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux et veiller à l'application des mesures d'atténuation préconisées				
Entreprise des travaux	L'entreprise chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la qualité des ouvrages et de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées. Elle est donc tenue d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le personnel, la fourniture des équipements, de matériel et de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et de veiller au strict respect des recommandations décrites dans le PGES chantier pour préserver la qualité de l'environnement dans la zone du sous-projet.			Elles sont chargées de la réalisation des travaux du sous-projet.	Phase Chantier
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Les 12 communes cibles comptent plusieurs ONG intervenant dans les sensibilisations et éducation des populations, notamment sur les questions de santé et d'environnement. Une ONG pourra être recrutée par appel d'offres pour assurer les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations.			Sensibilisation et éducation en matière de santé et environnement	Toutes les phases

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2. CADRE INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL

La Banque Africaine de Développement (BAD), en tant que principal bailleur de fonds, assure le financement de l'ensemble des activités prévues dans le cadre des présents sous-projets de la Mission M2/USEP HYDRAULIQUE relatives à la réalisation de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire. Dans cette optique, les sous-projets doivent non seulement respecter les normes nationales, mais également se conformer à la politique environnementale et sociale du groupe de la Banque Africaine de Développement, en particulier en ce qui concerne les Sauvegardes environnementales et sociales Opérationnelles (SO) de la BAD.

De plus, la BAD doit donner son approbation au présent Constat d'Impact Environnementale et Sociale (CIES) élaboré pour ces travaux. Elle exercera également une surveillance pour s'assurer que les recommandations et les mesures d'atténuation sont respectées tout au long de la mise en œuvre des travaux.

Les travaux de réalisation de cent (100) forages équipes de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire sont donc tenus de se conformer strictement aux Sauvegardes E&S opérationnelles (SO) applicables à ce type de projets.

Vue d'ensemble du Système de Sauvegarde Intégré (SSI), de la politique E&S et les Sauvegardes Opérationnelles E&S de la Banque Africaine de Développement

La BAD a adopté en décembre 2013, son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) destiné à consolider et moderniser les sauvegardes environnementales et sociales en vigueur. Il s'appuie sur les politiques antérieures de sauvegarde. Les objectifs du SSI visent à : i) Mieux harmoniser les sauvegardes avec les nouvelles politiques et stratégies de la Banque ; ii) Adopter les bonnes pratiques internationales, y compris sur le changement climatique ; iii) Adapter la mise en œuvre des politiques à une gamme évolutive de produits de prêts de modalités de financement novatrices ; iv) Travailler à une meilleure harmonisation des pratiques de sauvegarde parmi les institutions financières multilatérales ; v) Adopter les méthodes de sauvegarde à divers clients ayant des capacités différentes ; vi) Améliorer les processus internes et l'affectation des ressources.

Les cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD sont :

Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale

Cette SO faîtière régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet, et les conditions d'évaluation environnementale et sociale qui en découlent. Les exigences portent sur : le champ d'application, la catégorisation, l'utilisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA) et l'évaluation de l'impact environnemental et social, le cas échéant, sur les Plans de gestion environnementale et sociale, l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique, la consultation publique, les impacts communautaires, l'évaluation et la prise en charge des groupes vulnérables et les procédures de règlement des griefs. Il actualise et consolide les engagements politiques énoncés dans la politique environnementale de la Banque.

Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations

Cette SO consolide les engagements et conditions politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire, et incorpore un certain nombre d'améliorations visant à accroitre l'efficacité opérationnelle de ces conditions. En particulier, la sauvegarde opérationnelle englobe les notions globales et innovantes de subsistance et de ressources, dans leurs dimensions sociales, culturelle et économique. Sur la nécessité cruciale de maintenir la cohésion sociale, les structures communautaires et les interrelations sociales inhérentes à la notion de propriété commune.

La SO2 confirme la nécessité d'assurer une indemnisation au coût de remplacement intégral, l'importance de la mise en œuvre d'une réinstallation qui améliore le niveau de vie, la capacité de génération de

revenus, et des moyens globaux de subsistance, et la nécessité de veiller à ce que les considérations sociales – telles que le genre, l'âge, et les enjeux liés aux résultats du projet.

Sauvegarde Opérationnelle 3 (SO 3) : Biodiversité et services écosystémiques

L'objectif primordial de cette SO est de conserver la diversité biologique et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle traduit les engagements de la Banque dans sa politique sur la gestion intégrée des ressources en eau et à l'égard de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, en exigences opérationnelles de sauvegarde.

La sauvegarde reflète l'importance de la biodiversité sur le continent africain et la valeur des écosystèmes clés pour la population.

La SO met l'accent sur la nécessité de « respecter, conserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des collectivités autochtones et locales ... et de protéger et favoriser l'utilisation coutumière des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les exigences de conservation ou d'utilisation durable »

Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources

Cette SO couvre toute la gamme des pollutions, déchets ainsi que les effets des matières dangereuses pour lesquelles il existe des conventions internationales ainsi que les normes complètes spécifiques à l'industrie, qui sont appliquées par les autres BMD. Elle introduit également un cadre d'analyse de la vulnérabilité et de suivi des niveaux d'émission de gaz à effet de serre et fournit une analyse détaillée de la réduction possible ou des mesures compensatoires.

Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité

Cette SO définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients, relatives aux conditions des travailleurs, à leurs droits et protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. Elle couvre les conditions de travail, les organisations de travailleurs, la santé et la sécurité au travail, et la prévention du travail des enfants ou du travail forcé.

Sauvegardes Opérationnelle de la BAD déclenchées dans le cadre du Sous-projet

Les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD déclenchées dans le cadre du projet sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Sauvegardes Opérationnelle de la BAD déclenchées dans le cadre du projet

N°	Sauvegarde Opérationnelle
SO 1	Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale
SO 2	Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations
SO 4	Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
SO 5	Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité

Catégorisation du projet

La catégorisation suit le principe de l'utilisation des types et niveaux d'évaluation environnementale et sociale pour le type d'opération. En collaboration avec le personnel des opérations de la Banque, l'emprunteur propose une catégorie, en fournissant une documentation de référence suffisante et des données en appui pour permettre à l'unité en charge de la conformité et des sauvegardes de la Banque d'examiner et de valider la catégorie proposée. La responsabilité de la catégorisation adéquate est donc partagée entre la Banque et ses emprunteurs et cette catégorisation devrait être fondée sur des documents de diligence raisonnablement précis.

Catégorie 1 : Les opérations de la Banque susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux significatifs

Les projets de catégorie 1 sont susceptibles d'entraîner des impacts significatifs ou irréversibles environnementaux et/ou sociaux, ou d'affecter considérablement des composantes environnementales ou sociales que la Banque ou le pays emprunteur considèrent comme étant sensibles. Certaines opérations basées sur les programmes ou d'autres prêts aux programmes régionaux et sectoriels qui peuvent présenter des risques environnementaux ou sociaux négatifs significatifs doivent être classées en catégorie 1. Dans certains cas, les projets sont inclus dans la catégorie 1 en raison des impacts cumulatifs potentiels ou d'impacts potentiels des installations connexes. Tout projet qui nécessite un Plan d'action de réinstallation intégral (PAR intégral) en vertu des dispositions de la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire doit également être classé en catégorie 1.

Les opérations basées sur les programmes ou d'autres prêts aux programmes régionaux et sectoriels de catégorie 1 requièrent une EESS, et les projets d'investissement requièrent une EIES, les deux cas de figures conduisant à l'élaboration d'un PGES. Quand un projet requiert l'élaboration d'un PAR intégral, et quand il n'existe pas d'autres aspects qui nécessitent d'être évalués, l'EIES peut être limitée à l'évaluation sociale nécessaire pour la préparation du PAR intégral.

Catégorie 2 : Opérations de la Banque susceptibles de causer moins d'effets environnementaux et sociaux indésirables que la catégorie 1

Les projets de catégorie 2 sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux négatifs spécifiques au site mais ceux-ci sont moins importants que ceux des projets de catégorie 1. Les impacts probables sont peu nombreux, liés au site, largement réversibles et faciles à minimiser par l'application de mesures de gestion et d'atténuation appropriées ou par l'intégration de normes et critères de conception internationalement reconnus. Toute opération peut être classée dans la catégorie 2 si elle implique une activité de réinstallation pour laquelle un PAR abrégé est requis en vertu du PEES. La plupart des opérations basées sur les programmes et sur des prêts aux programmes régionaux ou sectoriels destinés à financer un ensemble de sous-projets approuvés et mis en œuvre par l'emprunteur ou le client sont comprises dans cette catégorie, à moins que la nature, la portée ou la sensibilité du portefeuille des sous-projets visés comportent un niveau élevé de risques environnementaux et sociaux ou ne comportent pas de risques identifiés.

Les projets de catégorie 2 exigent un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale (EESS pour les opérations de programmes, les plans d'investissement et certains prêts aux entreprises, ou EIES pour les projets d'investissement) adapté au risque environnemental et social prévu, de sorte que l'emprunteur puisse préparer et mettre en œuvre un PGES (dans le cas d'un projet d'investissement, ou un CGES dans le cas des opérations de programme) pour gérer les risques environnementaux et sociaux des sous-projets conformément aux sauvegardes de la Banque.

Catégorie 3 : Opérations de la Banque présentant des risques environnementaux et sociaux négligeables

Les projets de catégorie 3 n'affectent pas négativement l'environnement, directement ou indirectement, et sont peu susceptibles d'induire des impacts négatifs sociaux. Ils ne nécessitent donc pas une évaluation environnementale et sociale. Au-delà de la catégorisation, aucune action n'est requise. Néanmoins, la conception correcte d'un projet de catégorie 3 pourrait nécessiter la réalisation d'analyses spécifiques sur le genre, sur les considérations institutionnelles, ou d'autres études spécifiques d'aspects sociaux essentiels pour anticiper et gérer les impacts imprévisibles sur les communautés concernées.

Catégorie 4 : Opérations de la Banque impliquant des prêts aux intermédiaires financiers (IF)

Les projets de catégorie 4 concernent des prêts que la Banque accorde aux intermédiaires financiers qui re-prêtent ou investissent dans des sous-projets pouvant produire des effets environnementaux et sociaux négatifs. Les intermédiaires financiers comprennent les banques, les assurances, les sociétés de réassurance et de location, les prestataires de la micro-finance et des fonds d'investissement privés qui utilisent les fonds de la Banque pour consentir des prêts ou des capitaux à leurs clients. Les intermédiaires financiers comprennent également les entreprises du secteur privé ou public qui reçoivent de la Banque des prêts d'entreprise ou des prêts pour des plans d'investissement et les utilisent pour le financement d'un ensemble de sous-projets. Les sous-projets des intermédiaires financiers correspondant à la catégorie 1 et à la catégorie 2 se conformeront aux conditions applicables des SO, comme s'ils étaient des projets de catégorie 1 ou de catégorie 2 faisant l'objet d'un financement direct. Toutefois, lorsque qu'un client utilise un prêt d'entreprise de la Banque pour financer des projets d'investissement comportant d'importants risques qui sont connus au moment de l'approbation du prêt, le prêt peut être classé comme étant de catégorie 1.

En rappel, selon le décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, le projet est mentionné dans l'annexes II, point 11 ° Projets d'infrastructures. **Il est soumis à CIES**.

En conformité avec les procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière de gestion environnementale, le présent sous-projet a été classé en **CATEGORIE 2,** nécessitant l'élaboration et la mise en œuvre d'un CIES.

Directives de la BAD en matière d'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux

Ainsi, toute étude environnementale doit traiter les enjeux suivants.

Pauvreté : Les principales manifestations de la pauvreté sont la malnutrition, des taux élevés de mortalité infantile et maternelle, un pauvre état de santé, le chômage, des conditions de logement inappropriées, un accès inadéquat aux infrastructures et aux services (éducation, soins de santé, transport, etc.), l'insécurité sociale et physique, la vulnérabilité aux chocs, une faible confiance en soi et un sentiment d'impuissance. Ainsi, pour s'assurer que les projets aident à réduire la pauvreté, il faut considérer l'état de différentes composantes sociales et économiques du projet influençant la pauvreté. Les principales composantes qui sont prises en compte sous le thème de la pauvreté dans les lignes directrices sont l'économie, l'information, l'éducation et la communication ; et l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base.

Environnement : L'environnement comprend les composantes de la biosphère dans laquelle toute vie existe. Il englobe donc l'air, l'eau, le sol et les écosystèmes qui leur sont liés. L'environnement comprend aussi la végétation, la faune, le paysage ainsi que le patrimoine naturel et culturel. La prise en compte de l'environnement implique aussi de considérer les interactions entre les humains leurs impacts sur la biosphère, autant positifs que négatifs. Tous ces aspects sont considérés dans les Lignes directrices.

Population : En tant que thème transversal, la population fait référence à la démographie et aux facteurs influençant la croissance de la population. Elle couvre donc un large éventail d'enjeux tels que les caractéristiques et la dynamique de la population (taille, densité, structure d'âge et de genre, ethnies, espérance de vie, migration interne et internationale, migration rurale/urbaine, etc.), éducation et santé, croissance économique et emploi ainsi que les ressources agricoles et naturelles. En fait, la population est étroitement liée aux thèmes transversaux que sont la pauvreté, l'environnement, la santé et le genre.

Afin de simplifier la présentation et de minimiser les répétitions, les Lignes directrices du CIES prennent en compte sous le thème de la population les principaux enjeux suivants : les tendances démographiques, la migration et le déplacement de population, les changements à la gestion des ressources naturelles, de la terre et la qualité de vie.

Santé : Comme la pauvreté, la santé est un concept multidimensionnel qui ne se limite pas à l'absence de maladie ou de déficience physique. En fait, il s'agit de l'état global de bien-être physique, mental, social et spirituel. Ainsi, plusieurs facteurs influencent la santé des personnes, particulièrement les opportunités économiques, le contexte social et l'environnement naturel.

Dans les Lignes directrices du CIES, la santé se distingue du secteur de la santé qui est surtout concerné par le traitement. L'évaluation des impacts se concentre principalement sur la prévention. Afin que cette distinction soit claire, l'expression « Effets sur la santé » est utilisée pour faire référence aux impacts positifs et négatifs des projets de développement. Le spectre des effets sur la santé considérée est large, car il comprend les maladies transmissibles et non transmissibles, la malnutrition, les blessures, ainsi que les désordres psychosociaux et le bien-être. Ces effets résultent de changements dans les facteurs déterminants en santé, qui sont eux-mêmes le produit de changements au niveau d'autres thèmes transversaux.

Genre : L'intégration des considérations liées aux sexospécifiques dans le processus d'évaluation environnementale et sociale implique la prise en compte des différences entre les femmes et les hommes au niveau des rôles, des droits, des priorités, des opportunités et des contraintes. Ces différences sont socialement et culturellement attribuées aux hommes et aux femmes, elles varient grandement au sein et entre les cultures, et peuvent évoluer dans le temps.

Afin de tenir compte des questions liées aux sexospécifiques dans les projets, les Lignes directrices du CIES considèrent les inégalités ou les différences entre les hommes et les femmes dans les principaux domaines suivants : la division du travail (rémunéré ou non), les activités génératrices de revenus, l'accès et le contrôle des facteurs de production et l'implication des femmes dans l'organisation sociale.

Participation : En tant que thème transversal, la participation fait référence à l'objectif d'impliquer activement les parties prenantes d'un projet, particulièrement ceux et celles qui peuvent en bénéficier ou en être affectés, dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de la Banque. Cet objectif implique de partager l'information ainsi que le contrôle au niveau des initiatives, des décisions et/ou des ressources sociales, politiques et de développement.

Ce thème transversal est pris en compte grâce à la réalisation de consultations auprès des différentes parties prenantes tout au long du processus d'évaluation. Dans ses directives et son plan d'action, la Banque favorise tout particulièrement l'intensification des consultations avec les organisations de la société civile (OSC) afin d'accroître l'implication de la société civile.

De manière spécifique, l'annexe donne une liste de contrôle environnemental et social relatif aux activités de production végétale (notamment la production industrielle). Les enjeux cités plus haut y sont présentés avec les impacts potentiels et les mesures de mitigation associées.

Ces Directives rejoignent en plusieurs points la Constitution ivoirienne qui dispose en outre en son article 28 : « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale ».

Tableau 19 : Sauvegarde Opérationnelle E&S de la BAD applicables au sous-projet

Sauvegarde Opérationnelle E&S	Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts & Facteur de déclenchement	Déclenchée	Pertinence pour les sous-projets
Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale	**Evaluation environnementale et sociale** La SO1 portant Evaluation Environnementale et Sociale est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence **Catégorie environnementale** La Sauvegarde Opérationnelle SO1 est déclenchée si le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement - Catégorie 1 : impact négatif majeur -Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable -Catégorie 3 : Prescriptions environnementales **Participation publique** La SO1 dispose que pour tous les projets de Catégorie 1 et 2, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet. Elle insiste également sur le fait que leurs points de vue doivent être pris en compte. Pour les projets de catégorie 2, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence du CIES, et b) une fois établi le projet de rapport de CIES. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du sous-projet, en tant que de besoin. **Diffusion d'information** La SO1 dispose de rendre disponible le projet de CIES (pour les projets de la catégorie 1) ou tout rapport de CIES séparé (pour les projets de la catégorie 2) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque diffusera les rapports appropriés sur son site internet.	**OUI**	Les travaux sont interpelés par cette SO, car les travaux de construction de forages équipes de PMH, envisagés vont générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs liés à la santé et la sécurité des populations locales, l'égalité des sexes, et la gestion des déchets en raison des travaux Le sous-projet est classé en catégorie 2. La SO1 est déclenchée pour garantir une mise en œuvre responsable du sous-projet et s'assurer de la conformité environnementale et sociale lors de la réalisation du constat d'impact environnemental et social et des travaux La réhabilitation/construction des anciennes /nouvelles installations et anciens / nouveaux bâtiments nécessiteront des excavations avec des possibilités de ramener en surface des ressources culturelles physiques archéologiques, préhistoriques, etc. Des mesures de précaution doivent ainsi être envisagées dans cette étude, notamment en cas de découverte fortuite pour sécuriser le bien. La mise en œuvre du projet devra être la plus inclusive possible en ce qui concerne l'information, la prise en compte des préoccupations et les avis des parties prenantes lors processus de participation des parties prenantes.
Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation	**Eligibilité à une compensation** La SO2 identifie trois catégories éligibles à la compensation : - les détenteurs d'un droit formel sur les terres ; - les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le	**OUI**	Il est possible que les travaux nécessitent la destruction de cultures, ce qui peut affecter leurs moyens de subsistance et leur qualité de vie.

Sauvegarde Opérationnelle E&S	Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts & Facteur de déclenchement	Déclenchée	Pertinence pour les sous-projets
involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations	recensement commence, mais qui ont des réclamations sur ces terres ; - Les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent. **Date limite d'éligibilité** La SO2 stipule que la date limite d'éligibilité est la fin de l'opération de recensement des personnes et de leurs biens, de la publication du répertoire des PAP et du règlement de toutes les plaintes. **Compensation en espèces ou en nature** La SO2 autorise un paiement en espèces d'une compensation pour perte de biens et privilégie les stratégies de réinstallation sur des terres en ce qui concerne les populations déplacées dont les moyens d'existence sont tirés de la terre. **Assistance à la réinstallation des personnes déplacées** La SO2 dispose que les personnes affectées par le projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de déménagement d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation **Evaluations des compensations** La SO2 dispose que l'évaluation de tout bien se fait sur la base de la valeur au prix du marché actuel **Système de recueil et de gestion des plaintes** La SO2 prévoit les mécanismes alternatifs tels que la conciliation, la médiation ou le recours à certaines autorités coutumières. Toutefois, en cas de non satisfaction, la SO2 prévoit les procédures judiciaires avec des délais raisonnables, un coût abordable et à la portée des plaignants. Payement des compensations La SO2 dispose que le règlement intégral des indemnisations se fait avant le déplacement ou l'occupation des terres autrement dit, avant le début des travaux. **Groupes vulnérables** La SO2 recommande une attention particulière à porter aux groupes vulnérables au sein des populations déplacées, notamment les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les personnes vivant avec un handicap sévère, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les minorités		Le respect de la SO2 nécessite la réalisation d'un recensement des personnes potentiellement affectées, une évaluation des pertes socio-économiques, l'élaboration d'un plan de réinstallation éventuel, la mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs et un suivi régulier pour garantir une réinstallation éventuelle et socialement responsable. Au regard des exigences de la SO2, la présente étude devra : - identifier les groupes vulnérables, susceptibles d'être affectés par les sous-projets ; - analyser les potentiels impacts sur ces groupes, prenant en compte leur sensibilité et leur capacité d'adaptation ; - s'assurer de la participation de ces groupes au processus de participation du public.

Sauvegarde Opérationnelle E&S	Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts & Facteur de déclenchement	Déclenchée	Pertinence pour les sous-projets
	ethniques, etc. **Consultation** La SO2 stipule que la consultation publique se fait avant le déplacement **Suivi et évaluation** La SO2 rend obligatoire le suivi évaluation de la réinstallation		
Sauvegarde Opérationnelle 3 (SO 3) : Biodiversité et services écosystémiques	La SO3 dispose : – La préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes en réduisant et en minimisant les impacts potentiellement négatifs sur la biodiversité, à défaut de les évite, – Le rétablissement ou la restauration de la biodiversité, y compris dans les cas où certains impacts sont inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation de la biodiversité pour assurer qu'il n'y ait « pas de perte nette, mais un gain net » de biodiversité ; – La protection des habitats naturels, modifiés et essentiels ; et – Le maintien de la disponibilité et de la productivité des services écosystémiques prioritaires en vue de conserver les avantages envers les communautés affectées et de maintenir la performance des projets	**NON**	Les interventions prévues ne comportent pas d'activités pouvant toucher des habitats naturels et la biodiversité. De plus, elles n'affecteront pas l'accès ou l'utilisation de la biodiversité ou des ressources naturelles vivantes par les populations affectées. En effet, les sites du sous-projet sont situés en dehors de forêts et d'habitats naturels.
Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources	Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution pour que les emprunteurs ou les clients puissent réaliser une performance environnementale de grande qualité tout au long du cycle de vie d'un projet.	**OUI**	Les travaux impliquent des aspects liés à l'énergie (électricité, carburant, etc.), à la gestion des déchets de construction, à l'utilisation de produits chimiques. La CGP devra veiller aux respects de cette SO en vue de d'assurer une mise en œuvre durable et socialement responsable du sous-projet.
Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité	Cette SO énonce les principales conditions que les emprunteurs ou les clients doivent satisfaire pour protéger les droits des travailleurs et subvenir à leurs besoins essentiels. Elle s'applique aux investissements des secteurs public et privé dans lesquels la Banque est un partenaire direct contractuel. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.	**OUI**	Pour l'exécution des travaux, il est prévu un recrutement de travailleurs (qualifiés et non qualifiés). La SO 5 est ainsi déclenchée en raison de l'implication potentiels des travailleurs contractuels, des travailleurs communautaires, et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que

Sauvegarde Opérationnelle E&S	Aspects environnementaux et/ou sociaux couverts & Facteur de déclenchement	Déclenchée	Pertinence pour les sous-projets
			pour garantir la prévention du travail des enfants, du travail forcé, et la sécurité au travail dans le cadre de ce projet.

Source : ID Sahel/Easy Management/SEM International, Octobre 2023

C. CADRE JURIDIQUE EN LIEN AVEC LES SOUS-PROJETS

1. CADRE JURIDIQUE NATIONAL

La Côte d'Ivoire a établi un corpus de lois en vue de la protection de son environnement. Ces lois englobent divers aspects, tels que la qualité de l'environnement, la santé et la sécurité, la préservation de zones sensibles, la réglementation de l'occupation des sols, la gestion des ouvrages, ainsi que le contrôle des produits chimiques. Ces dispositions législatives fournissent un cadre juridique essentiel pour la réalisation d'évaluations environnementales en général, et spécifiquement pour la réalisation du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

En 2021, les Termes de Référence (TDR) ont été édités, offrant des directives et un modèle indicatif pour la rédaction du CIES, servant ainsi de référence précieuse pour l'élaboration du CIES des divers travaux à réaliser. L'ensemble de ces textes légaux et réglementaires, y compris les TDR, ont guidé la mise en œuvre du sous-projet et la rédaction du rapport du CIES. En particulier, les réglementations pertinentes applicables au contexte des travaux sont présentées comme.

a) Exigences en matière de permis

Les exigences environnementales et sociales en matière de permis et de réglementation pertinentes pour la réalisation de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire sont décrites ci-dessous.

(1) Réglementation environnementale et délivrance de permis

Un Constat d'impact environnemental et social est exigé avant d'entreprendre les travaux, tel que prescrit par **la loi 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'environnement**. Cette loi établit le cadre général pour le renforcement des dispositions légales et institutionnelles en matière d'environnement. Elle indique, en son article 68, que " *Tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis au préalable à une évaluation environnementale et sociale...*"

L'Agence nationale de l'environnement (ANDE), relevant du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), joue un rôle prépondérant dans le processus d'autorisation environnementale en Côte d'Ivoire. L'ANDE assume la supervision des évaluations environnementales nationales depuis leur demande initiale et la sélection des domaines concernés jusqu'à la détermination de leur portée, leur évaluation, leur examen, et enfin la prise de décision concernant l'approbation des permis environnementaux.

La décision finale quant à l'approbation du permis environnemental relève du Ministre en charge de l'environnement, conformément à l'article 19 du **Décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996, qui définit les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement**. Dans le cadre de l'examen du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), un comité technique interministériel sera mis en place par l'ANDE. Ce comité regroupera des ministères concernés ayant une connexion logique avec les sous-projets, des experts qualifiés, ainsi que des organismes ivoiriens tels que le Centre ivoirien de lutte contre la pollution (CIAPOL).

(2) Autres exigences en matière de permis environnementaux et sociaux

Un certain nombre d'autres permis environnementaux et sociaux devraient être requis dans le cadre de la réalisation des présents sous-projets. Les permis et autorisations prévus requis pour entreprendre des activités liées au sous-projet sont énumérés ci-dessous :

- ***Prélèvement et utilisation de l'eau***

La **loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'eau** prévoit en son article 12 une autorisation de prélèvement d'eau dans le domaine hydraulique public. Une autorisation d'exploitation de forage privé

est également prévue conformément au **décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères.**

En cas de prélèvement de l'eau d'une ressource naturelle dans le cadre de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux devront disposer de toutes les autorisations nécessaires pour le prélèvement de l'eau.

- **Évacuation de l'eau**

La norme sur les eaux usées de la Côte d'Ivoire (**Arrêté n° 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008: réglemente le contrôle des rejets et émissions des installations classées** - en particulier, l'élimination des eaux usées et boues (article 6), les émissions de gaz (article 7) et la surveillance des rejets et émissions (article 10)) prévoit des normes spécifiques sur la qualité des effluents d'eau.

A la livraison des travaux, la CGP devra veiller à s'assurer que le système d'évacuation des eaux usées lors de la réalisation *des cent (100) forages équipés de PMH est conforme aux normes locales et aux réglementations en vigueur.*

b) Autres exigences applicables au sous-projet

En plus des règlements officiels et des exigences liées à l'obtention de divers permis ou autorisation pour l'exécution de certaines activités du sous-projet, il est important de noter que la Côte d'Ivoire dispose d'autres textes juridiques pertinents qui s'appliquent également lorsqu'il s'agit de mener des activités pour la réalisation de cent (100) forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire. Ces textes juridiques complémentaires sont présentés dans la matrice d'analyse ci-après.

Tableau 20 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable au sous-projet

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
CONSTITUTION		
Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire telle que modifiée par la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020	La Constitution ivoirienne de novembre 2016 telle que modifiée par la Loi constitutionnelle du 19 mars 2020 énonce dans son préambule que le peuple de Côte d'Ivoire s'engage à (i) sauvegarder sa souveraineté sur les ressources nationales et à en assurer une gestion équitable pour le bien- être de tous, (ii) promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, (iii) promouvoir la transparence dans la conduite des affaires, (iv) défendre et conserver notre patrimoine culturel et (v) contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain pour les générations futures. Article 4 : Tous les Ivoiriens naissent et demeurent libres et égaux en droit. Nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison de sa race, de son ethnie, de son clan, de sa tribu, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa région, de son origine sociale, de sa religion ou croyance, de son opinion, de sa fortune, de sa différence de culture ou de langue, de sa situation sociale ou de son état physique ou mental Article 9 : « Toute personne a droit à l'éducation et à la formation professionnelle. Toute personne a également droit à un accès aux services de santé ». Il s'agit d'un pas important étant donné que la première constitution ne comportait aucun article relatif à la protection de l'environnement. Article 27 :« Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles ». Article 40 : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'État s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'État et les Collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'État et les Collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation ». Article 40 : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale ». L'Etat s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'Etat et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'Etat et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation. Article 101 : » La loi fixe les règles concernant la protection de l'environnement et du Développement durable ».	Préservation de l'environnement et cadre de vie des populations riveraines du projet. Il est donc important de prendre des dispositions pour préserver l'environnement contre toute forme de pollution en vue de le maintenir sain et l'indemnisation des personnes, dont les biens, sont impactés par les travaux.
LOIS		
Loi n° 64-291 du 1er août 1964 portant code douanier	Article 6 : «1) Les droits d'importation constituent le tarif d'entrée. 2)° Le tarif d'entrée comprend : le droit de douane et des droits fiscaux. 3) ° Le tarif des droits de douane comprend, un tarif général, des tarifs intermédiaires, un tarif minimum et des tarifs privilégiés. 4)° Le tarif général est applicable aux marchandises qui ne sont pas admises aux tarifs intermédiaires, au tarif minimum ou aux tarifs privilégiés. 5)° Les exonérations et les réductions des droits de douane résultent des accords internationaux ».	Les entreprises en charge des travaux devront payer les taxes liées aux importations.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 7 : « L'octroi des exonérations et des réductions de droits est subordonné au transport direct des marchandises et à la justification de leur origine privilégiée ».	
Loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse a connu en certains articles des modifications par la loi n°94-442 du 16 août 1994	Article 4 nouveau, la protection de la faune est assurée entre autres par les processus ci-après : Constitution et entretien de réserves naturelles intégrales ou partielles et de parcs nationaux tels que défini à l'article 2 de la Convention Internationale de Londres du 8 novembre 1993 relative à la conservation de la faune et de la flore africaine à l'état naturel ; la loi du 16 août 1994 abroge et remplace les annexes existantes au terme de la loi de 1965.	Le sous-projet dans sa mise en œuvre devra sensibiliser à la protection de la faune et prohiber la chasse surtout pour les travailleurs
Loi n°81-640 du 31 juillet 1981 portant Code Pénal	Livre I, Article 2 : Définition générale de l'infraction ; Article 3 : Il en précise les différentes catégories ; Droit pénal spécial, Livre II, Titre I, Chapitre 9 : Elle traite également des atteintes à la santé, à la salubrité et à la moralité publique ; Article 328 (Livre II, Titre I, Chapitre 9) : Peines encourues par les responsables du sous-projet en cas d'infraction.	Cette Loi fixe les pénalités encourues par les responsables les entreprises en charge des travaux en cas de non-respect de leur obligation de préserver l'environnement et le cadre de vie des populations riveraines lors de la réalisation du sous-projet.
Loi n°83-788 du 02 août 1983 déterminant les règles d'emprise et de classement des voies de communication et des réseaux divers de l'Etat et des Collectivités territoriales	Article 1 : « les voies de communication, notamment la voirie, les voies ferrées, les canaux de navigation d'une part, et les réseaux divers notamment les systèmes de distribution d'eau, d'assainissement et de drainage, les systèmes de distribution d'électricité et de gaz, les oléoducs et les réseaux téléphoniques, d'autre part, font partie selon le cas, du domaine public de l'Etat, du département, de la ville ou de la commune. » Article 2 : « l'emprise des voies de communication englobe la partie carrossable, les voies piétonnes et cyclables, les bas-côtés, ainsi que tous les ouvrages annexes s'y attachant. L'emprise des réseaux divers englobe les installations de production, de traitement, de transport et distribution ainsi que tous les ouvrages d'infrastructure et de superstructure s'y attachant. »	Au regard des dispositions de cette loi, la CGP et l'USEP Hydraulique ont l'obligation de veiller à ce que les activités du sous-projet ne contribuent pas à une obstruction de ces emprises et ne causent pas de dommage aux réseaux enterrés et aériens existants dans le périmètre des travaux. Les travaux devront se faire en collaboration avec les concessionnaires des services publics pour éviter d'interrompre leur fonctionnement.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et des substances nocives	La Loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances toxiques nocives interdit, sur toute l'étendue du territoire, tous actes relatifs à l'achat, à la vente, à l'importation, au transit, au transport, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives En son **article 1**, cette Loi énonce que : « Sont interdits sur toute l'étendue du territoire, tous les actes relatifs à l'achat, à la vente, l'importation, au transit, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ». **L'article 3** quant à lui précise que : « Lorsque l'infraction est commise dans le cadre de l'activité d'une personne morale, la responsabilité pénale incombe à toute personne physique préposée ou non, qui de par ses fonctions, a la responsabilité de la gestion, de la surveillance ou du contrôle de cette activité. La personne morale en cause est tenue solidairement avec le ou les condamnés au paiement des amendes, réparations civiles, frais et dépens ». Articles 2 et 3: prévoient les sanctions encourues en cas d'infraction en situant les responsabilités des acteurs engagés dans l'utilisation desdits déchets.	La CGP et l'USEP Hydraulique sont responsables des déchets générés par ses activités dans le cadre de ce sous-projet. Par conséquent, elles doivent veiller à ce que les substances dangereuses soient gérées de manière écologiquement responsable par les entreprises des travaux. Par conséquent, elles doivent veiller à ce que les substances dangereuses (bactéries usagées, huiles usagées, peintures à base de solvant, etc.) soient gérées de manière écologiquement responsable par les entreprises des travaux.
Loi n° 99-477 du 02 août 1999 portant code de prévoyance sociale et ses décrets modifiés par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012, modifiée par l'ordonnance n°17-107 du 15 février 2017	Article 1 : « Le service public de la prévoyance sociale a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière : - d'accidents du travail et de maladies professionnelles ; - de maternité ; - de retraite, d'invalidité et de décès ». Article 2 : « Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, tout employeur occupant des travailleurs salariés. Cette affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié. » Article 71 : « L'employeur est tenu de déclarer dans un délai de quarante-huit heures, tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de maladie professionnelle. En ce qui concerne les maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie est assimilée à la date de l'accident. » Article 73 : « L'employeur est tenu, dès l'accident survenu : - de faire assurer les soins de première urgence ; - d'aviser le médecin chargé des services médicaux de l'entreprise ou, à défaut, le médecin le plus proche».	La CGP et USEP Hydraulique devront veiller à ce que les activités des entreprises en charge des travaux et leurs sous-traitants soient conformes à ce texte, notamment par la déclaration du personnel à la CNPS, l'application de mesures de protection de la santé des travailleurs contre les risques professionnels, et par un suivi rigoureux des cas d'accidents de travail.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
Loi n°2001-476 du 09 Août 2001 portant Organisation générale de l'Administration territoriale	La loi n°2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire confirme le « principe de la libre administration » des collectivités locales et consacre le statut constitutionnel de la commune et de la région. Plusieurs textes de loi verront le jour pour concrétiser cette politique. Ce sont entre autres : - la Loi n°95-892 du 27 octobre 1995 relative à l'orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale ; - la Loi n°2001-476 du 09 août 2001 relative à l'orientation générale de l'administration territoriale ; - la Loi n°2001-477 du 09 août 2001 relative aux départements ; - la Loi n°2001-478 du 09 août 2001 portant création du District d'Abidjan	L'implication des autorités préfectorales et communales, facilitera la sensibilisation des populations et la diffusion d'informations fiables.
Loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant Transfert et Répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales	Cette loi régit les compétences attribuées aux régions, départements, districts, villes et communes. Ce transfert de compétences a pour but le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, l'amélioration constante du cadre de vie.	Il est impératif de prendre en compte les intérêts Préfectoraux et des Municipalités cibles du sous-projet, avec une attention particulière portée aux localités
Loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité	Article 27: « l'évaluation de la conformité aux normes est assurée par les organismes d'évaluation de la conformité aux normes que sont : les organismes de certification, les organismes d'inspection et les laboratoires d'analyses, d'essais et d'étalonnage. » Article 28 : « les organismes d'évaluation de la conformité aux normes délivrent les certificats de qualité et les attestations de conformité aux normes selon les modalités déterminées par décret.»	La CGP et USEP Hydraulique doivent s'assurer que les dispositions pertinentes de cette loi sont appliquées et s'assurer que les entreprises des travaux et leurs sous-traitants s'y conforment scrupuleusement, notamment en faisant réaliser les vérifications et inspections réglementaires des équipements, accessoires de levage et des machines utilisés par des tiers parties (APAVE, SOCOTEC, Bureau VERITAS, etc.) dans le cadre des travaux; etc. Selon les dispositions de ce texte, les entreprises en charge des travaux devront respecter les normes applicables de leurs cahiers

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		de charge dans le cadre du sous-projet. Il est recommandé à l'entreprise des travaux de disposer d'un plan d'assurance qualité (PAQ).
Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier	**Article 3 :** Toutes les substances minérales, toutes les eaux minérales et tous les gites géothermiques contenus dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales, la zone économique exclusive et sur le plateau continental ainsi que son extension au-delà de deux cents miles marins jusqu'aux limites conventionnelles internationalement reconnues de la Côte d'Ivoire, sont propriétés de l'État de Côte d'Ivoire. **Article 76 :** Les autorisations d'exploitation de substances de carrières sont de deux (2) catégories : l'autorisation pour l'ouverture de carrières artisanales ; l'autorisation pour l'ouverture de carrières industrielles. Pour chaque catégorie de carrière, il existe deux types d'autorisations : l'autorisation pour les carrières permanentes, dite autorisation d'exploitation de substances de carrière ; l'autorisation pour les carrières temporaires, dite autorisation d'extraction de matériaux de carrière. **Article 89 :** L'autorisation d'extraction de matériaux de carrières n'intervient qu'après liquidation de la taxe d'extraction afférente au cubage pour lequel elle est demandée. Tout occupant légitime ou occupant du sol est tenu d'obtenir une autorisation avant toute exploitation de carrières sur son terrain. **Article 127 (**paragraphe 2) : L'occupation des terrains donne droit à une juste indemnité au profit de l'occupant et de l'occupant légitime du sol. Les modalités de cette indemnisation sont définies par décret. **Article 140 :** Les activités régies par la présente loi doivent être conduites de manière à assurer la protection de la qualité de l'environnement, la réhabilitation des sites exploités et la conservation du patrimoine forestier selon les conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.	Dans la mise en œuvre du sous-projet, il n'est pas prévu d'ouverture et d'exploitation de carrière. Les entreprises devront s'approvisionner auprès de fournisseurs ayant des matériaux conformes et issus de carrières ou de zones d'emprunt formellement autorisés conformément aux conditions éditées par la loi portant code minier.
Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant Orientation sur le Développement Durable	Cette loi définit les objectifs fondamentaux, des acteurs du développement durable ainsi que les principes du développement durable. Elle vise entre autres à (i) préciser les outils de politique en matière de développement durable, (ii) intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés (iii) concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social et (iv) créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures. **Article 5 : 5.11 :** le principe de précaution lors de la planification ou de l'exécution de toute action, des mesures préliminaires sont prises de manière à éviter ou à réduire tout risque ou tout danger pour l'environnement. Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement. Si, à la lumière de l'expérience ou des connaissances scientifiques, une action est jugée susceptible de causer un risque ou un danger pour l'environnement, cette action n'est entreprise qu'après une évaluation préalable indiquant qu'elle n'aura pas d'impact préjudiciable sur l'environnement. **5.13 :** le principe de prévention en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. **5.17** : le principe du respect de la capacité de support des écosystèmes Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes afin d'en assurer la pérennité**. 5.18** : le principe de santé et de qualité de vie Toute personne a droit à	Le présent sous-projets veillera à l'utilisation rationnelle des ressources, à la réduction de la pauvreté par le recrutement de la main d'œuvre locale et l'indemnisation juste et préalable des personnes impactées, s'il y en a, à la gestion de façon saine et efficace des déchets produits par les différents chantiers. LA CGP veillera à l'application du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la présente étude.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	une vie saine et productive en harmonie avec la nature et qui prend en compte les préoccupations relatives au développement durable. **Article 37 :** Le secteur privé applique les principes et objectifs du développement durable prévus par la présente loi dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de ses actions notamment par : l'adoption des modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de production et de gestion responsable répondant aux exigences du développement durable ; des évaluations environnementales et sociales en vue de vérifier l'impact de leurs activités sur l'environnement ; la contribution à la diffusion des valeurs du développement durable et l'exigence de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ; l'adoption d'une communication transparente sur leur gestion environnementale ; le respect des exigences de la responsabilité sociétale des organisations pour la promotion du développement durable.	
Loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale	**Article 1 :** « l'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome. Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationale. » **Article 2 :** « l'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont : les Régions ; les Départements ; les Sous-Préfectures ; les Villages. » **Article 32 :** « L'administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont : les Régions ; les Communes. ; les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences : l'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ; la participation des populations à la gestion des affaires locales ; la promotion et la réalisation du développement local ; la modernisation du monde rural ; l'amélioration du cadre de vie ; la gestion des terroirs et de l'environnement. »	Les différentes institutions administratives cibles (Préfectures, Mairie, Sous - préfecture) doivent être consultées dans le cadre du processus de participation du public du présent CIES et être impliquées dans la mise en œuvre du PGES du sous-projet.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail	Cette loi guide les relations individuelles et collectives dans le domaine du travail. Elle est très pertinente pour guider les relations entre employeurs et employés pendant la mise en œuvre du projet. En effet, dans tous les établissements soumis à ce Code, à l'exception des établissements agricoles, la durée normale du travail des personnels, quel que soit leur sexe ou leur mode de rémunération, est fixée à quarante heures par semaine. Cette durée peut être dépassée par application des règles relatives aux équivalences, aux heures supplémentaires et à la récupération des heures de travail perdues et à la modulation. **Titre IV : chapitres 1, 2 et 3 :** (Hygiène, Sécurité et Santé au travail) Article 1 : « Conformément aux dispositions prévues à **l'Article 42.1** du Code du Travail, dans tous les Établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité au Travail ». **Article 41.2 :** « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies » **Articles 41.3 :** « Tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de postes ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation. »	Dans le cadre de ce sous-projet, la CGP et USEP Hydraulique doivent s'assurer que les dispositions pertinentes de cette loi sont appliquées et s'assurer que les Entreprises et leurs sous-traitants s'y conforment scrupuleusement, notamment par l'application de mesures d'hygiène, de santé et de sécurité. Lorsque l'entreprise emploiera plus de 50 personnes, elle devra mettre en place un Comité de Santé Sécurité au Travail (CSST). Cette loi réglementera également les conditions de travail des employés pendant la mise en œuvre du sous-projet par la signature d'un contrat entre employeur et employé permanent ou temporaire. De même, il est interdit le travail des personnes de moins de 16 ans au sein de l'entreprise des travaux. De plus, tout employé de moins de 18 ans devra être inscrit dans un registre tenu par l'employeur. La CGP et USEP Hydraulique devront également s'assurer que le règlement intérieur de l'entreprise a pris en compte

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		l'interdiction du travail des enfants.
Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier	La présente loi fixe les règles relatives à la gestion durable des forêts. Article 3 : La présente loi s'applique aux forêts, aux agro-forêts, aux arbres hors forêt et aux jardins botaniques. Article 10 : L'État prend toutes mesures en vue de fixer les sols, de protéger les terres, berges et ouvrages contre les risques d'érosion et d'inondation, et de conserver les espèces naturelles menacées d'extinction Article 26 : Les forêts sacrées font l'objet de protection par l'administration forestière dans le respect des droits, us et coutumes des communautés rurales, dans les conditions déterminées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 27 : La propriété d'une forêt naturelle ou d'un arbre naturel revient au propriétaire de la terre sur laquelle ils sont situés. La propriété d'une forêt créée ou d'un arbre planté, revient au propriétaire foncier ou à la personne qui l'a créée ou plantée en vertu d'une convention avec ledit propriétaire Article 45 : Tout projet ou toute activité susceptible d'entrainer le déboisement d'une partie des forêts du domaine forestier national est soumis à autorisation préalable du Ministère chargé des forêts. Article 46 : Sous réserve des défrichements nécessaires à la réalisation des pistes et autres dispositions prévues par le plan d'aménagement des forêts classées, le défrichement de tout ou partie d'une forêt classée ou agro-forêt est subordonné à une redéfinition préalable des limites dans les conditions déterminées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 47 : Les conditions de déboisement, de défrichement et de redéfinition des limites des forêts sur toute l'étendue du territoire national sont précisées par décret pris en Conseil des Ministres.	Le sous-projet est concerné par les dispositions de la présente loi
Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2004-412 du 14 aout 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013	**Article 2 nouveau** : Le Domaine Foncier Rural est à la fois : -hors du domaine public ; -hors des périmètres urbains ; -hors des zones d'aménagement différé dûment constituées ; -hors du domaine forestier classé et des aires protégées ; -hors des zones touristiques dûment constituées. **Article 4 nouveau** : La propriété d'une terre du Domaine Foncier Rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au Registre Foncier ouvert à cet effet par l'Administration. Dans le domaine foncier rural coutumier, les droits coutumiers sont constatés par le Certificat Foncier.	Ce texte juridique est pertinent dans le cadre du présent sous-projet, en ce sens qu'il constitue le fondement de l'ensemble du domaine foncier rural. Il en fixe la procédure et les modalités et oblige de justifier toute occupation du domaine foncier rural par un titre de propriété en l'occurrence le Certificat Foncier. La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		des dispositions de cette loi pour les questions foncières
Loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques	**L'objectif de la loi est d'éviter la répétition des violences qui aboutit parfois à cas extrêmes comme les pertes de vie humaines**	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des dispositions de cette loi pour les questions relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques
Loi n°2023-595 du 07 Juin 2023 portant protection du patrimoine culturel national	Article 1er : « Au sens de la présente loi, on entend par : …. patrimoine archéologique, l'ensemble des sites archéologiques et des biens culturels matériels constitués à l'issue de recherches ou de fouilles archéologiques ; patrimoine culturel, l'ensemble des biens culturels matériels et des éléments du patrimoine culturel immatériel, généralement hérités du passé et transmis de générations en générations » Article 2: La présente loi a pour objet de fixer les règles relatives à la protection du patrimoine culturel national, en vue de favoriser la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Article 4 : La protection et la sauvegarde des biens culturels matériels et des éléments du patrimoine culturel immatériel sont assurées suivant leur intérêt historique, artistique, technique, scientifique ou ethnologique, ainsi qu'en raison de leur état de conservation, à travers les mesures suivantes : ■ l'inventaire ■ l'inscription ; ■ le classement : ■ la déclaration de sauvegarde. Article 8 : Tout bien du patrimoine ne peut être dénaturé. Toute modification par le propriétaire fait l'objet d'une autorisation du propriétaire, des communautés détentrices et du ministère de la culture. Article 15 : Toute pratique tendant à pervertir le patrimoine culturel immatériel est interdite. L'auteur d'un tel acte est tenu responsable et doit prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la réhabilitation dudit élément.	La CGP et l'USEP Hydraulique veilleront à la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion de vestiges, en cas de découverte fortuite. Il en sera de même pour les rites et coutumes. Lors des fouilles, en cas de découverte des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique, les mesures suivantes doivent être prises : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ;(ii) aviser immédiatement le chef du village/quartier (selon la zone de la découverte) qui en informera la Direction Régionale de la Culture et de la Francophonie de du département ou de la région]; (iii) déterminer un périmètre de protection et le baliser sur le site ;(iv) s'interdire

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges et veiller à ce que d'autres personnes étrangères au chantier ne le fassent.
Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement	Article 7 : Sont notamment soumis aux dispositions de la présente loi ; - les installations classées telles que définies dans leur nomenclature : o les usines, les dépôts, les mines, les plateformes pétrolifères, les chantiers, o les carrières, les stockages souterrains ou en surface, les magasins et les ateliers ; o les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité, soit pour la sûreté et la sécurité, la santé et la salubrité publiques ; - les déversements, écoulements, rejets et dépôts susceptibles de provoquer ou d'accroître la dégradation du milieu récepteur. Article 10 : Lors de la planification ou de l'exécution des actes pouvant avoir un impact sur l'environnement, les personnes physiques ou morales **doivent respecter les principes référentiels** suivants : **1- Principe de précaution** **2- Principe de non-régression** **3- Principe de prévention** **4- Principe de la gestion intégrée** **5- Principe de subsidiarité** **6- Principe de la responsabilité élargie du producteur** **7- Principe pollueur-payeur** **8- Principe d'interdiction de causer des pollutions transfrontières** **9- Principe de la responsabilité internationale de l'Etat pour préjudice écologique** **10- Principe de substitution** **11- Principe de la redevabilité** **12- Principe de non-discrimination en matière d'évaluation environnementale et sociale.** Article 11 : **Le droit à un environnement sain est reconnu sur l'ensemble du territoire national**. Article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement. Ce libre accès à l'information environnementale comprend la publication des rapports nationaux sur l'état de l'environnement y compris	Pour mener à bien ce sous-projet, la CGP et USEP Hydraulique devront identifier et maitriser les impacts et risques des différentes activités à réaliser sur l'environnement et s'assurer de l'implication effective des structures compétentes en charge de la protection de l'environnement ; d'où la réalisation du présent CIES. Le PGES qui en sera issu, comprendra un ensemble de mesures anticipatrices visant à éviter, minimiser ou compenser les aspects négatifs des travaux sur toutes les composantes du milieu physique et biologique et humain dont le suivi de la mise en œuvre sera assuré par les spécialistes en sauvegarde environnementale de la CGP et USEP Hydraulique. Par ailleurs, la CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer qu'un processus d'information de l'ensemble des parties prenantes au sous-projet a été mené dans les règles de l'art.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	les données techniques brutes, notamment sur les changements climatiques, la diversité biologique, les ressources marines, la couche d'ozone sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat. Article 16 : Les projets soumis à l'Etude d'impact Environnemental et Social donnent lieu à une **enquête publique**. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives. Article 17 : Le droit à l'éducation environnementale est reconnu à tous. A cet effet, l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile et toute personne intéressée **promeuvent la sensibilisation, l'éveil écologique, la formation, la recherche développement en matière d'environnement**. Article 18 : La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. Article 43 : Le secteur privé promeut la pratique de la responsabilité sociétale. Article 44 : Le secteur privé collabore avec les autorités publiques à la protection de l'environnement et à la réalisation du développement durable. **À cet effet, il dresse un rapport périodique de développement durable**. Article 45 : Le secteur privé élabore des **plans de gestion de l'environnement** ou met en place des **systèmes de management environnemental** dans l'exercice de ses activités. Article 46 : **Le secteur privé participe à la collecte, au stockage, à l'enlèvement, au transport, au traitement, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des déchets par son implication dans la mise en place d'éco-organisme en application du principe de la responsabilité élargie du producteur**. L'éco-organisme est reconnu par les pouvoirs publics sur la base d'une convention d'agrément. Article 47 : **Le secteur privé contribue à la mobilisation des ressources financières et matérielles pour la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable par la mise en place entre autres de l'écocontribution**. Article 48 : **Le secteur privé prend des mesures pour assurer le contrôle de conformité de son organisation**. Il suit la démarche de responsabilité sociétale en veillant au respect des normes de comportement en vue de la réalisation du développement durable. Article 49 : **Le secteur privé est responsable du financement de la gestion des déchets provenant de ses propres produits**. Article 50 : **Le secteur privé contribue à l'éducation environnementale**. Article 60 : L'Etat rend d'application obligatoire les normes techniques anti-pollution dans les domaines de l'air, de l'eau, du sol et du bruit. Ces normes, fixées par les structures compétentes, sont établies en fonction des innovations technologiques et des capacités d'absorption des réceptacles. Ces normes servent de base à l'élaboration des	Vu l'article 16, le sous-projet sera exempt d'enquête publiques. Les entreprises des travaux devront promouvoir le développement durable et l'éducation environnementale. Les entreprises des travaux devront contrôler et maitriser les émissions sonores de leurs activités ainsi que les rejets de tout type : atmosphériques, liquides.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	attributions spéciales de rejet, d'émission, de dépôt ou d'occupation. Les normes de rejet, d'émission et de dépôt sont rendues d'application obligatoire par voie règlementaire. Article 61 : Les immeubles, les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements commerciaux ou artisanaux, les véhicules ou tout autre objet mobile sont conçus, construits, exploités, utilisés selon les normes de produits, les normes d'émissions, les normes de qualité et les meilleures technologies disponibles. Article 68 : Tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis au préalable à une évaluation environnementale et sociale. Article 69 : L'évaluation environnementale et sociale s'applique aux politiques, aux plans, aux programmes et aux projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement naturel et humain. Article 70 : Tout promoteur d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet soumis à une évaluation environnementale et sociale doit recourir librement au service d'un Bureau d'Etudes ou d'un consultant indépendant agréé par le Ministre chargé de l'Environnement en vue de la réalisation de l'évaluation. Les conditions de délivrance de l'agrément aux Bureaux d'Etudes ou aux consultants indépendants sont définies par décret pris en Conseil des Ministres. Article 71 : Les principaux outils d'évaluation environnementale et sociale sont : - L'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) ; - L'Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) ; - L'Audit Environnemental et Social (AES). Article 73 : Les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique peuvent être assujettis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social détaillée ou simplifiée, ou encore d'un constat d'exclusion catégorielle. Article 74 : Les projets de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou de leurs incidences, peuvent porter atteinte aux milieux naturel et humain, sont soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES). Cette étude prend en compte les changements climatiques, les risques radiologiques et les risques de catastrophes. Les projets concernés sont classés en fonction de l'ampleur des impacts anticipés. Ils sont recensés sur une liste établie par décret pris en conseil des Ministres. Article 75 : Les projets, dont les impacts sur les milieux naturel et humain, sont facilement identifiables ou limités et dont les moyens d'atténuation sont généralement connus, sont soumis à une étude d'impact environnemental et social simplifiée ou notice d'impact environnemental et social. Article 76 : L'exécution de toute opération réalisée dans le cadre d'un projet, d'une politique, d'un plan, d'un programme soumis à une évaluation environnementale fait l'objet d'un Audit Environnemental et Social (AES).	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 77 : L'Audit Environnemental et Social vise à évaluer la conformité d'une activité par rapport à la réglementation en vigueur en déterminant les impacts que tout ou partie de cette activité génère, directement ou indirectement, sur l'environnement naturel et humain. Article 78 : Sont soumis à l'Audit Environnemental et Social périodique, les ouvrages, les entreprises, les activités, parties ou combinaisons de celles-ci assujettis à l'évaluation environnementale et sociale. Il en est de même pour les activités, projets en phase de cessation. Article 85 : Les évaluations environnementales des politiques, des plans, des programmes et des projets doivent inclure les stratégies de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques. Article 91 : Les ressources de la diversité biologique font partie du patrimoine national. Article 114 : L'Etat crée et consolide un réseau d'aires protégées. Elles font l'objet d'un plan d'aménagement et de gestion. Article 120 : **Toute émission sonore susceptible de causer des bruits doit être conforme à la réglementation établie par les autorités compétentes**. Article 121 : L'Etat prend des mesures appropriées pour **fixer les valeurs limites sonores admises**. Il met en place des systèmes de mesures et les moyens de contrôle. Ces mesures sont précisées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 125 : L'Etat fixe par voie règlementaire des **normes de rejet, d'émission, de dépôt ou d'occupation spécifique qui prennent en compte les exigences du milieu récepteur, la qualité de l'environnement et les considérations socio-économiques, culturelles et techniques**. Article 126 : Les **autorisations spéciales de rejet, d'émission, de dépôt ou d'occupation y compris les rejets et effluents radioactifs**, indiquent notamment : - la dénomination des matières dont le rejet ou le dépôt est autorisé ; - le lieu de dépôt ou d'occupation ; - la quantité globale du rejet ou du dépôt; - la quantité par unité de temps ou de surface ainsi que toutes les prescriptions techniques appropriées pour supprimer ou réduire les effets nocifs que le rejet ou le dépôt autorisé peut avoir sur le milieu récepteur, les êtres vivants, l'alimentation ou la santé publique ; - la date limite de validation de l'autorisation et le montant de la redevance annuelle de rejet, d'émission, de dépôt ou d'occupation. Article 127 : **L'utilisation des polluants atmosphériques et des substances qui dégradent la couche d'ozone ou susceptibles de causer des changements climatiques est soumise à autorisation du Ministre chargé de l'environnement**. Une liste des polluants atmosphériques et des substances est établie par voie règlementaire.	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 128 : **Sont soumises aux dispositions de la présente loi les installations classées pour la protection de l'environnement** telles que définies dans leur nomenclature. Cette nomenclature est établie en fonction de la nature des activités et des inconvénients ou dangers générés. Article 129 : **Les installations classées pour la protection de l'environnement sont soumises à autorisation ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou inconvénients que peut présenter leur exploitation**. Elles fournissent aux services d'inspection des installations classées **des rapports périodiques sur la situation environnementale, hygiénique et sanitaire de leurs activités ou des déclarations semestrielles de leurs déchets**. Article 134 : Les activités de recherches minières, les carrières, le**s installations électriques, les antennes radioélectriques** doivent préalablement être **autorisées dans le respect des exigences environnementales et sanitaires**. Leur exploitation doit se faire selon la méthode de la gestion écologiquement rationnelle en tenant compte de la santé humaine et des intérêts des populations riveraines. Article 137 : **Les installations classées doivent réaliser tous les cinq (5) ans des études de danger**. Les études de danger indiquent soit **un plan d'opération interne** soit un plan d'urgence simplifié. **Les plans d'opération interne font l'objet de test de situation d'urgence impliquant les autorités compétentes**. Les modalités d'application de cette disposition sont précisées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 140 : **Toutes les opérations de collecte, de stockage, de transport, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont subordonnées à l'obtention d'une autorisation préalable** du Ministère en charge de la salubrité. Article 141 : **La collecte, le stockage et le transport des déchets ménagers et assimilés doivent être structurés et identifiés par des étiquettes visibles et distinctes**. Le transport de ces déchets à partir des sites de production ne peut être effectué que **si les emballages et les conteneurs prévus à cet effet portent des étiquettes identifiant clairement et visiblement ces déchets**. Article 148 : Conformément à l'application du principe pollueur-payeur, le coût de l'élimination des déchets industriels, commerciaux et artisanaux, déduction faite de leur valorisation éventuelle, doit être supporté par le détenteur qui remet des déchets à un **collecteur ou à une entreprise agrée**. Article 150 : **Les entreprises et unités industrielles ont l'obligation de mettre en place des stations de traitement des eaux usées** afin de minimiser la dangerosité de leurs rejets. Article 151 : **Les sites contaminés par des déchets industriels sont considérés comme des installations classées**. Ils sont soumis aux règles applicables aux installations classées des produits dangereux et font l'objet d'un inventaire précis. Ils sont aussi soumis à des contrôles piézométriques, à l'analyse du contenu des déchets et leur résorption. Article 152 : **La collecte, le stockage, le transport et l'élimination des déchets industriels spéciaux sont effectués par des structures spécialisées et agrées par l'autorité nationale compétente**. Article 153 : L'Etat impose aux **responsables des sites contaminés leur remise en état à la fin de leur exploitation**.	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 158 : **La collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques sont effectués dans des conditions écologiquement rationnelles**. Article 159 : **Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont stockés et éliminés dans des installations agrées par les autorités nationales compétentes**. Article 160 : L'exportation, le transport, le stockage ou le transit des déchets dangereux sont subordonnés à une autorisation délivrée par le Ministre chargé de l'environnement conformément aux dispositions des conventions internationales. Le transit, l'importation, le transport, le stockage et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles. Article 161 : Les conditions d'exportation, de transport et de transit des déchets dangereux sont précisées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 162 : Les déchets dangereux produits sur le territoire national ne peuvent être éliminés ou valorisés que dans des installations spécialisées et agrées conformément aux dispositions fixées par décret pris en Conseil des Ministres. Article 163 : Tous les produits, y compris les produits d'origine animale et végétale, sont considérés dangereux dès lors qu'ils ont été en contact avec des déchets dangereux. Article 201 : La gestion intégrée et durable du littoral ainsi que la prévention de toute dégradation de ses ressources sont soumises à des dispositions spéciales. Article 202 : L'exploration, l'exploitation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables de la mer, des fleuves et autres étendues d'eau s'exercent conformément aux exigences de l'économie bleue et sont soumises à l'autorisation préalable des autorités compétentes. Article 212 : **Toute activité susceptible de nuire à la qualité des eaux est conduite conformément aux dispositions spéciales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau**. Les points de prélèvement de l'eau destinée à la consommation humaine doivent prévoir un périmètre de protection.	
Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau	Article 3 : Sont soumis aux dispositions de la présente loi : - les personnes : physiques ou morales, de droit public ou privé, exerçant une activité en rapport avec les ressources en eau ; - les aménagements et ouvrages hydrauliques ; - les installations classées conformément: aux lois et règlements en vigueur, les installations non classées, les ouvrages et activités réalisés à des fins domestiques ou non, par toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé et entrainant soit des prélèvements sur les eaux de surface ou Iles eaux souterraines, restituées ou non, soit une modification des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants. Article 5 : Le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national.	La CGP et USEP Hydraulique doivent veiller à ce que les travaux envisagés dans le cadre de ce sous-projet ainsi que les déchets générés ne perturbent, ni ne dégradent les ressources en eau des localités traversées par le sous-projet. La CGP et USEP Hydraulique doivent veiller au respect des

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 7 : L'eau fait partie du patrimoine commun national. Sa protection, sa mobilisation et sa mise en valeur, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Elle ne peut faire l'objet d'approbation que dans ls conditions déterminées pas les dispositions de la présente loi. Article 12 : Les prélèvements dans les eaux du domaine public hydraulique et la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages hydrauliques sont soumis à autorisation ou la déclaration préalable. Article 13 : Toute autorisation doit : - préserver le patrimoine national ; - prendre en compte les droits et usages antérieurement établis ; - concilier les intérêts des diverses catégories d'usagers. Article 18 : les droits d'usage s'exercent dans toutes les ressources en eau, sauf les nappes aquifères et les ressources en eau faisant l'objet d'appropriation pour un usage domestique. Les prélèvements au titre des droits d'usage doivent se faire dans le respect des principes de gestion durables des eaux. Elles ne donnent lieu au paiement d'aucune taxe ou redevance les droits d'usages sur les ressources en eau sont limités : - Au prélèvement d'eau de consommation ; - À l'accès aux portions sacrées des ressources en eau ; - Au lavage de linge et matériel roulant ; - A l'abreuvage d'animaux domestiques ; - À l'exercice d'activités agricoles, aquacoles et de loisirs. Article 30 : L'emplacement, la réalisation et l'exploitation des aménagements et ouvrages hydrauliques sont soumis, selon les cas, à autorisation ou à déclaration préalable, conformément aux dispositions des articles 31 et 33 de la présente loi: L'implantation est précédée de l'intervention : - d'un expert hydrologue ou hydrogéologue pour les ouvrages et aménagements hydrauliques soumis à autorisation ; - des services du Ministère en charge des ressources en eau et des Ministères compétents pour les aménagements et ouvrages hydrauliques soumis à déclaration Article 31 : Sont soumis à autorisation préalable, les installations, aménagements, ouvrages, travaux et activités, susceptibles d'entraver la navigation, de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de dégrader la qualité et la quantité des ressources en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique.	normes de qualité par l'eau qui sera produite. Les captages d'eau et les ouvrages hydrauliques doivent faire l'objet de déclaration et d'obtention d'autorisations auprès la Direction Générale des Ressources en eau Des périmètres de protection seront nécessaires à la protection des points de prélèvements. Des sensibilisations devront être menées auprès des populations sur le gaspillage de l'eau et la gestion responsable des ouvrages

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Sont soumis à déclaration préalable, les installations, ouvrages, travaux et activités qui, n'étant pas susceptibles de présenter de tels dangers, doivent néanmoins respecter les prescriptions édictées par la législation en vigueur. Article 32 : Les aménagements et ouvrages hydrauliques soumis au régime d'autorisation font l'objet d'une étude d'impact environnemental, social, culturel ou archéologique préalable. Article 33 : Tout aménagement ou ouvrage de déviation ou de dérivation de la ressource en eau qui prive les autres usagers de la jouissance normale est interdit. Article 34: Tout exploitant d'un aménagement ou ouvrage hydraulique doit notifier sans délai, par écrit, à l'autorité compétente : - les événements importants et accidents survenus ; - le changement d'exploitant ; - la cessation d'activité. Article 37 : Toute activité susceptible de dégrader les ressources en eau, les aménagements et ouvrages hydrauliques fait l'objet de mesures de réglementation par le Ministère en charge de la gestion des ressources en eau Article 38 : En vue de protéger les ressources en eau, les aménagements et ouvrages hydrauliques, li est institué des normes et des périmètres de protection. Les normes telles que précisées à l'alinéa précédent sont : - les normes de qualité des ressources en eau) - les normes de rejet ; - les normes de conception, de mise en œuvre et de protection des aménagements et ouvrages hydrauliques. Ces normes sont déterminées en fonction des différents usages, en tenant compte notamment : - des données scientifiques les plus récentes en la matière ; - de l'état du milieu récepteur ; - de la capacité d'auto-épuration de l'eau ; - des impératifs du développement économique et social national: des contraintes de rentabilité financière. Ces normes sont fixées par voie réglementaire. Article 40 : Toute activité autre que celle pour laquelle le périmètre de protection immédiat a été défini est interdite. Article 42 : Le déversement des eaux résiduaires dans le réseau d'assainissement public ne doit nuire ni à la gestion de ce réseau, ni à la qualité des eaux, ni à la conservation des aménagements et ouvrages hydrauliques. Article 44 : Le stockage, l'enfouissement et le déversement de déchets de toute nature sur le bassin sédimentaire du territoire national sont interdits. Article 47 : **Tout gaspillage de l'eau est interdit**. L'autorité peut, par voie réglementaire, déterminer les conditions à imposer aux particuliers, aux réseaux et installations publiques et privées afin d'éviter ce gaspillage.	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 49 : Les points de prélèvement des eaux destinées à la consommation humaine doivent être entourés d'un périmètre de protection. Il est interdit dans ces périmètres de protection d'effectuer tout acte ou activité de nature polluante. Article 50 : Les déversements, dépôts de déchets de toute nature ou d'effluents radioactifs dans les ressources en eau sont interdits Article 51 : Tout rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur doit respecter les normes en vigueur. Article 52 : L'usage d'explosifs, de drogues, de produits dangereux comme appât dans les eaux de surface est interdit. Article 53 : il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, les lacs, les lagunes, les étangs, les canaux, les eaux souterraines, sur leur rive et dans les nappes alluviales, toute matière usée, tout résidu fermentescible d'origine végétale ou animale, toute substance solide ou liquide, toxique ou inflammable susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de provoquer un incendie ou, une explosion Article 57 : l est interdit, sauf cas de force majeure de dégrader, d'endommager, de détruire ou d'enlever les aménagements et ouvrages hydrauliques les ouvrages provisoires réalisés en vue de la construction ou de l'entretien de ceux visés ci-dessus. Article 58 : **Les installations classées ou non, les aménagements ou ouvrages, sources de pollution, sont soumis à un audit environnemental** dans les conditions précisées par décret pris en Conseil des Ministres. Les résultats de l'audit environnemental sont transmis à l'autorité compétente et communicables aux tiers. Article 60 : Le recyclage, la réutilisation et l'exploitation des eaux usées, des boues d'épuration et des boues d'eau potable sont autorisées, sans préjudice des dispositions de l'article 61. Un décret pris en Conseil des Ministres fixe les modalités de délivrance et de retrait de l'autorisation de recyclage, de réutilisation et d'exploitation ainsi que les normes de qualité requises. Article 61 : Les eaux usées épurées ne doivent pas être réutilisées à la boisson, à la préparation, au conditionnement ou à la conservation de produits ou denrées alimentaires ou à l'approvisionnement de bassins piscicoles. La réutilisation des eaux usées épurées ne doit pas être autorisée pour le lavage ou le refroidissement des récipients ou autres objets destinés à contenir des produits ou denrées alimentaires ou à servir à leur préparation leur conditionnement ou leur conservation. Article 73 : Toute plantation ancienne, tout dépôt ou toute construction sur les digues ou sur un terrain compris entre les cours d'eau ou en bordures immédiates d'un cours d'eau ou d'une digue, qui fait ou est susceptible de faire obstacle à l'écoulement des eaux, qui restreint ou est susceptible de restreindre d'une façon nuisible le champ d'inondation, peut faire l'objet de destruction, sur autorisation conjointe du Ministre chargé des ressources en eau, et du Ministre chargé de l'assainissement, contre indemnisation: Article 87 : Toute personne qui a connaissance d'un incident ou d'un accident présentant un danger pour la qualité, la circulation ou la conservation des ressources en eau doit en informer, dans les meilleurs délais, l'autorité compétente.	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	L'autorité compétente informe les populations par tous les moyens appropriés des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets et des mesures prises ou à prendre pour y remédier. Article 88 : Toute personne à l'origine d'un incident ou d'un accident et tout exploitant ou tout propriétaire sont tenus, selon les cas, dès qu'ils en ont connaissance, de prendre ou de faire prendre toutes les mesures possibles, pour faire cesser le danger ou l'atteinte au milieu. Ils doivent également prendre toutes les dispositions nécessaires pour y remédier. Article 101 : **L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux normes de potabilité fixées par la règlementation en vigueur**. Article 102 : **Quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit y compris la glace alimentaire, est tenu de s'assurer que cette eau est potable et conforme aux normes en vigueur**. Article 103 : L'usage de l'eau pour la consommation et la préparation de toute denrée et marchandise destinées à l'alimentation tant humaine qu'animale doit répondre aux normes d'hygiène et de santé publique. Article 104 : Dans les zones pourvues d'un service de distribution publique d'eau, il est interdit aux personnes physiques ou morales, et notamment aux restaurateurs et hôteliers, de livrer pour l'alimentation et pour tous les usages ayant un rapport avec l'alimentation, toute eau autre que l'eau potable fournie par les services précites. Article 107 : **Toute correction des eaux doit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur**. Article 111 : L'usage des eaux à des fins agro-sylvo-pastorales, industrielles, minières et pour la satisfaction d'autres besoins, notamment, la pêche. l'agriculture, l'aquaculture, les loisirs, les transports et l'énergie nécessite des servitudes et doit respecter les textes et normes en vigueur ainsi que les impératifs visés par la présente loi. S'il survient des questions sectorielles spécifiques, le Ministère en charge des ressources en eau et les autres Ministères intéressés sont autorisés a les traiter par voie règlementaire. Article 122 : Toute personne utilisant de l'eau dans le domaine public hydraulique est soumise au paiement de redevance, dans les conditions fixées par la présente loi et ses textes d'application. L'Etat fixe les redevances. Article 123 : Les redevances telles que prévues à l'article visé ci-dessus sont - la redevance relative à la qualité ; - la redevance relative à la quantité prélevée ; - la redevance relative à l'utilisation de la force motrice de l'eau ; - la redevance relative à l'utilisation de l'eau pour la navigation ; - la redevance relative à la mobilisation des ressources en eau ; - la redevance relative au contrôle métrologique légal. D'autres types de redevances peuvent être instituées, en tant que de besoin.	

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 140 : Quiconque prélève des eaux du domaine public, au-delà du seuil autorisé par voie réglementaire est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinq cent mille à cinq millions de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement. Si l'auteur est une personne morale, l'amende est de cing millions à cinquante millions de francs CFA. En cas de récidive, la peine sera portée au double. Article 150 : Quiconque produit, importe, exporte ou commercialise, les eaux minérales, les eaux de source, les eaux de table et les eaux minéralisées non conformes aux normes en vigueur est passible d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de dix millions à cent millions de francs CFA ou de lune de ces deux peines seulement. Le juge ordonne la confiscation et la destruction de ces produits et des outils de production. Article 151 : Quiconque entreprend des activités de recherches, d'exploitation, d'importation, de production, ou de commercialisation des eaux minérales, des eaux de source, des eaux de table et des eaux minéralisées sans autorisation est passible d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de dix à cent millions de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement. Le juge ordonne la confiscation et la destruction de ces produits et des outils de production. Article152 : Quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine ou animale, à titre gratuit ou onéreux et sous quelque forme que ce soit non conforme aux normes d'hygiène et de santé publique, est passible d'une peine d'emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.	
ORDONNANCE		
Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 portant Code de Prévoyance Sociale modifiant la Loi n°99-477 du 02 Août 1999	La Loi n°99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale régit les dispositions du service public de prévoyance sociale. Ce service a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de décès et d'allocations familiales. L'Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 en modifie les Articles 22, 50, 95, 149 à 163 ter et complète l'Article 168.	Dans le cadre de ces sous-projets, tous les employeurs doivent être obligatoirement affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. L'affiliation prend effet à compter du premier contrat d'embauche d'un travailleur salarié.
Ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Les dispositions de cette ordonnance qui sont applicables au sous-projet sont les suivantes : Article 1 : la présente ordonnance s'applique aux biens du domaine public appartenant : - à l'Etat ; - aux Collectivités territoriales ; - aux Etablissements publics ; Que ces biens soient gérés par la personne publique propriétaire ou par toute personne morale de droit public ou privé ayant reçu mandat de la personne propriétaire à cet effet.	Dans le cadre du sous-projet, la CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 5 : nul ne peut sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public de l'une des personnes morales de droit public mentionnées à l'article 1 de la présente ordonnance ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Article 6: tout occupant du domaine public a, sauf prescription contraire de son titre, un droit réel sur les constructions et installations de caractère immobilier qu'il réalise pour l'exercice d'une activité autorisée par son titre d'occupation. Article 7 : l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. Article 8 : l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public présente un caractère précaire et révocable. Article 21 : les dépendances du domaine public peuvent être occupées à la suite de l'obtention : - Soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOT, classique ; - Soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOP, constitutive de droit réel ; - Soit d'un Bail Emphytéotique Administratif, en abrégé BEA. Sans que cela ne soit constitutif de droits réels, l'Article 22 stipule que : « des autorisations d'occupation précaires et révocables peuvent être délivrées par l'Etat, les Collectivités territoriales, les Etablissements publics et les personnes morales de droit public ou privé ayant reçu mandat de la personne publique de gérer une partie de son domaine public : - Soit sous forme d'actes unilatéraux appelés permission de voirie ; - Soit sous forme contractuelle appelée concession de voirie. Article 27 : Le bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas droit à indemnité en cas de dommage de travaux publics.	
Ordonnance n° 2019-1088 du 18 décembre 2019 modifiant l'ordonnance n°2018-646 du 01 août 2018 portant Code des Investissements.	Art. 1 : Le groupe de mots projet structurant défini au point u de l'article 1 de l'ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 susvisée est nouvellement défini comme suit : Projet structurant : Tout programme d'investissement important en raison de son montant, du nombre d'emplois stables à créer, des effets induits sur l'ensemble de l'économie, de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la technologie dont il assure le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement. Le projet structurant concerne principalement les projets industriels, notamment le montage automobile, la production de machines-outils pour l'industrie de transformation des produits agricoles locaux, d'assemblage de produits électroménagers et TIC, ou tout autre secteur jugé hautement stratégique par le Gouvernement. Art. 2 : Le contenu énoncé à la Section II, avant la sous-section I, du Chapitre 2 du TITRE II est remplacé par ce qui suit : Les entreprises agréées au titre de la création d'activités bénéficient, pour la réalisation de leur programme d'investissement, des avantages en phase d'implantation et en phase d'exploitation. Les entreprises agréées au titre du développement d'activités bénéficient exclusivement des avantages en phase d'implantation.	La CGP et USEP Hydraulique devront veiller à ce que ses investissements sont productifs et socialement responsables en Côte d'Ivoire. Qu'ils encouragent la création et le développement des activités orientées notamment vers la technologie, la recherche et l'innovation, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie.
DÉCRETS		
Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières	Article 1 : « Toutes transactions immobilières, tous lotissements, tous morcellements de terrains et en règle générale, toutes conventions relatives à des droits immobiliers, demeurent soumis à une procédure domaniale ou foncière obligatoire. Toute occupation de terrain pour être légale doit être justifiée :	Les sites devant intégrer les périmètres de protection dans le cadre de ce sous-projet doivent faire l'objet de

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	pour les terrains ruraux, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le Ministre de l'Agriculture ou par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, délivrée par le Ministre de l'Intérieur ou son représentant. Cette autorisation peut donner lieu à une concession définitive ou à un bail emphytéotique ; pour les terrains urbains, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme qui peut déléguer ses pouvoirs aux Préfets ».	délivrance de titre foncier au nom de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP).
Décret 79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophe	Article premier : Le Ministre de l'intérieur est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix. Il a seul l'initiative de déclencher le plan ORSEC à l'échelon national. Cette initiative appartient au Préfet à l'échelon départemental dans les conditions qui seront précisées ultérieurement. Article 5 : Selon la nature des problèmes à traiter, la Commission peut s'assurer le concours des personnes compétentes dans des domaines particuliers. Le Secrétariat de la Commission est assuré par la Direction de la Protection Civile. Article 6 : Dès le déclenchement de tout ou partie du plan général des secours, le commandement est assuré par le Directeur de la Protection Civile ou son suppléant, assisté des membres de la Commission. Les services et organisations engagés restent sous le commandement de leurs Chefs respectifs.	Ce texte en utile pour le sous-projet en cas catastrophe telle que la contamination de nappe alimentant les forages
Décret n°92-470 du 30 juillet 1992, portant définition de la procédure de constatation et de la répression des fraudes et violations aux prescriptions de sécurité en matière de produits pétroliers.	Dans son Article 2, il est stipulé « Sont habilités à rechercher et à constater les infractions, à opérer des prélèvements, à effectuer des saisies et à poursuivre la répression : - les inspecteurs assermentés de la direction des hydrocarbures et des énergies ; - les agents habilités dûment commissionnés par le ministère en charge des hydrocarbures. La constatation peut être faite également par : - les agents et officiers de la police judiciaire et de la gendarmerie nationale ; - les agents et officiers des douanes ; - les agents du service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité. »	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect de ces dispositions notamment dans le cadre de l'approvisionnement et du transport d'hydrocarbure (gasoil et essence). Les entreprises des travaux doivent avoir des autorisations de transport des hydrocarbures délivrées par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).
Décret n° 96-204 du 7 mars 1996 relatif au travail de nuit	Article 1 : Est considéré comme période de travail de nuit, tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures. Article 2 : Des accords, conclus entre organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ou entre employeurs et travailleurs d'une entreprise ou d'un établissement, peuvent fixer des heures différentes de commencement et de fin de la période du travail de nuit pour tenir compte des usages et des coutumes dans certaines branches d'activité ou dans certaines professions.	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect de ces dispositions notamment dans de l'exécution des travaux. Selon l'avancement des travaux, si nécessaire, pour certaines tâches, les entreprises des travaux doivent avoir des autorisations de la mission de contrôle. Les entreprises des

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		travaux, doivent informer formellement, préalablement la mission de contrôle avant l'exécution de travaux de nuit, s'il y en a (mais non recommandée)
Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	Article 1 : « Conformément aux dispositions prévues à l'article 42.1 du code du travail, dans tous les établissements ou entreprises occupant habituellement plus de 50 salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les activités des entreprises en charge des travaux et de leurs sous-traitants soient exécutées conformément à ce décret, notamment par la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dès que le nombre de travailleurs est supérieur à 50.
Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement	Article 3 : « Les termes ci-après sont définis comme suit : 2) Constat d'impact : inventaire des effets du projet ou programme, sans suggérer nécessairement l'étude des variantes et les moyens permettant de corriger les effets négatifs ». Article 5 : « Pour tout projet ayant un lien avec les domaines prévus à l'annexe II du présent décret, l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation doit exiger du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire un constat d'impact aux fins d'en évaluer le risque d'impact sérieux sur l'environnement et d'exiger ou non une étude d'impact environnemental ».	En réalisant le présent CIES, la CGP et USEP Hydraulique se mettent en conformité avec ce texte dans le cadre du sous-projet. Ces structures devront veiller au suivi de la mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES.
Décret n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail	Article 2 : « les locaux affectés au travail seront tenus en état constant de propreté ». Article 7 : « des mesures seront prises par le chef d'établissement pour que les travailleurs disposent d'eau potable pour la boisson, à raison minimum de six litres par travailleur et par jour… ».	Les mesures d'hygiène étant indispensables à la sécurité et à la santé des travailleurs, la CGP et USEP Hydraulique devront veiller au respect de cette disposition par les entreprises d'exécution et leurs sous-traitants.
Décret n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif pour l'étude des	Article 1 : « Le Comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'Hygiène et la Sécurité des travailleurs institué à l'Article 92-1 du Code de Travail a pour mission d'émettre des avis, de formuler des propositions et des résolutions sur toutes les questions concernant la santé et la sécurité des travailleurs ».	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que le fonctionnement du comité des employés de l'entreprise

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs	Article 6 : « Le Secrétariat du Comité technique consultatif est assuré par un fonctionnaire de la direction de l'Inspection médicale du Travail. Chaque séance du Comité ou de sous-comité donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Tout membre du Comité ou de sous-comité peut demander l'insertion au procès-verbal des déclarations faites par lui et l'annexion audit procès-verbal des notes établies et déposées avant la fin de la séance. Les procès-verbaux sont communiqués aux membres du Comité technique consultatifs dans un délai maximum d'un mois. Ces procès-verbaux sont conservés dans les archives de l'Inspection médicale du Travail ».	d'exécution et de leurs sous-traitants se fasse conformément à ces exigences. La CGP et USEP Hydraulique devront également veiller à la mise en place d'un service médical au niveau des bases-chantier des entreprises travaux, ainsi qu'à la réalisation d'un examen médical des employés.
Décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Dans son Article1, il est stipulé que : " Sont soumis aux dispositions du présent décret, les usines, dépôts, chantiers, carrières, stockages souterrains, magasins, ateliers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, pour la protection de la nature et de l'environnement". L'article 32 stipule que : « Les installations visées à l'article premier du présent décret, sont assujetties à une redevance semestrielle de contrôle et d'inspection dont l'assiette et les taux sont fixés par la loi de Finances n° 73-573 du 22 décembre 1973. »	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les entreprises des travaux respectent les dispositions de ce décret. Elles devront prendre les dispositions, pour la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence Simplifiée notamment au niveau du fonctionnement de leur base-chantier.
Décret n°98-505 du 16 septembre 1998 portant définition des plans de secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe	Article 1 : « La préparation des mesures de sauvegarde et de mise en œuvre des moyens de secours nécessaires pour faire face aux accidents, aux sinistres et aux catastrophes sont déterminées dans le cadre de plans d'organisation des secours dénommées plan ORSEC et plans d'urgence. » Article 3 : « les plans d'urgences prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liées à l'existence ou au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Les plans d'urgence comprennent les plans particuliers d'intervention (PPI), les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes dénommés « plans rouges » et les plans de secours spécialisés (PSS) liés à un risque défini. La mise en œuvre d'un plan d'urgence ne fait pas obstacle au déclenchement d'un plan ORSEC, si les circonstances le justifient. » Articles 14 : « les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes, prévoient les procédures d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un évènement entrainant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Ils déterminent les moyens, notamment les moyens médicaux, à affecter à cette mission. Le préfet prépare le plan rouge en liaison avec les autorités locales, les services d'incendie et de secours, les établissements et services hospitalier publics et privés, le SAMU, les services et organisations locaux de transport sanitaire. Il est notifié aux autorités, services, organismes et organisations professionnels intéressés. »	Ce texte en utile pour le sous-projet en cas catastrophe telle que la pollution ou la contamination de la nappe alimentant les forages

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Article 16 : « en cas de péril et d'urgence, le préfet dispose du droit de réquisition de tous les services et organismes publics et privés susceptibles de prêter aide et assistance, en vertu des pouvoirs de police qui lui est conféré. »	
Décret n°2005-03 du 06 janvier 2005 portant Audit Environnemental	En application des dispositions de l'article 50 de la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental. Article 2 : « L'audit environnemental a pour objet d'apprécier, de manière périodique, l'impact que tout ou partie des activités, des modes opératoires ou de l'existence d'un organisme ou ouvrage est susceptible, directement ou indirectement, de générer sur l'environnement » ; Article 5 : « Un individu ou un groupe d'individus, ainsi que l'autorité administrative communale, départementale, régionale ou nationale, concernés ou affectés par les impacts environnementaux, d'un organisme ou d'un ouvrage, peuvent saisir le Ministre chargé de l'environnement pour exiger un audit environnemental ».	Après l'approbation du rapport de CIES et durant la mise en œuvre du PGES, la CGP et USEP Hydraulique doivent, en phase de travaux, veiller à ce que la procédure d'audit soit rigoureusement suivie. De plus, les entreprises des travaux doivent mettre en place des programmes d'inspection ou d'audits internes conformément à leur PGES chantier, préalablement validé ou approuvé par la CGP et USEP Hydraulique. La CGP et USEP Hydraulique devront veiller au respect de ces exigences, en diligentant des audits périodiques ou des inspections afin de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions prévues par les PGES et les exigences règlementaires liées à la protection de l'environnement.
Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	Article 3 : Le présent décret précise que toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. Par ailleurs, ce principe s'applique lorsque l'installation est à l'origine de la production de rejets industriels, déchets non biodégradables ou dangereux. Selon l'article 20 : « Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. » L'article 28 précise quant à lui que lorsque la pollution accidentelle provient d'une installation dangereuse, les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution accidentelle, sont imputés à l'exploitation, conformément au PPP.	Les entreprises des travaux et leurs sous-traitants étant responsables de tous les actes de pollution générés par leurs travaux, doivent veiller à la prise en compte des externalités. La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
		activités des entreprises en charge des travaux et de leurs sous-traitants soient exécutées conformément à ce décret. LA CGP doit en accord avec les autorités compétentes disposer de moyens de lutte contre les pollutions environnementales et éventuellement s'engager à payer pour des cas de pollution causés par ses travaux dans la mise en œuvre du sous-projet.
Décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques	Article 1 : Au sens du présent décret, on entend par sachets plastiques, les sachets plastiques ordinaires biodégradables ou non, composés de plusieurs molécules chimiques, dangereuses dont le polyéthylène, dérivé du pétrole, la cire, le stéarate de calcium, les silanes, les titanates, les solvants, les thermoplastiques, les thermodurcissables, les élastomères. Article 2 : Le présent décret a pour objet d'interdire la production, l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des sachets plastiques. Article 5 : Sont soumis aux dispositions du présent décret - toute industrie de production de sachets plastiques ; - toute société d'importation et de commercialisation de sachets plastiques ; - tout détenteur de sachets plastiques dont l'activité principale est le reconditionnement et la commercialisation des sachets plastiques ; - tout détenteur final de sachets plastiques qui les sépare du produit à consommer ou à utiliser et qui détient l'emballage. Article 6 alinéa 2 : Le présent décret s'applique sans exclusive, à toutes les formes d'utilisations des sachets plastiques. Toutefois, ne sont pas visées par le présent décret, les activités militaires, les situations de guerre, les activités médicales, agricoles et de salubrité. Article 7 : Le ministre chargé de l'Environnement peut, à titre exceptionnel, après réception d'une demande d'autorisation préalable, permettre l'utilisation de sachets plastiques biodégradables. Un arrêté du ministre chargé de l'Environnement précise les modalités d'application du présent article	La CGP et USEP Hydraulique devront proscrire l'utilisation des sachets plastiques
Décret n°2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de	Article 5 : « L'exercice de toute activité souterraine ou de sondage à l'intérieur d'un périmètre de protection est soumis à autorisation préalable du Ministre chargé des ressources en eau. »	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des dispositions de ce décret,

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques	Article 11 : « Les limites du périmètre de protection éloigné ne peuvent excéder une distance de dix kilomètres autour de la ressource en eau, de l'aménagement et de l'ouvrage hydrauliques. Le périmètre de protection éloigné vise à renforcer le périmètre de protection rapproché et peut couvrir une superficie très variable. Il peut être étendu à un bassin versant hydrographique ou à tout un système aquifère. ».	par les Entreprise des travaux.
Le Décret n° 2013-441 du 13 juin 2013 déterminant les conditions et modalité de classement et de déclassement des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ainsi que du régime d'utilité publique aux ressources en eau, aux aménagements et ouvrages hydrauliques.	Il détermine les conditions et modalités de classement et de déclassement des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ainsi que d'octroi du régime d'utilité publique aux ressources en eau, aux aménagements et ouvrages hydrauliques (Annexe A-2). Article 1: le présent décret a pour objet de déterminer les conditions et modalités de classement et de déclassement des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ainsi que d'octroi du régime d'utilité publique aux ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques. Article 10: la déclaration d'utilité publique des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques est prononcée par décret pris en Conseil des Ministres. La déclaration d'utilité publique peut être prononcée au profit de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales.	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des dispositions de ce décret. L'entreprise des travaux doit utiliser les ressources en eau de manière rationnelle afin d'éviter la pénurie, le gaspillage de ces ressources et la détérioration de ces sites et ouvrages hydrauliques.
Le Décret n° 2013-507 du 25 juillet 2013 portant détermination de la périodicité de l'inventaire des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;	Article 1 : le présent décret a pour objet de déterminer, en application de l'article 91 de la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques. Article 2 : l'inventaire des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques est réalisé tous les trois ans.	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des dispositions de ce décret. L'entreprise des travaux doit respecter les dispositions du présent décret visant à prendre des mesures préventives pour réduire la destruction et la raréfaction des ressources en eau
Décret n° 2014-25 du 22 Janvier 2014 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général	L'article 7 fixe les coûts de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol. Chefs-lieux de Région : mille francs CFA, le mètre carré ; Chefs-lieux de Sous-Préfecture : six cents francs CFA, le mètre carré.	La CGP devra s'assurer du respect des dispositions de ce décret et s'assurer du statut foncier des sites à travers une clarification foncière, s'il y a des acquisitions. Mais à ce jour il n'y a pas d'acquisitions prévues. Dans le cadre du présent sous-projet, le prix à appliquer serait de six cents francs CFA par mètre carré

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
Décret n°2015-346 du 13 mai 2015 déterminant la liste des infractions au code de l'eau pouvant donner lieu à transaction et infraction excluant toute transaction	Les articles 2 et 3 stipulent : « les infractions sont entre autres : - le prélèvement des eaux du domaine public en quantités excessives, sans autorisation ou déclaration préalable ; - le gaspillage de l'eau ; - le rejet, le déversement ou l'écoulement dans les eaux de surface, les eaux souterraines ou les eaux de la mer territoriale, de déchets ou substances dont les effets sont nuisibles à la santé ou causent des dommages à la flore ou à la faune ou modifient le régime normal d'écoulement des eaux ; - la dégradation de la qualité des eaux ou des aménagements ou ouvrages hydrauliques ; - l'offre au public d'eau, non conforme aux normes d'hygiène et de santé publique, en vue de l'alimentation humaine ou animale à titre gratuit ou onéreux. »	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer du respect des dispositions de ce décret, par les entreprises des travaux dans le cadre de l'utilisation de l'eau, surtout si elles projettent faire des prélèvements d'eau dans les cours de la zone du sous-projet. Un accent particulier doit être mis sur les dispositifs de lutte contre les risques de pollution de l'eau des cours de la zone du sous-projet rivière par des déchets et des substances telles que les liquides hydrauliques des véhicules et camions de la chaine logistique.
Décret n°2016-788 du 12 Octobre 2016 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Article 10 : Pour des raisons d'intérêt général comme les activités prévues dans le présent sous-projet, qu'il peut être mis fin à l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public par les autorités compétentes.	LA CGP devra veiller au respect des droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public impacté par les travaux
Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air	Article 2 : « Le présent décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambniant et celles des gaz et particules émis par les véhicules automobiles et motocyclettes. » Article 3 : « Le présent décret s'applique : - aux installations classées visées à l'article premier du décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la protection de l'environnement ; - aux installations autres que les installations classées, exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui sont à l'origine d'émission de fumées, de particules ou de substances polluantes dans l'air ; - à tout engin et moyen de transport équipés de moteur à combustion ; - à tout acte susceptible d'altérer la qualité de l'air. » L'article 4 quant à lui fixe les valeurs limites maximales des paramètres de qualité de l'air ambiant par type de polluant.	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les Entreprises des travaux respectent les dispositions de ce décret. Les Entreprises des travaux doivent réaliser la maintenance préventive de machines-outils (Ex : bétonnières) et des véhicules de chantier.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Les articles 7, 8 et 9 du chapitre III présentent respectivement les valeurs limites maximales d'émission de polluants des véhicules automobiles légers, des véhicules automobiles lourds et des motocyclettes en circulation. Article 19 : « Lorsqu'une installation ou un ouvrage est conçu ou exploité sans équipements ou dispositifs à mesure de prévenir et limiter les polluants de l'air à la source, le ministre chargé de l'environnement met l'exploitant en demeure de régulariser sa situation dans un délai déterminé. Il peut, par arrêté, suspendre l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation jusqu'au constat de la mise en conformité. Si l'exploitant ne défère pas à la mise en demeure de régulariser sa situation, le ministre chargé de l'environnement peut, en cas de nécessité, ordonner la fermeture ou la suspension de l'ouvrage ou de l'installation. »	
Décret n°2020-956 du 09 décembre 2020 relatif au devoir d'alerte et au droit de retrait en cas de danger grave et imminent	Article 2 : Tout travailleur ou groupe de travailleurs a le droit de se retirer de toute situation présentant un danger grave et imminent pour sa vie et sa santé ou celle d'autrui Article 3 : Le danger grave et imminent s'entend d'une menace susceptible de provoquer une atteinte à l'intégrité physique ou à la santé du travailleur dans un délai rapproché. Article 4 : L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait, de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent. Article 5 : Le représentant des travailleurs au Comité de santé et sécurité au travail qui constate un dat1ger grave et imminent ou qui en est informé ; alerte immédiatement l'employeur ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 9 du présent décret	Les acteurs du sous-projet pourront bénéficier du droit de retrait en cas de danger grave mais aussi du devoir d'alerte
ARRÊTÉS INTERMINISTERIELS		
Arrêté Interministériel n° 02 MIPSP. /MDPC. / UEUEFJMCL du 10 février 2003 portant réglementation de la qualité des produits de protection humaine	Article premier : « En attendant l'adoption de normes ivoiriennes spécifiques, les normes internationales, européennes ou françaises suivantes s'appliquent en Côte d'Ivoire à compter de la mise en vigueur de cet arrêté. - Concernant les extincteurs et agents extincteurs - ISO7203-3 : Agents extincteurs ; Émulseurs - Partie3 : spécifications pour les émulseurs de bas foisonnements destinés à une application par le haut sur les liquides miscibles à l'eau ; - EN 3-5/AC : Extincteurs d'incendie portatifs - Partie 5 : spécifications et essais complémentaires ; Amendement AC - NF EN 615 : Protection contre l'incendie ; Agents extincteurs ; Prescriptions pour les poudres (autres que les poudres pour classe D). - Concernant les gants de protection industrielle - NF EN 388 : Gants de protection contre les risques mécaniques ; - NF EN 50237 : Gants et moufles avec protection mécanique pour travaux électriques ; - NF EN 60903 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; - NF EN CEI 60903/A11 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; amendement Al l - Concernant les casques de protection - ISO 3873 : Casques de protection pour l'industrie ; - NF EN 1080 : Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants ;	LA CGP veillera à ce que les entreprises en charge de réaliser les travaux mettent à la disposition des travailleurs, des équipements de protection individuelle et collective répondant aux exigences de cet arrêté sur la base d'une étude fiable, et ce, à toutes les phases du sous-projet.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	- NF EN 397 : Casques de protection pour l'industrie. » Article 2 : « Les produits ne répondant pas aux spécifications définies dans les normes appropriées citées à l'article premier sont interdits pour la fabrication en vue du marché intérieur, l'importation, la vente, ou la distribution à titre gratuit. » - Article 3 : « Le producteur sur le territoire ivoirien doit mettre en place et documenter un plan qualité afin de démontrer son aptitude à réaliser en permanence des produits conformes aux prescriptions des normes citées à l'article premier. Ce plan qualité doit présenter les dispositions de maîtrise : - des équipements de production ; - des équipements de contrôle de la qualité du produit ; - des matières premières, consommables et emballages ; - des méthodes de travail ; - du personnel technique ; - de l'environnement de travail en conformité avec les règles de bonnes pratiques de fabrication»	
ARRETE INTERMINISTERIEL		
Arrêté interministériel n°453/MINADER/MIS/MIRAH/MEF/MCLU/MMG/MEER/MPEER/SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.	Les articles 1 et 5 définissent les taux d'indemnisation pour destruction de cultures et les critères à retenir pour le calcul de la valeur de l'indemnisation pour chaque type de culture.	Le calcul des indemnisations pour perte de cultures ou biens agricoles dans le cadre du présent sous-projet, s'il y en a bien que cela ne soit pas prévue, se fera par les services du ministère en charge de l'agriculture notamment la direction régionale/départementale de l'agriculture en se basant sur cette loi.
Arrêté interministériel n°168 MSHP-MINEF du 03.08.2020 fixant les normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine, à l'exclusion de l'eau minérale naturelle et de l'eau de source	Article 3 : L'eau destinée à la consommation humaine doit présenter les caractéristiques figurant dans le tableau des limites et références de qualité en annexe I du présent arrêté. Article 4 : L'eau destinée à la consommation humaine ne doit contenir, ni substances chimiques ni germes nocifs en quantité dangereuse, pouvant porter atteinte à la santé du consommateur. Les exigences de qualité s'imposent aussi bien à l'entrée du système de distribution qu'à son arrivée chez le consommateur. Article 5 : En cas de non-conformité aux présentes normes, les organismes en charge de la distribution d'eau doivent prendre toutes ~es dispositions nécessaires de remédiation et saisir les autorités sanitaires. Les mesures de remédiation peuvent aller jusqu'à la cessation de fourniture d'eau en cas de risque sanitaire. En cas de risque sanitaire, une enquête est immédiatement diligentée afin d'en déterminer les causes. Les mesures correctives requises sont définies et immédiatement mises en œuvre. Article 10 : Les systèmes d'approvisionnement en potables comprennent les étapes suivantes : - le captage d'eau brute : l'exhaure :	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que l'eau mise à la disposition des populations est de qualité physicochimique et microbiologique acceptable du point de vue des seuils de cet arrêté, et que les ouvrages ainsi que les opération d'entretien n'affectent pas la qualité de l'eau.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	- le traitement : processus de potabil9sation de l'eau - le stockage : réservoirs (Bâche et Château d'eau) ; - le transport et la distribution à travers les réseaux de canalisations. En dehors des systèmes classiques, il y a aussi : 1 ° les réseaux intérieurs de distribution raccordés aux réseaux publics de distribution avec ou sans réservoir de stockage ; 2° les installations non raccordées aux réseaux publics de distribution ; 3° les immeubles munis d'un réseau intérieur de distribution avec ou sans réservoir au sol ou surélevé. Article 11 : Les matériaux utilisés dans les équipements et installations de production, de stockage, de transport ou de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ne doivent pas altérer sa qualité. Ces équipements et installations doivent être conçues, réalisées et entretenues de manière à prévenir l'introduction ou l'accumulation de micro-organismes, de parasites ou de substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ou susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau traitée et/ou distribuée. Dans les conditions normales d'entretien, la circulation de l'eau dans les installations de distribution doit pouvoir être assurée en tout point. Ces installations doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées. Article 27 : Tout producteur et/ou distributeur d'eaux destinées à la consommation humaine doit élaborer un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau pour chaque point d'eau et chaque système d'alimentation en eau. Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau est un document quo comporte l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau identifiés entre la zone de captage et le point de distribution de l'eau au consommateur, en passant par les unités de traitement, les points de stockage de l'eau traitée et le réseau de distribution. Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau doit être disponible dans une période de un (1) à cinq (5) ans, à compter de la date de signature de cet arrêté. La période est fixée par services compétents et tient compte du nombre de points d'eau et de systèmes d'alimentation en eau.	
ARRETES		
Arrêté n°0462/MLCVE/SIIC du 13 mai 1998, relatif à la nomenclature des Installations Classées	Il est relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dans son article 1, il est stipulé : "sont soumis aux dispositions du présent décret, les usines, dépôts, chantiers, carrières, stockages souterrains, magasins, ateliers, et de manière générale les installations qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la protection de l'environnement ".	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les entreprises des travaux respectent les dispositions de cet arrêté, notamment au niveau des bases travaux.
Arrêté N°01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 relatif à la Réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'Environnement	Article 3 **:** Les valeurs limites d'émission sont fixées dans l'arrêté d'autorisation sur la base de l'emploi des meilleures technologies disponibles à un coût économique acceptable, et des caractères particuliers de l'environnement. Ces valeurs limites sont fixées pour le débit des effluents, pour les flux et pour les concentrations des principaux polluants conformément aux dispositions du présent arrêté. Article 9 **:** Disposition générales sur le bruit	Les Entreprises en charge des travaux sont tenues de respecter les valeurs limites applicables aux émissions des installations classées pour la protection de l'environnement lors des

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	– l'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruit susceptible de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci. – les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement, doivent être conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation de leurs émissions sonores. – Article 10 : Surveillance des rejets et émissions. – Article 30 : Tous les enregistrements relatifs au respect des prescriptions du permis environnemental d'exploiter sont conservés par l'organisme sur cinq (5) années consécutives. – l'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertissements, Haut-parleurs, etc.), gênant pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents. – Article 10 **:** surveillance des rejets et émissions – l'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de ses rejets. Les mesures sont effectuées sous la responsabilité de l'exploitant et à ses frais dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation. – les résultats des mesures sont transmis au moins mensuellement à l'inspection des installations classées, accompagnés de commentaires précisant les causes des dépassements constatées ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.	travaux (la circulation des engins, l'exploitation des zones emprunt, etc.). Les Entreprises en charge des travaux doivent mettre en place les dispositions de gestion et de contrôle des rejets et des émissions en vue de leur conformité avec la réglementation en vigueur et établir une procédure de conservation des enregistrements. La CGP et USEP Hydraulique devront veiller au respect de ces exigences à travers des inspections et des audits.
Arrêté n°131 MSHP/CAB/DGHP/ du 03 juin 2009 portant règlementation de la gestion des déchets sanitaires en Côte d'Ivoire	Article 9 : **«** toute personne physique ou morale qui produit des déchets médicaux dans le secteur de la santé est tenue de les gérer conformément aux dispositions du présent arrêté. Cette obligation incombe à : L'établissement sanitaire ; L'établissement d'enseignement, l'établissement de recherche ou l'établissement industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement ; La personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets ; Toute autre personne physique ou morale qui exerce une activité productrice de déchets sanitaires. » Article 10 : **«** la personne physique ou morale qui produit des déchets issus des activités peut, par convention écrite, confier en tout ou partie la gestion de ses déchets à une autre personne physique ou morale. Les modalités de ces conventions sont fixées par voie réglementaire par le Ministre en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique. »	Les entreprises en charge des travaux devront s'assurer qu'elles respectent les dispositions de cet arrêté, puisqu'elles doteront leurs chantiers d'infirmerie. De plus, elles devront contracter avec un prestataire de service de santé (ex : cliniques ou centre hospitalier) qui est conforme aux exigences de cet arrêté.
Arrêté n°236/MINEDD/GDE du 19 Août 2021 portant procédure de délivrance d'agrément pour la collecte, le stockage, la valorisation et/ou l'élimination des huiles usagées.	Article 2 : Objet Le présent arrêté a pour objet de réglementer la procédure de délivrance d'agrément aux sociétés pour la collecte, le stockage, la valorisation et/ou élimination des huiles usagées. Il fixe également les conditions de délivrance, de modifications, de renouvellement, de suspension, et de retrait dudit agrément. Article 15 : Principe pollueur-payeur	La Direction des déchets industriels et substances chimiques du ministère de l'Environnement et du Développement durable, a agréé des structures pour la collecte et la valorisation des huiles usagées. « Ces

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités du sous-projet
	Le détenteur et/ou le producteur des huiles usagées doit les céder sans contrepartie financière sous peine de sanctions administratives et financières. Un paiement de 20 F sur le litre d'huile usagée sera fait par le producteur ou le détenteur et reverser par la société de traitement au Ministère en charge de !'Environnement pour supporter toutes les charges afférentes aux actions de lutte contre les pollutions par les huiles usagées.	collecteurs agréés par l'Etat peuvent utiliser les huiles et les valoriser en les traitant et en obtenant des huiles neuves. La collecte des huiles usagées de l'entreprise de travaux doit être réalisée par une entité agréée.
Arrêté n° 0050/ MEPS/CAB du 19 mai 2023 portant application du barème des salaires minima catégoriels conventionnels	Article 1 : Le barème des salaires minima catégoriels conventionnels est revalorisé par secteur d'activité … Article 2 : Les augmentations octroyées par les entreprises à l'ensemble de leurs salariés depuis 2015 ainsi que les « à valoir » sur augmentations légales ou conventionnelles sont à prendre en compte dans l'application du nouveau barème. Article 3: Le champ d'application de ce nouveau barème des salaires s'étend aux secteurs non régis par la Convention Collective interprofessionnelle du 20 juillet 1977	La CGP et USEP Hydraulique devront s'assurer que les salaires de tous les travailleurs du sous-projet respectent les conditions établies par le présent arrêté que les travailleurs jouissent à temps des dispositions salariales et pécuniaires qui leurs sont dues.
INSTRUCTION INTERMINISTERIEL		
Instruction interministérielle n°070/INT/PC du 13 Mai 1994 relative à l'organisation des secours en cas de sinistre technologique dans les installations des hydrocarbures et de la chimie	Plan d'Urgence (PU) Chapitre premier : LES CONSIDERATIONS GENERALES 1.1.Plans Les accidents mettant en cause des matières dangereuses peuvent survenir soit à l'occasion du transport, donc n'importe où, soit lors de leur fabrication, stockage ou utilisation, et dans ce cas en des lieux définis. La lutte contre un sinistre survenant dans une industrie à caractère dangereux concerne en premier lieu le chef d'établissement qui doit être à même d'engager les opérations avec les moyens qui lui ont été prescrits à cet effet. Ce n'est que s'il y a menace pour le voisinage ou l'environnement et que les effets risquent de s'étendre à l'extérieur de l'établissement que la puissance publique, représentée par le Préfet, sera amenée à prendre la direction des opérations. Le Chef d'établissement conservera, par délégation d'autorité, la conduite des opérations à l'intérieur de son installation. Chapitre deux : le plan d'opération interne à l'établissement (POI) 2.1. obcjectif A partir d'une étude des dangers potentiels présentés par l'installation, le P.O.I. définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre en cas d'accident pour protéger le personnel, le matériel, les populations et l'environnement. Les dispositions à prendre visent, d'une part à placer les installations dans un état de sûreté le moins dégradé possible et à limiter les conséquences de l'accident et, d'autre part, à assurer l'alerte des services de secours publics et l'information des autorités responsables, notamment le Préfet.	Le chantier et la base vie devront développer et mettre en œuvre un Plan d'Organisation Interne (POI) validé par l'autorité compétente

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

2. CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

Le contexte réglementaire international se concentre sur les accords et les normes mondiales. Les traités et les conventions internationales ont force de loi au niveau national lorsqu'ils ont été officiellement ratifiés. Dans cette situation particulière, les conventions internationales suivantes sont pertinentes pour les sous-projets :

Tableau 21 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
Accord international à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1997 (Protocole de Kyoto)	23/04/2007	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Les activités du projet entraîneront des destructions des couvertures végétales et des décapages des sols lors de l'ouverture et l'utilisation des zones d'emprunts. LA CGP est interpelé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux.
Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)	15/06/1969	Conserver la nature et les ressources naturelles	Utilisation des ressources naturelles
Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO) adoptée le 16 novembre 1972	09/01/1981	La Convention a pour objectif de promouvoir la coopération entre les nations afin de protéger le patrimoine naturel mondial et les biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle faisant que leur conservation est importante pour les générations actuelles et futures. En signant la Convention, chaque pays s'engage à conserver non seulement les sites du patrimoine mondial situés sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national	Respect de l'intégrité des sites culturels des communautés
Protocole de coopération dans la lutte contre la pollution en cas d'urgence adoptée le 23 mars 1981	1983	Concerne la mise en commun des moyens d'intervention.	Gestion des pollutions accidentelles

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
Protocole de MONTRÉAL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (1987)	30/11/1992	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone.	Pollution de l'air que pourraient engendrer les travaux à la suite des émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985)	30/11/1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines. Les obligations spécifiques relatives au contrôle et à l'élimination des Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone (SACO) sont stipulées dans le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Gestion de la pollution atmosphérique que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions dans l'air dues à l'émission de COV ou NO ou à un incendie, et de gestion de l'état de santé des individus
Convention pour la protection de la couche d'ozone, Vienne 1985	26/10/1993	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989)	09/06/1994	Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux.	Gestion de manière responsable des déchets dangereux (en occurrence les huiles, les graisses, etc.) et limitation de leur production, voire suppression de leur production
Convention de Rio sur la diversité biologique(1992).Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	21/11/1994	Élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapter à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants ; et intégrer la conservation et	Libération de l'emprise et exploitation des zones d'emprunts pour les travaux de construction pouvant conduire à la destruction d'espèces biologiques

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
		l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.	
Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux (1991)	09/06/1994	Interdiction d'importation en Afrique de tous les déchets dangereux, pour quelques raisons que ce soit, en provenance des Parties non contractantes. Leur importation est déclarée illicite et passible de sanctions pénales.	Protection de la santé humaine et de l'environnement, avec adoption de mesures de protection quant à l'élimination adéquate des déchets dangereux
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) Adoptée le 9mai 1992 à New-York	29/11/1994	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Et permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques	Lutte contre la pollution atmosphérique
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	23/07/2003	Protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants.	Protection de l'environnement et de populations contre les polluants nuisibles
La Convention OPRC 1990(Oil Pollution Preparedness, Response and Coopération) et son Protocole de 2000	2007	Cette convention porte sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les Hydrocarbures (Convention OPRC 1990), elle a pour but d'engager les Parties à prendre toutes les mesures appropriées, conformément pour se préparer à la lutte et lutter contre un événement de pollution par les hydrocarbures.	Risque de déversement (accidentel) d'hydrocarbures dû à l'utilisation d'engins fonctionnant avec des hydrocarbures (Exemple : la foreuse hydraulique).
Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	1960 ;1961 et2003	Cette convention exige le respect des droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque Etat Membre, en vue de permettre aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.	Recrutement de la main d'œuvre liée aux travaux.
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001)	10 juillet 2003	Contrôler, réduire, éliminer les rejets, fuites ou émissions de Polluants Organiques Persistants (POP), nocifs pour	Réduction de l'impact de l'utilisation de produits organiques dans les activités liées aux travaux.

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
		la santé humaine et l'environnement.	
Convention de Rotterdam	2003	Concerne le commerce international de certains produits chimiques et pesticides dangereux.	Achat de produits chimiques.
Accords de Paris sur le changement climatique COP21(2016)	2016,2017,2018, et 2019	L'accord de Paris vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre. Il vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de l'OIT (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs (1981)	1er avril 2016	Protéger la santé et la sécurité des salariés sur les sites du projet	Les sous-projets devront garantir la vie des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles lors des travaux.
Convention de l'OIT (n° 161) sur les services de santé au travail (1985)	1er avril 2016	Instauration de structures sanitaires et médicales au niveau du projet en vue de la protection de la santé des travailleurs	Cette convention exige que la CGP puisse prévoir des services de santé capables de prendre en charge les travailleurs lors des travaux

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

D. ANALYSE COMPARATIVE DES EXIGENCES DES SAUVEGARDES OPÉRATIONNELLES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES APPLICABLES AU SOUS-PROJET ET DISPOSITIONS NATIONALES PERTINENTES

L'analyse des points de convergence et de divergence entre la législation environnementale ivoirienne et les Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales qui s'appliquent au sous-projet illustré dans le tableau ci-après vise à identifier les insuffisances au niveau de la législation nationale afin de préconiser des mesures visant à satisfaire les exigences desdites SO et proposer des mesures de mise en œuvre du sous-projet devant combler les insuffisances relevées.

Le Code couleur pour l'analyse des principales disparités entre la réglementation nationale et les SO auxquelles les sous-projets sont soumis est présenté ci-après.

- **Pas d'écart, Appliquer la réglementation nationale ;**
- **Réglementation nationale moins contraignante, Appliquer les exigences de la SO ;**
- **Absence de Réglementation nationale, Appliquer les exigences de la SO.**

Tableau 22 : Comparaison de la législation nationale Système de Sauvegarde Intégré de la BAD

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
SO 1 - Evaluation environnementale et sociale Evaluation environnementale	L'emprunteur ou le client, en collaboration avec le personnel de la Banque, procède à la revue du projet en termes d'impacts environnementaux et sociaux y compris ceux liés au changement climatique, aux mesures d'adaptation et d'atténuation potentielles, et de la vulnérabilité des populations et de leurs moyens de subsistance – pour déterminer les types et niveaux spécifiques s'évaluation environnementale et sociale. Le dépistage est mené conformément aux procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) de la Banque.	Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Décret n°2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'Évaluation Environnementale Stratégique des Politiques, Plans et Programmes.	Conformité entre le cadre national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.	Appliquer la règlementation ivoirienne.
SO 1 - Evaluation environnementale et sociale Catégorisation	La catégorisation suit le principe de l'utilisation des types et niveaux d'évaluation environnementale et sociale pour le type d'opération. En collaboration avec le personnel des opérations de la Banque, l'emprunteur propose une catégorie, en fournissant une documentation de référence suffisante et des données en appui pour permettre à l'unité en charge de la conformité et des sauvegardes de la Banque d'examiner et de valider la catégorie proposée. - Catégorie 1 : opérations à impacts environnementaux et sociaux significatifs ; - Catégorie 2 : opérations susceptibles de causer moins d'effets environnementaux et sociaux indésirables que la catégorie 1 ; - Catégorie 3 : Opérations à impacts environnementaux et sociaux négligeables.	Le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement identifie un certain nombre de projets soumis à divers types d'évaluation environnementale. - projets cités à l'Annexe I et III : EIE - projets cités à l'annexe II : CIES - autres projets : Constat d'exclusion catégorielle	Conformité entre le cadre national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.	Appliquer la règlementation ivoirienne.
SO 1 - Evaluation environnementale et sociale	L'emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates (à savoir consultation libre, préalable et informée) avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et	La Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement consacre à son article 35 le principe d'information qui prescrit que « toute personne a le droit d'être informée de	Conformité entre le cadre national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.	Appliquer la règlementation ivoirienne.

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
Consultation et participation	sociaux, et avec les acteurs locaux, et d'en fournir les preuves.	l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement ». Aussi le point 10 de l'Annexe IV du Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement impose la participation du public comme un chapitre clé du Rapport d'EIE.		
SO 1 - Evaluation environnementale et sociale Diffusion d'information	Les documents de l'EES/EIES sont rendus publics aux étapes appropriées du cycle du projet à travers le SISS qui est divulgué sur le site Internet de la BAD. Sous la responsabilité et la supervision directes des autorités nationales ou locales, les emprunteurs devront publier les documents d'évaluation dans les établissements nationaux ou locaux appropriés.	L'article 16 du Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement prévoit l'organisation d'une enquête publique dans le cadre de l'EIE. Au cours de cette enquête publique, l'ANDE porte à la connaissance du public le contenu de l'EIE.	Conformité entre le cadre national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.	Appliquer la règlementation ivoirienne.
SO 1 - Evaluation environnementale et sociale Mise en œuvre des mesures de sauvegarde	Pour tous les projets, la Banque se coordonne avec les autorités nationales compétentes pour s'assurer que la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales contenues dans le PGES, le plan d'action de réinstallation et les autres clauses de prêts applicables est dûment et conjointement suivie et rapportée lors des missions semestrielles régulières de supervision du projet.	Le cadre institutionnel national impliqué dans l'exécution des évaluations environnementales et du suivi de la mise en œuvre des sauvegardes environnementales est fourni. Ce cadre dispose de structures compétentes qui ont la pratique du suivi des évaluations environnementales en Côte d'Ivoire. - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; - MINEDDTE (ANDE) ;	Conformité entre le cadre national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.	Appliquer la règlementation ivoirienne.

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
		- MEMINADERPV.		
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Réinstallation/ Compensation	Cette SO concerne les projets financés par la Banque qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes. La réinstallation est considérée comme involontaire lorsque les personnes affectées par le projet ne sont pas en mesure de refuser les activités qui entraînent leur déplacement physique ou économique.	Un ensemble de textes encadrent la compensation pour les biens lorsqu'un projet est mis en œuvre. Ce sont le : - Décret du 25 novembre 1930 portant régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié par les décrets du 24 août 1933 et du 8 février 1949 ; - Décret n° 95-817 du 29 septembre 1995 fixant les règles d'indemnisation pour destruction de cultures ; - Décret n°2013-224 du 22 mars 2013 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général modifié par le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 ; - Arrêté n°453 / MINADER / MIS / MIRAH / MEF / - MCLU / MMG / MEER / SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.	Cohérence entre la législation nationale et la politique de la BAD.	Appliquer la législation nationale.

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
		Tous ces textes prévoient le paiement d'une indemnisation qui sert de compensation pour la perte des biens en question.		
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Moment du Paiement des indemnisations	Les personnes affectées seront indemnisées pour leurs pertes au coût intégral de remplacement, avant leur déménagement effectif, avant la prise de terres et d'actifs connexes, ou avant le commencement des activités du projet lorsque le projet est mis en œuvre en plusieurs phases.	- Préalable à la possession des terres en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ; - Postérieur à la destruction des cultures	Ecart entre la législation ivoirienne et la politique de la BAD.	Appliquer la politique de la BAD.
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Compensation en espèces	L'emprunteur ou le client accordera la préférence aux stratégies de réinstallation basée sur la terre et, en priorité, offrira de la terre en contrepartie de celle perdue ou une indemnisation en nature et non en espèces, lorsque cela est possible ; en outre, l'emprunteur ou le client expliquera clairement aux personnes affectées que l'indemnisation en espèces conduit très souvent à une paupérisation rapide.	Le paiement des indemnisations est fait en espèces dans : - l'expropriation pour cause d'utilité publique ; - la purge des droits coutumiers ; - l'indemnisation des cultures détruites.	Cohérence entre la législation ivoirienne et la politique de la BAD.	Appliquer la législation nationale.
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Date limitée d'éligibilité	En adéquation avec la politique sur la réinstallation involontaire, trois (3) groupes de personnes déplacées devront avoir le droit à une indemnité ou à une assistance de réinstallation pour la perte de terres ou d'autres biens en raison du projet : - Ceux qui ont des droits légaux formels sur les terres ; - Ceux qui n'auraient pas de droits légaux formels à la terre ou à d'autres actifs au moment du recensement ou de l'évaluation, mais peuvent prouver qu'ils ont une réclamation qui serait reconnue par les lois coutumières du pays ;	**Le recensement des populations est prévu dans le cadre de :** - l'expropriation pour cause d'utilité publique ; - la purge des droits coutumiers ; - la destruction des cultures.	Cohérence entre la législation et la politique de la BAD.	Appliquer la législation nationale.

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
	- Ceux qui n'ont pas de droits légaux ou de réclamation reconnaissable sur les terres qu'ils occupent dans le domaine d'influence du projet, et qui n'appartiennent à aucune des deux catégories décrites ci-dessus, mais qui, par eux-mêmes ou via d'autres témoins, peuvent prouver qu'ils occupaient le domaine d'influence du projet pendant au moins 6 mois avant une date butoir établie par l'emprunteur ou le client et acceptable pour la Banque. Ces catégories ont droit à une assistance à la réinstallation en lieu et place de l'indemnisation.			
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Types de paiement	L'emprunteur ou le client accordera la préférence aux stratégies de réinstallation basée sur la terre et, en priorité, offrira de la terre en contrepartie de celle perdue ou une indemnisation en nature et non en espèces, lorsque cela est possible ; en outre, l'emprunteur ou le client expliquera clairement aux personnes affectées que l'indemnisation en espèces conduit très souvent à une paupérisation rapide.	Dans les procédures de la purge des droits coutumiers, l'indemnisation peut se faire en numéraire et/ou en espèce. En ce qui concerne les cultures détruites, le paiement des indemnisations est fait en espèces.	Divergence entre la législation ivoirienne et les politiques de la BAD.	Appliquer la politique de la BAD
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Occupants irréguliers	En adéquation avec la politique sur la réinstallation involontaire, trois groupes de personnes déplacées devront avoir le droit à une indemnité ou à une assistance de réinstallation pour la perte de terres ou d'autres biens en raison du projet : - Ceux qui ont des droits légaux formels sur les terres ; - Ceux qui n'auraient pas de droits légaux formels à la terre ou à d'autres actifs au moment du recensement ou de l'évaluation, mais peuvent prouver qu'ils ont une réclamation qui serait reconnue par les lois coutumières du pays ; - Ceux qui n'ont pas de droits légaux ou de réclamations reconnaissables sur les terres qu'ils	La législation ivoirienne n'offre aucune garantie à l'occupant irrégulier d'un terrain. Il s'expose à un déguerpissement pur et simple.	Ecart entre la politique de la BAD et la législation ivoirienne.	Appliquer la politique de la BAD.

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
	occupent dans le domaine d'influence du projet, et qui n'appartiennent à aucune des deux catégories décrites ci-dessus, mais qui, par eux-mêmes ou via d'autres témoins, peuvent prouver qu'ils occupaient le domaine d'influence du projet pendant au moins 6 mois avant une date butoir établie par l'emprunteur ou le client et acceptable pour la Banque. Ces catégories ont droit à une assistance à la réinstallation en lieu et place de l'indemnisation.			
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Groupes vulnérables	Les pays membres et les autres emprunteurs et clients sont responsables de la protection de l'intégrité physique, sociale et économique des groupes vulnérables, ainsi que de l'attention particulière aux besoins de santé, en particulier pour les femmes, y compris leur accès aux prestataires de soins de santé et de services aux femmes tels que les soins de santé reproductive, et le cas échéant, des conseils pour les sévices et autres abus sexuels.	La législation ivoirienne applicable au déplacement des personnes n'en parle pas spécifiquement.	Ecart entre la législation ivoirienne et la politique de la BAD.	Appliquer la politique de la BAD
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Litiges	L'emprunteur ou le client travaillera en collaboration avec les comités locaux informels composés des représentants des principaux partenaires pour établir un mécanisme de règlement des griefs et de réparation culturellement adapté et accessible, pour régler, de façon impartiale et rapide, les différends découlant des processus de réinstallation et des procédures d'indemnisation, d'une manière impartiale et opportune. Le mécanisme de règlement des griefs et de réparation, qui est surveillé par une tierce partie indépendante, ne doit pas entraver l'accès aux recours judiciaires ou administratifs, mais doit informer les personnes affectées de l'existence du Mécanisme Indépendant d'Inspection (MII) de la Banque.	Les procédures administratives prévues dans le cadre de l'indemnisation des cultures détruites, en matière d'expropriation et dans le cadre de la purge des droits coutumiers prévoient un cadre de gestion des désaccords et plaintes. Cela n'éteint pas la possibilité pour les populations de saisir les tribunaux.	Cohérence entre la législation ivoirienne et la politique de la BAD.	Appliquer la législation ivoirienne

Thèmes	Description de la SO de la BAD et ses directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Propositions
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Consultation	Les grandes orientations relatives spécifiquement à la consultation, la participation et le large soutien de la communauté sont intégrés dans les lignes directrices de l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux, qui font partie du Système de sauvegarde intégré. Une consultation ouverte, inclusive et efficace avec les communautés locales.	- Consultation des communautés dans le cadre de la purge des droits coutumiers, de la destruction des cultures et de l'expropriation ; - mise en demeure des occupants de terrain sans titre avant déguerpissement.	Convergence avec la politique de la BAD	Appliquer la législation ivoirienne
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Coûts de réinstallation	Le coût total du projet, par conséquent, inclut le coût complet de toutes les activités de réinstallation, en tenant compte de la perte de moyens de subsistance et de revenus potentiels chez les personnes affectées.	Non prévu	Ecart entre la législation et les politiques de la BAD.	Appliquer la politique de la BAD
SO 2 - Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations Suivi de la réinstallation	Indispensable pour mener à bien le processus de la réinstallation.	Non prévu	Ecart entre la législation et les exigences de la BAD.	Appliquer la politique de la BAD

SO de la BAD et leurs directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Proposition
SO3 - Biodiversité et services écosystémiques : Préserver la diversité biologique en évitant ou, si ce n'est pas possible, en réduisant et en réduisant au minimum les impacts : - dans les cas où certains impacts sont inévitables, s'efforcer de rétablir ou de restaurer la biodiversité, y compris, le cas échéant, par la mise en œuvre des compensations de la biodiversité pour obtenir « non pas une perte nette, mais un gain net » de biodiversité ; - protéger les habitats naturels, modifiés et essentiels . - maintenir la disponibilité et la productivité des services écosystémiques prioritaires, afin de préserver les avantages pour les communautés touchées et de préserver les performances du projet..	- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement ; - Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier ; - Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.	La Côte d'Ivoire s'inscrit dans la logique de la BAD quant à la préservation de la biologique. A cet effet, des règles et procédures spécifiques sont prévues pour chaque catégorie d'étude environnementale de projets (EIES, CIES, constant d'exclusion catégorielle)	Appliquer les dispositions nationales consolidées avec celles de la politique.
SO4 - Prévention et contrôle de la pollution, des gaz à effet de serre, des matières dangereuses et efficacité des ressources : - gérer et réduire les polluants susceptibles d'être générés par un projet afin qu'ils ne présentent pas de risque nocif pour la santé humaine et l'environnement, y compris les déchets dangereux et non dangereux et les émissions de gaz à effet de serre ; - définir un cadre pour l'utilisation efficace de toutes les matières premières et des ressources naturelles d'un projet en mettant notamment l'accent sur l'énergie et l'eau	- Loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ; - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement ; - Décret n° 89-02 du 4 janvier 1989 relatif à l'agrément de la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides.	Conformité entre la législation ivoirienne et la SO4 de la BAD.	Appliquer les dispositions nationales
SO5 - Conditions de travail, santé et sécurité : - promouvoir la conformité aux exigences légales nationales et procéder à une enquête préalable au cas où les lois nationales seraient muettes sur la sauvegarde opérationnelle, ou incompatibles avec celle- ci ; - assurer une large cohérence avec les conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les normes fondamentales du travail de l'OIT et la	- Loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ; - Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ;	Tout comme la BAD, la Côte d'Ivoire prévoit qu'en plus des lois nationales et/ou si la législation nationale est muette au sujet des relations entre employeur et employé, l'on puisse recourir aux	Appliquer les dispositions nationales

SO de la BAD et leurs directives	Textes juridiques ivoiriens	Observations	Proposition
convention de l'UNICEF sur les droits de l'enfant dans les cas où la législation nationale ne prévoit pas une protection équivalente ; - protéger la main-d'œuvre contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; - fixer des exigences pour assurer des conditions de travail sûres et saines.	- Loi n°99-477 du 2 août 1999 portant Code de prévoyance sociale, modifié par l'Ord. n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiée à son tour par l'ordonnance n°17-107 du 15 février 2017.	conventions internationales.	

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM Internationnal, mai 2023

III. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE DU SOUS-PROJET

L'état initial des sites du sous-projet ou du milieu récepteur représente une situation de référence qui sera ultérieurement impactée par les sous-projets. Cette situation est principalement caractérisée par sa sensibilité, qui dépend à la fois de la nature de ses composantes et de la nature du sous-projet lui-même.

L'objectif de la description de l'état initial des sites du sous-projet est de fournir une connaissance approfondie des composantes des écosystèmes des sites ciblés susceptibles d'être affectées par les travaux prévus. Cette description repose sur des données documentaires et bibliographiques, ainsi que sur des relevés sur le terrain et des mesures in situ effectuées lors des visites des différents sites.

La zone d'étude englobe la région géographique potentiellement soumise aux effets, à la fois temporaires et permanents, directs et indirects, du sous-projet, y compris leurs activités connexes.

La délimitation de la zone d'étude englobe l'ensemble de la zone susceptible d'être influencée par les activités du sous-projet. Dans le cadre de la description de l'état initial de l'environnement du sous-projet, les aspects suivants sont pris en compte : l'environnement physique, l'environnement biologique et l'environnement socio-économique.

A. DÉLIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DIRECTE ET INDIRECTE DU SOUS-PROJET

La zone d'étude englobe l'ensemble des zones d'influence du sous-projet, où l'impact, qu'il soit direct ou indirect, sera perceptible. En conséquence, elle englobe bien au-delà des zones spécifiques du sous-projet qui regroupent les emplacements prévus pour les ouvrages et les installations. Les limites des zones d'influence du sous-projet ont été établies de manière à englober l'ensemble des activités prévues dans ces zones, y compris toutes les activités connexes liées aux travaux du sous-projet, et à circonscrire tous les effets directs, indirects et cumulatifs à long terme du sous-projet sur les environnements physiques, biologique et humain. Il s'agit donc à la fois de la zone d'influence indirecte et de la zone d'influence directe.

La zone d'influence indirecte est constituée par les départements des villages cibles. Elle est présentée comme suit :

Tableau 23 : Liste des départements et localités de la zone d'influence indirecte

DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURE	VILLAGE
ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO
	ABENGOUROU	NZIPRIKRO
AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO
	RUBINO	SEGBEVI
AGNIBILEKRO	DUFFREBO	KOUAOKRO PK
	DUFFREBO	WAGANDE
BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO
BEOUMI	BEOUMI	KOYARABO
	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN
	BEOUMI	NINDO
	KONDROBO	PLIAKAKRO
BETTIE	DIAMARAKRO	ISSOUFKRO
BIANKOUMA	SANTA	BLITA
	GBONE	GOUETIDIE
BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE
	LAOUDI-BA	KOHUI
	GOUMERE	MERE
	SOROBANGO	PELEGODI
BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO
	BEGBESSOU	N'GORANKRO
	BOUAFLE	ROBERTKRO
	BOUAFLE	TOKLOSSOU
	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO
BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE

	SIEMPURGO	POUNDIOU
	SIEMPURGO	SOGO
	MAHANDIANA-SOKOURANI	SOKOURANI
DALOA	DALOA	BEKIPREA
DIDIEVI	MOLONOU-BLE	ASSANKRO
DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA
	DIKODOUGOU	TOUFINDE
	GUIEMBE	LATMAKAHA
	DIKODOUGOU	YARDJOUMAKAHA
DJEKANOU	DJEKANOU	ADJUDENTKRO
	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO
DUEKOUE	BAGOHOUO	YOMANKRO
FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY
FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ABOUVOGO(VAVOUA)
	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO
	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO
	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO
GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KATIEKPLI
	GRAND LAHOU	KOGODJAN
	ATTOUTOU	KONOU
	GRAND LAHOU	PETIT BOUNA
GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE
	GUIGLO	KRIDY
	GUIGLO	PARIS-LEONA
	GUIGLO	ZRO
ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO
	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU
	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO
	ISSIA	LOBIA
	NAMANE	TOLAKRO
KANIASSO	GOULIA	FIELA
	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU
KONG	SIKOLO	KARAGBOGO
	NAFANA	SANTOKAHA
KORHOGO	KIEMOU	FAVONGAKAHA
	KORHOGO	GBONKAHA
	LATAHA	KOPIEMAVOGO
	KARAKORO	NAGBONKAHA
	NAPIE	NAGNONKAHA
	KIEMOU	NATIEMBORO
KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY
	KOUIBLY	TAKOURABLY
MADIANI	MADINANI	FANDASSO
MAN	SANGOUINE	TROHVILLE
	MAN	YEBEGOUIN
	MAN	SINGOUIN
MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO
	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO
	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO
	GNAMAGUI	KRAKRO 2
	GNAMAGUI	M'BRAKRO
MINIGNAN	SOKORO	KENINGOUARA
ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO
	BAKO	BADIOUALA
	ODIENNE	BARADJAN
SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO

	SAKASSOU	KAHAKRO
	SAKASSOU	MOLOUKRO
SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO
	GABIADJI	GOLIKRO
	SAN-PEDRO	GRAND GABO
	GRAND-BEREBY	KLOTOU
	GABIADJI	LOUKOUKOFFIKRO
	SAN-PEDRO	MONOGAGA
	SAN-PEDRO	PONT BRIME
	SAN-PEDRO	TEPREADJI (PONT BASCULE)
SEGUELON	SEGUELON	SANGBANI 2
SINFRA	KONONFLA	KOUAKOUKANKRO
SIPILOU	SIPILOU	BLOMA
SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO
	GRAND-ZATRY	FATAMA
	SOUBRE	TOUBADOUGOU
TAABO	TAABO	AKAKRO
	TIASSALE	AKAKRO
	TIASSALE	GNANKANGANKANSSOU
TANDA	DIANDA	KOFFI BANGO
TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO
TENGRELA	PAPARA	KAPEGUE
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO
	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

La zone d'influence directe est constituée par les emprises mêmes des forages à réaliser.

B. DESCRIPTION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT INITIAL DU SOUS-PROJET

1. ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE

a) Environnement physique

(1) Relief

Le relief de la Côte d'Ivoire (carte 12) se caractérise par une élévation progressive de la côte vers le nord, la moitié septentrionale du pays étant constituée d'une savane d'altitude s'élevant le plus souvent à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. La majeure partie de la frontière occidentale avec le Liberia et la Guinée est formée par des chaînes de montagnes, dont le point culminant, le mont Nimba (1 752 mètres), est situé dans la réserve naturelle intégrale du mont Nimba.[4]

Selon Avenard (1971), la géomorphologie de la Côte d'Ivoire présente trois (3) types de relief :

- le panneau le plus élevé couvre la région Ouest autour de la ville de Man. Cette zone montagneuse regroupe les massifs des Dans et des Touras avec quelques surélévations ;
- le panneau le plus affaissé, au Sud, est représenté par la zone des lagunes ;
- le troisième panneau qui correspond à la majeure partie du modelé est caractérisé par une succession de collines très monotones avec quelques fois des reliefs plus élevés.

[4] Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.

(2) Pédologie (structure, texture des sols)

La pédologie de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une grande diversité de types de sols en raison de la variété des conditions géologiques, climatiques et topographiques présentes dans le pays. Par exemple, les sols forestiers ont tendance à perdre leur fertilité à cause d'un lessivage excessif et à se transformer en latérites, qui contiennent de l'oxyde de fer, tandis que les sols jaunes et marécageux mal drainés, que l'on trouve en grande partie dans le sud, conservent plus facilement leur fertilité en raison de leur teneur en silice et en minéraux argileux. Dans les zones de savane, des « boucliers » en forme de croûte, formés à la suite d'une évaporation rapide, alternent avec de riches sols noirs silico-argileux.[5]

Les sols appartiennent, de façon générale, aux classes des sols ferralitiques moyennement et faiblement désaturés. Leur mise en valeur de façon intensive doit être précédée d'une étude pédologique de détail. Comme dans toutes les régions dominées par les modelés granitiques, on peut noter que la très forte altération qui se développe donne aux formations superficielles des caractères particuliers : elles sont arénacées, poreuses et par conséquent très perméables.

La composition du sol dans cette zone est indéniablement de très bonne qualité ; cette qualité est attestée par la couleur rouge-ocre. La profondeur générale est largement supérieure à 3 m, ce qui est un avantage certain car il permet de réduire la recherche d'emprunt en appliquant le système déblai/remblais pour la réalisation de la plate-forme de l'autoroute.

Le raccordement des versants avec les dépressions se fait par une pente très accusée, tandis que les profils sont convexes et résultent de la combinaison de plusieurs facteurs :

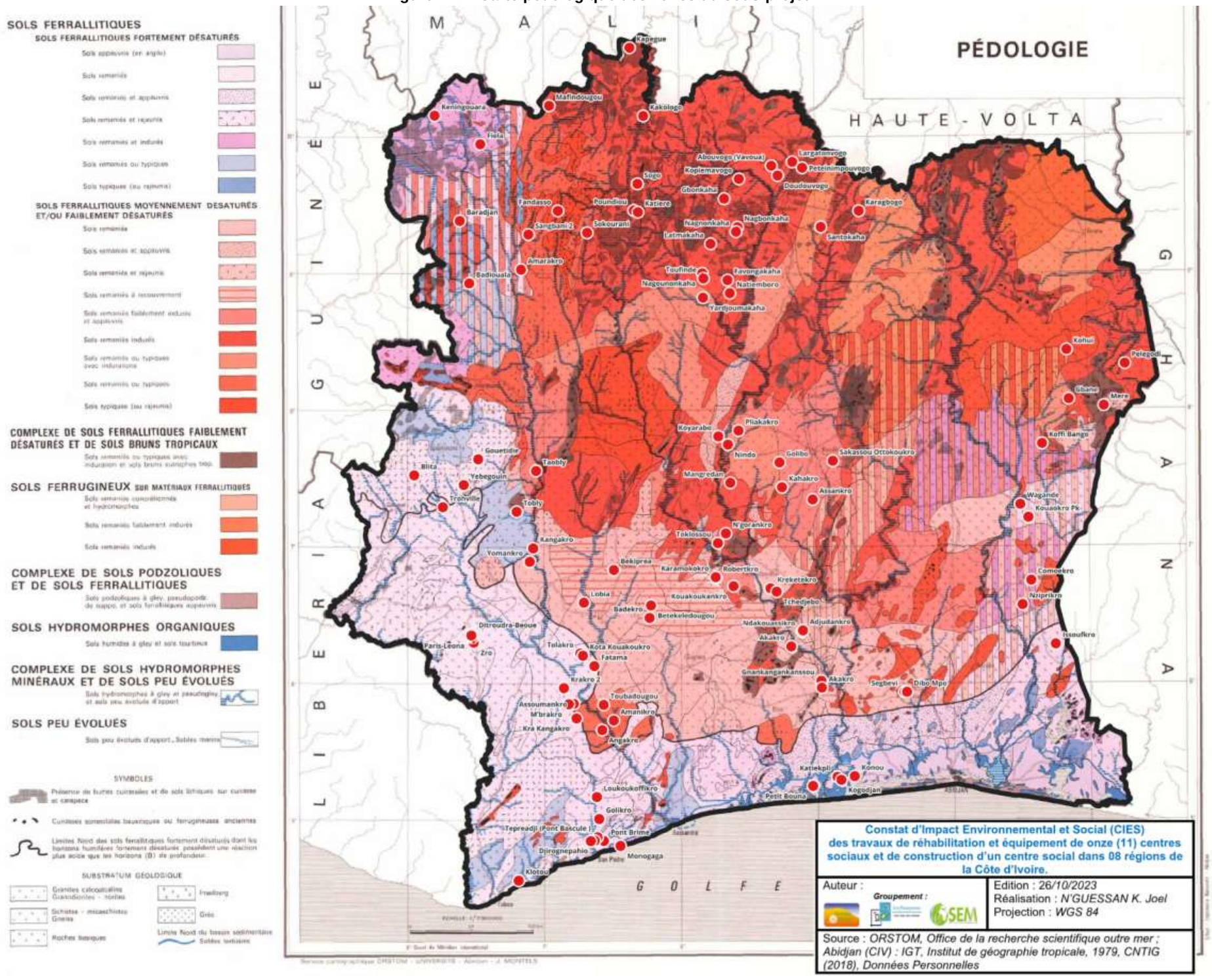
- au sommet et sur les pentes, la perméabilité du matériel réduit le ruissellement au profit de l'infiltration ;
- plus bas, la cohésion du matériel est plus forte, tandis que le versant est armé par une plus forte proportion de gravillons ferrugineux ;
- à la base, les eaux infiltrées sont restituées par les nappes souterraines.

Les bas-fonds marécageux présentent des dépôts alluvionnaires et ont généralement des pentes faibles de l'ordre de 1 à 2 %. Ils sont inondés en saison des pluies et humides pendant une période assez longue de l'année et présentent une bonne aptitude à la riziculture.

[5] Idem

La figure suivante présente les sols dans les zones du sous-projet.

Figure III-1 : Carte pédologique des zones du sous-projet



Source : ID Sahel/Easy Management/SEM Internationnal, Octobre 2023

(3) Géologique (formations géologique)

Le climat ivoirien, associé à la lithologie et une intense vie bactérienne, détermine quatre (4) types de sols que sont (Perraud, 1971 ; Ministère de l'Environnement et de la Forêt, 1999) :

- les sols ferralitiques dans la majeure partie du pays, sur roches granitiques et schisteuses ;
- les sols ferrugineux à carapaces et cuirasses latéritiques ;
- les sols bruns eutrophes sur roches basiques ;
- les sols hydromorphes dans la zone fluvio-lagunaire.

Tous ces sols sont fragiles, ils s'érodent et s'appauvrissent rapidement dès lors qu'ils sont exposés, suite à un recul du couvert forestier.

Très propices à l'agriculture, les sols de la région sont de trois (3) types à savoir : les sols ferralitiques moyennement lessivés sur roche-mère granitique en zone de forêt, les sols argileux ou sablo-humifères ou hydromorphes, près des cours d'eau, dans les bas-fonds et dans les zones près du fleuve Bandama ainsi que les sols composés de roches basiques et des cuirasses en zone de savane avec des ressources minières, notamment l'or et le diamant.

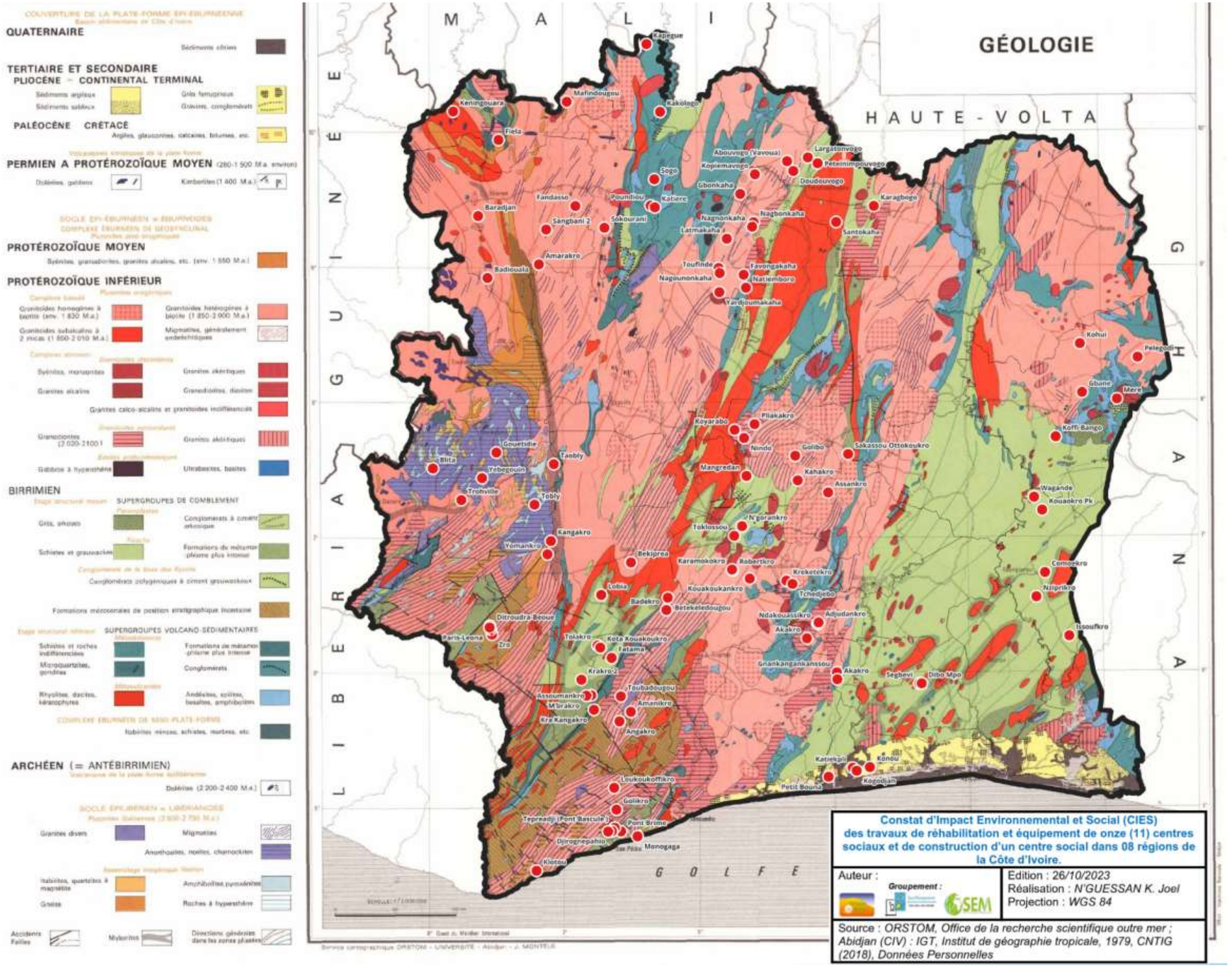
Sur le plan géologique, Le sous-sol du District de Yamoussoukro est caractérisé par une variété de formations géologiques. On y trouve des granites hétérogènes à biotite, des granites à deux (2) micas, des granodiorites, des roches volcaniques basiques et des roches volcano-sédimentaires.

La géologie de la Côte d'Ivoire est un domaine d'étude fascinant, mettant en lumière des roches métamorphiques et ignées datant de 2,1 à plus de 3,5 milliards d'années, ce qui constitue la base de nombreuses recherches scientifiques. Cette riche diversité géologique se manifeste dans la plupart des régions du pays.

En sommes, la zone d'étude est dominée par des formations très anciennes datant du Précambrien, comprenant des roches métamorphiques et ignées. La côte sud, en revanche, présente des formations sédimentaires plus récentes. Cette diversité géologique reflète l'histoire complexe de la géologie du pays. La carte ci-après démontre de manière visuelle cette variété géologique de la zone d'influence indirecte de la présente étude.

La figure suivante présente les sols dans les zones du sous-projet.

Figure III-2 : Carte géologique des zones du sous-projet



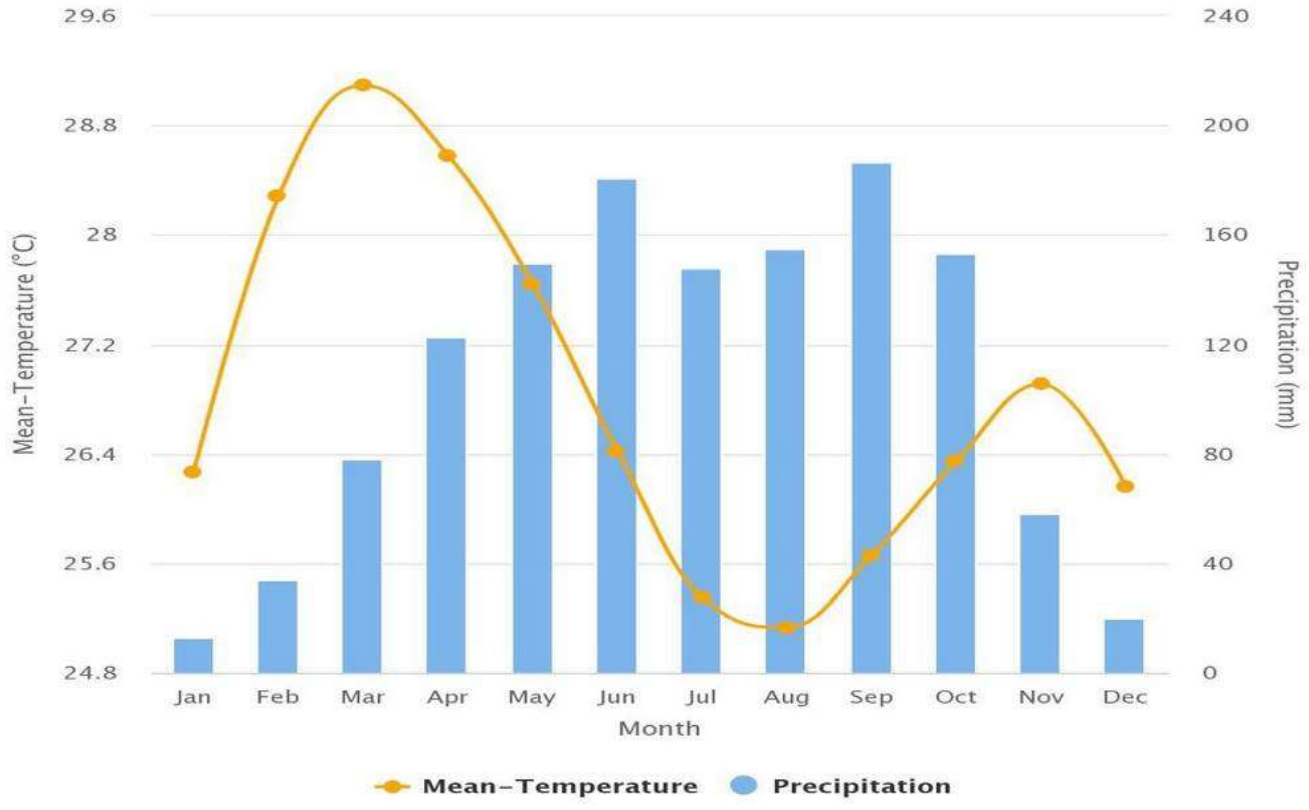
Source : ID Sahel/Easy Management/SEM Internationnal, Octobre 2023

(4) Régions Naturelles et Climat

La Côte d'Ivoire se divise en quatre régions naturelles distinctes. La frange côtière, bordant l'océan, est une bande de terre étroite avec des lagons à l'est, difficile d'accès depuis la mer. Derrière cette frange se trouve la zone forestière équatoriale, réduite aujourd'hui à une forme triangulaire centrée au nord d'Abidjan. À l'est de cette zone se situe la région forestière cultivée, résultat de terres forestières partiellement défrichées pour des plantations, notamment le long de la frontière ghanéenne et à proximité de Bouaké. La quatrième région, la savane du nord, est un plateau peu peuplé idéal pour l'élevage. Une partie de cette région forme le parc national de Comoé, site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983. [6]

En ce qui concerne le climat, la majeure partie du pays est caractérisée par des climats équatoriaux et méridionaux. Au nord, à environ 8° de latitude nord, le climat est de type savane méridionale, avec une saison sèche de novembre à mars et une saison des pluies d'avril à octobre. Au sud du 8° de latitude N, deux saisons des pluies se produisent principalement en mai à juillet, avec des précipitations variables le long de la côte. Les températures diurnes varient de 20 °C à 30 °C. Dans les zones forestières et du sud de la région des savanes, les saisons des pluies sont moins marquées, avec des températures diurnes allant de 10 °C à 30 °C et une humidité élevée. L'ouest de la Côte d'Ivoire est l'une des régions les plus pluvieuses, avec une saison des pluies de huit mois de mars à octobre, suivie d'une courte saison sèche de novembre à février.[7][8]

Figure III-3 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020



[6] Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.

[7] Idem

[8] Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard,. (2019). Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).

Source : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/cote-divoire

(5) Hydrographie

La Côte d'Ivoire possède un réseau hydrographique constitué de quatre grands bassins (Comoé, Bandama, Cavally) et d'une dizaine de petits bassins côtiers (Tano, Bia, Mé, etc.)[9]. Les quatre grands systèmes fluviaux suivent des cours sinueux du nord au sud, se déversant dans le golfe de Guinée[10].

A l'image du réseau hydrographique ivoirien (carte 15), la zone d'étude présente un réseau hydrographique varié, structuré autour de quelques grands bassins versants. Au nord, on trouve le bassin du Bandama avec ses affluents, qui présente un régime irrégulier mais comprend le lac de Kossou. Au centre, le bassin du Bandama blanc et rouge, avec le barrage hydroélectrique de Kossou. A l'est, le bassin du fleuve Comoé draine la région. À l'ouest, les fleuves N'zo, Kouen, Guémon et Sassandra structurent le réseau. Au sud forestier, le système lagunaire de la lagune Ébrié, alimenté par de petites rivières et communiquant avec l'océan, est un élément majeur. Enfin, au sud-ouest côtier, le réseau hydrographique est dense avec cinq cours d'eau principaux. Dans l'ensemble, le régime hydrologique dépend fortement de la pluviométrie. On observe donc une diversité de situations liée à la géographie physique et aux précipitations.

En Côte d'Ivoire, il y a 4 régimes hydrologiques (Régime tropical de transition, Régime équatorial de transition, Régime équatorial de transition atténuée, Régime de montagne) qui s'apparentent assez étroitement aux régimes des précipitations.

b) Environnement biologique

(1) Faune

La Côte d'Ivoire, en raison de sa diversité de milieux naturels, abrite une riche faune variée. La faune de la zone forestière diffère peu de celle du Ghana voisin, même si les plus grands ongulés (mammifères ongulés) font défaut, à l'exception du bongo (une antilope brun rougeâtre) et du buffle de forêt. Il existe également plusieurs variétés d'antilopes naines, allant de l'antilope royale au céphalophe à dos jaune. Le potamochère géant est répandu et le potamochère rouge est localement abondant. Au nord, les savanes boisées abritent une dizaine d'espèces d'antilopes, ainsi que des lions et des troupeaux occasionnels d'éléphants. Le parc national de Comoé, au nord-est, regorge d'animaux sauvages. On y trouve des lions, des éléphants, des léopards, des singes verts et plus de 20 espèces de cochons. De plus, plus de 400 espèces d'oiseaux y ont été identifiées jusqu'à présent. Le parc national de Taï, près de la frontière libérienne, se distingue par ses hippopotames pygmées, et la population de chimpanzés qui y règne a fait l'objet d'une étude à long terme menée par Hedwige Boesch-Achermann et Christophe Boesch. La zone de protection marine du Grand-Béréby, au large de la côte atlantique, au sud-ouest du pays, est une zone de conservation qui abrite des récifs coralliens, des tortues marines, des raies et des requins.[11]

Du fait de l'urbanisation, de la déforestation au profit de l'agriculture, et du braconnage, la faune dans la zone du projet est peu diversifiée et en faible quantité. Selon les populations des villages interrogés lors d'entretien ethnozoologiques, il subsiste encore dans la zone du projet, quelques espèces de céphalophes, guibs, aulacodes, mangoustes et hérissons.

[9] https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2024/le-reseau-hydrographique-ivoirien.html

[10] https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/

[11] Idem

(2) Flore

La Côte d'Ivoire est connue pour sa riche biodiversité et ses forêts tropicales humides. La flore du pays est incroyablement diversifiée, avec plus de quatre (4) 700 espèces de plantes identifiées dans le pays[12]. Le sud du pays est constitué de forêts denses et humides (forêts humides sempervirentes et semi-décidues), tandis que plus au nord, la forêt tropicale humide cède la place à des peuplements épars d'arbres à feuilles caduques, et l'acajou est très répandu. Plus au nord encore, le palmier à huile, l'acacia, l'arbre à pain et le baobab caractérisent la transition vers la véritable savane, où le karité et le palmier voyageur sont courants[13]. Le pays possède trois principaux types de végétation : les forêts denses et humides, les forêts claires et les savanes[14]. La flore de la Côte d'Ivoire est diversifiée et comprend de nombreuses espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes plus petites. Les forêts tropicales du pays abritent une variété d'espèces d'arbres, notamment l'acajou africain, l'ébène et le teck. Le sous-étage des forêts est caractérisé par une croissance dense d'arbustes et d'arbres plus petits. Les régions de savane de la Côte d'Ivoire abritent des herbes, des acacias et d'autres espèces adaptées à des conditions plus sèches. Selon le Système géographique mondial d'enregistrement de la répartition des plantes, la Côte d'Ivoire compte 132 espèces de flore indigène[15].

c) Environnement Humain (socio-économique)

Au niveau humain, la zone d'influence indirecte concernera les circonscriptions administratives de premier niveau (Régions et District Autonome) cibles du sous-projet. Une brève description de l'environnement humain de ces circonscriptions sera fournie, suivie d'un examen socio-économique approfondi des départements, des communes et sous-préfecture qui abritent les établissements de protection sociale concernés par la présente étude.

La zone d'influence indirecte est constituée des régions et des départements du pays, où se dérouleront les activités du sous-projet hydraulique. Les PMH seront réalisées dans des villages et campements de dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire. Les régions et leurs départements bénéficiaires du sous-projet hydraulique constituent les zones d'influence indirecte du sous-projet.

(1) District Autonome de Yamoussoukro

Créé en 2011 le District Autonome de Yamoussoukro, est limité au Nord par le département de Tiébisssou, au Sud par le département d'Oumé, à l'Est par le département de Dimbokro et à l'Ouest par les départements de Sinfra et de Bouaflé, dans la région de la Marahoué. Le District compte deux (2) départements : Attiégouakro et Yamoussoukro.

La population du District est estimée à 422 072 habitants (RGPH, 2021) et est composé de sous-groupes baoulés Akouè et Nanafouè. Aux populations autochtones, il faut ajouter une population étrangère estimée à 52 562 habitants et représentant environ 17 % de la population totale du District.

Les principales activités économiques du district sont articulées autour de l'agriculture (cacao, hévéa, palmier à huile, igname, banane, etc.), la pêche, l'élevage, le commerce, l'artisanat et quelques unités industrielles. On note aussi dans le District l'aéroport international de Yamoussoukro qui assure les transactions aériennes au niveau national et international.

Au niveau des infrastructures socioéconomiques, le District autonome de Yamoussoukro dispose de multiples centres d'éducation, tels que l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny, le Lycée

[12] https://www.green.earth/blog/ivory-coasts-biodiversity-a-rich-and-diverse-ecosystem

[13] https://www.nationsencyclopedia.com/Africa/C-te-D-ivoire-FLORA-AND-FAUNA.html

[14] https://www.nap.edu/read/1985/chapter/12

15 https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Flora_of_Ivory_Coast

scientifique de Yamoussoukro, l'École nationale supérieure d'agronomie de Yamoussoukro, l'Institut national supérieur de l'enseignement technique de Yamoussoukro et le barrage de Kossou.

Le District autonome de Yamoussoukro abrite plusieurs lieux touristiques et entités culturelles d'importance nationale et internationale. Note la basilique Notre-Dame-de-la-Paix de Yamoussoukro, la Fondation Félix-Houphouët-Boigny, la Réserve de faune d'Abokouamékro.et les Crocodiles de Yamoussoukro.

Sur le plan sanitaire, le district dispose d'un CHR à Yamoussoukro, un hôpital général dans au niveau des deux (2) départements et de plusieurs établissements sanitaires urbains et ruraux.

Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine est fortement élevé dans le District avec quelques disparités entre les villages, qui pour certains sont encore dans le besoin en approvisionnement en eau potable.

Au niveau de l'électrification le District Autonome de Yamoussoukro compte l'un des six barrages hydroélectriques du pays : le barrage de Kossou, mis en service en 1972. Le barrage de Kossou bénéficie d'une retenue d'eau de 20 milliards de m3 recouvrant 1 700 km² de terres, pour une puissance installée de 174 MW et une production annuelle de 450 GWhs. La majorité des localités du District est électrifié.

- **Yamoussoukro et commune**

- **Situation géographique et administrative**

Le District Autonome de Yamoussoukro est situé au centre de la Côte d'Ivoire. Il est délimité au nord par le District des Lacs, au sud par les Districts du Gôh-Djiboua et des Lacs, à l'est par le District des Lacs et à l'ouest par le District du Sassandra-Marahoué.
Le District Autonome de Yamoussoukro comprend deux départements : Yamoussoukro et Attiégouakro.
La situation administrative du District Autonome de Yamoussoukro s'inscrit dans la dynamique de décentralisation engagée au niveau national par Félix Houphouët-Boigny et est donc étroitement liée à l'histoire de Yamoussoukro.
La Loi n°83-242 du 22 mars 1983 portant transfert de la capitale d'Abidjan à Yamoussoukro a élevé la ville au rang de capitale administrative et politique. Afin de parfaire son développement en tant que tel, Félix Houphouët-Boigny l'a doté d'un schéma directeur d'urbanisme qui traçait le cadre général et normatif du développement de l'agglomération. Son successeur au pouvoir, Henri Konan Bédié, a donné un statut particulier de District Autonome à la ville de Yamoussoukro, par le décret n° 96-135 du 26 janvier 1996.

- **Situation démographique**

La population du District Autonome est composée majoritairement de l'ethnie Baoulé (Akoué et Nanafoué), rattachée au grand groupe Akan. A ces populations autochtones s'ajoutent les autres groupes du pays à savoir le groupe Mandé du Nord, le groupe Krou et le groupe Mandé du Sud. La population globale du District s'élève à 422 072 habitants dont 204 896 femmes et 217 176 hommes (RGPH-2021).

- **Organisation socioculturelle**

Le District Autonome de Yamoussoukro est historiquement composé des sous-groupes baoulé Nanafouè et Akouè. Les valeurs du peuple baoulé peuvent être résumées dans le triptyque suivant : le firmament qui est du domaine de Dieu (Annangaman Nyamien), l'univers terrestre qui comprend les hommes, les animaux, les végétaux et les génies, et enfin l'univers des morts où réside l'âme des morts.

L'organisation politique et sociale des peuples baoulé AKoué et Nanafoué repose sur le village comme échelon administratif structurant, sur la famille et sur la femme. Chaque village décide des orientations à donner à sa communauté en toute indépendance en référence au régime matrilinéaire.

La chefferie appartient à une famille et respecte le régime matrilinéaire. Les chefs de lignage interviennent en cas de litige pour consolider la décision concernant le chef de village et la famille présente ainsi le Chef désigné à toute la communauté villageoise.

- **Gestion du foncier**

La politique de gestion coutumière des terres dans le District Yamoussoukro laisse entrevoir deux niveaux de gestion des terres. Au niveau du village, chaque « grande famille » possède un domaine propre sur lequel cultivent ses membres. L'appropriation de la terre est donc collective mais son exploitation est individuelle. Les terres non appropriées sont gérées par un chef de terre. Pour ce qui est de l'accès des femmes à la terre, il faut noter que les terres leur sont accordées par deux (2) modes distincts, soit par legs dans les cas d'héritage ou soit par une autorisation du chef de famille ou les époux.

Les mécanismes de gestion du foncier varient d'une localité à une autre en fonction du système de filiation (système matrilinéaire ou patrilinéaire) en vigueur.

- **Situation économique**

Secteur primaire. Le District dispose d'une surface agricole développée destinée aux cultures de rentre, vivrières et maraîchères. Le cacao est la principale culture de rente dans le District Autonome de Yamoussoukro. Le District est également un producteur important des fruits de la passion et des agrumes à essence. Les cultures vivrières portent essentiellement sur l'igname, le riz, la banane plantain, le manioc, le maïs et le riz, etc.
A l'instar des autres Districts du pays, la culture maraîchère (principalement la tomate, le chou, l'oignon, le piment, le gombo et l'aubergine) est pratiquée et joue un rôle important dans la valorisation des bas-fonds.

Secteur secondaire. Une usine de décorticage du coton, gérée par la société SORIZCI, est installée dans la région, à Toumbokro. On y trouve également quelques scieries de bois ainsi que 46 unités artisanales de traitement du riz. La ville abrite d'importants dépôts de stockage des hydrocarbures gérés par la GESTOC.

Secteur tertiaire. Du fait de sa position centrale, le District Autonome de Yamoussoukro connaît un niveau d'activités commerciales croissant, malgré un manque de diversification des types de commerce. Le tissu commercial est constitué de vendeurs de produits agricoles, de représentants de concessionnaires d'automobiles ou de machines agricoles et de nombreuses boutiques de détaillants tenues surtout par des ressortissants étrangers (Sénégalais, Béninois et Nigérians) exerçant principalement dans le département de Yamoussoukro. Les activités de commerce sont réalisées principalement DANS DES boutiques et supermarchés de demi-gros et de détail (SOCOCE, King Cash, Cash ivoire, etc.), sur les marchés de Yamoussoukro et ceux des chefs-lieux de préfecture et de sous-préfectures (Attiégrouakro, Kossou, Lolobo).
L'activité d'élevage dans le District est essentiellement traditionnelle et familiale, et concerne tous types de cheptels. L'élevage traditionnel constitue une source de revenus pour les familles de la région et est utilisé pour l'autoconsommation.
Le District Autonome de Yamoussoukro possède une tradition artisanale forte avec les tisserands de plusieurs villages réputés pour le tissage du pagne baoulé comme Assanou ou encore Sakiaré et Tounzuébo, etc

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Situation du système sanitaire. L'offre de santé publique dans le District est dispensée par des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.), par des Hôpitaux Généraux (HG) et le Centre Hospitalier Régional (CHR).
Par ailleurs, le district dispose d'une antenne du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU). Le District Sanitaire de Yamoussoukro dispose également d'une unité de médecine traditionnelle.
Au niveau du District, et à l'instar de l'ensemble de la Côte d'Ivoire, les pathologies qui présentent le plus de risques sont le paludisme, la diarrhée et les IST.

Education. Le système éducatif du District Autonome de Yamoussoukro, composé d'une Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET). Le district autonome dispose de plusieurs établissements publics, privés et du supérieur dont l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB).

Adduction en eau potable : Le district Autonome de Yamoussoukro bénéficie de l'eau desservie par la SODECI et des pompes villageoise au niveau rural.
Couverture en électricité. Le District Autonome de Yamoussoukro compte l'un des six barrages hydroélectriques du pays : le barrage de Kossou, mis en service en 1972. Le barrage de Kossou bénéficie d'une retenue d'eau de 20 milliards de m3 recouvrant 1 700 km² de terres, pour une puissance installée de 174 MW et une production annuelle de 450 GWhs.
L'électrification du District Autonome de Yamoussoukro couvre la quasi-totalité des localités du territoire, avec seulement 17 localités du District non électrifiées sur les 89 localités recensées et un taux d'accès des ménages à l'électricité homogène variant entre 40 à 50 %.

Télécommunications. Les habitants du District ont accès à l'ensemble des chaines nationales avec le système TNT qui couvre l'ensemble du territoire national. Les chaines internationales sont obtenues par le système d'abonnement à canal +. Le District est couvert en réseau de télécommunication par Côte D'Ivoire Télécom qui domine le réseau de téléphonie fixe du District, MTN, Orange et Moov pour le réseau mobile et Internet.

- **Situation de l'hydraulique dans le district**

Le District Autonome de Yamoussoukro enregistre un taux d'accès à l'eau situé entre 15 et 20 % des ménages, taux relativement satisfaisant comparativement au reste du pays. L'accès à l'eau est assuré principalement par l'eau courante à l'extérieur (29,5 %), l'eau courante (19,4 %) et l'eau de surface (15,6 %), ce qui illustre une certaine facilité d'accès à l'eau, en comparaison avec d'autres Districts de Côte d'Ivoire.
Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine est fortement élevé dans le District et atteint 98 % contre 59 % au niveau national. Cependant, le taux de pénétration de l'hydraulique villageoise améliorée est faible (14 %), avec seulement 4 localités éligibles équipées sur 29. En ce qui concerne l'Hydraulique villageoise, avec 394 PMH installées sur 517 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 76 % au-dessus de la moyenne nationale de 69,7.

(2) Région de l'Agneby-Tiassa

La Région de l'Agnéby-Tiassa, située dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, s'étend sur 9 080 km² et compte une population de 865 951 habitants répartis dans quatre départements (dont le département d'Agboville, département cible du sous-projet). Cette région est bordée par les régions du Moronou et du Bélier au nord, la région des Grands Ponts au sud, la région de la Mé à l'est, et les régions des Grands Ponts, du Gôh et du Lôh-Djiboua à l'ouest.

La population de la région est diversifiée, comprenant les peuples autochtones tels que les Abé, les Agni, les Baoulé, ainsi que d'autres groupes ethniques. La coexistence pacifique est encouragée entre autochtones et allochtones. L'agriculture est le principal secteur économique, soutenu par l'élevage et la pêche.

L'Agnéby-Tiassa est principalement une région agricole, mettant l'accent sur la culture de l'hévéa, du palmier à huile et du cacao pour les exportations. La banane douce est également cultivée, en particulier dans les départements d'Agboville et de Tiassalé, tandis que la région est un important producteur de cultures vivrières telles que la banane plantain, l'igname et le manioc.

L'économie de la région comprend des unités agro-industrielles et de transformation du bois. L'Agnéby-Tiassa possède des atouts touristiques avec des sites archéologiques et des manifestations culturelles. Les activités artisanales, y compris la pêche artisanale, sont également présentes.

La région est desservie par des sociétés de transport interurbain et régional, ainsi qu'une ligne de chemin de fer. Elle abrite le barrage hydro-électrique de Taabo, qui contribue de manière significative à l'approvisionnement en énergie de la Côte d'Ivoire.

(a) Département d'Agboville

- **Situation géographique et démographique**

La ville d'Agboville se situe à 80 km au nord de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan, et est accessible par une route bitumée. Elle est le chef-lieu de la sous-préfecture et du département d'Agboville, ainsi que de la région de l'Agnéby-Tiassa.
Le département d'Agboville, qui englobe la ville d'Agboville, couvre une superficie de trois (3) 850 km^2. Il est limité au nord par les départements de Bongouanou et Dimbokro, au sud par le district autonome d'Abidjan, à l'est par les départements d'Adzopé et d'Alépé, et à l'ouest par les départements de Tiassalé et Dabou. Ce département compte 86 villages et est peuplé de deux ethnies autochtones, les Abbey et les Krobou, ainsi que d'ethnies allogènes ivoiriennes et d'une population diversifiée de non nationaux, ce qui lui confère un caractère cosmopolite. Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2021, la population totale du département d'Agboville s'élève à 384 340 habitants (avec compte 135 082 habitants pour le compte de la ville d'Agboville), dont 200 049 hommes et 184 291 femmes.

- **Organisation sociale**

L'organisation sociale dans le département d'Agboville et la ville d'Agboville est structurée autour de cinq (5) cantons, chacun ayant ses caractéristiques distinctes :

- Les cantons Abbeyvé, Khos, Morié et Tchoffo, qui composent le groupe ethnique Abbey. Chacun de ces cantons a son propre chef-lieu, à savoir Loviguié, Guessiguié, Grand Morié et Erymakouguié, respectivement.
- Le canton Krobou, qui représente le groupe ethnique Krobou et a pour chef-lieu Oresskrobou.

Cette subdivision en cantons reflète la diversité ethnique et culturelle du département, avec les groupes Abbey et Krobou qui ont chacun leur propre canton et leur propre chef-lieu. Cette organisation sociale permet de préserver les traditions et les coutumes de chaque groupe ethnique au sein du département d'Agboville et de la ville d'Agboville.

- **Organisation administrative**

L'organisation administrative du département d'Agboville et de la ville d'Agboville comprend une Préfecture, qui sert de chef-lieu à la fois au département et à la région d'Agneby Tiassa, ainsi que onze Sous-préfectures réparties sur le territoire. Ces services de l'administration du territoire assurent la gestion et la coordination des affaires locales. En outre, le département abrite divers services publics, y compris des directions régionales et départementales des administrations publiques, chacun jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'action de l'État au sein de la région, garantissant ainsi une administration efficace et fonctionnelle.

- **Situation économique**

La situation économique du département d'Agboville et de la ville d'Agboville est caractérisée par une diversité de secteurs clés. Dans le secteur primaire, l'agriculture joue un rôle central, avec la culture de cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, ainsi que des cultures saisonnières comme la banane douce et l'ananas, et diverses cultures vivrières. L'élevage de bovins, caprins, porcins, lapins et volaille est également pratiqué. L'exploitation forestière est importante, gérée par la Direction Départementale des Eaux et Forêts, qui s'occupe du charbon de bois, du bois de chauffage

et des résidus de sciage. Le sous-sol du département renferme des ressources minières, principalement du granite.

Dans le secteur secondaire, Agboville bénéficie d'une forte industrialisation, avec des scieries, des usines textiles, et des entreprises minières exploitant des carrières de granite. Le domaine de l'agroalimentaire est également bien représenté, avec la présence d'entreprises industrielles comme ARMA, EGLIN, NGDBB, et SCG, notamment à Azaguié. Le secteur de l'élevage, en particulier de la volaille, comprend la plus grande ferme avicole d'Afrique de l'Ouest à Aboudé-Dadié, ainsi que des fermes avicoles plus petites à Azaguié et Rubino.

Le secteur tertiaire est marqué par une forte présence de sociétés commerciales, d'assurances, de banques, de micro-crédits, de pharmacies, et de stations-service. Le transport est bien développé, tant sur le plan routier que ferroviaire, avec des liaisons régulières entre Agboville et Abidjan, assurées par plusieurs compagnies de transport. Cette diversification économique reflète la vitalité économique du département ainsi de la ville d'Agboville.

- **Situation éducative**

Le système éducatif dans le département d'Agboville et la ville d'Agboville est bien développé, avec une variété d'établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés. Au niveau de l'enseignement primaire public, plusieurs écoles publiques, telles qu'Obodjikro 1 à 4, Cotivo, Artisanal 1 et 2, ainsi que Plateau, sont disponibles pour les élèves. Pour l'enseignement secondaire public, il existe des établissements tels que le Lycée Moderne, le Collège Moderne, et le Centre de Formation et d'Apprentissage des métiers féminins (CFA).

De plus, il existe des établissements d'enseignement secondaire privés dans la région, notamment le Lycée Moderne Eyemon Niangoran Michel, le Lycée Jacques AKA, l'Institut Nakoi, le Collège Moderne EDEN et le Collège Daouda Coulibaly. Cette diversité d'institutions éducatives offre aux habitants de la région une gamme d'options pour l'éducation de leurs enfants, contribuant ainsi au développement de l'éducation dans le département d'Agboville et dans la ville d'Agboville.

- **Situation Sanitaire**

Le département compte plus d'une quarantaine de formations sanitaires publiques, dont un CHR situé dans la commune d'Agboville, une antenne de l'INHP et une antenne de transfusion sanguine, ainsi que onze structures privées et sept (7) pharmacies.

- **Situation des infrastructures et des services essentiels**

En ce qui concerne l'hydraulique, la ville d'Agboville bénéficie de l'approvisionnement en eau potable grâce à des pompes manuelles, des châteaux d'eau et des stations de traitement d'eau de rivière gérés par la SODECI. Cela garantit un accès à l'eau potable pour les habitants de la ville.

Pour les télécommunications, la ville est bien desservie par les principaux réseaux de téléphonie mobile tels qu'ORANGE, MTN et MOOV, ainsi que par Côte d'Ivoire Télécom pour les services de téléphone fixe et de fax. De plus, la disponibilité d'Internet est un atout pour la connectivité de la ville.

L'électricité est fournie par la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), garantissant une alimentation en électricité fiable pour la ville.

En ce qui concerne la voirie, la ville dispose d'un réseau routier bien développé, couvrant une distance totale de 940 km, composé de routes bitumées et de routes en terre, facilitant la mobilité des habitants.

L'ensemble de ces éléments reflète une situation de développement et d'accessibilité aux services de base, contribuant au bien-être et à la qualité de vie des résidents d'Agboville.

(b) Département de Taabo

- **Situation géographique**

Le Département de Taabo situé à 183 kilomètres d'Abidjan. Il est limité au Nord par les départements de Toumodi et Djèkanou, au Sud les départements de Tiassalé et de Divo, à l'Est par le le département d'Agboville et à l'Ouest, par le département d'Oumé. D'une superficie de 1285 km², il fait partie de la Région de l'Agnéby-Tiassa dont le chef-lieu est Agboville

- **Démographie**

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2021 LA POPULATION du département de Taabo est estimée à 76 761 dont 41 031 hommes et 35 729 femmes. Le département comporte 14 754 avec une taille moyenne 5.2.

- **Situation administrative**

Taabo est érigé en chef-lieu de Sous-préfecture par le Décret n° 86-1021 du 24 septembre 1986, par scission de celle de Tiassalé. L'ouverture effective interviendra le 12 février 1987 avec 16 villages et 111 campements. Suite au conseil des Ministres tenu le 04 juillet 2012, Taabo a été érigé en chef-lieu de Département par scission du Département de Tiassalé et ouvert le 26 septembre de la même année. Cette circonscription administrative compte deux (2) Sous-Préfectures et une (1) Commune. Il s'agit de :

- la Sous-Préfecture de Taabo avec une superficie de 980 km² comprend quatorze (14) localités dont la ville de Taabo (chef-leu de département) et treize (13) villages ;
- la Sous-Préfecture de Pacobo (chef-lieu de sous-préfecture) créée par Décret n°2008-97 du 05 mars 2008, avec une superficie de 305 km² comprend six (6) localités ;
- la Commune de Taabo créée par décret n°95-942 du 13 décembre 1995.

- **Organisation sociale**

Le département compte au total dix-neuf (19) villages dont cinq (5) (Taabo-village, N'Dènou, Kotiéssou, Ahondo et Kokotikouamékro) font partie de l'espace communal, treize (13) dans la Sous-Préfecture de Taabo et six (6) dans la Sous-Préfecture de Pacobo. A côté de ces derniers, il faut noter la présence des communautés allogènes et des non-nationaux. Dans le département, il existe une organisation sociale des communautés autochtones dans laquelle s'intègre plus ou moins les communautés allogènes.

La population autochtone de Taabo est composée de Souamelin au Nord-Ouest, de N'Gban, d'Ahétou et de Walébo, à l'Est, et de Dida, au Sud-Ouest. Comme presque tous les peuples Akan, ces sous-groupes baoulé sont organisés en lignages ; mais ceux-ci ne sont pas repartis nettement en clans. Le système de parenté des Souamelin, N'Gban, Ahétou et Walébo donne une place prépondérante au lignage matrilinéaire.

Malgré leur intégration dans les communautés autochtones, les communautés allochtones et étrangères conservent chacune leur organisation sociale d'origine. Les premiers arrivés sont généralement désignés chefs de leurs communautés respectives. Le chef de communauté assure la gestion des affaires internes du groupe, règle les litiges entre les membres de sa communauté, et représente les siens auprès des instances du village hôte.

- **Gestion du foncier**

Le foncier relève soit du droit coutumier, soit du droit moderne. Cependant, il importe de souligner la prédominance du droit coutumier sur l'ensemble des terres rurales.
Ce droit fixe les modalités d'accès et d'utilisation des terres par les communautés autochtones et étrangères (allochtones et allogènes). Il est fondé sur le principe selon lequel la terre est un bien inaliénable collectivement détenu par les communautés autochtones et dont l'attribution aux membres revient au chef de terre ou patriarche.

Au vu de ce principe, les populations allochtones et étrangères bénéficiaient autrefois, uniquement d'un droit d'usage sur les parcelles qui leur sont cédées par don par le tuteur autochtone sur la base de contreparties symboliques (bouteilles de liqueurs, casiers de vins).

Cependant, avec la monétisation de la ressource terre dans le système de cession, ce droit coutumier actuellement tend à disparaître.
En milieu urbain, les espaces sont lotis et les lots mis en vente. La Direction Départementale de la Construction et de l'Urbanisme, en collaboration avec la Mairie de Taabo et les promoteurs de lotissements gère l'espace urbain.

- **Activités économiques**

Secteur primaire

Agriculture. L'économique du Département de Taabo s'appuie sur un modèle centré sur l'agriculture et sur la pêche. Ainsi, il se pratique à Taabo, des cultures pérennes (café, cacao, anacarde, coton, palmier à huile, hévéa, etc.), des cultures vivrières (riz pluvial, arachide, manioc, igname, banane) et des cultures maraîchères (aubergine, gombo, tomate, piment, laitue, concombre, choux, etc.).
Les cultures pérennes sont destinées essentiellement à la commercialisation. Quant aux cultures vivrières et maraîchères, elles sont destinées principalement à l'autoconsommation.

Pêche. Dans le Département de Taabo, la pêche se pratique dans le fleuve et dans le lac du barrage hydroélectrique. La retenue du barrage est essentiellement exploitée par des pêcheurs étrangers, les « bozos » du Mali. Les autochtones n'étant que des pêcheurs occasionnels. Les pêcheurs Ivoiriens sont pour la plupart des agriculteurs.

Elevage. Ce secteur d'activité demeure très traditionnel dans le département. Ainsi, on note dans tous les villages, un potentiel de petit élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins et de volailles, qui se modernise grâce à l'appui de l'ANADER.

Secteur secondaire

Le tissu industriel est peu développé dans le département de Taabo. Néanmoins, il y existe plusieurs plantations industrielles appartenant à des sociétés telles que SCB, EXAT, SAPH, BANACI, Savane et Nature et la centrale hydroélectrique.

Secteur tertiaire

Le petit commerce à Taabo est réduit à un commerce de détail (petites boutiques), commercialisant les produits de premières nécessités. Des restaurants africains et des kiosques tenus essentiellement par des étrangers sont également de petits commerces florissants aussi bien à Taabo-cité que dans les villages de la commune.
Au nombre des commerces les plus rentables, l'on peut citer la commercialisation de produits vivriers et maraîchers et surtout des produits de pêche, tenue en majorité par les femmes. Cette participation des femmes au processus économique, contribue à réduire la pauvreté en permettant à celles-ci de se prendre en charge. Les revenus tirés de ces activités constituent également un plus pour le budget familial.
Le transport public est assuré par les sociétés de Transport LAMP-FALL et COULIBALY TRANSPORT (CT) qui desservent la ligne Abidjan-Taabo. Les taxis-brousse assurent les liaisons entre la ville et les villages et campements, appuyés par les motos-taxis. Au niveau intra urbain, ce sont des tricycles qui et des taxis communaux qui assurent la mobilité des populations.
Au niveau des finances, deux (2) structures de micro-finances sont ouvertes. Il s'agit de la COOPEC et de l'Alliance pour le Développement de l'Epargne et du Crédit (ADEC).

- **Infrastructures socio-économiques et services**

Structures sanitaires. Le Département de Taabo compte plusieurs établissements sanitaires, à savoir : un (1) hôpital général, dix (10) centres de santé, une (1) pharmacie privée et des infirmeries privés et des dépôts de pharmacie.
Ces différents services sont animés par un personnel de trente-trois (33) agents dont deux (2) médecins, un (1) pharmacien, un (1) gestionnaire, deux (2) techniciens de laboratoire, douze (12) infirmiers, quatre (4) sage-femmes, quatre (4) garçons de salle, six (6) filles de salle et un (1) ambulancier.

Toutefois, il faut signaler que cet établissement est confronté à une insuffisance du personnel et à un déficit d'équipements.

Structures d'éducation et de formation. Le Département de Taabo compte 52 établissements publics dont 10 établissements préscolaires et 40 écoles primaires. Deux (2) écoles primaires privées assurent également la formation des enfants dans le Département.
Au niveau de l'enseignement secondaire, le Département de Taabo enregistre trois (3) établissements, notamment le Lycée Kouamé Koffi Télesphore de Taabo, le Collège Moderne et le Collège privé laïc Sainte Famille, tous situés au chef-lieu de Département.
L'enseignement professionnel compte un établissement au chef-lieu de Département. Il s'agit de l'Institution de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) qui a ouvert ses portes le 26 janvier 1999, en vue de répondre aux besoins de la population féminine déscolarisée. L'enseignement pédagogique est axé sur la couture, la broderie, le crochet et la cuisine, l'alphabétisation et l'éducation à la vie familiale (puériculture, économie domestique, hygiène alimentaire).

Infrastructures d'électricité. Construit en 1979, le barrage de Taabo est le plus important équipement du département. La production totale d'énergie de la centrale hydroélectrique est de 500 GWh, soit 12 % de la production nationale en électricité.
Dans le Département de Taabo, la quasi-totalité des villages est électrifiée. Mais, avec l'urbanisation, ils sollicitent tous l'extension de leurs réseaux respectifs.

Infrastructures d'alimentation en eau potable. La ville de Taabo est alimentée à partir de la retenue d'eau du barrage. L'approvisionnement en eau potable est assuré dans le département principalement par la SODECI.
La ville dispose de deux (2) châteaux d'eau d'une capacité de 500 m3 chacun, desservis par une station de traitement capable de traiter 310 m3/jour.
Les villages sont approvisionner pour certains par la SODECI et pour d'autres généralement par des puits équipés de PMH ou hydraulique villageoise, et le système d'hydraulique villageoise améliorée. Il y existe également des puits traditionnels et des rivières dont l'eau est utilisée pour la consommation dans des villages et campements. La quantité insuffisante de l'eau potable se pose dans nombreux villages et campements du département.

Réseau routier : Dans le département de Taabo, les voies de circulation reliant les villages à la ville sont des pistes carrossables, non bitumées. Seule, la voie reliant la ville à l'autoroute et celle reliant Taabo-village à la ville sont bitumées. À l'intérieur de la ville, les rues du quartier ouvrier sont en terre et présentent sous l'effet du ruissellement des eaux de pluie et des eaux usées, un aspect très dégradé. Les rues du quartier cadre bénéficient de bitume

Infrastructures de recherche scientifique. Le Département compte deux principales structures de recherches scientifiques : la station écologique et géophysique de LAMTO et le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS).
Créée en août 1961, la Station Écologique et Géophysique de LAMTO a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance et utilisation du milieu naturel, autrement dit, à une meilleure compréhension des processus de l'écosystème.
La réserve scientifique de LAMTO, avec sa superficie de 2700 hectares, ses atouts naturels et l'importance des travaux scientifiques constitue un patrimoine biologique et scientifique pour la recherche et la formation.

Habitat : La ville de Taabo se caractérise par deux types d'habitat. En effet, la cité ouvrière présente des maisons en bande séparées par des ruelles, et dépourvu d'un réseau d'assainissement véritable et mal entretenu. La cité des cadres présente des rues bien tracées avec des constructions de haut et moyen standing.
La majorité des villages du département bénéficie d'un lotissement. L'habitat est dominé par des maisons de bas standing ou en dur. Les maisons de bas standing sont plus nombreuses que celles de standing

supérieur. Aussi, note-t-on la présence de constructions en banco et en bois couvertes de toits en pailles et plastiques.

Situation sanitaire. Dans le Département de Taabo, parmi les maladies les plus fréquentes, nombreuses sont liées à la mauvaise qualité du cadre de vie. Il s'agit notamment du paludisme, bilharziose et des maladies diarrhéiques telles que l'amibiase et la fièvre typhoïde. Le VIH SIDA et les maladies sexuellement transmissibles sont également diagnostiqués dans le Département de Taabo. L'apparition de certaines maladies telles que l'ulcère de Buruli et l'onchocercose serait liée à la présence du Barrage.

(c) Département de Tiassalé

- **Situation géographique**

Le département de Tiassalé s'étend sur une superficie de 2490,81 km^2. Il est limité :

- au Nord par les départements de Taabo, Toumodi et M'Batto ;
- au Sud par le département de Grand Lahou ;
- à l'Est par les départements de Sikensi et d'Agboville ;
- à l'Ouest par le département de Divo.

- **Démographie**

La population globale du département de Tiassalé est estimée à 278 954 habitants (RGPH, 2021) soit une densité de 112 habitants au km^2. De façon spécifique, le département de Tiassalé compte 150 793 hommes et 128 160 femmes répartis en 51 367 ménages.

- **Organisation sociale**

La structure démographique du département révèle qu'il est constitué d'une population cosmopolite ou hétérogène. Elle est repartie en quatre (4) zones géographique désignées sors le vocable « sous-régions ». On distingue les sous-régions suivantes :

- sous-région Agni, dont le chef-lieu est Morokro ;
- sous-région Elomoin, avdc pour chef-lieu est Tiassalé ;
- sous-région Abbey, dont le chef-lieu est N'Douci ;
- sous-région Abidji-Agni, dont le chef-lieu est Gbolouville.

A ces populations autochtones, s'ajoutent les allogènes (Attié, Baoulé, Sénoufo, Gouro, Yacouba, Malinké, Abron, Wê, Bété) et une forte communauté étrangère constituée en majorité de ressortissants des pays de la CEDEAO, des Mauritaniens et de Libanais.

- **Organisation administrative**

Le département de Tiassalé est situé dans la région de l'Agneby-Tiassa dont le chef-leu de région est Agbocille. Il s'articule autour des circonscriptions administratives déconcentrées, des services déconcentrés de l'Etat et de deux (2) collectivités territoriales (la commune de Tiassalé et celle de N'Doucci. Le département compte quatre (4) Sous-préfectures : la sous-préfecture de Tiassale, la sous-préfecture de N'Douci, la sous-préfecture de Gbolouville et la sous-préfecture de Morokro ;

- **Forêts classées**

Il existe dans le département deux (2) forêts classées gérées par les Unités de Gestions de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR). Ce sont les forêts classées de Mopri (12500 ha) et de Kassaqui (7000 ha). A ces deux forêts classées, s'ajoute la réserve naturelle volontaire d'ALUIKPLI (111 ha 41 a 52 ca) créée par le décret n° 2022-208 du 04 mai 2022 portant création de la réserve naturelle volontaire d'ALUIKPLI.

- **Activités économiques**

Secteur primaire. L'économie du département de Tiassalé repose essentiellement sur l'agriculture. A côté des cultures traditionnelles de rente que sont le café et le cacao, il existe une forte implantation du palmier à huile et de l'hévéa. Au-delà de ces cultures de rente, on y trouve aussi les cultures vivrières dont les principales sont : la banane plantain, la banane fruit ou banane douce, le maïs, le riz, l'igname, le manioc, les légumes, les agrumes, divers produits fruitiers et maraîchers.

Dans le cadre de l'exploitation forestière du département, sept (7) périmètres ont été autorisés sur le ressort du cantonnement de Tiassalé et sont en activité à plein temps ;
Pêche. Deux types d'activités sont exercés dans le département :

- La pêche artisanale ou traditionnelle ;
- La pisciculture.

Les pêcheurs traditionnels régulièrement recensés et au nombre de soixante (60) sont
Elevage. Le département abrite quelques parcs de moutons et de bœufs, des élevages modernes de volailles et de porcs ainsi que des élevages traditionnels d'ovins.
Secteur secondaire. Le secteur secondaire est marqué par les activités industrielles de transformation de bois. Elles sont exercées par six (6) unités industrielles à savoir SNST, NSBI, LIMBA (Tiassalé), IDES, STBI, SBI (N'Douci).
Dans le secteur agroalimentaire, on note la présence de la Société de Culture et de développement Bananière (SCB).
Secteur tertiaire. Le département enregistre deux banques. Ce sont la Nouvelle Société Ivoirienne d'Assurance (NSIA) et la Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI).
Les activités courantes de collecte de l'épargne et du domaine du transfert d'argent sont assurées par les structures telles que la COOPEC et CMEC (Tiassalé et N'Douci) et MUCREFAB (Tiassalé).
Sur le plan commercial, la ville de Tiassalé et les chefs-lieux des sous-préfectures du département abritent des marchés et boutiques qui constituent des lieux d'approvisionnement des populations en denrées alimentaires et autres besoins sociaux.
Le secteur tertiaire aussi est marqué par l'hôtellerie et l'artisanat. Tiassalé compte plusieurs établissements hôteliers de plus ou moins grands standings dont 18 à Tiassalé, 9 à N'Douci et 4 à N'Ziannouan. Quant à l'artisanat, il est essentiellement porté sur la menuiserie, la bijouterie, ferronnerie, la couture, la coifuure, etc.
En ce qui concerne le transport interurbain, outre les sociétés UTT et CTR qui desservent la ligne Tiassalé-Abidjan, les minicars assurent l'essentiel du trafic. Le département bénéficie de par sa position des sociétés de transport des régions du Loh-Djiboua, Gôh, Nawa, bas sassandra, etc.
Le département dispose aussi de sept (7) pharmacies dont quatre (4) à Tiassalé, deux (2) à N'Douci et un (1) à Gbolouville. Ces dernières assurent leur activité commerciale en fournissant aux populations les médicaments nécessaires.

- **Infrastructures socioéconomiques**

Electricité : Le département compte cinquante-deux (52) villages dont quarante-neuf (49) sont électrifiés. Cependant, malgré la proximité du barrage de Taabo, le réseau électrique enregistre d'énormes avaries et baisse tributaires du fait que Tiassalé se situe aux extrémités du réseau.

Eau potable : L'alimentation en eau potable est assurée par la SODECI. Le département bénéficie de plusieurs projets notamment le PREMU à la faveur duquel, deux grands châteaux d'eau et des forages ont été construits pour résorber les pénuries d'eau à Tiassalé et N'Douci puis étendre le réseau à la plupart des villages des différentes sous-préfectures. D'autres projets dans le cadre de l'hydraulique rurale ont permis la construction de forages dans les villages et campements du département.

Télécommunication. Le réseau téléphonie du département est dominé par les trois compagnies de télécommunication à savoir ORANGE, MTN et MOOV AFRICA.

Education. Le département compte 316 écoles primaires, dont 280 écoles primaires publiques et 36 écoles primaires privées et 71 établissements secondaires dont 15 publics et 56 privés. L'effectif des élèves est reparti comme suit :

- Primaire : 73 139 élèves dont 37696 garçons et 35 443 filles ;
- Secondaire : 43 145 élèves dont 23 005 garçons et 20 140 filles

L'effectif des enseignants est de 1 739 enseignants au primaire dont 1 072 hommes et 667 femmes et 1 406 au secondaire dont 1 156 hommes et 250 femmes.

Santé. Le département de Tiassalé dispose d'un (1) hôpital général, d'un (1) centre de Protection Maternelle et Infantile, de quatre (4) centres de santé urbains et de treize (13) centres de santé ruraux.

Par ailleurs, il existe dans le département un hôpital (l'hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo) et deux (2) cliniques privées agrées (la clinique CAMES et le centre de santé social de N'Douci) et des centres de soins dans les quartiers et villages.

Le département dispose aussi de sept (7) pharmacies dont quatre (4) à Tiassalé, deux (2) à N'Douci et un (1) à Gbolouville.

- **Habitat**

La ville de Tiassalé se caractérise par deux types d'habitat. En effet, la présente des constructions de haut et moyen standing.
La majorité des villages du département bénéficie d'un lotissement. L'habitat est dominé par des maisons de bas standing. Les maisons de bas standing construites en dur sont plus nombreuses que celles de standing supérieur. Aussi, note-t-on la présence de constructions en banco, en bois couvertes de pailles et de plastiques.

- **Réseau routier**

Le réseau routier du département de Tiassalé est estimé à 943 kms dont 130 kms revêtus et 804 en terre. Les routes en terre, en raison du défaut d'entretien depuis plusieurs années, sont devenues impraticables.

(3) Région de la Bagoué

La région de la Bagoué, au nord de la Côte d'Ivoire, fait partie du district des Savanes, limitée au nord par le Mali, au sud par les régions du Worodougou et du Béré, à l'est par la région du Poro, et à l'ouest par celles du Folon et du Kabadougou. Elle abrite principalement les ethnies Malinké et Sénoufo, avec une présence significative de populations Peuls, Burkinabés et Maliens, souvent impliquées dans l'agriculture du coton et le commerce informel. La région couvre 10 668 km², comptant 515 890 habitants répartis dans trois départements : Boundiali, Kouto et Tengrela. Les départements de Kouto et Tengrela constitue les zones d'influence indirecte du projet de réalisation de PMH dans le cadre de ce projet.

L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités socio-économiques de la Région de la Bagoué. Les spéculations pratiquées sont généralement des cultures vivrières et les cultures de rentes. L'élevage est pratiqué dans la région de la Bagoué. Le système éducatif se compose de deux types d'enseignement qui sont d'une part, l'enseignement général et d'autre part l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les infrastructures scolaires comprennent aussi bien les établissements publics que privés qui sont établissements secondaires privés.

La région de la Bagoué dispose de deux (2) districts sanitaires à savoir le district sanitaire de Boundiali et celui de Tengrela.

Le peuple Senoufo a été le premier a migré dans la région de la Bagoué. Certains peuples malinkés dans leurs progressions en provenance du Mali se sont progressivement installés dans les Départements et localités de cette Région et constituent avec les senoufos les autochtones de la région de la Bagoué en proportion d'environ 75% de sénoufo et 20% malinké. Au niveau du patrimoine culturel immatériel, il est à noter entre autres les danses.

En ce qui concerne le patrimoine matériel, on peut citer entre autres les mosquées de type soudanais de Tengrela et de Kouto dites "Bôgômissiri".

Les types de conflit fonciers recensés dans la commune de Boundiali sont les conflits entre propriétaires fonciers et acquéreurs, et les conflits entre administration, comités de quartier, propriétaires fonciers et acquéreurs. Plus spécifiquement, il s'agit des conflits entre la municipalité et les occupants des espaces non lotis lors du lotissement, et les conflits entre le préfet, la direction du ministère de la Construction et la mairie (problème de coordination). Les conflits les plus fréquents sont entre éleveurs et agriculteurs, ils sont généralement réglés à l'amiable par des négociations avec les chefs traditionnels. Ils aboutissent rarement à une action en justice.

(a) Département de Boundiali

- **Situation géographique**

Le Département de Boundiali s'étend sur une superficie de 8.644 km², limité au nord par le Département de Tengrela et de Kouto, au sud par celui de Séguéla, à l'Est par le Département de Korhogo et à l'Ouest par Odienné.

- **Situation administrative et démographique**

Le Département de Boundiali a été créé par la loi N°69-241 du 09 Juin 1969. La préfecture a été ouverte le 12 novembre 1974 par la prise de service du premier Préfet. Par le décret n°2008-96 du 05 Mars 2008, ce département a été amputé de sa partie nord par la création du Département de Kouto. La localité de Boundiali est en même temps chef-lieu de la Région de la Bagoué et chef- lieu de département. Il est devenu chef-lieu de la Région de la Bagoué par le décret N°2011-263 du 28 septembre 2011, portant organisation du territoire national en districts, régions et départements, suite à la scission de l'ex-Région des Savanes.

Au plan administratif, le Département couvre cinq circonscriptions, dont celle de Baya, Boundiali, Ganaoni, Kasseré et Siempourgo. Cette entité administrative à la fois décentralisée et déconcentrée, outre ses cinq sous-préfectures comporte sept (7) cantons dont Gbato, Kassemblé, Gnéné nord, Gnéné sud, Zona, Ténéouré et Pongala.

- **Situation démographique**

La population du Département, selon les résultats du Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, est de 198.541 habitants avec 8 696 d'Hommes et 8 019 de femmes.

- **Organisation socio-politique**

La vie politique et sociale du peuple senoufo de Boundiali est similaire à celles de leurs homologues senoufos du Département de Korhogo nonobstant la différence en termes de régions. Dans cette perspective, le canton, la tribu et le village sont les trois niveaux de décisions et d'organisation sociale du pouvoir.
Le village constitue l'unité politique de base dans le Département organisé autour d'une autorité suprême, le chef du village assisté du conseil des anciens issus des lignages. En pays senoufo, la désignation du chef de village est effectuée sur la base du patrilignage avec une chefferie traditionnelle qui est héréditaire et exercée à vie. Ainsi, seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y sont éligibles.

Dès l'âge de sept ans, les Sénoufos sont initiés, dans des bois sacrés ou "Zinzang", et éduqués. La théologie Sénoufo est basée sur la croyance en Koulotiolo, dieu puissant et Katielo, déesse-mère. Les sociétés initiatiques, dont le Poro est la plus importante, jouent un rôle déterminant dans la vie des Sénoufos.

Concernant, le Département, il est également organisé socialement par cantons.

Le département de Boundiali connait les mêmes réalités que celles des autres départements du district des savanes en ce qui concerne la pratique religieuse. Ainsi, nous avons l'animisme qui est beaucoup pratiqué, ensuite vient l'islam et la religion chrétienne.

- **La gestion du foncier**

Dans le département, il est observé deux types de gestion du foncier à savoir le foncier du domaine urbain et le foncier du domaine rural. Leur gestion et leur attribution, appartient aux chefs coutumiers de chaque région, qui, au besoin, procèdent à des attributions. Ainsi dans le Nord de la Côte d'Ivoire, en pays sénoufo, il existe un chef de terre nommé le « Tarfolo », il est donc la principale personne et le seul garant de la répartition et de la gestion des terres de la communauté villageoise. Ainsi, d'un droit de propriété collectif sur le fermage villageois, la terre ne peut donc être vendue car c'est un bien inaliénable. Les principaux modes d'accès sont les dons et l'héritage.

- **Situation économique**

Boundiali regorge de nombreux atouts (économique, social et culturel) favorables à son développement rapide et efficace. En effet, le dévouement de la population à mener les travaux liés à la terre et les aménagements hydro-agricoles, la commune de Boundiali appartient à une zone fertile de savane. Le climat de type soudanais est marqué par une alternance nette de saisons sèche et pluvieuse. Ces paramètres naturels permettent à Boundiali d'avoir des activités économiques liées à l'agriculture, à l'élevage et au tourisme.

L'agriculture est la principale activité de la population. Les principales cultures de rente du département de Boundiali sont : L'anacarde, le coton, la mangue, etc.

De par sa situation géographique, son climat et sa végétation, le Département de Boundiali est propice à la pratique de l'élevage. Du fait, des gros moyens financiers que sa pratique nécessite, cette activité demeure encore traditionnelle.
Quant à la pêche, elle est mal organisée et très peu pratiqué par la population.

Le Département de Boundiali est pauvre en unité industrielle. Le succès de la culture du coton a donné à Boundiali l'usine ivoire coton. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle usine de transformation de noix de cajou sera bientôt ouverte dans ladite localité, précisément à Tombougou-Samorrosso et emploiera plus de 3000 jeunes et participera à l'autonomisation des femmes dans la Bagoué.

Le secteur bancaire est représenté par les banques telles que la Société Générale de Banque, la Banque Nationale d'Investissement(BNI), la NSIA Banque et la Banque atlantique de Côte d'Ivoire, etc. La microfinance est représentée par les agences de microfinance BAOBAB, ADVANS, le Crédit du nord et la Coopérative d'épargne et de crédit de Côte d'ivoire (COOPEC). Il suffit d'ouvrir un compte et appartenir à un groupe de cautionnement solidaire pour avoir accès au crédit.

Les déplacements sont beaucoup personnels au sein de la ville. Néanmoins, il existe, un système de transport public urbain atypique animé par les tricycles communément appelés « trois roues ». Au niveau interurbain, plusieurs sociétés de transport y exercent pour desservir la ville à d'autres villes ivoiriennes et internationales. Les compagnies qui assurent cette mobilité sont : Léopard transport, UTS, UTRAKO, NARRE Transport, GTI, etc.

- **Infrastructures communautaires et équipements collectifs, Habitats**

Le réseau routier du Département, long d'environ 891 km est principalement constitué de routes en terre et de pistes villageoises en très mauvais état, en raison du relief très accidenté et, surtout de l'absence d'entretien régulier et adéquat.

La situation de l'habitat dans le Département de Boundiali est complexe, on retrouve un type d'habitat caractérisé par la précarité des logements, la prédominance des locataires par rapport aux propriétaires des logements et l'habitat traditionnel côtoie l'habitat moderne.

Sur le plan sanitaire Boundiali est composé de 35 structures sanitaires. Sur les 112 localités que compte de département, seulement 33 disposent d'une infrastructure sanitaire soit 29,46% ; ce qui est très faible. Il faut aussi signaler qu'au moins 4 parmi les 33 infrastructures sanitaires ne sont pas fonctionnelles par manque de personnel soignant ramenant ce taux à 25,89%.

La Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) a en charge la fourniture de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire. Elle a pour mission de traiter l'eau, de la redistribuer et de veiller à sa potabilité. A Boundiali, un seul château d'eau approvisionne la ville. Le seul château d'eau de la commune n'assure pas un approvisionnement en eau de manière permanente. La difficulté pour obtenir l'eau augmente pour les ménages situés loin du château d'eau ou en hauteur. Ces populations sont donc obligées de se réveiller très tôt pour espérer avoir de l'eau et faire les provisions nécessaires. Cette situation s'aggrave en saison sèche. Il est quasiment impossible d'avoir de l'eau au robinet.

L'électricité est fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Le barrage de Kossou est la seule source d'approvisionnement en électricité. Compte tenu de l'extension, de l'urbanisation grandissante de la ville, le nombre d'abonnés de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité augmente considérablement d'année en année. Ainsi, aujourd'hui tous les quartiers de la ville sont quasiment raccordés au réseau électrique.

(b) Département de Kouto

- **Situation géographique et administrative**

Le Département de Kouto, au nord de la Côte d'Ivoire, fait partie de la Région de la Bagoué. Il comprend cinq sous-préfectures, couvrant une superficie totale de trois (3) 613,9 km². Il est limité par Tengrela au Nord, Boundiali au Sud et à l'Est, et Madinani à l'Ouest.

- **Situation démographique**

Sa population est estimée à dix-sept (17)5 587 habitants répartis dans 47 villages, selon le RGPH de 2021. La population de Kouto est principalement composée de groupes ethniques tels que les Sénoufos, les Malinkés et d'autres groupes ethniques ivoiriens et non-ivoiriens.

- **Situation économique**

L'économie de Kouto repose souvent sur l'agriculture. La région bénéficie de terres fertiles propices à la culture de produits tels que l'anacarde, la mangue, le coton, le mil, le maïs et d'autres cultures vivrières.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. La Direction Départementale de la Santé couvre vingt-sept (27) structures sanitaires dont un (1) Hôpital Général, quatre (4) Centres de Santé urbains (CSU), dix (10) Centres de Santé Ruraux (CSR), onze (11) Dispensaires Ruraux (DR) et une structure sanitaire privée.
Education. Le département dispose de 20 établissements préscolaires, 90 primaires (dont 5 privés) et 18 secondaires (12 publics, 6 privés), avec 4 centres de formation professionnelle.
Electricité : Un total de 43 sur 47 localités bénéficie de l'électricité du réseau national, mais des problèmes persistent comme les coupures fréquentes et la baisse de tension.
Télécommunications. Les réseaux de téléphonie mobile (Orange, Moov, MTN) y sont présent mais ils ne couvrent pas entièrement le département. La connexion est instable par endroits.
Eau potable : La ville est alimentée en eau potable via des installations gérées par la SODECI. Cependant, l'accès à l'eau potable reste inégal, surtout en milieu rural. Les infrastructures hydrauliques sont présentes, mais pas encore partout.

(c) Département de Tengréla

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Tengrela, situé à 777,3 km d'Abidjan et à 541,4 km de Yamoussoukro, s'étend sur 2200 km², subdivisé en quatre sous-préfectures : Tengrela, Kanakono, Débété et Papara. Il est limité au nord par le Mali, au sud par Kouto, à l'est par M'Bengué et à l'ouest par Kaniasso.

- **Situation démographique**

Selon le RGPH 2021, il compte 141 761 habitants, principalement des Sénoufos et des Malinkés, mais avec une présence notable d'autres groupes ethniques locaux et de la sous-région ouest-africaine.

- **Situation économique**

Le Département de Tengrela, situé dans une zone de savane, tire son économie principalement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, complétés par le commerce, les services, l'industrie et le transport.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Tengrela dispose d'installations de santé comprenant un hôpital général, des services de santé spécifiques, des centres de santé urbains et ruraux, mais souffre d'insuffisances de personnel et d'équipement.
Education. Le département possède des établissements couvrant les différents niveaux d'enseignement, notamment préscolaire, primaire, secondaire, et technique professionnel.
Electricité : Le département est doté d'un système d'éclairage public, mais des disparités persistent entre les villages électrifiés et non électrifiés, suscitant le désir d'électrification pour favoriser le développement.
Télécommunications. Le département dispose de télécommunications fixes et mobiles, mais la couverture réseau reste limitée, entraînant des difficultés d'accès à Internet pour une grande partie de la population.
Eau potable : Les villes sont alimentées en eau potable par le biais de la SODECI, mais toutes les familles n'en bénéficient pas encore. L'accès à l'eau potable reste limité en milieu rural malgré la présence de quelques infrastructures.
Habitat : L'habitat se divise entre des constructions modernes et traditionnelles, les premières étant plus répandues en milieu urbain et les secondes faites généralement en banco ou en terre battue.
Réseau routier : Le Département compte 641 km de routes dont 48 km bitumés. Ce réseau routier, bien qu'assurant l'accès à tous les villages, est précaire en saison des pluies, nécessitant des travaux d'entretien.

(4) Région du Bélier

Située au cœur de la Côte d'Ivoire, la région du Bélier englobe 31 régions au total, avec une superficie de six (6) 809 km². Ses frontières la relient au nord à la région du Gbêkê, à l'est aux régions du N'zi et du Moronou, au sud à la région de l'Agneby-Tiassa, et à l'ouest aux régions de la Marahoué, du Goh et au district autonome de Yamoussoukro. La région se divise en quatre départements, à savoir Didiévi, Djékanou, Tiébissou et Toumodi, ce dernier étant le chef-lieu de la région. Ces départements sont subdivisés en sous-préfectures et communes.

Sur le plan démographique, la Région du Bélier est peuplée principalement de Baoulés, un groupe ethnique originaire du Ghana actuel. Elle compte également des membres d'autres groupes ethniques ivoiriens et des ressortissants de pays voisins vivant en harmonie avec la population autochtone. Selon les données de l'INS, le recensement de 2021 indique une population totale de 415 593 habitants, avec 213 448 hommes et 202 145 femmes.

L'organisation socioculturelle de la région présente divers sites touristiques, notamment la chaîne de collines "chaîne baoulée," les plans d'eau du lac Kossou, le lac Kan, la grotte Mariale de Raviart et la colline Nani Oka de Gbofia. En outre, la région est riche en danses traditionnelles telles que le goly, le gbô, l'adjos, l'adjémlé, le tam-tam parleur (klin kpli) et le kôtou.

D'un point de vue économique, la Région du Bélier est une zone de transition écologique, couvrant à la fois des forêts du sud et des savanes du nord du pays. L'agriculture est la principale activité économique, comprenant des cultures industrielles (cacao, palmier à huile, hévéa, café, anacarde) et des cultures vivrières (igname, manioc, riz, banane plantain, maïs, arachide). Le secteur secondaire comprend des activités artisanales et de transformation, tandis que le secteur tertiaire englobe le commerce, le transport, les services, les stations d'essence et les institutions financières.

En ce qui concerne le système sanitaire, la région dispose de nombreuses infrastructures de santé, y compris des hôpitaux, des centres de santé et des laboratoires. Les pathologies courantes comprennent l'anémie, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, l'hypertension artérielle, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose, la bilharziose urinaire, l'ulcère de Buruli, le tétanos et le pian.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles maternelles, primaires et secondaires. Le taux brut de scolarisation régional est de 70 %, dépassant la moyenne nationale de 56,5 %. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'éducation des filles, avec des taux de scolarisation plus bas.

Enfin, en ce qui concerne les infrastructures et équipements collectifs, la région est traversée par des autoroutes et des voies ferrées importantes, offrant un accès facilité. L'approvisionnement en eau potable s'est amélioré grâce à la réhabilitation des pompes villageoises, tandis que l'électricité est disponible dans les chefs-lieux de départements et de sous-préfectures. Les services de télécommunication couvrent la majorité de la région, avec une couverture de près de 98 % des localités et de plus de 99 % de la population. La région du Bélier présente un certain nombre de caractéristiques qui la rendent essentielle pour le projet de réhabilitation du centre de protection sociale de Didiévi.

(a) Département de Didiévi

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Didiévi, créé en 2005, est situé dans le District des Lacs de la région du Bélier, avec son chef-lieu à Toumodi. Il est entouré par le département de Bouaké et M'Bahiakro au nord, Dimbokro au sud, Tiébissou à l'ouest, et Bocanda et Kouassi-Kouassikro à l'est. Le département est subdivisé en cinq sous-préfectures : Didiévi, Tié-N'diékro, Molonoublé, Boli, et Raviart, et comprend deux grandes communes, Didiévi et Tié-N'diékro.

Didiévi, chef-lieu de ce département, est principalement habité par le peuple Baoulé. Géographiquement, elle se trouve à 7° 08' de latitude nord et 4° 54' de longitude ouest, à une altitude de 172 mètres. Son nom provient de l'expression "Idjéwi," signifiant "cure-dents amers." Auparavant, la localité était connue sous le nom d'Allui-N'Guessankro. Elle est située à environ 50 km de Yamoussoukro et à 65 km de Bouaké.

Le centre de Didiévi, chef-lieu du département, est doté d'infrastructures administratives et de services publics, tels que des directions départementales, le Centre Social de Didiévi, l'institution de Formation et d'Education Féminine (IFEF), des établissements d'enseignement, un hôpital général, des brigades de gendarmerie, et un cantonnement des Eaux et Forêts.

- **Situation démographique**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, le Département de Didiévi abrite une population totale estimée à 93 628 habitants, établissant ainsi une densité démographique de 43 habitants par kilomètre carré. Cette population, principalement rurale (environ 70%), est répartie entre les sous-préfectures comme suit : Boli avec 14 006 habitants, Didiévi avec 26 500 habitants, Molonoublé avec 22 430 habitants, Raviart avec 18 339 habitants, et Tié-N'diékro avec 12 384 habitants, d'après les données de l'Institut national de la Statistique, RGPH 2021.

- **Situation économique**

Le département de Didiévi connaît actuellement une transformation économique significative. Une phase d'expérimentation de production vivrière et avicole par mécanisation de la pratique agricole est en cours dans la région, avec 24 villages de la commune de Didiévi impliqués. Cette initiative vise à augmenter la production de vivriers à haut rendement et de volaille, favorisée par l'acquisition de matériels agricoles modernes, tels qu'un tracteur, une charrue, une billonneuse et un pulvérisateur, pour optimiser les rendements des cultures spécifiques. Cette initiative revêt une grande importance pour le développement économique du département de Didiévi et contribue à l'autosuffisance alimentaire du pays. Parallèlement à cette avancée dans le secteur agricole, des améliorations significatives ont été réalisées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et des infrastructures routières grâce à la politique de communalisation. Le commerce local est principalement dirigé par des Malinkés et d'autres commerçants venus de la sous-région, tandis que le secteur industriel se limite à l'exploitation de carrières de granit dans le village d'Allocokro, situé dans le périmètre communal de Didiévi. Ces développements témoignent des ambitions du conseil municipal pour faire de Didiévi une ville moderne et exemplaire.

- **Situation du système sanitaire**

En ce qui concerne le système de santé du département de Didiévi et de sa ville principale, Didiévi, on compte un total de treize structures sanitaires, dont un Hôpital Général, qui est situé dans la ville de Didiévi depuis 1978. Les autres structures sont réparties dans différentes sous-préfectures, telles que N'da-Akissikro, Djassanou, Tié-N'diékro, Gbangbossou, Kpèbo, Kouassikongokro, Raviart, Molonoublé, Nguyakro, Yaakro, N'drikro et Boli. Ces établissements de santé varient en termes de types et de capacités, allant des hôpitaux généraux aux centres de santé urbains, aux dispensaires ruraux et aux centres de santé ruraux. Ils ont été ouverts à diverses périodes, couvrant ainsi les besoins de soins de santé de la population du département.

- **Situation du système éducatif**

Au niveau éducatif, le Département de Didiévi compte, pour le cycle primaire et préscolaire, quatre-vingt-cinq (85) établissements scolaires dont cinq (5) écoles maternelles. Ils sont regroupés en deux (2) Inspections d'Enseignement du Préscolaire et du Primaire (Didiévi et Raviart). Pour le cycle Secondaire, le Département dispose de deux (2) Lycées Modernes à Didiévi (Léon Konan Koffi et N'goran Koffi Noël), de deux (2) Collèges Modernes avec des classes de la Seconde à la Terminale (Molonoublé et Tié-N'diékro), de deux (2) Collèges de proximité de la Sixième à la Troisième (Boli et N'guyakro), de deux (2) Collèges privés à Didiévi et de deux (2) centres de formation professionnelle, dont celui de Raviart, spécialisé aux métiers agropastoraux.

- **Situation des infrastructures et équipements**

En ce qui concerne les infrastructures et les équipements du département de Didiévi, il présente un réseau routier essentiellement non bitumé, mais avec des projets de bitumage en cours pour certaines routes clés reliant Didiévi à des localités voisines. Le transport ferroviaire, cependant, est confronté à des problèmes d'obsolescence et d'inadaptation. Au niveau de l'approvisionnement en eau potable, des efforts significatifs ont été déployés pour réhabiliter les pompes villageoises et construire des châteaux d'eau, améliorant ainsi l'accès à l'eau potable pour les populations. De plus, l'électrification a considérablement progressé, passant de 30% à 100% de couverture dans la région. Les services de télécommunications sont bien développés dans le département. En matière de sécurité, de nouvelles brigades de gendarmerie ont été mises en place pour renforcer la sécurité, et la construction d'un commissariat de police est en cours pour répondre aux besoins sécuritaires croissants de la ville de Didiévi et ses environs.

- **Situation de la Protection Sociale**

La situation de la protection sociale dans le département de Didiévi repose principalement sur le Centre Social de Didiévi, qui a été construit en 1983. Ce centre se trouve à Didiévi, à proximité de l'hôpital général et de la poste, entouré de ruelles non bitumées. Le centre comprend deux bâtiments utilisés comme bureaux et espace de stockage, un hangar et des toilettes. Il fonctionne avec une équipe restreinte composée de neuf personnes, dont une directrice en tant qu'agent de l'État et huit assistants sociaux. Les principales activités

du centre incluent la prise en charge psycho-sociale, la réhabilitation nutritionnelle et le suivi staturopondéral des patients, avec des taux d'utilisation élevés de 80% pour les services d'animation sociale et d'assistance éducative, et de 70% pour le service de suivi et d'évaluation.

L'aspect physique du centre social reflète un style de bâtiment colonial, mais il présente un état de dégradation avancée à la fois à l'extérieur et à l'intérieur. Les bureaux manquent d'aération pour le personnel, et l'absence de clôture rend le centre accessible aux populations et aux animaux, entraînant des problèmes de sécurité.

Pour améliorer la situation de la protection sociale, le centre social de Didiévi a des besoins importants, notamment la construction d'une clôture et le bitumage des ruelles entourant le centre, la création de bureaux plus confortables et respectueux de l'environnement, la réhabilitation des bâtiments existants et des toilettes, l'aménagement d'espaces verts à l'intérieur du centre, la fourniture de matériel et d'équipement tels que du matériel informatique, des équipements techniques, des véhicules, et du mobilier de bureau, ainsi que la construction d'un centre d'éveil de la petite enfance.

(b) Département Djékanou

- **Situation géographique et administrative**

Djékanou est érigé en Département par le décret n° 2012-611 du 04 juillet 2012 qui résulte d'une scission du département de Toumodi. Le nouveau département situé dans la région du Bélier, comprend les sous-préfectures de Djékanou et de Bonikro.

- **Situation démographique**

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021 a chiffré la population à 37 281 Habitants. Outre les autochtones baoulés qui représentent 75 % de la population, les étrangers estimés à environ 5% sont principalement des nordistes et de ressortissants de la CEDEAO.

- **Organisation socioculturelle**

Les populations autochtones sont reparties en quatre tribus et sont regroupées dans les villages. Ce sont la tribu ahetou, la tribu faafoue, la tribu ouarebo et la tribu saa.

- **Gestion foncière**

La gestion du foncier se fait par un système qui implique à la fois l'administration et le droit coutumier. Au niveau de la ville de Djékanou, le foncier est règlementé par les textes et la loi sur le foncier en milieu urbain. Quant aux villages, les chefs de terre et de chefs de villages appliquent le droit coutumier hérité de leurs ancêtres. Sur cette base les femmes ont droit à la terre pour mener des activités agricoles. Cependant l'Administration a mis en place un comité de gestion des conflits liés aux fonciers ou tous les chefs de villages sont représentés et assisté par les autorités administratives. Grace à cette disposition, les cas récurrents de conflits ont considérablement diminués dans l'ensemble du département.

- **Situation économique**

Secteur primaire. Les ressources économiques du Département proviennent principalement des activités agro-pastorales. En effet le Département de Djékanou offre quelques atouts économiques. Outre les cultures de rente que sont le café, le cacao, le coton et le palmier à huile, les produits viviers tels que la banane plantain, le manioc, l'igname et les légumes sont abondamment récoltés.

A côté de cette économie, les populations s'exercent dans l'élevages de bovins et de volailles a des fin nutritive ou commerciales.

Toutefois le mauvais état des routes villageoises constitue un handicap majeur à la commercialisation des récoltes agricoles.

Secteur secondaire. A l'exception d'une pharmacie et des petites boutiques tenues par des Ivoiriens et des Nigérians, une usine de traitement de la noix de cajou du Groupe OLAM IVOIRE en partenariat avec l'ASCAFED a vu le jour.

Secteur tertiaire. Le secteur est dominé par les petits métiers comme la couture, la coiffure, la mécanique, la menuiserie, les transferts d'argent, etc.
Au niveau du transport on note une nette amélioration à travers la mise en circulation de cars assurant la liaison Djékanou-Abidjan à la grande satisfaction de la population. A cela s'ajoutent quelques taxis brousse et minicars qui assurent la liaison Toumodi-Djékanou et vont également vers certains villages du département.

On note aussi la présence d'un marché au niveau du département et dans les villages qui animent l'activité commerciale de la localité.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Education. Le Département compte un lycée municipal, dix-neuf écoles primaires, une école Maternelle privée catholique.

Electricité : La couverture du réseau électrique du département est très élevée. Plusieurs villages sont raccordés au réseau électrique national. Cependant il reste beaucoup à faire car plusieurs campements sont sans électricité.

Télécommunications. La ville et ces villages sont reliés au réseau national de communication 0 travers les opérateurs Orange, MTN et Moov.

Santé. La couverture sanitaire du département connaît une amélioration sensible avec l'ouverture des centres de santé de Bringakro, de Bonikro et de Gbohua renforcent l'hôpital général de Djékanou. L'hôpital général compte une pharmacie ; un laboratoire ; un bloc opératoire ; un cabinet dentaire ; un bureau de chirurgien ; un bureau de médecin généraliste ; une maternité ; une cuisine et une morgue. A cet équipement s'ajoute un pavillon spécialisé dans le traitement de l'ulcère de buruli et dans la prise en charge médicochirurgicale de ses maux collatéraux.

Equipement sécuritaire. Sur le plan sécuritaire, le département est doté d'une brigade de gendarmerie avec un effectif opérationnel de 30 agents dirigés par un adjudant-chef et équipée de véhicule d'intervention.

Adduction en eau potable : Le département compte plus de 18 villages et une trentaine de campements équipés pour la plupart de pompes hydrauliques. Toutefois, pour gros villages comme Bonikro ; Tollakro, Gbphua et Abouakakro 2, l'hydraulique villageoise améliorée (HVA) est nécessaire en raison de l'importance de leurs populations.

Réseau routier : Le réseau routier du département de Djékanou, bien que développé, affiche cependant des dégradations importantes qui nécessitent une intervention rapide.

(5) Région du Cavally

La région s'étend sur une superficie de 11 376 km² et se limite au Nord, par la région du Tonkpi, à l'Est, par les régions du Guémon et de la Nawa, au Sud par la région de San Pedro et à l'ouest par le Libéria.
Elle comprend quatre (4) Départements à savoir Guiglo, Blolequin, Taï et Toulepleu. Ceux–ci sont constitués de dix-sept (17) Sous-préfectures.

La Région du Cavally a une population estimée à 708.241 habitants (RGPH 2021). Les populations autochtones d'ethnie Guéré, cohabitent harmonieusement avec une forte communauté communautés allogènes.
Les guérés appartiennent au groupe Krou qui comprend les Bété, les Dida, les Bakoué, les Niaboua, et les Kroumen. Malgré l'avancée du modernisme, les populations du Cavally ont conservé un certain

nombre d'us et coutumes, qui se résument en des pratiques allant des interdits aux croyances et attitudes sociales. Les masques jouent un rôle important dans cette culture. Ce sont les gardiens de la tradition. Les populations guérés pratiquent les religions traditionnelles tels que le culte des ancêtres, le christianisme, l'islam, etc.

Le Cavally dispose d'une végétation propice à l'agriculture de rente (cacao, hévéa, café, palmier à huile, colatier) et vivrière (riz, maïs, manioc, bananes plantin et douce, igname, taro, patate).
L'élevage une activité très développée dans la région surtout en ce qui concerne les volailles, ovins, caprins et porcins. Il existe une activité de pêche pratiquée principalement dans le département de Guiglo sur les fleuves Cavally, N'Zo et NICLA. Celle-ci est faite par les populations étrangères.

La région dispose d'un riche potentiel minier avec des indices de cobalt, Nikel, or et diamant. Dans la Région du Cavally, il existe trois types d'industries : l'agro-industrie, l'industrie du bois et les petites unités de transformation.

La région du Cavally comporte de fabuleux sites touristiques. Ce sont le Parc National de Taï, la forêt classée du Cavally, la forêt classée du SCIO, la réserve de faune du N'zo, les montagnes (Mont TIBE à Medibly, Ditrou entre Diboké et Tinhou, Têtrou et Tuitrou Tinhou), etc. ;

Sur le plan éducatif, la région du Cavally compte 56 établissements préscolaires avec 3 324 élèves, 377 écoles primaires et un taux brut de scolarisation de 90,0%, 55 établissements dans le secondaire général, 242 élèves dans les structures islamiques au préscolaire et 8 660 au primaire.
Le Cavally bénéficie de 02 établissements de type enseignement technique et professionnel, implantés à Guiglo, dont un (1) public et un (1) privé à Guiglo.
Au niveau de l'organisation sanitaire, la région du Cavally est composée de quatre (4) districts que sont : les Districts sanitaires de Blolequin, Toulepleu, Taï et Guiglo. On dénombre un CHR, 3 hôpitaux généraux, 50 ESPC, 48 services de maternité 11 pharmacies publiques et 8 pharmacie privées.
Au niveau des infrastructures et équipements collectifs **l**a région du Cavally compte 63 localités électrifiées sur un total de 139, soit un taux de couverture de 45,32%. Les localités de la région sont reliées entre elles par un réseau routier d'une longueur totale de deux (2) 477 km. Au total, 51 localités de la région, sur un total de 139 bénéficieront de bitume, soit 36%. Taï est le seul département de la région qui ne bénéficie toujours pas de bitume.
La région est couverte en réseaux de télécommunication fixe et mobile par Côte d'Ivoire Télécom, pour le réseau de téléphonie fixe du District et MTN, Orange, Moov pour le réseau mobile.

Situation de l'hydraulique dans la région

La région bénéficie d'un certain nombre de projets visant à améliorer l'accès à l'eau potable. Il s'agit entre autres de :

- Réparation et maintenance des Pompes à Motricité Humaine (PMH) de la région dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv). A la fin mai 2021, 177 pompes sont réparées ou remplacées sur 153 prévues, soit 115.68 % de pompes réparées, 181 maintenues. Total des interventions : 358. Ce projet suit présentement son cours avec la réalisation future de quatre (4) PMH dans le département de Guiglo ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) de la Sous-préfecture de Zagné
- Inauguration d'une nouvelle station de traitement d'eau potable (SODECI) : Unité Compacte Dégrémont (UCD). Avant cette nouvelle station, la SODECI produisait 1 500 m^3/j et les besoins en eau de la population de Guiglo n'étaient pas couverts. Avec cette station, il va avoir un apport supplémentaire d'environ 2000 m^3/j, soit environ 3500 m^3/j et cela comblera les besoins en eau de Guiglo.
- Extension du réseau de distribution après l'augmentation de la production d'eau d'environ 50 km. Certains quartiers non desservis le seront (Excellence, Nicla, Bengué, etc...).

En général, le taux d'accès des localités et des populations à l'eau potable est de l'ordre de 96%.

(a) Département de Guiglo

Situation géographique et administrative

La ville de Guiglo est limitée administrativement au Nord par le département de Bangolo, au Sud par la République du LIBERIA, à l'Est par les départements de Soubré et Duekoué, à l'ouest par les départements de Danané et de Toulepleu.

Situation démographique

La population du département est estimée à 259 381 habitants dont 141 785 hommes et 117 596 femmes.

Organisation sociale et culturelle

La ville de Guiglo est la capitale du peuple Wê. Elle a une histoire particulière. La composition ethnoculturelle de Guiglo s'appuie sur les Guéré et les Oubi, ainsi que divers allogènes et étrangers. Le département abrite donc un peu plus de 42% d'étrangers contre 26% au plan national. Si on y ajoute les 33,45% d'allochtones, les autochtones ne représentent donc que 23,80% de la population. L'hospitalité légendaire des WE n'est pas du tout étrangère à ce galop démographique.

Situation socioéconomique

Le Département de Guiglo comme tous les départements de Côte d'Ivoire a une vocation essentiellement agricole. En effet, les principaux produits agricoles de la région sont : le manioc, le riz, le cacao, le café, l'igname, ainsi que d'autres produits vivriers.

A côté de cela, se sont développées des activités annexes telles que l'agro-industrie, l'artisanat, l'élevage et le commerce.

Le Département de Guiglo renferme des industries tels que : BTA (ZAGNE) et NBFBA spécialisé en THANRY.
Les attractions touristiques sont nombreuses mais les principales sont la forêt classée de TAÏ, classée patrimoine mondial par l'UNESCO, silures sacrés du village de ZAGN, le festival des masques de village de BEOUA qui est le rendez-vous culturel par excellence où les grands détenteurs de la tradition wê, principale ethnie du département se retrouvent.

Le réseau bancaire du département est composé de la Société Générale de Côte d'Ivoire (SGCI) et de la Caisse d'Epargne et de Chèques Postaux (CECP).

Infrastructures socioéconomiques

Le réseau routier du département de Guiglo est composé de 16.923 kms de route dont 65 km bitumées, 168 km non bitumées et 16.690 km pistes villageoises.

Le département de Guiglo compte par ailleurs 28 villages électrifiés sur un total de 79.
Le système éducatif du Département de Guiglo abrite de nombreuses infrastructures à travers 85 écoles primaires, et 05 établissements secondaires.

Le département compte aussi une Institution de Formation et d'Education Féminine située au chef-lieu, l'un des 90 centres de cette nature existant dans le pays. Cette institution a pour objet de permettre aux femmes analphabètes, aux jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées, aux femmes agricultrices de trouver une opportunité pour le développement d'aptitudes nouvelles permettant leur insertion ou leur autonomisation.

Le district sanitaire du Département de Guiglo renferme 17 ESPC, 01 CHR, 15 maternité, 01 PMI, 20 centres de santé 03 pharmacies publiques et 04 privées.

(6) Région du Folon

Située au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, elle fait partie du District du Denguélé. La région comprend deux départements : Minignan (chef-lieu) et Kaniasso ; sept (7) sous-préfectures et quatre (4) communes (Minignan, Goulia, Tienko et Kaniasso).
Etendue sur une superficie de sept (7) 239 km², elle est limitée au nord par le Mali ; au sud par les départements d'Odienné, de Samatiguila et de Madinani ; à l'est par les départements de Tengréla et Kouto ; à l'ouest par la Guinée.

Sa population est estimée à 146 209 habitants selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat, (RGPH 2021), 75 902 d'hommes soit 51,91% et 70 307 de femmes soit 48,09%. Cette population est composée d'autochtones Malinkés (en majorité), d'allogènes Yacouba et d'étrangers (maliens, burkinabé).

Comme en zone malinké, la relation qui unit la famille à sa terre combine étroitement les perceptions mystiques et juridiques. Le droit est fondé sur le sacré. Ainsi dans les villages la terre ne peut pas se vendre parce qu'elle appartient à Dieu. Le propriétaire du sol est, en principe, un descendant du premier occupant qui a conclu un pacte avec les génies protecteurs de la région.
La région du Folon a un riche patrimoine culturel avec les danses traditionnelles locales : Le n'zolo ; Le yagbale djidounoun ; Le donzo-goni. Sont pratiquées également des cérémonies traditionnelles majeures des autochtones : Le Konnzi et le Kolakéri.
Dans la région du Folon, l'on retrouve les différents secteurs d'activités économiques même si le secteur primaire et le secteur tertiaire y sont bien représentés.

La région du Folon est une région dont l'activité principale reste l'agriculture. Les principales activités agricoles exercées sont l'agriculture de rente ; l'agriculture vivrière ; les cultures maraichères ; la pratique d'élevage traditionnel. Dans cette localité l'élevage est de type traditionnel avec les ovins, caprins, bovins, et de volaille.
Les activités halieutiques sont pratiquées de façon artisanale par les populations vivant aux abords des cours d'eau par des lignes, nasses et des filets. Des prospections sont en cours dans le sous-sol de certains villages de la Région principalement dans certaines Sous-préfectures pour l'exploitation minière.
Le secteur tertiaire est dynamique, avec un commerce florissant et un réseau de transport bien développé, reliant les principales localités de la région. La région du Folon manque de site touristique.
L'artisanat est très peu développé et les d'art sont très rares dans la région. Cependant, il y a quelques tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs. En ce qui concerne les infrastructures socioéconomiques, la région dispose de plusieurs établissements de santé y compris.

Le District sanitaire de Minignan comprend quatorze (14) établissements sanitaires publics fonctionnels.
L'enseignement est marqué par la présence de plusieurs établissements primaires et secondaires, publics et privés dans chaque département et sous-préfectures. La région souffre de la très mauvaise qualité de ses infrastructures routières.

(a) Département de Kaniasso

- **Situation géographique et administrative**

Le Département de Kaniasso est situé sur la partie Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire. Il fait partie de la région du Folon et est limité au Nord par la République du Mali et la Sous-préfecture de Tienko, à l'Ouest par les Départements de Minignan et Samatiguila, au Sud par le Département d'Odienné, à l'Est par les Départements de Tengrela et de Boundiali. Le Département de Kaniasso compte trois (3) Sous-préfectures et deux (2) Communes à savoir la Sous-préfecture de Kaniasso et commune de Kaniasso, la Sous-préfecture de Goulia et commune de Goulia et la Sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani.

- **Situation démographique**

Le Département de Kaniasso couvre une superficie de 3967 km2 avec une population de 84.572 habitants 43 499 hOmmes et 41 073 femmes (RGPH 2021). Il est composé de quarante-six (46) villages.

- **La gestion du foncier**

Tout comme à MInignan, on note deux types de gestion du foncier à savoir le foncier du domaine urbain et le foncier du domaine rural. Le premier relève de la compétence de la mairie et des sous-préfectures et le second de celle des autorités coutumières notamment les chefs de terres et de villages.

- **Situation économique**

L'économie du Département de Kaniasso est essentiellement basée sur l'agriculture (notamment le coton, l'anacarde, la mangue et le vivrier) soutenue par l'élevage.
Le sous-sol relativement riche en manganèse aux environs des villages de Ziémougoula (Sous-préfecture Kaniasso) et de Sangouani (Sous-préfecture Goulia) est en cours d'exploitation. Ce secteur est représenté dans le département de Kaniasso par les activités minières. L'exploitation d'or est exercée dans la Département dans l'illégalité par des orpailleurs clandestins en majorité d'origine étrangère. Elle se pratique dans les villages de Sananférédougou et de Ziémougoula (Sous-préfecture de Kaniasso).
La seule entreprise minière autorisée dans le Département de Kaniasso suivant le décret N° 2013-421 du 06 juin 2013, est la société Ivoire Manganèse. Le site d'exploitation de ce minerai, se trouve à Ziémougoula, un village de la Sous-préfecture de Kaniasso.
Au niveau du secteur tertiaire, il existe une structure financière (Trésor Public) à Kaniasso pour mobiliser l'épargne. Il n'existe pas de filiales de grandes maisons de commerce. Le commerce de gros et demi-gros est quasi inexistant. Le commerce de détail est détenu par quelques africains non ivoiriens, notamment des Maliens, Guinéens et Nigériens.
Par ailleurs, Six (6) stations-services assurent la distribution du carburant sous diverses formes. Elles sont reparties dans les localités de : Kaniasso (01), Goulia (02) et Gouéya (03).
Le transport demeure encore un secteur très peu développé. La déserte des villages n'est pas assurée. Les lignes de transport entre les chefs-lieux des Sous-préfectures et les villages n'existent pas.

- **Organisation sociale**

Le département forme le Canton Vandougou. La tradition de sélection des chefs de village présente une particularité : seul un membre d'une famille spécifique par village est éligible, la charge se transmettant généralement de père en fils. Si un chef n'a pas de fils, son frère peut lui succéder. La Chefferie villageoise repose sur une caractéristique unique à savoir la désignation des chefs est réservée à une seule famille par village, la succession s'effectuant du père au fils. En l'absence de fils, le frère du défunt peut prendre la relève.
La population est en majorité musulmane, mais la pratique de l'animisme n'est pas sans importance dans le département. En outre, il existe dans chaque village des personnes douées dans le fétichisme appelées communément guérisseurs.

- **Infrastructures communautaires et équipements collectifs**

Etat de la voirie. La voirie au niveau de la ville est marquée par des routes bitumée. Hormis la ville, on note pour, l'essentiel, des routes en terre et des pistes, en mauvais état, reliant la village aux villes et les villes entre eux.

Habitat : Le paysage du département de Kaniasso est caractérisé par une variété de styles d'habitation. On y trouve des bâtiments modernes, construits avec des matériaux robustes. Ces habitations, généralement en béton avec des toits en tôle, sont répandues à Kaniasso et dans ses sous-préfectures, surtout dans les zones rurales. À l'inverse, les zones urbaines se distinguent par des logements modernes plus sophistiqués, y compris des villas de standing élevé ou moyen situées dans les zones résidentielles, telles que la commune de Kaniasso.

Infrastructures sanitaires. Le Département de Kaniasso dispose d'un (1) Hôpital Général, 02 (CSU), 10 (CSR) et donc 08 structures sanitaires publiques.

L'Hôpital Général possède un bloc opératoire, un cabinet dentaire, un laboratoire, un service de radiologie et d'un service biomédical.

Infrastructures électriques et télécommunications.
Dans le département de Kaniasso, la plupart des localités, y compris les chefs-lieux de sous-préfecture et de grands villages, bénéficient d'une connexion au réseau électrique national. Le département est couvert par les réseaux de téléphonie mobile des opérateurs du pays (MTN, ORANGE et MOOV) bien qu'on enregistre plusieurs zones de perturbation récurrente du réseau téléphonique dans certaines localités par manque d'installation d'équipement.

Infrastructures éducatives. Le paysage éducatif du Département de Kaniasso est composé d'établissements d'enseignement général publics et privés. On dénombre Cinquante-quatre (59) écoles primaires, quatre (04) établissements secondaires, un (1) établissement secondaire privé. En outre, le Département de Kaniasso dispose d'un Centre de Formation Polyvalent actuellement non fonctionnel.
Infrastructure d'approvisionnement en eau potable. Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le département sont actuellement insuffisantes. À Kaniasso, par exemple, il n'y a qu'un seul château d'eau accompagné d'une station de traitement, mais sa capacité est limitée et ne permet pas de couvrir l'ensemble des quartiers de la ville.

(b) Département de Minignan

- **Situation géographique et administrative**

Créé officiellement par le décret n° 2005-251 du 7 juillet 2005 et inauguré le 6 août 2007, le Département de Minignan est l'un des deux départements, avec le Département de Kaniasso, qui forment la Région du Folon. Cette région a été instituée par le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011, ayant pour chef-lieu la Préfecture de Minignan.

Le Département de Minignan en plus de ses frontières internationales avec le Mali et la Guinée est limité au Nord par la République du Mali, à l'Ouest par la République de Guinée, au Sud par les Départements Gbéléban et Samatiguila, à l'Est par les Départements de Kaniasso.

- **Situation démographique**

Le Département de Minignan couvre une superficie de 3.500 km2. Il est composé de trente-huit (38) villages. La population estimée à 61 637 habitants (RGPH 2021) dont 32 403 hommes et 29 234 soit une densité de près de 18 habitants/km2.

Il s'agit d'une population rurale essentiellement composée d'autochtones malinkés venus depuis des siècles pour la plupart de la Guinée et du Mali et des Yacouba

- **Organisation sociale**

L'organisation sociale rencontrée dans le Département de Minignan est de type traditionnel structuré notamment autour du Canton et du village. Les populations du département de Minignan sont du canton Folo.

Le Canton Folo est considéré comme un groupement de villages de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête, un chef accepté comme tel par ces communautés et reconnu par l'autorité étatique. Le Chef du village est désigné dans la lignée de ceux qui y ont droit sur la base du patrilignage.

La majorité de la population pratique la religion musulmane ; mais à côté de celle-ci, on note la pratique de l'animisme dans département.

- **Gestion du foncier**

On note deux types de gestion du foncier à savoir le foncier du domaine urbain et le foncier du domaine rural. Le premier relève de la compétence de la mairie et des sous-préfectures et le second de celle des autorités coutumières notamment les chefs de terres et de villages.

- **Situation économique**

Le secteur primaire. Elle repose essentiellement sur l'agriculture, particulièrement sur l'anacarde, le coton et la mangue. On note aussi dans ce secteur, l'encadrement des producteurs de vivriers par l'ANADER. Les principales cultures suivies par les agents de l'ANADER sont : le maïs, le riz, le manioc, l'igname et les maraîchers.

L'élevage dans le Département de Minignan porte essentiellement sur les ruminants. On note cependant quelques fermes de volailles.
Les investissements en infrastructures de commercialisation et de transformation sont très limités dans le Folon. Seulement un quai d'embarquement est construit dans la ville de Minignan. Nous avons également une boucherie de trois boxes et une aire.
Dans ce secteur secondaire d'activité, on note la présence de la société GEO-CMBT bénéficiaire d'un arrêté ministériel portant autorisation d'une exploitation semi-industrielle de l'or.
Au niveau du secteur tertiaire, il n'existe à Minignan, ni banque, ni établissement de micro-finance, telle que la COOPEC. A cela s'ajoute l'absence de bureau du Trésor public ou des Impôts. Cette situation maintient Minignan dans une certaine dépendance par rapport à Odienné, la capitale District du Denguélé et justifie les déplacements des fonctionnaires chaque fin de mois.
Le secteur est animé par le marché, les petites boutiques, etc.

- **Infrastructures communautaires et équipements collectifs**

Etat de la voirie. On note deux catégories de voiries dans le département de Minignan. La première est celle des routes bitumées à l'intérieur de la ville de Minignan et la seconde est la catégorie de routes non bitumées reliant la ville aux sous-préfectures et villages.

Habitat

Dans le département de Minignan, le paysage résidentiel affiche une diversité architecturale notable. Les zones rurales sont marquées par une prédominance de constructions modernes et robustes, typiquement des maisons en béton avec des toitures en tôle, un style courant tant à Minignan que dans ses sous-préfectures. En revanche, le milieu urbain se distingue par des habitations plus élaborées, incluant des villas de standing varié situées dans les quartiers résidentiels

Infrastructure sanitaire

Le Département (District Sanitaire) de Minignan compte quatorze (14) établissements sanitaires dont un hôpital général, six (6) dispensaires ruraux, trois (3) centres de santé urbains et un (1) centre de santé urbain intégré.
Les maladies les plus récurrentes dans le Département de Minignan sont le paludisme et l'anémie. Le matériel roulant est vieillissant et nécessite un renforcement.
La construction d'un Centre Hospitalier Régional est prévue à Minignan.

Infrastructures électriques. Sur un total de 84 villages, 67 sont électrifiés et 13 sont en cours d'électrification. Ce qui représente un taux d'électrification de 95,24%. Des travaux d'extension et de réhabilitation du réseau sont ambiants dans la ville de Minignan. En ce qui concerne le nombre de villages non-électrifiés dans le Département de Minignan, il s'établit à 05 sur 39, soit 12,5%. Toutefois, il convient de signaler qu'il y a eu des débuts de travaux de construction de ligne de haute tension ou de poteaux électriques dans ces villages. Quant aux réseaux de télécommunication, le département est couvert par les réseaux de téléphonie mobile des opérateurs du pays.

Infrastructures éducatives. Le Département de Minignan 55 établissements scolaires en fonctionnement, dont 02 établissements secondaires publics, 46 écoles primaires et 07 écoles préscolaires.

Infrastructure d'approvisionnement en eau potable. Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le département sont actuellement insuffisantes. À Minignan, le nombre d'infrastructures hydrauliques est très insuffisant et les capacités de ces ouvrages existants sont donc loin d'être convenables pour les besoins de la population.

(7) Région du Gbèkê

La région du Gbèkê, située au centre de la Côte d'Ivoire, couvre une superficie de neuf (9) 136 km². Elle est limitée au nord par la région du Hambol, au sud par la région du Bélier, à l'est par la région d'Iffou, à l'ouest par les régions du Béré et de la Marahoué. La population du Gbêkê est composée majoritairement d'autochtones Baoulés ainsi que de nombreuses communautés allochtones issues de diverses régions de la Côte d'Ivoire et de pays de la CEDEAO, tels que les Maliens, les Guinéens, les Sénégalais et les Burkinabés. Elle est estimée à 1 352 900 habitants (RGPH, 2021). La région du Gbèkê comprend quatre (4) départements : Bouaké, Béoumi, Botro et Sakassou. La région se subdivise en quatre (4) départements dont (Bouaké, Béoumi, Sakassou et Botro) et compte au total 771 villages repartis sur 20 sous-préfectures.

Les départements, communes et sous-préfectures qui la composent, sont dirigés respectivement par des préfets, et des sous-préfets nommés par le chef de l'Etat et des maires qui sont élus. Par ailleurs, parallèlement à cette organisation administrative, il existe une organisation de type traditionnel ou basée sur l'appartenance ethnique des autochtones Baoulés et des allogènes. Généralement on distingue l'organisation sociale des autochtones de celle des communautés allochtones et allogènes.
Population autochtone baoulé est repartie en six (6) sous-groupes : fahali, ahali, Gôli, oualèbo, gôdê et Sakiklan. Ces sous-groupes baoulé vivent, géographiquement, à partir d'une organisation socioculturelle de basée sur des structures familiales, villageoises, tribales et cantonales. Leur mode de vie est articulé autour d'un système matrilinéaire à l'exception du sous-groupe Gôdê qui est patrilinéaire.

Les populations sont, d'une manière générale, soumises à l'organisation administrative consacrée par le pouvoir étatique, à l'organisation sociale de chaque village et des communautés existantes dans la région.

La gestion du foncier est liée à l'organisation sociale de chaque village, avec les autochtones ayant le droit exclusif de propriété sur la terre.

Les principales activités économiques dans la région concernent les cultures de rentes, telles que le café, l'anacarde, coexistent avec les cultures vivrières comme le riz, l'igname, le manioc, le maïs, la banane plantain, l'arachide, ainsi que des cultures maraîchères. L'élevage concerne principalement les bovins, avec une activité de pêche importante sur le fleuve Bandama, dans les localités de Sakassou et Béoumi. Le secteur secondaire comprend des industries agroalimentaires et minières, ainsi que des activités d'orpaillage clandestin. Le secteur tertiaire est dynamique, avec un commerce florissant et un réseau de transport bien développé, reliant les principales localités de la région.

En ce qui concerne la santé et l'éducation, la région dispose de plusieurs établissements de santé, y compris un Centre Hospitalier Universitaire (CHR) à Bouaké, des hôpitaux généraux, des maternités, des cabinets dentaires et des centres de santé. L'enseignement est marqué par la présence de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké et par plusieurs établissements primaires et secondaires, publics et privés dans chaque département et sous-préfectures.

Les infrastructures en eau potable, en électricité et les services de télécommunications couvrent l'ensemble de la région avec des inégales affichées en termes d'approvisionnement entre les départements, sous-préfectures et villages. Il en est de même des voiries.

En ce qui concerne cette étude dans cette région, les zones indirectes portent sur les départements de Bouaké, Sakassou et Béoumi dont des villages sont bénéficiaires de Pompe à Motricité Humaine (PMH).

(a) Département Béoumi

- **Situation géographique et administrative**

Créé par la loi n°85-1086 du 17 octobre 1985, le département de Béoumi est situé au Centre de la Côte d'Ivoire. D'une superficie de deux (2) 688 km², le département de Béoumi est limité au nord par le département de Mankono, au nord-est par celui de Botro, au sud-est par celui de Sakassou, à l'ouest par ceux de Zuénoula et Kounahiri.

Le département est composé de sept (7) sous-préfectures à savoir Marabadiassa, N'Guessankro, Bodokro, Kondrobo, Lolobo, Ando-Krekenou et Béoumi.

- **Situation démographique**

Selon le RGPH de 2021, le département de Béoumi compte 195 015 habitants dont 101 275 hommes et 93 740 femmes, répartis sur les 2688 km². Elles sont majoritairement composées de Baoulé (Kodè et Goli) auxquels, il convient d'ajouter une forte communauté Malinké et des ressortissants d'autres localités du pays et de la sous-région.

- **Organisation socioculturelle**

Dans l'organisation politique de la société baoulé, l'unité politique est le village. L'unité de base fondamentale reste la famille patrilinéaire. Dans le système patrilinéaire ; l'héritage se transmet de père en fils. Le chef du village est désigné dans la lignée de ceux qui en ont le droit sur la base du patriarcat. L'autorité est exercée par le chef de village qui est généralement un descendant de l'ancêtre fondateur du village. Elle est donc héréditaire. Le chef de village représente l'autorité politique, judiciaire, et, parfois, religieuse. Le chef de terre est le garant des droits fonciers de l'espace, qui sert de support au village et à ses activités même si dans la pratique ces droits sont délégués aux différents chefs de lignages. Ce chef est aidé dans ses tâches par des notables qui, représentent les plus hautes autorités villageoises. Ainsi, toute décision fait l'objet de concertation et de consentement de toute la classe dirigeante. La cohésion sociale est maintenue grâce au respect des coutumes, croyances, tabous, et interdits.

- **Gestion foncière**

Selon la coutume, le premier habitant d'un territoire en devient le chef des terres. C'est à lui que revient le droit de céder une partie des terres aux familles des tribus qui viennent s'installer par la suite. Les chefs des différentes familles deviennent aussi des propriétaires terriens à titre définitif. Toutefois, la terre appartient à toute la lignée d'où son caractère communautaire et collectif. De ce fait, tous les membres de la lignée ont un droit indivisible sur le sol et ne peut en aucun cas faire l'objet de vente. Les terres appartiennent aux communautés villageoises dont les garants sont les chefs de lignages et des segments de lignages. Les terres sont héritées des ancêtres et constituent le patrimoine des descendants. Le mode d'accès est donc lignager ou familial. Chaque chef de lignage exerce tous les droits sur ses terres. Ces droits sont des droits de gérance et de jouissance.

- **Situation économique**

Secteur primaire. L'agriculture est l'activité principale des populations autochtones du département de Béoumi. Elle se subdivise en cultures de rente et cultures vivrières. La principale culture de rente demeure l'anacarde. On note la présence de quelques vergers de caféiers et de cacao dans le département. Les cultures vivrières sont quant à elles dominées par les cultures comme l'igname (aliment de base de la population), la banane, le maïs, l'arachide, le gombo, la tomate et le riz. La polyculture est le système cultural largement répandu.

Comme l'agriculture, l'élevage est traditionnel de subsistance pratiqué exclusivement en divagation et la taille du cheptel reste très peu importante. Les espèces élevées sont : les caprins, les porcins et la volaille.

La pêche est essentiellement pratiquée dans le fleuve Bandama et ses affluents et constitue tout de même une activité assez importante pour les populations d'une manière générale, et surtout pour les villages déplacés dans le cadre du projet d'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) initié en 1970 par l'état ivoirien. Les espèces prises sont essentiellement le Tilapia, les silures, les capitaines et les carpes.

Le secteur secondaire. Le département est très pauvre en industrie. Les quelques unités industrielles se composent essentiellement de trois boulangeries et de quelques unités de décortiqueuses artisanales de l'anacarde.

Secteur tertiaire. Le commerce occupe une place de choix au sein des activités économiques locales de la population et touche une diversité de produits. Les échanges portent sur les produits agricoles, d'élevage, provenant surtout des villages et des produits manufacturés commercialisés dans les boutiques. La ville de Béoumi regorge également quelques commerçants grossistes, intervenants dans le domaine de l'alimentation et de la cimenterie et de la vente des hydrocarbures.

Le transport. Le transport dans les chefs-lieux de Béoumi et Sakassou est assuré par des véhicules de tourisme de type PICNIC et quelques autocars de la compagnie UTB de Bouaké. Ces véhicules assurent le voyage régulier aller-retour essentiellement vers Bouaké, et les autres villes de la Côte d'Ivoire. Quant au déplacement à Béoumi, les moyens de déplacement couramment utilisés sont constitués par les motos taxis, introduits dans les habitudes des populations depuis la crise militaro politique de 2002.

Le tourisme et l'hôtellerie. Le département de Béoumi est relativement pauvre en infrastructures hôtelières. On y rencontre néanmoins quelques équipements hôteliers non classés. Les principaux équipements répertoriés se résument à 07 structures d'hébergement d'une capacité totale d'environ 90 chambres.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. La couverture sanitaire de la commune est assurée par l'hôpital général de Béoumi, qui abrite les services de médecine générale, de gynéco-obstétrique, de pédiatrie et de chirurgie ; deux centres de santé urbains ; un service de santé scolaire et universitaire ; deux centres de santé rurale (dispensaire + maternité) ; deux laboratoires d'analyse ainsi que plusieurs cliniques privées.

Education. La commune de Béoumi abrite plusieurs infrastructures scolaires, plus de cinq (5) établissements secondaires pour un effectif de plus de 16.000 élèves ; des centres de formation techniques et professionnelle, un institut de formation social, 5 écoles primaires disposant de plus de 53 classes, ainsi que plusieurs infrastructures préscolaires dans presque tous les quartiers de la ville. Ces infrastructures scolaires font face à un certain nombre de problèmes au rang desquels on trouve : l'insuffisance des salles de classes, du matériel didactique et des enseignants.

Adduction en eau potable : Les sous-préfectures du Département de Béoumi sont alimentées en eau potable à partir de l'eau de surface. La gestion de ces ouvrages et équipements est assurée par la SODECI. On note également la présence de quelques pompes hydrauliques, des puits et des bornes fontaines dans certains quartiers et villages. D'une manière générale l'accès à l'eau potable est encore insuffisant sur l'ensemble du Département.

Electricité : L'ensemble des sous-préfectures et plusieurs villages sont raccordés au réseau électrique national. On note cependant quelques disparités entre les localités, car d'autres sont sous-alimentées et certains sont encore en attente d'être raccordées au réseau national.

Télécommunications. En matière d'information et de communication, le département est desservi par les réseaux de communication nationaux : Orange, MTN et Moov. Cependant certains villages ont une faible réception.

Habitat

Dans le département, l'habitat économique / évolutif occupe une place prépondérante dans la structuration spatiale de l'agglomération urbaine de Béoumi et dans les localités environnantes. Dans les villages on y rencontre aussi des habitats traditionnels ruraux et des habitats économiques et évolutifs construits dans le cadre du projet Aménagement de la vallée du Bandama (AVB).

(b) Département de Bouaké

- **Situation géographique et administrative**

Situé à environ 400 kilomètres d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne.
Il est limité à l'Est par le département de M'Bahiakro, au Sud par les départements de Tiébissou et Didiévi, à l'Ouest par les départements de Sakassou et de Béoumi et au Nord par celui de Katiola.
Le département de Bouaké est le chef-lieu de la région de Gbèkê et la capitale du district de la Vallée du Bandama. Il compte cinq (5) sous-préfectures (Bouaké, Bounda, Brobo, Djebonoua et Mamini), trois (3) communes (Bouaké, Botro et Djebonoua) et un Conseil Régional.

- **Situation démographique**

La population du département de Bouaké est estimée à plus de 931 851 selon le RGPH 2021, est composée à majorité de jeunes.

- **Organisation socioculturelle et politique**

Bouaké est une citée cosmopolite, laïque composée d'autochtones Baoulé (fahali et ahali) et de plusieurs ethnies ivoiriennes et communautés étrangères. Le peuple baoulé en général et celui de Bouaké a un mode de vie fondée sur le régime matrilinéaire selon lequel la filiation et l'héritage (biens et pouvoir) sont principalement basés sur la lignée maternelle, c'est-à-dire que l'appartenance à un groupe social, l'héritage des biens, des titres ou des noms sont transmis de mère en fille. Ainsi, le système matrilinéaire, chez les peuples baoulé, accorde une place prépondérante à la lignée maternelle dans la structuration de la société et des relations familiales. Aujourd'hui cette tendance semble à s'affaiblir à cause justement des lois modernes qui tendent à exercer un pouvoir coercitif sur les traditions.

Le système de chefferie dans le département est calquée sur le régime matrilinéaire qui fonde l'existe sociale en pays baoulé, particulièrement chez les peuples baoul2 de Bouaké.

Sur le plan religieux la ville de Bouaké compte nombreux édifices religieux servant de lieux de culte. Trois grandes religions y sont pratiquées : l'animisme, l'islam et le christianisme.

- **Gestion foncière**

Dans le département de Bouaké, selon la coutume, le premier habitant d'un territoire en devient le chef des terres. C'est à lui que revient le droit de céder une partie des terres aux familles des tribus qui viennent s'installer par la suite. Les chefs des différentes familles deviennent aussi des propriétaires terriens à titre définitif. Toutefois, la terre appartient à toute la lignée d'où son caractère communautaire et collectif. De ce fait, tous les membres de la lignée ont un droit indivisible sur le sol et ne peut en aucun cas faire l'objet de vente. Chaque chef de lignage ou segment de lignage exerce tous les droits sur ses terres. Ces droits sont des droits de gérance et de jouissance. Les terres sont donc gérées, exploitées par ces chefs de lignage. Les deux (2) modes d'accès à la terre sont : la cession gratuite (don) qui est le fait du chef de terres au profit des familles, qui en deviennent définitivement propriétaires, moyennant un don symbolique et la cession temporaire (prêt) à des demandeurs pour des cultures saisonnières.

- **Situation économique**

Secteur primaire. A Bouaké, les principales cultures de rente sont le café et l'anacarde. La production du café à pratiquement disparu dans le département au profit de l'anacarde. Quant aux cultures vivrières, elles sont dominées par les cultures comme l'igname, la banane, le maïs, l'arachide, le gombo, la tomate et le riz. La polyculture est le système cultural largement répandu.

Le département est marqué par l'élevage traditionnel de subsistance et la taille des cheptels reste très peu importante. Les espèces élevées sont les caprins, les porcins et la volaille qui, compte tenu des contraintes financières, sont considérées comme épargnes qu'on transforme en argent lorsqu'on a une urgence financière.

Secteur secondaire. Le secteur industriel est animé par plusieurs industries dans le département. Il s'agit notamment de l'usine textile des Etablissements Robert Gonfreville (ERG), première entreprise industrielle du pays créée en 1921, TRITURAF, SITAB, Groupe FIBACO-IVOIREMBAL, la société OLAM, COOPRAK, COORERIZ, une unité de décorticage de riz et l'usine TANTOS qui offrent de nombreux postes de travail aux populations.

Secteur tertiaire. Le secteur de l'artisanat de la ville de Bouaké est dominé par de petits métiers parfois modernes mais aussi à l'étape rudimentaire. Il regroupe des activités telles que : la soudure, la forge, la bijouterie, la menuiserie (métallique et de bois), le tissage/tricotage, la filature, la coupe/couture/broderie, la poterie, la boulangerie/pâtisserie, la fabrication de savon, la vannerie, la cordonnerie, fabrication de pilons et de mortiers, la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, la blanchisserie, la teinture, le carrelage, la vitrerie, etc.
La prépondérance de l'activité commerciale dans l'économie urbaine de Bouaké s'appuie sur le fait qu'elle est une ville d'approvisionnement et de transit des marchandises en provenance ou en partance pour les pays situés au Nord de la Côte d'Ivoire notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les activités commerciales sont menées à travers plusieurs marchés animés tous les jours dont certains prennent de plus en plus une renommée internationale comme le marché de gros de BOUAKE et deux marchés à bétail non aménagés.

Dans le domaine du transport, le département de Bouaké est desservi par plusieurs axes bitumés et le chemin de fer. Les gros camions et les trains assurent pleinement l'évacuation des marchandises tandis que les cars, mini-cars et taxis-brousse transportent les personnes désirant voyager. En plus de ces commodités, la ville est desservie par la SOTRA.

Sur le plan hôtelier, on dénombre dans la commune de bouaké quelques équipements touristiques (hôtels, lieux d'hébergement, et restaurants) et d'accueil (salles de réunion et de conférence) tels que l'Hôtel éléphant, ranhôtel, hôtel du stade, etc.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Le district sanitaire du département Bouaké dispose de plusieurs formations sanitaires au rang desquelles on peut citer : Centre Hospitalier universitaire (CHU). 1 Centre Hospitalier Universitaire ; 1 Centre Hospitalier Régional qui abrite les services de médecine générale, de gynéco-obstétrique, de pédiatrie et de chirurgie ; 3 hôpitaux généraux ; 2 centres de santé urbains ; 1 service de santé scolaire et universitaire ; 2 centres de santé rurale (dispensaire maternité) ; 29 dispensaires ruraux ; 2 laboratoires d'analyse ainsi que plusieurs cliniques privées.

Education. La commune de Bouaké abrite plusieurs infrastructures scolaires au rang desquelles figurent université Alassane Ouattara de Bouaké, Plus de 20 établissements secondaires ; des centres de formation technique et professionnelle, 1 institut de formation sociale, 65 écoles primaires disposant de plus de 400 classes, ainsi que plusieurs infrastructures préscolaires dans presque tous les quartiers de la ville. Ces infrastructures scolaires font face à un certain nombre de problèmes au rang desquels on trouve : l'insuffisance des salles de classes, du matériel didactique et des enseignants.

Electricité : La ville de Bouaké est principalement desservie en électricité par le barrage hydroélectrique de Kossou, grâce à des lignes de transport à très haute tension 225 kV et 90 kV. L'exploitation de deux

(2) postes de transformateurs HT/MT, Bouaké 1 (225 kV/15 kV) et Bouaké 2 (90 kV/15 kV et 90 kV/30 kV), favorise le développement d'intenses activités industrielles et un éclairage public adéquat ainsi que l'extension de l'électrification rurale
En dépit de cela, on note cependant quelques disparités en effet certains sous quartiers demeurent encore sous alimentés en électricité.

Télécommunications. En matière d'information et de communication le Département présente certains acquis non négligeables. En effet, la ville de Bouaké chef-lieu de Département est connecté au réseau de téléphonie nationale fixe et aux réseaux de la téléphonie mobile est présente dans les autres circonscriptions avec les (5) opérateurs : MTN ; Orange Côte d'Ivoire et Moov. Il y a également la chaine de télé dénommé RTI BOUAKE la télévision nationale et la radio nationale, 4 radios de proximité et des chaines internationales comme canal horizon.

Eau potable : Le département bénéficie de l'alimentation en eau potable assurée par la SODECI. Plusieurs villages bénéficient de Pompes à Motricité Humaine (PMH).

- **Situation de l'hydraulique dans le département de Bouaké**

Pour ce qui concerne l'hydraulique urbaine, le réseau est caractérisé par plus de 600 km linéaires de canalisations, trois (3) réservoirs fonctionnels d'une capacité totale de 8.000 m3 et deux (2) stations à traitement complet. La station de la Loka, avec une capacité de traitement de 1.250 m3 /h est également la plus importante station à traitement complet de la Côte d'Ivoire. Actuellement, plusieurs travaux de renforcement de l'approvisionnement en eau potable sont en cours pour pallier une importante pénurie. Quant à l'hydraulique rurale, certaines localités sont dotées de système d'Hydraulique villageoise améliorée (HVA) fonctionnel et la plupart des villages dispose de PMH. Force est de constater que l'entretien régulier de ces pompes faisant défaut, elles sont constamment en panne, privant ainsi les populations de leurs principales sources d'eau potable.

(c) Département de Sakassou

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Sakassou est situé au centre de la Côte d'Ivoire, plus précisément dans la région de Gbêkê. Le Département de Sakassou couvre une superficie de 1820 km², soit 0.3 % du territoire national et est limité au Nord par le département de Bouaké, à l'Est par la ville de Djébonouan, à l'Ouest par le département de Béoumi et au Sud par le département de Tiébissou.

Le chef-lieu du département, il compte une commune et quatre (4) Sous-Préfectures : Sakassou, Dibri-Asrikro, Toumodi-Sakassou et Ayaou-Sran.

- **Situation démographique**

Selon les résultats globaux du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021 publiés le 22 juillet 2022, le Département de Sakassou a une population totale estimée à 108 110 habitants.

- **Organisation socioculturelle**

Le département compte 172 villages et abrite des communautés étrangères africaines, principalement constituées de burkinabés, de maliens, de sénégalais, de togolais, de béninois, ghanéens, de nigériens et de nigérians.

Le peuple Baoulé de Sakassou est organisé autour d'une royauté. Le Roi détient le pouvoir suprême. Il est l'autorité législative, judiciaire et spirituelle. Il est l'âme du peuple, le père de chacun de ses sujets, le

représentant du créateur, le premier prêtre des génies protecteurs et des ancêtres qui veillent sur le peuple, les villages oualèbo. A ce titre, sa personne est sacrée et inviolable.

A côté de ce système monarchique se trouve le système de chefferie traditionnelle propre à chaque village du département. Ce système est organisé en lignage matrilinéaire qui confère à la femme une place de choix dans la structure socio-politique traditionnelle. La chefferie est un auxiliaire de l'Administration, participe à divers niveaux, à la gestion et à l'encadrement des populations. Le mode de désignation du chef chez le peuple Baoulé de Sakassou se fait généralement par succession selon les us et coutumes de la communauté. La chefferie est structurée comme suit : la chefferie de tribu, de canton et de village.

L'aspect culturel du département est marqué par la légende d'Abla Pokou et les manifestations culturelles (fêtes de Pâques ou « paquinou », semaines culturelles, fêtes d'igname, festival Abla Pokou). Les danses sacrées de façon générale, sont formellement interdites aux femmes. Quant aux danses populaires, elles sont exécutées lors des occasions ordinaires de réjouissances (mariage, baptême, intronisation du chef, etc.). A ce titre l'on peut citer les danses : Adjosssou, Agbouroh, Adjomblé, et Goli. Toutes les personnes peuvent y participer. Tous ces événements pratiqués dans le département perpétuent encore l'identité et les valeurs socioculturelles du Oualèbo.

- **Gestion foncière**

La gestion foncière est à cheval entre le respect de la tradition et les règles et lois Administratives. Sur cette base, le foncier urbain est approuvé et géré par les autorités communales. A la différence du milieu rural, le foncier est géré dans le respect des us et coutumes. La femme à droit d'occuper la chefferie et également peut être propriétaire terrien.

- **Situation économique**

Secteur primaire. Les activités agricoles rencontrées dans le département sont tout aussi bien des cultures vivrières que les cultures de rentes. S'agissant du vivrier, l'on cultive le manioc, l'igname, le maïs, le riz à côté des cultures maraichères. Il existe une coopérative de riz, dénommée CORISAK qui exploite le site de la LOKA. Concernant les cultures de rentes, la plus répandue est la culture de l'anacarde. A côté des cultures de l'anacarde, l'on note également de petits vergers de cacao, de café et d'hévéa.

La pêche occupe une place non moins importante dans l'économie du département. Elle se pratique de façon artisanale sur le fleuve bandama.

Secteur secondaire. Sakassou souffre du manque d'industrie dans ses localités. Il n'existe pas de structures bancaires dans le département. Cependant, il existe un guichet de distributeur automatique de billets de la Société Générale de Côte d'Ivoire et une structure de micro finance notamment la COOPEC.

Secteur tertiaire. Le type de commerce pratiqué dans le département reste informel. Sakassou dispose d'un grand marché pour la distribution du vivrier de façon générale. Le marché central de la commune de Sakassou et les marchés des localités des différentes Sous-préfectures se tiennent à des jours précis pour la commercialisation des produits collectés dans les campagnes. Les boutiques restent les seuls distributeurs de produits manufacturés.

Le secteur du transport est peu développé dans le département. Cependant, il existe une gare routière avec une compagnie de transport dénommée « Sakassou Express » qui assurent les liaisons tous les deux (2) jours : Sakassou-Abidjan ; Sakassou-Abengourou ; Sakassou-Daloa Sakassou-Divo ; Sakassou-Soubré. On trouve également des taxis-brousse (bâchées, minicars, 504 et 404 break) entre Sakassou et les villages, des petits véhicules (Picnic) entre Sakassou-Bouaké et Sakassou-Tiébissou et des taxis-moto assurant le déplacement des populations au niveau de la ville de Sakassou.

Le tourisme est très peu développé dans le Département. Cependant, on peut noter par endroit quelques sites attrayants à visiter : La forêt sacrée d'Oualèbo La Cour Royale (tombes des anciens rois). La poterie des villages d'Ouassou et de Kangré ; Le lac de Mitikossoukro ; Le périmètre de la Loka

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Le département dispose d'un hôpital général, de deux (2) dispensaires ruraux, de quatre (4) CSU, de 13 CSR et d'un SSSSU-SAJ.

Education. Le département compte 115 écoles primaires, 07 écoles préscolaires, 4 établissements secondaires publics et plusieurs établissements privés.

Electricité : La quasi- totalité des localités des Sous-préfectures du département bénéficie du réseau électrique. Ainsi pour la Sous-préfecture de Dibri-Asrikro, l'on dénombre 37 villages électrifiés contre 10 non électrifiés. Dans certaines localités de cette circonscription administrative dont Golibo et Komokomouan, les poteaux électriques ont été placés mais la mise sous tension n'est pas encore effective. Dans la Sous-préfecture de Sakassou, 71 villages sont électrifiés contre 16 non électrifiés. Il est bon de relever que des poteaux électriques livrés et plantés dans certaines localités et n'attendent plus que la mise sous tension notamment : Kpato, Angossè, MahounouKouakoukro, Kpanigokro. La Sous-préfecture d'Ayaou-Sran comporte 03 sites regroupés, tous électrifiés.

Infrastructures routières. Le réseau routier du Département dense et dominé par les routes en terre battue. Il est estimé globalement à 647,7 km dont 65,5 km de voiries revêtues contre 582,2 km de routes en terre reliant les différentes localités du Départements de Sakassou, voire les localités des Départements voisins (Bouaké, Béoumi, Botro, Tiébissou). L'on dénombre différents types de routes avec des caractères bien spécifiques : reprofilage léger, lourd, traitement de points critiques et bitume. Il est bon de relever que plusieurs axes reliant les différentes localités sont dans un état très dégradé, notamment pendant la saison des pluies. Ce qui rend pénible le trafic et perturbe la circulation.

Télécommunications. Le Département bénéficie du réseau de Côte d'Ivoire TELECOM pour le téléphone fixe. Il en va de même pour les réseaux de téléphonie mobile que sont : ORANGE, MTN et MOOV. Cependant, la qualité de ces réseaux n'est pas fluide dans certaines localités du Département. Il est bon de rappeler que toutes ces compagnies de téléphonie mobile ne disposent pas d'agences dans le Département. En outre, le Département bénéficie d'une couverture satellite de la RTI et est doté d'une radio de proximité dénommée radio « Yénian Oualèbo » de Sakassou.

Eau potable : Le département bénéficie de l'alimentation en eau potable assurée par la SODECI. Plusieurs villages bénéficient de Pompes à Motricité Humaine (PMH).

- **Situation générale de l'hydraulique dans le département de Sakassou**

En 1991, l'Etat ivoirien, avec l'appui du FED, a aménagé le périmètre de la LOKA avec un barrage pour la riziculture irriguée sur une superficie de 400 ha. La capacité de ce barrage est de huit (8) 000 000 m^3. En amont du cours d'eau de la Loka, l'on y trouve également 06 micro-barrages privés (initiés par des particuliers) que sont : Kpato, Nimkoumanou, Bondoukou-pli, N'guessan-Pokoukro, Suibonou et Sokobo. Le Département est longé dans sa partie occidentale par le lac de Kossou sur lequel une activité intense de pêche est pratiquée.

Il n'existe pas de châteaux d'eau dans le chef-lieu de Département (Sakassou). Un site a été identifié à cet effet, mais le chantier n'est pas encore ouvert.

La Sous-préfecture d'Ayaou-Sran enregistre quant à elle, 02 châteaux en construction, dont l'un à Ayaou-Sokpa et l'autre à Sran-Belakro. Les travaux très avancés sur ces chantiers sont au stade de la canalisation.

(8) Région du Gontougo

La région du Gontougo, située au nord-est de la Côte d'Ivoire, est caractérisée par une superficie de 16 770 km², divisée en cinq départements et comprenant 469 villages répartis sur 29 sous-préfectures. Avec une population estimée à 917 828 habitants en 2021, la région se distingue par son riche patrimoine culturel, exprimé à travers des festivités et des danses traditionnelles. L'agriculture prédomine dans la région, avec une production significative d'igname, représentant 60% de la production nationale, et l'anacarde comme principale culture de rente. Le cacao et le café sont également cultivés dans la partie sud. L'élevage de bovins, ovins et caprins joue un rôle important dans l'économie locale. Le secteur secondaire comprend quelques unités de transformation et d'extraction dans les départements de Bondougou et Tanda, tandis que le secteur tertiaire est dynamique, notamment dans les activités touristiques, commerciales et artisanales. Du point de vue des infrastructures, la région dispose de plusieurs établissements de santé, d'institutions éducatives et d'infrastructures en eau potable, électricité et télécommunications, bien que des inégalités d'approvisionnement existent entre les départements, sous-préfectures et villages.

(a) Département de Bondoukou

- **Situation géographique et administrative**

Le Département de Bondoukou couvre une superficie de neuf (9) 978 km^2. Il est limité au Nord par les Départements de Bouna et de Nassian, au Sud par les départements de Tanda et de Transua, à l'Est par la frontière Ivoiro-Ghanéenne et à l'Ouest par le département de Sandégué.

Le Département de Bondoukou est le chef-lieu de la région du Gontougo et compte aujourd'hui douze (12) Sous-préfectures (Appimandoum, Bondo, Bondoukou, Gouméré, Laoudi-bâ, Pinda-Boroko, Sapli-Sépingo, Sorobango, Tabagne, Taoudi, Tagadi, Yézimala et trois (3) communes dont seulement celle de Bondoukou est fonctionnelle, plus de 186 villages.

- **Situation démographique**

La population du département de Bondoukou est estimée à plus de 453 841 habitants (RGPH, 2021). Elle est majoritairement Abron et Koulango.

- **Organisation socioculturelle**

Bondoukou, ville cosmopolite, regroupe diverses communautés ethniques, des Koulango aux Abron, avec une présence marquée d'allogènes. L'organisation sociale est influencée par trois groupes autonomes, adoptant des systèmes matrilinéaires ou matriarcaux. Sur le plan religieux, à Bondoukou la région connaît une coexistence harmonieuse entre le catholicisme, les églises évangéliques, l'islam et l'animisme. Politiquement, Bondoukou est un bastion pour des formations nationales, générant une dynamique sociale et culturelle riche.

- **Situation économique**

Secteur primaire : L'économie de Bondoukou repose principalement sur l'agriculture, avec l'anacarde comme culture prédominante, tandis que la noix de cajou constitue le moteur économique majeur. La production de cacao et de café, bien que présente, est limitée en raison du vieillissement des plantations. Les habitants sont également actifs dans la culture vivrière, le riz, le maïs, le manioc, les agrumes, les fruits variés, et les légumes. L'élevage, pratiqué par les Peulhs, contribue également à l'économie locale.

Secteur secondaire : L'industrie est peu développée, se limitant à une usine de bois, une société d'extraction de minerai de manganèse, et quatre boulangeries, dont deux modernes. Le secteur secondaire est dominé par des unités de transformation alimentaire et des activités artisanales. Malgré un développement croissant de l'activité minière, une part importante reste clandestine.

Secteur tertiaire : le département de Bondoukou est centré sur une activité commerciale dominante, principalement axée sur la vente de produits agricoles dans les marchés locaux, avec la présence de supermarchés, stations-service, banques, et établissements de micro finance. Le secteur du transport, assuré par plusieurs sociétés et petits transporteurs, est confronté à des défis liés à la dégradation des voies, notamment pendant la saison des pluies.

- **Infrastructures et équipements sociaux**

Santé. Le département de Bondoukou dispose de plusieurs infrastructures sanitaires entre autre : 01 Centre Hospitalier Régional (CHR), 01 hôpital général (HG), 112 centres de santé urbains, 12 centres de santé rurale, 01 Base de Santé Rural, 01 Dispensaire Urbain, 22 Dispensaires Ruraux, 01 Protection Maternelle et Infantile**,** 01 Service de Santé Scolaire et Universitaire, 01 Infirmerie de Prison, 04 Pharmacie Privée**,** 02 Pharmacie Publique

Éducation. Le département de Bondougou abrite plusieurs infrastructures scolaires. Au niveau préscolaire et primaire, il y a un total de huit (8) établissements privés et 30 établissements publics avec un total de 195 salles de classe.

Eau potable : L'accès à l'eau potable dans le département est assuré par l'hydraulique urbaine et villageoise. En milieu rural, les populations utilisent l'eau de forages, de sources de surface (rivières, marigots) et de puits pour leur consommation.

Électricité. Bondoukou affiche un taux de couverture électrique de 23,71%. Les localités du département sont alimentées par quatre départs 30 kV, provenant du Poste source d'Agnibilékrou et du réseau du Ghana.

Télécommunications. La couverture du réseau téléphonique varie dans le département. Bien que plus ou moins établie, plusieurs villages rencontrent des difficultés, obligeant les habitants à fixer des téléphones à des endroits spécifiques ou à se déplacer vers des zones éloignées pour capter les réseaux Orange, MTN ou Moov. De plus, le téléphone fixe est généralement absent dans les villages.Département de Tanda

- **Situation géographique et administrative de la zone indirecte du projet**

Situé dans la Région du Gontougo, le Département de Tanda couvre une superficie de 1 625 km². C'est un Département composé de quatre (4) Sous-préfectures et 34 villages. Il est limité à l'Est par le Département de Transua, au Nord par celui de Bondoukou, au Sud-Ouest par les Départements de Koun-Fao et Sandégué.

- **Situation démographique**

Le département de Tanda est peuplé de Koulango et de Bron. La population totale du département de Tanda est estimée à 113 523 habitants.

- **Organisation socioculturelle**

Tanda, fondée au XIIe siècle par le roi Insemara, abrite une diversité ethnique, principalement constituée de Koulango et de Bron, avec la présence de populations ivoiriennes, de la CEDEAO, nord-africaines et du Moyen-Orient. La fête des ignames constitue la principale célébration culturelle, marquée par des danses traditionnelles telles que le tam-tam parleur, le sessègo, le gogo, l'aboffouo, l'adaha, le tamossi, l'obidonbié, entre autres.

- **Situation économique**

Secteur primaire : le département de Tanda repose sur la culture de l'anacarde, du rocou, et des produits vivriers tels que l'igname, le manioc, et la banane plantain. L'activité pastorale comprend l'élevage domestique de la volaille, l'élevage traditionnel des ovins et des caprins, tandis que l'élevage des bovins est géré par des allogènes, principalement des Peuls d'origine malienne et burkinabè. Les productions

animales et halieutiques contribuent également à l'économie du département, bien que la pêche ne soit pas pratiquée.

Secteur secondaire : le secteur secondaire est dominé par les unités de transformation alimentaires (décortiqueuse, broyeuse, moulin etc..). Il y a aussi les activités artisanales. Aussi aujourd'hui, il se développe peu à peu l'activité minière, mais, ce secteur demeure pour la plus part dans la clandestinité.

Secteur tertiaire : la région présente une activité commerciale diversifiée, mettant en avant la vente de produits agricoles et manufacturés, bien que les marchés permanents souffrent parfois d'approvisionnements insuffisants. Des services tels que des boulangeries, des stations-service, des hôtels et des institutions financières locales sont présents, avec des transactions facilitées par des services financiers mobiles. Cependant, la dépendance aux approvisionnements extérieurs et les défis d'accessibilité routière, avec la majorité des routes non bitumées, impactent le commerce et le transport dans la région.

- **Infrastructures et équipements sociaux**

Santé. Au niveau sanitaire, le département est doté de t 03 hôpitaux généraux, de 52 Centres de santé Urbain, 14 Centres de santé Rural, 03 Hôpitaux de référence, 37 Services de Maternité, 4 Pharmacies publiques et 2 Pharmacie privée.

Éducation. Le département de Tanda bénéficie de 14 écoles préscolaires, 45 écoles primaires, 15 établissements secondaires d'une capacité de 57 salles, on y dénombre aussi 9 centres/animateurs.

Eau potable : Dans le chef-lieu de Département, il existe une adduction en eau potable, mais celle-ci est confrontée à d'énormes difficultés de pannes fréquentes. Le chef-lieu de Département bénéficie de deux (2) d'eau ; aussi les chefs-lieux de Sous-préfecture et quelques localités disposent de château d'eau, mais de faible capacité par ailleurs. Avec le Programme Social du Gouvernement, plusieurs localités ont pu bénéficier de Pompe à Motricité Humaine.

Électricité. Le département de Tanda est connecté au réseau électrique national. Cependant il reste sous-alimentée au regard des coupures intempestives.

Télécommunications : la couverture en réseau téléphonique est peu ou prou établie. Dans certains villages, les populations fixent les téléphones à des endroits où sont obligées de se déplacer à des lieux reculés pour avoir le réseau Orange, MTN ou Moov. Aussi, le Téléphone fixe n'existe pratiquement pas dans le département.

(9) Région des Grands Ponts

La région des Grands ponts est délimitée au nord par la région de l'Agnéby-Tiassa, au sud par la lagune Ebrié et l'Océan Atlantique, à l'est par le district autonome d'Abidjan et à l'ouest par la région de Loh Djiboua.

La région des Grands ponts compte une population de 450 007 habitants, dont hommes 235 759 et 214 249 femmes avec 93 160 ménages (RGPH, 2021). Elle est peuplée par les peuples autochtones Adioukrou, Alladjan, Avikam, Ahizi. A l'instar de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, l'on note la présence d'allogènes Sénoufos et Malinkés (originaires du nord et du nord-ouest) dans la région ainsi que des ressortissants des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment des Burkinabés, Maliens, Ghanéens, Mauritaniens, Togolais, Béninois, Nigériens, Nigérians et autres Africains. Elle compte aussi des communautés asiatiques, européennes telles que les Français, Chinois, Libanais, etc.

Sur le plan administratif la région des Grands ponts est une collectivité territoriale décentralisée de Côte d'Ivoire, qui couvre les départements suivants : Dabou (chef-lieu de région et de département), Grand Lahou (chef-lieu de département), Jacqueville(chef-lieu de département). Elle s'étend sur une superficie de 5502 km².

Les peuples lagunaires du district des grands ponts, en occurrence ceux Jacqueville et Grand Lahou, comme de nombreuses communautés en Côte d'Ivoire, ont des structures sociales et culturelles riches et diversifiées.

Le système de chefferie chez les peuples lagunaires de cette partie de la Côte d'Ivoire est une composante importante de leur organisation sociale traditionnelle. Ils ont traditionnellement des chefs héréditaires qui jouent un rôle central dans la gestion des affaires locales, la préservation des coutumes et la résolution des conflits au sein de leur communauté. Il est souvent le gardien des traditions et de la culture, veillant à ce que les coutumes et les pratiques traditionnelles soient respectées. Le chef est également chargé de la médiation et de la résolution des conflits au sein de la communauté.

Ils jouent un rôle de liaison entre la communauté et les institutions gouvernementales, aidant à résoudre des questions telles que l'attribution de terres ou d'autres ressources.

Sur le plan économique, la pêche et l'agriculture sont les principales activités de la région. Au niveau agricole, cette région est caractérisée par la présence de nombreuses plantations industrielles de banane, d'ananas, de café et de cacao, des exploitations industrielles d'hévéa, de palmier à huile.

La région est également riche en site touristiques avec un paysage majestueux doté de plages calmes et reposantes dans le départemnt de Jacqueville, les plages, l'embouchure et les atouts naturels et culturels (lagune, fleuves, îles, forêts, réserve de biodiversité avec le Parc naturel d'Azagny les mangroves de Fresco etc.).

(a) Département de Grand Lahou

- **Situation géographique**

Avec une superficie de 2562 km^2, la circonscription administrative de Grand Lahou, située au sud du pays, a 130km par voie routière, d'Abidjan, est limitée à l'est par les sous-préfectures de Dabou et de Sikensi, à l'ouest par la sous-préfecture de Fresco, au sud-est par la sous-préfecture de Jacqueville et au Nord par les départements de Divo et de Tiassalé.

- **Population**

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021 la population de GRAND LAHOU est estimée à 155.832 habitants dont 83 183 hommes et 72 649 femmes, repartie en 29 267 ménages soit en moyenne 5.3 personnes par ménage.

- **Organisation sociale et culturelle**

Le Département est une mosaïque d'ethnies d'origine Ivoirienne diverses. Les autochtones sont les Avikam et les Dida. A ces deux communautés, on note la présence plusieurs autres communautés allogènes dont l'implantation semble toute récente. Le département compte également un nombre important d'étrangers ressortissants des pays: Mali, Burkina Faso, Guinée, Ghana, Togo, etc. L'occupation spatiale du département se présente comme suit :

- Les avikams sont repartis en 26 villages localisés sur le cordon lagunaire et constituent les autochtones du département ;
- Les Didas, venus de la région de Divo, occupent la berge Nord-ouest de la lagune ;
- Les Agnis venus de la région de Tiassalé sont installés sur les deux berges du Bandama dont les principaux villages sont : Ahouanou, chef-lieu du canton Bandama et Bocanda ;
- Les Tiagbas originaire de Dabou occupent la rive droite de la cotière ;
- Les Apploniens et Fantis près de d'Ebounou, d'Azagny et de toukouzou Hozalem.

- Les Baoulé, les autres Agnis et certains étrangers dont les Dioula et les Morés, ouvriers agricoles dans les sociétés agroindustrielles ou plantations installés à leur propre compte, vivent dans le canton Bandama, aux terres fertiles, où ils s'adonnent la culture du café, cacao, hévéa, palmier à huile, etc.

Chaque communauté vit selon sa culture, sa tradition. Ainsi, malgré leur intégration dans les communautés autochtones, les communautés allochtones et étrangères conservent chacune leur organisation sociale d'origine. Les premiers arrivés sont généralement désignés chefs de leurs communautés respectives dans les villages et campements respectifs. Le chef de communauté assure la gestion des affaires internes du groupe, règle les litiges entre les membres de sa communauté, et représente les siens auprès des instances du village hôte.

- **Données administratives**

Le Département de Grand-Lahou est composé de cinq (5) sous-préfectures et d'une (1) commune celle de Grand-Lahou. Il comprend cinquante-cinq (55) villages reparti dans ces cinq (5) sous-préfectures :

- La sous-préfecture de Grand-Lahou avec 21 villages ;
- La sous-préfecture d'Ebounou avec 14 villages ;
- La sous-préfecture d'Ahouanou avec 8 villages ;
- La sous-préfecture de Bocanda avec 8 villages ;
- La sous-préfecture de Toukouzou avec 4 villages.

- **Activités économiques**

Agriculture. Le secteur primaire est marqué par la culture pérenne, à savoir le palmier à huile l'hévéa et le binôme café cacao. Il existe également les cultures vivrières que sont le manioc le riz l'igname etc…

L'exploitation du patrimoine forestier est une activité non moins importante au niveau du département de Grand Lahou. Le département de Grand Lahou est caractérisé par une zone forestière dense avec des essences très variées (fromager, tiama, kossipo, samba, fraké, framiré, etc…)

Elevage. Le secteur de l'élevage est dominé par la filière avicole. Toutefois il convient de souligner qu'il est marginal dans l'économie du département.

Pêche. L'existence de nombreuses lagunes (5 au total) du Bandama du Gô et de la mer favorisent une importante activité halieutique. Ce secteur est occupé les Ghanéens, Béninois, Maliens, Sénégalais. Il existe deux types de pécheurs a Grand Lahou : ceux qui opèrent en mer et ceux qui interviennent en lagune. Les pécheurs en mer sont en majorité d'origine Ghanéenne d'ethnie fanti.

Il existe dans le département de Grand Lahou, trois unités agro-industrielles, notamment PALMCI dans le secteur palmier à huile, IDH et GOLDEN RUUER dans le secteur hévéa.

Le commerce est marqué par existence de petites boutiques tenues en majorité par les étrangers. En outre le commerce de l'attieké exercé par les femmes Avikam connait un essor par sa forte demande due à sa qualité.
Par ailleurs il existe des marchés hebdomadaires dans certains villages et la ville de Grand Lahou ne dispose pas de supermarché.

Le transport est marqué par existence de quelques sociétés de transport (ESPOIR, TSR, SKAE). A côté de celles-ci il existe des particuliers qui exploitent des lignes de transport avec de vieux véhicules.

Par ailleurs le réseau lagunaire est exploité par les propriétaires de pinasses.

- **Habitat**

L'habitat dans le département de Grand Lahou présente une grande diversité en termes de styles architecturaux, de conditions de vie et de niveaux de développement économique. De façon générale,

l'habitat à Grand Lahou présente des styles architecturaux atypiques. On y trouve à la fois des immeubles modernes, des maisons traditionnelles et des constructions informelles. Les immeubles modernes sont généralement concentrés dans le centre-ville et les quartiers résidentiels plus aisés, tandis que les maisons traditionnelles sont plus courantes dans les villages et campements ou les quartiers plus anciens de la ville. Ainsi, dans le département de Grand Lahou, les quartiers résidentiels aisés offrent des maisons de qualité, des infrastructures modernes et des services de base, tandis que dans les anciens quartiers et précaires, on y trouve des habitations de fortune. Il en est de même des villages et campements.

- **Infrastructures socioéconomiques**

Education

La circonscription de Grand Lahou comprend deux inspections d'enseignement préscolaire et primaire à savoir l'IEEP de grand Lahou et celle d'Ebounou. Elle compte au cours de l'année scolaire 2022-2023 :

- 101 écoles primaires publiques ;
- 11 écoles primaires privées ;
- 23 écoles maternelles publiques ;
- 04 écoles maternelles privées ;
- 36 écoles communautaires.

Au niveau de l'enseignement secondaire, Grand Lahou compte deux (2) lycées modernes, trois (3) collèges publics et quinze (15) collèges privés.

A ceux-là, s'ajoute une structure de formation professionnelle, notamment, le centre de formation à la mécanisation agricole, le fruit de la coopération Ivoiro-Japonaise. Il a ouvert ses portes le 28 Mars 1991. L'objet du centre est la formation professionnelle des opérateurs économiques de la filière riz venant de diverses régions du pays.

Il existe également un lycée professionnel qui forme aux métiers de la pêche, de l'aquaculture, de la réparation navale et de l'entretien des équipements électriques et électroniques.

Santé

Le département compte un seul hôpital construit en 1975 et mis en service en 1977. Au niveau de la santé rurale on rencontre des centres de santé urbains et ruraux, respectivement, dans les sous-préfectures et villages suivants : Bocanda, Ahouanou, Braffèdon, Ebounou, Sodecoco V1, Tamabo, Lahou-kpanda, Tiéviessou, Toukouzou.

Hydraulique

La ville possède un château d'eau d'une capacité de 100m3 et 2 forages qui ne répondent plus aux besoins de la population. Il convient de noter l'achèvement d'un deuxième château et d'autres forages qui seront mis bientôt en service.

Les chefs-lieux de sous-préfecture disposent tous de HVA.

Quant aux villages ils disposent de pompes a motricité humaine (PMA) dont certains malheureusement hors d'usage.

Electricité

Le département enregistre en son sein trente-sept (37) villages électrifiés sur les cinquante-cinq (55) soit un taux de couverture de 67,25%.

En outre il convient de signaler que trois (3) campements d'Ahouanou sont électrifiés. La sous-préfecture d'Ebounou concentre le plus grand nombre de villages non électrifiés :11 sur 14 villages ne sont pas électrifiés.

Couverture téléphonique

Les vingt-sept (27) villages du département bénéficient d'un réseau téléphonique mobile. Les opérateurs privés installent et gèrent leur propre réseau. Il s'agit, notamment de Côte d'Ivoire Télécom pour le réseau de téléphonie fixe et Orange Côte d'ivoire, MTN et Moov Côte d'Ivoire, pour les réseaux de téléphonie mobile et internet.

Réseau routier

Le réseau routier est composé de 606,5 kilomètres répartis comme suit :

- Catégorie B : revêtues 98,4 km et non revêtues 153 km ;
- Catégorie C : revêtues 00 km et non revêtues 292,3 km ;
- Catégorie D : revêtues 00 km et non revêtues 62,8 km.

- **Patrimoine forestier**

Le département de Grand Lahou dispose du Parc National d'Azagny qui s'étend sur une superficie de 30.800 ha. Le parc proprement dit couvre une superficie de 19 400 ha, la zone de protection ou zone tampon a une superficie de deux (2) 400 ha et une zone déclassée au profit des populations riveraines et agro-industries d'une superficie de huit (8) 150 ha. En outre, le département de Grand Lahou dispose de la forêt classée du Gô Bodienou d'une superficie de 54300 ha.

(b) Département de Jacqueville

- **Structure administrative de Jacqueville**

Le département de Jacqueville Couvre une superficie de trois (3) 205 km². Il est limité au Nord par le département de Dabou, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le District d'Abidjan et à l'Ouest par le département de Grand Lahou. Depuis le 28 septembre 2011, le département de Jacqueville fait partie de la région administrative des grands ponts avec pour chef-lieu de région, Dabou par le décret n°2011- 264 du 28 Septembre 2011. Le département de Jacqueville compte deux (2) sous-préfectures : Jacqueville et Attoutou.

- **Organisation sociale**

La population du département de Jacqueville est composite. Elle est constituée de population originaire de la région, les Akan, appelés Akan lagunaire, notamment les Alladjans, les Avikams et les Ahizis communautés de l'ensemble des 60 ethnies que compte la Côte d'Ivoire et d'un nombre important de communautés étrangères. La circonscription de Jacqueville est caractérisée par une population cosmopolite constituée d'ivoiriens notamment des Akan lagunaires, des Krou et des Mandés et de non-ivoiriens dont des Burkinabés, des Ghanéens, des Togolais, des Béninois, des Maliens, etc. Les ressortissants des pays de la sous-région ouest-africaine (Béninois, Togolais, Ghana, burkinabés etc.) représentent la grande majorité de ces communautés étrangères.

L'organisation sociale et culturelle Alladjans, Avikam et Ahizi du département de Jacqueville est influencée par leurs traditions et leurs coutumes spécifiques. Ces dits peuples sont organisés non seulement au niveau de la famille, du système de chefferie, de l'économie, de la réligion et des croyances, etc. Ainsi, au niveau structurel les familles sont souvent étendues, et les relations familiales jouent un rôle central dans la vie sociale. La filiation et l'appartenance à une famille particulière sont très importantes.

Le système de chefferie est de type traditionnellement héréditaire. Les chefs occupent des postes de leadership au sein de leur communauté. Ces chefs sont responsables de la gestion des affaires locales, de la résolution des conflits et de la préservation des traditions culturelles.

Sur le plan religieux, les Alladjans, Avikams et Ahizi ont traditionnellement leurs propres croyances religieuses et pratiques spirituelles en lien avec l'adoration des ancêtres, des esprits de la nature et des

divinités spécifiques. Cependant, avec l'islam et le christianisme qui se sont répandus en Côte d'Ivoire, de nombreuses sont les populations de ces peuples qui ont également embrassé ces religions.

Par ailleurs, les communautés existantes sur l'étendue du territoire du département de Jacqueville exercent, parallèlement, à côté de la culture de ces peupleS autochtones, leurs propres cultures et une organisation sociale qui leur est propre.

- **Données démographiques**

Le Département de Jacqueville comprend deux (2) Sous-préfecture : la sous-préfecture de Jacqueville et celle d'Attoutou avec une population de 80 593 habitants dont 42 382 hommes et38 211 femmes, repartis en 18 111 ménages (RGPH, 2021).

- **Activités économiques**

Secteur primaire

La pêche et l'agriculture sont les activités principales de subsistance des communautés du département.

Les principales cultures de rentes produites dans le département de Jacqueville sont les noix de coco, le cacao le palmier à huile, l'hévéa et le teck. A côté de ces principales cultures de rentre, les populations s'adonnent aussi à la culture des vivriers et aux maraîchers. Ainsi, sont produites en quantités suffisantes dans le département, des cultures vivrières telles que la banane plantain, le riz, le manioc et autres. Mais, la principale parmi celle-ci est le manioc qui sert à la fabrication de l'attiéké (semoule de manioc), aliment de base des populations originaires de la région. Les cultures maraîchères sont quant à elles pratiquées par les populations sur de modestes parcelles et concernent essentiellement l'aubergine, le gombo et la tomate, etc.

Par ailleurs, la pêche est pratiquée en lagune, dans les bas-fonds en saison des pluies et en mer.

Secteur secondaire

Le secteur secondaire englobe les activités liées à la transformation des matières premières en produits finis, ainsi que les activités de construction et de production industrielle. Dans le département de Jacqueville en Côte d'Ivoire, le secteur secondaire comprend diverses activités, en fonction des ressources disponibles et des besoins locaux tels que la noix de coco, le manioc, l'hévéa, le palmier à huile, etc. Ainsi, trouve-t-on des unités agro-industrielles de transformation des produits agricoles locaux, tels que la noix de coco, l'huile de palme, le caoutchouc et le manioc et qui constitue le socle du secteur secondaire à Jacqueville. Ainsi, trouve-t-on :

- deux usines assurent la production pour l'huilerie de coco, de palmiste, de coco râpé ;
- l'agroforesterie : les essences d'agrumes sont exploitées par des compagnies privées ;
- l'exploitation de ressources énergétiques : les champs pétrolifères et de gaz sont exploités au large du département (centrale thermique à gaz de 390MW de Taboth et d'Abreby.

Secteur tertiaire

Les activités du secteur tertiaire dans le département de Jacqueville en Côte d'Ivoire sont diverses, en fonction de l'économie locale et des besoins de la population. Le secteur tertiaire englobe un large éventail de services, allant des services gouvernementaux et éducatifs aux services de santé, de commerce et de tourisme. Voici quelques-unes des activités du secteur tertiaire qui pourraient être présentes dans le département de Jacqueville :

- **Commerce de Détail :** Les commerces de détail, tels que les épiceries, les magasins de vêtements, les marchés locaux et les supermarchés du département, fournissent des biens de consommation aux habitants de la région ;
- **Services de Restauration :** Les restaurants informels, les cafés et les établissements de restauration offrent des services alimentaires aux résidents et aux visiteurs.

- **Services de Santé :** Les cliniques médicales, les pharmacies et les hôpitaux offrent des soins de santé à la population locale.
- **Services Financiers :** Les banques, les institutions de microfinance et les coopératives de crédit proposent des services financiers, notamment des comptes d'épargne, des prêts et des services de transfert d'argent aux populations de Jacqueville.
- **Tourisme et loisirs :** du fait de sa proximité à la mer, Jacqueville possède des attractions touristiques (plages, complexes hôteliers, etc.), qui sont sources de développement local ;
- **Services de Transport :** Les services de transport, y compris les taxis, les bus, les entreprises de location de véhicules et les services de livraison, facilitent la mobilité des résidents.

- **Infrastructure socioéconomiques**

Education

Dans le département de Jacqueville, l'on peut dénombrer plusieurs écoles, allant du niveau préscolaire, primaire, secondaire au supérieur. Il compte un établissement professionnel (Centre des métiers de la maintenance industrielle.

Santé

Le département de Jacqueville compte 14 structures sanitaires répartis dont un (1) Hôpital Général, deux (2) dispensaires ruraux, neuf (9) centre de santé ruraux et deux (2) formations sanitaires privées. Les pathologies dominantes dans le département de Jacqueville demeurent le paludisme, les infections respiratoires aigües, les maladies diarrhéiques, le traumatisme, l'anémie.

Accès à l'eau potable

Dans le département de Jacqueville, l'accès à l'eau potable est assuré par la SODECI à travers des châteaux d'eau. En substance, les PMH, les hydrauliques villageoises améliorées et les puits sont des sources d'approvisionnements en indispensables pour les diverses populations.

Electricité et sources d'énergie

Le département est alimenté en électricité par la CIE. En outre, les populations utilisent les déchets issus des plantations de cocotiers (branches, coques, …), le charbon de coco et les fagots en provenance des marécages comme sources d'énergie. Ils sont communément utilisés comme combustibles de chauffe au niveau des ménages.

Télécommunications

La réception téléphonique est relativement bonne dans tout le département. Tous les principaux prestataires de communication, notamment Orange, MTN et Moov sont en activité. L'accès à Internet est en grande partie facilité par le biais de modems de téléphone portable ou par la connectivité en 4G. Toutefois, certaines localités demeurent inaccessibles et perturbées dans le processus de communication.

(10) Région du Guémon

La Région du Guémon en Côte d'Ivoire est située dans l'ouest du pays et couvre les départements de Duékoué, Bangolo (circonscription cible du sous-projet), Kouibly et Facobly. Elle est caractérisée par des forêts anciennement denses, aujourd'hui affectées par une exploitation forestière excessive. La région a une population de 930 873 habitants en 2021, composée principalement des autochtones Wés et Guérés, mais aussi d'allochtones (Baoulés, Sénoufos, Lobis, etc.) et d'une importante population étrangère, notamment Burkinabés, Maliens et Guinéens, en raison de la migration économique.

La région est riche en culture et en traditions, avec des sites naturels remarquables, notamment les montagnes et grottes sacrées de Guitrozon, le Parc national du Mont Péko, classé au patrimoine mondial,

et une variété de danses, festivals et artisans locaux. La culture du Guémon est également influencée par des adorateurs de masques comme les Koui, Glaè, Djih (homme panthère) et Kogni (Cor).

Sur le plan économique, la région dispose de vastes potentiels. Dans le secteur primaire, l'agriculture repose sur la culture du café et du cacao, ainsi que sur l'exploitation forestière, l'hévéaculture et les cultures vivrières telles que le riz, le manioc et la banane plantain. La région abrite des forêts classées et des parcs nationaux importants, dont Taï et le Mont Péko, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le secteur secondaire bénéficie des ressources minérales de la région, notamment le fer, exploité à Facobly et Bangolo, ainsi que l'or à Amanikro. Le commerce joue également un rôle prépondérant après l'agriculture.

Le secteur tertiaire est dominé par l'industrie du bois, avec des scieries et des ébénisteries, en plus d'unités de transformation pour le riz, le manioc et le maïs. D'autres entreprises industrielles sont également implantées dans la région. En somme, le Guémon est une région d'immenses richesses naturelles, agricoles et minières, contribuant de manière significative à l'économie ivoirienne.

(a) Département de Bangolo

- **Situation géographique et administrative**

Créé par le décret N° 85-1086 du 17 octobre 1985, le Département de Bangolo est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la Région du Guémon. Au stade actuel de son évolution, le Département de Bangolo comprend neuf (9) sous-préfectures. Dans ses caractéristiques géographiques, le département est vaste d'une superficie d'environ 260 km^2 et s'étend de l'Est à l'Ouest sur une longueur de 160 km environ. Il est distant de 500 km d'Abidjan et 280 km de Yamoussoukro.

Le Département de Bangolo est limité :

- Au Nord par les Départements de Man, Kouibly et Danané ;
- Au Sud par les Départements de Duékoué et Guiglo ;
- A l'Ouest par les Départements de Zouan-Hounien et Bloléquin ;
- A l'Est par les Départements de Zoukougbeu et Vavoua.

- **Situation démographique**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, la démographie du Département de Bangolo est estimée à une population de 270 629 habitants dont 147 622 hommes et **123** 007 femmes (RGPH, INS 2021). Composé de neuf (09) sous-préfectures, les populations autochtones sont principalement les Wê, appelés communément les Guéré, répartis dans quatre-vingt-trois (83) villages qui appartiennent à quatre (04) cantons.

- **Organisation socioculturelle**

La population de Bangolo est cosmopolite et est composée des autochtones Wê ou Guéré. A cette population s'ajoute les allochtones Baoulé, Malinké, Sénoufo, Lobi, Kroumen et une importante communauté étrangère notamment, les libériens, maliens, burkinabés, nigériens, guinéens, européens, asiatiques, libanais, etc.

Dans sa structure sociale, la société Wê est organisée autour d'une série d'unités à la fois territoriales et familiales qui se reconnaissent dans le lignage patrilinéaire. Ces unités sociales s'emboîtent les unes dans les autres selon un schéma pyramidal constitué de confédération guerrière, groupement d'alliance, village, patrilignages, famille conjugale polygynique et famille matri-centrique.

- **Situation socioéconomique**

Le Département de Bangolo est une zone à forts atouts économiques. Les principaux secteurs économiques de Côte d'Ivoire y sont représentés, à savoir les secteurs primaires, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire

L'agriculture

Le Département bénéficie d'une importante surface agricole. Ce secteur est le plus important, occupant environ 80% de la population active qui exploite dans leur majorité les cultures de rente, à savoir le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. En outre, les cultures vivrières occupent également une place non moins importante. Les populations sont abonnées à la production du riz, de la banane plantain, du manioc, le maïs, etc. qui sont les principales cultures vivrières de la région. La production des cultures maraîchères est également constatée dans la zone.

L'élevage et la pêche

L'élevage pratiqué dans la région se concentre sur les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille. Cependant, l'on note que cette activité demeure au stade embryonnaire et manque d'organisation. Concernant la pêche, cette activité est pratiquée de façon artisanale dans les localités rurales du département. Elle permet essentiellement de subvenir aux besoins de l'économie de subsistance pour les populations.

Le secteur secondaire

L'activité industrielle dans le département de Bangolo est essentiellement dominée par l'exploitation du bois. L'importance de l'exploitation du bois se mesure par les grandes scieries représentées par les firmes telles que SBG, NSD, STBO ET THANRY. Il existe en outre, des unités de moindre importance que sont les ébénisteries et le commerce de bois en détail.

A défaut d'une forte importance des activités industrielles, le département de Bangolo présente néanmoins une activité agro-industrielle qui est représentée par des unités informelles agro-industrielle qui travaillent dans la transformation des principaux produits vivriers locaux, en l'occurrence le riz, le manioc et le maïs.

Le secteur tertiaire

Le département de Bangolo ne bénéficie pas d'une activité commerciale développée. Cette activité est pratiquée à faible ampleur, à travers des petites entreprises informelles et des marchés existant dans la zone non communale et rurale.

- **Situation du système sanitaire**

Les Infrastructures de santé

Dans le cadre de la couverture sanitaire, le Département de Bangolo bénéficie de diverses infrastructures pour répondre à la demande de ses populations. Parmi ces équipements, l'on note un (01) Hôpital Général. En matière d'établissement Etablissements sanitaires de premier contact, la couverture sanitaire est aussi assurée par un nombre important d'établissements sanitaires de premier contact (ESPC), à savoir, cinq (05) centres de santé urbains (CSU) dirigés par des médecins ; quinze (15) centres de santé ruraux (CSR) animés par des infirmiers.

Les besoins en santé de la reproduction et soins obstétriques sont garantis par les services de 21 maternités. Dans l'ensemble, ces établissements permettent de garantir à 68 % les besoins sanitaires de la population de la région vivant dans un rayon de cinq (5) km.

Prévalence des principales pathologies diagnostiquées

Le profil épidémiologique présente plusieurs pathologies traitées par le personnel de santé. Les pathologies récurrentes sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 24 : Situation de morbidité dans le Département de Bangolo

Morbidités	Taux
Paludisme	130,97‰
IST	9,72‰

IRA	25,73‰
Diarrhées	13,39‰
Dermatoses	3,77%

Source : RASS 2020

- **Les services de l'Education Nationale**

Au niveau de l'enseignement primaire, le département dispose de trois (03) Inspections Préscolaires et Primaires qui gèrent les écoles préscolaires et primaires (212). Il convient de noter que le déficit actuel d'enseignants (355) affecte ce secteur. Toute chose qui entraîne le recours aux enseignants bénévoles (93) pour combler en partie ce déficit. Au titre de l'enseignement secondaire, le département de Bangolo enregistre un total de sept (07) établissements publics dont un (01) lycée moderne et six (06) collèges de proximité. En plus des établissements publics, l'éducation et la formation de base sont assurés par la présence de vingt-quatre (24) collèges privés repartis dans toutes les Sous-préfectures, dont huit (08) à Bangolo.

(b) Département de Duékoué

- **Situation géographique et administrative**

Situé dans l'Ouest ivoirien, le département de Duékoué fait partie de la Région du Guémon. Il s'étend sur 2930 km². Il est limité au Nord par les départements de Kouibly et Bangolo, au Sud par la sous-préfecture de Buyo, à l'Est par la sous-préfecture de Guessabo et à l'Ouest par le Département de Guiglo.
Le département de Duékoué compte deux cantons, le canton central ou Blaon et le canton Zagné. Il est peuplé de plus de 120.000 habitants et compte 53 villages dont 15 dans la commune.

- **Situation démographique**

Le département de Duékoué compte 420 911 habitants (RGPH, 2021). La population autochtone est constituée majoritairement de Wobê, de Guéré et d'autres groupes ethniques de la Côte d'Ivoire et de la sous-région.

- **Situation économique**

Le département de Duekoué dispose de nombreuses potentialités économiques riches et variées. Les trois secteurs de l'économie sont fortement représentés. Cependant, cette économie est fortement tributaire des activités agricoles. L'activité agricole est dominée par les cultures de rente telles que le café, le cacao et l'hévéa. On y rencontre également les cultures vivrières (riz, maïs, banane, manioc…) et les maraîchers (gombo, piment, aubergine, tomate, chou…).
Outre l'agriculture, la ville de Duekoué compte quelques unités agro-industrielles, l'industrie du bois et les petites unités de transformation. Ce sont principalement :

- trois scieries de la compagnie THANRY qui font des activités de déroulage, de sciage et de parcage de bois ;
- une usine d'achat, de commercialisation et de transformation de café-cacao appelée COOPASAG ;
- de petites unités de transformation (moulins, broyeuses, décortiqueuses, etc.). Ces unités sont présentes dans certains quartiers et villages.

Le commerce y est également représenté. Il est tenu par deux grandes catégories d'opérateurs : les grossistes et les détaillants. Ces opérateurs exercent à travers des mini-markets, des magasins et de nombreuses boutiques disséminées dans la ville.
Le transport est assuré par des compagnies de transport (UTB, ST, Citadine,…) et des mini-cars. De nombreux camions et grumiers assurent respectivement le transport de marchandises et des bois de grume.

(c) Département de Facobly

Situation géographique et administrative
Facobly est située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dans la Région du Guemon. Elle fait frontière avec : au Nord : le fleuve Sassandra sépare le département de Facobly des départements de séguela et de Vavoua, au Sud : le département de Biankouma et de Man.

Situation démographique
Sa population est de 94 610 habitants (RGPH 2021) sur une superficie de 405 km².

Situation économique
La prédominance de la cacao culture et de la café culture classe Facobly dans la zone à revenu essentiellement agricole. Aucune structure bancaire, ni de micro finance n'est représentée à Facobly. -Au niveau du commerce, on note la présence de toutes les activités commerciales avec trois (3) marchés dans trois villages, Facobly-ville, (tous les mardis), Tieny-Seably (les samedis) et Soakpé (les jeudis). Zone forestière, Facobly attire beaucoup d'exploitants agricoles qui travaillent dans les plantations et forestiers qui ravitaillent les scieries de Man et ailleurs.

Situation socioculturelle
La prédominance de la cacao culture et de la café culture classe Facobly dans la zone à revenu essentiellement agricole. Etymologiquement Facobly signifie chez FAHE Cor. Le département est peuplé du groupement Wobê, de l'ethnie Wê, du groupe Krou. L'appellation Wobê viendrait de la colonisation. Selon l'histoire, une colonne militaire qui serait venue de Séguela aurait demandé de savoir par quel terme étaient désignés les populations dont on allait entreprendre la conquête : il fut répondu qu'il s'agissait des « Wê-bè » c'est-à-dire : là-bas ! Ce sont les Wê.
La création de la commune de Facobly remonte à une ancienne période. Consacré commune par la loi N°85-1085 du 17 octobre 1985 portant création de quatre-vingt-dix-huit (98) communes et ouverte en 1986 par l'élection du Maire KEI Gabriel, 1er Maire de Facobly.

(d) Département de Kouibly

- **Situation géographique et administrative**

Créé par décret n° 2005-251 du 07 juillet 2005, le Département de Kouibly est situé dans l'Ouest Montagneux de la Côte d'Ivoire, précisément dans la Région du Guémon. Il compte quatre (4) Sous-préfectures et couvre une superficie de 1179 km². Le Département de Kouibly est situé dans la Région du Guémon dont le chef-lieu est Duékoué. Ses limites sont au sud, il est limité par le Département de Bangolo ; à l'est par le fleuve Sassandra qui sert de limite naturelle avec le Département de Vavoua ; à l'ouest, par le Département de Man et au nord par le Département de Facobly.

- **Situation démographique**

La population du Département est évaluée à **144 723** habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021.

- **Situation économique.**

L'économie du Département repose essentiellement sur l'agriculture, et le binôme café-cacao en constitue la mamelle. Outre ces deux cultures, la zone se prête bien à la culture de l'hévéa et même du palmier à huile. On note en appoint un essor de l'élevage et de la pêche.
L'élevage n'est pas assez développé dans le Département. Celui qu'on retrouve est de type familial, présent presque dans tous les villages et campements. Les paysans qui possèdent de grands troupeaux se recrutent au sein de la population burkinabé. Cet élevage concerne les bœufs, les poulets, les moutons et les cabris. Quant à la pêche, elle est pratiquée à une faible échelle par des pêcheurs maliens communément appelés « Bozos »

L'huile de palme par contre est très consommée localement. Elle est de fabrication artisanale et est vendue sur tous les marchés. Le Département de Kouibly est également producteur de cultures vivrières qui servent non seulement à la consommation locale mais aussi à la commercialisation. Ce sont la banane plantain ; le riz ; l'igname ; le manioc ; le tarot ; les aubergines abondantes surtout, pendant la saison pluvieuse. En dehors de Kouibly, Batiébly-Trodrou et Guinglo-Guézon qui disposent chacun d'un marché couvert, les échanges commerciaux se font généralement sur la voie publique, au mieux dans des magasins ou de petites boutiques. Ces échanges portent sur les produits manufacturés et les cultures vivrières. Les jours des marchés les plus dynamiques sont lundi : Pombly ; mardi : Kouibly ; mercredi : Totrodrou ; jeudi : Piébly 2 ; vendredi : Gnondrou ; dimanche : Taobly.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En matière de santé, le Département de Kouibly dispose d'un District sanitaire couvrant les Départements de Kouibly et Facobly. L'aire sanitaire du district comprend un Hôpital Général, trois Centres de Santé Urbains et treize Centres de Santé Ruraux et Dispensaires.

La SODECI, présente dans le département, s'occupe du raccordement des abonnés au réseau, de l'assainissement du château d'eau, de la réception des payements de factures et, de manière générale, de toutes les opérations de distribution de l'eau.
Mais l'approvisionnement des ménages en eau potable connait de sérieuses difficultés, le forage ayant atteint ses limites de desserte. Aussi la distribution de l'eau potable à Kouibly connait-elle un rationnement quotidien, obligeant les populations à recourir à l'eau de puits souvent impropre à la consommation et source de maladies.

(11) Région du Haut-Sassandra

Située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, la Région du Haut-Sassandra a été créée en 1991 par le décret N°91-10 du 16 octobre 1991. Cette région a pour chef-lieu la ville de Daloa, étendue sur une superficie de 15 200 km^2 et couvre dans son ressort territorial, 4 départements qui sont Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu.
Dans ses limites administratives, la région du Haut-Sassandra est limitée : au nord par la région de Worodougou, au sud par les régions du GOH et de la NAWA, à l'est par la région de la MARAHOUE et à l'ouest par la région du GUEMON.

Les résultats issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021 estiment la population régionale à 1 739 697 habitants dont 920 422 hommes et 819 275 femmes qui constituent un tout socioculturel cosmopolite de quatre (4) groupes ethniques que sont les Bété, les Gnamboua, les Gouro et les Sokuya.

Les potentialités économiques de la région sont diverses et touchent les trois grands secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire.
L'économie de la région est essentiellement basée sur l'agriculture. La Région bénéficie d'une importante surface agricole. Ce secteur est le plus important, occupant environ 80% de la population active qui exploite dans leur majorité les cultures de rente, les cultures vivrières et les cultures maraîchères.
L'élevage pratiqué dans la région se concentre sur les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille. Cependant, l'on note que cette activité demeure au stade embryonnaire et manque d'organisation.
Concernant la pêche, cette activité est pratiquée de façon artisanale dans les localités rurales du département.
L'activité industrielle dans la région du Haut-Sassandra se concentre sur la transformation des matières premières locales. Ce domaine porte en grande partie sur la transformation du bois. On compte également des unités industrielles de matières premières agricoles. En outre, le secteur industriel se caractérise par la présence d'usines de conditionnement de cacao, la semi-transformation de produits vivriers.
L'activité d'exploitation aurifère est également présente dans la région du Haut-Sassandra.
Le secteur tertiaire dans la région du Haut-Sassandra est d'une importance capitale au regard de l'importance des premiers secteurs. L'on observe un commerce florissant des productions en zones rurales vers les zones urbaines de la région ou d'autres régions de la Côte d'Ivoire.
A côté du commerce, le Haut-Sassandra est une région où le transport représente une activité intense. Deux types de transport y sont pratiquées, notamment : le transport des personnes et le transport des marchandises. Plusieurs compagnies de transport privé disposent de cars qui assurent le trafic des biens et des personnes dans chaque département.
La région du Haut- Sassandra possède plusieurs infrastructures sanitaires. Dans les localités et départements, ces infrastructures varient des centres de santé de grande envergure tels que les Hôpitaux généraux et les CHR.

La région du Haut-Sassandra regorge les différents paliers d'enseignement et de formation de base. L'offre éducative comprend les niveaux d'éducation primaire, secondaire et supérieur, notamment l'Université Lorougnon Guédé et plusieurs établissements supérieurs techniques de droit privé.
La région est alimentée en eau potable à partir d'une retenue d'eau réalisée sur la rivière Lobo, un affluent du fleuve Sassandra. Les installations de production et de traitement d'eau de Daloa sont basées à Nibeigbeu. Des châteaux d'eau, des PMH et des puits existent dans la zone du sous-projet.
La distribution de l'énergie électrique de la région est gérée par la Direction Régionale de la CIE.

(a) Département de Daloa

- **Situation administrative et géographique**

Ancienne subdivision du cercle de Sassandra, la circonscription de Daloa a été érigée en département en 1959 par le décret N°59-4 du 28 mars 1959. Le département est le chef-lieu de la région du Haut-Sassandra et son ressort territorial comprend six (6) sous-préfectures qui sont Daloa, Bédiala, Gboguhé, Gadouan, Gonaté et Zaïbo. Ces différentes localités confèrent une superficie de trois (3) 701,15 km^2.
Les limites administratives du département sont au nord, les départements de Vavoua et Zuénoula ; au sud, le département d'Issia ; à l'ouest, le département de Zoukougbeu et à l'est les départements de Bouaflé et Sinfra.

- **Situation démographique**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, la population du Département de Daloa est estimée à 705 378 habitants dont 366 165 hommes et 339 212 femmes (RGPH, INS 2021). La démographie est caractérisée par une population multiculturelle qui compte trois groupes ethniques qui sont les Bété qui sont les plus nombreux, les Gnamboua et les Gouro. Ces autochtones cohabitent avec des peuples allogènes originaires des autres régions de la Côte d'Ivoire : Baoulé, Yacouba, Malinké, Sénoufo, Abron, Koulango, Mahou etc. Le Département de Daloa accueille également une importante population allochtone composée de ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest sur son sol. Il s'agit entre autres des populations venues des pays limitrophes tels que le Burkina Faso, le Mali, la Guinée.

- **Organisation socioculturelle**

Dans le département de Daloa, l'organisation sociale et culturelle prédominante est celle des Bété qui conçoivent la structure sociale selon l'arbre sociétal traditionnel. Ainsi, la structure sociale est construite sur trois échelles, à savoir le clan, le lignage et la famille nucléaire. Chez les Bété, le clan est un large cercle social qui fixe l'identité de membre partageant un ancêtre similaire. Ceux-ci ont en commun le nom du même ancêtre dont ils sont les descendants.
La structure sociale se construit ensuite autour du lignage qui se définit comme une grande famille unie par les liens de l'alliance matrimoniale ou du mariage. Chez les Bété, le lignage repose sur le régime patrilinéaire qui admet la résidence patrilocale.
La pyramide sociale Bété est également basée sur la famille nucléaire comme l'unité minimale et la plus petite cellule reconnue de fait et de droit. Cette cellule regroupe les époux et épouse ainsi que leurs enfants.
Du point de vue de l'organisation politique, les villages Bété se caractérisent par leurs structurations fondées sur les institutions coutumières qui y jouent un rôle prépondérant. Les villages sont dirigés par une autorité coutumière incarnée par un chef qui accompagné par une notabilité.

- **Situation économique**

Le Département de Daloa est une zone à forts atouts économiques. Les principaux secteurs économiques de Côte d'Ivoire y sont représentés, à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.
Le Département bénéficie d'une importante surface agricole permettant aux populations d'exploiter dans leur majorité les cultures de rente, à savoir le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. En outre, les

cultures vivrières occupent également une place non moins importante. Les populations du département sont abonnées à la production du riz, de la banane plantain, du manioc, le maïs, etc. qui sont les principales cultures vivrières de la région. La production des cultures maraîchères est également constatée dans la zone.
L'élevage pratiqué dans la région se concentre sur les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille. Cependant, l'on note que cette activité demeure au stade embryonnaire et manque d'organisation.
Concernant la pêche, cette activité est pratiquée de façon artisanale dans les localités rurales du département. Elle permet essentiellement de subvenir aux besoins de l'économie de subsistance pour les populations.
L'industrie locale repose essentiellement sur la transformation du bois. Le Département compte plusieurs unités de transformation primaire du bois. Le département regorge à ce titre des scieries et des unités de sciage et de déroulage de contreplaqué. En outre, l'exploitation des Ressources minières est représentée par l'extraction de l'Or, le sable et le gravier.
Le département de Daloa est regorge de plusieurs activités commerciales dominées par le commerce des produits agricoles, des intrants. A cela s'ajoutent les activités bancaires et d'assurances, les supermarchés de gros et de détails, les pharmacies privées, les stations d'essence, etc.

- **Situation sanitaire**

Le Département de Daloa dispose d'une bonne couverture sanitaire. Au nombre des infrastructures de santé dans le département de Daloa, on compte plusieurs établissements de premier contact et des centres de santé offrant des services qui tendent à répondre à la demande des populations.
Le département de Daloa regorge de la quasi-totalité des spécialités en médecine, à savoir, des médecins généralistes, de gynécologue, de pédiatre, de dentiste, etc.

- **Situation de l'Education Nationale**

Le département de Daloa est réputé pour sa particularité de de ville de vocation scolaire et universitaire (Université Jean Lourougnon Ggédé). On observe une couverture scolaire allant du préscolaire au supérieur avec notamment des établissements d'ordre préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. La ville reforge des établissements d'enseignement technique et professionnel dont le CAFOP, le Centre de Formation Professionnelle (CFP), le Centre Technique d'Apprentissage (CTA) et l'Institut National de Formation Technique Professionnelle (INFPT).

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Couverture en électricité
Le département de Daloa est raccordé au réseau national d'électricité et possède un réseau de basse et moyenne tension de près de 586,3 km. La consommation d'énergie électrique de la ville a connu une augmentation sensible ces dernières années du fait de l'extension spatiale de la ville.
Adduction en eau potable
L'approvisionnement de la ville en eau potable est assuré par un château d'eau d'une capacité de deux (2) 000 m3. La source de l'approvisionnement en eau potable est une eau de surface prélevée à partir de la rivière Lobo située à 26 km de Daloa. La qualité de l'eau répond à peine aux normes de l'OMS en raison d'une pollution liée au problème d'eutrophisation. En raison de la forte urbanisation, de nombreuses zones périphériques ne sont pas desservies. Certains habitants se ravitaillent à partir des puits, ou en achetant de l'eau à des revendeurs.

(b) Département d'Issia

- **Situation administrative et géographique**

Situé dans la Région du Haut-Sassandra, le Département d'Issia a été créé par la Loi N°79-409 du 21 mai 1979. Son ressort territorial est composé de sept (7) sous-préfectures qui sont : Boguédia, Iboguhé, Issia, Nahio, Namané, Saïoua et Tapéguia. Etendu sur une superficie de 5.658 km2, les limites administratives

du département sont au nord, les Départements de Daloa et de Zoukougbeu au sud, les Départements de Gagnoa et de Soubré ; à l'est, les Départements de Gagnoa et Sinfra ; et à l'ouest, le fleuve Sassandra qui est la limite naturelle avec le Département de Duékoué.

- **Situation démographique**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, la population du Département de Daloa est estimée à 410 628 habitants dont 219 456 hommes et 191 172 femmes (RGPH, INS 2021). La démographie est dominée par le peuple Bété qui en constituent les autochtones. Ceux-ci cohabitent avec des peuples allogènes originaires des autres régions de la Côte d'Ivoire : Baoulé, Yacouba, Malinké, Sénoufo, Abron, Koulango, Mahou etc. Zone d'immigration par excellence, la circonscription attire une importante population d'allogènes ressortissants de la CEDEAO qui prennent une part active dans la vie économique.

- **Organisation socioculturelle**

Dans le département de Daloa, l'organisation sociale et culturelle prédominante est celle des Bété qui conçoivent la structure sociale selon l'arbre sociétal traditionnel. Ainsi, la structure sociale est construite sur trois échelles, à savoir le clan, le lignage et la famille nucléaire. Chez les Bété, le clan est un large cercle social qui fixe l'identité de membre partageant un ancêtre similaire. Ceux-ci ont en commun le nom du même ancêtre dont ils sont les descendants.
La structure sociale se construit ensuite autour du lignage qui se définit comme une grande famille unie par les liens de l'alliance matrimoniale ou du mariage. Chez les Bété, le lignage repose sur le régime patrilinéaire qui admet la résidence patrilocale.
La pyramide sociale Bété est également basée sur la famille nucléaire comme l'unité minimale et la plus petite cellule reconnue de fait et de droit. Cette cellule regroupe les époux et épouse ainsi que leurs enfants.
Du point de vue de l'organisation politique, les villages Bété se caractérisent par leurs structurations fondées sur les institutions coutumières qui y jouent un rôle prépondérant. Les villages sont dirigés par une autorité coutumière incarnée par un chef qui accompagné par une notabilité.
L'Administration Coloniale a subdivisé le territoire Ivoirien en cantons. Dans la pratique, la répartition de la population par aire géographique dans le Département d'Issia, reste étroitement liée aux cantons et aux tribus. On dénombre six (6) cantons, subdivisés en tribus.

- **Situation économique**

Les potentialités économiques du Département constituent un facteur de croissance des différentes activités tant au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation des biens et services. Le secteur primaire est celui qui rassemble la majorité des populations, suivi du commerce et du transport.

- **Le secteur primaire**

Le Département bénéficie d'une importante surface agricole permettant aux populations d'exploiter dans leur majorité les cultures de rente, à savoir le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. A côté des principales cultures d'exportation, la production est abondante et variée pour les cultures vivrières (manioc, riz, banane, etc.) et maraîchères. Parmi les céréales, le riz est la culture la plus pratiquée avec plus de la moitié de la superficie réservée aux cultures vivrières. Sous la forme essentiellement pluviale, la culture du riz est pratiquée par les autochtones et allochtones, et dans les bas-fonds, sous la forme irriguée, majoritairement par les allogènes.
L'élevage pratiqué dans la région se concentre sur les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille. Cependant, l'on note que cette activité demeure au stade embryonnaire et manque d'organisation.
Concernant la pêche, cette activité est pratiquée de façon artisanale dans les localités rurales du département. Elle permet essentiellement de subvenir aux besoins de l'économie de subsistance pour les populations.

L'activité industrielle se limite au secteur de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or, du COLTAN en début d'exécution dans le Département. Les activités minières portent essentiellement sur l'exploitation industrielle et artisanale de la colombo tantalite, l'or et l'extraction semi-industrielle et artisanale des matériaux de carrière (sable ou gravier). Les sociétés ayant obtenu des permis d'exploitation ou des titres de recherche n'ont pas encore entrepris d'activités véritables sur le terrain. Il s'agit essentiellement de la Société SODEMI, de l'Entreprise TIETTO MINERALS-CI-SARL, de LAODY EXPLORATION SARL et de la SOREMI en ce qui concerne l'exploitation de l'or.

Le commerce demeure l'activité majeure des populations installées aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales. L'existence de marchés hebdomadaires dans les différentes localités du Département caractérise l'importance de ce secteur qui mobilise les producteurs, les opérateurs et les consommateurs effectuant les déplacements réguliers. Les échanges commerciaux portent essentiellement sur les produits vivriers, les biens d'équipement, ainsi que les produits manufacturés de grande consommation.

- **Situation sanitaire**

Dans le Département d'Issia, la couverture sanitaire est assurée par l'existence de plusieurs infrastructures qui délivrent les services et soins sanitaires. Il s'agit notamment d'un Hôpital Général regroupant les services de Médecine, Chirurgie générale, Chirurgie dentaire, Pédiatrie, Ophtalmologie, Gynécologie, Maternité et un Laboratoire d'analyse médicale. Le département dispose également des Etablissements de Santé de Premier Contact (ESPC) qui sont répandus dans les sous-préfectures.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Couverture en électricité. Electrification rurale Les villages des sept (7) Sous-préfectures du Département sont soit électrifiés, soit en cours d'électrification. La Sous-préfecture de Namané est pratiquement la seule où des villages sont en attente d'électrification. Concernant la ville d'Issia, la Mairie a entrepris l'extension du réseau électrique dans les quartiers non encore électrifiés.
Adduction en eau potable : La Direction Régionale de l'Hydraulique a procédé au cours de l'année 2022, à des réhabilitations et des remplacements de pompes hydrauliques à motricité humaine dans plusieurs localités du Département.

(12) Région de l'Indenie-Djuablin

La région de l'Indenié-Djuablin, située à l'est de la Côte d'Ivoire, couvre une superficie de 6919,55 km² et se divise en trois départements et 14 sous-préfectures. Le département d'Abengourou est le plus peuplé, représentant 60% de la population régionale, suivi du département d'Agnibilékrou avec 30%, et enfin le département de Bettié avec 10%. La région est principalement habitée par la communauté autochtone Agni, mais elle compte également d'autres groupes ethniques, dont des Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, ainsi que des populations allogènes provenant de pays voisins.

Sur le plan économique, l'agriculture joue un rôle prépondérant, avec des cultures industrielles telles que le cacao, le café, l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa. Les cultures vivrières comprennent la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, le manioc, ainsi que d'autres produits maraîchers et fruitiers. L'élevage, en particulier de volaille, se développe également. Le secteur industriel est peu développé, se limitant principalement à l'artisanat et quelques petites unités de transformation. Le secteur tertiaire est marqué par des activités commerciales, des services bancaires, des supermarchés, des compagnies de téléphonie mobile et un réseau de transport en expansion.

Le système de santé régional est constitué de 168 structures sanitaires, dont des hôpitaux, des maternités, des pharmacies publiques et privées. Cependant, l'accessibilité aux services de santé, en particulier dans les zones éloignées, demeure un défi en raison de la distance et de la qualité des routes. Les pathologies courantes comprennent le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées, ainsi que la malnutrition infantile.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles préscolaires, primaires et secondaires, bien que des disparités existent en termes d'accès à l'éducation. Les infrastructures d'eau potable sont présentes, mais une proportion importante de pompes nécessite des travaux de réhabilitation ou de remplacement. La couverture en électricité est de 51%, avec des variations entre les départements. Les services de télécommunications sont relativement bien répartis, bien que certaines zones restent mal desservies. Pour répondre aux besoins en eau potable, il est nécessaire de construire de nouveaux points d'eau, en particulier pour les 63 villages qui ne sont pas encore reliés à un réseau d'adduction d'eau potable.

(a) Département et Commune d'Abengourou

- **Situation géographique et administrative**

Le département d'Abengourou, localisé dans le district de la Comoé au sein de la région de l'Indénié-Djuablin, s'étend sur une superficie de six (6) 919 km². La ville d'Abengourou, son chef-lieu, se trouve à l'est de la Côte d'Ivoire, à environ 210 kilomètres d'Abidjan, à la frontière du Ghana. En 2021, la population de la ville était estimée à plus de 164 424 habitants, principalement du groupe ethnique Anyi, une branche du peuple Akan ayant migré de Ghana. Abengourou abrite le plus grand hôpital de l'intérieur du pays et un institut de formation professionnelle agricole. Sur le plan administratif, Abengourou est à la fois une commune et le siège d'une sous-préfecture du département d'Abengourou, avec Banga Amoikon en tant que maire actuel de la commune. Le département est délimité à l'est par la république du Ghana, au nord par les départements d'Agnibilékrou et Daoukro, au sud par le département de Bettié, et à l'ouest par les départements d'Akoupé et Arrah.

- **Situation démographique**

Selon le recensement de 2021, le département d'Abengourou compte 430 539 habitants, répartis-en 228 768 hommes et 201 771 femmes. La ville d'Abengourou est majoritairement habitée par le groupe ethnique Anyi, une branche du peuple Akan ayant migré depuis le Ghana. En 2021, la population de la sous-préfecture d'Abengourou s'élevait à 164 424 habitants. La densité de population dans la région est d'environ 32 habitants par kilomètre carré. La population est cosmopolite, composée à la fois d'autochtones Agnis, d'allochtones (Baoulé, Sénoufo, Lobi, etc.), et d'allogènes.

- **Organisation socioculturelle**

L'histoire du peuplement d'Abengourou et sa région est quelque peu liée à l'histoire du peuplement du grand groupe AKAN, auquel appartiennent les Agni N'Denye, peuple autochtone de la ville. Selon les sources documentaires, les Agni N'Denye viennent d'ANUANUAN, un gros village qui jadis se trouvait au « GHANA » et où les ancêtres vivaient avec les Baoulé, les Akye, les Sanwi et les Morofwe. Les premières vagues de peuplement de la région se situent dans la première moitié du 18ème siècle.

Ils fondent successivement plusieurs royaumes, dont celui du N'Denye et de Béttié correspondant à l'actuel département d'Abengourou. La formation du royaume de l'Indenié (N'Denye) est relativement récente. Elle date de l'époque coloniale et est marquée par l'avènement au trône de Nanan BOA KOUASSI successeur d'AMOAKON Dihye, chef du village d'Abengourou en 1910.

Avec l'introduction des cultures du cacao et du café dans la région, la capitale de l'Indénié a eu très tôt besoin de main-d'œuvre pour ses plantations. Dès lors, la région fut le théâtre de grandes migrations des gens venus du Nord de la Côte d'Ivoire, du Mali, de l'actuel Burkina Faso.

En effet, de 1932 à 1957, la migration dans l'Indénié est essentiellement alimentée par l'arrivée massive de populations d'origine voltaïque (actuel Burkina-Faso). Ces immigrants étaient principalement des travailleurs saisonniers qui retournaient au Burkina-Faso à la fin de la campagne agricole.

Aujourd'hui, avec le développement de la ville et son influence continuelle sur les zones environnantes, Abengourou s'est enrichie de nombreuses autres communautés ivoiriennes venues du Nord, du Centre, de l'Est et de l'Ouest ; mais aussi des communautés étrangères d'Afrique et d'ailleurs.

- **Situation économique**

L'économie du département d'Abengourou est largement ancrée dans le secteur primaire, avec une forte dépendance à l'agriculture. La culture traditionnelle du café et du cacao a cédé la place à la production d'hévéa, de palmiers à huile et d'anacardes. L'élevage est principalement de type traditionnel, avec une concentration de l'élevage bovin entre les mains des Peuls d'origine burkinabè, malienne et nigérienne. La pêche est pratiquée de manière artisanale, mais la production est insuffisante pour satisfaire la demande en poisson.

Le secteur secondaire est relativement faible, se limitant à l'artisanat, aux microentreprises de transformation agricole, ainsi qu'à l'industrie du bois et du caoutchouc. Cependant, certaines entreprises de transformation de bois rencontrent des difficultés opérationnelles, notamment en termes d'approvisionnement.

Le secteur tertiaire, en particulier le commerce, prospère à Abengourou, avec un accent sur la commercialisation des produits agricoles, tels que le café, le cacao et les produits vivriers. La ville abrite des agences bancaires, y compris celles de la BCEAO, de la SGBCI, de la BIAO, de la BICICI, d'ECOBANK, de la BNI et de la SIB, ainsi que des caisses d'épargne et des institutions de microfinance. Cependant, les banques commerciales sont davantage orientées vers les entreprises, les fonctionnaires et les secteurs urbains, laissant les microfinances chercher à capter l'épargne des zones rurales.

- **Situation du système sanitaire**

Abengourou dispose d'une bonne couverture sanitaire. Selon la carte sanitaire, il existe plusieurs structures sanitaires fonctionnelles qui s'occupent de la santé des populations. Ce sont :

les formations sanitaires urbaines ; les centres de santé; les dispensaires ruraux ; les structures sanitaires privées.

Les formations sanitaires urbaines sont au nombre de sept (7) dans la ville d'Abengourou. Le CHR (Centre Hospitalier Régional), formation sanitaire de référence couvre les communes, les Sous-Préfectures d'Arrah, Adzopé, Akoupé, Béttié, Niablé, Agnibilékrou, Bondoukou, Bongouanou, Daoukro et Tanda. Il dispose de 139 lits d'hospitalisation. Outre le CHR, Abengourou dispose plusieurs autres structures sanitaires publiques et privées que sont :

le Centre Antituberculeux (CAT) ; le Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU); le Dispensaire Urbain ; le Dispensaire de Dioulakro ; la PMI (Protection Maternelle Infantile) ; la Maternité de Cafetou ; deux (2) cliniques privées (Cliniques Marguerite et Clinique Générale) ; une (1) PMI ou PM appartenant à une Mission Religieuse Américaine ; cinq (5) Infirmeries privées ; un (1) cabinet dentaire privé.

Une antenne d'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) chargée de l'assainissement de l'environnement et de la vaccination existe également dans la ville.

- **Situation du système éducatif**

Abengourou compte 29 écoles préscolaires avec effectifs de 2374 élèves encadrés par 119 enseignants dont 1 homme. Au niveau primaire, on compte 89 établissements primaires d'une capacité de 513 salles pour 24130 élèves encadrés par 579 Instituteurs, dont 262 femmes. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 14 établissements d'une capacité de 287 salles de classes pour un effectif de 18249 élèves, encadrés par 556 enseignants dont 77 femmes.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

Les infrastructures et équipements du département d'Abengourou offrent un accès relativement satisfaisant aux services essentiels. En matière d'adduction en eau potable, plus de 70% des localités, y compris les chefs-lieux de département et de sous-préfecture, ont accès à l'eau potable, principalement fournie par des Pompes à Motricité Humaine (PMH). La ville d'Abengourou bénéficie de deux châteaux d'eau approvisionnés depuis le barrage hydraulique d'Adaou, tandis que le réseau de la SODECI couvre 70% de la ville.

La couverture en électricité est considérable, avec environ deux tiers des villages électrifiés grâce à l'initiative gouvernementale. En ce qui concerne les télécommunications, la plupart du département est desservie par les principales compagnies de téléphonie mobile, telles qu'Orange, MTN et Moov, bien que certaines localités plus éloignées puissent encore avoir un accès limité à ces services.

(b) Département et Commune d'Agnibilékro

- **Situation géographique et administrative**

Le département d'Agnibilékro, ayant comme chef-lieu la ville d'Agnibilékro, occupe une superficie de 1700 km² et se trouve dans la région de l'Indénié-Djuablin en Côte d'Ivoire. Il est entouré par les départements de Koun-Fao au nord, Abengourou au sud, Daoukro à l'ouest, et partage sa frontière orientale avec la République du Ghana. À des fins administratives, Agnibilékro a obtenu le statut de département en 1987, conformément à la loi N°87-795 du 28 juillet 1987. Le département est subdivisé en cinq sous-préfectures : Agnibilékro, Akoboissué, Damé, Duffrebo, et Tanguelan, avec un total de 54 villages. La ville d'Agnibilékro se trouve à environ 270 km au nord-est d'Abidjan et partage une frontière avec le Ghana.

- **Situation démographique**

Selon les données du recensement général de la population de 2021, le département de Agnibilékro compte une population totale de 216 264 habitants, avec 99 501 résidant au niveau de la commune de Agnibilékro. Cette population se divise en 114 609 hommes et 101 655 femmes.

- **Organisation socioculturelle**

Le département d'Agnibilékro, avec une population composée principalement des autochtones Agni Djuablin et Agni Abbey, se caractérise par une prédominance des Agni Djuablin sur l'ensemble du territoire, à l'exception d'une petite région de la Sous-préfecture de Duffrebo dans le département d'Agnibilékrou où les Agni Abbey sont présents. Malgré ces différences linguistiques, l'Agni demeure la langue prédominante du département. En tant que membres du groupe socioculturel Akan, les habitants suivent un système matrilinéaire et pratiquent des coutumes traditionnelles, notamment la célébration de la fête des ignames et des rituels d'interaction avec les esprits de la nature. Les valeurs traditionnelles telles que le respect des liens familiaux, du sacré et des aînés continuent d'être essentielles, même face à l'influence de la modernité. En outre, le département accueille diverses autres communautés ethniques, notamment les Agni Mrôfô, Bona, et Bini, ainsi que des allochtones Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, et des allogènes originaires du Burkina Faso, du Mali, de Guinée, du Ghana, et d'autres régions.

- **Situation économique**

Sur le plan économique, le département d'Agnibilékro et sa ville éponyme connaissent une diversité d'activités économiques. Dans le secteur primaire, l'agriculture domine, avec un changement progressif des cultures traditionnelles comme le cacao et le café vers des cultures émergentes telles que l'anacarde et l'hévéa, en raison de la fluctuation des prix du cacao et du café. De plus, l'agriculture vivrière est une composante importante de l'économie locale.

Le secteur secondaire présente un nombre limité d'unités industrielles, mais on y trouve des activités de transformation, notamment deux scieries, la Société Ivoirienne de Transformation de Bois (SIRBAI) et la Nouvelle Scierie d'Agnibilékrou (NSDA), ainsi que quatre couvoirs et trois abattoirs industriels de volailles.

Le secteur tertiaire est en pleine expansion, avec des centres commerciaux, des institutions bancaires, des administrations, et un réseau routier actif. Le commerce, tant de produits alimentaires que de biens divers, joue un rôle majeur, avec un marché animé à Agnibilékrou et la présence de supermarchés. Le secteur financier compte plusieurs banques, dont la Banque Atlantique, la Société Ivoirienne de Banque, la NSIA Banque, et la Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire, ainsi que des institutions de microfinance. Les services de téléphonie mobile sont également disponibles, et le transport est facilité par un réseau de minicars, de compagnies de transport, et de taxis banalisés, assurant les liaisons interurbaines et extra-urbaines.

- **Situation du système sanitaire**

Le département d'Agnibilékrou dispose d'un District Sanitaire. Celui-ci compte 46 établissements sanitaires, répartis comme suit : 23 Etablissements Sanitaires de Premiers Contact, 4 Hôpitaux Généraux, 2 Hôpitaux (Publics+Privés+ Confessionnels), 11 Services de Maternité, 3 Pharmacies Publiques, 5 Pharmacies Privées. Les pathologies les plus récurrentes sont le paludisme, l'IRA et la diarrhée à l'eau. Ces pathologies incriminées par les populations comme étant les causes de mortalité.

- **Situation du système éducatif**

Le département d'Agnibilékrou compte 11 écoles préscolaires avec effectifs de 947 élèves encadrés par 38 enseignants dont 0 hommes. Au niveau primaire, on compte 128 établissements primaires d'une capacité de 665 salles pour 26611 élèves encadrés par 652 Instituteurs, dont 143 femmes. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 16 établissements d'une capacité de 253 salles de classes pour un effectif de 16807 élèves, encadrés par 517 enseignants dont 72 femmes.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

Le département d'Agnibilékro, y compris sa ville principale, Agnibilékro, a connu des améliorations significatives dans ses infrastructures et équipements essentiels. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, le ministère de l'hydraulique a mis en place des infrastructures qui ont considérablement réduit les difficultés d'approvisionnement en eau potable dans de nombreuses localités du département. De plus, environ 98% des villages du département sont désormais raccordés au réseau électrique national, grâce à divers projets d'électrification entrepris par le gouvernement ivoirien. Cela a considérablement amélioré la couverture en électricité.

- **Situation de la protection sociale**

La situation de la protection sociale dans le département d'Agnibilékro repose principalement sur le Centre Social d'Agnibilékro, qui est situé dans la ville du même nom, étant le seul centre social du département. Bien que des efforts de sensibilisation par les centres sociaux et les ONG mobilisent un grand nombre d'acteurs sociaux autour des questions d'assistance sociale et de prévention de la violence, ces actions se concentrent principalement à Agnibilékro. Dans les régions éloignées de la ville, des personnes continuent de faire face à des difficultés sociales sans assistance, exposées à la violence.

Le Centre Social d'Agnibilékro offre quatre services : l'assistance éducative, l'animation communautaire, la protection familiale, et la documentation. Ces services sont de plus en plus fréquentés, avec un taux de fréquentation de 92% pour la protection familiale, 72% pour l'animation sociale, 75% pour l'assistance éducative, et 29% pour le suivi et l'évaluation. Ces services sont assurés par une équipe de 13 agents d'État, et il n'y a actuellement pas de demande supplémentaire en personnel.

(c) Département de Bettié

- **Situation géographique et administrative**

Le Département de Béttié couvre une superficie de 1 600 km² ; 30% sont constitués de forêts. Cette circonscription administrative est constituée de deux (2) Sous-préfectures : la Sous-préfecture de Béttié et celle de Diamarakro. Il est limité au Nord par le département d'Abengourou, au niveau de la Sous-préfecture d'Ebilassokro, au Sud par les Sous-préfectures de Bianouan et d'Alépé, à l'Est par la République du Ghana, à l'Ouest par le fleuve Comoé, qui le sépare d'avec le Département de Yakassé-Attobrou.

Il est situé à : 95 km d'Abengourou ; 60 km d'Adzopé ; 160 km d'Abidjan et 50 km de la frontière Ivoiro – Ghanéenne.

- **Situation démographique**

Le Département de Béttié est peuplé de 69 640 habitants, dont 38 307 hommes et 31 333 de femmes. Il est constitué de la Sous-préfecture de Béttié, composée de onze (11) villages et divers campements,

parmi lesquels, nous avons le village Abradinou ; la Sous-préfecture de Diamarakro, subdivisée en quatorze (14) villages et plusieurs campements ; où l'on a le campement Issoufkro.

- **Organisation socioculturelle**

Le département de Bettié, faisant partie du Royaume de l'Indenié avec Abengourou, est caractérisé par une organisation sociale hiérarchisée, comprenant des grandes familles, villages, cantons et le royaume. Les Agni N'denyen, peuple autochtone, préservent leurs traditions, telles que la fête des ignames, les sorties des Komians, l'intronisation du roi, les danses traditionnelles, et vénèrent le fétiche protecteur "Mapporan". Les tabous incluent les cours d'eau, les forêts sacrées et certains animaux. Le département, structuré selon le système matrilinéaire, attribue les fonctions religieuses au Chef de terre. En plus de la communauté Agni, Bettié accueille des communautés allochtones et non nationales, formant un capital humain pour le développement local.

- **Situation économique**

Secteur primaire : l'économie du département de Béttié est principalement axée sur l'agriculture, avec une forte prédominance de cultures pérennes telles que le cacao, le café et l'hévéa, représentant 80% de l'activité agricole. Les plantations industrielles de la SAPH et les plantations villageoises sont les acteurs clés. Parallèlement, des cultures vivrières comme la banane plantain, l'igname et le manioc sont pratiquées sur de petites superficies. L'activité pastorale, dirigée par des Peuhls d'origine malienne et burkinabé, englobe l'élevage de bovins, ovins, porcins et volailles. La pêche traditionnelle dans le fleuve Comoé, bien que confrontée à des difficultés liées au manque de débarcadère, est pratiquée par les Bozos maliens, avec des espèces telles que le machoiron, le tilapia, le silure, et des préoccupations concernant la disparition du capitaine et du cameroun. Les statistiques de la production halieutique rencontrent des difficultés en raison de l'absence de débarcadère, compliquant le travail de la direction départementale des Ressources Halieutiques et Animales.

Secteur secondaire : le secteur secondaire est dominé par les unités de transformation alimentaires (décortiqueuse, broyeuse, moulin etc..). L'unité agricole intégrée de la SAPH constitue la seule unité industrielle de Béttié dont la capacité de production varie entre 15 000 et 17 000 T.

Secteur tertiaire : l'activité commerciale variée dans la Commune de Béttié est centrée sur la vente de produits agricoles et manufacturés. Bien que les marchés permanents soient sous-approvisionnés, la ville offre des services tels qu'une boulangerie, une station-service Petroci, trois hôtels et une compagnie d'assurance. Les banques classiques sont absentes, mais des services financiers locaux et des transactions mobiles sont disponibles. Les marchés sont approvisionnés en produits manufacturés en provenance d'Abengourou et d'Abidjan. La commune héberge diverses administrations publiques, une usine de transformation de l'hévéa de la SAPH, une brigade de gendarmerie, malgré un réseau routier dégradé. Le transport interurbain se fait principalement en minicars, et un nouveau pont facilite le déplacement vers Yakassé-Attobrou.

- **Infrastructures et équipements sociaux**

Santé. Au niveau sanitaire, le département est doté d'un (1) hôpital général, de deux (2) Centre de santé Urbain, d'un (1) centre de formation, quatre (4) Centre de santé Urbain, d'un (1) laboratoire, dune 1 centre de santé privé (SAPH), (01), pharmacie moderne. Au niveau local, la couverture sanitaire demeure insuffisante et l'offre médicale reste fragilisée par l'insuffisance et le sous-équipement des formations sanitaires, de même que par les effectifs réduits de personnel soignant. Au niveau du profil épidémiologique, le paludisme, les maladies respiratoires aiguës, l'anémie restent les maladies endémiques dominantes.

Éducation. Le département de Béttié bénéficie de 12 écoles préscolaires 19 écoles primaires, 4 établissements secondaires. On y dénombre 8 centres/animateurs.

Eau potable : Dans le chef-lieu de département, il existe une adduction en alimentation en eau potable, mais celle-ci est confrontée à d'énormes difficultés bien que bénéficiant de l'adduction d'eau. La circonscription de Diamarakro, précisément dans le chef-lieu de Sous-préfecture, il existe une HVA. Outre, ces deux localités, la majorité des villages et campements du département sont dotés de Pompe à Motricité Humaine.

Électricité. La Sous-préfecture de Béttié est connectée au réseau électrique national. Cependant il reste sous-alimentée au regard des coupures intempestives.

Télécommunications. Le Département de Béttié est plus ou moins couvert par le réseau des compagnies de téléphonie mobile Orange, MTN, Moov. Cependant, il y a encore plusieurs localités non couverte par le réseau téléphonique. Les population accrochent les téléphones à des endroits pour avoir le réseau, ou sont contraint de se déplacer à des lieux reculés pour effectuer des appels.

(13) Région du Kabadougou

La Région du Kabadougou est située au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au nord par la région du Folon, à l'est par la région de la Bagoué, à l'ouest par la République de Guinée et au sud par les régions du Bafing et du Worodougou. La Région couvre une superficie de 14 263 km2 soit 6% du territoire national.
Le Kabadougou avec pour Chef-lieu de région Odienné, est l'une des trente et une (31) régions administratives de notre pays. Dans cette région, ce sont trois départements qui sont concernées par le projet. Kabadougou compte 289 806 habitants dont 151394 hommes et 138411 femmes (INS/RGPH, 2021). Le Kabadougou est une fraction du monde Mandé qui s'est installée définitivement dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Au plan de la chefferie traditionnelle, le Kabadougou comprend neuf (9) cantons.

La région du Kabadougou dispose aussi d'activités socioculturelles telles que les danses.

Les principales entités du secteur primaire dans le Kabadougou sont : les ressources agricoles et les ressources animales et halieutiques qui constituent l'essentiel de l'activité économique de la région. Le coton et l'anacarde produits sur de grandes superficies constituent la spéculation en plein essor dans la région.
La zone se prête à l'agro-pastoral qui est pratiquée aujourd'hui de manière traditionnelle. Le cheptel se composait il y a une dizaine d'années de bovins, ovins, caprins et volailles.

L'apiculture se fait de manière traditionnelle pour les besoins de consommation domestique.

Dans la région du Kabadougou, l'activité industrielle est marquée principalement par la Société Ivoirienne de Traitement d'Anacarde (SITA SA) qui est une unité de décorticage.
Il existe d'importantes infrastructures socio-économiques de base.
La commercialisation des cultures de rentes, coton et anacarde, se fait par le biais d'Ivoire coton et du Conseil Coton Anacarde.

Le secteur du transport est assuré par la compagnie INTER TRANSIT D'ODIENNE, assurant la liaison entre la ville et les autres régions du pays. Celle-ci est appuyée par les minicars (Gbakas), les motos taxis et les tricycles.

L'activité artisanale est très répandue. Avec la normalisation de la situation politique et sécuritaire, la NSIA BANK, la BACI, la Banque populaire et la COOPEC ont ouvert leurs portes à Odienné. Il existe deux (2) établissements de micro finance, les établissements de transfert d'argent, les maisons d'assurances. C'est le cas
La région du Kabadougou compte des infrastructures académiques composées d'établissements préscolaires, secondaires (collèges et lycées), techniques et professionnels (Lycée professionnel

d'Odienné, Centre de formation professionnel, Atelier d'apprentissage et d'application) ainsi qu'un établissement d'enseignement supérieur (CAFOP).

La région du Kabadougou compte un Centre hospitalier régional, dix (10) centres de santé urbains, vingt-deux (22) Centres de santé ruraux, et un hôpital des Sœurs italiennes.

(a) Département de Madinani

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Madinani fait partie de la région du Kabadougou. Il est limité au nord, par le département de Kaniasso, au Sud par Seguelon, à l'Est par Boundiali et Kolia et à l'Ouest par les villes de Tiémé et d'Odienne. Le département de Madinani comprend trois (3) sous-préfectures (Fengolo, N'Goloblasso et Madinani) avec un total d'environ 33 villages.

- **Situation démographique**

Les autochtones du département sont les Koyaka et les allogènes Sénoufo. Le département compte 50 248 habitants, dont 25 724 hommes et 24 523 femmes (RGPH, 2021).

- **Situation économique**

Le coton l'anacarde et le cacao sont les principales spéculations au niveau des cultures industrielles.

Le commerce joue un rôle essentiel dans l'économie locale. Sa vitalité est notamment due à l'organisation de marchés hebdomadaires dans le Département, dans les Sous-Préfectures, ainsi que dans les plus grands villages. Cette dynamique attire de nombreux commerçants ambulants. Ces marchés sont principalement animés par les vendeurs de produits vivriers, en plus des produits manufacturés de grande consommation et des articles vestimentaires.

Il existe peu d'établissements bancaires le Département, les seuls sont situés à Madinani à savoir la Banque Nationale d'Investissement.

- **Organisation sociale**

Dans le Département de Madinani, la tradition de la Chefferie villageoise repose sur une caractéristique unique : la désignation des chefs est réservée à une seule famille par village, la succession s'effectuant du père au fils. En l'absence de fils, le frère du défunt peut prendre la relève.

L'Islam est la religion prédominante dans les villes et les villages du Département. Parallèlement à cette religion dominante le département est animé par le christianisme et l'animisme

Infrastructures communautaires et équipements collectifs

Voirie. Quelques artères de la commune de Madinani sont bitumées. Les routes en terre, difficilement praticables, sont prédominantes dans le département.

Infrastructure sanitaire. Le Département de Madinani dispose d'un (1) Hôpital Général, 03 (CSU), 04 (CSR) et donc 08 structures sanitaires publiques, 05 Services de maternité.
L'Hôpital Général possède un bloc opératoire, un cabinet dentaire, un laboratoire, un service de radiologie et d'un service biomédical.

Infrastructures électriques et télécommunications. Le département de Madinani est connecté au réseau électrique national. Toutefois, il existe encore des demandes de la part des populations et des autorités administratives pour étendre la couverture électrique à l'ensemble du département. La fourniture d'électricité dans le département n'est pas stable. On y constate des coupures fréquentes et prolongées.
Au niveau des réseaux de télécommunications, le département est quasiment couvert par les réseaux de téléphonie mobile des trois principaux opérateurs du pays (MTN, ORANGE et MOOV). Cette couverture n'est pas sans limite en ce sens que l'on enregistre des perturbations récurrentes dans certaines localités par manque d'installation d'équipement.

Infrastructures d'approvisionnement en eau potable. Elles sont actuellement insuffisantes. Le département ne dispose qu'un seul château dont la capacité est limitée et ne permet pas de couvrir l'ensemble des localités du département.

- **Habitat :**

L'habitat est de type mixte dans le département. On trouve des constructions modernes simples, édifiées avec des matériaux durables. En zone urbaine, on trouve des maisons ou des villas de haut ou moyen standing, souvent en dur avec des toits en tôle, etc. Dans le milieu rural, particulièrement l'on rencontre des maisons de type traditionnel en forme de grenier couvertes de toits en paille, et des maisons de moyen standing. Il y existe aussi des maisons en banco et en bois.

(b) Département d'Odienné

- **Situation administrative**

Selon les données géographiques, le Département d'Odienné fait partie du District du Denguélé et de la Région Administrative du Kabadougou, situé au nord-ouest, au-dessus du 8e parallèle.

S'étendant sur une superficie de 20 993 kilomètres carré. Il est limité au Nord avec la République du Mali ; au Sud par le Département de Touba ; à l'Est par les Département de Boundiali et de Dianra à l'Ouest avec ka République de Guinée. Il est le Chef-lieu de département. Le Département d'Odienné est composé de cinq (5) chefs-lieux de sous-préfectures qui sont aussi érigées en communes. Ce sont : les sous-préfectures d'Odienné, Bako, Dioulatiédougou, Tiemé et Bougousso.

•Situation démographique

La population est estimée à 156 730 habitants avec 82 949 hommes et 73 781 femmes (RGPH, 2021).

- **Organisation socioculturelle**

La population du département est essentiellement composée d'autochtones qui cohabitent avec des communautés allogènes ivoiriens et des Maliens et Burkinabé. Les populations autochtones sont socialement organisées par canton et principalement composées de Mandé du Nord (Malinké) et de Voltaïques (Senoufo). Le malinké est la langue la plus utilisée dans la zone où l'islam est la religion la plus pratiquée 90%.
A Odiénné, est installé un Directoire des Rois et Chefs traditionnels de la Région du Kabadougou.
La Chefferie traditionnelle villageoise existe dans le Département d'Odienné avec une particularité. Une seule famille, dans chaque village, est pourvoyeuse de chefs et la succession se fait de père en fils. Si le défunt n'a pas de fils, son frère peut lui succéder. Le rayon d'exercice du pouvoir du chef de village couvre les limites territoriales du village.
Trois (3) principales religions sont pratiquées dans le Département. Il s'agit de l'Islam, du Christianisme et de l'Animisme, mais l'Islam demeure la religion prédominante dans les villages du Département.

- **La gestion du foncier**

Dans le département, on observe deux types de gestion foncière : le foncier urbain et le foncier rural. La gestion du foncier urbain se fait en collaboration avec les autorités municipales et les propriétaires de terrains.

Selon le code foncier rural ivoirien, les terres du domaine foncier rural appartiennent à l'État, aux collectivités territoriales et aux personnes physiques de nationalité ivoirienne. Cependant, la gestion et l'attribution de ces terres relèvent des chefs coutumiers de chaque région, qui peuvent les attribuer au besoin (location, partage de terres à planter, vente de terrains aménagés).

- **Activités économiques**

L'agriculture domine les activités économiques du département. Elle s'articule autour des cultures du coton, principale culture de rente du département et des cultures vivrières (principalement le riz, le maïs, l'igname et l'arachide) pratiquées principalement en vue de la consommation alimentaire de la population.

La culture maraîchère (principalement oignon, piment, gombo, aubergine et chou) joue un rôle important dans la valorisation des bas-fonds. Elle y est pratiquée de façon extensive pendant la saison sèche, principalement par les femmes et les jeunes.

Le tissu industriel du Denguélé n'est constitué que de quelques unités agroalimentaires. Les activités de transformation des produits locaux sont concentrées sur deux entreprises. On peut citer la SITA.SA, Export Trading Group et SODIRO.

- **Infrastructures**

Le réseau routier du Département concerne principalement la voirie au niveau de la commune avec 3520 km de route constitué de 3433 km de route en terre soit 97,33% du réseau routier local fortement dégradés et de 87 km de routes bitumés. En substance au réseau routier, le département d'Odienné possède un aéroport pour le trafic aérien.

- **Habitat**

Un nombre important d'habitations sont construites de façon artisanale, souvent insalubres et sans liaison avec les systèmes d'adduction d'eau potable, de réseau électrique et d'évacuation des eaux usées. Le manque de logements fonctionnels est observé dans l'ensemble des départements. L'habitat en zone rurale est dominé par des constructions anarchiques sur des sites lotis mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires.

(c) Département de Séguélon

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Seguelon fait partie de la région du Kabadougou. Il est est limité au nord, par le département de Madinano, au sud par Morondo et Dioulatiédougou, à l'est par Boundiali et Kolia et à l'ouest par le Département d'Odienne. Le département de Seguelon comprend deux sous-préfectures (Gbongaha et Séguélon) avec un total d'environ 25 villages, campements et ville ;

- **Situation démographique**

Le département compte **33 585** habitants, dont 16 886 hommes et **16 467** (RGPH, 2021). La population est majoritairement des senoufos et des malinkés et cohabitent avec d'autres peuples ivoiriens et des étrangers.

- **Organisation sociale**

La structure de la chefferie traditionnelle dans le Département rappelle les anciens systèmes de royauté, où le pouvoir et l'autorité sont confinés au sein d'une lignée familiale spécifique de chaque village. Dans cette configuration, une continuité dynastique patrilinéaire est de mise. En l'absence d'un héritier masculin, c'est au frère du chef défunt de prendre le relais, assurant ainsi la perpétuation de la gouvernance familiale.

Les femmes jouent souvent un rôle influent et indirect dans l'orientation des décisions prises. Leur influence met en lumière leur rôle essentiel et souvent sous-estimé dans la gouvernance communautaire. Bien que non directement impliquées dans les processus décisionnels formels, les femmes agissent en coulisses, leur contribution étant cruciale pour éclairer et guider les décisions prises par les hommes lors des assemblées.

Dans le Département, la religion musulmane joue un rôle prépondérant. A côté de cette dernière, les populations pratiques l'animisme et le christianisme. L'influence profonde de l'Islam dans Le département se manifeste non seulement dans les pratiques religieuses quotidiennes, mais aussi dans les aspects sociaux, culturels et éthiques de préservation des valeurs traditionnelles.

- **Activités économiques**

Les principales activités économiques des populations de Séguélon sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. L'agriculture est dominée par les cultures de rente (coton et l'anacarde) et les cultures vivrières (le maïs, le riz, l'igname, etc.). Quant à l'élevage, il concerne l'élevage des bovins, caprins et des volailles.

L'activité commerciale du département convoque plusieurs domaines faisant de ce domaine le socle du développement économique du département. Elle est dominée par les petits commerces, notamment la vente de divers produits de rente, de vivriers dans les marchés, les produits manufacturés dans les boutiques, etc.

- **Habitat**

Le département de Séguelon se caractérise par une variété de styles de logements mettant en exergue les disparités socio-économiques entre les milieux urbains et ruraux. Dans une grande partie du département, notamment dans les zones rurales de Séguelon et de ses sous-préfectures, les habitations affichent un style de construction relativement simple. Les maisons sont bâties avec des matériaux solides, arborent souvent des murs ou banco en matériaux relativement durables et des toitures en tôle ou en paille. En contraste, les zones urbaines du département, en particulier dans des zones plus développées, se distinguent par un type d'habitat de moyen standing avec des matériaux durables.

- **Infrastructures socioéconomiques**

Electricité et télécommunications. La ville de Séguélon et ses sous-préfectures et plusieurs grands villages, bénéficient de l'accès au réseau électrique national et d'une couverture assez étendue par les réseaux de téléphonie mobile des opérateurs MTN, ORANGE et MOOV. Cependant, beaucoup reste encore à faire dans ces domaines afin de pallier les disparités du département en termes d'électricité et de communication.

Approvisionnement en eau potable : Le département ne dispose qu'un château d'eau, doté d'une station de traitement. Bien que cette installation joue un rôle crucial, sa capacité demeure insuffisante pour combler les besoins en eau des populations du département.

Infrastructures communautaires et équipements collectifs, Habitats

Etat de la voirie. Le Département de Séguelon se caractérise actuellement par un réseau de voies principalement non bitumées et difficilement praticables. L'amélioration des infrastructures routières est vue non seulement comme un moyen de désenclaver le Département, mais aussi comme un levier essentiel pour son développement économique.

(14) Région de la Marahoué

La région de la Marahoué, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, a été créée en 2013 et couvre une superficie de 9092,48 km². Elle est bordée au nord par les régions de la Bagoué et du Poro, à l'est par les régions du Hambol, de Gbêkè, du Bélier et le District autonome de Yamoussoukro, à l'ouest par les régions du Worodougou et du Haut-Sassandra, et au sud par la région de Gôh. La région de la Marahoué comprend trois départements : Bouaflé (le chef-lieu), Zuénoula, Sinfra, Gohitafla et Bonon. La population de la région est estimée à 981 180 habitants, composée de différents groupes ethniques autochtones tels que les Gouros, les Ayaou et les Yaouré, ainsi que de nombreuses communautés allochtones issues de diverses régions de la Côte d'Ivoire et de pays de la CEDEAO, tels que les Maliens, les Guinéens, les Sénégalais et les Burkinabés.

L'organisation socioculturelle de la région est basée sur des structures familiales, villageoises, tribales et cantonales, avec des différences entre les groupes ethniques en matière d'organisation sociale et politique. La gestion du foncier est liée à l'organisation sociale, avec les autochtones ayant le droit exclusif de propriété sur la terre, mais qui peuvent la céder temporairement aux allochtones en échange de cadeaux.

L'économie de la région est fortement axée sur le secteur primaire, avec l'agriculture, la pêche et l'élevage comme principales sources de subsistance. Les cultures de rentes, telles que le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa et le palmier à huile, coexistent avec les cultures vivrières comme le riz, l'igname, le manioc, le maïs, la banane plantain, l'arachide, ainsi que des cultures maraîchères. L'élevage concerne

principalement les bovins, avec une activité de pêche importante sur le lac Kossou et le fleuve Bandama, attirant des pêcheurs maliens.

Le secteur secondaire comprend des industries agroalimentaires et minières, ainsi que des activités d'orpaillage clandestin. Le secteur tertiaire est dynamique, avec un commerce florissant et un réseau de transport bien développé, reliant les principales localités de la région.

En ce qui concerne la santé et l'éducation, la région dispose de plusieurs établissements de santé, y compris un Centre Hospitalier Régional (CHR), des hôpitaux généraux, des maternités, des cabinets dentaires et des centres de santé. L'enseignement est dominé par les établissements publics, en particulier les écoles primaires, bien que l'enseignement supérieur soit peu présent.

Les infrastructures en eau potable et en électricité sont inégalement réparties dans la région, avec des différences entre les départements. Les services de télécommunications et d'accès aux technologies de l'information sont largement disponibles, avec un accès aux chaînes nationales et internationales, ainsi que des réseaux de téléphonie fixe et mobile.

(a) Département de Bouaflé

- **Situation géographique et administrative**

Issue de l'ancien Cercle Civil des Gouro créé par l'arrêté général du 25 novembre 1912, la circonscription administrative de Bouaflé a été érigée en Département par la loi N° 69-241 du 09 juin 1969. Initialement, le département comprenait les Sous-préfectures de Bouaflé, Gohitafla, Sinfra et Zuénoula. Par la suite, il a subi des modifications successives. La première, en 1979, a donné naissance au Département de Zuénoula par la loi N° 79-409 du 21 mai 1979. La seconde, en 1985, a permis la création du Département de Sinfra par la loi N° 85-1086 du 17 octobre 1985. Le Département de Bouaflé, se compose de cinq (5) Sous-préfectures : Bouaflé, Pakouabo, Tibéita, Bégbessou et N'Douffoukankro.

La circonscription administrative de Bouaflé a été érigée en Chef-lieu de la Région de la Marahoué par décret N° 96-665 du 28 août 1996 et par scission de la vaste région du Centre-Ouest. Elle est située à environ 306 km d'Abidjan, la capitale économique, et à 59 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative. La ville est arrosée par le fleuve Marahoué et se trouve à proximité du lac Kossou.

Par ailleurs, dans sa structure de décentralisation, le Département de Bouaflé compte deux (2) communes : Bouaflé et Bonon ainsi qu'un Conseil Régional.

- **Situation démographique**

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'année 2021, a dénombré la population totale du Département de Bouaflé à 409 683 habitants (avec une population d'environ 213 967 habitants pour la commune de Bouaflé). Cette population est répartie sur une superficie de quatre (4) 222,48 km², soit une densité moyenne de 97,02 habitants/km². Elle se compose principalement de trois (3) groupes ethniques que sont : les Gouro qui sont les autochtones localisés dans la partie Ouest et Sud du département, les Ayaou qui peuplent le Nord du Département et les Yaourè qui constituent un sous-groupe Gouro situé à l'Est de Bouaflé.

A ces populations autochtones, s'ajoutent des allochtones et allogènes. En effet, les communautés nationales sont constituées de tous les grands groupes (Akan, Krou, Malinké et Sénoufo) de la Côte d'Ivoire. Les communautés étrangères sont composées de ressortissants de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Burkinabés, Guinéens, Maliens, Nigérians, Nigériens et Sénégalais) ainsi que des Mauritaniens et Libanais.

- **Organisation socioculturelle**

Le peuplement de Bouaflé est historiquement rattaché aux migrations du peuple Gouro issu du grand groupe culturel des Mandé du Sud. En quête d'espace de vie sociale paisible, les Gouro dans leur élan migratoire s'installèrent au bord du fleuve de la Marahoué en créant le village de Goblata. Cependant, à la suite de conflits internes, le village de Goblata se scinda pour constituer les trois (3) villages actuels de

Koblata, Loouafla et Déhita qui se partagent les larges du fleuve Bandama. Le lieu devint très vite une zone propice à la pêche et un grand marché de poissons silure appelé « Boua » par les Gouro. En référence à la spécificité de ce poisson qui se caractérise par sa grosseur, la zone fut baptisée « Bouaflé », qui signifie dans la langue Gouro, « marché de silures ».

- **Organisation sociale**

Dans le département de Bouaflé et même de la région de la Marahoué, les trois groupes ethniques autochtones Gouro, Ayaou et Yaouré disposent d'une organisation sociale basée sur les fondements sociologiques que sont la famille, le village, la tribu et le canton.

La famille représente l'unité sociétale de base, Elle est scellée par les liens de consanguinité et l'alliance du mariage qui découle sur une forte solidarité entre descendants de même lignage. Les peuples de la Marahoué revendiquent une appartenance au régime patrilinéaire selon lequel le lignage est constitué de plusieurs familles relevant du même grand-père.

Ainsi, chez les Gouro ou Koueni, les lignages – Gouniwo - sont unis par les mariages patrilocaux et polygamiques qui sont organisent en un ou plusieurs lignages formant un village (fla).

- **Système politique**

Le système politique des Gouro est régi par un système qui admet le pouvoir d'un chef traditionnel qui est le descendant de la famille du fondateur du village.

Quant aux Yaouré, ceux-ci fondent leur organisation politique autour d'un système matrilinéaire chez certains (Yaoure nord) et patrilinéaire chez d'autres (Yaoure sud).

Concernant les Ayaou qui sont la troisième composante autochtone de la région de la Marahoué, leur organisation sociopolitique est fondée sur un mode de succession de type patrilinéaire. Chez ces derniers, la chefferie traditionnelle est exercée par le chef de canton et les chefs de villages. Si la succession du pouvoir est héréditaire chez les Ayaou, il est à noter que l'héritier est désigné par le collège des chefs des différentes familles qui constituent la notabilité.

- **Gestion du foncier**

Dans les sociétés traditionnelles du département de Bouaflé, la gestion du foncier est arrimée à l'organisation sociale qui prévaut dans le système traditionnel. En effet, les autochtones ont le privilège exclusif du droit de terre. La terre est la propriété de la communauté (le canton, la tribu, le village, la famille). Cette terre est ensuite répartie entre les membres des familles pour usage. Bien que la terre soit un bien communautaire inaliénable, elle peut faire l'objet de cession provisoire pour une durée de long, moyen ou court terme. Elle peut donc être cédée provisoirement aux allochtones ou aux allogènes, en échange de présents.

- **Situation économique**

Le département de Bouaflé ainsi que son chef-lieu (la commune de Bouaflé) se distingue par ses spécificités économiques sectorielles. Dans le secteur primaire, l'agriculture joue un rôle central, avec la culture de cultures de rente telles que le café, le cacao, le coton et l'anacarde, ainsi que la production de vivriers tels que la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, et le manioc. Les produits maraîchers sont également significatifs, comme en témoignent les statistiques de production de 2021 et 2022. L'élevage, à la fois traditionnel et moderne, est également essentiel, englobant bovins, porcins, ovins, caprins, et volaille, tandis que la pêche est pratiquée sur le lac de Kossou et la Marahoué.

Dans le secteur secondaire, l'industrie alimentaire prédomine, avec sept boulangeries et une brasserie de bière et de boissons gazeuses. Parallèlement, des gisements aurifères suscitent l'activité minière, mais attisent aussi la présence d'orpailleurs clandestins. En revanche, les activités minières légales restent limitées, avec Perseus Mining Yaouré SARL détenant des permis de recherche.

Le secteur tertiaire est marqué par un réseau de transport public assuré par diverses entreprises, notamment l'Union des Transports de Bouaké (UTB), la Compagnie des Transports Express (CTE), le Labelle Transport, Emergence Transport de la Marahoué (ETM), ainsi que des minicars. Les services

comprennent sept pharmacies, des cybercafés, des cabines téléphoniques, des structures de transfert d'argent, et des institutions bancaires telles que la BICICI, BACI, SIB, NSIA Banque, SGBCI, Banque Populaire, et COOPEC. De plus, neuf stations d'essence, dont deux à Bonon, assurent l'approvisionnement en carburant de la population locale.

- **Infrastructures socioéconomiques**

Le département de Bouaflé présente diverses spécificités dans ses secteurs clés. En ce qui concerne le système sanitaire, le département offre une gamme d'établissements de santé de deux niveaux : des établissements de niveau 1, principalement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), qui servent de points d'entrée du système sanitaire, et des établissements de niveau 2, tels qu'un Centre Hospitalier Régional (CHR) et deux Hôpitaux Généraux (Nouveau et Ancien) situés dans la commune de Bouaflé. En outre, le département est pourvu d'autres services de santé, notamment une protection maternelle infantile (PMI), des maternités, des cabinets dentaires, divers centres de santé, ainsi que des cliniques privées et des pharmacies.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, le département compte un nombre significatif d'établissements éducatifs, avec 45 écoles maternelles, 327 écoles primaires, 28 établissements secondaires, et 3 établissements techniques, illustrant son engagement envers l'éducation de ses habitants.

Quant aux infrastructures et équipements collectifs, le département dispose d'une couverture en eau potable étendue, comprenant 92 localités desservies par 9 châteaux d'eau, 454 pompes hydrauliques manuelles et 8 pompes hydrauliques électriques. En ce qui concerne l'électricité, Bouaflé bénéficie d'une couverture électrique suffisante au niveau communal, bien que certaines localités ne soient pas encore reliées au réseau national, avec 69 localités électrifiées sur un total de 92, représentant un taux d'électrification de 75%, laissant 23 localités non électrifiées. Ces données reflètent les efforts de la commune pour fournir des services de base essentiels à sa population.

(b) Département de Sinfra

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Sinfra, dont le chef-lieu est la commune de Sinfra (caractérisée par ses coordonnées géographiques situées à 6° 37′ 16″ de latitude nord et 5° 54′ 41″ de longitude ouest), est localisé dans la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Il a été établi en 1985 conformément au décret n°85-1086 du 17 octobre 1985. Le département couvre un territoire comprenant les sous-préfectures de Sinfra, Bazré, Kouétinfla et Kononfla.

Sur le plan administratif, le département de Sinfra occupe une superficie totale de 1 600 km² et est délimité au nord par le département de Bouaflé, au sud, par les départements de Gagnoa et Oumé, à l'ouest par le département d'Issia et à l'est par le fleuve Bandama.

- **Situation démographique**

Les chiffres issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 dévoilent une situation démographique distinctive au sein du département de Sinfra, comptant une population totale de 245 226 individus (dont environ 137 210 habitants au niveau de la commune de Sinfra), divisée entre 128 054 hommes et 117 172 femmes. Cette population affiche une diversité remarquable, comprenant à la fois les autochtones Baoulé et des populations allochtones originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire. De plus, une communauté substantielle de non nationaux, originaires des pays de la CEDEAO, s'ajoute à ce mélange.

- **Organisation socioculturelle et politique**

L'organisation socioculturelle de la commune de Sinfra ainsi que son département, en ligne avec la tradition du peuple Gouro de la région de Marahoué, repose sur des éléments de structure sociale et politique conformes aux coutumes ancestrales. La société Gouro se fonde principalement sur deux piliers,

à savoir la parenté et l'espace villageois. La structure sociale Gouro attribue une importance capitale à la famille, considérée comme la base de la société. L'unité familiale est équivalente au lignage ou au segment de lignage, actuellement désigné par le terme "Goniwuo," reflétant la notion de préservation de la lignée par la famille. Ce concept s'inscrit dans le cadre du régime patrilinéaire, où le lignage est hérité du grand-père. Dans cette communauté, le patriarcat est pratiqué, ce qui signifie que la structure familiale est fondée sur l'autorité du père.

L'organisation politique, pour sa part, repose sur la coexistence de plusieurs unités sociales politiquement autonomes au sein d'un même espace de résidence, à savoir le village. Cette configuration nécessite une forme de gouvernement qui s'aligne sur un système de chefferie traditionnelle.

- **Situation économique**

L'économie de la commune de Sinfra et du département dans son ensemble repose sur les trois principaux secteurs de l'économie ivoirienne, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le secteur primaire prédomine, avec une forte culture de produits de rente tels que le cacao et l'anacarde, ainsi que des cultures vivrières et maraîchères. L'élevage, principalement axé sur le bétail, est peu développé. Le secteur secondaire est caractérisé par de petites unités industrielles, tandis que l'artisanat de service est prédominant. Les petites entreprises locales produisent des biens de consommation et utilisent des prestataires de services non qualifiés, sans formation ni soutien structurel. Le secteur tertiaire, quant à lui, comprend une activité commerciale dynamique, principalement axée sur les produits agricoles, ainsi que des services de pharmacie, de boulangerie et de distribution de produits pétroliers. Le transport interurbain est assuré par plusieurs compagnies, et le parc de véhicules présente des signes de vieillissement.

- **Situation du système sanitaire**

La situation du système de santé dans le département de Sinfra présente des lacunes en termes de couverture. De plus, la distribution des établissements de santé au sein des quatre sous-préfectures manque d'équilibre. À l'exception de l'Hôpital Général de la commune de Sinfra, le nombre de centres de santé varie dans chaque sous-préfecture, avec trois dans Sinfra, un à Kouétinfla, un à Bazré, et deux à Kononfla. Cette répartition inégale des services de santé pose des défis en matière d'accès aux soins dans la région.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En ce qui concerne les infrastructures et équipements collectifs de la commune de Sinfra, l'approvisionnement en eau potable est principalement assuré en zone urbaine par deux forages, renforçant ainsi l'accès à l'eau potable pour la population. Dans les zones rurales des sous-préfectures, la couverture en eau potable progresse, atteignant un taux de 83 pour cent, bien que des problèmes de fonctionnement des pompes villageoises soient signalés dans plusieurs localités. Par ailleurs, l'ensemble du département de Sinfra est desservi par un réseau électrique linéaire HTA/BTA de 192,3 kilomètres, assurant une couverture électrique à l'échelle de la région.

(15) Région de la Nawa

La région de la Nawa est située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, à 480 km d'Abidjan. Elle est frontalière aux régions du Gbôklè et de San-Pedro au sud, au Cavally à l'ouest, au Guémon et au Haut-Sassandra au nord, au Gôh et au Lôh Djiboua à l'est. La région est composée de quatre (4) départements à savoir le département de Soubré (Chef-lieu), le département de Méagui, le département de Guéyo et le département de Buyo.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2021, la région de la Nawa compte 1.165.472 habitants dont 620.869 hommes et 544.603 femmes. Celle-ci est composée d'autochtones (Bété, Bakwé, Kouzié et Godié), d'allochtones (Baoulé et Malinké) et d'allogènes (Burkinabè, Maliens et libanais).

Au plan agricole, la Nawa est une zone favorable aux cultures de rente. Elle est la 1ère région productrice de cacao en Côte d'Ivoire. A la culture du cacao, s'ajoutent également celles du café, de l'hévéa, du palmier à huile et bien d'autres produits agricoles.

Au plan touristique, la région regorge de plusieurs sites attrayants tels que le Parc national de Taï, les singes de la forêt sacrée de Grébouho II (sous-préfecture d'Okrouyo), les « Chutes de la Nawa » sur le fleuve Sassandra, les Monts Trokoï (Okrouyo) Zone classée de la faune et de la flore, les barrages de Buyo et de Soubré, le lac artificiel de Buyo, les Rapides Grah dans le Bakwé (Méagui).

L'accès à la région, autrefois difficile à cause de la mauvaise qualité du réseau routier, est depuis 2013, l'une des priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire et du Conseil régional de la Nawa dans les politiques de réhabilitation des axes routiers de la région avec le Programme de renaissance des infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI) (dont les principaux bailleurs sont la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et l'Etat de Côte d'Ivoire) et la construction d'un aérodrome moderne sont en voie de réalisation (financement du Conseil régional de la Nawa).

Avec la construction du barrage hydroélectrique de Soubré, le plus important du pays et le 2ème en réalisation dans la région après celui de Buyo, des activités telles que la pêche, le commerce et les unités de transformation agricole connaîtront un développement certain.

La région de la Nawa compte 128 écoles préscolaires, 734 écoles primaires publiques dont 78% sont sans électricité et 63% sans point d'eau. Le cycle secondaire est marqué par 223 établissements. Quant aux élèves fréquentant les structures islamiques, elles sont au nombre de 261 au préscolaire et 32 129 au primaire.

Outre ces infrastructures, l'on dénombre dans la région, 31 centres d'alphabétisation avec une fréquentation de 581 femmes.

Au niveau sanitaire, la région de la Nawa compte plusieurs structures sanitaires dont 111 ESPC, 4 HG 52 services de maternité, 12 pharmacie publiques, 22 pharmacies privées.

(a) Département de Méagui

Situation géographique et administrative

Méagui est une localité bakwé située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire et appartenant à la région de la Nawa, dans le District du Bas-Sassandra. La localité de Méagui est un chef-lieu de département et de commune.

Le département de Méagui couvre une superficie de près 3500 km². La Commune de Méagui se situe à 71 km de San Pedro la capitale du district du Bas-Sassandra (au Sud), et à 50 km de Soubré la capitale de la région de la Nawa (au Nord).

Le relief est constitué de nombreux bas-fonds qui sont à la base de nombreuses productions vivrières. On y note également des plateaux qui dominent en général toutle terrain avec la présence de quelques collines.

Situation démographique

Selon le RGPH 2021, la population du département de Méagui est estimée à 299 251 habitants.

Situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, le Parc national de Taï couvre une superficie de 5 360 km². Dans la Nawa, il couvre les départements de Buyo et de Méagui et se prolonge au nord par la Réserve de N'zo. Le Parc national de Taï tire son nom de la localité de Taï, qui se trouve entre sa limite Ouest et le fleuve Cavally, faisant frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

Situation socioéconomique

La région de Méagui, grâce à sa position géographie bénéficie d'avantages naturels. Anciennement forêt vierge et presque vide d'hommes, elle a connu une immigration de populations avec diverses raisons comme le peuplement ou la réinstallation ; le manque de mains d'œuvres pour l'agro-industrie et une compétition foncière. D'où une diversité dans la population. Chaque migrant se déplaçant avec son modèle de société, il est rare qu'il choisisse un modèle fondamentalement différent de celui qui a régi son univers avant la migration. Ainsi chacun va exercer, en grande parti son ardeur vis-à-vis de l'activité économique propice au milieu.

Méagui : capitale du cacao ivoirien. La ville de Méagui peut être aujourd'hui considérée comme l'épicentre de la production du cacao. Et pour cause, cette commune cosmopolite concentre à elle seule le centre de la production totale de cacao en Côte d'Ivoire.

La production annuelle de cacao dans la ville de Méagui est estimée à plus de 500 000 tonnes. On voit donc qu'à elle seule, cette commune qui n'était il y a 20 ans qu'un petit village, produit la même quantité de cacao que l'Indonésie qui occupe le troisième rang mondial.

La performance réalisée par cette ville peut s'expliquer par le caractère cosmopolite de sa population. En effet, dans cette localité ivoirienne, cohabitent différentes ethnies. On peut citer les Baoulés, les Burkinabés, les Maliens et les autochtones Bakwés. Les Baloués par exemple qui sont originaires du centre de la Côte d'Ivoire, sont reconnus comme de braves travailleurs et grands planteurs de café et de cacao.

Méagui pourrait avoir une production plus importante si certains problèmes tels que le manque de routes et le foncier rural trouvaient des solutions idoines. En effet, dans cette commune il y a des conflits fonciers récurrents entre les allogènes Baoulés, Burkinabés et Maliens et les autochtones Bakwés. De telles tensions agissent de façon négative sur le rendement des producteurs. Par ailleurs, la création et la réhabilitation des routes et pistes villages peut permettre d'augmenter la production de cacao dans cette ville.

Mais malgré cette production importante de cacao, Méagui reste une ville très pauvre en matière d'infrastructures comme c'est le cas dans la plupart des zones productrices de cacao en Côte d'Ivoire. En effet, les routes de cette commune qui est la deuxième la plus importante de cette région ivoirienne après San Pedro, ne sont pas bitumées. De plus, les maisons sont encore en terre battues. Ce qui contraste avec tous les revenus tirés du cacao dans cette zone du pays.

Organisation socioculturelle

La population autochtone du département de Méagui est l'ethnie Bakwé. Ils occupent les sous-préfectures d'Oupoyo, Gnamangui et Méagui commune et Sous-préfecture.

A côté de cela Méagui présente un décor cosmopolite. En effet on trouve une forte population allogène composée de Baoulé, Agni, Sénoufo, Yacouba, Lobi et autres, ainsi qu'une importante population originaire de la CEDEAO notamment les Burkinabé, les Maliens et Guinéens et autres.

Infrastructures et équipements de base

La ville de Méagui dispose, depuis 6 avril 2022, d'un hôpital général d'une capacité de 110 lits. L'hôpital compte des services d'urgence, de consultation externe, d'imagerie médicale, de laboratoire, de gynéco-obstétrique, de bloc opératoire, de réanimation, de stérilisation et d'hospitalisation.

La ville de Méagui dispose d'un commissariat de police inauguré le 29 août 2022.

(b) Département de Soubré

Situation géographique et administrative de la zone de Soubré

Soubré est située sur la rive gauche du fleuve Sassandra, dans le Sud-ouest de notre pays, à 370 km d'Abidjan et à 122 km de San-Pedro. Le département couvre une superficie d'environ 8 500 km². Il est

limité au nord les départements de Buyo et d'Issia, au sud les départements de Méagui et de Sassandra, à l'est les départements de Gagnoa et de Gueyo et à l'ouest les départements de Tai et de Tabou. Le département comprend les Sous-préfectures de Soubré, Liliyo, Oupoyo, Buyo, Méagui et Grand-Zattry.

Situation démographique

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 Soubré compte 587 441 Habitants, dont 312 390 hommes et 275 050 femmes. Cette population est cosmopolite et on y distingue les BAKOUE, les BETE et les KOUZIE (la population autochtone) et les Baoulés, les Dioulas, les Agnis et les étrangers (Burkinabés, Maliens,etc.).

Situation socioéconomique.

L'activité principale des populations est l'agriculture. Cette agriculture comprend deux volets : un volet « culture vivrière » et un volet « culture de rente ». Le premier volet alimente largement une économie de subsistance en assurant ici pleinement une fonction essentielle : l'alimentation de la population. Le second entretient à travers les cultures de l'hévéa, du cacao et du palmier à huile, une économie commerciale.

Le Département compte quelques unités industrielles telles que les usines de latex de la SAPH à Yacolidabouo ; de conditionnement du cacao de SAO à Soubré et d'exploitation du palmier à huile par la SIPEF-CI à Okrouyo et à Ottawa. Cette dernière constitue de loin la plus grande unité agroindustrielle du Département de Soubré voire de la Région de la Nawa.

Le commerce est animé dans le Département par la représentation de grossistes et semi-grossistes tels que la CDCI, la SOCOCE ainsi que quelques supermarchés dont les magasins KING CASH, BON PRIX, MONDIAL CYCLE, DMD, etc.
A l'exception de la Sous-préfecture d'Okrouyo, le chef-lieu de Département est rallié aux autres Circonscriptions Administratives par des routes bitumées. Ce qui facilite la desserte de ces localités par des véhicules de transports de personnes et de marchandises. Il existe sur la place des gares de grandes compagnies de transport dont UTB, Alino-Transport, et des mini cars qui desservent la plupart des grandes villes du pays voire de la sous-région.

Organisation socioculturelle :

Le peuplement du département de Soubré est d'origine diverse. Les bakoué (ou Bakwé), les bétés, et Kouzié constituent les autochtones du département de Soubré et font partie du groupe Krou. Les allochtones et allogènes issus des différents groupes ethniques sont essentiellement constitué d'Akans (Baoulé, Agni, Abron Abey, Attié, Ebrié), de voltaïque (sénoufo, tagbana, lobi, koulango, djimini, nafana), Mandé (malinké, yacouba, Toura, Gouro).

Les communautés non ivoiriennes proviennent en grande partie du Bénin, Burkina-Faso, Niger, Ghana, Nigéria, Togo, Sénégal, Liban. Ces communautés ont immigré dans le département de Soubré depuis l'époque coloniale. Le mode de succession chez les autochtones est patrilinéaire. L'héritage revient au frère ainé du défunt, suite à une décision du conseil de famille. L'héritier a la charge des orphelins, de la ou les veuves du cujus.

Mais avec l'influence des règles du droit moderne, ce mode de succession tend à disparaitre au profit de la succession de père en fils. L'organisation de la chefferie de la communauté autochtone n'est pas institutionnalisée comme dans certains pays africains. En pays Krou en général et dans le département de Soubré en particulier, le choix du chef se fait par la voie élective, ce qui fait que son autorité est souvent mise à mal sous l'influence des hommes politiques ou des leaders d'opinions.

Au niveau religieux, toutes les sensibilités ou presque s'y retrouvent : Chrétiens (Catholiques, Méthodiste Unie, Evangéliques, Baptiste), Musulmans et Animistes.

Infrastructures et équipements de base

Le département de Soubré a un réseau routier long de deux (2) 109,40 km dont 97 km (4,6 %) revêtus et 2 012,4 km (soit 95,4 %) en terre.

La ville possède un grand marché qui est vétuste et est devenu très exigu. Il y a une nécessité de sa délocalisation.

Le département de Soubré compte un barrage hydroélectrique qui est un ouvrage pharaonique fièrement dressé sur le fleuve Sassandra, le barrage hydroélectrique de Soubré est d'une puissance de 275 MW pour une production énergétique de 1170 GWh. C'est le plus grand barrage de Côte d'Ivoire.

Il existe deux (2) Centres de la SODECI (Société de Distribution d'eau en Côte d'Ivoire) dans le Département. Ouvert depuis Juin 1979, le Centre de la SODECI de Soubré compte 2.500 abonnés.

La région compte sept (7) Circonscriptions Pédagogiques dont quatre (4) pour le Département de Soubré : L'Inspection d'Enseignement Primaire 1 (ou IEP 1), l'IEP 2, l'IEP de Grand-Zattry et l'IEP d'Okrouyo dont relèvent 340 établissements primaires (326 publics et 14 privés) et 46 écoles préscolaires (44 publiques et 02 privées).

Au secondaire, l'on dénombre 30 établissements dont 07 publics et 23 privés. Les difficultés ici également, se résument à l'insuffisance des infrastructures et du personnel d'encadrement.

Le Département enregistre également 35 établissements communautaires. Ce sont des établissements crées par les populations (ou la communauté).
Il existe également, dans le département six (6) structures d'enseignement technique et professionnel privées dont une (1) confessionnelle.

(16) Région du Poro

La région du Poro couvre une superficie totale de 13.400 kilomètres carrés. Elle est située à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au Nord par la République du Mali, Sud par la région du Béré, à l'Est par les régions du Tchologo et du Hambol et à l'Ouest par la région de la Bagoué. La région compte quatre (4) départements à savoir Korhogo, Sinématiali, Dikodougou et M'Bengué.

La région du Poro, selon les chiffres publiés par l'Institut national des statistiques (INS) en 2021, est peuplée de 1 040 461 habitants dont 524 531 hommes et 515 929 femmes.

La région du Poro compte une population rurale composée en majorité d'autochtones Sénoufo. Le peuple Senoufo est composé d'une cinquantaine de sous-groupes. Les sous-groupes que l'on rencontre dans le département de Korhogo sont les Tiembara, les Fodonon, les Nafana, les Kafire. La région est organisée socialement par cantons. Le canton est un groupement de villages de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête, un chef accepté comme tel par les communautés et reconnu par l'autorité étatique.
Le gouvernement du village est constitué par l'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur. La désignation des chefs de village se fait sur la base du patrilignage. La chefferie traditionnelle est héréditaire et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y sont éligibles.
La population embrasse plusieurs religions dont les plus significatives sont : l'Islam, le Christianisme et l'Animisme avec une référence à la pratique du Poro. Le «Poro» apparaît comme un culte d'initiation où l'on apprend l'art de vivre en société et de gouverner. C'est aussi une organisation séculaire fondée sur des bases rituelles et traditionnelles. Il sert de ciment entre les différentes composantes de l'organisation sociale et détermine le système de transmission des coutumes aux acteurs sociaux.

L'économie du Poro est basée essentiellement sur l'agriculture avec une variété de cultures dont le coton, l'anacarde et la mangue, le maïs, le riz, l'arachide, l'igname, le tabac, le karité, la patate douce, le fonio, le haricot et des cultures maraichères.
L'élevage est tourné vers les bovins, caprins, porcins, ovins, volaille et intègre la pisciculture et l'apiculture.
La pêche dans le district est essentiellement pratiquée de façon artisanale.

Le secteur minier est en plein essor dans la région. La mine de Tongon, exploitée par la Société Rand Gold fait partie des plus grandes mines d'or de Côte d'Ivoire. Elle est entrée en exploitation dans la région du Poro depuis 2007.

La région bénéficie d'une localisation géographique lui permettant d'être une plaque tournante des échanges commerciaux dans la sous-région car elle est située au carrefour des routes commerçantes vers le Mali et le Burkina-Faso au nord, et la Guinée, à l'ouest.

La région compte plusieurs infrastructures de formation dont deux (2) Instituts de formation professionnelle (CAFOP, INFAS) et une Université (Université Paléforo Gon de Korhogo.
La région dispose aussi de plusieurs structures et formations sanitaires. On note 1 Centre Hospitalier Régional (CHR), 1 Centre Anti Tuberculeux (C.A.T), 1 Institut d'Hygiène (INHP), 1 Centre Médico-Scolaire, 1 Antenne OMS, etc.

(a) Département de Dikodougou

- **Situation géographique et administrative**

Limité au Nord, au Nord-est et à l'Ouest par le Département de Korhogo, au Sud-est par le Département de Niakaramadougou et au Sud par celui de Mankono, le Département de Dikodougou est situé à 630 km d'Abidjan et est constitué de quatre (3) Sous-préfectures que sont : Boron, Dikodougou et Guiembé.

- **Situation démographique**

Selon les données de l'INS relatives au RGPH 2021, la population de Dikodougou est de 102 115 habitants.

- **Situation économique**

A l'instar de la région, l'économie du département de Dikodougoiu est essentiellement basée sur l'agriculture. A celle-là, s'ajoutent l'élevage, l'artisanat, le commerce, le transport, l'industrie, le tourisme et l'hôtellerie.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Le département est doté de deux centres de santé urbains (CSU) et deux centres de santé ruraux (CSR) avec un besoin de renforcement en personnel et plateau technique.
Education. Manque d'infrastructures scolaires et de personnel, certaines écoles en état de dégradation avancée.
Electricité : Le département est doté d'un système d'éclairage public. On note cependant quelques disparités.
Télécommunications. Département non connecté au réseau téléphonique national, impact sur les services administratifs, nécessité d'utiliser les réseaux de téléphonie mobile pour les communications.
Eau potable : Le département de Dikodougou est alimenté en eau potable à partir de l'eau de surface dont la gestion est assurée par la SODECI avec des disparités dans la répartition spatiale.
Réseau routier : Une route principale constamment dégradée et quasi impraticable pendant la saison des pluies, traverse le Département du nord au sud.

(b) Département de Korhogo

- **Situation géographique et administrative**

Situé à 560 km d'Abidjan et au nord de la Côte d'Ivoire, le Département de Korhogo est le chef-lieu de la région du Poro et le chef-lieu du District autonome des Savanes. Il est limité au nord, par le département de Tengrela et la république du Mali, au nord-est, par les départements d'Ouangolodougou, Ferkessédougou et Sinématiali, au sud-est, par le département de Niakaramadougou et couvre une superficie de 12500 km2, soit 3,9% du territoire national.

- **Situation démographique**

Le département de Korhogo compte une population de 748 393 habitants, selon les données du RGPH 2021. La population est en majorité des Sénoufos. A côté d'eux cohabitent les Malinkés, d'autres groupes ethniques ivoiriens et des non-ivoiriens.

- **Organisation socioculturelle et politique**

Les villages constituent l'unité politique de base dans le Département. Le village est organisé autour du chef du village assisté du conseil des anciens issus des lignages. La désignation des chefs de village est effectuée sur la base du patrilignage. La chefferie traditionnelle est héréditaire et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y sont éligibles.

- **Situation économique**

L'activité économique dans le Département de Korhogo repose essentiellement sur l'agriculture. A celle-là, s'ajoutent l'élevage, l'artisanat, le commerce, le transport, l'industrie, le tourisme et l'hôtellerie.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. La couverture sanitaire de la Commune de Korhogo est assez diversifiée et abrite les infrastructures sanitaires suivantes : 1 Centre Hospitalier Régional (CHR), 1 Dispensaire Urbain, 1 Secteur de Médecine Rurale, 1 PMI, 1 Centre Anti Tuberculeux (C.A.T), 1 Institut d'Hygiène (INHP) - 1 Centre Médico-Scolaire, 1 Antenne OMS, 2 Maternités (Koko et Petit Paris), 1 Centre de santé (CNPS).
Education. Le Département de Korhogo possède six (6) écoles préscolaires, 62 écoles primaires dont 8 privées, 12 lycées (3 publics, 9 privés), 1 collège public, 2 Instituts de formation professionnelle (CAFOP, INFAS) et une Université.
Electricité : Le département bénéficie du réseau électrique national. On note néanmoins des disparités géographiques importantes en termes d'électrification des villages et campements du département.
Télécommunications. Le département est connecté aux réseaux de téléphonie mobile (MTN, ORANGE et MOOV), bien que certaines zones restent difficilement accessibles.
Eau potable : Le département est alimenté en eau potable. La gestion des ouvrages hydrauliques et équipements est assurée par la SODECI. La répartition spatiale des points d'approvisionnement en eau potable au niveau de la région n'est pas homogène. Présence de l'Hydraulique villageoise améliorée (12%) et des PMH (plus de 70% de pénétration).
Réseau routier : Le Département dispose de voies bitumées sur les principales artères de la Commune et ralliant plusieurs sous-préfectures. Elles sont difficiles à pratiquer en saison des pluies.

(17) Région San Pedro

La région de San-Pedro, située à l'extrême sud-ouest de la Côte d'Ivoire, est bordée par le Libéria à l'ouest et le golfe de Guinée au sud. Elle a été créée en 2011, couvrant une superficie de 12,790 km². Elle est divisée en deux départements : San-Pedro et Tabou, comprenant un total de onze sous-préfectures. La population de la région est estimée à environ 1060724 habitants, avec une majorité vivant en milieu rural. Sur le plan social et culturel, la région est caractérisée par un système de parenté basé sur le lignage patrilinéaire, avec une population principalement composée de trois groupes ethniques : les Bakwé, les Kroumen et les Winnin. De plus, la région accueille des populations venues de toutes les régions de la Côte d'Ivoire ainsi que des ressortissants étrangers, notamment du Libéria, de Sierra Leone et du Ghana. La coexistence religieuse est marquée par la présence de communautés chrétiennes, musulmanes, et animistes.
En ce qui concerne les activités sportives et culturelles, San-Pedro dispose de nombreuses installations sportives, y compris des stades de football, terrains de basket-ball, hand-ball, volley-ball et tennis. Les arts martiaux, notamment le karaté et la boxe, sont également pratiqués. La région bénéficie d'une richesse culturelle avec des centres culturels et des bibliothèques, offrant une diversité de danses et de musiques.
Sur le plan économique, la région de San-Pedro est dotée de conditions climatiques et géologiques propices au développement. L'agriculture est le moteur économique de la région, avec la production de

cultures de rente telles que le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et le café. La pêche, tant industrielle qu'artisanale, joue également un rôle important, tout comme l'industrie du bois et minière, bien que le potentiel minier ne soit pas encore pleinement exploité.
La région est un hub économique majeur, avec un port important à San-Pedro, qui est le deuxième port du pays en termes d'exportation de fèves de cacao. Elle est également équipée de nombreuses infrastructures économiques, y compris des routes, des équipements de télécommunication et un réseau bancaire diversifié.
En ce qui concerne l'éducation, la région dispose d'un grand nombre d'établissements scolaires, y compris des écoles préscolaires, primaires, secondaires généraux et techniques, ainsi qu'un enseignement islamique. Cependant, la région a connu une baisse significative du niveau d'éducation pendant la période de crise sociopolitique de 2002 à 2011, et des disparités de genre subsistent.
En matière de santé, la région est équipée d'infrastructures médicales, dont un hôpital général et un centre hospitalier régional, pour assurer la couverture sanitaire. Cependant, les infrastructures médicales doivent faire face à une pression démographique croissante en raison de la croissance de la population.

(a) Département de San Pedro

- **Situation géographique et administrative**

Le département de San Pedro, situé dans la région de San-Pedro en Côte d'Ivoire, présente une situation géographique distinctive qui le caractérise. Le département de San Pedro a été établi en vertu de la loi n° 85-186 du 16 octobre 1985, à la suite de la scission de l'ancien département de Sassandra. Ses frontières géographiques sont les suivantes :
À l'est, il partage ses limites avec le département de Sassandra.
Au nord, il est adjacent au département de Soubré.
À l'ouest, il jouxte le département de Tabou.
Au sud, le département de San Pedro est bordé par l'océan Atlantique.
Le département est subdivisé en cinq (5) sous-préfectures, à savoir : San-Pedro, Grand-Béréby, Gabiadji, Doba et Dogbo. Il est à noter que le présent sous-projet est spécifiquement lié à la sous-préfecture de San-Pedro.
Le chef-lieu du département de San Pedro (la ville de San Pedro) est une ville emblématique située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, jouant un rôle crucial en tant que centre de commerce, de pêche et d'industrie. Elle est le siège du département de San Pedro et revêt une importance économique significative pour la région et le pays. La ville est particulièrement reconnue pour son emplacement côtier, son port en eau profonde et sa position stratégique en tant que point d'entrée majeur pour les activités maritimes et commerciales.
San Pedro, qui occupe une superficie de 12 790 km², est située à environ 368 km au sud-ouest d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, et à environ 482 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative du pays. La ville partage ses frontières à l'ouest avec le Libéria, au sud avec l'océan Atlantique, et à l'est avec la région de Nawa.
Ainsi, la ville de San Pedro et son département environnant sont marqués par une situation géographique côtière stratégique, propice au développement économique, au commerce maritime et à la diversité des activités industrielles dans la région.

- **Situation démographique**

San Pedro, une ville située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, incarne la diversité ethnique et culturelle caractéristique de la région. La ville est le centre urbain du département de San Pedro et abrite une population variée composée à la fois de résidents autochtones et d'individus provenant d'autres régions.
La ville de San Pedro elle-même compte une population de 390 654 habitants selon le RGPH de 2021. Cette population diversifiée comprend des autochtones Krou, y compris les sous-groupes des Winnin, des Bakwé et des Piais. La diversité ethnique est une caractéristique majeure de la région, avec une forte présence de l'ethnie Baoulé et d'autres groupes ethniques provenant de différentes parties de la Côte d'Ivoire. En plus des résidents autochtones, la ville de San Pedro est le foyer de populations déplacées

du barrage de Kossou depuis les années 1970, ce qui ajoute à la richesse culturelle de la région. De plus, la population étrangère est significative dans la ville, en particulier la communauté Burkinabé, ce qui contribue davantage à la mosaïque culturelle de San Pedro.

Ainsi, San Pedro est une ville dynamique et cosmopolite, située au cœur du département éponyme, qui se distingue par sa diversité ethnique, sa mixité culturelle et sa position stratégique en tant que centre économique et portuaire de la région.

- **Situation socioéconomique**

La situation socio-économique du département de San Pedro, ainsi que de la ville de San Pedro, peut être décrite en regroupant les activités économiques par secteur, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Secteur Primaire (Agriculture, Élevage et Pêche) :

Dans le secteur primaire, l'agriculture occupe une place de choix. Les cultures vivrières telles que l'igname, la patate douce, le manioc, le riz et le maïs sont principalement cultivées par des groupes de femmes, souvent organisés en associations pour la production et la commercialisation. De plus, le département est renommé pour ses cultures pérennes, notamment le cacao, le caoutchouc, le palmier à huile et le café.

Secteur Secondaire (Industrie) :

Le secteur secondaire de San Pedro est caractérisé par une industrie de transformation diversifiée.

- *Industrie de transformation du cacao :* La région abrite plusieurs entreprises de transformation du cacao, englobant le séchage, le broyage et la production de pâte et de beurre de cacao. Des entreprises renommées telles que SACO, CARGILL et CHOCO IVOIRE sont présentes à San Pedro.
- *Industrie de transformation du caoutchouc :* Les entreprises agro-industrielles de transformation du caoutchouc sont souvent des complexes intégrés, couvrant la production agricole, la transformation et le soutien aux planteurs locaux.
- *Industrie d'oléagineux :* Les sociétés comme PALM-CI, SIPEF-CI et SICOR gèrent des Centres Agricoles Intégrés (CAI) pour la production d'huile rouge utilisée dans la fabrication de divers produits.
- *Industrie de transformation du bois :* Bien que l'industrie du bois ait décliné en raison de la diminution de la couverture forestière, une dizaine de scieries opèrent dans la région, produisant du bois, du charbon et d'autres produits forestiers.

Secteur Tertiaire (Commerce, Tourisme, Habitat, Transports, Services Financiers) :

- *Commerce :* Le secteur tertiaire joue un rôle essentiel dans la vie économique de San Pedro. La commune dispose de stations-service, de marchés et de supermarchés proposant une variété de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.
- *Tourisme :* San Pedro est une destination touristique florissante, grâce à ses sites naturels exceptionnels, notamment des plages, des lagunes, et des réceptifs hôteliers de qualité.
- *Habitat :* L'habitat dans la ville de San Pedro est principalement de type moderne, caractérisé par des maisons de différents niveaux de standing.
- *Transports :* San Pedro est reliée aux autres villes par des routes bitumées, un aéroport et des services de transport en commun, y compris des autocars et des taxis.
- *Services Financiers :* Plusieurs agences bancaires majeures opèrent dans le département, offrant une gamme complète de services financiers aux habitants et aux entreprises.

- **Situation socioéducative**

Le département de San-Pedro compte plus de 70 écoles primaires, des établissements d'enseignement secondaire, en l'occurrence, le lycée moderne, le lycée professionnel, le collège moderne et le collège Djoblé-Cyprien. Aussi, existe-t-il de nombreux établissements Anglophones destinées aux écoliers Anglophones venus principalement du Ghana et du Liberia. Le département de San Pedro plus précisément son chef-lieu, la ville de San Pedro, bénéficie également d'une université publique.

- **Situation socio-sanitaire**

La situation socio-sanitaire du département de San-Pedro, illustrée par les données de 2020, montre un ensemble complexe de facteurs. En ce qui concerne les ressources humaines de santé, le département dispose de 51 médecins, 4 chirurgiens-dentistes, 212 infirmiers, et 101 sages-femmes pour une population totale de 678 180 habitants. Les structures sanitaires de premier contact se composent de 20 établissements publics, 7 privés, 8 hôpitaux généraux, 1 centre hospitalier régional, 5 maternités, 30 pharmacies, et divers autres centres de santé. Sur le plan épidémiologique, le département présente des défis significatifs, notamment des taux élevés d'incidence du paludisme, de l'anémie chez les enfants de moins de quatre (4) ans, des infections respiratoires aiguës, et des infections sexuellement transmissibles. De plus, la prévalence séropositive au VIH est de 2,5 %, et la malnutrition touche 0,59 % des enfants de moins de cinq (5) ans. La situation sanitaire de San-Pedro requiert donc une attention particulière et des efforts coordonnés pour améliorer la qualité des soins de santé, renforcer les ressources humaines, et mettre en place des stratégies efficaces de prévention des maladies.

- **Organisation sociale et politique**

L'organisation sociale et culturelle dans le Département de San Pedro est animée par les différentes chefferies autochtones et communautaires. Il existe également des autorités diverses : religieuses (des responsables chrétiens et musulmans), foncières (doyens du village, chefs de famille), et administratives (directeurs d'écoles primaires).

Dans les quartiers de la commune, la vie sociale est parfois gérée par des comités de résidents regroupant les responsables des différents locataires des lieux ou communautés ethniques. Les communautés allogènes et étrangères, malgré leur intégration dans la communauté, observent les us et coutumes de leurs régions et pays d'origine.

- **Cadre de vie**

Le cadre de vie dans le département de San Pedro se caractérise par une urbanisation avancée, élevant la commune au statut de ville. L'approvisionnement en eau potable est assuré par la SODECI, qui capte l'eau en surface dans la rivière San Pedro, la traite à une station dédiée, puis la répartit à travers quatre châteaux d'eau de la ville. En ce qui concerne le drainage et l'assainissement, la commune dispose d'un réseau d'évacuation des eaux usées, comprenant des infrastructures des sociétés immobilières qui ont contribué à la construction de la plupart des quartiers de la ville, telles que SICOGI et SOGEFIHA, ainsi qu'un réseau municipal. La gestion des ordures ménagères est confiée à l'Agence Nationale de la Salubrité (ANASUR), qui délègue les activités de pré-collecte et de collecte à des entreprises telles que la Société Ivoirienne de Construction (SIVOIRCO) et Tiémoko Technologie (TIEM Technologie).

- **Habitats et équipements**

San Pedro affiche une planification urbaine complète avec toutes les infrastructures administratives, socio-économiques et commerciales essentielles. Cette ville, située dans une région de plaines lagunaires entourées de collines, présente un schéma urbain dispersé, composé de quartiers variés abritant quatre principaux types d'habitats : résidentiel, économique, évolutif et précaire, ainsi qu'une zone industrielle. Les quartiers résidentiels offrent un confort optimal, situés en bord de mer, comme Mohikakro–Corniche–Balmer, qui abrite également le centre administratif de la ville. Les habitations économiques se composent de constructions en matériaux durables, développées dans le cadre de projets immobiliers, présentes dans les quartiers Poro I et II, Sonouko ou Lacs, et Séwéké. En revanche, l'habitat précaire, constitué de constructions informelles à partir de matériaux de récupération, est concentré dans le quartier du Grand Bardo, au nord-ouest de la ville sur la route de Tabou.

(18) Région du Tchologo

La région du Tchologo est située au nord de la Côte d'Ivoire. Elle couvre une superficie de 17 728 km² et le chef-lieu de région est le département de Ferkessédougou. La région est limitée au Sud par la région du Hambol, à l'Est par le Boukani, l'Ouest par le Poro, au Nord par le Burkina Faso et la République du Mali.

La région compte trois (3) départements à savoir Ferkessédougou, Kong et Ouangolodougou. Elle compte 603 084 habitants dont 309 037 hommes et 294 046 femmes.

La région du Tchologo a pour chef-lieu de région de Ferkessédougou et dispose d'une population rurale composée en majorité d'autochtones Sénoufo (Niarafolo) et Dioula (malinkés). Ceux-ci cohabitent aussi avec des communautés allogènes comme les Yacouba et ressortissants de la CEDEAO (maliens, et Burkinabés qui occupent une partie des terres cultivables du Nord.

Dans la région du Tchologo tout comme dans le Poro, les villages constituent l'unité politique de base. Le gouvernement du village est constitué par l'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur. La désignation des chefs de village se fait sur la base du patrilignage. La chefferie traditionnelle est héréditaire et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y sont éligibles.

L'agriculture constitue l'activité économique principale. Elle est marquée par la culture du coton, de l'anacarde, la mangue et la canne à sucre.

L'élevage moderne est pratiqué par la Société pour le Développement de la Production Animale (SODEPRA) principalement dans les environs de la ville de Ferkessédougou, en dehors de la zone d'emprise du projet.

On note la présence de quelques usines de transformation des matières premières agricoles, notamment, l'unité de traitement de coton de la CIDT ; la SUCAF (usine de transformation de la canne à sucre en sucre) ; la SODEFEL (usine de transformation de la tomate et autres produits agricoles) et des unités de décorticage et de broyage de produits agricole (riz, cultures maraichères, etc.)
La Région du Tchologo dispose de trente (3) structures sanitaires publiques dont 11 centres de santé rurale (CSR), 4 dispensaires ruraux (DR), 5 centres de santé urbaine (CSU), 3 hôpitaux généraux, 7 services spécialisés.
Au niveau scolaire, la région compte 223 écoles primaires et maternelles et 40 établissements secondaires.
La Région est fournie en hydroélectricité par la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) et en eau potable par la SODECI. Par ailleurs, elle est couverte par les réseaux de communication Orange, MTN et Moov.

(a) Département de Ferkessédougou

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Ferkessédougou, se trouve au nord de la Côte d'Ivoire, à 585 km d'Abidjan et à 360 km de Yamoussoukro. Sa superficie est de trois (3) 220 km², avec trois sous-préfectures : Ferkessédougou, Koumbala, et Togoniéré. Limité au Sud par le département de Niakaramadougou, au Nord par le département d'Ouangolodougou, à l'Est par le département de Kong et à l'Ouest par le département de Sinématiali.

- **Situation démographique**

Selon le RGPH 2021, la population de Ferkessédougou atteint 190 141 habitants.

- **Situation économique**

Les activités économiques dominantes sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'industrie, l'artisanat, le transport, et le tourisme.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Les infrastructures sanitaires se composent de plusieurs établissements notamment 1 hôpital général public, 1 Protection Maternelle et Infantile (PMI), 11 Services de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU), 1 centre de santé, 1 hôpital protestant baptiste, 1 infirmerie Notre Dame des Apôtres, 1 infirmerie Charles Lwanga, 1 centre de santé à la SUCAF-CI, 3 pharmacies, 4 dépôts de médicaments et cinq centres de santé ruraux.

Education. Le système éducatif à Ferkessédougou est assuré au total par 41 établissements (3 écoles maternelles, 31 écoles primaires dont 7 établissements franco-arabes, 1 lycée public et 4 établissements secondaires privés, 1 lycée professionnel et 1 centre de formation professionnelle et 1 établissement d'enseignement technique)
Electricité : La Région est fournie en hydroélectricité par la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE). On trouve aussi de l'Energie solaire installée chez des particuliers.
Télécommunications. Connexion aux réseaux de téléphonie mobile (MTN, Orange Côte d'Ivoire et Moov) couvrant presque toute la zone, bien que certaines localités villageoises aient un accès difficile voire inaccessible à ces réseaux.
Eau potable : 500 villages bénéficient d'adduction d'eau de type hydraulique villageoise (HV), mais 25 ne sont pas fonctionnels, 3 villages bénéficient d'adduction d'eau de type hydraulique villageoise améliorée (HVA), 4 châteaux d'eau, 7 localités ont un réseau urbain d'adduction d'eau potable.
Réseau routier : Le réseau routier inter localités s'étend sur 2 345 km, comprenant des routes et des pistes de type A, B et C. Plus de 168,8 km routes revêtues. Le réseau routier se divise en 5 catégories : A (199,3 km bitumés), B (150 km de routes en terre), C (742,8 km de routes en terre), D (554,5 km pour les pistes villageoises), et NC (564,6 km pour les pistes ou routes non classées).
Habitat : Trois types d'habitat en milieu urbain : haut standing, moyen standing ou évolutif, et économique, avec des habitations traditionnelles dans certains chefs-lieux de sous-préfecture.

(b) Département de Kong

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Kong, situé à 635 km d'Abidjan, s'étend sur une superficie de huit (8) 442 km². Il comprend quatre sous-préfectures : Bilimono, Kong, Nafana (de Kong) et Sikolo. Ses limites sont définies par le Burkina Faso, le département de Téhini au nord, Dabakala au sud, le fleuve Comoé et le département de Bouna à l'est, et les départements de Ferkessédougou et de Niakaramandougou à l'ouest.

- **Situation démographique**

Selon les données du RGPH 2021, la population de Kong est de 118 304 habitants, avec une majorité de Malinkés, Sénoufos (Tagouana et Palaka), Koulango et d'autres ethnies ivoiriennes ainsi que des étrangers.

- **Situation économique**

L'économie du département est essentiellement basée sur l'agriculture. A celle-là, s'ajoutent l'élevage, l'artisanat, le commerce, le transport, l'industrie, le tourisme et l'hôtellerie.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Santé. Le Département de Kong dispose d'un centre de santé urbain, trois centres de santé ruraux, et trois dispensaires.
Education. Le Département de Kong compte 71 établissements primaires (70 publics et 01 privé), 05 écoles préscolaires et 01 Lycée.
Electricité : Le département est doté d'un système d'éclairage public. On note cependant quelques disparités.
Télécommunications. La circonscription administrative dispose de deux types d'équipements en matière de télécommunications : les installations de téléphonie fixe de Côte d'Ivoire Télécom et de téléphonie mobile d'Orange Côte d'Ivoire, de MTN et de Moov. Cependant, la couverture réseau et l'accès à internet restent moyens voire faibles dans certaines zones, posant des difficultés d'accès à la population.
Eau potable : Concernant l'alimentation en eau potable, la ville est alimentée en eau potable à partir de l'eau de surface. La gestion de ces ouvrages et équipements est assurée par la SODECI. Toutefois, les PMH dans les villages sont insuffisantes et présentent des défaillances, nécessitant un renforcement de ces infrastructures.

Réseau routier : Le réseau routier totalise environ 632,3 km, comprenant des routes en terre reliant les chefs-lieux de Sous-Préfectures et le Chef-lieu de Département, avec seulement une partie (9,5 km) bitumée.
Habitat : La région affiche une diversité d'habitats, allant des constructions modernes en milieu urbain aux habitations traditionnelles en banco ou en terre battue, moins pourvues en infrastructures.

(19) Région du Tonkpi

La région du Tonkpi couvre une superficie de 12 284 km², soit 03,8% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la région du Bafing, au Sud par la région du Cavally, à l'Est par les régions du Worodougou et du Guémon et à l'Ouest par les Républiques de la Guinée et du Libéria.

La région du Tonkpi fait partie du District des Montagnes. Sur le plan administratif, la région du Tonkpi compte cinq (5) Départements administratifs (Man, Biankouma, Danané, Zouan-Hounien et Sipilou), 31 Sous-préfectures dont 28 fonctionnelles, 616 villages et 80 867 campements.

Les Dan (Yacouba et Toura) sont le groupe ethnique autochtone dominant du territoire régional. A ceux-là s'ajoutent plusieurs populations ivoiriennes non-autochtones ainsi que des étrangers d'origine africaine en particulier des Guinéens, des Maliens et des Burkinabés. L'ensemble de ces populations s'estime à 1 387 909 habitants dont 740 936 hommes et 646 973 femmes (RGPH, 2021).

L'économie locale est basée sur l'agriculture avec une production végétale et animale relativement diversifiée. La région réalise diverses cultures d'exportation en particulier le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et l'anacarde, mais également de nombreuses cultures vivrières dont le riz, le manioc, la banane plantain et le maïs. Les cultures maraîchères pratiquées sont la tomate, le gombo, le chou, l'aubergine, l'arachide, etc.

Une activité d'élevage y existe et concerne les bovins, caprins, ovins, porcs et l'aviculture, de même qu'une activité de pisciculture s'y est développée à la faveur du projet BAD-Ouest.

La pêche occupe également une place importante dans l'économie de la région du Tonkpi.

L'économie industrielle de la région est constituée de plusieurs unités minières (Société des Mines d'Ity (SMI), Tata Steel, qui exploite un gisement de fer à Logoualé, SAMA Nickel,etc.) et agro-industrielles (African Wood, CIDEX-Bois, COTRANBO, etc.). On note également une exploitation artisanale de l'or et des carrières de granites dans plusieurs localités de la région.

L'économie artisanale, en manque de structuration, dans la région du Tonkpi concerne particulièrement les boubous traditionnels yacouba et la poterie.

L'une des caractéristiques de la région du Tonkpi est l'écrin de verdure et son architecture touristique particulière marquée par l'existence de plusieurs sites et éléments. La région abrite la principale et la plus grande cascade naturelle de l'Afrique de l'ouest, une dizaine de ponts en lianes (source de mystère). On note également les singes de la forêt sacrée de Gbêpleu, la réserve du Mont Nimba, le parc du Mont Sangbé, les danses traditionnelles Dan, les masques et les fêtes coutumières.

On note par ailleurs, un dispositif hôtelier marqué par des centres et complexes. Ces potentiels touristiques bénéficient d'une très forte activité économique.

La région est accessible par voies aérienne et terrestre. Cependant, faute d'entretien, les routes et les pistes voiries sont en général dégradées.

(a) Département de Biankouma

Situation géographique et administrative

Situé à environ 40 km de la ville de Man (chef-lieu de région), la superficie de Biankouma est de 3750 km², et est limité au Nord par le département de Touba, au Sud par le département de Man, à l'Est par celui de Séguéla et par le tout nouveau département de Sipilou à l'Ouest.

Situation démographique

La population de Biankouma et composée des autochtones Yacouba et Toura, des allochtones Malinké, Baoulé, Sénoufo et des allogènes guinéens. La localité compte 238714 habitants dont 129.203 hommes et 109.511 femmes (RGPH, 2021).

Organisation socioculturelle et politique

Dans la région du Tonkpi en général et en particulier dans le département de Biankouma, l'organisation sociale basée sur un système clanique et lignagère. Cette société lignagère ne connaît pas d'autorité centrale. Le chef et ses notables sont les dépositaires de la tradition et, en tant que tels, ils jouissent d'une notoriété incontestable. Le pouvoir est exercé collégialement : « Le pouvoir législatif revient à l'assemblée de toutes les classes d'âges constituées, qui délibèrent, énoncent les lois et les assortissent de sanction […] de même le pouvoir exécutif est distribué entre les différentes classes ; chacune correspond à un ministère au sens moderne, assume les fonctions : messagerie et travaux publics, police et défense, trésorerie, justice civile, cultes publics » (Memel Foté, 1974, p. 173). Chez les Dan, les classes d'âges se forment à partir de l'âge de la circoncision.

Infrastructures et équipements collectifs

Santé. Le département dispose d'un Hôpital Général, de six (6) Centres de Santé Rural (maternités et dispensaires), de six (6) Centre de Santé Urbain, de huit (8) Dispensaires Ruraux, etc.

Education

Le système éducatif du département est assuré par la présence de l'enseignement secondaire, primaire et préscolaire.

L'enseignent secondaire du département enregistre sept établissements dont cinq publics et deux privés avec un effectif total 7 963 élèves. Les établissements sont :

- Lycée Moderne Robert GUEI ;
- Le Collège Moderne de Gbangbégouiné ;
- Le Collège Moderne de Santa ;
- Le Collège Municipal de Gbonné ;
- Le Collège Moderne de Kpata ;
- Collège Gueu Pascal ;
- Collège Privé l'Excellence.

L'enseignement primaire préscolaire du département est assuré par les Inspections de l'Enseignement Primaire (IEP) de Biankouma et de Gbonné.

Situation économique

L'activité économique de cette partie du pays repose essentiellement sur l'agriculture et singulièrement sur la culture du café et du cacao (cultures de rente), et sur la banane, le riz, le manioc et l'huile de palme. Avec un relief accidenté, caractérisé par la présence de hauts sommets comme le Mont Dolou (1170 m) dans le Toura-nord, le Mont Konan (1085 m) près de Gbonné et le Mont Sangbé (1072 m), le département de Biankouma dispose de potentialités touristiques avérées.

(b) Département de Man

Situation géographique et administrative

Le département de Man est limité au Nord par le département de Biankouma, au sud par le département de Bangolo, à l'Est par les départements de Facobly et de Kouibly et à l'Ouest par le département de Danané. Il compte onze (11) Sous6préfectures.

Situation démographique

Avec une superficie de 2716 km^2, le Département de Man compte une population estimée à 359 369 habitants, soit une densité moyenne de 129 habitants/km^2. Le département de Man est essentiellement peuplé de Dan, communément appelé «Yacouba» qui sont les autochtones. On y trouve également les allogènes, notamment les Wê, les Baoulé, les Malinké, les Sénoufo et une frange importante de communautés guinéennes, burkinabè, etc.

Organisation sociale

Le peuple Dan est organisé en lignage patrilinéaire se reconnaissant en un clan. Le clan s'identifie à un nom mais aussi à l'observation de certaines pratiques, notamment des interdits alimentaires, ou de comportements qui servent d'identité des membres des lignages repartis dans les différents villages. Il forme un hameau ou un quartier qui peut éclater sous l'effet de la croissance des lignages. Plusieurs clans qui se réclament d'un même ancêtre formant une tribu. Ce groupe se caractérise également par le respect d'interdits et possède un ou plusieurs masques qui contribuent à le différencier.

L'organisation sociale du peuple Dan est fortement structurée. De la base au sommet de la pyramide, on y rencontre successivement les clans, les tribus, les fédérations d'alliance et confédérations guerrières. A l'origine de chaque clan, il y a un village qui constitue le berceau du clan. Les villages constituent l'unité politique de base et leur gestion est démocratique. Elle est fondée sur le principe de l'égalité des lignages. L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur forme le gouvernement du village. Les sociétés Yacouba et Toura sont donc des sociétés foncièrement égalitaires et démocratiques.

La femme occupe de ce fait une place privilégiée dans la société. De par ses fonctions procréatrices, la femme constitue une richesse à capitaliser ; d'où l'importance de la polygamie dans la société Dan.

Situation économique

La végétation du département de Man est propice à la caféiculture, en particulier, celle dite de montagne et à la culture du riz.

Le secteur industriel est dominé par les industries du bois à travers des unités telles qu'IBC, GEFOCA, NEFBA, SCEFO ainsi que la CAPEN, un groupement d'unités de sciage situé à Grand Gbapleu. A côté de ce domaine d'activités, prévaut également celui de l'exploitation de carrières de sable et concassage. Il s'agit, pour la plupart, d'activités artisanales exerçant dans divers périmètres urbains. Il existe cependant, une forme industrielle exercée au sein d'une unité dénommée Société de Concassage, d'Exploration et d'Exploitation Minière (SCIEM), sise à Kpangouin 1, une localité de la Commune de Man.

L'économie du département s'articule autour du commerce. La ville de Man constitue un véritable pôle de Développement, d'un paysage bancaire assez florissant, représenté par une agence de la BCEAO, la SIB, la SGBCI, la BACI, la BNI, ECOBANK, NSIA Banque et la BSIC, la Banque Populaire ainsi que la Banque du Trésor. A ces maisons, il convient d'ajouter des structures de micro-finance telles que la COOPEC, BAOBAB et la CELPAID.

Dans le même ordre d'idée, il convient de citer les nombreuses représentations de maisons d'assurance exerçant au niveau du commerce et du transport.

L'une des grandes particularités du secteur tertiaire dans le Département réside aussi dans le développement touristique, grâce aux 31 réceptifs hôteliers de grand et moyen standing, d'une capacité totale de 558 chambres et dont les principaux établissements sont les hôtels CASCADES et BEAU SEJOUR, à Man. En dehors des nombreux sites touristiques, le Département présente aussi des attraits touristiques à l'image du GUEHEVA, du Festival des 18 Montagnes, du TONKPI NIHIDALEY, etc.

Il existe un secteur artisanal assez dynamique, en raison de sa grande proximité avec le tourisme dont le Département se trouve être l'une des vitrines au plan national.

De même, toutes les localités du Département du Man abritent un secteur informel florissant qui, bien qu'échappant par nature, aux statistiques, n'en demeure pas moins une source de revenus, voire de promotion sociale pour beaucoup.
Le transport dans la Région est relativement moins développé. Le département dispose d'un aérodrome situé à 12 km sur l'axe Man-Boguiné. Cependant cet aérodrome reste sous exploité.
Le transport intra-urbain des populations est assuré par des taxis.

Infrastructures et équipements collectifs
Education. La Direction Régionale de l'Education Nationale du Tonkpi dispose de quatre(04) Inspections de l'Enseignement Primaire. Elle compte plusieurs établissements primaires et secondaires. On dénombre 545 écoles primaires dont 474 publiques, 64 privées et 7 communautaires. Au niveau du secondaire le département compte 90 établissements secondaires dont 28 publics et 62 privés. En outre, le département dispose d'une université (Université de Man) et d'un CAFOP.
Santé. Le département compte au total 26 formations sanitaires.

Réseau routier et assainissement. Seuls les axes Man-Touba, Man-Danané-Zouan-Hounien, Man-Bangolo-Duékoué et Man-Facobly sont bitumés, tandis que la quasi-totalité des voies menant dans les zones rurales ne le sont pas encore. Les pistes desservant les localités situées en milieu rural, restent impraticables pendant la saison des pluies, faute d'entretien.

La ville dispose d'un réseau de canaux d'évacuation des eaux pluviales et usées le long des voies bitumées. Toutefois, le manque d'entretien de ces ouvrages et la construction de nouveaux quartiers sans la mise en place préalable des commodités d'assainissement, laissent apparaître par endroit les eaux usées.

Réseau électrique. Le département est couvert par le réseau électrique national. Toutefois, on observe quelques localités qui ne bénéficient de l'électricité.

Adduction en eau potable et hydraulique villageoise. La fourniture d'eau potable dans la ville de Man et dans les Chefs-lieux de Sous-préfectures demeure insuffisante. Cependant le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) a permis à un renforcement des capacités d'alimentation de la ville en eau potable. L'eau traitée provient du fleuve N'ZO, situé à 30 km de Man, sur l'axe Man-Sangouiné.
Au niveau de l'hydraulique villageoise, on dénombre plus d'une centaine de pompes, mais la majorité de ces pompes sont hors usage, faute d'entretien.

(c) Département de Sipilou

Situation géographique et administrative

Le ressort territorial du Département de Sipilou qui s'étend à environ 1.108 km^2 est limité au Nord, par les Départements de Touba et de Ouaninou ; au Sud, par le Département de Danané ; à l'Est, par le Département de Biankouma et à l'Ouest, par la République de Guinée.

Créé par le décret n°2012-611 du 04 juillet 2012, il forme avec les Départements de Biankouma, de Danané, de Zouan-Hounien et de Man, la Région du Tonkpi. Le Département de Sipilou, dont le chef-lieu est Sipilou, compte deux (2) Sous-préfectures : les Sous-préfectures de Sipilou et de Yorodougou ; une (1) commune : la commune de Sipilou et quinze (15) villages.

Situation démographique

La population du Département de Sipilou est de 73 109 habitants 39 912 et 33 197 femmes (RGPH, 2021). Elle est composée majoritairement d'autochtones Yacouba qui cohabitent avec les divers peuples ivoiriens et étrangers. .

Organisation socioculturelle

Ces populations sont regroupées au sein de l'unique canton *Sipilou*, qui se subdivise en trois (3) groupes ou tribus. Ce sont *Sipilou*, *Biassè* (qui composent la Sous-préfecture de Sipilou) et *Plépleu* (comprenant l'ensemble des villages de la Sous-préfecture de Yorodougou). Chacun des tribus est dirigé par un chef résidant au chef-lieu de la tribu (le village de Sipilou pour la tribu *Sipilou*, Glangoualé pour la tribu Biassè et Yêpleu pour la tribu *Plépleu*).

Situation économique

L'agriculture constitue la principale activité de la quasi-totalité de la population du Département. Les cultures de rentes sont constituées essentiellement du binôme Café-Cacao. A ces deux cultures, s'ajoute la culture de l'anacarde qui est encore nouvelle dans le Département, le Palmier à huile. Quant aux cultures vivrières et maraîchères, elles sont constituées principalement de banane, riz, piment, manioc, taro, maïs, gombo, tomate, chou, aubergine, arachide, haricot, etc.

L'économie industrielle du Département est constituée d'une seule unité minière : Sama-Nickel, propriétaire d'un permis d'exploration et d'exploitation du Nickel dans le village de Samapleu dans la Sous-préfecture de Yorodougou.

Le transport des personnes et des biens est assuré principalement par la Société Mindeba Trasport (MT), les mini-bennes appelées communément kia et des motos taxis. Ces derniers assurent l'essentiel de la liaison à l'intérieur du département et aussi Sipilou-Man.

Infrastructures socioéconomiques

Réseau routier : L'état des lieux de ce réseau routier fait ressortir des voies en très mauvais états, fortement dégradées qui exposent les usagers à des dangers de toutes sortes et obstruent toute velléité d'écoulement des produits agricoles vers des marchés plus rémunérateurs. Au niveau des pistes villageoises, elles souffrent d'un manque d'entretien et ont besoin d'être ré-ouvertes.

Infrastructures sanitaires. Les établissements sanitaires publics fonctionnels sont : 1 Centre de Santé Urbain (CSU) situé à Sipilou avec un plateau de niveau Hôpital Général ; 1 Centre de Santé Rural (CSR) situé à Yorodougou avec un plateau technique de niveau CSU ; 3 Dispensaires Ruraux (DR) dont 2 avec un plateau technique relativement adéquat et 1 non équipé.

2. ZONE D'INFLUENCE DIRECTE

a) Environnement physique et biologique

Les caractéristiques de l'environnement physique fournies du Tableau 25 au Tableau 26 sont le résultat de mission de collecte de données sur le terrain mené par l'équipe d'experts en environnement dans le cadre de cette étude. Les tableaux ci-après récapitulent les données clés concernant l'environnement physique (relief, le sol, la végétation, la présence de cours d'eau, la faune, etc.) de chaque localité.

Tableau 25 : Caractéristiques de l'environnement physique et biologique des sites du sous-projet

Département	Localité	Air & Bruit[16]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
BEOUMI	KOYARABO	La qualité de l'air au niveau de la localité Koyarabo est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	- Le relief de la commune de la localité Koyarabo est relativement plat avec d'altitude variant entre 250 et 290 m. - Le site de la localité Koyarabo présente un profil topographique relativement plat avec un dénivelé global de quatre (4) m de hauteur (de 265 m à 261 m) selon un axe Est/Ouest ;	Les caractéristiques pédologiques de la commune sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques fortement désaturés, caractérisés par un horizon associé à des particules de sable.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La localité Koyarabo est principalement rurale, on note la présence de quelques îlots de broussailles, caractérisés par des graminées et parsemés d'arbustes. Dans les environs, la végétation est variée, comprenant une mosaïque de zones telles que des ilots de forêt claire avec de grands arbres disséminés, ainsi que des zones agricoles.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	La zone du projet du fait de la présence humaine et des exploitation agricoles ne regorge d'aucune faune significative ou espèce endémique. Il n'existe que quelques animaux domestiques (mouton, poulet, etc.)
BEOUMI	MANGREDAN	La qualité de l'air au niveau du village de Mangrédan est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Cependant, le niveau sonore moyen est de 75,8 dBA, dépassant les normes et créant un environnement sonore bruyant. Cela liés au passage ponctuelle de moto	Le relief de la localité de Mangrédan présente une topographie généralement plane, avec des altitudes qui oscillent entre 25 et 75 mètres..	Les propriétés du sol dans la localité de Mangrédan sont principalement caractérisées par la prédominance de sols ferralitiques  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La zone du projet présente une végétation relativement limitée. Cependant, on peut noter la présence de quelques zones de broussailles principalement peuplées de graminées, agrémentées de quelques arbustes.  *Source : ID SAHEL / EASYMANAGEMENT/ SEM INTERNATIONAL, octobre 2023*	Pas de cours d'eau	En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la dans la localité de Mangrédan. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux.

[16] *Les valeurs indiquées pour la description de l'état initial de l'environnement immédiat des différents centres sociaux sont issues du rapport d'analyse de la qualité de l'air et de nuisance sonore présenté en annexe 10*

Département	Localité	Air & Bruit[16]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
BEOUMI	NINDO	Les mesures enregistrées dans la localité de Nindo présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 35,05 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	La localité de Nindo présente un relief généralement plat, avec une légère inclinaison presque négligeable en direction du nord-ouest vers le sud-est.	Le sol la localité de Nindo est principalement un sol ferralitique, caractérisé par une forte désaturation et une faible teneur en argile.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	En raison des activités, la localité de Nindo affiche une végétation extrêmement restreinte et marqué par les jachères .  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	, aucun cours d'eau n'a été identifié.	il convient de noter que la faune dans la la localité de Nindo est pratiquement inexistante.
BEOUMI	PLIAKAKRO	Les mesures enregistrées dans la localité de Pliakakro présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 35,05 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	La topographie du site de la localité de Pliakakro présente un terrain essentiellement plat.	Le sol la localité de Pliakakro est principalement un sol ferralitique, caractérisé par une forte désaturation et une faible teneur en argile  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	En raison des activités, la localité de Nindo affiche une végétation extrêmement restreinte et marqué par les jachères ..	Pas de cours d'eau.	En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la dans la localité de Mangrédan. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux..
BOUAKE	Sakassou Ottokoukro	Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Sakassou Ottokoukro offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	La topographie de la localité de Sakassou Ottokoukro est caractérisé par un relief plat, affichant des altitudes oscillant entre 200 et 220 m. Une légère inclinaison se dessine dans la direction sud-est vers le nord-ouest.	Les caractéristiques du sol au niveau de la zone du centre social sont principalement définies par la prédominance de sols ferrallitiques.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La localité de Sakassou Ottokoukro se caractérise par un couvert végétal relativement modeste, principalement composée de quelques arbustes dispersés et d'herbes.	Le site de la localité de Sakassou Ottokoukro n'abrite aucun cours d'eau,.	La localité de Sakassou Ottokoukro est située dans une zone où la faune est relativement rare en raison de l'urbanisation croissante. Les espaces naturels sont devenus de plus en plus restreints, ce qui a conduit à une diminution significative de la biodiversité.

Département	Localité	Air & Bruit[16]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
SAKASSOU	GOLIBO	Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Golibo offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme..	La topographie de la localité de Golibo présente une variation d'altitude comprise entre 160 et 220 mètres.	La pédologie de la localité de Golibo est principalement caractérisée par la présence de sols de type ferralitique. Les sols ferrallitiques sont courants dans les régions tropicales et subtropicales et sont souvent riches en fer. Cependant, dans ce cas particulier, ces sols sont fortement désaturés, ce qui signifie qu'ils ont une faible saturation en eau.	La de la localité de Golibo se caractérise par une variété de végétation, La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Pas de cours d'eau.	En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la dans la localité de Mangrédan. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux..
SAKASSOU	KAHAKRO	Les valeurs enregistrées au niveau de la localité de Golibo offrent une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 36,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme	La topographie de la localité de Kahakro présente une variation d'altitude comprise entre 160 et 180 mètres	Le sol la localité de Kahakro du site est principalement de type ferrallitique	La localité de Kahakro est caractérisée par une variété de végétation qui mélange des zones urbaines et des espaces plus naturels. La présence de zones boisées, de parcs et d'espaces verts apporte une diversité végétale.	Pas de cours d'eau.	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles
DJEKANOU	ADJUDENTKRO	L'environnement de la localité de Adjudentkro présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 59,72 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	La topographie de la localité de Adjudentkro est caractérisée par une variation d'altitude, s'échelonnant généralement entre 250 et 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette topographie suit une progression ou régression en direction du nord-est vers le sud-ouest. En ce qui concerne le site du centre social, il est situé à une altitude de 282 mètres. Cette altitude est relativement stable, et le relief de la zone immédiate du centre social est principalement plat.	Le sol observé au niveau d de la localité de Adjudentkro est de type ferrallitique, de couleur rouge, avec une texture moyenne et une structure granulaire.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Pas de cours d'eau	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. En raison des activités humaines marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la dans la localité de Mangrédan. Toutefois, on peut observer au niveau de la périphérie du village, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux

Département	Localité	Air & Bruit[16]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO	L'environnement de la localité de Ndakouassikro présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 39,72 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	Le site la localité de Ndakouassikro est situé à une altitude de 260 mètres. Le relief de cette zone est principalement plat, mais il présente une légère inclinaison dans la direction nord-est / sud-ouest, s'élevant de cinq (5) mètres sur cette trajectoire.	Le sol présent sur le site la localité de Ndakouassikro se caractérise par sa texture fine et sa structure granulaire. Il affiche une couleur brunâtre et contient une proportion significative d'argile.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La végétation sur le site se compose principalement de jachière, avec des arbres matures produisant des mangues. En plus des manguiers, on trouve également un couvert herbacé, comprenant divers types d'herbes et de plantes à faible hauteur.	Le site de la localité de Ndakouassikro ne comporte aucun cours d'eau qui le traverse. Son voisinage immédiat est également dépourvu de cours d'eau naturels ou de rivières.	Dans la zone du site, on peut observer une variété de vie animale. La faune comprend la présence de moineaux, de margouillats, ainsi que de serpents.
YAMOUSSOUKRO	KLEKETEKRO	Zone d'influence directe de la localité de Kleketekro présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 38,915 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	Le relief de la localité de Kleketekro est caractérisé par une topographie qui varie entre 200 et 202 mètres au-dessus du niveau de la mer.	Les sols sont de type ferrallitique de couleur marron  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La végétation est essentiellement composée de jachère  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Il n'y a pas de cours d'eau de au niveau de la localité de Kleketekro.	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO	Zone d'influence directe de la localité de Tchedjebo présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 38, dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	La de la localité de Tchedjebo présente un relief principalement plat avec de légères pentes en certains endroits, sans risques majeurs. Cette caractéristique s'applique également au site du centre social situé à une altitude de 242 mètres.	Les sols de la localité de Tchedjebo, sont principalement des sols ferrallitiques,.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	La végétation observée au niveau de de la localité de Tchedjebo et ces alentours est typique d'une zone de transition entre la forêt et la savane,  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Le site n'abrite aucun cours d'eau..	La faune de la de la localité de Tchedjebo est variée, comprenant à la fois des animaux domestiques tels que des bovins, des caprins et des ovins, ainsi que des espèces sauvages, notamment des rongeurs (rats, agoutis), des herbivores (biches, gazelles, etc.), des primates comme les singes rouges, des lièvres et divers reptiles. Cependant, au niveau du site, aucune espèce majeure ou endémique n'a été identifiée, se limitant à la présence d'insectes, d'oiseaux et de quelques animaux domestiques tels que des bovins, des caprins et des ovins.

Département	Localité	Air & Bruit[16]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Didiévi	ASSANKRO	La qualité de l'air au niveau du village est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 57,77 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	La zone d'étude se distingue par un relief globalement doux, présentant des zones vallonnées parsemées de bas-fonds et de plaines. Quelques collines et chaînes de montagnes s'élèvent à des altitudes comprises entre 300 et 400 mètres. Le site de Assankro affiche une légère inclinaison du sud au nord, présentant une variation d'altitude allant de 165 à 160 mètres.	Le sol du site de Assankro appartient, de façon générale, aux classes des sols ferralitiques moyennement et faiblement dénaturés. Leur mise en valeur de façon intensive doit être précédée d'une étude pédologique de détail. Comme dans toutes les régions dominées par les modelés granitiques, on peut noter que la très forte altération qui se développe donne aux formations superficielles des caractères particuliers : elles sont arénacées, poreuses et par conséquent très perméables.  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Le site de Assankro est situé dans une zone rurale, marquée par les habitats restent dominer majoritairement par des bâtis en matériaux de construction moderne (tôle, ciment, etc.). Nous notons la présence de quelques fourrée dominé par les graminacées. Et une jachere  *Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, octobre 2023*	Pas de cours d'eau.	Le site de Assankro est situé dans une zone rurale, de ce fait la faune est composée pour l'essentiel de faune domestique (de bovins, caprins, ovins et porcins élevés)
Agboville	DIBO MPO	Dibo Mpo appartenant à la circonscription d'Agboville presente un bon niveau de qualité de l'air pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen respecte les normes et est estimé à 53,1 dBA.	Le relief est monotone avec la présence de collines et des affleurements rocheux. 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques et argileux rendant très difficile l'accès aux localités en saison pluvieuse 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre *Chromolaena odorata*, des herbes, des palmiers et plantation d'hévéa    Site 1 Site2 Site 3	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
Agboville	SEGBEVIE	La qualité de l'air et du niveau de bruit dans la zone d'Agboville est dans l'ensemble conforme à la norme. SEGBEVIE jouit d'un niveau sonore estimé en moyenne à 48,3 dBA.	Le relief est monotone avec la présence de collines et des affleurements rocheux. 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques et argileux rendant très difficile l'accès aux localités en saison pluvieuse. 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre *Chromolaena odorata*, des herbes, des palmiers et plantation d'hévéa    Site 1 Site2 Site 3	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Grand-Lahou	Katchekpli	*La zone de Grand-Lahou est beaucoup moins polluée.* Katchekpli bénéficie donc de cet avantage avec un niveau sonore moyen mesuré à environ 47,5 dBA. Le niveau de qualité de l'air pour les particules PM2,5, PM10 et TSP est également bon avec des valeurs conformes à la norme.	Relief est relativement plat	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols sableux 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre *chromolaena odorata*, des herbes, des palmiers et des bananiers    Site 1 Site2 Site 3	Le site n'abrite aucun cours d'eau	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
	Petit Bouna	La localité de Petit Bonoua enregistre un bon niveau de qualité de l'air pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau de bruit est également appréciable avec une valeur moyenne de 46,8dBA	Le relief est monotone avec la présence de collines et des affleurements rocheux. Les points bas sont décaissés par endroits et constituent des retenues d'eau pluviale. Pendant la saison des pluies, la piste est impraticable.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols argilo sableux à structure gravillonnaire 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre chromolaena odorata, des herbes, des palmiers et des bananiers    Site1 Site 2 Site3 La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés	Le site n'abrite aucune cour d'eau mais à 100m du village on rencontre la présence de l'eau de source provenant de roche dont les populations s'en servent pour consommation 	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
	Kongodja	La qualité de l'air et de bruit au niveau de Kongodja respecte les normes en matière de qualité de l'air et de niveau de bruit estimé moyennement à 51,4 dBA.	Relief est relativement plat 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols sableux 	   Site1 Site 2 Site3 La végétation est marquée par des plantes envahissantes, et des bananiers à proximité des trois sites proposés	Le site n'abrite aucun cours d'eau	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
JACQUEVILLE	Konon	Le niveau moyen de bruit estimé à 48,7 dans la zone de Konon est conforme à la norme. De plus la qualité de l'air en matière de particules PM2,5, PM10 et TSP est très appréciable au regard des valeurs enregistrées.	Relief incliné 	Le sol est argilo-sableux 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, des herbes et des arbustes.    Site1 Site 2 Site3	Le site n'abrite aucun cours d'eau	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
TAABO	Akakro	Akakro bénéficie d'un niveau de qualité de l'air appréciable en matière de particules PM2,5, PM10 et TSP. Aussi, le niveau de bruit est conforme à la norme avec 57,2 dBA en moyenne.	Relief relativement plat et homogène 	L 	La végétation est composée de petites herbes et arbustes    Site1 Site 2 Site3	Le site n'abrite aucun cours d'eau mais on observe un cour d'eau à 50m qui sert de consommation pour la population 	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
Tiassale	Akakro	Le niveau de bruit dans la localité présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 43, 1 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.	Relief relativement plat 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.	La végétation est composée de petites herbes et arbustes    Site1 Site 2 Site3	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs
	Gnankagnankasou	La localité de Gnankagnankasou présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élévant à 39,5 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.	Relief est plat 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux. 	L'on peut observer aux alentours du site quelques herbes et des cultures maraichères 	Sur ce site, aucun cours d'eau	La faune est dominée par des animaux domestiques et des petits rongeurs

Départements/ Sous-Préfectures	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / Zone Recommandées
Bangolo/ Guezon-tahouake	**Kangakro**	Les mesures enregistrées dans la localité de Kangakro présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 41,1 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Le village est situé sur une colline à une altitude moyenne d'environ 220m. Toutefois, le terrain au niveau du villages est relativement plat	Au vu des observation et de l'analyse de la carte pédologique de la Côte d'Ivoire le sol au niveau du village est un mélange complexe de sols hydromorphes minéraux et de sols peu évolués. 	La végétation au niveau du village est quasi absente mis à part la présence de quelques ilots d'herbes et quelques pieds d'arbres fruitier (citron, orange, mangue, coco, etc.) et d'ombrage. Notons que le village est entouré d'arbres et d'arbustes, indiquant une végétation assez dense. Les arbres sont de taille moyenne. 	La localité n'est traversée par aucun cours d'eau. Toutefois, on note la présence du Sassandra à l'est, à environ 1,3 km du village.	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins. Les gazelles, les agoutis, les rats palmistes, les pythons et les serpents constituent la faune sauvage selon les villageois.	*Cimetière* : X :7°04'25.96'' W Y : 6°59'23.31''N	X :7°04'26.11'' W Y : 6°59'21.05''N
Duekoue/ Bagohouo	**Yomankro**	La qualité de l'air au niveau de Yomankro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 38,8 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le village est situé sur un terrain relativement plat à une altitude moyenne d'environ 226 m.	Les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitique moyennement voir faiblement désaturé 	Le campement est encastré au milieu d'une végétation tropicale luxuriante, formant une scène exotique et verdoyante. À l'intérieur du village, peu voire aucun arbre fournissant de l'ombre n'a été repéré. Cependant, des palmiers, des cocotiers et une variété d'arbres s'érigent fièrement autour du campement, offrant une ombre bienvenue aux résidents du village. 	Le réseau hydrographique du campement de Yomankro est caractérisé par de nombreux petits ruisseaux et une petite rivière qui confluent avec le fleuve Sassandra. 	La faune rencontrée est dominée par les animaux domestiques et selon les populations par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste, tisserand, calao dans les environs	*Cimetière* : X : 7° 6' 0" W Y : 6° 53' 24" N	Aucune
Facobly/ Semien	**Taobly**	La qualité de l'air au niveau de Taobly est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore également est conforme avec une valeur moyenne de 47,9 dBA.	Taobly est une petite village située dans les montagnes à une altitude moyenne d'environ 285 m. Elle est située sur le flanc d'une colline ayant une altitude de 364 m, avec une pente plus ou moins raide d'un côté et une pente plus douce de l'autre.	Les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitiques moyennement voir faiblement désaturé 	La végétation du village de Taobly est constituée d'un mélange d'arbres, d'arbustes et de graminées 	Le réseau hydrique de la localité de Taobly se distingue par la présence de rivière temporaire de taille modeste, convergents vers le fleuve Sassandra, repérable à l'entrée et à la sortie du village dans une orientation Nord-Sud.	La faune rencontrée au niveau du village est composé de de bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, etc. Au cours des entretiens, les population ont été affirmé la présence de mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons,	*Forêt sacrée :* X : 7°02'51.40''W Y : 7°33'11.40''N *Cimetière* : X : 7°2'55.50''W Y : 7°33'0.55''N	(1) X : 7°3'1.20''W Y : 7°33'14.60''N (2) X : 7°3'0.00''W Y : 7°33'16.80''N (3) X : 7°2'49.70''W Y : 7°33'25.20''N

Départements/ Sous-Préfectures	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / Zone Recommandées
							tisserins, crapauds, grenouilles.		
Kouibly/ Kouibly	**Tobly**	La qualité de l'air au niveau de Taobly est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore également est conforme avec une valeur moyenne de 45,2 dBA.	Le village est situé sur un terrain relativement plat à une altitude moyenne d'environ 248 m.	Les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitiques fortement désaturé	La végétation au niveau du village est quasi absente mis à part la présence de quelques ilot d'herbes et quelques pieds d'arbres fruitier (citron, orange, mangue.) Notons que le village est entouré d'arbres, d'arbustes et de culture de banane, cacao et palmier à huile, indiquant une végétation assez dense.	Aucun cours d'eau n'a été identifié et signalé par la population lors de la mission terrain	La faune rencontrée est dominée par les animaux domestiques et selon les population par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste, tisserand, calao dans les environs	*Cimetière :* X : 7° 11' 46" W Y : 7° 15' 24" N	(1) X : 7° 11' 38" W Y : 7° 15' 33" N (2) X : 7° 11' 42" W Y : 7° 15' 29" N
Biankouma/ Gboné	**Gouétidié**	Le niveau sonore dans la zone est conforme avec une valeur moyenne de 46,7 dBA. La qualité de l'air au niveau de la localité est également conforme à la norme.	Situé à une altitude moyenne d'environ 490 m, le village est situé dans une zone montagneuse. Le relief est donc caractérisé par des montagnes couvertes d'arbres.	Les observations de terrain et l'analyse des cartes pédologique et géologique illustre la présence de roches ignés (les anorthosites, les norites et les charnockites) et de sols ferrallitique fortement désaturé. 	Le village est entouré d'une végétation luxuriante et d'arbres avec une flore diversifiée et abondante, typique de la région du Tonkpi. Au niveau du village, on note la présence de petite herbe et fleure tels que la petite fleur soleil (*Tithonia diversifolia*), le dartrier (*Senna alata*), de culture de maïs, etc. 	Gouétidié est situé à environ 100 m du fleuve Kouen. 	La faune rencontré au niveau du village est composé de bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, etc. Au cours des entretiens, les population ont été affirmé la présence de mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons, tisserins, crapauds, grenouilles.	*Forêt sacré et Cimetière :* X : 7°28'31.80" W Y : 7°38'35.30" N	(1) X : 7°28'28.90''W Y : 7°38'32.90''N (2) X : 7°28'27.60''W Y : 7°38'35.30''N (3) X : 7°28'28.60''W Y : 7°38'35.60''N
Biankouma/ Santa	**Blita**	La qualité de l'air au niveau du village est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen s'élevant à 45,8 dBA, reste conforme à la norme.	Le relief du village de Blita est vallonné et accidenté. Le village est situé dans une vallée à une altitude moyenne de 594 m.	Les observations de terrain et l'analyse des cartes pédologique et géologique illustre la présence de roches ignés (les anorthosites, les norites et les charnockites) et de sols ferrallitique fortement désaturé. 	La végétation du village de Blita est typique des zones rurales. Elle est principalement composée d'arbres, de buissons et d'herbes. Le village est entouré par des forêts clairsemé et de diverse plantation. 	Le village est traversé par une rivière permanente dénommé "Gbê". Hormis le Gbê, on note également, la présence de cours d'eau temporaire, le Kéwé et le Sanpoué. Ce dense réseau hydrographique est utilisé pour la plupart pour l'irrigation et l'abreuvage.	Hormis les animaux domestique, les gazelles, ls biches, les rongeurs ; les reptiles et les oiseaux sont rencontrées à la périphérie de la localité.	La forêt sacré, le cimetière sont éloigné du village.	(1) X : 7°56'42.80''W Y : 7°31'38.10''N (2) X : 7° 56' 40" W Y : 7° 31' 30" N (3) X : 7° 56' 47" W Y : 7° 31' 37" N

Départements/ Sous-Préfectures	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / Zone Recommandées
Man/ Man	**Yébégouin**	La qualité de l'air au niveau dans la localité est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. La zone est relativement calme du point de vue niveau sonore moyen estimé à 47,9 dBA, respectant ainsi les normes et créant un environnement relativement calme et vivable.	Le village de Yébégouin se situe à une altitude moyenne d'environ 375 m avec un terrain relativement plat. Toutefois, le village se situe dans la vallée de la rivière Kô.	Les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitiques fortement désaturé	Localisé à environ 2 km de la rivière Man, un affluent majeur du fleuve Bandama, Yébégouin est entouré par des forêts tropicales humides abritant une importante biodiversité végétale. On y trouve de grands arbres tels que le fromager, le kapokier ou le palmier à huile, ainsi qu'une riche strate arbustive. À l'intérieur du village, la végétation est plus anthropisée, constituée d'un mélange d'arbres d'origine naturelle ou plantés (manguiers, orangers, etc.), d'arbustes, et de placettes enherbées.	Le village de Yébégouin est traversé par la rivière Kô, cours d'eau permanent qui draine le bassin versant environnant. La rivière Kô serpente le long de la limite nord du village, matérialisant la frontière avec le village voisin de Bantéguien. Elle prend sa source une quinzaine de kilomètres en amont et s'écoule vers le sud-ouest avant de rejoindre la rivière Nzi, principal affluent du fleuve Bandama.	Du fait de sa localisation en lisière de forêt tropicale humide, le village de Yébégouin et ses environs abritent une faune diversifiée. On retrouve des bovins, caprins, ovins, de lézard, de volaille, mangoustes, rats, souris, musaraignes, chiens, de reptile, pintades, pigeons, tisserins, crapauds	*Eau Sacrée « IPOU »* X : 7° 34' 53" W Y :7° 26' 51" N	(1) X : 7°34'55.00''W Y : 7°27'19.90''N (2) X :7°34'53.90" W Y : 7°27'18.60" N (3) X :7°34'55.50" W Y :7°27' 18.90" N
Man/ Sangouine	**Trohville**	La qualité de l'air au niveau de Trohville est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore également est conforme avec une valeur moyenne de 50,4 dBA.	Le village est situé sur une colline à une altitude moyenne d'environ 342 m. Toutefois, le terrain au niveau du villages est relativement plat	Les sols identifiés au niveau du campement sont de type ferrallitique fortement désaturé	La végétation à Trohville est dominée par une forêt secondaire de jachère, constituée d'arbres et d'arbustes ayant repoussé après l'abandon des cultures sur défrichement de la forêt primaire. On y trouve généralement des espèces pionnières et à croissance rapide comme le palmier. La strate herbacée est diversifiée.	Le réseau hydrographique est très peu développé du fait du terrain plat et de la petite superficie de la localité. Aucun cours d'eau permanent et temporaire n'a été identifié à Trohville ou dans ses environs immédiats.	La faune observée à Trohville est marquée par la présence d'espèces domestiques (volailles, caprins, porcins) élevées dans les campements. On note aussi divers animaux sauvages dans les zones forestières alentour : gazelles, biches, agoutis, rats palmistes ainsi que de nombreux oiseaux. Des reptiles comme des serpents et des lézards sont communs.	Aucune	Aucune

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
DALOA	**Bekipréa**	La qualité de l'air au niveau de Trohville est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore est également conforme avec une valeur moyenne de 48,1 dBA.	Relief relativement plat	Le sol est de type argileux de couleur rouge	La végétation autour de la localité de Békipréa est type jachère	La localité n'est traversée par aucun cours d'eau dans son rayon de 500 mètres	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins. Les gazelles, les agoutis, les rats palmistes, les pythons et les serpents constituent la faune sauvage,	Cimetière : X :6.827 439 Y : -6.486 706	Centre du village X :6.828 415 Y : -6.483 341 X :6.829 253 Y : -6.485 242		   
ISSIA	**Lobia**	La qualité de l'air au niveau du village est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore est également conforme avec une valeur	Interfluve plat	Le sol est de type argileux de couleur rouge à texture moyenne et structure granulaire	La végétation à la périphérie de Lobai est caractérisée par la jachère	Pas de cours d'eau	La faune rencontrée est dominée par les animaux domestiques et par les animaux sauvages (biche, gazelle, agouti, rat palmiste,	Cimetière : X :6.589 279 Y : -6.705 082	Puits X :6.588.793 Y : -6.704 962 P : + 20 m	Perturbation de l'acheminement du matériel	

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
		moyenne de 49,05 dBA.					tisserand, calao dans les environs				 
	Kota Kouakoukro	La qualité de l'air au niveau de la localité est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore est également conforme avec une valeur moyenne de 46,9 dBA.	Sommet plat d'une colline	Les caractéristiques du sol est argileux de couleur rouge à texture moyenne et à structure granulaire	La végétation à la périphérie de la localité est de type forêt tropicale	Aucun cours d'eau n'est rencontré à la périphérie de la localité	Les animaux domestique, le petit mammifère, les rongeurs, les reptiles et les oiseaux constituent la faune de la localité		Puits X : 6.198 120 Y : -6.711 797	Risque d'embourbement des engins de forage pendant le transport	  
	Tolakro	La qualité de l'air au niveau de Tolakro respecte les normes et le	Le relief est relativement incliné	Le sol est argileux de couleur rouge avec une texture	La végétation à la périphérie de la localité est de type forêt tropicale	Pas de cours d'eau	Hormis les animaux domestique, les gazelles, ls biches, les	Cimetière1 X :6.217 559 Y : -6.731 597 Cimetière 2	Puits 1 X :6.217 534 Y : -6.731832 P : 15m Puits 2	Risque d'embourbement des engins de forage pendant le transport	

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
		niveau de bruit moyen de 51,2 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.		moyenne et une structure granulaire			rongeurs ; les reptiles et les oiseaux sont rencontrées à la périphérie de la localité.	X :6.216 374 Y : -6.731 741	X : 6.216 964 Y : -6.731763 P : 20 m		  
	Badekro	La qualité de l'air au niveau de Badekro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 47,57 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Faiblement incliné	Les caractéristiques du sol sont : argileux, texture moyenne et structure granulaire	Le couvert végétal de la localité est de type forêt tropicale	Un marigot (N'Zue Bla) servant de source d'approvisionnement a été identifie à environ 500 m du village	Les animaux domestiques sont rencontrés dans la localité. En plus, les gazelles, les biches, les agoutis, les rats palmistes, les reptiles et les oiseaux constituent la faune aux alentours de la localité.	Cimetière X : 6.476 565 Y : -6.224 341	Puits 1 X :6.474 750 Y : -6.223 474		  

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
	Betekeledougou	Les mesures enregistrées dans la localité de Betekeledougou présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,1 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Interfluve d'une colline	Les caractéristiques du sol sont : argileux, texture fine et structure granulaire	La localité a une végétation de forêt tropicale	Aucun cours d'eau ne traverse la localité	Hormis les animaux domestique, les gazelles, ls biches, les rongeurs ;les reptiles et les oiseaux sont rencontrées à la périphérie de la localité.		Puits 1 X :6.567 169 Y : -6.212 656 P :23 m Puits 2 X :6.568 286 Y : -6.214.211 P : 20 m		
SINFRA	**Kouakoukankro**	La qualité de l'air au niveau de Kouakoukankro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 50,51 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le relief est plat	Le sol est de type sableux de couleur blanchâtre avec une texture fine et une structure granulaire	La végétation de la localité est une forêt de jachère	Pas de cours	La faune de la localité est représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux	Cimetière X :6.704627 Y : -5.608 286	Puits 1 X :6.704 712 Y : -5.607 404 P : 7 m Puits 2 X :6.705 101 Y : -5.608 062 P : 22 m Puits 3 X :6.705 319 Y : -5.607 268 P : 15 m		

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
											
BOUAFLE	**Robertkro**	La qualité de l'air au niveau de Robertkro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 49,06 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Relativement plat	Le site est caractérisé par un sol sableux de couleur blanche à texture fine et structure granulaire	La périphérie de la localité est couverte par une forêt de jachère	Aucun cours d'eau ne traverse la localité	Les moutons, les cabris, les poulets, les petits mammifères, les rongeurs, les oiseaux constituent les espèces fauniques rencontrées dans la localité	Cimetière X :6.767 197 Y : -5.734 541	PMH X :6.766 073 Y : -5.733 572 P : 12m Forage hors service X : 6.766 849 Y : -5.733 783 P : 15	Risque d'effondrement d'un point en saison des pluies pendant l'acheminement du matériel	  
	Karamokokro	La qualité de l'air au niveau de Karamokokro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 44,25 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules	Le site est plat	Sol sableux de couleur blanc à texture fine et structure granulaire	La périphérie de la localité est couverte par une forêt de jachère	Pas de cours d'eau	Les moutons, les cabris, les poulets, les petits mammifères, les rongeurs, les oiseaux constituent les espèces fauniques rencontrées dans la localité	Cimetière1 X :6.770 077 Y : -5.738 351 Cimetière 2 X :6.771 259 Y : -5.735 915	PMH HS X : 6.771 745 Y : -5.737 522 P :45 m Puits 1 X :6.770 745 Y : -5.739 110 P :10 m Puits 2 X :6.771 449 Y : -5.737 547 P : 12 m Puits 3 X : 6.772 815 Y : -5.737 661	Risque d'effondrement d'un point en saison des pluies pendant l'acheminement du matériel	 

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
		PM2,5, PM10 et TSP.							P : 10 m		
	Toklossou	La qualité de l'air au niveau de Toklossou respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 54,7 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le site de la localité est plat	Le sol est de type sableux de couleur blanche à texture moyenne et structure granulaire	La localité a une végétation de forêt de jachère	Pas de cours d'eau	La faune de la localité est représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux	Cimetière X :7.021 812 Y : -5 718 133 Dépotoir sauvage X : 7.020 624 Y : -5.719 671	Puits 1 X :7.020 864 Y : -5.718 874 P : 5 m Puits 2 X : 7.020 994 Y : -5.719 434 P : 5 m	Risque de panne des engins ou accident de circulation au cours de l'acheminement du matériel	  
	N'Gorankro	La qualité de l'air au niveau de N'Gorankro respecte les normes et le niveau de bruit moyen de 54,7 dBA est conforme à la norme en vigueur. La qualité de l'air est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le site est sur une faible inclinaison	L'argile rouge à texture moyenne et à structure de plaque constitue le sol de la localité Il convient de noter la présence de quelques affleurements de conglomérat	La localité a une végétation de forêt de jachère	Aucun cours d'eau ne traverse la localité	La faune de la localité est représentée par les animaux domestique et les animaux sauvages (gazelle, biche, agoutis, rat palmiste serpent, et oiseaux	Ancien lieu d'adoration X : 7.091 709 Y : -5.660339 Cimetière X : 7.093 423 Y : -5.660 596	PMH fonctionnel X : 7.092 430 Y : -5 .659 965 P : 39 m PMH HS X : 7.091 575 Y : -5.660 392 P : 51 m		 

Départements	Localités	Air et bruit	Reliefs	Sols	Végétations	Cours d'eau	Faunes	Zones sensibles	Points potentiels / sites du projet	Impacts spécifiques	Illustrations
											

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
TENGRELA	KAPEGUE	Le niveau de bruit dans la localité présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 46,2 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.	Le Relief est non accidenté, légèrement en pente dans le sens Nord-sud, présentant un affleurement rocheux au Sud et un plateau à l'extrême Nord du site.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux. 	La végétation est composée de plantes herbacées. 	Le site abrite un cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est le Dago se trouvant à 1 km du village.  .	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..)
KOUTO	KAKOLOGO	Le niveau de bruit dans le village de Kakologo présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,5 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.	Le Relief relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols de gravillonnaire. 	La végétation est composée de plantes herbacées, de graminées. Le village abritant le site du forage est loti et habité. Toutefois, le site identifié pour l'implantation du forage se trouve dans du village. Cette partie n'est pas encore habitée. Le site appartient au chef du village.La zone d'influence directe du site est dépourvue de végétation. Cependant, le voisinage (hors de l'emprise du projet) est composé d'herbe. Il abrite un enclos de bœuf. 	Le site abrite un cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est le Bagoue se trouvant à 1 km du village. 	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
KORHOGO	NATiEMBORO	Le niveau de bruit dans le village de Natiemboro présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 45,5 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.	Relief relativement plat avec quelques arbres par endroit. 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols sableux. 	La végétation est composée d'herbes.  La zone d'influence directe du site est dépourvue de végétation dense.  	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	FAVONGAKAHA	Les mesures enregistrées dans la localité de Favongakaha présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 47,2 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Le Relief est caractérisé par la présence de plaines dont les altitudes s'élèvent imperceptiblement dans un paysage sans ligne directrice	Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux. Pendant la saison des pluies, la piste est impraticable à certains endroits, notamment dans les zones où il y a une forte concentration d'argile. 			
	TAGBONKAHA	Le niveau de bruit dans le village à Tagbonkaha présente un niveau	Le relief est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence	Les types de sols rencontrés sont ferralitiques moyennement désaturés. A côté de ces sols	Le site proposé est situé dans un jardin de maraichère. (Gombo et aubergine).	Aucune présence de cours d'eau sur ce site.	La faune domestique de la zone du projet est composée de

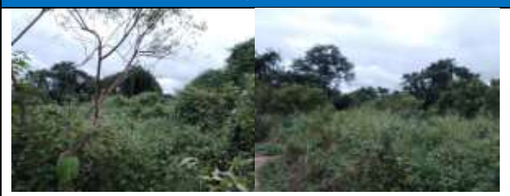
Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
		conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Aussi, le niveau sonore moyen est de 41,9 dBA, respectant les normes pour le niveau de bruit.		ferralitiques dominants, il existe des sols hydromorphes. 	 La végétation est composée d'herbes		bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	GBONKAHA	Le niveau sonore moyen à Gbonkaha est de 56,2 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le Relief est caractérisé par la présence de plaines	sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, 		Ce site n'abrite aucun cours d'eau	
KORHOGO	NAGNONKAHA	Le niveau sonore moyen à NAGNONKAHA est de 48,15 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Relief relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, épais et gris, un horizon d'accumulation riche en argiles et fortement concrétionné.	La zone est habitée et parsemée de quelques herbacées.  On observe à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières. Faisant office de verdure. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est un lac se trouvant à 2 km à vol d'oiseau du site du projet, à la lisière du village  .	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	KOPIEMAVOGO	Le niveau sonore moyen à KOPIEMAVOGO est de 44,6 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Relief quelque fois accidenté par endroit	Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux. 		Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant. Cependant, à quelques encablures du site, se trouve un cours d'eau permanent. 	

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
DIKODOUGOU	TOUFINDE	Le niveau sonore moyen à TOUFINDE est de 42,4 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Relief relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, épais et gris, un horizon d'accumulation riche en argiles et fortement concrétionné. 	La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	YARDJOUMAKAHA	YARDJOUMAKAHA présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 39,4 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Relief quelque fois accidenté par endroit	Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.	On observe à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières. Faisant office de verdure 	Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant. Cependant, à quelques encablures du site, se trouve un cours d'eau intermittent (Diminin). 	
	NAGOUNONKAHA	Le niveau sonore moyen à NAGOUNONKAHA est de 39,5 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le relief est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence	Les types de sols rencontrés sont ferralitiques moyennement désaturés. A côté de ces sols ferralitiques dominants, il existe des sols hydromorphes et aussi des sols argileux. 	Cependant, on trouve par endroit des forêts de tecks atteignant les 10 m de haut et des jeunes pousses de tecks fraichement reboisées. 	Aucune présence de cours d'eau sur ce site. Seul le Solomongou se trouve à quelques kilomètres du village. 	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	LATAMAKAHA	Latamakaha présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 38,94 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un	Relief plat	Sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux,		Ce site n'abrite aucun cours d'eau	

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
		environnement relativement calme.					
KONG	SANTOKAHA	Santokaha présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 40,02 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.	Relief relativement plat avec quelques faibles pentes par endroit sans risques majeurs. 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques c. 	La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement.  On observe à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau. .	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	KARAGBOKO	La localité de Karagboko présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 41,3 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.	Le Relief est plat. 	Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.		Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant.	
FERKE	DOUDOUVOGO	La localité de Doudouvogo présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 39,7 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Relief relativement plat favorable aux cultures saisonnières. 	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques gravillonnaires. 	La végétation rencontrée dans la zone du projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arborée, de foret clair composée de grands disséminés en reboisement avec des ilots de forêt par endroit.  On observe à la lisière de la zone du projet, une végétation littéralement anthrophisée par les cultures saisonnières. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau. .	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	LARGATONVOGO	La localité de Largatonvogo présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 38,8 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.	Le Relief est plat. 	Sols ferralitiques gravillonnaires ou sablo-argileux.		Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant.	

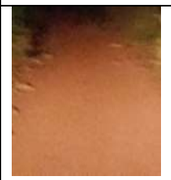
Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	PETEINIMPOUVOGO	Le niveau sonore moyen dans la localité de Peteinimpouvogo est de 46,5 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le relief est relativement accidenté avec quelques pentes sans incidence	Les types de sols rencontrés sont ferralitiques moyennement désaturés. A côté de ces sols ferralitiques dominants, il existe des sols hydromorphes.	La végétation est constituée de savane arborée.  	Aucune présence de cours d'eau sur ce site.	La faune domestique de la zone du projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
	ABOUVOGO (VAVOUA)	Tout comme à Vavoua, le niveau sonore moyen dans la localité de Abouvogo est de 43,4 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Relief plat	Sols essentiellement ferralitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, 		Ce site n'abrite aucun cours d'eau	

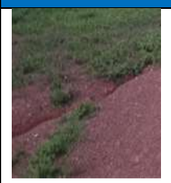
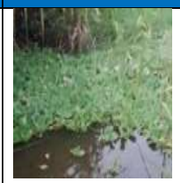
Tableau 26 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites du sous-projet

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Bondoukou	KOHUI	Les mesures enregistrées dans la localité de KOHUI présentent un excellent niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 34,1 dBA, respectant les normes pour le bruit.	Le terrain de la localité est légèrement relativement plat. Les eaux pluviales convergent cependant vers la rivière Bolabi. L'altitude moyenne est de 403 m.	 Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur jaunâtre	 La végétation est essentiellement composée de jachère	  La rivière Bolabi à proximité de la localité coule vers le fleuve Comoé	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins sont loin de la zone du sous-projet
Bondoukou	GBANÉ	Les mesures enregistrées dans la localité de GBANÉ présentent un bon niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 33,2 dBA, respectant ainsi les normes de niveau de bruit.	Le terrain de la localité est légèrement relativement plat. Les eaux pluviales convergent cependant vers la rivière Koyo. L'altitude moyenne est de 283 m.	  Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur rougeâtre avec des intrusions de roche	  La végétation dans les environs de la localité est essentiellement dominée par les jachères. Cependant la forêt sacrée « Gbamlè » teste mieux conservée	  La rivière Koyo à proximité de la localité coule vers le fleuve Comoé	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Bondoukou	MERE	Les mesures enregistrées dans la localité de MERE présentent un très bon niveau de qualité de l'air. Ce niveau est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen est dans cette localité est de 35,9 dBA, respectant ainsi les normes de niveau de bruit.	L'altitude moyenne est de 298 m.	 Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur marron	  La végétation est essentiellement composée de jachère	 La rivière Fribidi coule à proximité de la localité	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet
Bondoukou	PELEGODI	La localité de PELEGODI présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 36,8 dBA, respecte les normes pour le bruit, occasionnant un environnement relativement calme.	L'altitude moyenne est de 350 m.	 Les sols sont de type sableux et ferrugineux tropicaux de couleur Marron par endroit	  La végétation est principalement composée de savane arborée dans le voisinage de la localité. Cependant, il existe une forêt sacrée plus arborée à la sortie de la localité	 La rivière KPANGA coule à proximité de la localité	La faune se compose de biches, de gazelles, de singes, d'agoutis, etc.

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Tanda	KOFFI BANGO	La localité de KOFFI BANGO présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 37,1 dBA, respecte les normes pour le bruit.	L'altitude moyenne est de 190 m.	 Les sols sont de type ferrugineux tropicaux de couleur rougeâtre avec des intrusions de roche	 La végétation est essentiellement composée de jachère	Aucun cours d'eau n'est présent à proximité de la localité	La faune se compose de biches, de gazelles, de singes, d'agoutis, etc. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins sont loin de la zone du sous-projet
Agnibilékrou	WAKANDÉ	La localité de WAKANDÉ présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Le niveau sonore moyen s'élevant à 35,8 dBA, respecte les normes pour le bruit.	Le terrain de la localité est légèrement incliné vers le ruisseau à l'entrée de celle-ci. L'altitude moyenne est de 147 m.	 Le sol est de couleur jaunâtre typique des ferrisols sur roche schisteuse.	  La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'anacarde	La rivière Malikibanka coule intermittemment à l'entrée de la localité à proximité de la seule PMH de la localité 	À l'état initial, la faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins sont loin de la zone du sous-projet
Abengourou	N'ZIPRIKRO	Les mesures enregistrées dans la localité de N'ZIPRIKRO présentent une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen de 41,2 dBA, respecte ainsi les normes pour le niveau de bruit.	Le relief de la localité est légèrement incliné vers le cours d'eau. Qui contourne la localité. L'altitude moyenne est de 151 m.	 Les sols sont de type ferrallitique de couleur marron	 La localité s'insère harmonieusement au milieu des plantations de café et de cacao.  Il existe des basfonds principalement au sud de la localité.	 La rivière Abossoumaké coule en permanence à proximité de la localité vers le fleuve Comoé	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
					 Il est à noter que la localité est entre les forêts classées de Béki et de Bossématié dans lesquelles la végétation est bien conservée 		
Abengourou	COMOEKRO	Les mesures enregistrées dans la localité de COMOEKRO présentent une bon niveau de qualité de l'air. Ce niveau mesuré est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Aussi, le niveau sonore moyen de 36,1 dBA, respecte ainsi les normes pour le niveau de bruit.	Le relief de la localité est légèrement incliné vers l'ouest. L'altitude moyenne est de 202 m.	 Le sol de couleur rougeâtre est de type ferralitique sur roche schisteuse	   La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations d'hévéa Un arbre sacré se distingue à l'entrée de la localité	La rivière Consébla » à proximité de la localité coule vers le fleuve Comoé	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet
Béttié	ISSOUFKRO	La zone de Béttié à laquelle appartient Issoufoukro jouie d'un très bon niveau sonore. Ce niveau est caractérisé par sa valeur moyenne mesurée estimée à 31,3 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente également un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le relief de la localité est relativement plat. L'altitude moyenne est de 178 m.	 Le sol de couleur jaunâtre est de type ferralitique sur roche schisteuse	 La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'hévéa. Celle de la forêt classée reste mieux conservée	Aucun cours d'eau ni plan d'eau n'a été observé à proximité de la localité	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet

Département	Localité	Air & Bruit	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Agnibilékrou	KOUAOKRO PK	La zone de KOUAOKRO PK bénéficie d'un très bon niveau sonore caractérisé par sa valeur moyenne mesurée estimée à 33,4 dBA. Cette valeur respecte les normes pour le niveau de bruit. Le niveau de la qualité de l'air présente également un niveau conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP.	Le relief de la localité est légèrement incliné vers le plan d'eau. L'altitude moyenne est de 234 m. Une colline est visible à l'ouest de la localité	 Le sol est de type ferralitique sur roche schisteuse de couleur rouge	 La végétation est essentiellement composée de jachère et de plantations de cacao et d'anacarde. La forêt sacrée « la terre » reste mieux conservée	 Une retenue d'eau à proximité du village assure l'alimentation en eau de la population de la localité en complément de la seule PMH fonctionnelle	La faune de la zone de la localité abritant le sous-projet se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes et de grands mammifères tels que les gazelles. Les espèces fauniques menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée, notamment les pangolins et les pythons vivent dans le voisinage de la zone du sous-projet

b) Environnement socio-économique

(1) District Autonome de Yamoussoukro

La description de l'environnement humain a été menée sur l'ensemble des localités de Tchedjebo et Kleketekro. Les points de forages des pompes hydrauliques n'ont encore pas été déterminés avec précision. A cet effet cette étude révèle l'état initial des localités sur la base de l'élimination des zones sacrées ou négatives identifiables à 500 m de rayons partant du centre de chaque localité.

(a) Localité de Kleketekro

Situation géographique : Kleketekro est village baoulé situé à 27 km du District Autonome de Yamoussoukro. La population s'élevé à environ 100 personnes et regroupée dans une dizaine de ménage ou l'habitat est de type traditionnel.
Activités économiques : Au niveau économique, les populations pratiquent essentiellement l'agriculture dominée par les cultures vivrières destinées à la consommation et la commercialisation.
Habitat : Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes selon la taille de la famille élargie ou des ménages. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durable ou de fortune soit en banco couvert de palmes ou de plastiques noirs.

Infrastructures. Au niveau des infrastructures, le village ne dispose pas d'école, d'électricité et de centre de santé. La route principale est n'a connu aucun entretien depuis plusieurs années laissant ainsi le village dans un état d'enclavement total.
Sur le plan hydraulique, le village dispose d'un forage équipé de PMH qui de façon récurrente tombe en panne.

Planche photo III-1 : Kleketekro



Vues : Habitations du village



Route d'accès du village



PMH opérationnelle

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(b) Localité de Tchedjebo

Situation géographique : Tchedjebo est situé à environ 17 km de de la sous-préfecture de Yamoussoukro. Il est limité au Nord avec Subiakro et Akpessekro, au Sud avec Kroukroubo, à l'Est avec Duokro et Abakro et à l'Ouest avec le fleuve Bandama.

Démographie : La population est estimée à environ 2000 habitants, Elle est majoritairement Baoulé Akoué de Yamoussoukro. Hormis ce sous-groupe Baoulé, la population compte quelques lobi et burkinabé avec qui ils ont de très bonnes relations.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-4 : Situation géographique de la localité de Tchedjebo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisation sociale

Le village est fondé avant 1900, Tchedjebo est constitué de deux grandes familles dont la famille Kakou yobouet et la famille Kouame Aboguehi.

La chefferie est une alternance entre les deux grandes familles et les notables sont issus de ces deux familles.

Gestion foncière. Chaque famille est détentrice de parcelles de terre qu'elle gère. Au demeurant, il y existe un comité de gestion des terres gérer par le chef du village assisté des chefs de chaque grandes familles et les notables.

Activités économiques : Sur le plan économique, l'activité économique dominante est l'agriculture. Les populations pratiquent les cultures de cacao, de café, d'igname, de manioc, de maïs, de banane et

d'arachide. Les productions de cacao et de café sont commercialisées après des acheteurs agréés. Cependant les produits vivriers sont destinés à la consommation.

Habitat : Le village n'est pas encore loti et les habitations en majorités construites en terre avec des toitures en tôle métallique sont regroupées en cours familiales.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est doté d'une école primaire avec cantine et toilette. Il ne dispose pas de centre de santé. La route principale menant au village n'est pas bitumée et présente un état de dégradation avancée. Le village ne dispose pas d'électricité. L'utilisation des plaques solaires et de lampes tempête est constatée.

Adduction en eau potable : Le village est équipé de trois pompes hydrauliques villageoise donc une encore opérationnelle mais sans entretien. Le quartier extension du village est sans approvisionnement en eau potable.

Dans le cadre de la réalisation de ce sous-projet, la population souhaite que le forage hydraulique soit réalisé dans le quartier extension afin de remédier à leur difficulté.

Planche photo III-2 : Tchedjebo



Vue du village



Ecole primaire



PMH en panne



PMH opérationnelle

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(2) Région de l'Agneby-Tiassa

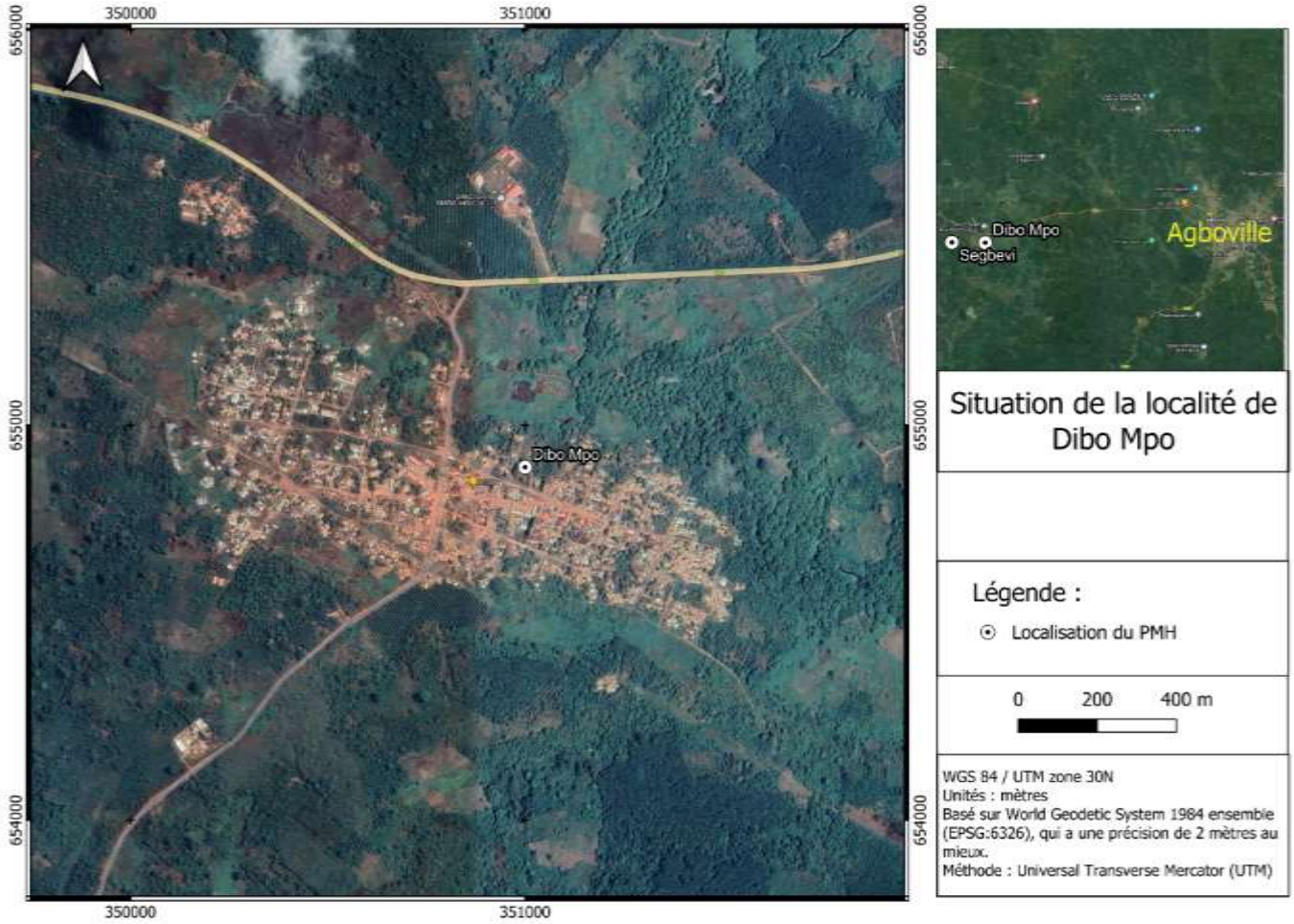
(a) Département d'Agboville

(i) Localité de Dibo M'po

Situation géographique : Le village de Dibo M'po est situé à 10 km du Département. Dibo M'po. Il est limité au Nord par Segbévi, au Sud par Aka M'po, à l'Est par Debo Dje et à l'Ouest par Gouabo.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-5 : Situation géographique de la localité de Dipo M'po



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 500 habitants. La communauté autocthone est composée d'Abbey. On note la présence également des communautés Baoulé, sénoufo et des ressortissants burkinabés.

Organisation socioculturelle : Le village est du canton tchôf. Il comprend 5 grandes familles qui sont : Bouady Amoulai, Dibo Amoulai, Yéo, Edi Komba et la communauté étrangère.

La chefferie est du système électoral fondé sur le choix du chef proposé par chaque grande famille. Le chef est assisté dans ses tâches par des notables issus de chaque grande famille et des représentants de la jeunesse et des femmes.

Sur le plan culturel, les principaux événements socioculturels dans la localité sont la fête des ignames qui se déroule chaque année dans le mois de novembre et ceux relatifs à la pratique du christianisme.

A côté de cette organisation socioculturelle propre à la population autochtone, cohabite celle des autres communautés existantes calquée sur leurs cultures respectives d'origine.

Gestion foncière. La gestion du foncier est assurée par un chef de terre. Toutefois, il y existe un comité de gestion foncière composé des chefs des quatre (4) grandes familles. Ce comité est sous l'autorité du chef de village garant de la tradition.

Habitat et assainissement : L'habitat est de type mixte. Il présente des constructions de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes en dur et en banco

selon la taille de la famille élargie. On y trouve à certains endroits des baraques en bois, couvertes de paille et de plastiques, des bâtis en cours de construction et inachevés.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures jonchant les rues et des rues impraticables envahies par les herbes. Au niveau du village les voiries sont peu entretenues et dépourvues d'ouvrages de drainage et d'assainissement.

Activités économiques : Les principales activités économiques du village sont la culture du café, du cacao, l'hévéa et le palmier à huile pour les cultures de rente. Quant aux cultures vivrières, la population produit la banane, le manioc, le riz, le maïs, etc.

Electricité : Le village est raccordé au réseau électrique national.

Education. Le village dispose d'une école primaire.

Santé. Il ne dispose pas d'infrastructure sanitaire.

Réseau routier : L'accès au village est impraticable surtout en saison des pluies. Dans le village les rues connaissent sont mal entretenues, couvert de végétation.

Adduction en eau potable : Sur le plan hydraulique, le village dispose d'une PMH actuellement non opérationnelle obligeant ainsi les populations à parcourir de dizaine de km pour s'approvisionner en eau potable ou en eau de puits et rivière. Face à cette situation délétère, les populations aspirent de vive voix la réalisation effective de ce projet.

Planche photo III-3 : Dibo M'po





Vue générale du village



Ecole en construction



PMH abandonnée

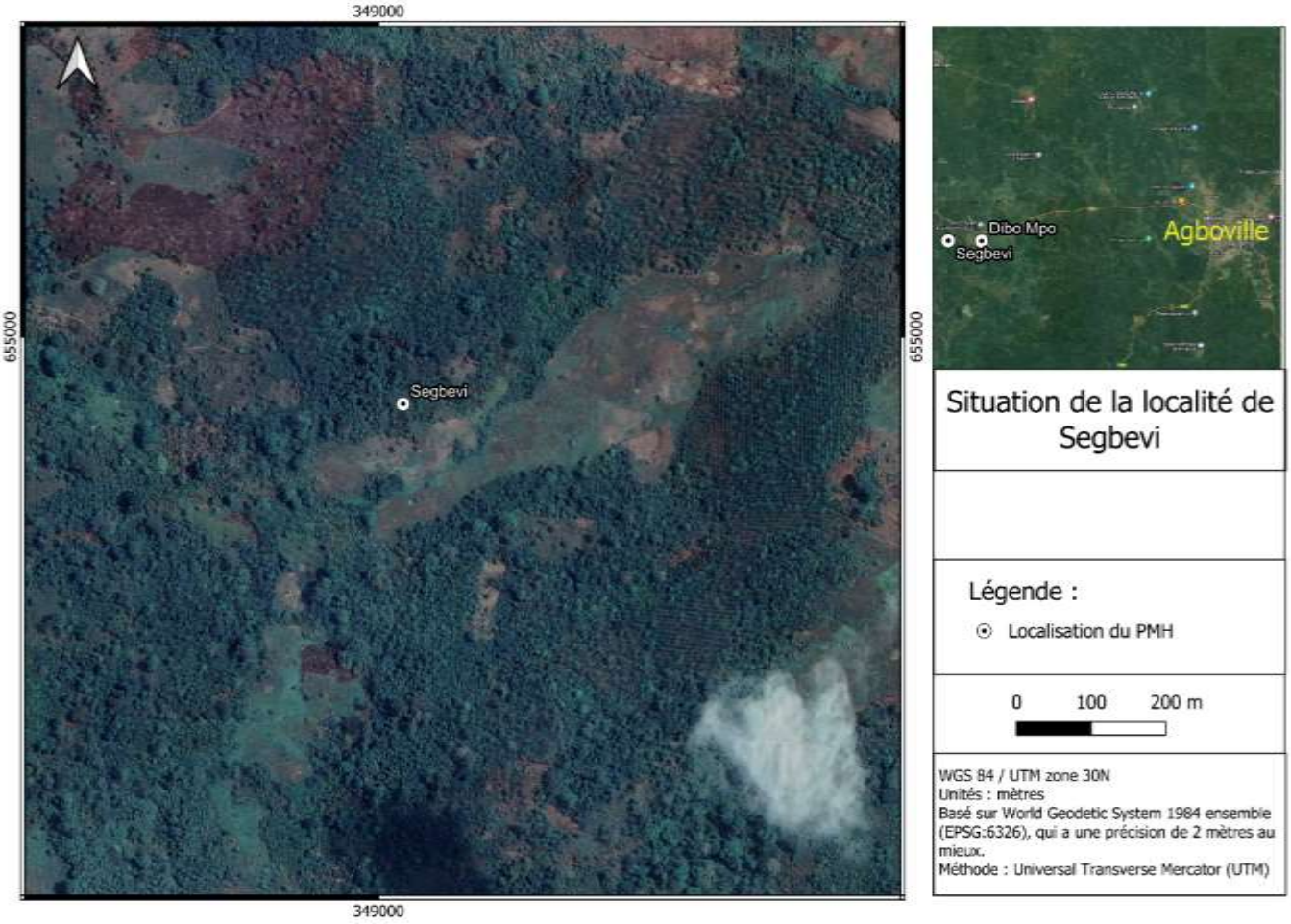
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Segbevi

Situation géographique : Segbevi est un village Abbey situé à 12 km d'Agboville et 8 km de la sous-préfecture de Rubino. Il est délimité au Nord par la ville Rubino, au Sud par le village de Dibo M' po, à l'Ouest par Gouabo et à l'Est par Deybo-Oboguié.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-6 : Situation géographique de la localité Segbevi



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 600 habitants dont la majorité est Abbey. On note des ressortissants sénoufos, baoulé, agni, lobi, burkinabé, malien, etc.

Organisation socioculturelle : Créer en 1959, le village regroupe 4 grandes familles à savoir : Anononon, Madisso, Rubino et Laoguié.

Le village est dirigé par un chef issu de ces quatre (4) grandes familles. Les membres de la notabilité sont issus de quatre grandes familles et des communautés présentes. La chefferie est du système électoral fondé sur le choix du chef proposé par chaque grande famille.

Sur le plan culturel, les principaux événements socioculturels dans la localité sont la fête des ignames qui se déroule chaque année dans le mois de novembre et ceux relatifs à la pratique du christianisme.

A côté de cette organisation socioculturelle propre à la population autochtone, cohabite celle des autres communautés existantes calquée sur leurs cultures respectives d'origine.

Habitat et assainissement

L'habitat est de type mixte. Il présente des constructions de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes en dur et en banco selon la taille de la famille élargie. On y trouve à certains des bâtis en cours de construction et inachevés, des maisons en banco, etc.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, et des rues envahies par les herbes.

Activités économiques : L'aspect économique est dominé par les travaux champêtres. En effet les populations s'adonnent à la culture du cacao, de l'hévéa et du palmier à huile. A cela s'ajoute les cultures vivrières telles que le piment, l'aubergine, le gombo, le manioc, la banane, le maïs, etc.

Gestion foncière. La gestion foncière se fait au niveau de chaque famille qui dispose d'une délimitation de parcelle agricole offert par son tuteur. Il y a néanmoins un comité de gestion foncière composé des chefs de famille avec à sa tête le chef du village.

Electricité : Au niveau des infrastructures de base, le village est raccordé au réseau électrique national

Education. Il y existe une école primaire en construction.

Santé. Au niveau sanitaire, le village ne dispose pas de centre de santé. Les populations fréquentent les centres de santé de Rubino et d'Agboville.

Réseau routier : La route qui mène au village est non bitumée et très impraticable.

Adduction en eau potable : Le village s'approvisionne en eau de surface (rivière et marigot) et en eau de puits.

Planche photo III-4 : Segbevi









Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(b) Département de Taabo

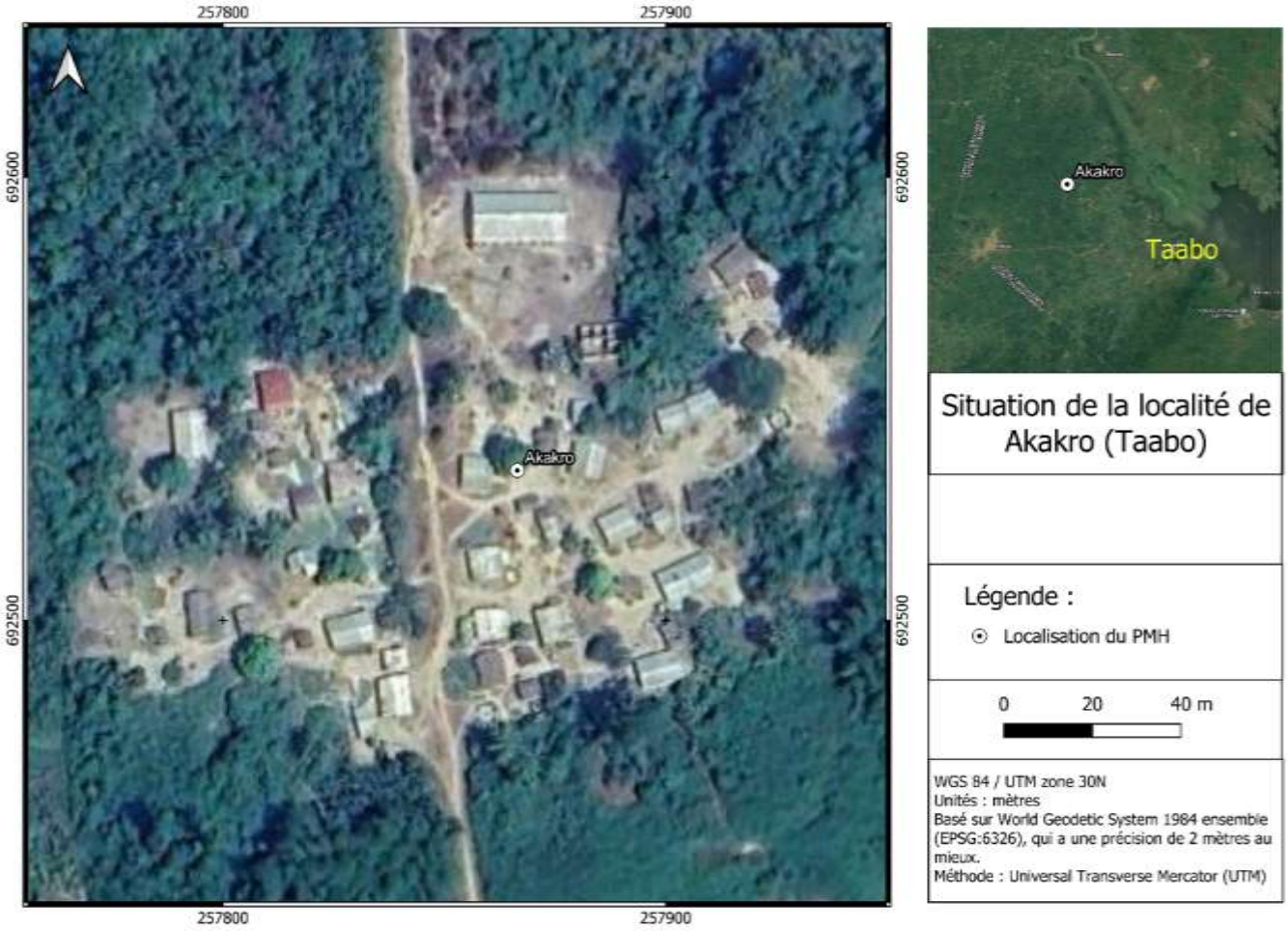
Au niveau du département de Taabo le campement d'Akakro, bénéficiaire du sous-projet, constitue la zone directe du projet.

(i) Localité d'Akakro

Situation géographique : Akakro est un campement situé à 28 km du département de Taabo. Il fut créé avant 1998. Le campement est délimité au Nord par le village d'Alla Thérèsekro, au Sud par le village de M'brakro, à l'Ouest par le village de Léléblé et à l'Est par Taabo village.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-7 : Situation géographique de la localité d'Akakro (Taabo)



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Avec une population estimée à plus de 300 habitants, le campement regroupe majoritairement les baoulé qui cohabitent avec la communauté Burkinabé.

Activités économiques : L'activité principale de ces populations est agriculture dominée par les cultures de rentre telles que le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. Elles s'adonnent aussi à la production du vivrier tel que la banane, le manioc, l'igname, le maïs, le gombo, la tomate, l'aubergine, le piment, tec.

Organisation sociale et culturelle. Sur le plan socioculturel, le village est composé de huit sous-groupes Baoulé dont les Agba, Gblo, les Sodo, les N'zikpli, les Oualèbo, les Ahitou, les Ahali et les Nanafouè. La chefferie est composée du chef et des notables choisis en fonction de leur niveau de sagesse. Elle est un système rotatif les sous-groupes Oualèbo et Agba. Elle assure la gestion du village avec la collaboration de la jeunesse et des femmes.

Le christianisme prend de l'ampleur dans la vie du village avec l'implantation des églises évangélique, CMA et catholique. La présence de ces religions tend à abolir l'animisme.

Gestion foncière. La gestion du foncier est du ressort de chaque famille ou ménage qui dispose de parcelles délimitées. Cependant il y a un comité de gestion du foncier pour le règlement des litiges qui pourraient arriver. Ce comité est dirigé par le chef et sa notabilité.

Habitat et assainissement : L'habitat est de type mixte. Il présente des constructions de type traditionnel, réalisées à l'image de cours communes. Le matériau de construction est en terre ou en banco. On y trouve à certains endroits des baraques en bois, couvertes de paille et de plastiques.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures dans le campement.

Réseau électrique. Le campement n'est pas loti et ne bénéficie pas du réseau électrique national. Les populations utilisent les lampes, torches et l'énergie solaire pour leur éclairage.

Réseau routier : La voie d'accès au campement n'est pas bitumée et est très impraticable. Au niveau du campement il n'existe pas de rues. Seules des pistes permettent la circulation dans le village.

Education. Au niveau de l'éducation, le village ne dispose pas d'école primaire.

Santé. Sur le volet sanitaire, le campement ne disposant pas de centre de santé rural.

Eau potable : Le campement dispose d'une PMH à un très faible débit, qui n'arrive pas à satisfaire toute la population en eau potable. Les populations rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Leurs principales sources d'approvisionnement en eau sont les rivières et les marigots.

Planche photo : d'Akakro






Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(c) Département de Tiassalé

Dans le Département Tiassalé, le sous-projet concerne directement les villages de Gnankangnankanssou et le campement d'Akakro

(i) Localité de Gnankangnankanssou

Situation géographique : Gnankangnankanssou est situé à 25 km de Tiassalé. Il est délimité au Nord par le village de Sokorogbo, au Sud par le village d'Eticoun, à l'Ouest par Gnansonbly et à l'Est par le village de N'vodjokro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-8 : Situation géographique de la localité de Gnankangnankanssou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 2500 habitants dont la majorité est du baoulé d'origine diverse. On note la présence de neuf (9) sous-groupes baoulé à savoir, les Satiklan, Gôli, Oualèbo, Gôdè, N'zikpli, Ahitou, Nanafouè, Glo et les Ayaou. Le village rassemble aussi quelques non nationaux tels les béninois, les mossis, les guinéens et mauritaniens.

Organisation socioculturelle : Créer en Aout 1953, le village est organisé en différentes communautés est dirigé par un chef désigné chez les Oualèbo et Satiklan. La chefferie est un système rotatif entre ces deux sous-groupes baloué. Elle est néanmoins assistée par des notables issus des huit (8) autres communautés résidentes et des représentants de la jeunesse et des femmes.

Sur le volet culturel, on le village alterne tradition et modernité. On y trouve des édifices religieux relatifs au christianisme et à l'islam.

Il y a aussi une forêt sacrée qui se trouve plus de trois (3) km du village. Pour la réalisation du projet, la population consultée a indiqué toutes les espaces du village peuvent être exploités sans inconvenant.

Activités économiques : Le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile sont les principales cultures de rente des populations. Les habitants s'adonnent aussi à la production des cultures vivrières telles que l'igname, le manioc, la banane, le maïs, l'aubergine, le gombo, la tomate, le piment, etc.

Habitat et assainissement : L'habitat présente des constructions de type traditionnel, réalisées à l'image de cours communes. Le matériau de construction est en terre ou en banco. On y trouve à certains endroits des baraques en bois, couvertes de paille et de plastiques.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures dans le campement.

Electricité : Au niveau des infrastructures de base, le village est raccordé au réseau électrique national.

Education. Le village dispose d'une école primaire.

Santé. Au niveau sanitaire, le village ne dispose de centre de santé.

Réseau routier : La vois d'accès au village est non bitumée mais praticable car elle bénéficie des reprofilages réguliers.

Adduction en eau potable : Le village dispose de trois (3) PMH : deux PHM sont non fonctionnelle et une autre fonctionnelle avec un faible débit d'eau et qui n'arrive pas à satisfaire toute la population. Elle est obligée de s'approvisionner en eau de surface à travers les marigots et rivières.

Face à cette situation, les populations ont souhaité que le projet prévoit la réhabilitation des PMH existantes et implanter sur ces ouvrages des systèmes HVA.

Planche photo : Localité de Gnankangnankanssou



Vues du village



PMH abandonnée





Ligne électrique

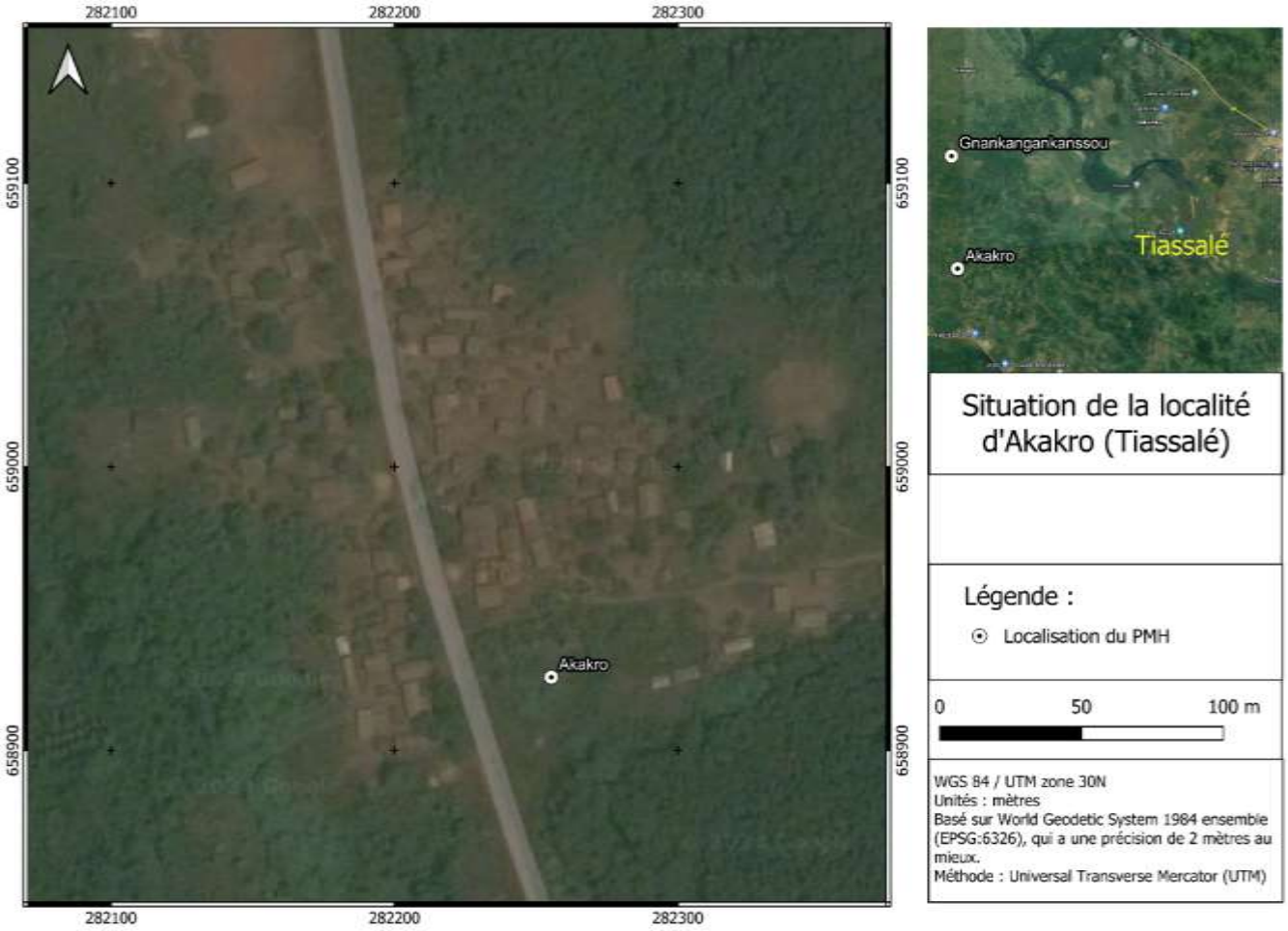
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité d'Akakro

Situation géographique : Akakro est un campement situé à 18 km du département de Tissalé. Il fut créé avant 1962. Le campement est délimité au Nord par Gnankangnankanssou, au Sud par Eticoun, à l'Ouest par Gnansonbly et l'Est par Broukro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-9 : Situation géographique de la localité Akakro (Tiassalé)



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Avec une population estimée à plus de 537 habitants, le campement regroupe des baoulé, des yacouba, des bété, des agni, etc.

Activités économiques : L'activité principale de ces populations est agrriculture dominée par les cultures de rentre telles que le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. Elles s'adonnent aussi à la production du vivrier tel que le manioc, l'igname, le maïs.

Organisation sociale et culturelle. Sur le plan socioculturel, le village est composé de cinq sous-groupes Baoulé dont les Gblo, les Gôli, les N'zikpli, les Oualèbo et les Gôdè. Ces différents sous-groupes assurent par alternance la chefferie du village.

Le christianisme prend de l'ampleur dans la vie du village avec l'implantation des églises évangélique, CMA et catholique. La présence de ces religions tend à abolir l'animisme.

La chefferie est composée du chef et des notables choisis en fonction de leur niveau de sagesse. Elle assure la gestion du village avec la collaboration de la jeunesse et des femmes.

Gestion foncière. La gestion du foncier est du ressort de chaque famille ou ménage qui dispose de parcelles délimitées. Cependant il y a un comité de gestion du foncier pour le règlement des litiges qui pourraient arriver. Ce comité est dirigé par le chef et sa notabilité.

Réseau électrique. Le campement n'est pas loti et ne bénéficie pas du réseau électrique national. Les populations utilisent les lampes, torches et l'énergie solaire pour leur éclairage.

Habitat et assainissement : L'habitat est de type traditionnel. Il présente des constructions réalisées à l'image de cours communes. Le matériau de construction est en terre ou en banco. On y trouve à certains endroits des baraques en bois, couvertes de paille et de plastiques.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures dans le campement.

Réseau routier : La voie d'accès au campement n'est pas bitumée. Au niveau du campement il n'existe pas de rues. Seules des pistes permettent la circulation dans le village.

Education. Au niveau de l'éducation, le village dispose d'une école primaire.

Santé. Sur le volet sanitaire, le campement ne disposant pas de centre de santé rural. Les populations fréquentent le centre de santé d'Eticoun.

Eau potable : Le campement ne dispose pas de PMH. Les populations rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Leurs principales sources d'approvisionnement en eau sont les rivières et les marigots.

Planche photo III-5 : Localité d'Akakro






Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(3) Région de la Bagoué

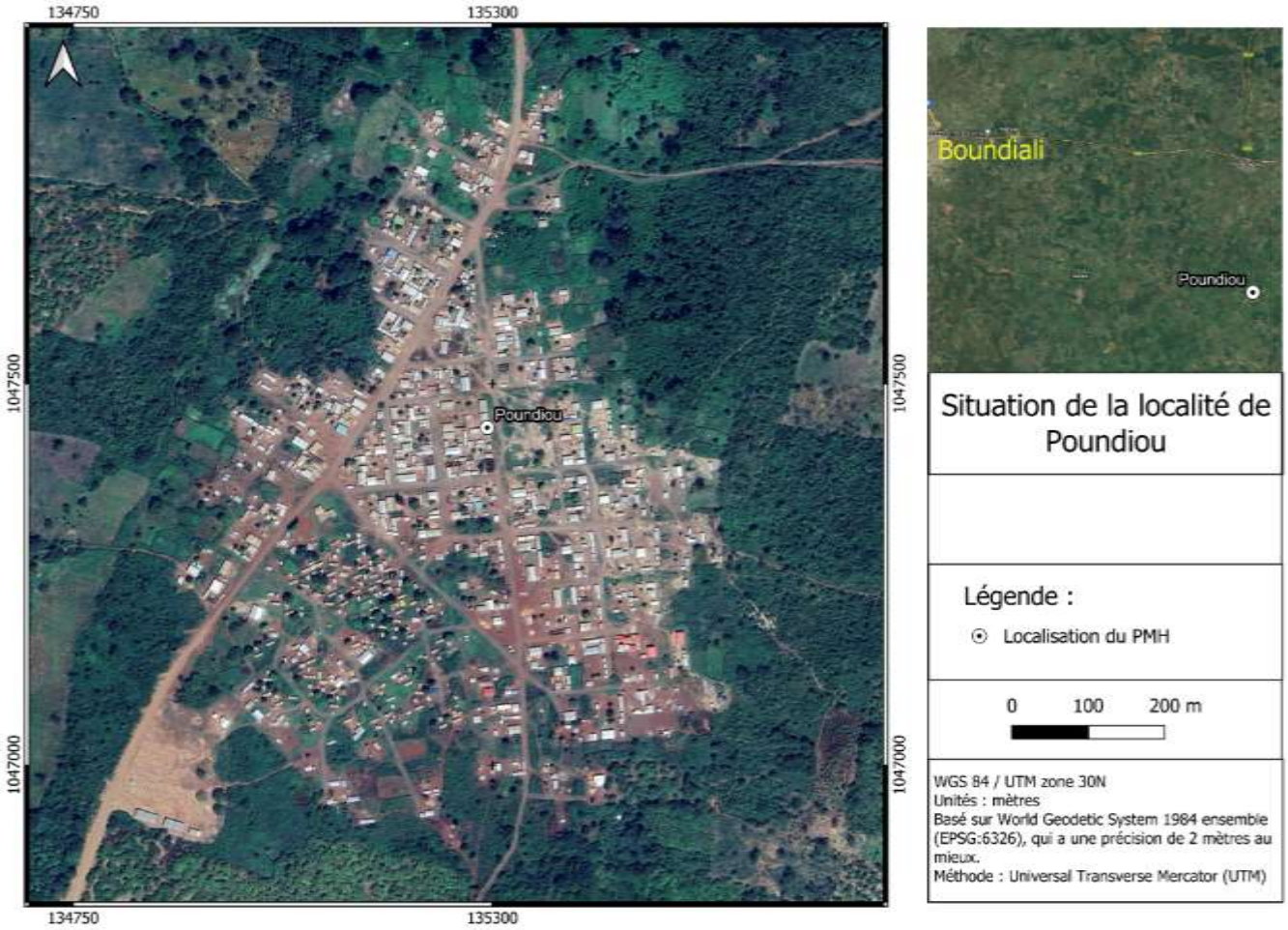
(a) Département de Boundiali

(i) Localité de Poundiou

Situation géographie : Poundiou est village Senoufo de canton Kassemblé situé dans la Sous-Préfecture de Siempurgo à 35 km de celle-ci et 35 km de Boundiali. Le village est limité au Nord par le village de Ponondougou, au Sud par Kounoumon, à l'Est par Katieré et à l'Ouest par Boundiali.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-10 : Situation géographique de la localité Poundiou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Poundiou est composé d'autochtones, des allochtones (Yacouba, Malinké) et des allogènes (Peulh, Mossi) avec une population estimée à environ 1400 habitants et 227 ménages.

Activités économiques : L'agriculture est la première source de revenue des populations, en plus des activités secondaires que sont le commerce et l'élevage. Le village est électrifié, doté d'une école primaire, d'une cantine scolaire, la construction d'un dispensaire et la réhabilitation de la voirie est en cours. Le village ne dispose pas de marché les populations y vont dans les villages voisins tel que ponondougou

Organisation socioculturelle : Poundiou est composé de douze (12) grandes familles sont la grande famille Tchonanpien, N'goziépien, yêpien, Silpien, Fononpien, Fangapien, Tchelipien, Kanidjipien, Goronanpien, Pogapien, Fiagôpien et Nalougopein. Le système de gestion politique de Poundiou est la chefferie traditionnelle qui se transmet dans la lignée du fondateur. Le chef reste au pouvoir jusqu'à sa mort. La désignation des membres de la chefferie se fait soit par grande famille, soit par sagesse. Il existe

une diversité religieuse à Poundiou. Le village comprend les Chrétiens, Musulman et Animiste, mais aussi le village a des sites sacrés et d'adoration, le vendredi est jour interdit pour les travaux champêtres, de plus des parts de non-agression existent entre les populations du village. Le Poro est le principal évènement culturel de la localité, il fait selon un calendrier local chaque année en mois de septembre.

Gestion foncière : A Poundiou, le droit de propriétaire terrien est réservé uniquement aux autochtones, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier en plus, il n'existe pas de parcelle communautaire. Les parcelles sont familiales ou individuelles. L'acquisition d'une parcelle se fait par demande auprès du propriétaire terrien.

Habitat : La plupart des maisons sont construites en dur avec la présence de quelques villas.

Infrastructures socioéconomiques : Pour ce qui est de l'éducation et la santé, le village dispose d'une école primaire et d'un dispensaire. Le village a une voirie de terre en bon état.

Eau potable : Le village dispose des puits et une seule PMH en état de dégradation située à l'entrée du village.

Planche photo III-6 : Poundiou



Habitat



Ligne électrique



PMH

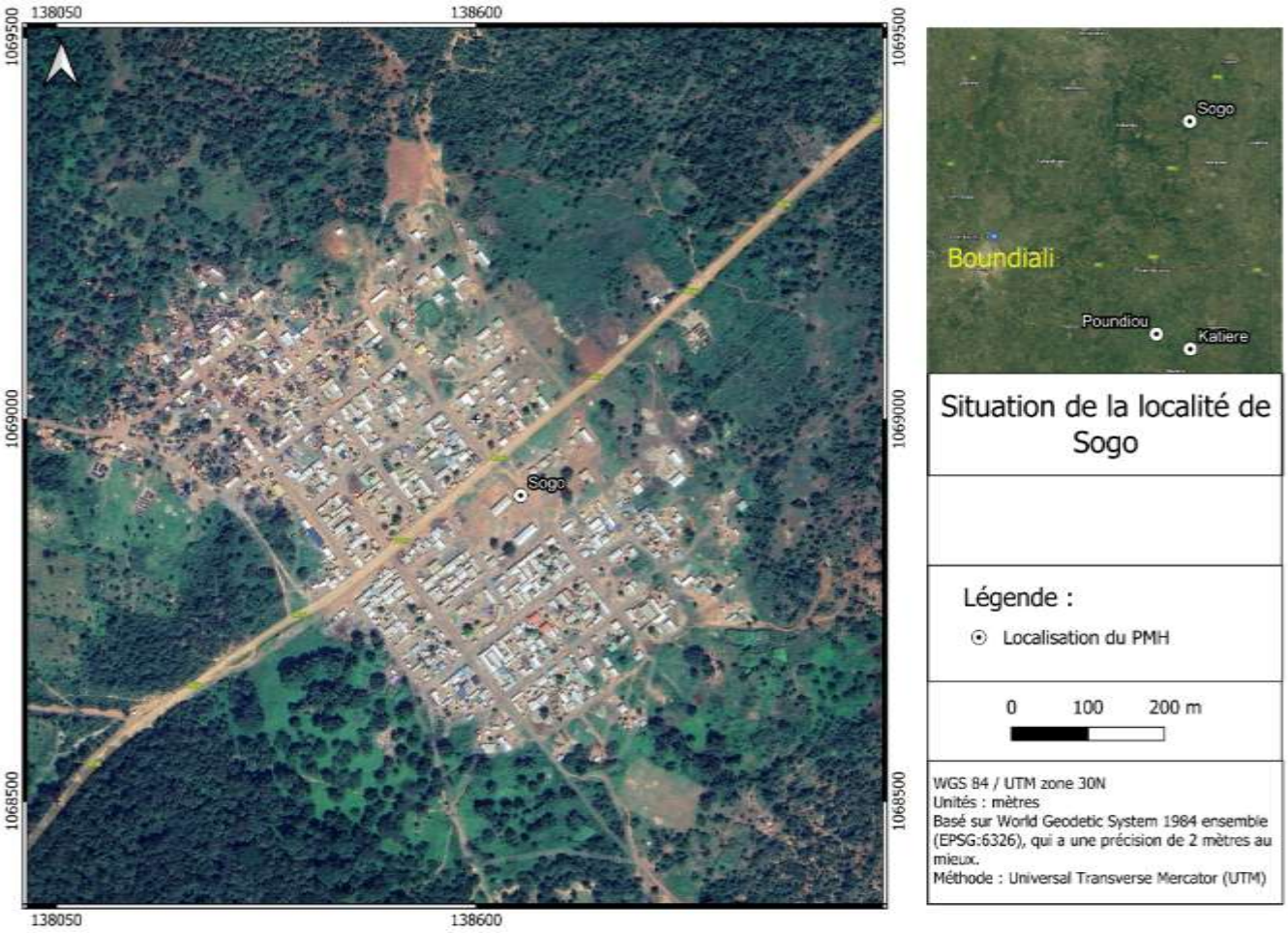
Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Sogo

Activités économiques : L'agriculture est la première source de revenue des populations, les activités secondaires que sont le commerce et l'élevage sont l'affaire des étrangers.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-11 : Situation géographique de la localité de Sogo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisation socioculturelle : Le système de gestion politique à Sôgô est la chefferie traditionnelle qui se transmet dans la lignée du fondateur. Le chef reste au pouvoir jusqu'à sa mort. La désignation des membres de la chefferie se fait soit par grande famille, soit par sagesse.

Gestion foncière : Le droit de propriétaire terrien est réservé uniquement aux autochtones, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier en plus, il n'existe pas de parcelle communautaire à Sogo. Les parcelles appartiennent à la famille ou l'individu. L'acquisition d'une parcelle se fait par demande auprès du propriétaire terrien.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est électrifié, doté école primaire, d'un dispensaire, la voirie est en état de dégradation pour la plupart.

Eau potable : Le village dispose des puits et une seule PMH, d'un forage.

Planche photo III-7 : Sogo





Habitat Eole primaire



PMH

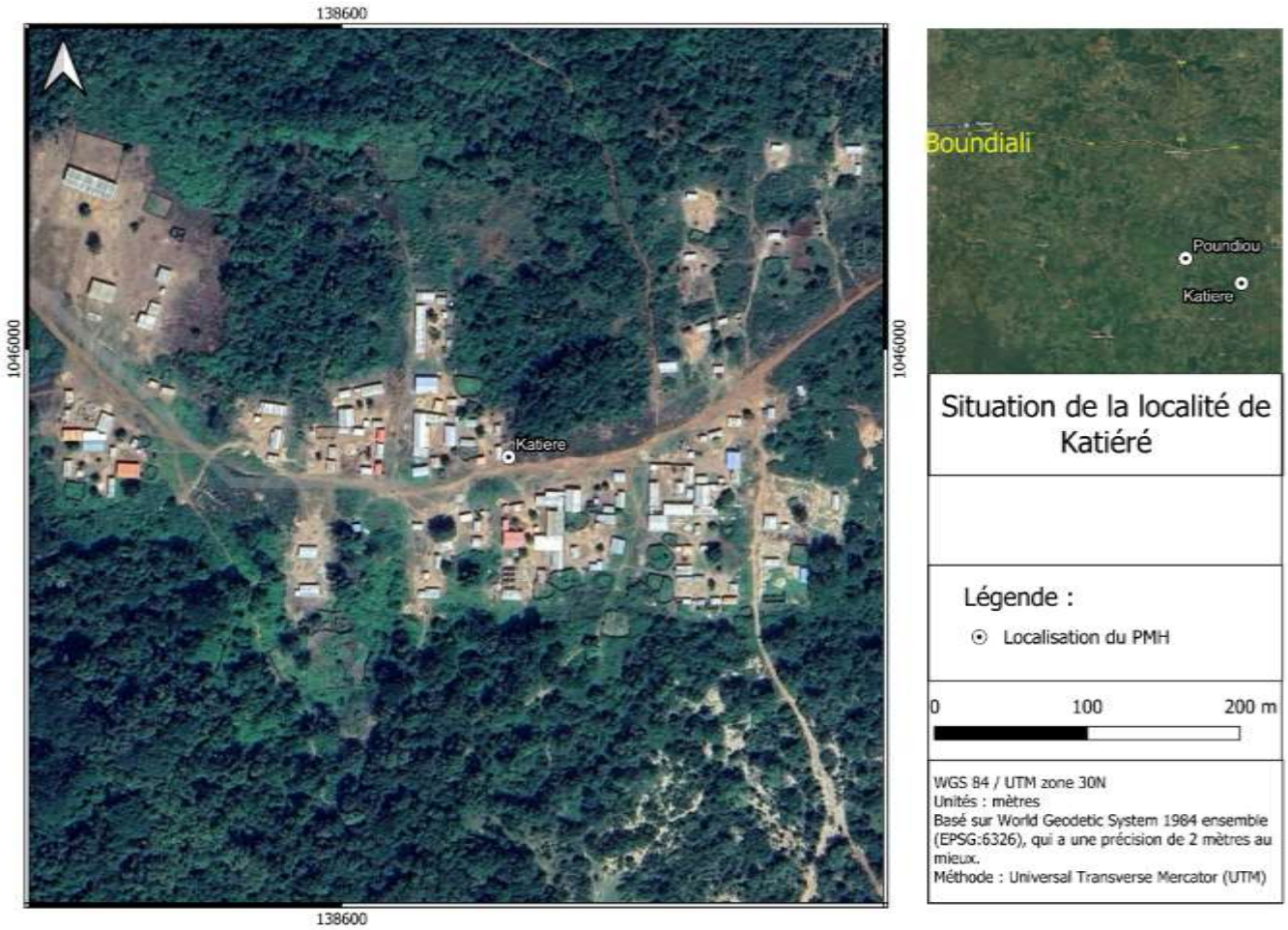
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Katiéré

Situation géographique : Katiere est un petit village d'autochtone Senoufo. Ses habitants sont du canton Kassemble et se réfèrent à la tribu des Yassa.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-12 : Situation géographique de la localité de Katiéré



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La démographie de ce village est estimée à près de 500 âmes composé en majorité de Senoufo qui en fonde l'autochtonie et accueille également quelques allochtones Peulh.

Activités économiques : La principale activité économique s'articule autour de l'agriculture. Les populations sont itinérantes de la culture des produits d'exportation tels que l'anacarde et le coton. On enregistre également la culture du vivrier avec l'igname, le taro, le riz, le sorgho, le mil qui assurent essentiellement l'économie de subsistance.

Organisation socioculturelle : Le village de Katiere est constitué de cinq grandes familles. L'autorité villageoise émane du critère d'appartenance à l'une de ces cinq familles notamment la famille Coulibaly d'où le chef du village actuel est Coulibaly Brahima. Concernant la notabilité, elle est représentative des quatre autres familles dirigeantes. Le fonctionnement du foncier évolue selon un mode rural qui recommande que la terre ne soit pas vendue, mais plutôt acquise par héritage, par don ou par location sous la responsabilité du chef de famille et coiffé par le chef de village qui est aussi le régulateur des conflits. Le village de Katiere est lié culturellement à la fête initiatique du Poro. Les lieux sacrés sont matérialisés par la présente du bois sacré « Zzang » et Le Kafoudala « lieu d'adoration des génies » ce qui fait de Katiere, un village à dominance Animiste.

La croyance religieuse dans le village de Katiere est manifeste par la présence d'une église et d'une mosquée, qui indique la pratique des religions musulmane et chrétienne.

Habitat : L'habitat observé à Katiere est de type semi moderne pour la plupart. Les maisons sont construites en briques avec pour toiture des tôles métalliques et pour les cases traditionnelles nous avons des cases faites en terre avec des toitures en toiles métalliques

Infrastructures socioéconomiques : Le village n'a pas de marché, en cas de besoin, les populations se rendent dans les villages de Ponomidougou (7 km) et à Boundiali (32 km).

Planche photo III-8 : Katiéré



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

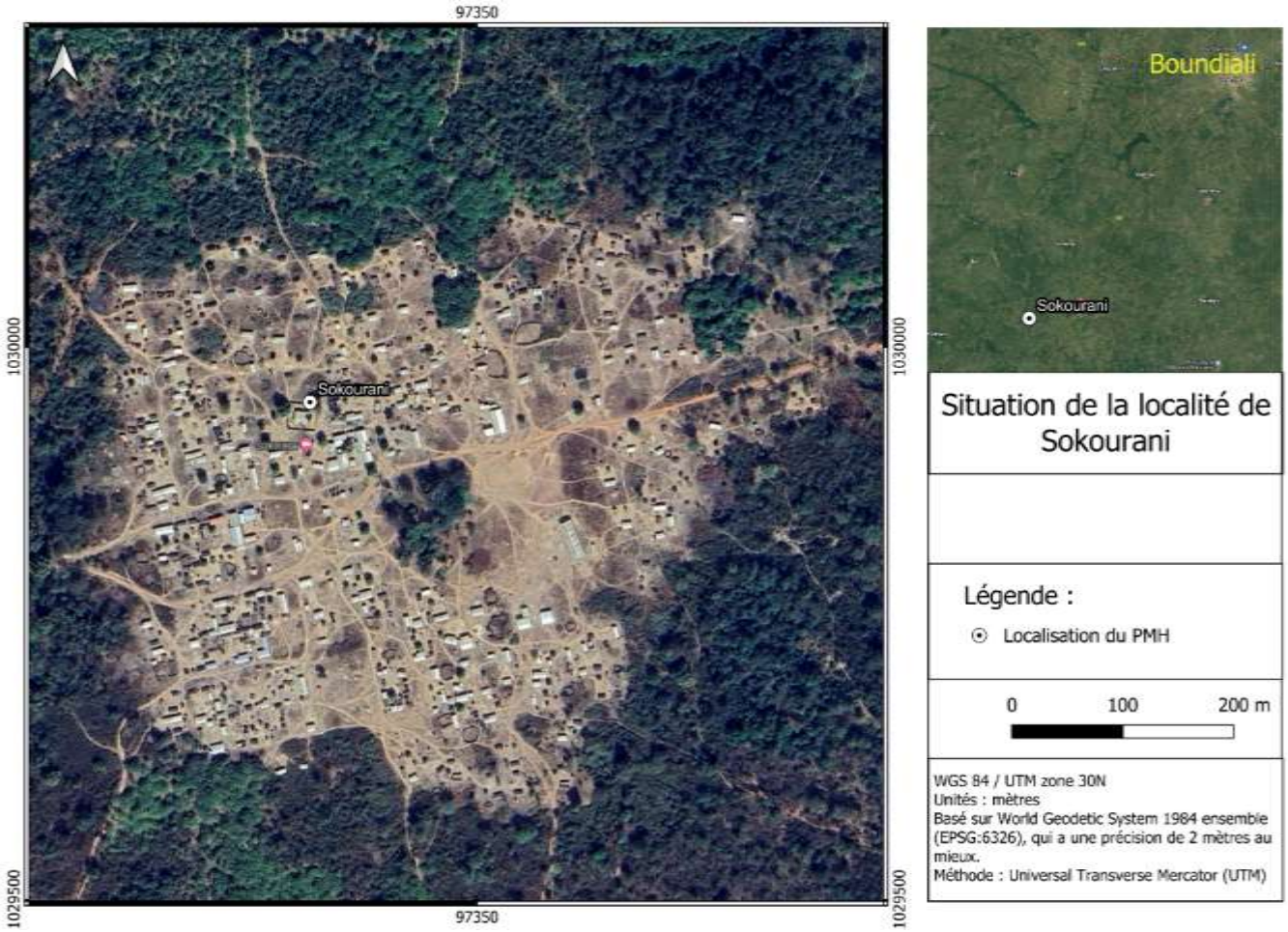
(iv) Localité de Sokourani

Sokourani est un village fondé par redoutable guerrier très renommé du nom de Yeo Yedio vers 1850 (XVIIIème siècle) situé dans le département de Boundiali.

Le village comprend plusieurs quartiers placés sous l'autorité d'un chef de village du nom de Yeo Yari Diouma. Sokourani est composé de cinq grandes familles faisant partie des autorités coutumières. Le chef du village est choisi dans la lignée de la famille fondatrice. A côté de lui se trouve les autres familles qui siègent à la chefferie c'est-à-dire la notabilité.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-13 : Situation géographique de la localité Sokourani



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Il existe un site sacré à Sokourani nommé « Tiemin ». Ce lieu sacré possède des interdits dont les plus significatifs sont : l'interdiction de cultiver dans la forêt sacrée. L'interdiction à la femme de fouler cette partie de foret.

La principale activité économique de cette population reste dominée par l'agriculture, avec des cultures comme l'anacarde et le coton. Bien que les jeunes pratiquent l'agriculture auprès de leurs parents, ils s'intéressent aussi à l'artisanat et des petits métiers de types informels (mécaniques de vélo, moto, ferronnerie etc.).

L'habitat rencontré à Sokourani est de type semi-moderne et moderne. On retrouve un habitat de type semi moderne faites en brique, comportant des matériaux de construction moderne (tôle, ciment, etc.). L'architecture des bâtiments reste dominée par des concessions de type familiales.

Le village n'a pas accès à l'eau potable. La source en eau est assurée par les puits et les marigots. La couverture électrique est présente avec le raccordement à la CIE. Le village bénéficie d'un bon service médical public avec un dispensaire et une maternité. Il dispose d'une école primaire publique de six (6) classes.

Planche photo III-9 : Sokourani





Vue générale du village : Habitat



PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

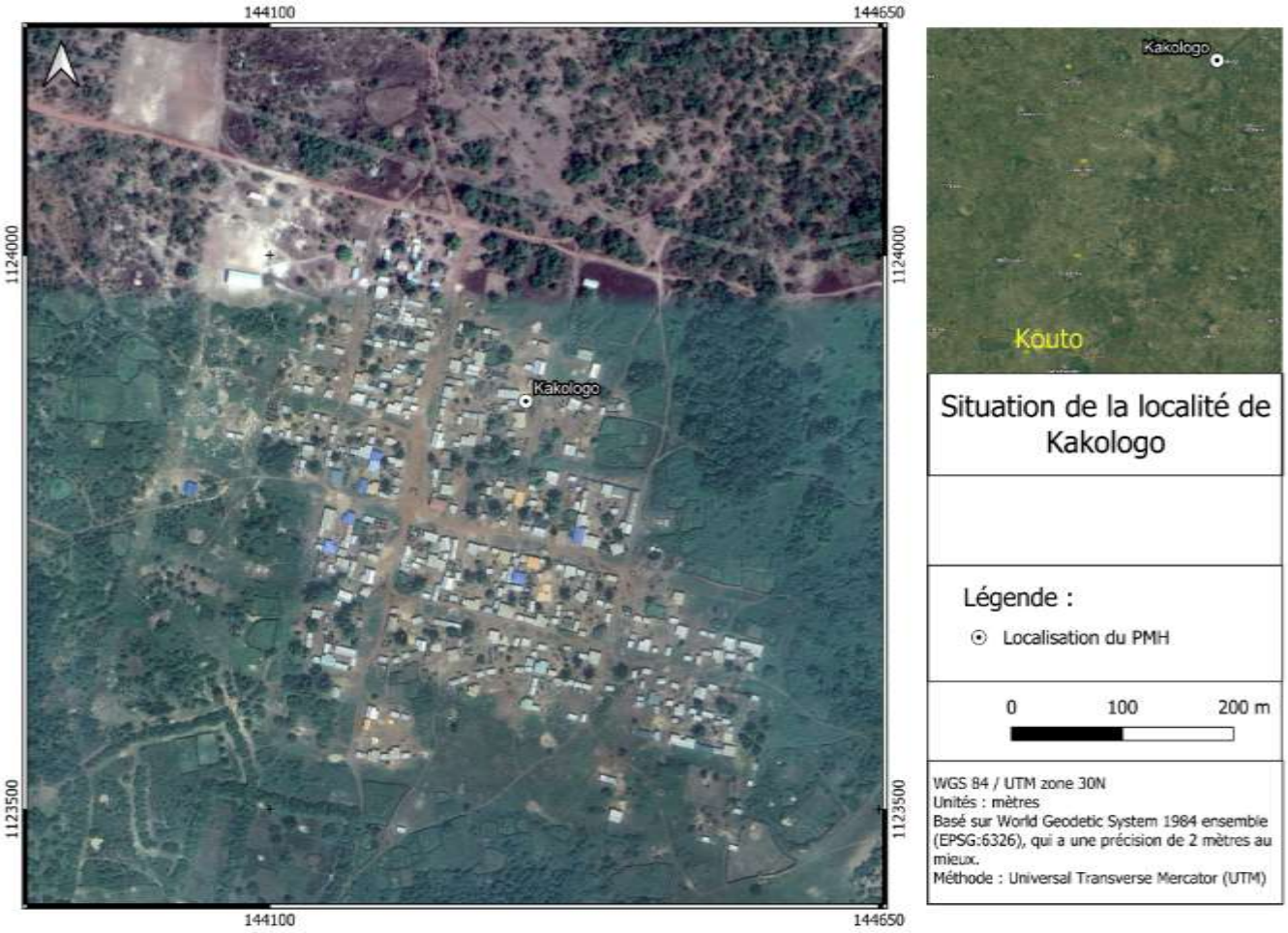
(b) Département de Kouto

(i) Localité de Kakologo

Situation géographique : Kakologo est un village situé dans le département de Kouto et plus précisément dans la Sous-préfecture de Blésségué. Il est respectivement situé à 28 km et à 21 km desdites localités. Kakologo est limité au sud par le village de Tiorotiéri (6km), au nord par la localité de Tiogo (6km), à l'Est par le village de Gbéni (9km) et à l'Ouest par la localité de Wora (11km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-14 : Situation géographique de la localité de Kakologo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est peuplé principalement d'autochtones Senoufo, avec une estimation de plus de 400 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est dirigé par une chefferie dont le chef issu de la lignée du père fondateur. Sur le plan religieux, on note la présence de de l'islam, du christianisme et l'animisme.

Activités économiques : L'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat constituent les activités économiques du village.

Infrastructures socioéconomiques : Les voies d'accès au village sont dégradées. Le village ne dispose qu'une école primaire de trois salles de classe. On note aussi une absence de connexion au réseau électrique national, l'utilisation de panneaux solaires et un difficile accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose de deux forages en mauvais état et quelques puits pour combler le manque d'eau.

Habitat : Diversité d'habitat allant du moderne au traditionnel

Planche photo III-10 : Kakologo






Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

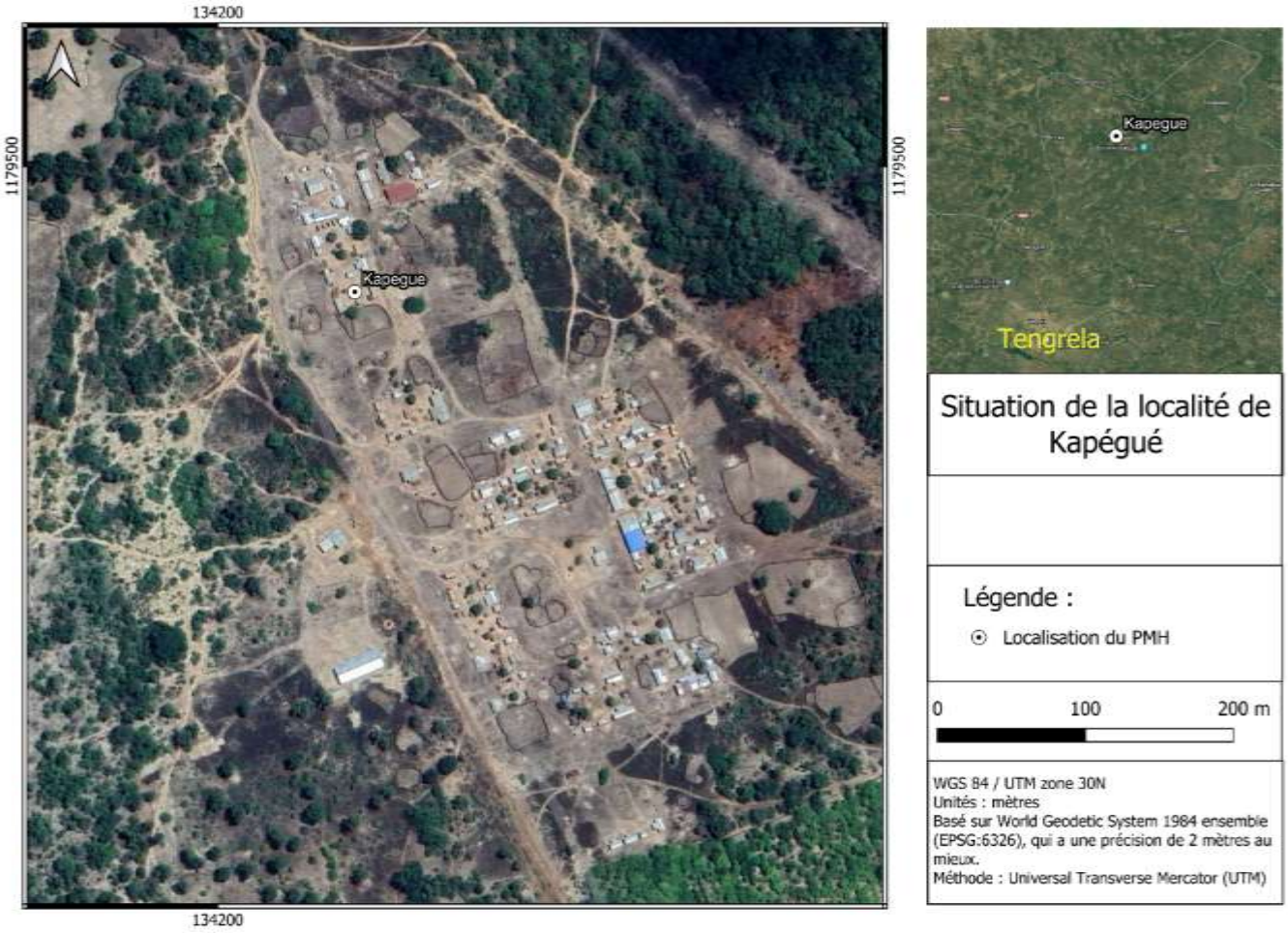
(c) Département de Tengrela

(i) Localité de Kapegue

Situation géographique : Kapegue est un village situé dans le département de Tengrela et plus précisément dans la Sous-préfecture de Papara. Il est respectivement situé à 28 km de Tengréla et à 12 km de la Sous-préfecture. Kapégué est limité au sud par le village de Kokari (3km), au nord par la localité de Koulousson (6km), à l'Est par le village d'Irribasso (5km) et à l'Ouest par la localité de Doubasso (10km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-15 : Situation géographique de la localité Kapégué



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Selon la chefferie, la population était estimée à 257 habitants en rapport avec le RGPH 2021

Organisation sociale et culturelle. Le village est composé principalement d'autochtones Senoufo divisés en 4 grandes familles : les Natouchien, les Farichi, les Zibeur et les Sakahan. À ceux-ci, s'ajoutent un seul allochtone Baoulé (Instituteur) et des Maliens. Au niveau culturel, présence de trois sites sacrés : une forêt à l'Est du village, des fromagers et une montagne au Nord. Respect de certains interdits culturels comme l'interdiction de coucher avec une femme déjà en couple ou l'interdiction de travailler au champ chaque lundi, avec des conséquences spécifiques en cas de violation, impliquant des sacrifices déterminés par la chefferie du village.

Activités économiques : L'activité économique principale est l'agriculture, comprenant à la fois des cultures de rentes comme le coton et l'anacarde, ainsi que des cultures vivrières telles que le maïs, le riz et l'arachide. On observe une transition progressive vers une agriculture orientée vers le marché, bien que les pratiques agricoles restent majoritairement artisanales avec une main-d'œuvre familiale et l'utilisation d'engrais et d'herbicides par certains cultivateurs.

Infrastructures socioéconomiques : Le village dispose d'une école primaire avec trois salles de classes, mais un déficit d'enseignants est constaté. Il dispose de forages et de puits, mais leur fonctionnement est défaillant ou insuffisant.

Par ailleurs, on note une absence de connexion au réseau électrique national donnant lieu à l'utilisation de panneaux solaires et une difficulté d'accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Habitat : Mélange d'habitats modernes et traditionnels, avec des constructions en ciment et en matériaux traditionnels comme le banco ou la terre battue.

Planche photo III-11 : Kapegue



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(4) Région du Bélier

La zone immédiate du sous-projet dans le Département de Didievi est le village Assankro situé dans la sous-préfecture de Molonoublé.

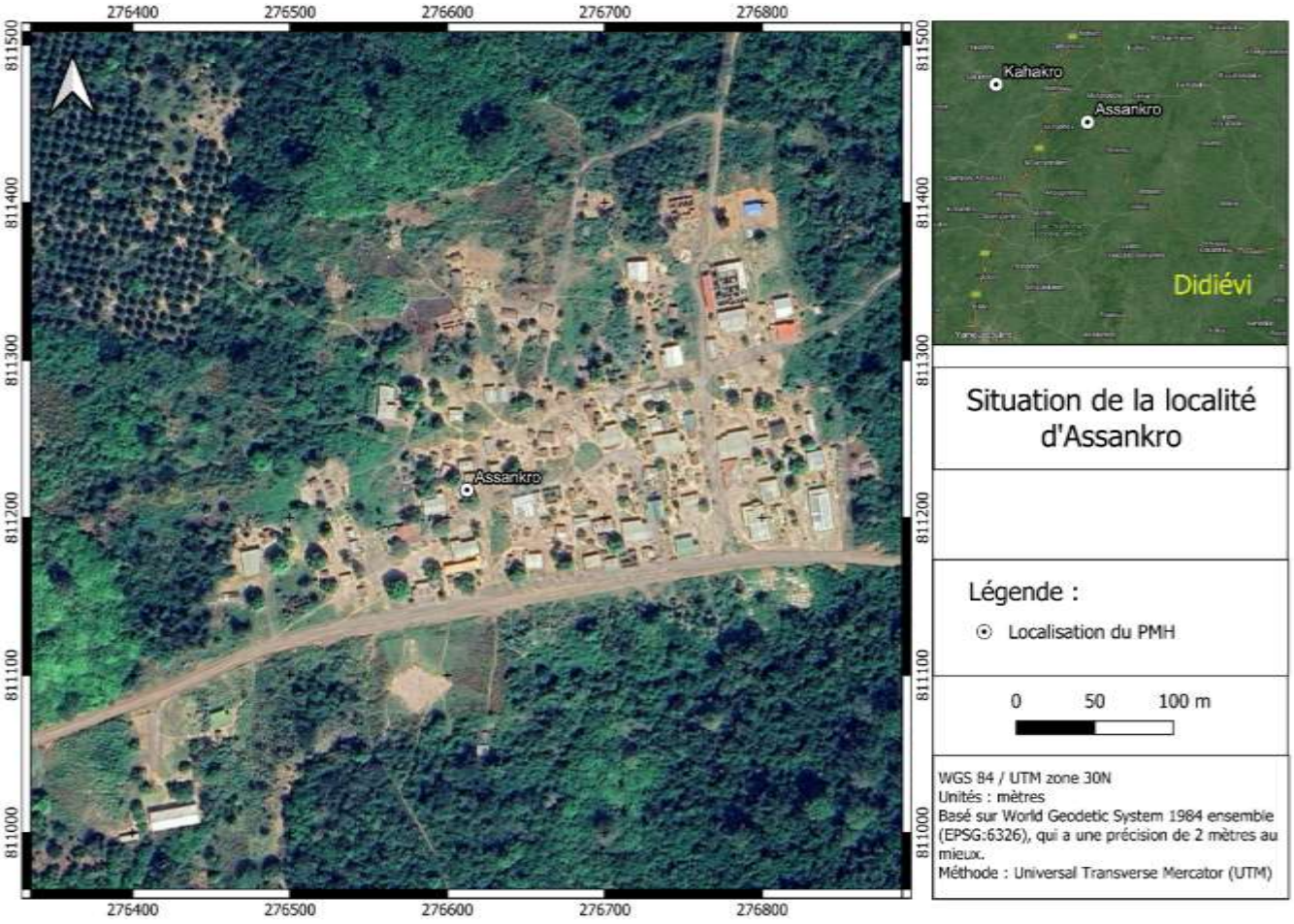
(a) Département de Didiévi

(i) Localité d'Assankro

Situation géographique : Situé à plus de 30 km de Didiévi et à 22 km de la sous-préfecture de Molonoublé, le village d'Assankro a été créé en 1963. Il est délimité dans le Nord par le village Kouokoukro et Allialikro ; au Sud par les villages N'djoukro et Assabonou ; à l'Est par Senikro et Kahabo Okoubonou ; à l'Ouest par le village Manfai.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-16 : Situation géographique de la localité d'Assankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population estimée à plus de 800 personnes est essentiellement composée de baoulé N'zikpli Sre qui cohabite avec quelques senoufos.

Organisation socioculturelle : Le village est du canton Molonou et de la tribu Sre. La structuration du village s'articule autour de deux grandes familles. Sur le plan socioculturel, le village est organisé en chefferie avec pour appui les notables et la mutuelle de développement. Les femmes et les jeunes jouent au sein de cette organisation, un rôle important d'assistance dans les prises de décisions et dans la gestion des familles.

Gestion foncière. Les terres sont sous la gestion des deux grandes familles qui constituent la communauté du village. Cette gestion se fait en interne de ces familles, mais n'empêche qu'il ait un comité de gestion foncière dont le premier responsable est le chef de village.

Activités économiques : L'économie de cette population est caractérisée par l'agriculture basée sur la culture d'igname, de manioc et de l'anacarde. A côté de cette activité, les femmes exercent aussi le commerce d'atiéké sur les marchés de Molonoublé et de Ndjouakro.

Habitat : Le village est en plein modernisation avec des constructions dominantes de types évolutifs. Il a aussi des constructions traditionnelles de types banco ou hangar qui servent généralement de grenier ou de cuisine.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est raccordé au réseau électrique national. Il dispose d'une école primaire de trois classes avec un logement de maitre.

Le réseau routier est en dégradation très avancée laissant ainsi les populations dans des conditions difficiles de déplacement. Au niveau sanitaire, le village ne dispose pas de centre de santé rural. A cet effet les populations se fréquentent les centres de santé les plus proches.

Adduction en eau potable : Au niveau de l'adduction en eau potable qui fait l'objet de cette étude, il est a noté que le village dispose d'une seule PMH située à plus 1,5 km du village. Cette distance constitue une difficulté majeure pour les femmes, enfants et personnes âgées à s'approvisionner confortablement. Selon les populations avant la réalisation de cette précieuse PMH, les techniciens ont mené plusieurs points de repérages qui se sont soldés par un échec. Les raisons étaient que le village est bâti sur un gisement rocheux impossible de réaliser des forages. Face à cette situation, les populations ont émis l'idée de voir le seul forage existant transformé en forage amélioré avec des installations de fontaine s au sein du village.

Planche photo III-12 : Assankro


Vue du village


Voie d'accès


PMH du village


Réseau électrique

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(b) Département de Djékanou

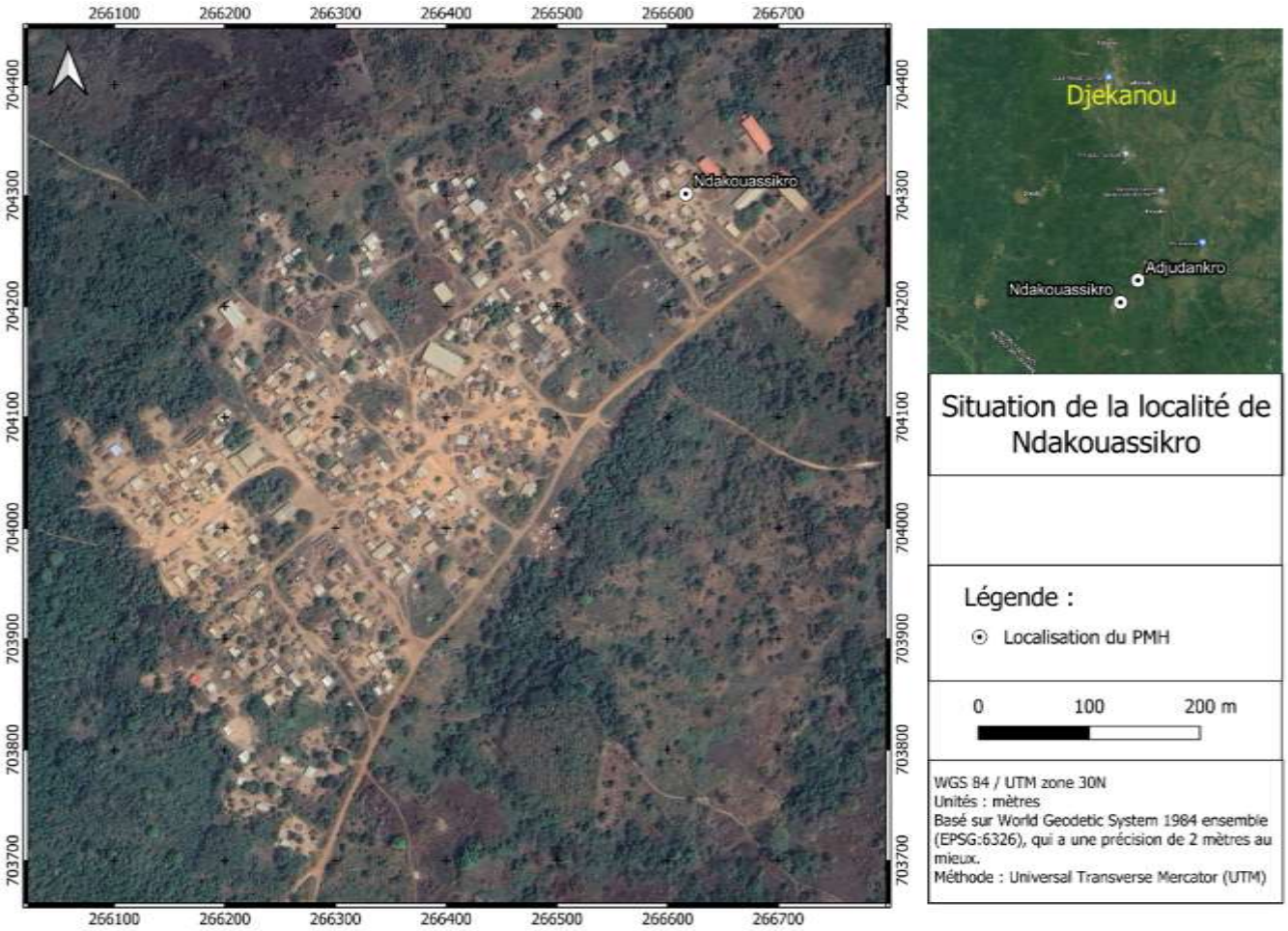
La zone immédiate du sous-projet dans le Département de Djekanou concerne les villages de N'dakouassikro et du campement Adjutdankro.

(i) Localité de N'Dakouassikro

Situation géographique : Créé vers 1930 N'Dakouassikro est situé à 13 km de Djekanou. Le village fait limite au Nord avec les villages Gbakokro et Juekoikro ; au Sud par Adjutdankro et N'kouakro ; à l'Est par le village Gnabo et à l'Ouest par N'dadibikro. En ce jour le village compte un seul campement rattaché qui est le campement Zegoukro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-17 : Situation géographique de la localité N'Dakouassikro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Sur le plan démographique, la population est estimée à plus de 800 personnes. Elle est composée en majorité de baoulé aïtou qui cohabite avec des Senoufos, des lobi, des Nigérian et Béninois.

Organisation socioculturelle : Le village de N'dakouassikro est du canton et de la tribu aïtou. Sur le plan socioculturel, l'autorité politique est la chefferie qui est issu de la grande famille N'dakouassi, mais la notabilité est constituée des membres de deux autres grandes familles (famille kouassi kouakou et kouakou konan). Les leaders communautaires et la mutuelle du village jouent un rôle import pour la cohésion et le développement.

Activités économiques : Sur le plan économique, les populations exercent essentiellement dans le secteur agricole avec des productions d'igname, de manioc, de banane, de cacao et d'anacarde.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est raccordé au réseau électrique national.

Il compte un groupe scolaire doté d'une cantine et de logements des maitres.

Sur le plan sanitaire le centre de santé est en construction par la mutuelle du village.

Le réseau routier est dans un état de dégradation avancé.

Adduction en eau potable : En termes d'adduction en eau potable, la population dispose de quatre (4) forages dont 3 encore opérations mais qui manquent d'entretien. Vue les fréquentes pannes, le coût élevé de l'entretien et la croissance démographique importante de la population, les riverains ont formulé le vœu de transformation des forages existants en HVA.

Planche photo III-13 : N'dakouassikro



Vue du village



PMH en panne



PMH fonctionnelle



Logements des instituteurs

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Campement Adjudankro

Le campement Adjutdankro est rattaché au village N'klodjo situé à une dizaine de kilomètres de Djékanou. Il compte une population estimée plus de 100 habitants tous d'ethnie Baoulé et exerçant dans l'agriculture.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-18 : Situation géographique de la localité d'Adjudankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Le campement ne dispose d'aucune infrastructure socioéconomique. Cependant l'on note la disponibilité d'eau potable fournie par un forage équipé de PMH. En très bon état.

A la demande du Sous-Préfet lors de la consultation, il fut proposé de réaliser le projet dans le village Klodjo car cette localité de plus de 800 habitants est plus dans le besoin que le campement Adjutdankro.

Planche photo III-14 : Adjutdankro



Ecole primaire Adjudankro



PMH fonctionnelle



Vue de la PMH dnon opérationnelle



Village N'klodjo

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(5) Région de Cavally

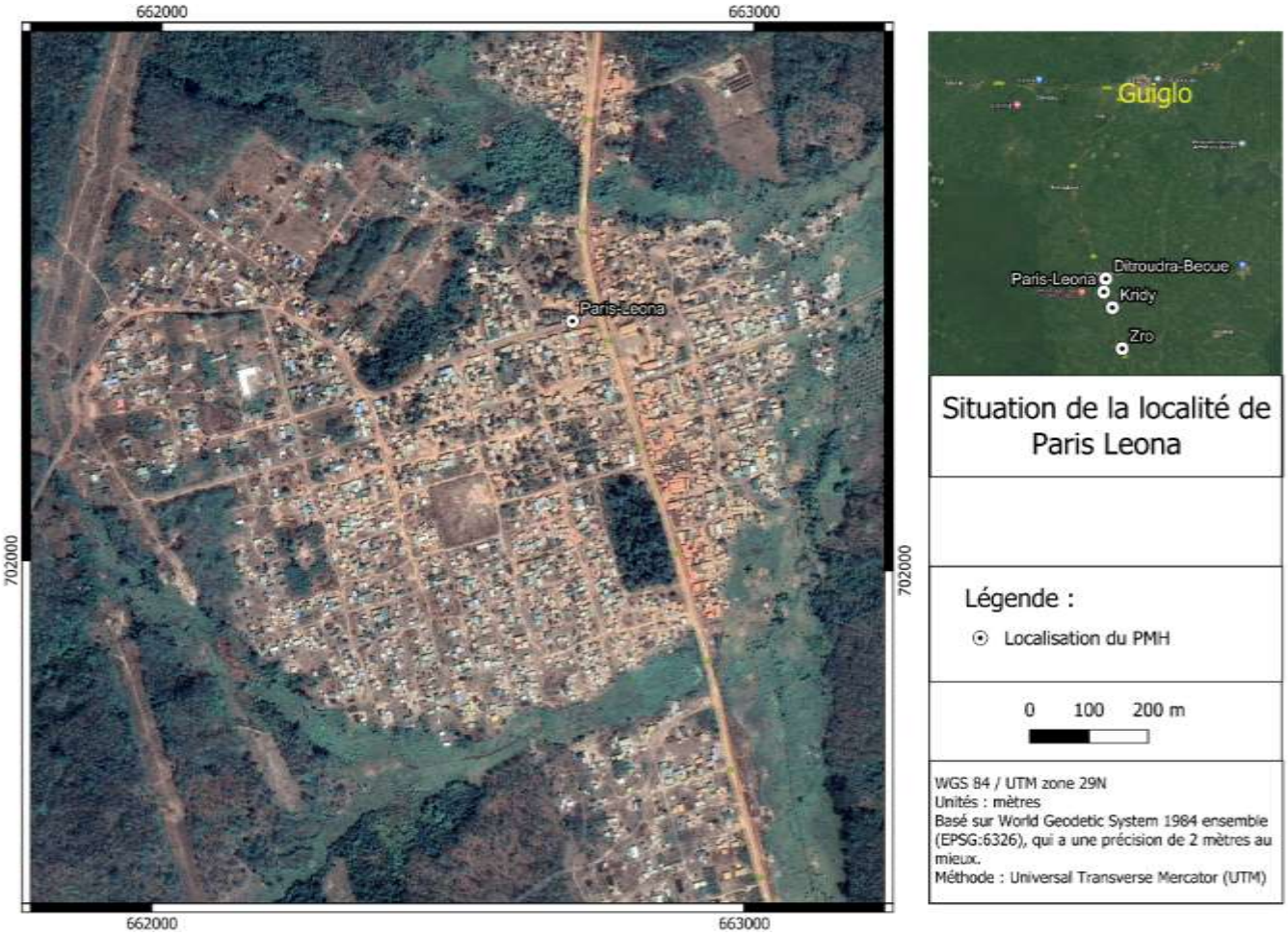
(a) Département de Guiglo

(i) Localité de Paris-Léona

Paris-Léona est une localité de la Sous-Préfecture de Guiglo, qui est située sur la route menant au département de Taï et distante de 28 km de la ville de la ville de Guiglo. Elle limitée par le village de Kridy au nord (4 km), au sud Ditroudra-Béoué (200m) ; à l'Est par le campement N'Guessankro (5 km) et à l'ouest Sous-Préfetkro (3 km). La voie d'accès est en mauvais état. C'est un village grand de par sa surface, et qui est électrifié et développé avec un habitat tant traditionnel que moderne. Plusieurs activités socioéconomiques s'y déroulent et l'on rencontre des secteurs d'activités de divers ordres. Un marché opérationnel tous les samedis, attire les populations des localités voisines, qui y viennent pour s'approvisionner en diverses marchandises.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-19 : Situation géographique de la localité de Paris-Léona



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Il comporte une école primaire intégrant un préscolaire et un collège privé nouvellement construit, qui a ouvert ses portes au cours de l'année scolaire (2023-2024). Toutefois, aucun centre de santé n'existe dans la localité. L'on note toutefois, dix (10) infirmeries privées et deux (2) dépôts de pharmacie.

Concernant l'hydraulique villageoise, il existe dans la localité trois (3) forages équipés de PMH dont seulement un (1) est fonctionnel. Les populations ont donc recours, outre la PMH fonctionnelle, aux différents puits pour les tâches quotidiennes.

Planche photo III-15 : Paris-Léona



Habitat



Marché



Collège de proximité



Ligne électrique

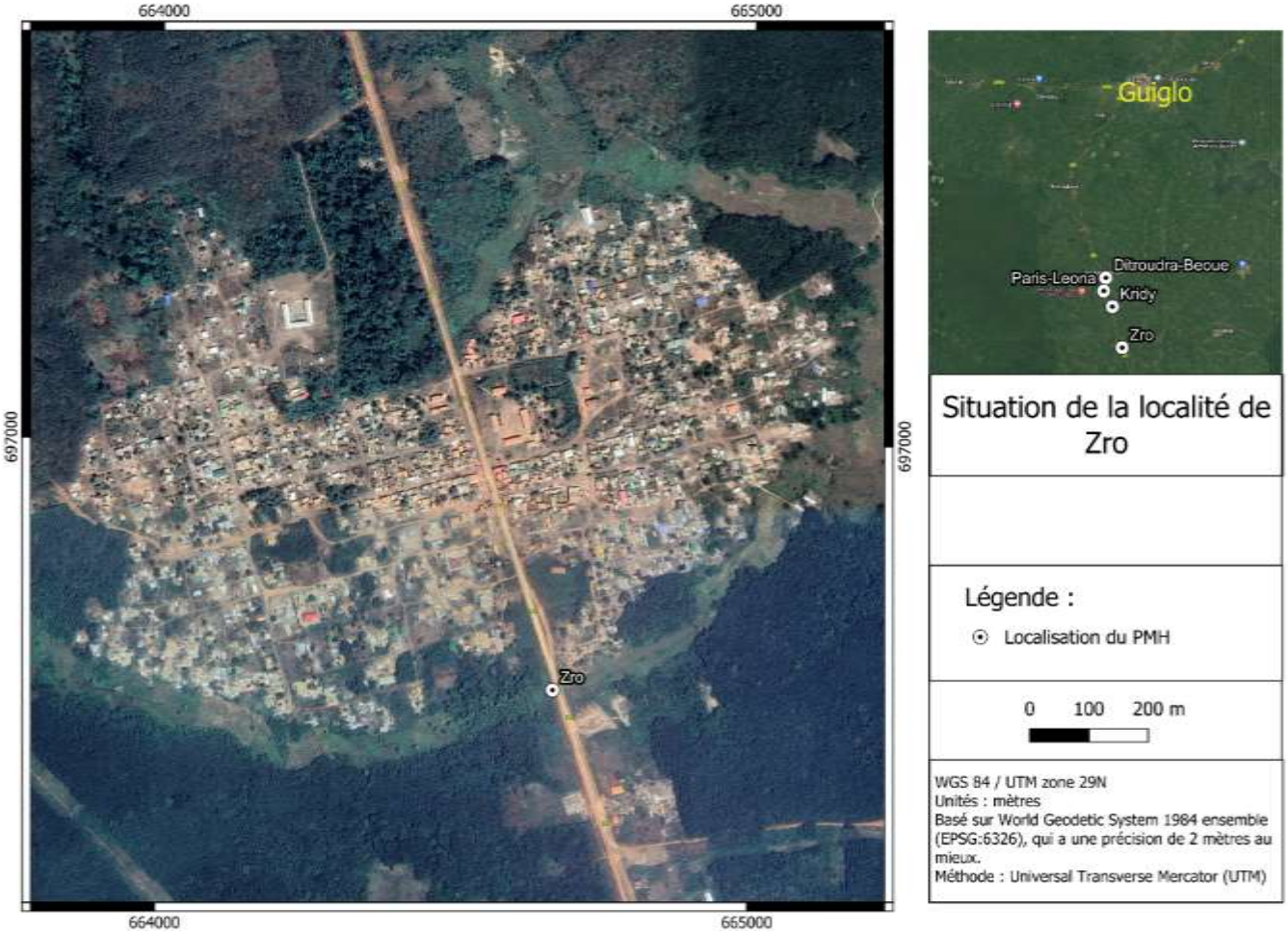
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Zro

Zro est distant de 36 km de la ville de Guiglo. Le village fait partie du canton Fleo. Il est limité au nord par la localité de Troya (6 km), au sud, Kridy (4 km) ; à l'Est, le CNRA (5 km) et à l'Ouest, le campement chantier (4 km). Il a été créé en 1943 par le peuple autochtone Guéré. Ces derniers cohabitent aujourd'hui, en parfaite harmonie avec plusieurs communautés ivoiriennes et étrangères, provenant essentiellement de la sous-région. A l'instar des autres localités du département de Guiglo, bénéficiaires du sous-projet, Zro est également un grand village ayant plusieurs atouts de développement (électricité, habitat traditionnel et moderne, activités socioéconomiques développées, etc.).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-20 : Situation géographique de la localité de Zro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Au niveau de l'hydraulique villageoise, cinq (5) PMH sont installées dans la localité ; mais seulement deux (2) sont fonctionnelles. Celles-ci s'avèrent insuffisantes au vu du nombre de la population qui est estimée à 12.000 habitants. Les populations font aussi référence aux puits du village pour les activités quotidiennes.

Planche photo III-16 : Zro



Habitat



Ligne électrique



Ecole primaire



Centre de santé

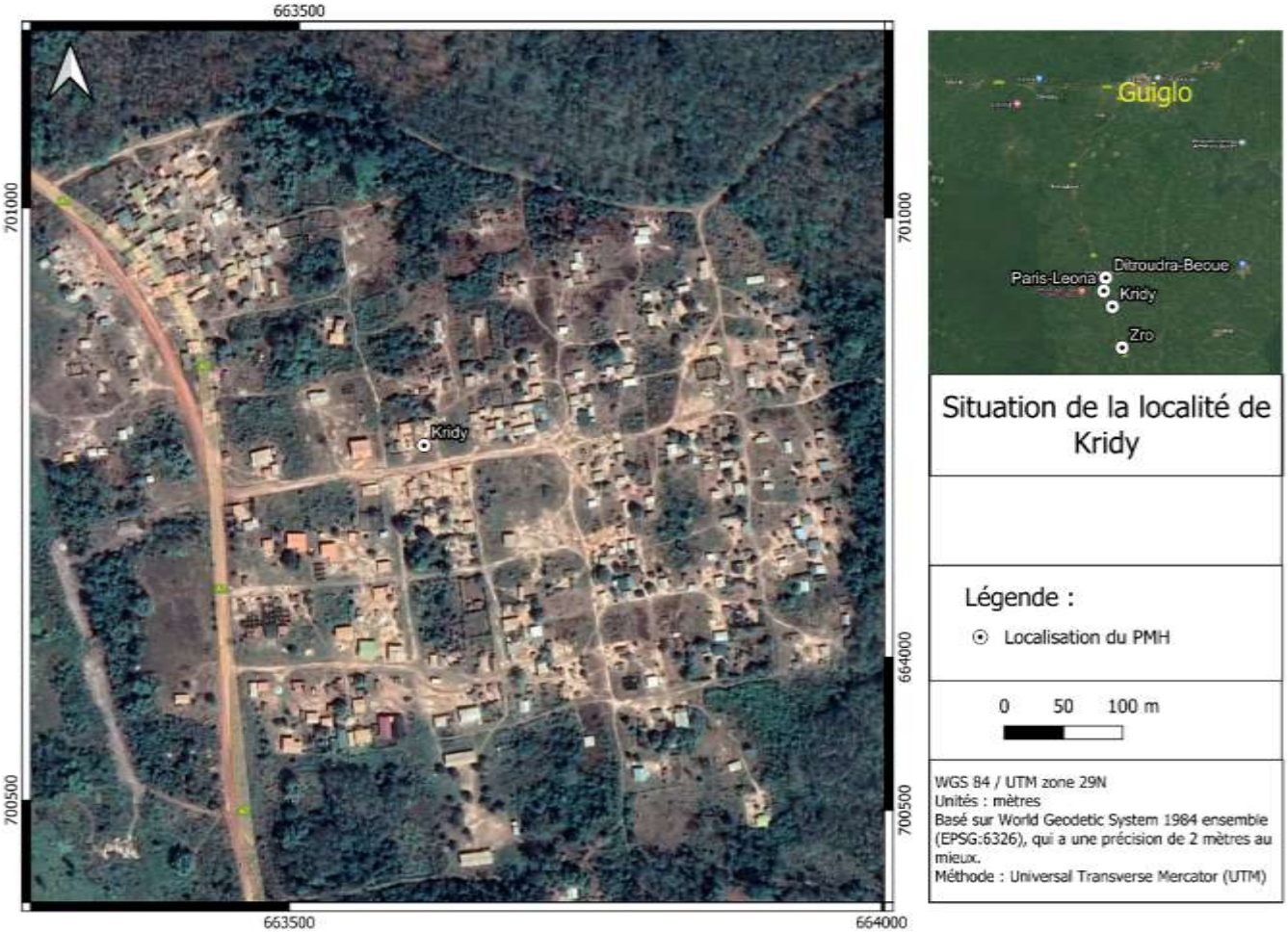
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Kridy

Située à 25 km du département de Guiglo, Kridy est limité au nord par la localité de Zro (4 km), au sud, Paris Léona (1 km) ; à l'Est, Jean Lory (7 km) et à l'Ouest, Sitakro (4 km). C'est un gros village crée par le peuple guéré en 1967. Des peuples allochtones et allogènes y vivent en harmonie avec les guérés. Les populations pratiquent en majorité l'agriculture et par moment le commerce.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-21 : Situation géographique de la localité Kridy



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Au titre des infrastructures sanitaires, on dénombre un (1) CSR ne comportant pas de maternité.

Une école primaire y est implantée. L'habitat dans la localité reflète par moment un style rural, mais il y a de grands apports modernes.

L'approvisionnement en eau potable est assuré par un forage équipé de PMH. Deux autres y sont implantées mais sont régulièrement défaillantes. Les puits présents au sein de quelques ménages permettent de pallier un tant soit peu, le déséquilibre causé par les défaillances des PMH.

Planche photo III-17 : Kridy



Habitat



Centre de santé



Ecole primaire



PMH en panne

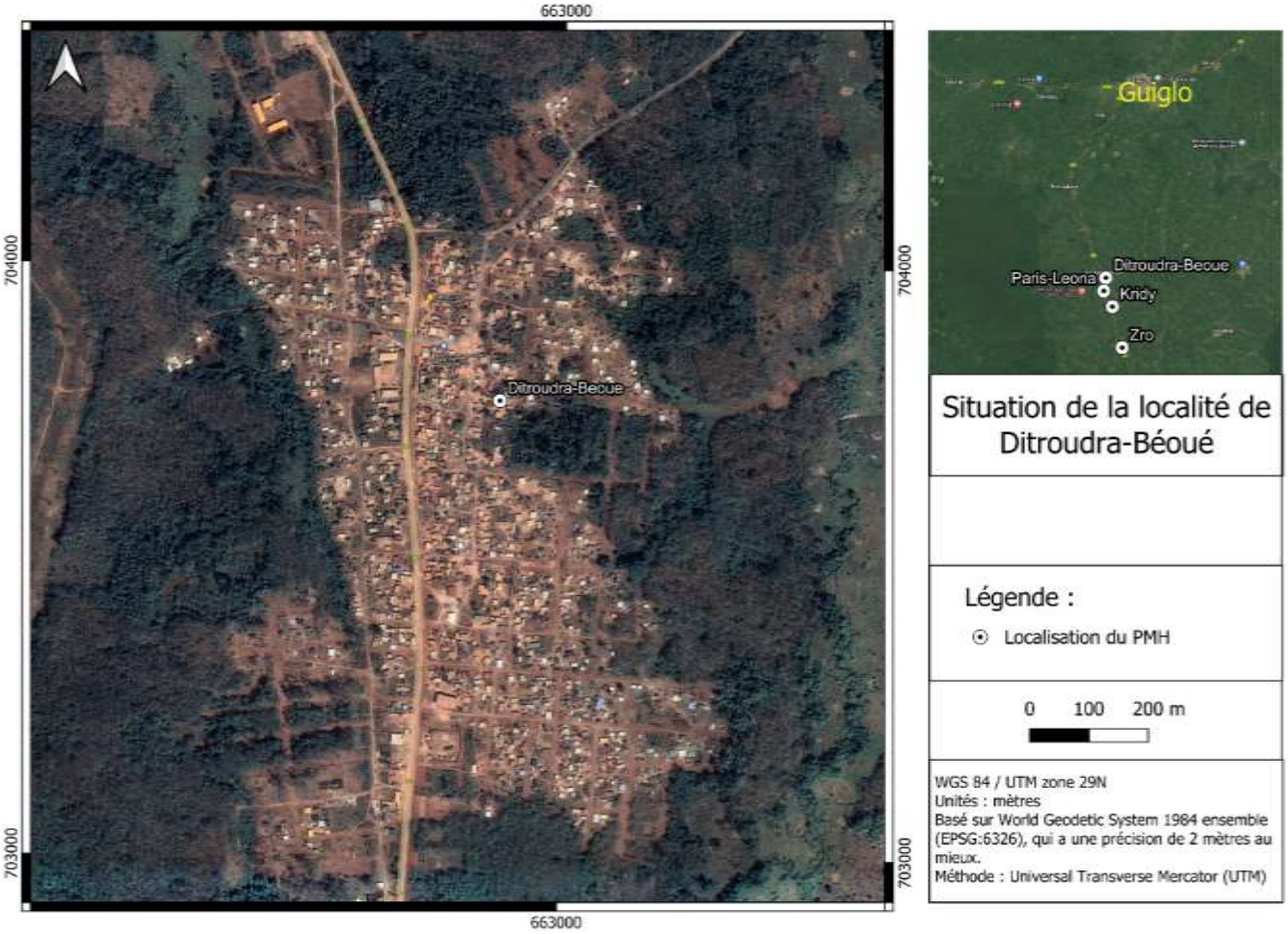
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Ditroudra-Béoué

Située à 22 km du département de Guiglo, le village de Ditroudra-Béoué est limitée par les localités de : Paris-Léona au nord (200 m) ; Pona Guiglo au sud (1km) ; le campement de Bloc Gbohou à l'Est (5km) et Bloc Souhani à l'ouest (4 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-22 : Situation géographique de la localité Ditrouda-Béoué



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Les populations autochtones sont toujours les guérés comme c'est le cas des autres localités du même département. Le village a en son sein un dispensaire, 02 infirmeries privées et 02 dépôts de pharmacie. Une école primaire existe également dans la localité.

Trois forages sont implantés dans le village. Toutefois, seulement une seule est opérationnelle et alimente tout le village. Au vu de sa population estimée à 4000 habitants, des bagarres et querelles se produisent quotidiennement autour de la seule PMH fonctionnelle.

Planche photo III-18 : Béoué



Habitat



Equipement électrique



PMH en panne



Dépôt de pharmacie

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(6) Région du Folon

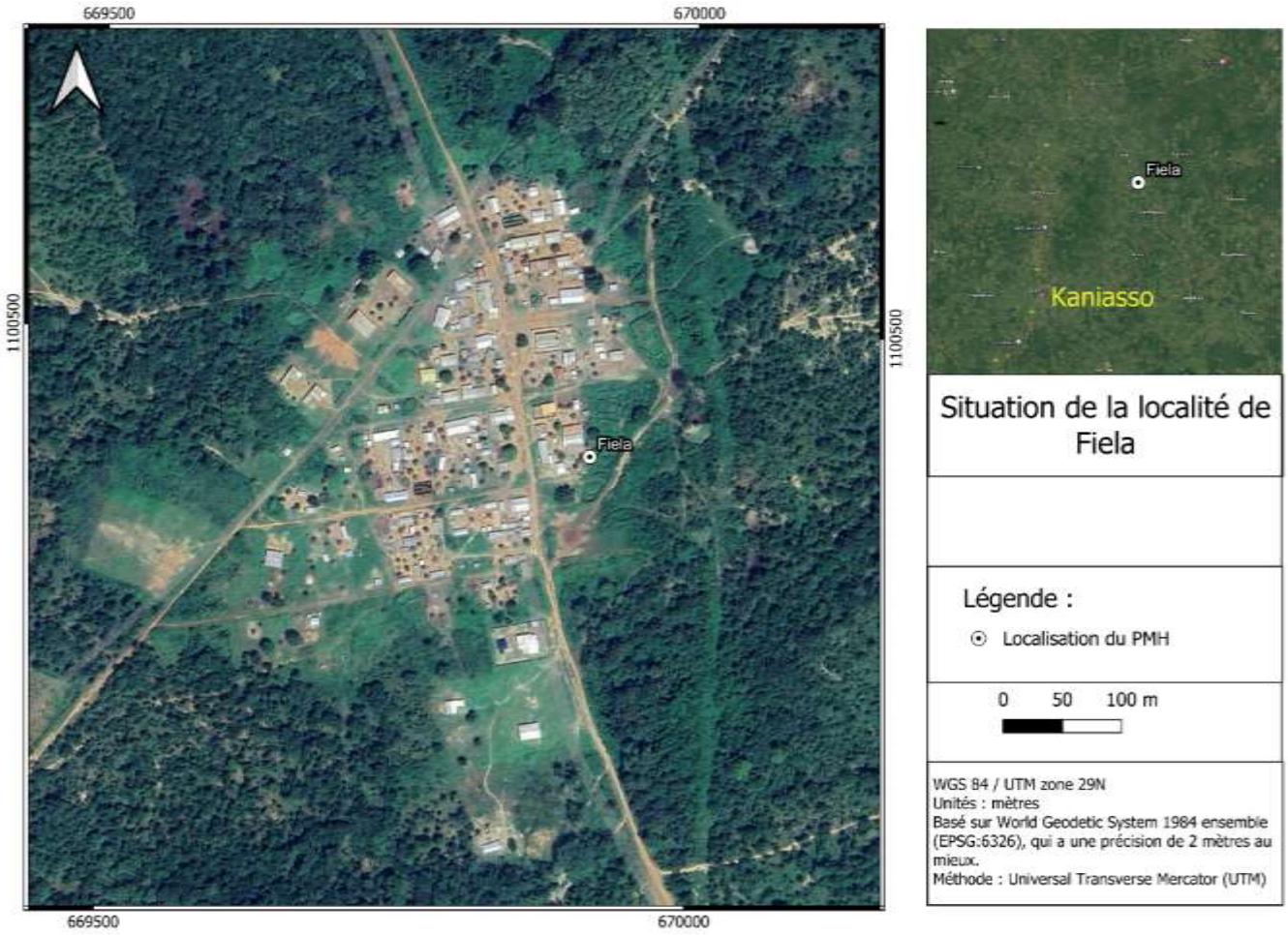
(a) Département de Kaniasso

(i) Localité de Fiela

Organisation Politique et Patrimoine Culturel : Le village se compose de trois grandes familles, dont la chefferie est réservée à la famille Doumbia, descendants du fondateur Fakô Doumbia.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-23 : Situation géographique de la localité Fiela



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Activités Économiques : L'agriculture est la principale source de revenus à Fiela, avec des cultures d'exportation comme l'anacarde et le coton, cultivées par les hommes, tandis que les femmes ou les groupes de femmes s'occupent des cultures vivrières. Les jeunes s'investissent également dans l'agriculture et l'élevage.

Habitats : Fiela présente un mélange d'habitats modernes (constructions en dur avec ciment et tôle) et traditionnels (matériaux précaires comme le banco et/ou bambou couvert de paille), sans bâtiments de haut standing.

Infrastructures : Le village dispose d'une école primaire publique, qui souffre cependant d'un manque d'enseignants. Il dispose aussi d'un centre de santé rural qui manque d'équipements médicaux et de médicaments.

Planche photo III-19 : Fiela



Habitat



Centre de santé



PMH



Mosquée

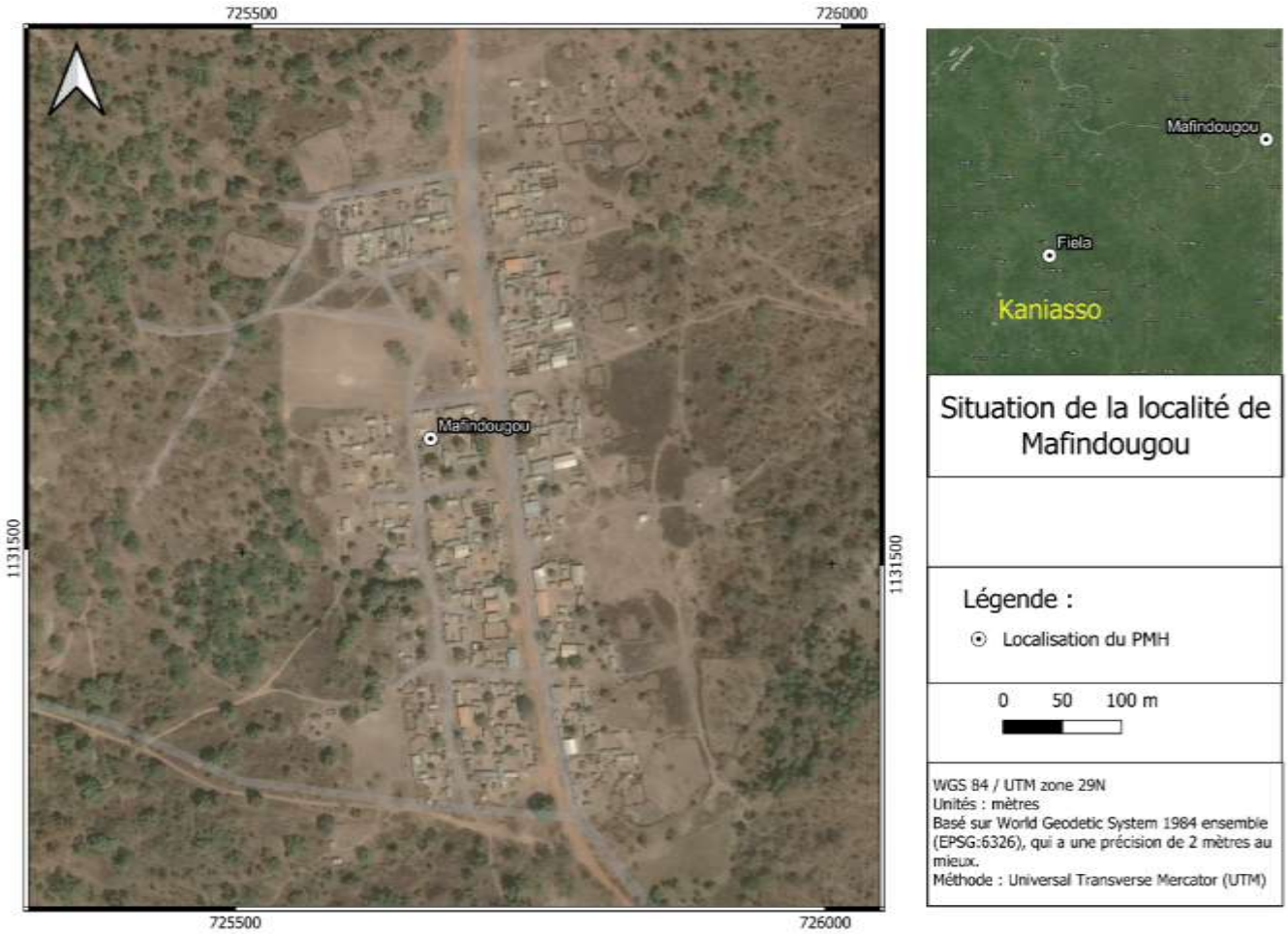
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Mafindougou

Situation géographique. Mafindougou est situé dans le canton Vandougou de la Sous-Préfecture de Mahandiana-Sokroini, à 30 km de celle-ci et 105 km du département de Kaniasso.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-24 : Situation géographique de la localité Mafindougou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : la population est environ 1313 habitants et 187 ménages,

Organisation Socio-Politique : Mafindougou se compose principalement de la grande famille autochtone Konaté, ainsi que des allogènes (Peulhs du Mali) et des nationaux (Tagbana et Attié). Le village est régi par un système de chefferie traditionnelle héritée de la lignée du fondateur. Le chef actuel, Konaté Valey, est élu parmi les aînés de la famille après le décès du chef précédent. La majorité des habitants de Mafindougou pratiquent l'islam

Gestion du Foncier : Le droit foncier est réservé aux autochtones, en particulier à la famille Konaté. Les femmes ne peuvent pas être propriétaires foncières.

Organisation Socio-Économique : L'agriculture est la principale activité économique, complétée par le commerce et l'élevage.

Habitats : L'habitat dans la localité est de type rural faites de matériaux en banco et de paille pour certaines et de matériaux en dur comme des briques et ciment et recouvert de toiture faites en tôles**.**

Hydraulique : La localité est pourvue en quelques PMH dont un est en panne et des puits.

Planche photo III-20 : Mafindougou



Voie d'accès



Habitat



Puits



Ecole primaire

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

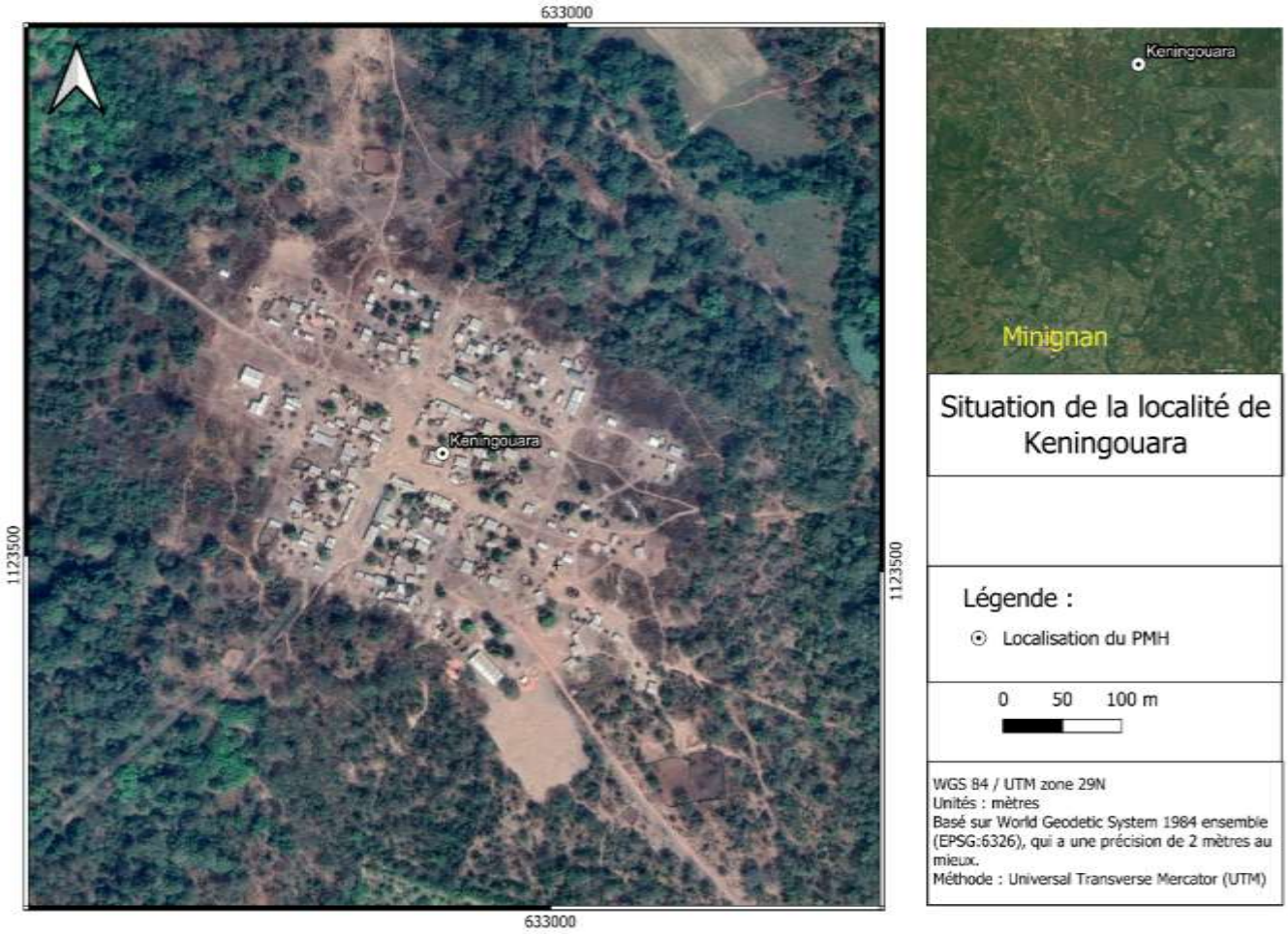
(b) Département de Minignan

(i) Localité de Keningouara

Situation géographie : Keningouara est un village situé dans la Sous-Préfecture de Sokoro à 6 km de celui et à 30 km de Minignan chef-lieu de département. Le village a été créé lors de la période de conquête de Samory Touré par Lamine Gbê à la recherche de terre propice à l'agriculture s'est installé pour fonder un campement. Keningouara est limité au Nord par Madina, au Sud par Gouenbou, à l'Est par Zagala et à l'Ouest par Sokoro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-25 : Situation géographique de la localité Keningouara



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Keningouara est omposé d'Odienneka et des allogènes (Peulh, malinké du mali) avec une population estimée à environ 1200 habitants.

Activités économiques : L'agriculture est la première source de revenue des populations, les activités secondaires que sont le commerce et l'élevage sont l'affaire des étrangers

Organisation socioculturelle : L'organisation sociale tourne autour des neuf grandes familles qui forment la communauté. Il s'agit de la famille Sangaré, Bamba, Sylla, Keita, Bakayoko, Doumbia, Touré, Sidibé, Diallo. La chefferie traditionnelle qui se transmet au sein la lignée du fondateur (Lamine Gbê). Le village compte cinq quartiers, la désignation d'un nouveau chef se fait après le décès de l'ancien. La désignation des membres de la chefferie se fait par quartier, soit par grande famille.

Gestion foncière : Le droit de propriétaire terrien est réservé uniquement aux grandes familles, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier selon les lois traditionnelles, les parcelles communautaires sont gérées par le chef. L'acquisition d'une parcelle se fait par don ou legs auprès du propriétaire terrien ou chef du village. A Keningouara, il existe une communauté musulmane et animiste.

Infrastructures socioéconomiques : il bénéficie d'une école primaire et d'un dispensaire.

Habitat : La plupart des maisons sont construites en dur et en forme rectangulaire. La route qui mène à Keningouara est une voirie de terre en mauvais état.

Eau potable : Le village est équipé de puits, d'une PMH, et d'un forage. Les populations proposent plusieurs améliorations, telles que la construction d'un château d'eau, de logements pour les enseignants et le personnel de santé, d'un marché, et la réhabilitation des routes et des infrastructures existantes.

Planche photo III-21 : Keningouara



Habitat



Eole primaire



PMH



Ligne électrique

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(7) Région du Gbêkê

Les zones d'influence directe concernent les villages de Bouaké, Sakassou et Béoumi. Il s'agit :

- Pour le département de Bouaké du village de Sakassou-ottoukro (sous-préfecture de Brobo) ;
- Pour le département de Sakassou des villages de Kahakro (sous-préfecture de Sakassou), Moloukro et Golibo (sous-préfecture de Dibri Assrikro) ;
- Pour le département de Béoumi des villages de Koyarabo et Pli-akakro (sous-préfecture de kondrobo), Nindo (sous-préfecture de Béoumi) et Mangredan (sous-préfecture d'Ando-grekrenou)

(a) Département de Béoumi

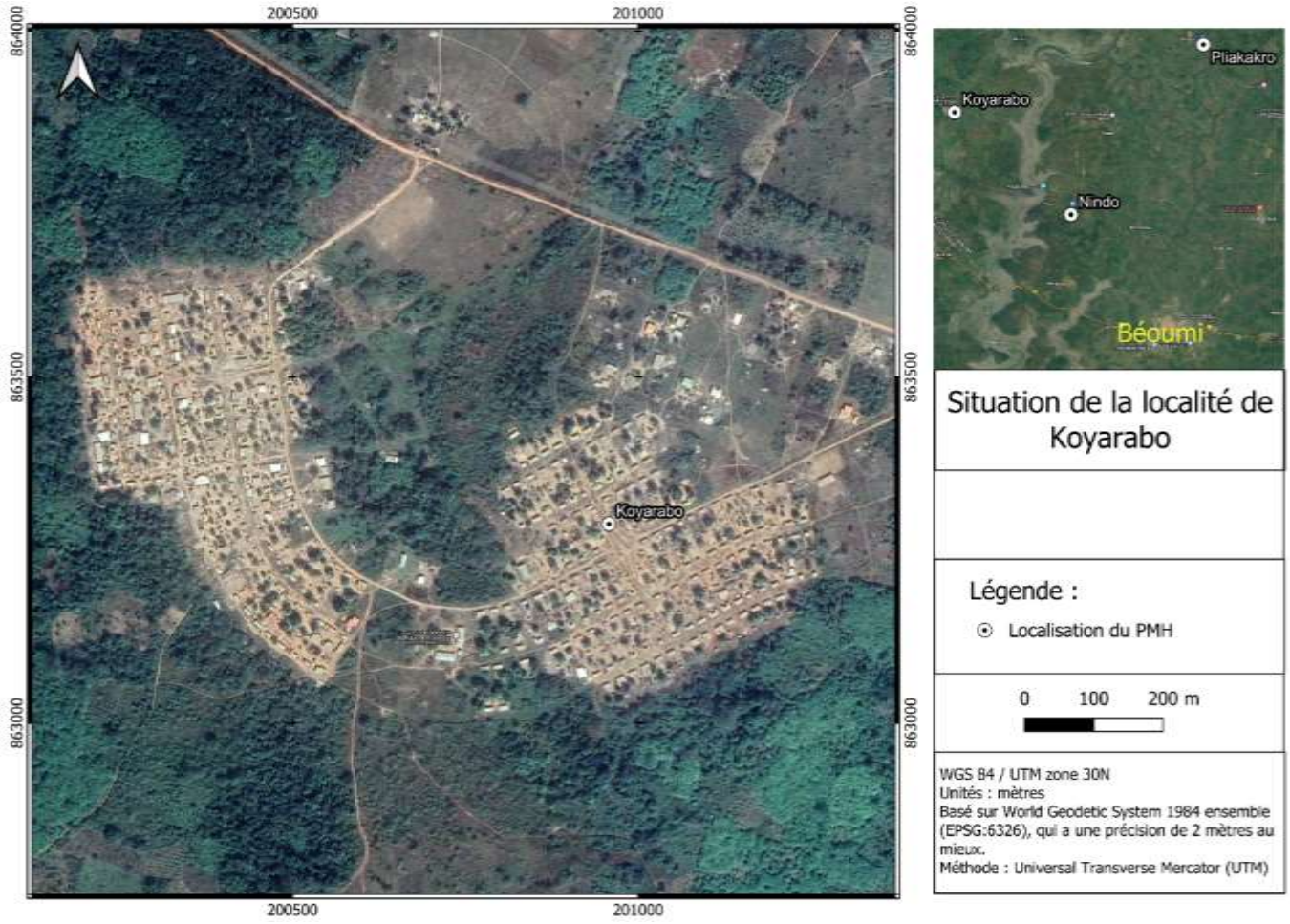
Dans le Départemee Béoumi, le sous-projet concerne directement les villages de Koyarabo, Pli-Akakro, Nindo et Mangrédan.

(i) Localité de Koyarabo

Situation géographique : Koyarabo est un village du peuple Godé construit par le projet d'aménagement de la vallée du Bandama dénommé projet AVB. Il est situé à plus de 27 km de Béoumi et à 6 km de Kodrobo la sous-préfecture. Il est delimité au Nord par le village Roussé, au Sud par ancien Kouadio Sakassou, à l'Ouest par Kokofle et à l'Est par le Bandama.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-26 : Situation géographique de la localité Koyarabo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 1500 habitants dont la majorité est du baoulé Godé de Béoumi. On note cependant quelques ressortissants sénoufos, baoulé de la grande famille akan et de Nigérians qui exercent dans le commerce de proximité.

Organisation socioculturelle : Créer en Aout 1078, le village regroupe 4 grandes familles à savoir : Bela ossou fondateur de l'ancien village avant la délocalisation ; Abo konan ossou, Kouadio bo ossou et Allou N'guessan ossou. Le village est dirigé par un chef issu de la ligné du fondateur qui est la grande famille Bela ossou. Les membres de la notabilité et du comité de gestion du foncier sont issus de toutes ces grandes familles. En plus de cette organisation sociale, les populations disposent d'une mutuelle de développement.

Sur le volet culturel, on a la danse goli et la pratique du christianisme et de l'islam. Il y a aussi une forêt sacrée qui se trouve plus de trois (3) km du village. Pour la réalisation du projet, la population consultée a indiqué toutes les espaces du village peuvent être exploités sans inconvenant.

Activités économiques : L'aspect économique est dominé par les travaux champêtres et le petit commerce. En effet les populations autrefois chasseurs se sont convertis aux travaux champêtres. Ainsi donc l'on relève des cultures vivrières telle que l'igname, le manioc, la banane, le maïs et l'anacarde qui fait progressivement son apparition.

Habitat : Les constructions sont réalisées à l'image de la taille des ménages ou de la famille élargie. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durables ou de fortune soit en terre.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est raccordé au réseau électrique national ; il y a un groupe scolaire et un collège de proximité en construction. La voie d'accès au village est non bitumée. Au niveau sanitaire, ne dispose pas de centre de santé.

Adduction en eau potable : Le village dispose de quatre (4) PMH en panne transformées en puits pour certaines et un mini-château réalisé par la mutuelle du village avec un système d'alimentation dérisoire qui ne peut combler les besoins en eau potable pour l'ensemble de la population villageoise.

Face à cette situation, les populations ont souhaité que le projet prévoit la réhabilitation des PMH existantes ou à défaut implanter sur ces ouvrages des systèmes HVA..

Planche photo III-22 : Koyarabo





Constructions du village



Route du village



PMH du village



Château

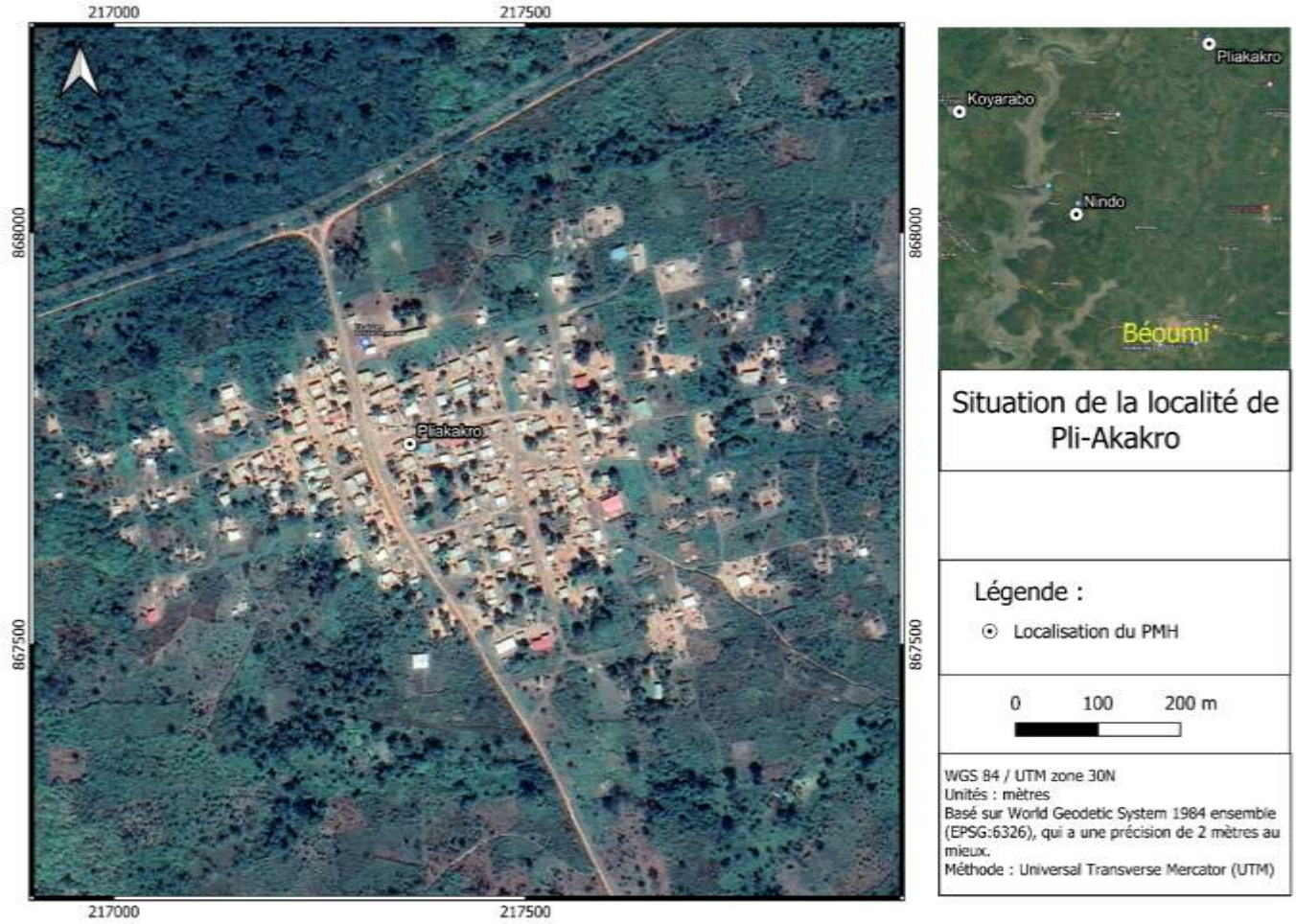
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Pli-Akakro

Situation géographique : Créé avant 1945 le village Pli-Akakro du canton Goli est situé dans la sous-préfecture de Bodokro et du Département de Béoumi. Il est délimité au Nord par les villages Kogodjan et N'dakro ; au Sud par Kogobo et Melebo ; à l'Est par Alloukou yaokro ; à l'Ouest par Zangokro et ancien Fitabro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-27 : Situation géographique de la localité Pli-Akakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 2000 habitants. Cette population en majorité gode cohabite avec des ressortissants senoufos ; lobi ; djimini ; béninois ; nigérian ; ghanéen ; togolais et burkinabé.

Organisation socioculturelle : Le village est à l'origine fondé par 5 grandes familles qui sont : Aka ossou d'où est désigné les attributs du chef ; Ghawu ossou ; kodjikro ; doukro et goni ossou. Le village est organisé en chefferie avec un système patriarcat où le chef est toujours issu de la famille Aka ossou.

Gestion foncière. Le foncier est une affaire interne de chaque grande famille. Cependant il existe un comité de gestion qui a pour attribution de régler le cas de conflits fonciers.

Activités socioéconomiques. Sur le plan économique, les populations résidentes sont pour la plupart des agriculteurs. À côté de celles-ci on a celles qui exercent dans le commerce local et le transport.

Habitat : Les constructions sont de type traditionnel, moderne et évolutif. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durables ou de fortune soit en banco.

Infrastructures socioéconomiques : On note la présence d'une école primaire de six (6) classes avec logements des enseignants. Le village bénéficie de l'alimentation au réseau électrique national. Au niveau routier, la localité ne dispose pas de route praticable à cause de la dégradation avancée. Il ne dispose pas non plus de centre de santé.

Adduction en eau potable : Le village compte 9 PMH dont 2 opérationnelles et un système HVA réalisé par une organisation islamique.

Toutes ces infrastructures hydrauliques nécessitent d'être entretenues par les populations appuyée par l'état.

Planche photo III-23 : Pli-Akakro







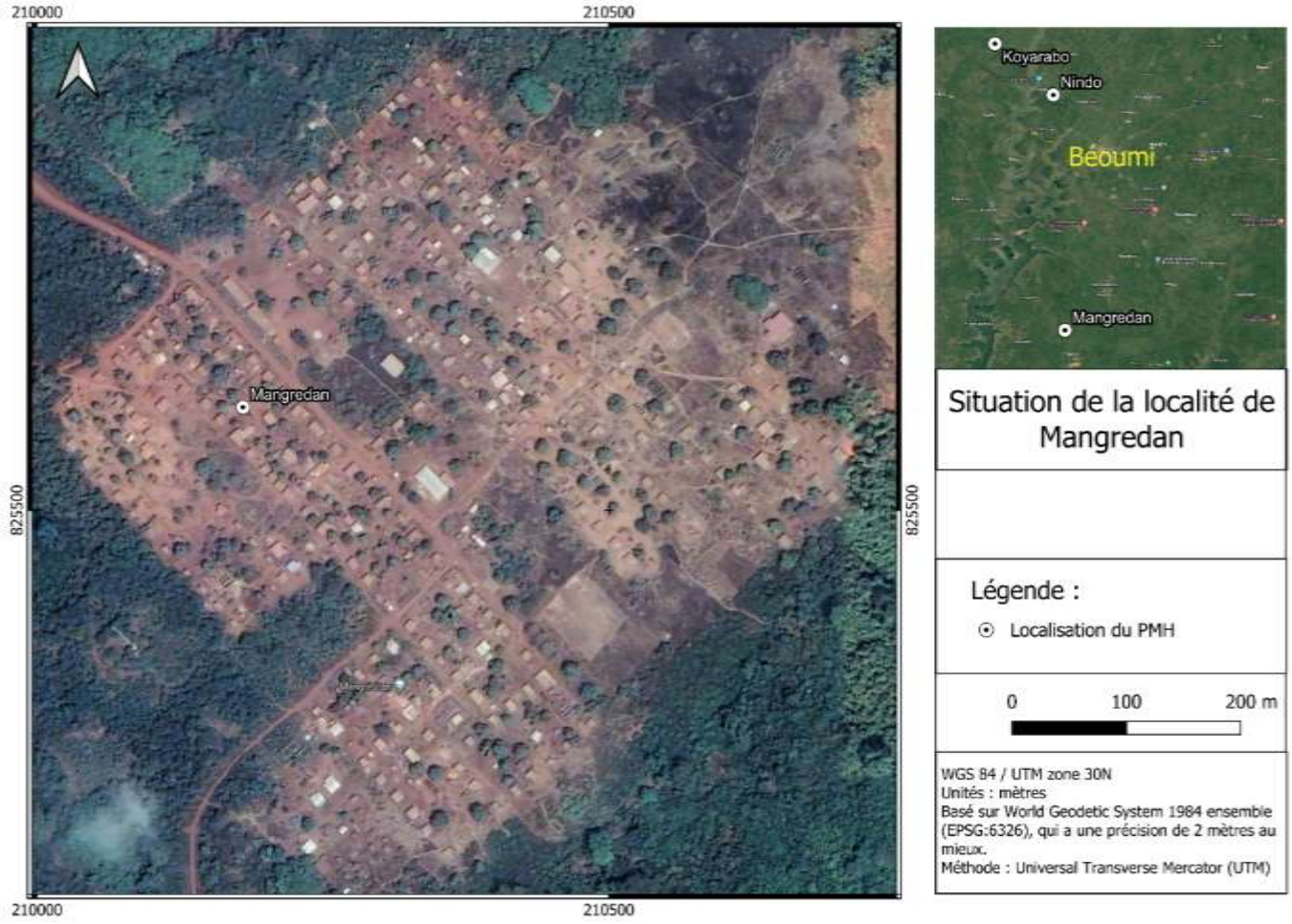

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Mangredan

Situation géographique : Situé à 34 km du Département de Béoumi et à 09 km de la sous-préfecture d'Ando-Krekenou, Mangrédan est un village délocalisé créé le 18 février 1972 par le projet AVB. Il est limité au nord par Assanabo, au sud par Agonanssou, à l'est par Kouadio Sakassou et à l'ouest par Leguebo.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-28 : Situation géographique de la localité de Mangredan



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 1040 habitants. La communauté autocthone est composée de gode de béoumi avec également des communautés wouan et des ressortissants ghanéens.

Organisation socioculturelle : Le village est du canton béoumi et de la tribu Ahougnanssou. Il comprend 5 grandes familles qui sont : Boa ossou, Boa n'guessan ossou, djeli ossou, assowda ossou et apikan ossou. Il est dirigé par un chef issu de la famille du fondateur qui est BOA ossou. La notabilité du village est constituée des membres issus des autres grandes familles.

Habitat : L'habitat est de type moderne construit en bande sous forme de cité immobilière à l'occasion de l'Aménagement de la Valée du Bandama (AVB).

Infrastructures socioéconomiques : L'accès au village est peu praticable. dans le village les rues connaissent l'érosion et sont mal entretenues, couvert de végétation.

Le village est raccordé au réseau électrique national. Il dispose d'une école primaire. Il ne dispose pas d'infrastructure sanitaire.

Adduction en eau potable : Sur le plan hydraulique, le village dispose d'une PMH actuellement non opérationnelle obligeant ainsi les populations à parcourir de dizaine de km pour s'approvisionner en eau potable. Face à cette situation délétère, les populations aspirent de vive voix la réalisation effective de ce projet.

Planche photo III-24 : Mangrédan









Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Nindo

Situation géographique : Situé à 15 km de Béoumi, Nindo est délimité au Nord par le village N'drikro, à l'Est par Kenefoue, Mangredan, et Assakra, à l'Ouest par Menankrogbasse.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-29 : Situation géographique de la localité de Nindo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est environ 300 habitants essentiellement composée de Gode.

Organisation sociale : Nindo est un village du canton Béoumi et de la tribu Gôdê. Le village comprend trois (3) grandes familles qui sont : Kokra ossou, Affouekan Ossou et Djeboue Ossou. La gestion du pouvoir est rotative entre les trois grandes familles ou les chefs sont choisis selon des critères de bonne moralité et de sagesse. Les notables sont issus de chaque famille.

Gestion foncière. Au niveau de foncier, chaque famille dispose de parcelle avec une gestion interne mais sous le regard du chef de village. Le village ne dispose en ce jour de parcelle communautaire pour la réalisation du projet. Cependant pour l'urgence et le besoin en eau potable, les populations sont disponibles à céder les sites positifs pour la réalisation du projet.

Activités économiques : Sur le plan économique, les populations sont principalement des agriculteurs et des chasseurs.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes selon la taille de la famille élargie ou des ménages. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durable ou de fortune ou en banco récouvertes de toiles ou de palmes et plastiques noirs.

Au niveau des infrastructures. Il faut noter le manque d'électricité ; d'école ; de centre de santé et de pompe hydraulique car la seule pompe existante du village n'a jamais été opérationnelle depuis la réalisation malgré les nombreuses interventions des services compétents en la matière. Face à cette expérience négative sans précédent, les populations souhaitent que les études pour cette nouvelle PMH soient menées sur plusieurs sites pour identifier le meilleur point positif.

Planche photo III-25 : Nindo





Vue générale du village



Voie d'accès



PMH abandonnée

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(b) Département de Bouaké

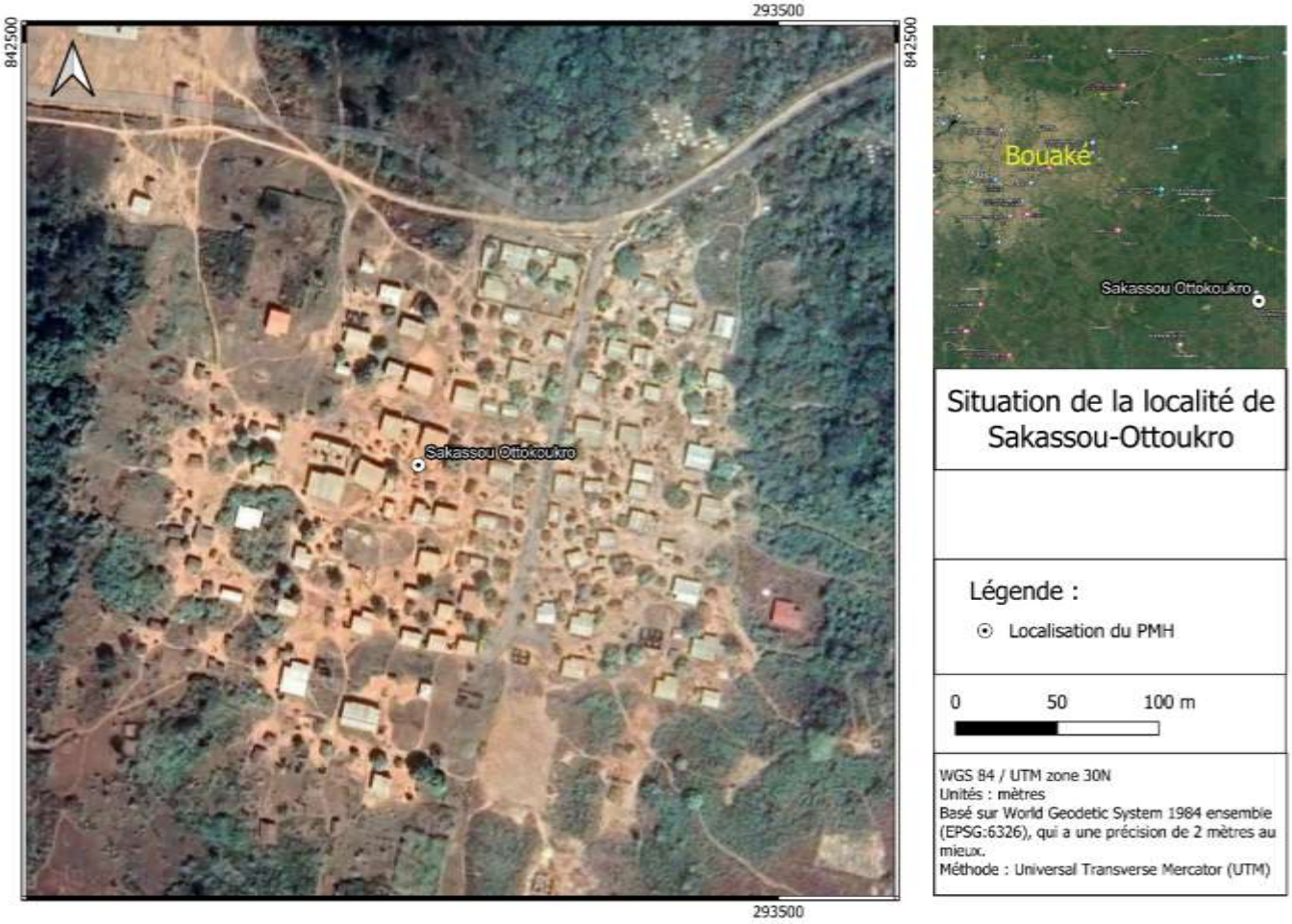
Dans le Département de Bouaké, le sous-projet concerne directement le village Sakassou-Ottoukro situé dans la sous-préfecture de Brobo.

(i) Localité de Sakassou-Ottoukro

Situation géographique : Créé en 1973, le village est situé à 25 km de Bouaké et à 7 km de Brobo. Il est limité au Nord par le village Sran-messou, au Sud par Mébo, à l'Est par Koffikoffikro et à l'Ouest par Koloikro qui est un campement rattaché.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-30 : Situation géographique de la localité Sakassou-Ottoukro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 1200 habitants. Elle est majoritairement composée de Baoulé Fahafouè en cohabitation avec quelques Agni et Senoufo.

Organisation socioculturelle : Le village est organisé en chefferie avec à sa tête une équipe dont le chef du village, les notables et les leaders communautaires ainsi que la mutuelle de développement.

A côté de cette tradition vieille de plusieurs décennies, il y a la pratique du christianisme qui est en plein essor dans la localité.

Activités économiques : La culture de l'anacarde connait un essor dans le village. En outre, l'activité économique essentiellement basée sur l'agriculture met en exergue la culture de manioc, l'igname et le maraicher. Quant à l'élevage et la pêche, ils sont des activités aléatoires qui se pratiquent par une minorité de personne à des fins nutritionnelle ou sacrificielle.

Infrastructures socioéconomiques : Le réseau routier est très dégradé et dépourvu de tout ouvrage d'assainissement. Les ruelles du village ne sont pas entretenues et servent par endroit de site agricole. Le village dispose une école primaire de trois (3) classes sans logements pour les maitres. Bien que le village soit raccordé au réseau électrique national, il y existe des disparités en termes d'électrification du village avec le manque de poteaux électrique dans certains endroits.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes selon la taille de la famille élargie ou des ménages. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durable ou de fortune.

Adduction en eau potable : Sur le volet de l'adduction en eau potable, il faut noter qu'en ce jour aucune des deux pompes PMH du village n'est opération. Ces ouvrages sont abandonnés pour de raisons de fréquentes pannes a n'en point fini et épuisable sur le plan financier.

Dans le cadre de ce projet, les populations souhaitent bénéficier de Pompe améliorée avec un système HVA qui est plus facile à exploiter et moins couteux dans l'entretien.

Planche photo III-26 : Sakassou-Ottoukro



Vues du village



Ecole primaire





PMH en pannes et abandonnées

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(c) Département de Sakassou

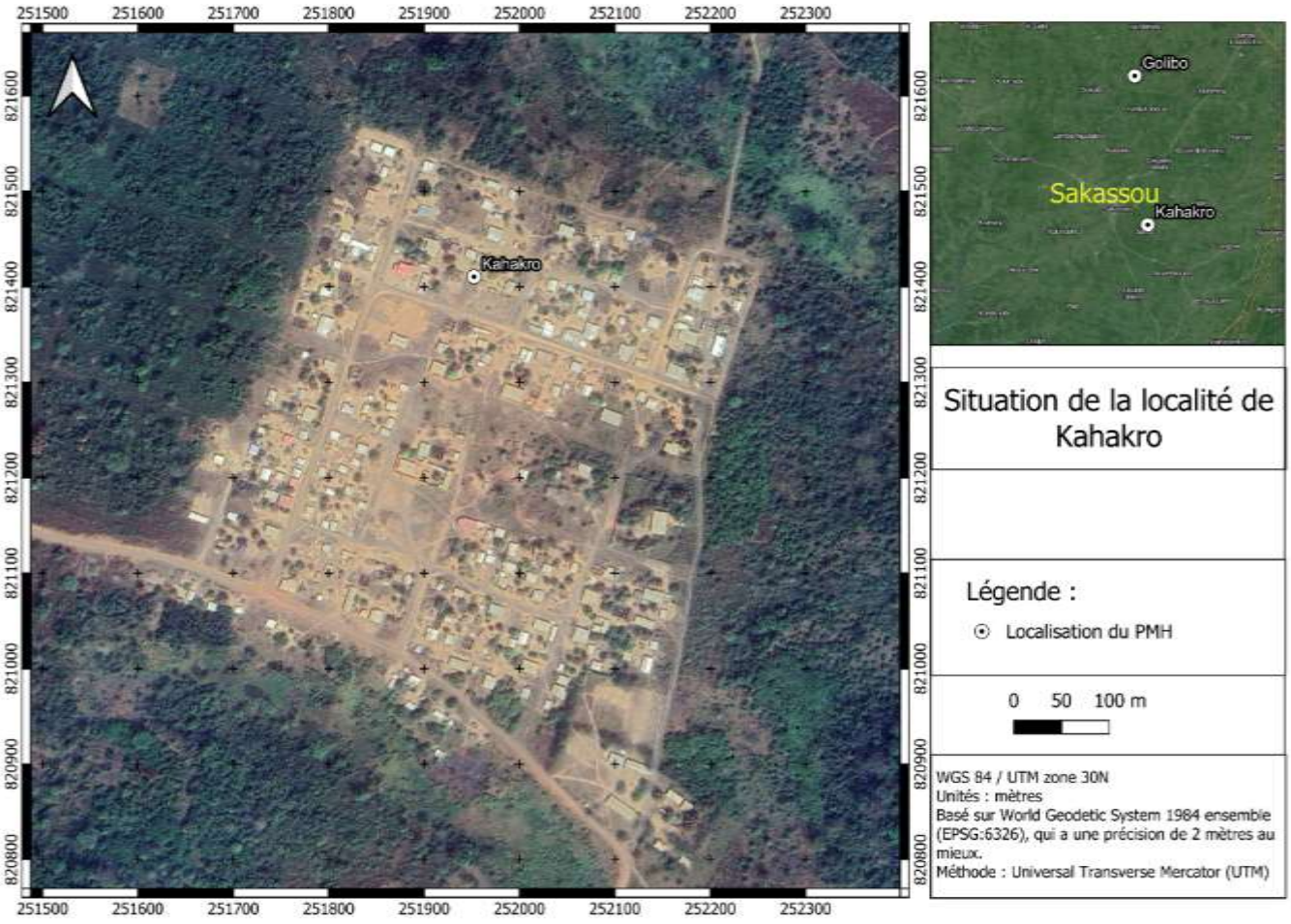
Dans le Département de Sakassou, le sous-projet concerne directement les localités de Kahakro, de Moloukro et de Golibo.

(i) Localité de Kahakro

Situation géographique : Le village Kahakro est une localité baoulé située sud-ouest à 5 km de la Ville de Sakassou. Il fait limite au Nord avec Sando, Adjekro, Attiakro, au sud avec Gbanigokro et Kananga,à l'Est avec Attiakro et à l'Ouest avec SANDO.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-31 : Situation géographique de la localité de Kahakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population composée uniquement de baoulé, s'élève à plus de 700 habitants.

Organisation sociale et culturelle. La communauté est composée de trois grandes familles qui sont : Dibie Ossou, kouakou-aflé et N'gnamien amoin. La chefferie est du système patriarcat et le choix du chef se fait toujours entre les descendants de la famille Dibie Ossou.

Au niveau culturel, la population a abandonné toutes danses traditionnelles au profit de de l'avènement du christianisme.

Gestion foncière. La gestion du foncier est une affaire de famille à la tête de laquelle se trouve un chef. Mais le comité de gestion foncière composée des chefs des trois grandes familles, est sous l'autorité du chef de village garant de la tradition.

Activités économiques : Elles exercent principalement l'agriculture dominée par les cultures vivrières telles que l'igname, le manioc, la banane etc… et aussi qui s'exercent dans les cultures de rentes à petite échelle comme l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes selon la taille de la famille élargie ou des ménages. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durable ou de fortune.

Infrastructures socioéconomiques : La route principale reliant le village à la ville de Sakassou est non bitumée et en très mauvais état. Au niveau du village les voiries sont peu entretenues et dépourvues

d'ouvrages de drainage et d'assainissement. Le village Sando ne dispose pas d'école, de centre de santé. Il n'est pas aussi raccordé au réseau électrique national.

Adduction en eau potable : Le village dispose d'un seul forage équipé de PMH en dégradation avancée ce témoigne du manque de moyen financier pour assurer l'entretien et la gestion de l'ouvrage.

L'avènement du projet PA-PS Gouv est un soulagement pour les populations longtemps en attente. Cependant cette communauté en forte croissance démographique formule la doléance de bénéficier de forage amélioré HVA pour réduire la peine des femmes, enfants et personnes âgées.

Planche photo III-27 : Kahakro



Vue du village Kahakro



Vue de l'état de la PMH du village Kahakro

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Golibo

Situation géographique : Située à 12 km de la sous-préfecture de DIBRI ASRIKRO et à 20 km du Département de Sakassou, la localité de Golibo a ses limites au Nord avec Sahebo, au Sud-Ouest avec Odoukoupli et à l'Est avec Kouadio Bonou, Apiakro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-32 : Situation géographique de la localité de Golibo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est dans son ensemble composée de Baoulé. Elle est estimée en ce jour à plus de 1 200 habitants en majorité composée de jeunes et d'enfants.

Activités économiques : L'activité économique cette population est l'agriculture dominée par les cultures vivrières qui sert de consommation et le surplus est commercialisé sur les marchés de Dibri-asrikro et de Sakassou. La population s'adonne aussi à la culture de l'anacarde, principale culture de rentre dans le département.

Organisation socioculturelle : L'organisation sociale tourne autour des trois grandes familles qui forment la communauté. Il s'agit de la famille Yao Kpim-pkim Ossou, Akouassi ossou, Amani ossou. La chefferie est matriarcat et le chef est toujours issu de la grande famille Yao kpim-kpim ossou. Mais la composition de la notabilité regroupe des membres de chaque grande famille.

Gestion foncière. Sur gestion foncière se fait au niveau de chaque grande famille qui dispose d'une délimitation de parcelle agricole. Il y a néanmoins un comité de gestion foncière composé des chefs de terre de chaque grande famille avec à sa tête le chef du village. Pour rappel les populations mentionnent ne disposant plus de parcelle cultivable et pour se faire elles sollicitent les parcelles des villages voisins.

Habitat : L'habitat est dominé par les constructions regroupées de type traditionnel qui permettent de maintenir la cohésion sociale au saint des familles et du village. Ce constat est fait sur l'ancien village, mais sur le nouveau site du village, les habitats qui sortent de terre sont évolutifs et moderne avec des matériaux durables.

Infrastructures socioéconomiques : Le village n'est pas doté en établissement scolaire et sanitaire. La route principale qui dessert le village des autres localités est non bitumée et impraticable. Au niveau du

village, les voiries du nouveau site ne sont pas encore ouvertes et inaccessibles. En termes d'Electricité les travaux d'implantation de BT est inachevée laissant le village sans électrification. Les populations utilisent les lampes-tempête et l'énergie solaire pour certains ménages.

Eau potable : Pour l'adduction en eau potable, le miroir est très triste pour cette population. Elle consomme l'eau de surface exposée aux infections multiples. La seule PMH du village n'est plus opérationnelle depuis 5 années.

Dans le cadre de ce sous-projet au bénéfice, les populations souhaitent un forage amélioré peu couteux dans l'entretien et plus pratique pour les personnes vulnérables. A cela s'ajoute la remise en état de l'ancienne pompe PMH.

Planche photo III-28 : Golibo



Ancien village Golibo



Nouveau site



Puit de Golibo



PMH en panne

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Moloukro

Situation géographique : Moloukro est situé à 12km du département et à 7 km de sa sous-préfecture Dibri Assrikro. Il fut créé avant 1700 lors du passage de la reine Abla-pokou. Aujourd'hui installé sur le troisième site, le village est délimité au nord par N'Guessanpokoukro, au sud par Soukpebo et Pokouassikro, à l'ouest par Latani et l'Est par Agbagnanouan et N'gbandobonou.

Démographie : Avec une population estimée à plus de 2500 habitants, le village regroupe essentiellement de baoulé autochtone mais il y a également des malinké et des sénégalais qui exercent de activités commerciales comme les boutiques et des travaux champêtres.

Activités économiques : Sur le plan économique, la population résidentes exercent dans l'agriculture dominée par les cultures vivrières telle que le manioc, l'igname, le maïs et l'anacardier comme culture de rente. La culture de l'anacarde occupe une place prépondérante comme culture de rentre de la population.

Organisation sociale et culturelle. Le village est composé de deux grandes familles dont la famille Mol kouamé ossou et la famille N'doufou kouadio ossou. Ces deux familles assurent par alternance la chefferie qui est de la ligné matriarcat.

La chefferie composée du chef et des notables issus de chaque grande famille assure la gestion du village avec la collaboration de la jeunesse, des femmes et de la mutuelle de développement du village.

Le christianisme prend de l'ampleur dans la vie du village avec l'implantation des églises évangélique, CMA et catholique.

Gestion foncière. La gestion du foncier est du ressort de chacune des grandes familles qui disposent de parcelles délimitées. Cependant il y a un comité de gestion du foncier pour le règlement des litiges qui pourraient arriver.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes selon la taille des ménages. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durable ou de fortune, soit en banco.

Infrastructures socioéconomiques : Le village est loti et alimenté par le réseau électrique national. Il est traversé par la route principale Bouaké-Sakassou qui est bitumée, mais les ruelles du village partiellement entretenues ne sont pas bitumées.

Au niveau de l'éducation, le village compte une école primaire de six classes avec des bâtiments qui datent d'une vieille construction au besoin d'une réhabilitation.

Sur le volet sanitaire, le village ne disposant pas de centre de santé rural.

Eau potable : Au niveau de l'adduction en eau potable qui fait l'objet de cette étude, il faut indiquer que le village disposait d'une pompe PMH entièrement délabrée et abandonnée a la broussaille. En ce jour le village bénéficie temporairement du raccordement de la SODECI mais qui rencontre des difficultés d'approvisionnement.

Planche photo III-29 : Moloukro









Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(8) Région du Gontougo

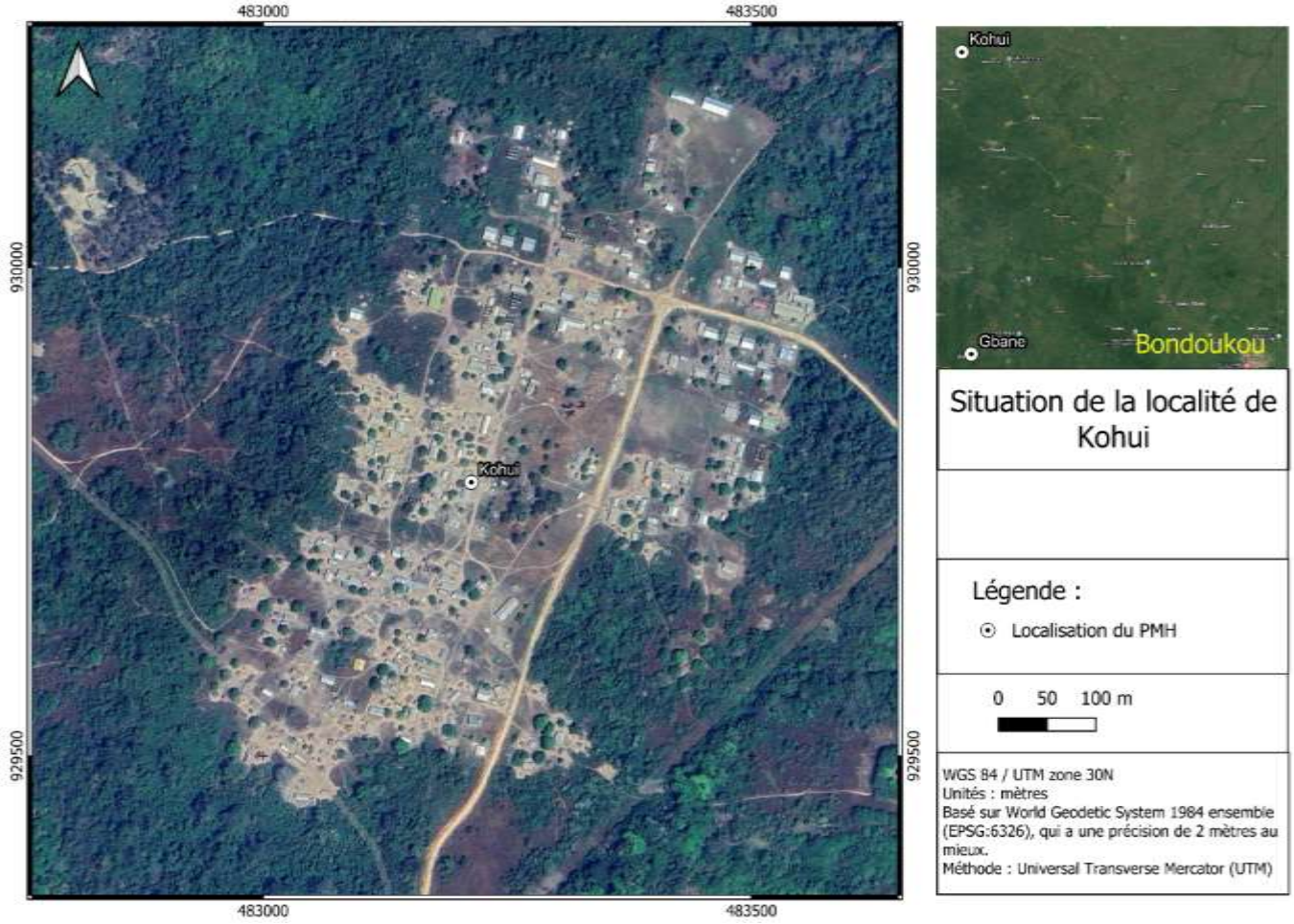
(a) Département de Bondoukou

(i) Localité de Kohui

Situation géographique : Situé à 64 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 28 km de Laoudi-Bâ (chef-lieu de Sous-préfecture), le village Kohui est limité : à l'Est par Flakièdougou ; au Sud par Brogodon ; au Nord par le département de Nassian ; à l'Ouest par le village Bracodi.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-33 : Situation géographique de la localité de Kohui



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village Kohui est composé d'autochtones Koulango, majoritaires, d'allochtones Yacouba et des communautés étrangères, que sont les Béninois et Nigérien. C'est un village qui compte 816 habitants (RGPH, 2021).

Organisation sociale : Le village, composé initialement de six grandes familles. Il est dirigé par un chef, installé selon le système matrilinéaire. Sur le plan culturel, les Koulango de Kohui célèbrent la fête des ignames et se distinguent par la danse de réjouissance de Sacra-Bourry, organisée en période de pénurie d'eau.

Activités économiques : L'activité économique principale du village repose sur l'agriculture, en particulier la culture d'anacarde et d'hévéa, avec une forte participation des femmes dans les cultures vivrières. Des associations et coopératives, telles que l'association Djahondi et la coopérative des femmes Djahondi, sont engagées dans ces activités, mais font face à des défis tels que l'écoulement, le stockage, et la mévente des produits en raison de l'absence de marché local. Parallèlement, le commerce de produits vivriers, alimentaires et de vêtements se développe. L'élevage, en particulier domestique et traditionnel avec la volaille et les ovins, complète les activités économiques du village.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don. Partant de là, la femme peut être propriétaire terrien. Il n'existe pas de parcelles communautaires.

Lotissement et Habitat : À Kohui, le village est loti avec deux types d'habitat : le semi-moderne, peu représenté, caractérisé par des maisons en banco crépi au ciment et recouvertes de tôles, et le traditionnel, avec des maisons en terre battue et toiture en pailles ou métallique. Aucun réseau d'assainissement approprié n'existe, entraînant la gestion inadéquate des déchets liquides et solides, ainsi que des défécations à l'air libre.

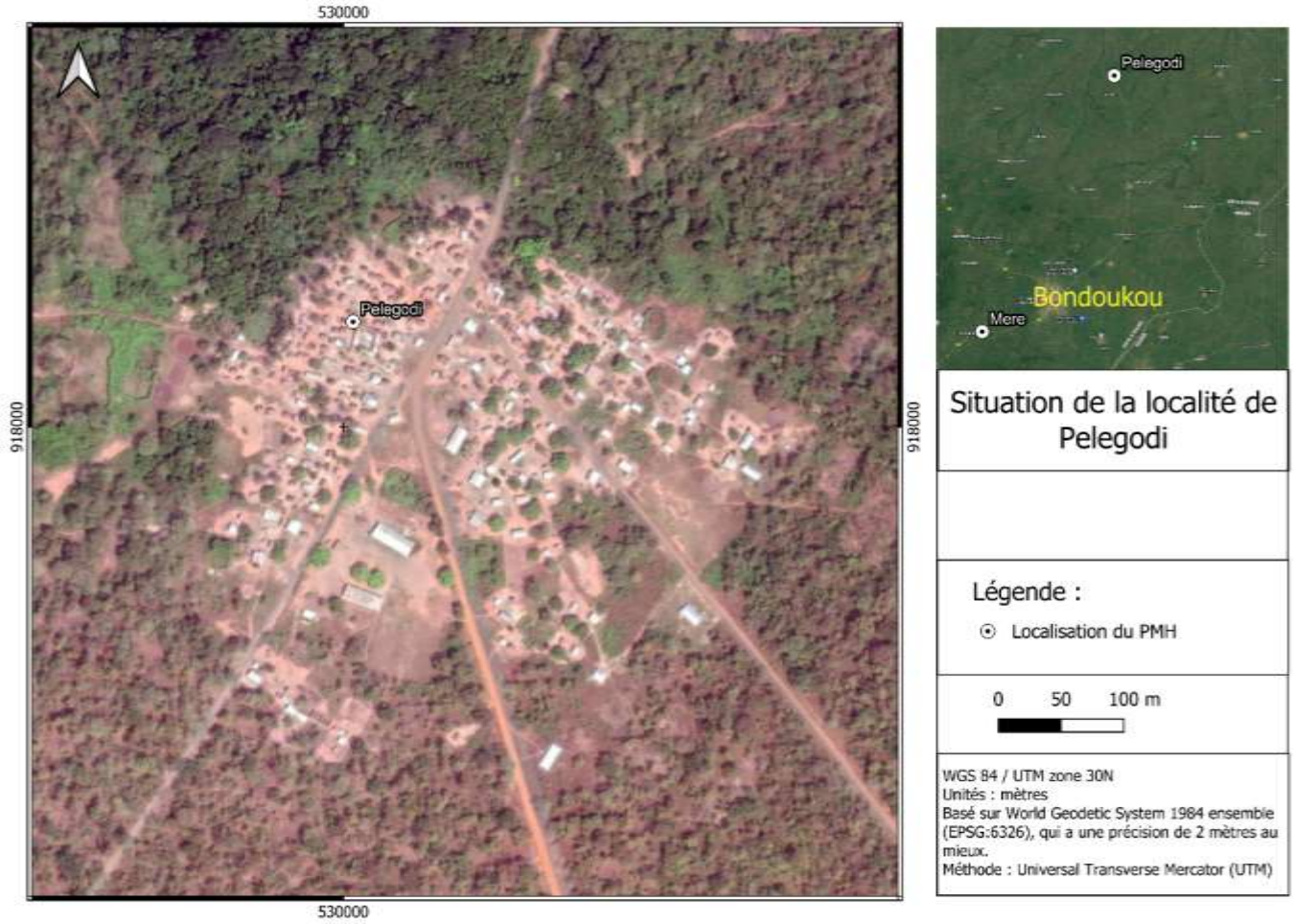
Eau potable : Le village dispose de deux Pompes (PMH) non fonctionnelles. Les villageois recourent à des forages appartenant à des particuliers.

(ii) Localité de Pelegodi

Situation géographique : Situé à 35 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 15 km de Sorobango (chef-lieu de Sous-préfecture), le village est limité : à l'Est par le village Débango ; au Sud par Ouawé ; au Nord par Yérékaye-Oualago ; à l'Ouest par le village Bozangui.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-34 : Situation géographique de la localité de Pelegodi



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La taille de la population de Pélégodi est estimée à 1433 habitants, (RGPH ,2014).

Organisation sociale : Le village, composé d'autochtones Koulango et d'allochtones. Il est composé de trois grandes familles. La chefferie existe sur les principes du système matrilinéaire. Les Koulango de Pélégodi célèbrent la fête des ignames et se distinguent par l'événement de réjouissance appelé "Tanô". La diversité religieuse est présente, couvrant le christianisme, l'islam et l'animisme

Activités économiques : À Pélégodi, l'agriculture centrée sur la culture d'anacarde et d'hévéa constitue la principale source de revenu, accompagnée de cultures vivrières, principalement dirigées par les femmes. Des associations comme Dawôro et Kassoutri sont impliquées, mais l'activité agricole rencontre des défis tels que l'écoulement, le stockage et la mévente. En parallèle, le commerce de produits vivriers, alimentaires et de vêtements se développe, tout en pratiquant également l'élevage domestique et traditionnel, incluant volaille et ovins. Un marché hebdomadaire anime l'économie locale chaque vendredi.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Lotissement et Habitat : L'habitat est constitué de bâtis en dur et terre couverts de tôle ou rarement de paille. Ces habitats sont souvent construits en bande, en cours commune ou en maison isolée. Il y existe aussi des baraques ou des bâtis en banco. Le réseau d'assainissement existe avec la construction fosses septiques. Dans la majorité des cas les eaux usées et les déchets solides sont déversés dans la nature.

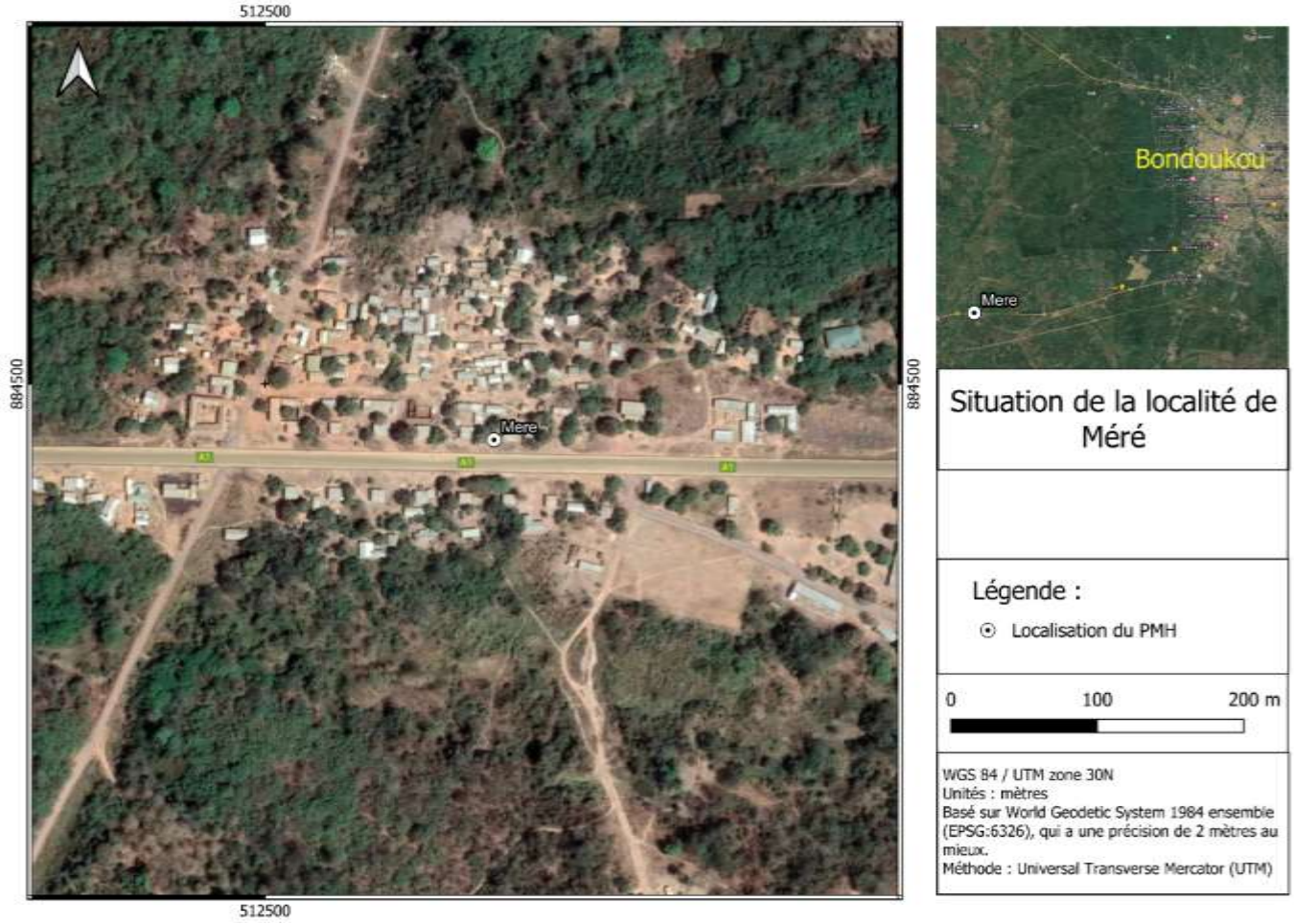
Eau potable : Le village dispose d'une Pompe (PMH) fonctionnelle. Aussi existe-il des puits privés à Pélégodi.

(iii) Localité de Méré

Situation géographique : Situé à 9 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 15 km de Gouméré (chef-lieu de Sous-préfecture), le village est limité : au Sud-Est par le village Affouavamé ; au Nord par la ville de Bondoukou ; à l'Ouest par le village Assima.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-35 : Situation géographique de la localité de Méré



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est composé d'autochtones Bron, majoritaires, d'allochtones Koulango, Lobi et des communautés étrangères, que sont les Ghanéen, Togolais, Béninois, Mauritaniens, Nigériens, Burkinabé. C'est un village peuplé de 800 habitants (RGPH, 2021).

Organisation sociale : À Méré, le village est formé de deux grandes familles. Le chef est choisi selon le système matrilinéaire dans la famille du fondateur. La chefferie comprend 4 notables et un chef de terre. Les Bron de Méré célèbrent la fête des ignames.

Activités économiques : A Pélégodi, l'agriculture, axée sur la culture d'anacarde et d'hévéa, est la principale source de revenu, avec une participation importante des femmes dans les cultures vivrières. Plusieurs associations, dont Dawôro Yégobôhêtrêéyo, Atchitchiriê, et Goussêtakougô, sont impliquées dans l'agriculture. Le commerce de produits vivriers, alimentaires et de vêtements se développe, en plus de la pratique de l'élevage domestique traditionnel, incluant la volaille et les ovins.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Habitat : À Méré, deux types d'habitat coexistent : le semi-moderne, peu fréquent, composé de maisons en matériaux modernes, crépies au ciment et couvertes de tôles, avec un système d'assainissement semi-traditionnel ; et le traditionnel, plus répandu, constitué de maisons en terre battue ou banco avec des toitures en paille ou métalliques. Il n'y a pas de réseau d'assainissement formel, entraînant des problèmes tels que la gestion inadéquate des déchets liquides et solides, ainsi que des défécations en plein air.

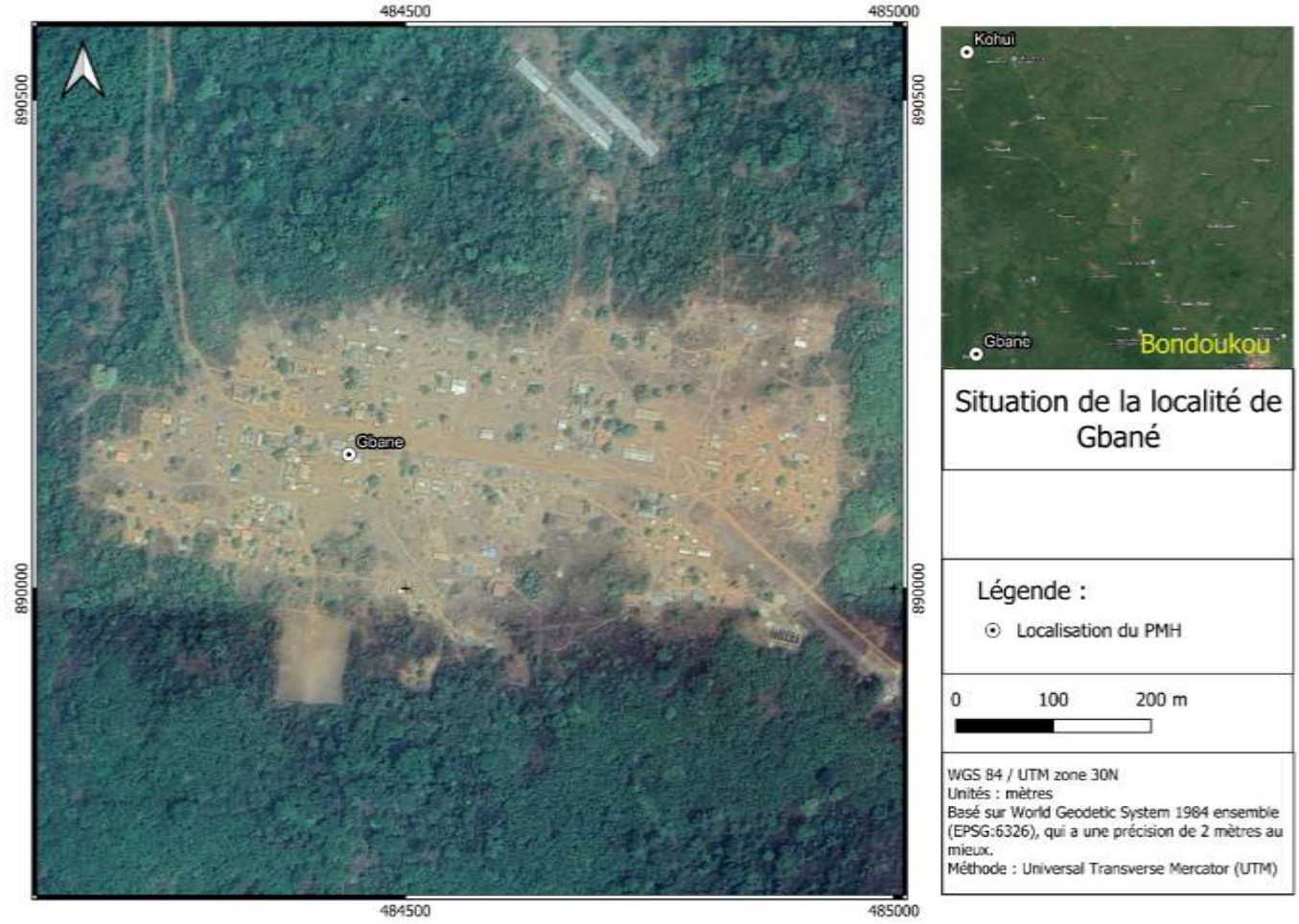
Eau potable : Le village dispose d'une PMH fonctionnelle.

(iv) Localité de Gbané

Situation géographique : Le village Gbané est Situé à 65 km de Bondoukou (chef-lieu de Département) et 11 km de Tabagne (chef-lieu de Sous-préfecture).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-36 : Situation géographique de la localité de Gbané



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est composé de deux communautés autochtone, à savoir les Bron et les Agni Andô, d'allochtones Koulango, Nafana, Yacouba, Lobi, Baoulé, Mahouka et des communautés étrangères, que sont les Ghanéen, Togolais, Béninois et Nigériens. C'est un village peuplé de 1025 habitants (RGPH, 2021).

Organisation sociale : Gbané est constitué de deux grandes familles, Kotoko (famille de Tanoh Koffi) et Anossogô. La désignation du chef suit les principes matrilinéaires dans la famille Kotoko. Le chef est assisté par quatre notables, un chef de terre, des leaders de jeunesse, des femmes et des responsables de communautés, formant un ensemble consultatif pour la prise de décisions. La fête des ignames est

une pratique culturelle importante pour les autochtones de Gbané. Plus de la moitié de la population pratique le Christianisme, avec une prédominance du catholicisme.

Activités économiques : À Gbané, l'agriculture, axée sur la culture d'anacarde et d'hévéa, constitue la principale source de revenus, complétée par des cultures vivrières, principalement gérées par les femmes. Des associations, groupements et coopératives interviennent dans la culture vivrière, mais font face à des difficultés telles que l'écoulement, le stockage et la vente des produits. Le village, dépourvu de marché, nécessite que la population se rende à Bondoukou quotidiennement. En plus de l'agriculture, le commerce de produits vivriers et alimentaires ainsi que des vêtements se développe, tandis que l'élevage domestique et traditionnel, notamment de volaille et d'ovins, complète l'économie locale.

Habitat : Le village présente un habitat varié, composé de constructions en dur, en terre couvertes de tôle ou de paille. Les habitations sont agencées en bandes, en cours communes, ou isolées, comprenant également des baraques ou des bâtiments en banco. Bien que le réseau d'assainissement soit présent avec des fosses septiques traditionnelles, la plupart du temps, les eaux usées et les déchets solides sont déversés dans la nature.

Eau potable : Le village dispose d'une seule PMH.

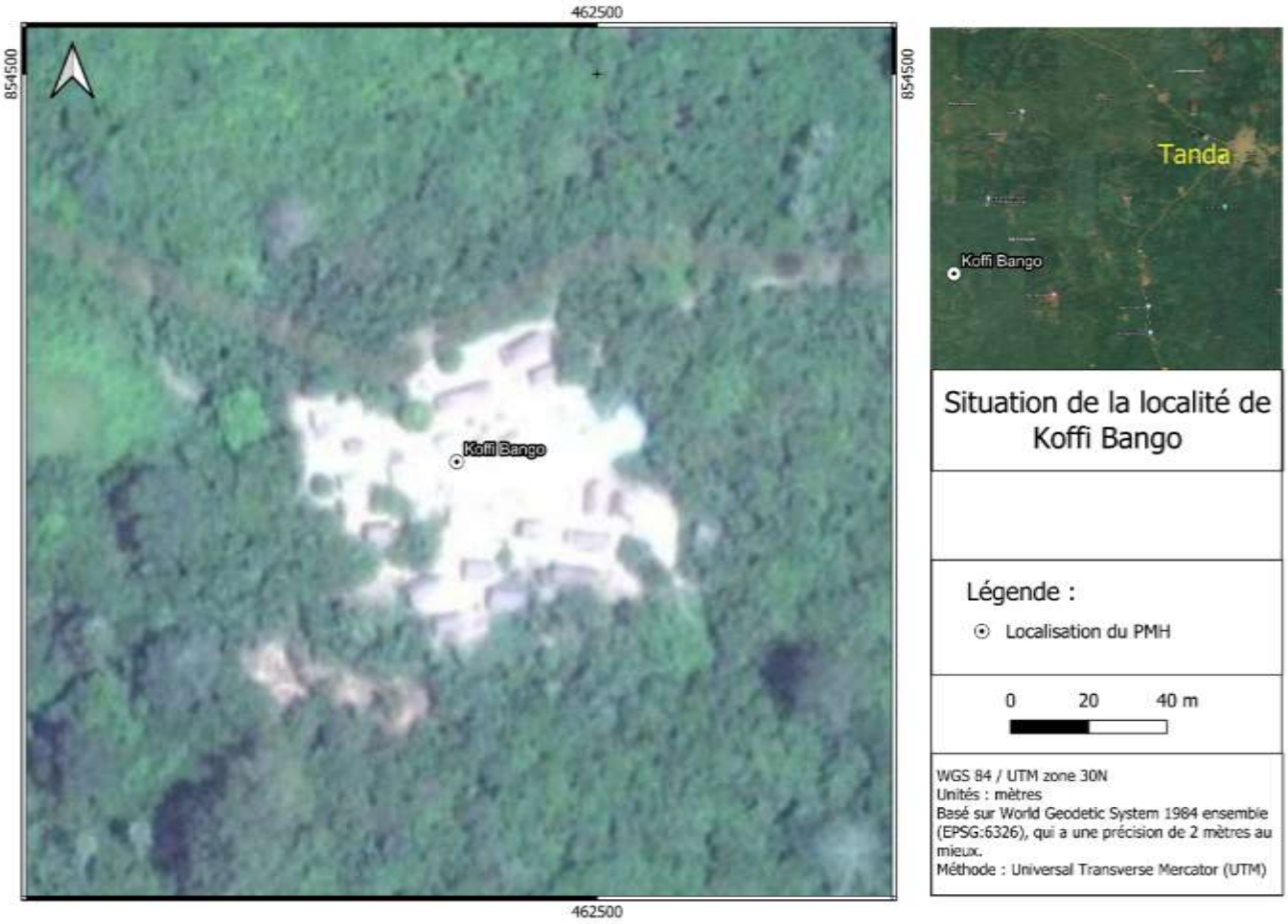
(b) Département de Tanda

(i) Localité de Koffi-Bango

Situation géographique : Koffi-Bango est situé à 25 km du Chef-lieu de département et 15 km du Chef-lieu de Sous-préfecture. C'est un campement du village Pala, situé dans le département de Tanda ; précisément dans la Sous-préfecture de Diamba.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-37 : Situation géographique de la localité de Koffi-Bango



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est composé d'autochtones Koulango, majoritaires, une communauté étrangère, représentée par les Morés. Selon le RGPH (2021), le village compte 200 habitants.

Organisation sociale : Koffi-Bango est constitué de trois (3) grandes familles, que sont : famille Nicola, famille Gaoussou, famille Kassoum. A la tête du campement, se trouve un chef, désigné selon les principes du système matrilinéaire.

Activités économiques : L'économie locale est principalement axée sur l'agriculture, avec la culture d'anacarde et d'hévéa en tant que principales sources de revenus. Cependant, cette activité est confrontée à des défis tels que l'écoulement de la production, le stockage et la mévente. En parallèle, le commerce de produits vivriers, d'aliments et de vêtements se développe, tout comme l'élevage traditionnel de la volaille et des ovins.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Habitat : L'habitat local est principalement constitué de constructions en terre battue avec des toits en paille, parfois en tôle. Les habitations sont regroupées en bandes ou isolées, comprenant également des constructions en banco. On constate un déversement fréquent des déchets solides et des eaux usées dans la nature.

Eau potable : Le village dispose de deux (2) PMH non fonctionnelles. Les populations consomment l'eau de marigot.

(9) Région des Grands Ponts

Elle concerne les villages et campements de Grand Lahou et de Jacqueville. Il s'agit :

- Pour le département de Grand Lahou du village de Katiepli, et des campements de Petit Bouna et Kogodjan (sous-préfecture de Grand Lahou) ;
- Pour le département de Jacqueville du campement de Konou (sous-préfecture de d'Attoutou).

(a) Département de Grand Lahou

Dans le Département de Grand Lahou, le sous-projet concerne directement les localités de Katiepli et des campements de Petit Bouna et Kogodjan.

(i) Localité de Katiepli

Situation géographique : Le village Katiepli est une localité baoulé située à 22 km de la Ville de Grand Lahou. Il fait limite à 8 km au Nord avec Tiéviéssou, à 2 km sud avec parc azagni, à 3 km à l'Est avec kogodjan et à 2 km à l'Ouest avec Guiguikro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-38 : Situation géographique de la localité de Katiepli



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Le village Katiepli est une prononciation déformée de Katchièkpli qui signifie « grande savane en baoulé. Il a été créé vers 1900.

Démographie : La population composée majoritairement de baoulé et d'autres communautés de la CEDEO. Elle s'élève à 915 habitants.

Organisation sociale et culturelle. La communauté est composée de trois grandes familles qui sont : Ando Aka, Koffi Blé et N'Guessan Bah. La chefferie est du système rotatif entre ces trois (3) grandes familles. Elle est assistée d'une notabilité issue des différentes familles ou ménages, par les représentants de la jeunesse des hommes et des femmes et par des chefs de communautés présentes dans le village. Les prises de décision sont faites par consensus entre ces différents acteurs.

Au niveau culturel, la population a abandonné toutes danses traditionnelles au profit de de l'avènement du christianisme et de l'islam.

Activités économiques : Elles exercent principalement l'agriculture dominée par les cultures de rentres tels que l'hévéa, le palmier à huile et le cacao. Elles pratiquent en substance, les cultures vivrières telles que l'igname, le manioc, la banane etc.

Gestion foncière. La gestion du foncier est une affaire de famille à la tête de laquelle se trouve un chef. Mais le comité de gestion foncière composée des chefs des trois grandes familles, est sous l'autorité du chef de village garant de la tradition.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel, moderne et évolutif. Les constructions sont réalisées à l'image de cours commune selon la taille de la famille élargie. Les bâtiments sont construits soit en matériaux durables ou de fortune, soit en banco ou en bois couverts de plastiques noirs ou de pailles.

Réseau routier : La route principale reliant le village à la ville de Grand Lahou et Dabou est bitumée et en très bon état. Au niveau du village les voiries sont peu entretenues et dépourvues d'ouvrages de drainage et d'assainissement.

Education. Le village dispose d'une école primaire de quatre (4) classes construits sur fonds propres des populations du village.

Santé. Sur le plan sanitaire, la localité ne dispose pas de centre de santé rural. Elle fréquente les établissements sanitaires de la ville de Grand Lahou ou à Tiéviéssou, distant de huit (8) km de route impraticable.

Electricité : Le village est raccordé au réseau électrique national.

Adduction en eau potable : Le village dispose d'un seul forage équipé de PMH en dégradation avancée avec des pannes récurrentes.

L'avènement du projet PA-PS Gouv est un soulagement pour les populations longtemps en attente. Cependant cette communauté en forte croissance démographique formule la doléance de bénéficier de forage amélioré HVA pour réduire la peine des femmes, enfants et personnes âgées en termes de distance à parcourir pour l'approvisionnement en eau potable.

Planche photo III-30 : Village de Katiékpli







Vue du village



Vue de l'état des PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Petit Bouna

Situation géographique : Le campement Petit Bouna a été créé en 1980. Il a ses limites au Nord avec le village de Taboué, au Sud avec lagune Ebrié et à 10 km à l'Est avec la ville de Grand Lahou.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-39 : Situation géographique de la localité de Petit Bouna



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est dans son ensemble composée de Lobi, de Baoulé, d'Avikam, de Guinéen, de Burkinabé, etc. Elle est estimée en ce jour à plus de 216 habitants.

Activités économiques : L'activité économique de cette population est l'agriculture dominée par les cultures de rente telles que le cacao, l'hévéa et le palmier à huile. En plus de ces cultures de rente les populations s'adonnent à la production de cultures vivrières qui servent de consommation et le surplus est commercialisé sur le marché de Grand Lahou.

Organisation socioculturelle : Trois (3) grandes familles comptent la communauté de Petit Bouna. Ce sont : la famille Djinfoté Da, la famille Gnin Lefilé et la famille Kambou Tchôpa. A ces trois grandes familles s'ajoutent les autres communautés présentes avec qui elles partagent le quotidien.

La chefferie est un système rotatif entre les trois (3) grandes familles. Mais la composition de la notabilité regroupe des membres de chaque grande famille et les autres communautés.

Gestion foncière. La gestion foncière se fait au niveau de chaque famille qui dispose d'une délimitation de parcelle agricole offert par son tuteur. Il y a néanmoins un comité de gestion foncière composé des chefs de famille avec à sa tête le chef du village.

Habitat : Le campement est couvert de broussaille. L'habitat est dominé par les constructions regroupées de type traditionnel Le paysage de l'habitat est essentiellement composé de maisons en banco en bois couvertes de paille, de tôles et de plastiques.

Education. Le campement dispose d'une école primaire de fortune.

Santé. Le village n'est doté en établissement sanitaire. Pour leurs soins, les populations parcourent plus de 10 km dans des conditions difficiles.

Route et voirie : La route principale qui dessert le campement des autres localités est non bitumée et impraticable. Le campement n'est pas loti et donc ne dispose pas de voiries dument tracées. Les voies de ralliement entre les concessions sont des pistes impraticables.

Electricité : Le campement n'est pas électrifié. Les populations utilisent les lampes-tempête et l'énergie solaire pour certains ménages.

Eau potable : Les populations de Petit Bouna consomment l'eau de surface : marigot, rivière exposée aux infections multiples. La seule PMH du campement n'est plus opérationnelle depuis des années.

Les populations souhaitent la réalisation de ce projet dans un bref délai afin de mettre fin à leur souffrance. A cela s'ajoute la remise en état de l'ancienne pompe PMH qui selon eux offre une eau de bonne qualité avec un bon débit.

Planche photo III-31 : Petit Bouna



Village



Ecole



PMH en panne



Source approvisionnement en eau

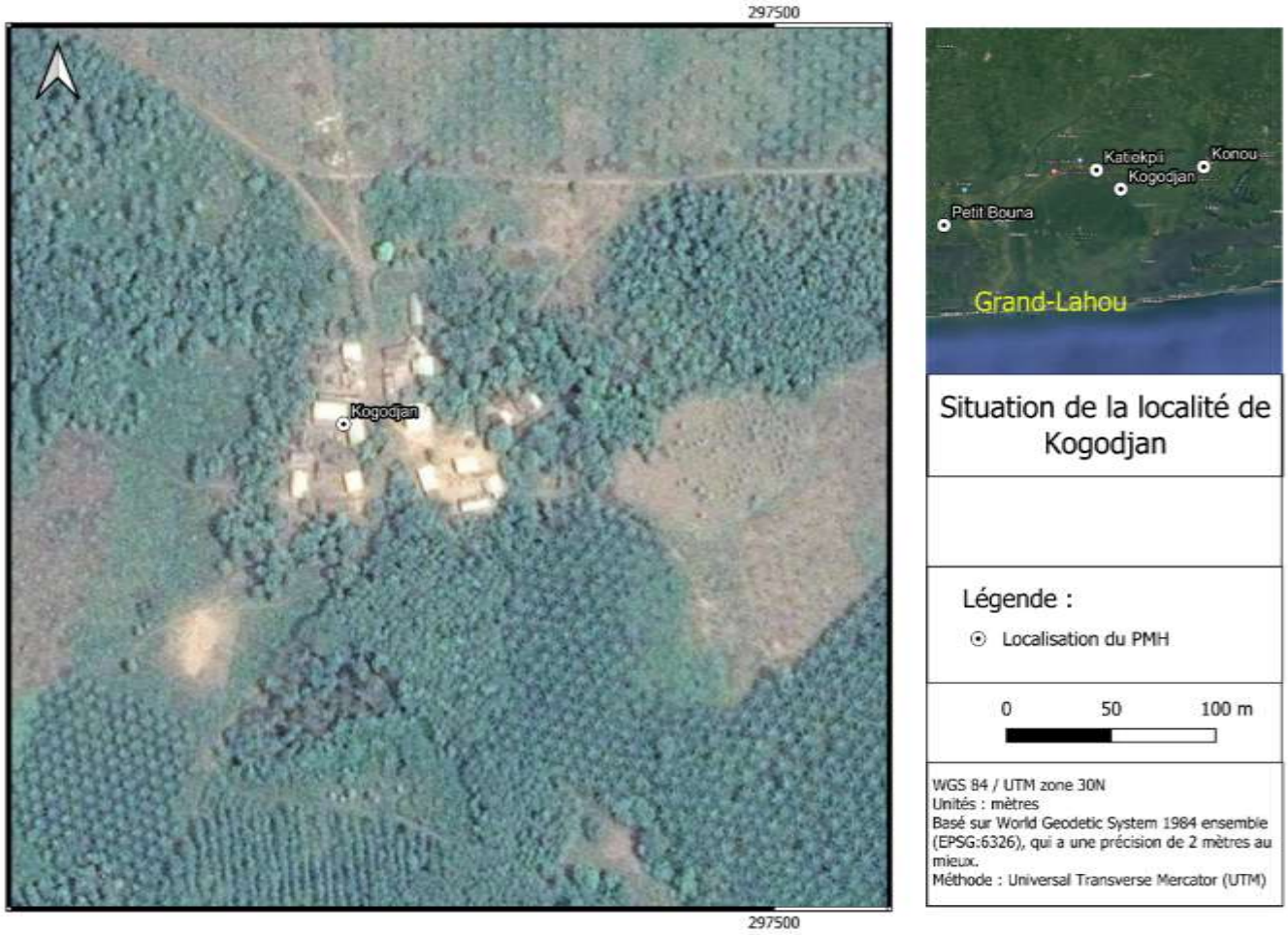
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Kogodjan

Situation géographique : Créé au 19è siècle, le campement est situé à 22 km de Grand Lahou. Il est limité au Nord par le village Gboyo, au Sud par PHCI, à l'Est par Irobo et à l'Ouest par Katiékpli.
Démographie : La population est estimée à plus de 700 habitants. Elle est majoritairement composée de Sénoufo.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-40 : Situation géographique de la localité de Kogodjan



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisation socioculturelle : Le campement est composé d'autochtones Sénoufo. A la tête du village, se trouve un chef désigné selon certains critères de : bonne capacité physique et mentale, bon comportement, disponibilité de l'ayant droit. Le chef est aidé dans ses fonctions par des notables et un chef de terre. A côté de l'instance coutumière, il existe des leaders de jeunesse, des femmes, des responsables de communautés (guide religieux) qui accompagnent également le chef dans la gestion du village.

Sur le plan religieux, la population pratique la religion musulmane.
Sur le plan culturel la population a indiqué de disposer de sites sacrés qui, dans leurs localisations, sont éloignés du village d'où l'assurance de pouvoir réaliser le forage sans inconvénient majeur.

Activités économiques : L'activité agricole, à travers la culture du cacao, du café, du palmier à huile et d'hévéa, constitue la principale source de revenu des populations. Outre ces cultures, l'on note la pratique des cultures vivrières telles que la banane, manioc, le riz, le maïs, le maraicher, etc.

Habitat et assainissement : C'est un campement non loti. Les constructions sont réalisées à l'image de cours communes en banco selon la taille de la famille élargie. On y trouve à certains endroits des baraques en bois, couvertes de paille et de plastiques, des bâtis en cours de construction et inachevés.

Au niveau de l'assainissement il y a une absence totale d'ouvrage de drainage, de dépôts d'ordure et des ordures à découvert dans le campement.

Infrastructures socioéconomiques : Le campement ne dispose d'aucune infrastructure.

Réseau routier : La voie d'accès au campement est non bitumée et peu praticable.

Adduction en eau potable : Les principales sources d'approvisionnement en eau potable sont les rivières et les marigots. La seule PMH située à 1 km du village n'est pas fonctionnelle.

La population souhaite bénéficier de PMH dans un court délai pour palier leurs souffrance en eau potable.

Planche photo III-32 : Kogodjan



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

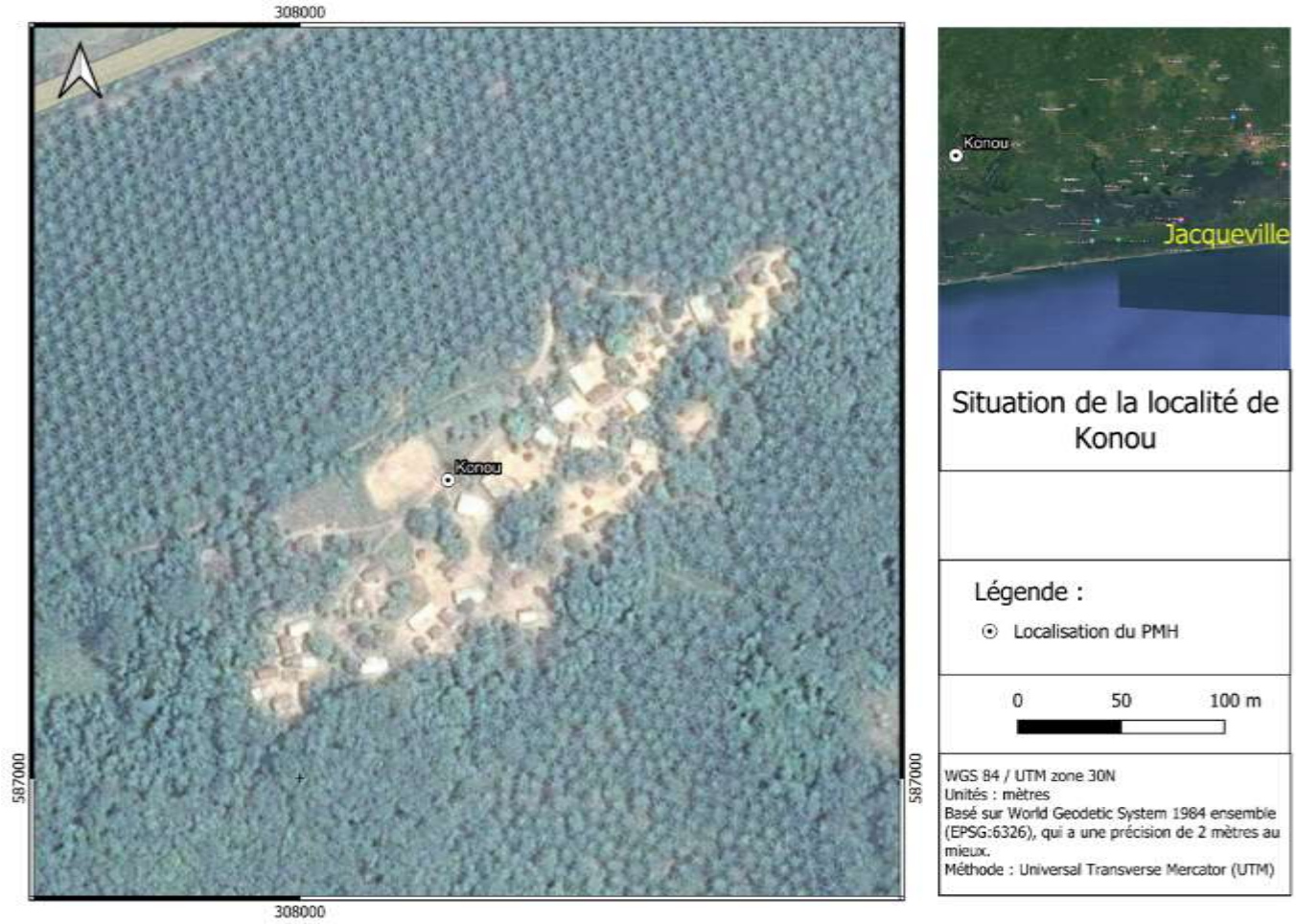
(b) Département de Jacqueville

(i) Localité de Konou

Situation géographique : Le campement Konou a été créé au 19è siècle. Il fait limite au Nord avec le village de Magne Pierre, au Sud avec lagune Ebrié, l'Est avec Grebézoué et à l'Ouest avec le campement Djôbô.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-41 : Situation géographique de la localité de Konou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est dans son ensemble composée d'Ahizi, d'Odiénéka, de Malien et de Burkinabé. Elle est estimée en ce jour à plus de 400 habitants.

Activités économiques : L'activité économique de cette population est l'agriculture dominée par les cultures de rente telles que l'hévéa et le palmier à huile. En plus de ces cultures de rente les populations s'adonnent à la production de cultures vivrières comme le manioc, la banane, le riz, le maïs, etc.

Organisation socioculturelle : Le campement a à sa tête un chef désigné par la population selon les critères de sagesse et de bonne moralité. Il est assisté dans cette fonction par des notables issus des différentes communautés (burkinabé, malien, Odiénéka et Ahizi), le guide religieux, les représentants de la jeunesse et des femmes.

Konou étant un campement en majorité musulman, les événements socioculturels, religieux sont en lien avec l'islam.

Gestion foncière. La gestion foncière se fait au niveau de chaque famille qui dispose d'une délimitation de parcelle agricole offert par son tuteur. Il y a néanmoins un comité de gestion foncière composé des chefs de famille avec à sa tête le chef du village.

Habitat : Le campement est couvert de broussaille. L'habitat est dominé par les constructions regroupées de type traditionnel. Le paysage de l'habitat est essentiellement composé de maisons en banco, en bois couvertes de paille, de tôles et de plastiques.

Education. Le campement ne dispose pas d'école primaire.

Santé. Le village n'est doté en établissement sanitaire.

Route et voirie : Le campement est situé à 100 m de l'axe Dabou-Grand Lahou. C'est une route bitumée en bon état. Par contre, le campement n'est pas loti et donc ne dispose pas de voiries dument tracées. Les voies de ralliement entre les concessions sont des pistes.

Electricité : Le campement n'est pas électrifié. Les populations utilisent les lampes-tempête et l'énergie solaire pour certains ménages.

Eau potable : Les populations de Konou s'approvisionnent en eau avec l'eau de surface : marigot, rivière exposée aux infections multiples et en d'un puits situé dans un bas-fond, à 10 m, du cimetière du village.

Les populations souhaitent la réalisation de ce projet dans un bref délai afin de mettre fin à leur souffrance.

Planche photo III-33 : Konou



Vue générale du village



Puits



Rue

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(10) Région du Guémon

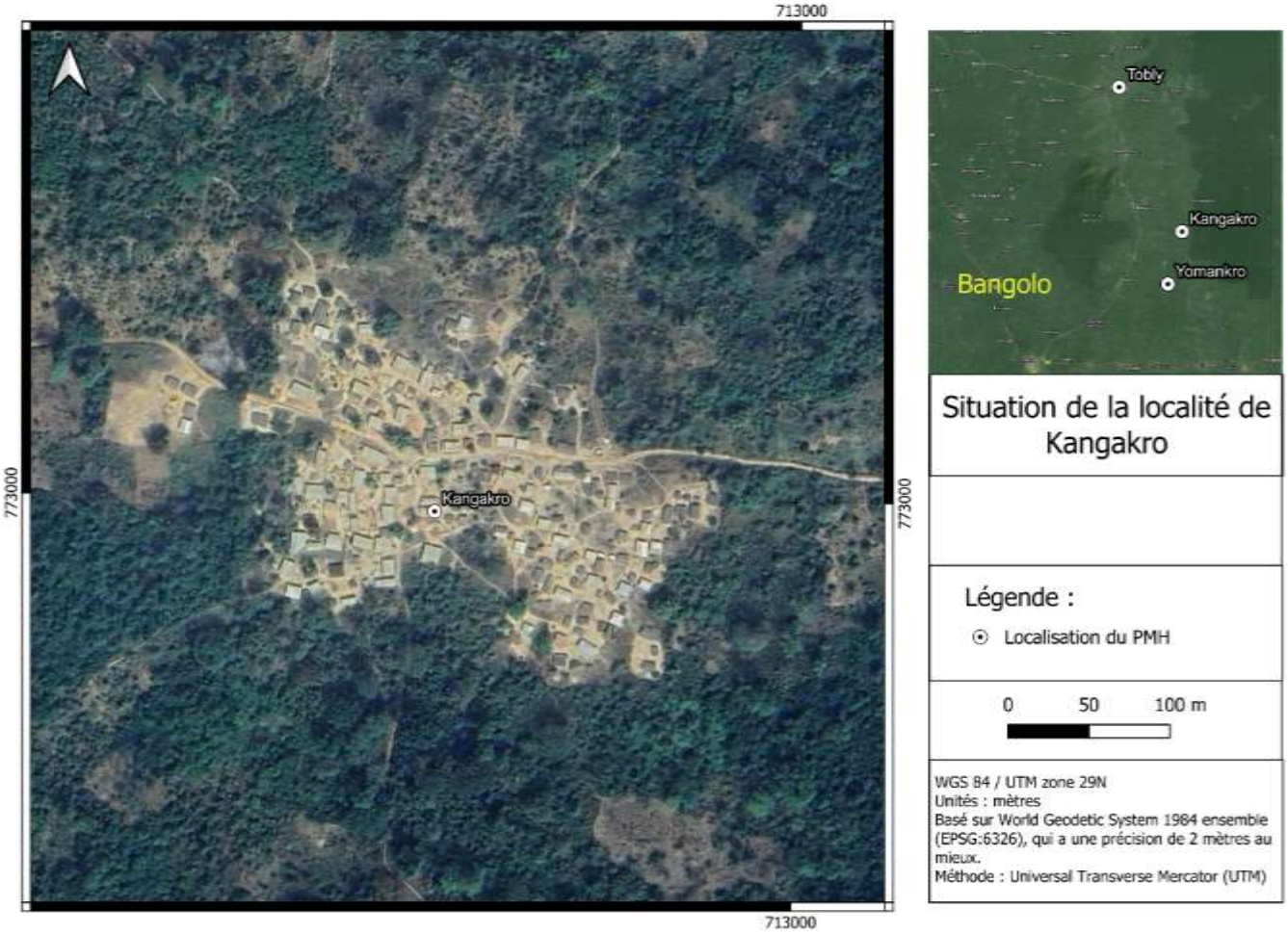
(a) Département de Bangolo

(i) Localité de Kangakro

Démographie : Kangakro est un village composé de 600 personnes dont les autochtones sont les Baoulé.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-42 : Situation géographique de la localité de Kangakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité économique du village. Il s'agit du cacao et du café. Les populations pratiquent également les cultures vivrières dont la majorité de la production est destinée à la consommation du ménage.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose ni d'électricité, ni de centre de santé. Il existe une école (EPP Kangakro).

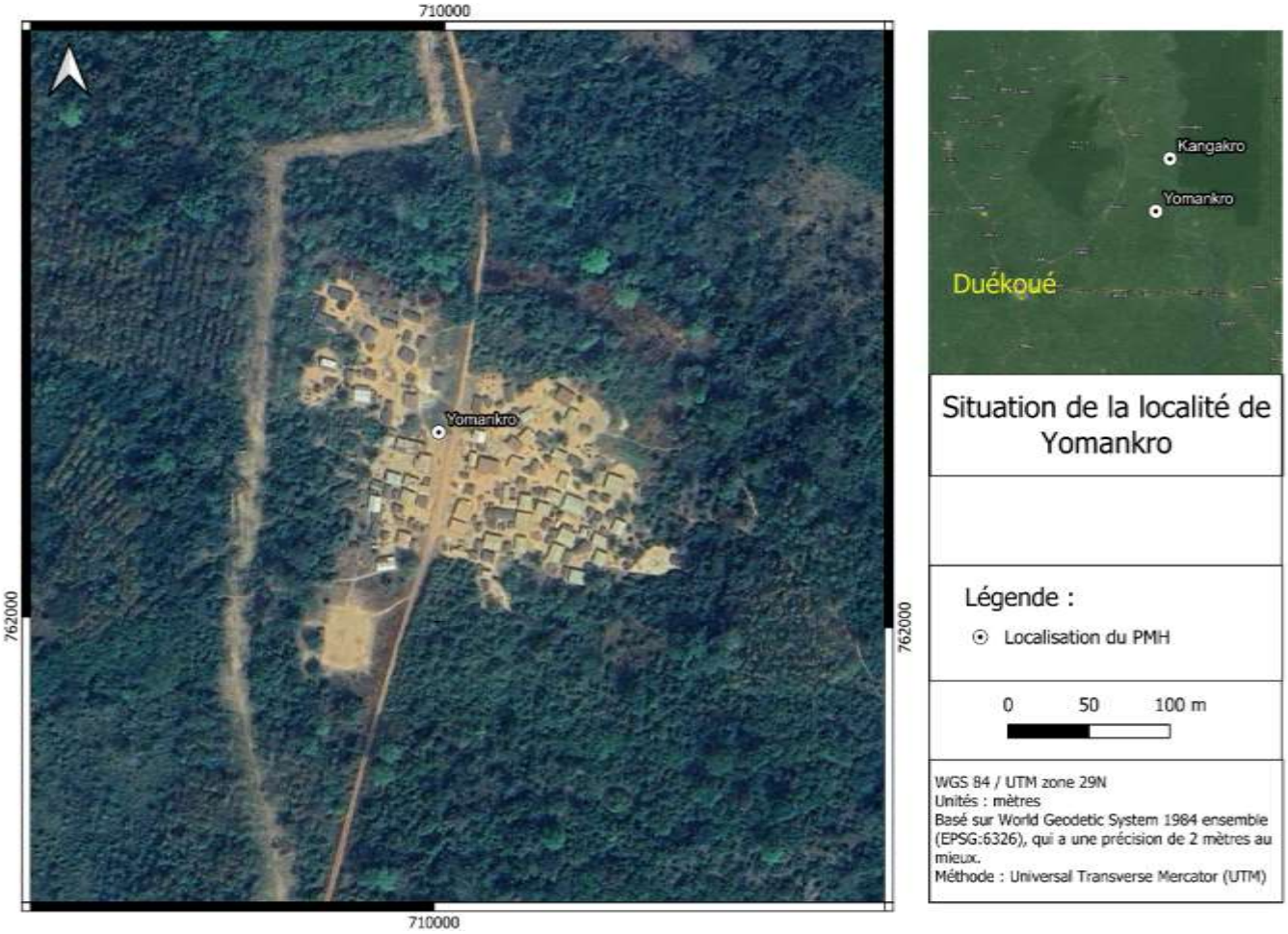
Eau potable : Les sources d'approvisionnement en eau de la population sont des marigots et des puits.

(b) Département de Duékoué

(i) Localité de Yomankro

Organisations socioculturelles : Il existe 04 grandes familles dans le village. Il s'agit des familles Yoman, Diby (famille du chef de village), Angoua (famille du président des jeunes) et Kouassi Kouamé (famille de la présidente des femmes). Le choix du chef de village se fait par consensus entre les 04 grandes familles. Quant aux notables, ils sont choisis à l'intérieur des grandes familles. On y retrouve les chrétiens, les animistes et les musulmans. La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-43 : Situation géographique de la localité de Yomankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité économique du village. Elle est en majorité destinée à la consommation.

Foncier : Les populations, installées par Nidrou ne peuvent vendre la terre si cela ne vient de leurs tuteurs. Cependant, les femmes peuvent tout comme les étrangers être propriétaire de terre.

Habitat : L'habitat du village est de type moderne et semi-moderne, fait en dur, couvert de tôle ou de paille.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose ni d'électricité, ni de centre de santé ni d'école.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots.

Planche photo III-34 : Yomankro



Eau du puits

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

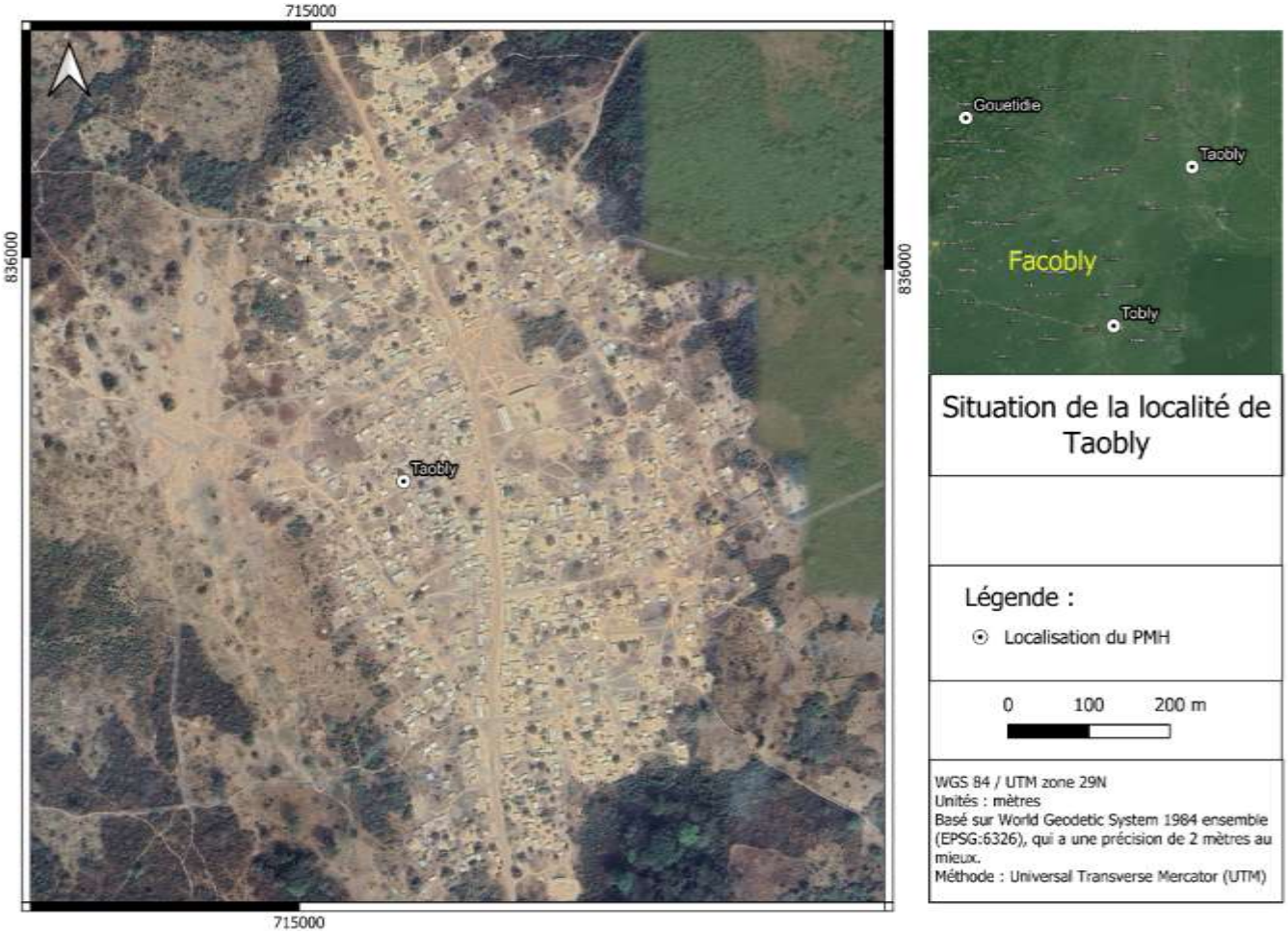
(c) Département de Facobly

(i) Localité de Taobly

Démographie : La population totale de TAOBLY est estimée à environ 6000 personnes.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-44 : Situation géographique de la localité de Taobly



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisations socioculturelles : Le village est composé de cinq (5) grandes familles à savoir les familles Drouho (famille du chef de terre), Gbilé (chef de village), Dôminan (les notables), Gbohon (gestionnaire du sacré et Kôhôtoussou. Les autochtones sont les wobè. Le choix du chef de village est fait par les chefs de famille en accord avec les chefs de quartier et de communauté. Pour le choix des notables, le chef de village convoque une réunion, choisit deux (2) membres dans chaque grande famille.

Activités économiques : La principale activité économique du village est l'agriculture. Il s'agit du café, du cacao et de l'anacarde. A cela s'ajoute les cultures vivrières.

Le village ne dispose pas de marché. Les populations se rendent à Semien (12 km) dont les jours de marchés sont les mardis.

Foncier : A Taobly, la femme peut être propriétaire de terre. La terre est une ressource qui ne se vend pas.

Habitat : L'habitat dans le village est de type moderne et semi moderne fait en dur et couvert de tôle.

Infrastructures socioéconomiques : L'électrification (avec une utilisation du solaire et des torches), neuf (9) points d'eau dont six (6) pompes villageoises fonctionnelles et des sources d'eau qui tarissent à partir de novembre (saison sèche), 1 dispensaire rural ouvert depuis 04 mois (les maladies les plus fréquentes sont la diarrhée, le paludisme, les infections pulmonaires et l'ulcère de brulis) et 1groupe scolaire d'un seul bâtiment de trois (3) classes. Concernant l'hydraulique, trois (3) forages.

Eau potable : Le village bénéficie de six (6) pompes villageoises fonctionnelles pour son approvisionnement en eau potable.

(d) Département de Kouibly

(i) Localité de Takourably

Organisations socioculturelles : Takourably est composé de trois (3) familles à savoir Kaha (famille du chef de village), Seady (président des jeunes) et Djiésehidy (présidente des femmes).

Le choix du chef se fait par consensus entre les grandes familles associés aux présidents des jeunes et des femmes.

Activités économiques : L'activité économique reste dominée par les cultures de rente telle que le cacao et le café. A cela s'ajoute les cultures vivrières comme le riz et le maïs.

Foncier : L'accès à la terre dans le village se fait par location, don et le planté-partagé (partage du revenu après-vente de la récolte). La femme peut être propriétaire de terre, usée de tous les droits sur son domaine. Les locations concernent juste les cultures vivrières.

Habitat : L'habitat du village est de type moderne et semi-moderne, fait en dur, couvert de tôle ou de paille.

Infrastructures socioéconomiques : Le village dispose d'un centre de santé et une maternité. Le village est électrifié.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau potable à l'aide de quatre (4) forages.

Planche photo III-35 : Takourably



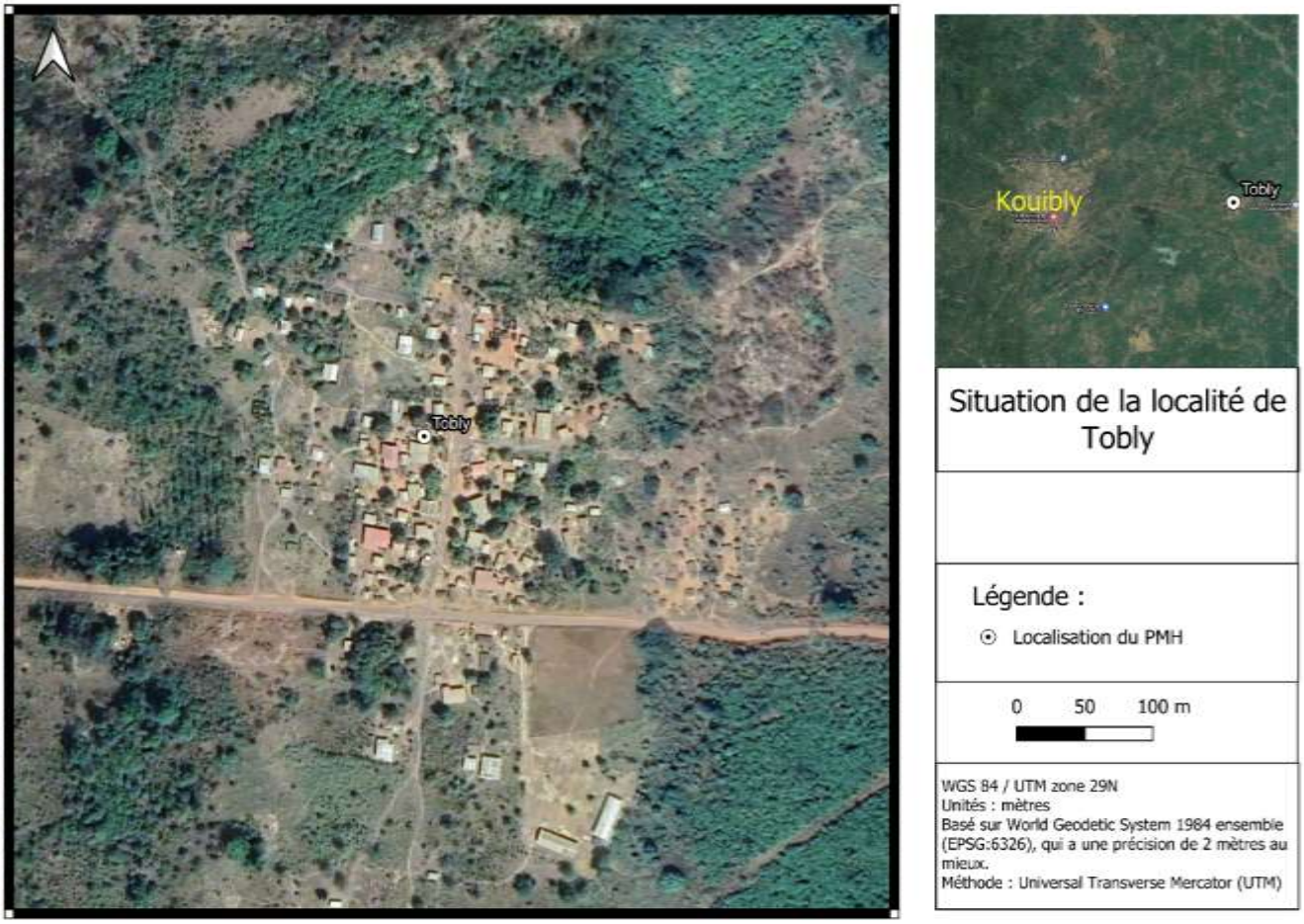
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Tobly

Démographie : La population de Tobly peut être estimée à environ 900 habitants.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-45 : Situation géographique de la localité de Tobly



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisations socioculturelles : Tobly est composé de quatre (4) grandes familles du village qui sont Tohdy, Yaoundy, Gouhody et Teôdy. Le choix du chef de village se fait par consensus entre les différentes familles. Quant aux notables, leur choix est fait en tenant compte de leur bonne moralité ainsi qu'à l'intérieur des grandes familles.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité économique du village. Elle est dominée par le cacao et le café.

Foncier : Les plus fréquents sont les conflits d'adultère et d'héritages. Leur résolution se fait par l'intervention du chef de village et sa notabilité. L'accès à la terre se fait par la location et le planté-partagé (partage de la plantation). La femme peut être propriétaire de terre.

Infrastructures socioéconomiques : Sur les trois (3) pompes du village, seulement une (1) pompe est fonctionnelle. Le village dispose d'une école de six (6) classes, pas de centre de santé.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de pompe et de puits

(11) Région du Haut-Sassandra

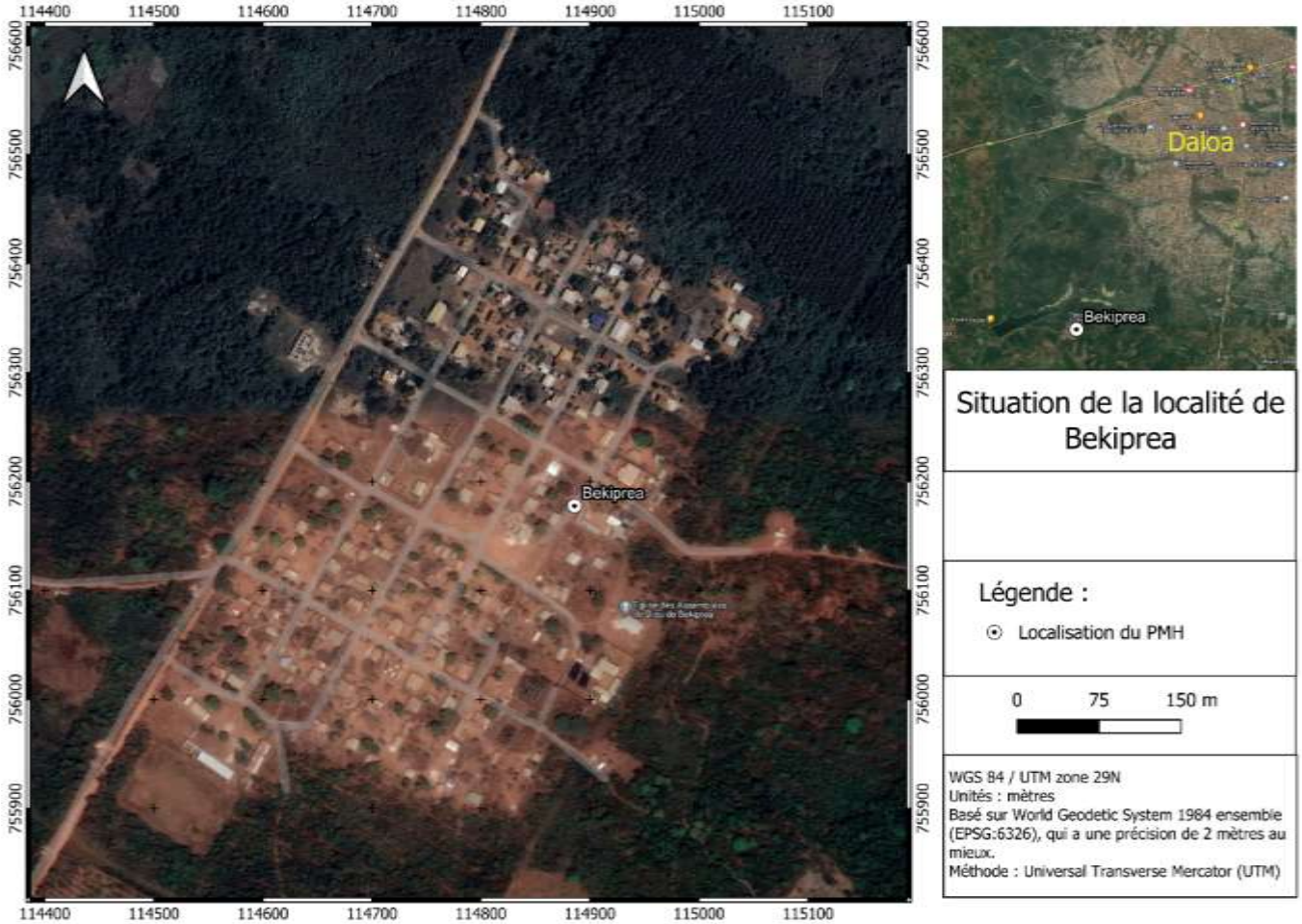
(a) Département de Daloa

(i) Localité de Békipréa

Situation géographie : Située dans le département de Daloa, la localité de Békipréa relève du ressort territorial de la sous-préfecture de Daloa.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-46 : Situation géographique de la localité de Békiprea



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Békipréa est peuplé d'environ 3500 habitants dont les autochtones sont issus du groupe ethnoculturel Bété.

Activités économiques : la localité de Békipréa est une zone à fort potentiel agricole. Ce qui permet aux populations locales d'investir dans les productions de rente telles que le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. Le vivrier est également prisé par les populations qui cultivent la tomate, la banane plantain, le manioc, etc.

Organisation socioculturelle : La composante sociale du village de Békipréa comprend huit (8) grandes familles.

Habitat : Dans la localité de Békipréa, on rencontre un environnement social dominé par un habitat partagé entre le style moderne et traditionnel.

Infrastructures socioéconomiques : Les populations bénéficient d'une couverture scolaire au moyen d'une école primaire de douze (12) classes. La localité est électrifiée depuis 1982. Cependant, la couverture sanitaire fait défaut dans le village. Pour répondre à ce besoin, le village procède à la construction d'un centre de santé rural.

Eau potable : Les besoins en eau sont assurés par la présence d'une pompe hydraulique à motricité humaine**.**

Planche photo III-36 : Békipréa





Vue du village



Vue voie d'accès

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

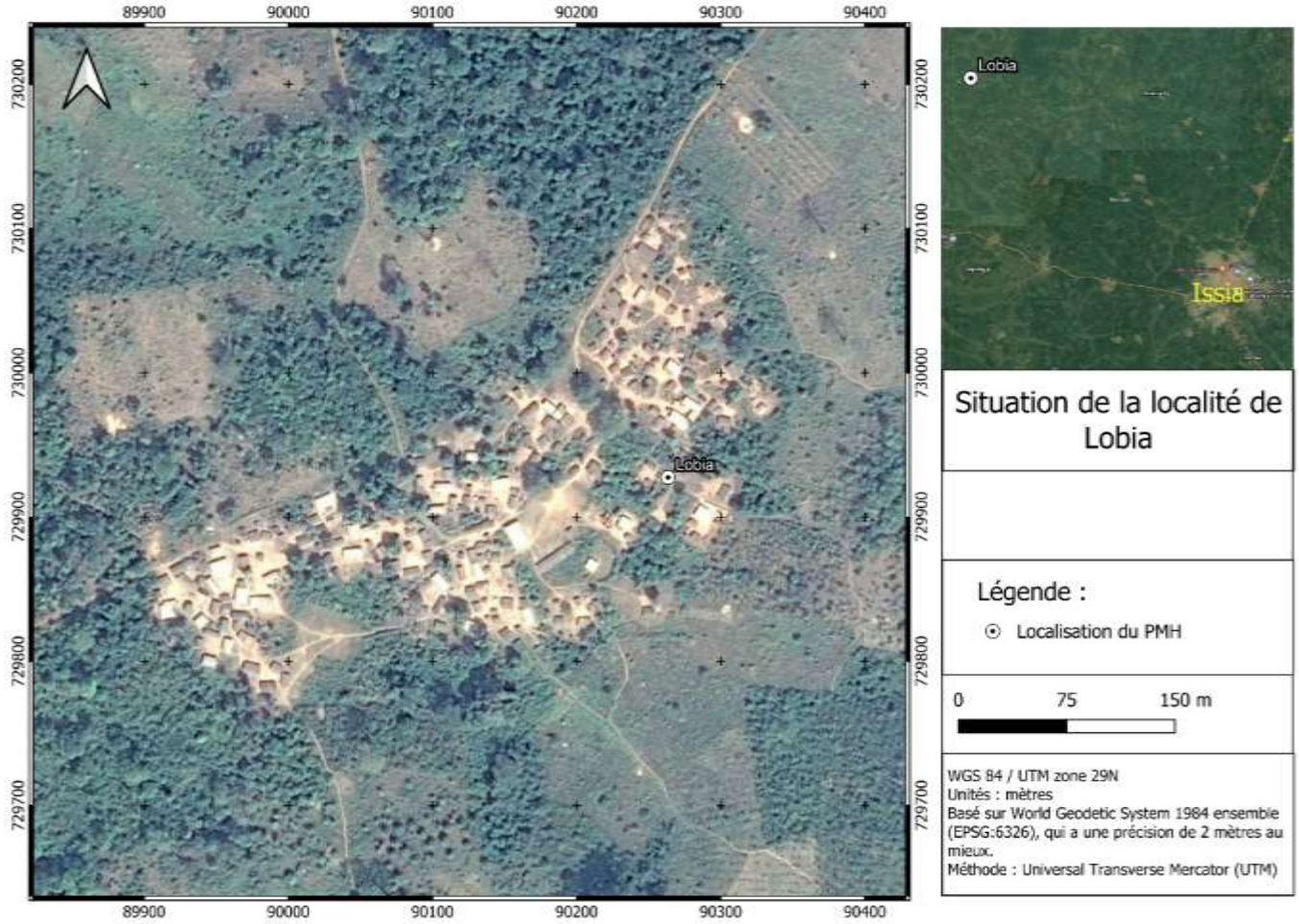
(b) Département d'Issia

(i) Localité de Lobia

Situation géographie : Située dans la sous-préfecture, Lobia est un campement dépendant du village de Dadéguhé, à 21 km du département d'Issia.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-47 : Situation géographique de la localité de Lobia



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : la population de la localité est forte de 1 500 habitants qui sont majoritairement des ressortissants Burkinabé installés par les autochtones Bété.

Activités économiques : les habitants de Lobia ont pour activité principale l'agriculture. Pour ce faire, ils sont abonnés à la culture des produits de rente (cacao, café, hévéa, anacarde) et aux cultures vivrières (banane plantain, igname, arachide, maïs, etc.). L'élevage est également pratiqué comme une activité secondaire et avec des moyens traditionnels.

Habitat : Les populations logent dans des maisons bâties pour la plupart en banco.

Infrastructures socioéconomiques : La voie d'accès est caractérisée par une piste villageoise dont l'état est dégradé à plusieurs endroits. La localité dispose d'une case de santé villageoise qui emploie un infirmier et une sage-femme. Quant à l'éducation, ce service est garanti par une école primaire de six (6) classes et deux instituteurs qui assurent la formation de 200 élèves.

Eau potable : il n'existe pas d'équipement permettant l'alimentation en eau potable. Ce besoin est assuré par la présence de cinq (5) puits creusés par les habitants.

Planche photo III-37 : Lobia



Vue du village



Vue de l'état de la route



Vue de l'école primaire

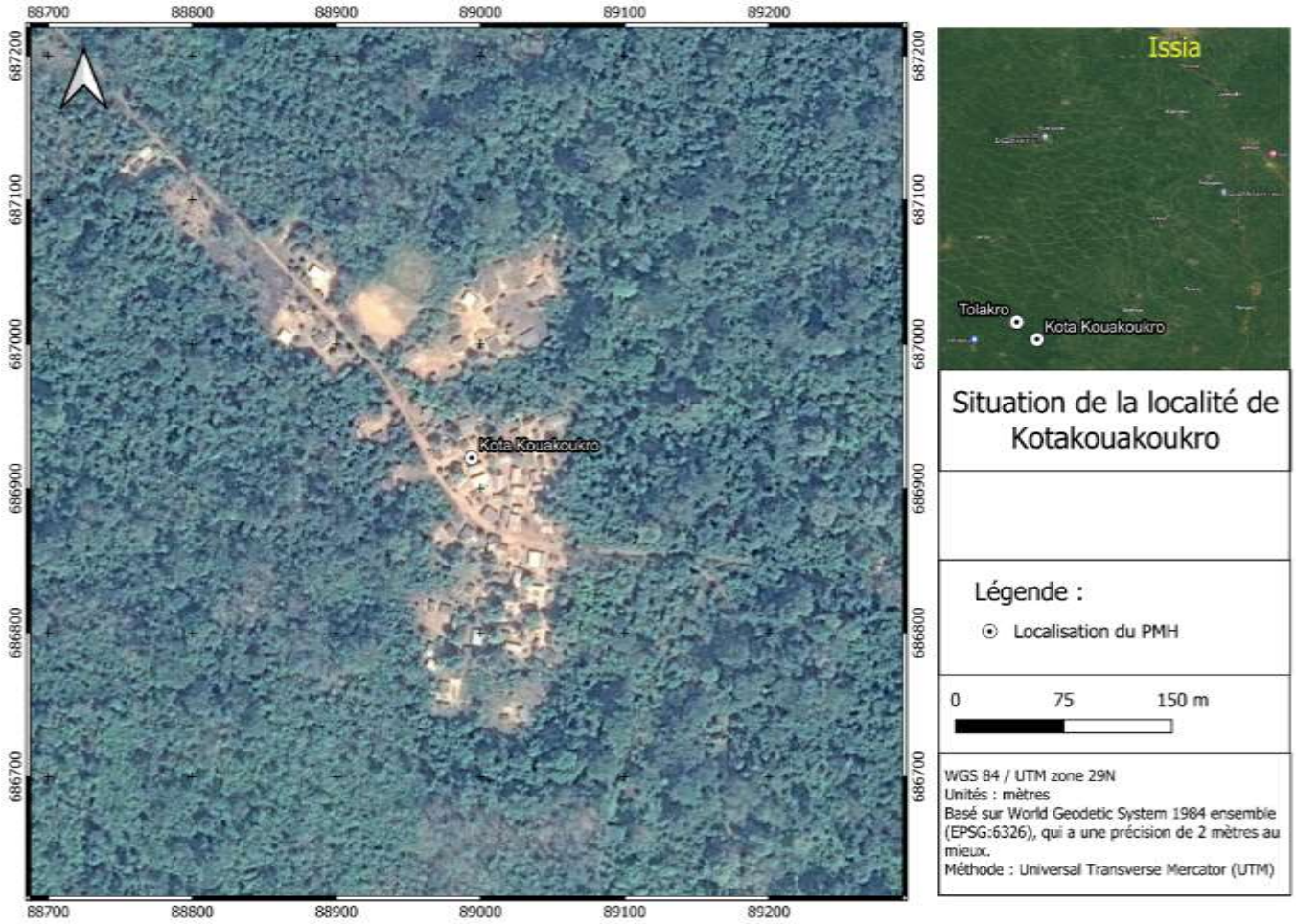
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Kotakouakoukro

Situation géographie : Située à 62 km du département d'Issia, la localité de Kotakouakoukro est un campement rattaché au village de Sédibia, dans la sous-préfecture de Namané.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-48 : Situation géographique de la localité de Kotakouakoukro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population actuelle de la localité est aujourd'hui estimée à 500 habitants.

Activités économiques : La principale activité économique pratiquée dans la localité de Kotakouakoukro est l'agriculture. Pour assurer leur subsistance, les populations produisent les cultures de rente, notamment le cacao, le café et l'hévéa. La localité est dépourvue de voirie moderne ; les pistes en état de dégradation étant des voies d'accès.

Habitat : Les bâtis sont faits selon une architecture simple et informelle, avec pour technologie, les murs en banco et une toiture en paille.

Infrastructures socioéconomiques :

Eau potable : L'adduction en eau potable est assurée par un (1) puits creusé par les habitants du campement. Cette absence d'équipement est remarquée pour le domaine de la santé et d'électricité. La localité bénéficie toutefois d'une école de six (6) classes où exercent trois (3) instituteurs dont un (1) affecté par l'Etat.

Planche photo III-38 : Kotakouakoukro



Vue de l'école primaire



Vue Habitat



Vue de l'état de la voie d'accès

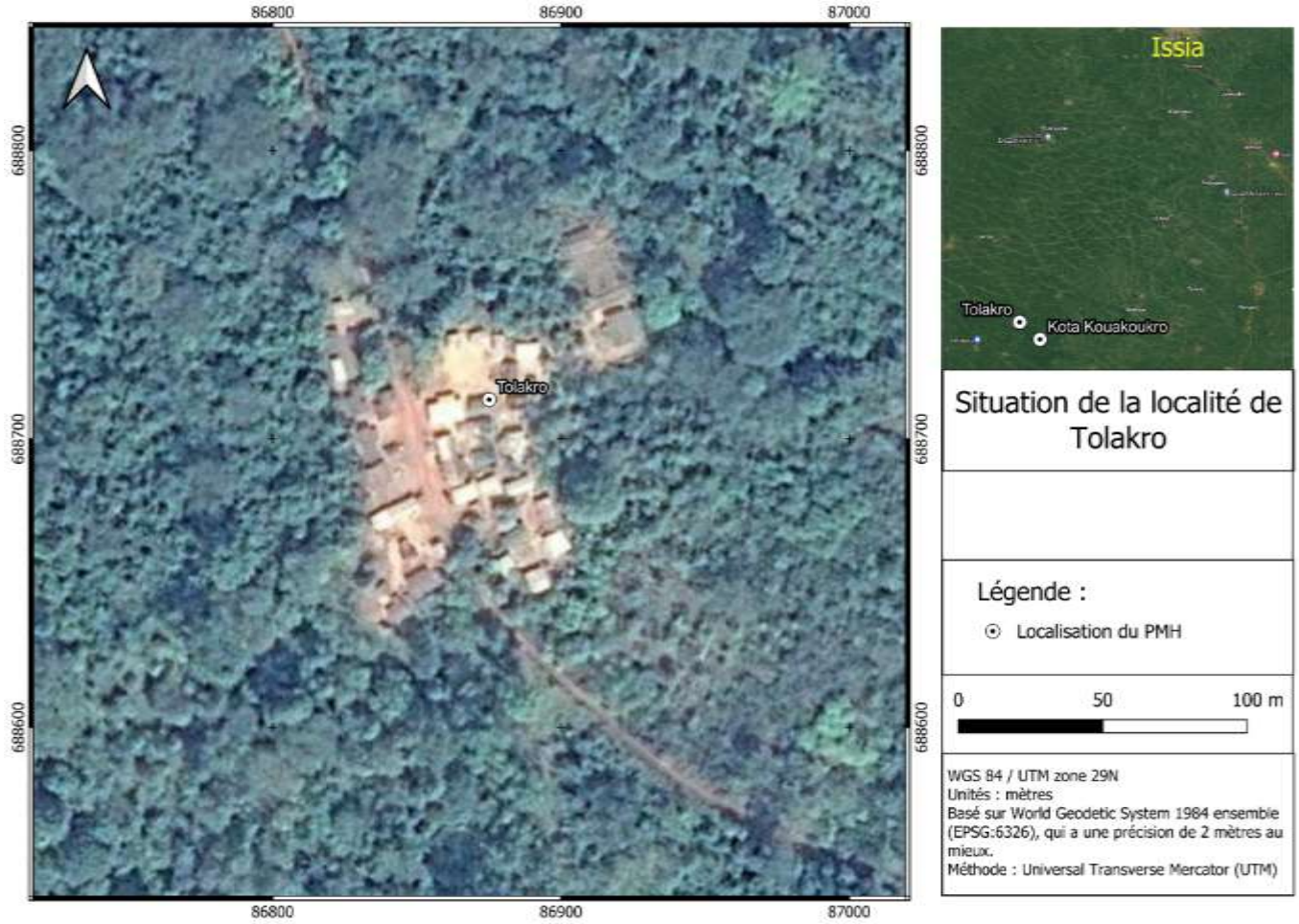
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Tolakro

Situation géographie : est un campement rattaché au village de sédibia, dans la sous-préfecture de Namané. Situé à 24 km du département d'Issia.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-49 : Situation géographique de la localité de Tolakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population résidente est estimée à 500 habitants.

Activités économiques : Les populations locales pratiquent dans leur majorité, l'agriculture. Le travail de la terre est basé sur la production des cultures de rente telles que le cacao, le café, l'hévéa et l'anacarde. A ces spéculations s'ajoutent les produits issus des cultures vivrières au nombre desquelles les populations cultivent la banane plantain, l'igname, le manioc, etc.

Habitat : L'habitat se caractérise par un mode architectural précaire qui fait prévaloir les constructions dont les murs sont crépis en terre cuite, survolés par des toitures en paille.

Infrastructures socioéconomiques : On constate une absence d'équipement électrique, de centre de santé, d'école et d'adduction en eau potable. Les élèves de Tolakro se rendent dans le village voisin, à 3 km avoir accès à l'éducation.

Eau potable : Seul un puits permet aux populations de s'abreuver. La localité est enclavée en raison de l'absence de voirie moderne.

Planche photo III-39 : Tolakro



Vue du village



Vue séchoirs du cacao

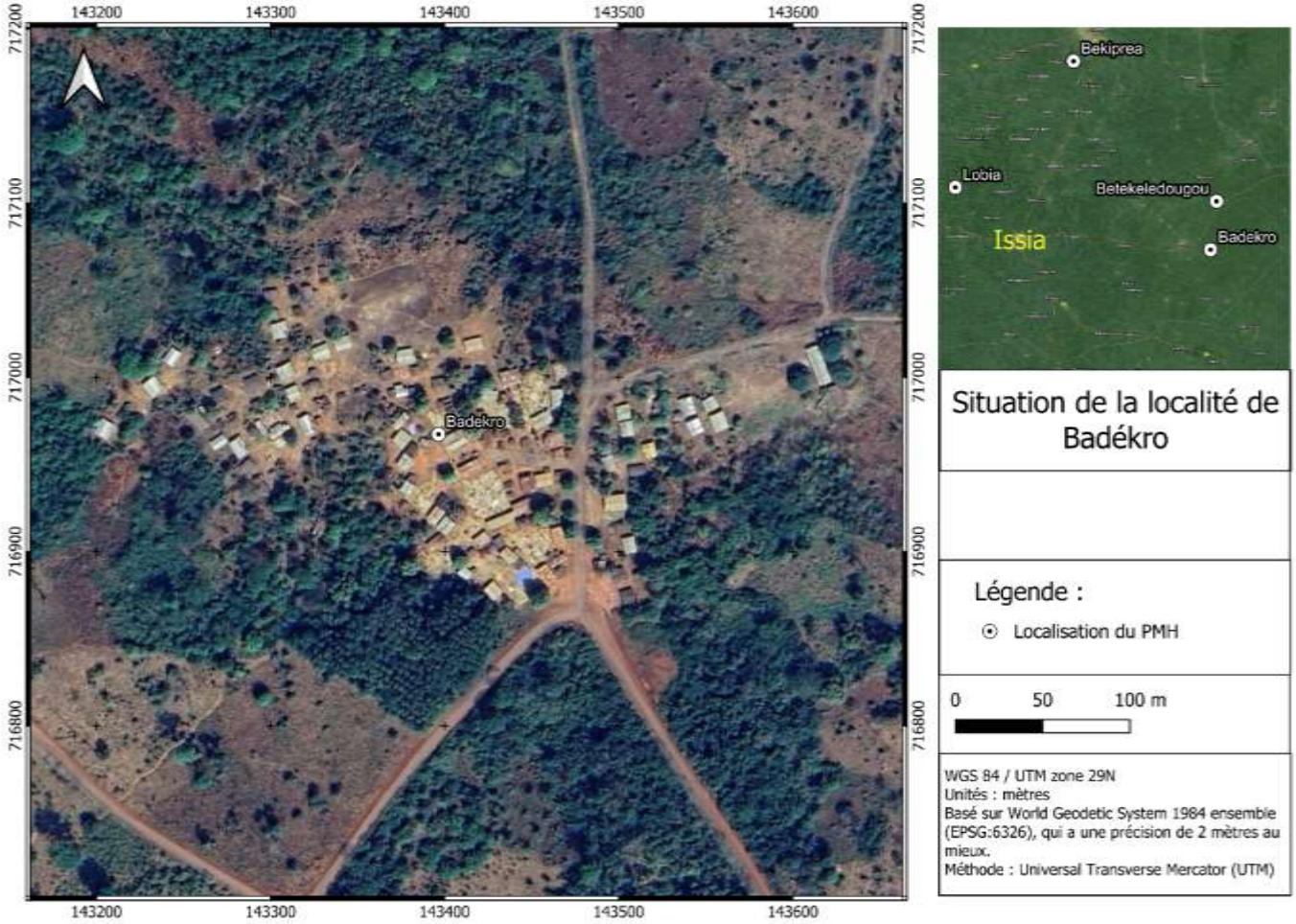
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Badékro

Situation géographie : Badékro est un campement rattaché au village de Guébia, dans le ressort territorial de la sous-préfecture de Saïoua. Située à environ 40 km du département d'Issia.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-50 : Situation géographique de la localité de Badékro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Badékro une localité de 1500 habitants. Cette démographie est composite et comprend en plus des Baoulé et Bété, des ressortissants guinéens et burkinabé.

Activités économiques : Les populations locales exercent l'agriculture comme activité génératrice de revenu. D'une part les cultures de rente à savoir le cacao, le café, l'anacarde. D'autre part, les cultures vivrières.

Habitat : A Badékro, les maisons sont éclatées sur le territoire local et leur construction est faite de façon précaire, au moyen de terre cuite et de bambou de chine. On note également des constructions sémi-modernes dont les murs sont faits en dur ou crépis en ciments avec des tôles comme toiture.

Infrastructures socioéconomiques : On note une absence d'infrastructure dans les domaines de la santé, de l'électricité et de l'adduction en eau potable, absence de bitume qui rend difficile l'accès à la localité et freine les activités économiques liées au transport. Seul le besoin en éducation est pourvu par la présence d'une école primaire de trois (3) classes.

Planche photo III-40 : Badékro



Vue générale du village



Vue voie d'accès



Vue l'école primaire

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(v) Localité de Bétékélédougou

Situation géographie : Située à 58 km du département d'Issia, la localité de Bétékélédougou est un campement qui dépend du village de Godoua 2, dans le ressort territorial de la sous-préfecture de Saïoua.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-51 : Situation géographique de la localité de Bétékélédougou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Bété jouit d'une démographie forte de 500 habitants.

Activités économiques : Les populations locales sont donc abonnées au travail de la terre qui permet de cultiver les produits de rente, notamment le cacao, le café, l'hévéa et l'anacarde. A côté de cette production de rente, les populations cultivent également des produits vivriers pour le commerce local et la consommation domestique.

Habitat : L'habitat dominant l'environnement humain est caractérisé par des maisons construites en terre cuite.

Infrastructures socioéconomiques : On note une absence de structure sanitaire. L'alimentation électrique et l'adduction en eau potable ne sont pas une réalité dans la localité. La localité dispose d'une école primaire de trois (3) classes.

Planche photo III-41 : Bétékélédougou



Vue du village



Vue voie d'accès



Vue de l'école primaire

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(12) Région de l'Indénié-Djuablin

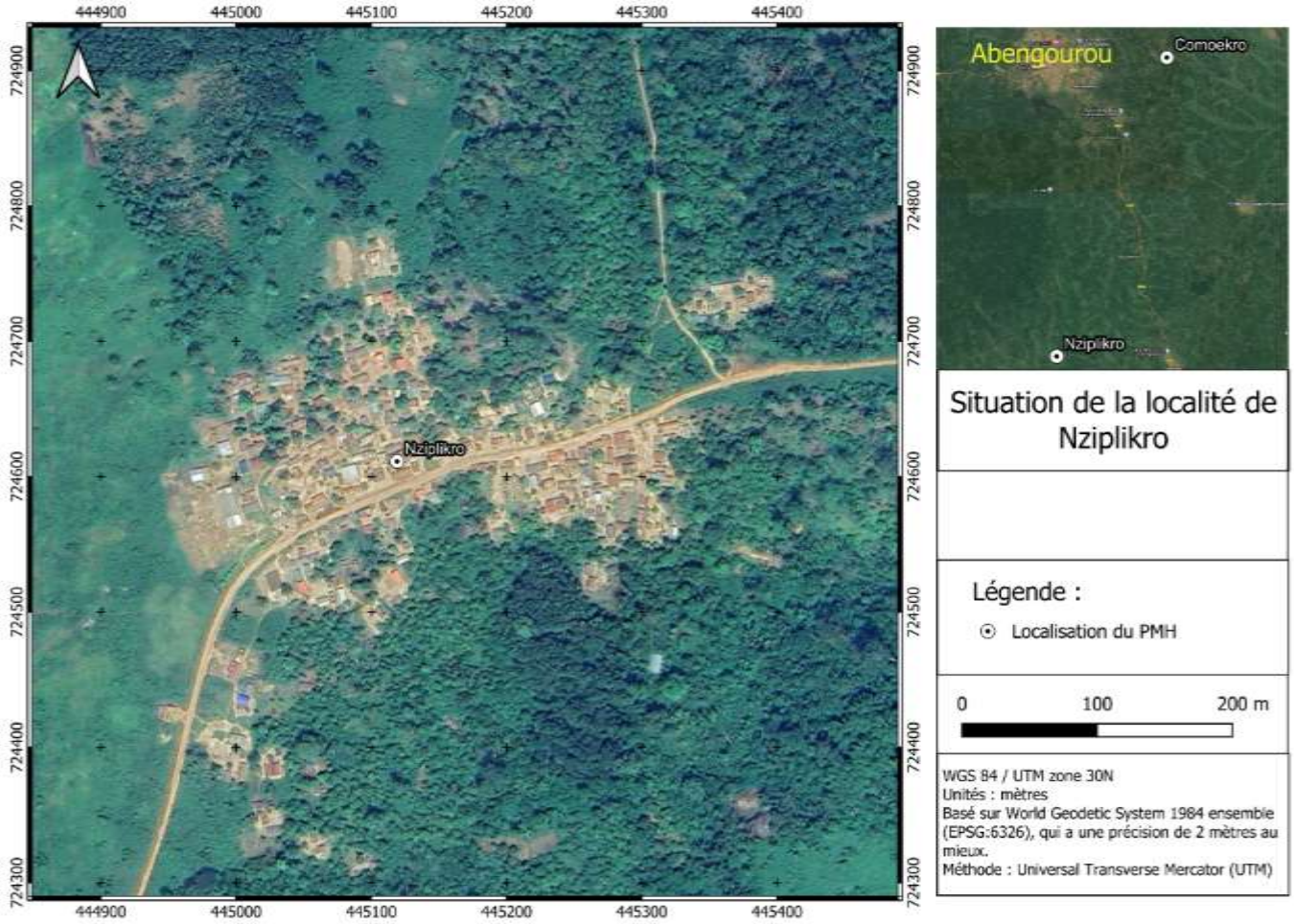
(a) Département d'Abengourou

(i) Localité de N'ziplikro

Situation géographique : N'ziplikro est un village situé dans la Sous-préfecture d'Abengourou. Situé à 29 km de la ville d d'Abengourou, Chef-lieu de Sous-préfecture et de département, le il est limité au Nord par le village Babiana ; au Sud par le campement Bouakro, à l'Est par le campement Kouabenan-Bi, à l'Ouest par les villages Dêdêbouakro, Pokoukro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-52 : Situation géographique de la localité de N'ziplikro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Agni et Baoulé constituent les communautés autochtones, on y trouve des communautés originaires de la Côte d'Ivoire Lobi ; Koyaka, mais aussi des communautés non nationales : Bukinabé, Malien, Togolais. Selon le RGPH (2021), le village compte 1600 habitants.

Organisation sociale : Le village compte plusieurs familles : N'zipli, Gblo, Satiklan, Vahavouê, Agba, Ahitou, Tigoly, Rahamani. Le chef est désigné par consensus dans toutes les communautés nationales, en tenant compte des critères de bonne capacité physique mentales, de bon comportement, de disponibilité. Il est assisté par cinq (5) notables.

Le village renferme plusieurs appartenances religieuses. Le Christianisme, l'Animisme, l'Islam. La Communautés Catholique, Assemblée de Dieu constitue la religion majoritaire.

Activités économiques : L'agriculture, axée sur la culture d'anacarde et d'hévéa, constitue la principale source de revenu, impliquant également la culture vivrière, principalement pratiquée par les femmes avec la participation de groupements d'hommes. Cependant, cette économie agricole fait face à des défis majeurs tels que l'écoulement, le stockage et la mévente de la production. En parallèle, le commerce de produits vivriers, d'aliments, de vêtements, ainsi que l'élevage traditionnel et moderne de poulets et d'ovins contribuent au développement économique local.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don. Partant de là, la femme peut être propriétaire terrien. Il n'existe pas de parcelles communautaires.

Habitat : Le village, dépourvu de lotissement, présente un habitat composé de constructions en terre recouvertes de tôle ou parfois de paille. Ces habitations sont généralement disposées en bandes, en cours

communes ou en maisons isolées. On observe également la présence de baraques ou de constructions en banco. Les eaux usées et les déchets solides sont déversés directement dans la nature.

Eau potable : Le village dispose d'une Pompes à Motricité Humaine non fonctionnelle. Il y existe cinq (5) puits qui servent de source d'eau.

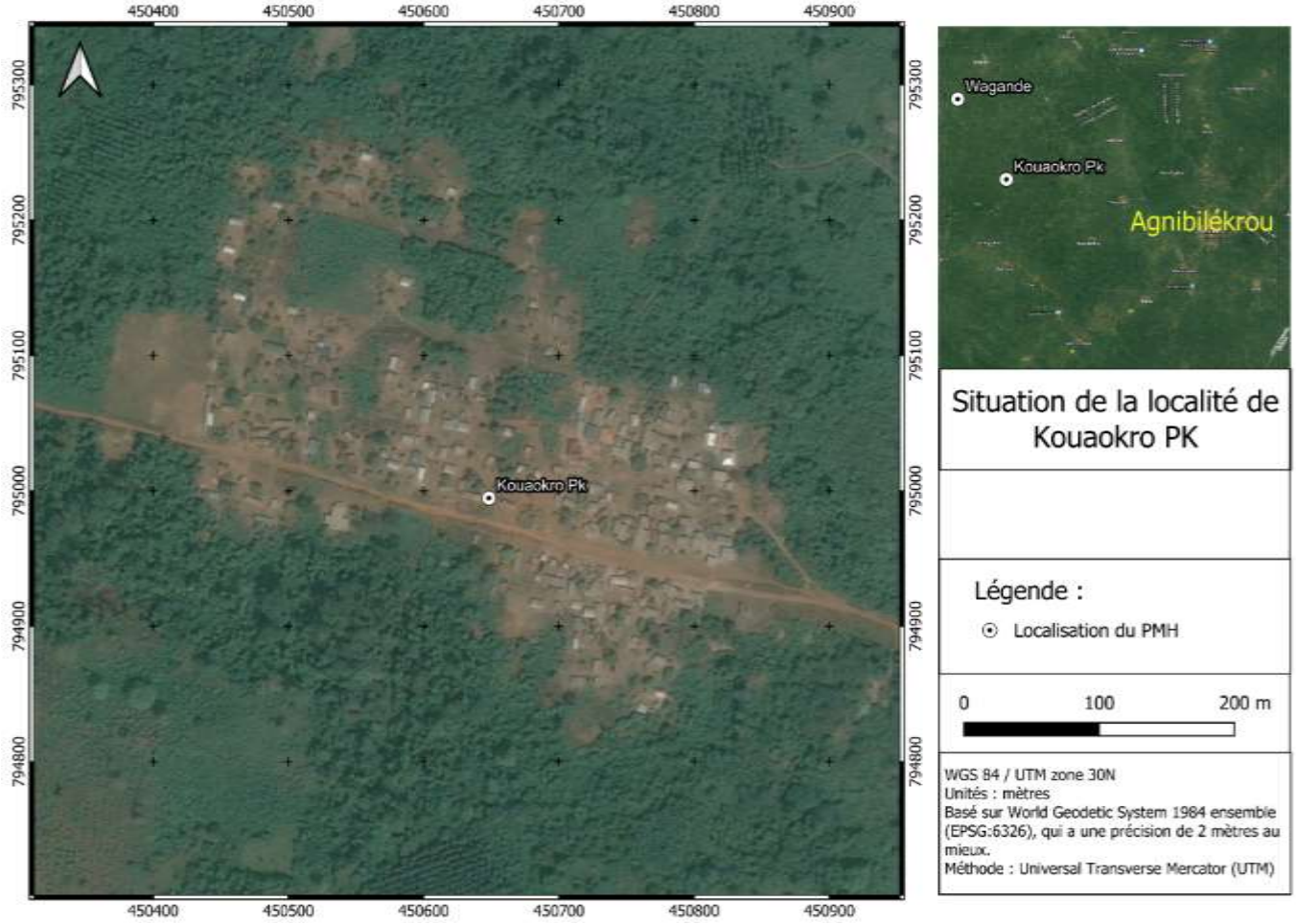
(b) Département d'Agnibilékrou

(i) Localité de Koyarabo / Kouaokro PK

Situation géographique : situé à dix-sept (17) km du Chef-lieu de Sous-préfecture et 55 km de la ville d'Agnibilékro, Chef-lieu de département, le village est limité au Nord par le village par le village Caterpillar ; au Sud-Ouest par Duffrebo ; à l'Est par Djane-Yaokro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-53 : Situation géographique de la localité de Kouakro PK



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Les Agni Djuablin constituent la communauté autochtone. En outre, il y existe des allochtones Koulango, Bron, Baoulé et des communautés étrangères, que sont les Burkinabé, des Maliens et des Nigériens. Selon le RGPH (2021), le village compte 2000 habitants.

Organisation sociale : Le village est sous la direction consensuelle d'un chef. Il est épaulé par des notables, un chef de terre, des leaders de jeunesse et des femmes, le chef prend des décisions après consultation, marquant la vie communautaire, notamment par la célébration de la fête des ignames, le seul événement culturel significatif chez les Agni. Le village accueille diverses appartenances religieuses, dont l'Animisme, l'Islam, et le Christianisme**.**

Activités économiques : L'économie locale repose principalement sur l'agriculture, avec la culture d'anacarde et d'hévéa comme principales sources de revenu. Les défis actuels incluent l'écoulement, le stockage et la vente des productions agricoles. En parallèle, le commerce des produits vivriers, alimentaires, et le développement de l'élevage, tant traditionnel que moderne, contribuent à la diversification des activités économiques dans la région.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Habitat : Le village, étant doté d'un lotissement, présente un habitat varié avec des constructions en dur, en terre, souvent regroupées en bandes, cours communes ou isolées. Les habitations, couvertes de tôle ou occasionnellement de paille, comprennent des baraques et des structures en banco. Bien que des fosses septiques traditionnelles soient présentes pour l'assainissement, les eaux usées et les déchets solides sont généralement déversés dans la nature, posant ainsi des défis environnementaux.

Eau potable : Le village dispose d'une PMH aves des pannes régulières.

(ii) Localité de Wagande

Situation géographique : Situé à 35 km du Chef-lieu de Sous-préfecture et 50 km de la ville d'Agnibilékro, chef-lieu de département Wagandé est un campement du village Bangoua situé dans la Sous-préfecture Duffrebo, le village est limité au Nord par le village Tchimpanikro ; au Sud par Tchênikro ; à l'Est par Chantier ; à l'Ouest par Moriyiri.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-54 : Situation géographique de la localité de Wagandé



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : la communauté Moré constitue la communauté autochtone. Outre cette communauté, il y existe des allogènes Dagari, Lobi. Selon le RGPH (2021), le village compte 301 habitants.

Organisation sociale : Moré est constitué des familles Nakanambo, Wagandé, Têne, Wadjiho, Sawadogo, Toumouni, Kambou. Il est dirigé par un chef désigné dans la lignée de la famille Nakanambo suivants les critères de sagesse, de bonne réputation. Au plan religieux, on y trouve l'Animisme, l'Islam, le Christianisme.

Activités économiques : L'activité économique prédominante du village repose sur l'agriculture, avec la culture d'anacarde et d'hévéa comme principales sources de revenus. Les populations, en majorité des femmes, pratiquent également la culture vivrière, avec la participation de groupements d'hommes. Cependant, cette économie agricole est actuellement confrontée à des défis majeurs tels que l'écoulement, le stockage et la vente des productions. En parallèle, le commerce de produits vivriers, alimentaires, et de vêtements se développe. L'élevage, axé sur la volaille et les ovins, contribue également à la diversification des activités économiques.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Habitat : Les habitations sont agencées en cours communes ou en maisons isolées. Ce sont généralement des baraques ou de bâtis en banco. Les eaux usées et des déchets solides sont déversés dans la nature.

Eau potable : Le village dispose d'une PMH.

(c) Département de Béttié

(i) Localité d'Issoufkro

Situation géographique : Issoufkro est campement situé dans la Sous-préfecture de Diamarakro. Situé 14 km de Diamarakro, Chef-lieu de Sous-préfecture, à 36 km de la ville de Bettié, Chef-lieu de Département, le village est limité au Nord par le village Apprompron Afèwa ; au Sud par le campement Djatokro, à l'Est par le campement Adama-Ecole, à l'Ouest par Diamarakro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-55 : Situation géographique de la localité d'Issoufkro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Situation géographique : Les Bron constituent la communauté autochtone. Il y existe aussi des allochtones Koulango, Lobi, Agni et des allogènes Moré et Togolais. La population d'Issoufkro est estimée à 630 habitants.

Organisation sociale : Le campement est dirigé par un chef avec le soutien de trois notables selon le système matrilinéaire. En plus de l'autorité coutumière, des leaders de jeunesse, des femmes et des responsables d'autres communautés participent à la gestion du village, impliquant une consultation des notables et des leaders pour les décisions importantes. Le village accueille diverses pratiques religieuses, notamment l'Animisme, l'Islam, et le Christianisme, avec les communautés catholique et Assemblée de Dieu, cette dernière étant la religion prédominante.

Activités économiques : L'économie du village repose principalement sur l'agriculture, axée sur la culture d'anacarde et d'hévéa, avec une participation significative des femmes dans les cultures vivrières. Néanmoins, des défis importants tels que l'écoulement, le stockage et la vente des productions agricoles sont actuellement rencontrés. Parallèlement, le commerce des produits vivriers, alimentaires et vestimentaires ainsi que l'élevage traditionnel et moderne contribuent à diversifier les activités économiques locales.

Gestion du foncier : La terre est un patrimoine familial ; elle ne peut donc pas être vendue. L'accès à la terre se fait par héritage ou cession au sein de la famille ou par don.

Habitat : Le village non loti présente un habitat constitué de bâtis en terre battue, couverts de tôle ou occasionnellement de paille, souvent en bande, cours commune ou maison isolée, avec des déchets déversés dans la nature.

Eau potable : Le village dispose de deux Pompes à Motricité Humaine dont une est non fonctionnelle.

(13) Région du Kabadougou

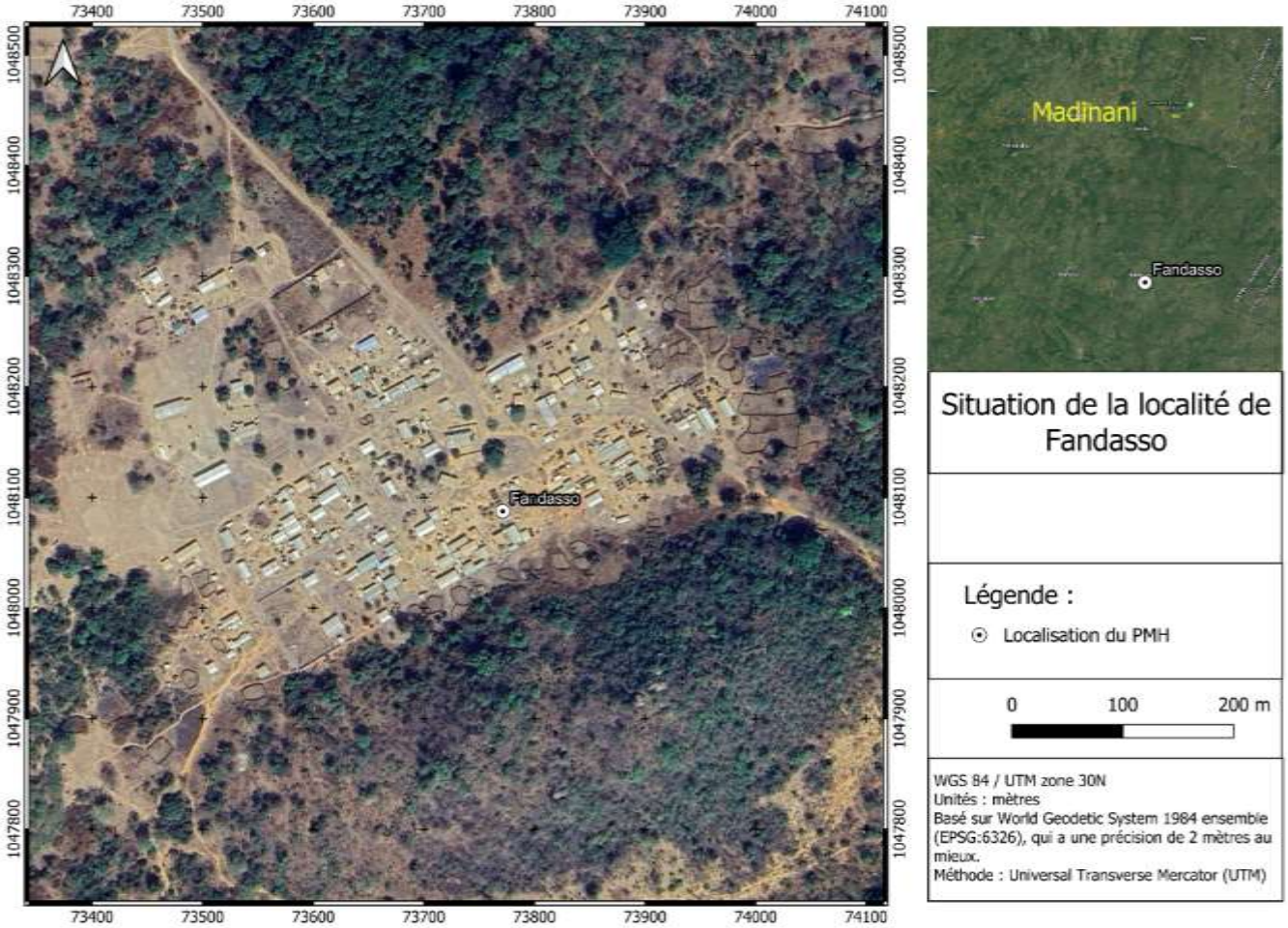
(a) Département de Madinani

(i) Localité de Fandasso

Situation géographique : Fandasso est situé dans le canton Nawolo, Sous-Préfecture de Madinani, entouré par une forêt classée au nord, Mangnanna au sud, Tôra à l'est et Djogo à l'ouest. Distance de 25 km depuis la Sous-Préfecture.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-56 : Situation géographique de la localité de Fandasso



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Population totale d'environ 980 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé de six grandes familles autochtones, de communautés allochtones (Agni, Baoulé, Sénoufo, Attié) et allogènes (Peulh) avec un système de chefferie traditionnelle basé sur la lignée du fondateur (Koné). Les décisions communautaires sont prises en consultation avec les jeunes, les femmes et les étrangers du village. Au plan culturel, on note la pratique de l'islam et du christianisme avec des sites sacrés.

Gestion du foncier : Le droit foncier est réservé exclusivement à la famille Koné. Les terres sont soit familiales, soit individuelles, et les femmes ne peuvent pas être propriétaires. Les conflits fonciers sont traités en interne et, en cas de désaccord, soumis au comité de gestion puis au chef du village.

Activités économiques : L'économie est principalement axée sur l'agriculture, avec des activités de commerce et d'élevage.

Infrastructures socio-économiques. Le village dispose d'une école primaire et de l'électricité. Il n'y a pas de centre de santé et les routes d'accès sont dégradées.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'une PMH en dégradation et de puits.

Planche photo III-42 : Fandasso



Voie d'accès



Mosquée



PMH



Puits

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

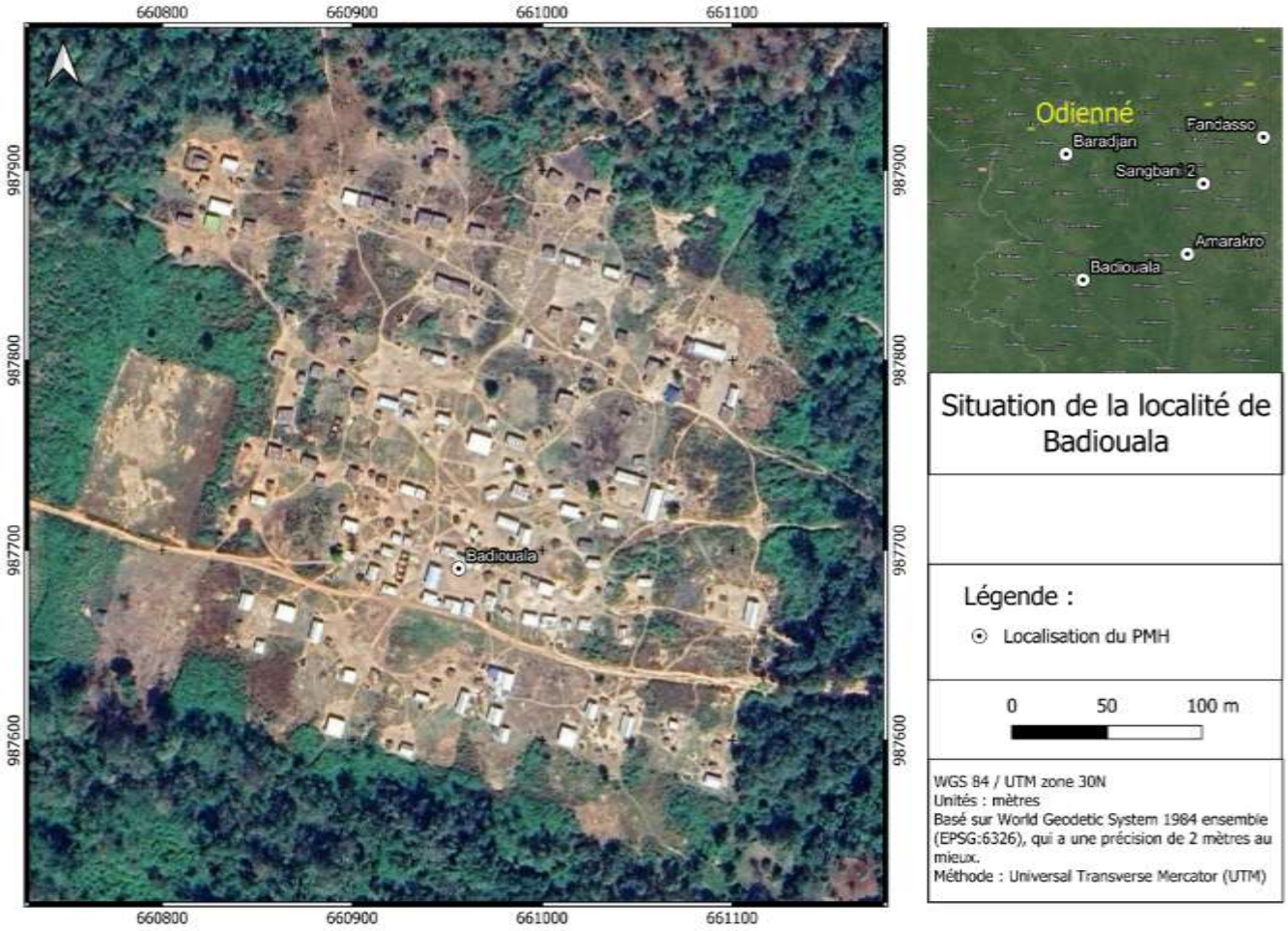
(b) Département d'Odienné

(i) Localité de Badioula

Situation géographique : Badioula est situé dans le Département d'Odienné à 73 km de celui-ci et à 27 km de Bako sa Sous-Préfecture. Le village est limité au Nord par Fremandougou, au Sud par Moya 2, à l'Est par Zandougou et à l'Ouest par Man-Moya.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-57 : Situation géographique de la localité de Badioula



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est composé d'autochtones Odienneka, des nationaux (Baoulé, Senoufo) et des non-nationaux (Malien et Burkinabé) avec une population estimée à environ 473 habitants.

Organisation sociale et culturelle : La communauté est composée de trois (3) grandes familles (Odienneka) qui sont la famille Koné, Traoré, Konaté. La chefferie traditionnelle qui se transmet au sein de la lignée du fondateur (Kone Lanciné). La désignation d'un nouveau chef se fait selon l'âge c'est-à-dire le plus âgé de la famille après le décès du père. Les notables sont choisis par grande famille et en fonction de l'âge. Les décisions communautaires sont prises en présence de toute la population.

Gestion foncière : Les terres appartiennent à la famille du fondateur, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier selon les lois traditionnelles, les parcelles communautaires sont gérées par la chefferie. L'accession du foncier se fait par demande auprès du chef de village.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité des populations, le commerce et l'élevage sont les activités secondaires pratiquées par quelques habitants de la localité.

Habitat : Il existe des maisons en dure et des maisons en terre batte (banco).

Infrastructures socioéconomiques : En termes d'infrastructure communautaire, le village ne possède aucune école primaire ni de d'un dispensaire, ni d'un réseau électrique et téléphonique.

Adduction en eau potable : le village dispose d'un seule Pompe à Motricité Humaine (PMH) et des puits.

Planche photo III-43 : Badioula



Voie d'accès



Mosquée



PMH

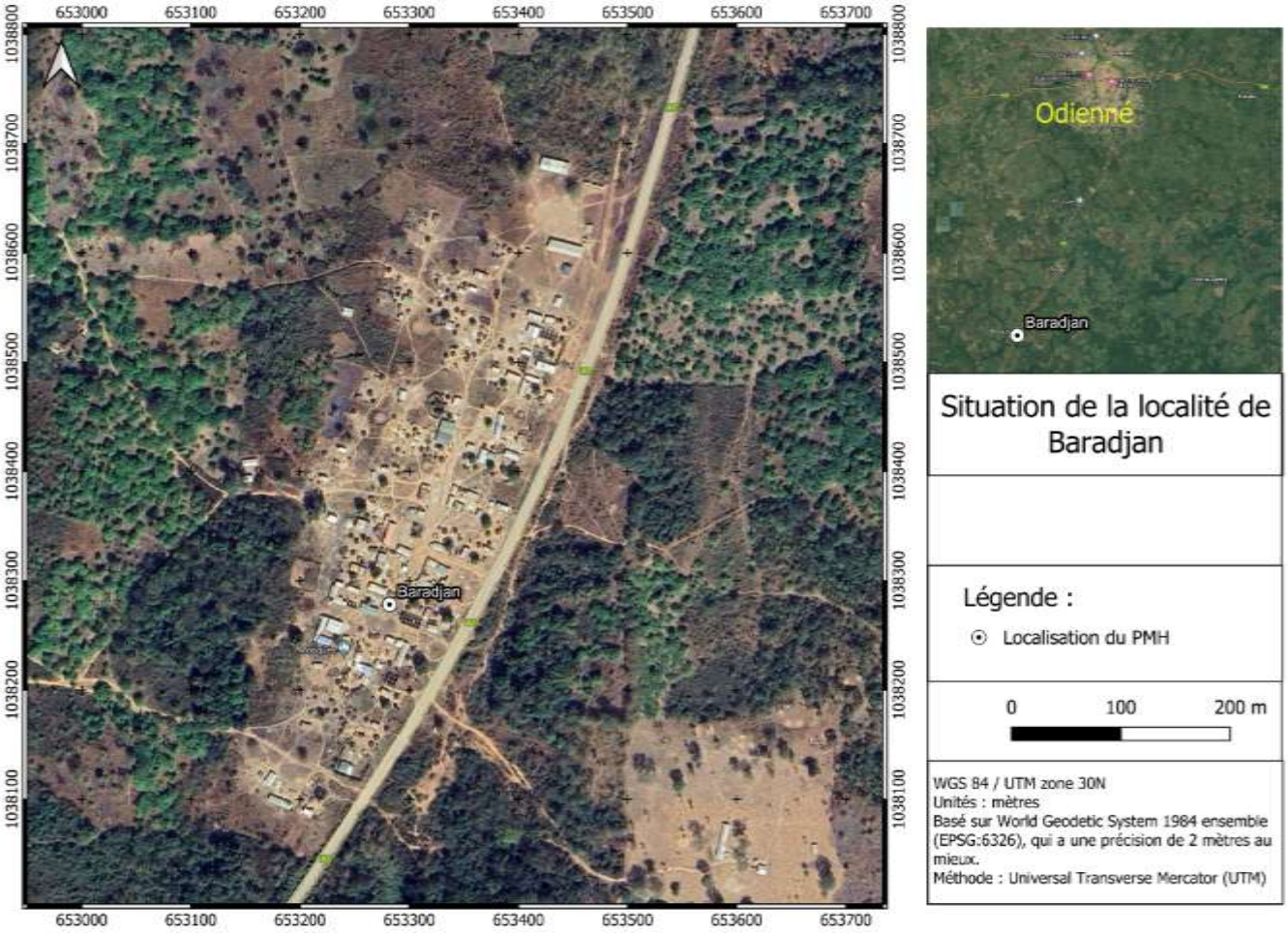
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Baradjan

Situation géographie : est un village situé en bordure de route sur l'axe bitumé reliant Odienné à Séguéla dans le Département d'Odienné à 15 km de celui-ci qui est également sa Sous-Préfecture. Le village est bordé au Nord par Zevasso, au Sud par Nieninso, à l'Est par Sianso et à l'Ouest par Daga.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-58 : Situation géographique de la localité de Baradjan



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Le village est composé d'autochtones (Odienneka), des nationaux (Wobé) et des non-nationaux (Malien) avec une population estimée à environ 1200 habitants.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité des populations, le commerce et l'élevage sont les activités secondaires pratiquées par quelques habitants de la localité.

Organisation socioculturelle : Le village est composé de sept (7) grandes familles autochtones (Odienneka) qui sont les Koné, Touré, Diabagaté, Fofana, Doumbia, Bamba, Diarrassouba. Le système de gestion politique de Baradjan est la chefferie traditionnelle qui se transmet au sein la lignée du fondateur (Fofana). La nomination d'un nouveau chef se fait selon l'âge c'est-à-dire le plus âgé de la famille après le décès de son ainé. Ce dernier peut se faire remplacer par son fils intellectuel, sage et capable de résoudre les problèmes du village. La sagesse est la seule mode de désignation des notables.

Gestion foncière : Les grandes familles du village sont les propriétaires terriens, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier selon les lois traditionnelles, les parcelles communautaires n'existent pas à Baradjan, elles sont toutes individuelles ou familiales. L'accession du foncier se fait par demande auprès du chef ou son de son propriétaire.

Habitat : Il y a des maisons en dure et des maisons en banco.

Infrastructures socioéconomiques : Le village possède école primaire en manque d'enseignant, leur logement et des salles de classe, le village est électrifié et ne possède pas de dispensaire, ni d'un réseau téléphonique.

Eau potable : Le village dispose des Pompes à Motricité Humaine (PMH) donc la plupart sont dégradés et des puits.

Planche photo III-44 : Baradjan



Habitat



Eole primaire



Mosquée



Ligne électrique

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité d'Amarakro

Situation géographique : est un campement situé dans la Sous-Préfecture de Dioulatiédougou à 13 km de celui et à 93 km d'Odienné chef-lieu de région. Le village a été créé en 2005 par Amara Fofana venu de Zandougou à la recherche de nouvelle terre cultivable. Le village est limité au Nord par Dioulatiédougou, au Sud par Zandougou, à l'Est par Tchekrodougou et à l'Ouest par Metro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-59 : Situation géographique de la localité d'Amarakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Amarakro a une population estimée à environ 2000 habitants.

Activités économiques : L'agriculture est la principale source de revenue des populations, les activités secondaires que sont le commerce et l'élevage ne sont pas exercées.

Organisation sociale et culturelle : Le village est composé de cinq (5) grandes familles autochtones qui sont Fofana, Diarrassouba, Kouakou, Gboko Yao, Koffi. Le système de gestion politique d'Amarakro est la chefferie traditionnelle qui se transmet au sein la lignée du fondateur (Fofana Amara). La désignation d'un nouveau chef se fait selon l'âge c'est-à-dire le plus âgé de la famille après le décès de l'ancien chef. Le choix des membres de la chefferie se fait par grande famille et en fonction de l'âge. A Amarakro, il existe une communauté musulmane et chrétienne.

Gestion foncière : Le droit de propriétaire terrien est réservé uniquement à la famille du fondateur, les femmes ne peuvent pas être des propriétaires du foncier selon les lois traditionnelles, les parcelles communautaires n'existent pas à Amarakro. L'acquisition d'une parcelle se fait par demande auprès du chef de village.

Infrastructures socioéconomiques : le village ne possède aucune école primaire ni d'un dispensaire, ni d'un réseau électrique et téléphonique. La route qui mène à Amarakro est une voirie de terre en mauvais état avec l'absence de route parfois en saison pluvieuse.

Eau potable : le village dispose d'une seule source d'eau (marigot) située à 1,5 km du village.

Planche photo III-45 : Amarakro




Vue générale du village



Voie d'accès

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

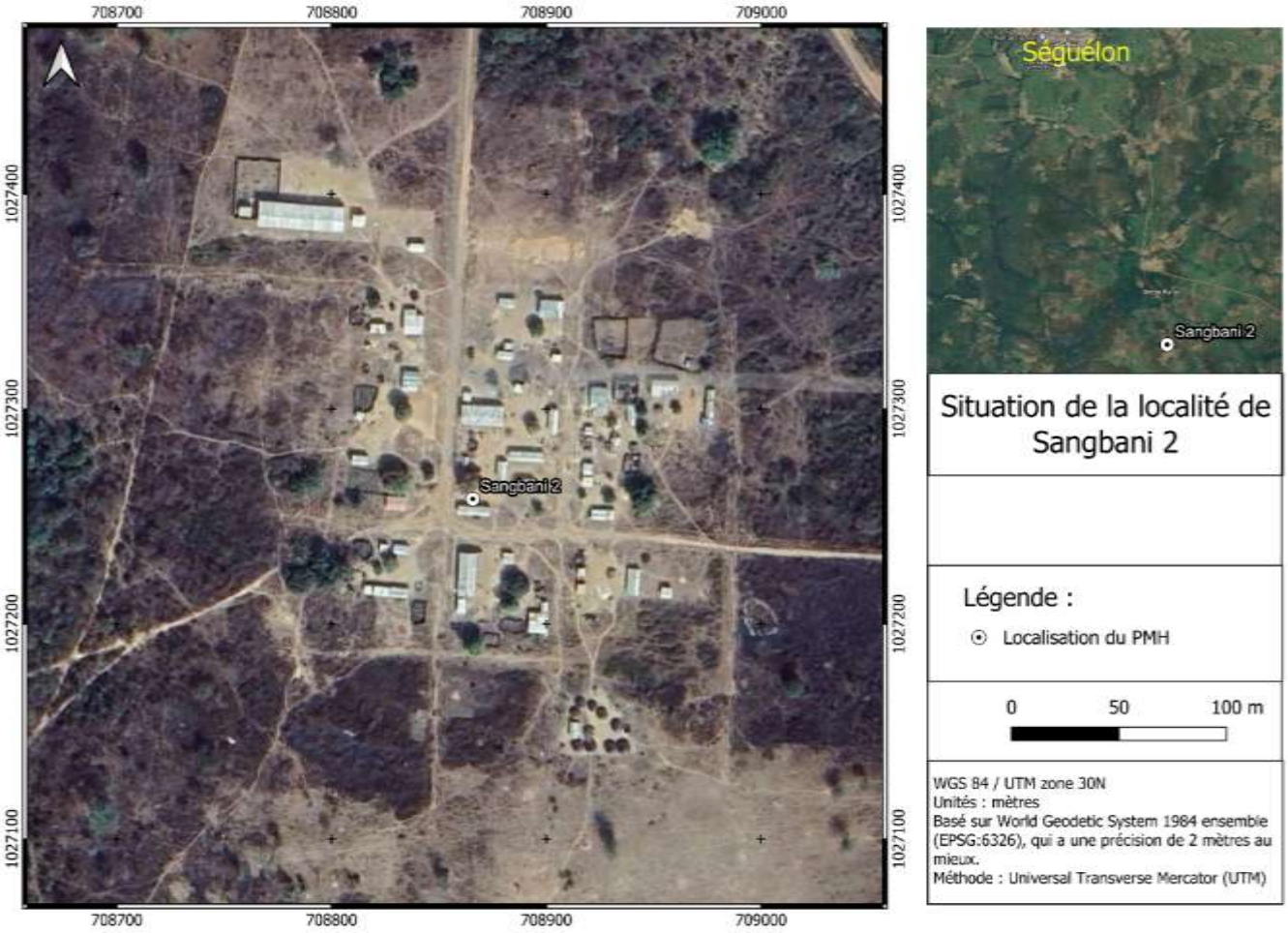
(c) Département de Seguelon

(i) Localité de Sangbani 2

Situation géographique : Village situé dans le canton Nawolo, Département de Seguelon, Sous-Préfecture de Seguelon. Distance de sept (7) km de la Sous-Préfecture et de 47 km du chef-lieu de Département, Madinani.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-60 : Situation géographique de la localité de Sangbani 2



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Population estimée à environ 285 habitants.

Organisation socioculturelle : Principalement composé de la famille autochtone Fofana, avec la présence d'allochtones (Yacouba) et allogènes (Peulh). Régi par un système de chefferie traditionnelle, transmise au sein de la famille Fofana. Les décisions communautaires impliquent les jeunes, les femmes et les étrangers du village. Au niveau culturel, Sangbani 2 est un village à prédominance musulmane avec un site sacré nommé « Noumou-Tranhan » et certaines pratiques interdites.

Gestion du Foncier. Droit foncier réservé exclusivement à la famille Fofana. Les femmes ne peuvent pas être propriétaires de terres. Pas de parcelles communautaires. Les conflits fonciers sont gérés d'abord entre les parties concernées, puis par un comité de gestion, et enfin par le chef du village en cas de désaccord.

Activités économiques : L'agriculture constitue la principale source de revenus, soutenue par le commerce et l'élevage.

Infrastructures socio-économiques. Présence d'électricité et une école primaire.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'une PMH en mauvais état et de puits.

Planche photo III-46 : Sangbani 2





Habitat



Ecole primaire



PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(14) Région de la Marahoué

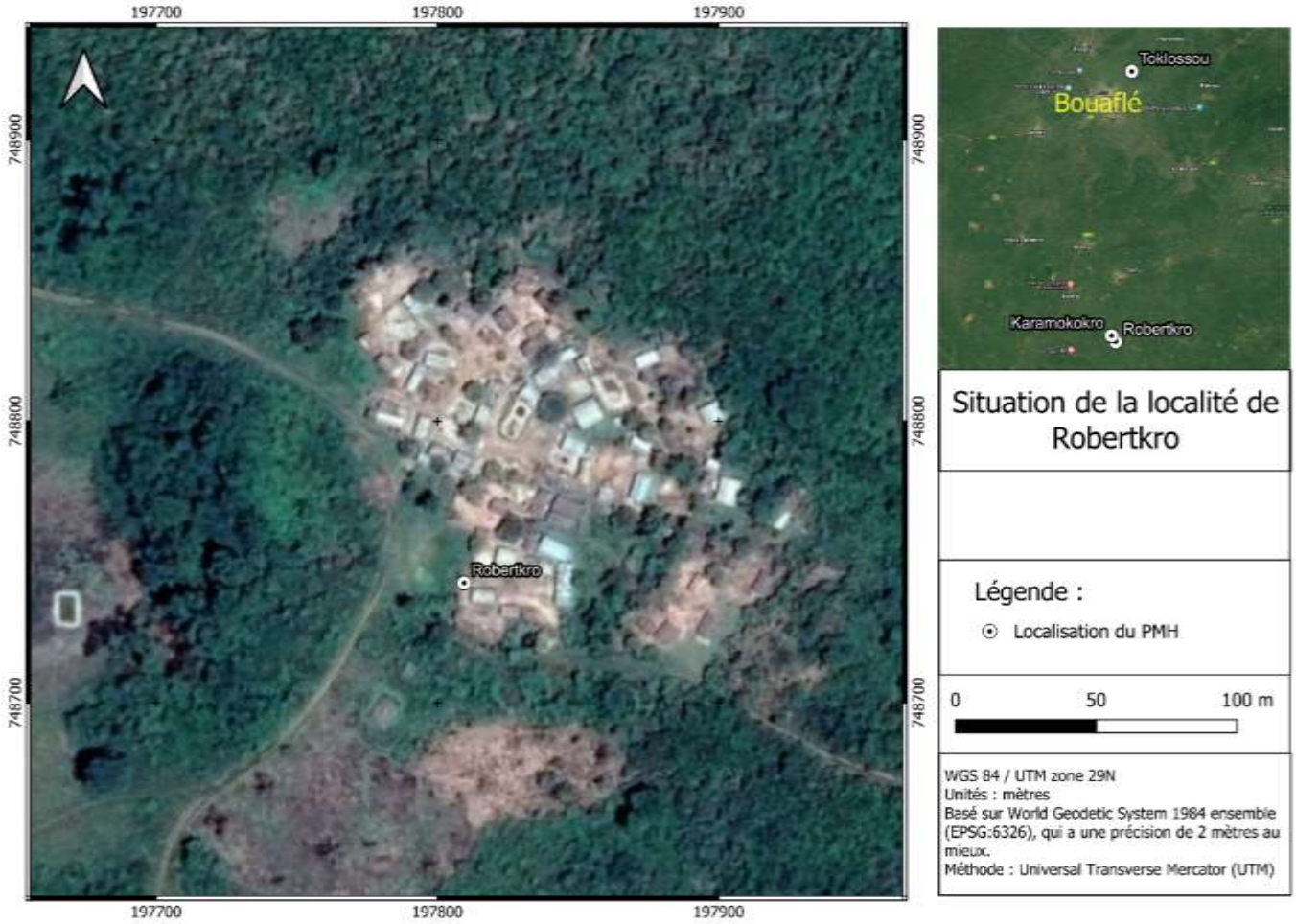
(a) Département de Bouaflé

(i) Localité de Robertkro

Situation géographie : Robertkro est un campement rattaché au village autochtone Gouro de Liadjénoufla, dans la sous-préfecture de Bouaflé.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-61 : Situation géographique de la localité Robertkro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : Localité de Robertkro est peuplée de 500 habitants. Les populations à majorité Baoulé se compose de trois grandes familles reparties dans trente-trois (33) ménages qui abritent également les groupes ethniques Sénoufo et Yaouré

Activités économiques : Les potentialités économiques de la localité de Robertkro relèvent essentiellement de l'agriculture qui est l'activité la plus prisée dans le département. Les principales spéculations cultivées sont les produits de rente, notamment le cacao et le café. L'on note également la culture des produits vivriers qui se résument autour de l'igname, le riz, la banane plantain. En outre, les populations pratiquent l'élevage.

Habitat : Le type d'habitat rencontré dans la localité bénéficiaire du projet se caractérise par l'architecture typique à la zone rurale, pouvant se décrire par une structure en banco et une toiture en paille

Infrastructures socioéconomiques : On note une absence en matière de couverture sanitaire et d'alimentation en électricité. La voie d'accès à la localité est caractérisée par une piste villageoise en état de dégradation avancée.

Eau potable : L'adduction hydraulique est disponible au moyen d'une PMH.

Planche photo III-47 : Robertkro



Vue du village



Vue de la voie d'accès



PMH

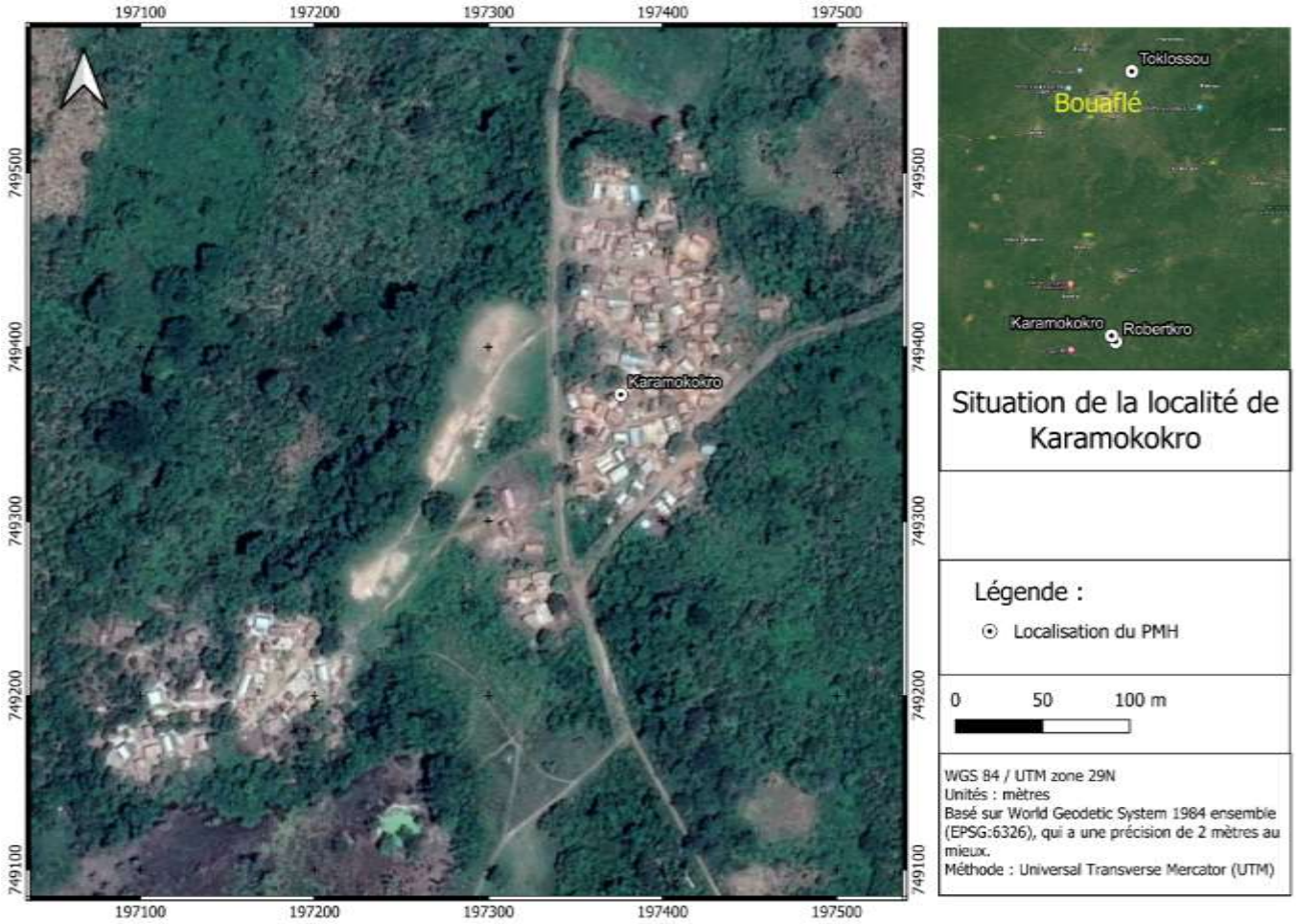
Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Karamokokro

Situation géographie : Localité située à 27 km du Département de Bouaflé, Karamokokro est un campement créé en 1953, relié au village de Liadjénoufla 1 ou Zonfla, dans la sous-préfecture de Bouaflé.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-62 : Situation géographique de la localité de Karamokokro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population résidente estimée à 600 habitants est composée essentiellement de Burkinabé qui ont été installés par les autochtones Gouro de Zonfla. A cette population s'ajoutent les Baoulé et les Sénoufo.

Activités économiques : L'agriculture représente la source principale de subsistance des populations locales de Karamokokro. Celles-ci sont abonnées à la production des cultures d'exportation, à savoir le cacao, le café, l'anacarde qui sont les spéculations les plus prisées. A côté de ces produits de rente, les produits vivriers constituent une ressource non moins importante au titre des activités génératrices de revenus.

Habitat : L'habitat prédominant dans la localité de Karamokokro est de type traditionnel. Les bâtis sont faits selon un modèle d'habitat informel et rural avec des construction en banco.

Infrastructures socioéconomiques : la localité de Karamokokro ne bénéficie pas d'infrastructures et services de sociaux de base. Cela se traduit par l'absence d'électricité dans la localité. La voie menant à la localité est dépourvue de bitume. On note la présence d'une école primaire de six (6) classes construites da façon informelle.

Eau potable : L'adduction en eau est inexistante, car l'unique PMH est non fonctionnelle. Les ménages s'approvisionnent au moyen d'un puits.

Planche photo III-48 : Karamokokro



Vue du village



Vue de l'école primaire



Vue du puits

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Toklossou

Situation géographie : Toklossou fait partie du ressort administratif de la sous-préfecture de Bouaflé, à 5 km du département et est relié au village de Koubi dont l'autochtonie relève des Yaouré.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-63 : Situation géographique de la localité de Toklossou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : **Toklossou** a une démographie estimée à 600 habitants qui sont à majorité Baoulé.

Activités économiques : Les populations de Toklossou, à l'instar de celles de Bouaflé, sont en général abonnées à l'économie agricole. L'agriculture est basée sur la production des cultures de rente tels que le cacao, le café, le palmier à huile et l'anacarde. Les cultures vivrières sont également pratiquées, avec une large variété de produits tels que la banane plantain, l'igname, le manioc qui sont priorisés dans la localité, à des fins de commerce et de consommation locale. Les activités économiques sont également élargies au commerce et au transport des produits agricoles et autres marchandises.

Organisation socioculturelle : Toklossou referme dix-sept (17) familles d'ascendance Baoulé.

Habitat : L'habitat social qui domine la localité est d'une typologie double, mêlant d'une part des maisons construites selon l'architecture rurale, avec des murs en banco et des toitures en paille. D'autre part, l'on observe des bâtis semi-modernes caractérisés par des murs en dur crépis en ciment et des toitures métalliques.

Infrastructures socioéconomiques : les couvertures scolaire et sanitaire ne sont pas une réalité dans la localité. La voie d'accès à la localité est caractérisée par une piste en état de dégradation.

Eau potable : L'adduction en eau potable est assurée par l'existence d'une PMH construite depuis 1980 et qui connait des pannes récurrentes.

Planche photo III-49 : Toklossou



Vue du village



Vue de la vois d'accès



Vue des engins de transport

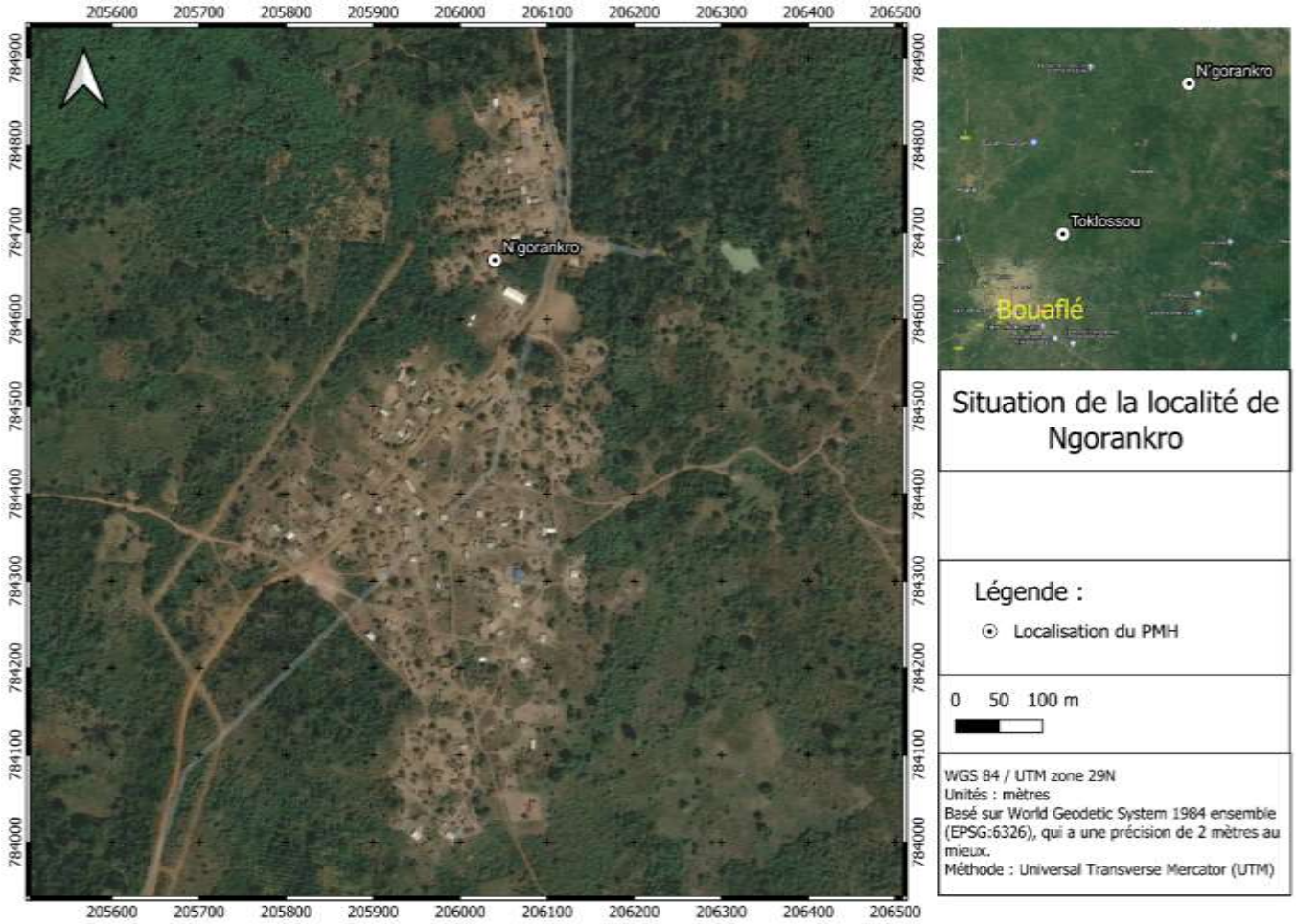
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de N'Gorankro

Situation géographie : N'Gorankro est un campement situé à 12 km de Bouaflé, dans la sous-préfecture de Bégbessou.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-64 : Situation géographique de la localité de N'Gorankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : le campement réunit sur sa terre une population estimée à 400 habitants dont la majorité se revendique du groupe ethnique Baoulé.

Activités économiques : L'économie dans la localité de N'Gorankro est tributaire de l'agriculture. Ces activités reposent sur la culture des produits de rente, à savoir le cacao, le café, l'anacarde. Un intérêt majeur est porté en faveur des cultures vivrières et de l'éléage.

Habitat : L'habitat rencontré dans la localité de N'Gorankro est dominé par des constructions de type rural et informel. On note également des constructions à caractère semi-moderne crépies en ciment avec une toiture métallique.

Infrastructures socioéconomiques : la localité est raccordée au réseau électrique national depuis 2021. La localité bénéficie d'une école primaire de six (6) classes.

Eau potable : On observe également la présence d'une PMH qui assure l'adduction hydraulique des ménages.

Planche photo III-50 : Toklossou



Vue du village



Vue de la ligne électrique



Vue de la PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

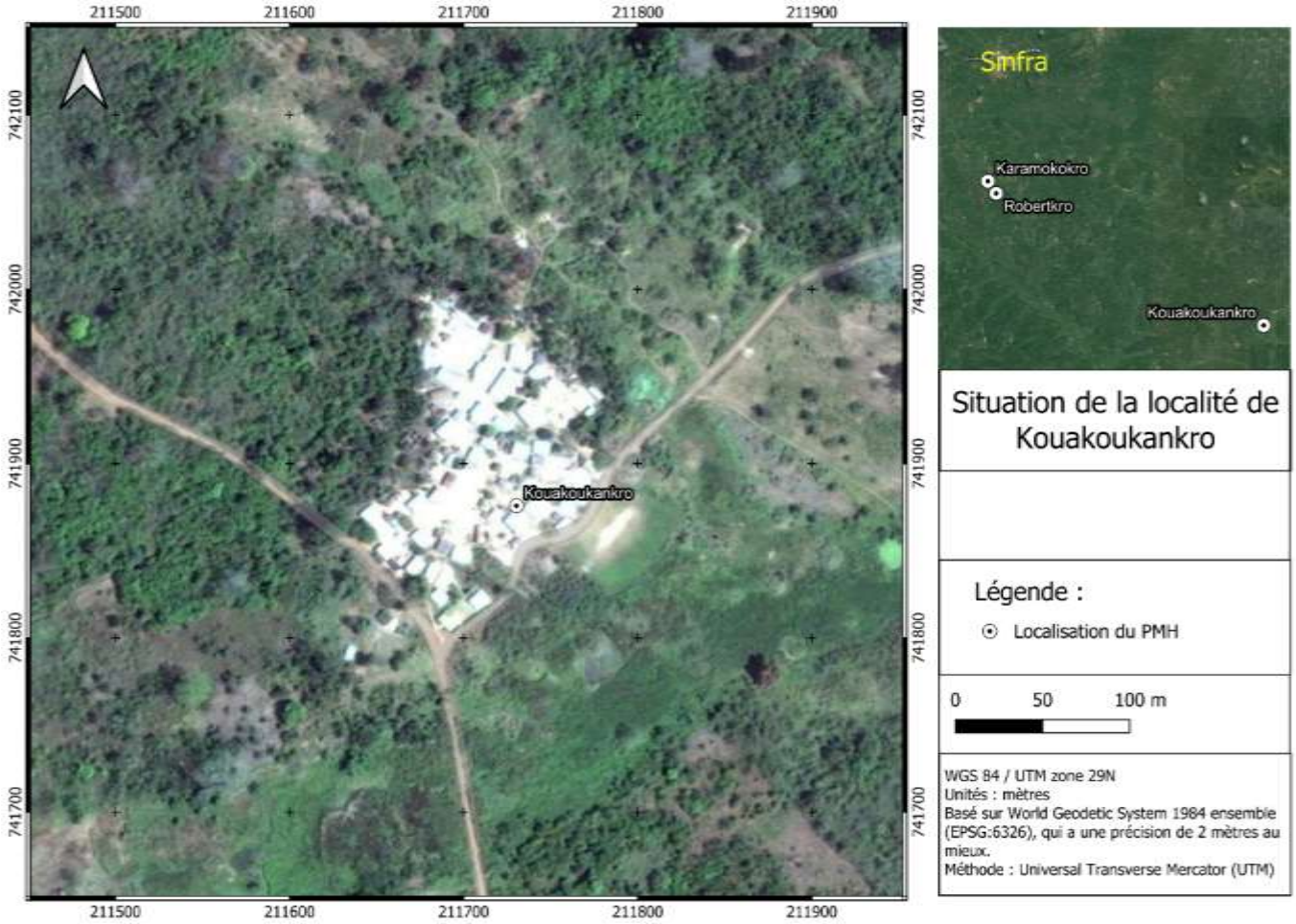
(b) Département de Sinfra

(i) Localité de Kouakoukankro

La Pompe à Motricité Humaine à construire est localisée à Kouakoukankro, campement relié au village autochtone Gouro de Djénoufla dans la sous-préfecture de Kononfla. Le projet à réaliser dessert une population d'environ 700 habitants, qui sont à majorité des Baoulé originaires de Tiébissou. Ceux-ci se sont installés dans la zone à la suite d'une migration effectuée depuis 1960.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-65 : Situation géographique de la localité de Kouakoukankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

L'habitat dominant dans la localité est caractérisé par une architecture de typologie rurale, avec des constructions en banco chapeautées par une toiture de paille.

Pour assurer sa subsistance, la population de Kouakoukankro est abonnée au travail de la terre. L'agriculture constitue l'activité économique principale pour la population qui cultive les produits de rente tels que le cacao, le café, l'anacarde. Le vivrier est également pratiqué comme activité agroéconomique secondaire pour le commerce et la consommation locale.

Hormis l'agriculture, l'élevage et le commerce constituent des sources de revenu de seconde option permettant aux populations de la localité bénéficiaire de subvenir aux besoins économiques quotidiens.

En matière d'infrastructures de base, la localité de Kouakoukankro ne bénéficie pas d'équipements qui puissent permettre l'alimentation en eau et en énergie. Les besoins en eau sont assurés par l'utilisation de six (6) puits creusés dans le village. La localité ne dispose pas d'école. Quant à la couverture sanitaire, elle fait défaut et les populations ont recours au centre de santé situé à Kononfla.

Planche photo III-51 : Kouakoukankro



Vue du village



Vue d'un puits



Séchage du cacao

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(15) Région de la Nawa

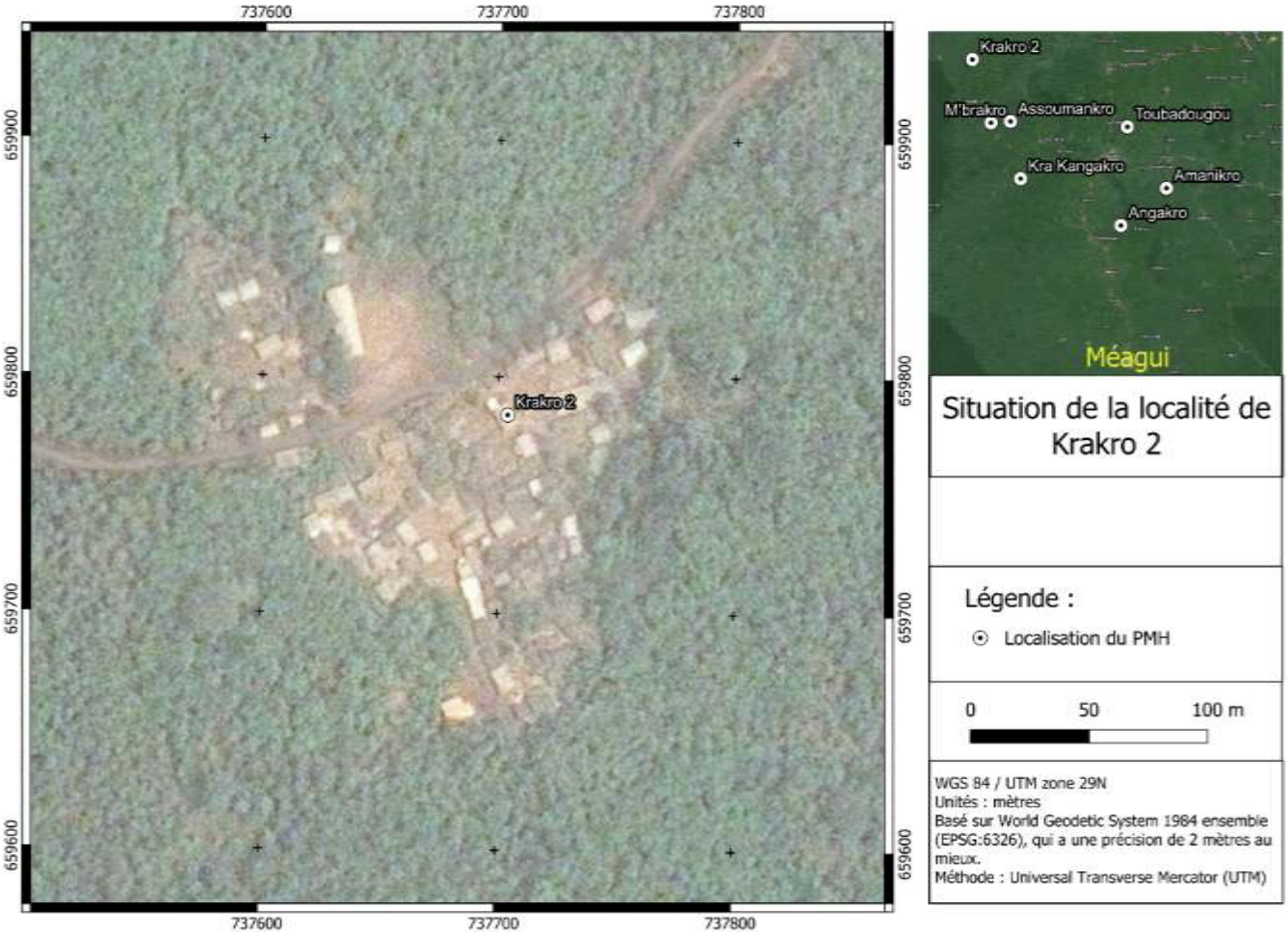
(a) Département de Méagui

(i) Localité de Krakro 2

La localité de Krakro 2 fait partie de la Sous-Préfecture de Gnamagui. Celle-ci a été créée en 1978 et est localisée à une distance de 104 km du département de Méagui, et 33 km de la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée. Administrativement, la localité a pour statut un campement car elle n'est pas encore lotie. Elle est limitée au Nord, par la localité de Gnambekro (1,5 km) ; au sud, celle d'Apouékro (2 km) ; à l'Est, le campement de Cacaokro (2 km) et à l'Ouest, la localité de N'Guessankro (5km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-66 : Situation géographique de la localité de Krakro 2



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est une localité qui est conserve un aspect traditionnel du point de vue de l'habitat. Les bâtis sont construits en terre essentiellement, avec par moment des barraques en bois servant de cuisine. Il n'y existe pas d'électricité et la fourniture en eau potable est assurée par une (1) seule pompe hydraulique pour l'ensemble des populations de la localité. Les populations autochtones (baoulé) sui y vivent, cohabitent en parfaite harmonie avec deux (2) communautés allochtones (Malinké et Agni) ainsi que trois communautés allogènes (burkinabés ; béninois et togolais).

Par ailleurs, la voie d'accès à cette localité est en très mauvais état.

Planche photo III-52 : Krakro 2



Habitat



Ecole primaire



Eglise CMA



Toilettes

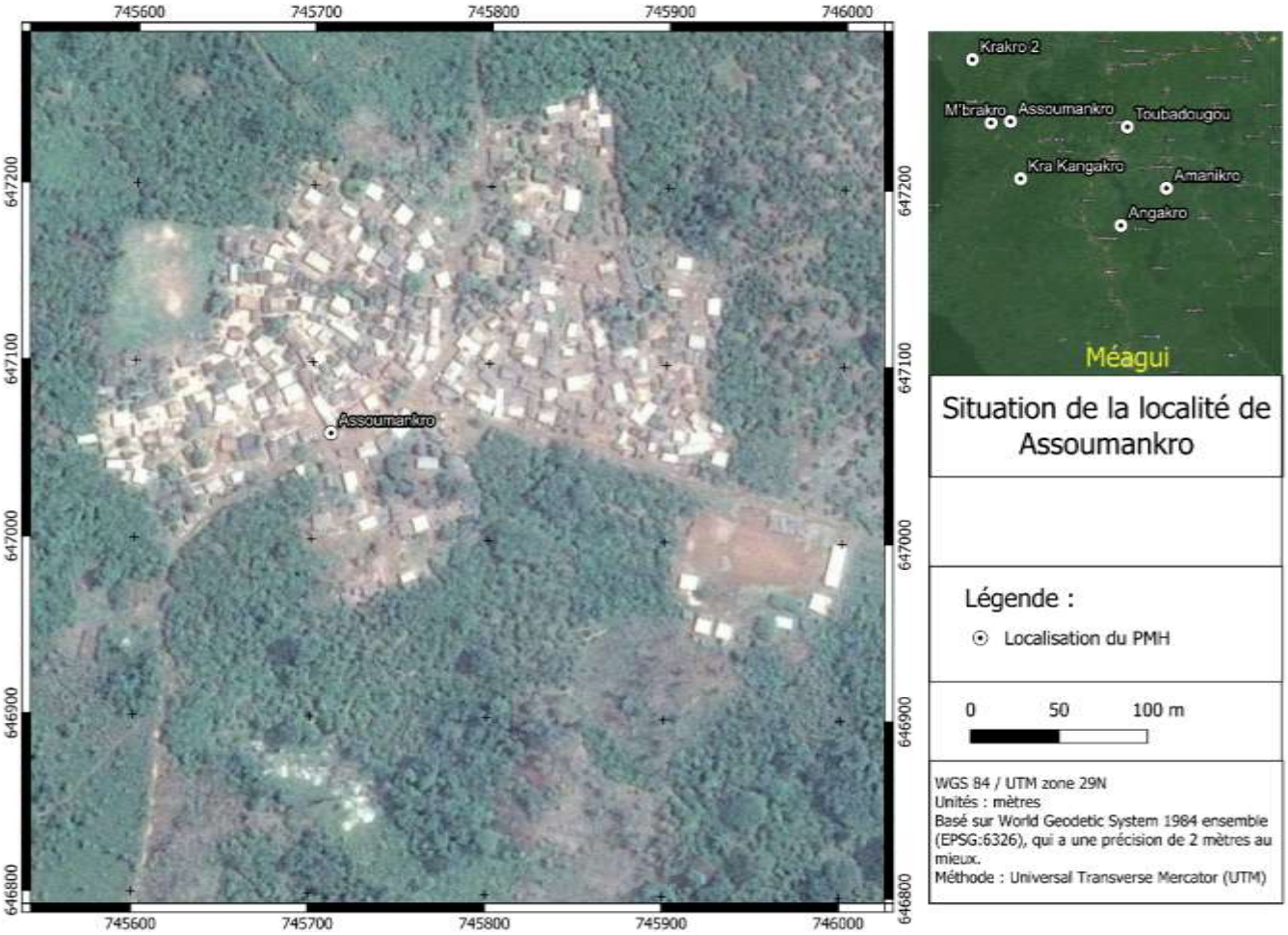
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité d'Assoumankro

Assoumankro est une localité du département de Méagui, qui est située à 85 km de celui-ci et à dix-sept (17) km de la sous-préfecture de Gnamagui, à laquelle elle est rattachée. La localité est limitée au Nord, par celle de M'Brakro (6 km) ; au sud, celle de Kouassikouadiokro (1 km) ; à l'Est, Petit Odienné (7 km) et à l'Ouest, la localité d'Allayaokro (2 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-67 : Situation géographique de la localité d'Assoumankro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Elle est accessible par une route en terre très dégradée, qui est marquée par de nombreuses retenues d'eau. Cette voie est pratiquée par des motocyclistes, des camionnettes transportant des produits agricoles et rarement par des véhicules de type 4x4.

Du point de vue administratif, c'est une localité classée parmi les campements du département. Elle a été créée en 1979 par le peuple baoulé, qui cohabite aujourd'hui, avec une forte communauté burkinabée avec qui elle entretient de bonnes relations fraternelles. La localité d'Assoumankro n'est électrifiée compte tenu de son statut de campement. Elle n'est également pas alimentée en eau potable, car les deux (2) PMH présentes au sein de la localité sont défaillantes depuis plusieurs années. En effet, l'eau produite par ces PMH est inutilisable pour la consommation et les tâches quotidiennes pour cause de présence d'une substance huileuse en son sein. Ainsi, les populations s'approvisionnent en eau dans les différents puits du village, ainsi que dans un marigot situé à 300m de celui-ci.

L'habitat rencontré dans la zone est essentiellement de type traditionnel.

Planche photo III-53 : Assoumankro



Habitat



Dépôt de Pharmacie



Mosquée en construction



PMH

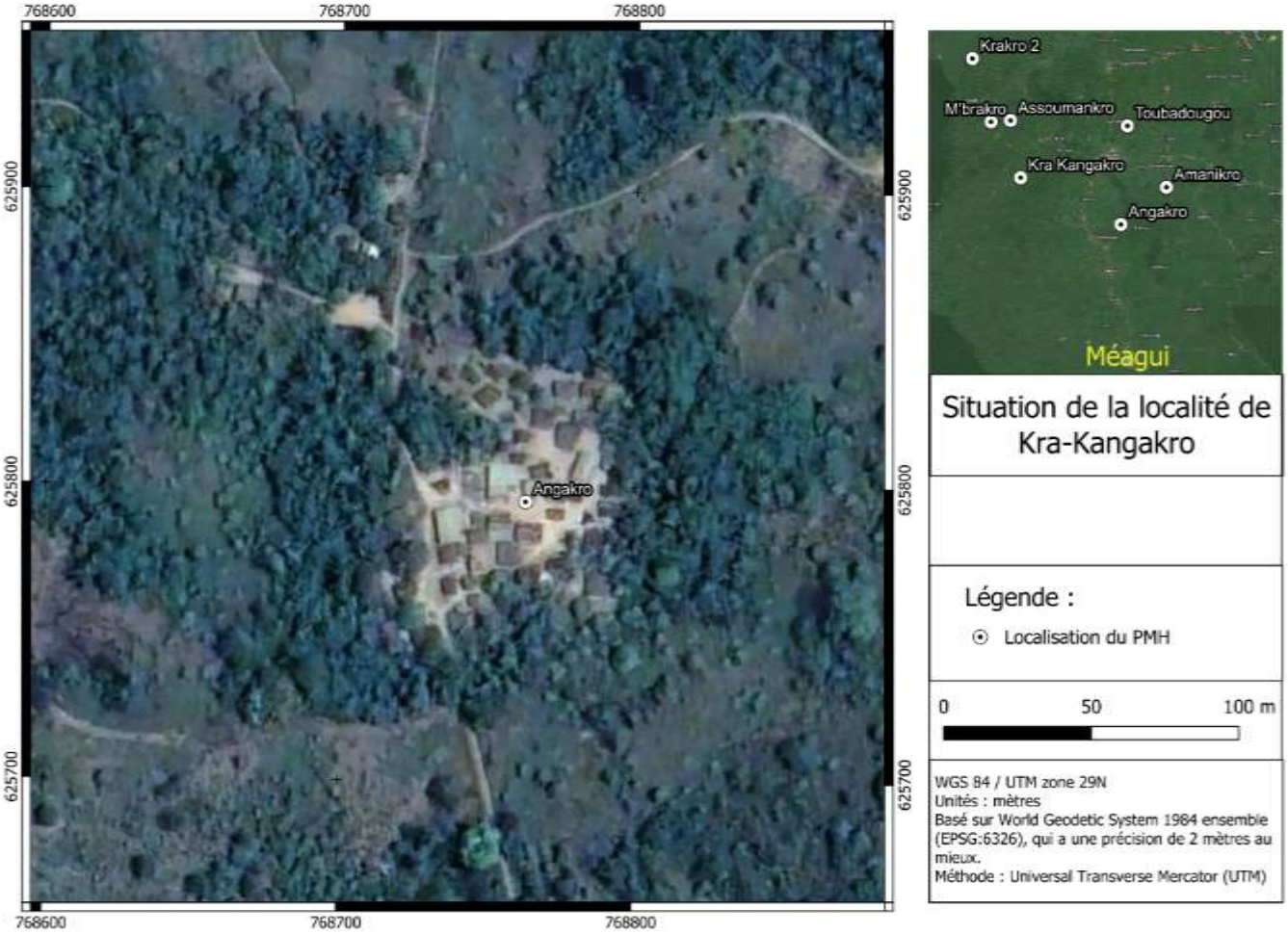
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité d'Angakro

La localité d'Angakro est située au nord de la ville de Méagui à 20 km. Elle fait partie de la Sous-préfecture d'Oupoyo. Elle est limitée au Nord, par une forêt abritant quelques champs ; au sud, par la localité de Blatakro (800m) ; à l'Est, Katiokro (1 km) et à l'Ouest, Morikro (1,5 km). Cette localité est accessible par une voie non bitumée, en mauvais état et qui est, par moment, infestée par de la broussaille.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-68 : Situation géographique de la localité d'Angakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est un campement non électrifié et n'ayant pas accès à l'eau potable. Une PMH y est installée, mais celle-ci est non fonctionnelle depuis 1999. Les populations se rabattent ainsi, dans les bas-fonds environnants la localité et les puits du village (qui tarissement fréquemment), pour s'approvisionner en eau. Ces différentes sources sont la cause de maladies récurrentes liées à la mauvaise qualité de ces eaux.

La population est composée essentiellement des autochtones baoulés. Aucune infrastructure sanitaire et scolaire ne figure dans le campement. Ces dernières se trouvent dans la localité de N'Driagui à 5 km d'Angakro.

Planche photo III-54 : Village d'Angakro





Voie d'accès



Rue

Habitat



PMH abandonnée

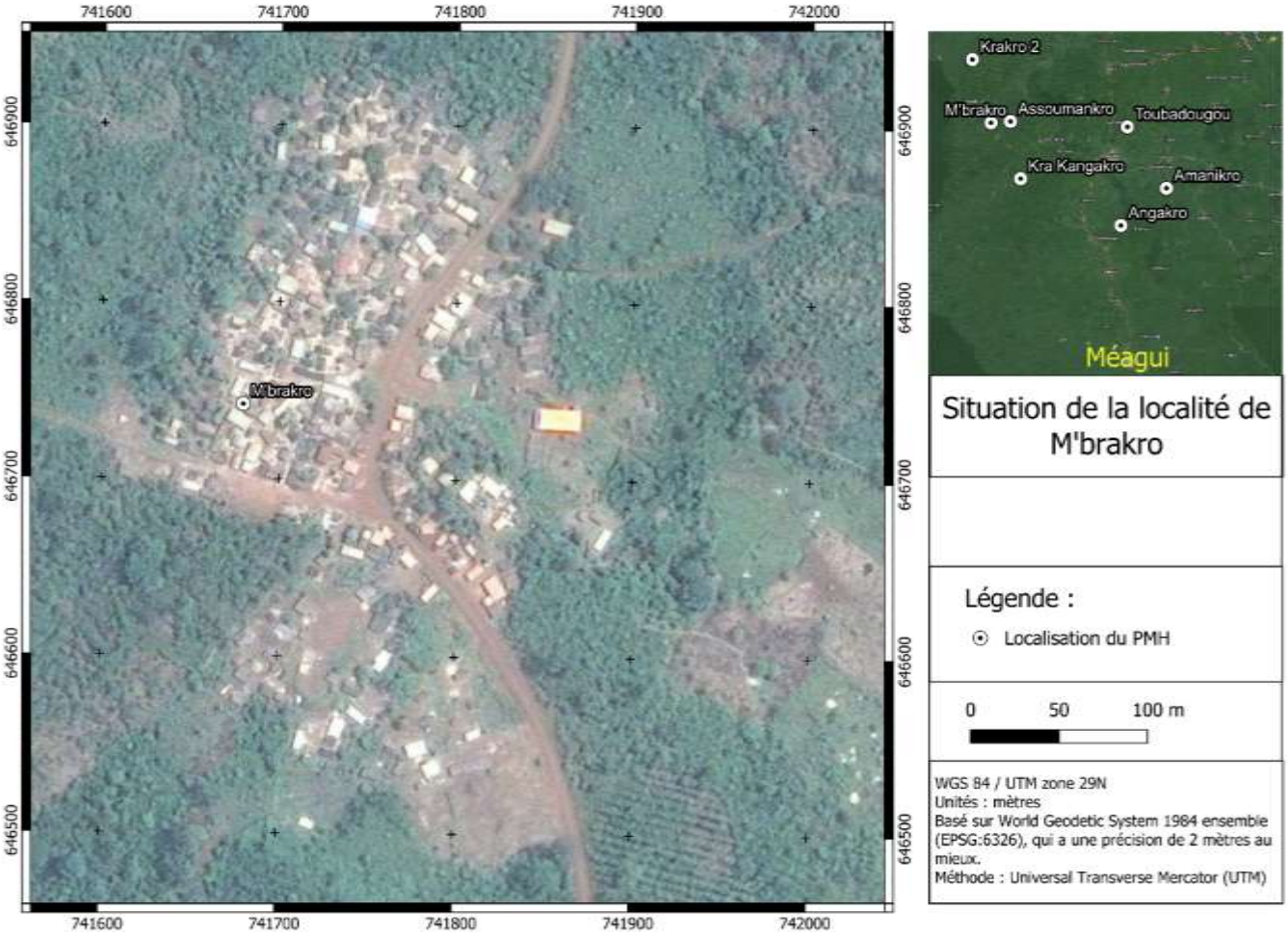
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de M'Brakro

Située à 85 km du département de Méagui, la localité de M'Brakro fait partie de la sous-Préfecture de Gnamagui, dont elle est distante de 20 km. Elle est limitée au Nord, par la localité d'Adamadji (2 km) ; au sud, par la localité Srakadji (3 km) ; à l'Est, Kouakousui N'Guessankro (1 km) et à l'Ouest, Assoumankro (5 km). Elle est accessible par une route en mauvaise état.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-69 : Situation géographique de la localité de M'Brakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Créée en 1969, M'Brakro est un village du peuple baoulé avec qui cohabitent des tagbana et trois communautés provenant de la sous-région (Togo, Bénin, Burkina Faso). C'est un village en voie de développement avec des infrastructures électriques installées dans les rues du village et alimentées en 2020 par CI-Energies. Cependant, cette électrification ne s'étend pas aux différents ménages qui ne comportent pas de compteur d'électricité en leur sein, donc ne sont pas électrifiées. A côté de cela, le village ne dispose pas de centre de santé, mais est toutefois, dotée d'une école primaire.

En matière d'accès à l'eau potable, les populations de ce village rencontrent de nombreuses difficultés, car celle-ci dispose d'une (1) seule pompe hydraulique installée en 1989 et alimentant tout le village. Ceci étant, celle-ci est difficilement manipulable et fréquemment en panne. Lors de la saison pluvieuse, l'eau produite par la pompe est de mauvaise qualité et inutilisable par les populations.

Planche photo III-55 : M'Brakro



Vue du village



Habitat



PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(v) Localité de Kra-Kangakro

Cette localité bénéficiaire du sous-projet est située à 53 km du département de Méagui et 14 km de la sous-préfecture de Gnamagui. Elle est par les localités suivantes :

- Takoradi au nord (4 km) ;
- Pokouadi au sud ;
- Abehonkro à l'Est
- Et Kouamédankro à l'ouest.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-70 : Situation géographique de la localité de Kra-Kangakro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Accessible par une voie non bitumée très dégradée, elle est habitée 800 habitants composée par les populations autochtones baoulés, avec lesquelles cohabitent deux (2) communautés étrangères (burkinabés et guinéens). De par son statut administratif classée parmi les campements, la localité n'est pas électrifiée et ne comporte aucun établissement sanitaire. Toutefois, une école primaire existe en son sein.

Concernant l'adduction en eau potable, elle ne comporte aucune infrastructure y relative. Une PMH a été installée au sein du village, mais celle-ci n'a jamais fonctionné depuis son installation il y a plus de 20 années. Les populations se contentent des eaux produites par les puits du village ainsi que les marigots et bas-fonds environnants.

Planche photo III-56 : Kra-Kangakro



Voie d'accès



Habitat



Ferme de volailles



PMH en panne

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

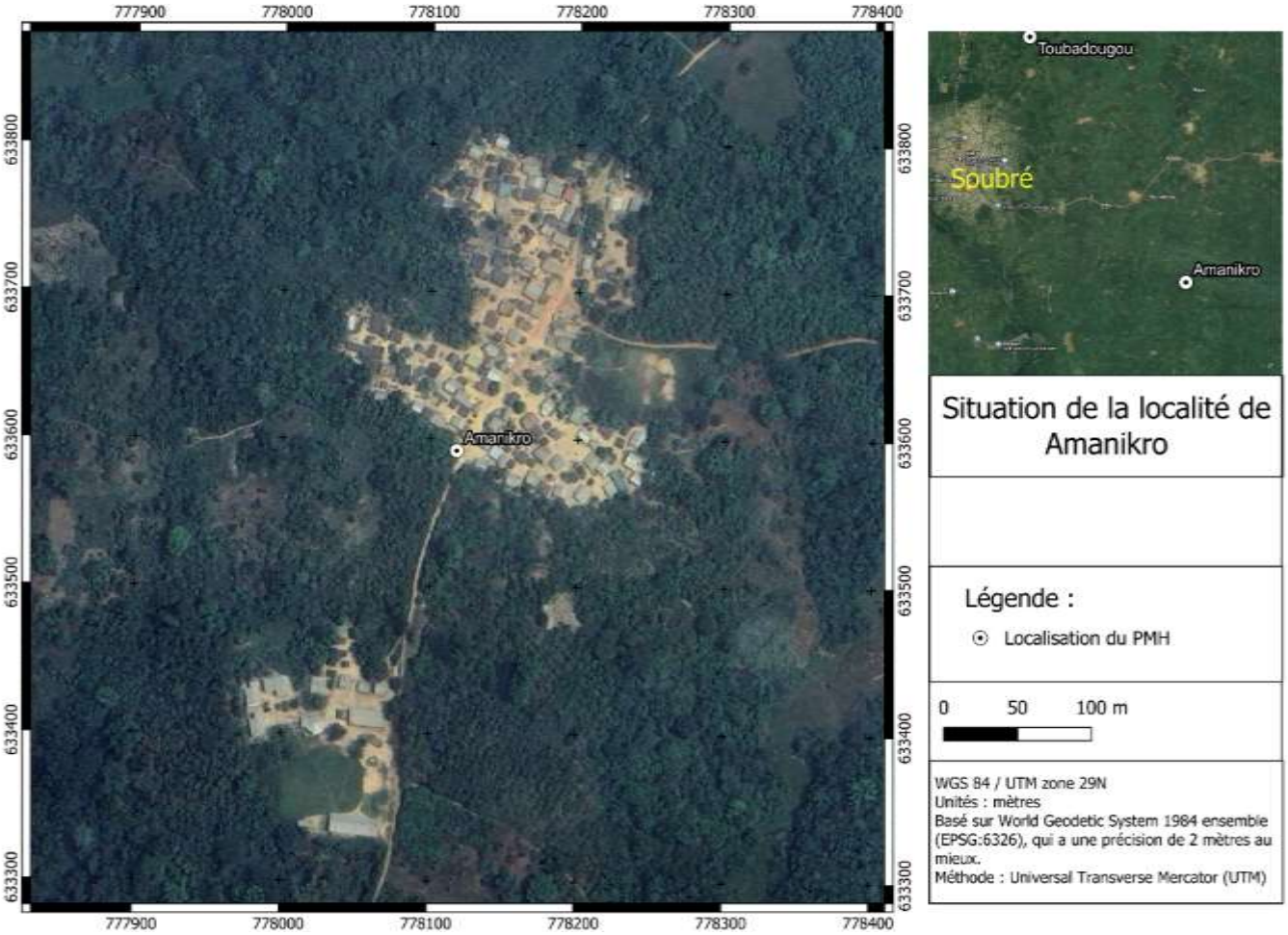
(b) Département de Soubré

(i) Localité d'Amanikro

Amanikro est un campement situé dans le département de Soubré. Il est limité au Nord, par la localité de Djuékro ; au sud, par la localité d'Emilkro ; à l'Est, Emmanuelkro (1 km) et à l'Ouest, Georgeskro (5 km). La voie d'accès à la localité est pratiquée seulement par des motocyclistes du fait de son mauvais état. C'est un village baoulé assistée par quelques communautés burkinabés et guinéennes. Elle n'est pas électrifiée, mais comporte une pompe hydraulique bien fonctionnelle installée en 2014 et alimentant l'ensemble de la population, estimée à 1.200 habitants. Celle-ci est sujette à des attroupements disputes entre les femmes lors du recueil de l'eau. L'habitat dans la zone est purement de type traditionnel, hormis l'école primaire qui a été construite en dur.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-71 : Situation géographique de la localité d'Amanikro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Les populations sont essentiellement des agriculteurs avec quelques personnes pratiquant le commerce. Les femmes de la localité, réunies au sein d'une association pratiquent la culture et la transformation du manioc en semoule.

Elle ne comporte pas de centre de santé, hormis une infirmerie privée qui assure des soins primaires aux populations. Un établissement primaire y est présent et comporte un préscolaire en son sein. Par ailleurs, la localité n'a pas accès aux différents réseaux de télécommunication.

Planche photo III-57 : Amanikro



Voie d'accès



Habitat



Ecole primaire



Logements Enseignants

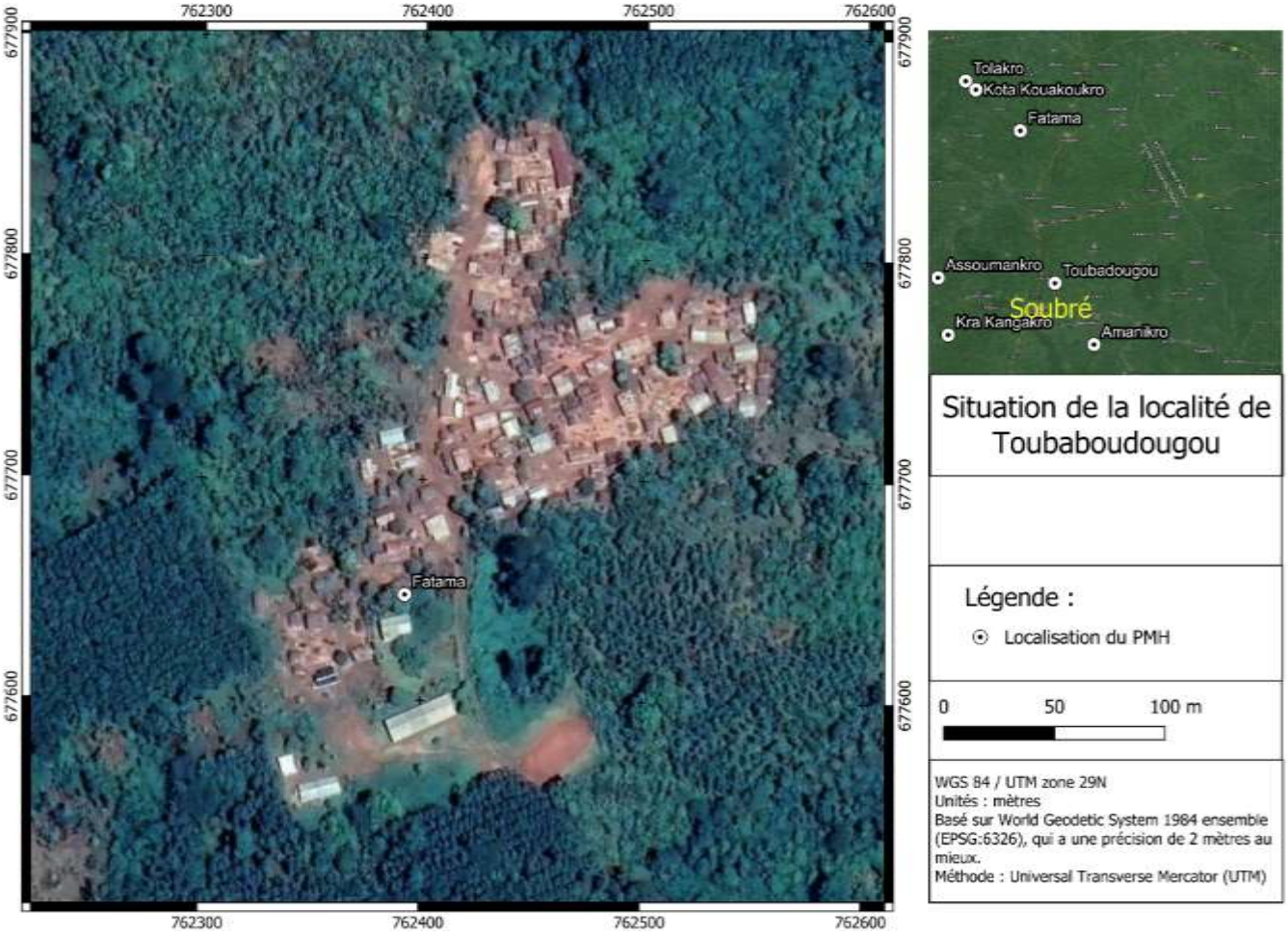
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Fatama

Le campement de Fatama est situé au nord de la ville de Soubré à 35 km de celle-ci et 15 km de la sous-préfecture de Grand-Zattry, à laquelle elle est appartient. Elle est limitée au nord par le campement de Mossikro, au sud, par celui de Barthélémykro ; à l'Est et à l'Ouest, par une forêt abritant des champs. La route menant à cette localité est dans un état de dégradation avancée. Celle-ci n'est donc pratiquement pas fréquentée par les véhicules personnels hormis les camionnettes servant à transporter les produite agricoles ; les motocyclistes et parfois des tricycles. Un seul peuple habite cette localité. Il s'agit du peuple baoulé, qui a fondé le campement depuis 1972. La population actuelle est estimée à 800 habitants. Le campement n'est pas électrifié et ne comporte pas de centre de santé. Une école primaire est implantée dans la localité. Notons que le bâtiment de cette école est inachevé ce qui cause de sérieux problèmes de santé dûs à la présence de poussière abondante à l'intérieur des salles de classe.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-72 : Situation géographique de la localité de Fatama



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

En matière d'accès à l'eau potable, une PMH non fonctionnelle y est installée. Du fait de l'extrême faiblesse de la nappe phréatique de la localité, les principales sources d'approvisionnement en eau sont les marigots situés à 500 m de la localité, après avoir gravi une colline.

Planche photo III-58 : Fatama



Voie d'accès



Habitat



Ecole primaire



PMH en panne

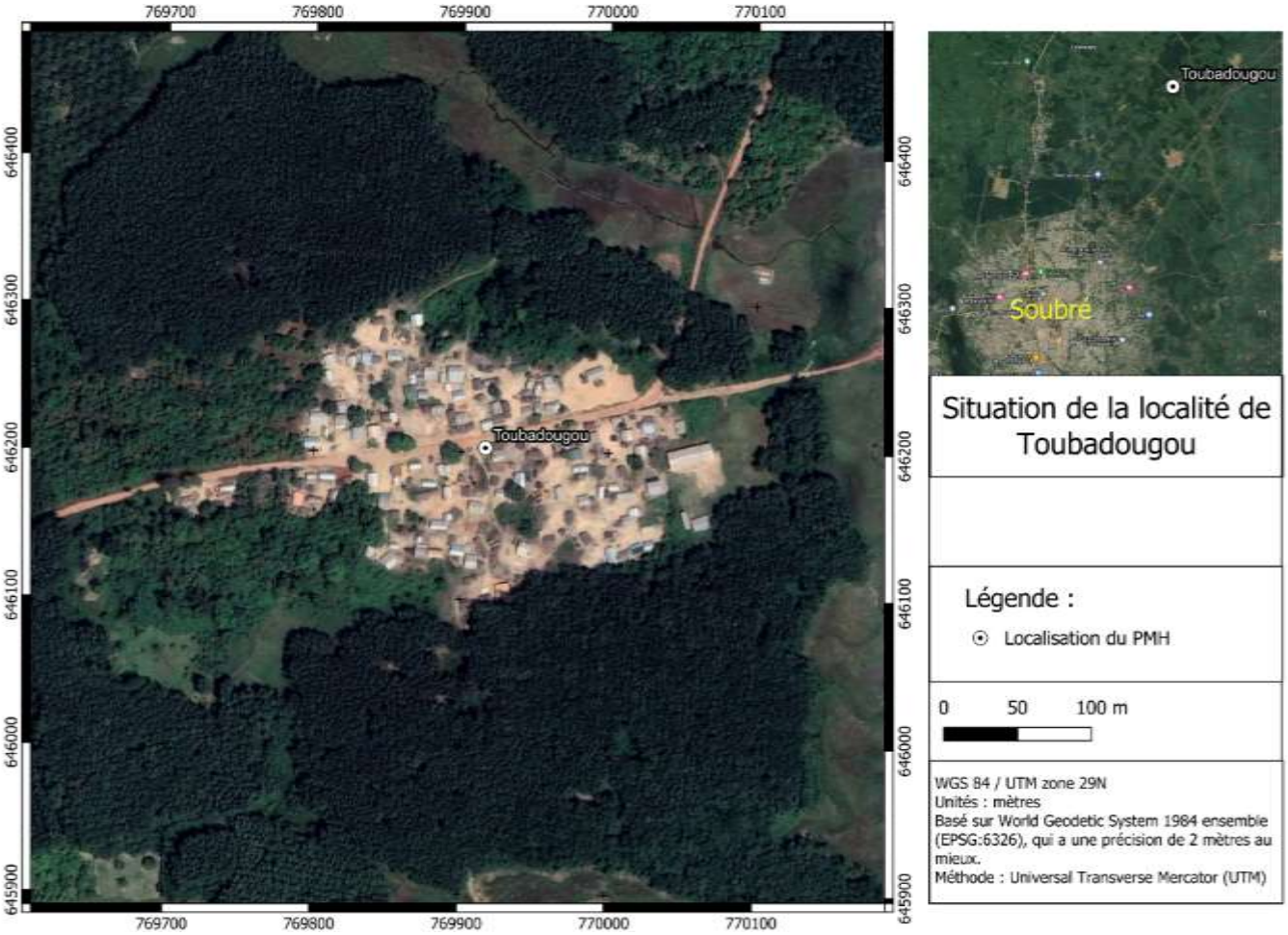
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Toubadougou

Toubadougou fait partie de la Sous-préfecture de Soubré et est située à 06 km du département de Soubré. Elle est limitée au nord par la localité de Kodatchad, au sud, Gagnoadougou ; à l'Est, Petit-Boundiali et à l'Ouest, la localité de Dioulabougou. La voie d'accès à la localité est en bon état. Celle-ci n'est pas électrifiée. Elle ne comporte pas de centre de santé et a une école primaire en son sein. Le peuple autochtone est le malinké qui cohabite avec des guinéens, maliens et moré. La population pratique essentiellement l'agriculture, l'élevage (volaille, porcins et caprins). On y trouve également quelques commerçants, en minorité. L'habitat rencontré est purement traditionnel.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-73 : Situation géographique de la localité de Toubadougou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

La localité n'a pas accès à l'eau potable. La pompe hydraulique qui y est installée produit une eau de mauvaise qualité. Aussi, celle-ci est régulièrement tarie car la nappe phréatique du village n'est pas assez produisante. Les populations se ravitaillent au sein d'un marigot situé à 150m du village. Elles ont également recours à la ville de Soubré située à 6 km, pour recueillir de l'eau potable.

Planche photo III-59 : Toubadougou



Habitat



Infirmerie privée



Puits



Marigot d'approvisionnement en eau

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(16) Région du Poro

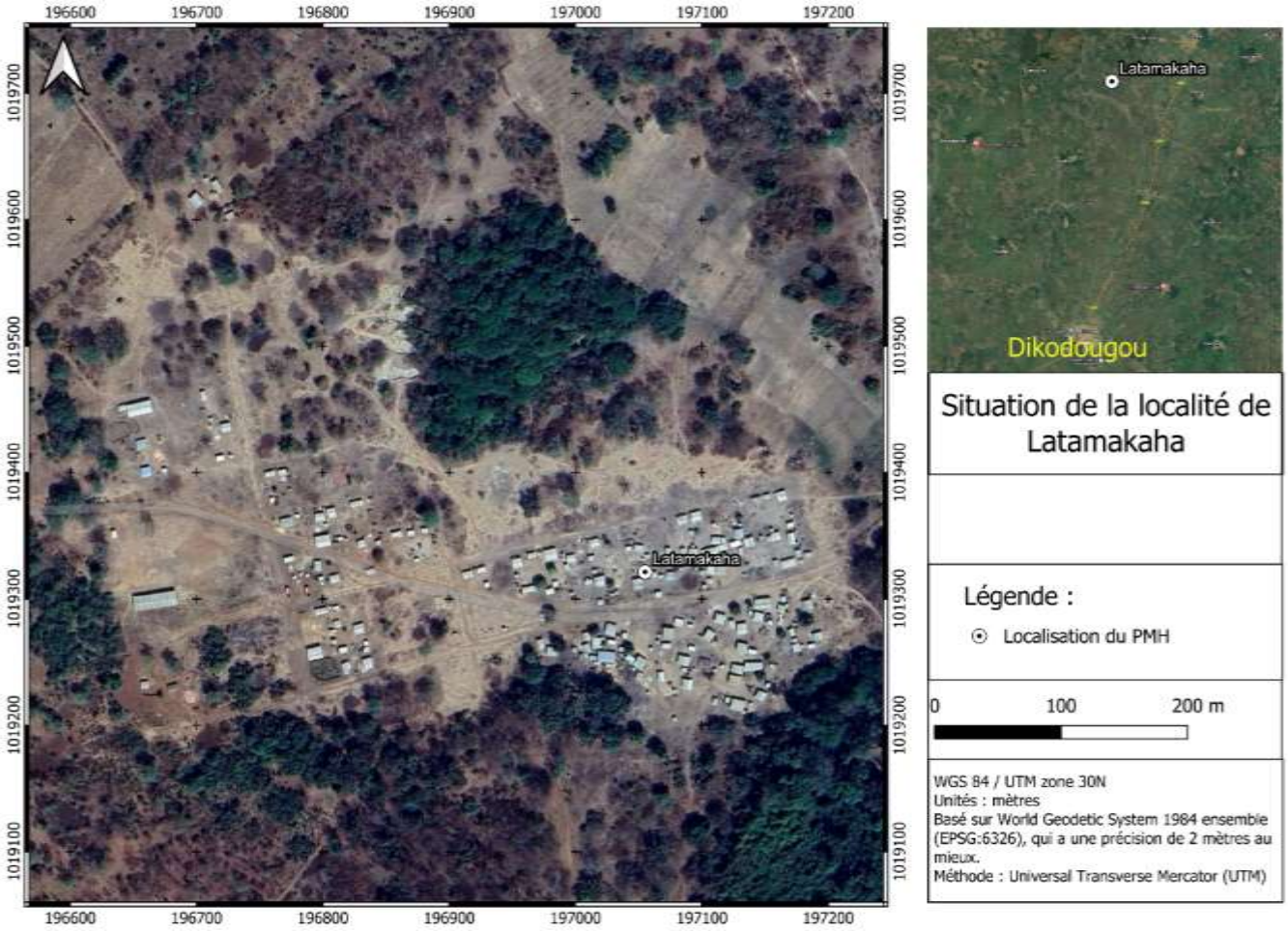
(a) Département de Dikodougou

(i) Localité de Latamakaha

Situation géographique : Latamakaha est un village situé dans le département de Dikodougou et plus précisément dans la Sous-préfecture Guiembé. Il est respectivement situé à 25 km à l'Est et à 5 km à l'Ouest desdites localités. Il est limité au Sud par le village de Noufré (7km), au Nord par la localité de Soumon (5km), à l'Est par le village de Katiorokpo (5km) et à l'Ouest par la localité de Tapé (5 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-74 : Situation géographique de la localité de Latamakaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population estimée à plus de 560 habitants

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtones Senoufo divisés en 3 grandes familles : les YEO, les SORO et les TUO. La chefferie est en alternance entre ces 3 grandes familles. À ceux-ci, s'ajoutent des allochtones Malinkés et de non-nationaux (Maliens). Présence de deux sites sacrés et d'interdictions diverses sanctionnées par des sacrifices en cas de violation. Sur le plan religieux, le christianisme, l'islam et l'animisme constituent les différentes pratiques religieuses des habitants du village dominées par l'islam.

Activités économiques : Les populations pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat

Habitat : Le village est structuré en divers types d'habitat : moderne, traditionnel et mixte.

Infrastructures socioéconomiques : Le village bénéficie d'une école primaire de trois salles et ne dispose pas d'établissement sanitaire pour les soins. En outre, il est l'alimentation électrique, mais avec l'utilisation de panneaux solaires par certains habitants et a accès aux réseaux de téléphonie mobile MTN, ORANGE et MOOV.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.

Planche photo III-60 : Latamakaha



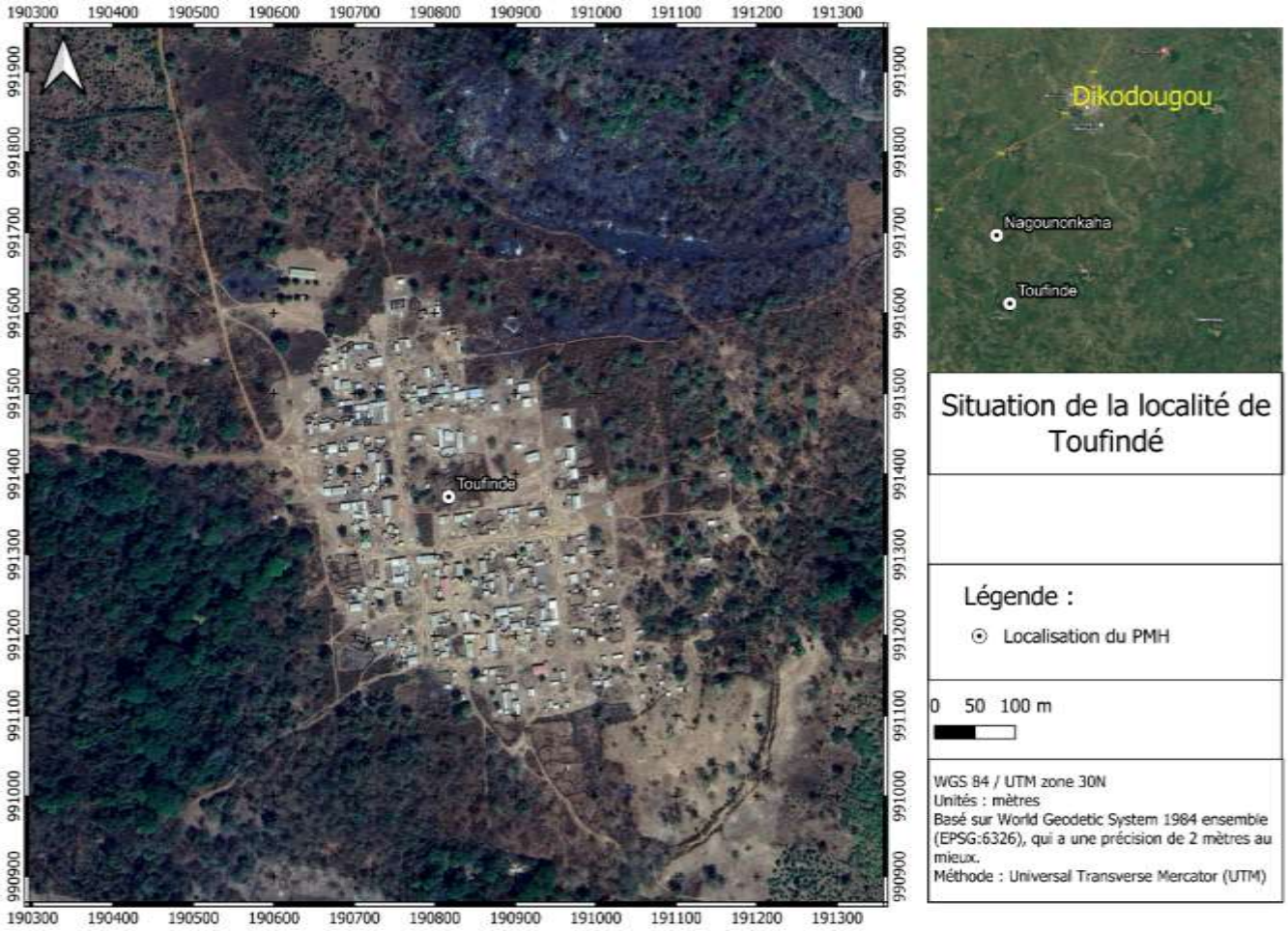
Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Toufindé

Situation géographique : Toufindé est un village de la Sous-préfecture de Dikodougou et est situé à 17 km au Sud de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Farakro (17km), au Nord par la localité de Poundia (12 km), à l'Est par le village de Ploro (5 km) et à l'Ouest par la localité de Kadioha (7 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-75 : Situation géographique de la localité de Tonfindé



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus 600 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtones Senoufo structurés en 2 grandes familles : les Folokaha et Fodolon. A ceux-ci, s'ajoutent un seul allochtone Yacouba (Instituteur) et de non-nationaux (Maliens et Burkinabés).

Activités économiques : Agriculture, élevage, pêche, commerce, artisanat.

Le christianisme, l'islam et l'animisme constituent les différentes pratiques religieuses des habitants du village dominées par l'islam.

Habitat : L'habitat est composé de constructions modernes et traditionnelles.

Infrastructures socioéconomiques : Le village dispose d'une école primaire composée de trois (3) salles de classes et est aussi raccordé au réseau électrique national. Il ne dispose d'aucun établissement sanitaire. Au niveau du réseau de télécommunication, le village bénéficie des réseaux de téléphonie mobile Orange, MTN et Moov.

La voie d'accès au village est difficilement praticable et les voiries internes du village ne sont pas aménagées.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose de l'installation d'un forage qui sert d'approvisionnement en eau potable à la population.

Planche photo III-61 : Toufindé





Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Yardjoumakaha

Situation géographique : Yardjoumakaha est un campement rattaché au village de Wèrèlokaha qui est situé dans la Sous-préfecture de Dikodougou. Il est limité au Sud par le village de Fianankaha (3 km), au Nord par la localité de Tionankaha (4 km), à l'Est par le village de Wèrèlokaha (2 km) et à l'Ouest par la localité de Samatiguila (5 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-76 : Situation géographique de la localité de Yardjoumakaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à environ 150 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé uniquement d'autochtones Senoufo subdivisés en 3 grandes familles : les Silue, les Soro et les Coulibaly. Ces trois (3) grandes familles assurent en alternance la chefferie du village.

La pratique religieuse dominante est l'islam.

Activités économiques : Les principales activités économiques des populations sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat.

Infrastructures socioéconomiques : La voies d'accès au village est dégradée et difficilement praticables. Le village ne dispose d'aucun établissement scolaire et sanitaire. Il ne bénéficie pas de l'alimentation du réseau électrique national. Par contre, il a accès aux différents réseaux de téléphonie mobile MTN et ORANGE.

Approvisionnement en eau potable : Le village ne dispose d'aucune installation hydraulique en eau potable. Les habitants utilisent un puits et l'eau du marigot pour assoupir leurs en besoins en eau.

Planche photo III-62 : Yardjoumakaha



Vue générale du village



Puits

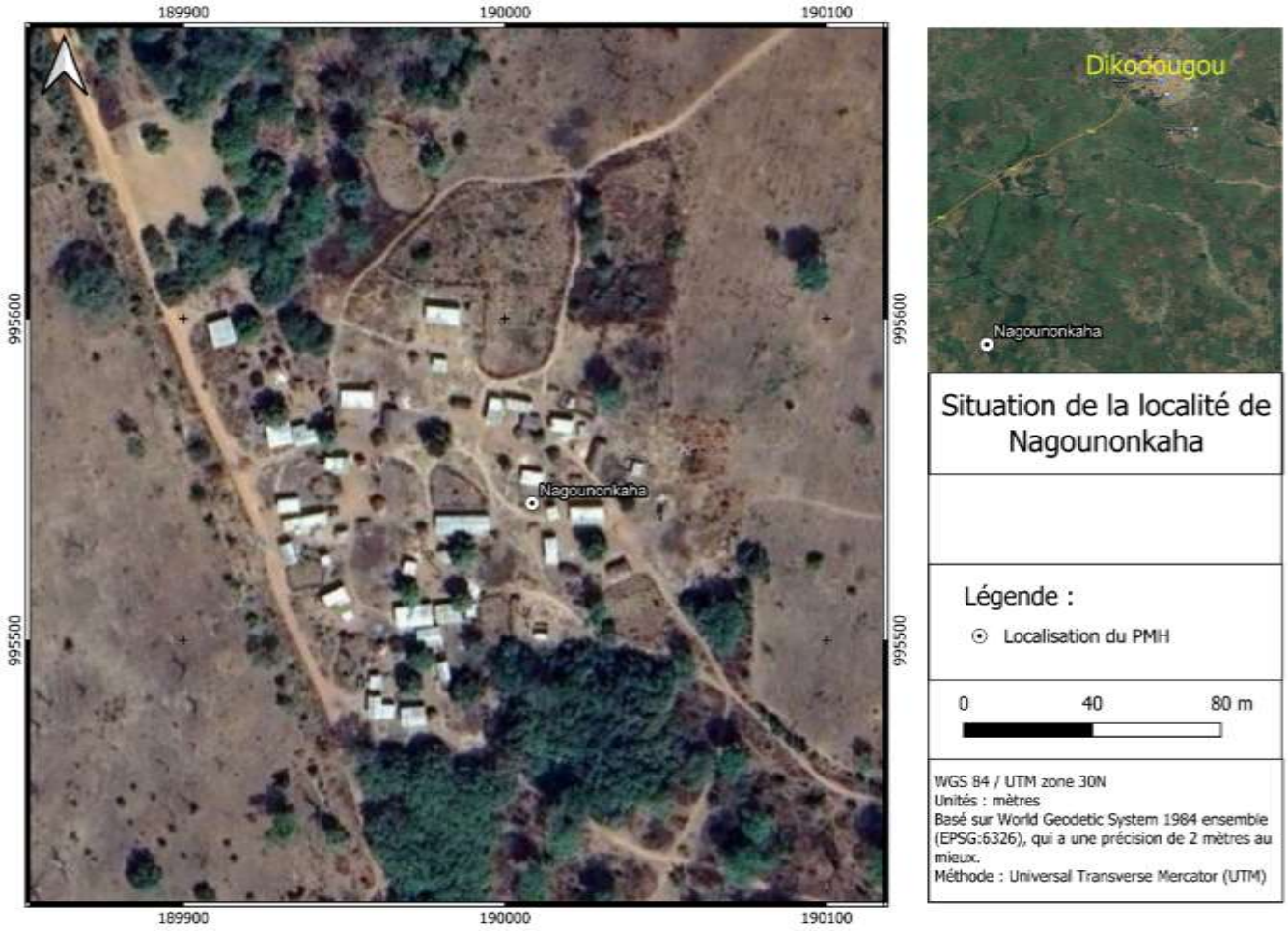
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Nagounonkaha

Situation géographique : Nagounonkaha est un campement rattaché au village de Poundia et est situé dans la Sous-préfecture de Dikodougou, précisément à 15 km au Sud de cette circonscription. Il est limité au Sud par le village de Toufindé (4km), au Nord par la localité de Poundia (6km), à l'Est par le village de Floro (5km) et à l'Ouest par la localité de Tokaha (11km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-77 : Situation géographique de la localité de Nagounonkaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à 150 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé uniquement d'autochtones Senoufo divisés en 5 grandes familles : les Soro, les Ouattara, les Silue, les Tuo et les Sekongo. Le système de chefferie est en alternance au sein de ces cinq grandes familles. Il y existe quatre (4) sites sacrés. Il est interdit d'aller au champ chaque lundi et jeudi, sanctionné par des sacrifices de canard et mouton en cas de violation.

L'islam est la religion dominante de la communauté.

Habitat : L'habitat est de type moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : Les populations s'adonnent à l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et à l'artisanat.

Infrastructures socioéconomiques : Hormis l'accès aux réseaux de téléphonie mobile MTN et ORANGE et le village ne dispose d'aucune infrastructure.

Approvisionnement en eau potable : Le village ne dispose d'aucune d'installation hydraulique. Il dispose d'un puits et de l'eau du marigot pour les besoins en eau.

Planche photo III-63 : Nagounonkaha





Vue générale du village



Puits

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

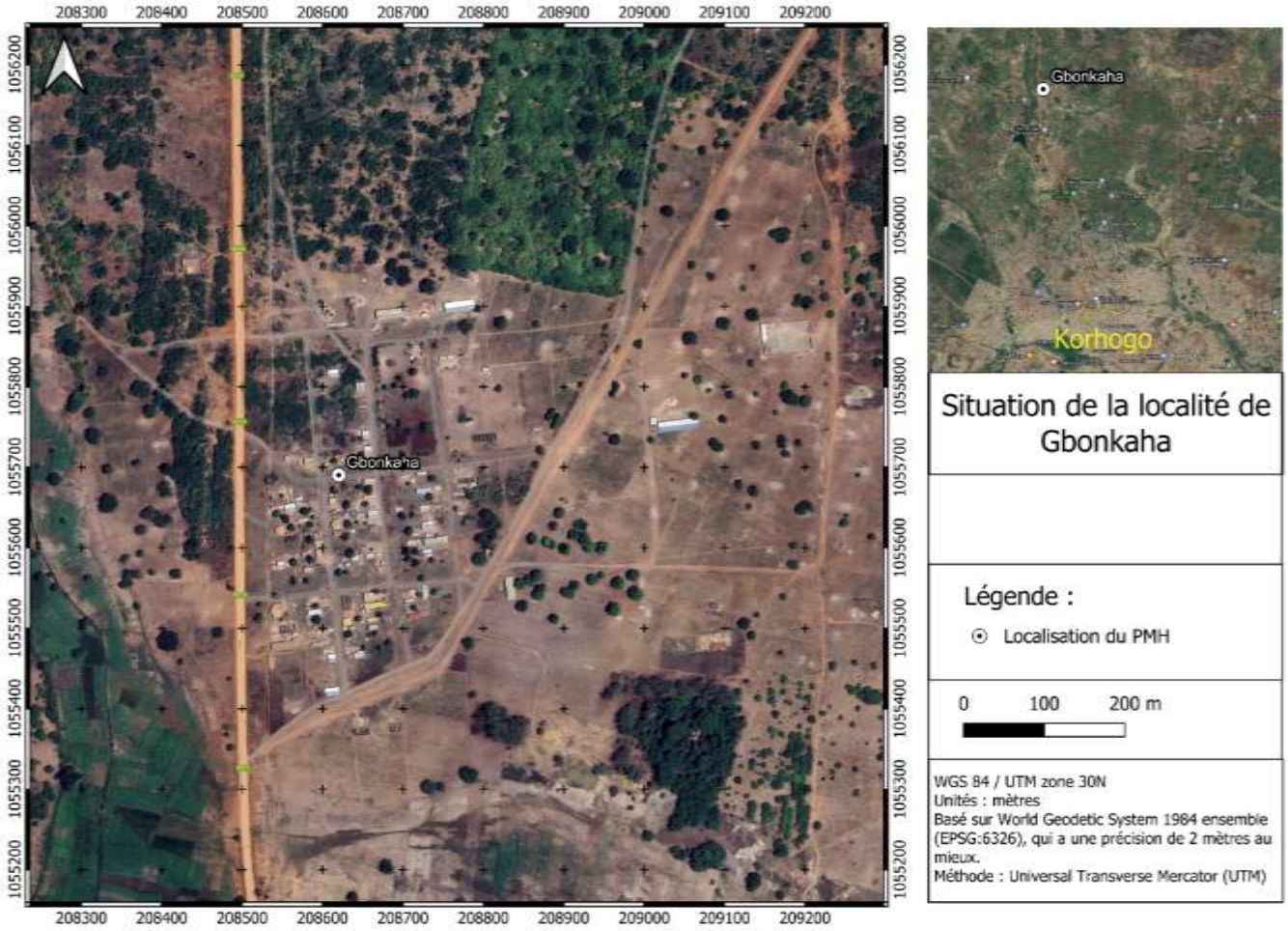
(b) Département de Korhogo

(i) Localité de Gbonkaha

Situation géographique : Gbonkaha est un village situé dans la Sous-préfecture de Korhogo (6km). Il est limité au sud par le village de Nalourougokaha (3km), au Nord par la localité de Lofiné (4km), à l'Est par le village de Nouplé (2km) et à l'Ouest par la localité de Fodonition (1km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-78 : Situation géographique de la localité de Gbonkaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population, estimée à plus de 500 habitants, est principalement composée d'autochtones Senoufo, divisés en 5 grandes familles, avec la présence de non-nationaux Maliens et Burkinabés.

Organisation sociale : Elle est articulée autour de ces cinq grandes familles. La gestion du village appartient à la chefferie et au chef de terre.

Activités économiques : Gbonkaha a pour activité économique de base l'agriculture suivie de l'élevage et le commerce.

Habitat : L'habitat est composé de constructions modernes et traditionnelles.

Infrastructures socioéconomiques : Les voies d'accès sont dégradées, tant pour l'accès au village que pour les routes internes. Le village dispose d'une école primaire avec six salles de classe et école maternelle avec une salle. En outre, il bénéficie de l'alimentation du réseau électrique national et a facilement accès aux différents réseaux de téléphonie mobile.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'une pompe en panne régulièrement. Il a recours à l'eau de marigot pour combler les besoins en eau.

Planche photo III-64 : Gbonkaha





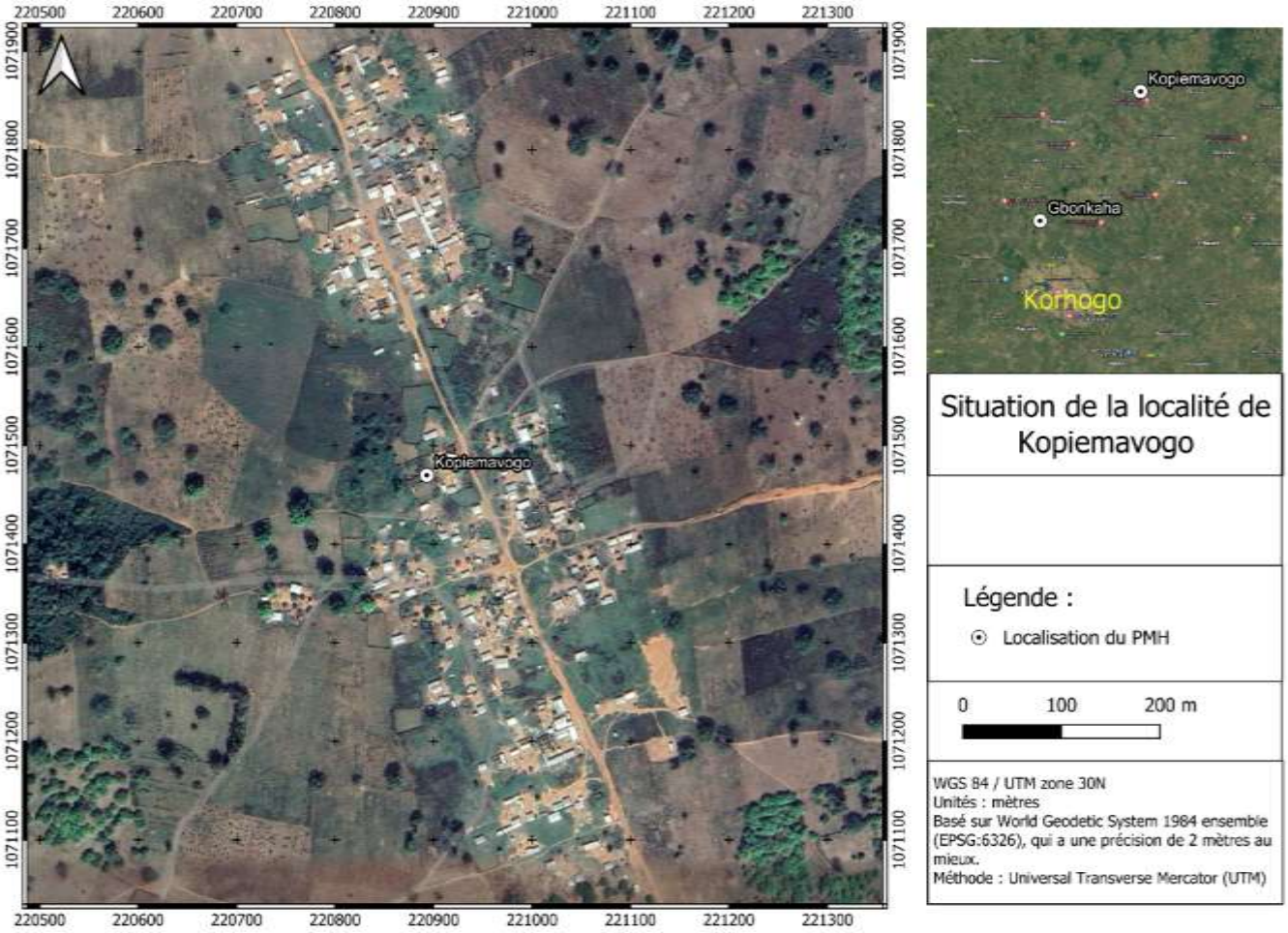

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Kopiemavogo

Situation géographique : Kopiemavogo est un village situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Lataha. Il est respectivement situé à 35 km à l'Est de Korhogo et à 12 km au Nord de Lataha. Kopiemavogo est limité au Sud par le village de Tionvorvogo (3km), au Nord par la localité de Fonovogo (1km), à l'Est par le village de Nagalevogo (5km) et à l'Ouest par la localité de Sortiovogo (5km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-79 : Situation géographique de la localité de Kopiemavogo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à plus de 250 habitants.

Organisation socioculturelle : Existence d'une forêt sacrée à l'Est du village. L'interdiction d'utiliser le forage chaque lundi, sanctionnée par une amende de 10 000 FCFA en cas de violation. Le village est en majorité musulman.

Habitat : Diversité d'habitations, modernes et traditionnelles.

Activités économiques : Les principales activités du village sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce.

Infrastructures socioéconomiques : Le village bénéficie de l'alimentation du réseau électrique national. Par conséquent il ne dispose pas d'école primaire et de centre de santé. Les voies d'accès sont dégradées. Les réseaux de communication mobile y sont facilement accessibles avec une légère instabilité pour le réseau MOOV.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'un forage vieillissant et quelques puits pour combler les besoins en eau.

Planche photo III-65 : Kopiemavogo





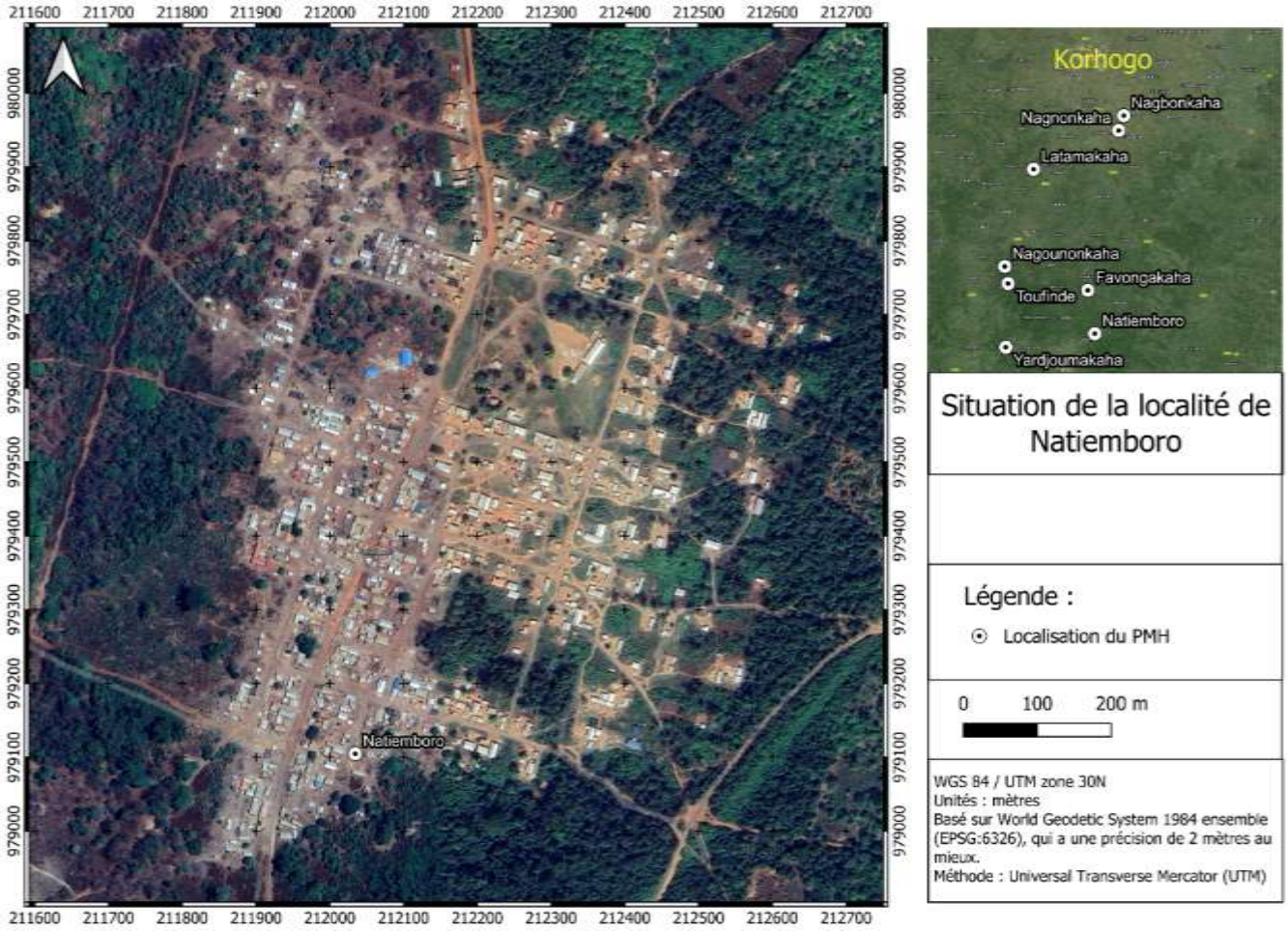
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Natiemboro

Situation géographique : Natiemboro est un village situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Kiémou. Il est respectivement situé à 80 km et à 30 km desdites localités. Natiemboro est limité au Sud par le village de Noufré (4km), au Nord par la localité de Cerlokaha (5km), à l'Est par le village de Madénakaha (5km) et à l'Ouest par la localité de Tenimkaha (3km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-80 : Situation géographique de la localité de Natiemboro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La Population est estimée à plus de 4600 habitants.

Organisation socioculturelle : Existence de deux forêts sacrées pour hommes et femmes respectivement. Interdits culturels incluant l'entrée d'un arbre spécifique et le travail chaque lundi, sanctionnés par des sacrifices exigés par la chefferie en cas de violation.

Habitat : L'habitat est de types modernes et traditionnels.

Activités économiques : Les populations vivent de l'agriculture, de l'élevage et du commerce.

Infrastructures socioéconomiques : On note un difficile accès au village. Le village dispose d'une école primaire composée de six (6) salles de classes. Il dispose d'un centre de santé rural en construction. Par ailleurs, le village bénéficie de l'électricité qui ne couvre pas entièrement le village. La population a recours à des panneaux solaires dans certains quartiers. Au niveau du réseau de communication, le village a accès en permanence aux réseaux de téléphonie mobile MTN et ORANGE.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose de trois forages dont un seul fonctionne.

Planche photo III-66 : Natiemboro





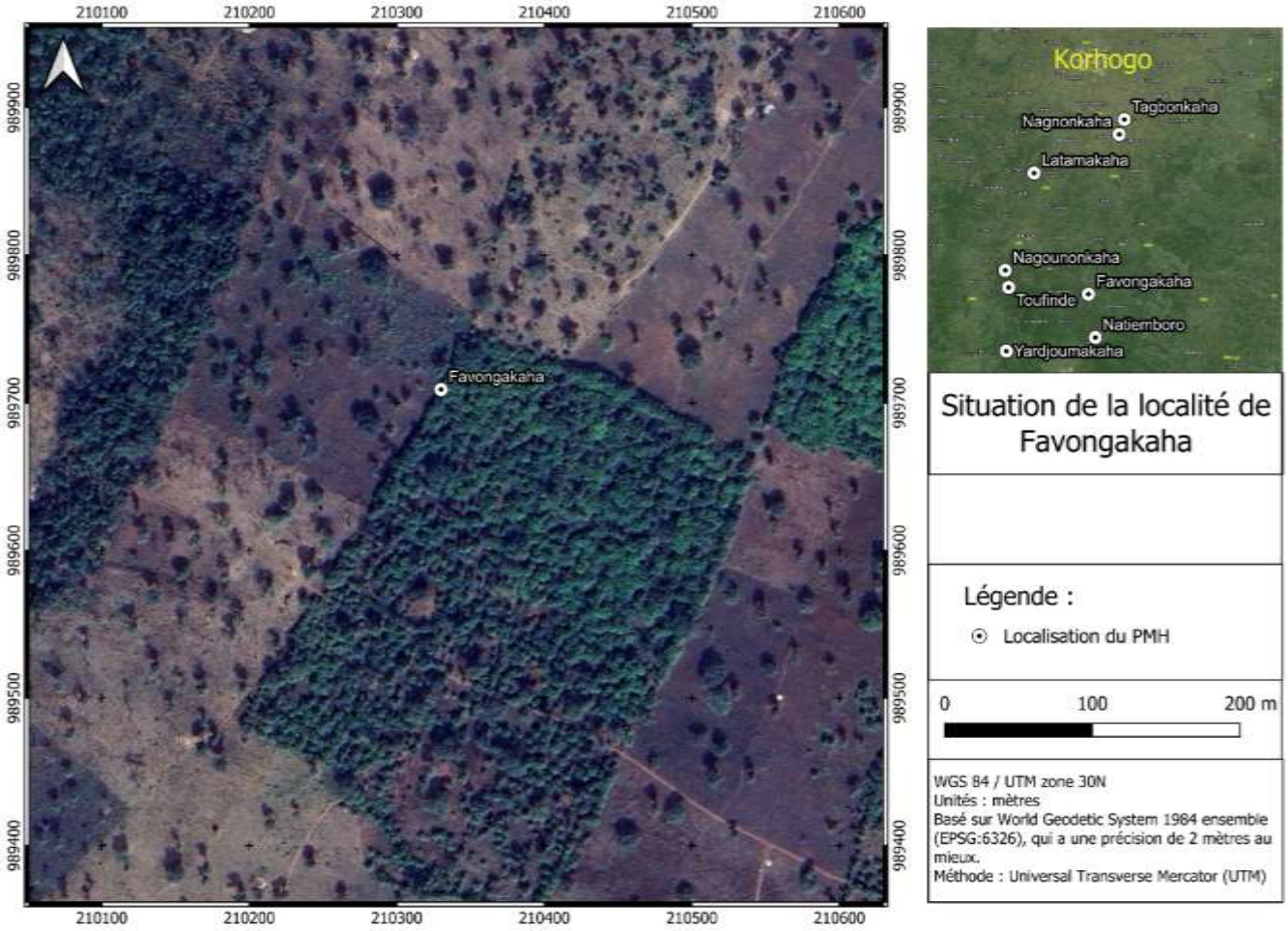
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Favongakaha

Situation géographique : Favongakaha est une localité située dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Kiémou. Il est respectivement situé à 74 km et à 24 km desdites localités. Il est limité au Sud par le village de Nanwolôkaha (3km), au Nord par la localité de Petankaha (1km), à l'Est par le village de Laminekaha (2km) et à l'Ouest par la localité de Dofonankaha (1km). Favongakaha est un campement appartenant au village de Petankaha.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-81 : Situation géographique de la localité de Favongakaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à environ 150 habitants.

Organisation socioculturelle : Le campement est composé principalement d'autochtones Senoufo subdivisés en 4 grandes familles : les SILUE, les YEO, les SORO et les TUO. À ceux-ci, s'ajoutent des allochtones Yacouba et de non-nationaux (Ghanéens et Maliens). Le système de chefferie est en alternance entre ces 4 grandes familles. Il existe trois forêts sacrées et un interdit culturel de travailler au champ chaque jeudi, sanctionné par l'offrande d'une chèvre à la chefferie en cas de violation. L'islam est la religion dominante.

Activités économiques : Les principales activités des populations sont l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Habitat : L'habitat est de type moderne, traditionnel et mixte.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose d'établissement scolaire et sanitaire. Au niveau du réseau routier, la voie et les rues internes sont dégradées, impraticables. On note aussi une absence d'électricité avec un recours aux panneaux solaires et un réseau de communication dysfonctionnel.

Approvisionnement en eau potable : Manque d'approvisionnement en eau potable, présence de quelques puits pour répondre aux besoins en eau.

Planche photo III-67 : Favongakaha





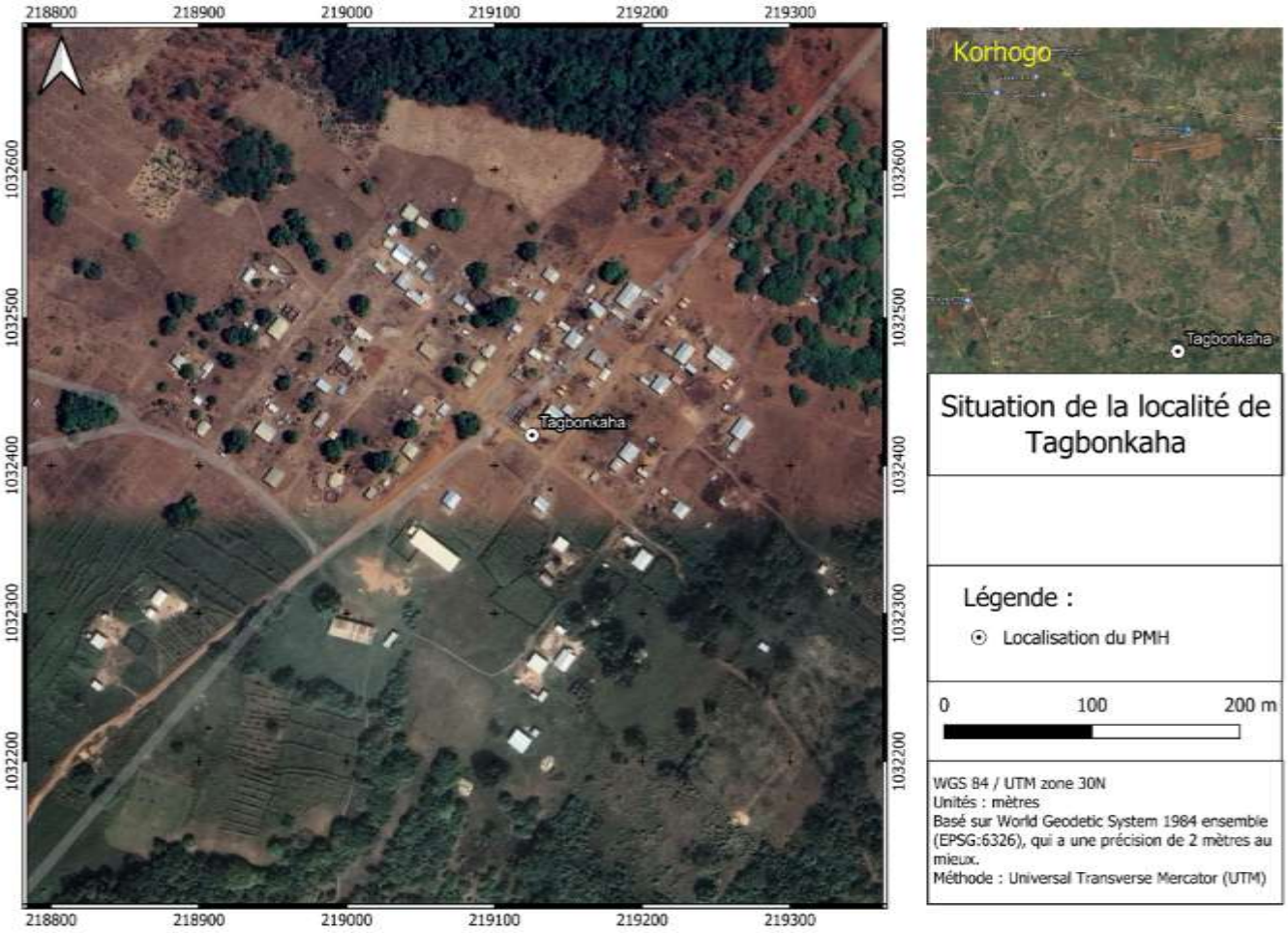
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(v) Localité de Tagbonkaha

Situation géographique : Tagbonkaha est un village situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture de Karakoro. Il est respectivement situé à 9 km à l'Est et à 8 km à l'Ouest desdites localités. Tagbonkaha est limité au Sud par le village de Djélikaha (500m), au Nord par la localité de Moroviné (3km), à l'Est par le village de Nanbodjélikaha (2km) et à l'Ouest par la localité de Naviguékaha (1km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-82 : Situation géographique de la localité de Tagbonkaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à environ 800 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé essentiellement d'autochtones Senoufo divisés en 2 grandes familles : les SILUE et les SORO. La chefferie est articulée autour de ces deux grandes familles et est soutenue par un chef de terre. Il existe deux sites sacrés et interdiction de cultiver l'oignon et le sorgho, sanctionnée par un sacrifice en cas de violation. C'est une communauté majoritairement musulmane.

Habitat : Diversité d'habitat entre moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : Les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose d'aucun établissement scolaire. Les voies d'accès sont praticables mais non aménagées dans le village. Il ne dispose pas d'établissement sanitaire. Le village bénéficie de l'électricité et accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Approvisionnement en eau potable : Deux forages équipés, un hors service et un en bon état, en plus de quelques puits pour combler le déficit en eau potable.

Planche photo III-68 : Tagbonkaha







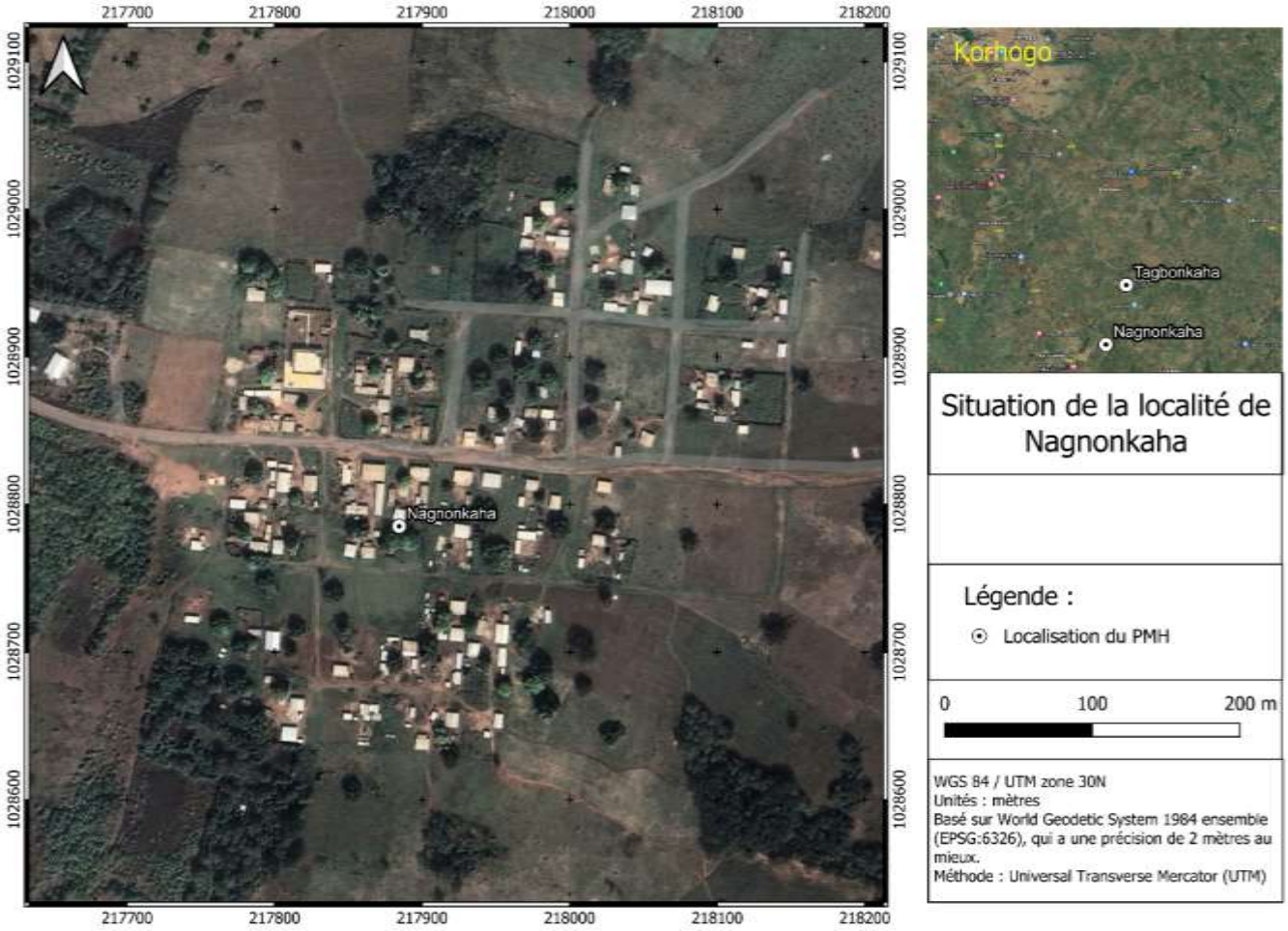
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(vi) Localité de Nagnonkaha

Situation géographique : Nagnonkaha est situé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la Sous-préfecture Napié. Il est respectivement situé à 24 km au Sud et à 5 km au Nord desdites localités. Nagnonkaha est limité au Sud par le village de Ouanankaha (1 km), au Nord par la localité de Kassiélé (2km), à l'Est par le village de Tchingakaha (3 km) et à l'Ouest par la localité de Navononkaha (30m).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-83 : Situation géographique de la localité de Nagnonkaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à environ 250 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtones Senoufo structurés en 4 grandes familles : les YEO, les SORO, les SILUE et les TUO. À ceux-ci, s'ajoutent des Burkinabés. Le chef est issu de ces 4 grandes familles.

Trois sites sacrés et l'interdiction de travailler au champ chaque lundi et vendredi, sanctionnée par un sacrifice en cas de violation. Sur le plan **r**eligieux la pratique de l'islam est dominante.

Habitat : L'habitat est de type moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : Les activités principales des populations sont l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Infrastructures socioéconomiques : Les voies d'accès sont peu praticables et non aménagées. Le village est électrifié, dispose d'une école primaire de trois (3) salles et a accès en permanence aux réseaux de téléphonie mobile (ORANGE, MTN, MOOV). Il ne dispose pas de centre de santé.

Approvisionnement en eau potable : Deux forages équipés, l'un hors service et l'autre fonctionnel. Présence de quelques puits.

Planche photo III-69 : Nagnonkaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(17) Région de San-Pedro

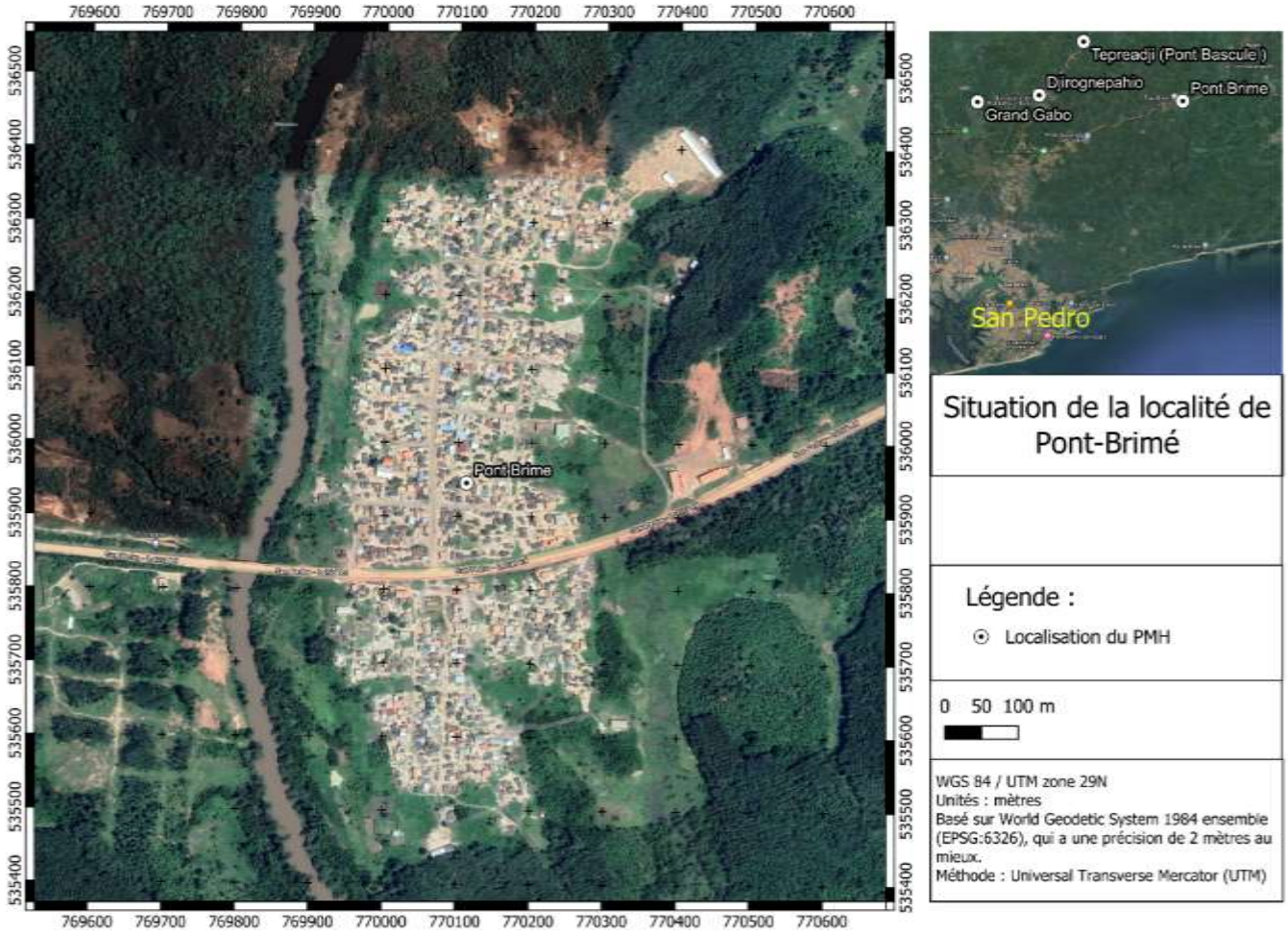
(a) Département de San-Pedro

(i) Localité de Pont-Brimé

Située au sud du département de San-Pedro, à 10 km de celui-ci, Pont -Brimé est une localité qui se trouve en bordure de la voie bitumée principale de San-Pedro. Le pont qui se trouve tout juste à l'entrée de ce village justifie cette appellation. Celui-ci est limité au Nord, par la localité de Mapri (1,5 km) ; au sud, l'océan Atlantique ; à l'Est, la localité de Gnadji (2 km) et à l'Ouest, la localité d'Inno (5 km). La localité est habitée par les autochtones winnin qui cohabitent avec d'autres peuples de la Côte d'Ivoire et certains étrangers de divers pays d'Afrique.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-84 : Situation géographique de la localité de Pont-Brimé



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est une localité ayant un habitat tant traditionnel que moderne. Elle subdivisée en deux (2) zones de part et d'autre du bitume. Celle-ci est électrifiée, mais n'est cependant pas alimentée en eau potable. Aucune PMH n'y est installée. Un projet avait été entamé dans ce sens, par la mairie de San-Pedro en 2018 mais n'a pas été achevé. Un point a été repéré dans le village et un tuyau implanté et laissé pour contre depuis lors.

Planche photo III-70 : Pont-Brimé



Vue Pont Brimé



Ecole primaire



Habitat



Ligne électrique

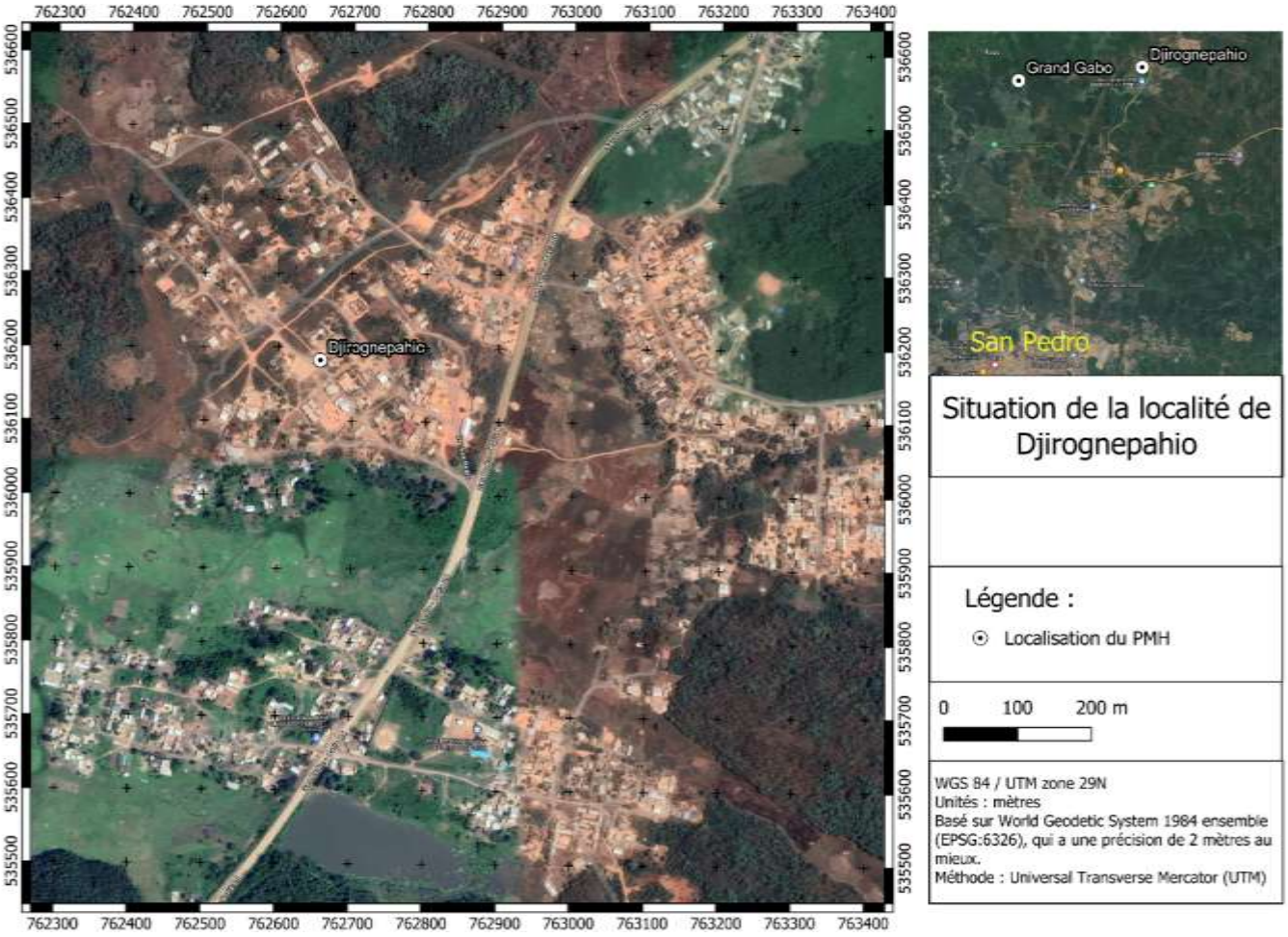
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Djirognepahio

La localité de Djirognepahio se situe à l'Est de la ville de San-Pedro et distante de 7 km de ce département. Elle est rattachée à la sous-préfecture de San-Pedro et est limitée au Nord, par la localité de Petit-Gabo (1 km) ; au sud, la ville de San-Pedro (7 km) ; à l'Est, la localité de Grand-Gabo (1,5 km) et à l'Ouest, le fleuve San-Pedro (3,5 km). Les populations autochtones sont les winnin qui vivent en harmonie avec d'autres communautés ivoiriennes et étrangères de la CEDEAO.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-85 : Situation géographique de la localité de Djirognepahio



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est un village électrifié qui fait partie de la commune de San-Pedro. Malgré ce fait, il n'est pas alimenté en eau potable. En effet, il existait en 1976, 03 forages au sein de la localité qui étaient fréquemment défaillants. L'eau qui était produite contenait de la rouille, du fait de la défaillance des matériaux la composant. Les populations ont donc démantelé ces forages pour les transformer en puits, afin d'obtenir de l'eau de bonne qualité.

Planche : Village de Djirognepahio



Vue du village



PMH transformée en puits



Ecole primaire



Place publique

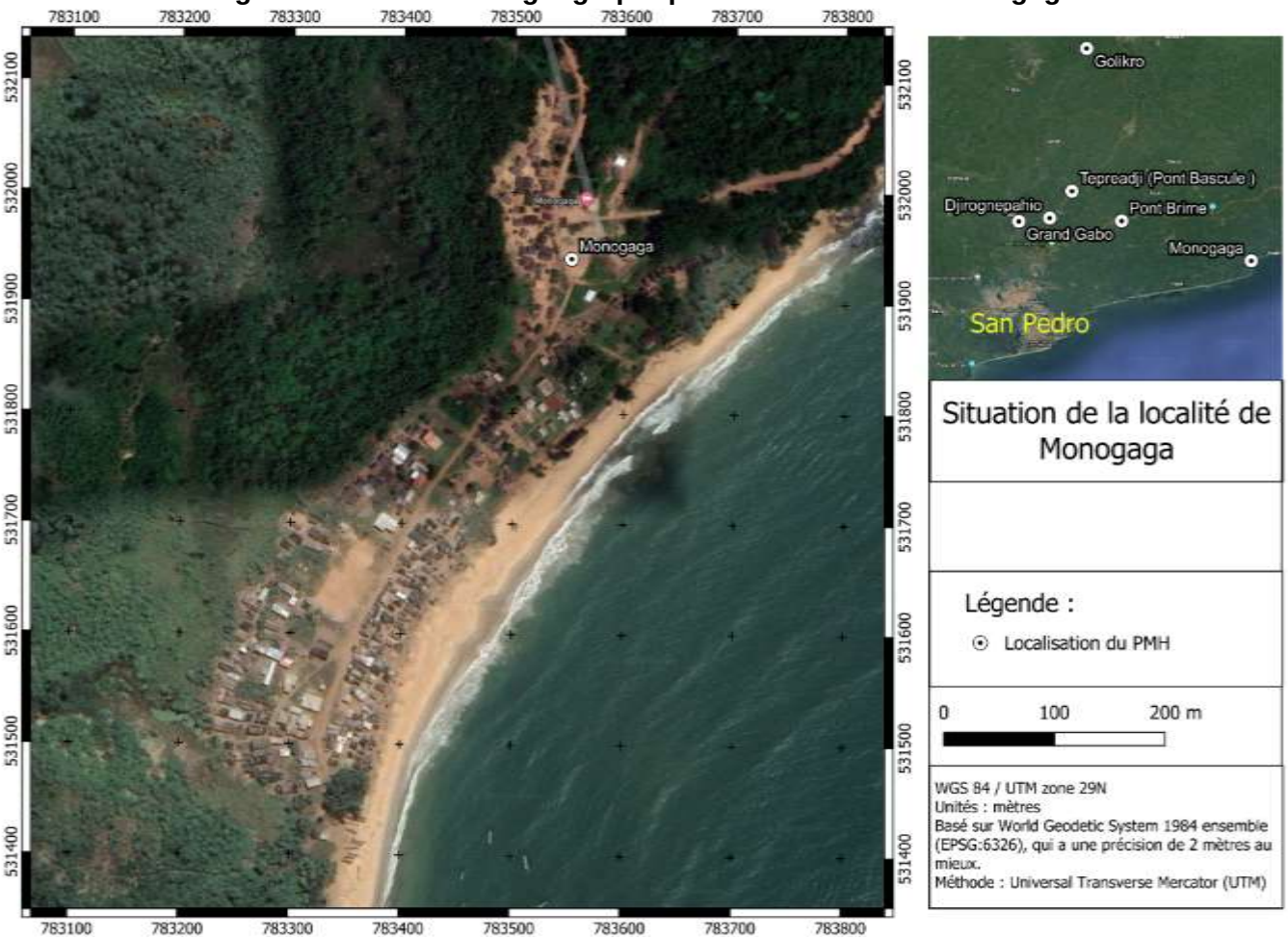
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Monogaga

Monogaga est une localité appartenant à la sous-préfecture de San-Pedro. Elle est distante de ce département de 31 km. Elle est limitée par les localités suivantes : au nord, Podio (31 km) ; au sud, Poboko (42 km) ; à l'ouest Doulaïkro ; et à l'Est, l'Océan Atlantique.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-86 : Situation géographique de la localité de Monogaga



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Le village a pour population autochtone, les wélés avec qui vivent des communautés ivoiriennes dont les baoulés et lobis, ainsi que des étrangers de la sous-région (burkinabés, mauritaniens, libériens et une forte communauté ghanéenne).
Le village n'est pas encore électrifié. Les populations ont donc recours à l'énergie solaire et autres appareils d'éclairage (torche, lampe à batterie, etc…).
Une PMH réalisée par la population du village, assure l'approvisionnement en eau potable du village. Celle-ci s'avère insuffisante pour les besoins de la population, qui ont également recours aux quatre (4) puits du village, pour s'approvisionner en eau.

Planche photo III-71 : Monogaga



Pirogues


Marché


Ecole primaire


PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Klotou

Klotou est situé à l'est du département de San-Pedro à 64 km et à 23 km de la Sous-préfecture de Gabiadji à laquelle elle est rattachée. Une route bitumée en très mauvais état permet d'accéder à cette localité. Cette voie est dans un état de dégradation très avancé et comporte plusieurs points critiques où l'on n'aperçoit plus le bitume qui laisse place à une voie non bitumée en mauvais état. Les autochtones sont les kroumens. Il existe également d'autres communautés vivant avec ces derniers. Un centre de santé, une école primaire et un collège public sont quelques infrastructures que l'on retrouve dans le village.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-87 : Situation géographique de la localité de Klotou



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

La localité est électrifiée et comporte un château d'eau, qui n'est pas alimenté. En fait, la nappe phréatique du village étant très faible, l'alimentation du château n'a pu se faire. Trois forages étaient installés au sein du village, mais ceux-ci ont été démontés par les populations pour un défaut de production d'eau. Ainsi, celles-ci n'ont donc recours qu'aux puits du village pour les besoins quotidiens.

Planche photo III-72 : Klotou



Voie d'accès



Ligne électrique



Centre de santé

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(v) Localité de Golikro

Golikro est une localité de la Sous-préfecture de Gabiadji, située à 39 km du département de San-Pedro et à 5 km de la sous-préfecture. Elle est limitée par les localités de Fahé au Nord, Koffikro au Sud, Petit-Libéria à l'Ouest et par une forêt à l'Est.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-88 : Situation géographique de la localité de Golikro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est un campement créé par peuple baoulé qui cohabite avec des sénoufo, yacouba ainsi qu'une communauté burkinabée.

La localité est non électrifiée. Elle n'est pas non plus approvisionnée en eau potable et les populations s'approvisionnent au sein des puits et d'un marigot situé à proximité du campement.

Sur le plan éducatif et sanitaire, il existe une école primaire publique construite en 2013 et aucun centre de santé. Il y existe juste une infirmerie privée implantée en son sein.

Planche photo III-73 : Golikro



Voie d'accès



Village



Eglise CMA



Infirmerie Privée

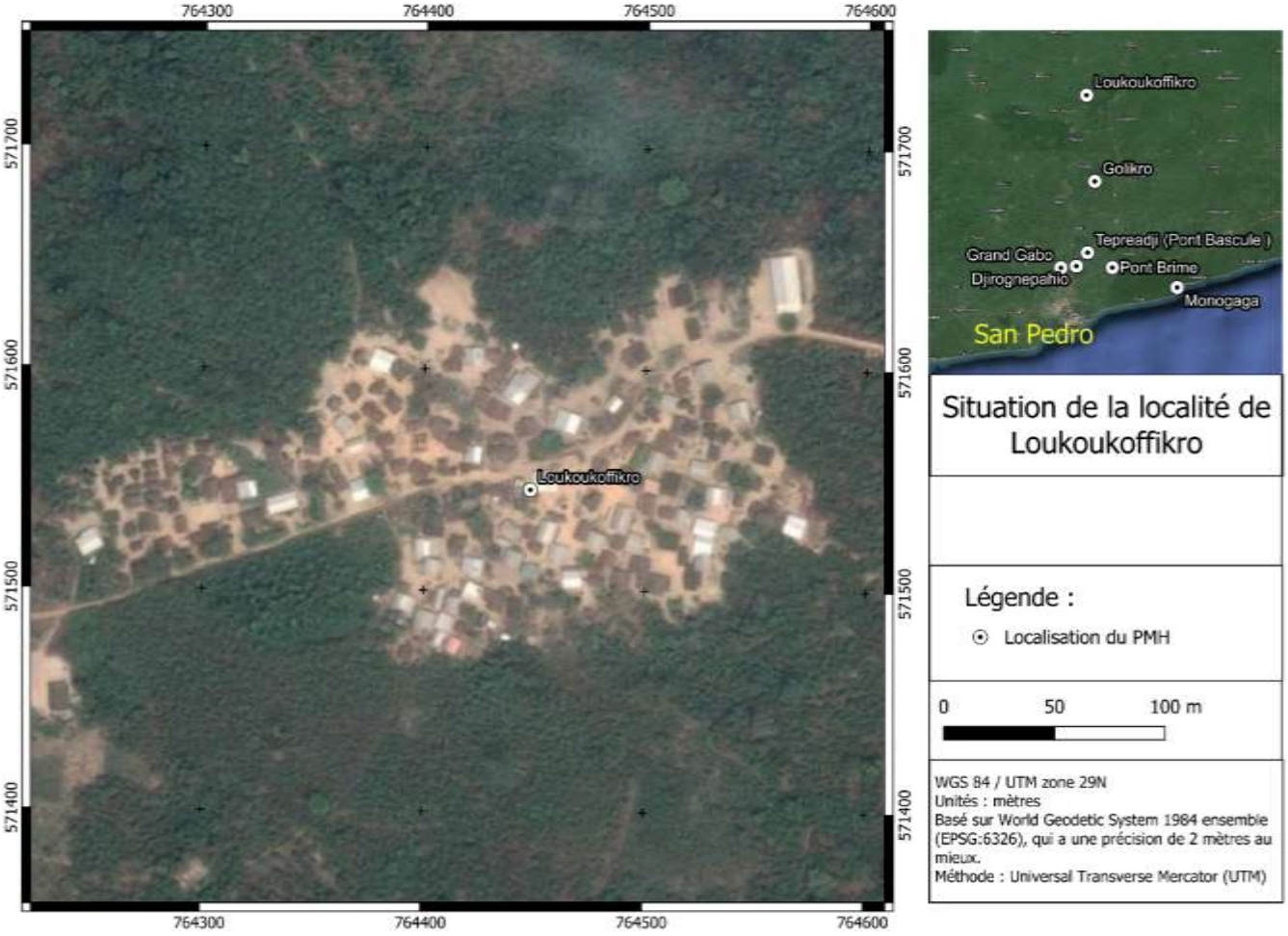
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(vi) Localité de Loukoukoffikro

Située dans la souscription administrative de la Sous-préfecture de Gabiadji, la localité de Loukoukoffi est limitée au nord par le campement de Koumokro (1 km), au sud celui de Koffibakro (500 m), à l'Ouest Petit-Béoumi 2 et à l'Est, le campement d'Aboulayekouakoukro (2 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-89 : Situation géographique de la localité de Loukoukoffikro



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

C'est un campement créé par le peuple baoulé essentiellement, avec qui cohabite un seul ressortissant béninois. La population est estimée à 400 habitants. La localité n'étant pas lotie, celle-ci n'est également pas électrifiée. Elle est accessible par une voie non bitumée en très mauvais état. Elle est installée à l'intérieur du domaine de la société SKASO de San-Pedro.

Les habitants de cette localité ont conservé des pratiques très traditionnelles et cela se reflète sur l'habitat rencontré dans la zone. La localité bénéficie d'une PMH fonctionnelle qui alimente la population en eau potable.

Planche photo III-74 : Loukoukoffikro



Voie d'accès



Habitat



PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(vii) Localité de Grand-Gabo

Grand-Gabo est situé à 4,5 km du département et de la Sous-Préfecture de San-Pedro dont elle fait partie. Le village est limité au nord, par le fleuve San-Pedro (1 km), au sud par, Magni (4,5 km), à l'Est par Deniskro (1,5 km) et à l'ouest par Djirognepahio (1,5 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-90 : Situation géographique de la localité de Grand-Gabo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Le peuple Kroumen constitue la population autochtone avec lesquelles cohabitent des communautés baoulés, bété, yacouba et burkinabés. Cette population est estimée à 1000 habitants. Elle est en majorité agricole, et les cultures qui y sont cultivées sont l'hévéa, le cacao, le palmier à huile ainsi que des cultures

vivrières telles que le riz, le manioc, le taro, le piment, etc… Outre cette activité, la population pratique également l'élevage (caprins, volaille, porcins et pigeons).

La localité de Grand-Gabo bénéficie de l'électrification en son sein. Elle est accessible par une voie non bitumée en mauvais état et est alimentée en eau potable à travers une (1) PMH installée par un particulier en 2021. Celle-ci est régulièrement défaillante et difficilement manipulable. Elle est la cause de quelques problèmes de santé rencontrée par les femmes du village.

Par ailleurs, la localité n'abrite pas de centre de santé ni d'école primaire en son sein.

Planche photo III-75 : Grand-Gabo



Voie d'accès



Habitat



Dépôt d'ordures

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(viii) Localité de Tépréadji (Pont bascule)

La localité de Tépréadji est située à 10 km du département de San-Pedro, en bordure de la route principale menant à la ville de San-Pedro. La localité est subdivisée en deux (2) zones, de part et d'autre de la route bitumée. Elle abrite à sa limite sud, la station de pesage du pont bascule de San-Pedro.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-91 : Situation géographique de la localité de Tépréadji (Pont bascule)



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Les localités limitrophes sont au nord, petit-Pedro (3 km) ; au sud, Petit-Gabo (1 km) ; à l'est le fleuve San-Pedro (8 km) et à l'ouest, Pont-Brimé (6 km). Elle est habitée par les autochtones bakwés, ainsi que certaines communautés ivoiriennes (baoulé, gouro, mahouka, etc.) et étrangères (burkinabés ; maliens, libériens). Les populations de ce village ont conservé leur culture, à l'égard de l'habitat qui est majoritairement traditionnel et qui, par moment prend une allure de modernité.

Le village est électrifié et n'est cependant, pas alimenté en eau potable. Les populations ont pour principale source d'approvisionnement, les puits du village, qui s'avèrent insuffisants et sont régulièrement sujet de querelles au sein des femmes de la localité. Les différentes requêtes des populations auprès des autorités, pour l'obtention d'une pompe hydraulique n'ont jusqu'à présent, pas été satisfaisantes.

Planche photo III-76 : Tépréadji





Voie d'accès bitumée



Station de pesage

Habitat



Puits

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(18) Région du Tchologo

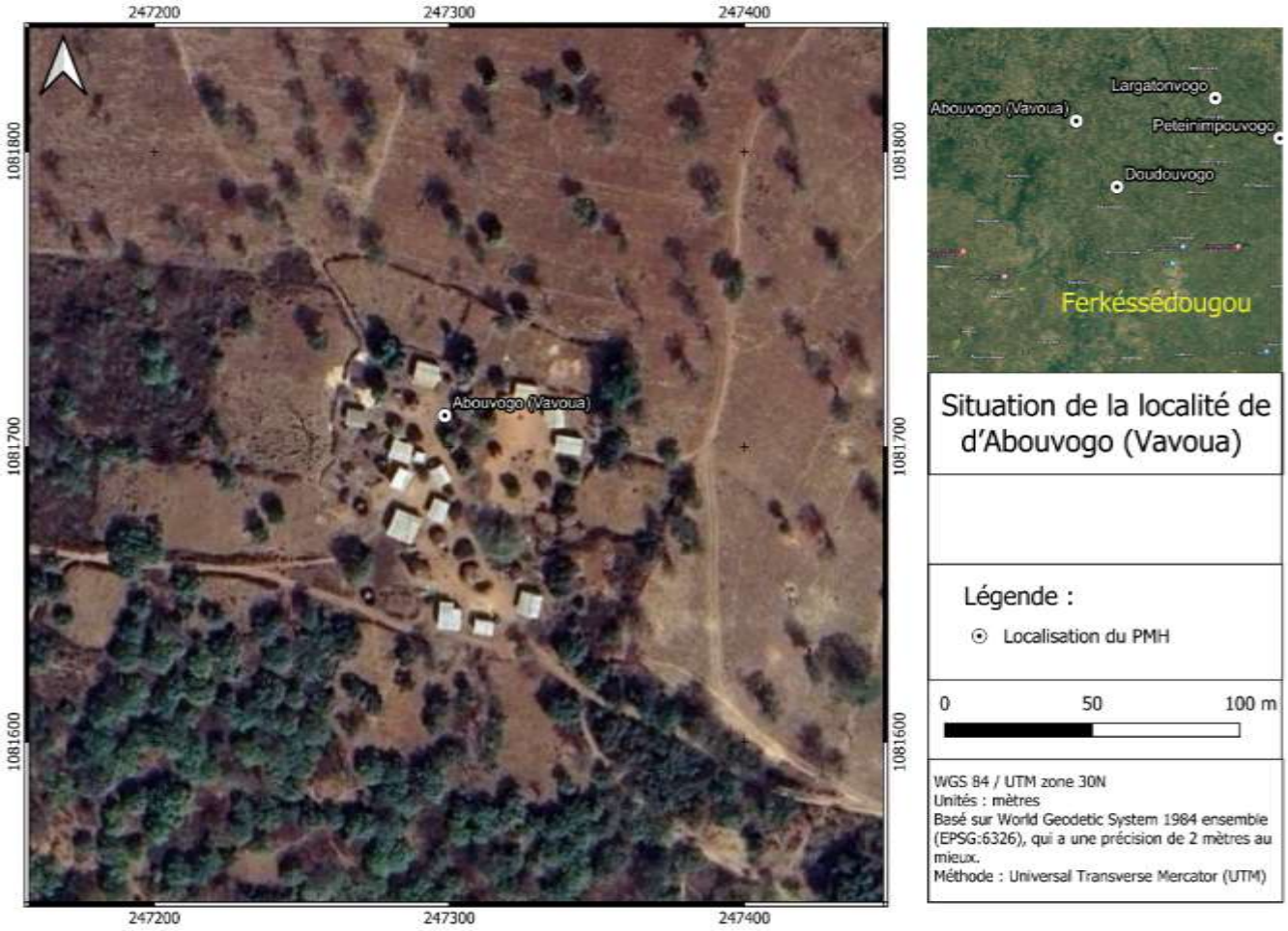
(a) Département de Ferkessédougou

(i) Localité d'Abouvogo (Vavoua)

Situation géographique : Abouvogo est un campement rattaché au village de Kafoukpô et est situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 36 km au Nord de ladite circonscription. Le village est limité au Sud par le village de Wamanivogo (3km), au Nord par la localité de Ladjivogo (6km), à l'Est par Issoufvogo (1km) et à l'Ouest par la localité de Kokodjan (2km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-92 : Situation géographique de la localité d'Abouvogo (Vavoua)



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La ppopulation est estimée à 130 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'une grande famille autochtone Senoufo. Il s'agit des Silué. Le village existe sur la base d'un système de chefferie dont le chef est issu de la ligne du fondateur.

Sur le plan culturel, on note l'existence d'un bois sacré au Sud du village. Interdits culturels : ne pas consommer le lapin et ne pas travailler au champ chaque lundi, sanctionné par des sacrifices exigés par la chefferie en cas de violation.

On note aussi une domination de l'islam dans les pratiques religieuses.

Habitat : Il est en alternance entre les constructions de type moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose pas d'établissement scolaire, sanitaire et de l'électricité. La voie d'accès est dégradée et non aménagée. On note aussi un accès difficile aux réseaux de téléphonie mobile.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'une pompe hydraulique en panne depuis février 2023. La population est actuellement dépendante de l'eau du marigot situé à 1 km du village.

Planche photo III-77 : Abouvogo





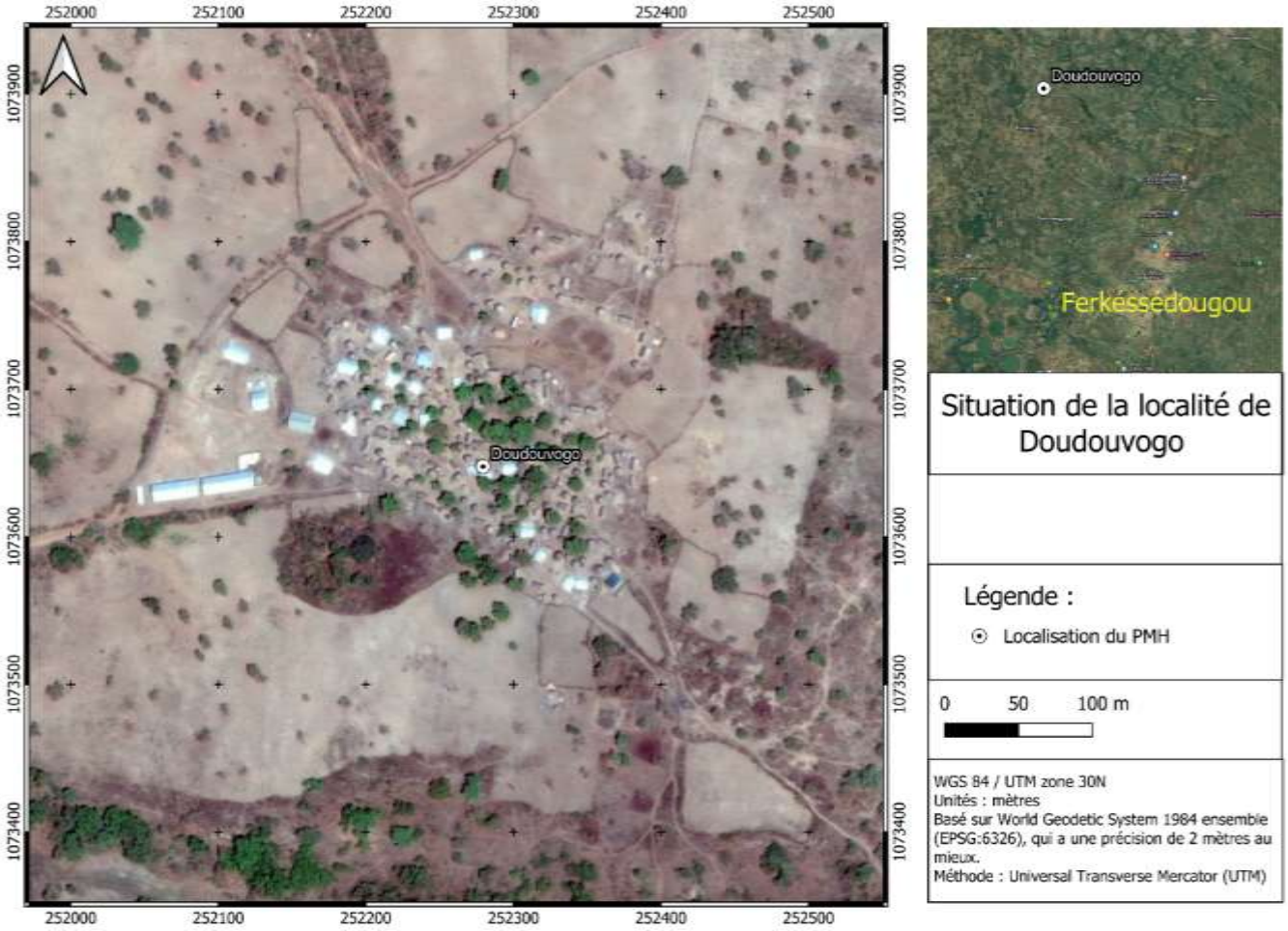

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Doudouvogo

Situation géographique : Doudouvogo est un campement rattaché au village de Sekouro et est situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 29 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Nagbininvogo (2 km), au Nord par la localité de Dénevirévogo (3 km), à l'Est par Doulamanvogo (4 km) et à l'Ouest par la localité de Naviguévogo (6 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-93 : Situation géographique de la localité de Doudouvogo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à 500 habitants

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtone Senoufo structuré en cinq (5) grandes familles. Il s'agit des KONE, YEO, COULIBALY, SILUE et SEKONGO. À celles-ci, s'ajoutent des Burkinabés. Ces cinq (5) grandes familles assurent la chefferie du village.

Sur le plan culturel, il est interdiction de cultiver l'oignon et de travailler au champ chaque vendredi, sanctionné par des sacrifices en cas de violation.

Au plan religieux, l'islam et l'animisme animent le quotidien du village.

Habitat : On note une **v**ariété d'habitats de type moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : Agriculture, élevage, pêche, commerce, artisanat

Infrastructures socioéconomiques : Le village n'est pas électrifié. ON NOTE UNE difficulté d'accès aux réseaux de téléphonie mobile, MOOV partiellement accessible tandis qu'ORANGE et MTN sont inaccessibles.

Le village dispose d'une école primaire et une école préscolaire.

Planche photo III-78 : Doudouvogo







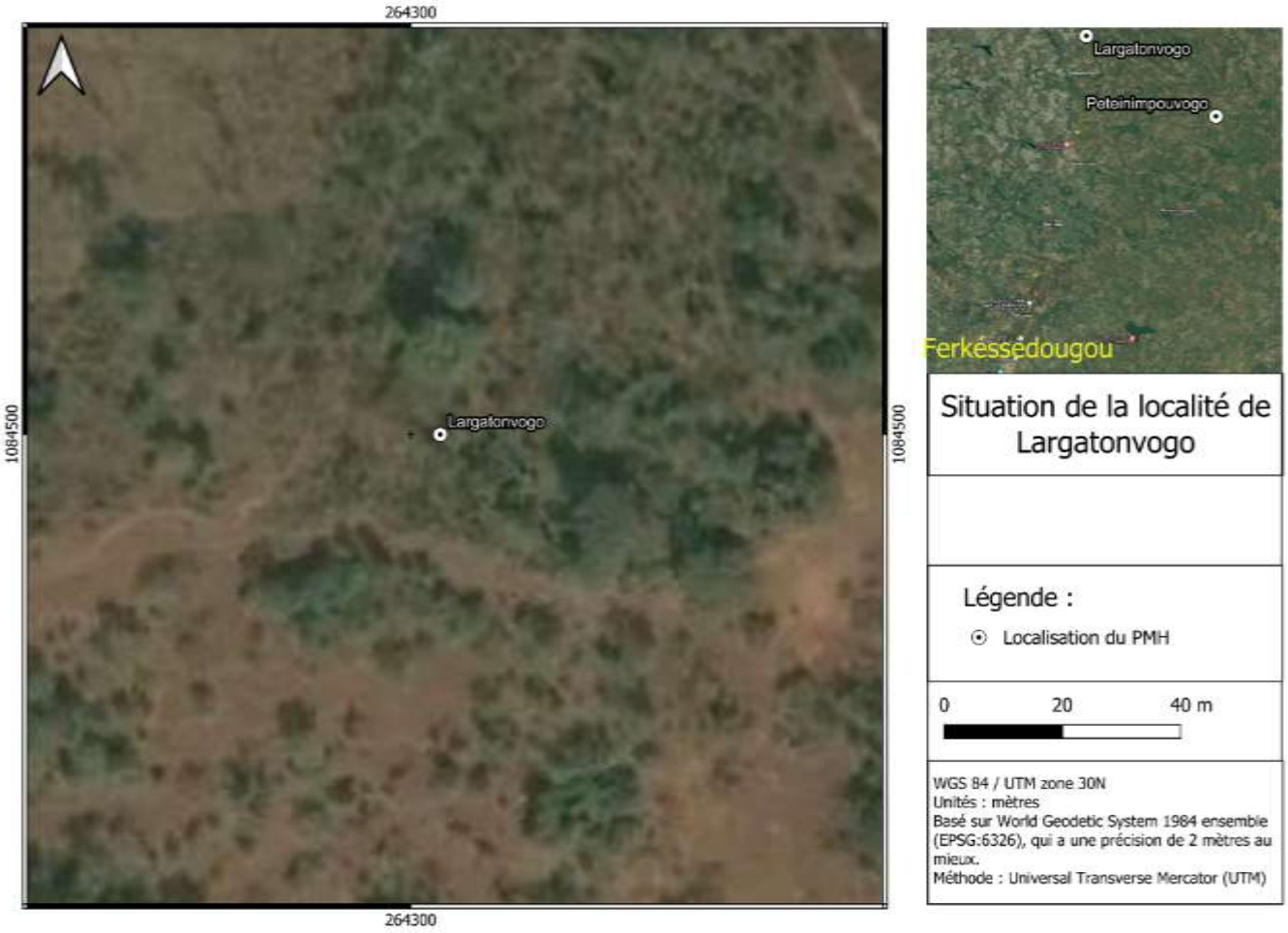
Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Largatonvogo

Situation géographique : Largatonvogo est un campement rattaché au village de Naniévogo et situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 24 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Naniévogo (2km), au Nord par la localité de Sepinindjo (3km), à l'Est par Kouleyalevogo (4km) et à l'Ouest par la localité de Doufanavogo (5km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-94 : Situation géographique de la localité de Largatonvogo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à 250 habitants

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtone Senoufo structuré en 3 grandes familles. Il s'agit des YEO, SORO et SILUE. À celles-ci, s'ajoutent des Burkinabés. La chefferie est composée par les membres de ces 3 grandes familles.

La religion islamique est celle la plus pratiquée.

Habitat : Les constructions sont de types modernes, traditionnels et mixtes.

Activités économiques : Les populations pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat.

Infrastructures socioéconomiques : Hormis l'accès aux réseaux de télécommunication mobile, on note une absence totale d'infrastructures communautaires de base : absence d'électricité, d'école et de centre de santé.

Approvisionnement en eau potable : Le village ne dispose pas de PMH et l'eau de marigot et autres surfaces sont celles utilisées par les populations.

Planche photo III-79 : Largatonvogo




Vue générale du village



PMH en panne

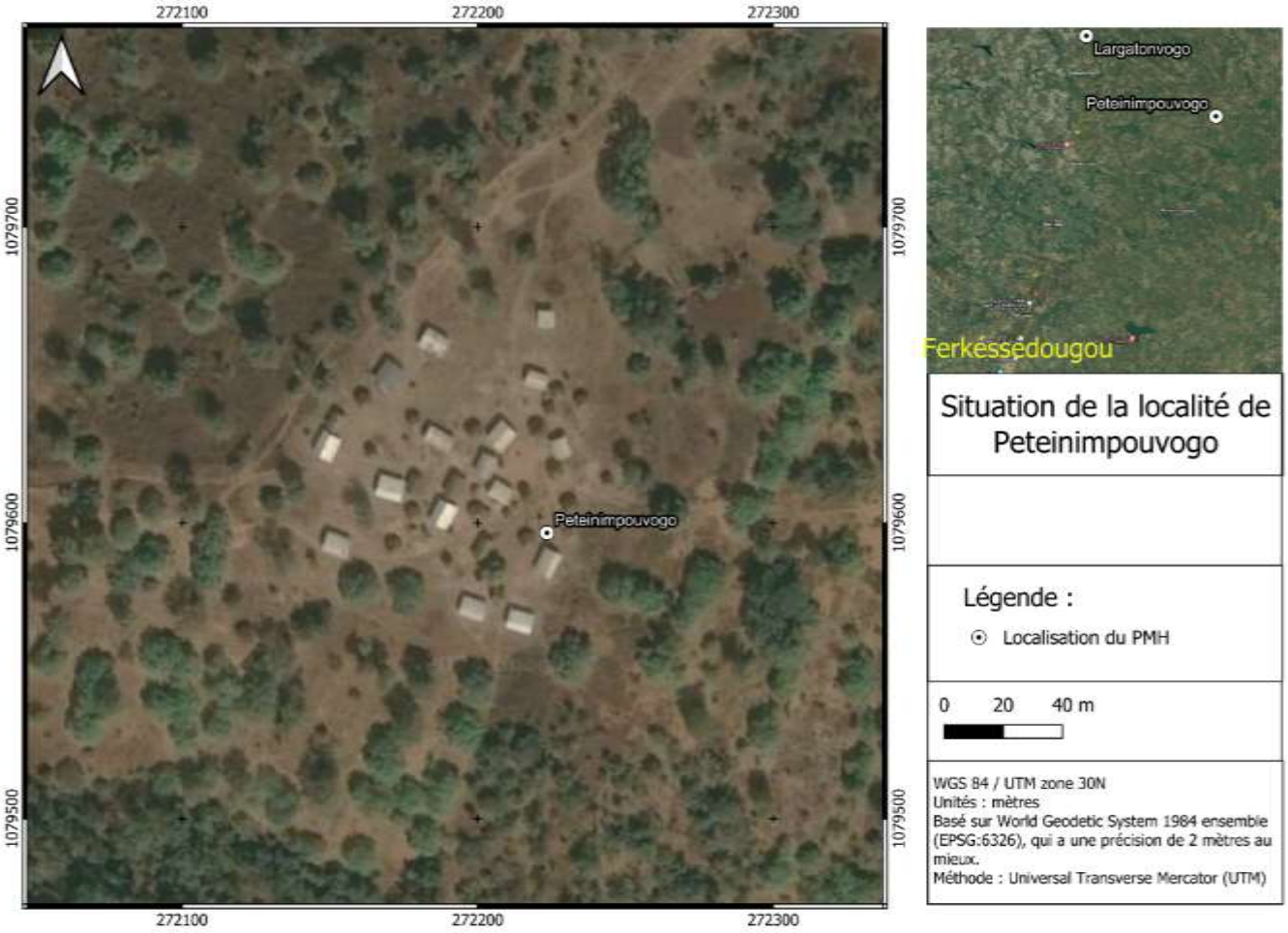
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iv) Localité de Peteinimpouvogo

Situation géographique : Peteinimpouvogo est un campement rattaché au village de Worossontcha et situé dans la Sous-préfecture de Ferkessédougou, précisément à 29 km au Nord de ladite circonscription. Il est limité au Sud par le village de Yéfarignonvogo (1 km), au Nord par la localité de Siakavogo (3 km), à l'Est par Noucrougo (4 km) et à l'Ouest par la localité d'Oumarvogo (2 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-95 : Situation géographique de la localité de Peteinimpouvogo



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à 130 habitants

Organisation socioculturelle : Le village est composé uniquement d'autochtone Senoufo avec une seule grande famille dont le nom est KONE. Le chef est assisté dans ses fonctions par une notabilité composée des représentants de la jeunesse et des guides religieux.

Les pratiques religieuses sont dominées respectivement par l'islam, le christianisme et l'animisme.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité économique du village. On note en substance l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat.

Habitat : Les constructions sont de types modernes, traditionnels et mixtes.

Infrastructures socioéconomiques : Les voies d'accès sont dégradées et difficiles à pratiquer.

Le village ne dispose pas d'établissement scolaire et de l'électricité. L'accès aux réseaux de téléphonie mobile est difficile.

Approvisionnement en eau potable : Le village dispose d'un forage comme source d'alimentation en eau potable.

Planche photo III-80 : Peteinimpouvogo



Vue générale du village



PMH



Bœufs laboureurs

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

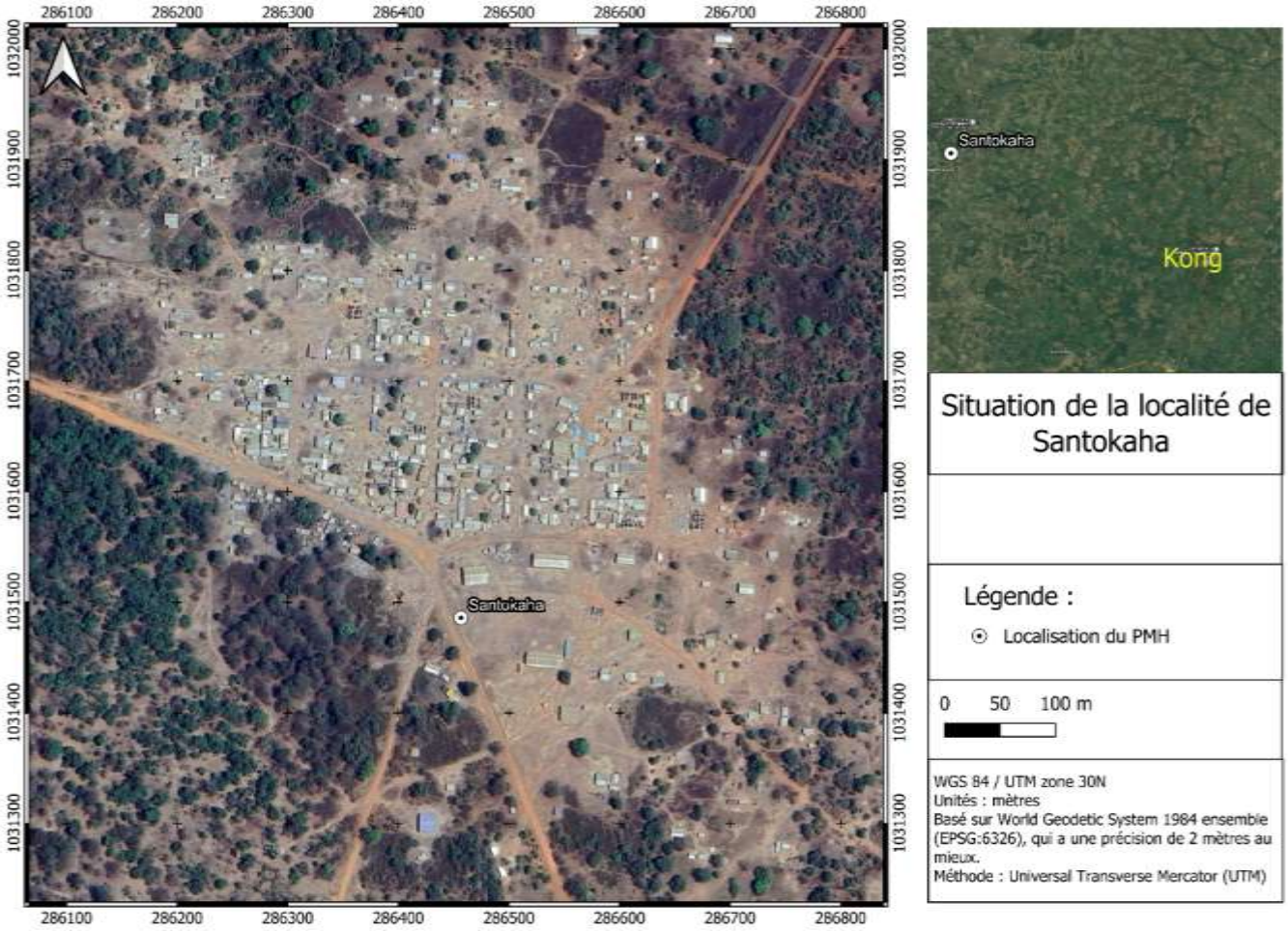
(b) Département de Kong

(i) Localité de Santokaha

Situation géographique : Santokaha est un village situé dans le département de Kong et plus précisément dans la Sous-préfecture de Nafana. Il est respectivement situé à 40 km à l'Ouest et à dix-sept (17) km à l'Ouest desdites circonscriptions. Limité au Sud par le village de Nandélikaha (16 km), au Nord par la localité de Bassélé (30 km), à l'Est par le village de Djédanan (6 km) et à l'Ouest par la localité de Yédianekaha (9 km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-96 : Situation géographique de la localité de Santokaha



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population estimée à plus de 600 habitants

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtones Senoufo subdivisés en quatre (4) grandes familles : les Sekongo, Soro, Coulibaly et Yeo. Elles assurent la gestion du village avec leur tête chef issu des siens. À ces grandes familles, s'ajoutent des Maliens.

Les principales pratiques religieuses sont l'islam, le christianisme et l'animisme dans la localité.

Habitat : Les constructions sont variées. On y rencontre des maisons de type moderne, traditionnel et mixte.

Activités économiques : La communauté vit de l'agriculture, l'élevage, la pêche, du commerce et de l'artisanat.

Infrastructures socioéconomiques : Le réseau routier est dégradé et difficilement praticable. Le village dispose d'une école primaire de fortune. Il ne dispose pas d'établissement sanitaire et d'électricité.

Planche photo III-81 : Santokaha





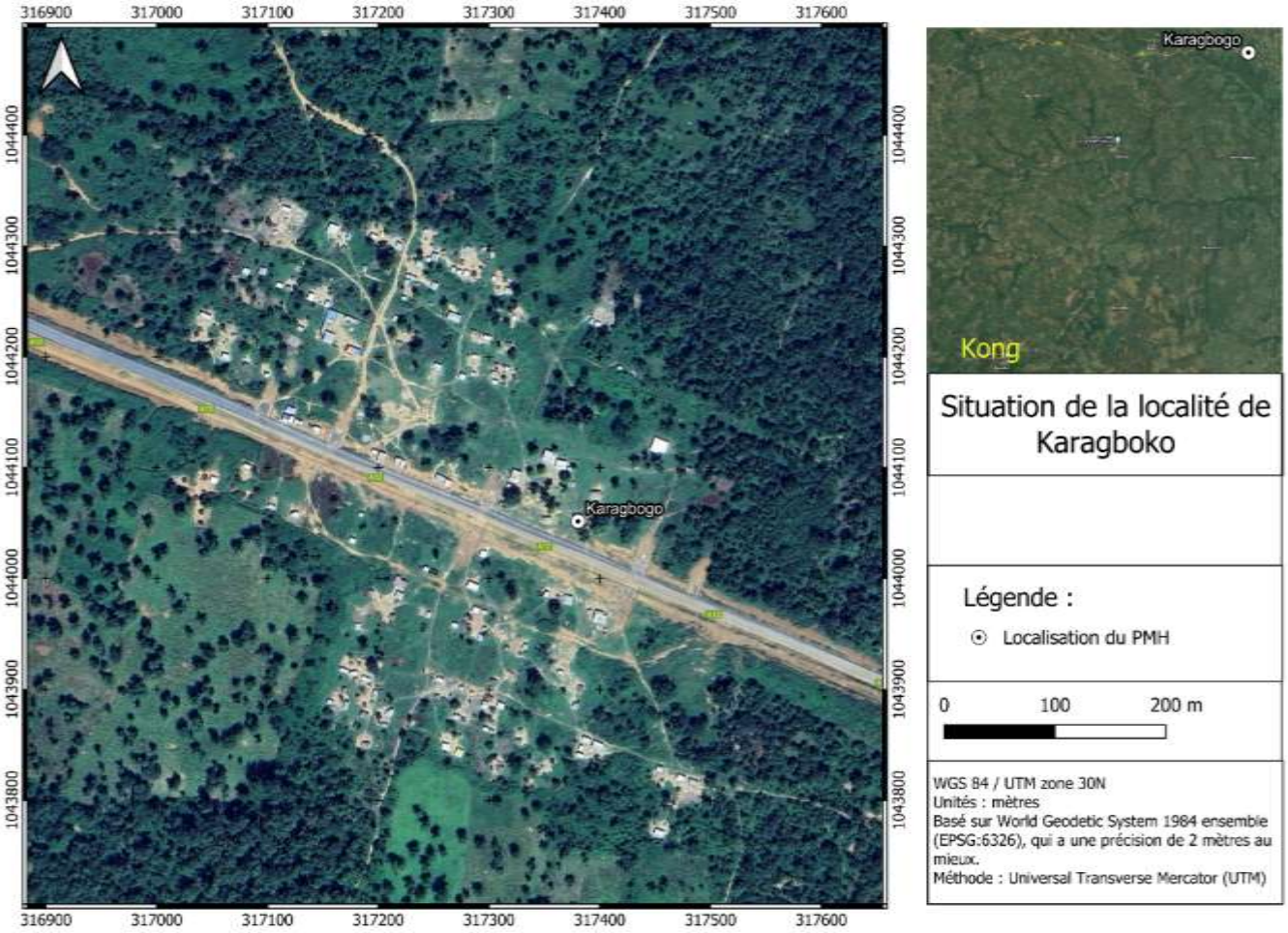
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Karagboko

Situation géographique : Karagboko est un village situé dans le département de Kong et plus précisément dans la Sous-préfecture de Sikolo. Il est respectivement situé à 53 km au Nord et à 5 km à l'Est desdites circonscriptions. Il est limité au Sud par le village de Soumandougou (6km), au nord par la localité d'Irinékoro (5 km), à l'Est par le village de Linguekoro (4km) et à l'Ouest par la localité de Sikolo (5km).

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-97 : Situation géographique de la localité de Karagboko



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Démographie : La population est estimée à environ 300 habitants.

Organisation socioculturelle : Le village est composé principalement d'autochtones Malinkés issus d'une même grande famille (les BARRO). Elle assure la gestion du village. À ceux-ci, s'ajoutent des allochtones Lobi et de non-nationaux Burkinabés.

Sur le plan culturel, trois sites sacrés : deux forêts au Sud et à l'Est, une rivière sacrée au Nord. Aussi, il est interdit de travailler au champ chaque vendredi ; la sanction en cas de violation est assortie d'un cabri et un poulet en sacrifice. Les principales pratiques religieuses telles que l'islam, le christianisme et l'animisme sont les ambiantes dans le village.

Habitat : On y rencontre des maisons de type moderne, traditionnel et mixte faites en dur, en banco ou en bois recouvertes de tôles, de pailles et de plastiques.

Activités économiques : L'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat sont les principales activités économiques du village.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose pas d'établissement scolaire et sanitaire. Néanmoins il bénéficie de l'alimentation du réseau électrique national. Il y a un accès difficile aux réseaux de téléphonie mobile, avec une accessibilité relativement meilleure pour les réseaux MTN et ORANGE.

Approvisionnement en eau potable : Le village est alimenté en eau potable par une PMH.

Planche photo III-82 : Karagboko







Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(19) Région du Tonkpi

(a) Département de Biankouma

(i) Localité de Gouetidie

Organisations socioculturelles : Le village est subdivisé en 03 grandes familles que sont : Dosso, Shérif (Bogbé) et Koné (Gogbé). A la tête de chaque famille, se trouve un chef désigne par les membres de sa famille selon les critères de sagesse et sa capacité à diriger une famille. Pour être désigné chef de village, la population fait fi de l'appartenance familiale de l'individu. Il suffit juste d'avoir un bon comportement. Le chef dans son exercice est assisté par des notables dont leur choix est fait en se basant sur certains critères à savoir la disponibilité, le caractère tolérant et surtout être un fils du village. La vie religieuse du village est marquée par l'animisme, le christianisme et l'islam pratiquée majoritairement par la communauté malinké.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-98 : Situation géographique de la localité de Gouetidie



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Activités économiques : L'agriculture constitue une importante activité à Gouétidié. Les cultures pratiquées sont le cacao, le café, le manioc, la banane, l'igname et le riz. Les cultures vivrières sont destinées à la consommation.

Foncier : L'accès à la terre se fait par donation, location et le système planter-partager qui consiste au partage de la récolte en deux parts égales après production. Les femmes n'ont pas de droit de propriété sur la terre. L'accès à la ressource foncière se fait pour ces dernières se fait par un droit d'exploitation.

Infrastructures socioéconomiques : Le village ne dispose ni de centre de santé (les habitants parcourent 3 km pour se rendre à Gbangbégouiné pour des soins), ni de raccordement en réseau de communication. Au niveau scolaire, le village dispose d'une école de trois (3) classes.

Les rues du village sont électrifiées. Dans les ménages, les populations utilisent des torches, des lampes et des panneaux solaires.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de source à environs 300m du village exposant ainsi les populations à des maladies diarrhéiques.

Planche photo III-83 : Gouetidie





Vue générale du village



Voie d'accès

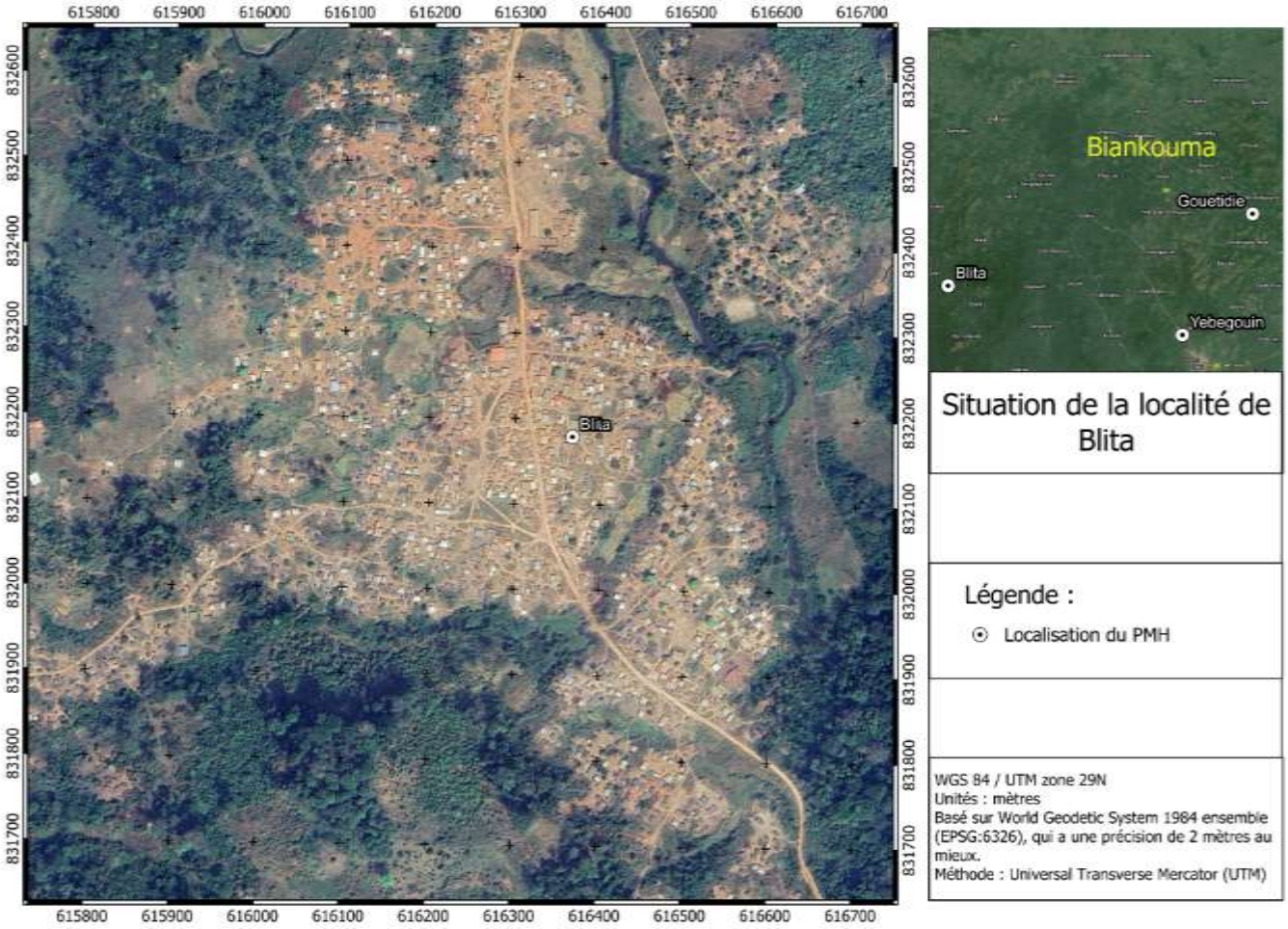
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Blita

Démographie : La population du village est estimée à environ 14000 personnes et composée d'autochtones Yacouba, d'allochtones Baoulé, Sénoufo et Lobi et d'allogènes Burkinabé, Guinéen, Malien, Nigérien et Togolais.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-99 : Situation géographique de la localité de Blita



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisations socioculturelles : Le village est composé de quatre (4) grandes familles à savoir la famille Flangbeu, Gblogbeu, Solingbeu et Balouagbeu. En cas de décès ou d'incapacité du chef du village, les chefs des différentes grandes familles se réunissent et choisissent un fils du village autour duquel se dégage un consensus. Les critères de choix sont principalement l'éloquence, la sagesse, et l'honnêteté. La notabilité du chef de village se compose des membres des grandes familles du village. Les différentes religions par ordre d'importance sont : l'animisme, le christianisme et l'islam.

Activités économiques : L'agriculture constitue une importante activité à Blita. Elle se compose des cultures pérennes telles que le café, le cacao, la banane, et les cultures vivrières notamment le riz, le manioc, le mais etc.

Les activités commerciales au niveau du village sont marquées par le petit commerce se déroulant dans des magasins en dur ou en baraque, sous des hangars, sur les étals ou encore en plein air. Il s'agit des boutiques, des bistrots etc.

Le transport au niveau du village est assuré par des motos taxi qui à partir de Sangouiné desservent tous les villages environnants.

Foncier : A Blita, toutes les terres appartiennent à la grande famille Flangbeu. La vente de terre et la location sont les différents modes d'accès à la terre et la femme ne peut être propriétaire de terre dans le village.

Infrastructures socioéconomiques : Le village dispose d'une école de trois (3) classes et d'un dispensaire rural. Blita ne dispose pas de plusieurs infrastructures sociales de base telles que :

l'électrification (elle est assurée par les torches) et les panneaux solaires. Les réseaux de communication et l'alimentation en eau potable sont de grands besoins pour la population.

La voie qui mène au village est dans un état de dégradation très avancé.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de source à environs 300 m du village exposant ainsi les populations à des maladies diarrhéiques.

Planche photo III-84 : Blita




Vue générale du village


Voie d'accès


PMH

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(b) Département de Man

(i) Localité de Singouin

Organisations socioculturelles : Le terroir villageois est divisé en deux (2) grandes familles suivantes : Goh et Gangouin. Le chef de village est issu de la famille et Goh et le chef de terre de la famille Gangouin. Les chefs de village proviennent uniquement de la famille Goh en se basant sur les critères de bonne moralité, pacifiste et charismatique.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité à activité économique du village. Elle se compose des cultures pérennes telles que le café, le cacao, la banane, et les cultures vivrières notamment le riz, le manioc, le mais etc.

Foncier : Les terres du village appartiennent aux familles qui composent le village. Elles les gèrent à l'interne. Pour obtenir une parcelle dans le village, le demandeur s'adresse à la famille propriétaire de la terre qui après analyse refuse ou donne son accord. La parcelle ainsi octroyée est à titre provisoire car ici la terre ne fait l'objet de vente.

Habitat : L'habitat du village est composé majoritairement des bâtiments en dur couverts de tôle. On note cependant des constructions fait en briques en terre non crépis réalisées. On note enfin la présence de bâtiment fait en banco.

Infrastructures socioéconomiques : Les infrastructures sociales de base présentes dans le village sont : l'électrification, 2 pompes villageoises (insuffisante car manque d'entretien). 1 dispensaire rural et 1 école de 06 classes et une maternelle. Les équipements de base qui manquent au village sont : l'adduction d'eau potable (les 2 pompes sont insuffisantes pour couvrir les besoins en eau de l'ensemble de la population.), une maternité pour permettre aux femmes d'accoucher dans le village au lieu de les transporter à moto sur 8 km lorsqu'elles sont à terme.

Eau potable : Le village bénéficie de deux (2) pompes villageoises (insuffisante car manque d'entretien).

Planche photo III-85 : Singouin



Vue générale du village



Ligne électrique



HVA

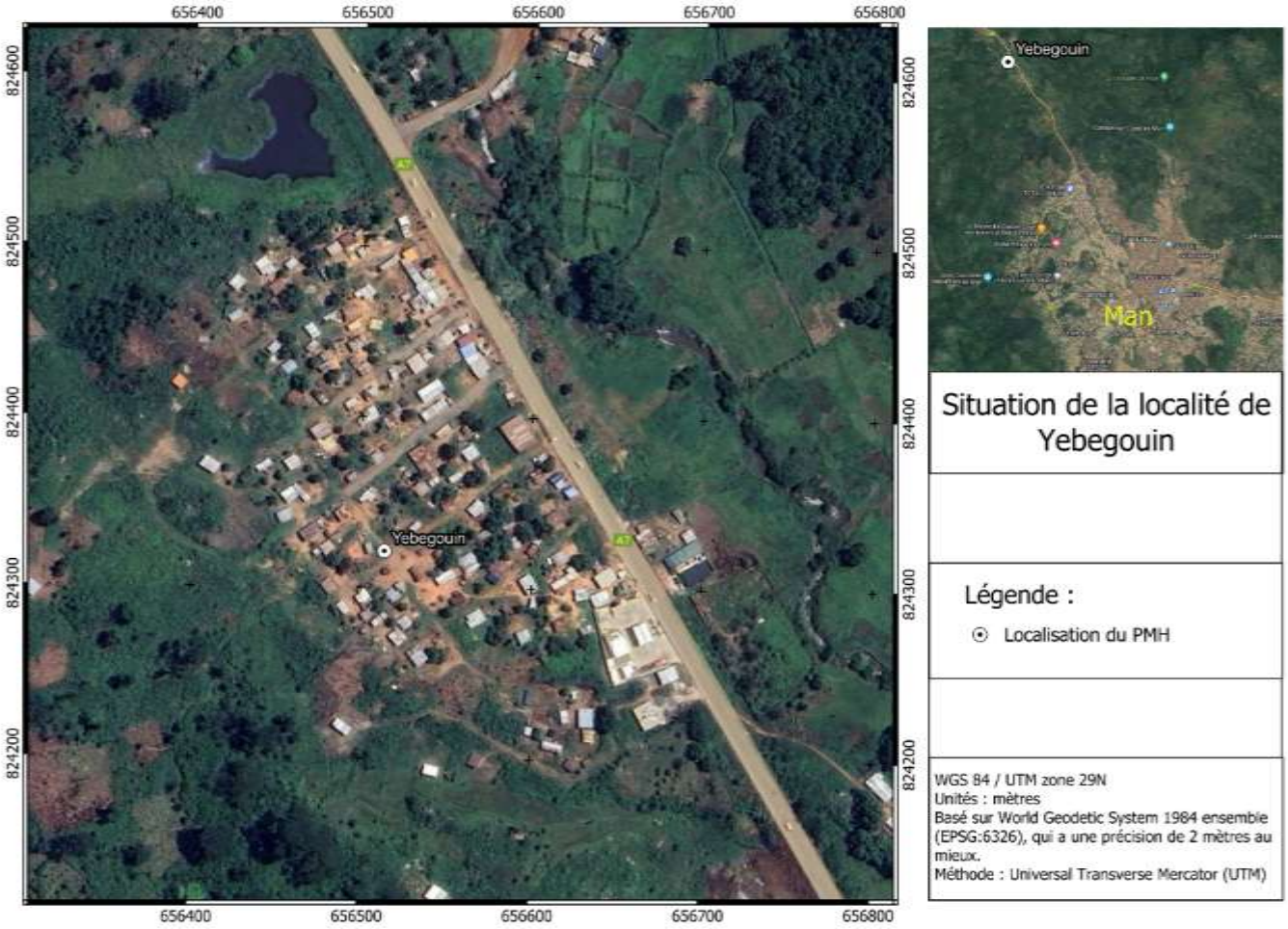
Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(ii) Localité de Yebegouin

Organisations socioculturelles : Le village est composé de 02 grandes familles à savoir les familles Seu Klapleu et Yébégouin (chef de terre) composent le village de Yebegouin. A Yébégouin, la chefferie se transmet de père en fils. Quant aux notables, ils sont choisis en fonction de l'âge et du comportement. La famille fait des propositions qui sont validées par le village.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-100 : Situation géographique de la localité de Yebegouin



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Activités économiques : L'agriculture reste la principale activité économique du village. Elle est dominée par les cultures de rente comme le café, le cacao et l'hévéa. Pour les cultures vivrières, on y retrouve le riz et le maïs. Le commerce constitue la seconde activité économique.

Foncier : A Yébégouin, la femme ne peut être propriétaire de terre. L'accès à la terre se fait par la vente et la location.

Habitat : L'habitat dans le village est de type moderne et semi moderne fait en dur et couvert de tôle.

Infrastructures socioéconomiques : Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots. Il existe un forage dans le village mais qui n'est plus fonctionnel ; le village est électrifié ; pas de centre de santé, ni d'établissement. Les populations se rendent à Man (1 km) pour des soins et 300 m pour se rendre dans le village voisin pour l'école.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots.

Photo 1 : PMH du village de Yébégouin



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

(iii) Localité de Trohville

Démographie : La population est composée d'environ 658 personnes dont les autochtones sont les Yacouba. Ils y vivent avec les allochtones Lobi, Senoufo, Baoulé et les allogènes Burkinabé et Guinéenne.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-101 : Situation géographique de la localité de Trohville



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

Organisations socioculturelles : Le village de Trohville est subdivisé en quatre (4) grandes familles entre autres les familles Blouno, Goalé, Yiminnou et Késsé. A la tête de chaque famille, se trouve un chef

désigné par les membres de sa famille selon les critères de sagesse et sa capacité à diriger une famille. Le chef de village est choisi parmi les membres de la famille Blouno sur la base de sagesse, être travailleur et garant de la tradition.

Pour les notables, ils sont proposés par le chef de village puis validés par le comité des sages.

Activités économiques : Les cultures de rente telles que le café, le cacao et l'hévéa constitue les principales activités économiques du village.

Foncier : A Trohville, la femme ne peut être propriétaire de terre. La vente, la location, le planté-partagé (avec partage de la plantation) et le don sont les différents modes d'accès à la terre dans le village. Le village dispose aussi de parcelles communautaires gérées par le chef de village.

Habitat : L'habitat est de type traditionnel fait en banco et couvert de paille.

Infrastructures socioéconomiques : Les populations s'alimentent en eau de puits (mais tari en saison sèche), pas d'électricité (utilisation de torches), pas de centre de santé et une école de fortune de 06 classes à Leuleu.

Eau potable : Les populations s'alimentent en eau de puits.

(c) Département se Sipilou

(i) Localité de Bloma

Organisations socioculturelles : Le village est composé de quatre (4) grandes familles qui sont la famille Srou ; la famille Zoh ; la famille Gbéssé ; et la famille Guissi. Le chef est choisi par le clan des neveux appelé en langue locale *Goumin nou.* Quant aux notables, ils sont désignés par le patriarche et le chef de terre.

La figure suivante présente la situation géographique de la localité.

Figure III-102 : Situation géographique de la localité de Bloma



Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, mai 2024

En dehors de la fête du nouvel l'an et des différentes fêtes religieuses, le village célèbre la fête de la nouvelle lune appelé *Seheussou* qui est destinée à faire un don aux aïeux. Elle se fait après le ramadan. Aussi, célèbre-t-il la fête de la circoncision qui se fait après les récoltes.

Activités économiques : L'agriculture est la principale activité économique du village. Elle est dominée par les cultures de rente telles que le café et le cacao ainsi que les cultures vivrières (riz, manioc, maïs…).

Habitat : L'habitat de la zone est de type moderne, semi moderne et traditionnel.

Infrastructures socioéconomiques : Le village dispose d'une école de huit (8) classes fonctionnelles.

Le village ne dispose pas de centre de santé. Les populations se rendent au centre de santé de Sipilou ou Glanlé. Des poteaux électriques éclairent le village.

Eau potable : le village dispose de trois (3) pompes hydrauliques. Les populations s'alimentent en eau de puits et de marigots. En saison sèche, les pompes tarissent.

Planche photo III-86 : Bloma



Voie d'accès



Village



PMH en panne



Ligne électrique

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

IV. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

En Côte d'Ivoire, la participation du public dans le processus d'évaluation des projets environnementaux a été instaurée par le décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996. Ce décret établit les règles et les procédures à suivre lors de l'examen des répercussions environnementales des projets de développement. L'Article 35 de ce décret stipule que tout citoyen a le droit de prendre part aux différentes étapes des procédures et décisions qui pourraient potentiellement avoir des effets néfastes sur l'environnement.

En outre, la réglementation de la consultation publique est également encadrée par les Sauvegardes Environnementales et Sociales Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD), en particulier la- Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO 1 - Évaluation environnementale et sociale), et la Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5 -Conditions de travail, santé et sécurité).. Cette procédure de consultation publique comprend plusieurs éléments essentiels :

- L'obligation d'informer au préalable les autorités compétentes et les communautés concernées par le projet. Cette étape vise à garantir que toutes les parties prenantes sont au courant de l'initiative et de ses implications potentielles.
- La nécessité de consulter activement les individus directement affectés par le projet. Cette consultation est essentielle pour recueillir leurs points de vue, leurs attentes et leurs préoccupations.

Cette procédure de participation publique revêt une grande importance, car elle permet de présenter les présents sous-projets de manière transparente aux parties prenantes, d'évaluer ses possibles impacts sur les communautés locales et l'environnement, tout en recueillant les avis des personnes concernées. Les résultats de ces consultations doivent être soigneusement pris en compte dans le processus de conception du sous-projet ainsi que dans la préparation de la documentation du sous-projet. Il est essentiel de noter que la consultation doit être menée en parallèle avec la diffusion d'informations environnementales et sociales pour garantir une transparence totale dans le processus décisionnel.

A. OBJECTIFS

L'objectif global de la consultation des parties prenantes pour la présente étude est de parvenir à une prise de décisions améliorée, de renforcer la compréhension globale du sous-projet afin d'assurer sa durabilité à long terme et d'optimiser les avantages potentiels qu'il pourrait offrir. Les objectifs spécifiques de la mobilisation des parties prenantes et de la consultation publique sont les suivants :

- Établir un canal structuré permettant aux communautés locales, aux structures administratives et techniques de participer activement au processus de conception du sous-projet, garantissant ainsi une véritable implication des parties prenantes dans son développement ;
- Assurer une communication transparente en informant pleinement les parties prenantes sur les activités du sous-projet. Cela vise à maintenir un niveau élevé de transparence et à éviter toute confusion ;
- Activer la collecte proactive de commentaires de la communauté dans l'évaluation des éventuels impacts environnementaux et sociaux des travaux projetés. Ceci permet d'assurer que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans la phase de planification et de développement du sous-projet ;
- Réduire le risque de désaffection de la communauté, qui peut survenir en cas de manque de compréhension du sous-projet et du processus de sa conception. La communication efficace vise à maintenir un soutien continu de la communauté.

B. CALENDRIER DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Plusieurs rencontres, réunions et entretien ont été réalisées afin d'informer les parties prenantes du sous-projet sur les aspects relatifs à la consistance des travaux projetés, à la gouvernance, ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sociaux associés au sous-projet. De plus, ces interactions ont permis de recueillir leurs avis, recommandations, attentes et craintes en ce qui concerne la réalisation des travaux.

Le calendrier suivant indique la liste de parties prenantes consultée, en précisant le mode de consultation (par exemple, présentiel avec indication du lieu), le nombre de participants, et les sujets abordés.

Tableau 27 : Calendrier de ces différentes entretiens et réunions publiques

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
CGP	06/09/2023	Siège de la CGP	16	- Discussion avec la CGP et USEP Hydraulique sur les aspects E&S du sous-projet - Documentation E&S disponible - Aspects techniques - Organisation des Visites des sites et consultation des parties prenantes - Proposition de transmettre un rapport bihebdomadaire à la CGP afin de suivre l'avancement de la réalisation du CIES.
Département de Bangolo				
Autorités préfectorales	29/09/2023	Sous-Préfecture	3	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Mairie de Bango	29/09/2023	Mairie	3	
Direction de la Construction	29/09/2023	Direction de la Construction	1	
District Sanitaire	29/09/2023	District Sanitaire	1	
Centre Social	29/09/2023	Centre Social	2	
ONG Benkadi	29/09/2023	Gendarmerie	1	
Cantonnement des Eaux et Forêts (CEF)	29/09/2023	CEF	2	
Chefferies / responsable du Quartier Lohin	30/09/2023	Centre culturel	5	Consultation Communautaire
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	25/09/2023	Sous-Préfecture	17	Consultation publique
Département de Didiévi				
Autorités préfectorales	02 & 03/10/2023	Préfecture	3	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Centre Social	02/10/2023	Bureau du centre social	1	
District Sanitaire	02/10/2023	District Sanitaire	1	
Direction de la construction	05/10/2023	Direction de la Construction	1	
Parties prenantes préfectorales, administratives et	25/09/2023	Préfecture	16	Consultation publique

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
locales				
Département de San Pedro				
Autorités préfectorales	18/09 & 09/10/2023	Préfecture	2	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Autorités sous-Préfectorales (San-Pedro ; Gabiadji)	18/09/2023	Sous-préfectures	2	
Direction Régionale de la Protection Sociale (DRPS)	18/09/2023	DRPS	2	
Direction de la Construction	18/09/2023	Direction de la Construction	1	
Centre social	18/09/2023	Centre social	4	
Direction Régionale de l'Environnement (DRE)	18/09/2023	DRE	01	
Département d'Agboville				
Autorités préfectorales	21/09/2023	Préfecture	2	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Régional de la protection sociale	21/09/2023	Centre social	3	
District Sanitaire	21/09/2023	District Sanitaire	1	
Directeur régional de l'environnement	21/09/2023	DRE	1	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	25/09/2023	Préfecture	16	Consultation publique
Agboville (Responsable de Quartier)	25/09/2023	Centre social	23	Consultation Communautaire
District autonome d'Abidjan				
Directeur Régional Environnement	05/10/2023	DRE	1	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Régional Lagune 1 (DRL 1)	05/10/2023	DRL 1	2	
Directeur Régional Lagune 2 (DRL 2)	05/10/2023	DRL 2	2	
Direction Centre Social	03/10/2023	Akoupé Zeudji	2	
	05/10/2023	Yopougon (MACA)	1	
	06/10/2023	Port-Bouët	1	
Autorités administratives et coutumières	03/10/2023	Akoupé Zeudji	10	Consultation Communautaire
Communauté cité MACA	09/10/2023	Yopougon (MACA)	33	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Communauté Jean Foly	10/10/2023	Port-Bouët	21	
Département de Sinfra				
Autorités préfectorales	25/09/2023	Préfecture de Sinfra	3	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Départemental de la Santé	26/09/2023	MSHPCMU	1	
Centre Social	26/09/2023	Centre Social	01	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	26/09/2023	Cabinet du Préfet de Sinfra	23	Consultation publique
Département de Bouaflé				
Autorités préfectorales	28/09/2023	Préfecture de Bouaflé	1	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directrice Régionale de la protection sociale	28/09/2023	DRPS	5	
Centre Social	28/09/2023	Centre Social	1	
Directeur Régionale de l'Environnement	28/09/2023	DRE	1	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	29/09/2023	Préfecture de Bouaflé	29	Consultation publique
Département d'Agnibilékro				
Autorités préfectorales	28/09/2023	Préfecture	1	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Direction départementale de la santé	28/09/2023	Direction de la santé	1	
ANAGED	28/09/2023	Préfecture	1	
Direction de l'environnement	28/09/2023	Direction de l'environnement	1	
Centre Social	05/09/2023	Centre social	1	
Agnibilékro (Responsable de Quartier)	05/09/2023	Centre Social	7	Consultation Communautaire
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	28/09/2023	Préfecture	41	Consultation publique
Département d'Abengourou				
Autorité préfectorale	02/10/2023	Préfecture	1	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Direction départementale de l'environnement	02/10/2023	DRE	1	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Centre Social	02/10/2023	Centre social	1	
District Sanitaire	04/10/2023	MSHPCMU	1	
Abengourou (Responsable de Quartier)	04/10/2023	Centre social	6	Consultation Communautaire
Département de Kani				
Autorités préfectorales	11/10/2023	Préfecture	3	Rencontre information et de consultation
Cantonnement des Eaux et Forêt (CEF)	11/10/2023	CEF	1	
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	11/10/2023	MINADER	1	
Ministère des Ressources Animales et Halieutique	11/10/2023	MIRAH	1	
Ministère de la protection Sociale	11/10/2023	Centre Social	1	
Total Mobilisation Parties Prenantes			***339***	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

C. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

1. RENCONTRES AVEC LES AUTORITÉS PRÉFECTORALES

Les équipes de mission ont organisés des réunions avec les autorités préfectorales des différents départements concernés par les sous-projets, afin de les informer de la réalisation du sous-projet et fournir des informations détaillées sur les travaux prévus. Au cours de ces rencontres, les autorités préfectorales ont été informées en détail sur la nature et l'étendue des travaux à entreprendre. En retour, elles ont exprimé leur soutien en faveur de la réalisation du sous-projet dans leurs circonscriptions respectives et ont formulé des recommandations concernant la mise en œuvre des travaux, telles qu'elles sont présentées dans le Tableau 28 du présent rapport.

La planche ci-après présente des illustrations des rencontres avec les autorités préfectorales.

Planche photo IV-1 : Illustration des rencontres avec les autorités préfectorales



Vue de la rencontre avec le SG 2 de la Préfecture de San-Pedro



Vue de la rencontre avec le Préfet d'Agboville



Vue de la rencontre avec le corps préfectoral de Taabo



Vue de la rencontre avec le Sous-Préfet d'Attoutou, Département Jacqueville



Vue de la rencontre avec le Préfet de Grand-Lahou



Vue de la rencontre avec le Sous-Préfet de Grand-Lahou

Source : ESSOIN M. C., & KOUAKOU J. P., Septembre 2023

2. SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Des sessions de consultation publique ont été conduites aux emplacements et dates précisés dans le Tableau 28 du présent rapport, en présence de toutes les parties prenantes identifiées dans le cadre du sous-projet ayant répondu favorablement aux invitations émises par les préfectures cibles du sous-projet. L'objectif principal de ces séances était de :

- Informer de manière précise et pertinente les acteurs impliqués sur les travaux projetés, en mettant en lumière les objectifs du sous-projet, l'ampleur des travaux prévus, ainsi que les risques et les impacts potentiels, tant positifs que négatifs.
- Recueillir leurs opinions, inquiétudes, et suggestions concernant la réalisation du sous-projet. Ces échanges constructifs ont favorisé un dialogue participatif visant à garantir la réussite de la mise en œuvre des différents sous-projets.
- Définir conjointement les enjeux environnementaux et sociaux, parvenir à un accord sur les actions prévues dans le cadre des travaux, et mettre l'accent sur les mesures à envisager pour faire face aux éventuels risques et impacts négatifs.

L'organisation de ces séances de consultation publique a fait ressortir certaines inquiétudes qui ont été documentées dans les procès-verbaux des consultations publiques (voir annexe 2).

Ci-après est présenté des illustrations sur les séances de consultation publique réalisées.

Planche photo IV-2 : Illustration des quelques séances de consultations publiques



Consultation publique à Yamoussoukro



Consultation publique à Odienné

Source : ESSOIN M. C., KRA K. GBALLET R. & KOUAKOU J. P., Septembre 2023

3. RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Les équipes de mission ont rencontré les Directions techniques et administratives des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet. Ces rencontres ont été des cadres d'informations et d'échanges sur la consistance des travaux, mais aussi, l'occasion pour les acteurs rencontrés d'émettre leurs préoccupations et suggestions, comme détaillées dans le Tableau 28 du présent rapport.

La planche ci-après donne un aperçu des rencontres avec quelques responsables de structures techniques et administratives.

Planche photo IV-3 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives



Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique de l'Agneby Tiassa



Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique de Yamoussoukro





Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique à Odienné



Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique à Soubré



Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique à San-Pedro

Vue de la rencontre avec le Directeur Régional hydraulique du Haut-Sassandra

Source : ESSOIN M. C., & BEDA A., Octobre 2023

4. RENCONTRE AVEC LES COMMUNAUTÉS

Les équipes ont engagé diverses rencontres avec les communautés bénéficiaires du sous-projet. Ces séances de travail qui se sont déroulées entre les consultants et les responsables coutumiers, les responsables d'associations, des leaders d'opinion et des guides religieux ont porté sur la nature des travaux à réaliser et leur calendrier prévu.

Une synthèse des échanges avec les communautés concernées par les sous-projets est présentée dans les procès-verbaux de consultations communautaires en Annexe 3 ainsi que le Tableau 28 du présent rapport.

La Planche photo IV-4 présente un aperçu de quelques consultation communautaire réalisé dans le cadre la présente étude.

Planche photo IV-4 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives



Consultation communautaire au village Dibo M'po (SP Rubino)



Consultation communautaire au village Gnankangnansou (SP Tiassalé)



Consultation communautaire au campement Akakro (SP Taabo)



Consultation communautaire au campement Konou (SP Attoutou)



Consultation communautaire au village Katchiekpli (SP Grand Lahou)



Consultation communautaire au campement Petit Bouna (SP Grand Lahou)



Consultation communautaire au village Issoufkro (Bettié)



Consultation communautaire au village Comoekro (Abengourou)





Consultation communautaire au village de Toufindé (Département de Dikodougou)



Consultation communautaire au village de Kohui



Consultation communautaire au village de Kakologo (Département de Kouto)



Consultation communautaire au village N'ziplikro (Abengourou)



Consultation communautaire au village de Wagandé (Agnibilékro)



Consultation communautaire au village de Koffibango (Tanda)



Consultation communautaire au village de Sokoro (Minignan)

Consultation communautaire au village de Yomankro

Source : ESSOIN M. C., & BEDA A., Octobre 2023

L'Annexe 5 du présent rapport présente quelques illustrations de ces différentes rencontres et réunions.

Tableau 28 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
SYNTHESE DES CONSULTATIONS DANS LA REGION DES GRANDS PONTS ET DE L'AGNEBY-TIASSA			
SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES : AUTORITES ADMINISTRATIVES			
GRAND LAHOU			
Préfet	Favorable	Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions	Etablir un chronogramme de mission avec les différentes autorités et parties prenantes pour communiquer davantage sur le projet Réaliser le plus que possible les pompes - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe
D R hydraulique	Favorable	Aucune	Associer les DR hydrauliques dans le choix des villages - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe
D D santé	Favorable	Aucune	- Réalisation de forages dans tous les villages et campements
- AGBOVILLE			
Secrétaire Général 2 d'Agboville		Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions	Etablir un chronogramme de mission avec les différentes autorités et parties prenantes pour communiquer davantage sur le projet - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe
Directeur Régional de la santé		Aucune	- Réalisation des forages pour permettre aux populations de s'approvisionner en eau potable et éviter de contracter certaines maladies dues aux infections de l'eau de rivière et marigot.
Directeur régional de l'environnement		C : impacts possible sur l'environnement / destructions des arbres, etc.	Prendre des dispositions pour la gestion des déchets issus des matériaux utilisés, etc. Prendre des dispositions pour boucher les trous au cas où on n'obtiendrait pas de l'eau aux endroits indiqués après avoir creusé.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- Prendre des dispositions pour éviter la poussière et les nuisances sonores
- TIASSALE			
Directeur de cabinet préfecture de Tiassalé	Favorable	Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions	Etablir un chronogramme de mission - Anticiper avec les terrains pour la mission et faire une restitution à la réunion de consultation publique
Sous-préfet de Tiassalé	Favorable	Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions à la date de démarrage des travaux	Associer les sous-préfets dans le choix des villages car ils connaissent mieux les réalités du terrain - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe
ANADER	Favorable	Aucune	- Réalisation du projet pour que les populations aient accès à l'eau potable
MCLAU	Favorable	Aucune	- Améliorer les conditions de vie des populations en offrant de l'eau potable
District sanitaire	Favorable	Aucune	Réalisation effective du projet pour le bien des populations L'eau infestée est source de maladie récurrente dans la région - Cela permettra d'éradiquer ces maladies
- TAABO			
Secrétaire Général préfecture de Taabo	Favorable	Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions à la date de démarrage des travaux	Réalisation du projet pour le bien-être des populations L'eau est source de vie - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Directrice de l'hôpital général	Favorable	Aucune	Réalisation du projet doit être effectif et dans un bref délai ; l'eau est source de plusieurs maladies dans la région - Les populations souffrent de ces maladies
Agent AFOR		Aucune	- Réaliser le projet pour le bonheur des populations
JACQUEVILLE			
Sous-préfet d'Attoutou	Favorable	Q : Critères de choix des villages Q : date des travaux R : le consultant n'a aucune réponse relative à ces questions	Associer les sous-préfets dans le choix des villages car ils connaissent mieux les réalités du terrain - Attribuer le projet à d'autres villages qui n'ont pas de pompe
- **SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE**			
Consultation publique communautaire (Katiékpli)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes	Réalisation d'une HVA Réalisation de la PMH sur le site l'ancienne pompe Réalisation effective du projet dans un bref délai Avoir de l'eau potable Besoin de formation pour la gestion et l'entretien de la pompe - Réalisation de la pompe dans le village
Consultation publique communautaire (Petit Bouna)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité	Réalisation du projet sur le site de l'ancienne pompe Besoin de formation pour la gestion et l'entretien de la pompe - Réalisation de la pompe dans le village
Consultation publique communautaire (Kogodjan)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité	Réalisation du projet dans un bref délai -
- **JACQUEVILLE**			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Consultation publique communautaire (Konou)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation du projet dans un bref délai Avoir l'eau de bonne qualité et en quantité pour satisfaire tout le village Besoin de formation pour la gestion et l'entretien de la pompe - Réalisation de la pompe dans le village
- AGBOVILLE			
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture d'Agboville)	Adhésion au projet	Absence de courriers officiels Date d'exécution des travaux Critères de choix des villages	Réaliser le projet dans un bref délai Sélectionner les entreprises ayant des capacités et des qualités dans le domaine pour la construction Associer le corps préfectoral dans l'exécution des travaux Impliquer les populations dans la gestion et l'entretien des pompes - Associer le corps préfectoral dans le choix des villages bénéficiaires des pompes
Consultation publique communautaire (Dibo M'po)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation d'une HVA Réalisation de la pompe dans le village - Réalisation effective du projet dans un bref délai
Consultation publique communautaire (Segbévi)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation d'une HVA Réalisation de la pompe dans le village - Réalisation effective du projet dans un bref délai
- TIASSALE			
Consultation publique communautaire (Gnankangnankanssou)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation d'une HVA Réalisation de la PMH sur le site l'ancienne pompe Réalisation de la pompe dans le village - Réalisation effective du projet dans un bref délai

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Consultation publique communautaire (Akakro)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation de la pompe dans le village Réalisation effective du projet dans un bref délai - Eau potable avec un bon débit
- TAABO			
Consultation publique communautaire (Akakro)	Adhésion au projet	Crainte de ne pas trouver de l'eau Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable	Réalisation de la pompe dans le village Réalisation effective du projet dans un bref délai - Eau potable avec un bon débit et en quantité
- GRAND LAHOU			
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture de Grand Lahou)	Adhésion au projet	Q : Critères de choix de localités R : les critères ne sont définis pas les TDR	Associer les sous-préfets dans le choix des villages bénéficiaires - Réalisation des pompes dans un bref délai pour mettre fin à la souffrance des
- AGBOVILLE			
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture d'Agboville)	Adhésion au projet	Absence de courriers officiels Date d'exécution des travaux Date de démarrage des travaux R : après la validation du rapport CIES Critères de choix des villages R : aucune information dans les TDR Critères de choix des sites au niveau environnemental R : 3 sites sont identifiés dans chaque village	Réaliser le projet dans un bref délai Sélectionner les entreprises ayant des capacités et des qualités dans le domaine pour la construction Associer le corps préfectoral dans l'exécution des travaux Impliquer les populations dans la gestion et l'entretien des pompes - Associer le corps préfectoral dans le choix des villages bénéficiaires des pompes

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Les sites choisis élimine les zones telles que les forêts, classées, sacrées, les essences protégés, les cimetières, les sites de défécation, les ordures Les sites sont choisis dans un rayon de 500m	
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture de Tiassalé)	Adhésion au projet	Absence de courriers officiels Critères de choix de villages bénéficiaires R : aucune information dans les TDR Date de démarrage des travaux R : après la validation du rapport CIES	Associer le corps préfectoral dans le choix des localités Réaliser le projet dans un bref délai Sélectionner les entreprises ayant des capacités et des qualités dans le domaine pour la construction Associer le corps préfectoral dans l'exécution des travaux - Impliquer les populations dans la gestion et l'entretien des pompes
SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES REGIONS DU GBEKE, DU DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO ET DE LA REGION DU BELIER			
- SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES :AUTORITES ADMINISTRATIVES			
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture de Sakassou)	Avis favorable sur le projet	Q : L'utilité de la direction de l'agriculture Q : Mécanisme de Gestion Durable Q : Forages améliorés en HVA Q : Critères de sélection des villages R : Pour des cas de perte de culture agricole dans l'emprise du projet, seule	Réaliser des pompes plus modernes, praticables par tous et moins couteux dans l'entretien - Commercialiser l'eau et les fonds recueillis peuvent servir à entretenir les pompes

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		cette structure a compétence de réaliser les expertises agricoles R : Dans le rapport du CIES il aura des propositions de mécanismes de gestion de ces ouvrages R : Aucune information sur les critères de sélection des villages	
Consultation publique des parties prenantes (Préfecture de Béoumi)	Favorable	Q : Date d'exécution des travaux Q : Mécanisme de Gestion Durable Q : Forages améliorés en HVA Q : Critères de sélection des villages R : Les travaux seront faits après le rendu des rapports CIES en cours R : Dans le rapport du CIES il aura des propositions de mécanismes de gestion de ces ouvrages R : Aucune information sur les critères de sélection des villages	Transformer les nouvelles pompes (PMH) offertes en forages électriques - S'adapter aux nouvelles pompes hydrauliques alimentées par un système électrique ou plaque solaire.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Consultation publique des parties prenantes (Sous-Préfecture de Brobo)	Favorable	Q : Etude technique Q : Apport financier Q : Question de vulnérabilité Q : Mise en état de PMH en panne R : Les études techniques seront faites R : Le projet est cofinancé par la BAD et l'Etat de la Côte d'Ivojre	Que les pompes soient transformées au système électrique - Réparer les pompes du village en panne, en plus de celle qui sera réalisée par le projet.
Consultation publique des parties prenantes Préfecture de Didiévi	Avis favorable	C : La réalisation définitive du projet. C : Les PMH ne sont plus adaptées aux conditions de vie des populations. Q : Savoir si la réalisation de ce projet est précédée d'une étude R : Le CIES se base sur des études déjà menées et transcrites dans un TDR. Q : Compréhension des EIES et CIES R : La réalisation d'une EIES ou d'un CIES est dépendante de la catégorisation de l'importance des impacts du projet. L'EIES est préparée pour les projets à risque élevés tandis que le CIES est préparé pour les projets de	Réaliser des HVA qui peuvent être alimentées par l'électricité ou des plaques solaires. Réalisation rapide du projet, - Prise en compte des préoccupations

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		risque modéré comme celui de la construction des forages. Q : Prise en compte des préoccupations comme blocage à la réalisation du projet R : les propositions faites ne peuvent constituer un blocage car cela fait partir des objectifs de cette mission CIES.	
Consultation publique des parties prenantes Préfecture de Djékanou	Favorable	Q : Date de démarrage R : Début des travaux après la validation du rapport CIES. Q : Choix du site par rapport au nouveau village N'dakouassikro R : Conduire l'équipe technique vers l'extension pour le repérage des points C : Condition de choix de localités R : Aucune information suffisante à ce sujet Q : Analyses de l'eau R : Des analyses seront faites pour déterminer la qualité de l'eau sur 3 sites du village. Le forage sera fait sur le site le plus bon	Prendre en compte les suggestions et recommandations des populations Réaliser des HVA en lieu et place des PMH - Connecter le village sur le réseau d'adduction d'eau courante qui désert la ville de Djékanou

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		en termes de la qualité de l'eau et du débit	
SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES : REGION DU GBEKE			
Mme Yeo Responsable Hydraulique villageoise de la Région	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- Aucune
Monsieur Bonaventure TIEGBE Préfet de Sakassou	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et Validation du chronogramme des rencontres, des consultations publiques et communautaires	- Recommande que le projet tienne compte des avis de la population bénéficiaire.
Monsieur Yao Konan Mathurin Sous-Préfet de Sakassou	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et Validation du chronogramme des rencontres, des consultations publiques et communautaires	- Les PMH ne répondent plus aux attentes des localités déjà électrifiées d'où sa proposition de réaliser de HVA pour faciliter l'entretien et la disponibilité ininterrompue de l'eau potable.
Monsieur Konan Koffi Joël Technicien Supérieur du MEMINADER	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- il souhaite que le projet s'étende sur plusieurs localités dans le Département car certaines localités en souffrent du manque d'eau potable.
GRAH Serge Pacôme Chef Cabinet Préfecture de Béoumi	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et	- Aucune

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Validation du chronogramme des rencontres, des consultations publiques et communautaires	
Directeur Départemental de l'agriculture de Béoumi	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- Aucune
Monsieur Koulaï Achille Adjoint des eaux et forêts de Brobo	Favorable	Présentation du projet PA-PS Gouv et du contexte de réalisation du CIES.	- Aucune
Monsieur KOUAME Koffi Devy Directeur Régional Environnement	Favorable	Présentation du projet PA-PS Gouv et du contexte de réalisation du CIES.	- il propose la réalisation de HVA pour mieux répondre aux attentes des populations.
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO			
Monsieur KOUADIO Arnaud Secrétaire Général de Préfecture	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES C : Inadaptation des PMH aux conditions de vie des populations aujourd'hui de plus en plus nombreuses.	- Il propose que les initiateurs du projet réalisent des HVA avec des systèmes solaire ou électrique.
Madame Yao Ahou Prisca Responsable Régional Hydraulique villageoise	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- La demande ou l'urgence étant élevée, il serait important que le gouvernement étende le projet a plus de localités toutes dans une nécessité d'addition d'eaux potables.
Monsieur EHOUSSOU Kouamé Marcosse Directeur Régional de l'Hydraulique	Favorable	Aucune	- Etendre le projet à plus de localités, toutes dans une nécessité d'addition d'eaux potables.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Monsieur DOHOGNIMINA Yeo Sous-Préfet de Yamoussoukro	Favorable	C : Mesures d'atténuation : L'indemnisation du foncier au niveau de la réalisation des PMH dans les villages, de crainte que cette démarche soit une entrave pour le bon déroulement du projet.	- Choisir des sites dégagés sans problèmes pour éviter les indemnisations
Monsieur COULIBALY Gaudo Préfet de Région	Favorable	C : Restitution du rapport R : Le rapport va retranscrire les différentes suggestions des parties prenantes.	- Présenter le rapport aux populations afin qu'elles soient rassurées de la prise en compte de leurs différents avis, préoccupations, suggestions et attentes.
Monsieur KAKOU Kouadio	Favorable	C : Gestion des PMH R : Le rapport prévoit un mécanisme de gestion des PMH qui seront réalisées	- Proposera des mécanismes de gestion efficace et durable des PMH tout en tenant compte des suggestions faites par les parties prenantes
DIDIEVI			
Chef Cabinet de La Préfecture Didiévi	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- Faire les rencontres dans les Sous-préfectures
Monsieur Marc Hervé Koffi Nien Sous-Préfet Djékanou	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- Que le forage d'Adjudantkro soit réalisé dans le village N'Klodjo qui compte plus d'habitant et dont la seule PMH est en panne.
Monsieur KATOU Arsène Sous-Préfet de Didiévi	Favorable	Aucune	Etendre le projet à plus de localités. - Réalisation imminente du projet
- **REGION DU GBEKE**			
Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	- Recommandations & Attentes
Mme Yeo		Civilités	- Aucune

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Responsable Hydraulique villageoise de la Région	Favorable	Objectif de la mission CIES	
Monsieur Bonaventure TIEGBE Préfet de Sakassou	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et Validation du chronogramme des rencontres, des consultations publiques et communautaires	- Recommande que le projet tienne compte des avis de la population bénéficiaire.
Monsieur Yao Konan Mathurin Sous-Préfet de Sakassou	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et Validation du chronogramme des rencontres, des consultations publiques et communautaires	- Les PMH ne répondent plus aux attentes des localités déjà électrifiées d'où sa proposition de réaliser de HVA pour faciliter l'entretien et la disponibilité ininterrompue de l'eau potable.
Monsieur Konan Koffi Joël Technicien Supérieur du MEMINADER	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- il souhaite que le projet s'étende sur plusieurs localités dans le Département car certaines localités en souffrent du manque d'eau potable.
GRAH Serge Pacôme Chef Cabinet Préfecture de Béoumi	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES et Présentation et Validation du chronogramme des rencontres, des	- Aucune

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		consultations publiques et communautaires	
Directeur Départemental de l'agriculture de Béoumi	Favorable	Civilités Objectif de la mission CIES	- Aucune
Monsieur Koulaï Achille Adjoint des eaux et forêts de Brobo	Favorable	Présentation du projet PA-PS Gouv et du contexte de réalisation du CIES.	- Aucune
Monsieur KOUAME Koffi Devy Directeur Régional Environnement	Favorable	Présentation du projet PA-PS Gouv et du contexte de réalisation du CIES.	- il propose la réalisation de HVA pour mieux répondre aux attentes des populations.
- SYNTHESE DES CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES			
- SAKASSOU			
Consultation communautaire Kahakro	Avis favorable	C : Réduire la pénurie d'eau dans le village et atténuer la souffrance de femmes.	Réalisation effective du projet, Réalisation d'un barrage hydroagricole, Réhabilitation de la route Kahakro Sakassou, - Construction d'un collège de proximité
Consultation communautaire Moloukro	Avis favorable	C : Inadaptation de la PMH aux conditions de vie des populations.	Réhabilitation des forages existants et leurs transformations en forages électriques, - Augmentation de la quantité d'eau de SODECI alimentant le village.
Golibo	Avis favorable	C : Soucis de manque d'eau potable.	Réalisation effective de la pompe dans un bref délai, Reprofilage de la route du village, Achèvement de l'électrification du village, - Construction d'une école primaire.
- BEOUMI			
Consultation communautaire Koyarabo	Favorable		Réalisation des pompes villageoises améliorées, Transformation des anciens forages en forage amélioré,

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		C : La population se soucie de la force physique et des moyens financiers qu'elle doit consentir pour faire opérationnaliser la PMH et assurer leur entretien.	Construction du marché, - Mise à disposition de fond de soutien aux jeunes et aux femmes pour l'entreprenariat.
Consultation communautaire Pli-Akakro	Favorable	Aucune	Réhabilitation des forages existants, Réalisation rapide du projet, Reprofilage de la route, - Construction de centre de santé et de logements de maitres
Consultation communautaire Mangrédan	Favorable	Aucune	Réalisation effective du projet, - Amélioration du forage en système HVA
- BROBO			
Consultation publique des parties prenantes (Sous-Préfecture de Brobo)	Favorable	Q : Etude technique Q : Apport financier Q : Question de vulnérabilité Q : Mise en état de PMH en panne R : Les études techniques seront faites R : Le projet est cofinancé par la BAD et l'Etat de Côte d'Ivoire	Que les pompes soient transformées au système électrique - Réparer les pompes du village en panne, en plus de celle qui sera réalisée par le projet.
Consultation communautaire Nindo Ancien village	Favorable	Aucune	- Réaliser le forage sur d'autres espaces du village.
- YAMOUSSOUKRO			
Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	- Recommandations & Attentes
Consultation communautaire Tchédjébo	Avis favorable	C : La réalisation définitive du projet.	Réalisation de la clôture de l'école primaire et des logements des enseignants,

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			Electrification du village, - Réhabilitation des forages en panne.
Consultation communautaire Klèkétékro	Avis favorable	Aucune	Réalisation rapide du projet, Reprofilage de la route du village, - Equipement des femmes en engin de trois roues.
- DIDIEVI			
Consultation communautaire Assankro	Avis favorable	C : Crainte de voir la réalisation de la pompe très loin du village comme l'autre située à plus de 1,5 km du village.	Faire la pompe dans le village Transformation de la PMH existante en forage amélioré et construire des fontaines dans le village, - Reprofilage de la voie Assankro- N'Djouakro pour désenclaver le village.
- DJEKANOU			
Consultations communautaires N'dakouassikro et Adjudentkro	Favorable	C : La population vieillissante et vulnérable elle ne pourra pas physiquement s'approvisionner en eau avec cette PMH. C : L'entretien des PMH est couteux pour la population.	- Réalise des forages améliorés plus pratique, résistants et moins couteux en entretien, - Formation des comités aux méthodes de gestion efficace de forage.
- SYNTHESE DES CONSULTATIONS DANS LES REGIONS DE SAN-PEDRO, DU NAWA ET DU CAVALLY			
- SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES			
- DEPARTEMENT DE SAN-PEDRO			
M. KOFFI Yao Kan Claude, Secrétaire Général de Préfecture	Favorable	En attente de la réunion de consultation publique	- RAS
M. KONE Soumaila Kolo, Sous-Préfet de San-Pedro	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
M. N'Golo Fatogoma BAMBA, Sous-Préfet de Gabiadji	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
M. YAPI Daffou Vincent, Directeur Régional de l'Hydraulique de San-Pedro	Favorable	Besoin important d'eau potable dans la région de San-Pedro Insuffisance du nombre de localités bénéficiaires dans la région.	Revue à la hausse du nombre de localités bénéficiaires dans la région de San-Pedro, par le PS GOUV. - Réalisation effective du sous-projet.
Mme KOUADIO Epse KOUAME Reine, Directrice Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
Col. TISSE Tokpa B., Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
- DEPARTEMENT DE MEAGUI			
M. N'GUESSAN K. Jean Maurice, Préfet du Département de Méagui	Favorable	Réel problème d'accès à l'eau potable dans le département de Méagui	- Réalisation effective du projet d'alimentation en eau potable du département de Méagui
Mme SOUNDRA Korotoum, Adjointe au Maire de la commune de Méagui	Favorable	Réel problème d'accès à l'eau potable dans le département de Méagui	- Nécessité de réaliser le présent projet ainsi que celui relatif à l'adduction en eau potable du département de Méagui.
M. KOLOUBLA Niayoro Antoine, Directeur Départemental de la santé	Favorable	Certaines maladies liées à la qualité de l'eau sont relevées dans le Département.	- Réalisation effective du projet
M. GUYO Ziho Pamphile, Directeur Départemental MIRAH	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
- DEPARTEMENT DE SOUBRE			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Mme SAMASSI Ly Madina, Autorités préfectorales	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
M. COULIBALY Zana Yaya, Sous-Préfet de Soubré	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
M. DIAKITE Soungalo, Sous-Préfet d'Okrouyo	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
Monsieur KAKOU Bilé, Directeur Régional de l'Hydraulique	Favorable	Non-actualisation de la liste des localités bénéficiaires Les localités choisies ont bénéficié déjà de programme du Conseil café-cacao (Morikro) pour la construction d'une pompe hydraulique	Prise en compte de la liste actualisée des localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de la Nawa. -
M. AGOU Kocoa Yves Gérard, Représentant du Directeur Régional de la Santé	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
M. KONE Yacouba, représentant du Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
Département de Guiglo			-
M. Marius SEI, Secrétaire Général 1 de Préfecture	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet
M. NAHOUNOU Blé Guédé Henri, Sous-Préfet de Guiglo	Favorable	Aucune	- Réalisation effective du projet

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
M. KOUASSI Hugues, Directeur Régional de l'Hydraulique	Favorable	Les PMH ne répondent pas au besoin eau des localités Construction de château d'eau afin de les alimenter. Réduction du nombre de localités dans le département de Guiglo	-Construction de forages améliorés au sein des localités bénéficiaires -Installation des forages à des endroits clés tels que les centres de santé et les établissements scolaires - -Envisager un projet d'adduction complet en eau potable pour l'ensemble des localités bénéficiaires.
- **SYNTHESE DES ECHANGES LORS DES REUNIONS PUBLIQUE**S			
M. N'GUESSAN K. Jean Maurice, Préfet du Département de Méagui	Favorable	Réel problème d'accès à l'eau potable dans le département de Méagui	- Réalisation effective du projet d'alimentation en eau potable du département de Méagui
Mme SOUNDRA Korotoum, Adjointe au Maire de la commune de Méagui	Favorable	Réel problème d'accès à l'eau potable dans le département de Méagui	Remerciements à l'endroit de l'équipe en mission. - Nécessité de réaliser le présent projet ainsi que celui relatif à l'adduction en eau potable du département de Méagui.
M. ZAHON Silué, représentant du Sous-Préfet d'Oupoyo	Favorable	Insuffisance du nombre de pompes hydrauliques existant dans les villages de la sous-préfecture d'Oupoyo	- Implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par le sous-projet (dont les différentes sous-préfectures), au cours de l'élaboration des besoins en hydraulique de la région par le Directeur Régional de l'Hydraulique.
M. ZAHON Silué, représentant du Sous-Préfet d'Oupoyo	Favorable	Alimentation des châteaux d'eau existants	- Alimenter les châteaux d'eau implantés dans les villages de Gnipi 2 et Gbletia, dont les travaux pour l'alimentation en eau avaient été entamés par l'entreprise ''N'GOWA Travaux'' et suspendus jusqu'à présent.
M. ZAHON Silué, représentant du Sous-Préfet d'Oupoyo	Favorable	Rectification de la circonscription administrative d'une localité concernée par le sous-projet	- Le village de Kra Kangakro appartient à la sous-préfecture de Gnamagui plutôt qu'à celle d'Oupoyo.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
M. AKAKOU Komé, Chef de la communauté bété	Favorable	Doléance relative au personnel du centre de santé	- Renforcement du personnel du centre de santé avec un pédiatre.
M. DIOMANDE M'Bahi, adjoint au chef de la communauté Toura	Favorable	Accès à l'eau potable dans la localité de Touadi 1	- Alimentation du château d'eau implanté dans le village.
M. DJESSA Doh, chef du village de Touadi 1	Favorable	Absence d'eau potable dans la localité malgré l'installation d'une connexion d'adduction en eau potable qui alimente la ville de Méagui.	- Réalisation de pompes hydrauliques dans le village.
M. TOH Cyprien, chef du village de Touadi 2	Favorable	Absence d'eau potable dans la localité malgré l'installation d'une connexion d'adduction en eau potable qui alimente la ville de Méagui.	- Réalisation de pompes hydrauliques dans le village.
M. WELI Goué, chef du village de Robert Porte	Favorable	Insuffisance des pompes hydrauliques implantés dans le village de Robert Porte du fait de l'agrandissement de la localité.	- Extension de l'approvisionnement en eau potable dans le village, à raison de la réalisation de deux (2) forages.
M. DANH Diomandé, Secrétaire Général de la plateforme des ONG de la Nawa	Favorable	Méthodologie adoptée par le PS GOUV pour le choix des localités bénéficiaires du sous-projet	- Impliquer la société civile et les populations dans la conception du sous-projet (choix des localités bénéficiaires ; choix des composantes du projet).
M. DIAKITE Soungalo, Sous-Préfet d'Okouyo	Favorable	Méthodologie adoptée par le PS GOUV dans le choix des localités bénéficiaires du sous-projet.	- Nécessité d'impliquer les autorités préfectorales et sous-préfectorales, les populations cibles et la société

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Non-prise en compte d'une étude réalisée par la sous-préfecture d'Okrouyo dans le cadre des activités du sous-projet	civile dans le choix de la sous-composante du projet à réaliser dans les différentes localités.
M. COULIBALY Zana Yaya, Sous-Préfet de Soubré	Favorable	Méthodologie adoptée par le PS GOUV dans le choix des localités bénéficiaires du sous-projet.	- La décision, au niveau du PA-PS GOUV, ne devrait pas être unilatérale. Elle devrait impliquer l'ensemble des parties prenantes concernées par le sous-projet.
M. BAILLY Achille, Directeur Développement Humain au Conseil Régional	Favorable	Implication du Conseil Régional dans l'élaboration du sous-projet	- Impliquer le Conseil Régional dans les différentes phases du sous-projet
Monsieur KAKOU Bilé, Directeur Régional de l'Hydraulique	Favorable Favorable	Méthodologie adoptée par le PS GOUV dans le choix des localités bénéficiaires du sous-projet. . Implication du Conseil Régional dans l'élaboration du sous-projet Résolution du déficit en eau potable de la région de la Nawa	La Direction a été coptée par le PA-PS GOUV afin de faire l'état des lieux des localités ayant des forages défaillants (intermittent, tarissement ou eau de mauvaise qualité). A la suite de cette liste, le choix a été opéré par le maître d'ouvrage, ce qui a permis à 8 localités du département de Soubré de bénéficier du sous-projet, en ce qui concerne cette première phase
M. KONE Yacouba, représentant du Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable	Favorable	Mesures d'atténuation des impacts négatifs au cours de l'exécution des travaux du sous-projet	Prévoir des mesures d'atténuation des nuisances olfactives et sonores lors de l'exécution des travaux ; - Recruter la main d'œuvre locale pour l'exécution des travaux.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Mme OUPOH Bernadette, présidente de l'association des femmes (NAMANE)	Favorable	Choix des localités bénéficiaires du sous-projet Manque d'eau potable au sein de sa localité	- Consulter les populations avant d'opérer le choix des localités bénéficiaires. - Prise en compte par le sous-projet, de la réhabilitation des différents forages existants dans sa localité, car ceux-ci sont tous défaillants.
M. DIEHI Landry Stanislas, Président Régional de la jeunesse du Cavally	Favorable	Déficit en eau potable dans plusieurs localités de la région Problèmes majeurs rencontrés dans les domaines de l'éducation et de la santé, au sein de la région du Cavally	Approvisionner les populations en eau potable afin de pallier à la survenue de nombreuses maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Réalisation d'un forage dans la localité de Sokoura. - Construire des centres de santé et d'établissements scolaires, au sein des localités bénéficiaires
M. KOUASSI Hugues, Directeur Régionale de l'Hydraulique	Favorable	Choix des localités bénéficiaires du sous-projet dans le département de Guiglo	- Besoin d'un appui de l'Etat ivoirien dans le financement des projets hydrauliques.
M. DOUHO Eloi, 2eme adjoint au Maire	Favorable	Non-accès à l'eau potable dans certaines localités de la commune	- Besoin d'installation de pompes hydrauliques dans 2 localités appartenant à la commune de Guiglo, à savoir Manhanbli et Srèbehibli.
Mme DIALLO Nama, Secrétaire Générale UFEG	Favorable	Choix des composantes du sous-projet dans la région du Cavally	- Réalisation des forages pour le bonheur des populations.
- SYNTHESE DES CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA REGION DE SAN-PEDRO, LA NAWA ET DU CAVALLY			
- DEPARTEMENT DE SAN-PEDRO			
Communauté de Pont-Brimé	Favorable	- Insuffisance des pompes hydrauliques pour l'ensemble des populations du village - Non-achèvement du	- Construction d'au moins quatre (4) forages améliorés au sein du village - Construction d'un château d'eau afin de couvrir les besoins de la population

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		projet de réalisation d'une pompe hydraulique depuis 5 années - Absence d'un centre de santé et une maternité au sein du village. Accidents récurrents dûs à la vitesse excessive des automobilistes au niveau du village.	- Construction d'un centre de santé et une maternité au sein du village - Installation de dos d'Ane sur la voie bitumée au niveau du village, afin d'éviter les accidents récurrents.
Communauté de Djirognepahio	Favorable	- Besoin d'un château d'eau au sein du village - Absence de pompe hydraulique au sein du village Besoin d'un centre de santé au sein du village	- Construction d'au moins trois (3) forages améliorés au sein du village - Construction d'un château d'eau afin de couvrir les besoins de la population - Construction d'un centre de santé et une maternité au sein du village.
Communauté de Klotou	Favorable	- Faiblesse de la nappe phréatique du village - Absence de pompe hydraulique au sein du village - Tarissement régulier des puits du village - Présence d'un château d'eau non alimenté Coupures incessantes de l'électricité au sein du village	- Alimlentation du château d'eau installé au sein de la localité - Construction d'au moins trois (3) forages améliorés au sein du village - Réparation des installations électriques du village afin de résoudre les coupures récurrentes d'électricité.
Communauté de Loukoukoffikro		- Existence d'une seule pompe hydraulique installée en bordure de la	- Réalisation d'au moins trois (3) forages équipés de PMH au sein du village - Construction d'un centre de santé, d'une école au sein

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
	Favorable	localité - Mauvais état de la route menant à la localité - Construction d'un centre de santé - Restriction d'accès au réseau de téléphonie mobile dans la localité.	du village - Réhabilitation de la route menant à la localité - Construction de logements pour les enseignants - Installation d'une antenne de téléphonie mobile au sein de la localité.
Communauté de Golikro	Favorable	- Absence d'eau potable au sein de la localité - Approvisionnement en eau dans les puits et marigots - Mauvaise qualité de l'eau des puits qui tarissent régulièrement en saison sèche - Mauvais état de la route menant à la localité - Absence de centre de santé Absence d'électricité au sein de la localité	- Réalisation d'au moins trois (3) forages équipés de PMH au sein du village - Construction d'un centre de santé et une maternité au sein du village - Réhabilitation de la route menant à la localité - Construction de logements pour les enseignants - Construction et équipement d'un bâtiment de trois classes pour l'école primaire.
Communauté de Monogaga	Favorable	- Existence d'une seule PMH alimentant tout le village - Insuffisance des puits présents, occasionnant des querelles fréquentes entre les populations, particulièrement les	- Réalisation d'au moins trois (3) forages supplémentaires équipés de PMH au sein du village - Construction d'un centre de santé et une maternité au sein de la localité - Construction d'une école - Réhabilitation de la route menant au village - Réalisation effective du projet dans la localité.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		femmes - Absence de centre de santé dans le village Mauvais état de la route menant à la localité.	
Communauté de Tepreadji (Pont bascule)	Favorable	- Absence d'eau potable au sein du village - Insuffisance des puits présents, occasionnant des querelles fréquentes entre les populations, particulièrement les femmes Rejet des nombreuses requêtes entreprises par les populations du village, pour l'obtention d'une pompe hydraulique.	- Réalisation d'au moins trois (3) forages équipés de PMH au sein du village - Construction d'un centre de santé, une maternité et une école au sein de la localité. -
Communauté de Grand Gabo	Favorable	- Existence d'une seule pompe hydraulique au sein de la localité - Défaillance régulière de la pompe hydraulique (difficulté de manipulation) - Problèmes de santé dûs à la manipulation de la PMH par les femmes du village (Maux au niveau des hanches et des pieds, etc…) ; - Mauvaise qualité de l'eau	- Réalisation d'au moins trois (3) forages améliorés (avec énergie solaire) au sein du village - Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation par la construction d'un centre de santé, d'une école au sein du village - Construction d'un marché - Installation d'une antenne de téléphonie mobile afin d'améliorer la couverture au niveau du village - Réhabilitation de la route menant à la localité.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		produite par la PMH en saison pluvieuse - Mauvais état de la route menant à la localité - Difficulté d'accès aux services de santé et d'éducation - Restriction d'accès au réseau de téléphonie mobile dans la localité.	
- DEPARTEMNT DE TOULEPLEU			
Communauté de Bohibli	Favorable	- Absence de centre de santé au sein du village ; recours au CSR du villlage voisin (Diaïbly) à 500m - La construction du dispensaire du village est inachevée depuis l'année 2015 - Problème d'approvisionnement en eau potable dû à la présence d'une seule pompe hydraulique pour l'ensemble de la population Récurrence de maladies dentaires au sein de la population du village	- Achèvement du dispensaire du village dont la construction a été entamée par la population du village en 2015 - Réalisation de pompes hydrauliques supplémentaires au sein du village - Extension de l'école primaire du village avec la construction d'un bâtiment de six (6) classes et un prescolaire - Intégration d'un cabinet dentaire au sein du dispensaire - Doléance relative à la construction d'un foyer des jeunes au sein du village

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Communauté de Bohobli	Favorable	- Besoins de réhabiliter le logement de la sage-femme - Précarité du logement du Major du dispensaire - Absence de logements pour les infirmières du village - Défaillance des pompes hydrauliques du village Restriction d'accès au réseau de téléphonie mobile à l'intérieur du village	- Construction d'une nouvelle maternité et logement pour la sage-femme - Construction d'un logement pour le Major du dispensaire, ainsi que pour les trois (3) infirmières - Intégration d'un cabinet dentaire au CSR - Construction d'un château d'eau au sein de la localité - Construction de deux (2) préaux dont l'un pour le dispensaire et l'autre pour la maternité - Réhabilitation des pompes hydrauliques existantes afin d'améliorer la qualité de l'eau produite - Installation d'une antenne de téléphonie mobile au sein du village afin d'améliorer la qualité du réseau disponible.
- DEPARTEMENT DE MEAGUI			
Communauté de Kra Kangakro	Favorable	- Existence d'une pompe hydraulique non fonctionnelle installée depuis plus de 20 ans au sein du village ; - Mauvais état de la route menant à la localité - Absence d'électricité au sein du village ; - Absence de centre de santé et maternité au sein du village - Absence de logements pour les enseignants.	- Réalisation d'au moins deux (2) pompes hydrauliques au sein du village, dont une (1) pour le quartier des enseignants ; - Amélioration de l'accès aux services de santé par la construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Construction de logements pour les enseignants - Réhabilitation de la route menant à la localité.
Communauté de Krakro 2	Favorable	- Existence d'une seule pompe hydraulique au	- Réalisation d'au moins deux (2) pompes hydrauliques au sein du village ;

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		sein de la localité causant des bagarres régulières au sein de la population , en particulier les femmes ; - Défaillance régulière de la pompe hydraulique - Mauvais état de la route menant à la localité - Absence d'électricité au sein de la localité ; Absence de centre de santé et maternité au sein du village.	- Réhabilitation de la PMH existence - Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation par la construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Construction de bâtiments pour l'école primaire - Réhabilitation de la route menant à la localité.
Communauté de M'brakro		- Existence d'une seule pompe hydraulique au sein de la localité, installée depuis 1989 - Défaillance régulière de la pompe hydraulique (difficulté de manipulation) - Approvisionnement en eau dans les marigots les puits du village - Tarissement des puits en saison sèche - Problèmes de santé dûs à la mauvaise qualité de l'eau des puits et marigots ; - Mauvais état de la route menant à la localité	- Réalisation d'au moins quatre (4) pompes hydrauliques au sein du village - Construction d'un château d'eau au sein du village - Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation par la construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Construction d'un bâtiment de trois (3) classes pour l'école primaire, d'un prescolaire et 3 logements des enseignants - Construction d'un foyer des jeunes - Installation d'une antenne de téléphonie mobile afin d'améliorer la couverture au niveau du village - Fourniture des compteurs d'électricité pour les ménages - Réhabilitation de la route menant à la localité.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		- Absence d'électricité au sein des ménages bien que la localité bénéficie de l'électrification Absence de centre de santé et maternité au sein du village.	
Communauté d'Assoumankro		- Défaillance régulière des deux (2) pompes hydrauliques du village et mauvaise qualité de l'eau produite par ces pompes - Approvisionnement en eau dans les marigots les puits du village - Tarissement régulier de ces marigots et puits en saison sèche - Débordement des rivières et basfonds environnants, au cours de la saison pluvieuse - Mauvais état de la route menant à la localité - Absence d'électricité au sein de la localité Absence de centre de santé et maternité au sein du village.	- Construction d'un château d'eau au sein du village - Réparation des 2 pompes hydrauliques - Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation par la construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Electrification du village - Réhabilitation de la route menant à la localité - Besoin d'enseignants pour l'école primaire.
- DEPARTEMENT DE SOUBRE			
Communauté de Fatama		Absence d'eau potable au	- Réalisation d'au moins deux (2) forages équipés de

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
	Favorable	sein du campement Approvisionnement en eau dans un marigot situé à 500m du village derrière une colline et dont la qualité de l'eau est mauvaise Mauvais état du bâtiment de l'école primaire.	PMH au sein du village - Electrification du village - Construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Réhabilitation et délocalisation de l'école primaire du village dans la localité de Barthelemeykro.
Communauté d'Amanikro	Favorable	Présence d'une seule pompe hydraulique au sein du village et qui approvisionne également les localités voisines ; Mauvais état de la voie d'accès au village Absence de centre de santé et maternité au sein du village ; Insuffisance d'enseignants pour l'école primaire.	- Réalisation d'au moins deux (2) forages supplémentaires au sein du village - Electrification du village - Construction de logements pour les enseignants et d'un bâtiment de six (6) classes pour l'école primaire - Construction d'un centre de santé et d'une maternité - Réhabilitation de la route menant au village.
Communauté de Toubadougou	Favorable	- Présence d'une seule pompe hydraulique installée en 2019, qui est non fonctionnelle en saison sèche - Approvisionnement en eau dans les marigots et basfonds environnants au village et dont la qualité de l'eau est mauvaise	- Réalisation d'au moins deux (2) forages équipés de PMH au sein du village - Electrification du village - Construction de logements pour les enseignants et d'un bâtiment de trois (3) classes pour l'école primaire - Construction d'un centre de santé et d'une maternité.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		- Faiblesse de la nappe phréatique du village - Absence de puits au sein du village Approvisionnement en eau dans la ville de Soubré à 6 km du village.	
- DEPARTEMENT DE GUIGLO			
Communauté de Ditroudra Beoue	Favorable	- Insuffisance des pompes hydrauliques existences du fait de l'agrandissement du village - Mauvais état de la route menant à la localité - Absence de compteur d'électricité au sein des ménages - Absence de logements pour les enseignants Défaut de matériels agricoles aux femmes du village, rendant difficile leurs différentes activités.	- Extension de l'accès à l'eau potable par la réalisation d'au moins trois (3) pompes hydrauliques au sein du village, car celui-ci est vaste ; - Construction d'un château d'eau au sein du village, afin de couvrir les besoins de l'ensemble de la population ; - Construction de logements des enseignants - Construction d'une maternité au sein du dispensaire - Construction d'un foyer des jeunes - Installation effective, au sein des ménages, des tableaux de compteurs d'électricité dont a bénéficié le village ; - Fournitures de materiels agricoles à l'association des femmes du village ; - Réhabilitation de la route menant à la localité.
Communauté de Kridy	Favorable	- Insuffisance des pompes hydrauliques existantes - Défaillance régulière de deux (2) pompes hydrauliques - Absence de moyens financiers pour la mise en valeur de l'espace réservé	- Réalisation de trois (3) pompes hydrauliques supplémentaires car le village s'agrandit - Construction d'une cantine et un prescolaire pour l'école primaire ; - Réparation des pièces des PMH existantes par la Direction régionale de l'hydraulique. - Construction de logements des enseignants.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		au terrain de football - Pièces usées des PMH existantes - Difficulté d'accès aux pièces de rechange des PMH, qui sont disponibles dans les villes de Daloa ou Man - Non satisfaction des besoins émis par la population auprès de la direction régionale de l'hydraulique, pour la réparation des PMH Maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau produite par les PMH.	
Communauté de Paris-Leona	Favorable	- Insuffisance des pompes hydrauliques existantes - Absence de centre de santé et d'une maternité au sein du village - Mauvais état de la route menant à la localité	- Préférence pour la construction d'un château d'eau au sein de la localité, car c'est un village centre, qui est très vaste avec une population d'environ 6000 habitants - Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation par la construction d'un centre de santé et d'une maternité au sein de la localité - Réhabilitation de la route menant à la localité.
Communauté de Zro	Favorable	- Insuffisance des pompes hydrauliques existantes - Défaillance de trois (3) pompes sur 5 installées dans le village - Abandon jusqu'à ce jour,	- Ralisation de cinq (5) forages au sein du village afin de couvrri tous les besoins de la population - Achèvement du projet de construction du château d'eau - Construction de bâtiments supplémentaires pour l'école primaire et le préscolaire

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		d'un projet de construction d'un château d'eau au sein de la localité, dont les études prospectives ont été réalisées en 2021, par la Direction régionale de l'Hydraulique ; - Survenue récurrente de certaines maladies dû à la consommation de l'eau des puits. - Insuffisance des salles de classe de l'école primaire et d'un bâtiment pour le prescolaire ; - Besoin de logement pour les enseignants, particulièrement les stagiaires, affectés par l'Etat. Mauvais état de la route menant à la localité	- Réhabilitation de la route menant à la localité.
- SYNTHESES DES CONSULTATIONS DANS LA REGION DE LA MARAHOUE ET DU HAUT-SASSANDRA			
- SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES			
AKADIE Mobio Douglas Directeur Régional de l'Hydraulique du Haut-Sassandra	Favorable	C : Très peu de localités bénéficiaires du projet par rapport aux besoins exprimés dans la Région du Haut-Sassandra. Crainte relative à l'accesibilité des localités en	Reprofiler les voies d'accès aux localtés pour faciliter le trafic des entreprises des travaux ; Mettre en place un comité de gestion et de suivi des pompes hydrauliques dans chaque localité ; Construire les PMH à l'aide d'équipements dont les pièces de rechange et de maintenance sont disponibles sur le marché local.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		raison du manque de voirie moderne et de l'état dégradé des voies.	-
M. TANOU DR de l'environnement de la Marahoué	Favorable	Q : Prise en compte des mesures de protection de l'environnement R : Le présent projet bénéficie de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement. De ce fait, toute action engage le respect des normes environnementales, en l'occurrence les Sauvegrades Opérationnelles	Collaborer avec les parties prenantes concernées par les différentes composantes du projet; Doter les infrastructures de mécanisme efficace en matière de gestion et de protection de l'environnement. - .
Coulibaly Daouda, représentant du Directeur Régional de l'Environnement et du Développement durable de Daloa	Favorable	Q : Choix des localités bénéficiaires R : Les choix ont été faits selon les rapports d'activités des Directeurs régionaux. L'un des critères de choix est la densité de la population se manifestant par une forte demande en matière d'adduction en eau potable	- Réaliser le projet dans un bref délai
KODY Herbert Carmel, Représentant du Directeur	Favorable	Q : Sort des anciennes pompes	- Réaliser le projet dans un bref délai

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Régional de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de Daloa		R : Les équipements défectueux du forage ne peuvent être remplacés par de nouveaux équipements PMH	
OUATTARA Albert, Représentant du Directeur Régional de la santé du Haut Sassandra	Favorable	C : Inexistence d'une couverture sanitaire optimale. Insatisfaction sur le faible nombre de localités sélectionnées	Rrenforcement de la couverture sanitaire en matière d'infrastructures et d'équipements dans sa région sanitaire -
TRAORE Amidou, Représentant du Directeur Technique de la Mairie de Sinfra	Favorable	Q : La planification de la mise en œuvre des travaux. R : Le planning d'exécution des travaux n'est pas connu. Toutefois, les entreprises adjudicataires ont été recrutées et ont effectué les premières investigations de terrain	- Réaliser le projet dans un bref délai
GOGON Ange épouse SAHI, Sous-Préfet de Bazré	Favorable	Aucune	Prendre en compte les recommandations Prendre en compte le volet éducatif dans les programmes sociaux du gouvernement - Construction d'une école primaire pour cette localité dont les enfants effectuent une distance de plus de deux (2) km pour se rendre à l'école.
KACOU BREDOUMOU Christophe, Préfet du Département de Sinfra	Favorable	Aucune	Prendre en compte les différentes contributions et recommandations des intervenants

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- Réaliser le projet dans un bref délai pour le bonheur des populations
KOUAME KOFFI Modeste, chef de village de Toklossou 2	Favorable	Q : Laquelle des deux localités de Toklossou est destinée la PMH R : Le village bénéficiaire de la PMH est celui de Toklossou, situé dans la Sous-Préfecture de Bouaflé	- Réalisation immédiate de la pompe
KOUADIO DECOTTE Robert, chef du village de Robertkro	Favorable	C : voie d'accès à Robertkro très impraticable	Réaliser le projet - Reprofilage de la voie d'accès
Synthèse des consultations communautaires			-
Communauté de Békipréa	Favorable	Crainte : le mécanisme des PMH et facteur de blessures et d'entorses aux pieds des femmes .	- Octroi d'hydraulique villageoise améliorée (HVA)
Communauté de Békipréa	Favorable	Crainte : le mécanisme des PMH et facteur de blessures et d'entorses aux pieds des femmes de la localité	- Octroi d'hydraulique villageoise améliorée (HVA)
Communauté de Lobia	Favorable	Crainte : l'état de la voie dégradée pourrait constituer un obstacle à l'accès au village	La réalisation du projet dans un délai bref - Le reprofilage de la vois d'accès
Communauté de Tolakro	Favorable	Crainte : le mauvais état de la voie pourrait constituer un	Le reprofilage de la voie d'accès pour faciliter l'entrée de l'entreprise des travaux

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		obstacle à l'accès au village lors des travaux	- Le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée dans la phase des travaux
Communauté de Kotakouakoukro			-
Communauté de Badékro	Favorable	Aucune	La réalisation du projet dans un délai proche -
Communauté de Bétékélédougou	Favorable	Crainte : Le temps d'attente de la réalisation du projet	- La réalisation du projet dans un délai bref
Communauté de Robertkro	Favorable	La voie d'accès à la localité pourrait être facteur d'accident ou d'obstacle aux véhicules de l'entreprise des travaux	- Le reprofilage de la vois d'accès
Communauté de Karamokokro	Favorable	Crainte : l'état de la voie dégradée pourrait constituer un obstacle à l'accès au village	- Le reprofilage de la vois d'accès
Communauté de Toklossou	Favorable	Aucune	- Le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée dans la phase des travaux
Communauté de Kouakoukankro	Favorable	Aucune	Le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée dans la phase - des travaux
Communauté de N'Gorankro	Favorable	Aucune	La réalisation du projet dans un délai bref Le reprofilage de la vois d'accès - Le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée dans la phase des travaux
		Synthèse des consultations publiques dans la région de la Bagoué, du Poro et du Tchologo	-

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
BERTHE Bêh Secrétaire Général du chef de village de Kapégué	Favorable	C : 2 forages équipés de PMH dont l'un en panne et l'autre fonctionnel mais éloigné du village.	Construction d'un centre de sante rural Reprofilage des voies d'accès du village Réparation du forage défectueux. - Mentionner les préoccupations et recommandations dans le rapport de mission
KONE Zélé Présidente des femmes de Kapégué	Favorable	Aucune	- Accompagnement du projet relatif à l'acquisition de semences et d'intrants agricoles.
KOBENAN Dongo Emmanuel Secrétaire Général de la Préfecture	Favorable	Q : Identification des sites des différents forages avant cette mission. R : les sites n'ont pas encore été identifiés mais 3 sites au choix seront proposés par les communautés	- Aucune
KOUASSI Marcel Lieutenant Eaux et Forêts	Favorable	Aucune	- Ne pas réaliser les projets à proximité des sites sacrés
MONNAN Euloge Arnaud Directeur départemental de de la santé		Aucune	- Amélioration de la santé des populations à travers la consommation de l'eau potable
KONE Abel Assistant du Directeur départemental de l'équipement et de l'entretien routier	Favorable	Aucune	- Réalisation du projet se fasse hors de l'emprise des voies du village.
DIOMANDE Loua Sous-préfet de Papara	Favorable	C : Besoins dans sa circonscription sont énormes C : L'éloignement des forages des villages.	L'avènement de plusieurs projets de développement dans sa zone. Réaliser le forage dans le village -
GNALEGA Ruth Anne-Marie Epouse BROU Préfet du Département de Tengrela	Favorable	Q : Date de réalisation du projet R : réalisation après la validation du rapport CIES C : La réalisation est urgente	Prise en compte des préoccupations et des avis recueillis dans le rapport final CIES - Réalisation effective du projet dans un court délai

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		C : Réalisation effective du projet	
KOUAME Jean-Claude Directeur Régional du MINEDD	Favorable	Q : L'identification du site du projet, à l'acquisition foncière et la gestion du forage R : Les sites du projet de forages ne sont pas encore identifiés mais 'à l'issue de cette mission, une équipe technique y procédera. Trois (3) sites au choix pour la réalisation du forage dans chaque village Les forages seront faits sur des parcelles communautaires et si c'est sur une propriété privée, les dispositions en la matière existent pour de tels cas Pour la gestion du forage, il existe des artisans réparateurs dans la zone pour la gestion de ces ouvrages	Prise en compte des préoccupations et des avis -
COULIBALY Hogban Chef de cantonnement des Eaux et Forêts	Favorable	Q : Emplacement exacte des sites potentiels R : 3 sites identifiés par la population au sein du village Q : Impacts environnementaux potentiels identifiés	Prise en compte du code de l'environnement Faire les forages dans le village -

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		R : pollution de l'air et du sol	
FOFFIE Koffi Clovis Représentant du Directeur Départemental de de l'Agriculture de Kouto	Favorable	Q : Suivi et à l'entretien du forage R : Il existe un comité de gestion locale de ces ouvrages. En cas de panne, ce comité relaie l'information à la SODECI ou à la Direction de l'Hydraulique pour palier au problème.	- Aucune
KOUAME Jean-Claude Directeur Régional du MINEDD	Favorable	Q : anormalité du CIES C : Sites non identifiés pour réaliser un CIES R : Réaliser cette mission en invitant les localités bénéficiaires à proposer trois sites, vu l'urgence du projet.	- Identification des sites pour réaliser un bon CIES
KONE Souhouron Représentant le Chef de Canton de Kouto	Favorable	C : Accès à l'eau potable région.	- Réaliser dans toutes les localités
TRAORE Kissidé Représentant du Chef de village de Kakologo	Favorable	C : Réalisation effective du projet	Réaliser le projet dans un bref délai - Mentionner les avis dans le rapport final.
GNAMOU Angoran Pierre Préfet de Département	Favorable	C : Choix du site du projet qui pourrait être une source de litige au sein du village. R : Sensibiliser la population bénéficiaire sur ce choix afin d'éviter une quelconque querelle	Réaliser dans les meilleurs délais Réaliser le forage là il n'y a pas de problème - Pendre en compte les recommandations dans le rapport final.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
KOUACOU Adépo Ange Marcel Sous-préfet de Lataha	Favorable	Q : Date de démarrage et la durée de chaque projet. R : La date de démarrage des travaux n'est pas encore définie ainsi celle de la durée des travaux	La participation des populations aux séances de consultations communautaires - L'implication des communautés lors des travaux
Adama DIAWARA Directeur général de l'administration du Conseil Régional du Poro		Q : Type de projet à réaliser dans chaque localité R : réalisation de PMH	- Aucune
FLAN Germaine Directrice Régionale du Ministère du l'Environnement et du Développement Durable		Elle a souhaité que des mesures soient prises pour le impacts environnementaux et sociaux significatifs liés au sous-projet	Prendre en compte les observations et préoccupations dans le rapport final. - Construire des clôtures autour des forages
N'Guessan Emile KOUASSI Secrétaire Général de la préfecture de Korhogo		Aucune	Réaliser dans les meilleurs délais afin de permettre aux différentes populations d'en profiter. -
TRAORE Bakary Chef de village de Latamakaha		C : Une seule PMH qui n'arrive pas à satisfaire du village	- Aucune
IBO Koré Serge Sous-préfet de Nafana	Favorable	Q : Critères du choix des villages R : Cet aspect n'est pas mentionner dans les TDR	- Prendre en compte toutes les localités
N'DOLI Joël Kevin	Favorable	Q : Gestion et au suivi des forages R : Mise en place des comités de gestion pour le	- Impliquer le ministère et les populations dans la gestion

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Comptable à la Direction départemental de la Construction		suivi et l'entretien de ces ouvrages.	
BROU Kouamé Hermane Directeur du centre social de Kong	Favorable	Q : La composante protection sociale retenue dans le département de Kong R : Kong bénéficie de forage et non de protection sociale	- Aucune
OUATTARA Karim Adjoint au commandant de cantonnement des eaux et forêts	Favorable	Aucune	- Associer les ministères dans les missions
GNANDE Nioulé Jean- Pierre Directeur départemental de l'agriculture	Favorable	Q : impacts des cultures agricoles R : La direction sera saisie en cas d'impact du projet sur les cultures	Saisir sa direction pour les évaluer - .
GOUA BI Lezié Bénédict Secrétaire Général de la Préfecture	Favorable	Aucune	Réaliser le projet dans les meilleurs délais
YEO Largaton Chef de village de Largatonvogo		Aucune	Aucune
COULIBALY Bakary 1er adjoint au Maire de la commune de Ferkessédougou	Favorable	Q : Critères de sélection des localités bénéficiaires. R : les critères relèvent du Ministère de l'Hydraulique	Etendre le projet aux autres villages qui sont dans les mêmes besoins.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
YEO Daouda Suppléant du Député de Ferkessédougou	Favorable	Aucune	Doléance relative à la réalisation d'un forage dans la localité de Nabonkaha où l'absence d'eau potable dans le village est une problématique énorme pour les fonctionnaires
TAPE Laba Secrétaire Général de la préfecture de Ferkessédougou	Favorable	Il a d'abord remercié le Gouvernement ivoirien pour l'initiative à travers l'équipe du Consultant avant de souhaiter que le projet se.	Réaliser le projet dans les meilleurs délais afin de permettre aux différentes populations d'en bénéficier
SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES			
KOUASSI Marcel Lieutenant Eaux et Forêts de Tengrela	Favorable	C : Sites sacrés à proximité du village.	Réaliser les sous-projets hors des sites sacrés.
MONNAN Euloge Arnaud Directeur départemental de la Santé de Tengrela	Favorable	C : L'eau consommée par les populations est source de plusieurs maladies	Prendre en compte les avis et les attentes Réaliser le projet dans l'immédiat
KONE Sékou Directeur départemental de la Santé de Kouto	Favorable	C : Plusieurs localités du département ont des difficultés d'accès à l'eau potable	Le projet doit prendre en compte plusieurs localités au lieu d'une seule localité.
Adama DIAWARA Directeur Général de L'Administration au Conseil Régional de Poro	Favorable	C : pas de synergie des travaux entre les structures de l'Etat. C : des travaux de réhabilitation ont déjà été menés par le Conseil Régional	Les structures de développement doivent travailler en synergie afin d'éviter de répéter les projets de développement dans les localités Associer le conseil régional dans le choix des localités bénéficiaires.
KOUADIO Kouhassy Cyrille Ingénieur hydraulique chargé des études à la	Favorable	C : La direction n'a pas de moyen de mobilité adéquat pour assurer	Associer la Direction Régionale hydraulique à chaque étape de la réalisation du projet de forage

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
direction Régionale de l'Hydraulique de Korhogo		convenablement les tâches au niveau du suivi des pompes	Faire une bonne étude géophysique pour une durabilité de l'ouvrage. Doter notre direction d'un moyen de mobilité en occurrence une voiture pour réaliser des missions de contrôles et de suivi des ouvrages hydrauliques.
BOGA Pope Directeur Régional de l'Hydraulique de la région du Tchologo	Favorable	C : Pour l'équipement du forage il faut des tuyaux PVC haute densité. C : L'installation des pompes avec des tuyaux Galva ou en inox car le poids de l'eau limite leur profondeur de pose. C : Gestion des pompes	Remplacer toutes les pompes Abi qui ne sont que des adaptations car elles n'existent plus sur le marché Privilégier les tuyaux en polyéthylène de haute densité Utiliser les pompes Vergnet HPV 60 ou 100 selon les côtes Avoir un comité de gestion composé d'un président(e), secrétaire, trésorier(e), fonctionnaire et un réparateur
SYLLA Mamadou Chargé d'Etude à la Direction Régionale du MINEDD de Ferkessédougou	Favorable	Aucune	Etendre le projet à plusieurs localités Associer le MINEDD dans la réalisation de tous les projets Garantir la réalisation du sous-projet conformément aux exigences juridiques locales en matière d'E&S Partager les TDR du présent CIES avec la DR
COULIBALY Moussa Noubonvon Directeur Général de l'Administration du Conseil Régional (C.R) du Tchologo	Favorable	C : Pas de suivi des forages. C : lenteur dans la concrétisation des projets financés par les bailleurs	Mettre en place une stratégie de gestion efficace des pompes. Réalisation immédiate des projets
SAHIA Monsia Pascal Chef de service foncier à la Direction régionale du MINADER de Ferkessédougou	Favorable	Aucune	Associer la direction au cas où des cultures seront impactées
DONGO Kobenan	Favorable	Aucune	Réalisation de tous les trois (3) projets dans le département

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Préfet du Département d'Ouangolodougou			Prendre en compte la réhabilitation des voies reliant les localités et même les Sous-préfecture du département L'effectivité du projet le plus tôt possible
SYNTHESE DES CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES			
Consultation communautaire Kapégué (Département de Tengrela, Sous-préfecture Papara)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Construction d'un dispensaire Reprofilage des voies d'accès au village Appui pour l'acquisition des intrants et semences
Consultation communautaire Kakologo (Département de Kouto, Sous-préfecture Blésségué)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réalisation effective du projet le plus tôt possible Construction d'un barrage hydro-agricole Construction d'un centre de santé rural Construction d'un foyer de jeunes Reprofilage de la voie d'accès au village
Consultation communautaire Nagnonkaha (Département de Korhogo, Sous-préfecture Napié)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réhabilitation des pompes hydrauliques existantes Construction d'un dispensaire et d'un collège de proximité Construction d'un barrage hydro-agricole
Consultation communautaire Tagbonkaha (Département	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité	Réhabilitation des pompes hydrauliques existantes Besoin d'être alimenté par la SODECI Acquisition de motopompes, de matériels de travail agricole et d'intrants

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
de Korhogo, Sous-préfecture Karakoro)		Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	
Consultation communautaire Natiemboro (Département de Korhogo, Sous-préfecture Kiémou)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réhabilitation des pompes hydrauliques existantes Construction d'un établissement secondaire et d'un foyer de jeunes Construction d'un barrage hydro-agricole Dotation de chaises et de bâches
Consultation communautaire Favongakaha (Département de Korhogo, Sous-préfecture Kiémou)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Reprofilage des voies d'accès au village Acquisition de matériels agricoles, d'intrants et de semences
Consultation communautaire Gbonkaha (Département de Korhogo, Sous-préfecture Korhogo)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Construction d'un dispensaire et d'un foyer de jeunes Acquisition de compteurs électriques Acquisition de motopompes et d'intrants
Consultation communautaire Kopiémavogo (Département de Korhogo, Sous-préfecture Lataha)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité	Construction d'un dispensaire et d'une école primaire Réalisation d'un barrage hydro-agricole Dotation en matériels de travail agricole et en intrants

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	
Consultation communautaire Nagounonkaha (Département de Dikodougou, Sous-préfecture Dikodougou)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Reprofilage de la voie d'accès principale au village Dotation en équipements solaires Construction de barrage hydro-agricole Dotation en intrants et outils de travail agricole
Consultation communautaire Yardjoumakaha (Département de Dikodougou, Sous-préfecture Dikodougou)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Impatient de voir la réalisation effective du projet Reprofilage de la voie d'accès principale au village Construction d'un barrage hydro-agricole
Consultation communautaire Toufindé (Département de Dikodougou, Sous-préfecture Dikodougou)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Impatient de voir le projet se concrétiser Construction d'un dispensaire Reprofilage de la voie d'accès principale au village Construction d'un barrage hydro-agricole

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Consultation communautaire Latamakaha (Département de Dikodougou, Sous-préfecture Guimbé)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réhabilitation de la pompe hydraulique existante Reprofilage de la voie d'accès au village Construction d'un dispensaire et d'un foyer de jeunes Dotation en matériels de travail agricole Construction d'un barrage hydro-agricole
Consultation communautaire Largatonvogo (Département de Ferké, Sous-préfecture Ferké)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Impatient de voir le projet se concrétiser Réalisation d'un forage supplémentaire pour une satisfaction totale de la population Electrification du village Appui à la réalisation du lotissement du village Construction d'un barrage hydro-agricole Dotation en intrants, en semence et outils de travail agricole
Consultation communautaire Doudouvogo (Département de Ferké, Sous-préfecture Ferké)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Impatient de l'effectivité du projet Réhabilitation de la pompe hydraulique existante Electrification du village et Construction d'un dispensaire Reprofilage de la voie d'accès au village Construction d'un barrage hydro-agricole
Consultation communautaire Abouvogo (Département de Ferké, Sous-préfecture Ferké)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réhabilitation de la pompe hydraulique existante Reprofilage de la voie d'accès au village Acquisition d'un moulin équipé Dotation en intrants, en matériels de travail agricole, en chaises et bâches
Consultation communautaire	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir	Reprofilage de la voie d'accès au village Construction d'une école primaire

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Peteinimpouvogo (Département de Ferké, Sous-préfecture Ferké)		Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	
Consultation communautaire Santokaha (Département de Kong, Sous-préfecture Nafana)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réalisation d'un forage HVA Construction d'une école primaire Connexion au réseau de téléphonie mobile Reprofilage de la voie d'accès au village Electrification du village Construction d'un barrage hydro-agricole
Consultation communautaire Karagboko (Département de Kong, Sous-préfecture Sikolo)	Favorable	Crainte de ne pas voir le projet aboutir Avoir de l'eau potable en quantité et en qualité Les PMH sont fatigantes, épuisantes Q : Date des travaux R : Après validation du rapport	Réalisation d'un forage HVA Construction d'une école primaire et d'un dispensaire Construction d'un barrage hydro-agricole
Synthèse des consultations dans les régions du Kabadougou, Folon et de la Bagoué			
Synthèse des consultations publiques			
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI			
Corps préfectoral	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - La date de début des travaux n'est pas de notre	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; - Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ;

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		responsabilité, cela incombe au maitre d'ouvrage. - Quelle est la suite du processus après le CIES ? Après la validation du rapport, ce sera la phase des travaux.	-Suggérer l'intégration de systèmes hydrauliques plus avancés, comme des HVA, dans les futurs programmes, étant donné que les équipements existants ne répondent plus aux exigences et réalités actuelles.
Elu locaux collectivités territoriales	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - La date de début des travaux n'est pas de notre responsabilité, cela incombe au maitre d'ouvrage. - Quelle est la suite du processus après le CIES ? Apres la validation du rapport, ce sera la phase des travaux.	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; -Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ; -Suggérer l'intégration de systèmes hydrauliques plus avancés, comme des HVA, dans les futurs programmes, étant donné que les équipements existants ne répondent plus aux exigences et réalités actuelles.
Directeurs régionaux et chefs de services déconcentrés	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - La date de début des travaux n'est pas de notre responsabilité, cela incombe au maitre d'ouvrage. - Quelle est la suite du processus après le CIES ?	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; -Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ; -Suggérer l'intégration de systèmes hydrauliques plus avancés, comme des HVA, dans les futurs programmes, étant donné que les équipements existants ne répondent plus aux exigences et réalités actuelles.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Après la validation du rapport, ce sera la phase des travaux.	
Autorités coutumières (chefs traditionnels, notables)	Favorable	-"Le PA-PS GOUV inclut-il d'autres avantages ou dispositions spéciales ?" "Le PA-PS GOUV est actuellement focalisé sur la réalisation de forages."	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
Leaders d'opinions (ONG/Association) des jeunes et des femmes	Favorable	-"Le PA-PS GOUV inclut-il d'autres avantages ou dispositions spéciales ?" "Le PA-PS GOUV est actuellement focalisé sur la réalisation de forages."	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
Personnes impactées par le projet	Favorable	-"Le PA-PS GOUV inclut-il d'autres avantages ou dispositions spéciales ?" "Le PA-PS GOUV est actuellement focalisé sur la réalisation de forages."	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
REGION DU KABADOUGOU			
DEPARTEMENT DE MADINANI			
Corps préfectoral	Favorable pour toutes les catégories sociales	- Comment s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ? Les Directeurs régionaux expriment leurs besoins et	Se conformer aux lois environnementales de lors de la réalisation du projet. Privilégier l'embauche de travailleurs locaux pour l'exécution des travaux.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles.	Édifier ou améliorer les infrastructures destinées aux communautés. Initier des projets visant à créer des sources de revenus pour les communautés locales
Elus locaux collectivités territoriales	Favorable pour toutes les catégories sociales	- Comment s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ? Les Directeurs régionaux expriment leurs besoins et l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles.	Se conformer aux lois environnementales de lors de la réalisation du projet. Privilégier l'embauche de travailleurs locaux pour l'exécution des travaux. Édifier ou améliorer les infrastructures destinées aux communautés. Initier des projets visant à créer des sources de revenus pour les communautés locales
Directeurs régionaux et chefs de services déconcentrés	Favorable pour toutes les catégories sociales	- Comment s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ? Les Directeurs régionaux expriment leurs besoins et l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles.	Se conformer aux lois environnementales de lors de la réalisation du projet. Privilégier l'embauche de travailleurs locaux pour l'exécution des travaux. Édifier ou améliorer les infrastructures destinées aux communautés. Initier des projets visant à créer des sources de revenus pour les communautés locales
Autorités coutumières (chefs traditionnels, notables)	Favorable pour toutes les catégories sociales	Le PA-PS GOUV inclut-il d'autres bénéfices ou avantages spécifiques ? Actuellement, nous n'avons pas de détails précis à ce sujet. Cependant, une adaptation des infrastructures hydrauliques pourrait être envisageable si le budget alloué le permet."	- Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; - Indemnisation les exploitants agricoles et propriétaires terriens avant la réalisation des travaux ; - Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Leaders d'opinions (ONG/Association) des jeunes et des femmes	Favorable pour toutes les catégories sociales	Le PA-PS GOUV inclut-il d'autres bénéfices ou avantages spécifiques ? Actuellement, nous n'avons pas de détails précis à ce sujet. Cependant, une adaptation des infrastructures hydrauliques pourrait être envisageable si le budget alloué le permet."	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; -Indemnisation les exploitants agricoles et propriétaires terriens avant la réalisation des travaux ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
REGION DU FOLON			
DEPARTEMENT DE MINIGNAN			
Corps préfectoral	Favorable	- Est-il envisageable d'intégrer de nouvelles localités qui sont actuellement en situation de besoin urgent ?" Cette option dépend exclusivement de l'USEP, gérée depuis Abidjan.	- Assurer la conformité du projet avec les normes environnementales établies par la législation de la Côte d'Ivoire ; - Fournir un planning détaillé pour le déroulement du projet ; - Initiatives pour le développement d'entreprises ou d'activités qui favorisent la création de revenus -Engager des travailleurs locaux pour la réalisation des travaux ; -Développer ou améliorer les infrastructures destinées à la communauté ;
Elu locaux collectivités territoriales	Favorable	- Est-il envisageable d'intégrer de nouvelles localités qui sont actuellement en situation de besoin urgent ?"	- Assurer la conformité du projet avec les normes environnementales établies par la législation de la Côte d'Ivoire ; - Fournir un planning détaillé pour le déroulement du projet ; - Initiatives pour le développement d'entreprises ou d'activités qui favorisent la création de revenus

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Cette option dépend exclusivement de l'USEP, gérée depuis Abidjan.	-Engager des travailleurs locaux pour la réalisation des travaux ; -Développer ou améliorer les infrastructures destinées à la communauté ;
Directeurs régionaux et chefs de services déconcentrés	Favorable	L'État prévoit-il de former d'autres techniciens spécialisés dans la réparation des équipements hydrauliques pour améliorer la maintenance ? Nous ne disposons d'aucune information actuelle à ce propos.	Veiller à rester dans les limites géographiques définies pour la mise en œuvre du projet. Prendre en considération et préserver les sites sacrés ainsi que les lieux de culte des communautés locales, en consultant et respectant les opinions des chefs de village et des gardiens traditionnels des terres.
Autorités coutumières (chefs traditionnels, notables)	Favorable	L'État pré voit-il de former d'autres techniciens spécialisés dans la réparation des équipements hydrauliques pour améliorer la maintenance ? Nous ne disposons d'aucune information actuelle à ce propos.	Veiller à rester dans les limites géographiques définies pour la mise en œuvre du projet. Prendre en considération et préserver les sites sacrés ainsi que les lieux de culte des communautés locales, en consultant et respectant les opinions des chefs de village et des gardiens traditionnels des terres.
Leaders d'opinions (ONG/Association) des jeunes et des femmes	Favorable	L'État pré voit-il de former d'autres techniciens spécialisés dans la réparation des équipements hydrauliques pour améliorer la maintenance ?	Veiller à rester dans les limites géographiques définies pour la mise en œuvre du projet. Prendre en considération et préserver les sites sacrés ainsi que les lieux de culte des communautés locales, en consultant et respectant les opinions des chefs de village et des gardiens traditionnels des terres.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Nous ne disposons d'aucune information actuelle à ce propos.	
DEPARTEMENT DE KANIASSO			
Corps préfectoral	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - Comme s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ? - Quelle est la suite du processus après le CIES ?	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; - Les Directeurs Régionaux expriment leurs besoins et l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; -Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ; - Construire ou renforcer les infrastructures à base communautaires Création d'activités génératrices de revenus
Elu locaux collectivités territoriales	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - Comme s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ? - Quelle est la suite du processus après le CIES ?	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; - Les Directeurs Régionaux expriment leurs besoins et l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; -Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ; - Construire ou renforcer les infrastructures à base communautaires Création d'activités génératrices de revenu
Directeurs régionaux et chefs de services déconcentrés	Favorable	- Quelle est la date de démarrage des travaux de construction des forages ? - Comme s'est fait le choix des localités bénéficiaires du projet ?	- Respecter la réglementation ivoirienne en rapport avec le respect de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ; - Les Directeurs Régionaux expriment leurs besoins et l'USEP l'attribuent en fonction des ressources disponibles Communiquer un calendrier d'exécution du projet ; -Recruter de la main d'œuvre locale pour les travaux ;

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		- Quelle est la suite du processus après le CIES ?	- Construire ou renforcer les infrastructures à base communautaires Création d'activités génératrices de revenus
Autorités coutumières (chefs traditionnels, notables)		- Est 'il prévu d'autres privilèges dans le cadre du PA-PS GOUV ? -Les infrastructures hydrauliques à réaliser ne peuvent-ils pas être ?	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; - Indemnisation les exploitants agricoles et propriétaires terriens avant la réalisation des travaux ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
Leaders d'opinions (ONG/Association) des jeunes et des femmes		- Est 'il prévu d'autres privilèges dans le cadre du PA-PS GOUV ? -Les infrastructures hydrauliques à réaliser ne peuvent-ils pas être ?	-Respecter les limites des espaces prévus pour la réalisation du projet ; - Indemnisation les exploitants agricoles et propriétaires terriens avant la réalisation des travaux ; -Respecter les sites sacrés et lieux de Cultes des populations locales etc.
REGION DE LA BAGOUE			
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI			
Lieutenant-Colonel des Eaux et Forêt	Favorable	Existe-t-il des opportunités pour intégrer des éléments supplémentaires au projet ? Non ce n'est pas possible actuellement Le projet sera-t-il mis œuvre? Oui, c'est la raison pour laquelle nous réalisons actuellement les études nécessaires." Combien de pompes seront réalisées dans le département et par localité ?	Fournir un calendrier détaillé pour la réalisation du projet. Embaucher des travailleurs locaux pour l'exécution des travaux. Construire plusieurs Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans le cadre du projet. Assurer une mise en œuvre concrète et réussie du projet. Améliorer les compétences en gestion et les capacités de lutte contre les maladies liées à l'eau et autres au sein du centre.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			Installer des pompes à eau dans toutes les localités du département
Directeur Régional du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Favorable	Existe-t-il des opportunités pour intégrer des éléments supplémentaires au projet ? Non ce n'est pas possible actuellement Le projet sera-t-il mis œuvre? Oui, c'est la raison pour laquelle nous réalisons actuellement les études nécessaires." Combien de pompes seront réalisées dans le département et par localité ?	
Directeur Régional de la santé	Favorable	Existe-t-il des opportunités pour intégrer des éléments supplémentaires au projet ? Non ce n'est pas possible actuellement Le projet sera-t-il mis œuvre? Oui, c'est la raison pour laquelle nous réalisons actuellement les études nécessaires." Combien de pompes seront réalisées dans le département et par localité ?	Fournir un calendrier détaillé pour la réalisation du projet. Embaucher des travailleurs locaux pour l'exécution des travaux. Construire plusieurs Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans le cadre du projet. Assurer une mise en œuvre concrète et réussie du projet. Améliorer les compétences en gestion et les capacités de lutte contre les maladies liées à l'eau et autres au sein du centre.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			Installer des pompes à eau dans toutes les localités du département
SYNTHESE DES CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES			
REGION DU KABADOUGOU			
DEPARTEMENT DE MADINANI			
Autorités coutumières et population de Fandasso	Favorable	Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Gratuites -Combien de pompe seront-elles construites ? Une pompe par village Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées	-Réhabilitation de la voirie -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires (école, centre de santé,), Construire de PMH dans chaque quartier
Autorités coutumières et population de Sangbani 2	Favorable	Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Gratuites -Combien de pompe seront-elles construites ? Une pompe par village Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées	-Réhabilitation de la voirie -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires (école, centre de santé,), Construire de PMH dans chaque quartier
DEPARTEMENT D'ODIENNE			
Autorités coutumières et populations d'Amarakro	Favorable	Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Gratuites -Combien de pompes seront-elles construites ? Une pompe par village	-Réhabilitation de la voirie -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires (école, centre de santé,), Construire des PMH dans chaque quartier

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées	
Autorités coutumières et populations de Badioula	Favorable	Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Gratuites -Combien de pompes seront-elles construites ? Une pompe par village Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées	-Réhabilitation de la voirie -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires (école, centre de santé,), Construire de PMH dans chaque quartier
Autorités coutumières de Baradjan	Favorable	Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Gratuites -Combien de pompes seront-elles construites ? Une pompe par village Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées	-Réhabilitation de la voirie -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires (école, centre de santé,), Construire de PMH dans chaque quartier
DEPARTEMENT D'ODIENNE			
Autorités coutumières et populations d'Amarakro	Favorable	-Est-ce que la population devra contribuer financièrement à la construction des pompes ? Réponse : NON -Ces pompes deviendront-elles la propriété permanente de la communauté locale ?	-Construction de plusieurs pompes -Electrification du village -Réhabilitation de la route -Construction des pompes solaires -Construction d'un centre de santé, d'une école.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Réponse : Oui c'est l'objectif du projet et c'est pourquoi c'est un projet à base communautaire. -L'État envisage-t-il de créer un comité pour gérer ces pompes ?" Réponse : Non ce n'est pas le but du projet. "Quand est-il prévu de construire ces pompes ? Réponse : Nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux ce sera probablement après la validation du rapport de la présente étude.	- Réalisation certaines du projet - Construction du logement des enseignants
Autorités coutumières et populations de Badioula	Favorable	-Est-ce que la population devra contribuer financièrement à la construction des pompes ? Réponse : NON -Ces pompes deviendront-elles la propriété permanente de la communauté locale ? Réponse : Oui c'est l'objectif du projet et c'est pourquoi c'est un projet à base communautaire.	- Construction de plusieurs pompes - Electrification du village - Réhabilitation de la route - Construction des pompes solaires -Construction d'un centre de santé, d'une école.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		-L'État envisage-t-il de créer un comité pour gérer ces pompes ?" Réponse : Non ce n'est pas le but du projet. "Quand est-il prévu de construire ces pompes ? Réponse : Nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux ce sera probablement après la validation du rapport de la présente étude.	- Réalisation certaines du projet - Construction du logement des enseignants
Autorités coutumières de Baradjan	Favorable	-Est-ce que la population devra contribuer financièrement à la construction des pompes ? Réponse : NON -Ces pompes deviendront-elles la propriété permanente de la communauté locale ? Réponse : Oui c'est l'objectif du projet et c'est pourquoi c'est un projet à base communautaire. -L'État envisage-t-il de créer un comité pour gérer ces pompes ?" Réponse : Non ce n'est pas le but du projet.	- Construction de plusieurs pompes - Electrification du village - Réhabilitation de la route - Construction des pompes solaires - Construction d'un centre de santé, d'une école. - Réalisation certaines du projet - Construction du logement des enseignants

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		"Quand est-il prévu de construire ces pompes ? Réponse : Nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux ce sera probablement après la validation du rapport de la présente étude.	
REGION DU FOLON			
DEPARTEMENT DE MINIGNAN			
Autorités coutumières et population de Keningouara	Favorable	Quel est le nombre prévu de pompes à installer ? Cela dépendra des résultats des études géotechniques à réaliser." Est-ce que les populations du village seront impliquées dans le projet de construction des forages ? Leur participation est l'une des suggestions que nous envisageons de faire dans le cadre du projet	Tenir compte du lotissement afin de permettre à chaque quartier de bénéficier de PMH Édification d'un réservoir d'eau surélevé. Emploi de main-d'œuvre locale pour l'exécution des travaux. Développement et amélioration des infrastructures communautaires telles que les écoles, les centres de santé et les routes.
DEPARTEMENT DE KANIASSO			
Autorités coutumières et populations de Manadoun	Favorable	La population devra-t-elle payer pour utiliser ces pompes ?	- Installation de pompes fonctionnant à l'énergie solaire. Respect des traditions et pratiques culturelles locales.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Réponse : Cela dépendra du modèle de gestion des installations hydrauliques que vous établirez dans votre localité." Est-ce que l'État prévoit de créer un comité de gestion pour ces pompes ? Réponse : Non, cela ne fait pas partie des responsabilités de l'État dans ce contexte. -Qui interviendra pour réparer les pompes en cas de dysfonctionnement ? Réponse ; La réparation sera assurée, comme à l'accoutumée, par des artisans réparateurs qualifiés.	-Remise en état et amélioration de l'infrastructure routière. Modernisation et dotation du centre de santé en équipements nécessaires.
Autorités coutumières et populations de Mafindougou	Favorable	La population devra-t-elle payer pour utiliser ces pompes ? Réponse : Cela dépendra du modèle de gestion des installations hydrauliques	- Installation de pompes fonctionnant à l'énergie solaire. Respect des traditions et pratiques culturelles locales. -Remise en état et amélioration de l'infrastructure routière. Modernisation et dotation du centre de santé en équipements nécessaires.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		que vous établirez dans votre localité." Est-ce que l'État prévoit de créer un comité de gestion pour ces pompes ? Réponse : Non, cela ne fait pas partie des responsabilités de l'État dans ce contexte. -Qui interviendra pour réparer les pompes en cas de dysfonctionnement ? Réponse ; La réparation sera assurée, comme à l'accoutumée, par des artisans réparateurs qualifiés.	
Autorités coutumières de Fiela	Favorable	La population devra-t-elle payer pour utiliser ces pompes ? Réponse : Cela dépendra du modèle de gestion des installations hydrauliques que vous établirez dans votre localité."	- Installation de pompes fonctionnant à l'énergie solaire. Respect des traditions et pratiques culturelles locales. -Remise en état et amélioration de l'infrastructure routière. Modernisation et dotation du centre de santé en équipements nécessaires.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Est-ce que l'État prévoit de créer un comité de gestion pour ces pompes ? Réponse : Non, cela ne fait pas partie des responsabilités de l'État dans ce contexte. -Qui interviendra pour réparer les pompes en cas de dysfonctionnement ? Réponse ; La réparation sera assurée, comme à l'accoutumée, par des artisans réparateurs qualifiés.	
REGION DE LA BAGOUE			
DEPARTEMENT DE BOUNDIALI			
Autorités coutumières et population de Poundiou	Favorable	-Combien de pompes seront réalisées au totale? Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées et de la disponibilité en eau dans le village -Ces pompes sont-elles gratuite ou payante ? Ce sont les localités qui s'occuperont de la gestion de leurs équipements	-Construire des pompes dans chaque quartier -Réhabilitation de la route -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires, -Construire des PMH dans chaque quartier -Inclure les chefs de communautés locales dans la mise en œuvre du projet

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		hydrauliques comme d'habitude. -Le projet prendra en compte la réalisation des autres besoins du village? Nous ne disposons pas d'informations à ce sujet	
Autorités coutumières et population de Katieré	Favorable	-Combien de pompes seront réalisées au totale ? Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées et de la disponibilité en eau dans le village -Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Ce sont les localités qui s'occuperont de la gestion de leurs équipements hydrauliques comme d'habitude. -Le projet prendra en compte la réalisation des autres besoins du village? Nous ne disposons pas d'informations à ce sujet	-Construire des pompes dans chaque quartier -Réhabilitation de la route -Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires, -Construire des PMH dans chaque quartier -Inclure les chefs de communautés locales dans la mise en œuvre du projet
Autorités coutumières et population de Sogo	Favorable	-Combien de pompes seront réalisées au totale?	-Construire des pompes dans chaque quartier -Réhabilitation de la route

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées et de la disponibilité en eau dans le village -Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Ce sont les localités qui s'occuperont de la gestion de leurs équipements hydrauliques comme d'habitude. -Le projet prendra en compte la réalisation des autres besoins du village? Nous ne disposons pas d'informations à ce sujet	- Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires, - Construire des PMH dans chaque quartier -Inclure les chefs de communautés locales dans la mise en œuvre du projet
Autorités coutumières et population de Sokourani	Favorable	-Combien de pompes seront réalisées au totale? Tout dépendra des études géotechniques qui seront réalisées et de la disponibilité en eau dans le village -Ces pompes sont-elles gratuites ou payantes ? Ce sont les localités qui s'occuperont de la gestion de leurs équipements	-Construire des pompes dans chaque quartier -Réhabilitation de la route - Construction ou réhabilitation des infrastructures communautaires, - Construire des PMH dans chaque quartier -Inclure les chefs de communautés locales dans la mise en œuvre du projet

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		hydrauliques comme d'habitude. -Le projet prendra en compte la réalisation des autres besoins du village? Nous ne disposons pas d'informations à ce sujet	
SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LES REGIONS DU GUEMON ET DU TONKPI			
SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES			
DD de l'Agriculture et du Développement Rural de Sipilou	Favorable	Aucune crainte	Reprofilage des voies
Directeur de l'Hôpital Général de Sipilou	Favorable	Aucune crainte	- Présence de bâti jamais servi Avoir un centre clôturé.
Eaux et Forêts de Zouan-Hounien	Favorable	Aucune crainte	Faire le reboisement.
Directeur Régional de la Santé du Tonkpi	Favorable	Aucune crainte	Aucune
Directeur Départemental de l'Agriculture et du Développement Rural de Kouibly	Favorable	Aucune crainte majeure	Le problème d'eau est crucial à Kouibly surtout à partir de Décembre jusqu'à Février. Ce projet sera très bénéfique pour le village et les populations aux alentours.
Directeur Départemental des Eaux et Forêts de Bangolo	Favorable	Pollution de l'air due aux travaux de construction Eloignement de certains espèces due aux bruits des engins.	Impliquer les eaux et forêts dans le projet à travers le reboisement des espaces dénudés
Directeur Départemental des Eaux et Forêts de Duékoué	Très favorable	Aucunes craintes	Réaliser le projet loin des sites sacrés ; Faire du réboisement dans les différents centres Réaliser le projet loin des sites sacrés ;

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			Faire du réboisement dans les différents centres
Représentant des Eaux et Forêts de Zouan-Hounien	Favorable	Aucunes craintes	Aucune
Sous-préfecture de Bangolo	Favorable	Q : Comment vont se dérouler les travaux concrètement ? Est-ce la même équipe qui fera le tour de ses localités ? R : Il s'agira pour nous d'aller vers les populations et les structures pour recueillir un certain nombre d'informations et c'est la même équipe ira dans les localités.	Réaliser les pompes pour les autres localités
Représentante du DR de la Santé de Man	Favorable	Q : Une rencontre avec la Direction Régionale de la Santé n'est-elle pas prévue ? R : Effectivement, hier le Directeur Régional de la Santé a été rencontré	Aucune
Conseil Régional de Man	Favorable	Q : Pourquoi si peu de localité ? R : Des critères ont été imposés et c'est en fonction de ces critères que ces localités ont été choisies	- Les préoccupations relatives à la qualité de l'eau et aux matériaux de construction nécessitent une attention particulière. La communication proactive avec les autorités régionales est cruciale pour éviter tout chevauchement de projets et maximiser l'impact régional.
Sous-préfecture de Sangouiné	Favorable	Q : Pourquoi ne pas inter-changé les projets afin qu'ils	Réaliser les pompes pour les autres localités

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		répondent aux besoins des populations ? R : Cela pourra être considéré comme une proposition que vous faites et qui sera prise en compte lors de nos échanges avec vous.	
Directeur de l'Hopital Général de Zouan-Hounien	Favorable	Q : Quand débutera les travaux ? R : La fin de l'étude est prévue pour le 07 Nov et donc après cette date sera choisie l'entreprise pour les travaux.	Faire des pompes dans tous les villages et campements
Sous-préfecture de Bagohouo	Favorable	Q : Quelles sont les critères de choix de ses localités ? Est-il possible de modifier les localités éligibles au projet ? R : C'est au vu des études effectuées par l'ONEP que ces localités ont été choisies. Nous ne sommes pas habilités à dire s'il est possible de changer une localité ou pas. Mais cela sera comme une suggestion dans nos rapports.	Réaliser des pompes pour les autres villages et campements

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction Regionale de l'Hydraulique de Duékoué	Favorable	Q : Comment peut-on faire un CIES sans avoir connu les sites qui abriteront le projet ? R : La zone d'implantation directe du projet c'est le village.	Intégrer dans les documents officiels tels que le DAO, les TdR, le Cahier des Clauses Techniques, le contrat, etc., la stipulation que le sondage réalisé doit être productif. Cela signifie que la réussite du projet ou l'atteinte des objectifs de l'entreprise dépend uniquement de l'obtention d'un forage positif avec le débit attendu, et non du simple respect du nombre préétabli de forages à réaliser selon les termes du contrat. Associer la Direction Régionale de l'Hydraulique dès le début des travaux.
Direction Regionale de la Construction	Favorable	Q : Combien d'équipement doit être réalisé dans chaque zone ? R : c'est un équipement par localité	Aucune
Direction Départementale de la Santé Duékoué	Favorable	Q : N'est-il pas possible de réhabiliter et équiper le centre de santé de Petit Paris plutôt que Guitrozon qui ne contient pas de centre de santé ? R : Vous pourrez le mentionner comme une suggestion lors de nos entretiens avec vous C : Abandon du projet	Réalisation effective du projet. Suggestion de réhabiliter et d'équiper le centre de Petit Duékoué plutôt que de construire un nouveau à Guitrozon. Besoin d'ambulances pour chaque ESPC du district.
Direction Départementale de la construction	Favorable	Aucune	Aucune

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction Départementale de la Santé de Zouan-Hounien	Favorable	Aucune crainte	Gestion des Déchets : La collecte et l'élimination de déchets biomédicaux constitue une problématique majeure nécessitant une attention particulière. Réhabilitation des Projets : La question de la construction des clôtures devrait être prise en compte dans la conception du projet
SODECI (Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire) de Biankouma	Favorable	Aucune crainte	Aucune
Direction Départementale de la Santé de Biankouma	Favorable	Aucune crainte	Maintenance des Équipements Médicaux : La nécessité d'une planification formelle pour la maintenance des équipements médicaux, en particulier pour les frigos des vaccins, devrait être évaluée et mise en œuvre. Gestion des Déchets Biomédicaux : L'urgence d'un nouveau véhicule pour la collecte des déchets biomédicaux doit être adressée avec des solutions adaptées aux conditions routières locales.
Direction Regionale de l'Hydraulique de Man	Favorable	Captation de l'eau dans la zone altéritique par l'entreprise qui occasionnerait une pénurie voire absence d'eau provenant de la pompe pendant pendant la saison sèche. Qualité du sable utilisé pour la construction des margelles ou de la clôture. Qualité de la pompe.	Impliquer la Direction Régionale pour le contrôle et le suivi des travaux.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction Départementale de la santé de kouibly	Favorable	Aucune crainte	Équiper correctement les centres de santé. Augmenter ce type d'initiatives en réhabilitant d'autres centres de santé nécessiteux. Clôturer les centres. Intégrer le volet élimination des déchets biomédicaux dans le projet. Le projet est le bienvenu, mais devrait s'étendre dans tout le district.
SYNTHESE DES CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES			
DEPARTEMENT DE SIPILOU			
BLOMA			
Chefferie traditionnelle de Gouétidié	Favorable	Craintes quant à la réalisation du projet ; craintes en ce qui concerne la découverte de la nappe phréatique.	Vite réaliser le projet car la population est confrontée à des maladies liées à l'eau ; Réprofiler les voies qui mènent au village jusqu'à Gbonné ; Raccorder le village au réseau de télécommunication ; Aide à l'obtention de compteur pour les ménages ; Doter le village d'un centre de santé de proximité.
		BLITA	
Chefferie traditionnelle de Blita	Favorable	Crainte quant à la gestion du forage ; Abandon du projet compte tenu de l'état de la route.	Réalisation du projet dans un bref délai ; Obtention d'au moins 06 forages.
DEPARTEMENT DE MAN			
YEBEGOUIN			
Chefferie traditionnelle de Yébégouin	Favorable	Craintes relatives à l'abandon du projet	Réalisation du projet dans un bref délai.
TROHVILLE			
Chefferie traditionnelle de Trohville		Favorable	Aucunes craintes
DEPARTEMENT DE FACOBLY			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
TAOBLY			
Chefferie traditionnelle de Taobly	Favorable	Abandon du projet	Réaliser au moins 04 forages ou à défaut un château d'eau compte tenu du nombre de la population
DEPARTEMENT KOUIBLY			
TOBLY			
Chefferie traditionnelle de Tobly	Favorable	Aucune crainte	Réalisation du projet.
REGION DU GUEMON			
DEPARTEMENT DE DUEKOUE			
KANGAKRO			
Chefferie traditionnelle de Kangakro	Favorable	Aucune crainte	Réalisation du projet dans un bref délai.
YOMANKRO			
Chefferie traditionnelle de Yomankro	Favorable	Craintes de la non réalisation du projet.	Réalisation du projet dans un bref délai ; Former des jeunes du village à la réparation du forage.

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Novembre 2023

V. IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LES SOUS-PROJETS

A. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Avant d'identifier, de caractériser et d'évaluer les impacts, il nous a été utile de présenter la méthodologie employée, de catégoriser le projet, de décrire les impacts, de dresser le bilan des impacts résiduels après les mesures de protection de l'environnement ainsi que de montrer la faisabilité environnementale du sous-projet.

1. DÉTERMINATION DES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS

La méthodologie utilisée dans la détermination des impacts consiste à : (i) mettre en relation les activités du sous-projet, tant en phase chantier et exploitation / entretien avec les composantes du milieu récepteur susceptibles d'être affectées, (ii) considérer les observations du terrain ainsi que l'expérience du bureau dans les projets similaires ; (iii) tenir compte également des éléments issus de la revue de littérature existante.

Ces mises en relation et considérations ont permis d'appréhender l'impact potentiel c'est-à-dire après avoir ciblé les différentes activités du sous-projet, il a été identifié les impacts probables qu'elles pourraient avoir sur chaque composante des milieux physique ,biologique et socio-économique.

2. NATURE D'UN IMPACT

Un impact est un changement apporté par la présence d'un élément lié à un projet ou par l'exécution d'une activité du sous-projet sur une ressource ou un récepteur.

L'impact peut être négatif ou positif :

- **Négatif** : un impact est considéré comme négatif s'il représente un changement défavorable par rapport à l'état initial ou s'il introduit un facteur indésirable ;
- **Positif** : un impact est considéré comme positif s'il représente une amélioration de l'état initial ou s'il introduit un facteur favorable.

3. TYPES D'IMPACT

Direct (ou primaire) : impacts résultant d'une interaction directe entre les activités du sous-projet et le(s) récepteur (s) (par exemple : l'implantation sur un site où il y a des habitats ou encore entre un rejet liquide et la qualité d'un cours d'eau).

Indirect : impacts résultant d'autres activités, mais favorisés par les impacts du sous-projet (p.ex. : une migration des populations pour obtenir du travail peut créer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles).

4. IDENTIFICATION D'IMPACTS

En vue de procéder à l'identification des impacts directs et indirects, lors des visites sur le terrain, il a été relevé les différents éléments valorisés de l'environnement des milieux physiques,biologiques et socio-économiques susceptibles d'être affectés, ceci en rapport avec les différentes activités qui seront entreprises au cours des différentes phases du sous-projet. Ceci a été consolidé avec les rencontres avec les parties prenantes, en l'occurrence les échanges lors des focus groups.

Les éléments valorisés de l'environnement susceptibles d'être entamés pendant et après les travaux sont ceux contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Éléments Valorisés de l'Environnement

MILIEU PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE	MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE
Air et GES	Santé
Faune et flore	Sécurité
Eaux de surface et eaux souterraines	Population

MILIEU PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE	MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE
Sol et sous-sol	Cadre de vie
Paysage	Circulation
Environnement acoustique	Bâti, équipement et réseaux
Flore et faune résiduel	Emploi & Activités économiques
	Patrimoine culturel et vestiges (découvertes fortuites)

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

5. INDICATEURS DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Dans l'identification des impacts effectuée, la mise en exergue des indicateurs de qualité a constitué une étape importante, car elle a permis de projeter la nature des impacts. Ainsi, il a été retenu plusieurs indicateurs de qualité environnementale selon le milieu récepteur. Ils ont été classés en trois catégories selon l'élément apprécié. Ces indicateurs sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 30 : Indicateurs physique et biologiques, atmosphériques et socio-économiques

Récepteur		Indicateurs
Physique et Biologique	Eaux	Nature de produits pouvant contaminer les eaux
	Sol	Type de produit utilisé lors de travaux susceptible de contaminer le sol
	Flore	Espèce à statut particulier pouvant être détruite lors de travaux
	Faune	Espèce à statut particulier existant sur le site pouvant être détruite ou éloignée du site
	Air et GES	État et quantité d'appareils pouvant, par leur fonctionnement, affecter la qualité de l'air ambiant
		Type d'activités lors de travaux pouvant entamer (altérer) la qualité de l'air
		Visibilité sur le chantier
		Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
		Niveau de GES émis
Humain	Santé	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les maladies
		Taux de prévalence des maladies
	Genre	Nombre de femmes employées par le projet
	Population et travailleurs	Nombre de personnes pouvant accéder aux infrastructures aménagées
		Nombre de plaintes communautaires traitées
		Nombre de jeunes formés lors des travaux.
		Nombre de campagnes de sensibilisation sur la salubrité et l'entretien des ouvrages hydrauliques
		Revenus des employés
		Nombre de plaintes des travailleurs traitées
	Bâtis, Équipement et Réseaux	Taux par rapport à l'ensemble et qualité des infrastructures aménagées
	Foncier	Superficies reconstruites sans empiéter celles appartenant à des tierces personnes et au domaine public de l'état
	Paysage	Taux d'amélioration du paysage urbain
	Circulation	Nombre d'accidents sur le site du sous-projet
		Nombre d'accidents susceptibles de survenir au sein de la population
	Nuisances sonores et vibrations	Nature de travaux émettant de bruits et occasionnant des vibrations
	Patrimoine culturel et vestiges	Nombre de découvertes fortuites

Récepteur		Indicateurs
	Us et coutumes	Nature des changements de comportement constatés au sein de la population
	Emploi	Nombre d'employés locaux recrutés pouvant, par leurs revenus, impacter positivement sur l'économie locale
	Activités économiques	Nombre d'activités économiques augmentées du fait de la présence de travailleurs

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, octobre 2023

6. ANALYSE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'analyse des impacts identifiés repose sur le degré de perturbation que subit une composante de l'environnement à la suite d'une activité donnée du sous-projet. Cette caractérisation porte sur cinq critères essentiels suivants :

- **Nature de l'impact**

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

- un impact ***positif*** engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;
- un impact ***négatif*** contribue à sa détérioration ;
- un impact est ***indéterminé*** s'il ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

- **Amplitude ou Intensité de la perturbation**

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touché par une activité du sous-projet ou encore des perturbations qui en découleront.

- Une ***faible*** intensité, par exemple, est associée à un impact ne provoquant que de faibles modifications à la composante visée, ne remettant pas en cause son utilisation, ses caractéristiques et sa qualité.
- Un impact de ***moyenne*** intensité engendre des perturbations de la composante du milieu touchée qui modifient son utilisation, ses caractéristiques ou sa qualité.
- Enfin, une ***forte*** intensité est associée à un impact qui résulte de modifications importantes de la composante du milieu, qui se traduisent par des différences également importantes au niveau de son utilisation, de ses caractéristiques ou de sa qualité.

- **Étendue de l'impact**

L'étendue de l'impact fait référence au rayon d'action ou à sa portée, c'est-à-dire, à la distribution spatiale de la répercussion.

- Un impact peut être d'étendue ***ponctuelle***, lorsque ses effets sont très localisés dans l'espace, soit à proximité de l'emprise, jusqu'à 100 m du site.
- Un impact ayant une étendue ***locale*** s'exerce sur une zone ou une population plus étendue, au niveau local, à l'échelle d'une municipalité, à moins de 10 km du site ;
- Finalement, un impact est d'étendue ***régionale*** s'il s'exerce sur une superficie plus large, au niveau de la région, à plus de 10 km du site de la zone d'étude et parfois au-delà du territoire national.

- **Durée de l'impact**

Un impact peut être qualifié de temporaire ou de permanent :

- Un impact ***temporaire*** peut s'échelonner sur quelques jours, semaines ou mois, mais doit être associé à la notion de réversibilité ;
- Un impact ***permanent*** a un caractère d'irréversibilité et est observé de manière définitive ou à très long terme.

- **Importance de l'impact**

Au regard des critères sus évoqués, l'importance d'un impact, qu'elle soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, l'importance de l'impact est fonction de la valeur accordée à la composante touchée, de son intensité, de son étendue, mais également de sa durée.

L'importance est déterminée en fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée définies plus haut. Elle sera qualifiée de :

- ***Mineure*** quand la composante est légèrement affectée ;
- ***Moyenne*** lorsque la composante affectée est modifiée sans que son existence ou son intégrité soit menacée ;
- ***Majeure*** lorsque la composante environnementale touchée risque d'être détruite ou fortement modifiée.

7. ÉVALUATION DES IMPACTS IDENTIFIÉS

L'évaluation des impacts est réalisée en fonction de plusieurs critères. Ces critères conduisent à déterminer l'importance de l'impact et à proposer des mesures qui permettront de minimiser les impacts négatifs ou de bonifier les impacts positifs. Ces mesures sont proposées dans chaque cas. Les critères discriminants considérés dans l'évaluation d'impacts ont été l'intensité (ou l'ampleur), la portée (ou l'étendue) et la durée.

Chaque impact a été apprécié en fonction de ces trois critères (Tableau 31). Par ailleurs, une pondération a été accordée aux trois classes de chacun des critères aboutissant à trois classes d'importance d'impacts.

Tableau 31 : Critères d'évaluation d'importance d'impacts

Critère	Appréciation	Hypothèses d'appréciation
Intensité de l'impact	Faible	Un impact de faible intensité altère ou améliore de façon peu perceptible un ou plusieurs éléments environnementaux, sans modifier significativement leur utilisation, caractéristique ou leur qualité.
	Moyenne	Un impact d'intensité moyenne modifie positivement ou négativement un ou plusieurs éléments et en réduit ou en augmente légèrement l'utilisation, la caractéristique ou la qualité.
	Forte	Un impact de forte intensité altère ou améliore de façon très significative un ou plusieurs éléments environnementaux, en modifiant considérablement leur utilisation, leur caractéristique ou leur qualité.
Portée de l'impact	Ponctuelle	L'étendue est ponctuelle lorsque l'impact touche une zone bien circonscrite, de faibles superficies ou très peu d'individus.
	Locale	L'étendue est locale si l'impact touche une zone plus ou moins vaste.
	Régionale	L'étendue est régionale lorsque l'impact touche de vastes territoires ou des communautés d'importance considérable.
Durée de l'impact	Temporaire	La durée est temporaire lorsque l'impact est bien circonscrit dans le temps et s'arrête avec la fin de l'activité source d'impact.
	Moyenne	La durée est moyenne lorsque l'impact se prolonge après la fin de l'activité et peut atteindre environ 5 ans.
	Permanente	La durée est permanente lorsque l'impact va au-delà de cinq (5) ans et se prolonge même après la fin du sous-projet.

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, novembre 2023

La matrice reprise ci-dessous, appelée Grille de Fecteau, précise le cheminement d'évaluation de la conséquence des impacts ainsi que la pondération globale (multiplication des pondérations). Elle établit les liens entre les différents critères retenus (intensité, étendue et durée) et dont le croisement déduit la grandeur de l'impact.

Tableau 32 : Grille de détermination de la conséquence des impacts (Grille de Fecteau)

Intensité de l'impact	Portée de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Grille de Fecteau, avril 1997

B. PHASE CHANTIER (PRÉPARATION, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION)

1. IMPACTS POSITIFS

Milieu Physique et Biologique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu physique et biologique

Milieu humain

- **Création d'emplois temporaires pour les jeunes**

En phase de préparation, l'entreprise procédera au recrutement d'ouvriers qualifiés et de manœuvres dont le nombre s'accroîtra durant l'évolution du chantier des forages et leurs aménagements. Ce recrutement du personnel dans les zones du sous-projet permettra de créer des emplois temporaires et de réduire ainsi le taux de chômage. Cet impact positif sera amplifié avec le recrutement d'entreprises sous-traitantes qui embaucheront à leur tour des ouvriers.

Selon l'avancement des travaux, les jeunes valides issus des zones cibles du sous-projet pourront bénéficier de ces opportunités d'emplois temporaires qui vont leur procurer des revenus.

C'est un impact de moyenne intensité, de portée locale, de durée moyenne et d'une importance moyenne.

- **Développement d'activités génératrices de revenus (AGR)**

La création d'emplois temporaires et le développement circonstanciel des activités de restauration et des services qui sont généralement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) autour des différents chantiers, constituent les principaux impacts positifs de cette phase. Le versement de salaires aux

employés du chantier perçus de ces emplois, entraînera la consommation de biens et de services sur place ; ce qui constitue un impact positif certain pour l'économie locale, en particulier celle des femmes.

En outre, en dehors des emplois qualifiés pour lesquels les entreprises disposeront de personnel qualifié, l'exécution de certaines tâches en occurrence le gardiennage, la surveillance des engins et matériels du chantier, pourraient être confiés aux jeunes sans-emplois des localités cibles.

L'impact est évalué d'importance moyenne, de moyenne intensité, de courte durée et de portée locale.

- **Développement circonstanciel des activités économiques locales**

Les travaux de réhabilitation et de construction représentent une opportunité d'emplois pour la main d'œuvre dans les différentes zones cibles du sous-projet (construction, nettoyage, gardiennage, , etc.).

En outre, les travaux seront réalisés en partenariat avec des opérateurs privés. Ainsi, le démarrage des travaux demeure une opportunité d'affaires pour les entreprises locales du BTP. Par ailleurs, les sous-traitants, ainsi que les employeurs, devront payer des taxes et des impôts qui sont des sources d'entrée de devises pour la régie financière ivoirienne.

L'impact du sous-projet sur l'emploi et le revenu sera positif de moyenne d'intensité, d'étendue locale et de longue moyenne. Son importance sera par conséquent moyenne.

2. IMPACTS NÉGATIFS

Milieu physique et biologique

- **Relief et paysage**

La réalisation des travaux de forages équipés de PMH aura peu de conséquences sur le relief et le paysage de chaque localité concernée. L'ampleur de ces conséquences dépendra de divers facteurs, notamment les caractéristiques topographiques de l'emprise de chaque site de foration et l'étendue des travaux à réalisés.

Dans l'ensemble, les travaux devraient avoir un impact limité sur le relief. En effet, l'emprise des sites dédiés aux travaux se caractérisent principalement par des reliefs plat ou doux, avec des altitudes généralement inférieures à 200 mètres. Les travaux de foration ne devraient ainsi pas entraîner de changements significatifs du relief. Il convient toutefois de noter que des activités de nivellement pourraient être nécessaires pour préparer les terrains, mais elles ne devraient pas avoir un impact majeur sur le relief.

Il est crucial de noter que l'impact sur le relief et le paysage peut avoir des répercussions visuelles et esthétiques pour les habitants locaux et les visiteurs. Par conséquent, il est impératif de planifier et de concevoir les travaux de manière à minimiser les perturbations du relief et à intégrer harmonieusement les nouvelles constructions dans le paysage existant.

De plus, la gestion adéquate des déchets de chantier, tels que les boues, les déchets verts, est essentielle pour préserver l'esthétique du paysage. Une collecte, un stockage et une évacuation appropriés de ces déchets sont essentiels pour minimiser leur impact sur la vue paysagère.

À ce stade, l'impact négatif est de faible intensité, de portée limitée et de courte durée, et par conséquent, d'importance mineure.

- **Déstructuration du sol**

Les travaux d'exécution des forages captage des nappes et réalisation des aménagements connexes entraîneront potentiellement des altérations dans la structure du sol, exposant les sols au phénomène d'érosion aréolaire.

De plus, l'ensemble des travaux et d'équipement aura un impact sur la déstructuration du sol dans chaque localité concernée, dépendant des activités de construction spécifiques et des caractéristiques pédologiques de chaque site. Les sols de chacun des sites des centres sociaux objet de réhabilitation sont principalement composés de sols ferralitiques ou hydromorphes, typiques des régions tropicales et riches en fer. Les travaux de réhabilitation (extension des bâtiments et de construction de nouveaux bâtiments ou ouvrages) peuvent provoquer une certaine déstructuration du sol, en particulier lors du décapage de la couche supérieure pour préparer les fondations des bâtiments ou ouvrages, affectant ainsi la composition et la texture du sol.

Il est essentiel de noter que la déstructuration du sol peut influencer la fertilité du sol, sa capacité à retenir l'eau, ainsi que sa fonction en tant que support pour la végétation. Par conséquent, des mesures de gestion adéquates doivent être appliquées pour minimiser l'impact sur la qualité du sol.

L'impact sur le sol est ainsi négatif, d'intensité moyenne, de portée limitée, et de courte durée, avec une importance globalement mineure.

- **Ressource en eau**

Aucun cours d'eau ou plan d'eau n'a été repéré au sein ou à proximité immédiate des emplacements réservés aux travaux d'exécution des forages captage des nappes et réalisation des aménagements connexes. Cependant, dans la plupart des localités cibles, on a noté une proximité d'au moins 500 mètres avec différents cours d'eau. Cette proximité pourrait soulever des défis quant à l'approvisionnement en eau pour les besoins de construction, comme l'utilisation de l'eau pour le mélange du béton et d'autres opérations. Il est impératif de surveiller attentivement l'utilisation de l'eau et de garantir qu'elle soit employée de manière durable.

Au regard de ces spécificité, l'impact négatif sur la ressource en eau serait de niveau faible en termes d'intensité, localisé dans son étendue, et de moyenne durée, conférant ainsi une importance mineure à cet impact.

- **Qualité de l'air et GES**

Les travaux d'exécution des forages, de captage des nappes et réalisation des aménagements connexes donneront lieu à la production de particules fines, de poussières et de gaz provenant des engins de chantier, des véhicules de transport de matériaux et des activités de construction. Ces émissions atmosphériques sont responsables de la détérioration potentielle de la qualité de l'air dans les zones proches des chantiers. Parmi les émissions les plus courantes figurent les oxydes d'azote (NOx), les dioxydes de soufre (SO_2), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO_2), ainsi que d'autres polluants organiques volatils.

Ces émissions peuvent avoir des implications négatives sur la santé humaine, en particulier des travailleurs du chantier, exposés à des risques d'affections respiratoires telles que la pharyngite, la bronchite et la rhinite. Il est important de noter que la magnitude de cet impact variera en fonction de la localisation zone de foration et de la densité de population environnante.

C'est un impact négatif, qui sera de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. Il sera d'importance mineure.

- **Nuisance sonore**

Les travaux d'exécution des forages, de captage des nappes et réalisation des aménagements connexes généreront inévitablement du bruit, principalement attribuable aux engins de chantier (camion de forage d'eau), aux véhicules de transport de matériaux et aux activités de construction elles-mêmes. L'impact sonore sera particulièrement notable dans les zones densément peuplées, caractérisées par une forte concentration de résidents et une préexistence de niveaux de bruit modérés à élevés dus aux activités en cours. Dans de telles zones, il est probable que les niveaux sonores dépassent les seuils acceptables

pendant la période des travaux, créant ainsi des perturbations substantielles dans le quotidien des habitants et affectant leur qualité de vie.

C'est un impact négatif, qui sera de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. Il sera d'importance mineure.

Milieu Biologique

- **Impact sur la faune**

En raison de l'urbanisation des zones d'implantation (moins de 500 m de la localité bénéficiaires) des forages équipés de PMH, il n'a pas été identifié la présence d'espèces animales majeures, protégées, ou d'une importance significative.

Par conséquent, l'impact sur la faune peut être considéré comme négligeable.

- **Impact sur la flore**

A la vue de l'urbanisation des zones d'implantation (moins de 500 m de la localité bénéficiaires) des forages équipés de PMH, aucune espèce floristique importante, majeure, ou protégée n'a été identifiée.

Ainsi, la faible présence de végétation significative rend l'impact sur la flore négligeable et renforce la conclusion qu'aucune perturbation significative de la couverture végétale n'est attendue.

Milieu humain

- **Santé Sécurité des travailleurs**

Les travaux de forages équipés de PMH présentent un risque significatif d'accidents de travail pour les travailleurs impliqués. Plusieurs facteurs contribuent à ces risques, mettant en péril la sécurité et la santé des travailleurs. Les principaux éléments à considérer sont les chutes, les chocs et blessures, l'effondrement des structures, les mauvaises pratiques de sécurité, et l'exposition à des produits chimiques.

- ***Chutes*** : Lors des travaux en hauteur, tels que la réparation de toits ou l'utilisation d'échelles, les travailleurs sont exposés au risque de chutes graves. Les surfaces instables, les conditions météorologiques défavorables et l'absence de garde-corps appropriés peuvent contribuer à ces accidents ;
- ***Chocs et blessures*** : Les activités de construction impliquent souvent l'utilisation d'outils électriques et mécaniques, ainsi que d'équipements lourds. Cette utilisation comporte un risque accru de chocs, de coupures, de brûlures et d'autres blessures liées à la manipulation de ces équipements potentiellement dangereux ;
- ***Effondrement de structures :*** Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments existants, il existe un risque d'effondrement partiel ou total des structures. Les bâtiments anciens ou endommagés peuvent s'effondrer de manière imprévisible, exposant ainsi les travailleurs à des risques de blessures graves ;
- ***Mauvaises pratiques de sécurité*** : Le non-respect des normes de sécurité, l'adoption de procédures inadéquates et le manque de formation en matière de sécurité parmi les travailleurs et les équipes de construction peuvent accroître considérablement les risques d'accidents ;
- ***Exposition à des produits chimiques*** : Certains travaux de construction peuvent nécessiter l'utilisation de matériaux ou de produits chimiques potentiellement dangereux. Les travailleurs peuvent être exposés à des risques liés à la manipulation de substances toxiques, notamment inhalation de gaz nocifs, contact cutané ou contamination des yeux. Cette exposition peut se produire de plusieurs manières, notamment par inhalation de vapeurs, de poussières ou d'aérosols de produits chimiques, par contact cutané avec des matériaux de construction imprégnés de produits chimiques, et par ingestion accidentelle si les travailleurs ne se lavent pas correctement les mains. Les produits chimiques couramment utilisés sur les chantiers de construction et qui

pourraient être utilisés lors des travaux comprennent des colles, des enduits, des peintures, des adhésifs, des produits de traitement du bois, et d'autres produits similaires.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de Moyenne durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Sécurité des travailleurs et des communautés locales**

Les travaux de réalisation de forages équipés de PMH sont susceptibles d'entraîns un risque accru d'accidents de circulation. Cela est principalement dû à la présence des véhicules de chantier et aux véhicules de transports des matériaux de construction. Les impacts potentiels de ce risque d'accident de circulation sont les suivants :

- ***Accidents de la route :*** la circulation des véhicules de chantier, de camions de livraison de matériaux et de travailleurs se déplaçant vers les sites de construction augmente le risque d'accidents de la route. Les collisions entre ces véhicules et d'autres usagers de la route, tels que les automobilistes, les piétons et les cyclistes, sont une préoccupation majeure.
- ***Congestion routière :*** Les chantiers de construction peuvent entraîner des embouteillages et une congestion du trafic aux abords des sites. Cela peut perturber la circulation normale, entraînant des retards pour les usagers de la route et augmentant les risques d'accidents liés à la frustration et à l'impatience des conducteurs.
- ***Impact sur la sécurité des travailleurs :*** Les travailleurs sur le chantier de construction peuvent également être exposés à un risque accru d'accidents de circulation en se rendant sur le site ou en partant. Les déplacements fréquents des travailleurs entre le site et d'autres emplacements peuvent les exposer à des conditions de circulation dangereuses.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de courte durée. Il sera par conséquent d'importance moyenne

C. PHASE EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

1. IMPACTS POSITIFS

- **Développement communautaire**

En répondant aux besoins de la communauté en eau potable, les PMH contribuent au développement général des localités cibles du sous-projet favorisant le bien-être des populations bénéficiaires.

- **Accès Amélioré à l'Eau Potable**

Une PMH permet d'extraire de l'eau du sol de manière manuelle. Cela offre aux habitants du village un accès constant à de l'eau potable, contribuant ainsi à améliorer leur santé en particulier en mettant fin aux risques d'infection liées à la consommation d'eau contaminée.

- **Réduction des maladies hydriques :**

En fournissant de l'eau potable, la pompe contribue à la réduction des maladies hydriques telles que la diarrhée, le choléra et d'autres infections liées à une mauvaise qualité de l'eau. Cela améliore la qualité de vie des habitants du village, en particulier celle des enfants et des personnes âgées qui sont souvent plus vulnérables à ces maladies.

- **Allègement du fardeau des femmes et des enfants :**

La construction d'une PMH réduit le temps et l'effort que les populations, surtout les femmes et les enfants, consacrent à la collecte d'eau.

- **Autonomisation de la Communauté :**

La construction de la pompe implique souvent la participation active de la communauté locale, favorisant ainsi un sentiment d'autonomie et de responsabilité collective. Les membres de la communauté peuvent

être formés pour entretenir et réparer la pompe, renforçant ainsi leurs compétences et leur confiance en eux.

- **Impact Positif sur l'Éducation :**

L'accès facile à l'eau potable peut avoir des implications directes sur l'éducation, en particulier pour les jeunes ou les enfants qui, autrement, pourraient passer de longues heures à chercher de l'eau. La disponibilité d'eau à proximité libère du temps et favorise la fréquentation scolaire. Les enfants ont plus de temps pour aller à l'école, ce qui peut avoir un impact positif sur leur éducation à long terme.

- **Sensibilisation à l'hygiène :**

La présence d'une source d'eau propre encourage la sensibilisation à l'hygiène au sein de la communauté. Les programmes éducatifs sur l'utilisation sûre de l'eau et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène peuvent être mis en œuvre plus efficacement.

- **Amélioration des Conditions de Vie :**

La PMH contribue à l'amélioration des conditions de vie en fournissant de l'eau pour la consommation, l'hygiène personnelle et communautaire, etc. Cela peut stimuler le développement social à travers des changements significatifs dans la vie quotidienne des habitants d'un village.

- **La PMH comme facteur de résilience communautaire :**

L'accès à l'eau potable joue un rôle crucial dans le renforcement de la résilience des communautés face aux chocs et au stress. La résilience, définie comme la capacité à absorber, à s'adapter et à se remettre des chocs, peut être étroitement liée à la disponibilité d'une source d'eau fiable et sécurisée. Les PMH jouent un rôle central dans la construction de communautés résilientes en favorisant leur pérennité et leur capacité d'adaptation face aux changements et aux chocs.

- **Réponse aux Catastrophes Naturelles :**

En cas de catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses ou les tempêtes, l'accès à l'eau potable est vital. Les infrastructures d'approvisionnement en eau résilientes peuvent permettre aux communautés de faire face plus efficacement à ces situations d'urgence, notamment les impacts négatifs sur la santé, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale.

Tous ces impacts positifs seront d'intensité forte, d'étendue locale et de longue durée. Ils seront par conséquent d'importance majeure.

2. IMPACTS NÉGATIFS

Milieu physique et biologique

Pas d'impacts négatifs indicatifs sur le milieu physique et biologique.

Milieu humain

- **Dépendance technologique et vulnérabilité**

La réalisation d'un forage équipé d'une PMH peut créer une dépendance technologique au sein de la communauté. En cas de panne ou de dysfonctionnement, la communauté pourrait se retrouver vulnérable, surtout si elle n'a pas d'autres sources d'eau disponibles. Une absence de solutions alternatives pourrait avoir des conséquences graves. Ainsi, les populations peuvent-elles perdre les bonnes pratiques traditionnelles d'approvisionnement en eau potable.

L'impact négatif sera de faible intensité, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance faible.

- **Contraintes financières**

Bien que la réalisation initiale du point d'eau (forage) puisse être financée par la BAD, les coûts dans l'approvisionnement, d'entretien et de réparation peuvent représenter des charges financières pour les communautés. Cette situation peut entrainer des tensions sociales si certaines familles ne peuvent pas supporter ces coûts.

L'impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance moyenne.

Possibles conflits

La gestion et l'utilisation de la pompe pourraient entraîner des conflits au sein de la communauté, en particulier si des règles claires et équitables ne sont pas établies dès le départ. Les désaccords sur l'accès à l'eau pourraient diviser la communauté si par ailleurs le choix du site ne fusionne pas avec les avantages de tous les ménages du village.

L'impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance moyenne.

- **Distance sociale défavorable d'approvisionnement**

Le site de réalisation du point d'eau (forage équipé de PMH) n'est pas toujours dans un symétrique absolu dans le village. Il va s'en dire que dans le village les ménages éloignés de la PMH seront toujours défavorisés surtout dans le processus d'approvisionnement en eau potable générée. Et cette situation défavorable s'accentue de plus en plus avec l'agrandissement du village dû à de nouveaux lotissements.

L'impact négatif sera de forte intensité, d'étendue locale et de longue durée. Il sera par conséquent d'importance majeure.

- **Impact sur la dynamique sociale traditionnelle**

La réalisation du point d'eau pourrait perturber les dynamiques sociales traditionnelles du village. La gestion de la pompe est souvent sources de problèmes entre les différents acteurs des villages : les critères immuables d'approvisionnement journalier en l'eau, le coût des prestations intracommunautaires, etc. Ces aspects ne sont pas sans conséquences sur la nature des relations sociales au sein des communautés et peuvent nuire à la cohésion sociale.

L'impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance majeure.

D. SYNTHÈSE DE L'IDENTIFICATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les tableaux ci-après présentent les matrices de synthèse de l'identification des impacts et des risques environnementaux et sociaux aux phases chantier, exploitation et entretien.

Tableau 33 : Matrice de synthèse des impacts et des risques environnementaux et sociaux pour la phase des travaux

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts potentiels	Nature de l'impact de l'impact (positif, négatif)
Zone du sous-projet	Recrutement des entreprises des travaux	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Positif
Zone du sous-projet	Acquisition des matériaux de construction	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Positif
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Socio-économie	Opportunités d'emplois	Positif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Socio-économie	Renforcement des capacités de tous les acteurs	Positif
Zone du sous-projet	Installation de petits commerces autour des chantiers	Socio-économie	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Positif
Zone du sous-projet	Sélection du site d'implantation	Socio-économie	Risques de conflit lié à la terre	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Cadre de vie	Défécation à l'air libre	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Risque de VBG (EAS, HS)	Négatif
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Négatif
		Socio-économie	Non recrutement de la main d'œuvre local / risque de conflits sociaux	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Santé et sécurité des communautés	Risque d'accident	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sol	Érosion et éboulement du sol	Négatif

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts potentiels	Nature de l'impact de l'impact (positif, négatif)
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sous-sol	Risque de découvertes fortuites	Négatif
Zone du sous-projet	Circulation des véhicules et de la foreuse	Air	Emission de poussières et rejets atmosphériques / Dégradation de la qualité de l'air	Négatif
Zone du sous-projet	Fonctionnement du chantier réalisation de la foration	Niveau sonore	Augmentation des émissions sonores	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail (blessure par les outils de travail, exposition à la poussière, exposition au bruit, au produit (ciment, à la peinture), chute dans une fosse, chute de plain-pied et chute en hauteur, etc.) Risque de morsure ou piqures par les animaux venimeux (serpents, scorpions, etc.)	Négatif
Zone du sous-projet	Défrichement, dégagement du site	Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Négatif
		Biodiversité	Destruction de la végétation très localisée	Négatif
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Négatif
Zone du sous-projet	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	Négatif
Zone du sous-projet	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque	Négatif

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

Tableau 34 : Matrice de synthèse des impacts et des risques environnementaux et sociaux pour la phase d'exploitation et d'entretien

Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts potentiels	Nature de l'impact (positif, négatif)
Site du sous-projet	Disponibilité d'une PMH	Cadre de vie	Mise à disposition d'eau potable et réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau	Positif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Emplois temporaires lors des entretiens	Positif
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les structures d'entretien	Positif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant	Négatif
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Agents d'entretien /techniciens de maintenance	Risques d'accident de travail	Négatif
		Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Négatif
		Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risques de détournement de l'infrastructure pour un profit illégal à l'endroit d'un groupuscule	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits du fait de la marginalisation ou de restriction faite à certaines personnes ou encore de la mauvaise gestion du PMH	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de dégradation précoce de l'infrastructure	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Pollution des alentours du PMH par les ordures ménagères et des dépotoirs anarchiques	Négatif
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de fourniture d'une eau non potable ou contaminée	Négatif

E. EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Après l'identification et l'évaluation des impacts directs et indirects pour chaque phase du sous-projet, nous avons repris sur un même tableau sa substance par catégorie d'impacts. Elle constitue le résumé des impacts identifiés au cours de l'étude et des prospections de terrain qui peuvent affecter les différents constituants du milieu physique et biologique et humain. Elle répertorie l'ensemble des impacts probables de chacune des activités du sous-projet sur chaque élément valorisé de l'environnement.

La méthode d'évaluation des impacts utilisée dans la matrice globale s'est référée aux définitions spécifiées précédemment. Elle tient compte de l'intensité de l'impact, de l'étendue et de la durée.

Tableau 35 : Matrice d'évaluation des impacts positifs du sous-projet

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Portée	Durée	Importance
Phase chantier							
Zone du sous-projet	Recrutement des entreprises des travaux	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	Régionale	Moyenne	Majeure
Zone du sous-projet	Acquisition des matériaux de construction	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Socio-économie	Opportunités d'emplois	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Socio-économie	Renforcement des capacités de tous les acteurs	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Installation de petits commerces autour des chantiers	Socio-économie	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
Phase exploitation et entretien							
Site du sous-projet	Disponibilité d'une PMH	Cadre de vie	Mise à disposition d'eau potable et réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Emplois temporaires lors des entretiens	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les structures d'entretien	Moyenne	Régionale	Moyenne	Majeure

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, novembre 2023

Tableau 36 : Matrice d'évaluation des impacts et des risques négatifs du sous-projet

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Portée	Durée	Importance
Phase chantier							
Zone du sous-projet	Sélection du site d'implantation	Socio-économie	Risques de conflit lié à la terre	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Cadre de vie	Défécation à l'air libre	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Risque de VBG (EAS, HS)	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
		Socio-économie	Non recrutement de la main d'œuvre local / risque de conflits sociaux	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Santé et sécurité des communautés	Risque d'accident	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sol	Érosion et éboulement du sol	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sous-sol	Risque de découvertes fortuites	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Circulation des véhicules et de la foreuse	Air	Emission de poussières et rejets atmosphériques / Dégradation de la qualité de l'air	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Fonctionnement du chantier réalisation de la foration	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	Moyenne	Locale	Courte	Mineure

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Portée	Durée	Importance
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail (blessure par les outils de travail, exposition à la poussière, exposition au bruit, au produit (ciment, à la peinture), chute dans une fosse, chute de plain-pied et chute en hauteur, etc.) Risque de morsure ou piqures par les animaux venimeux (serpents, scorpions, etc.)	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Défrichement, dégagement du site	Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
		Biodiversité	Destruction de la végétation très localisée	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
Phase exploitation et entretien							
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant	Moyenne	Régionale	Moyenne	Majeure
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Agents d'entretien /techniciens de maintenance	Risques d'accident de travail	Moyenne	Locale	Courte	Mineure
		Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
		Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Portée	Durée	Importance
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risques de détournement de l'infrastructure pour un profit illégal à l'endroit d'un groupuscule	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits du fait de la marginalisation ou de restriction faite à certaines personnes ou encore de la mauvaise gestion du PMH	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de dégradation précoce de l'infrastructure	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Pollution des alentours du PMH par les ordures ménagères et des dépotoirs anarchiques	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque d'une eau non potable ou contaminée	Faible	Locale	Moyenne	Moyenne

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, novembre 2023

VI. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

A. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIF DE LA GESTION DES RISQUES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La gestion des risques est un processus essentiel dans de nombreux domaines, y compris la sécurité, la santé, l'entreprise, la finance et bien d'autres. Elle vise à identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques potentiels afin de minimiser les perturbations, les pertes financières, les dommages matériels, les blessures ou les décès.

La gestion des risques des travaux de forages équipés de PMH, est nécessaire pour garantir la sécurité, la stabilité et la durabilité des opérations. Elle permettra de :

- prévenir les pertes financières, les dommages matériels, les blessures, voire les décès, ce qui est essentiel pour la sécurité des personnes et la pérennité des entreprises en charge des travaux ;
- prendre des décisions éclairées en tenant compte des risques potentiels. Cela favorise la planification stratégique et opérationnelle ;
- renforcer la réputation des entreprises travaux ainsi de la CGP et gagner la confiance des parties prenantes.

La gestion des risques inclue la :

- Gestion des risques en phase chantier par les entreprises travaux : Les entreprises doivent gérer les risques liés à leurs activités, qu'il s'agisse de risques financiers, opérationnels, de conformité ou de réputation. La gestion des risques est cruciale pour prendre des décisions éclairées et garantir la pérennité de l'entreprise ;
- Gestion des risques dans la santé et la sécurité : Dans les domaines de la santé et de la sécurité, il est essentiel de minimiser les risques d'accidents, de blessures et de maladies professionnelles pour les employés et les parties prenantes ;
- Gestion des risques environnementaux : La protection de l'environnement et la prévention de la pollution sont des enjeux majeurs.

2. OBJECTIFS

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- Identification des risques : Identifier tous les risques potentiels auxquels une organisation ou un projet est exposé ;
- Évaluation des risques : Évaluer la probabilité et l'impact de chaque risque identifié ;
- Atténuation des risques : Mettre en place des mesures pour réduire la probabilité et l'impact des risques, si possible ;
- Surveillance des risques : Suivre constamment l'évolution des risques et ajuster les mesures de gestion en conséquence ;
- Communication des risques : Informer les parties prenantes des risques identifiés et des mesures prises pour les gérer.

B. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET ANALYSE DES POTENTIELS DANGERS ET RISQUES

La méthode utilisée repose sur l'appréciation de la gravité et de la probabilité[17].

1. ÉCHELLE DE GRAVITÉ

L'échelle de gravité retenue est celle liée à l'exposition de l'environnement.

[17] Idem, p.54

Tableau 37 : Échelle de gravité

	Gravité liée à l'exposition de l'environnement				
	1	2	3	4	5
Personnel présent dans l'établissement Personnes hors établissement	Pas d'effets létaux ou premiers effets irréversibles	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles largement étendus
Matériel	Pas de dommage	Dommage matériel mineur réparable	Dommages irréparables limités aux équipements de l'unité	Dommages affectant les unités adjacentes (effet domino possible)	Dommages étendus – Dommages en dehors des limites du site
Dommages sur l'environnement naturel	Pollution négligeable, pas d'impact significatif sur l'environnement retour à l'état initial quasi immédiat	Impact significatif sur l'environnement et nécessitant des travaux de dépollution minimes récupération dans une cuvette de rétention étanche	Atteintes sévères à l'environnement limité au site récupération en bassin de contrôle nécessitent des travaux importants de dépollution (Retour état initial <1 an)	Atteintes majeures à des zones vulnérables hors du site avec répercussions à l'échelle locale nécessitent des travaux lourds de dépollution (Retour état initial > 1 an)	Atteintes catastrophiques dans une zone largement étendue hors du site effets irréversibles nécessitant des travaux lourds de dépollution (Dépollution > 5 ans)

Source : ITW Spraytec. (2011). Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – partie 4 : étude de dangers (dossier n°2046269 – révision 3) (France)

2. ÉCHELLE DE PROBABILITÉ

L'échelle de probabilité retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38 : Échelle de probabilité

Niveau de Probabilité	E	D	C	B	A
Qualitative	**Possible mais extrêmement peu probable** N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	**Très improbable** S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	**Improbable** S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	**Probable** S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	**Courant** S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
1/2 quantitative	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
Quantitative (par unité et par an)	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

3. ÉVALUATION DES RISQUES

Par référence à la matrice Gravite x Probabilité ci-dessous (circulaire française du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées), chaque phénomène dangereux est repéré, dans les tableaux d'analyse des risques, par un code couleur qui permet de visualiser son niveau de risque (ou criticité)[18], après prise en compte des barrières de conception du sous-projet et après prise en compte des barrières de préconisation issues de la présente analyse des risques.

Tableau 39 : Matrice de criticité

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)					
Sérieux (2)					
Modéré (1)					

	NON
	MMR 2
	MMR 1
	ACCEPTABLE

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

Zone en rouge = zone « NON » : zone de risques élevés qui implique des accidents « **inacceptables** » susceptibles d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

Zones en orange = zone « MMR 2 » : accidents « **critiques** » devant donner lieu à une modélisation et détermination quantifiée de la gravité des effets ainsi qu'à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires.

Zone en jaune = zone « MMR 1 » : accidents maîtrisés par les mesures de maîtrises du risque déjà mises en place.

Zone en vert = : zone de risque moindre : accidents « **acceptables** » donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure (le risque est maîtrisé et à surveiller).

[18] Idem, p.57

C. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES DANGERS ET RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU SOUS-PROJET

1. PHASE CHANTIER

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase chantier.

Tableau 40 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction.

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : foreuse, Camion d'accompagnement, Compresseurs de forages, etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	RPC001	4	B	
		Position prolongée des operateurs	Risque de TMS	RPC002	1	B	
		Constriction des travaux de génie civil Margelle, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	RPC003	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC004	4	B	
		COV/ Nox	Risque de pollution atmosphérique	RPC005	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC006	2	B	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	RPC007	1	B	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	RPC008	5	D	
		Montée ou descente des engins	Risque de chute de hauteur	RPC009	2	C	
		Fonctionnement des engins (foreuse et compresseurs)	Risque de vibration	RPC010	1	B	
	Compresseurs	Défaillance alimentation en courant, court-circuit	Risque d'incendie	RPC017	4	B	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC018	2	C	
			Risque de chute de plain-pied	RPC019	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC020	4	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC021	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC022	3	B	
	Installations électriques des engins	Point de distribution électriques, câbles électriques, compteur électrique	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC023	2	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Court-circuit	Risque d'incendie	RPC024	4	B	
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	RPC025	2	B	
	Machines à souder	Fonctionnement de la foreuse	Risque de brûlure	RPC026	2	B	
		Projection d'eau et de boue	Risque de lésion des yeux	RPC027	2	B	
		Posture de travail	Risque de TMS	RPC028	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC029	3	B	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC030	2	C	
			Risque de chute de plain-pied	RPC031	2	B	
			Risque d'incendie	RPC032	4	C	
		Fumée des Compresseurs	Risque d'intoxication	RPC033	3	B	
	Matériels de construction	Matériels de construction	Risque de chute d'objets	RPC034	1	C	
			Risque de choc	RPC035	2	C	
		Matériels de menuiserie	Risque d'intoxication lié à la poussière de bois	RPC036	3	C	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	RPC037	3	C	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux non adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	RPC038	5	C	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	RPC039	4	B	
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	RPC040	1	C	
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC041	3	B	
Produits/ matériaux construction de la margelle et de la clôture	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Pollution atmosphérique	RPC042	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC043	2	B	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPC044	4	B	
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	RPC045	3	C	
			Risque de pollution de l'eau souterraine	RPC046	3	C	
		Contact avec la peinture	Risque chimique lié à la santé de l'homme (cancers)	RPC047	2	B	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque respiratoire	RPC048	1	B	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de projectile	RPC049	1	B	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	RPC050	2	B	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	RPC051	2	C	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS et blessure	RPC052	1	B	
			Risque de chute d'objets	RPC053	3	B	
	Ciment	Ciment	Risque chimique lié à la santé de l'homme	RPC054	3	B	
Service	Maintenance curative et préventive	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPC055	1	B	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPC056	2	B	
		Circulation sur le site	Risque de collision	RPC057	3	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC058	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC059	2	C	
		Glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane)	Risque de chute de plain-pied	RPC060	2	B	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPC063	3	C	
			Risque de pollution de l'eau	RPC064	4	C	
			Risque de nuisance olfactive	RPC065	2	C	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2. PHASE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase d'exploitation et d'entretien.

Tableau 41 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	**RPEXE046**	**1**	**C**	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	**RPEXE047**	**2**	**B**	
		glissade	Risque de chute de plain-pied	**RPEXE051**	**2**	**C**	
		Déchets	Risque de pollution du sol	**RPEXE053**	**1**	**C**	
			Risque de nuisance olfactive	**RPEXE055**	**1**	**E**	

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

D. ACTIONS DE GESTION DES RISQUES

1. MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION ET MINIMISATION DES RISQUES PENDANT LA PHASE DE CHANTIER

a) Protection du personnel sur site

Equipements de protection individuelle (EPI).

L'entreprise doit fournir à son personnel les EPI nécessaires à sa protection et notamment :

- le casque et les chaussures de sécurité dont le port est obligatoire partout sur le chantier ;
- les gants obligatoires pour les travaux de démolition manuelle, les travaux au marteau de piquage, le creusement de fouilles à la pelle, etc. ;
- les protections anti-bruit pour les travaux exposés au bruit (utilisation de compresseur, fonçage, démolition au marteau piqueur, … ;
- les masques de protection oculaire (ou visières) et respiratoire contre les poussières, les gaz, les projections (solides ou liquides), contre les rayonnements (lunettes de soudeurs, etc.) ;
- les gilets fluorescents à haute visibilité pour éviter de se faire renverser par un véhicule ou un engin de manutention, etc.

Dans la même dynamique, il devrait y avoir des :

- protection contre les risques d'électrisation, d'électrocution ou l'électricité statique : gants d'électriciens, dispositifs de mise à la terre (bracelets, perches), etc. ;
- gants, lunettes et masques nécessaires contre 1) les projections de produits chimiques ou biologiques 2) les sources intenses de chaleur et le risque de feu et 3) les risques de plaie (coupure, abrasion, etc.) ;
- gilets de sauvetage contre les risques de noyade (lors de travaux autour de site à proximité de cours d'eau).

Les matériels et les équipements de sécurité doivent être en parfaits états et portés, ce qui justifie une formation au port des EPI et aux risques contre lesquels ils protègent.

Equipements de protection collective

Les équipements de protection collective visent à réduire à un niveau acceptable les risques auxquels les travailleurs et les personnes extérieures au chantier peuvent être exposés. Dans le cas du sous-projet, il s'agira en particulier de :

- éviter l'exposition au danger ou l'accès à une zone de danger : veiller à ce que les personnes ou des parties du corps ne puissent se trouver à un endroit dangereux en respectant les distances de sécurité nécessaires en occurrence avec les engins et les équipements ;
- éviter les projections et de recueillir les matériaux, éléments projetés et liquides déversés ;
- éliminer tout risque mis en évidence lors des travaux ou faire l'objet de mesures préventives appropriées (garde-corps ou ruban fluorescent au bord d'une ouverture, d'une fouille, etc.) ;
- les zones présentant des risques doivent être signalées de manière non équivoque (panneau, cordon de sécurité, barrière) ou restriction de l'accès en cas de nécessité ;
- tout obstacle dangereux doit être systématiquement signalé et balisé par un ruban de couleur blanc/rouge ou jaune/noir ;
- les planchers surélevés, passerelles, … doivent être munis de garde-corps empêchant la chute des personnes et le cas échéant de filets pour éviter la chute de matériels et matériaux.

Par ailleurs, les engins et matériels de chantier doivent disposer de leurs équipements de protection spécifiques (capots de protection, écrans fixes ou mobiles, encoffrement des machines, certification d'inspection et de contrôle technique règlementaire, bip de recul, extincteurs adéquats et inspectés, etc.).

b) Etablissement d'un Plan Hygiène Santé et Sécurité

Les travaux feront intervenir plusieurs entreprises et corps de métiers nécessitant une coordination soutenue pour la sécurité et la protection de la santé des différents intervenants. Un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) établit les modes opératoires envisagés dans le domaine, renseigne sur les différentes dispositions applicables à l'opération : intervention sur chantier, hygiène des conditions de travail, secours et évacuation ; indique les mesures spécifiques à prendre en compte pour prévenir les risques de l'opération dus à la co-activité, ainsi que les risques propres de(s) l'entreprise(s) encourus par ses salariés.

L'entreprise mandataire doit fournir et faire valider son PPSPS au démarrage des travaux dans un délai spécifié dans les documents contractuels à compter de la réception du contrat signé par le maître d'ouvrage.

Le PPSPS est un outil de travail du chantier. Il concerne directement les différents opérateurs du chantier pour une bonne exécution de leurs tâches respectives. Le responsable de l'exécution des travaux dans l'entreprise utilise le document à titre de référence permanente pendant les travaux. Les cadres ou les personnels de maîtrise chargés de la réalisation des travaux l'utilisent comme un guide décrivant l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour chaque phase du chantier. Le personnel de chantier trouve dans le document une aide à l'accomplissement de ses tâches. Il constitue également le support opérationnel pour la formation du personnel.

Le PPSPS est adressé i) au responsable du volet Sécurité et Santé ii) à la CGP et à l'USEP Hydraulique et le cas échéant iii) aux autorités compétentes en matière d'hygiène et de sécurité et d'inspection du travail.

Dans tous les cas, au moins un exemplaire du PPSPS est tenu en permanence à jour sur le chantier par chacune des entreprises.

c) Prévention en termes de santé et d'hygiène du personnel

Les entreprises doivent mettre en place le cadre d'intervention pour préserver la santé de leur personnel et assurer sa prise en charge en cas de problème de santé lié aux activités du chantier (infirmerie de chantier ou boite à pharmacie avec une convention entre l'entreprise et un centre de santé dans la zone des travaux), disposer d'un secouriste, contracter avec les établissements et le personnel de santé adaptés pour les différents types de pathologie ou accident. Le personnel intervenant sur le chantier devra avoir été déclaré apte aux tâches qui lui sont confiées par le personnel médical compétent lors d'une visite médicale.

Par ailleurs, les employés devront recevoir une sensibilisation spécifique relative à la consommation d'alcool, de drogue, à l'hygiène corporelle et aux risques liés aux IST/VIH/SIDA.

Les différentes zones de chantier non mobiles disposeront de lieux d'aisance. Des agents d'entretien sont également désignés pour assurer la propreté de toutes les installations et une gestion adaptée des déchets de chantier.

d) Communication, formation et évaluation

Communication

Un plan de communication devra être conçu pour accompagner la mise en œuvre du sous-projet.

Le personnel d'encadrement doit être doté de véhicules de liaison et de téléphones portables. Par ailleurs, la liste des contacts en cas d'urgence ou d'accident doit être affichée pour être accessible à tous les employés.

Information et formation

Chaque employé doit être informé sur les enjeux des travaux, les risques liés aux travaux, les EPI à sa disposition, les procédures à suivre en cas d'incident/accident, des équipements et installations médicales

mis en place. Des formations spécifiques à chaque type de travaux et activités et des réunions sécurité en général au moins une fois par semaine seront assurées par le responsable sécurité du chantier.

Rapports

Des rapports d'évaluation du niveau de sécurité doivent être établis en général mensuellement permettant de suivre les critères d'évaluation comme :

- le nombre d'heures de travail dans le mois ;
- le résumé des activités de formation ou d'information liées à la sécurité ;
- le nombre d'incidents/accidents ou de maladies professionnelles avec arrêt de travail ;
- le nombre d'infractions aux consignes de sécurité constatées.

Par ailleurs, tout incident ou accident doit faire l'objet d'un rapport détaillé afin de conserver une trace formelle des évènements ayant affecté le chantier et d'analyser l'évènement afin d'adapter les mesures de prévention et d'intervention.

e) Organisation des secours

L'entreprise doit établir et diffuser les consignes en cas d'incident ou d'accident. D'une manière générale, un plan d'opération interne sera conçu et mis en œuvre dans le cadre du sous-projet ; la démarche est la suivante :

- alerter au plus vite un responsable en précisant le lieu, la nature de l'incident/accident et l'état du ou des blessés ;
- baliser le lieu de l'accident et s'assurer de l'absence de risques pour les personnes et les biens (notamment en termes de circulation) ;
- informer les secours par la personne responsable ;
- informer l'USEP Hydraulique, la CGP et la famille de la situation.

f) Sécurité incendie

La sécurité incendie est assurée par l'installation d'équipements et par des consignes spécifiques connues et suivies par le personnel.

Les équipements de prévention et de lutte contre l'incendie concernent :

- la pose d'extincteurs en parfait état et en cours de validité dans tous les véhicules de chantier ;
- le conditionnement des produits inflammables ou explosifs dans des récipients adaptés.

Les consignes de prévention contre l'incendie concernent :

- l'arrêt des moteurs pendant le ravitaillement en gasoil ;
- l'élimination ou couverture avec du sable ou de la terre de toutes traces de carburant, huiles ou autres produits inflammables ;
- l'interdiction de fumer partout où sont présents des produits inflammables ou explosifs ;
- les opérations de soudure réalisées en dehors de zones de végétation ;
- le débranchement et rangement des outils électriques en fin de journée.

Les consignes de lutte_contre l'incendie comprennent en cas de démarrage d'incendie, l'alerte des pompiers, la réalisation d'une bande coupe-feu avec les moyens adaptés et l'envoi d'un camion de citerne à eau sur les lieux. Les employés sont formés aux mesures de prévention et de lutte contre le risque incendie.

g) Actions à effectuer à la suite d'un accident ou incident

Dès qu'un accident ou incident survient dans une entreprise, un ensemble d'actions doit être réalisé par différents acteurs. Ainsi, les actions suivantes sont à effectuer :

- **Connaissance de l'employeur**

Dès la production de l'accident ou de l'incident, l'employeur (chef d'entreprise) doit être immédiatement informé par le directeur des travaux.

Le directeur des travaux doit préciser les lieux et circonstances, l'identité des témoins éventuels et du tiers responsable éventuel.

- **Prise en charge de la victime**

Lorsqu'une personne est victime d'un l'accident, il peut bénéficier d'une indemnisation forfaitaire en réparation de cet accident. Cette réparation comprend :

  - la prise en charge totale des soins résultant de l'accident du travail ;
  - le versement d'indemnités journalières si l'accident a conduit la victime à bénéficier d'une incapacité temporaire de travail ;
  - et/ou le cas échéant, le versement d'une rente ou d'une indemnité en capital si la victime dispose d'une incapacité permanente de travail.

En cas de décès, l'entreprise peut prendre en charge les frais funérailles de la victime. Mais les ayants droits doivent poursuivre la procédure administrative pour bénéficier des droits

- **Déclaration**

Dès qu'il est informé de l'accident, l'employeur doit le déclarer sous **48 heures** :

  - à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
  - à l'assurance qui couvre le chantier ou l'entreprise ;
  - à l'USEP Hydraulique et la CGP ;
  - à la BAD.

L'accident doit être déclaré même s'il n'entraine pas d'arrêt de travail.

- **Analyse des accidents et incidents**

Après la survenance d'un accident ou incident, il est essentiel d'effectuer une analyse des faits pour déterminer les événements ou éléments qui ont conduit à l'accident ou à l'incident.

Les faits sont recueillis de manière complémentaire par :

  - l'observation, notamment sur le lieu de l'accident ou de l'incident de la victime,
  - l'entretien avec les différents acteurs.

CI) L'enquête préliminaire

Dès que l'employeur (ou son représentant du service HSE) a connaissance de la survenue d'un accident ou incident, il est préférable que ce dernier se rende auprès de la ou des victime(s). Il pourra ainsi se rendre plus facilement compte de la gravité des blessures et du contexte de l'accident en interrogeant rapidement la victime ou le témoin. De plus, la victime se sentira soutenue par sa direction, ce qui facilitera la suite de la gestion de l'accident ou incident. Attention, il ne faut en aucun cas positionner (par les gestes ou les paroles) la victime en tant que coupable. La personne risque de se refermer et de ne plus être coopérative, notamment lors de l'analyse.

b) L'enquête terrain

Au cours de l'enquête, il est primordial de se rendre sur le terrain. Le déplacement sur le lieu de l'accident permet d'avoir conscience de l'environnement de travail. Ceci facilitera l'analyse de l'accident. En effet,

l'employeur peut prendre du recul pour confirmer ou infirmer les dires de la victime et des témoins, proposer des hypothèses qui seront confirmées ou infirmées au cours de l'entretien ou de la réunion de travail d'analyse. Afin de figer le lieu de l'accident, prenez-le en photo (environnement de travail, matériel, outillage, EPI). Ces photos seront utilisées pour effectuer l'analyse comme support pour ceux qui n'ont pas pu se rendre sur place mais aussi pour communiquer sur l'accident auprès du personnel. L'enquête se clôture par un compte rendu.

Afin que les conditions sur le poste de travail soient les plus proches de celles présentes lors de l'accident, il est fortement conseillé que l'employeur ou son représentant se rende rapidement sur les lieux, quitte à revenir avec d'autres personnes ultérieurement.

c) L'interview de la victime et du témoin

Pour comprendre les faits qui ont amenés à l'accident, il est nécessaire en plus de l'observation du terrain, d'avoir un entretien avec la victime et le témoin. Il est préférable de les voir séparément.

- **Communication interne**

a). Après l'accident ou l'incident

La communication doit débuter juste après l'accident. Il s'agit d'un fait inhabituel, de gravité plus ou moins importante, et l'entreprise toute entière peut être touchée. Il faut donc rassurer le personnel, mais également rappeler à tous les règles de sécurité. Les premiers éléments de l'enquête peuvent être transmis (dans la limite de la confidentialité) afin de justifier les mesures correctives mises en place. De plus, afin de maintenir une cohésion sociale, des nouvelles sur l'état de santé de la victime peuvent être données à ses collaborateurs.

b) Après l'enquête

Une fois les conclusions de l'enquête obtenues, il est essentiel de les diffuser auprès du personnel. Le plan d'action en découlant, ainsi que les nouvelles règles mises en place doivent être expliquées à tout le personnel. Cette communication peut être sous forme de quart d'heure sécurité par équipe de travail, par courriels communs ou encore par affichage simple.

À tout moment, le personnel doit être mis au courant de l'avancée ou de la modification du plan d'action.

Par la suite, le retour d'expérience (REX) doit être archivé dans une base de données ou un dossier accessible.

2. MESURES DE MAITRISE DES RISQUES (MMR) SPÉCIFIQUES

a) Phase chantier

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier.

Tableau 42 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : foreuse, Camion d'accompagnement, Compresseurs de forages, etc.	Foreuse et camion d'accompagnement	Risque de collision et de renversement	**RPC001**	**4**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**	
		Position prolongée des opérateurs de la foreuse	Risque de TMS	**RPC002**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
		Terre prélevée, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	**RPC003**	**2**	**B**		Port de casques de protection, port de gilets rétroréfléchissants, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	**2**	**C**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC004**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	**3**	**C**	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC005**	**1**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**1**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque d'intoxication	**RPC006**	**2**	**C**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**2**	**C**	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	**RPC007**	**1**	**B**		Masque antipoussière	**1**	**B**	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	**RPC008**	**5**	**C**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins, présence d'extincteurs dans les engins et à proximité	**4**	**E**	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	**RPC009**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
	Fonctionnement des engins	Risque de vibration	Risque de vibration	**RPC010**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	**RPC017**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	**RPC018**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
			Risque de chute de plain-pied	**RPC019**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC020**	**2**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène, port de bouchons d'oreilles	**2**	**C**	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC021**	**1**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**1**	**B**	
			Risque d'intoxication	**RPC022**	**2**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**2**	**C**	
	Installations électriques	Installations électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	**RPC023**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
		Court-circuit	Risque d'incendie	**RPC024**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**	
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	**RPC025**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	
	Machine à souder	Fer à souder	Risque de brûlure	**RPC026**	**2**	**B**		Port d'EPI spécifique à l'activité	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Projection de gouttelettes métalliques et de laitier	Risque de lésion des yeux	**RPC027**	**2**	**B**		Port de EPI spécifique à l'activité	**1**	**B**	
		Posture de travail	Risque de TMS	**RPC028**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC029**	**3**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien de la machine, port de bouchons d'oreilles	**2**	**C**	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC030**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
			Risque de chute de plain-pied	**RPC031**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	
			Risque d'incendie	**RPC032**	**4**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**D**	
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	**RPC033**	**3**	**B**		Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	**2**	**B**	
	Matériel de construction	Matériel de construction	Risque de chute d'objets	**RPC034**	**1**	**C**		Port de casques de protection, port de gilets rétroréfléchissants	**1**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de choc	**RPC035**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
		Matériels de menuiserie	Risque lié à la poussière de bois	**RPC036**	**3**	**C**		Port de masque pendant la découpe	**2**	**C**	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	**RPC037**	**3**	**C**		Travaux effectués dans un local aéré, présence d'extincteurs à proximité	**2**	**D**	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	**RPC038**	**5**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**4**	**D**	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	**RPC039**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien de la machine, port de bouchons d'oreilles, mise en place d'amortisseurs de bruit	**2**	**C**	
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	**RPC040**	**1**	**C**		Aucune	**1**	**C**	
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC041**	**3**	**B**		Vérification des équipements électriques	**2**	**D**	
Produits	Huiles de machines, , gasoil	COV	Pollution atmosphérique	**RPC042**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque d'intoxication	**RPC043**	**2**	**B**		Aucune	**2**	**B**	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	**RPC044**	**4**	**B**		Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société,	**3**	**C**	
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	**RPC045**	**3**	**C**		Stockage des huiles sur un sol étanche	**3**	**D**	
			Risque de pollution de l'eau	**RPC046**	**3**	**C**		Stockage des huiles sur un sol étanche	**3**	**D**	
		Contact avec la peinture	Risque chimique	**RPC047**	**2**	**B**		Port de tenue de travail adaptée, port d'EPI	**1**	**B**	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque lié à la poussière	**RPC048**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
			Risque de projectile	**RPC049**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	**RPC050**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**2**	**C**	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	**RPC051**	**2**	**C**		Sensibilisation sur le risque d'écrasement des mains pendant le quart d'heure de sécurité journalier	**2**	**C**	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS	**RPC052**	**1**	**B**		Sensibilisation sur le risque de TMS lié à la manutention	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
								pendant le quart d'heure de sécurité journalier			
			Risque de chute d'objets	**RPC053**	**3**	**B**		Port de casque de protection	**2**	**B**	
	Ciment	Ciment	Risque chimique	**RPC054**	**1**	**B**		Aucune (Port d'équipement adéquat pendant la manipulation	**1**	**B**	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque TMS	**RPC055**	**1**	**B**		Sensibilisation sur le risque de TMS lié à la manutention pendant le quart d'heure de sécurité journalier	**1**	**B**	
			Risque de blessures liée aux activités de maintenance	**RPC056**	**2**	**B**		Port d'EPI adapté	**1**	**B**	
		Circulation sur le site	Risque de collision	**RPC057**	**3**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC058**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
			Risque d'intoxication	**RPC059**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPC060**	**2**	**B**		Présence d'échafaudage	**2**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC061**	**3**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques	**3**	**C**	
			Risque d'incendie	**RPC062**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité,	**3**	**C**	
		Déchets	Risque de pollution du sol	**RPC063**	**3**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**3**	**D**	
			Risque de pollution de l'eau	**RPC064**	**4**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**4**	**D**	
			Risque de nuisance olfactive	**RPC065**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

b) Phase d'exploitation et entretien

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien.

Tableau 43 : Évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	**RPEXE046**	**1**	**C**		Aucune	**1**	**D**	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	**RPEXE047**	**2**	**B**		Port d'EPI adapté	**2**	**C**	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPEXE051**	**2**	**C**		Présence d'échafaudage	**2**	**D**	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPEXE052**	**2**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**C**	
		Déchets	Risque de pollution du sol	**RPEXE053**	**1**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**1**	**D**	
			Risque de nuisance olfactive	**RPEXE055**	**1**	**E**		Aucune	**1**	**E**	

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

c) Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

Les risques en zones verte et jaune sont respectivement acceptables et maîtrisés. Ils ne font donc pas l'objet d'analyse plus approfondie. Seuls les risques en zone orange, représentant les accidents « critiques » devant donner lieu à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires, seront reportés dans la matrice de criticité. Notons qu'il n'y a pas de risques en zone rouge.

Tableau 44 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)		RPC00 RPC038 RPC064			
Important (3)			RPC001 RPC004 RPC017 RPC024 RPC036 RPC041 RPC044 RPC061 RPC062		
Sérieux (2)			RPEXE047 RPEXE052	RPC042 RPC053 RPC060	
Modéré (1)					

	NON
	MMR 2
	MMR 1
	ACCEPTABLE

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

E. MESURES PRÉCONISÉES POUR LA GESTION DES RISQUES

Les mesures préconisées pour la gestion des risques concernent spécifiquement la phase chantier. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier

Tableau 45 : Évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
Équipements et installations	Tout engin roulant : foreuse, Camion d'accompagnement, Compresseurs de forages, etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	**RPC001**	**4**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**		Élaborer un plan de circulation, mettre des balises sur les zones de circulation, afficher les consignes à l'aide de pictogrammes, équiper les engins d'avertisseurs sonores, interdire l'alcool et les stupéfiants au travail	**3**	**E**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC004**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	**3**	**C**		S'équiper d'engins silencieux	**3**	**D**	
	Compresseur	Défaillance du Compresseur, court-circuit	Risque d'incendie	**RPC017**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**3**	**D**	
		Court-circuit	Risque d'incendie	**RPC024**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**3**	**D**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	**RPC033**	**3**	**B**		Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	**2**	**B**		Contrôler le port de masque périodiquement Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés	**1**	**B**	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	**RPC038**	**5**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**4**	**D**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**4**	**E**	
Produits	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Risque d'intoxication	**RPC043**	**2**	**B**		Aucune	**2**	**B**		Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés Contrôler le port de masque périodiquement	**2**	**C**	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	**RPC044**	**4**	**B**		Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société,	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**4**	**E**	
	Renfort en acier	Pliage des barres d'acier	Risque de chute d'objets	**RPC053**	**3**	**B**		Port de casque de protection	**2**	**B**		Vérifier le matériel utilisé pour la manutention des câbles barre d'acier, balisage des zones de travail	**2**	**C**	
Service	Maintenance	Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPC060**	**2**	**B**		Présence d'échafaudage	**2**	**B**		Mettre des harnais à la disposition du personnel Contrôler le port des harnais	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception du sous-projet	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
												Vérifier l'état des harnais avant utilisation			
				RPC061	3	B		Vérification des équipements électriques périodiques	3	C		Port des EPI adaptés aux activités et contrôler le port des EPI. Afficher des pictogrammes de danger. Avoir les habilitations électriques à jour pour le personnel de maintenance.	2	D	
			Risque d'incendie	RPC062	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité,	3	C		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	2	D	
		Déchets	Risque de pollution de l'eau	RPC064	4	C		Stockage des déchets dans des poubelles	4	D		Stocker les poubelles sur un sol étanche et à l'abri des intempéries	4	E	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

Tableau 46 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)	**RPC008 RPC038 RPC064**				
Important (3)	**RPC001**	**RPC004 RPC017 RPC024**			
Sérieux (2)		**RPC041 RPC044 RPC061 RPC062**	**RPC036 RPC042 RPC053**		
Modéré (1)		**RPC055**		**RPC060 RPC033**	

	NON
	MMR 2
	MMR 1
	ACCEPTABLE

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

La mise en œuvre effective des mesures préconisées permettra la réduction des risques respectivement dans les zones vertes et jaunes. Ces risques seront acceptables et maîtrisés à travers le respect desdites mesures préconisées pour garantir la santé et la sécurité des employés.

VII. RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

L'application des mesures d'atténuation vise à éliminer, à minimiser, à compenser et/ou à prévenir les impacts négatifs et à bonifier les retombées positives des activités ou des ouvrages du projet sur le milieu social, physique et biologique. Dans certains cas où la situation ne peut être corrigée ou améliorée, certaines actions du projet permettront d'améliorer les conditions environnementales dans un milieu donné. On parlera alors de mesures de valorisation. Le classement des mesures est le suivant :

1) Mesures d'atténuation : les mesures d'atténuation sont utilisées pour éliminer la source d'impact ou en réduire l'intensité, afin que les répercussions soient acceptables sur les plans social et environnemental. Ces mesures seront appliquées dans l'aire immédiate des zones perturbées ou dans les secteurs qui subiront directement les effets du changement induits par les travaux ;
2) Mesures de valorisation ou de bonification : ces mesures sont utilisées pour améliorer les conditions sociales ou environnementales existantes qui ne sont pas directement affectées par le projet. De telles mesures peuvent être exécutées en dehors de la zone des travaux.

Les mesures proposées ont été définies à la suite de la détermination des répercussions potentielles du projet. Elles ont été élaborées en tenant compte des objectifs généraux retenus pour l'élaboration des mesures relatives aux répercussions potentielles sur un élément du milieu social et environnemental à savoir :

- Respecter les lois, directives, normes et règlements de l'État Ivoirien ;
- Répondre aux grands principes du développement durable ;
- Atténuer les impacts négatifs et valoriser les aspects positifs.

A. MESURES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU SOUS-PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. MESURES DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

a) Stimulation économique et développement local

Dans le but de bonifier les impacts positifs relatifs à la création d'emplois directs et indirects, les entreprises retenues pour les travaux devront recruter prioritairement les jeunes des localités concernées sans distinction d'origine. Ce recrutement permettra d'offrir à certains un premier contrat de travail. La mise en œuvre de cette mesure aura, en outre, une incidence positive sur le bon déroulement des travaux dans la mesure où ces recrutements seraient une incitation des populations bénéficiaires du projet pour s'approprier le projet et s'impliquer davantage. La mise en œuvre de cette mesure pourrait s'appuyer sur l'implication des différentes mairies locales et des chefferies des villages bénéficiaires afin d'éviter d'éventuels remous sociaux.

- Dispositions générales pour la bonification des impacts sur les AGR

En vue de favoriser le développement des AGR, les entreprises travaux devraient s'approvisionner pour les produits de première nécessité et autres vivres, auprès des commerces et entreprises installés dans la zone du projet. Ces approvisionnements auront un effet induit certain sur les activités économiques locales et un impact sur les revenus des détenteurs de ces activités qui pour la plupart du temps sont des femmes.

b) Préservation environnementale et réduction des risques

Pour bonifier et maximiser les impacts positifs du sous-projet, il est recommandé de :

- Mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides efficaces, incluant le tri, le recyclage et l'élimination sécurisée des déchets ;
- Mettre en place une stratégie efficace de gestion des eaux usées dans la zone du sous-projet et veiller au respect/ l'application de toutes les mesures qui seront prises ;

- Sensibiliser les populations locales à plus fréquenter les services des centres sociaux.

2. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS

a) Mesures d'atténuation en Phase Chantier (Préparation, réhabilitation et construction) milieu physique

(1) Milieu physique

- **Perturbation de la vue paysagère**

Pour éviter la perturbation de la vue paysagère, l'entreprise des travaux doit procéder au balisage des sites des travaux

- **Déstructuration du sol**

Pour atténuer la sensibilité des sols à l'érosion aréolaire. Il convient pour l'entreprise des travaux de :

- Réaliser les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;
- procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) des pourtours des cent (100) forages équipés de PMH.

- **Ressource en eau**

La manipulation des hydrocarbures ou produits chimiques feront peser des risques de pollution accidentelle sur les ressources en eau. En outre, la prévention de la pollution des ressources en eau par les déchets solides et liquides provenant du chantier nécessite qu'il soit imposé dans le cahier de charges des mesures.

Les différentes mesures à prendre par l'entreprise pour la protection de la ressource en eau :

- L'entreprise doit informer, former et sensibiliser le personnel de chantier (divers techniciens, conducteurs d'engins et de travaux, mécaniciens, manœuvres, etc.) sur les dangers des produits, leur toxicité et les bonnes pratiques ;
- L'entreprise devra aménager des fosses septiques qui serviront à recueillir toutes les eaux usées du chantier ;
- L'entreprise doit mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier et d'entretien des engins (huiles usagées, filtres à huile ou à gasoil, chiffons souillés ;
- Les déchets de chantier et d'entretien des engins devront être régulièrement collectés par une entreprise de collecte de déchets solides agrée par l'ANAGED, afin de les éliminer convenablement ;
- L'entreprise devra respecter les programmes de maintenance des équipements ;
- Le stockage et la manipulation des hydrocarbures doivent se faire sur une aire étanche ;
- L'entreprise doit utiliser des engins en bon état de marche pour éviter toute fuite ou tout déversement accidentel d'hydrocarbures sur le sol ;
- L'entreprise doit collecter et traiter rapidement les déversements de produits pétroliers.

- **Qualité de l'air**

Les mesures proposées pour éliminer ou réduire l'envol des poussières qui affecte la qualité de l'air sont les suivantes :

- Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;
- Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;

- Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;

En ce qui concerne la réduction des émissions de gaz d'échappement, les mesures suivantes doivent être prises :

- L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO2, NOX, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;
- Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions.

L'utilisation de combustibles de qualité en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère.

- **Niveau sonore**

Les mesures d'atténuation des nuisances sonores générées par les travaux au cours de la phase travaux sont les suivantes :

- Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;
- Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ;
- Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;
- Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;
- Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier
- Limiter la mise en œuvre des activités bruyantes pendant la nuit

(2) Milieu humain

- **Reduction des risques d'accident de travail**

L'entreprise adjudicataire, devra se conformer aux mesures suivantes pour assurer de meilleures conditions de sécurité de son personnel de chantiers :

- clôturer ou baliser entièrement chaque base-chantier, interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue ;
- localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;
- réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;
- fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;
- prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des départements concernés par le sous-projet;
- prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ;
- former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI ;

- **Réduction des accidents de circulation**

Afin d'éviter ou réduire les risques d'accidents de circulation, les entreprises des travaux doivent mener des actions telles que :

- informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;
- informer, former et sensibiliser les machinistes et d'engins sur le respect du code de la route ;
- éviter l'excès de vitesse ;

- prévoir des panneaux de signalisation sur les voies d'accès de chaque site du Projet, chaque base-chantier et de chaque site ;
- etc.

- **Mesures pour faciliter l'accès aux services environnants**

Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services. Aussi, un parking doit être aménagé pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers.

- **Mesures de réduction de la transmission et de la propagation des IST/VIH/SIDA**

Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux.

b) Mesures d'atténuation en phase d'Exploitation/Entretien

(1) Milieu physique et biologique

Pas de mesure particulière.

(2) Milieu humain

- **Mesure pour la préservation de l'accident de travail**

Pour préserver les équipes locales en charges des maintenances (préventives et curative à des risques liés aux travaux, des séances de formation doivent être organisées sur risques professionnels. Concernant les chutes de pleins pieds, les agents de maintenance doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.

.

B. SYNTHÈSE DES MESURES DE BONIFICATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES IMPACTS POSITIFS

Tableau 47 : Synthèse des mesures de bonification environnementales et sociales des impacts positifs

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
PHASE CHANTIER					
Zone du sous-projet	Recrutement des entreprises des travaux	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Majeure	-Recommander aux entreprises des travaux de recruter des sous-traitants locaux pour le développement local et le transfert de compétences
Zone du sous-projet	Acquisition des matériaux de construction	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	-Recommander aux entreprises de s'approvisionner localement pour le matériel et les matériaux de construction
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Socio-économie	Opportunités d'emplois	Mineure	-Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du projet -Privilégier le recrutement sans distinction de sexe -Déclarer les travailleurs à la CNPS -Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie des travailleurs
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Socio-économie	Renforcement des capacités de tous les acteurs	Mineure	-Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités -Octroyer des attestations de travail pour tous les travailleurs
Zone du sous-projet	Installation de petits commerces autour des chantiers	Socio-économie	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Mineure	-Informer et inciter les femmes des quartiers autour du projet à ce genre activités (activités de restauration par exemple, …) -Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
PHASE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN					
Site du sous-projet	Disponibilité d'une PMH	Cadre de vie	Mise à disposition d'eau potable et réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau	Majeure	-Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien -Encourager le Projet à multiplier le type de sous-projet
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Emplois temporaires lors des entretiens	Mineure	-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale -Déclarer les travailleurs à la CNPS -Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie des travailleurs
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les structures d'entretien	Majeure	-Confier l'entretien des PMH à des structures locales pour contribuer au développement local

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

C. SYNTHÈSE DES MESURES D'ATTÉNUATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES IMPACTS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Tableau 48 : Synthèse des mesures d'atténuation environnementales et sociales des impacts et des risques environnementaux et sociaux

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
PHASE CHANTIER					
Zone du sous-projet	Sélection du site d'implantation	Socio-économie	Risques de conflit lié à la terre	Mineure	– Utiliser des terres appartenant à toute la communauté villageoise exempt de conflits et de patrimoine matériel ou immatériel, soigneusement et gracieusement offertes par l'ensemble de la communauté pour l'implantation du forage et de la PMH – Obtenir de la chefferie et de la notabilité une note officielle autorisant l'installation de la PMH sur la portion de terre choisie
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Mineure	– Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits et leurs devoirs. – Inclure dans les contrats des entreprises des clauses environnementales incluant le PGES du présent rapport, les conventions de l'OIT et un code de bonne conduite précisant les attentes éthiques et sociales à appliquer – Développer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Cadre de vie	Défécation à l'air libre	Mineure	– Disposer de toilettes mobiles pour les travailleurs – Fare vider régulièrement ces toilettes par une structure d'enlèvement agréées par l'ONAD
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Risque de VBG (EAS, HS)	Mineure	– Sensibiliser les travailleurs et les communautés locales sur les VBG et les conséquences encourues – Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes prenant en compte les plaintes sensibles

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
Zone du sous-projet	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Mineure	– Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans – Suivre les conditions de recrutement en vigueur et l'âge limite des travailleurs
		Socio-économie	Non recrutement de la main d'œuvre local / risque de conflits sociaux	Mineure	– Privilégier le recrutement local – Prévoir, si possible, un comité de présélection de la main d'œuvre locale – Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Santé et sécurité des communautés	Risque d'accident	Mineure	– Baliser les zones des fouilles – Utiliser si nécessaire des rampes d'accès dans le cas ou des chemins sont traversés par des fouilles
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sol	Érosion et éboulement du sol	Mineure	– Réaliser les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol – Procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) autour des margelles
Zone du sous-projet	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sous-sol	Risque de découvertes fortuites	Mineure	– Elaborer et mettre en œuvre une procédure en cas de découverte fortuite dont la base est en Annexe 12 du présent rapport
Zone du sous-projet	Circulation des véhicules et de la foreuse	Air	Emission de poussières et rejets atmosphériques / Dégradation de la qualité de l'air	Mineure	– Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ; – Mettre à l'abri des vents les matériaux lors de leur stockage ; – Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ; – L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et disposant de certificats à jour de visite technique

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
					– Effectuer des inspections visuelles régulières des véhicules sur leurs état de fonctionnement et prendre les mesures idoines – Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions
Zone du sous-projet	Fonctionnement du chantier réalisation de la foration	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	Mineure	– Utiliser autant que possible des équipements moins bruyants – Privilégier les travaux en journée et éviter le travail de nuit – Veiller au respect du niveau de bruit des engins (foreuse/machine-outil) par rapport à la valeur maximale de 45 dB (jour) et 35 dB (nuit) en milieu rural ou résidentiel ; – Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ; – Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ; – Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ; – Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux travailleurs et les sensibiliser au port régulier – Informer en avance les communautés sur le planning des travaux en occurrence sur les heures les plus bruyantes
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail (blessure par les outils de travail, exposition à la poussière, exposition au bruit, au produit (ciment, à la peinture),	Mineure	– Clôturer entièrement chaque base-chantier (si disponible), interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue ; – localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
			chute dans une fosse, chute de plain-pied et chute en hauteur, etc.) Risque de morsure ou piqures par les animaux venimeux (serpents, scorpions, etc.)		pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ; – réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ; – Fournir des EPI adéquat au personnel de chaque chantier ; – Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des départements concernée par le sous-projet ; – Disposer d'assurances maladies d'individuel accident pour les travailleurs – Prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ; – Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.
Zone du sous-projet	Défrichement, dégagement du site	Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	– Eliminer les déchets dangereux via des filières agréées par le CIAPOL – Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune – Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique, verre, etc.) via des structures de revalorisation
		Biodiversité	Destruction de la végétation très localisée	Mineure	– Préserver les arbres, éviter les destructions non justifiées de la végétation
Zone du sous-projet	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Mineure	– Installer les matières dangereuses, les groupes électrogènes, les engins dans des retentions sous des abris avec une surveillance étroite des accès – Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
					– Circonscrire et récupérer les terres polluées par des entreprises agréées par le CIAPOL suivi de leur élimination
Zone du sous-projet	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	Mineure	– Informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ; – informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ; – Eviter l'excès de vitesse, limiter la vitesse à 20 km/h au sein des villages ; – prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque site du Projet, chaque base-chantier et de chaque site ;
Zone du sous-projet	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque	Mineure	– Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA et la COVID-19. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux – Faire une campagne de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque avec l'appui de l'INHP – Mettre à la disposition des travailleurs des préservatifs
PHASE EXPLOITATION ET ENTRETIEN					

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant	Majeure	– Développer avec les unités sectorielles et régionales des programmes d'entretien qui seront rigoureusement suivis
Site du sous-projet	Maintenance du forage de la PMH	Agents d'entretien /techniciens de maintenance	Risques d'accident de travail	Mineure	– Pour préserver les maintenanciers à des risques professionnels, des séances de formation doivent être organisées sur risques. Concernant les chutes de plain-pied et les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.
		Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Mineure	– Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL – Contrôler la qualité des eaux souterraines alimentant la PMH en cas de déversement de matières dangereuses lors des entretiens
		Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	– Eliminer les déchets dangereux via des filières agréées par le CIAPOL – Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune – Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique, verre, etc.) via des structures de revalorisation
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner	Moyenne	– Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risques de détournement de l'infrastructure pour un profit illégal à l'endroit d'un groupuscule	Mineure	– Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH – Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits du fait de la marginalisation ou de restriction faite à certaines personnes ou	Mineure	– Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH – Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP

Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures environnementales et sociales
			encore de la mauvaise gestion du PMH		
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de dégradation précoce de l'infrastructure	Moyenne	– Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Pollution des alentours du PMH par les ordures ménagères et des dépotoirs anarchiques	Moyenne	– Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien
Site du sous-projet	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque d'une eau non potable ou contaminée	Moyenne	– Contrôler régulièrement la qualité physicochimique et microbiologique des eaux à la PMH par un laboratoire agréé et prendre des mesures de traitement si nécessaire

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, novembre 2023

VIII. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un élément important de tout projet de développement ou de l'évaluation d'un projet de développement, est la prise en compte de l'empreinte carbone.

Une empreinte carbone est la quantité totale de GES et autres émis durant le cycle de vie complet d'un produit ou d'un processus, de l'extraction des matières premières à la mise hors service.

Cette section a pour but de présenter de quantifier ou d'estimer, avant la réalisation des travaux, les émissions de gaz à effet de serre (GES) pouvant être généré par ce présent projet de développement. Il découle d'une recherche exhaustive sur les méthodologies élaborées par les organismes reconnus en la matière, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et Environnement et Changement climatique Canada.

La présente section vise donc à :

- Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles ou réelles de GES des présents sous-projets ;
- Proposer un plan de gestion des émissions de GES par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

Le calcul des émissions est fait suivant le niveau 1 des lignes directrices du GIEC de 2006 (Eggleston et al., 2006) :

Émissions = (Données d'activités) x (Facteurs d'émission)

Selon la méthodologie établie par le Greenhouse Gas Protocol, il est courant de catégoriser les émissions de gaz à effet de serre en trois groupes distincts :

- Scope 1 : Ces émissions englobent les rejets directs qui relèvent du contrôle de l'organisation, notamment ceux liés à la combustion de combustibles fossiles et diverses émissions ;
- Scope 2 : Les émissions de ce groupe sont générées indirectement par le biais de services, tels que l'utilisation de l'électricité provenant du réseau. Lorsque des informations sur la consommation électrique des équipements et des installations (comme les bases chantiers ou les centrales à béton) ne sont pas disponibles, elles sont également incluses ici ;
- Scope 3 : Cette catégorie englobe toutes les autres émissions indirectes, en particulier celles liées à l'utilisation de matériaux.

La pertinence de cette catégorisation réside dans sa capacité à faciliter l'agrégation des statistiques nationales en additionnant les émissions de Scope 1, évitant ainsi tout risque de double comptage. Cependant, lorsque l'on prend des décisions liées à des projets des travaux d'exécution de cent (100) forages positifs équipes de pompes humaines il est essentiel de considérer l'ensemble des émissions, y compris celles des Scope 2 et Scope 3. La précision de la mesure des émissions dépend de la qualité des données d'entrée, qui peuvent varier en précision tout au long du sous-projet. En conséquence, les estimations sont souvent indicatives en termes d'ordre de grandeur.

A. ENGAGEMENTS PRISES PAR L'ÉTAT IVOIRIEN EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les engagements de la Côte d'Ivoire visent d'abord à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici 2030. Ensuite à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030. Et enfin à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.[19]

Au niveau de l'atténuation du changement climatique, le Gouvernement ivoirien s'est engagé sur le plan international à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les autorités ont adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements

[19] https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9042&d=1

climatiques en 2015. A cela s'ajoute une réelle volonté politique, notamment à travers le Président de la République qui porte la voix de la Côte d'Ivoire à tous les grands sommets internationaux sur le Climat comme la Conférence de Paris en 2015 ou le « One Planet Summit » en 2017.

Cet engagement a avant tout mis l'accent sur la contribution de la Côte d'Ivoire à la diminution des effets de serre au niveau global. Les actions portent sur trois axes principaux : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts ; et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets.

Pour raffermir leur volonté, les autorités ont même chiffré leur ambition qui est de réduire les effets de serre d'au moins 28% et utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Au niveau de l'adaptation aux changements climatiques, la volonté du gouvernement s'est inscrite dans le Plan National de Développement adopté en 2016. Celui-ci offre un cadre de référence stratégique qui intègre les défis des changements climatiques sur les années 2016-2020. Il se base pour cela sur un certain nombre de stratégies sectorielles comme le Programme Nationale de Changement Climatique (PNCC, 2012), et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (2014).

Plus concrètement, la Côte d'Ivoire a commencé à mettre en place des mesures qui lui permettront d'atténuer les effets des changements climatiques sur les populations et le tissu économique.

les grandes priorités sectorielles de la Côte d'Ivoire sont les suivantes.

Tableau VIII-1 : Grandes priorités sectorielles de la Côte d'Ivoire

VOLETS	SECTEURS	PRINCIPAUX ENJEUX
Atténuation	Energie	– Améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible ; – Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité ; – Améliorer l'efficacité énergétique ; – Renouveler et diversifier le parc automobile ivoirien ; – Promouvoir le transport de masse.
	Déchets	– Améliorer la collecte des déchets et la salubrité urbaine ; – Assurer la gestion durable et la valorisation des déchets.
	Agriculture	– Rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ; – Améliorer la productivité et la compétitivité.
	Foresterie	– Réduire significativement la déforestation ; – Accroitre le stock carbone.
Adaptation	Agriculture, Forêts et utilisation des terres Ressources en eau, Santé et Zones côtières.	– Réduire la vulnérabilité des populations ; – Accroitre la résilience aux changements climatiques.

Source : CDN de la Côte d'Ivoire, version révisée, mars 2022, page 11

B. RÔLE DE L'ANDE DANS LE PROCESSUS LE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La question des changements climatiques est sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement, le changement climatique. L'ANDE, structure sous-tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a pour mission est de garantir la prise en compte des

préoccupations environnementales dans les Politiques, Plans, Programmes (PPP) et projets de développement initiés en Côte d'ivoire. A cet effet, elle s'assurera que tout projet de développement (en place ou à venir) évalue ses émissions de GES et propose des plans d'action ou de suppression en vue de l'atteinte des objectifs du gouvernement ivoirien en matière de réduction de ses émissions de GES.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;
- constituer et gérer un portefeuille de projets d'investissements environnementaux ;
- veiller à la mise en place et à la gestion d'un système National d'informations Environnementales ;
- mettre en œuvre la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ;
- élaborer les profils environnementaux et les plans de gestion des collectivités locales ;
- réaliser l'audit environnemental des ouvrages et entreprises ;
- éduquer, informer, sensibiliser/communiquer à la protection de l'environnement.

Dans ce sens, l'ANDE s'assure que les engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire vis-à-vis des défis liés au changement climatique sont bien pris en compte et mis en œuvre dans le cadre des projets de développement publics ou privés.

C. CARTOGRAPHIE DES ÉMISSIONS POTENTIELLES DE GES DU SOUS-PROJET

1. DONNÉES D'ENTRÉE

a) Données de référence

En l'absence de données de référence concernant les émissions de gaz à effet de serre pour la Côte d'Ivoire, nous avons opté pour l'utilisation des données de référence provenant de la Base Carbone® de l'ADEME version 19.0. Ces valeurs sont établies en suivant une méthodologie basée sur le cycle de vie, prenant en considération tous les éléments entrants associés. Le tableau ci-dessous illustre les divers facteurs d'émission de référence.

Tableau 2 : Facteurs d'émission de référence

N°	Rubrique	Référence	Année	Emissions	Unité
Carburants et énergie					
14015	Gazole non routier[20]	IPCC	2014	3,17	kgCO_{2e}/litre
14015	*Gazole non routier (combustion uniquement)*[21]	*IPCC*	*2014*	*2,51*	*kgCO_{2e}/litre*
Matériaux et services					
22729	Acier, neuf	IPCC	2018	2 211	kgCO_{2e}/tonne
26730	Acier, recyclé	IPCC	2018	938	kgCO_{2e}/tonne
20723	Ciment	IPCC	2014	866	kgCO_{2e}/tonne
Equipements					
20906	Machines	IPCC	2014	5,5	kgCO_{2e}/kg
Traitement des déchets					
22462	Déchets dangereux	IPCC	2014	488	kgCO_{2e}/tonne
Transport					
21030	Véhicule utilitaire léger	IPCC	2014	0,547	kgCO_{2e}/km
28039	Camion rigide 26 à 32 tonnes	IPCC	2020	0,0983	kgCO_{2e}/t.km
Changement d'affectation des sols					

[20] Le Gazole Non Routier est un type de carburant diesel destiné à être utilisé en dehors des routes publiques. En général, il est utilisé pour alimenter des équipements industriels, agricoles, de construction, et d'autres machines mobiles qui ne circulent pas sur les routes ou les autoroutes.

[21] Cette expression est un peu plus précise et semble se référer au GNR utilisé exclusivement pour la combustion, c'est-à-dire pour alimenter le moteur diesel d'une machine ou d'un équipement particulier.

N°	Rubrique	Référence	Année	Emissions	Unité
15322	Conversion prairie vers zone imperméabilisée	IPCC	2014	290 000	$kgCO_{2e}$/ha

b) Besoins en matériaux

Une approximation des volumes nécessaires pour la mise en œuvre des travaux de construction de ces types de bâtiments sont rassemblés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Besoin en termes de matériau de construction

Matériaux mis en œuvre	Volume (m^3)*	Quantité	Volume (m^3) Total
Sable (2,5x0,81)	**0,81**	**104****	84,24
Ciment	**0,81**		84,24
Grave non traité (GNT)[22] (3,5x0,81)	**2,83**		294,32
Béton (1,8x1,5x0,5)	**0,81**		84,24
Fer à béton	**0,01**		1,04
Acier (pompe)	**0,013**		1,3
TOTAL			**549,38**

**En absence des quantités ou données spécifique au sous-projet, des chiffres approximatifs découlant d'expériences similaires et de la bibliographie ont été utilisés.*

***Nombre de site cible*

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

c) Besoins en équipements

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équipements, leur durée d'utilisation quotidienne et leur consommation horaire. Nous supposerons que ces valeurs restent constantes sur les trois (3) mois de chantier, avec une opération de 20 jours par mois.

Tableau 4 : Besoins en équipement

N°	Equipe	Description	Masse (t)	Capacité	Quantité	Temps / Jours / par équipement	Consommation carburant (L/h)
1	Equipe de forage	Une foreuse hydraulique	115	400 kN	1	110	24
2		Un camion d'accompagnement	13	25 T	1	90	8
3		Un compresseur	3,5	10,3 bars	1	90	23,7
4		Un groupe électrogène	1,1	40 kVA	1	90	4,45
5	Equipe de développement et d'essai de pompage	Un camion plateau	16	68 CV	1	2	7
6		Un groupe électrogène	1,1	40 kVA	1	90	4,45
7	Equipe de génie civil	Un camion	13	25 T	1	5	8
8	Equipe d'installation de pompes	Un camion	13	25 T	1	5	8

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

[22] granulat composé d'un mélange de sable et de gravillons

2. CALCUL DES ÉMISSIONS

a) Emissions liées à l'occupation des sols (Scope 3)

Les changements d'occupation des sols liés aux travaux sont difficiles à estimer étant donné les incertitudes sur comment les aménagements seront réalisés. Toutefois, pour fixer un ordre de grandeur, on partira de la surface des forage (1,8x1,5 = 2,7 m^2 par forage),. Pour l'imperméabilisation d'environ 2,7 m^2 de terre par forage (104 forages), et en appliquant en première approximation le facteur de Conversion site vers zone imperméabilisée, on trouve **7 830 kgCO_{2eq}** soit **7,83 tCO_{2eq}.**

b) Emissions liées au chantier (Scope 1 & 3)

La consommation quotidienne de carburant est de 2,102 m^3/jour, que l'on arrondira à 2,5 m^3/jour pour tenir compte des véhicules légers non comptabilisés. La consommation totale de carburant, est obtenue en appliquant cette valeur à trois (3) mois, à raison de 20 jours travaillés par mois : on obtient 150 m^3 de gazole pour la durée du chantier. En appliquant les facteurs d'émission pour le total du cycle d'approvisionnement et pour la combustion, on trouve respectivement **475,5 (Scope 1+ 3) et 376,5 (Scope 1) tonnes CO2eq.**

La masse totale d'équipements de chantier est de 175,7 tonnes. En considérant une durée d'amortissement de 10 ans, les trois (3) mois de chantier correspondent à 5% de l'utilisation de la vie du matériel et en appliquant le facteur d'émission pour la production de machines, on obtient **48,32 tonnes CO_{2eq} pour l'utilisation du matériel**.

Pour ce qui est du béton, le béton de chaque forage aura des dimensions de 1,8x1,5x0,5 soit 0,81 m^3. Cela correspond à un mélange de ciment à raison de 0,81 mètre cube (2,59 T) et un ferraillage contenant 0,023 mètre cube d'acier neuf (0,02 T). En utilisant les facteurs d'émission appropriés, on obtient des émissions de 2,24 tonnes équivalent CO2 pour le ciment et 0,044 tonnes équivalent CO2 pour le ferraillage. Cela équivaut à un total de 2,28 tonnes équivalent CO2 pour le béton nécessaire à la construction d'un forage. Pour les 104 forages à construire, cela représente un total de **237,5 t CO2eq pour les 600 m^3 de béton armé.**

En ce qui concerne le transport d'équipements, on estime que tout au long des travaux, il est possible d'effectuer 2 trajets A/R depuis Abidjan vers chaque zone de forage (2*600 km par Camion rigide). En se basant sur un facteur d'émission de 2,5558 kgCO2eq/km, on obtient un total de **318,96 t CO_{2eq}.**

c) Emissions liées à l'achat de l'électricité pour les besoins du chantier (SCOPE 2)

Le chantier sera approvisionné en électricité à partir des groupes électrogènes. En considérant 5 jours par chantier avec une consommation de gasoil de 4,45 L/h équivalent à 0,11 m^3/j pour les besoins du chantier pourront atteindre un total **de 181,3 tonnes CO_{2eq}.**

D. SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS

Les émissions totales de GES pour les sous-projets ont été estimées à 2 340,17 t CO_2 équivalent. Le tableau ci-dessous présente les émissions par poste d'émissions :

Tableau 5 : Emissions de gaz à effet de serre liées aux travaux

	Emissions (t CO2eq)			
	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Conversion terre en surface imperméabilisée	*7,83*			*7,83*
Gazole	*852,00*	*475,5*		*376,5*
Béton (y compris ciment, acier et ferralliage)	*237,5*			*237,5*

	Emissions (t CO2eq)			
	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Amortissement matériel	*48,32*			*48,32*
Transport Equipements par voie terrestre	*318,96*			*318,96*
Consommation Electrique	*181,3*		*181,3*	
Total général	***1 645,91***	***475,50***	***181,3***	***989,11***

Source : ID Sahel / Easy Management / SEM International, Octobre 2023

E. PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS BASÉ SUR L'ACTION SPÉCIFIQUE AU NIVEAU DES POSTES D'ÉMISSIONS SIGNIFICATIFS (PROPOSITION D'UNE TECHNOLOGIE PROPRE)

Face à la problématique du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre générées par les travaux envisagés, il est primordial de mettre en place des mesures d'atténuation. Ces mesures ont pour but de minimiser les émissions de GES tout en maintenant les performances techniques et économiques du sous-projet.

Les mesures d'atténuation peuvent être classées en deux catégories :

- *Les mesures d'atténuation structurelles :* Il s'agit de mesures qui visent à réduire les émissions de GES dès la phase de conception du sous-projet. Ces mesures peuvent inclure l'utilisation de matériaux locaux, la réduction de la distance de transport des matériaux, etc.
- *Les mesures d'atténuation opérationnelles :* Il s'agit de mesures qui visent à réduire les émissions de GES pendant la phase d'exploitation des ouvrages. Ces mesures peuvent inclure la réduction de la consommation d'énergie, la mise en place d'un système de maintenance régulier pour les ouvrages, etc.

Dans le cas spécifique de nos sous-projets, les mesures d'atténuation proposées sont les suivantes :

- **Utilisation de matériaux locaux**

En utilisant des matériaux disponibles localement pour la construction des ouvrages, la distance de transport est réduite, ce qui permet de diminuer les émissions de GES associées au transport. La quantification précise dépendra de la distance de transport initiale et de la quantité de matériaux utilisés, mais il est possible d'estimer une réduction d'émissions de GES allant de 10 % à 30 %, voire plus, selon les cas.

- **Privilégier l'utilisation de moteurs à essence**

En utilisant des moteurs à essence plutôt que des moteurs diesel pour les véhicules de transport et les engins du chantier, les émissions de GES peuvent être réduites. L'estimation de la réduction dépendra de la taille du parc automobile et des engins, mais une réduction de 10 % à 20 % des émissions de GES est possible.

- **Mise en place de mesures de gestion de la circulation**

En mettant en place des mesures de gestion de la circulation sur le chantier, telles que la planification des trajets, la limitation des déplacements inutiles et l'utilisation de véhicules plus efficaces, les émissions de GES liées à la circulation des engins et camions peuvent être réduites. La quantification précise dépendra des mesures mises en œuvre, mais une réduction de cinq (5) % à 15 % des émissions de GES est envisageable.

- **Réduction de la surface artificialisée**

En privilégiant les techniques d'infiltration et de rétention des eaux pluviales plutôt que la création de surfaces imperméables, la surface artificialisée peut être réduite. Cela permet de préserver les écosystèmes naturels et de réduire les émissions de GES associées à la construction de surfaces imperméables. La quantification dépendra des techniques utilisées, mais une réduction de 10 % à 30 % des émissions de GES est possible.

- **Privilégier la mise en décharge des déchets**

En privilégiant la mise en décharge des déchets produits plutôt que leur incinération, les émissions de GES associées à l'incinération peuvent être évitées. La quantification dépendra de la quantité et de la composition des déchets, mais cela peut conduire à une réduction significative des émissions de GES.

- **Utilisation de la ventilation pour le refroidissement des bureaux**

En concevant les bureaux du personnel de chantier de manière à utiliser la ventilation naturelle pour le refroidissement, la consommation d'énergie liée à la climatisation peut être réduite. Cela se traduit par une diminution des émissions de GES associées à la consommation d'énergie pour le refroidissement des bureaux.

- **Autres mesures : mesures Comportementales**

L'entreprise doit informer et sensibiliser les employés, les fournisseurs, les clients et les usagers quant aux façons de réduire les émissions de GES, comme :

- réaliser des campagnes d'information ou de sensibilisation ;
- faire la promotion des bonnes pratiques de réduction des émissions de GES.

Elle doit permettre aux différents acteurs de s'approprier les bonnes pratiques qui favorisent les économies d'énergie ou la réduction des émissions de GES, comme :

- formation sur la gestion responsable des matières résiduelles ;
- formation sur l'intégration de procédés, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, etc. ;
- formation sur l'économie circulaire ;
- formation à l'écoconduite du personnel.

L'entreprise doit s'engager à viser des objectifs de réduction volontaire des émissions de GES, comme

- se fixer des objectifs annuels de réduction de l'intensité des émissions de GES par unité produite ;
- établir une procédure pour limiter les émissions de HFC des systèmes de réfrigération ;
- établir une politique de consommation responsable d'énergie ;
- contribuer à des mesures de réduction auprès de tiers (ex. : installation de bornes électriques) ;
- favoriser l'économie circulaire et la symbiose industrielle.

IX. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les principales dispositions indispensables à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Il met en rapport les éléments ci-après :

- les activités sources d'impacts du sous-Projet ;
- les impacts potentiels générés ;
- les mesures de protection de l'environnement ;
- les acteurs responsables de l'exécution et du suivi de l'exécution de ces mesures ;
- le coût estimatif de mise en œuvre de ces mesures.

Aux utilisateurs, le PGES constitue un guide en quatre points clés permettant de :

- identifier les impacts potentiels résultant des activités du sous-Projet et les mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans l'application et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer la surveillance et le suivi environnemental des différentes activités du sous-Projet.
- évaluer les coûts financiers de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet.

A. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES ET MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH suit les principales étapes suivantes :

- Réception (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- Tri et le traitement des plaintes ;
- Accusée de réception
- Examen et enquête
- Réponse ou retour de l'information
- Procédure d'appel
- Recours au Tribunal
- Suivi et enregistrement des plaintes,
- Clôture et archivage.

Les implications des différentes parties prenantes, le dispositif et la procédure de gestion des plaintes sont présentées en détailles dans le Mécanisme de Gestion des Plaintes (Annexe 1 du présent rapport).

1. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PGES

a) Comité de Pilotage du Projet (CPP)

Ce comité a pour mission d'assurer la bonne conduite du PS Gouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement, de la faire connaître et apprécier par les populations, de soutenir la performance de l'offre sociale et d'accélérer la mise en œuvre des mesures et actions du PS Gouv.

b) Coordination Générale du Projet (CGP)

Cet organe constitue le point focal entre le Comité de Pilotage et la Cellule d'Exécution Sectorielles pour coordonner et traiter, au quotidien, les questions transversales et le suivi de l'exécution des activités du PS Gouv.

Son rôle est de s'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu. Dans la réalisation du PGES, son rôle est d'informer les parties prenantes et de s'assurer de la parfaite coordination et mise en œuvre du PGES. La CGP assurera la supervision, en rapport avec les missions de supervision de la BAD, pour veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et

sociales dans la mise en œuvre et le suivi du sous-projet. Un audit de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales sera effectué par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) et le Spécialiste en Développement Social (SDS) de la CGP. La CGP va aussi s'assurer de la bonne exécution du présent CIES ; la sensibilisation, mobilisation et l'accompagnement social des populations ; la formation des acteurs en gestion environnementale et sociale ; le suivi/évaluation de la mise en œuvre du présent sous-projet. Elle assurera la diffusion du PGES du présent CIES.

c) Cellule Sectorielle d'Exécution (CSE)

Cette cellules mise en place par le MINHAS (USEP Hydraulique) dans le cadre du secteur du présent sous-projet, est animée par un point focal technique qui est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions relevant du secteur dont il relève. Il collabore avec la Coordination Générale dans le cadre du suivi-évaluation.

d) Mission de contrôle (MdC)

Dans le cadre de ce sous-projet, le bureau de contrôle des travaux (Mission de Contrôle) qui sera sélectionné par appel d'offre pour suivre l'exécution de l'ensemble des travaux, aura en plus du contrôle traditionnel des aspects techniques des travaux, la charge de veiller à la mise en œuvre effective du PGES chantier et d'évaluer l'efficacité des recommandations. Cette MdC devra disposer d'un environnementaliste qui sera mobilisé pendant toutes les phases d'exécution des travaux. Il est responsable au même titre que l'environnementaliste de l'entreprise, de la qualité de l'environnement dans les zones des travaux. Ses missions seront :

- approuver les documents élaborés par l'entreprise pour gérer les questions environnementales et sociales (Plan de Gestion Environnementale et Sociale chantier (PGES-chantier), Plan Hygiène Sécurité Environnement (PHSE), Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED) et le Plan d'installation de la base du chantier ;
- assurer durant les travaux, une présence régulière (quotidienne) sur le chantier pour vérifier l'application et le suivi des règles et procédures Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) pendant les travaux;
- surveiller les activités génératrices d'impact ;
- évaluer les impacts réels, prévus ou non, positifs et négatifs des travaux, et le constat de l'efficacité des mesures correctives ;
- proposer des mesures correctives, en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus ;
- participer aux réunions hebdomadaires de chantier pour faire le bilan des activités réalisées, du suivi des recommandations et des propositions des mesures correctives si nécessaire ;
- compiler mensuellement les comptes rendus quotidiens des activités de suivi environnemental et social afin de transmettre à la CGP ou l'USEP Hydraulique, les informations de terrain relatives aux aspects HSE (niveau de mise en œuvre du PGES, accidents de travail, plaintes, problèmes rencontrés, etc.).

NB : Si le sous-projet ne recrute pas de Mission de contrôle alors ces tâches reviendront au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage délégué.

e) Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

L'ANDE, structure sous telle du Ministère en charge de l'Environnement, devra accompagner les activités, valider le présent rapport d'évaluation environnementale et sociale (CIES) et délivrer un permis environnemental (arrêté d'approbation environnementale) avant le démarrage des travaux.
L'ANDE doit réaliser le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PGES. Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait au besoin avoir recours aux compétences de personnes physiques et morales. L'ANDE est le responsable du suivi environnemental et social.

2. COLLECTIVITÉS CIBLÉES PAR LE SOUS-PROJET

Elles participeront à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale et identifieront les acteurs cibles qui vont bénéficier des retombées du sous-projet. Elles assureront aussi la diffusion des informations relatives au PGES.

a) Entreprises en charge des travaux

Les entreprises en charge des travaux/contractantes devront appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales inscrites dans le PGES.
Les entreprises mettront à disposition à plein temps un expert en environnement avec des capacités en HSE qui sera chargé de veiller au respect des clauses techniques environnementales et sociales.
Les entreprises devront rédiger sous la supervision de le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SDS) et du Spécialiste en Développement Social (SDS) de la CGP, un PGES des travaux (PGES chantier) qui sera validé par le Maître d'ouvrage (ou délégué en l'occurrence l'ONEP).

b) Organisations de la Société Civile (OSC) et associations locales

Les membres des différentes formes d'organisations et d'acteurs non gouvernementaux exerçant dans les localités (Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Communautaires de Base (OCB) et les organisations socio-professionnelles qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, seront les principaux bénéficiaires du sous-projet. Ces organisations pourront appuyer le sous-projet dans l'information, l'éducation et la sensibilisation des populations sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux travaux ainsi qu'à l'exploitation des infrastructures et des biens réalisés.

c) Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD assistera le Gouvernement ivoirien pour une meilleure prise en compte des politiques de sauvegardes. Pour ce faire, la BAD donnera son avis de non-objection sur le présent rapport de CIES et des rapports trimestriels et annuels du volet environnement et social du sous-projet.

B. SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La surveillance environnementale et sociale est une activité qui vise à s'assurer que les entreprises respectent leurs engagements et obligations légales, environnementales et sociales tout au long du cycle du sous-projet. Elle vise à surveiller toute autre perturbation de l'environnement durant la réalisation du sous-projet et qui n'aurait pas été appréhendée.

Elle relèvera de la compétence d'une Mission de Contrôle, si elle est recrutée, ou du Maître d'ouvrage (délégué) s'il n'y a pas de mission de contrôle, qui devra s'assurer du respect des engagements ou des obligations pris par le promoteur du sous-projet (CGP et USEP Hydraulique) en matière d'environnement tout au long des différentes phases de son sous-projet.

Elle est essentielle pour s'assurer que :

- les prédictions des impacts sont exactes ;
- les mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus ;
- les règles et les normes sont respectées.

La surveillance environnementale et sociale du chantier sera assurée par la Mission de Contrôle qui sera recrutée ou dans le cas échéant par le Maître d'ouvrage (délégué). La CGP et l'USEP Hydraulique, devront s'assurer que cette surveillance E&S est effective.

C. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION DU PGES

La mise en œuvre des mesures de bonification, d'atténuation, y compris leur surveillance et suivi, exigent de définir clairement les rôles et les responsabilités des différentes structures impliquées. Dans le cadre des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH envisagés, l'intervention des acteurs ci-après indiquées sera attendue lors de la mise en œuvre des activités du présent PGES.

Les responsabilités et rôles incombent principalement à la CGP pour la bonne gestion environnementale et sociale des différents travaux, mais aussi aux représentants du Maître d'Ouvrage (Cabinet du Premier Ministre/ comité de Pilotage), au Bureau de maîtrise d'œuvre et à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

Le suivi environnemental et social consiste à mesurer les impacts réels de la réalisation du sous-projet et à évaluer la justesse des mesures d'atténuation proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue d'une ou de plusieurs composantes environnementales et sociales pertinentes durant la période de chantier et d'exploitation/entretien du sous-projet.

Il a pour objectif d'apprécier régulièrement le degré de mise en œuvre ou d'exécution des mesures d'atténuation préconisées par le CIES afin de permettre à la CGP et l'USEP Hydraulique de préciser, d'ajuster, de réorienter ou d'adapter éventuellement certaines mesures au regard des caractéristiques des composantes du milieu.

Le plan de suivi inclut la définition des indicateurs de suivi environnemental et social permettant d'observer les évolutions au regard de l'état de référence et des objectifs préalablement définis.

Les responsabilités du suivi incombent particulièrement à l'ANDE pour le compte de l'autorité environnementale nationale.

1. PROCÉDURE DE SUIVI

Les opérations de suivi environnemental visent les objectifs suivants :

- vérifier le respect des prescriptions environnementales au regard des lois et règlements relatifs à l'environnement ;
- surveiller les activités génératrices d'impact et expliquer les éventuelles différences constatées ;
- évaluer les impacts réels, prévus ou non, positifs et négatifs du sous-projet, et constater l'efficacité des mesures correctives ;
- concevoir et réaliser de meilleurs projets pour capitaliser le savoir-faire en matière de maîtrise des impacts environnementaux.

Au regard de ces objectifs, les activités de suivi environnemental des présents sous-projets seront conduites selon le schéma présenté au tableau ci-après.

Tableau 6 : Principales activités du suivi environnemental

NIVEAU	ACTEURS/ INTERVENANTS	RESPONSABILITES/MISSIONS	PERIODE D'INTERVENTION
1er niveau	*Entreprise de travaux de foration et de construction des équipements connexes*	Réalisation des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - élaborer un programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre) ; - dégager des moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre du PGES; - définir les indicateurs de suivi des mesures d'atténuation.	Phase préparatoire et de réalisation des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH

NIVEAU	ACTEURS/ INTERVENANTS	RESPONSABILITES/MISSIONS	PERIODE D'INTERVENTION
2ème niveau	*Mission de contrôle qui reporte à la CGP (ou*	Veille et contrôle la mise en application effective des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - approuver le programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre) de l'entreprise des travaux ; - vérifier que les prédictions des impacts sont exactes ; - vérifier que les règles et les normes sont respectées.	Pendant la réalisation des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH
	USEP Hydraulique DIRECTIONS REGIONALES DE L'HYDRAULIQUE DE CHAQUE CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	A l'exploitation doit : - mettre en place un programme d'entretien des installations et équipements; - veiller à la mise en œuvre effective du programme pour garantir le bon fonctionnement des installations et équipements ; - entreprendre des formations et exercices dans le domaine de la sécurité ; - veiller au respect des prescriptions environnementales et sécuritaires.	Pendant la réalisation des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH
3ème niveau	*Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et les autres institutions*	- Conduite de la mission régalienne de suivi environnemental : ⇒ appréciation du degré de mise en œuvre ou d'exécution des mesures d'atténuation et recommandations préconisées par le PGES ; ⇒ apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation. Vérification de la pertinence des indicateurs de suivi afin d'apprécier l'évolution de certaines composantes du milieu affecté par la réalisation du sous-projet.	Pendant la réalisation des travaux de construction des cent (100) forages équipés de PMH

Source : ID SAHEL / EASYMANGEMENT / SEM International, Octobre 2023

Par ailleurs, le contrôle et la surveillance des travaux se feront par le bureau de maîtrise d'œuvre et la CGP, à travers des visites sur le chantier, mais aussi par la consultation du « *journal de chantier* » et de tout autre document élaboré dans le cadre du sous-projet de construction des cent (100) forages équipés de PMH.

2. PÉNALITÉS

En cas d'inobservation par l'entreprise des travaux des prescriptions décrites dans le présent document et sans préjudice des pouvoirs des autorités compétentes, des sanctions applicables peuvent lui être fixées en référence à la législation nationale en vigueur et en particulier à la loi cadre portant Code de l'Environnement.

L'entreprise des travaux s'exposera en cas d'atteinte grave à l'intégrité du milieu naturel (pollution des sols, pollution de l'air et pollution des eaux souterraines, etc.) ou du milieu humain (démolition de biens sociaux ou économiques situés hors de l'emprise des travaux et non pris en compte, abandon de déchets dangereux de chantier dans le voisinage des maisons d'habitation, pollution du milieu, etc.), elle s'assujettira aux pénalités que voudront bien prendre et lui appliquer le Maître d'œuvre. Ces pénalités peuvent être prises après mise en demeure restée sans effet ou en cas d'urgence ou de danger, elles peuvent être prises sans mise en demeure préalable.

En référence à l'***article 35 Alinéa 5*** *« Principe « Pollueur-Payeur »* du Code de l'Environnement de Côte d'ivoire qui stipule que « toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités

causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre, toutes les mesures de remise en état » ; en référence au *Code de l'Environnement, au Décret 25 Novembre 1930 et à la Directive 4.12 de la Banque mondiale*, toute entreprise adjudicataire des travaux s'expose aux pénalités suivantes :

- ***article 1*** : la réparation à ses frais de tout type de dommage de nature à porter atteinte à l'intégrité du milieu naturel ;
- ***article 2 :*** la restauration à ses frais de la qualité du milieu, en cas de dégradation de celle-ci, dans un délai ne pouvant excéder une semaine ;
- ***article 3 :*** l'indemnisation à ses frais de toute personne victime de destruction de biens socio-économiques ou culturels situés hors de l'emprise des travaux ;
- ***article 4 :*** l'application de retenues sur les factures de l'entreprise au cas où elle ne répare pas les dommages subis par l'environnement jusqu'à ce qu'elle procède entièrement à la réhabilitation du milieu ou au dédommagement de personnes affectées par les travaux. Ces retenues pourront correspondre au montant nécessaire pour les réparations nécessaires ;
- ***article 5 :*** l'arrêt systématique du chantier et même la résiliation du contrat au cas où des incidents environnementaux majeurs surviennent sur le chantier par la faute de l'entreprise, ou malgré l'existence du présent PGES, celle-ci reste réfractaire à l'application des dispositions qui y sont contenues. En cas d'arrêt, le chantier restera fermé jusqu'à ce que l'entreprise procède à toutes les réparations ;
- ***article 6 :*** Au cas où la survenue d'incidents environnementaux majeurs est liée à l'indiscipline d'un employé du chantier, quel que soit son niveau de responsabilité, celui-ci recevra une mise à pied pouvant aller jusqu'à son renvoi selon la gravité de son indiscipline.

3. PROGRAMME D'EXÉCUTION DU SUIVI/ SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Le plan d'exécution des activités clés identifiées est présenté dans le présent PGES comporte :

- le programme de suivi/surveillance de la qualité des effluents et des eaux, de la qualité de l'air, du sol et des niveaux sonores ;
- le programme de suivi/surveillance des risques et dangers liés aux activités d de construction des cent (100) forages équipés de PMH;
- le programme de développement communautaire, d'information et de sensibilisation.

L'ANDE sera chargée de la conduite de la mission de suivi environnemental et social , tandis que la CGP et l'USEP Hydraulique (ou au travers éventuel d'une Mission de contrôle) seront chargées de la mission de surveillance environnementale E&S.

4. DISPOSITIF DE RAPPORTAGE

L'efficacité de la gestion environnementale et sociale repose sur une organisation claire de la communication entre les parties prenantes.

En particulier, un cheminement clair du traitement des événements environnementaux est essentiel pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace des actions nécessaires, surtout dans les situations d'urgence.

La procédure de communication interne s'articulera autour d'échanges périodiques (journalier, hebdomadaire, mensuel ou trimestriel) entre la CGP, l'USEP Hydraulique et l'Entreprise des travaux. Cette procédure devra être développée en plus grand détail avant l'engagement du projet en fonction du respect de l'organisation définitive du projet et des procédures Hygiène Santé Sécurité Environnement (HSSE). Aussi, les échanges porteront, entre autres objets, sur la mise à jour du programme de construction, les activités de construction spécifiques à venir, les problèmes particuliers demandant une aide technique, les observations d'activités de construction en dehors des zones délimitées, la liste des formations effectuées et du personnel concerné, etc.

L'entreprise devra élaborer un rapport mensuel à faire valider par l'USEP Hydraulique. L'USEP

Hydraulique élaborera un rapport mensuel adressé à la CGP. La CGP adressa un rapport trimestriel à la BAD.

La procédure de communication externe restera la prérogative de la CGP, assisté du responsable communication. Cette communication concernera essentiellement les échanges d'informations avec les médias, les ONG et les représentants de l'Etat. L'Entreprise n'interviendra dans ces échanges qu'à la demande du la CGP ou l'USEP Hydraulique (après validation de la CGP).

D. MATRICES DE SYNTHÈSE DU PGES

Le tableau suivant présente la matrice du Plan de Gestion environnemental et social (PGES) du sous-projet.

Tableau 7 : Matrice de synthèse du PGES en phase chantier

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
	IMPACTS POSITIFS															
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PCIMP001	Recrutement des entreprises des travaux	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Majeure	PC-MES001	Recommander aux entreprises des travaux de recruter des sous-traitants locaux pour le développement local et le transfert de compétences	Entreprise des travaux	Dès le démarrage des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de sous-traitants locaux contractualisés/Chiffres d'affaires des sous-traitants locaux contractualisés dans le cadre du sous-projet	Contrats de travail et de sous-traitance Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP002	Acquisition des matériaux de construction	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	PC-MES002	Recommander aux entreprises de s'approvisionner localement pour le matériel et les matériaux de construction	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de structures locales de fournitures de matériaux contractualisées/Chiffres d'affaires des structures locales de fournitures de matériau contractualisées dans le cadre du sous-projet	Contrats de travail et de sous-traitance Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Socio-économie	Opportunités d'emplois	Mineure	PC-MES003	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du projet	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'emplois locaux non qualifiés créés	Contrats de travail Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES004	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Taux de féminisation des postes / politique de recrutement	Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES005	Déclarer les travailleurs à la CNPS	Entreprise des travaux	Pendant les travaux à chaque recrutement	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de travailleurs déclarés à la CNPS sur nombre d'emplois / fiche de déclaration CNPS	Registre de déclaration RH	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES006	Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie des travailleurs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (à chaque paiement)	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	100% de Conformité des salaires aux dispositions en vigueur / grille salariale des travailleurs	Bulletins de salaire	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP004	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Socio-économie	Renforcement des capacités de tous les acteurs	Mineure	PC-MES007	Elaborer le plan de formation en fonction des besoins identifiés	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de personnes ayant bénéficiées du renforcement de capa cités comparés au nombre prévu dans le plan de formation	Rapport de formation (y compris liste de présence) Attestation/ certificat de formation	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES008	Octroyer des attestations de travail pour tous les travailleurs	Entreprise des travaux	A la fin de chaque contrat pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'attestations octroyées sur le nombre d'emplois	Registres RH Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP005	Installation de petits commerces	Socio-économie	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Mineure	PC-MES009	Informer et inciter les femmes des quartiers autour du projet à ce genre activités (activités de	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les AGR et les petits commerce	Rapport de sensibilisation sur les AGR et les petits commerce (y	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
			autour des chantiers					restauration par exemple, …)						compris liste de présence)		
							PC-MES010	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'AGR et de petits commerces encadrés	Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	IMPACTS NEGATIFS ET RISQUES E&S															
	Zone du sous-projet	PCIMP006	Sélection du site d'implantation	Socio-économie	Risques de conflit lié à la terre	Mineure	PC-MES011	Utiliser des terres appartenant à toute la communauté villageoise exempt de conflits et de patrimoine matériel ou immatériel, soigneusement et gracieusement offertes par l'ensemble de la communauté pour l'implantation du forage et de la PMH Obtenir de la chefferie et de la notabilité une note officielle autorisant l'installation de la PMH sur la portion de terre choisie	USEP Hydraulique	Avant le démarrage des travaux	CGP	ANDE BAD	Superficie de la portion terre octroyée par la communauté	Accord communautaire ou PV validé par le préfet de département sur le site choisie	6 000 000	PA PS GOUV
	Zone du sous-projet	PCIMP007	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Mineure	PC-MES012	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits et leurs devoirs. Inclure dans les contrats des entreprises des clauses environnementales incluant le PGES du présent rapport, les conventions de l'OIT et un code de bonne conduite précisant les attentes éthiques et sociales à appliquer	USEP Hydraulique	Pendant la sélection des entreprises des travaux et de la Mission de Contrôle	CGP	ANDE BAD	Exigences et clauses E&S et HSE des contrats signés	Contrats des entreprises des travaux incluant les clauses E&S	100 000	PA PS GOUV
							PC-MES013	Développer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes de travailleurs traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes des travailleurs au total	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de	500 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
													Mécanisme de gestion des plaintes en place et divulgué	gestion des plaintes Rapport de supervision E&S mensuel		
	Zone du sous-projet	PCIMP008	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Cadre de vie	Défécation à l'air libre	Mineure	PC-MES014	Disposer de toilettes mobiles pour les travailleurs	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de toilettes pour les travailleurs	Rapport de supervision E&S mensuel Constat de terrain	1 500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES015	Fare vider régulièrement ces toilettes par une structure d'enlèvement agréées par l'ONAD	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de vidanges / contrat de vidanges avec une structure agréée par l'ONAD	Contrat de vidanges avec une structure agréée par l'ONAD Bordeaux de vidanges	2 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP009	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Humain	Risque de VBG (EAS, HS)	Mineure	PC-MES016	Sensibiliser les travailleurs et les communautés locales sur les VBG et les conséquences encourues	Entreprise des travaux	Pendant les travaux		ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des travailleurs et des communautés locales sur les VBG et les conséquences encourues	Rapport de sensibilisation sur les VBG (y compris liste de présence)	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES017	Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes prenant en compte les plaintes sensibles	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes sensibles traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes reçues Mécanisme de gestion des plaintes sensibles en place et divulgué	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de gestion des plaintes Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP010	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Mineure	PC-MES018	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans	Entreprise des travaux	Avant tout recrutement lors des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Zéro emploi tenu par les mineurs (cible = 0 emplois)	Procédure de recrutement Rapport de supervision E&S mensuel	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES019	Suivre les conditions de recrutement en vigueur et l'âge limite des travailleurs	Entreprise des travaux	Avant tout recrutement lors des travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Zéro recrutement de mineur	Procédure de recrutement Rapport de supervision E&S mensuel	200 000	Entreprise des travaux
		PCIMP011		Socio-économie	Non recrutement de la main d'œuvre local / risque de conflits sociaux	Mineure	PC-MES020	Privilégier le recrutement local (Prévoir, si possible, un comité de présélection de la main d'œuvre locale)	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre d'emplois locaux non qualifiés créés	Contrats de travail Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
							PC-MES021	Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	Entreprise des travaux	Avant le démarrage des travaux et la mise en œuvre pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de plaintes des communautés traitées avec satisfaction sur le nombre de plaintes reçues Nombre de personnes informées de l'existence du MGP	Registres des plaintes Rapport d'activités des comités de gestion des plaintes Rapport de sensibilisation sur le MGP (y compris liste de présence)	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP012	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Santé et sécurité des communautés	Risque d'accident	Mineure	PC-MES022	Baliser les zones des fouilles	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de balisages installés sur le nombre d'excavation encore ouverte	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES023	Utiliser si nécessaire des rampes d'accès dans le cas ou des chemins sont traversés par des fouilles	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de balisages installés sur le nombre d'excavation encore ouverte	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP013	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sol	Érosion et éboulement du sol	Mineure	PC-MES024	Réaliser les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Mesures préliminaires de l'étude géotechnique prises dans les zones érodables avec un risque d'éboulement	Rapport d'étude géotechnique	5 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES025	Procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) autour des margelles	Entreprise des travaux	A la fin des travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Superficie autour de la margelle engazonné	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP014	Travaux de fouille de fondation pour le génie civil	Sous-sol	Risque de découvertes fortuites	Mineure	PC-MES026	Elaborer et mettre en œuvre une procédure en cas de découverte fortuite dont la base est en Annexe 12 du présent rapport	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de découvertes fortuites ayant fait l'objet de l'utilisation de la procédure sur le nombre global	Procédure de découverte fortuite	1 000 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP015	Circulation des véhicules et de la foreuse	Air	Emission de poussières et rejets atmosphériques / Dégradation de la qualité de l'air	Mineure	PC-MES027	Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des camions de transports de matériaux sont bâchés	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES028	Mettre à l'abri des vents les matériaux lors de leur stockage	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Matériau stocké de manière à éviter les envolements de poussières Constat visuel sur site	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES029	Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Chaque travailleur dans les zones poussiéreuses doit avoir	Registre des EPI	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
								sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche					un cache-nez adéquat (100%			
							PC-MES030	L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et disposant de certificats à jour de visite technique	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins disposent de visite technique à jour	Certificat de visite technique Rapport d'inspection HSE	2 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES031	Effectuer des inspections visuelles régulières des véhicules sur leurs état de fonctionnement et prendre les mesures idoines	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (hebdomadaire)	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins sont inspectés quotidiennement	Registre des EPI	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES032	Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations et de formations HSE Nombre de véhicules tournant inutilement	Rapport de sensibilisation des chauffeurs (y compris liste de présence) Constat visuel sur site	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP016	Fonctionnement du chantier réalisation de la foration	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	Mineure	PC-MES033	Utiliser autant que possible des équipements moins bruyants	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des équipements disposent de certificat de maintenance et d'entretien	Certificat de maintenance et d'entretien	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES034	Privilégier les travaux en journée et éviter le travail de nuit	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Travaux bruyants réservés uniquement en jour	Planning des travaux	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES035	Veiller au respect du niveau de bruit des engins (foreuse/machine-outil) par rapport à la valeur maximale de 45 dB (jour) et 35 dB (nuit) en milieu rural ou résidentiel	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission des travaux	ANDE BAD	100% des engins sont inspectés quotidiennement	Rapport d'inspection HSE	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES036	Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des engins sont inspectés quotidiennement	Rapport d'inspection HSE	50 000	Entreprise des travaux
							PC-MES037	Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation HSE sur l'utilisation rationnelle des engins et des équipements	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
							PC-MES038	Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	100% des véhicules et engins disposent de visite technique à jour	Certificat de visite technique Rapport d'inspection HSE	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES039	Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux travailleurs et les sensibiliser au port régulier	Entreprise des travaux	Pendant les travaux		ANDE BAD	Chaque travailleur dans les zones bruyantes doit avoir un casque anti-bruit ou bouchon d'oreilles (100%)	Registre des EPI	1 000 000	Entreprise des travaux
		PCIMP017					PC-MES040	Informer en avance les communautés sur le planning des travaux en occurrence sur les heures les plus bruyantes	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle P	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés sur les heures des travaux bruyants	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	50 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP018	Travaux de construction de cent (100) forages équipés de PMH	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail (blessure par les outils de travail, exposition à la poussière, exposition au bruit, au produit (ciment, à la peinture), chute dans une fosse, chute de plain-pied et chute en hauteur, etc.) Risque de morsure ou piqures par les animaux venimeux (serpents, scorpions, etc.)	Mineure	PC-MES041	Clôturer entièrement chaque base-chantier (si disponible), interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de base-chantier balisés	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES042	Localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site Réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES043	Fournir des EPI adéquat au personnel de chaque chantier	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôe	ANDE BAD	Chaque travailleur doit avoir des EPI selon les risques auxquels il est exposé (100%)	Rapport d'inspection HSE	3 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
							PC-MES044	Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des départements concernée par le sous-projet	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de trousses de premières urgences disponibles sur le chantier	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	2 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES045	Disposer d'assurances maladies d'individuel accident pour les travailleurs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle/USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de travailleurs disposant d'une assurance maladie.	Registres RH	5 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES046	Prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ;	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité d'eau potable disponible	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES047	Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de travailleurs formés et sensibilisés sur le port des EPI (100%)	Registre des EPI	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP019	Défrichement, dégagement du site	Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	PC-MES048	Eliminer les déchets dangereux via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise des travaux
							PC-MES049	Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets ménagers et assimilés éliminés via les structures agréées par l'ANAGED	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par l'ANAGED	200 000	Entreprise des travaux
							PC-MES050	Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique, verre, etc.) via des structures de revalorisation	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de matériel récupérable revalorisé ou mis au rebut	Bordereaux d'élimination	100 000	Entreprise des travaux
				Biodiversité	Destruction de la végétation très localisée	Mineure	PC-MES051	Préserver les arbres, éviter les destructions non justifiées de la végétation	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre d'arbres préservés sur le nombre d'arbres dans les emprises	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	50 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP020	Travaux de construction de cent (100)	Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses	Mineure	PC-MES052	Installer les matières dangereuses, les groupes électrogènes, les engins dans des	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de rétention sous abri disponibles pour matières dangereuses, les	Constat visuel sur site	500 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
			forages équipés de PMH		(hydrocarbures, huiles, etc.)			retentions sous des abris avec une surveillance étroite des accès					groupes électrogènes, les engins (cible : 100%)	Rapport de supervision E&S mensuel		
							PC-MES053	Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES054	Circonscrire et récupérer les terres polluées par des entreprises agréées par le CIAPOL suivi de leur élimination	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP021	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	Mineure	PC-MES055	Informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisation des travailleurs et des communautés locales sur les risques d'accident liés à la circulation des engins et camions	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	1 000 000	Entreprise des travaux
							PC-MES056	Informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route	Entreprise des travaux	Pendant les travaux (à chaque séance sécurité)	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations et de formations HSE faites aux chauffeurs Rapport HSE	Rapport de sensibilisation des chauffeurs (y compris liste de présence)	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES057	Eviter l'excès de vitesse, limiter la vitesse à 20 km/h au sein des villages	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation (vitesse)	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
							PC-MES058	Prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque site du Projet, chaque base-chantier et de chaque site	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de panneau de circulation et de signalisation avec une régularisation de la circulation	Constat visuel sur site Rapport de supervision E&S mensuel	100 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PCIMP022	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque	Mineure	PC-MES059	Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA et la COVID-19. Il s'agira	Entreprise des travaux	Au démarrage des travaux Et chaque mois	Mission de contrôle	ANDE BAD	Nombre de campagnes de sensibilisations sur les IST/VIH/SIDA	Rapport de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA (y compris liste de présence)	1 000 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de la surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
								de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux Faire une campagne de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, grossesses précoces et à risque avec l'appui de l'INHP							
							PC-MES060	Mettre à la disposition des travailleurs des préservatifs	Entreprise des travaux	Pendant les travaux	USEP Hydraulique CGP	ANDE BAD	Nombre de préservatifs distribués	Rapport de supervision E&S mensuel	1 000 000	Entreprise des travaux

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

Tableau 8 : Matrice de synthèse du PGES en phase exploitation et entretien

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
IMPACTS POSITIFS																
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Site du sous-projet	PEX-IMP001	Disponibilité d'une PMH	Cadre de vie	Mise à disposition d'eau potable et réduction des tracasseries liées à la recherche d'eau	Majeure	PEX-MES001	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	1 000 000	MINAHS
							PC-MES002	Encourager le Projet à multiplier ce type de sous-projet	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de nouveaux PMH prévues	Rapport d'activités du Projet	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP002	Gestion de la PMH	Socio-économie	Emplois temporaires lors des entretiens	Mineure	PC-MES003	Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale	ONEP	Pendant les travaux d'entretien	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre d'emplois locaux créés	Contrats de travail	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES004	Déclarer les travailleurs à la CNPS	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque recrutement	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de travailleurs déclarés à la CNPS sur nombre	Registre de déclaration RH	200 000	Entreprise de

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
											ONEP		d'emplois / fiche de déclaration CNPS			maintenance et d'entretien
							PC-MES005	Proposer des salaires au moins égaux aux dispositions locales en vigueur selon la catégorie des travailleurs	Entreprise de maintenance et d'entretien	Pendant les travaux (à chaque paiement)	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	100% de Conformité des salaires aux dispositions en vigueur / grille salariale des travailleurs	Bulletins de salaire	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
	Site du sous-projet	PEX-IMP003	Maintenance du forage de la PMH	Socio-économie	Opportunités d'affaires pour les structures d'entretien	Majeure	PC-MES006	Confier l'entretien des PMH à des structures locales pour contribuer au développement local	ONEP	Après la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre d'entreprises locales contractualisées	Contrats d'entretien	1 000 000	MINAHS
IMAPCTS NEGATIFS ET RISQUES E&S																
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de non-entretien ou d'entretien non suffisant	Majeure	PC-MES007	Développer avec les unités sectorielles et régionales des programmes d'entretien qui seront rigoureusement suivis	ONEP	Après la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre programmes d'entretien développés avec les unités sectorielles et régionales des programmes	Contrats d'entretien	5 000 000	MINAHS
		PEX-IMP005	Maintenance du forage de la PMH	Agents d'entretien /techniciens de maintenance	Risques d'accident de travail	Mineure	PC-MES008	Pour préserver les maintenanciers à des risques professionnels, des séances de formation doivent être organisées sur risques. Concernant les chutes de plain-pied et les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.	ONEP	A chaque période d'entretien des ouvrages	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de formation HSE organisées pour les maintenanciers	Rapport de formation HSE	1 000 000	MINAHS
		PEX-IMP006		Sol/sous-sol, eaux souterraines	Déversement accidentel de matières dangereuses (hydrocarbures, huiles, etc.)	Mineure	PC-MES009	Capter les déversements et les traiter via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES010	Contrôler la qualité des eaux souterraines alimentant la PMH en cas de déversement de matières dangereuses lors des entretiens	ONEP	Mensuellement et en cas de risque de pollution	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Qualité physicochimiques et microbiologiques 100% acceptables des eaux par un laboratoire accrédité	Rapport d'Analyses physicochimiques du laboratoire accrédité	5 000 000	Entreprise de maintenance et d'entretien

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
		PEX-IMP007		Sol et Cadre de vie	Production des déchets	Mineure	PC-MES011	Eliminer les déchets dangereux via des filières agréées par le CIAPOL	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages ou en cas d'insalubrité relevée	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de déchets dangereux éliminés via les structures agréées par le CIAPOL	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par le CIAPOL	500 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES012	Eliminer les déchets ménagers et assimilés via des structures agréés par l'ANAGED ou dans le réseau d'élimination des déchets de la commune	Entreprise de maintenance et d'entretien	A chaque période d'entretien des ouvrages ou en cas d'insalubrité relevée	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de déchets ménagers et assimilés éliminés via les structures agréées par l'ANAGED	Bordereaux d'élimination fourni par les structures agréées par l'ANAGED	200 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
							PC-MES013	Eliminer le matériel récupérable (métal, plastique, verre, etc.) via des structures de revalorisation	Entreprise de maintenance et d'entretien	Pendant la maintenance et les réparations	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Quantité de matériel récupérable revalorisé ou mis au rebut	Bordereaux d'élimination	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits avec les autres communautés (hors du village) venant s'approvisionner	Moyenne	PC-MES014	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	1 000 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risques de détournement de l'infrastructure pour un profit illégal à l'endroit d'un groupuscule	Mineure	PC-MES015	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	100 000	MINAHS
							PC-MES016	Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de comité de gestion des plaintes mise en place et formés	Rapport d'activités du comité de gestion des plaintes	1 000 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de conflits du fait de la marginalisation ou de restriction faite à certaines personnes ou encore de la mauvaise gestion du PMH	Mineure	PC-MES017	Prévoir un comité local efficace de gestion de la PMH	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Effectif et attributions du comité local PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	PV de de mise en place des comités signé par le préfet de département	100 000	MINAHS
							PC-MES018	Veiller à la sensibilisation et au fonctionnement du MGP	ONEP	Dès la mise en service de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de comité de gestion des plaintes mise en place et formés	Rapport d'activités du comité de gestion des plaintes	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP011	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque de dégradation précoce de l'infrastructure	Moyenne	PC-MES019	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	MINAHS

Phase du projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Importance de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre (F CFA)	Source de financement
	Site du sous-projet	PEX-IMP012	Gestion de la PMH	Socio-économie	Pollution des alentours du PMH par les ordures ménagères et des dépotoirs anarchiques	Moyenne	PC-MES020	Sensibiliser les communautés à la préservation du bien commun, à sa propreté et son entretien	ONEP	A la livraison ou inauguration de l'ouvrage	Direction Générale de l'Hydraulique	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés	Rapport de sensibilisation (y compris liste de présence)	100 000	MINAHS
	Site du sous-projet	PEX-IMP013	Gestion de la PMH	Socio-économie	Risque d'une eau non potable ou contaminée	Moyenne	PC-MES021	Contrôler régulièrement la qualité physicochimique et microbiologique des eaux à la PMH par un laboratoire accrédité et prendre des mesures de traitement si nécessaire	Entreprise de maintenance et d'entretien	Mensuellement et en cas de risque de pollution	Direction Générale de l'Hydraulique ONEP	ANDE	Qualité physicochimiques et microbiologiques 100% acceptables des eaux effectuées par un laboratoire accrédité	Rapport d'analyses physicochimiques du laboratoire accrédité	100 000	Entreprise de maintenance et d'entretien

Source : ID sahel / Easy Management/ SEM International, novembre 2023

X. ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

A. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROJET

1. COÛT DES MESURES LIÉES À L'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE

Il s'agit des coûts de mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air, du niveau sonore, de la mise en œuvre des mesures de protection du sol et des ressources en eau, de la consommation d'eau et d'énergie, etc.

2. COÛT DES MESURES LIÉES À L'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Il s'agit des coûts d'acquisition des EPI, EPC, équipements de signalisation, acquisition de poubelles pour la base de chantier, boîte à pharmacie et contrat avec un établissement sanitaire.

B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET

1. FORMATION DES ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU SOUS-PROJET

Il s'agit des coûts liés au renforcement des capacités des acteurs institutionnels (CGP, USEP Protection Sociale, Bureau de contrôle, entreprise, etc.).

L'efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du sous-projet passe par le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution des activités du sous-projet et du suivi de la mise en œuvre effective de mitigation identifiées.

Il est important, voire indispensable de mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des populations sur le PGES chantier notamment sur les risques liés aux ISTVIH/SIDA, aux violences basées sur le genre, aux accidents de circulation et le mécanisme de gestion des plaintes du sous-projet ; un plan d'information du personnel de chantier sur les mesures d'hygiène et de sécurité liées à leur environnement de travail et de formation sur les questions relatives au sauvetage secourisme du travail.

Quelques indications sur les thèmes pouvant être abordés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Quelques thèmes de séances de renforcement des capacités des acteurs

Acteurs ciblés	Thème/activités	Responsables	Période
Autorités administratives (préfectures, sous-préfectures) et coutumières Populations riveraines des localités concernées par les travaux	**Information /sensibilisation sur le sous-projet (avant le démarrage des travaux)** – Information sur la consistance des travaux du sous-projet, l'emprise et la durée des travaux, les impacts des travaux prévus, les mesures de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs et le mécanisme de gestion des plaintes du sous-projet – Sensibilisation sur les risques liés au VIH/SIDA et aux violences basées sur le genre	-CGP/USEP Hydraulique /Entreprise en charge des travaux ONG	Avant et pendant les travaux
Personnel cadre et sous-traitants de l'entreprise	**Information sur le PGES Chantier et Hygiène, Santé et Sécurité au travail**	Environnementalistes de l'entreprise et	Avant et pendant les travaux

Acteurs ciblés	Thème/activités	Responsables	Période
CGP/USEP Hydraulique	– Objectifs du PGES Chantier, du PHSS, du PPGD et du code de bonne conduite – Risques identifiés en matière de sécurité liés aux tâches et aux activités – Principales mesures de gestion des impacts proposées dans le PGES Chantier – Appropriation du PGES Chantier, du PHSS, du PPGD et du code de bonne conduite – Principaux indicateurs de performance – Application des mesures de bonnes pratiques lors des travaux	CGP/USEP Hydraulique	
Personnels de l'entreprise y compris les sous-traitants	**Formation** – Sauvetage secourisme du travail – Santé sécurité au travail – Habilitation et risques électriques	Cabinet de formation spécialisé	

2. COÛT DE MESURES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Formation du personnel de chantier (SST et IST/VIH/SIDA) et de la population riveraine (gestion des forages équipés de PMH, respect des consignes de sécurité et d'hygiène, etc.).

C. ESTIMATION DES COÛTS DU PGES

Le Tableau 10 présente la provision des coûts des mesures environnementales et sociales proposées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du sous-projet.

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet s'élève à soixante quatre millions neuf cent quatre vingt quinze mille francs CFA (64 995 000 F CFA) a partagé sur les phases de chantier et d'exploitation/entretien et entre les acteurs : PA PS GOUV, MINHAS et les entreprises des travaux**,** dont les détails sont contenus dans le Tableau 10 ci-après. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de la CGP ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain

Tableau 10 : Estimation des coûts du PGES des travaux

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA / *USD*)
1	Acquisition des EPI et EPC	PC-MES022 PC-MES023 PC-MES024 PC-MES025 PC-MES027 PC-MES028 PC-MES029 PC-MES030 PC-MES031 PC-MES033 PC-MES034 PC-MES035 PC-MES036 PC-MES038 PC-MES039 PC-MES041 PC-MES042 PC-MES043 PC-MES057 PC-MES058 PC-MES046	17 750 000 / 29 168
2	Gestion des déchets liquides et solides	PC-MES014 PC-MES015 PC-MES048 PC-MES049 PC-MES050 PC-MES052 PC-MES053 PC-MES054 PEX-MES009 PEX-MES011 PEX-MES012 PEX-MES013	6 700 000 / 11 010
3	Campagne de vaccination, de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA, la COVID-19, les VBG, la sécurité routière dans chaque localité	PC-MES016 PC-MES059 PC-MES060 PEX-MES002 PEX-MES019 PEX-MES020	3 300 000 / 5 423
4	Santé des travailleurs - Acquisition de boîtes à pharmacie et contrat avec un centre de santé dans chaque département	PC-MES044	2 000 000 / 3 286
5	Mesures pour les recrutements et les contrats, CNPS, gestion des AGR	PC-MES001 PC-MES002 PC-MES003 PC-MES004 PC-MES005 PC-MES006	7 150 000 / 11 749

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA / *USD*)
		PC-MES007 PC-MES008 PC-MES009 PC-MES010 PC-MES012 PC-MES018 PC-MES019 PC-MES020 PC-MES045 PEX-MES003 PEX-MES004 PEX-MES005	
6	Gestion des plaintes	PC-MES017 PC-MES021 PC-MES013 PEX-MES016 PEX-MES018	2 600 000 / 4 272
7	Mesures pour la gestion des ouvrages	PEX-MES001 PEX-MES006 PEX-MES007 PEX-MES010 PEX-MES014 PEX-MES015 PEX-MES017 PEX-MES019 PEX-MES021	13 400 000 / 22 020
8	Mesures communautaires pour la gestion des sites des PMH	PC-MES011 PC-MES051	6 050 000 / 9 942
9	Gestion des découvertes fortuites	PC-MES026	1 000 000 / 1 643
10	Elaboration des modules et organisation des séances de formation sur la sécurité (santé sécurité travail, secourisme, équipier de première intervention, etc.) pour les travailleurs et les communautés	PC-MES032 PC-MES037 PC-MES040 PC-MES047 PC-MES055 PC-MES056	1 950 000 / 3 204

NB : 1 USD = 608,5503216 F CFA

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

Les sources de financement pour ces couts sont précisées dans le tableau ci-après par phase et par acteurs.

Tableau 11 : Sources de financement des coûts du PGES par phase et par acteurs

Phase	Cout (F CFA	Source de financement
Phase chantier (préparation et construction)	38 400 000,00 F CFA	Entreprise des travaux
	6 100 000,00 F CFA	PA PS GOUV
Phase d'exploitation et entretien	1 700 000,00 F CFA	Entreprise de maintenance et d'entretien
	15 700 000,00 F CFA	MINHAS
Total (F CFA)	**61 900 000,00 F CFA**	
Cout indirect (5 %)	**3 095 000,00 F CFA**	
Total provision PGES (F CFA)	**64 995 000,00 F CFA 106 803 Dollars américain[23]**	

[23] 1 F CFA = 0,0016 Dollar américain, Google Finances, 19 févr., 12:20:01 UTC

CONCLUSION

Les travaux de construction de 100 forages équipés de PMH dans dix-sept (17) régions de la Côte d'Ivoire constituent une réponse à l'engagement du gouvernement ivoirien envers l'amélioration des conditions de vie de sa population, en particulier dans le domaine de l'accès à l'eau potable . Ils s'inscrivent dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv) et visent à renforcer l'offre de services sociaux de base, et à favoriser la cohésion sociale au niveau local, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des citoyens.

En analysant les risques et les impacts environnementaux du sous-projet, nous avons constaté que, d'une part, il génère des effets positifs bénéfiques pour les populations locales, notamment la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. D'autre part, les impacts négatifs potentiels, après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, sont quasiment insignifiants.

Les impacts positifs sont nombreux et offrent de nombreuses opportunités pour des améliorations. L'atténuation et/ou l'amélioration de l'ensemble de ces impacts contribueront à l'atteinte des objectifs du sous-projet dans les délais requis.

Cependant, les travaux auront des conséquences significatives en ce qui concerne la cohabitation avec les communautés locales, notamment sur les questions liées à la gestion et l'utilisation de la pompe qui pourraient entraîner des conflits au sein de la communauté, en particulier, à cause de la présence ponctuelle de l'entreprise des travaux en phase travaux et l'entreprise de maintenance ou de réparation en phase d'exploitation/entretien si des règles claires et équitables ne sont pas préalablement établies.

Par ailleurs, la phase de chantier entraînera des nuisances relativement importantes, mais ponctuelles (de courte durée : deux (2) jours par site de foration) notamment des perturbations des sols, des pollutions de l'air (poussières), des bruits liés aux engins, des risques d'accidents, et des rejets anarchiques de déchets de chantier. Cependant, l'impact de ces nuisances sera considérablement réduit si les dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène sont strictement appliquées.

Les impacts négatifs potentiels, pour la plupart, peuvent être atténués de manière significative et ne devraient pas compromettre la réalisation du sous-projet. Les mesures prévues dans le PGES, y compris les mesures sanitaires, d'hygiène, et de sécurité, ainsi que le dispositif de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation et d'entretien, permettront d'éviter ou de réduire considérablement les impacts négatifs potentiels identifiés précédemment.

En conclusion, sur la base des évaluations décrites ci-dessus, il est raisonnable de considérer que les présents sous-projets, dans leurs formes proposées, est une option viable du point de vue environnemental et social, à condition que toutes les mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale soient intégralement et rigoureusement mises en œuvre, tout en respectant les normes de conformité.

Le montant global du PGES est de **soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs CFA (64 995 000 F CFA)** à partager sur les phases de chantier et d'exploitation/entretien et entre les acteurs : PA PS GOUV, MINHAS et les entreprises des travaux.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS

[1] **AVENARD J. M. (1971) :** Aspect de la géomorphologie. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 11-72.
[2] **BAD (2023),** Système de Sauvegarde Intégrée de la BAD, Avril 2023
[3] **BIEMI J. (1992) :** Contribution à l'étude géologique, hydrogéologique par télédétection des bassins versants subsahéliens du socle précambrien d'Afrique de l'Ouest : Hydrostructurale, hydrodynamique, hydrochimie et isotopie des aquifères discontinus de sillons et aire granitique de la haute Marahoué (Côte d'Ivoire). *Thèse Doct. ès Sc. Nat. Univ. Abidjan, 178 fig, 479 p.*
[4] **Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "**Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.
[5] **DJE KOUAKOU BERNARD (2014) :** Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2015-2020). *Programme National Changement Climatique (PNCC), Direction Générale de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable (MINESUDD), République de Côte d'Ivoire, 84 p.*
[6] **ELDIN M. (1971) :** Le climat. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 77-108.
[7] **GIRARD G., SIRCOULON J. ET TOUCHEBEUF P. (1971) :** Aperçu sur les régimes hydrologiques. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 113-155.*
[8] **GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007) :** Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. *Hydrological Sciences Journal, 52 (1), pp.49 – 67*
[9] **GOULA Bi Tié Albert (2005)** : EVALUATION DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAUPOTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET URBAIN. *Rapport provisoire, Banque Africaine de Développement, Abidjan, 125 p.*
[10] **GUILLAUMET J. L. ET ADJANOHOUN E. (1971) :** La végétation. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM n° 50, pp 159-266.
[11] **Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard,. (2019).** Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).
[12] **PERRAUD A. (1971) :** Les sols. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 269-391.*
[13] **UC-PS Gouv (2021),** Cadre de Gestion Environnemental et Social du PS Gouv
[14] **USEP Protection Sociale (2021),** Etude technique Sommaire
[15] **USEP Protection Sociale (2021**), Screening du Projet de réhabilitation, d'équipement de 11 centres sociaux et la construction du centre social d'Agboville

SITE WEB

[1] https://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrogeology_of_Cote_d%27Ivoire#Geology
[2] https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Flora_of_Ivory_Coast
[3] https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/
[4] https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2024/le-reseau-hydrographique-ivoirien.html
[5] https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9042&d=1
[6] https://www.green.earth/blog/ivory-coasts-biodiversity-a-rich-and-diverse-ecosystem
[7] https://www.nap.edu/read/1985/chapter/12
[8] https://www.nationsencyclopedia.com/Africa/C-te-D-ivoire-FLORA-AND-FAUNA.html

ANNEXES

Annexe 1 : Mécanisme de gestion des plaintes

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

1. Objectifs

L'objectif global du présent Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est de renforcer la responsabilisation du projet puis de s'assurer que les préoccupations, plaintes/griefs/réclamations, doléances et suggestions venant des communautés ou autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ce projet sont promptement écoutés, analysés, traités dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et/ou préventives afin d'éviter une aggravation qui pourrait aller au-delà du contrôle du projet.

De façon spécifique, le MGP vise à :

- Fournir aux personnes et communautés qui se sentent lésées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, transparentes, inclusives, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs plaintes et préoccupations afférentes au projet.
- Décrire les étapes, les organes, les délais et les outils permettant de recevoir, de traiter et de clôturer une plainte de manière efficace.
- Offrir aux plaignant(e)s, un cadre propice de dénonciation des abus, des violations relatives à l'impact ou la mise en œuvre des interventions du projet, du non-respect des normes et critères convenus dans le cadre du projet afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits ;
- S'assurer que les préoccupations et plaintes venant des parties prenantes soient enregistrées et traitées ;
- Anticiper la survenance des conflits en traitant promptement et de façon systématique les doléances ou plaintes dans des délais raisonnables ;
- Améliorer le dialogue entre les acteurs aux différents niveaux (local ou villageois/de quartier, communal, préfectoral) et établir une relation transparente et de respect mutuel avec les parties prenantes ;
- Promouvoir la transparence, la redevabilité et la confiance pour atténuer les risques éventuels liés à l'action du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux plaintes formulées ;
- Prévenir les incidents et abus de tout genre, y compris des actes liés à la Violence Basée sur le Genre (VBG) au sein des communautés bénéficiaires et les instances de gestion du projet ;
- Orienter les protagonistes au cas où le conflit ne concerne pas le processus de mise en œuvre du projet vers les mécanismes adaptés.

Les principes fondamentaux ci-dessous seront observés afin d'inspirer la confiance des usagers du MGP.

Tableau 12 : Principes du MGP

Principes	Mesures d'application
Sécurité	• Protéger l'anonymat des plaignant(e)s si nécessaire. • Assurer la confidentialité nécessaire en cas de réclamations de nature sensible. • Limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. • S'assurer de l'absence de représailles à la suite des plaintes.
Accessibilité	• Diffuser largement le mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles et celles liées au statut socio-économique, avec une attention particulière aux personnes marginalisées, vulnérables (femmes veuves ou homme veufs et ayant en charge les enfants de 0 à 3 ans) ainsi que les personnes en situation de handicap. • Expliquer clairement la procédure de dépôt de réclamations à toutes les personnes concernées par les activités du projet.

Principes	Mesures d'application
	• Diversifier et démultiplier les possibilités de dépôt de réclamations par la mise en place de registres et de téléphones accessible gratuitement. • Offrir une assistance adéquate aux personnes qui rencontreraient des obstacles particuliers pour accéder au mécanisme. • Produire des supports de communication et de sensibilisation sur le mécanisme mis en place. • Tenir des campagnes d'informations et de sensibilisation de la communauté. • Démultiplier les points ou sites de recueil et d'enregistrement des réclamations.
Prévisibilité	• Réagir promptement à toutes les réclamations. • Présenter un processus de traitement transparent avec des délais indicatifs pour chaque étape.
Impartialité	• Veiller à la neutralité des personnes qui participent aux vérifications de l'éligibilité des réclamations. • Assurer qu'aucune personne ayant un intérêt direct dans l'issue de l'enquête de vérification ne participe au traitement de la réclamation concernée. • Garantir que les parties lésées (personnes et groupes vulnérables) bénéficient d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaire pour leur participation au processus d'examen des réclamations.
Transparence	• Communiquer au plus grand nombre sur l'objet et la fonction du dispositif mis en place. • Renseigner les parties prenantes concernées sur la démarche à suivre pour accéder au mécanisme, l'évolution et les résultats du traitement des réclamations.
Équité	• S'efforcer de garantir que les parties lésées bénéficient d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour une participation à un processus d'examen des plaintes dans des conditions de respect, d'équité et de clarté.
Droits de l'homme	• Garantir que les résultats et les voies de recours sont conformes aux droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale.
Consultation	• Consulter les groupes de parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme ; maintenir le dialogue afin de prévenir et régler les plaintes. Cette consultation suscite un climat de confiance et contribue à asseoir la légitimité du mécanisme et du projet.

Dans le cadre du projet PA-PS GOUV, des plaintes et litiges peuvent résulter d'incompréhensions, ou de conflits de voisinage parfois sans rapport avec le Projet (y compris les plaintes liées aux Violences Basées sur le Genre), mais qui peuvent souvent être résolus par l'arbitrage, en utilisant des règles de médiation issues de la tradition. Ainsi, de nombreux litiges peuvent être résolus par des mécanismes extra - judiciaires de traitement des litiges faisant appel à l'explication et à la médiation par des tiers.

Dans la législation nationale (code pénal, code du travail) comme au plan traditionnel (dans les communautés) ou dans certaines entreprises, il existe des modes et procédures de gestion des plaintes. Toutefois, ces mécanismes formels ou informels de gestion des plaintes peuvent ne pas répondre aux exigences des SO.

Dans cette perspective, l'UCP établira et maintiendra un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes, selon les spécifications internationales. Ce mécanisme, qui sera mis en place tout au début du projet et maintenu durant toute la phase de mise en œuvre. L'objectif sera d'assurer, de manière impartiale, transparente et rapide, la réception et le traitement des préoccupations, des plaintes et des litiges liés à la mise en œuvre des activités du projet y compris les VBG.

Ce mécanisme permet aussi d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable autant que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et promoteur du projet et limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Chaque plaignant, tout en conservant bien sûr la possibilité de recourir à la justice à tout moment, pourra faire appel à ce mécanisme, selon des procédures précisées plus loin.

Conformément aux standards internationaux, le mécanisme de gestion des plaintes doit être mis en place par le promoteur du projet pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier à celles qui sont affectées par le projet, de fournir leur appréciation des propositions du projet, de canaliser leurs préoccupations et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Ce mécanisme doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du projet, de tirer des enseignements. Son domaine concerne l'ensemble de l'opération, à l'exception des relations humaines qui relèvent d'un mécanisme de gestion des plaintes spécifique.
Le mécanisme de règlement des plaintes fait partie de l'engagement continu des parties prenantes.

2. Pratiques existantes en matière de gestion des plaintes dans les zones du projet

Plusieurs pratiques de gestion des conflits existent dans les différentes sociétés traditionnelles visitées au cours de cette étude et au sein des administrations qui ont en leur sein un département de gestion des requêtes et contentieux.
Nous en avons recensé quatre (4) dont le système administratif local, le système judiciaire, le système coutumier et d'autres formes de règlement dans les différentes localités :

- ***Les systèmes de règlements des conflits ou litiges***
  - ✓ **Le système administratif**

Au niveau administratif, il y a le niveau préfectoral et le niveau communal. Plusieurs problèmes sont réglés à ce niveau. Il s'agit généralement de problèmes des problèmes fonciers, des conflits de leadership au niveau de la gestion des affaires dans les villages.

- ✓ **Le système judiciaire**

A San Pedro, le tribunal local est chargé de trancher les conflits qui n'ont pas pu être réglés au niveau coutumier ou administratif.

- ✓ **Le système coutumier**

C'est l'échelon le plus usité par les populations. A ce niveau, les conflits et litiges sont gérés par les Chefs coutumiers et les Chefs religieux. Il peut s'agir de plusieurs types de conflits dont les plus récurrents sont les conflits fonciers, de conflits successoraux, les conflits entre membres de familles, etc.

- ✓ **Autres formes**

Les autres formes concernent entre autres, les niveaux des chefs de quartiers, des chefs de communautés, des présidents et présidentes des jeunes et des femmes, etc.

2.1. Système coutumier

Dans les zones du projet, l'on note que les trois villages affectés par le projet se réclament d'une seule grande famille. De ce fait, pour la gestion de leurs conflits, les populations locales font appel à une tierce personne, au chef de village, à des dignitaires influents du village, notamment les membres de la notabilité. En effet, ce système est conçu pour gérer les conflits à l'amiable par voie de conciliation et éviter autant que possible le recours au tribunal de droit moderne.
Il est mis en place une collaboration formelle entre les autorités traditionnelles et les autorités administratives, pour non seulement réduire les plaintes, mais aussi et surtout rester dans la dynamique de conciliation qui respecte la trajectoire reconnue c'est-à-dire le processus habituel de résolution des conflits. La trajectoire de recours empruntée n'est pas systématiquement la même, mais d'une manière générale, en cas de litiges, les populations utilisent des négociations ciblées, des médiations, ou de la conciliation.

2.2 Système administratif local

Il est composé des structures étatiques d'administration du territoire (Préfecture, sous-préfecture, mairie) et des structures techniques déconcentrés de l'État (Agriculture, Construction, Ressources Animales et Halieutiques, etc.)
C'est un système qui est très sollicité par les populations lorsqu'elles n'ont pas trouvé satisfaction lors de la médication conduite par les autorités coutumières.

2.3 Système judiciaire

Il constitue le dernier recours après les échecs aux niveaux local et administratif. Le conflit est porté devant les autorités judiciaires qui tranchent le conflit en dernier ressort.

2.4 Autres systèmes

Certain(e)s plaignant(e)s préfèrent recourir à la gendarmerie ou à la police lorsqu'ils/elles ne font pas confiance aux différents niveaux cités plus haut. Selon leurs perceptions, la plainte à ce niveau est analysée rapidement et sans parti pris et la décision qui est rendue est plus équitable et a un caractère exécutoire.

3 ETAPES DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La procédure sera simple et accessible au niveau local, ouverte à différents types de preuves et respectera quelques principes directeurs :

- Toutes les plaintes doivent être orientées vers la Coordination du Projet en Côte d'ivoire soit directement ou travers le Consultant ou le sous-traitant qui peut recueillir (recevoir) une plainte verbale ou écrite ;
- Le personnel sous-traitant ou le consultant doit aviser PA-PS GOUV dans les 24 heures suivant la réception de la plainte ;
- Toute plainte enregistrée doit, si nécessaire, être suivie d'une visite d'inspection au plus tard sept (7) jours après ;
- 90% des plaintes doivent être fermées dans les trente (30) jours qui suivent leur enregistrement ;
- Les autres plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation pourront prendre plusieurs mois ; mais toutes les plaintes réelles ou fictives doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées.

Cette procédure permettra de :

- Faire des ajustements et prendre des mesures correctives tôt dans le processus de mise en œuvre des activités du projet ;
- Augmenter la transparence du processus ;
- Réduire les délais potentiels à la mise en œuvre du projet associé à des disputes non résolues en minimisant le risque de recours aux tribunaux.

Le processus de gestion des plaintes comprend les étapes suivantes :

- Dépôt et enregistrement de la plainte ou du litige ;
- Traitement amiable, faisant appel à des médiateurs indépendants ;
- Examen et enquête pour la vérification ;
- Proposition des réponses et prise de mesure ;
- Appel (le cas échéant) ;
- Fermeture (résolution).

3.1 Dépôt et enregistrement des plaintes ou litiges

Un Comité de Gestion des Plaintes dans chaque département du projet devrait pouvoir offrir plusieurs voies et différents formats pour la présentation des plaintes. Différentes options pourraient être offertes selon les usagers, mais il est essentiel que chaque option soit comprise et acceptée par les usagers et par la collectivité. Si plusieurs voies sont offertes, le comité doit disposer d'une procédure claire concernant la manière dont les plaintes seront colligées, consignées dans un système centralisé et géré de façon

uniforme. Les canaux pour poser des plaintes doivent être bien communiqués et connus par les communautés.

- ***Communication avec les populations riveraines***

Afin que les plaintes puissent être reçues, il est important que les riverains soient informés de la possibilité de déposer une plainte. Dans le cadre de l'exécution du projet, le public doit être bien informé du mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre au plaignant de bien les connaitre en vue de les utiliser en cas de besoin. Des consultations publiques ou focus group expliquant les différents organes de gestion des plaintes seront planifiés dans les localités du projet, au niveau des groupes vulnérables, le cas échéant et des travailleurs. Au cours de ces consultations, les avis et recommandations des employés et des populations riveraines seront recueillis et pris en compte. Les procès-verbaux y afférents seront annexés au rapport de la consultation. Les différents recours pour régler les plaintes/conflits seront expliqués en long et en large d'où la nécessité de vulgariser le présent MGP.
Pour la diffusion, différentes méthodes seront utilisées :

- Information directe des populations riveraines ;
- Banderoles, affiches et autre communication directe pour les réunions préliminaires ;
- Sensibilisation des ONG de la société civile et autres ;
- Internet : document de gestion de plaintes en téléchargement libre ;
- Évaluation trimestrielle du mécanisme de gestion des plaintes.

En effet, le projet offre plusieurs voies et différents formats pour la présentation et/ou enregistrement de plaintes notamment :

- Une boîte à plainte surtout au niveau du chantier ;
- Une plainte verbale qui pourra être enregistrée dans le cahier de conciliation ;
- Courrier formel transmis au Projet par le biais de la Mairie /administrateur du territoire ou directement au projet ;
- Appel téléphonique au niveau du projet ;
- Envoi d'un SMS au projet ou aux spécialistes en sauvegardes ;
- Courrier électronique transmis au projet ou aux spécialistes en sauvegardes ; et
- Contact *via* l'adresse e-mail du projet.

Après dépôt de la plainte, le porteur va aussitôt recevoir un accusé de réception de sa plainte. Le Secrétaire du Comité de Gestion des Plaintes (CGP) ou l'Assistant du Coordonnateur du projet se chargeront de lui expliquer comment sa plainte sera traitée et ce qu'il peut attendre du processus.
Le Projet accepte des plaintes anonymes car elles sont pour la plupart fondées et peuvent faire penser que les plaignants ont de bonnes raisons de vouloir cacher leur identité ; de telles plaintes sont par contre plus difficiles à traiter. Le Projet fait de son mieux pour s'assurer de la confidentialité du plaignant afin qu'il n'y ait aucune représailles envers une personne portant plainte contre le Projet ou contre un partenaire.

3.2 Traitement des plaintes

Le Projet va déterminer de quel « type » de plainte il s'agit et, par conséquent, quelle est la politique ou procédure à appliquer pour traiter la plainte. Le Projet va classifier les plaintes selon qu'elles sont de nature *sensible (comportement des experts du Projet, détournement de fonds, exploitation/abus sexuel etc.)* ou *non sensible (décision sur le financement ou la réalisation d'une activité du projet, etc.)* de façon à ce que les plaintes soient traitées conformément à la politique et procédure appropriées.

La manière de gérer les plaintes diffèrera selon le type de plaintes : les plaintes de nature sensible pourraient nécessiter la tenue d'une enquête confidentielle par le Projet tandis que les plaintes de nature non sensible ont de fortes chances d'être résolues plus rapidement en apportant les changements nécessaires conformément à la documentation du Projet.

❖ ***Types de plaintes***

✓ ***Plaintes non sensibles***

Les plaintes de nature non sensible dans le cadre du Projet incluent :

- Le non-respect des us et coutumes locales par les travailleurs de l'entreprise ;
- La destruction de biens d'autrui lors des activités du projet et la non indemnisation du propriétaire ;
- Les gênes causées aux riverains par les travaux ;
- La non prise en compte d'engagement de la main d'œuvre locale ;
- Le non-respect des heures du travail par les entreprises ;
- La mauvaise conduite d'un personnel ou partenaire direct du projet ;
- La violation des droits de travail élémentaires des travailleurs.

Le caractère non sensible d'une plainte lui donne une certaine rapidité dans son traitement. Ainsi, le plaignant peut avoir une réponse à sa plainte dans l'intervalle de trois (3) semaines au maximum à compter de la date de dépôt de la plainte.

✓ ***Plaintes sensibles***

Les plaintes de nature sensible dans le cadre du Projet sont :

- Mauvais usage de fonds/fraude commis par une organisation partenaire du Projet ;
- Cas d'accidents graves survenus suite aux activités du Projet ;
- Cas de décès suite aux activités du Projet ;
- Violences sexuelles et basées sur le genre faites par le Personnel ou un partenaire du Projet ;
- etc.

Les investigations pour ce type des plaintes feront l'objet d'une procédure particulière mettant en contribution des organismes spécialisées en la matière. Ainsi, dès le début du projet, le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) est tenu de collaborer avec les organisations spécialisées pour sensibiliser les travailleurs et les populations riveraines et s'assurer que les cas de VBG sont évités ou dénoncés et que les victimes seront prises en charge au niveau psycho social, médical et juridique. Le projet se rassurera que les partenaires d'exécution disposent chacun d'un MGP ainsi que des prescriptions sur les VBG, et les mettent en place.

Les investigations d'une plainte sensible ont des durées variables selon les cas et leur complexité ; il est cependant souhaitable que toute investigation soit terminée dans les 5 semaines qui suivent une déposition de plainte.

✓ ***Plaintes liées aux violences faites aux femmes et/ou basées sur le genre***

Les violences sexuelles faites aux femmes et/ou basées sur le Genre sont courantes dans les projets surtout au moment de la mise en œuvre. Parfois, leurs risques ne sont pas évalués à leur juste importance. Face à la sensibilité et la nature des plaintes liées aux violences sexuelles basées sur les femmes et/ou sur le Genre, le présent MGP du projet recommande, en complément des mécanismes internes de prise en charge des VBG, d'apporter ces cas de plainte à la police locale pour traitement et aux structures dédiées à la prise en charges des victimes de violence sexuelle ou basée sur le genre. Le CGP n'a pas toute la compétence requise pour traiter les plaintes liées aux violences faites aux femmes et/ou basées sur le Genre, lesquelles font l'objet d'une procédure spéciale.

Par ailleurs, gérer les attentes des personnes qui déposent une plainte, le Projet convient d'établir un délai de réponse et d'en informer clairement les plaignants par un courrier (accusé de réception).

3.3 Examen et enquête

Il sied de signaler que la présence d'un représentant d'une ONG de la société civile dans le Comité de Gestion des Plaintes est constamment importante dans ce processus du MGP.

En effet, le représentant de l'ONG est impliqué pour défendre les droits des populations riveraines qui parfois ont une connaissance limitée sur leurs droits et obligations vis-à-vis du tiers.

Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour : en déterminer la validité ; établir clairement l'engagement ou promesse non respecté ; et décider des mesures à prendre pour y donner suite. Il revient au Comité de décider comment faire l'enquête au sujet d'une plainte.
Dans le cas des plaintes de nature non sensible et des problèmes liés à la gestion du Projet, c'est habituellement le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet qui examinera la plainte et s'en occupera directement.
Dans le cas des plaintes de nature sensible et des problèmes liés à la gestion du Projet, l'enquête sera menée par le CGP en conformité avec les politiques nationales de la Côte d'Ivoire et des normes et directives internationales si la plainte est en relation. Si la plainte concerne une situation dont le Projet ou son partenaire n'assume pas la responsabilité, elle peut être renvoyée à une instance ou autorité compétente.

3.4 Réponse et prise de mesures

À la suite d'un examen et d'une enquête réalisée par le CGP, quelque chose doit être corrigé, modifié ou changé pour améliorer la situation et résoudre le problème. Une plainte formelle exige une réponse rapide de la part du Projet. Le projet va fondamentalement communiquer clairement à la personne plaignante les constats issus des processus d'examen et d'enquête, et de la tenir dûment informée des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé. Il pourrait parfois être nécessaire d'informer la population riveraine en général des mesures prises si celle-ci a aussi été touchée. Les réponses vont se faire par écrit ou verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et elles seront documentées.
Cette rétroaction démontre que le projet et les autres parties prenantes écoutent les plaignants et les prennent au sérieux. Cela montre que les problèmes posés ont été examinés et que des mesures appropriées ont été prises. Cela démontre aussi aux populations riveraines que le MGP est un instrument sûr et qui fonctionne. Il peut être utile de se demander quelle réponse la personne plaignante désire recevoir : voudrait-elle être indemnisée ou voudrait-elle juste attirer l'attention sur la question ? La réponse peut être négative ou la réclamation peut être jugée non fondée. Ou encore elle peut être positive ; il peut, par exemple, être convenu d'ajouter à la liste de bénéficiaires quelqu'un qui n'y figurait pas auparavant. Si la réponse n'est pas acceptée, le projet va permettre à la personne plaignante d'appeler de la décision. Lorsque le plaignant estime que la question n'est pas du ressort du projet lors de l'arrangement à l'amiable, il est libre de ramener sa plainte à une instance judiciaire de son choix. Mais l'on conseillera toujours au plaignant de privilégier l'arrangement à l'amiable comme mode de résolution de conflit.

3.5 Procédure d'appel

Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties concernées ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de rouvrir l'enquête déjà close et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus du réexamen du dossier. La procédure d'appel va être clairement définie : dans quels cas elle peut être utilisée ; comment elle fonctionnera et qui y participera. La procédure d'appel, lorsqu'elle est invoquée, sert à vérifier si la décision ou la réponse initiale était appropriée.
Elle va être menée par des personnes différentes (avec la même capacité d'analyse) de celles qui ont participé à la première enquête, afin de démontrer aux personnes plaignantes l'impartialité et la sécurité de la procédure et d'entretenir la confiance dans le MGP. Les appels sont surtout interjetés dans les affaires les plus difficiles ou délicates et permettent un réexamen de la question par le Projet.
Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités. A ce sujet, le projet communiquera suffisamment par rapport à ce risque pour que les parties prenantes en soient informées et favorisent le recours à un mécanisme extrajudiciaire de traitement des litiges faisant appel à l'explication et à la médiation par des tiers.

3.6 Résolution

Le ou les problèmes posés sont résolus si, toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution.

3.7 Suivi des plaintes

Pour assurer la surveillance et la gestion des plaintes reçues, le projet prévoit un moyen de suivre et d'enregistrer les principales étapes de tout processus de plainte. Ainsi, Chaque comité de Gestion des Plaintes veillera à contrôler le nombre de plaintes reçues et les noms des plaignants, de quel endroit, à quel sujet, quand et comment le Projet a répondu à la plainte et quelles mesures ont été prises à cet effet. Une analyse des données recueillies peut être étudiée en même temps au regard des échéanciers et des événements clés du Projet afin de dégager les tendances au niveau des résultats et permettre de voir les changements qu'il faudra envisager d'apporter.
Assurer le suivi des réponses peut aider à alimenter le processus d'évaluation et permettre de faire des apprentissages et d'apporter des ajustements au besoin au MGP.

Rapport des CGP. Douze (12) séances de traitement des plaintes sont prévues pour chaque année c'est-à-dire que le CGP se réunira tous les mois pour traiter les plaintes, et il produira un rapport trimestriel. Les réunions mensuelles seront sanctionnées par un procès-verbal à transmettre à l'UGP dans un délai de 72 heures. Par évènement, le comité peut se réunir pour prendre en compte des cas sensibles/urgents.

En cas de violences basées sur le genre et surtout les violences sexuelles, orienter sans délai la survivante ou le survivant vers les services sociaux de base (justice, éducation, police, ONG locale etc.) pour une prise en charge appropriée. Tout ce travail se fera dans la discrétion et dans le respect de la volonté de la survivante afin de préserver leur confidentialité.
Le projet collaborera avec les structures spécialisées en charge des VBG pour la sensibilisation des travailleurs et des communautés riveraines des sites de la zone industrielle et pour la prise en charge en cas de VBG.
En tout état de cause, le projet devra procéder à une cartographie des structures de prise en charge des survivantes/survivant par localité et veiller à la diffusion de cette cartographie aux populations riveraines et aux autres parties prenantes locales.

3.8 Archivage des plaintes

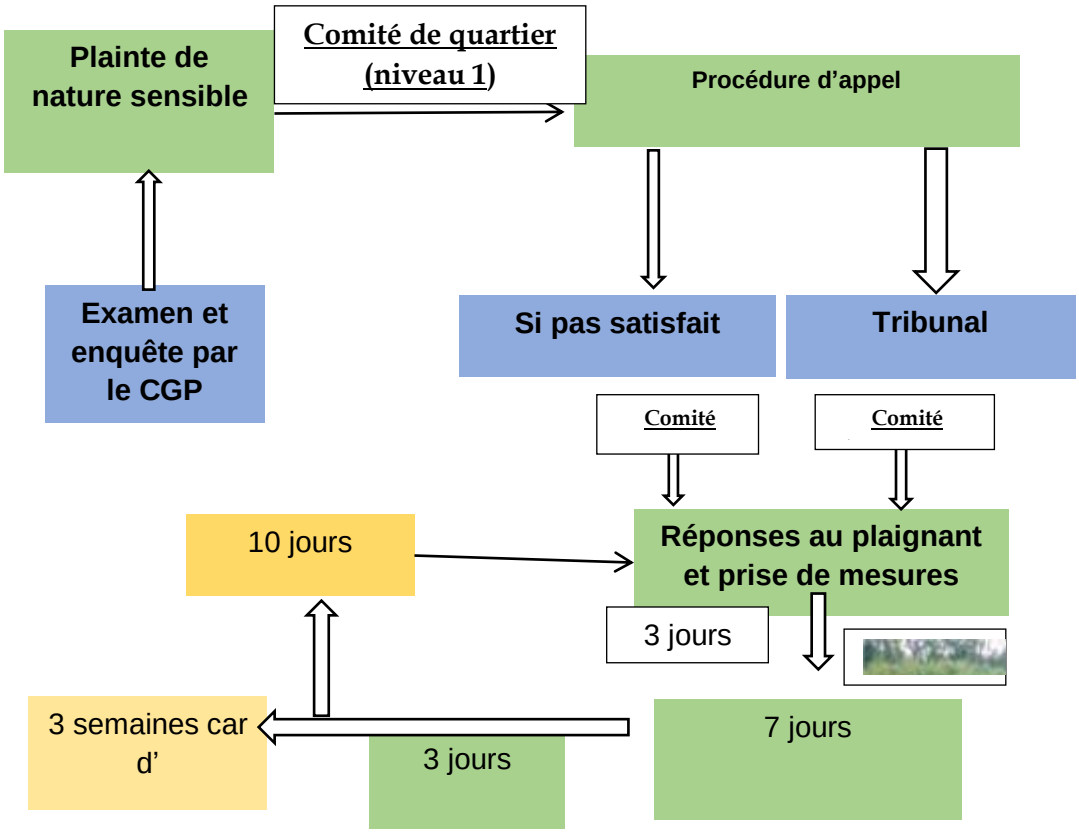
Toutes les plaintes enregistrées, traitées, recevables et non recevables au niveau de chaque porte d'entrée seront archivées d'une manière très perfectionnée électroniquement dans un serveur constituant une base des données auprès du projet.
A la fin du projet, le projet partagera toutes les informations utiles avec les parties au Projet afin d'assurer la pérennisation du MGP.

3.9 Diversité des plaintes et nécessité d'avoir des alertes précoces

Les parties prenantes devront être suffisamment intégrées dans le MGP afin qu'elles trouvent la nécessité de chercher plus de solution en interne qu'à l'extérieur.
Par ailleurs, autant qu'il peut y avoir diversité des plaintes, autant il faut multiplier des séances de sensibilisation et d'information auprès des bénéficiaires directs du projet et des différentes parties prenantes pour éviter des plaintes dues à la sous- information.
À cet effet, la sensibilisation et l'information s'avère être des modes de prévention d'anticipation de certaines plaintes et/ou litiges mal placées.
En outre, la connaissance des problèmes et préoccupations des parties prenantes, mieux leurs attentes (et même leurs intentions), peut permettre aux responsables du projet aux différents échelons de

développer un système d'alerte précoce. Le but de cette dernière étant la prévention, en vue d'anticiper les actions à entreprendre pour étouffer une plainte non fondée, par la sensibilisation et l'information.
À l'extrême de cas, une plainte fondée passe par différentes étapes avant d'être officialisée par les plaignants. Un bon réseau de communication mis en place peut orienter sur les actions à faire à l'attention des plaignants, sans l'intention d'étouffer une plainte fondée.
L'alerte précoce, dans le cadre de conflit par exemple, est « la collecte systématique et l'analyse d'information sur des régions en crise et dont la vocation est de : (i) anticiper le processus d'escalade dans l'intensité du conflit, (ii) développer des réponses stratégiques à ces crises, (iii) présenter des actions aux acteurs concernés afin de faciliter la prise de décision ».
Tous ces procédés d'anticipation sont regroupés sous le vocable de « système d'alerte précoce ». L'alerte précoce sur les risques ou les situations identifiées n'apparait donc que comme une étape du processus.
La figure ci-dessous présente concrètement les principales étapes du processus de gestion des plaintes au sein du projet.

Figure 0-1 : Principales étapes du mécanisme de gestion des plaintes



4. PROCEDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

4.2 Domaines d'application

La procédure s'applique aux plaintes perçues ou réelles qui émanent des parties prenantes. Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre du projet. Les plaintes et conflits pouvant en découler, peuvent apparaître pour les raisons suivantes :

- Le non-respect des us et coutumes locales par les travailleurs venus d'horizons divers qui peut rendre difficile la cohabitation entre ceux-ci et les communautés présentes dans les différentes zones du projet.
- La non-utilisation de la main-d'œuvre résidente lors des travaux qui pourrait susciter des frustrations et entraîner des actes de vandalisme pendant et après les travaux ou des conflits avec les employés venus d'ailleurs ; les actes de vandalisme peuvent concerner des actes de sabotage, de pillage ou de dégradation des infrastructures et équipements présents sur les chantiers.
- Le choix de la base de chantier et des zones d'emprunt probables peut donner lieu à une spéculation foncière qui peut déboucher sur des conflits entre l'entreprise et les propriétaires terriens.
- La destruction de biens d'autrui lors des activités du projet et la non indemnisation du propriétaire, le désaccord sur des limites de parcelles, le désaccord sur la propriété d'un bien, le désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien, le désaccord sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation), sont autant de facteurs pouvant susciter des plaintes.
- Les désagréments divers causés aux populations par les nuisances lors des travaux dû au non-respect par l'entreprise des dispositifs de mise en œuvre du PGES qui peut causer des torts aussi bien aux employés de chantier qu'aux populations riveraines des zones des travaux.
- La mauvaise conduite d'un personnel ou partenaire direct du Projet.
- La violation des droits de travail élémentaires des travailleurs.
- Etc.

4.1 Usagers du mécanisme

Le MGP est destiné aux entreprises des travaux et aux populations des différentes localités dans les zones d'intervention du projet. Il intègre aussi les travailleurs, les entreprises et toutes les autres parties prenantes au projet.
Spécifiquement, il cible toute personne physique ou morale ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

4.2 Mise en place des comités de gestion des plaintes

En vue d'une gestion efficace des plaintes qui pourraient survenir lors du déroulement des activités du projet, un comité de gestion des plaintes sera mis en place par arrêté préfectoral et les noms des membres, adresses et numéros de téléphones seront rendus publics.
Le dispositif de gestion des plaintes dans les trois villages affectés est présenté à travers l'organigramme suivant :

Figure 0-2 : Principaux niveaux du mécanisme de gestion des plaintes

Comité de quartier (niveau 1)

- Le chef de quartier ;
- Un représentant des chefs de communautés riveraines ;
- Le président des jeunes ;
- La présidente des femmes ;
- Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CGP ou de la mission de contrôle (si elle est contractualisée)
- Le responsable en environnement de l'entreprise des travaux ;

Comité sous-préfectoral (niveau 2)

- Le Sous-Préfet ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'hydraulique selon la nature de la plainte et tout au directeur départemental selon la nature de la plainte
- Le chef de village représentant les populations des sites affectés
- Le chef de la mission de contrôle (si elle est contractualisée), au cas échéant l'USEP Hydraulique ;
- Un représentant de la mairie ;
- Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CGP ou de la mission de contrôle (si elle est contractualisée)

Comité départemental (niveau 3)

- Le Préfet du département ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'hydraulique selon la nature de la plainte et tout au directeur départemental selon la nature de la plainte
- Le chef de quartier représentant les populations des sites affectés
- Le chef de la mission de contrôle (si elle est contractualisée), au cas échéant l'USEP Hydraulique ;
- Un représentant de la mairie ;
- Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CGP ou de la mission de contrôle (si elle est contractualisée)

4.3 Méthodologie de réception et de traitement des plaintes

En vue de garantir la transparence du processus de traitement attentif en faveur des personnes touchées, la réception et le traitement des plaintes suivra le processus graduel ci-dessous :

- **Voies de saisine**

Différentes voies de saisine sont possibles pour déposer une plainte : courrier formel, appel téléphonique, envoi d'un SMS (Short Message Service), Des boîtes à plainte dans les localités couvertes par le projet où les gens peuvent déposer des plaintes anonymes ou non par écrit, courrier électronique, contact via site internet du projet.

- **Enregistrement de la plainte**

Dans chaque localité concernée par le projet, il sera déposé un registre de plaintes au sein des structures suivantes :

- Au niveau de la chefferie des différents quartiers affectés ;
- Au niveau de la préfecture ;
- Au niveau de l'organisation non gouvernementale qui sera recrutée pour la médication sociale dans le cadre du projet ;
- Au niveau de la Mission de contrôle (MDC) : le Chef de mission ou le Spécialiste en Environnement.

Un modèle de fiche d'enregistrement des plaintes est présenté en annexe.

- **Traitement de la plainte à l'amiable**

Ces personnes ou structures recevront toutes les plaintes et réclamations liées à l'exécution des activités susceptibles de générer des conflits, analyseront et statueront sur les faits, et en même temps, elles veilleront à ce que les activités soient bien menées par le projet.
Ainsi, il est proposé dans ce qui suit un mécanisme à trois (3) niveaux :

- Niveau local,
- Niveau sous-préfectoral
- Et niveau préfectoral.

- **Le niveau local**

Les comités des quartiers qui gèrent chacun à son niveau les plaintes, sont présidés par les Chefs de quartier et ils sont composés des personnes suivantes :

- Le Chef de quartier ;
- Un représentant des chefs de communautés ethniques ;
- Le président des jeunes ;
- La présidente des femmes ;
- L'environnementaliste de la Mission de Contrôle ;
- Le Responsable en environnement de l'entreprise des travaux ;

Le comité local se réunit dans les deux (2) jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité, après avoir entendu le plaignant, délibère. Il informera le plaignant de la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision, il pourra saisir le niveau sous-préfectoral.

- **Le niveau sous-préfectoral**

Le Comité de Gestion des Plaintes est présidé par le Sous-préfet (ou son représentant). Il sera assisté par :

- un (1) représentant du promoteur du projet,
- un agent de l'Agriculture et/ou de la Construction ;
- un agent de la Construction ;
- un représentant de la Mission de contrôle ;

- le représentant du Comité de Gestion des Plaintes du niveau du quartier ;
- le représentant d'une ONG locale recrutée dans le cadre du projet ;
- un assistant en sauvegarde environnementale et sociale de l'entreprise.

- **Le niveau préfectoral**

Le Comité de Gestion des Plaintes est présidé par le Préfet (ou son représentant qui peut être le Secrétaire Général ou le sous-préfet). Il sera assisté par :

- un (1) représentant du promoteur du projet,
- le directeur départemental/régional de l'Agriculture et/ou de la Construction ;
- le directeur départemental/régional de la Construction ;
- le Chef de la Mission de contrôle ;
- le représentant du Comité de Gestion des Plaintes du niveau villageois ou de quartier ;
- le représentant d'une ONG locale recrutée dans le cadre du projet ;
- l'expert en sauvegarde environnementale et sociale de l'entreprise.

- **Recours au Tribunal**

Après l'échec des tentatives de l'arrangement à l'amiable, les personnes lésées par les résolutions des plaintes faites par le CGP sont libres de recourir aux cours et tribunaux de leurs choix. Pour cette question, le magistrat initiera une enquête indépendante dont les conclusions feront foi et seront opposables au Projet et aux plaignants.

5. SUIVI EVALUATION DU MGP

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du MGP sont les suivants :

- Au moins 1 atelier de lancement du MGP est organisé par département avec les parties prenantes du projet ;
- Au moins 90% des plaintes émises aboutissent à un accord de résolution à l'amiable.
- Nombre de plaintes des périodes précédentes encore ouvertes
- Nombre de nouvelles plaintes ouvertes pour la présente période
- Nombre de nouvelles plaintes fondées
- Nombre de nouvelles plaintes rejetées
- Nombre de nouvelles plaintes par niveau de priorité
- Nombre de plaintes rejetées pour la présente période
- Nombre de plaintes fermées dans la période
- Nombre de plaintes fermées dans les délais prévus
- Nombre de plaintes fermées à l'étape 1
- Nombre de plaintes fermées à l'étape 2
- Nombre de plaintes fermées à l'étape 3
- Nombre de plaintes passées à l'étape justice
- Niveau de satisfaction des requérants

Les Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du PA PS GOUV seront chargés du suivi des indicateurs.

6. COUT DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement du MGP sont présentées ci-après :

Tableau 13 : Coût estimatif de mise en œuvre du MGP par département

Coût estimatif du MGP					
N°	**Désignations**	**Unité**	**Quantité**	**Coût Unitaire**	**Coût Total**
1	Un atelier de lancement	1	1	1 000 000	1 000 000
2	Achat des cahiers de registre	Forfait	3	5 000	15 000
3	Achat boites des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	Forfait			10 000

4	Conception et mise en place d'un logiciel pour la base des données des Plaintes	Forfait	1	300 000	300 000
5	Renforcement de capacités des membres des comités (pendant 2 jours)	1	1	800 000	800 000
6	Diffusion et vulgarisation du MGP (AG, Dépliants, brochures, Média,) par les Experts en sauvegardes du projet	Forfait			600 000
7	Prise en charge des réunions de comité pour une année	1		2 400 000	2 400 000
TOTAL MECANISME DE GESTION DES PLAINTES					**5 125 000**

7. DIFFUSION DU MGP

Ce MGP sera soumis aux Responsables du PA PS GOUV pour non-objection. Une fois approuvé, il sera publié sur le site web du Promoteur.
Un atelier de renforcement des capacités sur le MGP sera animé par un Consultant dans la zone du projet en faveur des représentants de toutes les parties prenantes impliquées ou intéressées par le projet.
En plus, des informations seront affichées selon le cas dans les locaux des parties prenantes et/ou dans les locaux de la préfecture, mairie et sur la place publique des villages affectés. Ces informations indiqueront au public notamment les lieux où déposer les plaintes et les différents contacts.
Code de conduite

8. PROCEDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Appliqué sous la direction du projet, il sera élaboré avec l'appui d'un consultant. Il devra être signé par tous les intervenants au sein de l'unité de gestion du projet. En effet, le protocole de prévention des VBG dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet repose fondamentalement sur l'élaboration et l'adoption d'un Code de conduite couvrant l'engagement et la responsabilité dudit Projet (code de conduite collectif, engageant le Projet en tant qu'entité), mais aussi le personnel de l'unité de gestion et toutes autres personnes impliquées dans sa mise en œuvre. Il s'agit du :

- Personnel du Projet ;
- Services et prestataires de soins médicaux, psychosociaux, juridiques/judiciaires, sécurité (force de sécurité) ;
- Consultants, entreprises, et autres prestataires de services recrutés dans le cadre du Projet.

Ce code de conduite devra être préparé et signé par toutes les structures ou partenaires associés du Projet. La signature du code entérinera l'engagement du Projet et tous les intervenants de façon individuelle, à lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre ou commises sur les enfants, mais aussi à signaler, en toute confidentialité, tous les actes présumés ou réels de VBG/VCE commis par un des acteurs du Projet.

Annexe 2: Courriers de mission

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Madame la Cheffe
de l'USEP HYDRAULIQUE

ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Madame la Cheffe d'USEP,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / EasyManagement / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des Volets Hydraulique, Santé et protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous invite donc à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de cette mission de terrain.

Veuillez agréer, **Madame la Cheffe d'USEP**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- Liste des structures/services à rencontrer.
- Liste des localités concernées.

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGOUV)

REHABILITATION/CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PUBLICS DE PREMIER CONTACT (ESPC), REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH), REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL - COTE D'IVOIRE

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

AUTORITES, STRUCTURES ET SERVICES DU DEPARTEMENT A RENCONTRER PENDANT LA PERIODE DU 13 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2023

N°	SERVICES ET STRUCTURES
1	La Préfecture
2	La Mairie
3	Le Conseil Régional
4	La Direction Régionale ou Départementale du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
5	La Direction Régionale ou Départementale du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme
6	La Direction Régionale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
7	La Direction Régionale ou Départementale du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
8	La Direction Régionale ou Départementale du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
9	La Direction Régionale ou Départementale du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
10	La Direction Régionale ou Départementale du Ministère des Eaux et Forets
11	Les Autorités Coutumières des villages ou quartiers concernés par le projet ;
12	Les présidents des femmes et des jeunes des villages ou quartiers concernés par le projet;
13	Les populations des localités concernées par le projet
14	L'Agence Foncière rurale (AFOR)
15	L'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)
16	Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le domaine de la Santé, le Sociale et l'Alimentation en Eau Potable des Zones Rurales

N°	REGION	DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	LOCALITE	MISSION
135	Tchologo	Ferkessédougou	Ferkéssédougou	KLOKAGNONKAHA	Hydraulique
136	Tchologo	Ferkessédougou	Ferkéssédougou	PETEINIMPOUVOGO	Hydraulique
137	Tchologo	Ferkessédougou	Ferkéssédougou	ZBEBOUVOGO	Hydraulique
138	Tchologo	Kong	Sikolo	KAREGBOGO	Hydraulique
139	Tchologo	Ouangolodougou	Diawala	NAFOUNGOLO	Santé
140	Tchologo	Ouangolodougou	Ouangolodougou	NAMBINGUE	Santé
141	Tchologo	Ouangolodougou	Niellé	NIELLE	Santé
142	Tchologo	Ouangolodougou	Toumoukoro	OUAMELHORO	Santé
143	Tonkpi	Biankouma	Santa	BLITA	Hydraulique
144	Tonkpi	Biankouma	Gbangbégouiné	GOUETIDIE	Hydraulique
145	Tonkpi	Man	Zagoué	SINGOUIN	Hydraulique
146	Tonkpi	Man	Sangouiné	TROHVILLE	Hydraulique
147	Tonkpi	Man	Man	YEBEGOUIN	Hydraulique
148	Tonkpi	Sipilou	Sipilou	BLOMA	Hydraulique
149	Tonkpi	Sipilou	Sipilou	GLANGOUALE	Santé
150	Tonkpi	Zouan-Hounien	Téapleu	BAUHIELEU	Santé
151	Worodougou	Kani	Kani	KANI	Sociale

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet du Département de Yamoussoukro

YAMOUSSOUKRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Yamoussoukro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A
Monsieur le Préfet d'Abidjan
ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans la sous-préfecture d'Anyama et les communes de Port-Bouët et de Yopougon en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Gbêkê, Préfet du Département de Bouaké

BOUAKE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bouaké, de Sakassou et de Béoumi en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **Liste des structures/services à rencontrer,**
- **Liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet
du Département d'Attiégouakro

ATTIEGOUAKRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-Pskov

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département d'Attiégouakro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Worodougou, Préfet du Département de Séguéla

SEGUELA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Kani en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 18 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Tonkpi, Préfet du Département de Man

MAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Man, de Sipilou, de Biankouma et de Zouan-Hounien en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur
Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Tchologo, Préfet du Département de Ferkessédougou

FERKESSEDOUGOU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Ferkessédougou, de Kong et de Ouangolodougou en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de San Pédro, Préfet du Département de San Pedro

SAN PEDRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de San Pedro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**



Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél : (+225) 27 22 39 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Poro, Préfet du Département de Korhogo

KORHOGO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Korhogo et de Dikodougou en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**



Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Nawa, Préfet du Département de Soubré

SOUBRE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Soubré et de Méagui en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé

BOUAFLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bouaflé, de Sinfra et de Zuenoula en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Kabadougou, Préfet du Département d'Odienné

ODIENNE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Odienné et de Madinani en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

République de Côte d'Ivoire Programme Social du Gouvernement Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou

ABENGOUROU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Abengourou, d'Agnibilékrou et de Betié en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa

DALOA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Daloa, d'Issia, de Vavoua et de Zoukougbeu en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Guémon, Préfet du Département de Duekoué

DUEKOUE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Duekoué, de Bangolo, de Facobly et de Kouibly en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région des Grands-Ponts, Préfet du Département de Dabou

DABOU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Grand-Lahou en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Gontougo, Préfet du Département de Bondoukou

BONDOUKOU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023.** Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bondoukou, de Koun-Fao et de Tanda en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du FOLON, Préfet du Département de Minignan

MINIGNAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Minignan et de Kaniasso en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Cavally, Préfet du Département de Guiglo

GUIGLO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Guiglo et de Toulepleu en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Toumodi

TOUMODI

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Toumodi, de Djékanou et de Didiévi en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Bagoué, Préfet du Département de Boundiali

BOUNDIALI

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Boundiali, de Kouto et de Tengrela en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Bafing, Préfet du Département de Touba

TOUBA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Touba en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pu-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Agneby-Tiassa, Préfet du Département d'Agboville

AGBOVILLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Agboville, de Taabo et de Tiassalé en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :

- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Annexe 3: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes

CONSULTATION PUBLIQUE

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE YAMOUSSOUKRO		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre, de dix heures quarante-trois minutes à douze heures vingt-deux minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de YAMOUSSOUKRO, sous la présidence de Monsieur Arnaud KOUADIO, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Région, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le District Autonome de Yamoussoukro.
Cette consultation a enregistré les personnes dont les Noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe de ce rapport.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet PA-PSGouv
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du District de Yamoussoukro, à savoir Kleketekro et Tchedjebo, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation de deux forages équipés de pompes à motricité humaine.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions du Secrétaire Général et du Consultant, la parole fut donnée aux participants pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et attentes sur le projet.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Monsieur EHOUSSOU Kouamé Marcosse DR Hydraulique	Le DR Hydraulique a apporté des éclaircissements sur le contexte du projet en indiquant que le PA-PSGouv est dans sa deuxième phase qui consiste à la réalisation de PMH. Il a aussi mentionné que la première phase a permis de réhabiliter les ouvrages en état de dégradation avancée, de former des comités de gestion efficace des PMH et des artisans réparateurs.	
Monsieur TRAORE Abdallah DR Protection Sociale	Il a voulu savoir le type de PMH à construire par le projet. Il voulait savoir leur zone d'intervention puisque la présentation parle de réalisation de PMH. Il voudrait connaitre les parties prenantes qui seront conviées à la validation.	Le consultant a répondu que la zone d'intervention est celle de Didiévi ou le projet prévoit la réhabilitation de centre social. Le consultant a indiqué que les parties prenantes seront conviées à la validation à l'ANDE.

Scanné avec CamScanner

Monsieur DOHOGNIMINA Yeo Sous-Préfet de Yamoussoukro	Il a souhaité que le projet ne parle pas d'indemnisation du foncier au niveau de la réalisation des PMH dans les villages, de crainte que cette démarche ne soit une entrave pour le bon déroulement du projet. Il propose qu'il ait un retour sur le rapport avant qu'il ne soit remis au comité du PA-PSGouv.	Le consultant a mentionné avoir pris bonne note.
Monsieur Arnaud KOUADIO, Secrétaire Général de Préfecture	Il a insisté sur la nécessité de présenter le rapport aux populations afin qu'elles soient rassurées de la prise en compte de leurs différents avis, préoccupations, suggestions et attentes sur le projet.	Le consultant rassure transcrire les différentes suggestions dans le rapport.
Monsieur KAKOU Kouadio Représentant le village Tchedjebo	Il souhait que pour ce projet, il soit envisagé un bon mécanisme de gestion des PMH qui seront réalisées.	Le consultant a signifié qu'à l'issue de ce rapport, le projet proposera des mécanismes de gestion efficace et durable des PMH tout en tenant compte des suggestions faites par les parties prenantes.
Monsieur KOUAKOU Kouassi Aimé DR Santé	Il a souligné le manque d'eau potable dans les centres de santé ruraux. Il voulait donc savoir ce qui est prévu par le projet pour résoudre ce problème.	Le consultant a répondu que les centres de santé à construire bénéficieront de l'équipement complet pour le bon fonctionnement. Il a poursuivi en demandant au DR Santé de relever tous les établissements qui sont en manque d'eau potable.

Scanné avec CamScanner

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance au promoteur du projet pour la démarche consultative des parties prenantes. Il a instruit les différentes Directions Régionales et Départementales à participer au bon déroulement de la mission CIES. Il a souhaité par ailleurs que le cabinet en charge de la réalisation du constat d'Impact environnemental et Social, fasse une restitution du rapport avant soumission à la validation de l'ANDE.

Fait à Yamoussoukro, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Secrétaire Général de Préfecture
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**Arnaud KOUADIO K.** Grade I

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE BEOUMI		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre, de dix heures trente trois minutes à onze heures et trente minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de BEOUMI, sous la présidence de Théophile DJEDJE Gogoua, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Madame le Préfet du Département de BEOUMI, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de BEOUMI. Étaient présentes à cette rencontre les personnes dont les Noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Après le mot de bienvenue de Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste intervenant au nom et pour le compte du groupement d'entreprises ID SAHEL, EASY MANAGEMENT et SEM INTERNATIONAL, a décliné l'ordre du jour de la séance par une projection Powerpoint ainsi qu'il suit :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, M. KOFFI Emmanuel koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de quatre (4) composantes majeures qui sont entre autres : (i) le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le reprofilage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes en entrepreunariat.

En ce qui concerne les localités du Département à savoir Koyarabo, Pli-akakro, Adjongona-Mouenou et Mangredan, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation de quatre forages équipés de pompe à motricité humaine.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de

Scanné avec CamScanner

environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, M. KOFFI Emmanuel koffi a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) effectué, vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

2- Echanges

Après les interventions de Monsieur le Secrétaire Général et du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et l'équipe en charge du CIES pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Monsieur AHOU Kouamé Bernard chef de village de Pli-Akakro	Quand est ce que le projet de construction de pompe Hydraulique va se réaliser ?	Le consultant a répondu à cette préoccupation en indiquant que les travaux seront faits après le rendu des rapports CIES en cours.
DIANE Brahima DD Agriculture Béoumi	Quel est le mécanisme mise en place pour la gestion efficace et durable des pompes à réaliser ?	Le consultant a répondu que dans le rapport du CIES il y aura des propositions de mécanismes de gestion de ces ouvrages, tout en prenant en compte les avis des populations et des parties prenantes rencontrées.

Scanné avec CamScanner

BEZEME Michael Sous-Préfet de Béoumi	Propose que le projet s'adapte aux nouvelles pompes hydrauliques alimentées par un système électrique ou plaque solaire.	Le consultant a mentionné que des propositions seront faites dans ce sens pour mieux répondre aux attentes des populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes enfants.
Monsieur Theodore Konan KOFFI Sous-Préfet de N'guessankro	Est ce qu'il sera possible pour les populations de transformer les nouvelles pompes (PMH) offertes en forages électriques en utilisant leurs propres moyens financiers ?	le consultant a mentionné que toutes les propositions seront transcrites dans le rapport pour une analyse auprès des initiateurs du projet.
Monsieur LOUKOU Konan Roger Président des jeunes de Pli-Akakro	L'entretien des pompes PMH est difficile et couteux pour les populations. Une des raisons qui entraine l'abandon de celles-ci. Nous souhaitons avoir des pompes hydrauliques modérées plus praticables et dont l'entretien est moins couteux.	Le consultant a rappelé que pour ce projet il est prévu des PMH. Mais toutes les doléances ou propositions sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance au Gouvernement tout en invitant les populations à saisir cette première offre qui vise à l'amélioration des conditions de vie. Il a par ailleurs souhaité que le projet s'adapte aux nouveaux systèmes hydrauliques électriques qui répondent mieux aux attentes des populations. Enfin, il a exhorté les chefs coutumiers à relayer les informations du projet à la population en vue de réserver un bon accueil aux équipes du projet PA-PSGouv.

Fait à BEOUMI, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Secrétaire Général de Préfecture
M. Koffi Emmanuel KOFFI Socio économiste	**M. Theophile DJEDJE Gogoua** Grade I, 2eme Echelon

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE A BROBO		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et deux septembre, de dix heures et huit minutes à onze heures et trente minutes, s'est tenue à la salle de classe (CM2) de l'école primaire du village Sakassou Ottokoukro Sous-Préfecture BROBO, sous la présidence de Monsieur EKONAN Alouéké Antoine, Sous-Préfet de BROBO, une réunion d'information et de consultation publique communautaire dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui du Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans la Sous-Préfecture de BROBO.

Étaient présentes les personnes dont les Noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Après l'introduction de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a décliné l'ordre du jour de la séance par une projection Powerpoint comme suit :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, M. KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le reprofilage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes en entreprenariat.

En ce qui concerne la localité de Sakassou Ottokoukro, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, M. KOFFI Emmanuel koffi a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) effectué, vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

2- Echanges

Après les interventions de Monsieur le Sous-Préfet et du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié Monsieur le Sous-Préfet et l'équipe en charge du CIES pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions/Doléances	Réponses
Monsieur Kouadio Yao Notable	Il propose que d'étude technique pour le repérage de points favorables au projet, soient bien menées pour avoir un bon forage.	Le consultant a rassuré les populations que les études techniques seront bien exécutées. Les entreprises sélectionnées ont de la compétence pour mener à bien le projet.
Monsieur Kouamé Yao Ba Daniel riverain	Est-ce que les populations doivent contribuer financièrement pour la réalisation de la pompe ?	Le consultant a répondu que le projet est entièrement financé par la Banque Africaine de Développement. Il n'a pas été mentionné dans les termes de référence en contribution financière des populations.
M. THANOU Konan Anatole riverain	La plupart des fils et filles du village sont scolarisés loin des parents. Cela rend difficile aux vieilles personnes de pouvoir s'approvisionner en eau au niveau des pompes. La population souhaite que les pompes soient transformées au système électrique (PVH)	Le consultant a mentionné que des propositions seront faites dans ce sens pour mieux répondre aux attentes des populations vulnérables notamment les femmes et les personnes âgées.

Scanné avec CamScanner

Monsieur Theodore Konan KOFFI Sous-Préfet de N'guessankro	Est ce qu'il sera possible pour les populations de transformer les nouvelles pompes (PMH) offertes en forages électriques en utilisant leurs propres moyens financiers ?	le consultant a mentionné que toutes les propositions seront transcrites dans le rapport pour une analyse auprès des initiateurs du projet.
Monsieur N'GORAN Norbert Riverain	Il souhaite que les deux pompes du village en panne, soient réparées en plus de celle qui sera réalisée par le projet.	Le consultant a dit prendre bonne note pour cette proposition.
Madame Kouadio Amenan Brigitte Présidente des Femmes	Elle se dit très heureuse que le village soit bénéficiaire de ce projet. Elle souhaite voir la réalisation prochaine de la pompe sur leur sol.	Le consultant a indiqué que toute la reconnaissance va à l'endroit du gouvernement initiateur de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance aux populations pour avoir répondu présent à cette importante réunion. Il a saisi cette occasion pour prodiguer des conseils aux parents sur l'utilité de scolariser leurs enfants et aussi d'abandonner les pratiques allant contre les projets de développement initiés par le gouvernement. Il a par ailleurs souhaité que le projet PA-PSGouv s'adapte aux nouveaux systèmes hydrauliques électriques qui répondent mieux aux attentes des populations. Enfin, il a exhorté les Autorités coutumières à réserver un bon accueil aux équipes du projet PA-PSGouv.

Fait à Sakassou Ottokoukro, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Sous-Préfet
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**EKONAN Alouéké Antoine** Sous-Préfet

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022 2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE SAKASSOU		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, de dix heures quarante et neuf minutes à douze heures et dix minutes, s'est tenue à la Préfecture de SAKASSOU, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de SAKASSOU.

Présidée par Monsieur Bonaventure TIEGBE, Préfet du Département de SAKASSOU, cette consultation publique a enregistré la présence du Secrétaire Générale de Préfecture, du Sous-Préfet de SAKASSOU, de la Direction de l'Agriculture, de la Direction de la Construction, du groupement EasyManagement/Sem International, Consultant chargé de la réalisation du CIES, et des autorités coutumières de Kahakro, Moloukro et Golibo localités bénéficiaires du projet (Voir liste de présence en annexe).
Après l'introduction de Monsieur le Préfet, M. Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, M. KOFFI Emmanuel koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le reprofilage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes en entreprenariat.

Pour ce qui concerne les localités du Département à savoir Kahakro, Moloukro et Golibo, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation de trois forages équipés de pompe à motricité humaine.

Scanné avec CamScanner

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, M. KOFFI Emmanuel koffi a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) effectué, vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

2- Echanges

Après les interventions de Monsieur le Préfet et du Consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et l'équipe en charge du CIES pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Monsieur Bonaventure TIEGBE Préfet de SAKASSOU	Est-ce que la Direction de l'Agriculture de Sakassou fait partir des parties prenantes dans la mesure où il s'agit de réalisation de pompe hydraulique?	Le consultant a précisé qu'elle fait partir des parties prenantes car pour des cas de perte de culture agricole dans l'emprise du projet, seule cette structure a compétence de réaliser les expertises agricoles.
	Quel est le mécanisme mise en place pour assurer la pérennité de ces ouvrages?	Le consultant a répondu que dans le rapport du CIES il aura des propositions de mécanismes de gestion de ces ouvrages, tout en prenant en compte les avis de la population.

Scanné avec CamScanner

	Propose que le projet PSGouv réalise des pompes plus modernes, praticables par tous et moyen couteux dans l'entretien.	Le consultant a mentionné que des propositions seront faites dans ce sens pour mieux répondre aux attentes des populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes enfants.
Monsieur YAO Konan Mathurin Sous-Préfet de SAKASSOU	Il a rappelé aux populations que les infrastructures réalisées par l'Etat sont le bien de tous. Son entretien doit être la contribution de tous. Il propose aux populations de commercialiser l'eau et les fonds recueillis peuvent servir à entretenir les pompes en attendant l'aide de l'Etat	le consultant a salué la proposition qui pourrait être un élément important dans l'élaboration des mécanismes de gestion de ces ouvrages.
Monsieur KONAN Koffi Joël Technicien Supérieur communication MEMINADER	Sur les 72 villages du Département de SAKASSOU pourquoi il n'y a que ces 3 localités qui bénéficient du projet.	Le consultant a répondu que le choix de ces localités relevé d'un rapport d'étude menée par le Ministère de l'Hydraulique et l'ONEP.
Madame ..... Secrétaire Général de la Préfecture de SAKASSOU	Elle a encouragé les femmes présentes à la réunion à pouvoir s'exprimer et dire les besoins ou attentes sur le projet.	Le consultant a salué cette action car les échanges dans la rencontre du jour sont ouverts aux publiques sans faire de discrimination. Il a aussi souligné que le projet vient aider plus les femmes et autres couches vulnérables de la société.
Madame GOLY Ahou Mélanie Présidente des femmes de Moloukro	Elle propose que le projet réalise des pompes alimentées par l'électricité. Ce type de pompes est plus pratique et moins fatigante pour les femmes et les vieilles personnes.	Le consultant a répondu avoir pris bonne note tout en indiquant que cette proposition sera portée aux initiateurs du projet PSGouv.

Scanné avec CamScanner

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, en l'occurrence Monsieur le Préfet a traduit toute sa reconnaissance au Gouvernement tout en rappelant aux populations les actions posées par Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie. Il a par ailleurs souhaité que le projet s'étende sur d'autres localités de sa Circonscription. Enfin, il a exhorté les chefs coutumiers à relayer les informations du projet à la population en vue de réserver un bon accueil aux équipes du projet PA-PSGouv.

Fait à SAKASSOU, le 20 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
M. Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**Mr Bonaventure TIEGBE** Préfet Hors Grade

Scanné avec CamScanner

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022 2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DIDIEVI		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Octobre, de dix heures quarante-trois minutes à douze heures vingt-deux minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la Préfecture de DIDIEVI, sous la présidence de Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Département, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de DIDIEVI.
Etaient présents, voir la liste de présence en annexe de ce rapport.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet PA-PSGouv
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du Département de DIDIEVI, le Consultant a précisé que le projet vise la réhabilitation et l'équipement du centre Social de Didiévi, la construction de la Maternité et logement de la Sage-Femme ainsi que l'équipement du centre de santé à N'Zikpli-Sessekro et la réalisation d'un forage doté d'un PMH à Assankro.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions du Secrétaire Général et du Consultant, la parole fut donnée aux participants pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et attentes sur le projet.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Nanan AGOHI N'guessan Célestin chef central de Didiévi	Il a mentionné que le projet est la bien venu et accepté par la population. Cependant la réhabilitation du centre social ne répond plus aux attentes de la population et ne donne pas une belle image de la ville. A cet effet il voudrait que le centre soit entièrement reconstruit dans le respect de la vision de Développement de S.E Monsieur le PRÉSIDENT de La République.	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de cette proposition. Il a ajouté néanmoins que la reconstruction du centre pourrait nécessiter plus de moyens financiers et aussi retarder la réalisation effective du projet.
Monsieur KAMAGATÉ Innocent Président de jeunes du quartier Allui-N'Guessankro	Il salue la démarche participative des parties prenantes sur ce projet qui leur permet de solliciter la construction d'une clôture pour garantir la sécurité du personnel ainsi que des personnes qui fréquentent le centre.	Le consultant a répondu pris bonne note et aussi a signifié cette rencontre est l'occasion de porter le projet a la connaissance du publique afin d'avoir leurs impressions sur le sujet.

Scanné avec CamScanner

Monsieur KONAN Kouassi Laurent Directeur Départemental du District sanitaire de Didiévi	Quel est l'objectif de cette consultation publique ?	Le consultant a répondu que la rencontre inscrite dans le cadre du processus de ce projet qui consiste à informer et consulter les parties prenantes et bénéficiaires afin de réussir le projet.
	A quelle étape du projet sommes nous, puisque des entreprises ont déjà effectué des études d'appel d'offre ?	Sur ce point, le consultant a mentionné que le projet est à l'étape de l'élaboration du CIES.
	Avant les travaux de construction est ce que le plan des infrastructures sera porté à la connaissance des bénéficiaires ?	Le consultant a répondu que le plan de construction relevé du MCLU qui a été déjà consulté pour l'élaboration du devis et du plan. Ce plan ne peut être porté à la connaissance du public qu'après validation.
Monsieur KANTÉ Mamadou MCLU	Les PMH ne sont plus adaptées aux conditions de vie des populations. Il est plutôt important de réaliser des HVA qui peuvent être alimenter par l'électricité ou des plaques solaires.	Le consultant a mentionné prendre bonne note des propositions et suggestions.
	Savoir si la réalisation de ce projet est précédée d'une étude.	Le consultant a répondu que ce CIES se base sur des études déjà menées et transcrites dans un TDR.
Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule Secrétaire Général de Préfecture	Savoir la différence entre une EIES et un CIES.	Le consultant a répondu que la réalisation d'une EIES ou d'un CIES est dépendant de la catégorisation de l'importance des impacts du projet. En plus l'EIES est une étude générale sur les impacts, tandis que le CIES est une précision des impacts.

Scanné avec CamScanner

	Savoir si les préoccupations indiquées dans cette consultation publique seront prises en compte. Si tel est le cas, est ce que cela ne va pas constituer une entrave à la réalisation effective du projet ?	Le consultant a répondu que les propositions faites ne peuvent constituer un blocage car cela fait partir des objectifs de cette mission CIES.
Madame KOUAKOU Ahou Monique Epse N'Guessan Directrice du centre social de Didiévi	Elle suggère que cette Mission CIES soit la bonne afin de démarrer le projet de façon définitive pour que le personnel soit dans de meilleures conditions de travail.	Le consultant a mentionné avoir pris bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance au promoteur du projet pour la démarche informative et consultative des parties prenantes. Il a signifié au consultant que les populations acceptent les projets qui leurs sont définis, cependant il souhaite que toutes les préoccupations et suggestions énumérées par les différentes parties prenantes, soient transcrites dans les rapports afin de mieux réussir le projet dans les localités concernées.

Fait à Didiévi, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Secrétaire Général de Préfecture
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	ZEGOU Kacou Ossai Teodule.

Scanné avec CamScanner

Page 1

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	**Programme Social du Gouvernement 2022-2024**
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DJÉKANOU		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre, de onze heures quarante-trois minutes à douze heures cinquante-sept minutes, s'est tenue à la salle d'accueil de la Sous-Préfecture de DJÉKANOU, sous la présidence de Monsieur Marc Hervé Koffi NIEN, Sous-Préfet de DJEKANOU, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de DJÉKANOU.
Cette séance a enregistré les personnes dont les Noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du Département de DJÉKANOU à savoir N'dakouassikro et Adjudentkro, le Consultant a précisé que le projet vise la réalisation de deux forages équipés de pompes à motricité humaine dans chacune de ces localités.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions de Monsieur le Sous-Préfet et du Consultant, la parole fut donnée à l'assemblée pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et l'équipe en charge du CIES pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Monsieur Yao Roger Président des jeunes de N'Dakouassikro	A quand la réalisation de ces PMH ?	Le consultant a répondu que les travaux vont commencer après validation du rapport CIES.
Monsieur Yao kouassi Représentant de la MUTUELLE de N'Dakouassikro	Où et comment se réalisera le nouveau forage puisqu'il y a une extension du village ?	le consultant a indiqué que la population conduise l'équipe technique vers l'extension pour le repérage des points.

Scanné avec CamScanner

Monsieur Yao N'gbin Président adjoint de N'klodjo	Le campement Adjudentkro est rattaché au village N'klodjo qui compte plus 800 habitants contre une centaine dans le campement bénéficiaire du projet. La préoccupation est de savoir pourquoi le village N'klodjo ne fait pas partir des bénéficiaire ?	Le consultant a souligné que les choix sont faits à l'issue d'un rapport de Mission produit par l'ONEP au compte du projet PA-PSGouv.
Monsieur Marc Hervé Koffi NIEN, Sous-Préfet de DJEKANOU	Est-ce possible de réaliser la PMH prévu pour Adjudentkro déjà doté d'une PMH pour environ 100 habitants, à N'klodjo avec une population de plus de 800 habitants disposant d'une seule PMH opérationnelle ?	Le consultant a répondu que ces propositions font partir des objectifs du CIES. Dans la mesure ou les parties prenantes sont les mieux placées pour relever les réalités de chaque localité concernée par le projet. Le Sous-Préfet a par ailleurs demandé que la coordination du PA-PSGouv tienne compte de sa proposition qui est de réaliser le projet dans la localité de N'klodjo.
Monsieur Mamadou Traoré membre du bureau de la jeunesse de N'dakouassikro	Pourquoi l'Etat ne rend pas la vie facile aux populations en zone rurale en réalisant des forages améliorés ?	Le consultant a répondu qu'il est important de mener ce CIES afin de recueillir les avis, préoccupations, suggestions ou recommandation et attentes des populations bénéficiaires pour améliorer le projet.
Monsieur Koné Daouda Secrétaire du président des jeunes de N'dakouassikro	Depuis l'existence des PMH, il n'y a jamais eu de contrôle de la qualité de l'eau. Sur ce projet, des spécialises feront-ils des analyses de l'eau ? Si les résultats de ces analyses donnent l'eau non consommable, est-ce qu'il aura d'autres forages dans le village ?	Le consultant a répondu que cette démarche fait partir des instructions du TDR car ces analyses vont déterminer la qualité de l'eau et orienter les populations dans l'utilisation. Également il aura d'autres forages sur d'autres sites jusqu'à ce que le forage soit positif.
Monsieur Yao Brou Roger président de jeune de N'dakouassikro	Est-il possible de connecter le village sur réseau d'addiction d'eau courante qui désert la ville de Djékanou ?	Le consultant a mentionné que leurs propositions seront transcrites dans le rapport.

Scanné avec CamScanner

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet a remercié les populations d'avoir répondu favorable à son invitation à cette rencontre. Il a également instruit l'assemblée à porter l'informations aux populations de leurs différentes localités afin de facilité la mission CIES.

Par ailleurs le Sous-Préfet a recommandé l'équipe PA-PSGouv à prendre toutes les dispositions afin de réaliser la PMH prévue pour Adjudentkro a N'Klodjo.

Fait à DJÉKANOU, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Sous-Préfet
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**Marc Hervé Koffi NIEN** Sous-Préfet de Djékanou

Scanné avec CamScanner

République de Côte d'Ivoire
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGOUV)

Programme Social du Gouvernement 2022-2025

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

EasyManagement

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE GUIGLO (REGION DU CAVALLY)

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le mardi trois octobre, s'est tenue de dix heures cinq minutes à onze heures vingt-huit minutes, à la salle de réunion de la Préfecture de Guiglo, sous la présidence de Monsieur SEI Marius, Secrétaire Général 1 (SG 1) de la Préfecture de Guiglo, représentant Monsieur le Préfet de Région et préfet de Guiglo une réunion d'information et de consultation publique relative au Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans le département de Guiglo et des localités environnantes.

La réunion a enregistré la présence du Directeur Régional de l'Hydraulique, du deuxième adjoint au Maire de la commune de Guiglo, du Sous-Préfet de Guiglo, du représentant du Directeur Départemental de la Santé, du Président des confessions religieuses du département de Guiglo, des représentants des associations des femmes et de la jeunesse ainsi que des représentants de la société civile. (Voir liste de présence en annexe)

Ainsi, dans son propos introductif, Monsieur le SG 1 a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'importance de cette rencontre dont le but est d'informer les populations sur le projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV), dans le département de Guiglo. Il a par la suite, présenté l'ordre du jour de la réunion comme suit :

1- Présentation du projet et des impacts potentiels ;
2- Échanges avec les participants ;
3- Divers.

1. PRÉSENTATION DU PROJET ET DES IMPACTS POTENTIELS

1- Présentation du projet

Situant le contexte, M. GNAHOUA Yves, Environnementaliste et chef de délégation a présenté l'équipe qu'il conduit. Il a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme comprend 3 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale qui vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique qui vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Il a poursuivi en indiquant que l'objectif de la présente étude est d'identifier les activités socioéconomiques susceptibles d'être impactés par le projet, ainsi que les éléments sensibles existant dans l'environnement direct des travaux.

C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, il a cité à titre d'exemple :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site ;
- Amélioration de la qualité et l'approvisionnement en eau potable les localités concernées
- Etc.

2. Echanges avec les participants

A la suite de l'exposé du chef de mission, les participants ont apprécié la réalisation du projet. Toutefois, ceux-ci ont émis des préoccupations.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Intervenants	Questions/Contributions	Réponses apportées
M. DIEHI Landry Stanislas, Président Régional de la jeunesse du Cavally	Il a salué le projet tout en évoquant l'importance d'approvisionner les populations en eau potable afin de pallier à la survenue de nombreuses maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Toutefois, il a relevé des problèmes majeurs que rencontre le Département dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il a souhaité que le projet intègre la construction de centres de santé et d'établissements scolaires au sein des villages bénéficiaires de l'hydraulique.	Le chef de délégation a indiqué qu'il en prend bonne note.
M. KOUASSI Hugues, Directeur Régionale de l'Hydraulique	Il a apporté des précisions concernant le projet en indiquant que sa direction a été chargée de proposer une liste de 6 localités par département et selon certaines conditions (forages bouché, tari ou intermittent). Cette liste qui a été soumise a finalement, été réduite à 4 localités pour des problèmes techniques au niveau du PSGOUV. Ainsi, les deux localités faisant partie de la commune de Guiglo ont été retirées du projet. Il a précisé qu'en dehors du présent projet, la Direction Régionale a initié un vaste programme de projets intégrant l'adduction en eau potable, dont certains ont été déjà acquis avec le financement de structures	Le chef de délégation a indiqué que les localités qui ont été retirées pourront toujours être intégrées lors des prochaines phases du projet.

	telles que les projets BADA, PNDC et BARAN.	
M. ABISSI Henri Joel, représentant du Directeur Départemental de la Santé	Il a souhaité que le projet intègre, pour ses prochaines phases, la clôture des établissements sanitaires car cela cause de nombreux désagréments. Il a aussi évoqué la nécessité d'installer des pompes hydrauliques au sein de ces établissements existants et surtout des plus récents.	M. GNAHOUA Yves, chef de délégation a rassuré en indiquant que les questionnaires adressés aux agents de santé, dans le cadre de ce projet, intègre cet aspect de clôture des établissements sanitaires. Cela en vue de l'intégrer lors des phases à venir. Le DR de l'Hydraulique a indiqué qu'un programme de l'UNICEF visant l'approvisionnement des centres de santé en eau potable a été lancé pour la période depuis l'année 2019. Ainsi, les nouveaux centres de santé pourront également bénéficier de ce programme.
Mme DIALLO Nama, Secrétaire Générale UFEG	Elle a souhaité connaître la méthodologie de sélection des composantes du projet dans les différents départements.	M. GNAHOUA a indiqué que les propositions ont été faites par les différents DR concernés. A cet effet, le DR de l'hydraulique est Intervenu pour rappeler les Critères de choix imposés par le PSGOUV.
M. DOUHO Eloi, 2eme adjoint au Maire	Il a indiqué l'urgence d'installer des pompes hydrauliques dans les villages de Manhanbli et Srèbehibli.	Le DR hydraulique a signifié que le village de Srèbehibli a bénéficié récemment de deux pompes hydrauliques. Quant à la proposition du village de Manhanbli, il en prend bonne note.
M. KOUASSI Hugues, Directeur Régionale de l'Hydraulique	Il indiqué que sa Direction a réalisé une étude sur l'ensemble des localités du département et a permis de classer certaines d'entre elles dans des projets multi villages pour une adduction en eau potable (construction de châteaux d'eau). Cela s'explique par le nombre important de la population au niveau de ces localités, ainsi que la superficie de ces dernières. Il a souligné que certains projets ont déjà	

	obtenus des financements. Toutefois, il souhaiterait un appui de l'Etat ivoirien dans les projets hydrauliques du fait que la mise en œuvre de ces projets nécessite un apport financier important.	
M. DIEHI Landry Stanislas, Président Départemental de la jeunesse de Guiglo	Il a fait la proposition d'intégration du village de Sokoura qui est assez grand et ne comporte pas de pompe hydraulique.	Le DR de l'hydraulique a rectifié en indiquant que ce village comporte déjà deux pompes hydrauliques et deux autres sont en cours de réalisation. Il a évoqué le manque de voies ouvertes à l'intérieur du village, raison pour laquelle le village n'a pas été proposé afin de bénéficier d'une adduction en eau potable.
M. NAHOUNOU Blé Guédé, Sous-Préfet de Guiglo	Parlant du village de Sokoura, il a indiqué que l'information ne lui a pas été parvenu afin qu'il puisse prendre les dispositions pour l'ouverture des voies du village. Il a aussi précisé que le réel problème qui se pose au niveau de ce village est sa proximité avec la sacrée de forêt sacrée de SIO. Les populations pourraient à tout moment retourné dans leurs différents campements à l'intérieur de cette forêt.	

A la suite de ces diverses préoccupations énumérées par les participants, l'équipe en mission a indiqué qu'elle en prend bonne note et les transmettra aux autorités compétentes. Le DR de l'hydraulique a invité les autorités présentes à ne pas hésiter à lui soumettre régulièrement leurs propositions et besoins en matière d'hydraulique.

3. Divers

Ce dernier point a porté sur des échanges informels dans une bonne ambiance.

Monsieur le SG 1 a remercié toutes les autorités administratives et religieuses présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du Consultant. Il a émis le souhait de voir le projet se réaliser dans un bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet a levé la séance à onze heures et vingt-huit minutes.

Fait à Guiglo, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
Marie-Claude ESSOIN Socio-économiste	Marius SEI Secrétaire Général 1 de Préfecture

	République de Côte d'Ivoire **PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (PSCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE		EasyManagement

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE SOUBRE (REGION DE LA NAWA)

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-six septembre, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de Soubré, de neuf heures quarante minutes à dix heures trente-trois minutes, sous la présidence de Madame SAMASSI Ly Madina, Préfet par intérim du Département de Soubré, une réunion d'information et de consultation publique relative au Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans le département de Soubré et des localités environnantes.

La réunion a enregistré la présence du 3eme adjoint au Maire de la commune de Soubré, des Sous-Préfets de Soubré et Okrouyo, du représentant du Sous-Préfet de Grand-Zatry, du Directeur des Affaires Sociales et du Développement Humain du Conseil Régional, du Directeur Régional de l'Hydraulique, du représentant du Directeur Régional de la santé, des autorités coutumières du département de Soubré ainsi que des localités environnantes, des chefs de communautés, des représentants des femmes et de la jeunesse ainsi que des représentants de la société civile. (Voir liste de présence en annexe)

Ainsi, dans son propos introductif, Madame le Préfet par intérim du département de Soubré a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a souligné l'importance de cette rencontre dont le but est d'informer les populations sur le projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV), dans le département de Soubré. Elle a par la suite, fait un bref résumé du PA-PSGOUV avant de présenter l'ordre du jour de la réunion comme suit :

1- Présentation du projet et des impacts potentiels ;
2- Échanges avec les participants ;
3- Divers.

1. Présentation du projet et des impacts potentiels

1.1 Présentation du projet

Situant le contexte, M. GNAHOUA Yves, Environnementaliste et chef de délégation a présenté l'équipe qu'il conduit. Il a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme se compose à travers 3 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale qui vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique qui vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Il a poursuivi en indiquant que l'objectif de la présente étude est d'identifier les biens susceptibles d'être impactés par le projet, ainsi que les éléments sensibles existant dans l'environnement direct des travaux.

C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Programme, en particulier des travaux de :

- Réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

M. GNAHOUA a précisé que le Département de Soubré est spécifiquement concerné par la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans certaines localités des sous-préfectures de Soubré, Okrouyo et Grand-Zattry.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

- Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, il a cité à titre d'exemple :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site ;
- Amélioration de la qualité et l'approvisionnement en eau potable les localités concernées
- Etc.

2. Echanges avec les participants

A la suite de l'exposé du chef de mission, les participants ont apprécié la réalisation du projet. Toutefois, ceux-ci ont émis des préoccupations.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Intervenants	Questions/Contributions	Réponses apportées
M. DANH Diomandé, Secrétaire Général de la plateforme des ONG de la Nawa	Pourquoi le PSGOUV se limite à l'hydraulique dans le département de Soubré, pendant que celui-ci a besoin des autres composantes du projet ?	M. GNAHOUA a indiqué que le PA-PSGOUV s'est probablement basé sur l'aspect le plus vulnérable des populations de la zone, afin d'opérer ce choix. Il a signifié que c'est une première phase du projet. Cependant, les différentes préoccupations et suggestions énumérées par les parties prenantes seront remontées et pourraient être prises en compte pour les autres phases.
M. DANH Diomandé, Secrétaire Général de la plateforme des ONG de la Nawa	Comment s'est fait le choix des localités bénéficiaires ?	Monsieur KAKOU Bilé, Directeur Régional de l'Hydraulique a indiqué que la Direction a été coptée par le PA-PSGOUV afin de faire l'état des lieux des localités ayant des forages défaillants (intermittent, tarissement ou eau de mauvaise qualité). A la suite de cette liste, le choix a été opéré par le maître d'ouvrage pour cette phase du

		projet et le département de Soubré a eu droit à 8 villages.
M. DANH Diomandé, Secrétaire Général de la plateforme des ONG de la Nawa	Il a suggéré que la société civile et les populations bénéficiaires soient impliquées dans le choix des localités ainsi que la composante du projet.	M. GNAHOUA a signifié qu'il en prend bonne note et cette suggestion sera transmise aux a autorités compétentes.
M. DIAKITE Soungalo, Sous-Préfet d'Okouyo et	Il a soutenu l'idée de M. DANH Diomandé en indiquant qu'il est essentiel d'impliquer les populations cibles, la société civile et les autorités préfectorales et sous-préfectorales dans le choix de la sous-composante du projet à réaliser dans les différentes localités. Il a signifié qu'une activité a déjà été réalisée par la sous-préfecture, intégrant toutes les composantes du projet, mais celle-ci n'a visiblement pas été considérée dans le choix du sous-projet à Soubré.	
M. COULIBALY Zana Yaya, Sous-Préfet de Soubré	Il est allé dans le même sens que les précédents intervenants en indiquant que la décision au niveau du PA-PSGOUV ne devrait pas être unilatérale.	
M. KONE Yacouba, représentant du Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable	Il a suggéré à l'équipe en mission de ne pas manquer de tenir compte des nuisances olfactives et sonores ainsi que du recrutement de la main d'œuvre locale lors de l'exécution des travaux.	M. GNAHOUA Yves a indiqué que cet aspect sera pris en compte. Toutefois, il a exprimé une réticence quant au recrutement local car la construction des pompes hydrauliques relève de compétences essentiellement qualifiées en la matière.
M. BAILLY Achille, Directeur Développement Humain	Des études d'impact environnemental et social avaient-elles été réalisées pour les forages défaillants existants dans les localités du projet ?	M. GNAHOUA et le DR de l'Hydraulique ont signifié que des études environnementales sont établies seulement lorsqu'il s'agit d'un financement venant des bailleurs internationaux.
M. BAILLY Achille, Directeur développement Humain	Le Conseil Régional a-t-il été impliqué dans le processus d'élaboration du projet ?	Le DR de l'Hydraulique a indiqué que Le Conseil régional est toujours saisi Mais ne s'implique pas effectivement dans les projets hydrauliques. Il a souhaité que cet aspect soit revu par cette entité dont

		l'implication est très importante dans la réalisation desdits projets.
Mme OUPOH Bernadette, présidente de l'association des femmes (NAMANE)	Elle a indiqué que son village ne bénéficie pas d'eau potable car les différents forages existants sont défaillants. Elle s'est interrogée sur le choix des localités concernées par le projet.	Le DR de l'hydraulique l'a invité à faire la différence entre la défaillance des pompes et celle du forage en lui-même. Il l'a invité à mieux se renseigner sur l'origine de cette défaillance qui pourrait être résolu par des techniciens en la matière dont les numéros sont en possession des dirigeants du village.
M. DANH Diomandé, Secrétaire Général de la plateforme des ONG de la Nawa	Il a proposé 3 aspects à prendre en compte pour la bonne marche du projet : -intégration des autorités communales lors de la phase d'élaboration du projet -implication du corps préfectoral dans la sensibilisation des populations quant à l'usage des PMH -consultation de la population de la zone du projet afin d'éviter d'éventuels frustrations lors de l'exécution du projet	-Le DR de l'hydraulique a indiqué que les autorités communales sont effectivement impliquées dans l'élaboration des projets d'hydrauliques. -La sensibilisation des populations est plutôt faite par des ONG et non par la préfecture. -Mlle ESSOIN Marie-Claude, Sociologue, a indiqué que le but de la présente étude est bel et bien d'impliquer les populations bénéficiaires et les différentes parties prenantes concernées par le projet afin de recueillir tous les avis, préoccupations et suggestions de ces dernières. Cela, afin d'éviter d'éventuels obstacles à la réalisation du projet ainsi que des frustrations. C'est aussi le lieu de recueillir les différents besoins des populations dans la zone du projet.
Monsieur KAKOU Bilé, Directeur Régional de l'Hydraulique	Il a souligné la nécessité de réaliser le projet d'adduction en eau potable des départements de Soubré et Méagui à partir du fleuve sassandra, afin de pallier au déficit en eau potable rencontré dans la région de la Nawa.	

A la suite de ces diverses préoccupations, l'équipe en mission a indiqué qu'elle prend bonne note des suggestions faites par les différentes parties prenantes et les transmettra aux autorités compétentes. Madame le Préfet a insisté sur cet aspect pour la bonne marche du projet.

3. Divers

Ce dernier point a porté sur des échanges informels dans une bonne ambiance.

Madame le Préfet a remercié toutes les autorités administratives et coutumières présentes, pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du Consultant. Elle a émis son souhait ardent de voir le projet se réaliser le plus tôt possible, ainsi que tous les autres projets d'importance capitale dans le département de Soubré.
L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Préfet a levé la séance à 10 heures et trente-trois minutes.

Fait à Soubré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
ESSOIN Marie-Claude Sociologue	SAMASSI Ly Madina Grade I 1er échelon

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

29

LOCALITE : KLEKETEKRO
LIEU DE REUNION : La Cours du chef du village.
DATE : 27/09/2023
HEURE : 12"37 à 14"18

Procès Verbal de Consultation Communautaire.

Dans le Cadre de la realisation du CIES relatif au Projet PA-PS Eau, s'est tenue ce jour une réunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par la mission CIES.

Cette reunion a enregistré les personnes dont les noms figurent sur la liste de presence jointe en annexe de ce rapport.

L'ordre du jour a porté sur trois points essentiels

1/ Presentation du Projet PA PS Eau
2/ Objectif du CIES
3/ Recueil des Avis, Preoccupation, Peurs et Craintes des populations.

Dans le deroulé de l'ordre du jour, le Consultant a premierement Presenté le projet PA PS Eau. Il s'agit d'un programme multisectoriel initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de la BAD.

Ce programme vise a amelioré les Conditions de vie des population à Travers la realisation de 100 PMH, de la Construction de 40 centres sanitaires et de 11 centres scolaires dans 17 régions du Pays.

Klekeketekro bénéficie de la réalisation de Pompe hydraulique villageoise (PMH).

Dans la perspective de mener a bien le projet, une mission d'elaboration du CIES est Comise. Cette Mission a pour objectifs de :

- informer et Consulter les Populations,
- decrire l'état initial de la localité,
- identifier les potentiels impacts sur la nature et le milieu

Scanné avec CamScanner

humain;
- Elaborer un Plan de Gestion environnementale et sociale, 30
- Recueillir les avis, preoccupations, craintes et attentes des bénéficiaires

Après cette étape indiquée plus haut, le Consultant a souhaité que les populations s'expriment sur le projet.

Avis sur le Projet.

C'est avec grande joie que les populations ont accueilli le projet car elles avaient perdue espoir de n'avoir jamais eu accès à l'eau potable. Elles expriment toute sa gratitude à l'endroit du gouvernement et de l'équipe du mission CIES.

Attentes du projet.

N'ayant pas de préoccupation particulières, les populations souhaitent la réalisation rapide du projet. Elles profitent de cette belle opportunité pour exprimer les doléances à l'endroit de l'Etat.

- L'ouverture de la route du village,
- La déclassification de leur lieu d'habitation et agricoles.
- L'équipement des femmes en moto tricycle pour l'évacuation des produits agricoles.

Conclusion.

Au terme des échange, le Consultant s'est assuré que les populations ont bien été informées sur le projet et l'objectifs de la mission. Il a remercié les populations, pour l'accueil fraternel qui a été réservé à l'équipe de la mission, sans oublier l'apport important du guide Artisan réparateur des Pompes de la zone.

Fait à KLEKEFEKRO le jour, mois et An signifiés plus dessus.

Koffi Koffi EMMANUEL — N'Goran Kouakou François

Scanné avec CamScanner

LOCALITE : KAHAKRO
LIEU DE CONSULTATION : La Cour du chef de village
DATE : 20/09/2023
HEURE DE DEBUT : 14H 37 mn
HEURE DE FIN : 15H 43 mn

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, s'est tenue dans le village de une réunion d'information et de consultation communautaire relative au projet d'Appui au Programme social du Gouvernement (PAA-PSGouv).

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est établi sur (1) La présentation du Projet et ses impacts environnementaux et sociaux, (2) la réalisation du Constat d'impact environnemental et social et (3) les échanges avec la population (Avis, Crainte, Attentes ou doléance).

1/ Présentation du projet et ses impacts probables

Le Programme social du gouvernement, dans sa Composante A Comprend Trois grandes actions indiquées comme suit à travers le développement d'infrastructure sociales et le renforcement de la securité:

- la pois Composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaire ;
- La Composante relative à l'hydraulique vise à Contribuer à la satisfaction du besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Scanné avec CamScanner

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, on relève comme ci :

- Destruction des activités économiques ou cycles dans l'emprise du projet
- Risque de survenue de maladie respiratoires et des nuisances auditives pour les populations riveraines;
- Developpement d'activité generatrice de revenus;
- Possibilité de creation d'emplois pour les jeunes des localités du projet;
- Reduction du chômage.

2/ La realisation du Constat d'impact environnemental et social le CIES est une etude qui permet de faire ressortir les impacts potentiels ou probables sur les emprises du projets et sur les populations. Il permet également de faire des propositions pour attenuer les impacts negatifs et aussi bonifier les impacts positif du projet sur l'environnement et les populations.

3/ Echanges avec les populations

* Avis sur le projet.

Les populations de KATIAKRO ont manifesté un avis très favorable en raison de bénéficier de la realisation d'une Pompe à notricité humeine.

Cette action du gouvernement va renforcer la cohesion sociale et aussi permettre au village de s'auto suffir en addition d'eau potable.

Les populations n'ont fait cas d'aucune preoccupation car elles estiment les actions du Gouvernement sont toujours les bien venus pour les populations.

Scanné avec CamScanner

Attentes sur le Projet

Les population ont souhaité voir le projet se realiser dans un bref delai.

Doleances des populations.

Le chef du village au nom de toute sa Communauté, a émis des doleances suivantes:

- Avoir un barrage pour la realisation de Cultures agricoles;
- bénéficier d'un centre de santé de premier Contact;
- Assistance financière aux jeunes pour l'entrepreneuriat.
- L'amelioration de la Couverture des reseaux Telephoniques

Pour la Cooperative du village, le president M. Kouame N'Guessan a demandé un appui materiel et financier.

* Conclusion.

Au terme de cette réunion de Consultation Communautaire, le Consultant a salué la population pour la mobilisation et la disponibilité d'accompagner le projet dans sa sensibilité. Il a levé la seance tout en sollicitant les autorités traditionnelles dans l'identification des sites Probables pour le Projet.

Signature des animateurs

Le Consultant EASY MANAGEMENT
Kossi Kossi EMMANUEL

chef du village KATAKRO
KOFFI YAO VALENTIN

Scanné avec CamScanner

LOCALITE Ntolonkro
LIEU DE RENCONTRE : La Cour du chef de Ntolonkro 7
DATE 19/09/2023 HEURE DE DEBUT 16"42mn HEURE DE FIN 18"40

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la realisation d'un Contrat d'impact environnemental et social relatif au projet B' Gouo, une equipe des Experts du Groupement en charge de la mission, a organisé une Consultation Communautaire dans le village Ntolonkro.

Etaient Presentes des personne dont les noms figurent sur la liste de presence jointe en annexe.

L'ordre du jour de la reunion est defini comme suit:

1/ Presentation du projet,
2/ Objectifs du CIES;
3/ Echanges divers

1/ Presentation du projet.

Dans la presentation du projet, le Consultant a mentionné aux population qu'il s'agit d'un Programme Social du Gouvernement Ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Developpement.

Ce projet vise a ameliorer les Conditions de vie des populations en milieu rural a Travers la realisation de Pompe hydraulique (100), de Construction de centre de santé (40) et la rehabilitation ou construction et equipement de centres sociaux (11).

Sur cette base, le village Ntolonkro beneficie d'une Pompe hydraulique a Manivelle humaine. (PMH).

2/ Objectif du CIES

Le Consultant a defini pour cette mission d'identifier

Scanné avec CamScanner

dans le village, Toutes les zones interdites qui ne peuvent abriter le projet; de decrire les potentiels impacts negatifs sur l'environnement naturel et social et enfin de citer l'état des pompes existantes pour les cas échéant. 8

3/ Echange ou Divers

Le Consultant a situé le Contexte des echanges indiquant qu'il s'agit de Consulter les populations beneficiaire du projet pour recueillir, les Avis; preoccupations, Attentes et suggestion sur le projet.

Avis sur le projet et Preoccupation

Les populations de Ndoukro approuve avec soulagement le projet dans leur localité. Les raisons evoquées sur les suivantes:

- le manque d'eau potable dû au non operationnel des PMH existantes;
- la difficultés des femmes a se rendre sur le marigot ou la riviere pour s'approvisionner;
- les populations qui sont souvent malade après avoir bu l'eau de surface non potable.

Elles ne relevent aucune preoccupation, cependant elles ont des attentes à savoir:

- La Transformation des PMH en Forge électrique;
- la reparation des PMH en panne
- le Soutien de l'Etat pour l'entretien des PMH.

* Conclusion

Au terme de la Consultation, la population a été informée sur le projet et se dispose a accompagner le projet dans sa reussite totale. Sur ce note la Consultation a obtenu la

Scanné avec CamScanner

autorités Coutumières pour la visite des sites probables au projet et la zones non accessible (site sacré). 9

Pour l'équipe de la mission

Koffi Koffi Ernest

Pour le village Protokro

NANON NOTIAN Kouame
Chef de village.

Scanné avec CamScanner

Localité : Colibo
Lieu De Reunion : Cour du chef de village 10
Date : 20/09/2023 De 15 H 24 mn A 17 H 12 mn.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la realisation d'un Constat d'impact environnemental et social relatif au projet PA-PSEau, s'est Tenue dans le village Colibo, une reunion de Consultation Communautaire, par l'Equipe en Charge de la mission.

A cette reunion étaient présentes les personnes dont les noms figure sur la liste de presence jointe en Annexe.

L'ordre du jour est demeuré comme suit:

1) Presentation du projet;
2) Objectifs du CIES
3) Echange divers.

1) Presentation du projet:

Dans son allocution, le Consultant a informé la population qu'il s'agit d'un Programme Social initié par le Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Developpement.

Le programme dont le projet PSEau, vise a amelioré les Conditions de vie des population en milieu rural à Travers la Construction de Pompe hydraulique, de centre de santé et de Centre social ainsi que la rehabilitation des routes.

C'est dans cette perspective que le village Colibo bénéficie de la réalisation d'une Pompe hydraulique à motricité Humaine. (PMH).

2) Objectif du CIES

Scanné avec CamScanner

Les objectifs du Constat d'impact environnemental et social sont les suivants :

- Consulter les populations sur la faisabilité du projet,
- L'identification des zones interdites qui ne sont pas propices au projet
- décrire les potentiels impacts négatifs sur l'environnement et la vie sociale,
- décrire l'état des Pompes existantes pour les cas échéant.
- Elaboration d'un PGES.

3/ Echanges ou Divers.

A l'occasion des echanges, le Consultant a constaté qu'il s'agira de recueillir les avis, les préoccupations, les attentes et suggestions, des populations sur le projet qui leur est présenté.

Avis ou préoccupations.

Les populations de Gotibo ont exprimées un avis très favorable de voir le projet se réalisé dans leur village car longtemps elles sont en manque d'eau potable.

Elles n'ont exprimées aucune préoccupation face au projet.

Attentes.

Les attentes enumérées par les Consultant sont :

- Voir le projet se réaliser avant la saison sèche.
- Voir l'ancienne Pompe réparée et mise en service
- La PMH doit être réalisée sur le nouveau site du village.
- Sécurisation du village et l'entretien de la route du village
- Soutien des gouvernements dans la gestion et l'entretien de Pompe (PMH).

Scanné avec CamScanner

* Conclusion

12

Au terme de la Consultation Communautaire, les populations ont été informées sur le projet PA-PS Gouv où l'objet de la mission relative au CIES.

Le Consultant a eu après les populations l'autorisation de visiter les différents points favorables au projet avec des prises de photos et GPS.

Pour le Cabinet d'étude.

Koffi Koffi EMMANUEL

Pour le village Golibo

KOUAME KONAN Lambert
Chef du village.

Scanné avec CamScanner

LOCALITE : KAYNIRABO
LIEU DE LA REUNION : PLACE PUBLIQUE.
DATE : 23/09/2023 de 7"47 à 9"32.

16

PROCES VERBAL DE Consultation Communautaire.

Dans le Cadre de la réalisation d'un Constat d'impact environnemental et social (CIES) relatif au projet PM-PSGouv, s'est tenue en ce jour une reunion d'information et de Consultation Communautaire Organisée par l'équipe en Charge de la mission CIES.

Etaient presentes les personnes dont les noms figurent sur la liste Jointe en annexe.

L'ordre du jour deroulé Comme suit :

1/ Presentation du projet
2/ Objectif du CIES
3/ Echange Avec les populations

Dans un premier Temps, le Consultant a informé la population qu'il s'agit d'un programme social du Gouvernement ivoirien appuié par la Banque Africaine de Developpement. Le projet vise à apporter un bien être aux populations en zone rurale à Travers la realisation de 100 PMH, de 40 centre de Sante, de 11 centre Sociaux et la reHabilitation des pistes rurales.

Sur cette perspective, le village Koyanabo bénéficiera d'une pompe hydraulique PMH.

Dans un second temps, le Consultant a exposé les objectifs de la realisation de Constat d'impact environnemental et Social. Il s'agit pour cette mission de :

- Consulter les parties prenantes ;
- decrire l'état initial du site du projet ;

Scanné avec CamScanner

- identifier les impacts potentiels sur l'environnement et la société ;
- élaborer un Plan de Gestion environnemental et social ; 17
- recueillir les avis préoccupations et attentes sur le projet.

Son niveau position le Consultant et la population ont échangé sur les points suivants :

* Avis sur le projet.

Le chef du village de Koyarabo a exprimé un avis très favorable sur les initiatives du gouvernement portant assistance aux populations du monde rural. Il remercie l'Etat pour les efforts consentis et se tient disponible à mener à bien le projet.

* les préoccupations

Le chef du village a souligné que la population est en âge très avancé et physiquement épuisée par les travaux champêtre, seule ressource économique de la localité. Par conséquent, la population se soucie de la force qu'elle trouvera pour opérationnaliser les PMH.

* Attentes

Les populations voudraient que le Gouvernement implante des pompe plus moderne répondant aux attentes des populations. Elles souhaitent également que les anciens forages soient transformés en forages électriques.

* Doléances des populations.

- mise à disposition de fond de soutien à la jeunesse et les femmes
- la construction du marché.

Conclusion.

Au terme de la rencontre les populations ont été informée sur le projet PSCMU et l'utilité des CIES. La permission a été donnée au Consultant de visiter le village pour la collecte des données utiles

Le Consultant. Kossi Kossi EMMANUEL Le village Kossi Kouadio Alphonse

Scanné avec CamScanner

18

LOCALITE : PLI-AKAKRO
LIEU DE REUNION : Domicile du Chef par intérim.
Date : 23/09/2023
Heure : 12h37 à 14h18.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE.

Dans le Cadre de la réalisation du CIES porté par le projet PA-PSCouv s'est tenue une réunion d'information et de Consultation Communautaire dans le village PLI-AKAKRO.

Cette réunion a enregistré les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe du présent rapport.

L'ordre du jour a porté sur :
1) Présentation du Projet PA-PSCouv,
2) Objectif du CIES
3) les échanges sur vos préoccupation, attente et suggestion sur le projet.

Dans son allocution, le Consultant a présenté le projet PA-PSCouv. Il a signifié qu'il s'agit d'un programme multisectoriel initié par le Gouvernement avec l'appui de la BAD.

Le Programme vise l'amélioration des Conditions de vie des populations à travers la réalisation de 100 PMH, la Construction et l'équipement de centre sanitaires et sociaux. A cet effet la localité de PLI-AKAKRO dans la sous préfecture de Bodokro bénéficie de la réalisation d'un forage équipé de PMH.

Dans la perspective de mener à bien ce projet, une mission d'élaboration du CIES est mandatée par le PA-PSCouv. Les objectifs de cette mission sont :
- informer et Consulter les parties Prenantes,
- Decrire l'état initial de la localité,

Scanné avec CamScanner

- identifier les potentiels impacts sur le milieu naturel et humain.
- élaborer un Plan de Gestion environnementale et sociale, 19
- recueillir les impressions des parties prenantes.

A la suite de son intervention, le Consultant a donné la parole aux populations pour s'exprimer.

Avis sur le Projet.

Les populations dans leur ensemble, ont exprimé une satisfaction de bénéficier du projet. Elles portent toute leur gratitude au gouvernement.

Attentes sur le projet.

- la réhabilitation des forages existants,
- la réalisation rapide du projet.

Doléance

* La population a exprimé des doléances notées comme suit:
- la Construction du logement des maitres;
- Le reprofilage des routes,
- la Construction du marché.

Conclusion

Au terme des échanges, le Consultant s'est assuré que les populations ont reçu la bonne information sur le projet. Il a remercié l'assemblée pour la disponibilité et les informations fournies dans le village.

Fait à Pli-Akakio le 23/09/2023

Le Consultant

Koffi Koffi Emmanuel

Le village Pli-Akakio

Allou Kouamé Bernard

Scanné avec CamScanner

26

Localité : TCHEDJEBO
Lieu de réunion : la Cours du Chef du village
Date : 27/09/2023
Heures : 08h 10 A 12h 05.

Procès Verbal de Consultation et d'information Communautaire.

Dans le Cadre de la réalisation du CIES relatif au projet PA-PSCOUV, s'est tenue ce jour une réunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par la mission CIES.

Etaient présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste jointes en annexe:

Cette réunion a porté sur trois points essentiels à savoir:

1- Présentation du projet PA PSCOUV;
2- Objectifs du CIES;
3- Echange avec les populations.

En amont, le Consultant a informé les populations riveraines qu'il s'agit d'un programme social multisectoriel du gouvernement ivoirien et affinié par la BAD. Ce programme vise à la réalisation de 100 PMH, de 40 centre de santé et de 11 centres sociaux à réhabilités sur 17 régions de la Côte d'Ivoire.

Dans cette perspective, la localité de TCHEDJEBO, bénéficie de de la réalisation d'une pompe hydraulique à motricité humaine.

Dans cette dynamisme, le Consultant a exposé les objectifs de la mission CIES qui s'agit en réalité de:

- Consulter les parties prenantes,
- décrire l'état initial du site du projet. (la localité)
- identifier les impacts potentiels sur la nature et la nature...

Scanné avec CamScanner

humain;
- Elaborer un Plan de Gestion environnementale et sociale, 27
- Recueillir les avis préoccupations, craintes, attentes et doléances

Suite a ces interventions, le Consultant a ouvert la parole aux populations pour recueillir leurs impressions.

Avis sur le projet.

La Communauté de Tchebgbebo se dit très honorée d'être parmi les bénéficiaire du projet PN-PS Gouv. Elle voudrait exprimer toutes sa gratitude aux initiateurs du projet.

Préoccupations.

Monsieur Konan Konan Bernard, Chef du village souhaite savoir à quand la réalisation effective du Projet car la population manque d'eau potable?

Le Consultant a répondu indiquant que le projet suit des étape. Pour l'heure il est question de réaliser le CIES.

Monsieur Kouassi Brou Albert, président des jeunes, voudrait connaitre les mesures prévues pour les actuels pompes en panne?

Le Consultant a répondu que l'idéal voudrait que les anciennes pompes soient réparées pour maintenir la nouvelle toujours en bon état. Mais des propositions seront adressées au ref aspect au PN-PS Gouv.

Attentes des populations.

Bien saisis que les doléances ou attentes des populations ne seront inscrites directement au projet; le Consultant a tenu à les mentionner dans ce PV.

La réalisation de la clôture de l'école primaire;
La réalisation des logements des enseignants;
L'électrification du village et l'entretien de la route.

Scanné avec CamScanner

Conclusion

Au terme de la reunion Consultative, les populations ont été informées par le Projet PA-B Ceau. Elles ont exprimé leurs souhaits avant de conduire le Consultant à visiter le village où les PMH avaient été.

Fait à TCHEDJREBO par le Consultant

Kouassi Kouassi Emmanuel

Pour le Chef du village

Kouadio Kouadio Bernard

Scanné avec CamScanner

LOCALITE : ASSAHARO
LIEU DE REUNION : La cours du Chef.
Date : 05/10/2023
Heure : 10H 20 à 18H 34

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la mission CIES relative au projet PA-PSGOUV s'est tenue en ce jour une réunion d'information et de Consultation Communautaire.

Cette réunion a enregistré les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en Annexe du ~~Prof~~ Rapport.

L'ordre du jour établi comme suit :

1/ Présentation du projet PA-PSGOUV
2/ Objectif de CIES
3/ RECUEIL des avis, préoccupations atteintes et craintes.

Dans le déroulé de l'ordre du jour, le Consultant a présenté le Projet PA-PSGOUV. Il s'agit d'un programme multisectoriel initié par le Gouvernement avec l'appui de la BAD. Le programme vise à améliorer les conditions de vie des populations à travers la réalisation de 100 PMH, de 40 centres sanitaires et de 11 centres préscolaires dans 17 Régions du pays. Sur cette base, la localité de ASSAHARO dans la sous-préfecture de Mobiscrouble, bénéficie de la réalisation d'un forage PMH.

Dans la mesure de mener à bien le projet, une mission d'élaboration de CIES est Conduite dans l'objectif de :

- informer et Consulter les parties prenantes,
- déterminer l'état initial de la localité
- identifier les préoccupations exprimées sur la nature et la

Scanné avec CamScanner

humain.

- Elaborer un plan de Gestion environnementale et Sociale,
- Recueillir les avis, préoccupations, craintes et attentes des bénéficiaires.

Après le travail des crayons à terre, le Consultant a donné la parole aux populations réunies de l'emplacement du projet.

Avis et préoccupations

La population à travers la chefferie, a exprimé un avis favorable de bénéficier d'une nouvelle pompe pour soulager la peine des femmes et personnes vulnérables. Cependant elle se préoccupe de son sol rocheux du village qui malgré les études techniques menées au par avant n'a donné que de forts négatifs. Cette situation a conduit la réalisation de la PMH actuelle à plus de 1,5 km du village, augmentant ainsi la souffrance des populations.

Propositions et attentes.

- Transformer le forage existant en HVA et construire des fontaines dans les quartiers du village,
- Avenir favorable à cette requête

Crainte

La population craint que la proposition vienne à retarder le projet.

Conclusion.

Le Consultant s'est assuré que les populations ont reçu les bonnes informations sur le projet. Il leur a rassuré prendre toutes préoccupations propositions et attentes dans le rapport final de l'EIES en cours.

Le Consultant. Le village ASSANKRO

Scanné avec CamScanner

40

LOCALITE : NINDO ANCIEN VILLAGE.
LIEU DE REUNION : La Cours du chef.
DATE : 07/10/2023 de 8H10 à 9H48.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de la mission CIES relative au Projet PA-BGouv une réunion d'information et de consultation communautaire s'est tenue dans le village NINDO ancien village situé dans la sous préfecture de BEDOUO en présence des personnes dont les noms figurent sur la liste jointe à ce rapport.

L'ordre du jour est indiqué comme suit :

1- Présentation du Projet PA-PSGouv
2- Objectifs du CIES
3- RECUEIL des AVIS, préoccupations, attentes et craintes

Sur le premier point de l'ordre du jour, le Consultant a présenté le projet PA-PSGouv en indiquant qu'il s'agit d'un programme multisectoriel Gouvernemental, visant à améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural. Il a mentionné que le programme porte à la réalisation de 100 forages équipés de PMH, de 40 Cases de santé et de 11 Centres sociaux dans 17 Régions du pays.

Sur cette base la localité NINDO Ancien village bénéficie de la réalisation d'un forage équipé de PMH.

Dans la mesure de mener à bien le projet, une mission d'élaboration d'un CIES a été menée dans l'objectifs de :

- informer et consulter les parties prenantes,
- décrire l'état initial de la localité bénéficiaire
- identifier les potentiels impacts sur l'environnement et la société.

Scanné avec CamScanner

- Elaborer un plan de gestion environnementale et sociale;
- Recueillir les avis, préoccupations, craintes et attentes. 41

Après le déroulé de ces étapes ci-dessus, le Consultant a donnée la parole à l'assemblée afin de se prononcer sur le Projet.

Avis ou Préoccupations

les populations ont traduit leur satisfaction de bénéficier d'un Projet d'addition d'eau potable qui vient soulager leur peine. En effet la population informe que depuis 2002 un forage a été réalisé dans le village mais jamais cette PMH n'a produit de l'eau Jusqu'à ce jour. Aujourd'hui elle n'a que l'eau de surface et la pluie comme boisson dû la cause de plusieurs maladie dans le village. Pour elle bénéficier une nouvelle PMH sera la fin de leur souffrance.

Craintes & suggestions.

La population attend la réalisation effective de ce projet avec du matériel de qualité et durable. Elle suggère que le gouvernement dispose de moyen suffisante pour l'entretien de cette PMH.

Conclusion.

Après avoir écouté les populations, le Consultant a traduit la présence du Gouvernement à travers les actions posées pour lutter contre la pauvreté. Il rassure la Communauté de porter leur voix auprès des autorités sur le projet.

Fait les Jours, mois et An ci-dessus

Le Consultant

Le village NIMBO Ancien village

Scanné avec CamScanner

LOCALITE : MANCREDAN
LIEU DE LA REUNION : Cours du Chef du village. 20
DATE : 24/09/2023, Heure : 10H02 A 12H36

Procès Verbal de Consultation Communautaire.

Dans le Cadre de la réalisation du CIES relatif au projet PA-PS Gouv, s'est tenue en ce jour une réunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par l'équipe de la mission CIES, Présidée par les Autorités Traditionnelles Etaient présentes à cette importante rencontre les personnes dont les noms figurent sur la liste de presence jointe en annexe.

L'ordre du jour défini comme suite.

1) Présentation du Projet. PA-PS Gouv
2) Objectifs du CIES
3) Recueil des Avis préoccupations, attente et crainte

Dans le déroulé de l'ordre du jour, le Consultant a présenté le Projet PA-PS Gouv. Il s'agit d'un programme multisectoriels initié par L'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de la BAD. Ce programme vise à améliorer les Conditions de vie des populations à travers la réalisation de 100 PMH, de Construction de 40 centres sanitaires et de 11 centres sociaux dans 17 régions du Pays.

La localité de MANCREDAN située dans la sous préfecture de Ando-Kelkrenou, bénéficie de la réalisation d'un forage hydraulique équipé d'une PMH.

Dans la perspective de mener à bien le projet, une mission d'élaboration du CIES est Comise. Cette mission a pour objectif de:

- informer et Consulter les parties prenantes,

Scanné avec CamScanner

- decrire l'Etat initial de la localité,
- identifier les potentiels impacts sur la nature et le milieu humain
- Elaborer un plan de gestion environnementale et sociale,
- recueillir les avis, préoccupation, craintes et attentes des bénéficiaires

Après ces deux étapes de l'ordre du jour, le Consultant a donné la parole aux publics de s'exprimer sur le projet.

Avis et Préoccupations

les populations ont manifesté un avis Très Favorable sur le projet dans la mesure ou elle aura désormais de l'eau potable à disposition. Elle n'a exprimé aucune preoccupation sur le projet.

Attentes des populations

les populations ont emis des attentes notées comme suite:

- la réalisation effective du projet,
- L'amélioration du forage en système amélioré.

Elle a plus Elle a également formulé des doleance à l'endroit du gouvernement.

- le Reprofilage de la route Ando-Kekrenou - ATANCREDAN.
- la rehabilitation du reseau électrique.

Conclusion.

Le Consultant s'est rassuré avoir informé les populations sur le Projet Il les a rassuré porter les différentes données à la Connaissance des Coordonnateur du projet.

Le Consultant

Le village ATANCREDAN.

KOFFI KOFFI EMMANUEL

NANAN YAO H'ORI

Scanné avec CamScanner

LOCALITE : NDAKOUASSIKRO
LIEU DE REUNION : la Cours du chef de NDAKOUASSIKRO
DATE : 30/09/2023
HEURES : 15"20 à 17"46

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Dans le Cadre de l'élaboration du CIES relatif au projet PA-PSGouv, s'est tenue ce jour une reunion d'information et de Consultation Communautaire organisée par la mission CIES. Cette reunion a enregistré des personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe du rapport.

L'ordre du jour a porté sur Trois points essentiels

1) Presentation du Projet PA-PSGouv
2) Objectif du CIES
3) Recueil des Avis, preoccupations, Attentes et Craintes.

Dans le déroulé, le Consultant a presenté premierement le Projet en indiquant qu'il s'agit d'un programme multisectoriel initié par le Gouvernement soutenu par le financement de la BAD. Le programme vise à améliorer les Conditions de vie des population en zone rurale à travers la réalisation de 100 forages, la Construction de ~~40~~ 40 centres de santé et 11 centres sociaux dans 17 région. Sur cette base, les localités de NDAKOUASSIKRO et ADJUAMANKRO, bénéficieront d'une PMH chacune.

Dans le but de mener à bien ce projet, une mission a été mandatée pour l'elaboration d'un CIES d'où le deuxième point de l'ordre du Jour.

Scanné avec CamScanner

Le CIES a pour Objectifs de :
- informer et Consulter les parties prenantes ;
- decrire l'etat initial des zones du projet ;
- identifier les potentiels impacts sur la nature et le milieu humain (socio economique) ;
- elaborer un Plan de Gestion environnementale et sociale ;
- Recueillir les avis, suggestions Attentes et preoccupations.

Sur le volet trois de l'ordre du jour, le Consultant a invité les populations a s'exprimer sur le Projet.

Avis et Préoccupation sur le projet.

Les populations repondent favorables aux initiatives du Gouvernement. Cependant elles indiquent le Type de Pompe PMH ne repond plus aux besoins des populations de plus en plus vieillissante. En plus ces PMH sont tres souvents en panne et la reparation Coute chere aux populations.

Attente des populations.

Face aux experiences vecues des populations sur les pompes PMH existentes, la population propose que le Gouvernement realisent des Forages avec le systeme électrique. En plus elles proposent la formation des Comités de gestion des forages. avec un soutien financier.

Conclusion.

Le Consultant s'est assuré que les populations ont bien reçu les informations sur le projet et la mission CIES.

Le Consultant du Cabinet

Kolli Kohi Emmanuel.

POUR NDA-KOUASSI KAS

Kouassi JEROME

Scanné avec CamScanner

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE DITROUDRA-BEOUE (SIP DU GUIGLO)

22

PA - PSGOUV

Procès-verbal de la consultation communautaire

Date: 02/10/2023
Heure: 14h40mn - 15h50mn
Lieu: Cours du Chef du village

Introduction

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 02 septembre, s'est tenue dans le village de Ditroudra-Béoué une réunion de consultation communautaire, relative au Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour la réalisation d'un forage équipé de PMH, à Ditroudra-Béoué. Cette réunion s'est tenue de 14 heures 40 minutes à 15 heures 50 minutes.

Ordre du jour:

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

M. GNAHOUA Yves, Chef de délégation a présenté le projet ainsi que les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations

23

Le Chef du village, M. YORO Basile, a énuméré des préoccupations, à savoir:

- Besoin d'extension en approvisionnement en eau potable, à travers la réalisation de 3 forages, car le village s'est agrandi
- Construction d'un château d'eau afin de couvrir les besoins de toute la population.
- Construction de logements pour les enseignants et d'un bâtiment de 3 classes pour l'école primaire
- Construction d'une maternité au sein de la localité

La présidente des femmes, Mme TIENDI Béatrice et Mme YORO Zou Léocadie, ont également émis des préoccupations au nom des femmes du village. Il s'agit de:

- Besoin de matériels agricoles pour faciliter les activités au sein de leurs différentes associations.
- Installation effective des tableaux de compteur dont a bénéficier le village depuis l'année 2021.

Outre ces préoccupations, les populations ont évoqué les besoins d'extension de l'électricité au sein du village et la réhabilitation de la route menant au village.

Le Consultant
Le Chef de Délégation
YVES GNAHOUA

Le Chef du Village
YORO Basile

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE KRIDY- PA-PSGOUV

26

Procès-Verbal de la consultation communautaire

Date: 04/10/2023

Heure: 09h 35mn - 10h 45mn

Lieu: Place publique

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 04 octobre, s'est tenue dans le village de Kridy une réunion de consultation communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH à Kridy.

Ordre du jour:

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers

1. Présentation du projet et des impacts potentiels

M. GNAHOUA Yao, chef de délégation a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations

A la suite de la présentation du projet, la parole est donnée aux populations, qui ont donné leurs préoccupations et leur appréciation sur le projet:

27

- M. GATHON François, Président du comité de Puits du village a énuméré les besoins dont :
- Construction d'une maternité, un préscolaire et une cantine pour l'école primaire

M. MONSIHO Jean-Pierre, Chef Adjoint, a rendchéri en indiquant le besoin de logements des enseignants.

M. DOMINO Pierre, Secrétaire Général du Chef, a émis les doléances suivantes :
- Insuffisance des Pompes hydrauliques présentes au village ; besoin de 3 Pompes supplémentaires, car le village s'agrandit.
- Défaillance récurrente de 2 pompes
- Besoin de moyens financiers pour la mise en valeur de l'espace réservé au terrain de football.

M. AHOUSSOU Jules, réparateur des PMH, a émis les difficultés suivantes :
- Pièces usées des PMH
- Difficulté d'accès aux pièces de rechange (disponibles à Daloa ou Man)
- Non satisfaction des besoins émis auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique, quant à la provision des pièces de rechange des PMH défaillantes.

Les populations ont indiqué plusieurs maladies liées à la défaillance des PMH (diarrhées récurrentes, toux, etc...).

Le Chef de Délégation
07 07 13 50 24
Yves GNAHOUA

Le Chef du village Adjoint

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE PARIS-LEONA PA-PSGOUV.

Procès-verbal de la consultation communautaire

Date: 02/10/2023.
Heure: 16h 50mn - 17h 55 mn
Lieu: Cours du village

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 02 octobre, s'est tenue dans le village de Paris-Léona, une réunion de consultation communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH dans le village de Paris Léona. Celle-ci s'est tenue de 16h 55minutes à 17heure 55 minutes.

Ordre du jour:
1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
M. GUATOUA Yves chef de délégation a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations
* Préoccupations
M. BAHO Edmond, Adjoint au chef du village a énuméré les préoccupations suivantes:
L'Accès à l'eau potable est le premier problème majeur

du village - les projets en cours devraient privilégier la construction d'un château d'eau au sein du village.

- M. SAMADOGO Moussa, président des jeunes de la CEDEAO du village, a souligné l'insuffisance des forages installés au sein du village, eu égard le nombre d'habitants (au moins 5000 habitants).

- Mme LOUEGNE Léontine, vice-présidente de Paris-Léona est revenue sur l'insuffisance des infrastructures d'eau potable. Elle a souligné que PARIS-Léona est un village centre, qui accueille de plus en plus d'élèves au secondaire et aussi au primaire. Il est donc nécessaire d'y construire un château d'eau. Il y a également de nombreux problèmes liés à l'absence d'une maternité au sein du village.

- Mme TAHE Zon Pélagie, ménagère, a insisté sur la nécessité d'intégrer la réalisation de forages améliorés (avec énergie solaire) au sein du projet.

En somme, les populations ont apprécié le projet. Toutefois, elles ont souhaité la construction d'un château d'eau, un centre de santé et maternité et la réhabilitation de la route menant au village.

Le Chef de délégation
YVES GNAHOUA

Le Chef du village
Sous-Préfecture de Guiglo
Le Chef
Village de PARIS-LEONA

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE ZRO 28

PA-PSRAU

Procès-verbal de la réunion de consultation communautaire dans la localité de ZRO

Date: 04/10/2023
Heure: 13h20mn - 14h45mn
Lieu: Cours du Sous-chef du village

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 04 octobre s'est tenue dans le village de Zro, une réunion de consultation communautaire, relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de Zro.

Ordre du jour:

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

M. GNAHOUA Yves, Chef de délégation, a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations

Les populations ont apprécié le projet. Elles ont toutefois émis des préoccupations:

- Insuffisance des pompes hydrauliques du village dû à l'agrandissement de celui-ci

* Fonctionnement de deux (2) pompes sur cinq (5) installées au sein du village
* Une étude prospective réalisée en 2021 par la Direction régionale de l'Hydraulique, qui est restée sans suite depuis lors
* Besoin de bâtiments supplémentaires pour l'école primaire (nombre excédent d'élèves par classe)
* Besoin de logement pour les enseignants (notamment les stagiaires) ainsi que pour la sage-femme
* Besoin d'un bâtiment pour le préscolaire
* Survenue récurrente de maladies liées à la consommation de l'eau des puits (diarrhée, ...)
* Réalisation d'au moins cinq (5) forages pour couvrir les besoins de la population.

Le Consultant
le Chef de Délégation
YAO GNAHOUA

Le Chef du Village
Guinzibo Monsio Marius

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE D'AMANIKRO (SIPA D'OKROUYO)

15

Procès-Verbal de la consultation communautaire

Date: 28/09/2023.
Heure: 08h40mn - 10h00mn
Lieu: Place publique

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 28 septembre, s'est tenue dans le village d'Amanikro, une réunion de consultation communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH.

Ordre du jour:
1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers.

1 Présentation du projet et des impacts potentiels
M. GNAHOUA Yves a présenté le projet ainsi que les potentiels impacts.

2- Echanges avec les populations.
* Préoccupations.
- le village compte une seule pompe hydraulique qui sert aussi à approvisionner les campements voisins
- le mauvais état de la route rend difficile l'écoulement des produits agricole

16

- Absence de centre de santé et maternité au sein du village.
- Insuffisance d'enseignants pour l'école primaire.
- Absence d'électricité au sein du village.

* Suggestions
- Réalisation de 2 forages supplémentaires au sein du village dont un (1) pour l'école primaire
- Réhabilitation de la route menant au village
- Construction d'un bâtiment de 6 classes et un bureau, pour la constitution d'un groupe scolaire
- Construction d'un centre de santé et une maternité
- Electrification du village

le Consultant
le chef de délégation
YVES GNAHOUA

le chef du village
KOKO Amani George

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH DANS LA LOCALITE DE TOUBADOUGOU- PA-PSGOUV- 06

Procès-verbal de la consultation communautaire.

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 25 septembre s'est tenue dans le village de TOUBADOUGOU, une réunion de consultation communautaire relative au CIES du projet de réalisation d'un forage équipé de PMH à Toubadougou, de 16h20mn à 17h50mn.

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

le Chef de délégation a présenté le projet et les différents impacts liés au projet.

2- Echanges avec les populations.

* Préoccupations.

les populations ont émis des préoccupations à savoir:

- la mauvaise qualité de l'eau utilisée par les ménages (marigots; bas fonds)
- Une pompe hydraulique installée en 2019 est non fonctionnelle en saison sèche
- Nappe phréatique du village faible en profondeur d'eau
- Absence de puits au sein du village.
- Ravitaillement en eau potable du réseau de la ville de Sourbié à 6Km du village.

* Suggestions

- Construction d'au moins 2 pompes hydrauliques pour couvrir les besoins de la population du village
- Electrification du village
- Construction des logements des enseignants et d'un bâtiment de trois (3) classes pour l'école primaire
- Construction d'un centre de santé et une maternité au sein du village.

Le Consultant
le Chef de délégation
yves KOUAKOU

Le Chef du village

M. BAKARY DAGNOGO

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH DANS LA LOCALITE DE FATAMA. PA-PSGOUV

08

Procès-verbal de la consultation communautaire

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 26 septembre s'est tenue dans le village de Fatama, une consultation communautaire relative au CIES du projet de réalisation d'un forage équipé de PMH à Fatama, de 17h00mn à 18h10mn

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

le chef de délégation a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations & Préoccupations

- Besoin d'eau potable
- le village n'est pas électrifié
- Il n'existe pas ~~d'école et~~ centre de santé et maternité
- Mauvais état du bâtiment de l'école primaire
- Approvisionnement en eau dans les marigots à 500 mètres du village derrière une colline
- Mauvaise qualité de l'eau recueillie dans les marigots.

* Suggestions

09

- Construction d'au moins 2 pompes hydrauliques,
- Réhabilitation de la route menant au village
- Electrification du village
- Réhabilitation et délocalisation de l'école primaire à Barthélémy Koi;
- Construction d'un centre de santé et une maternité.

le Consultant Chef de délégation	le représentant du Sous-Préfet	le Chef du village
Mrs GNAMIONA	AMEMOU N'TS	NGORAN Kouadio

Elaboration d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP) la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : Djirognepakio Lieu de consultation : Cours du Chef du village
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : 19 / 09 / 2023 Heure : 17h00mn - 17h40mn

L'an deux mille Vingt-trois, et le mardi 19 septembre s'est tenue dans le village de Djirognepakio, une réunion d'information communautaire relative au CIES pour la réhabilitation/construction d'un forage équipé de PMH à Djirognepakio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

M. YOUGBA Pitalo, président du Comité Villageois de Gestion Foncière Rural a souhaité savoir si le forage qui sera construit sera aussi accompagné d'un château d'eau.

A cette préoccupation, M. GNAHOUA Yves, Chef de mission a indiqué que le projet ne prévoit pas cet aspect. Toutefois, cela sera soumis aux autorités compétentes.

M. NIMLIN Augustin a souligné que le village a besoin d'un nombre minimum de 3 forages pour couvrir

Scanné avec CamScanner

les besoins de la population, avec en complément un château d'eau. A sa suite, M. NIMLIN Francis chef de terre s'est appesanti sur la mauvaise qualité de l'eau des puits du village. Mesdames YOUGBA Ivonne et GBOU Agnès ont relevé leur souhait ardent de voir le projet se réaliser.
L'équipe en mission a rassuré les populations présentes quant à la réalisation future et imminente du projet dans la localité de Djrogbépahio.

❖ **Suggestions**

- Construction d'au moins trois forages de PMH pour couvrir les besoins de l'ensemble des populations du village.
- Construction d'un château d'eau
- Construction d'un centre de santé
- Réalisation effective du projet dans la localité.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE 07 48 21 63 41 YOUGBA GNAOUE Chef du Village de Djrogbépahio 07 19 04 [illegible] 48 21 634

Scanné avec CamScanner

Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Golikro **Lieu de consultation :** Place publique
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 21/09/2023 **Heure :** 14h 15mn - 15h 15mn

L'an deux mille Vingt-trois, et le jeudi 21 septembre s'est tenue dans le village de Golikro, une réunion d'information communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH à Golikro.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations ont apprécié le projet. Elles ont toutefois, posé des préoccupations, à savoir:
- Absence d'eau potable au sein du campement du village
- Approvisionnement en eau au sein des puits et d'un marigot environnant celui-ci
- Absence d'électricité
- Absence de logements pour les enseignants de l'école primaire
- Mauvais état de la route menant à la localité

(Besoin)
- Absence d'un centre de santé au sein du compement
- Besoin de renforcement des salles de classes de l'école primaire et de tables-bancs.

❖ **Suggestions**

- Réhabilitation de la voie d'accès au village.
- Construction de logement des enseignants
- Construction d'un centre de santé et une maternité
- lotissement du village.
- Electrification du village.
- Construction d'au moins 3 forages dans le village.
- Construction d'un batiment de 3 classes pour l'école et approvisionnement en table-banc

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
Yves GNAHOUA	N'Dri Kouassi Raphaël

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE GRAND-GABO - PA-PSGOUV

Procès-verbal de la réunion de consultation communautaire dans la localité de Grand-Gabo

Date: 08/10/2023
Heure: 15h25 mn - 16h30 mn
Lieu: Cours du Chef du village.

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le dimanche 08 octobre, s'est tenue dans le village de Grand-Gabo, une réunion de consultation communautaire relative au CIES (Constat d'Impact Environnemental et Social) pour la réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de Grand-Gabo.

Ordre du jour:

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec la population
3- Divers

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

M. GNAHOUA Yves, Chef de délégation, a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations

Les populations ont apprécié le projet. Toutefois, elles ont émis des préoccupations et suggestions.

42

Préoccupations

- Existence d'une seule pompe hydraulique au sein du village, installée par un particulier en 2021
- Difficulté de manipulation de la PMH existante, causant plusieurs problèmes de santé aux femmes (maux de pied, maux au niveau des hanches, etc)
- Mauvaise qualité de l'eau produite par la PMH en saison pluvieuse ; querelles autour de la PMH lors du recueil de l'eau.
- Mauvais état de la route menant au village
- Absence de centre de santé, d'écoles primaire et d'un marché au sein du village ; des sites ont été réservés pour la construction de ces infrastructures
- Problèmes de connexion aux réseaux de téléphonie mobile

Suggestions

- Réalisation d'au moins 04 forages équipés de pompes améliorées de PMH, afin de couvrir les besoins de la population, et éviter des problèmes de santé
- Construction d'un centre de santé, une maternité, une école primaire et un marché au sein du village
- Installation d'une antenne de téléphonie mobile
- Réhabilitation de la route menant au village.

Le Chef de Délégation
YVES GNAHORE

Le Chef du Village
Youkou Jean Pierre

YOUKOU JEAN PIERRE
Chef du Village
Grand-Gabo
64 56 56 66
N° 28 / SPISG 11 du 11 07 2014

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Klotou **Lieu de consultation :** Place publique
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 20/09/2023 **Heure :** 12h50mn - 13h48mn

L'an deux mille Vingt-trois et le mercredi 20 septembre s'est tenue dans le village de Klotou, une réunion d'information communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations ont apprécié le projet. Elles ont toutefois, posé des préoccupations, à savoir:
- l'existence d'un château d'eau non alimenté, au sein du village;
- faiblesse de la nappe phréatique, ce qui ne permet pas aux forages qui étaient implantés, de fonctionner; ceux-ci n'existent plus depuis une dizaine d'années. Cette situation a fait échouer un projet du Conseil Régional, visant à installer un forage au sein de la localité

A la suite de ces préoccupations, les populations, en particulier le Chef du village, le Chef coutumier et le président des jeunes ont émis des suggestions. Celles-ci sont enumerées ci-dessous.

❖ **Suggestions**

- Construction de 3 forages au sein du village;
- Alimentation du château d'eau existant
- Equipement d'une ambulance pour le centre de santé, d'un appareil pour échographie.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
Yves GNAHOUA	DJOU KAPET ALBERT Chef du Village de KLOTOU (Caton WAPO) S/P Grand Bereby Cél: 05 03 44 87 84

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Loukoukoffikro **Lieu de consultation :** Place publique
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 21/09/2023 **Heure :** 17h40'-18h55'

L'an deux mille Vingt-trois, le jeudi 21 septembre, s'est tenue dans le village de Loukoukoffikro, une réunion d'information communautaire relative au CIES pour la réalisation d'un forage équipé de PMH à Loukoukoffikro.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations, après avoir apprécié le projet, ont émis quelques préoccupations, dont :
- Présence d'une seule PMH située à la limite nord de la localité ; celle-ci permet d'alimenter également les campements voisins, ce qui est très insuffisant pour ces différentes populations.
- Absence d'électricité au sein du campement ;

❖ **Suggestions**

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT	**LE CHEF DU VILLAGE**
Le Chef de délégation	
Yves GNAHOUA	LOUKOU KOFFI

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Monogaga **Lieu de consultation :** Place publique
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 20/09/2023 **Heure :** 14h 30mn - 15h 10 mn

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Monogaga, une réunion d'information communautaire relative au C.I.E.S pour la réalisation d'un forage équipé de PMH à Monogaga.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations ont approuvé le projet dans leur localité. Elles ont souhaité, toutefois la construction de 3 forages supplémentaires.
M. KEKE Augustin a relevé certaines maladies liées à la qualité de l'eau dans le village et a exprimé son souhait ardent de voir le projet se réaliser le plus tôt possible.
Mme DAGBA Christelle a, au nom des femmes, souligné les difficultés rencontrées à cause du

mauvais état de la route menant au village incluant un coût élevé du transport des tam
Egalement, l'absence de centre de santé et maternité occasionnant de nombreux décagrément au sein de la population. A pa suite, M. ATTA Ekri a soutenu cette affirmation en indiquant que plusieurs infrastructures de première nécessité n'existe pas dans le village dont l'électricité l'école et l'eau potable. Il a signifié le passage de plusieurs équipes, venues précédemment pour des projets d'infrastructures communautaires.

❖ **Suggestions**

- Réalisation de 3 forages supplémentaires
- Construction d'une école
- Construction d'un centre de santé, d'une maternité
- Réhabilitation de la route menant à la localité
- Réalisation effective du projet à Monogaga.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT	**LE CHEF DU VILLAGE**
Le Chef de délégation	
YVES GNAHOUA	BEKE AUGUSTIN

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Pont Briné **Lieu de consultation :** Place publique
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 20/09/2023 **Heure :** 10h00mn - 10h45mn

L'an deux mille Vingt-trois et le mercredi 20 septembre, s'est tenue dans le village de Pont Briné, une réunion d'information communautaire relative au CIES, pour la réhabilitation/construction forage équipé de PMH à Pont Briné.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les populations ont apprécié le projet. Toutefois, elles ont émis des préoccupations :

- M. NORO Martin, chef de village a souhaité que le projet intègre des forages améliorés (avec énergie solaire, ...) il a aussi souhaité avoir 2 forages de part et d'autre du village, compte tenu que celui-ci est traversé par le bitume.

M. YORO Albert, chef de communauté bété a indiqué qu'un point pour la construction d'un forage

Scanné avec CamScanner

a été fait par la mairie Depuis 5 années, et souhaite voir le projet se réaliser.

Mme TAHOU Solé, présidente par interim de l'association des femmes a émis le besoin d'avoir une maternité et un centre de santé au sein du village.

Cette affirmation a été soutenue par les autres participants.

❖ **Suggestions**

- Construction d'au moins 4 forages pour couvrir les besoins de la population
- Construction d'un centre de santé et une maternité
- Construction d'un château d'eau
- Installation de Abs d'être au niveau du village.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation YAO ENAHOUA	**LE CHEF DU VILLAGE** 05.65.02.90.97 NOMO Woho Martin

Scanné avec CamScanner

CIES POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LA LOCALITE DE TEPREADJI (Pont-Bascule).

Procès-verbal de la Réunion de consultation communautaire dans la localité de TEPREADJI (Pont-Bascule)

Date: 08/10/2023
Heure: 12h30mn - 13h43mn.
Lieu: Place publique

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le dimanche 08 octobre s'est tenue dans le village de TEPREADJI (Pont-Bascule), une réunion de consultation communautaire relative au CIES (Constat d'Impact Environnemental et Social) pour la réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de TEPREADJI (Pont-Bascule).

Ordre du jour:

1- Présentation du projet et des impacts potentiels
2- Echanges avec les populations
3- Divers

1- Présentation du projet et des impacts potentiels

M. GUAHOUA Yves, Chef de délégation, a présenté le projet et les impacts potentiels.

2- Echanges avec les populations

Les populations ont apprécié le projet. Toutefois, elles ont émis des préoccupations et suggestions.

* Préoccupations

- Approvisionnement en eau dans les puits du village
- Inexistance de pompe hydraulique depuis la création du village
- Insuffisance des puits pour les besoins de la population; querelles fréquentes autour des puits présents
- Plusieurs requêtes ont été entreprises par la population auprès des autorités pour l'obtention d'une pompe hydraulique, mais celles-ci jamais abouti à une réponse satisfaisante.
- Absence de centre de santé et d'une maternité au sein du village
- Absence d'établissement scolaire au sein de la localité.

*Suggestions

- Réalisation d'au moins 3 forages équipés de PMH afin de couvrir les besoins de la population
- Construction d'un centre de santé, une maternité et une école au sein du village.

Le Chef de délégation
YVES GNAKOUA

Le Chef du Village
TOH
YOUKOU GERMAIN

Annexe 4: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email)

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES / CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE: MISSION CIES

REGION : YAMOUSSOUKRO **DEPARTEMENT :** YAMOUSSOUKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** YAMOUSSOUKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	25/09/23	Coulibaly Gaudo	M	Préfecture Yakro	Refer & Reform	0708102951	
2	" "	Kouadio K. Arsène N.	M	" "	SG Préfecture	0797925993	
3	" "	Dohogrimina YEO	M	Sous Préfecture	Sous Préfet	0708575450	

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

4	25/10/23	EHOUSSOU Kouamé Marcosse	M	DR Hydraulique Yakro	DR	0707655466	
5		JAOAHOU PRISCA	F	RESP HV	DR YAKRO	0161612635	
6	11	TRAORE ABDALLAH	M	NGPS/DR Protection Sanit	DR Représentant DR	0757669665 dreau-yakro@yahoo.fr	
7	11	YAO YAO Jules	M	MCLU		07-07-14-07-02	
08		ASSE DJEGA Boris	M	Préfecture		07 79 65 34 22	
		Diomandé Fatoumata Prisca	F	Préfecture	Adjoint administratif	07-09-24-75-15	
		KOUAKOU KOUASSI Aime	M	DR Sous Bélier	Dépositaire DR	0576191457	
		[illegible] Kouakou Martin	M	ME MINADER	DR Bélier	0747064931	
		Bamba Ali	M				
		KAKou Koudio	M	Pdt gestion villageoise	Pdt	0772339411	
		Kouan Yao Joël	M	SG Comité de gestion foncier		0749009166	
		Lecuel ABOA	M	Sous-Préfecture	Stagiaire	0708615706	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES PROJET PA-PS GOUV REALISATION DE FORAGE HYDRAULIQUE PRESENTATION DE CIVILITE ET DU PROJET PA-PS GOUV AUX PARTIES PRENANTES

REGION : YAMOUSSOUKRO **DEPARTEMENT :** YAMOUSSOUKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** YAMOUSSOUKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	25/09/23	Niangoran Konin Narcis	M	Préfecture Police	chef Cabinet		
	25/09/23	YAO AFOU PRISCA,	F	DRA	Chef de service HV	afouprisca.yao@gmail.com	
	26/09/23	Boh-Bi Yao Herve	M	Sous-Préfecture Kossou	sous-Préfet	Prevebotifaeg.mail.co	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE CIES ET DU PROJET PA PSGouv AUX PARTIES PRENANTES

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** JAMOUSSOU KRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** TOUMODI

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	28/09/23	N'Guessan Jean Fidèle	M	Préfecture TOUMODI	Chef Cab	0707833851	
02	28/09/23	ADAHOURHAN Aman Paul	M	DS TOUMODI	DS Santé	0709955107	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION NCIES DU PROJET PA PSGouv POUR LA REALISATION DE FORAGE PMH
(CONSULTATION COMMUNAUTAIRE)

REGION : **DEPARTEMENT :** SAMOUSSOUKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** LOCALITE : TCHEBEBO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	27/09/23	KONAN KONAN BERNARD	M	TCHEBEBO	Chef de Village	07 49 05 52 56	
02	27/09/23	JAH N'GUESSAN	M	N	Notable	07 55 63 20 12	
03	27/09/23	DIBY KOUAME FRANÇOIS	M	/ /	Notable	07 48 59 69 35	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

04		KOUADIO BROU ALBERT	M		Président des jeunes	07 88 01 09 90	
05		KONAN JEAN JUEL	M		Trésorier à la gestion financière	07 49 00 91 66	
06		KONAN KOUAKOU J. MARTIAL	M		PLANTEUR	07 48 46 77 62	
07		DOA KONAN LAURENT	M		PLANTEUR	07 47 18 36 76	
08		KONAN AFFOUET ODETTE	F		MENAGERE		
09		KONAN KOUADIO BERTIN	M		Planteur		

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CIES DU PROJET PA-PSGouv POUR LA REALISATION DE FORAGE - LOCALITE: KLÉKÉ
Consultation communautaire à Klékétékro

REGION : LAMOUSSOUKRO **DEPARTEMENT :** YAMOUSSOUKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** YAMOUSSOUKRO/KLÉKÉ

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	27/03/23	KOHAN KOUAKOU FRANCOIS	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	07.07.64.07.63	
02	27/03/23	YAO KOFFI JULES	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	01 03 27 20 05	
03	27/03/23	KOUAKOU KOUADIO ISMAEL	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	05 85 50 22 22	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

	11	KOUASSI KOFFI RAPHAEL	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	0707806116	
05	11	N'GUESSAN KOUAKOU ARMAND	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	0707398659	
06	11	KOUAME KOUAME KEVIN	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	0460218882	
07	11	N'GUESSAN KOUASSI SYLVAIN	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	11	X
08	11	KOUASSI KOUAME JEAN	M	KLEKETEKRO	PLANTEUR	11	+
09	11	YOBOUET YOBOUET JACQUELINE	F	KLEKETEKRO	CULTIVATRICE	0777252177	
10		KOUASSI KOUAKOU SALOMON	M	KLEKETEKRO	CARREAULEUR	0173259653	
11		ZAD AKISSI JOSEPHINE	F	KLEKETEKRO	CULTIVATEUR		X
12		BLALY KONAN NOE	M	KLEKETERO	PLANTEUR		

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES PA-PS GOUV REALISATION DE FORAGE PMH – LOCALITE KAHAKRO : Consultation Communautaire.

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** SAKASSOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SAKASSOU – KAHAKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	20/09/23	KOFFI YAO VALENTIN	M	Chef du village de KAHAKRO	Chef/Planteur	0709612413	
02	20/09/23	YAO KOUASSI JERÔME	M	Assistant du chef	Planteur	0709272289	
03	20/09/23	KONAN KOUAKOU EUGENE	M	Notable	Planteur	0748873806	
04	20/09/23	YAO BROU LEON	M	Président des jeunes adjoint	Planteur	0708168900	

Page 1 sur 3

Scanné avec CamScanner

05	24/09/23	KOUADIO KOUAKOU ALEXANDRE	M	Copié Chef	Planteur	0707482351	
06	11	KONAN ASSIENIN MARCEL	M	Porte-Parole du Chef	Planteur	0566580305	
07	11	KOUASSI N'DRI BIBIE HONORE	M		Planteur	0574341614	
08	11	KOUAKOU BROU ALPHONSE	M		Planteur	0747907889	
09	11	KOUADIO LOUKOU JEANS KESSEL	M		Planteur	0500973282	
10	11	YAO N'GORAN FERDINAND	M		Planteur	0788991093	
11	11	KOUASSI KOUAKOU MEDAR	M		Planteur	0507391303	
12	11	YAO KOUAKOU MICHEL	M		Planteur	0708708738	
13	11	KOUADIO KOUAME MATHIEU	M		Planteur	0748454622	
14	11	N'DA KOUADIO ALEXI	M		Planteur	0747040847	
15	11	N'GORAN KONAN SIMPLICE	M		Planteur		
16	11	YAO AMOIN JEANNE	F		MENAGERE		
17	11	KOUAME AFFOUET FELICITE	F		11	0759683631	
	11						
	1						

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES PA-PS GOUV REALISATION DE FORAGE PMH - LOCALITE MOLOUKRO
: Consultation Communautaire à Mouloukro

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** SAKASSOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SAKASSOU/MOLOUKRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	20/09/23	NANAN NOMAN KOUAME	M	MOLOUKRO	CHEF DU VILLAGE	0708316328	
02	〃	KONAN N'GORAN	M	〃	MUTUELL (MUDEMO)	0707205599	
03		OKA N'GORAN CLEMENT	M	〃	Secrétaire du Chef	0708509816	
04		KOUAKOU N'GUESSAN	M	〃	Notable	0708533870	

Page 1 sur 3

Scanné avec CamScanner

05		KOUAKOU GOLI ATHOU MELENE	F	11	Présidente de femme	0779053995	
06							
07							
08							

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire pour le CIES sur le Projet PS Gouv Realisation de Pompe Hydraulique.

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** SAKASSOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DJIBRLASSIKRO - GOLIBO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	20/09/2023	Kouamé Konan Lambert	M	GOLIBO	Chef Cultivateur		
02	11	Konan N'goran	M	Golibo	Notable Cultivateur		
03	11	Kouakou Kouamé Raphaël		11	Président des Eleveurs	0747027004	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

04	"	N'Guessan Amoin Pauline	F	"	Présidente des femmes		
05	"	Kouassi Kouakou	M	"	Comité	0709642466	
06	"	N'goran Kouakou Léonard	M	"	Vice-président des jeunes	0709574675	
07	"	Koffi Kouadio Julien	M	"	Cultivateur	0546201291	
08	"	N'guessan N'guessan Charles	M	"	cultivateur	0749413725	
09	"	Konan Kouadio	M	"	cultivateur		
10	"	N'da Kouamé Emmanuel	M	"	cultivateur	0564096315	
11	"	Konan Amani	M	"	cultivateur		
12	"	Kouamé Kouamé Narcisse	M	"	ETUDIANT	0757219203	
13	"	N'dri Yao Innocent	M	L "	ELEVE	07-67-42-7112	
14	"	Kouadio Yao Michel	M	"	cultivateur		
15	"	Kouassi N'da Yao	M	"	Cultivateur	0560030892	
16	"	N'guessan Kouadio Aimé	M	"	cultivateur		
17	"	Kouakou Kouassi Edouard	M	"	Cultivateur	0545735102	
18	"	Yobouet N'guessan Richard	M	"	cultivateur	0779930656	
19	"	Konan Konan Junior	M	"	cultivateur	0571254142	

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

REGION DE GBEKE

DEPARTEMENT DE SAKASSOU

PREFECTURE DE SAKASSOU

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline - Travail

Date et lieu de la réunion : Mercredi 20 septembre 2023 à la salle de réunions de la Préfecture

Objet : Réalisation d'un Constat d'Impact Environnement et Social du Programme Social du Gouvernement PA-PSGouv

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	SERVICE	CONTACTS	E-MAIL	EMARG.
01	Bonaventure TIEGBE	Préfet	Préfecture Sakassou	07 09 98 81 56	prefecturesakassou@gmail.com	
02	Nakoré Marie-Angèle SERI Epse ASSI	Secrétaire Générale	Préfecture Sakassou	07 07 40 40 38		
03	YAO Konan Mathurin	Sous-préfet	Sous-préfecture Sakassou	07 08 13 60 62	yao.mathurin@outlook.com	
04	ICOLACHI KOFFI JEAN-BAPTISTE CHARLEMAGNE	DD MCLU CONSTRUCTION	MCLU	0707546308	chrispinkouassi@gmail.com	
05	Koffi EMMANUEL Koffi	SOCIO ECONOMISTE	EASY MANAGEMENT	0707261959	emmanuelle.koffi@gmail.com	
06	OUATTARA KINEA ETHILE	Environnementaliste	EASY MANAGEMENT	0749777203	ouattarakineaethile@gmail.com	
07	KONAN Koffi Joël	Technicien Sup Communicant	MEMINADER	0748744851	joelkoffi2012@gmail.com	
08	Koffi yao Valentin	Chef du village	KAHAKRO	0709612413		
09	KouKou Marcelin DJOH	REPRESENTANT CHEF	Molouko	01089553		
10	KOUAKOU KOUAMEKPIHOEL	Représentant de chef	Golibo	0747024001		

Scanné avec CamScanner

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	SERVICE	CONTACTS	E-MAIL	EMARG.
11	Amani Konassi Guillaume	PDT jeunes	Molonkro	0743336368		
12	Goly Ahou Melaine	Pdt des femmes	Molonkro	0703811815		
13	Amani Konassi Gethène	Pdt Jeunes	KAHAKRO	07476729.38		
14	Kangah Amoin Louise	pdt femmes	KAHAKRO	0749715543		
15	KIPRÉ KOFFI TOYA THIERRY	CHEF CAB	PREFECTURE	07485311 11		
16	KONAN VINCENT	Cabinet de la Préfecture	PREFECTURE SAKASSOU	0748201219		
17	[illegible]	Chef de service [illegible]	Préfecture Sakassou	0757372765		
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA REHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET PA-PSGOUV POUR LA CONSULTATION PRESENTATION DE CLUSIFE ET DU PROJET PA PS GOUV AUX PARTIES PRENANTES

REGION : GAGNOA **DEPARTEMENT :** BOUAKE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** (SAKASSOU ATOKOUKRO) BROBO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	22/09/23	EKONAN ALOUEKE ANTOINE	M	MIS sous-préfecture	Sous-Préfet	ekonanantoine@gmail.com	07472084
02	22/09/23	Vialai Achilla	M	Eaux et Forêts	Adjoint	Vialachilla@gmail.com	0102704888
03	22/09/23	KOUAME KOFFI DEVY	M	DR Environnement et DD	DR	Kouamedevy@gmail.com	07072921 96

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE CIVILITES ET DU PROJET PS-GOUV AUX PARTIES PRENANTES

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** BOUAKE, SAKASSOU, BEOUMI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	18/09/23	Koffi Kouakou Herve	M.	Préfecture Bouaké	Chef de Cabinet	0705725912	
02	18/09/23	GRAH SERGE PACOME	M	Préfecture Beoumi	Chef de Cabinet	0707178852 grahsergep@gmail.com	
03	21/09/23	DIANE BRAHIMA	M	MEMINADER	DA Agriculture	0705533330 diagnebrahima@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : RENCONTE CONSULTATIVE DES PARTIES PRENANTES

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** SAKASSOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SAKASSOU.

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
02	19/09/2023	KONAN Koffi Joël	M	MEMINADER	Technicien Rép. Commt	joelkoffi2012@gmail.com	
03	19/09/2023	YAO Konan Mathurin	M	S/préfecture Sakassou	Sous-préfet	yao.mathurin@outlook.com	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES PA-PS Gouv REALISATION DE FORAGE PMH - LOCALITE - SAKASSOU OTOKOUKRO

REGION : GOÉKÉ **DEPARTEMENT :** BOUAKÉ **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BROBO (SAKASSOU-OTOKOUKRO)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	22/09/23	EKOMAN ALOUEKE ANTOINE	M	MIS SOUS-Prefecture	Sous-Préfet	ekomanantoine@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

02	22/09/23	SYLLA ISMAEL	M	EPP SAKASSOU OTTOKOUKRO	INSTITUTEUR		
03	22/09/23	KASSI HOBA KAJJO JACQUES	M	11	11	KKadioJACK@gmail.com 0709663708	
04	22/09/23	TOURE KINATAMAN	M	11	11	tourakinataman@gmail.com 0708264578	
05	22/09/23	KOUAKOU KONAMÉ	M	ottokoukro	planteur	0767530240 2	
06	22/09/23	DJÉ BY LOUKOU JERMAIN	M	Ottokoukro	Sous-Chef	0707322676	
07	22/09/23	KOUADIO YAO FIRMIN	M	11	Porte Parole du Chef	0723901 76	
08	22/09/23	KOUADIO YAO	M	11	Notable	0748544859	
09	22/09/23	KOUASSI KOUAME RUTHIN	M	11	PLANTEUR	0757867791	
10	22/09/23	YAO KOUADIO ALTOINE	M	11	11	0709045144	
11	22/09/23	KOUADIO KOUASSI ALERI	M	11	Couturier		
12	22/09/23	N'GUESSAN KONAN	M	11	Planteur		
13	22/09/23	KOFFI YAO ZAVIER	M	11	11		
14	22/09/23	BROU YAO DANIEL	M	11	Planteur		
15	22/09/23	KOUAKOU KOFFI MARCEL	M	11	11		
16	22/09/23	HOUPHOUET KOUASSI FRANCIS	M	11	Couturier		
17	22/09/23	KOUADIO KOUASSI J. PACOME	M	11	Etudiant	0767433962	

Scanné avec CamScanner

18	22/09/23	KOUADIO SERAPHIN	M	//	Planteur		
19	22/09/23	N'ZOUET AGUESSAN EMMANUELLE	F	//	COUTURE		
20	22/09/23	YAO ATOIN NADEGE	F	//	//		
21	22/09/23	KOUADIO KONAN MOÏSE	M	//	PLANTEUR		
22	22/09/23	KONAN KOUADIO JUBAS	M	//	//		
23	22/09/23	N'GORAN KONAN AFAHOU	M	//	//		
23	22/09/23	N'ZI YAO JUSTIN	M	//	ELEVE		
24	22/09/23	KOUASSI ABENA J.	F	//	MENAGERE		
25	22/09/23	KOUADIO KOUAKOU NARCISSE	M	//	PLANTEUR		
26	22/09/23	TAHOU YAO EUGENE	M	//	ELEVE		
27	22/09/23	LOU KOU KOUASSI JUSTIN	M	//	ELEVE		
28	22/09/23	N'GUESSAN AMEKAN M.J	F	//	COIFFEUSE		
		N'GUESSAN KOUAKOU HENRY J.	M	//	PLANTEUR		
		KRA KOFFI S.	M	//	//		
		Kongo Kouamé J. Michel	M	//	ELEVE		
		KONAN ANATOLE	M	//	PLANTEUR		
		KOUAKOU AFFOUET EMMANUELLA	F	//	MENAGERE		
		KOUADIOKOFFI KEVIN	M	//	ETUDIANT		

Scanné avec CamScanner

		N'GORAN AMANI AUGUSTIN	M	PLANTEUR	PLANTEUR		
		KANGA KOUADIO JEAN	M	"	PLANTEUR		
		KOUADIO KOUAKOU	M	"	"		
		KIABRE N'GUESSAN RENÉ	M	"	"		
		N'GORAN N'GUESSAN NORBERT	M	"	"		
		LOU KOU KOUADIO FRANÇOIS	M	"	"		
		KONAN KOUASSI NORBERT	M	"	"		
		Kouame Kouadio serge	M	~~étudiant~~	Etudiant		
		KOUADIO KOUADIO FRANÇOIS	M	"	Planteur		
		KOUADIO AFFOUET THERESE	F		MENAGERE		
		KOUADIO AYA	F	"	MENAGERE		
		KOUAME AFFOUA THERESE	F	"	MENAGERE		
		KONAN KOUASSI BASILE	M	"	PLANTEUR		
		LOKOU KOUADIO BRUNO	M	"	PLANTEUR		
		KOUAME YAO BA DANIEL	M	"	PLANTEUR		
		KOUASSI N'GUESSAN MADELEINE	F	"	MENAGERE		
		KOFFI AMENAN HELENE	F	"	MENAGERE		
		KOUASSI AVIA MARIE	F	"	MENAGERE		

Scanné avec CamScanner

		Kofi Rebecca flore	F	OTOBOUKRO	Menagère	07 57 52 88 03	
		KOUASSI AFFOU ET	F	"	"		
		KOFFI AKISSI BEATRICE	F	"	"		
		KOFFI KOUASSI J.A.	M	"	ELEVE		
		KOUASSI AKUA ANGE.M.C	F	"	MENAGERE		
		KOUA KOU AMENAN THERESE	F	"	MENAGERE		
		YAO ADJOUA STEPHANIE	F	"	ELEVE		
		KOUADIO AHOU GRACE	F	"	ELEVE		
		KOUADIE BROU MATHURIN	M	"	PLANTEUR		
		KOFFI BROU	M	"	PLANTEUR		
		KOUADIO KOFFI	M	"	PLANTEUR		
		KONAN ADJOUA MONIQUE	F	"	MENAGERE		
		AMANI N'ZI	F	"	MENAGERE		
		KRA N'GUESSAN	F	"	"		
		KOUADIO AMENAN MONIQUE	F	"	"		
		LOUKOU BROU AGATHE	F	"	"		
		BROU AKOUA BEATRICE	F	"	"		
		KOUAME KRA MARIE	F	"	"		

Scanné avec CamScanner

		KOUADIO AHOU MADELEINE	F	SAKASSOU OTOKOU KRO	MENAGERE		
		KOUADIO AYA	F	/ /	/ /		
		KOUADIO AJOUA	F	/ /	/ /		
		KONAN AJOUA	F	/ /	/ /		
		YAO AMENAN JEANNE	F	/ /	/ /		
		KONAN KRA	F	/ /	/ /		
		TIEKOURA AMENAN DELPHINE	F	/ /	/ /		
		KOFFI AMENAN AMELIE	F	/ /	/ /		
		KOUASSI KOUAKOU RICHARD	M	/ /	PLANTEUR		
		KOUADIE KONAN JACQUES	M	/ /	PLANTEUR		
		TANOU KOUADIOHERVE	M	/ /	ELEVE		
		KOUADIE KOUADIO FREDERIC	M	/ /	ELEVE		
		YAO KOUADIO HERVE	M	/ /	ELEVE		

Scanné avec CamScanner

REGION DE GBÊKÊ
DEPARTEMENT DE BEOUMI
PREFECTURE DE BEOUMI

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Béoumi, le

Séance de travail relative à : Constat d'impact Environnemental et Social (C.I.E.S)

LISTE DE PRESENCE DE REUNION

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTIONS	STRUTURES	CONTACTS	SIGNATURES
01	Théophile DJEDJE GOGOUA	SCTP	Préfecture	CEL : E-MAIL :	
02	Théodore Konan KOFFI	S/P N'GUESSAN KRO	Sous-Préfecture	CEL : 07 10 23 56 57 E-MAIL : theodorekoffikonan@gmail.com	
03	BEZEHE MICHAEL	SP BEOUMI	Sous-Préfecture	CEL : 07 47 03 64 10 E-MAIL : bezemichael@gmail.com	
04	KONATE Seydou	S/P KONDROBO	Sous-préfecture	CEL : 07 08 76 31 31 E-MAIL : Konateseydou73@gmail.com	
05	AHORE Gnagbé Daniel	S/P ANDU-KEKREHOE	Sous-Préfecture	CEL : 07 07 06 81 96 E-MAIL : Ahoredaniel@gmail.com	
06	KOFFI KOFFI EMMANUEL	Socio économiste	ESY MANAGEMENT	CEL : 07 08 26 58 43 E-MAIL : emmanuelkoffi2@gmail.com	
07	OUATTARA KINEA ERIC	Environnementaliste	ESY MANAGEMENT	CEL : 07 49 77 22 03 E-MAIL : Ouattarakineaeric@gmail.com	
	SOKOURA Mahamoud	Préfecture Béoumi	Préfecture	CEL : 07 59 84 70 30 E-MAIL :	
				CEL : E-MAIL :	

Scanné avec CamScanner
Scanné avec CamScanner

Scanné avec Ca

	Koffi Kouadio Alphonse	chef	Koyarabo	CEL : 07075777 07 E-MAIL :	
	YOBOUE KOUAKOU GERMAIN	REPRÉS CHEF	MANCIRO - DAH	CEL : 07486165 23 E-MAIL :	
	KOUADIO KOUAME SAINT CLAVER	PRESIDENT DES JEUNES	KOYARABO	CEL : 07-49-19-76-21 E-MAIL :	
	DKA AMOIN ESTHER	PRESIDENTE DES FEMMES	KOYARABO	CEL : E-MAIL :	
	KOUAKOU KOUADIO ETIC	président Jeune	Mangia Bah	CEL : 07 09 47 04 67 E-MAIL :	
	KOUAKOU ANNEMAN JACQUELINE	Respons femmes	Mangia-Bah	CEL : E-MAIL :	
	Ahou Konamé Bernard	chef.	Pli-Akakro	CEL : 01728 39157 E-MAIL :	
	Loukou Konan Roger	Président Jeunes	Pli-Akakro	CEL : 07070815 92 E-MAIL :	
	Kouakou Affoué	Présidente Femmes	Pli-Akakro	CEL : 05764 83305 E-MAIL :	
	NANE BRAHIMA	D.D. Agriculture	Béoumi	CEL : 0708.58 33 50 E-MAIL : ddageibeoumi@gmail.com	
	Degré Ange Gaël	Informaticien Construction	Béoumi	CEL : 07085 1667 E-MAIL : angegaeld@gmail.com	
	KL SEKA SEKA GERMAIN	DDEaF	Beoumi	CEL : 0707764425 E-MAIL : ckckgermain@yahoo.fr	21/05/24
	Kouamé K. Hervé	secrétaire	Beoumi	CEL : 07 08 74 15 13 E-MAIL :	
	BAMBA BEH KARIM	Représentant DD Santé Béoumi	Béoumi	CEL : 07 03 94 54 14 E-MAIL : bbehkarim@yahoo.fr	
	N'CHO BENEDICTE LARISSA	ATTACHE ADMINISTRATIF	Béoumi	CEL : 07 08 88 17 16 E-MAIL :	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET PA. PS GOUV (REALISATION DE PMH) LOCALITE - KOYAKABO
CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** BEOUMI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Kondiobo

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	23/09/23	Koffi Kouadio Alphonse	M	KOYAKABO	Chef du village	07-07-57-77-07	
02	23/09/23	Yao Kouamé Norbert	M	KOYAKABO	secretaire	07-67-51-29-68	
03	23/09/23	Imani Kouakou	M	"	Adjoint du chef	07-69-35-52-71	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

		Allui Kouassi Daniel	M	Kouakro	Comité	07 78 86 28 68	
05		Konan Brou Gilbert	M	"	Notable		
06		Kouassi Amani	M	"	Notable		
07		N'Bra Djaha	M	"	Notable		
08		Kouassi Koffi Kouame Severin	M	"	Notable		
09		Koffi Yao Medard	M	"	Comité		
10		Soké Ouatta Théodore	M	"	Comité		
11		Kouassi Agoh Michel	M	"	Comité		
12		Yao Kouadio Abel	M	"	Comité	07-09-01-46-97	
13		Kouadio Kouame Claver	M	"	Président des jeunes	07-49-19-76-21	
14		Oka Amoin Esther	F	"	Présidente des femmes	07-49-35-52-71	
15		N'Zadjé Yao Norbert	M		Notable		
16		Yao N'Go Bruno	M		Notable		
17		Yao Kouassi Antoine	M		Comité		
18		Sinzé Kouakou Seraphin	M		Comité		
19		Agoh Kouhoun Etienne	M		Notable		
20		Kouamé Kouadio Roger	M		Secrétaire Adjoint		
21		Langui Koffi Severin	M		Comité		

Page 2 sur 2

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES (HYDRAULIQUE) REALISATION DE FORAGE PMH LOCALITE PLI AKAKRO : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE.

REGION : GBEKE **DEPARTEMENT :** BOUAKE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BODOKRO (PLI AKAKRO)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	22/09/23	Ahou Kouamé Bernard	M	PLI AKAKRO	Chef	0172839157	
02	"	YAO Kouadio Etienne	M	PLI-Akakro	Notable	0707831858	
03	"	YAO Kouakou.	M	PLI Akakro	Notable	0585007949	
04	"	N'Doli Koffi	M	"	Notable		

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

05	Ci	Kouassi Kouadio jacques	M	Pli Akakro	Notable	0546375841	
06	"	Kongo Kouakou Adolphe	M	"	Notable	0565535568	
07	"	Kouakou Affoué	F	"	Présidente femmes	0576648305	
08	"	Loukoukonan Roger	M	"	Président jeunes	0707085592	
09	"	Bla yao	M	"			
10	"	Koffi Marian	M	"			
11	"	Kouamé Kouakou	M	"			
12	"	Koffi Kouassi Emmanuel	M	"			
13	"	Deguinou Christophe	M	"			
14	"	Kouassi Akaza Victor	M	"			
15	"	Ago Kouakou	M	"			
16	"	Kouassi Kouadio	M	"			
17	"	Kouadio Amon Elisabeth	F	"			
18	"	Kouamé Kouakou	M	"			

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES POUR LE PROJET PA-PS GOUV CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** DIDIEVI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DIDIEVI

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	05/10/2023	EE GOU Kacou OSSAI Teudyle	M	Prefecture de Didievi	Secretaire General	Prefecturedidievi@gmail.com 07 43 53 53 23	
02	05/10/2023	KONAN KOUASSI LAURENT	M	District Sanitaire de Didievi	DD Santé	Kokouclaude76@gmail.com 07 07 94 59 77	
03	05/10/23	OUATTARA LATINE	M	CONSTRUCTIO	DD Construc	ouattaralatine3119@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

N°	DATE	NOMS ET PRENOMS	GENRE	STRUCTURE	FONCTION	Email & Contact	Signature
		Kofi Kofi Emmanuel	M	Guepessin.	Secrétaire	emmanuel.kofi@gmail.com	
		.					
		N'Gamgate Innocent	M	Allui-N'Guessankro	PDT des Jeunes	07 97 11 76 67	
		Konan Aya Brigitte	F	Allui-N'Guessankro	PDT des Femmes	07 47 03 90 48	
		Krou Kouassi Delphin	M	N'Dunia	V-PDT des Jeunes	07 87 60 51 92	
		Seri N'Guessan Séraphin	M	N'Jikli Sekro	PDT des Jeunes	0787978574	
		Ouassa Kouassi Thierry	M	Yesiekro	Représentant du Chef	07-77-96-28-33	
		Koffi Kouakou Michel	M	N'Glotte Sesiekro	Chef	07-08-03-10-61	
		Koffi Koffi	M	N'glotte Yesiekro	Notable	07-87-76-76-40	
		Kouakou Ahou Monique épouse N'Guessan	F	Centre social	Directrice	0758410853	
		Kanté Mamadou	M	MCLU	Attaché Administratif	07-48-95-84-48	
		Dago Any Jean Yves F.	M	DS Didievi	Attaché des Finances/CSAF	0749018707	
		Nanan Kouassi Yobouet	M	Didievi	Chef du Village Nfoman	0707005254	
		Nanan Agohi-N'Guessan Celest	M.	Allui N'Guessankro	Chef de village	0707081526	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE CIVILITE AUX AUTORITES ADMINISTRATIVE.

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** DIMBOKRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DIDIEVI

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	02/10/23	ZEGOU Tertule	M	Préfecture Didievi	SC Préfecture	prefecturedidievi@gmail.com	
02	02/10/23	KATOU Arsène	M	Sous Préfecture	SP Didievi	katouarsene@gmail.com	
03	02/10/23	KOUAKOU Ahou Monique épouse N'GUESSAN	F	Centre Social	Directrice	monicahou05@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

04	02/10/2023	KONAN KOUASSI LAURENT	M	District Sanitaire Bondoukou	Directeur Départemental de la Santé	Gestionnaire Comptable 07 07 94 59 19	
05	03/10/23	KOUADIO AKISSI INGRID	F	Sous-préfecture de Nelougoua	Sous préfet	[illegible]	
06	03/10/23	YAO LOUKOU JACQUES	M	DIR N'ZIKPO SCSE/CRO	IAE	LOUKOU [illegible] 07-78-25-64-42	

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES / CONSULTATION COMMUNAUTAIR

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET PA-PSGouv POUR LA REALISATION D'UN FORAGE PMH. LOCALITE: ASSAH KRO

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** DIDIEVI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** MOLONOUBLE (ASSAH KRO)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	03/10/23	DJE KOFFI	M	MOLONOUBLE ASSAH KRO	Représentant du Chef du village	07 59 20 13 30	
02	03/10/23	KPE YAO	M	ASSAH KRO	Notable	07 47 14 32 15	
03	03/10/23	KONAN KONAN	M	ASSAH KRO	Notable	07 08 40 81 32	

Scanné avec CamScanner

		KOFFI LOUKOU	M	/	Notable	/	
		KOUASSI JAO BERNARD	M	/	Président des jeunes	0748861141	
		KOUAKOU N'GORAN	F	/	Présidente femmes	0705476163	
		KOUADIO KONAN	M	/	planteur	/	
		KOUADIO KOFFI	M	/	Planteur	0707465673	
		KOUADIO KOUAKOU THEODORE	M	/	Planteur	0757603143	
		KOUASSI KOUASSI BENJAMIN	M	/	Planteur	0747224363	
		N'GUESSAN JAO ALAIN	M	/	/	0777646333	
		N'GORAN BROU DAVID	M	/	/	0787811561	
		LOUKOU AKISSI ADE	F	/	/	/	
		KOKOUN AKIA IVONNE	F	/	/	/	
		N'GORAN AMENAN ZOUZANE	F	/	/	/	
		KOUADIO ADJOUA	F	/	/	/	
		KOFFI JAO SEVERIN	M	/	/	/	
		KONAN JAO AIME	M	/	/	/	
		KOUAME LOUKOU	M	/	/	/	

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES | CONSULTATION COMMUNAUTAIRE NINDO

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET PA-PS Gouv POUR LA REALISATION DE FORAGE PMH.

REGION : GUEMKE **DEPARTEMENT :** BEDUMI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BEDUMI. LOCALITE : NINDO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	04/10/23	KOUASSI KOUAME GEDEON	M	NINDO	Chef du Village	0749353921	
02	04/10/23	KOUAME KOUAKOU	M	"	Notable	0478493442	
03	04/10/23	KOFFI YAO DANIEL	M	"	Notable	0707508330	

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

	"	KOUADIO KOUAME B.	M	11	Planteur	0747719851	+
05	"	AGO KOUADIO MATHIAS	M	11	Planteur	0708328037	Kouadio
06	"						
07	"						
08	"						

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE.

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET PA-PSGouv POUR LA REALISATION DE PMH - LOCALITE - MANGRE DAN

REGION : GBÊKÊ **DEPARTEMENT :** [illegible] **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** ANNO-KEKRENOU.

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	24/09/23	NANNAN, YAO NOEL	MA	MANGRE-DAN	CHEF	0779127327	
02		ALALY N'guessan	M	"	NOTABLE	0788551576	
03		Kouakou Kouamé Mathieu	M	"	NOTABLE	0747107256	
04		Koffi Konan Lazare	M	"	NOTABLE	0777515903	

Page 1 sur 3

		Kouakou Kouadio Evic	M	11	président de jeunes	0709450467	
		Kouadio AHou Jeanne	F	11	1er vice présidente Femme	0779575800	
		Kouadio Konan Germain	M	11	chef comité	0758815014	
		AHouman Kotti Bernard	M	11	Représentant de la Mutuel	0759981308	
		Yobouè Kouakou Germain	M	11	Secrétaire du village	0748616583	
				11			
				11			
				11			
				11			

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019 2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES/CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR : LOCALITE : DJEKANOU

MISSION CIES DU PROJET PA-PS GOUV REALISATION DE FORAGE HYDRAULIQUE

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** ~~FOUMBOLO~~ (DJEKANOU) **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DJEKANOU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	29/09/23	Marc Herve Koffi NIEN	M	Djekanou	Sous prefet	07085987559 marc_nien@yahoo.fr	
		Koffi Koffi Emmanuel	M	Groupement	Secretaire	07082653891	
02	/ /	N'GUESSAN ANTOINE	M	N'DAKOUAKRO	CHEF DE VILLAGE DE N'DAKOUAKRO	05245628 8-	

Page 1 sur 2

03		KOUAME KOUABLO	M	ADJUDANKRO	CHEF DE VILLAGE ADJUDANKRO	0758 766433	
04		KOUABLO RICHARD	M	ADJUDANKRO	PRESIDENT DES JEUNES ADJUDANKRO	0749734723	
05		KONAN KOUAME VENANCE	M	N'DA KOUASSIKRO	Notable N'DAKOUASSIKRO	0703041473 07600776	
0		YAO REGAN	M	N'DA KOUASSIKRO	Chef adjoint N'DA KOUASSIKRO	07 56 25 30 48	
		YAO LOUKOU	M	N'KLOSSO	Notable N'KLOSSO	05 44 38 69 22	
		YAO N'GBEN	M	N'KLOSSO	Président Mutuelle adj. N'KLOSSO	0707644581	
		GOLI AMOU	F	N'KLOSSO	Présidente des femmes N'KLO	0757903150	
		DIE KOBAKOU ALPHONSE	M	N'KLOSSO	Président des jeunes	0708076180	
		YAO KOUASSI AIME	M	N'DA KOUASSIKRO	Représentant de la mutuelle	0707932097	
		YAO BROU ROGER		/	Président des jeunes N'DA KOUASSIKRO	07 58 17 1363	
		KONE BAOUBA	M	N'DA KOUASSIKRO	Sc du Président des jeunes	07 85 63 99 17	

Page 2 sur 2

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA REALISATION DE 100 FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES DU PROJET - PA - PSGouv POUR LA REALISATION D'UN FORAGE
Consultation Communautaire à N'DAKOUAKRO.

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** DJEKANOU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DJEKANOU. (N'DAKOUAKRO)

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	30/09/23	KOFFI KOFFI EMMANUEL	M	Easyengagement	socio-économiste	emmanuel.k.koffi@gmail.com	
02	30/09/23	OUATTARA K. ERNEST	M	EASYENGAGEMENT	ENVIRONNEMENTALISTE	0749 22 21 03	
03	30/09/23	N'GUESSAN ANTOINE	M	N'DAKOUAKRO	chef village	0574 56 79 82	

Page 1 sur 2

04		KOUASSI KOUASSI BERNARD	M	N'DAKOUASSI	VP	07 57 72 50 40	
05		KOUAME BROU MICHEL	M	N'DAKOUASSI		05 74 . 76 U 32	
06		AKA AFFOU THERESE	F	N'DAKOUASSI			
07		KOUE DADU	M	N'Dakouassi-Kro	Sg du prési-dent des jeunes	07 57 65 93 12	
08		Jr BROU ROGER	M	N'Dakouassi-Kro	Président des jeunes	07 58 12 19 65	

Page 2 sur 2

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- .
- .

REGION : GBANHALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUIGLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	03/10/2023	Marius SEI	M	Préfecture	SG1	reimarius@yahoo.fr 07575703 16	
02	03/10/2023	N'GBOUSSOU Blé Guédé Henri S	M	Sous-Préfecture Guiglo	Sous-Préfet	henri.nakoman@gmail.com 0777977300	
03	03/10/2023	KOUAME Koumi Marcel	M	préfecture	chef cab.	attouklamarcel@gmail.com	
04	11	GNAHORA YVES	M	EASY HUMANITAIRE	Expert Environnemt	0707135031	

05	03/10/2023	KOUASSI HUGUES	M	TITULAIRE DR Hydraulique	DR	07-07-91-11-86 kkhuguesyao@gmail.com	
06	03/10/2023	KOUASSI N'GUESSAN MARIUS	M	DRS CAVALLY	Representant DRSHPCMU	07075567 20 nguessanmarius479@gmail.com	
07	03/10/2023	LOKA BOUAZOH ETIENNE	M	MINIST/CONSTRUITS logement Urbanisme	Representant DR CONSTRUITS	0767333901	IBE
08	03/10/23	ELOI DOU Y ITO	M	Mairie	2e Adj M	07 09 36 70 56	
09	03/10/23	Dah Leo Pierre	M	President des conseils Reg	Adjoint	0707877549	
10	03/10/23	DIALLO NAMA	F	UFEG	SG	0757819142	
11	03/10/23	SYLLA NA-FATOUMATA	F	MINEDD	ASSISTANT Regional Representant DR	0779809092	
12	03/10/2023	SEHOUNSON CHRISTIAN MARION	M	ONG CEEDEB	CHEF DE PROJET	0708219923	
13	03/10/2023	ABA Hermann JOEL JUNIOR	M	DDS GM EKN	IBE/PTC	0708617711	
14	03/10/2023	BIEHI LANDRY STANISLAS	M	CNJCI	pdt Débat mental	0748451879	
15	03/10/23	ESSAN Marie-Claude	F	Easy Managem	Socio-économiste	0759465266	
16	03/10/23	BOHOUO Apollinaire	M	agent de sécurité préfecture	Préfecture Grand-Lahou	0769925357	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE DITROUDRA-BEOUE.

REGION : CAVALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUIGLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	02/09/23	Yoro Basile	M	Ditroudra Béoué	Chef de village	07 77 72 79 41	
2	"	YVES GNAHOUA	M	EASY MANAGE	ENVIRONN	07 07 13 50 31	
3	02/10/23	ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Manage-ment	Sociologue	07 59 46 52 66	
4		Placoï Francis	M	Ditroudra-Béoué	Président des jeunes	01 02 82 79 97	

Page 1 sur 2

05	02/09/23	Kai Emile	M	Sitroubra-Béoué	chef de famille	01 53 28 45 78	
06	4	Yoké Michel	M	Sitroubra-Béoué	planteur	07-78-19-08 72	
07	4	Bahon Yoké Lazare	M	Sitroubra-Béoué	planteur	01 53 82 32 28	
08	4	Pah Honoré	M	Sitroubra-Béoué	planteur	01 03 63 25 24	
09	4	Tahon Madeleine	F	~~Ménagère~~ Sitroubra-B.	Ménagère	07 88 32 28 73	
10	4	Yoro Zouh Leocadie	F	Sitroubra Béoué	Ménagère	07 58-64-12 94	
11	4	Oulai Justine	F	Sitroubra Béoué	Ménagère	05 05 88 49 50	
12	4	Tiendé Béatrice	F	Sitroubra Béoué	Présidente des femmes	01 58 49 84 00	
13	4	Savadogo Ali	M	Sitroubra Béoué	planteur	01 41 79 01 46	
14	4	Gouléon Henriette	F	Sitroubra Béoué	Ménagère	01 72 61 09 86	
15	4	Gouléon Hélène	F	Sitroubra Béoué	Ménagère	07-11-14-80-42	
16	4	Koulai Ferdinand	M	Sitroubra Béoué	planteur	01 01 ~~71~~ 98 24	
17	4	AKOBÉ N'CHO MARCELLIN	F	Sitroudra-Béoué	Enseignant (Directeur)	05 05 67 42 27	
	4						
	14						
	11						
	1						

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE KRIDY.

REGION : CAVALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUIGLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	04/10/23	Monsiho Jean Pierre yai	M	Kridy	Adj Chef	07-03-89-08-63	
2	11	YVES GNAHOUA	M	EASY MANAGEM	Expert en EMVS	0707135031	
3	4	ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Management	Socio-économiste	0759465266	
4	11	Fiagueye Deh Pierre Dondino	M	Kridy	S.G du chef	0141	

Page 1 sur 2

5	04/10/23	Ahiba Assi Marthe	F	Kridy	ménagère	0102329545	
6	11	Gahon François	M	Kridy	P/dt comité de paix	0102298756	
7	11	Savadogo Amadé	M	Kridy	Planteur	0778530150	
8	11	Gnonsian Robert	M	Kridy	Planteur	01526938 10	
9	11	Ouhoublei Jean	M	Kridy	Planteur	05-86-15-41-36	
10	11	Oulou Maurice	M	Kridy	Planteur	0789538286	
11	11	Govan Sozai Gilles	M	Kridy	Planteur	0101379271	
12	11	Cissé Lassiné	M	Kridy	Planteur	0101131123	
13	11	Touma Lassiné	M	Kridy	Planteur	01417853 14	
14	11	Déceloué Emile	M	Kridy	Planteur	0151735 21	
15	11	TAÏCYRILLE-O	M	Kridy	Etudiant	07 57 09 7770	
16	11	YAÏ A.J-CYRILLE	M	KRIDY	PLANTEUR	05 06-25 5144	
17	11	Tai Rita	F	Kridy	Commerçante	0103273847	
18	11	Messé Doué Grace	F	Kridy	Commerçante	07.58.79 20 42	
19	11	Péké Gnankongny Rolande	F	Kridy	ménagère	0102152949	
20	11	Doukpa Ypé Jeannette	F	Kridy	ménagère	0151345161	
21	11	Gnonsié O. Stephanie	F	Kridy	ménagère	0777141670	

Page 2 sur 2

22	04/10/2023	Débayou Delphine	F	Kridy	Prési des Femmes	0141417862	
23	"	Béohoulou J. Valérie	F	Kridy	ménagère	0171283273	
24	"	Koubléman Alexandrine	F	Kridy	ménagère	0142897614	
25	"	Dézaï Ella	F	Kridy	ménagère	0143107343	
26	"	Ouédraogo Boukary	M	Kridy	Planteur	07-40593541	
27	"	Faï Espoir	M	Kridy	Eleve	0556409347	
28	"	Jules Claude Hadjonho	M	Kridy	Planteur	8769698605	
29	"	YANGBA GONDO ARSENE	M	EPP KRIDY	ENSEIGNANT	0749936485	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Paris-Leona

REGION : CAVALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUIGLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	02/10/2023	BAHO EDMOND	M	Paris Léona	ADJ. Chef de Village	01.41.61.51.64	
2	02/10/2023	GNAHOUA Yves	M	EASY MANAGEMENT	ENVIRONNEMENTALISTE	07071350 31	
3	4	ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Management	Socio-économiste	07 59 46 52 66	
4	4	Nioulé Patrice	M	Paris Léona	S.G chef de Terre	01-03-69-74-13	

5	02-10-2023	Loukpé Leonline	F	Paris Gbona	Responsable des femmes	0767016780	
6	11	TAHE ZON Pelagie	F	Paris Gbona		05.04.29.04.83	
7	11	POUHAH RAPHAEL	M	Paris Gbona	Vice président CVGLFR	0160064272	
8	11	SAWADOGO Moufou	M	Paris Gbona	président des J. CEDEAO	01 02 31 54 40	
9	11	TEHE G. florent	M	Paris Gbona		01.41.26.93.58	
10	11	Zoaké Yohé Fulgence	M	11		0143855926	
11	11	KADIO Koffi Noel	M	11	Président J. AKAN	0102806000	
12	11	SEBEGO MOCKTAR	M	11	S.G des chef CEDEAO	0768380327	
13	11	SAWADOGO SANY	M	11	SG Jeunes CEDEAO	0172726597	
14	11	ROAMBA OUSSENI	M	11	NOTABLE CEDEAO	0101047674	
15	11	TOHAON Serge	M	11	Jeunes		
16	11	Loua Laurent	M	11	Jeunes	0103595834	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE ZRO

REGION : CAVALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** GUIGLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	04/10/23	Guirozibo Monsio Marius	M	Zro	Chef du village	07 88 16 13 54	
2	11	DEZAI Thierry F. Gerard	M	ZRO	chef adjoint	0769856062	
3	4	DEZAI Anatole	M	Zro	Conseiller chef	0102900907	
4	4	DEBLÉ Thierry	M	Zro	Conseiller chef	0141528233	

Page 1 sur 2

5	04/10/23	KOUASSI Koffi Grégoire	M	Zro	Instituteur	0173869587	
6	TEHE KPA	Pierre	M	Zro	chef famille	01-41-52-84-23	
7	4	Glazai Guy Serges	M	Zro	planteur	01-40-02-05-89	
8	4	Amidou Salgo	M	Zro	planteur	01-41-86-72-11	
9	11	HIEN ALBERT ROMUALD	M	ZRO	planteur	0101195593	
10	11	LANTA SAMUEL	M	ZRO	planteur	0141804612	J
11	11	GNONNEHO Bernadette	F	ZRO	Vice Pte	07.77.24.6628	
12	11	ZONGO Jean Baptiste	M	Zro	Planteur	0504025777	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS.

REGION : CAVALLY **DEPARTEMENT :** GUIGLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	02/10/2023	Marius SEI	M	Préfecture	SG1	Seimarius@gmail.fr 07 57570316	
02	02/10/2023	KOUAME Marcel	M	Prefecture	chef cab.	attoulamarcel@gmail.com	
03	02/10/2023	KOUASSI Hugues	M	MINHAS	DR Hydraulique	07-07-91-11-56 kchugues@gmail.ci	
04	02/10/2023	NAHOUNOU Blé Guédé Henri. S.	M	Sous-Préfecture Guiglo	Sous-Préfet	henrinahounou@gmail.com	

05	ADOH	SOSTHENE FIACRE R.	M	MINEDD	DR	sosthenearoh[illegible]	
06	02/10/2023	TIEMOKO YAO THEODORE	M	DRS CAVALLY	LOGISTICIEN	07595321 41 tiemokotheo84@gmail.com	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité d'Amanikro

REGION : NAWA **DEPARTEMENT :** SOUBRE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** ORROUKO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	28/09/23	KOKO Amani Georges	M	Amanikro	Chef du village	0748303160	
2	"	YVES GNAHAORA	M	EASY MA	Environ	0707155082	
3	"	ESSOH Marie-Claude	F	Easy Management	Sociologue	0759465266	
4	"	Koffi Ahouman	M	Amanikro	Président des jeunes	0747635590	

Page 1 sur 2

5	28/11/23	Koffi Kouadio Jules	M	Amanikro	Planteur	0749083276	
6	11	Koko Ahani	H	11	Planteur	07483037 60	
7	11	Issan Kouadio Kan Lucien	M	11	11	0789583220	
8	11	N'Guessan Kouame	M	11	11	0759959717	
9	11	Koffi Ahouhan	M	11	11	0747233390	
10	11	Koffi Kouakou	H	11	11	0709386534	
11	11	Kouakou N'Goran	M	11	11	0703525965	
12	11	Kouadio Constan	H	11	11	0749965800	
13	11	Kouame Koffi Schapltin	M	11	11	07 49 56 07 23	
14	11	N'Guessan Koffi Evariste	H	11	11	0757771226	
15	11	N'Guessan Amoin Poline	F	11	Menager	07 48 37 30 29	
16	11	Kouame Ignamien Hélène	F	11	11		
17	11	Kouame N'Goran Ivone	F	11	11		
18	11	Koualon Amenan Jacqueline	F	11	11		
19	11	N'Guessan N'dri Constan	H	11	11	0757073340	
20	11	ABHoua Gbodé	M	11	11	07075432 96	
21	11	Kouakou Kan Natial	M	11	11	0755575043	

Page 2 sur 2

82	11	KOFFI N'Guessan Alexandre	11	11	11	0757374612	
83	11	N'dri Kouame Jean Solomon	11	11	11	0789472933	
84	11	Bohoussou N'dri	11	11	11	0707460005	
85	11	N'dri YAO maximan	11	11	11	0749373528	
86	11	Kouassi Kouakou Jerôme	11	11	11	0748918365	
87	11	YAO Konan	11	11	11	0749770049	
88	11	ABlo Kouame BKB	11	11	11	0709629427	
89	11	Kouadio Yao-Bah Philémon	11	11	11	0708358901	
90	11	Akoua AHOU ELISE	11	11	11	0779787803	
91	11	Kouakou Koffi Blaise	11	11	11	0789982080	
92	11	Kouassi Koffi Marc	11	11	11	0708078213	
93	11	KOFFI N'GUESSAN CLEMENCE	11	11	11	0747903264	
94	11	Kouassi AHOU Juliette	11	11	11		
95	111	Konan Adjoua Celestin	11	11	11		
96	11	Kouame Amanan Veronique	11	11	11		
97	11	Kouadio Brou Bertine	11	11	11	0778056520	
98	11	Kouakou Adjoua Bertine	11	11	11	0708034472	

39	11	Kouame Affoue chantal	F	11	11		
40	11	N'Guessan Kouame Firmin	M	11	11	07 68 40 57 28	
41	11	YoBoue Amenan Delphin	F	11	11	07 06 29 96 82	
42	11	YAO Akissi marie sigel Nicole	F	11	11	07 57 25 37 99	
43	11	Bla Affoue Josephine	F	11	11		
44	11	Kouassi Amoin IVONE	F	11	11		
45	11	YAOYAO jean Bastise	M	11	11		
46	11	Kouadio Koffi salomon	M	11	11	07-59-39-46-73 07-69-02-01-63	
47	11	Amani YAO	M	11	11	07 49 65 28 97	
48	11	Kouame Akissi rachelle	F	11	11	07 58 58 33 40	
49	11	N'Guessan Koffi Alick Pacôme	M	11	11	07 57 19 22 95	
50	11	Kouame Amenan ERIKA	F	11	11	07 09 58 26 04	
51	11	YAO Aya Vivienne	F	11	11		
52	11	Koffi YAO Bertin	M	11	11	07 58 55 09 26	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Fatama localité de Grand-Zattry

REGION : NAWA **DEPARTEMENT :** SOUBRÉ **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Grand-Zattry

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	26/09/23	AITEMOU N'ISA FRANCK	H	Sous-Préfecture	Secrétaire	0748689021	
2	11	Yves GWAHOUA	11	EASYMAN.	ENVIRONN	0707135081	
3	26/09/23	N'GORAN KOUADIO	H	FATAIA	chef du village	0707245434	+
4	11	ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Manage-ment	Sociologue	0759465266	

Page 1 sur 2

05	26/09/23	KOUADIO KOUADIO	H	FATAMA		0749 45 22 46	
06	26/09/23	N'GATTA EMBROISE	H	FATAMA		07 08 72 82 43	
07	26/09/23	ZIBO KONAN DANIEL	H	FATAMAN		07 78-75 2087	
08	26/09/23	KOUADIO N'DRI JULIEN	H	FATAMAN		07-49-68-74-60	
09	26/09/23	YAO KOUAKOU BERTIN	H	FATAMAN		07-78-65-77-29	
10	26/09/23	KOUAME KOUADIO GERMAIN	H	FATAMAN		07-47-21-62-62	
11	26/09/23	YAO KOUAKOU PIERRE	H	FATAMAN		07-09-53-69-10	
12	26/09/23	KONAN N'GORAN FELIX	H	FATAMAN		07-68-47-60-77	
13	26/09/23	AMANI N'DRI	H	FATAMAN		07-49-39-51-67	
14	26/09/23	KOUASSI ANGELIN	H	FATAMAN		07-09-30-38-31	
15	26/09/23	KOUAMÉ Kouame Boniface	H	FATAMAN		07-48-39-23-81	
16	26/09/23	Koffi KOUAME BRUNO	H	FATAMAN		07-57-78-88-97	
17	26/09/23	Kouakou Loukou	H	FATAMAN		07-49-31-54-77	
18	26/09/23	N'GUESSAN KOFFI FERNAND	H	FATAMAN		07-58-05-37-63	
19	26/09/23	YAO N'GUESSAN BERNARD	H	FATAMAN			
20	26/09/23	ASSA YAO JEAN CLEDRESS	H	FATAMAN		07-77-27-54-61	
21	26/09/23.	Kouassi KONAN HENRY	H	FATAMAN		07-87-19-71-29	

22	26/09/23	KOUAME Kouassi VELANCE	H	FATAMAN		07-09 85-44-90	
23	26/09/23	KONAN NGUESSAN	H	FATAMAN		07-04-43-97-86	
24	26/09/23	BATO KAN AMOS	H	FATAMAN		07-58-08-70-15	
25	26/09/23	NGUESSAN KONAN SIMON	H	FATAMAN		07-49-74-70-22	
26	26/09/23	Kouadio Kouamé	H	FATAMAN		07-49-44-03-22	
27	26/09/23	KOUADIO YAO ANNICET	H	FATAMAN		07-11-04-48-72	
28	26/09/23	KOUAKOU KOUAKOU FIRMIN	H	FATAMAN		0702-22-79-54-	
29	26/09/23	NGUESSA YAO	H	FATAMAN		07-89-04-80-16	
30	26/09/23	NGUESSA KOUAKOU HENRY	H	FATAMAN		07-02-78-56-57	
31	26/09/23	YAO KONAN ARSENE	H	FATAMAN		07-97-58-02-78	
32	26/09/23	NGUESSAN KOUAKOU SEJARD	H	FATAMAN		07-78-66-61-86	
33	26/09/23	NDRI KOFFI JUNIOR	H	FATAMAN		07-48-07-86-52	
34	26/09/23	KOFFI KONAN JEAN-GEORGES	H	FATAMAN		07-48-69-01-31	
35	26/09/23	YAO AKISSI FRANÇOISE	F	FATAMAN			
36	26/09/23	ASSAWIÉ AMOIN MARIE	F	FATAMAN			
37	26/09/23	Kouassi AMOIN ROSALIE	F	FATAMAN		07-06-12-09-44	
38	26/09/23	Kouadio Adjoua	F	FATAMAN		07-48-97-35-15	

Page 2 sur 2

39	26/09/23	AMANI AKISSI MABELAINE	F	FATAMAN			
40	26/09/23	KOFFI NGORAN	F	FATAMAN			
41	26/09/23	[illegible]HA AFFOUE MONIQUE	F	FATAMAN		07-48-85-17-96	
42	26/09/23	NGORAN AYA NABECIE	F	FATAMAN			
43	26/09/23	KONAN NGORAN JEANNETTE	F	FATAMAN			
44	26/09/23	YAO AKISSI JEONIE	F	FATAMAN		07-09-38-29-56	
45	26/09/23	Dio Amenan JACQUELINE	F	FATAMAN			
46	26/09/23	Kouadio Amoin Geraldine	F	FATAMAN			
47	26/09/23	Kouassi AKISSI THERESE	F	FATAMAN			
48	26/09/23	KOFFI Amenan EDVIGE	F	FATAMAN		07[illegible]7-47 22 87-	
49	26/09/23	KOUAKOU AKISSI JABELLE	F	FATAMAN			
50	26/09/23	KONAN AHOU ANNICETTE	F	FATAMAN			
51	26/09/23	KOUAKOU AKISSI VERONIQUE	F	FATAMAN		07-77-70-58-11	
52	26/09/23	KOUAKOU AMENAN CLARISSE	F	FATAMAN		07-59-64-01-42	
53	26/09/23	SEKOU AHOU MARCELINE	F	FATAMAN		07-07-14-05-69	
54	26/09/23	NGUESSAN AMOIN COLETTE	F	FATAMAN			
55	26/09/23	Kouassi Kan BERNARD	M	FATAMAN		07-48-21-16-76	

Page 2 sur 2

56		KRA KOUAKOU STEPHANE	M	Fatama	Directeur	0748322989	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de TOUBADOUGOU-

REGION : NAWA **DEPARTEMENT :** SOUBRE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SOUBRE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	25/09/23	BAKARY DAGNOGO	M	Toubadougou	Chef du village	0748104864	
2		GNAHOUA Yves	M	Easy management	Environnementaliste	0707/35031	
3		ESSOIN Marie-Claude	F	Easy management	Sociologue	0759485266	
4		Diallo Zoumanon	M	Toubadougou	Planteur	07-43-46-67-73	

Page 1 sur 2

5	Néssao	Nessao Bitiou	M	toubadougou	Planteur	07-09-84-88-87	
6		Diallo Bassolé	M	toubadougou	acheteur	07-43-22-78-30	
7		Inoné moussa	M	toubadougou	Planteur	07-48-63-89-26	
8		Bonkoungou Mathias	M	toubadougou	Planteur	07-87-90-00-76	
9		Binba Kanim	M	toubadougou	Planteur	07-08-38-78-77	
10		Sidibé aboulaye	M	toubadougou	Planteur	07-78-78-91-89	
11		Bako aboulaye	M	toubadougou	Planteur	07-48-31-81-76	
12		Sidibé issouf	M	toubadougou	Planteur	07-87-02-66-73	
13		Diarassouba abou	M	toubadougou	Planteur	07-04-43-33-16	
14		Badiel moussa	M	toubadougou	Planteur	07-58-26-53-77	
15		Diallo Noudhè	M	toubadougou	Planteur	07-58-37-49-45	
16		Inoné aboudou	M	toubadougou	planteur	07-08-44-62-10	
17		Guissou daniel	M	toubadougou	Planteur	07-78-10-80-53	
18		Florentin GBEH	M	toubadougou	Planteur	0747-53-74-48	
19		Nana odette	F	toubadougou	ménagère	07-87-66-89-40	
20		Bananna Bamba	F	toubadougou	ménagère		
21		Batoué momouna	F	toubadougou	ménagère		

Page 2 sur 2

toubadougou

22		Kafondou agninge	f	~~Ménagoine~~	Menagoine		+
23		Zoma justine	f	toubadougou	Menagoine		+
24		Zida éllène	f	toubadougou	Ménagoine	07-89-23-15-79	~~+~~
25		Bakouon alidjata	f	toubadougou	Ménagoine	07-79-15-83-22	+
26		Bako Bibata	f	toubadougou	Menagoine	07-05-26-70-61	+
27		Bano safiatou	f	toubadougou	Ménagoine	07-08-42-03-15	+
28		Ali dramé	M	toubadougou	Planteur		+

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE SOUBRE - REGION DE LA NAWA.

REGION : NAWA **DEPARTEMENT :** SOUBRE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	26/09/2023	SAMASSI LY Nadina	F	préfecture soubre	préfet soubre	samaradiaye 0707563891	
2	26/09/2023	DIAKITE SOUNGALO	M	sous-préfecture okrouyo	sous-préfet	ramadandiakite@yahoo.fr	
3	26/09/2023	COULIBALY ZANA YAYA	M	SP-SOUBRE	sous-préfet	coulibalyzanaya@gmail.com	
4	26/09/2023	TRAORE MOUSSA	M	Mairie	3e Adjt	[illegible]	

5	26/09/2023	Bailly D. Achille Simplice	M	Conseil Régional	Secrétaire Général		
6	26/09/2023	KONE YACOUBA	M	DIREDD NAWA	CHEF DE SERVICE		
7	26/09/2023	Mme Oupoh Bernadette	F	NAMANÉ	Présidente	oupohbernadette@gmail.com	
8	26/09/2023	Mme Koné née Kouié M. José	F	EFRAD	Présidente	0709388406	
9	26/09/2023	MR AMENOU N'DA FRANCK	M	Sous-préfecture de Zattry	Secrétaire		
10	26/09/23	Gnazé Gbogou Joachim	M	chef de communauté	Président	0779247723	
11	26/09/23	Tanoh Jean-Jocelyn	M	chef de communauté	Vice-président	0708604923	
12	26/09/2023	Guiéé Jean Paul	M	Jeunesse Communale	Vice-Pdt	0759514662	
13	26/09/2023	KONAN YAO MICHEL	M	REPRESENTANT DD SANTE	IDE	0748548429	
14	26/09/2023	Zouzou N'Guessan Guillaume	M	ONG "Ami des Plantes"	Président	0709970914	
15	26/09/2023	ASSE KOUADIO ANTOINE	M	ONG	Directeur	07 47 17 66 16	
16	26/9/23	TETEHI JONAS	M	Société civile	président	0707876295	
17	26/09/2023	DIOMANDÉ DANIT	M	DRAPEAU BLANC	DIRECTEUR EXECUTIF	07-48-46-71-46	
18	26/09/2023	KOUADIO KOUASSI KANGAH PASCAL	M	DRSHPCMU NAWA	CSE représentant le DR santé	0707486350	
19		KONAN K. ALEXIS	M	Préfecture	Chef de Cab	0758526863	
20		AMAN Henri Joel	M	Préfecture	chef de BSV	07-07 44 12 47	
21	26/09/2023	Oupoh Séry Guy Roger	M	Jeunesse Communale	Pdt des jeunes de la tribu	07 49 88 86 50	

Page 2 sur 2

22	26/09/23	DOGO Gérard	M.	Mairie	Responsable Domaine	gerard12 Gmail.com	
23	26/09/23	KAKOU BLE	M	DR-Hydraulq	DR-Hydraul	kakou_ble@yaho.fr	
24	26/09/2023	Ouattara Aby	F	chef de Division	Préfecture	abyouattara.le12@yahoo.fr	
25	26/09/2023	Douakou Gobo Moise	M	chef de Village	Koda-Centre	07.09.91.31.61	
26	26/09/2023	Godonou Agodon (Cam)	M	V. P. AVS	Soubre	0555493251	
27	26/09/2023	BELLO AFFISSOU	M	président AVS	Soubré	0707905627	
28		Clément Brochereau Deball	M	Préfecture	Soubré	0757009891	
29	26/09/23	DIARRASSOUBA YAYA	M	MAIRIE	CABINET MAIRE	0759897768	
30	26/09/23	Koné Lasseni	M	[illegible]	Préfecture	0707500513	
31	26/09/23	Awa Ouattara	F	ONG A.S.A	Cheffe de bureau	0102828988	
32	26/09/23	YAO BRAHAMOUA	M	EASY MANAGEMENT	Expert en Environt	0707135921	
33	26/09/23	ESSOIN Marie-Claude	f	Easy Management	Sociologue	0759465266	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- .
- .

REGION : NAWA **DEPARTEMENT :** SOUBRE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	25/09/2023	SAMASSI Ly Nadina	f	Préfecture Soubre	Préfet IMT	0707563810	
02	25/09/2023	KONAN KOUADIO Ambroise	H	Préfecture Soubre	SG	07-48-55-82-90	
03	25/09/2023	KAKOU BLE	H	DR-HYDRAU HQ.	DR	07 07 30 94 57	

Page 1 sur 2

	25/09/23	AGOU KOCOA YVES Gerard	M	DR Sonc' NAWA	Medecin Conseiller technique	07 48 63 98 11	
	25/09/23	KONE YACOUBA	M	DIREDD NAWA	Chef de service	07 08 49 35 48	
	25/09/23	Kouamé Kanga Pierre	M	DIREDD NAWA	Adjoint Administratif	07.09.84.11.34	
	25/09/2023	COULIBALY Zana Yaya	M	Sous-préfecture	sous-préfet	07 19 42 10 82	
	25/09/23	DOUAKITE SOUNGALO	M	Sous-préfecture OKROUYO	Sous-préfet	07 07 15 31 60	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de DJIROGNEPATHIO.

REGION : SAN-PEDRO. **DEPARTEMENT :** San-Pedro **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** San-Pedro

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1		YOUGBA GNAOUÉ	M	6ème VILLAGE	CHEF	07482163 41	
2		NEMLIN FRANCIS	M	VILLAGE	CHEF TERRE	01522683 60	
3		YOUGBA J. Plato	M	VILLAGE	PR CVGFR	07872357 27	
4		BIARE VICTOR	M	VILLAGE	NOTABLE	01517083 61	

Page 1 sur 2

05		NEMLIN TOKPADJIRI	M	VILLAGE	GUIDE RELIGIEUX	0708944187	
06		NEMLIN LANDRY	M	VILLAGE	PR DES JEUNES	0143209909	
07		GNAGUE GNAGUE LUCIEN	H	VILLAGE	JEUNE	0173380672	
08		NEMLIN GAGUE AUGUSTIN	M	VILLAGE	NOTABLE	0142265961	
09		GNEPA KLA MARTIAL	M	VILLAG	NOTABLE	0708003410	
10		YOUGBA IVONNE	F	VILLAGE	MENAGÈRE		
11		KLA DJINI ODETTE	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0574712134	
12		NEMLIN HALLAH	F	VILLAGE	MENAGÈRE		
13		DJERE GBOU AGNÈS	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0172854197	
14		HINO VICTORINE	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0768147792	
15		TOKPADJIRI KOMENE	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0749393133	
16		GNEPO PEHAHIA RACHA	F	VILLAGERE	MENAGERE	0585108918	
17		DJANE HELÈNE	F	VILLAGE	MENAGERE	0151230504	
18.		DJIRO NEH SUZANE	F	VILLAGE	MENAGERE	0777240800	
19		DJIRO EUGENI	F	VILLAGE	MENAGÈRE		
20		GNAHOUCKOKOUANICE	M	Village	Jeune	0789812630	
21		NEMLIN ADAMS	M	VILLAGE	Jeune	07.03.35.55.01	

22		NEMLIN MICHAËL	M	Village	JEUNE	07493522	
23		Néa angèles	M	Village	Jeune	- - - -	
24		TOKPADJIRI HARRIS	M	Village	Jeune	07-04-70-04-30	
25		TOKPADJIRI LEMERRE	M	VILLAGE	JEUNE	05.66.52.94.64	
26		TOKPADJIRI ECESIASTE	M	VILLAGE	JEUNE	01.02.02.80.55	
27		YOUGBA GASTON	M	VILLAGE	JEUNE	07.53.33.55.56	
28		PATO DEBORAH	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0140393662	
29		YOUKOU MARE EXELINE	F	VILLAGE	MENAGERE	0173380672	
30		KOUABIO NOLET NAISEGE	F	VILLAGE	MENAGÈRE	0779834129	
31		GOUE YOUKOU MICHEL	M	VILLAGE	NOTABLE	0759428206	
32		GNAGUE LEO DE MARIAL	M	VILLAGE	JEUNE	0102208127	
33		NOHAN JOSIANE	F	VILLAGE	MENAGÈRE		
34		GOUE WEH CLAUDE	M	VILLAGE	PR ADJOINT LOTISSEMENT	01-41-90-90 63	
35		YOUGBA TARÉ DAVID	M	VILLAGE	NOTABLE	05 54 45 96 88	
36		YOUGBA HABIB	M	VILLAGE	JEUNE	05 64 18 58 44	
37		GNAGUE YOUGBA TOUSSA	M	VILLAGE	JEUNE	07-58 40 19 24	
38		GNAHOUA YVES	M	PA-PSGOU	Enseignant	07 13 50 31	

Page 7 sur 9

39		ESSOIN Marie-Claude	f	PS-GOUV	Sociologue	0759465266	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Golikro (Sous-préfecture de Gabiadji)

REGION : San-Pedro **DEPARTEMENT :** San-Pedro **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Gabiadji

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	21/09/23	NIJRI KOUASSI RAPHÈL	M	Golikro	Planteur	07 05-68-14-93	
2	21/09/23	SORO JENIPOHO	M	Golikro	Directeur	0504067917	
3	21/09/23	Kouakou Koffi Didier	M	Golikro	planteur	01-72-56-55-51	
4	21/09/23	Kouakou Kouadio Sylvain	M	Golikro	planteur	07-49-29-19-14	

Page 1 sur 2

5	21/09/23	YAO Kouakou	M	Golikro	Planteur	01-03 01-10 16	
6	21/09/23	Koua Mé Adjoua	F	Golikro	Ménagère	07 47 05 35 88	
7	21/09/23	N'Dri Kouassi Serge	M	Golikro	Planteur	0747584344	
8	21/09/23	Koua Kou. Konan Antoine	M	Golikro	Planteur	07.48.61.43.56	
9	21/09/23	Kouadio Bienvenue	F	Golikro	Elèves	05.55.92.15.42	
10	21/09/23	Assabri Adjoua Fidèle	F	Golikro	élèves	05.03.18.63.16	
11	21/09/23	Ahoutou Amenan Christelle	F	Golikro	élèves	07-58-22-17-91	
12	21/09/23	Yao Affoué Sarah	F	Golikro	Ménagère		
13	21/09/23	Yao. N'Go Dan Victorine	F	Golikro	Ménagère	01.40.96.34 73	
14	21/09/23	Amoin Judith (Yapo)	F	Golikro	Ménagère	05 01 06 93 36	
15	21/09/23	Kouadio Amenan Ange	F	Golikro	Elève	05 94 21 10 65	Bamo
16	21/09/23	Diabi Amoni Léa	F	Golikro	Ménagère	01 40.38.44.19	
17	21/09/23	Kouadio amenan rose	F	Golikro	Elève		
18	21/09/23	Konan Affoué Dianne	F	Golikro	Ménagère		
19	21/09/23	Yao. Ahou Yvonne	F	Golikro	Ménagère		
20	21/09/23	Kouamé Adjo Fivionne	F	Golikro	Ménagère	05 00 64 82 16	
21	21/09/23	Koua Amé Amenan	F	Golikro	Ménagère		

22	21/09/23	YAO KOFFI YVES	M	Golikro	Élèves	0143903100	
23	21/09/23	KONAN KOUAKOU Nathanaël	M	Golikro	Elève	01515385570	
24	21/09/23	Kouame Koffi Martial	M	Golikro	Élève	05005394138	
25	21/09/23	N'goran Kouadio Edos	M	Golikro	elève		
26	21/09/23	Konan Kouamé Franck	M	Golikro	Etudiant	05-46-15-6935	
27	21/09/23	Kouassi Kouadio Joël	M	Golikro	Etudiant	0501960292	
28	21/09/23	Kouakou Kamon Didier	M	Golikro	Planteur	05.45.09.99.18	
29	21/09/23	Kouakou Koffi Junior	M	Golikro	Planteur	0150 54 53 92	
30	21/09/23	Malla Akissi Antoinette	F	Golikro	Menagere	07.58.05.48.55	
31	21/09/23	N'Guessanyao Serge	F	Golikro	Planteur	01.43.18.85.18	
32	21/09/23	N'Guessan Bron	F	Golikro	Menagere		
33	11	GNAHOUA Yves	M	Easy Management	Environnementaliste		
34	11	ESSOIN Marie-Claude	F	111	Socioeconomiste	0759465266	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire à GRAND GABO

REGION : ~~SAN~~ - PEDRO **DEPARTEMENT :** SAN-PEDRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SAN-PEDRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	08/10/2023	YOUKOU Jean Pierre	M	GRAND GABO	planteur Chef du village	01 41 97 70 86	
2	"	PAPA HINO Paul	M	"	chef de terre.	05 46 25 19 87	
3	"	HINO RENE	M	"	Saigneur	01 72 32 38 82	
4	"	LOUE NOUBE	M	"	PLANTEUR	05 05 09 29 76	

5	08/10/2025	HOUIN BLI JUDAS	M	GRAND GABO	PLANTEUR	05 86 01 37 87	
6	"	KONAN KOUADIO BERNAD	M	"	PLANTEUR	07 09 97 39 80	
7	"	PRICA TAGBO	F	"		05 45 09 83 57	
8	"	TAMOU LOUA EGENIE	F	"		- -	
9	"	YÉLÉ GNEPA JONAS	M	"			
10	-	SAM YACOUBA	M	"	PLANTEUR	07 59 44 82 21	
11		YAO N'GUESSAN KOUAKOU	M	"	-	07 58 26 66 07	
12		SOUDRE YEMBILE	M	"	PLANTEUR	/	
13		KOUASSI BASSIL	M	GRAND GABO	Soudeur	07 07 03 72 17	
14		SAM AGISSE	M	"	PLANTEUR		
15		GNIMA BIENVENU	M	"	ÉLÈVE	05 89 19 02 99	
16		KOUASSI ERIC	M	"	-	05 86 83 51 87	
17		KOUA ELIANE	F	"	COMMERÇANTE	05 75 13 29 59	
18		NEMLIN-HERVÉ	M	"		07-03-43-20-37	
19		SIDIBE AÏCHA	F	"	-	05 06 47 41 51	
20		YOUKOU NATALI	F	"	- -	05 66 75 60 10	
21		KONE AÏCHA	F	"	-	05 45 88 15 83	

22	08/10/23	YVES GNAHOUA	M	EASY MANAGEMENT	Expert en Environ	0707135032	
23	4	ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Management	Sociologue-miste	0759465266	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE à Klotou

REGION : San-Pédro **DEPARTEMENT :** **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Grand-Bereby

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	20	DJOU Kapé Albert	M	Klotou	Chef du village	07 48 60 34 35	
2		NEA YOUKOU FELIX	M	KLOTOU	Chef Coutumier	07 47 68 08 59	
3		YOUKOU Gilles	M	KLOTOU	Président Jeunes	07 69 45 38 68	
4		NEAN HOMPLOU. L	M	KLOTOU	NOTABLE	07 88 11 26 97	

Page 1 sur 2

5		KLOYOU JOVIS	M	KLOTOU	NOTABLE	07 49 45 36 83	
6		KADET GNAGBOU.	F	KLOTOU	MENAGÈRE	07 97 24 11 12	
7		DJIRO DAGBA	F	KLOTOU	MENAGÈRE		X
8		BOUE HALLA LOUISE	F	KLOTOU	présidente des femmes		X
9		DOUDOUHO JEANNETTE	F	KLOTOU	MENAGÈRE	07 48 12 91 23	X
10		NEAN JOËL	M	KLOTOU	Jeune	07 47 68 10 86	
11		YOUKOU KAPET J.C	M	KLOTOU	Jeune	07 97 17 03 45	
12		GNEPO NEMLIN	M	KLOTOU	Jeune	07 48 49 10 15	
13		TAKOUO YOUKOU. E	M	KLOTOU	NOTABLE	07 09 75 65 91	
14		ESSOIN Marie-Claude	f	Easy management	Sociologue	07 59 46 52 66	
15		YVES GNAHOUA	M	EASY M.	Expert Environnement	07 07 13 50 21	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION Communautaire dans la localité de Loukoukoffikro

REGION : **DEPARTEMENT :** **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Gabiadji

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	21/09/23	Loukou Koffi	M	Loukoukoffikro	Chef du vil- lage		
2	21/09/2023	Ackra Koffi Kouakou Guillaume	M	Loukoukoffikro	Président Jeunes Planteur	07084556 97	
3	21/09/23	Yao N'Guessan Matias	M		Adjoint au chef	07477027 88	
4	21/09/23	Kouassi Kouadio	M			07 68275772	

Page 1 sur 2

5	21/09/23	ALLEBI Rosalie	F	Toukoukoffikro		0141523185	
6	21/09/23	KOUADIO Philomène	F			0747741248	
7	21/09/2023	N'GUESSAN Kouamé Pascale	M		Planteur	0707253936	
8	21/09/23	KOUAME Amenan Martha	F			09094949247	
9	21/09/23	N'Guessan Charlotte	F				
10	21/09/23	KOUADIO N'Guessan Odette	F			0748916627	
11	21/09/23	KONAN Amenan	F			0747249120	
12	21/09/23	KOUADIO Béatrice	F			0705635114	
13	21/09/23	KOUADIO Amoin Marie	F			0152061398	
14	21/09/23	KOUADIO Gabriel	M			0709713190	
15	21/09/23	Koffi Kouadio	M		Planteur	0749041151	
16	21/09/23	YAO Koffi Donatien	M		Planteur	0709469257	
17	21/09/23	Koffi Kouassi Emmanuel	M			0707927644	
18	21/09/23	Loukou YAO François	M			0708395715	
19	11	GNAHOUA Yves	M	Easy Management	Environnementaliste		
20	4	ESSOIN Marie-Claude	F	11	Sociéconomiste	0759465266	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Monogaga

REGION : San-Pedro **DEPARTEMENT :** San-Pedro **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** San-Pedro.

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	20/09/23	KEKE AUGUSTIN	M	Monogaga	Chef du village		
2		VILBOREL Junior	M	11	SG	0140123919	
3		OKOU Jeannette	F	11	Menager.		
4		Ho Bognon Solange	F	11	Menager	0749-391680	

Page 1 sur 2

5		MIMLIM Claude.	M	Manogega	Pêcheur		
6		Robe Cristelle.	F	"	Menagère	01 40 13 25 74	
7		Koffi Marie-	F	"	Menagère		Seal
8		MIMLIM Léo	M	"	Pêcheur.		
9		ASMIANE	M	"	Pêcheur		
10		ANA-KUSI	F	"	Menagère		
11		OGUANHA	M	"	Pêcheur.		
12		DJEDJ	M	"	Responsable des libériens		
13		AÏTA-PÊCHE	M	"	Responsable GHANÉEN	01 52 28 41 18	
14		EFOUHA MARIE	F	"	Menagère		
15		DIGO KOFFI	M	"	Pêcheur.	07 40 13 41 11	
16		INAGOHI ROGER	M	"	Pêcheur	01 41 92 12 55	
17		Isaac. M	M	"	Pêcheur.		
18		ISIAHMA.	M	"	Responsable GUANIEN		
19		Gosso Goso	M	"	Pêcheur.		
20		KODJO	M	"	Pêcheur.		
21		NINSA	M	"	Pêcheur.		
22		ESSOIN Marie-Claude	F	Easy Management	Sociétaire minière	07 59 46 52 66	
23		GNAHOUA Yves	M		Environnementaliste		

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de Pont Brimé

REGION : San-Pedro **DEPARTEMENT :** San-Pedro **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** San-Pedro

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	20/9/2023	NOMO WOHO MARTIN	M	Pont Brimé	chef du village	05-65-02-30-97	
2	20/09/2023	YORO Albert	M		Chef de communauté bete	0505151159	
3	20/09/2023	COULIBALY N'Gassolo	M		Chef de Communauté Senoufo	0506225152	

Page 1 sur 2

4	20/09/2023	YAO Kobenan	M	Pont Brimé	Chef de commu-nauté Baoulé	0707901454	
5	20/09/2023	NEPE Sahe Justin	M	Pont-Brimé	Notable	0769678180	
6	20/09/2023	Gahé Jonas	M	Pont Brimé	Pdt des Jeunes	0545405696	
7	20/09/2023	TANOU SORRE	f	Pont Brimé	Pdt femme	0575847787	
8	20/09/2023	BANIBA FATOU	f	Pont Brimé	ménagère	0556564663	
9	20/09/2023	KEKE Rose	f	Pont Brimé	ménagère		
10	20/09/2023	KOFFI Germain	M	Pont-Brimé	Planteur	0545351709	
11	20/09/2023	BOUDA Jackarie	M	Pont-Brimé	Planteur	0748751490	
12	20/09/2023	ZOU Mathias	M		Chef de commu-nauté Gbeto		
13	20/09/2023	YUCS GNAHOUA	M	Easy Manage	Environ	1787135021	
14	20/09/2023	ESSOIN Marie-Claude	f	Easy manage-ment	Sociologue	0759465266	
15	20/09/2023	N'DORE Koffi	M	Planteur	Pt Brimé	07 49 12 32 70	
16	20/09/2023	GBOBO PASCAL	M	planteur	Pt Bonnaire	05 56 66 51 16	
17	20/09/2023	Kpé Loh Basile	M.	Planteur	Pt Wé	05 46 19 01 10	

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation communautaire dans la localité de TEPREADJI (Pont-Bascule)

REGION : SAN-PEDRO **DEPARTEMENT :** SAN-PEDRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** SAN-PEDRO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	08.10.2023	TOH YOUKOU Germain	M	TEPREADJI	Chef de village.	0554369129 / 07 08 28 77 53	
02	" "	TOH GAGNE DANIEL	M	"	Doyen du village	0707584084	
03	" "	GAGNE TOH ANGE	M	" "	S. Général Chef	0506968946	
04	" "	Houlé Hinon Victor.	M	" "	Président des Jeune	01 41 42 22 99	

		HOLE BALLO MARIE	F	TEPREAAJI		0506343003	
06	08.10.2023	ZORO BI KARLOU DAVID	M	TEPREAAJI	Planteur	0506926637	
07	" "	HOLÉ TOH Roland	M	"	Planteur	0556560983	
08	" "	Kouadio AJÉKLÉ IRÈNE	F	"	Ménagère	0584771679	
09	" "	Kouamé ALICE	F	"	Ménagère	0505889763	
10	" "	KOBJA ATTE CHANTAL	F	"	"	0544311381	
11	" "	HOLÉ ADRO Florence	F	"	"		
12	" "	SAOULY NEH JEANNIE	F	"	"		
13	" "	TALLO ADISSA	M	"	Planteur		
14	" "	SAOULY ADJÉ Cécile	F	"	Ménagère	0779371683	
15	" "	HINO ABELLE	F.	"	Ménagère	0705334820	
16	" "	DIALLO MAIMOUNA	F.	"	" "	0702408176	
17	" "	HOLE BLINI Natalie	F.	"	Ménagère		
18	" "	YVES GNAHOUA	M	EASY MARINGER	Expert en Environnement Socio-économique	0707135071	
19	"	ESSOIN Marie-Claude	F	"		0759465266	

Annexe 5: Illustrations de Quelques Rencontres et Réunions

ENTRETIENS AVEC LES DIRECTIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

		
Vue de la rencontre avec le préfet de Région de la Marahoué	Vue de la séance de travail avec la Secrétaire Générale de Préfecture de Sinfra	Vue de la rencontre avec la Directrice Régionale de la Protection Sociale de la Marahoué
		
Vue de la rencontre avec le Direction Régional de l'Environnement de la Marahoué	Vue de la rencontre avec le responsable du centre de la protection sociale de Sinfra	Vue de la séance de travail au district sanitaire de Didiévi

		
Entretien avec le Sous-Préfet de Molonoublé	Entretien avec le chef cabinet de la Préfecture	Entretien avec le Sous-Préfet de Didiévi
		
entretien avec la Directrice du centre social de Didiévi	entretien avec le chef cabinet de la Préfecture	entretien a la Direction MCLU de Didiévi

SEANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES

<table>
<tr><td>  </td><td>  </td><td>  </td></tr>
<tr><td>Vue de la consultation publique à Didiévi</td><td colspan="2">Vue de la onsultation publique à la préfecture de Kani</td></tr>
<tr><td>  </td><td>  </td><td>  </td></tr>
<tr><td>Consultation communautaire à Abengourou</td><td colspan="2">Séance d'information et de consultation publique à Agnibilékrou</td></tr>
<tr><td>  </td><td>  </td><td>  </td></tr>
<tr><td>Séance de consultation publique à Sinfra</td><td>Séance de consultation publique à Abengourou</td><td>Séance de consultation publique à Bouaflé</td></tr>
</table>

Annexe 6: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGOUV) P-CI-A00-011

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Termes de référence

- **Plan de gestion environnementale et sociale**
- Description des mesures (démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation) et leurs coûts ;
- Cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES ;
- Mécanisme de suivi-évaluation du PGES ;
- Matrice de synthèse du PGES.
- **Consultation des parties prenantes**
- **Conclusion**
- **Références bibliographiques**
- **Annexes**
- Liste des personnes rencontrées ;
- Procès-verbaux des consultations des parties prenantes ;
- Support de communication (coupures de presse, opinions écrites, etc.) ;
- Carte de situation du sous-projet ;
- TDRs de l'étude CIES ;
- Etc.

Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

- CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT

Pour la rédaction du rapport de CIES et de son contenu, le consultant devra se référer au model indicatif ci-après :

- **Tables des matières**
- **Liste des sigles et acronymes**
- **Résumé exécutif (français et anglais)**
- **Introduction**
- Contexte et justification du sous-projet ;
- Objectifs de l'étude ;
- Méthodologie de l'étude.
- **Description du sous-projet**
- Promoteur du sous-projet ;
- Localisation géographique du sous-projet ;
- Description du sous-projet (consistance des travaux, technologie envisagée, différentes phases…) et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet).

- **Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du sous-projet ;**
- **Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone du sous-projet ;**
- **Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par le sous projet ;**
- **Gestion des risques et accidents ;Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs.**
- **Changements climatiques ;**

Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M2/USEP HYFRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur hydraulique
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2

- Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
- avoir réalisé au moins 2 missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

Experts Mission M3		
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**

Tableau d'utilisation des experts

Le tableau ci-après donne le temps d'affectation de chaque expert du Consultant pour la réalisation des différentes étapes de la mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20

30

- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieurs de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil, hydraulique ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de forages hydrauliques;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de forages hydrauliques.

Experts Mission M2		
chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées par le projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;

- **Un Ingénieur de génie sanitaire :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) de génie sanitaire ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire dans le secteur santé.

Experts Mission M1			
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**	**Un (1) ingénieur de génie de sanitaire**

Mission M2/USEP HYDRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;

28

Le consultant devra proposer une liste d'Experts et des spécialités selon les profils exigés par mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementales dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
  - Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;

  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

NB : les cartes, plans, graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies.

- PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT

La Mission sera réalisée par un consultant. Le consultant à sélectionner devra justifier d'au moins cinq (05) années d'existence légale, avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'évaluations environnementales et sociales (EES, CGES, EIES, Audit E&S, CIES, etc.) dont au moins trois (03) missions de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE

VI.1 Durée et déroulement de l'étude

La durée totale de l'étude est de soixante (60) jours pour la réalisation de la mission de terrain et la rédaction du rapport du CIES y compris l'atelier de validation du rapport du CIES. Le Consultant proposera dans son offre un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales et les autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) ainsi qu'aux enquêtes socio-économiques, etc.

Déroulement de la mission	**Délais en nombre de jours**
Préparation méthodologique	02
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	01
Mission de terrain	30
Rédaction du rapport provisoire	14
Restitution du rapport provisoire	06
Rédaction du rapport final	07
Total	**60**

La durée calendaire entre le démarrage effectif de l'étude et le dépot du rapport final n'excèdera pas 60 jours.

VI.2 Livrables de l'étude

Au niveau du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)

Dans le cadre de la restitution du CIES et pour chaque mission, les livrables attendus du consultant sont les suivants :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC :
  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

25

- Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport

La prise en compte du développement durable dans la conception d'un projet intègre le principe de l'équité sociale, de l'équilibre écologique et de la performance économique. Sur cette base, la participation des acteurs impliqués, des citoyens, des communautés et personnes affectées par le projet est une exigence dans la mise en œuvre de tout projet de développement.

Dans le cadre du PA-PSGOUV, la consultation des acteurs, communautés et personnes affectées devra être amorcée le plus tôt possible afin que le sous-projet devienne plus acceptable socialement.

Le consultant précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation des sous-projets (communautés bénéficiaires, personnes affectées, autorités préfectorales et coutumières, structures techniques régionales, ONGs, etc.). Pour ce faire, un processus efficace d'information et de consultation des parties prenantes de la zone directe et indirecte d'influence des sous-projets devra être mis en place.
Les réunions d'information et de consultation des parties prenantes tenues pendant le processus de criblage socio-environnemental se poursuivront pendant la réalisation du CIES. Elles seront basées sur une approche participative afin de favoriser les conditions d'un développement équitable du sous-projet ainsi qu'à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le Consultant décrira les préoccupations, attentes et suggestions des populations concernant le sous-projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations. La méthodologie de la consultation devra être présentée de façon très claire et comprendre : le calendrier ou programme de réalisation des consultations, y compris les entités rencontrées, les supports ayant servi pour la consultation (procès-verbaux, listes de présence, etc.), les voies appropriées pour la consultation (focus group, enquêtes, réunion publique, interview, etc.), la documentation des résultats des consultations.

Ces procès-verbaux et les listes de présence dûment signées par les différentes parties prenantes seront annexés au rapport du CIES.

Le Consultant facilitera la coordination et la participation des ONGs, des secteurs privés et du secteur public pendant la réalisation du CIES. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation

Tableau 1: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Phase du sous-projet	Activité/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Responsable de suivi interne	Responsable de suivi externe	Indicateurs de suivi	Coût	Source de financement

NB : **Toutes les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.**

23

Au niveau de chaque sous-projet, le Consultant réalisera une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles de Gaz à Effet de Serre afin de maîtriser son empreinte carbone. Il proposera un plan de gestion des émissions de GES pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

7.2 Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre

Six (06) étapes principales peuvent permettre d'effectuer cette évaluation :

- **Étape 1** : Identifier les activités à mener dans le cadre du projet ;
- **Étape 2 :** Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener ;
- **Étape 3** : Identifier les types de GES associés aux sources ;
- **Étape 4 :** Quantifier les émissions de GES ;
- **Étape 5 :** Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 6 :** Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs.

- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementale et sociale du sous-projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs du CIES sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, l'étude décrira les dispositions et mécanismes à mettre en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et sociales et la bonne réalisation exécution des travaux, l'exploitation rationnelle des équipements et des installations ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes pertinentes du milieu naturel et humain affectées par le sous-projet

Le PGES mettra au moins l'accent sur :

- les responsabilités structurelles pour l'exécution et le suivi des mesures et dispositions de gestion des aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires du sous-projet ;
- les mécanismes et dispositions de surveillance et de suivi environnemental et social ainsi que les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre, fréquence) ;
- l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- les indicateurs de suivi ;
- un programme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ;
- une matrice de synthèse du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (Plan d'Action Environnementale et Sociale) illustrée à travers le tableau ci-après.

.

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'Impact

- Analyse et proposition de mesures de gestion des risques

Hormis les impacts potentiels portant sur les composantes biophysiques et socio-économiques, le consultant identifiera de manière exhaustive et évaluera les risques en termes de santé et sécurité des personnes et de risques d'incendie/explosion liés au sous-projet. Une attention sera portée sur les risques de violences basées sur le genre, de la COVID-19, des accidents de la circulation, des conflits/plaintes et le travail des enfants. Des critères d'évaluation de ces risques devront aussi être considérés dans le cadre de l'analyse.

Suite à leur identification et évaluation, le consultant proposera des mesures de prévention, de protection ainsi que des dispositions organisationnelles et opérationnelles par rapport aux risques. Le consultant proposera une matrice de synthèse mettant en évidence les risques et les mesures.

- Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels

Au regard de l'évaluation de l'importance des impacts, le consultant devra faire des recommandations visant à une intégration harmonieuse du sous-projet dans son environnement immédiat. Ainsi, il proposera des mesures et actions à mener afin d'éviter, réduire et/ ou compenser chaque impact potentiel préalablement évalué. Une attention sera portée sur l'employabilité de la main d'œuvre, à la gestion des zones d'emprunt, des déchets, des plaintes/ conflits et à la gestion des ressources culturelles physiques en cas de découvertes fortuites. Ces actions devront être clairement identifiées et les moyens ou méthodes nécessaires pour l'accomplissement de chaque action devront être également précisés.

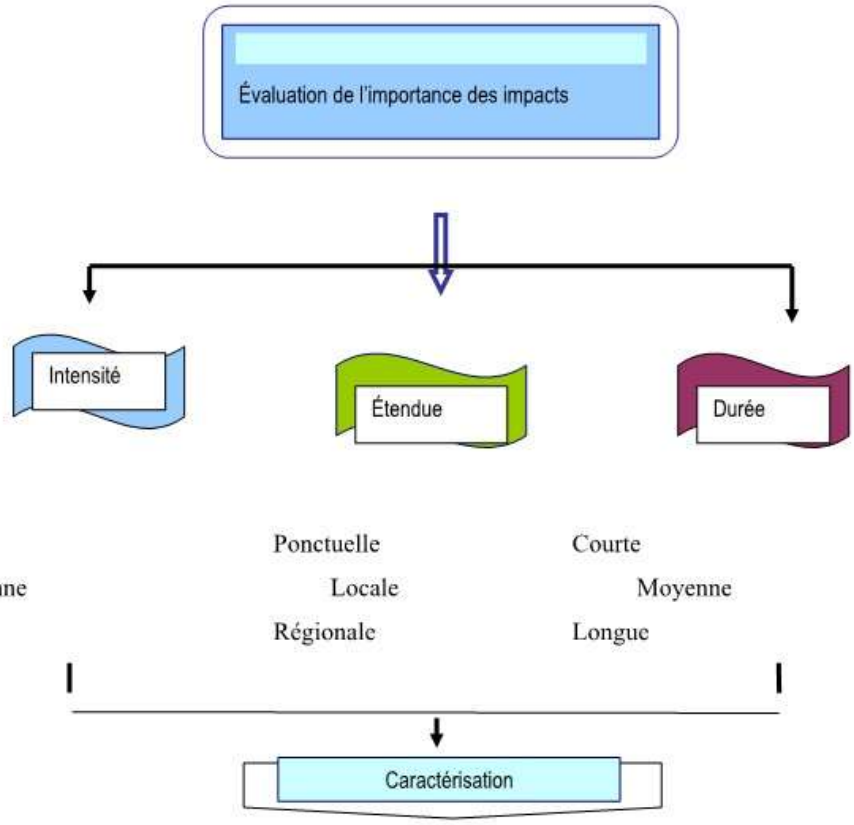
- Changements climatiques

Le Consultant rappellera :

- les engagements pris par le pays en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- le rôle de la structure nationale chargé des évaluations environnementale dans ce processus ;
- l'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans le projet de développement.

7. 1 Objectifs

Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée



Importance mineure

Importance moyenne

Importance majeure

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

Intensité	Étendue	Durée	Importance
Fa : Faible	Po : Ponctuelle	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Lo : Locale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue ou portée de l'impact ;
- La durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le Consultant appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer. Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, il déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur.

- Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet :

Le Consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs des travaux à réaliser. Il distinguera les impacts directs, indirects, cumulatifs ou associés. L'analyse des impacts sera présentée clairement selon la relation cause-effets (composante – activité - impacts) ; elle pourrait intégrer les modes de vie locaux et les droits d'accès aux ressources et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être affectées par la destruction de biens.

Le Consultant identifiera les risques que le sous-projet proposé provoque des déplacements physiques involontaires, destructions de bien et perturbation d'activités ou diminue l'accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations affectées, par rapport à la situation de départ. Les impacts seront évalués et classés par sources et degré d'importance.

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus un impact est étendu, fréquent, durable ou intense, plus il sera important.

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Des critères tels que ceux présentés ci-dessous peuvent aider à évaluer l'importance des impacts potentiels :

- La nature de l'impact qui peut être positif ou négatif ;
- L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée ;
- L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée ;
- La durée de l'impact : aspect temporel ;
- Le caractère cumulatif de l'impact ;
- La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible ou irréversible ;
- La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel ;
- La valeur de la composante pour les concernés (population potentiellement affectée) ;
- Les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- L'effet d'entraînement : lien entre la composante affectée et d'autres composantes.

L'importance absolue de chaque impact potentiel du projet peut être déterminée à partir de la combinaison de certains de ces indicateurs ou critères présentés ci-dessus (par exemple : intensité, étendue et durée). Cette importance absolue représente l'importance qu'aurait l'impact considéré si aucune mesure d'atténuation n'est appliquée, contrairement à l'importance relative qui représente l'importance de l'impact résiduel après application des mesures d'atténuation proposées.

Les critères à considérer porteront notamment sur :

- Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet :

Cette section du CIES comprend la description des composantes des milieux naturels et socioéconomiques pertinentes de la zone d'intervention du sous-projet.

L'analyse de l'état initial de l'environnement naturel du sous-projet sera focalisée sur la :

1. délimitation de la zone d'influence directe et indirecte du sous-projet ;
2. description des composantes pertinentes de l'environnement biophysique:
    1. données de l'état initial de la qualité de l'air et du niveau acoustique dans la zone du sous-projet ;
    2. relief pédologique, géologique, climat, hydrogéologie, hydrographie (formations géologique, structure, texture des sols …) ;
    3. végétation (les différentes formations végétations, les espèces végétales menacées, l'inventaire des espèces floristiques le long de l'itinéraire (zone du sous-projet)) ;
    4. les zones écologiquement sensibles et aires protégées (cours d'eau, zones humides à caractère sacré ou non, forêts classées, arbres et forêts sacrés, parcs et réserves, mont…) ;
    5. faune (l'inventaire des espèces, des différents habitats de la faune et la présence ou non des espèces rares ou menacées de disparition dans la zone du sous-projet) ;

- description des composantes du milieu humain ;
    1. établissements humains (caractéristiques démographiques: nombre d'habitants, densité; nombre de concessions et autres infrastructures touchées telles que habitats, marchés, ateliers, magasins, écoles, centres de santé, puits, forages d'eau; plantations, cultures de rentes et annuelles,...) ;
    2. sites culturels (cimetières, lieux et cours d'eaux sacrés …), archéologiques et cultuels (église, mosquée, objet ou site d'adoration, etc.) ;
    3. mode de vie, composition du tissu social, cultures locales (interdits, us et coutumes, etc.) ;
    4. l'économie locale et régionale (pêche, agriculture, artisanat, tourisme et loisir, etc.) et le dynamisme des activités agricoles et économiques, etc.) ;
    5. etc.

L'analyse du milieu récepteur a pour objectif de faire apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement susceptible d'être perturbée par les travaux de réhabilitation des routes rurales.

Concernant l'environnement socioéconomique, l'objectif étant à partir de cette description, de montrer en quoi le sous-projet est susceptible d'introduire des déséquilibres ou des déstructurations sur l'organisation socio-économique (changement de statuts sociaux, altération des modes de vie, bouleversement des valeurs, des croyances, et des groupes sociaux vulnérables).

- **Description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet** :

Le consultant fera une synthèse de/des :

(i) la politique nationale en matière de protection de l'environnement ;

(ii) la législation et la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages ; de même que les textes législatifs et réglementaires régissant le domaine du sous-projet. Il rappellera les dispositions-clefs du Code de l'Environnement, du décret relatif aux EIES. Ces textes (Constitution, lois, décret, arrêtés, etc.) inventoriés devront être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé des textes réglementaires	Dispositions liées aux activités du projet
Constitution Ivoirienne	
Loi cadre n°96-776 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	

(iii) conventions et accords internationaux et sous régionaux signés ou ratifiés par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de sous-projet ;

(iv) la description des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD applicables au sous-projet dont il faut tenir compte dans le domaine de la protection de l'environnement biophysique et humain aux fins d'assurer la qualité du milieu récepteur aussi bien sur le plan national qu'à l'échelon local et régional lors de la réalisation des travaux ;

(v) institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du sous-projet. L'accent devra être mis sur les acteurs des régions concernées par le sous-projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet
Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux			

VI - MISSION DU CONSULTANT

La mission du Consultant consiste à la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour les trois sous projets.

Elle portera spécifiquement sur la réalisation de trois (3) rapports de CIES. Cette mission sera déclinée en trois(3) missions à savoir :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social ;

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude et pour chaque mission, le consultant (firme) procédera à :

- La validation du plan de travail avec la Coordination Générale **:** confirmation du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne les sous-projets concernés par le CIES et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que des modalités d'intervention, notamment la participation des parties intéressées et des groupes et communautés potentiellement affectés, y compris les populations locales, le processus de consultation.
- La description du sous-projet, analyse du cadre politique, juridique et institutionnel et de la situation socio-environnementale et référence **:**
- **Description du sous-projet :** le consultant décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, des travaux et d'exploitation, etc. permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte entre autres les points suivants :

- contexte et justification du sous-projet;
- analyse des alternatives ou options du sous-projet ;
- localisation géographique du sous-projet ;
- plan d'aménagement du site du sous-projet ;
- description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

- Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

De façon générale, les travaux concernent :

- **la réhabilitation des Centres Sociaux de 11 sites :** elle portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **la construction du centre social d'Agboville :** les travaux vont nécessiter des démolitions et la réalisation d'un nouveau bâtiment ;
- **les équipements de tous les centres sociaux** concernent :
  - Les équipements constitués de matériels et mobiliers de bureaux,
  - Les équipements constitués de matériels informatiques.

Le tableau suivant présente la liste des centres sociaux dans les différentes régions.

Tableau 6 : Centres sociaux dans les différentes régions

	REGION	CENTRE SOCIAL
1	LAGUNES	Réhabilitation et équipement du Centre social de Yopougon
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Port-Bouet
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Akoupé-Zeudji
2	AGNEBY-TIASSA	Construction et équipement du Centre social d'Agboville
3	INDENIE-DJUABLIN	Réhabilitation et équipement du Centre social d'Abengourou
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Agnibilékro
4	BELIER	Réhabilitation et équipement du Centre social de Didievi
5	WORODOUGOU	Réhabilitation et équipement du Centre social de Kani
6	GUEMON	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bangolo
7	MARAHOUE	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bouaflé
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Sinfra
8	SAN PEDRO	Réhabilitation et équipement du Centre social de San-Pedro

Tableau 5 : Lot 4 sites de 23 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	N°
LACS	BELIER	DIDIEVI	MOLONOUBLE	ASSANKRO	1
		TOUMODI	DJEKANOU	ADJUDENTKRO	2
				NDAKOUASSIKRO	3
		YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO	4
				TCHEDJEBO	5
SASSANDRA MARAHOUE	HAUT-SASSANDRA	DALOA	DALOA	BEKIPREA	6
		ISSIA	ISSIA	LOBIA	7
			NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO	8
				TOLAKRO	9
			SAÏOUA	BADEKRO	10
				BETEKELEDOUGOU	11
	MARAHOUE	SINFRA	BAZRE	BONI YAOKRO	12
		BOUAFLE	BOUAFLE	BLAIDI	13
				KAHANKRO	14
				KARAMOKOKRO	15
				KONGO YOBOUESSOU	16
				ROBERTKRO	17
				TOKLOSSOU	18
VALLEE DU BANDAMA	GBEKE	BEOUMI	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN	19
			BEOUMI	ADJONGONA-MOUENOU	20
			BODOKRO	PLI AKAKRO	21
			KONDROBO	KOYARABO	22
		SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO	23

			TAGADI	PELEGODI	16
		KOUN-FAO	TANKESSE	PETIT ADDIS ABEBA	17
		TANDA	TANDA	KOFFI BANGO	18
		BOUAKE	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO	19

Tableau 4 : Lot 3 sites de 28 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	N°
BAS-SASSANDRA	NAWA	MEAGUI	OPOUYO	AMANIKRO	1
				KRA KANGAKRO	2
				MORIKRO	3
			TOUIH	PETIT BEOUMI-2	4
		SOUBRE	GRAND-ZATTRY	FATAMA	5
			OKROUYO	BERNARDKRO	6
			SOUBRE	GALEA 2	7
				TOUBADOUGOU	8
	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GABIADJI	GOLIKRO	9
				LOUKOUKOUA MEKRO	10
			GRAND-BEREBY	KLOTOU	11
			SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO	12
				MONOGAGA	13
				PONT BRIME	14
MONTAGNES	CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE	15
				GBLAPLEU	16
				GOYA 1	17
				KRIDY	18
				PARIS-LEONA	19
				ZRO	20
	GUEMON	BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO	21
			KAHIN-ZARABAON	BANGUEHI	22
		DUEKOUE	BAGOHOUO	EMMAKRO	23
		FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY	24
		KOUIBLY	KOUIBLY	TAKOURABLY	25
				TOBLY	26
	TONKPI	BIANKOUMA	GBANGBEGOUINE	GOUETIDIE	27
			SANTA	BLITA	28

				LATMAKAHA	15
		KORHOGO	KORHOGO	GBONKAHA	16
				KOPINVOGO	17
				TAGAMAVOGO	18
			LATAHA	KOUAVOGO	19
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO	20
				KLOKAGNON KAHA	21
				PETEINIMPOU VOGO	22
				ZBEBOUVOGO (Vavoua)	23
			KOUMBALA	KAPONGO (avant yegnadekaha)	24
		KONG	SIKOLO	KAREGBOGO	25
		SAKASSOU	SAKASSOU	KAHAKRO Nouveau site	26
	GUEMON	MAN	MAN	YEBEGOUIN	27
			SANGOUINE	TROHVILLE	28
			ZAGOUE	SINGOUIN	29
		SIPILOU	SIPILOU	BLOMA	30

Tableau 3 : Lot 2 sites de 19 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	N°
LAGUNES	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO	1
			RUBINO	SEGBEVIE	2
		TAABO	TAABO	AKAKRO	3
		TIASSALE	MOROKRO	YOBOUETKRO	4
			TIASSALE	AKAKRO	5
				GNANKANGANKAN	6
	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	GRAND-LAHOU	KTIEPLE	7
			GRAND-LAHOU	PETIT BOUNA	8
COMOE	INDENIE-DJUABLIN	ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO	9
			ANIASSUE	POKOUKRO	10
			EBILASSOKRO	ISSOUFKRO	11
		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	PK SCIERIE	12
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	GOUMERE	MERE	13
			LAOUDI-BA	KOHUI	14
			TABAGNE	GBANE	15

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
	Duekoue	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé rural de Guitrozon
TCHOLOGO	Ouangolo	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Nambingué
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Ouamélhoro
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Niéllé
		CSR	Construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme de Nafoungolo
TOTAL GENERAL			**40**

- Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).

De façon générale, les travaux concernent la réalisation de forages neufs équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH)

Les tableaux suivants présentent les sites des cent (100) forages à réaliser dans les différentes régions et par lot.

Tableau 2 : Lot 1 sites de 30 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	N°
DENGUELE	KABADOUGOU	MINIGNAN	MINIGNAN	KENINGOUARA	1
		ODIENNE	BAKO	KAHANLO	2
				MOYA 1	3
			DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO	4
			ODIENNE	BARADJAN	5
				KODOUGOU	6
	BAGOUE	BOUNDIALI	GANAONI	NIEPURGUE	7
			SIEMPURGO	KATIERE	8
				PINDIOU	9
				SOGO	10
		TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO	11
			PAPARA	KAPEGUE	12
	PORO	DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	SEFON	13
			GUIEMBE	KARAFINE	14

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire rural d'Offa
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Guéssiguié
GUEMON	Kouibly	CSR	Achevement et équipement du Centre de Santé Rural et construction des logements sage-femme et infirmier de Toably
TONKPI	Sipilou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural de Glangoualé
	Zouhanhounien	CSR	Construction et équipement de la maternité de Bouhieleu + logement
KABADOUGOU	Odienne	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Koutoula
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Manadoum
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Tienko
	Madinani	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de Korumba
PORO	Sinematiali	CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural de Pitiengomon
	korhogo 2	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Tiotiérie
CAVALLY	Toulepleu	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de Bohobly
		CSR	Réhabilitation du dispensaire et du logement de l'infirmier de Bouibly / Bohibly
HAUT SASSANDRA	Vavoua	CSR	Achèvement et équipement du centre de santé rural de Déragon + logements
	Zoukougbeu	CSR	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme de Zokpangbeu
GUEMON	Bangolo	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Zéregbo
	Bangolo	CSU	Construction du laboratoire du centre de santé urbain de Zéo

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de DjoroDjoro
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural de N'Guessan Brindikro
	Bondoukou	CSR	Achèvement et équipement du Dispensaire, construction de la maternité et des logements du CSR de Boudi s/p de Gouméré
INDENIE	Béttié	CSR	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme d'Abradinou
	Agnibilékrou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Manzanouan
	Agnibilékrou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Yobouakro
BELIER	Didiévi	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de N'Globo (N'Zipkli-Séssekro)
	Toumodi	CSR	Construction de maternité, logements sage-femme et équipement du centre de santé de Didablé
	Yamoussoukro	CSR	Construction de maternité, logements sage-femme et infirmier et équipement du centre de santé de Kongouanou
TIASSA	Tiassalé	CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Pacobo
		CSR	Réhabilitattion et rééquipement du dispensaire rural de Broubrou
		CSR	Réhabilitattion et rééquipement du dispensaire rural de Botindé
MARAHOUE	Zuenoula	CSR	Réhabilitation et rééquipement du centre de santé rural de Ziauhobouenou
	Bouaflé	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Diacohon nord /Diacohou nord
	Sinfra	CSR	Construction et équipement de la maternité + logements de Huafla
AGNEBY	Agboville	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de M'Brou

Concernant la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et la construction d'un centre social, les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère en charge de la protection sociale par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-Protection Sociale) dans les régions du Guémon, de la Marahoué, du Bélier, du Worodougou, de l'Indenié-Djuablin, de l'Agnéby-Tiassa, de San Pedro, et des Lagunes.

La consistance de ces travaux se présente comme suit :

- Travaux de réhabilitation/construction ~~et~~ équipement de 40 ESPC

Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé. De façon générale, les travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC concernent :

- **la construction de neuf (9) nouvelles maternités** en complément des dispensaires existants, d'un laboratoire dans un centre de santé urbain et éventuellement de clôtures. Les travaux portent sur des terrassements, le gros œuvre, la vitrerie, la plomberie sanitaire, l'électricité, la peinture et tous les autres corps d'état techniques. Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé.
- **la réhabilitation des ESPC de tous les 40 sites** portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions et déposes au renouvellement de plusieurs appareillages, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **l'achèvement de travaux qui portera** à la fois sur la réhabilitation de ce qui est déjà fait et la construction de ce qui n'est pas exécuté ;
- **les équipements des centres de santé** concernent :
  - Les équipements biomédicaux constitués essentiellement de petit matériel, d'instrumentation et de quelques gros équipements de gabarit moyen tel que les autoclaves de paillasse, etc. Outre ces équipements, il y a les mobiliers, notamment les mobiliers médicaux tels que les tables de consultation et tables d'accouchement, etc.
  - Les équipements techniques tels que les incinérateurs et éventuellement les groupes électrogènes qui seront à déterminer en fonction des besoins et du budget.

Le tableau suivant présente la liste des ESPC à réhabilité et à construire dans les différentes régions.

Tableau 1 : ESPC dans les différentes régions

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
GONTOUGO	Tanda	CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural de Tangaramourou
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Ouatté

- décrire de façon synthétique le sous-projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du sous-projet) ;

- décrire l'état initial des milieux naturels et humains de la zone du sous-projet et les composantes susceptibles d'être affectées ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux ;
- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ; identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du sous-projet ;
- examiner les conventions et protocoles dont la Côte d'Ivoire est signataire en rapport avec les activités du sous-projet, présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés) du sous-projet ; cette analyse des impacts devra considérer les risques de violence basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi et les conditions de travail des mineurs (travail des enfants) ;
- réaliser des consultations des parties prenantes au sous-projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.). Les procès-verbaux y compris les listes des participants à ces consultations seront annexés au rapport de CIES.
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental et social pour assurer le respect des exigences légales, environnementales et sociales. Ce PGES devra par ailleurs, décliner les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre dudit PGES, évaluer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs et proposer des mesures de renforcement des capacités y relatives si besoin est ;
- faire une analyse des risques et définir un mécanisme de gestion des risques et accidents.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches à exécuter par le Consultant qui sera chargé de sa réalisation.

- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du sous projet santé, des travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC seront réalisés dans les régions du Guémon, du Haut-Sassandra, du Cavally, du Tonkpi, de la Marahoué, du Bélier, du Tchologo, du Poro, du Kabadougou, de l'Indenié-Djuablin, du Gontougo, de l'Agneby-Tiassa à travers l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-SANTE).

S'agissant de la réalisation des 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère de l'Hydraulique par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP Hydraulique) dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, Lagunes, Marahoué, Haut-Sassandra, Poro, Bagoué, Nawa, Gbêke, San Pédro, Gontougo, Indénié Djuablin, Kabadougou, Tchologo, Bélier, Tonkpi, Cavally et Guémon.

- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

La Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatifs aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental en République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), selon la nature de leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté.

Les présents Termes de Référence (TdR) ont été élaborés pour la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de :

- Réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

Les Termes de Référence (TdR) situent le mandat et le profil du Consultant (firme) à recruter en vue de réaliser le CIES conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement de Côte d'Ivoire et aux Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

- CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

Le CIES doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du sous-projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne la description des milieux biophysique et humain, il sera nécessaire de faire ressortir les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations…). Les sources de renseignements doivent être données en référence.

- OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le but du CIES est (i) d'identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ; (ii) de déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ; (iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet et (iv) de recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale.

De manière spécifique, et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'évaluation environnementale, l'étude consistera à :

- INTRODUCTION

En 2018, le Gouvernement de Côte d'Ivoire tenant compte de l'urgence à renforcer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural, a décidé de la mise en œuvre d'un programme social multisectoriel, dénommé Programme Social du Gouvernement (PSGouv), sur la période 2019-2020. Il vise à intensifier l'action sociale du Gouvernement pour avoir un impact plus important sur le quotidien des populations, notamment les couches les plus vulnérables. Il s'agit à travers des mesures fortes de répondre aux attentes des ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus perceptibles par les populations et en améliorant significativement leur pouvoir d'achat afin d'accentuer la lutte contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), comprend quatre composantes dont :

- Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.
- Composante B : Emploi des jeunes et entreprenariat a pour objectif notamment l'amélioration des conditions de vie et le renforcement des capacités. La sous composante sécurité alimentaire vise à améliorer les techniques de production, à accroitre les productions, à améliorer la prise en compte du Genre…

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet, s'est vu classé en catégorie 2 conformément aux exigences du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque Africaine de Développement. Cinq (5) Sauvegardes Opérationnelles (SO) de son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) sont déclenchées à savoir : (i) SO1 « Evaluation Environnementale et Sociale » (ii) SO2 « réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation) » ; (iii) SO3 « biodiversité, ressources renouvelables et services éco systémiques » ; (iv) SO4 « prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources » et (v) SO5 « conditions de travail, santé et sécurité ». Par conséquent, un instrument de sauvegardes a été élaboré à savoir un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Les activités ou sous-projet de la Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité du PA-PSGOUV devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation conformément au CGES.

I. INTRODUCTION 4

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE 5

III. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE 5

IV. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE 5

V. CONSISTANCE DES TRAVAUX 6

1) Travaux de réhabilitation/construction ~~et~~ équipement de 40 ESPC 7

2) Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH). 10

3) Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social 14

VI - MISSION DU CONSULTANT 15

1. La validation du plan de travail avec la Coordination Générale 15

2. La description du sous-projet, analyse du cadre politique, juridique et institutionnel et de la situation socio-environnementale et référence 15

3. Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet : 17

4. Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet : 18

5. Analyse et proposition de mesures de gestion des risques 21

6. Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels 21

7. Changements climatiques 21

8. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) 22

9. Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport 24

VII- DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE 25

VIII- PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT 26

IX- CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT 32

X- MÉTHODE DE SÉLECTION **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 7: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Agneby-Tiassa, Préfet du Département d'Agboville

AGBOVILLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Agboville, de Taabo et de Tiassalé en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :

- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Toumodi

TOUMODI

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Toumodi, de Djékanou et de Didiévi en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Guémon, Préfet du Département de Duekoué

DUEKOUE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023.** Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Duekoué, de Bangolo, de Facobly et de Kouibly en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou

ABENGOUROU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Abengourou, d'Agnibilékrou et de Betié en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**



Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé

BOUAFLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bouaflé, de Sinfra et de Zuenoula en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de San Pédro, Préfet du Département de San Pedro

SAN PEDRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de San Pedro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Worodougou, Préfet du Département de Séguéla

SEGUELA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Kani en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

République de Côte d'Ivoire Programme Social du Gouvernement Le Coordonnateur Général

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 0 8 SEPT 2023

A
Monsieur le Préfet d'Abidjan
ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans la sous-préfecture d'Anyama et les communes de Port-Bouët et de Yopougon en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Chef
de l'USEP PROTECTION SOCIALE

ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Chef d'USEP,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / EasyManagement / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des Volets Hydraulique, Santé et protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous invite donc à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de cette mission de terrain.

Veuillez agréer, **Monsieur le Chef d'USEP**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **Liste des structures/services à rencontrer.**
- **Liste des localités concernées.**



Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Annexe 8 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.)

1. Introduction, objet et champ d'application

Le Code de conduite vise à fournir des conseils à tous les employé(e)s (y compris ceux des sous-traitants) sur la manière dont le l'Unité de Coordination du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale attend d'eux qu'ils se comportent sur le lieu de travail et avec les parties prenantes du projet (employés, clients, fournisseurs et membres du public). L'objet et la portée du Code de conduite exposeront les engagements, les valeurs et les principes opérationnels fondamentaux de La CGP. Le Code fera référence à d'autres plans de gestion pertinents (par exemple, la santé et la sécurité).

2. Responsabilités et mise en œuvre du Code de conduite

- La surveillance d'ensemble de ce Code de Conduite est de la responsabilité de la CGP ou l'UCP. L'UCP veillera à communiquer sans délai les modifications / mises à jour du Code.
- La mise en œuvre, le contrôle et le développement du code de conduite sont de la responsabilité de UC-PS Gouv. Il veillera à ce que le Code soit partagé avec les employés au moment de leur intégration et de leur formation (autrement dit, que le Code ne soit pas lu qu'une seule fois).
- Chaque employé / Sous-traitant du projet a des objectifs et des responsabilités clairement définis par rapport à l'adoption du Code de Conduite. Ils sont tenus de signer obligatoirement un formulaire d'acceptation joint au Code
- Les objectifs individuels de chacun sont définis de telle sorte à ne pas être en contradiction avec les engagements du Code de Conduite.

Le Personnel des différents partenaires et sous-traitants dans le cadre de ce projet doit :

1. s'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente ;
2. se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel du partenaire, sous-traitant et toutes autres personnes ;
3. maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de :
    a. s'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé ;
    b. porter les équipements de protection du personnel requis ;
    c. appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
    d. suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
4. signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé ;
5. .traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants;
6. ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard de tout autres travailleurs (personnel du CGP, partenaires, sous-traitants, etc.) dans le cadre de ce projet ;
7. ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
8. ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
9. ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;
10. suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS);
11. signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et
12. ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous (UC-PS Gouv), ou qui utilise le mécanisme de gestion des grief du projet.

3. violations et Feed-back

Les violations du Code de conduite et le retour d'information sur ces violations ou le contenu du Code seront traitées de la façon suivante :

- Tout le personnel est tenu de prévenir toute violation du Code, d'identifier et de soulever d'éventuels problèmes avant qu'ils ne se concrétisent, de demander conseil si nécessaire et de signaler toute circonstance contraire au Code.
- Les employés seront encouragés à faire part de leurs préoccupations par le truchement du mécanisme de gestion des plaintes mis en place. L'UGP devra s'assurer que les procédures de de gestion des plaintes sont sûrs et confidentiels en vue de rassurer les employés désireux de signaler des problèmes d'inconduite. L'UGP est également tenu de garantir une tolérance zéro en matière de représailles.
- UC-PS Gouv, organe chargé du contrôle, de la mise en œuvre et du développement du code de conduite devra décrire les mesures qui seront prises contre toute personne morale / physique qui viole le Code. Celles-ci incluront en cas de nécessité des conséquences sur le plan de la performance ou de la discipline, y compris la cessation d'emploi, sous réserve des lois et réglementations locales. Lorsqu'une action est également contraire à la loi, l'employé / le prestataire fera si nécessaire l'objet de poursuites pénales ou civiles.
- UC-PS Gouv s'engage à récompenser/valoriser tout employés qui identifiera une éventuelle faute professionnelle légale ou éthique. Cela comprend la dénonciation (à savoir la dénonciation d'actes répréhensibles d'intérêt public, tels qu'une infraction pénale, le danger posé par un risque de santé et de sécurité ou une erreur judiciaire).

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Contacter [*entrer le nom de l'expert social du CGP désigné pour traiter les différents abus du présent code*] par écrit à cette adresse *[---]* ou par téléphone à *[---]* ou en personne à *[---]*; ou
2. Appeler *[---]* la hotline du CGP (le cas échéant) et Laisser un message.

L'identité de la personne restera confidentielle. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel (travailleurs, sous-traitants, entreprise, etc.) du CGP dans le cadre de ce projet peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement (pour les travailleurs) / rupture de contrat (pour les prestataires) et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

4. droits de l'homme et pratiques du travail

Nous, CGP, protégerons les droits de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination en matière d'emploi, y compris d'embauche, d'indemnisation, d'avancement, de discipline, de licenciement ou de retraite, fondée sur le sexe, la race, la religion, l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'opinion politique, le groupe social ou l'origine ethnique.

- *Nous traiterons tous les employé(e)s et les membres de la communauté avec dignité, respect et justice, en tenant compte de leurs différentes sensibilités culturelles.*
- *Nous ne tolèrerons aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus sur le lieu de travail ou dans les communautés locales.*
- *Nous travaillerons avec les prestataires de sécurité publics et privés pour éviter des mesures de sécurité qui causent ou contribuent à des violations des droits humains.*

5. santé et sécurité

Le CGP offrira un environnement de travail propre, sûr et sain, en prenant des mesures jugées raisonnables pour maximiser la prévention des risques professionnels. Des mesures seront prises pour améliorer continuellement les performances en matière de santé et de sécurité. La violence et les comportements menaçants ne sont pas autorisés.

Tous les partenaires du projet, les consultants, les agents, les sous-traitants et les fournisseurs devront adhérer aux exigences du CGP en matière de santé et de sécurité et les respecter. Il s'agit de :

- *Fournir une formation en santé et sécurité à tous les employés du projet et familiariser les travailleurs avec les risques liés à leurs activités.*
- *Effectuer une évaluation des risques et définir des mesures d'atténuation pour chaque activité.*
- *Consigner et signaler tout danger sur le lieu de travail ou tout incident ou blessure.*
- *Fournir le bon EPI et s'assurer que tous les employés l'utilisent.*
- *Garder les EPI en bon état et les changer au cas où ils seraient endommagés*
- *Interdire la consommation d'alcool ou de drogues illégales.*
- *Utiliser le bon outil pour l'activité.*
- *Utiliser une échelle en bon état pour grimper.*
- *Mettre en place un bon entretien ménager pour éviter les trébuchements, les glissades et les chutes.*
- *Mener des briefings / séances d'information quotidiennes sur les questions de santé et de sécurité avant de commencer les travaux.*
- *Effectuer un examen médical de tout le personnel avant le début des activités.*
- *Fournir suffisamment d'eau potable au personnel.*
- *Fournir et entretenir des toilettes pour la main-d'œuvre en séparant les femmes des hommes.*
- *Fournir un secouriste qualifié pour 25 employés et une quantité suffisante de trousses de premiers soins sur place.*

6. Environnement

Le CGP entreprendra toute activité liée au travail de manière écologiquement rationnelle dans l'intérêt de toutes les parties prenantes du projet et de l'environnement dans lequel le projet opère et fournit des services. Le CGP se conformera à tous les plans et programmes de gestion environnementale dans toutes les activités réalisées. Tous les plans de gestion environnementale seront partagés par le CGP avec ses employés, partenaires, sous-traitants et prestataires. Ils devront ainsi respecter les engagements suivants :

- *Nous n'entreprendrons ni de collecter ni de récolter de manière informelle des plantes ou des produits végétaux (tels que des fruits et des noix)*
- *Nous n'évacuerons de façon non autorisée aucun déchet solide ou liquide de quelque manière que ce soit, pendant le transport dans le cadre des activités du CGP ou pendant notre séjour dans n'importe quel type de logement fourni par le Projet;*
- *Nous ne commercerons pas avec des objets pouvant avoir une valeur de patrimoine culturel.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce qu'aucun de nos employés ne s'adonne à des activités de chasse, sous toutes ces formes*
- *Nous nous engageons à mettre en œuvre intégralement le «Plan de gestion environnementale et sociale» du CGP.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce que le projet soit mis en œuvre de manière à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement local, les communautés et les travailleurs. Ceci, en respectant les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et en veillant à ce que les normes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (SST) soient respectées.*
- *Nous nous engageons à créer et maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'ont pas leur place et où elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé.*
- *Nous nous engageons à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect quelle que soit leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou un autre statut. Les actes de VBG et de VCE sont en violation de* cet engagement.

- Le langage et le comportement avilissants, menaçants, harcelants, abusifs, culturellement inappropriés ou sexuellement provocateurs sont interdits chez tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs.
- *Nous nous engageons à suivre toutes les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales).*
- *Nous nous engageons à protéger et assurer l'utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).*
- *Toutes les formes de VBG et VCE, y compris le toilettage, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le site de travail, aux alentours du site de travail, dans les camps de travailleurs ou dans la communauté locale.*
    - *Le harcèlement sexuel - par exemple, faire des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques, de nature sexuelle, y compris des actes subtils d'un tel comportement, est interdit.*
    - *Les faveurs sexuelles - par exemple, faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels - ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdites.*
- *Les actes de VBG ou VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions, qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.*
- *Le contact ou l'activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.*

7. Rapports équitables / relation fournisseur-client

Le CGP traitera de manière responsable, honnête et équitable avec les autres parties prenantes du projet, les clients, fournisseurs, autorités, concurrents et autres tiers.

Le CGP n'établira pas de relations d'affaires avec des sociétés ou des individus qui ne respectent pas les normes d'éthique, de santé et de sécurité et de droits humains compatibles avec celles adoptées par la Société.

8. relations avec les communautés avoisinant le projet

La Société s'engagera, coopérera et entretiendra de bonnes relations de voisinage avec les communautés locales.

Nous nous engageons à veiller à :

- *respecter les us et coutumes des communautés locales*
- *interdire toutes substances, tout armes et armes à feu illégales;*
- *interdire tout harcèlement ou abus (physique ou verbal);*
- *Interdire toutes nuisances et perturbations dans ou à proximité des communautés.*
- *respecter la diversité des minorités ethniques ou culturelles et reconnaître leurs intérêts uniques et importants relatifs aux terres, aux eaux et à l'environnement, ainsi qu'à leur histoire et leurs traditions et*
- *se conformer à des normes appropriées de tenue vestimentaire et d'hygiène personnelle.*
- *assurer que les interactions avec les membres de la communauté locale sont faites avec respect et sans discrimination.*

9. Communication

Nous communiquerons les uns avec les autres de manière juste, ouverte, respectueuse et responsable.

Ce Code de conduite sera communiqué à tous les travailleurs sur place dans les langues concernées respectives. Il sera également partagé avec les sous-traitants et les partenaires de la société pour être distribué dans leur organisation respective en conséquence.

10. Contact

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne chargée de la mise en œuvre du Code de conduite.

…..

Reconnaissance et engagement envers le Code de conduite

Je reconnais avoir reçu et lu le Code de conduite et m'engage à le respecter tel qu'il peut être modifié de temps à autre. Je m'engage également à lire et à me conformer à toutes les politiques et tous les plans de gestion mentionnés dans ce Code, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, dans la mesure où ils s'appliquent à mes activités professionnelles.

Prénom	Nom de famille	Signature	Date (JJMMAA)	Lieu	Société	Supérieur immédiat

Annexe 9:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO

Les prescriptions environnementales et sociales à intégrer dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de l'Entreprise en charge d'exécuter les travaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau sera renseigné par l'Entreprise sur la base du PGES validés.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Préparation et libération de l'emprise des sites : débroussaillage, démolition, enlèvement d'ordures, etc.	*Superficie du site en m²*		
Installation du chantier (bureau, atelier mécanique, etc.)	1		
Séances de sensibilisation des travailleurs sur les risques d'IST et de VIH/SIDA[24]	2[25]		
Séances de sensibilisation et de formation des travailleurs du chantier sur les bonnes pratiques environnementales et sociales[26]	4/ semaine		
Équipements de Protection Individuelle (EPI)[27] : • Tenues • Casques • Bottes • Ceintures • Masques • Gants • Lunettes	 1020 1020 1020 1020 1020*2=2040 1020*2=2040 1020		
Kits pour les premiers soins, en cas d'accident (boîte à pharmacie) Il s'agit de : • Coussin Haemoband, • Couverture de survie, • Poches de récupération de membres sectionnés (type sachet congélation ou kit spécifique récupération de membre), • Paire de ciseaux à bouts ronds, • Pince à échardes inox à bouts pointus, • Garrot, • Masques de protection pour bouche à bouche, • Gants en vinyle à usage unique, • Pansements auto-adhésifs (sous conditionnement individuel), • Compresses stériles individuelles 30 x 30, • Bandes de gaze type Nylex 3m x 0.10, • Rouleau sparadrap déchirable type Micropore, • Dosettes de Chlorhéxidine aqueuse stériles 0.2 %, • Flacon rince-œil ou 10 liquides de bain oculaire type sérum physiologique (unidoses), • Pansements absorbants stériles type américain, • Bétadine rouge et jaune • Alcool • Coton • Sac pour récupération des déchets.	1 kit par site		

[24] L'entreprise devra s'appuyer sur une structure/entité spécialisée en la matière.

[25] Une (1) campagne pour les travaux de réhabilitation et Deux (2) campagnes pour les travaux de construction

[26] L'entreprise devra s'appuyer sur une structure/entité spécialisée en la matière.

[27] Le nombre d'EPI, ici indiqué devra être mise à jour selon la réalité du nombre de travailleurs déployées sur le site par l'entreprise.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Convention avec un hôpital pour l'évacuation sanitaire et la mobilisation de l'ambulance	1		
Panneaux de signalisation du chantier	Deux (02) panneaux de signalisation du chantier par site		
Mesures pour le transport et le stockage des matériaux : arrosage régulier des plateformes, utilisation de filets et de bâches, etc.	500 litres / jour 2 filets 2 bâches		
Mesures pour la circulation des engins du chantier : entretien et contrôle des engins de chantiers, etc.[28]	02 contrôle*		
Mesures pour la protection des activités économiques et bâtis riverains : compensation des propriétaires d'activités économiques perturbées ou de bâtis endommagés	Voir consultant du PAR		
Approvisionnement en eau du chantier	1.000 litres / jour		
Gestion des déchets (liquides et solides) de chantier	500 litres / mois 500 kg / mois		
Repli de chantier et réaménagement : réhabilitation des sites d'installation de chantier et des sites de dépôts, protection des zones instables, etc.	Superficie du site en m^2		

[28] Cette rubrique fait partie des dispositions à prendre par l'entreprise dans le cadre de l'exécution de ses tâches d'ajudicatire du marché.

Annexe 10 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection des milieux physique et biologique et humain. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être source de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être annexées aux DAO ou de marchés d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

1. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

1.1. Respect des lois et réglementations nationales

L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent :

- Connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur en République Ivoirienne et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides, liquides et biomédicaux, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ;
- Prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ;
- Assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

1.2. Respect des sauvegardes Opérationnelle E&S

Il s'agira pour l'entrepreneur et ses sous-traitant :

- **D'identifier les sauvegardes E&S opérationnelles appliques aux activités du projet ;**
- **Respects les lignes directrices pour l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux**

1.3. Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives.

Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet. Il s'agira, entre autres, des autorisations délivrées par les autorités compétentes, les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunts), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publics), de l'inspection du travail et les gestionnaires de réseaux.

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

1.4. Réunions de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre (Bureau de Contrôle), sous la supervision du PS GOUV, doivent organiser des réunions avec les autorités locales, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée. Cette réunion permettra de recueillir les avis et observations des populations sur le projet, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux, et sur leurs relations avec les ouvriers.

1.5. Programme de gestion environnementale et sociale

L'Entrepreneur doit établir et soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, un Programme détaillé de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES-C) qui comprend :

- Un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement des différentes zones du chantier selon les composantes du projet, les implantations prévues et une description des aménagements ;
- Un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ;
- Le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ;
- Un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accident majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

2. Installations de chantier et préparation

2.1. Normes de localisation

L'Entrepreneur doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement et respecter la quiétude des riverains et des patients.

2.2. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

L'Entrepreneur doit afficher un règlement intérieur de façon visible prescrivant spécifiquement :

-Le respect des us et coutumes local ;
-La protection contre les IST/VIH/SIDA ;
-Les règles d'hygiène et les mesures de sécurité ;
-Les bonnes pratiques, en termes de gestion environnementale et sociale.

2.3. Emploi de la main-d'œuvre locale

L'Entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel-cadre technique), le plus de main-d'œuvre locale possible dans la zone où les travaux sont réalisés, tout en mettant en exergue la dimension genre. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

2.4. Respect des horaires de travail

L'Entrepreneur doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible (sauf en cas d'exception accordée par le Maître d'œuvre), l'Entrepreneur doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos des riverains, les dimanches et les jours fériés.

2.5. Protection du personnel de chantier

L'Entrepreneur doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes, réglementaire et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (tenues, casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.).

L'Entrepreneur doit veiller au port scrupuleux des Équipements de Protection Individuelle (EPI) sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

2.6. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population riveraine et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-technique, adapté à l'effectif de son personnel. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

2.7. Mesures contre les entraves à la circulation

L'Entrepreneur doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux.

L'Entrepreneur veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit veiller aussi à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

3. Repli de chantier et réaménagement

3.1. Règles générales

À toute libération de site, l'Entrepreneur laisse les lieux propres à leur affectation immédiate.

Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'Entrepreneur réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Une fois les travaux achevés, l'Entrepreneur doit :

- Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures, etc. ;
- Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées ;
- Nettoyer et détruire les fosses de vidange.

En cas de défaillance de l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant.

Après le repli de tout le matériel, un PV constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de réception des travaux. La non-remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « Installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

3.2. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'Entrepreneur doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité des sols :

- Éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ;
- Conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

3.3. Carrières et sites d'emprunts

En cas de besoin, l'Entrepreneur est tenu de disposer des autorisations requises pour l'ouverture et l'exploitation des carrières et sites d'emprunts (temporaires et permanents), en se conformant à la législation nationale en la matière. L'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, utiliser de préférence un site existant.

Tous les sites doivent être approuvés par le superviseur des travaux et répondre aux normes environnementales en vigueur.

À la fin de l'exploitation d'un site permanent, l'Entrepreneur doit :

- Rétablir les écoulements naturels antérieurs, par régalage des matériaux de découverte non utilisés ;
- Supprimer l'aspect délabré du site, en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux.

À la fin de l'exploitation, un PV de l'état des lieux est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre et les services compétents.

3.4. Gestion des hydrocarbures et autres contaminants

L'Entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage, où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation d'hydrocarbures et autres contaminants.

3.5. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l'Entrepreneur est effectué par le Maître d'œuvre, dont l'équipe doit comprendre un Expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

3.6. Notification

Le Maître d'œuvre notifie par écrit à l'Entrepreneur tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'Entrepreneur doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de l'Entrepreneur.

3.7. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat. L'Entrepreneur ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non-application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par la Coordination du Projet, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

3.8. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'Entrepreneur au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception.

L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

3.9. Obligations au titre de la garantie

Les obligations de l'Entrepreneur courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat.

4. Clauses environnementales et sociales spécifiques

4.1. Signalisation des travaux

L'Entrepreneur doit placer, préalablement à l'ouverture du chantier et chaque fois que de besoins, une pré signalisation et une signalisation du chantier à longue distance (de bases-chantier, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

4.2. Mesures pour les travaux de terrassement

L'Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l'Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L'Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage, s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

4.3. Mesures pour le transport et le stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit :

- Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier, par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ;
- Utiliser les véhicules en bon état de circulation ;
- Arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées ;
- Prévoir des déviations par des pistes et routes existantes, dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers, de façon à réduire les nuisances (bruit, poussières et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport, afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

Tout stockage de quelques natures que ce soit est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises du chantier et des zones prédéfinies.

4.4. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La pose de ralentisseurs aux entrées des quartiers sera préconisée.

Les véhicules de l'Entrepreneur doivent en toute circonstance se conformer aux prescriptions du Code de la Route en vigueur, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules en charge. Ils doivent être entretenus et contrôlés à bonne fréquence.

L'Entrepreneur devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière.

4.5. Approvisionnement en eau du chantier

L'approvisionnement en eau en ce qui concerne les besoins dans le chantier est à la charge de l'Entrepreneur. Il doit s'assurer que ses besoins ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales dans leur vie au quotidien. Ainsi, l'Entrepreneur doit recourir aux services publics chargés de l'approvisionnement en eau.

4.6. Gestion des déchets liquides

Les installations de chantier doivent être pourvues de sanitaires en nombre suffisant. L'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le

Maître d'œuvre. Il est interdit à l'Entrepreneur de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage ou des pollutions des ressources en eau.

4.7. Services publics et secours

L'Entrepreneur doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, l'Entrepreneur doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

4.8. Journal de chantier

L'Entrepreneur doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements, accidents ou incidents ayant un impact significatif sur le milieu physique et biologique ou l'environnement humain.

Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'Entrepreneur doit informer le public en général, et les riverains en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

4.9. Gestion des déchets solides

L'Entrepreneur doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs de maladies, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. L'Entrepreneur doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. L'Entrepreneur doit contracter avec une structure agréée devant assurer l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

4.10. Protection contre la pollution sonore

Étant en zone fortement urbanisée, l'Entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail et de repos. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour et 40 décibels la nuit.

En sus ,pour maintenir la quiétude des populations, l'entrepreneur prendra les dispositions suivantes :

- utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruits ;
- limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;
- prendre toutes les dispositions qui s'imposent aussi bien au niveau de l'organisation du chantier qu'au niveau des équipements utilisés pour minimiser les émissions de bruits lors des travaux.

4.11. Voies de contournement et chemins d'accès temporaires

L'utilisation de routes d'emprunt doit faire l'objet d'une entente préalable avec les autorités communales et coutumière. Pour éviter leur dégradation prématurée, l'Entrepreneur doit maintenir les routes d'emprunt en bon état durant la construction et les remettre à leur état original à la fin des travaux. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que l'utilisation des routes d'emprunt n'entrave pas la quiétude des populations.

4.12. Protection de la flore et faune

L'entrepreneur veillera à :

- Délimiter et respecter les différentes aires visées par les activités de préparation et d'aménagement du site ;
- Limiter le décapage des surfaces aux besoins des travaux d'aménagement et d'implantation des ouvrages du bassin.
- Impliquez activement la population riveraine dans le processus de planification et de prise de décision concernant les travaux de création du bassin de rétention ;

- Travailler en collaboration avec les membres de la communauté pour identifier et documenter les aspects culturels et spirituels liés au fromager présent dans l'emprise des travaux ;
- Mettre en place une communication transparente avec les éleveurs locaux concernés, afin qu'ils soient tenus informé régulièrement sur l'avancement des travaux.

4.13. Mesures relatives à la perturbation des accès puis des infrastructures

Pour minimiser l'impact négatif sur les propriétaires fonciers concernés, l'entrepreneur devra :

- mettre en place d'un plan de circulation alternatif pendant la durée du chantier afin de minimiser les fermetures temporaires, ainsi que la distribution régulière d'informations claires aux résidents concernant les restrictions ou perturbations liées à leur accès ;
- réaliser préalablement une évaluation approfondie des bâtiments et autres structures environnantes avant le début des travaux ;
- utiliser du matériel moins bruyant pour réduire les vibrations générées par le chantier ;
- mettre en place un système approprié permettant aux propriétaires concernés signaler rapidement tout problème éventuel lié au chantier (par exemple via un contact dédié).

4.14. Mesures relatives à l'endommagement potentiel de sites historiques ou culturels

Pour atténuer les impacts sur les vestiges archéologiques, paléontologiques, historiques et traditionnels enfouis, l'entrepreneur devra :

- Adapter le tracé des travaux afin d'éviter autant que possible les zones identifiées comme à risque élevé de présence de vestiges ;
- Mettre en place des mesures de protection spécifiques, telles que des fouilles préventives ou des fouilles de sauvetage, en cas de découverte fortuite de vestiges pendant les travaux.
- S'assurer que ces employés aient connaissances des enjeux de la préservation du patrimoine culturel et à la nécessité de signaler toute découverte inattendue.
- Collaborer étroitement avec les autorités locales chargées de la préservation du patrimoine culturel, les archéologues et les spécialistes concernés pour s'assurer de respecter les réglementations et les protocoles en vigueur ;
- Suivre les recommandations et les orientations fournies par ces autorités administratives, techniques et coutumière en cas de découverte de vestiges ou d'objets d'art.

Annexe 11: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit

Ils peuvent, pour présomption de pollution, faire immobiliser tout véhicule rejetant des émissions continues de fumée dans l'air.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

Article 23 : Les installations exigeant un permis de construire ou une approbation des plans sont réputées nouvelles installations si, au moment de l'entrée en vigueur du présent décret, le permis de construire ou l'approbation des plans n'a pas été délivré. Un délai de dix-huit mois leur est conféré pour se conformer aux dispositions du présent décret.

Pour les installations à l'origine d'émissions supérieures aux valeurs limites autorisées, le délai de mise en conformité est fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre chargé de l'Industrie et du Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie.

Article 24 : Les propriétaires des installations, engins et moyens de transport équipés de moteur à combustion existants, sont tenus de se conformer aux dispositions du présent décret dans les six mois de son entrée en vigueur.

Article 25 : Le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre d'Etat, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministre de l'Industrie et des Mines, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Transports, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministre du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 22 février 2017

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Attè Eliane BIMANAGBO
Préfet

8

N° 1700233

Annexe 12: Procédure en cas de découverte fortuite

PROCEDURE DE GESTION DES DECOUVERTES FORTUITES

La procédure de découverte fortuite permet de sauvegarder les vestiges historiques au bénéfice de la culture dont la présence n'a pas été relevée d'avance. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique sont découverts, l'Entrepreneur doit suivre la procédure suivante :

(i) Arrêter les travaux dans la zone concernée

L'entrepreneur doit arrêter les travaux si des biens culturels physiques sont découverts durant les fouilles. Il convient toutefois de préciser si tous les travaux doivent être interrompus, ou uniquement ceux en rapport direct avec la découverte. Dans les cas où l'on s'attend à découvrir d'importants ouvrages enfouis, tous les travaux pourront être suspendus dans un certain périmètre (de 50 mètres par exemple) autour du bien découvert. Il est ensuite demandé à l'entreprise de délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès. L'entrepreneur devra s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges.

(ii) Informer l'UCP

L'entrepreneur doit aviser immédiatement l'USEP qui informera l'UCP. L'UCP informera dans les 24 heures les autorités administratives et l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques (Ministère en charge de la culture). Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que cet organisme ait donné l'autorisation de les poursuivre.

(iii) Arrivée des services culturels et mesures prises

La Direction Régionale de la Culture dans la région concernée fera le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans un délai de 24 heures au maximum et déterminer les mesures à prendre, notamment :

- retrait des biens culturels physiques jugés importants ;
- poursuite des travaux d'excavation dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ;
- élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entreprise.

Ces mesures doivent être prises dans un délai donné (dans les 7 jours qui suivent la découverte par exemple).

(iv) Suspension supplémentaire des travaux

Durant la période de 07 jours, les services culturels peuvent être en droit de demander la suspension temporaire des travaux sur le site de la découverte ou à proximité pendant une période supplémentaire de 30 jours, par exemple. Une modification de programmation des travaux sera alors engagée sans indemnité financière pour l'entreprise tant que la date de livraison des travaux, les modes opératoires ou la composition des équipes et/ou matériels sur site restent inchangés.

(v) Consultations avec les populations

Durant la procédure les communautés doivent être consultées sur l'histoire des biens culturels découverts et l'intérêt qu'ils représentent pour elles. S'il s'agit des biens présentant un caractère sacré, toute la procédure devra se faire conformément aux orientations données par les populations à l'issues des consultations.

(vi) Rapport de découverte fortuite

L'entreprise doit ensuite établir un rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- date et heure de la découverte ;
- emplacement de la découverte ;
- description du bien culturel physique ;
- estimation du poids et des dimensions du bien ;

- mesures de protection temporaire mises en place ;
- les résultats de la consultation des populations locales.

Le Rapport de découverte fortuite doit être présenté au maître d'ouvrage et aux autres parties désignées d'un commun accord avec les services en charge du patrimoine culturel, et conformément à la législation nationale. Le rapport doit être déposé au service régional de la culture.

Annexe 13: PV de la séance d'examen technique du 12 aout 2024 du rapport de CIES du projet de réalisation de cent (100) forages équipes de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept régions de la Côte d'Ivoire

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agence Nationale De l'Environnement
08 BP 09 Abidjan 08
Tél: 27 22 46 75 90
25 22 54 83 30

ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

PROJET DE REALISATION DE CENT (100) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS DIX-SEPT REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

PROMOTEUR : **Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV)**
BUREAU D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE AGREE : Groupement SEM/EASY MANAGEMENT

Date : Lundi 12 août 2024 **Lieu** : Salle de conférences de l'ANDE

SEANCE D'EXAMEN TECHNIQUE DU RAPPORT DE CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi douze août s'est tenue, de neuf heures vingt-cinq minutes à onze heures, quinze minutes à la salle de conférences de l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), sous la Présidence de Dr ABBET Nicaise, Inspecteur Technique chargé des Programmes et Projets à l'Inspection Générale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, représentant le Commissaire Divisionnaire Major Ernest BOUAKY, Directeur de l'ANDE, la séance d'Examen Technique en commission interministérielle du rapport de CIES du projet de réalisation de cent (100) forages équipes de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept régions de la Côte d'Ivoire, présenté par la **Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV)**.

Dr BAMBA-KONE Tintcho Assetou, Coordonnateur de Projets à la Direction Générale du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, a assuré le secrétariat de séance.

Messieurs KOFFI Henri Konan et ABLE Marius Hermann, tous deux Chargés d'Études à l'ANDE en étaient les rapporteurs.

Il s'est agi de recueillir les avis et les observations des membres de la commission interministérielle sur la qualité du rapport et de juger de la viabilité environnementale et sociale du projet afin de permettre au Ministre chargé de l'Environnement de prendre une décision appropriée.

Ont pris part à cette séance, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence émargée et ci-annexée.

Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
ABIDJAN COCODY ANGRÉ – 8ème Tranche, Carrefour Prière
08 BP 14 Abidjan 08 Tél. : 27 22 46 75 90 / 27 22 54 83 30

30	YAPO Ako Benjamin	MINEDDTE/ DR Indenié-Djuablin	Tel/Cel : 07 07 21 56 24 E-mail :	
31	KOUAKOU Kouadio Michel	MINEDDTE/ DR Kabadougou	Tel/Cel : 07 48 85 93 47 E-mail : kouadiomichelkouakou74@gmail.com	
32	KOUASSI Oussou Tanoh Severin	MINEDDTE/ DR Marahoué	Tel/Cel : 07 79 14 00 59 E-mail : oustanou.@gmail.com	
33	N'GUESSAN Konan Elvis	MINEDDTE/ Rép. DR Poro	Tel/Cel: 07 48 59 96 09 E-mail : konanmoyet76@gmail.com	
34	Col TISSE Tokpa Bernard	MINEDDTE/DR San-Pedro	Tel/Cel: 05 05 09 48 98 E-mail : tokpatisse@gmail.com	
35	DAO Fousseni	MINEDDTE/ Rép. DR Tchologo	Tel/Cel : 07 09 02 20 55 E-mail : foussenidao12@gmail.com	
36	KLE Blé Beomonho Sébastien	MINEDDTE/ DR Tonkpi	Tel/Cel : 07 08 50 04 63 E-mail : klesebastien99@gmail.com	
37	SORO Pagagnigui Seydou	MINEDDTE/ DGE	Tel/Cel : 07 79 56 20 19 Email : pagagniguisoro@gmail.com	
38	SILUE Zié Moussa	MIS/ONPC	Tel/Cel : 01 43 72 506 7 E-mail : siluezm@gmail.com	
39	MANOUAN Etienne	MINEF/DGRE	Tel/Cel : 01 71 88 92 99 // 05 05 60 77 23 E-mail : kan2dmil@yahoo.fr	
40	N'KPOME Amon Ghislain Fabrice	MINEDDTE/ DAJC	Tel /Cel : 07 09 31 87 51 E-mail : fabricenkpome@gmail.com	
41	ADJE Gnoan Aimé	MSHPCMU/ DHPSE	Tel/Cel : 05 05 37 61 31 E-mail : adjgnoanaim@gmail.com	
42	TOURE Tonueumy	MINHAS/DHR	Tel/Cel : 07 08 57 22 79 E-mail : tonlieumytoure@yahoo.fr	
43	AKA De Lath	MINHAS/ONEP	Tel/Cel : 07 57 66 68 28 E-mail : aka.victorien@onepci.net	
44	BONI Marie Chantal Epse N'CHO	Service Juridique/ANDE	Tel /Cel : 07 49 82 51 34 E-mail : bonichant529@gmail.com	

BUREAU DE SEANCE

	Nom et Prénoms	Structures	Contacts	Signature
Présidence	Dr ABBET Nicaise	MINEDDTE/ IGEDDTE	Cel : 07 09 93 93 93 E-mail : nicaiseabbet@gmail.com	
Secrétariat	Dr KONE-BAMBA Tintcho Assetou	MINEDDTE/ DGDDTE	Tel /Cel : 07 57 49 74 11 E-mail : ka_tintcho@yahoo.fr	
Rapporteurs	KOFFI Henri Konan	MINEDDTE / ANDE	Tel/Cel : 07 77 08 61 78 E-mail : hkoffi.ande@gmail.com	
	ABLE Marius Hermann		Tel /Cel : 07 08 26 04 40 E-mail: hable.ande@gmail.com	

12	AGBEDJE Hermann	Préfecture Boundiali/Chef de Cabinet	Tel/Cel : 07 48 24 07 37 E-mail : agbedjehe@gmail.com	
13	ZOBOUE Bi Zangoli Désiré	Préfecture de Ferkéssédougou/ Chef de Cabinet	Tel/Cel : 07 07 48 83 92 E-mail : prefectureferke@gmail.com	
14	NIANGORAN Kenin Marius	Préfecture de Yamoussoukro/ Chef de Cabinet	Tel/Cel : 07 08 71 84 20 E-mail : prefectureyamoussoukro@gmail.com	
15	TRAORE Abou-Karim	Préfecture de Minignan/Chef de Division	Tel/Cel : 07 47 38 13 34 E-mail : prefetminignan@gmail.com	
16	Désiré YEDMEL	Préfecture d'Odiénné /Chef de Division	Tel/Cel : 07 08 40 84 30 E-mail : yedmeldesire@gmail.com	
17	SIRIKI Sally epse KAMENAN	Préfecture de San-Pedro/Chef de Division	Tel/Cel : 07 08 14 15 73 E-mail : sallysiriki@gmail.com	
18	YAO Koffi Jean-F	Préfecture de Man/Chef de Division	Tel/Cel : 07 57 25 01 76 E-mail : prefectureman@gmail.com	
19	GRAN Beugré Esaïe	MINEDDTE/ Rép. DR Agneby-Tiassa	Tel/Cel : 05 06 84 30 31 E-mail : esaie.gran06@gmail.com	
20	KOUAME K. Jean-Claude	MINEDDTE/ DR Bagoué	Tel/Cel : 07 07 49 72 29 E-mail : kongodejc@gmail.com	
21	KOUACHI Sopi Augustine	MINEDDTE/ DR Bélier	Cel : 07 07 96 93 35 E-mail : sopikouachi@gmail.com	
22	BOUBLI Jean Bedel	MINEDDTE/ Rép. DR Cavally	Tel/Cel : 07 59 24 34 61 E-mail : boubli1274@gmail.com	
23	N'GUESSAN Yao Noël	MINEDDTE/ Rép. DR Yamoussoukro	Tel/Cel : 07 08 03 78 08 E-mail : noelnyao@yahoo.fr	
24	BOKA Kouadio Felix	MINEDDTE/ Rép. DR Folon	Tel/Cel : 07 78 44 53 69 E-mail : bokafelix555@gmail.com	
25	BAMBA Massogbè Miriam	MINEDDTE/ Rép. DR Gbêkê	Tel/Cel : 07 58 48 54 65 E-mail : massobamba14@gmail.com	
26	Yesuf Mechak	MINEDDTE/Rép. DR. Gontougo	Cel : 0749701437 E-mail :mechakdareym@gmail.com	
27	KONAN Konan Gérard	MINEDDTE/ DR Grands Ponts	Tel/Cel : 07 08 56 31 28 E-mail : konangerard12@gmail.com	
28	N'GOIN Konan Delvic	MINEDDTE/ DR Guémon	Tel/Cel : 07 07 28 67 57 E-mail : ngoindelvic@gmail.com	
29	BRAGORI K. Maurice	MINEDDTE/ DR Haut-Sassandra	Tel/Cel : 07 07 94 07 80 E-mail : christjeriel@gmail.com	

Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
ABIDJAN COCODY ANGRÉ – 8ème Tranche, Carrefour Prière
08 BP 14 Abidjan 08 Tél : 27 22 46 75 90 / 27 22 54 83 30

PROJET DE REALISATION DE CENT (100) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS DIX-SEPT REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Après examen du rapport, **la commission l'a jugé recevable**. Toutefois, dans un souci d'amélioration dudit rapport, elle a fait les observations suivantes :

1. Corriger le rapport (la mise en forme, les coquilles, et les fautes d'orthographe) ;
2. Actualiser, hiérarchiser et renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
3. Inscrire dans le PGES que l'ANDE est le responsable du suivi.

Toutes ces observations doivent être prises en compte dans le rapport final qui sera transmis à l'ANDE pour vérification, afin de lui permettre d'instruire le projet d'arrêté d'approbation de cette étude.

Fait à Abidjan, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé, les membres de la Commission listés dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom et Prénoms	Structures	Contacts	Signature
1	KOUAME Bi Kalou	Préfecture de Soubré/Préfet de Région	Tel/Cel : 07 08 37 79 29 E-mail : kbgouverneur@yahoo.fr	
2	DAHIE Digbeu	Préfecture de Korhogo/ SG de Préfecture	Tel/Cel : 07 07 79 39 58 E-mail : romain.dadie.rd@gmail.com	
3	Yaya BAMBA	Préfecture de Daloa/SG de Préfecture	Tel/Cel : 07 07 65 22 83 E-mail : yayabamba15@gmail.com	
4	GOHORE Bi Tibé	Préfecture de Duekoué/ SG de Préfecture	Tel/Cel : 07 07 41 14 82/07 07 41 14 82 E-mail : gohorebitibe@gmail.com	
5	KONE Kinan Christelle	Préfecture de Dabou/ SG de Préfecture	Tel/Cel : 07 09 17 21 10 E-mail : cmaelaure@gmail.com	
6	TRAORE Brahima	Préfecture de Bouaflé/ SG de Préfecture	Tel/Cel : 07 07 13 91 61/05 05 45 96 83 E-mail : gbezounka@yahoo.fr	
7	BINATE Mariame	Préfecture de Guiglo/Sous-Préfet	Tel/Cel : 07 57 61 76 80 E-mail : binatemariame57@gmail.com	
8	BEDI Michel Abou	Préfecture de Bondoukou/ Sous-Préfet	Tel/Cel : 07 08 36 26 34 E-mail : abou.bedimichel@gmail.com	
9	TIAPANI Nome Victorine	Préfecture d'Agboville/ Sous-Préfet	Tel/Cel : 07 57 23 14 71 E-mail : victorinetiapani@gmail.com	
10	ASSI Abenon Firmin	Préfecture d'Abengourou/ Sous-Préfet	Tel/Cel : 07 08 42 34 09 E-mail : firmin.assia@gmail.com	
11	KOSSONOU Yao Kouman Sévérin	Préfecture de Toumodi/ Chef de Cabinet	Tel/Cel : 07 09 63 39 66 E-mail : yaokossnouseverin@gmail.com	

Annexe 14: Matrice de correspondance de la prise en compte des observations du comité interministériel du 12 août 2024 de l'examen technique du rapport de CIES du projet de réalisation de cent (100) forages équipes de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans dix-sept régions de la Côte d'Ivoire

N°	Observations	Réponse à l'observation	Source de vérification
1.	Corriger le rapport (la mise en forme, les coquilles, les fautes d'orthographe)	- Mission de contgrôle → Mission de contrôle - quatre (4) sages-femmes → quatre (4) sage-femmes - Le système de chefferie dans le département est calquée sur → Le système de chefferie dans le département est calqué sur	- Ligne 3, colonne 12 du tableau de la page 136 - Dernière ligne de la page 479 - 5e paragraphe de la page 501
2.	Actualiser, hiérarchiser et renforcer le cadre juridique et institutionnel	Section corrigée et mise à jour	- Voir section II.B, pages 386 à 414 - Voir section II.C, pages 414 à 452
3.	Inscrire dans le PGES que l'ANDE est le responsable du suivi	Elément inscrit dans le PGES	- Voir section IX.A.1.e), page 926 - Voir section IX.C, page 928